Université de Paris

Ecole doctorale 622 - Sciences du langage

Laboratoire UMR 7597 – Histoire des théories linguistiques

Le bâtiment de la langue française selon Louis Meigret

Par Chia-Hung Hsueh

Thèse de doctorat de Sciences du langage

Dirigée par Bernard Colombat

Présentée et soutenue publiquement le 8 novembre 2019

Devant un jury composé de :

Mme Susan Baddeley	Professeur, Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, Rapporteur
M. Bernard Colombat	Professeur, Université de Paris, Directeur de thèse
Mme Marie-Luce Demonet	Professeur, Centre d'études supérieures de la Renaissance, Université de Tours, Rapporteur
Mme Valérie Raby	Professeur à l'Université Sorbonne Nouvelle, Examinateur
M. Gilles Siouffi	Professeur, Université de Paris-Sorbonne, Examinateur

Except where otherwise noted, this is work licensed under
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/

Résumé

Titre : Le bâtiment de la langue française selon Louis Meigret

Résumé : La thèse présente les apports de L. Meigret (1550 – ca 1558) dans l'histoire des théories linguistiques, tant au niveau de sa vision générale, que de ses analyses phonologiques, morphologiques et syntaxiques. Elle s'appuie sur l'approche thématico-quantitative, en portant sur les motifs récurrents sous la plume du grammairien, tel que *portrait*, *bâtiment*, *superfluité*, *usurpation*, *gouvernement*, *détermination*, *démonstration*, *résolution*, etc.

Avant deux parties principales, le chapitre I examine les connotations de *bâtiment*, qui révèlent l'influence de l'imagerie perspective dans la grammatisation du français. En traitant des « problème de lettres », la première partie propose de considérer Meigret comme un grammairien-typographe, son alphabet comme une ingénierie linguistique, et sa quête d'une écriture phonographique comme l'aboutissement d'un nouveau paradigme grammatologique à la Renaissance. Sous le nom d'« études de syntaxe », la seconde partie s'attache à révéler sa qualité de syntacticien, dans ses descriptions dépendancielles des phénomènes langagiers à tout niveau, dans ses recherches pragma-sémantiques et pronominales notamment autour de l'article, et dans ses innovations dans les procédés métalinguistiques, comme des termes localisateurs et la technique de résolution.

Mots clefs : approche (pro)nominale, dénotation, détermination de la personne, distributionnalisme, diversification sémiographique, épilinguistique, épistémologie, grammaire dépendancielle, grammaire française, grammaire latine étendue, grammatisation, grammatologie, histoire de l'orthographe française, histoire des idées linguistiques, histoire des théories linguistiques, influence de l'imagerie perspective, ingénierie linguistique, orthotypographie, philologie numérique, pragma-sémantique, présentatif, procédure empirico-déductive, Renaissance, structuralisme, typème, XVIe siècle.

Abstract

Title : Building of the French language according to Louis Meigret

Abstract : The thesis presents the contributions of L. Meigret (1550 - ca 1558) in the history of linguistic theories, both in terms of his general vision, as well as concerning his phonological, morphological and syntactical analyzes. It relies on the thematico-quantitative approach, in focusing on recurring themes under the pen of the grammarian, such as *portrait* (portraiture), *bâtiment* (building), *superfluité* (superfluity), *usurpation*, *gouvernement* (government), *détermination*, *démonstration*, *résolution*, and so on.

Before two main parts, Chapter I examines the connotations of *bâtiment*, which reveal the influence of the perspective in painting during the grammatisation of French. In dealing with *problème de lettres* (problem of letters), the first part proposes to consider Meigret as a *grammairien-typographe* (grammarian-typographer), his alphabet as a linguistic engineering, and his quest for a phonographic writing as the culmination of a new grammatological paradigm at the Renaissance. Under the name of *études de syntaxe* (studies of syntax), the second part sets out to reveal its quality as a syntactician, in his dependent descriptions of language phenomena at all levels, in his pragma-semantic and pronominal researches, especially around the article, and in its innovations in metalinguistic tools, such as *termes localisateurs* (terms of locating) and *la technique de résolution* (the technique of resolution).

Keywords : (pro)nominal approach, denotation, determination of the person, distributionalism, semiographical diversification, epilinguistiic, epistemology, dependency grammar, french grammar, extension ou latin grammar, grammatisation, grammatology, history of french orthography, history of linguistic ideas, history of linguistic theories, influence of the perspective in painting, linguistic engineering, orthotypography, digital humanities, pragma-semantiics, presentative, empirico-deductif procedure, Renaissance, structuralism, typeme.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier M. Bernard Colombat, mon directeur de thèse, qui m'a accordé une grande liberté, qui a attendu patiemment mon progrès qui a été lent, et qui a toujours voulu relire mon manuscrit avec minutie.

Je remercie chaleureusement les membres du jury, Mme Marie-Luce Demonet, M. Gilles Siouffi, Mme Susan Baddeley et Mme Valérie Raby, pour leur présence, pour leur temps, leurs conseils et leurs encouragements, leur lecture attentive de ma thèse, ainsi que pour les remarques qu'ils m'adresseront afin d'améliorer mon travail.

Je me sens redevable envers l'École Doctorale 622 - "Sciences du langage"(ancienne 132) de l'Université Paris-Diderot, et sa directrice Mme Ioana Chitoran en particulier, pour sa générosité et sa disponibilité. Je bénéficie des cursus dans tous les domaines linguistiques, qui m'ont permis de tenir au courant de leur état de l'art.

Je suis extrêmement reconnaissant au laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques, Mme Émille Aussant, M. Christian Puech, M. Jean-Marie Fournier, M. Arnaud Pelfrêne, M. Franck Cinato, Mme Cendrine Pagani-Naudet, Mme Jacqueline Léon, Mme Geneviève Clerico, Mme Francine Mazière, Mme Camille Faivre, Mme Magali Picone. Merci pour leur soutien matériel, intellectuel et moral.

Je témoigne toute ma gratitude à Mme Marie-Anne Moreaux qui, enseignant inlassablement à l'Inalco l'Unicode et C++, fut la première à m'apprendre la bonne pratique dans la programmation et l'importance de la documentation durant toute la R&D.

J'adresse mes sincères remerciements à Simone Renaud, enseignante du français et de l'histoire de l'art, et ma grand-mère en France. Elle me voit devenir écrivain ou professeur, m'encourage à obtenir le grade de doctorat, mais n'a pas pu me voir soutenir la thèse. Que son âme repose en paix.

Je tiens à remercier à M. Tsun-Shing Cheng, professeur de l'Université nationale de Tsing Hua à Taïwan, qui m'a initié à la recherche en sciences humaines et sociales, et dont les écrits interdisciplinaires et transculturels jalonnent mon parcours.

Merci à Norma Romanelli, Alejandro Díaz Villalba, Yu Xin, et Yang Ho-Shun, pour leur amitié.

Sommaire

Conventions et symboles....10
Une note sur la philologie progressive....18

Introduction....21

Chapitre I. Bâtiment....37
Section i. Artifice, portrait, bâtiment....39
Section ii. Épilinguistique francophone....113

Première partie. Problème de lettres....149

Chapitre II. Une grammatologie à la Renaissance....151
Section iii. Quelques éléments d'une grammatologie renaissante....153
Section iv. Meigret grammairien-typographe....185
Section v. Idées grammatologiques de Meigret....215

Chapitre III. Alphabet de Meigret....247
Section vi. Évolution de l'alphabet meigretiste....249
Section vii. Voyelles....267
Section viii. Consonnes....279
Section ix. Semi-consonnes, nasales, ‹h› et mutisme....321

Seconde partie. Études de syntaxe....333

Chapitre IV. Transfert latino-français....335
Section x. Parties du discours....337
Section xi. Catégories casuelles....375

Chapitre V. Dépendance syntaxique....405
Section xii. Syntaxe et gouvernance....407
Section xiii. Gouvernance verbale....421
Section xiv. Gouvernance nominale....461
Section xv. Gouvernance prépositionnelle....477

Chapitre VI. Déterminant en émergence....497
Section xvi. Désintégration du « nom »....499
Section xvii. Pragma-sémantique : embrayage, dénotation, détermination....525
Section xviii. Espace déterminatif : pronom démonstratif, adverbe déictique ou augmentatif, proposition relative....579
Section xix. Il y a articles et articles....609

Chapitre VII. Technique de désambiguïsation....651
Section xx. Approches (pro)nominales, ou autres problèmes du pronom....653
Section xxi. Indication localisatrice....679
Section xxii. Démarches métalinguistiques....697

Conclusions....717

Annexes....723
Bibliographie....725
Index....765

Table des matières....775

Conventions et symboles

Conventions ortho- ou / et typo- graphiques

Sauf indication contraire, la graphie des textes imprimés au XVIe siècle que nous citons dans cette thèse est reproduite telle quelle, y compris la ponctuation, la non-distinction i / j et u / v, l'emploi de ‹ſ› long, la lettre avec tilde (comme ‹ã›, ‹ẽ›, ‹q̃›), etc.

Dans les « Chapitre II. Une grammatologie à la Renaissance » et « Chapitre III. Alphabet de Meigret », nous proposons de citer le texte originel M1550b40p dans notre dissertation, et le texte d'Hausmann H1980 [M1550b] dans la note de bas de page.

Guillemets et soulignages

« français » – Citation courte à la française[1], comme : « […] se pencher sur les expériences culturelles les plus différentes et les plus éloignées de la nôtre [occidentale] » (Lévi-Strauss 1988, *De près et de loin*)
– Titre d'un article, comme : « L'enfant bâtard et la langue du père. » (Godin *et al.* 1982)
– Titre d'un de nos § ou unités, comme : « Éditions numériques disponibles » en Annexes.

‘’ – Citation d'une séquence qui est souligné en italique ou en gras dans le texte cité, comme : « le savoir épilinguistique du ‘grammatiseur’ entre subrepticement en ligne de compte ». (Auroux 1994, p. 84)

“english” – Citation à l'anglaise, comme : “Open Source”.
– Enveloppement d'une lettre (ou typème) et de sa nommage (ou description), comme : “‹c› ſé”, “‹j› je ou ji cõſonante”, etc.[2]
– Enveloppement du titre d'un livre cité, ou du titre d'un alinéa dans un texte ancien comme : “‹ou› : Diverſe prononciacioɳ de l'‹o›.” (cf. cit. [132], p. 271)

„deutsch“ – Citation à l'allemande, comme : „Über Sinn und Bedeutung“ (Frege 1892).

‹› – Guillemets angulaires simples qui encapsulent une graphie présentée ou commentée, comme : ‹Pięrre›, ‹g›, etc.

1 Qui est insérée dans notre dissertation. En revanche, la citation longue, qui occupe un paragraphe, ne sera pas enveloppée par les guillemets.

2 La forme des guillemets français a ceci d'inconvénient qu'elle est déjà triangulaires : *« ‹c› ſé » donne l'impression qu'il y a trois chevrons. La forme de guillemets anglais simples ne conviendrait pas non plus : *‘‹c› ſé’ pourrait prêter à confusion parce que l'apostrophe à la finale ‹’› est un singe de mutisme chez Meigret, cf. « § 76. ‹’› apostrophe à la finale : mutisme ou / et liaison ». L'exemple comme “‹j› je ou ji cõſonante” donne à voir qu'il s'agit de deux nommages sur un même objet ; sans l'emboîtement, nous risquons d'y voir deux objets.

/phonème/ – comme : « § 54. Quatre espèces de /E/ ? »[3].

[] – Pour le « renseignement dont le lecteur peut avoir besoin pour bien comprendre une citation », ou les « omissions et ajouts dans les citations » (TERMIUM Plus® 2009a, 2009b), comme : « ces langues élémentaires [vulgaires] et moins raffinées que le latin dévoilent un ordre premier que cachaient les ornements de la langue latine ? (Chevalier 2006a [1968], p. 19)

– Pour la numérotation des citations des textes de Meigret, comme : cf. cit. [1], p. 44

– Pour l'expression de requête avec CQL, comme : [word="pou?rtr.*"%cd]

En italique – Titre d'un livre, comme : *Liber de differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate* (Bovelles, 1533)
– Syntagme ou phrase à but illustratif, comme : l'allocutaire *vous* (qui *connaissez Pierre*), voir p. 550
– Vocable, sur lequel nous mettons l'accent dans notre dissertation, comme : *même* le nom propre est modifiable par le déterminant (voir p. 553)
– Autonymie du mot vedette d'un motif sous examen[4], comme : *portrait* (‹pourtract›, ‹pourtraict›, ‹pourtraicture›, ‹portrait›, ‹pourtrẹt›), *cadrer* (‹qadrer›)
– Autonymie d'une notion, ou d'un terme (que nous conceptualisons), comme, respectivement : l'*épilinguistique* (au sens culiolien), la *texture* (d'un texte imprimé[5]).

En gras – Les termes mis en gras dans les citations sont des termes sur lesquels nous voulons insister, comme : « … bien dire **voix d'artifice** … », voir p. 44.

Fond en gris – Langage non-naturel, comme une formalisation composée des symboles : N {Np, Nc, pron.}, rel., adj., adv.[6] ;
– Ou comme un motif de requête composé des expressions régulières (au sens informatique) : [word="pou?rtr.*"%cd] (voir p. 59)

F – Lettre F en petite capitale, souscrite, et parue seulement dans nos tableaux des Morphologies, indique le nombre de « fragment ».
‹*a eus› F2 : La suite extraite telle quelle, ‹a eus›, connaît 2 occ., voir N805 (p. 352)

3 L'autre façon de notation phonétique comme [E], est évité,

4 Ce mot vedette est écrit en orthographe actuelle, pour qu'elle désigne de manière englobante ses variantes graphiques dans les textes originels. Cette convention est établie de manière similaire à ce qu'on appelle l'autonymie de signe : Le mot *table* désigne un plateau posé sur des pieds.

5 Ce qui englobe les conditions de son impression et de son orthotypographie en particulier, cf. « § 25. Textes scripturaux ou / et grammatologiques ».

6 C'est une formalisation de l'*apport* tel que G. Guillaume l'oppose au *support* (c'est-à-dire, la fonction de l'article), voir p. 518. Quant aux symboles, voir « Symboles des fonctions, des parties du discours, et des opérations », un peu plus bas.

‹mien› F8 (20) : La suite extraite telle quelle, ‹mien›, connaît 8 occ. ; elle paraît 20 fois dans les suites de n'importe quel contexte, comme ‹a mien›, ‹ao mien›, ‹de mien›, ‹du mien›, etc., voir N812 (p. 356)

En pointillé – Le(s) segment(s) tu(s) selon Meigret, comme : « Il [Meigret] ne décrète pas que l'écriture ‹lęssudittes ręzons› ou ‹vous vous tuez› soit fausse » (p. 331)

Abréviations bibliographiques

Afin de mieux situer chronologiquement le travail de Meigret dans sa carrière, nous proposons le style de citation (Meigret [Polybe] 1542b), et (Meigret [Columelle] 1542c), qui font respectivement référence aux *Cinq premiers livres de l'Histoire* de Polybe, et au *De re rustica III / IV* de Columelle (Lucius Junius Moderatus Columella). Le nom d'auteur entre crochets [] indique l'auteur traduit, le nombre indique l'année en laquelle la traduction est publiée, et le suffixe a, b, c indique l'ordre de parution, autant que nous le sachions, dans la même année.

Les trois œuvres grammaticographiques de Meigret, à cause de leurs multiples éditions, connaissent un système abréviatif. Pour la *Grammaire*, M1550b signale l'édition originelle, et H1980 [M1550b] l'édition modernisée par Hausmann et publiée en 1980 ; souvent, nous citons les deux éditions (M1550b, f. 142 v° [H1980, p. 139])[7]. Les éditions M1548préf et M1550b40p, dont nous avons soigneusement corrigé la graphie, correspondent respectivement à la préface au *Menteur* (29 pages), et aux 40 premières pages (avec l'erratum) de la *Grammaire* ; elles constituent deux échantillons de la mise en place de l'orthotypographie meigretiste, et forment avec le *Traité de l'écriture* (M1542a) le corpus grammatologique de Meigret.

Quand l'édition numérique d'un imprimé ancien est facilement consultable en ligne, nous fournissons en parallèle une référence constituée d'un hyperlien cliquable, comme (Tory 1529, f. 14 v° ; aux BVH), (Meigret [Pline] 1540, préface, A ii v° ; vue 8 du numérisé ÖNB)[8], ou (M1542a, f. E i r° ; vue 41 sur Gallica)[9]. Le principe est que le lecteur peut toujours retrouver le passage cité en référence à (Tory 1529, f. 14 v°), à (Meigret [Pline] 1540, A ii v°), ou à (M1542a, f. E i r°) ; l'hyperlien intégré ne fournit qu'une facilité permise par le progrès de la philologie numérique dans la mesure du possible.

7 Grâce au balisage XML, nous pouvons citer systématiquement un fragment avec ses numéros de feuille (M1550b) et de page (H1980), qui sont utiles pour ceux qui, disposant l'une édition ou l'autre, consultent la version papier. Ceux qui consultent la version pdf bénéficient en plus de l'hyperlien cliquable de l'édition en ligne.

8 ÖNB = Österreichische Nationalbibliothek (Bibliothèque nationale autrichienne)

9 Nous avons intégré en effet deux hyperliens, l'un dans M1542a, f. E i r° renvoyant au texte saisi par nous, et l'autre à la vue 41 de l'ouvrage sur Gallica. Voir plus de détails dans les « Abréviations bibliographiques », p. 12.

Renvois intra-thèse

Cinq systèmes de numérotation ou / et de référence sont mis à disposition, et ils permettent, grâce à la bureautique LibreOffice, les renvois « cliquables » dans le format pdf.

(1) La numérotation continuelle des paragraphes « § 1. Un observatoire du changement de paradigme métalinguistique », « § 5. Une origine technicisante de la linguistique française », etc., constituent l'unité terminale de notre chapitrage, avec au-dessus la *Section* au niveau intermédiaire, et le *Chapitre* au niveau supérieur. Ce système nous permet de renvoyer librement à tout niveau « § 5. Une origine technicisante de la linguistique française », ou « Section i. Artifice, portrait, bâtiment ».

(2) La numérotation continuelle des citations des écrits de Meigret : [1], [2], etc. entre crochets. Ces numéros trouvent leur place dans les tables de concordance, permettent de vérifier la couverture de notre traitement d'un motif, et fournissent un outil à nos lecteurs. Quand il s'agit de renvoi, nous ajoutons souvent le numéro de page, comme cf. cit. [1], p. 46, afin de faciliter le feuilletage de la version imprimée[10].

(3) La numérotation continuelle, respectivement, de la Figure, et du Tableau :

Figure 1 : « visages en perspective » (Tory 1529, f. xxiv v° ; aux BVH)
Tableau 1 : Répartition d'architecture, bâtiment, compas, mesure, portrait, règle, et quadrillage dans Tory 1529, M1542a, M1548préf, H1980 [M1550b]

(4) La numérotation continuelle des notes de bas de page, dont la forme de citation est N8, N9, etc.

(5) Nous pouvons référer à un propos avec son numéro de page et l'information du § (numéro et titre), comme :

voir la « crainte de technicité excessive », p. 64, au « § 10. Portrait : acception à l'époque »
voir la métaphore d'« étalon monétaire », p. 129, au « § 20. Épilinguistique et endo-grammatisation »

Dans la version numérique (pdf), tous ces « chiffres » (que nous colorons ici en gris) du §, de la page, ou de la note de bas de page sont cliquables : une fois cliqué dessus, l'écran de la consultation (ou le curseur) sera envoyé à l'endroit concerné. Avant de les cliquer, il faut néanmoins retenir le numéro de la page dans laquelle vous êtes en train de lire[11].

10 Cf. « § 3. Approche thématico-quantitative » pour une explication plus détaillée.
11 Pour l'instant, ce mécanisme ne permet pas de revenir à l'endroit précédent, et on peut avoir du mal à retrouver le passage quitté.

Symboles des fonctions, des parties du discours, et des opérations

Symboles des fonctions, syntagmes, ou accidents[12]

SN = syntagme nominal

GN = gouvernance nominale

SP = syntagme prépositionnel

GP = gouvernance prépositionnelle

SV = syntagme verbal

GV = gouvernance verbale

COD = complément d'objet direct. Ex : *Soigne Amélie*.

COI = complément d'objet indirect. Ex : *Occupe-toi d'Amélie*.

1ps = Première personne du singulier. (et ainsi de suite : 2ps, 3ps, 1pp, 2pp, 3pp)

3p = Troisième personne, du singulier ou du pluriel

Symboles des parties du discours

PdD = partie(s) du discours

N = nom (substantif) : *arbre*, *vitesse*[13]

Nc = nom commun

Np = nom propre

adj. = adjectif : *rapide*, *routinier*

dét. = déterminant : *ce*, *mon*, *quelques*

art. = article

art.[déf.] : *le, la, les*

12 Une bonne partie de ces symboles sont établis en référence à la *Grammaire méthodique du français* (Riegel *et al.* 2004, p. XXI-XXIII), avec une adaptation nécessaire.

13 À partir d'ici, les symboles sont colorés en fond gris, parce que ces PdD ne paraît que dans une formalisation, cf. p. 11, « Guillemets et soulignages ».

art.[ind.] : *un, une*

art.[part.] : *du, de la, des*

pron. = pronom

pron.[pers.] : *nous*

pron.[rel.] ou pron.[interr.] : *qui*

pron.[ind.] : *personne*

pron.[démon.comp.] : *ceci*, *cela*

prép. = préposition : *de*, *à*, *avec*

V = verbe

V[inf.] : *éternuer*, *chanter*

V[pp][14] : *étonné*, *chanté*

V-ant : *étonnant*, *chantant*

adv. = adverbe : *très*, *vraiment*

adv.[déictique] : *-ci*, *-là*

adv.[augmentatif] : *même*

comp. = complément (circonstanciel, d'agent, etc.) : art.[part.pl.] + N + comp. pour ‹j'ey dęs homes a mon comandemęnt› (M1550b, f. 121 rº [H1980, p. 116] ; cf. cit. [341], p. 629)

rel. = relative : + *qui* / *que* / *lequel* / *duquel* / *auquel* / *dont* / *avec lequel* …

Ø = vide : ‹poĩt d'art› → de + art.[Ø] + N

Autres symboles

& : Le signe exprime la superposition de plusieurs propriétés ou conditions, dont l'ensemble après l'opération est normalement inférieur ou égal à l'ensemble antérieur. Par exemple, Meigret discute de plusieurs situations d'un SN (voir p. 399) :

❶ SN avec l'article & au surposé (= *nominatif*), en tant que gouverneur
Ex. ‹le mien dort›, ‹le tien somelłe›, etc.

❷ SN sans l'article & au sousposé (= *après le verbe substantif*)
Ex. ‹çe çheval ęt mien›, ‹il ęt mien›, etc.

14 Chez Meigret, le *participe* n'est en effet qu'une sous-catégorie du verbe, dont le traitement occupe le chapitre XXV du livre IV (« Du verbe »), cf. « § 82. Verbe et participe ».

\+ : Signe de concaténation, suggère un espace séparateur dans la chaîne de l'énoncé, comme dans l'intitulé même d'un « § 144. Approche (pro)nominale ③ : article + pronom / adjectif possessif ».

∪ : Le signe s'inscrit notamment dans la présentation des données d'une table, comme « § 9. Table : ima- ∪ pourtr- ∪ qadr- », afin d'exprimer la relation d'union. En l'occurrence, cette table recueillit trois groupes de données afférentes aux mots qui respectivement sont commencés par *pourtr-*, *ima-*, ou *qadr-*[15].

∩ : Le signe permet d'exprimer l'amalgame, comme ‹du› qui, symbolisé par prép.∩art. [déf.mas.sg.], est amalgamé de la préposition *de* et de l'article défini *le*.

* : Les séquences jugées syntaxiquement et / ou sémantiquement inacceptables — par Meigret ou par nous — sont précédées d'un astérisque. Ex. : ‹*çetuy home›

/ : Les barres obliques séparent deux ou plusieurs termes qui appartiennent à un même paradigme (p. Ex. : *le* / *un* / *du* / *ce vin*) ou, selon l'usage ordinaire et en concurrence avec vs, les éléments d'un couple dichotomique (p. ex. : singulier / pluriel).

nb : nombre

occ. : occurrence(s)

R&D : (la) recherche et développement, souvent dans « cycles de R&D ».

vs : Forme abrégée de *versus*, qui indique l'opposition entre deux termes

→ : La flèche vers la droite symbolise, soit la réécriture (décomposition) d'une séquence en ses constituants (p. Ex. : SN → Dét + N), soit la dérivation d'une construction à partir d'une autre. Ex. : ‹ma› + ‹avanture› → ‹mon avanture›

↛ : La flèche vers la droite barrée fait la négation de la réécriture. Ex. : ‹ma› + ‹avanture› ↛ ‹*m'avanture› (abus de la règle de l'apostrophe)

↔ : La flèche double représente une relation de correspondance, bilatérale, entre deux ou plusieurs types de constructions (p. ex. entre les différents types d'une même phrase).

{} : Membres d'un ensemble. Ex. : SN {Nc, Np}

15 Le sens du signe mathématique est plus net. La conjonction disjonctive *ou* dans le langage naturel laisse entendre un seul choix (**soit** l'un **soit** l'autre) ; or, dans la présentation des données d'une table, nous voudrons dire l'un **et** l'autre, c'est-à-dire l'union des deux. Pour éviter l'ambiguïté du langage naturel du même type, nous introduisons aussi le signe suivant &.

Langage de requêtes CQL (implémenté dans le logiciel TXM)

Comme la graphie de nos éditions est saisie le plus fidèlement possible, les requêtes peuvent poser problème. Le logiciel TXM, sur lequel nous nous appuyons souvent, incorpore le langage CQL, et permet les requêtes pointues[16].

Dans un motif `[word="arts?|artific.*"%cd]` :

- Étant donné que le signe `?` répète 0 ou 1 fois le caractère antécédent, `arts?`, par exemple, permet d'inclure `arts` ou `arts?`. L'emploi de `?` est nécessaire ; si on employait l'astérisque (`art.*`), on sort aussi les occ. d'*article(s)*, d'*articuler* ou d'*artiste(s)*, le temps de traitement serait conséquent[17].
- La composition d'`artific.*` est due à notre connaissance de la graphie meigretiste dans laquelle, il arrive de mettre ‹'› à l'endroit de ‹e› muet. Comme ce motif est suffisamment précis (ou longue), l'emploi de l'astérisque (`.*`) ne risque pas de sortir trop de données impertinentes.
- `|` (*ou*) entre `arts?` et `artifices?` permet d'inclure *art(s)* ou *artifice(s)*.
- `%c` seul neutralise la casse (majuscules ou minuscules), et `%d` seul neutralise les signes diacritiques (accents, cédille, etc.)[18]. Leur concaténation cumule leurs fonctionnalités, permet de trouver, comme : ***A**rt*, *artifi**ç**e*, etc.

16 En savoir plus : le manuel de TXM (http://txm.sourceforge.net/doc/manual/manual78.xhtml).

17 Il faut en même temps reconnaître la nécessité de passer par `art.*`. Avoir une vue d'ensemble est toujours bénéfique au commencement du débrouillement des données.

18 À vrai dire, il faut aussi connaître et tester quels sont les « signes diacritiques » *pour* le logiciel TXM. La reconnaissance de cet ensemble de signes peuvent varier d'un outil à l'autre. Un test général est hors de notre portée. Nous pouvons seulement assurer que nous avons veillé à ce facteur ; nous multiplions les tests pour trouver un motif pertinent au cas par cas quand nous faisons les requêtes.

Une note sur la philologie progressive

L'explication ci-dessus sur le langage CQL est peut-être trop brève pour certains. Le fait qu'elle ne peut pas être plus détaillée reflète l'autre fait que le développement rapide voire divergent des outils informatiques peut donner lieu à un tour de Babel en sciences humaines et sociales. Le problème en est que, sans une maîtrise certaine, un chercheur serait privé de l'accès aux ressources scientifiques récentes, au moins de la liberté de les mieux exploiter. L'occasion nous est donnée d'expliquer nos pratiques en philologie numérique.

Premièrement, il faut présenter le logiciel utilisé et le motif appliqué, en fournissant la documentation technique nécessaire[19]. La présentation du motif donne l'occasion aux autres d'en vérifier la pertinence, et le cas échéant, d'en réviser les données générées ; c'est pourquoi nous donnons les tables de concordance (cf. § 3) et explicitons la façon dont chacune d'elles est générée. Rien n'empêche que des autres logiciels ou motifs aboutissent aux même résultats, voire d'une façon plus intelligente ou élégante.

Deuxièmement, pour nous, une maîtrise certaine des expressions régulières sert à aiguiser notre connaissance sur la *texture* — les conditions matérielles et les régularités repérables — d'un texte imprimé. Pour donner un exemple, nous formulons le motif `artific.*`, parce que nous savons l'apostrophe ‹'› muet peut prendre place à la finale. Sans un tel savoir de texture, on ne peut pas établir le corpus d'étude[20]. Cela dit aussi que le numérique constitue moins un raccourci dans les recherches, mais plutôt en elle-même un cheminement des savoirs cumulatifs, en l'occurrence, des propriétés aléatoires, constantes ou exceptionnelle d'un imprimé. Il s'agit donc des connaissances acquises au fur et à mesure, et c'est pourquoi la philologie numérique est pour nous nécessairement une philologie progressive. Dans notre étude sur l'écriture meigretiste, ces savoirs de *texture* permettent, du point de vue matériel, de classifier les variantes pendant l'établissement des éditions M1542a, M1548préf et M1550b / M1550b40p[21], et de délimiter les typèmes de l'alphabet meigretiste (d'une époque à l'autre). Du point de vue conceptuel, c'est avec ces typèmes identifiés qu'on puisse reconstruire les cycles de recherche et développement dans la grammatologie de Meigret[22].

19 Cela garantit tout au moins qu'on peut l'apprendre.

20 Et quand un utilisateur des bases Classiques Garnier Numérique trouve parfois un *ƒ* (`U+0192`, F hameçon) au lieu de ‹ſ› long, et qu'il n'a pas pu établir un corpus complet sur ‹teſte›, « tête », qu'est-ce qu'il peut faire ? À qui impute-t-il le défaut et comment peut-il l'améliorer ? Ou simplement, abandonne-t-il son étude sur les descriptions sur cette position d'amuïssement en phonétique historique ? On perdrait des contributions potentielles de ce spécialiste à cette matière et au perfectionnement de la saisie. Bref, il faut réviser de manière générale la division du travail industriel de l'édition numérique, cf. N1534.

21 Cf. « § 31. Typème ① : pour une terminologie descriptive des alphabets historiques ». Concernant le rapport entre M1550b et M1550b40p, cf. « Éditions numériques disponibles » en Annexes.

22 Cf. « § 48. Plusieurs cycles de R&D de 1542 à 1551 ».

Troisièmement, en pratiquant la philologie progressive, nous ne prétendons pas avoir accompli les éditions mentionnées, mais espérons pouvoir mettre à disposition leurs fichiers perfectibles[23]. Tout cela revient dire une bonne pratique d'"Open Source" : veiller à laisser une documentation, sur les choix d'Unicode qu'on a faits pendant la textualisation, sur le motif avec l'application duquel les données sont générées, sur ce que nous avons pu (ou n'avons pas pu) aboutir … etc., de façon à ce que les autres puissent reproduire les mêmes démarches et résultats, et pousser plus loin à partir de là. La perfectibilité en termes de génie logiciel, et l'accumulation dans les domaines scientifiques, sont au fond une même chose[24].

23 C'est aussi pourquoi nous citons systématiquement un fragment avec ses numéros de feuille (M1550b) et de page (H1980). Il n'y a pas (encore) une édition définitive, cf. N7 et « Œuvres numérisées de Meigret ».

24 Comme l'a dit Max Weber (2003 [1917] p. 82) sur la vocation du scientifique, « être dépassé d'un point de vue scientifique n'est pas seulement notre destin à tous, mais c'est aussi notre but à tous. »

Introduction

§ 1. Un observatoire du changement de paradigme métalinguistique

Nous avons une dette profonde envers J.-C. Chevalier, auteur de l'*Histoire de la syntaxe : naissance de la notion de complément dans la grammaire française, 1530-1750*, parce qu'il a appliqué l'approche structurale dans le domaine de l'histoire des théories linguistiques (avant la lettre), comme en témoigne sa préface autographe à la réédition de son ouvrage monumental :

> En un mot, terme que je répétais avec exaltation dans l'Introduction, je fais œuvre d'« **épistémologue** » […] Et comme Lévi-Strauss, fondé sur la phonologie, mettait en rapport les structures de la parenté, les échanges d'argent et les commutations de la parole, je pourrais mettre en rapport une révolution de l'analyse grammaticale qui fondait une discipline nouvelle, la **Syntaxe** (le mot n'était pas nouveau, mais le concept l'était, fondé sur l'analyse d'unité de sens) en rapport avec **la mutation des esprits et des biens**. (Chevalier 2006a [1968], p. X)

Ouvrage du grand anthropologue en question, *Les structures élémentaires de la parenté*, a convaincu Chevalier de pouvoir dégager les propriétés invariantes et modulables dans l'histoire de la syntaxe[25]. Qu'est-ce que peuvent être les « structures élémentaires » dans l'histoire de la grammaire ?[26] S'il y en a, Chevalier le laisse entendre, c'est la morpho-syntaxe qu'il propose de scinder comme deux manières de « coordination » : les marques et l'ordre des mots[27]. L'expression de l'historien est compacte : ce sont deux systèmes de coordonnées — au sens mathématique du terme — que les occidentaux, de la Renaissance en particulier mais aussi d'aujourd'hui, tiennent pour deux pôles du domaine grammaticographique[28]. Ils ne

25 Je fais partie de la dernière génération des étudiants à Taïwan qui savent apprécier l'esprit ouvert et l'approche structuraliste de Lévi-Strauss. Tout comme il fallait « se pencher sur les expériences culturelles les plus différentes et les plus éloignées de la nôtre [occidentale] » (*De près et de loin*, 1988), je crois que mon « regard éloigné » sur Louis Meigret, dont la civilisation et l'historicité sont selon toute apparence très différentes des miennes, a une chance de jeter une lumière crue sur son geste fondateur. J'ai peut-être raison, peut-être tort, mais j'ai fait de mon mieux, et c'est toute mon adolescence intellectuelle française déjà … dont la présente thèse gardera un souvenir.

26 Il convient de nous rappeler que Kuhn (1983 [1962]) a également pensé à *structure* quand il intitule son ouvrage, *La Structure des révolutions scientifiques*. C'est aussi à cet ouvrage nous empruntons le concept de « changement de paradigme » qui est mis dans l'intitulé du présent « § 1. Un observatoire du changement de paradigme métalinguistique ».

27 En disséquant les grammaires de Meigret à Ramus, Chevalier pointe qu'« il est pour eux inconcevable qu'un exposé de fonction ne soit pas régi par la double coordination des **marques** et de l'**ordre des mots** » (p. 225), cf. « § 159. Distributionnalisme ».

28 Ou linguistique si l'on veut, sauf qu'en comparaison avec la grammaticographie, la linguistique ne s'intéresse pas autant à la dimension paratextuelle, c'est-à-dire, à l'ordre de présentation de toutes les matières langagières, à la mise en rapport de deux ou plusieurs langues (dont nous étudions un aspect au

s'opposent pas l'un et l'autre comme deux approches (axer sur la flexion vs axer sur l'ordre), deux niveaux (forme vs fonction), ou deux matières (morphologie vs syntaxe). Ils font toujours un amalgame, et la question n'est que de savoir leurs proportions. Faire l'histoire de la syntaxe — au sens général qu'on peut lui donner de *technique de désambiguïsation* — c'est évaluer leurs coefficients respectifs variés d'un ouvrage à l'autre, ou d'un temps à l'autre.

Il faut néanmoins lire Chevalier avec patience. L'histoire de la syntaxe risque d'être lue comme une histoire où l'approche axée sur la variation flexionnelle perd progressivement sa prépondérance, si on lit seulement un extrait comme le suivant :

> Critère précieux donc que celui du contexte [ordre des mots], puisqu'il permet de **pallier la grossièreté de la déclinaison** française, de distinguer le nominatif de l'accusatif, le génitif de l'ablatif, puisqu'il permet aussi d'analyser les groupements sans article ; mais essentiellement il complète le **critère des marques** ; par là, il est parfois tenu pour second[aire]. » (Chevalier 2006a [1968], p. 226-227)

L'idée principale rejoint l'opinion selon laquelle le français dérive et dévie du latin, et selon laquelle la *morpho-syntaxe* supplée à la « la grossièreté de la déclinaison ». Le verbe *pallier*, quoique employé au sens métaphorique, reflète le destin du français vu par certains. Peu importe qu'on le prenne au sens de *camoufler*, ou au sens d'un *remède* insuffisant pour un trouble pathologique, il représente le français comme un exilé du paradis heureux des paradigmes, ou comme un handicapé par rapport au fonctionnement autonome du latin.

Or, dans l'introduction, l'historien de la syntaxe fait intervenir l'*ordo naturalis*, qui résulte « des analyses médiévales » (p. 225) :

> Ainsi l'**ordre des mots** dans la langue-mère, latine, contrevient souvent à l'ordre fixé par la démarche logique qui est dit *ordo naturalis* : *suppost* devant *appost*, sujet devant prédicat, terme régissant devant le terme régi. … [de l'autre part] ces langues élémentaires [vulgaires] et moins raffinées que le latin dévoilent un ordre premier que cachaient les ornements de la langue latine ? (p. 19)

Le critère des marques et l'ordre des mots sont les traits formels dont on sait se servir dès le début du XIIIe siècle[29]. En associant l'ordre des mots à la logique, le scénario de Chevalier ne

« § 21. Cadre de production grammaticographique », concernant le cadre souvent multilingue de production grammaticographique), à la mise en regard de deux écritures (pensons à Ramus 1572), à l'établissement des paradigmes, ou à l'utilité pédagogique des poèmes ou chansons, etc. C'est pourquoi Chevalier intitule une division de sa dissertation sur Ramus, « Rôle de l'exposition. Heuristique et pédagogie. » (p. 254). Au fond, la rationalité d'une production grammaticographique implique une considération livresque (un manuel est un outil à la main, facile à consulter). En revanche, la rationalité d'une science linguistique se caractérise par une recherche de l'analyse pointue, souvent innovante.

29 Nous faisons référence au *Doctrinale Puerorum* d'Alexandre de Villedieu (1209), cf. Chevalier 2006a [1968], p. 43-44, où il propose de voir l'ordre des mots comme un des « critères formels ».

consiste pas à livrer une histoire de la décadence du système casuel. En ce qui concerne notre propos d'ici, il est un récit conçu pour un duo. Si du point de vue de la *morpho-*, on délègue à la syntaxe les défauts à pallier en français, la science du raisonnement contrebalance ce point de vue, parce que l'ordre des mots dans cette langue semble un ordre premier.

Le critère des marques et l'ordre des mots jouent-ils (exclusivement ? profondément ?) les rôles de « structures élémentaires » durant 1530-1750 ? Ce n'est évidemment pas notre sujet, mais il reste tout aussi intéressant d'en découvrir un témoignage, sinon un jalon, du passage de la grammaire pivotant sur la morphologie (répartition des accidents ou / et des actants), vers la grammaire orientée vers la syntaxe (dont l'analyse de la chaîne parlante constitue la base). La production grammaticographique de Meigret fournit un observatoire, le meilleur selon nous, d'un tel changement du paradigme métalinguistique. Il convient de clarifier l'intérêt méthodologique de notre étude concentrée sur un seul grammairien. Celle-ci permet d'éviter justement le désir de comparer plusieurs auteurs sélectionnés par leur contemporanéité. Au fond, sans passer par la lecture interne et attentive d'une pensée, la comparaison de plusieurs pensées, dont le choix est orienté par la chronologie, risque en soi, sinon dès le premier moment de l'établissement de corpus, d'introduire une imagination linéaire ou téléologique de l'histoire.

Revenons à l'exercice structuraliste de Chevalier qui en emprunte le modèle à Lévi-Strauss. « La mutation des esprits et des biens », en contrepoint de laquelle la *Syntaxe* se constitue, s'avère une expression volontairement vague. Elle exprime non seulement, du côté de l'objet d'étude, le changement avec le temps, mais surtout, du côté du chercheur, l'attitude ouverte aux différents angles d'attaque. C'est grâce à cette ouverture d'esprit que nous osons expérimenter une nouvelle approche dans notre étude sur Meigret.

Comme nous le verrons, la manière dont Meigret définit la grammaire et les objets linguistiques (son, lettre, mot, énoncé, etc.) s'apparente à celle d'un *architecteur*[30] et d'un *peintre*[31], ce qui est évidemment un signe de l'influence de l'imagerie perspective renaissante. La production grammaticographique de Meigret reflète donc « la mutation des esprits et des biens » en son temps. Elle témoigne, d'une part, d'un esprit précis et innovateur à la Renaissance et, de l'autre part, d'un bien intellectuel qui incarne symboliquement la conquête

30 Lisons : « Car pour néant se travaille l'**architecteur** de diviser les commodités et proportions d'un édifice, si les raisons qu'il a déduites, touchant la propriété et nature des matières nécessaires à le dresser, ne sont reçues. » (cf. cit. [34], p. 95). Cf. « § 16. Bâtiment : acception à l'époque », « § 17. Bâtiment : critère appréciatif », « § 18. Bâtiment : description renforcée », « § 19. Bâtiment : image d'un tout ».

31 Cf. « § 10. Portrait : acception à l'époque », « § 11. Portrait : thèmes communs à Tory et à Meigret », « § 12. Portrait : emblème du réalisme », « § 13. Portrait : rhétorique de la laideur » et « § 14. Portrait : épistémologie commune à l'imagerie perspective et à l'orthotypographie ».

technologique et cognitive dans cette époque. Le clivage de l'histoire interne et de l'histoire externe est à revoir, car ces esprits et biens caractéristiques, que certains considèrent comme relevant de l'histoire culturelle et externe, sont au cœur de notre grammairien et même à l'origine de la tendance technicisante de la linguistique française[32].

Un survol des études sur Meigret

De nombre des études ont contribué à élargir ou à approfondir nos connaissances sur Meigret. Le survol des ces études, non exclusif, donne l'occasion de témoigner nos dettes à leur égard.

Dans son *Histoire de la langue française des origines à 1900, tome II, Le seizième siècle*, Brunot (1927, p. 140-143) a d'emblée donné deux traits essentiels de Meigret : « Meigret montre à plusieurs reprises cette indépendance [de la grammaire française] » ; « Aussi l'attitude que Meigret prend vis-à-vis de cet usage semble-t-elle souvent plutôt celle d'un contemporain de Vaugelas que de Sylvius. ».

Dans son ouvrage, *La voix pronominale en ancien et en moyen français* (1962), Stéfanini a consacré de longues analyses sur la façon dont Meigret décrit la construction pronominale. D'après lui (p. 30), « sa théorie du pronom [de Meigret] est la plus pénétrante peut-être de toutes celles de nos anciennes grammaires. »

Dans l'*Histoire de la syntaxe : naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)* de Chevalier (2006 [1968], p. 215-250), Meigret et Pillot représentent deux visées différentes de la grammaire : traité scientifique ou manuel pragmatique. En particulier, le distributionnalisme de Meigret et de Ramus donne à voir l'origine empirique et formaliste de la tradition linguistique française.

Dans *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance : Auteurs, imprimeurs, ateliers d'imprimerie* de N. Catach (1968, p. 87-95), Meigret est un orthographiste phonéticien et réformateur qui collabore avec ses libraires-imprimeurs (D. Janot, Ch. Wechel), mais qui sera déçu par par ces collaborations.

Louis Meigret : humaniste et linguiste de Hausmann (1980) reste l'ouvrage incontournable pour connaître la biographie du grammairien, les contextes dans lesquels celui-ci interagit avec d'autres savants contemporains, et la situation historique de la *Grammaire*. Par rapport à cette historiographie de référence, notre thèse contribue principalement à examiner de plus

32 Cf. Auroux 1994, 1998, et « § 5. Une origine technicisante de la linguistique française ».

près le contenu de cette *Grammaire*, que l'historien allemand commente et analyse dans son chapitre 12 (p. 142-204).

Dans son ouvrage, *La syntaxe de Louis Meigret à travers « L'histoire de C. Crispe Saluste touchant la coniuration de L. Serge Catelin » (1547)*, Andrés Colón cherche à confronter les pratiques linguistiques du traducteur Meigret, aux règles linguistiques que le grammairien Meigret met en place. Selon lui (p. 247-264), l'ordre latinisant et non latinisant coexiste sous la plume de Meigret, bien que ce dernier préconise l'autonomie de « l'ordre de nature » ou du « style français ».

Dans son ouvrage, *Les inventeurs du bon usage : 1529-1647*, Trudeau (1992) cherche la corrélation des « positions sociologiques propres à la société renaissante » (p. 12), en constatant l'association entre l'importance de l'usage chez Meigret, et la montée de la classe de « bons courtisans », de commerçants ou de bourgeois (p. 53, 77) : « le grammairien apporte aux "bons courtisans" qui jugent "à l'oreille" la caution de la raison. » (p. 79) Cela explique pourquoi la *Grammaire* se caractérise par sa rationalité plus que par sa normalité (p. 72).

L'orthographe française au temps de la Réforme de Baddeley (1993) nous permet d'appréhender des liens entre la réforme religieuse et de la réforme orthographique, et d'apprendre plus d'éléments sur le grammairien-typographe Meigret.

De l'ouvrage *À plaisir. Sémiotique et scepticisme chez Montaigne* de Demonet (2002, p. 34), nous retenons notamment « Meigret est un jalon de la sémiotique linguistique au XVIe siècle ». Ce positionnement ouvre la porte à notre rapprochement entre Meigret et Frege, et aux études pragma-sémantiques que le grammairien effectue autour de l'article.

Dans son article, « Meigret et Priscien », Colombat (2013) compare plus finement les définitions des PdD du grammairien humaniste et de l'artigraphe latin, tout en pointant les adaptations innovantes de Meigret.

§ 2. Définition de l'objet d'étude

L'objet de notre étude est la pensée du grammairien Meigret : son activité psychique qui traverse ses analyses linguistiques.

Nous disons délibérément sa *pensée*, et non pas seulement ses *idées*, parce que notre but primordial est de comprendre de manière la plus complète possible cet esprit par ses propres écrits, et moins d'inscrire certaines de ses analyses, notions et observations dans un tel ou tel cadre historiographique. Si l'on nous disait que nous ne faisons pas une histoire, nous répondrions simplement que sans une lecture systématique des écrits en question, on risquerait de bricoler continuellement certaines des analyses, notions et observations qui y sont contenues, sans veiller à les mettre en cohérence.

Objet des antinomies interprétatives

Prenons rapidement cinq exemples.

La grammatologie de Meigret continue-t-elle celle des Romains, que Desbordes appelle la *voix scriptible* ? Oui et non. Elle part de la correspondance phonie-graphie dont la formulation se trouve chez Quintilien et Priscien, tout en inaugurant, parmi les premiers, le paradigme de l'*écriture phonographique*. La différence entre ces deux tendances est que l'une réduit les descriptions des voix au nombre restreint de l'alphabet latin, et que l'autre cherche à diversifier les caractères pour rendre les phonèmes du français.

Meigret renonce-t-il l'existence du *cas* dans la langue française ? Oui et non. Nous verrons qu'il signale l'inexistence de la morphologie désinentielle et en même temps s'attache à incorporer les catégories casuelles dans la syntaxe française. Au fond, il faut essayer de distinguer l'aspect morphologique et l'aspect syntaxique du *cas*.

Le respect des usages réels et la grammatisation de la langue chez ce grammairien sont-ils en contradiction ? Oui et non. Le problème résulte en partie du clivage contemporain entre *descriptif* et *prescriptif*. De ce point de vue, il serait difficile de déterminer de quelle nature e la *Grammaire*. Or, la question semble peu pertinente, lorsque nous découvrons que ces deux dimensions ne sont pas démêlées aussi clairement chez Meigret. À ce sujet, nous verrons que l'*usage* sous sa plume est tantôt réel tantôt bon, et que le *bâtiment* porte tant sur la structure (idéale) de la langue que sur la capacité (effective) de l'homme (locuteur, interlocuteur, ou auditeur) à énoncer ou à comprendre certains énoncés.

Peut-on qualifier de dépendancielles les descriptions que Meigret a faites sous le nom de *gouvernement* ? Oui et non. Oui, parce que c'est une idée omniprésente chez lui. Non, pour certains qui réservent la syntaxe dépendancielle aux études sur le verbe. Ainsi, dans le but d'échapper à ce genre de dilemme, nous avons décidé de poursuivre aussi loin que possible ces descriptions dépendancielles, et finissons par reconnaître la transversalité et l'hétérogénéité de ce thème à tout niveau linguistique. En fin de compte, il ne serait pas sans intérêt de réfléchir sur l'anachronisme derrière le dilemme décrit : pourquoi laisser l'acception de *gouvernement* ou de *dépendance*, par exemple, tesnièrienne rétrécir nos connaissances de l'activité linguistique d'un Meigret ?

La technique de résolution est-elle une démarche transformationnelle (Hausmann 1980, p. 173) ? Oui et non. Le verbe substantif joue effectivement un rôle nodal dans le schéma du passif, mais c'est une extension de sa capacité à « dénoter seulement l'existence d'une chacune chose qui est signifiée par le nom qui le gouverne [cette chose] : comme ‹je suys›, ‹tu ęs›, ‹il ęt› [... et à] dénoter plutôt la perfection des actions et passions » (cf. cit. [275], p. 461). Cela dit, le verbe *être* a pour objectif essentiel de représenter l'état (parfait) d'un substantif, et n'a que pour effet secondaire (inattendu, ou un peu implicite) de mettre en évidence une structure verbale (transitive, intransitive, pronominale, passive agentive ou non)[33].

Singularités de Meigret

Plusieurs particularités conditionnent notre étude et nous conduisent à la mise en place d'une approche que nous appelons thématico-quantitative.

En premier lieu, il est un grammairien fondateur et c'est pourquoi le circuit des concepts transdisciplinaires, équivoques, et polysémiques en lui est complexe. Par exemple, la notion de *portrait*, qui provient de l'imagerie perspective à la Renaissance, permet à Meigret de

33 Le problème relève au fond de ce que nous entendons par l'opération transformationnelle. Si *transformationnel* n'est qu'un adjectif du nom *transformation*, le problème n'existe pas. En revanche, le problème existe dès qu'on associe trop étroitement cet adjectif à Chomsky en sorte que l'opération transformationnelle laisse entendre uniquement l'opération chomskyenne. Une telle connotation rencontre inévitablement ses limites dans le champ historique des idées linguistiques. En effet, le recul historique nous permet de comprendre que l'opération chomskyenne n'est qu'un type de l'opération transformationnelle. D'un autre côté, nous ne pouvons procéder pour nous instruire, que du connu à l'inconnu, et la tâche de médiation de l'historien lui autorise de faciliter l'appréhension de son lecteur par quelque comparaison. De ce point de vue, le rapprochement d'Hausmann entre la résolution et la transformation nous semble toujours avoir sa pertinence. Par exemple, quand un homme du XVIIIe siècle cherche à souligner l'excellence d'un peintre moins connu, faut-il évoquer Apelle ou Rambrandt ?
(Apelle est un célèbre peintre grec qui a vécu au IVe siècle av. J.-C. Nous faisons allusion à ce dialogue du *De recta pronuntiatione* d'Érasme (1528) : « LION : Je connais depuis longtemps le nom de Dürer, le plus illustre des artistes peintres ; certains l'appellent l'Apelle de notre temps. ». Nous y reviendrons, p. 54.)

rénover la doctrine antique de la correspondance phonie-graphie[34], et de théoriser le devoir de l'écriture, voire la capture synchronique de l'état de langue[35].

En second lieu, il est un grammairien au sujet duquel un grand nombre d'études ont été menées. Pour cette raison, il nous est souvent arrivé de rencontrer des conflits entre des points de vue existants, ainsi que de tenter de les articuler dans une compréhension cohérente. Par exemple, selon nous, il *grammatise* la langue française sans pour autant la *normaliser* — d'où sa méthodologie empirique et sa linguistique de l'usage[36]. Cela explique son attitude, qui pourrait paraître paradoxale dans sa querelle avec Peletier. Dans sa conception de l'écriture phonographique, il n'y a pas forcément de contradiction entre l'écrit cadré à l'oral, et l'impossibilité de standardiser les différentes phonations patoises. Le grammairien propose au fond un alphabet plus complet, pour qu'on puisse transcrire la prononciation réelle (usage réel, et non pas bon usage)[37]. Il n'aurait pas pu résoudre la question des variétés graphiques ainsi générées, mais ce n'était pas son problème[38].

En troisième lieu, entre autres caractéristiques, l'abondance des occurrences (désormais, *occ.* ; 119 !) de *gouverner* / *gouvernement* dans la *Grammaire* de Meigret (M1550b) donne une place particulière à cet ouvrage parmi les autres productions grammaticographiques au XVIe siècle. Il va sans dire que cette thématique essentielle à la syntaxe, dont Hausmann (1980) et Colóns (1983) ne dissent (presque) rien, constitue un champ à part entière. Elle s'oppose certes au *critère des marques*, mais s'avère bien plus complexe et fine que l'*ordre des mots.* Son domaine d'activité s'intercale justement entre ces deux pôles. L'occasion est donc propice pour une micro-historiographie de ces deux « structures élémentaires », sinon d'une tierce en émergence. Nous avons la chance de consolider, sinon rénover, l'entreprise de Chevalier, tout en nous inscrivant dans l'histoire des sciences.

34 Cf. « § 7. Artifice : voix d'artifice, ou commun artifice phonétique ».
35 Cf. notamment « § 12. Portrait : emblème du réalisme » et § 14. Portrait : épistémologie commune à l'imagerie perspective et à l'orthotypographie ».
36 Cf. « § 23. Linguistique de l'usage » et « § 160. Procédure empirico-déductive ».
37 Nous faisons allusion à l'alphabet phonétique, mais qui n'est évidemment pas encore « international ».
38 Cf. les « problèmes des patois », p. 242.

§ 3. Approche thématico-quantitative

Nous qualifions notre approche de thématico-quantitative, en nous adaptant à l'impact du numérique en sciences humaines et sociales, et en révisant la notion d'exhaustivité. Il est vrai que jusqu'à une date récente, on pouvait et on devait se contenter d'une lecture parfois impressionniste des livres anciens, puisque nos yeux et notre cerveau ne sont pas vraiment aptes à examiner tous les passages touchant à un thème dans un ensemble des œuvres délimités, comme celui de *bâtiment* dans tous les écrits de Meigret, par exemple. Cependant, s'il était impossible ou difficile de rassembler ces passages, la tâche a été aujourd'hui rendue possible par le progrès de la philologie numérique. Par conséquent, la disponibilité des bases de données impose, en contrepartie, de développer une méthode d'appréhension plus complète et plus rigoureuse, parce que les lecteurs peuvent vérifier, eux aussi, rapidement et intégralement les faits textuels grâce à l'accès de plus en plus facile aux éditions numériques.

Lecture pilotée par les données

Notre approche thématico-quantitative se base en réalité sur une pratique simple qu'est le repérage des champs lexical ou / et sémantique d'un thème. Pour ce faire, il faut d'abord savoir exploiter la syntaxe de requête de la plateforme où l'édition numérique est proposée. Par exemple, quand nous calculons la présence du motif *bâtiment* dans la *Grammaire* (H1980 [M1550b]), nous faisons la requête du motif "bât*" dans la base des Classiques Garnier Numérique[39] ; autrement, on risquera de négliger les occ. de *bâtir* (infinitif), *bâti* (participe passé), et *bâtissant* (participe présent)[40]. Ensuite, il nous appartient d'explorer le champ lexical de *bâtiment* ; nous avons ainsi trouvé une seule occ. d'« architecteur » (cf. cit. [34], p. 95) et vérifié *maison* dont aucune des 6 occ. ne concerne notre examen thématique. Enfin, pour classer toutes les occ. pertinentes extraites de M1542a, M1548préf et M1550b, il nous faut poursuivre aussi loin que possible le champ sémantique de *bâtiment* tel que Meigret l'étend. Il va sans dire qu'une telle lecture thématico-quantitative est une critique interne[41], ou mieux, une articulation stricte de la pensée de Meigret en tant que système fermé — et développé — dans ses écrits. C'est aussi à ce niveau que nous établissons les propriétés invariantes et modulables de la « linguistique » du grammairien lyonnais, en nous retrouvant

39 Attention, sans un point avant l'astérisque.

40 Cf. le récapitulatif dans N219 (p. 95).

41 Nous faisons légèrement allusion à la méthode défendue par l'École dite « méthodique », qui était très influente dans la science historique au XIXe siècle en France. L'idée essentielle est qu'on isole le corpus d'étude et observe ce corpus comme tel, en évitant l'invasion des connaissances historiques préétablies (s'agissant souvent des stéréotypes liés aux époques ou aux dynasties).

proches de l'analyse structurale de Lévi-Strauss et de l'« épistémologue » auquel Chevalier s'identifie.

Il convient de souligner que l'approche thématico-quantitative impose une lecture intransigeante, dans la mesure où elle suppose de prendre en compte toutes les occ. d'une thématique ou d'un problème. Pourquoi ? Parce que nous cherchons à diminuer le risque de sacrifier la réalité textuelle en faveur de la thématisation inévitablement schématique.

Table des occurrences, travaillées ou à travailler

Nous avons donc établi des tables de concordance, dont le titre est construit par un « radical » distinctif[42] des items lexicaux, ou par plusieurs radicaux séparés et concaténés par le signe « union », ∪. En ce qui concerne le trait "-" suivi des radicaux, il peut rappeler la séquence ".*" ou le signe astérisque "*"[43] : un caractère unique et quelconque, qui se répètent zéro fois ou plusieurs fois. En effet, on ne peut pas s'approprier le signe astérisque "*", car il indique habituellement l'inexistence ou le contre-exemple dans la dissertation (notamment en sciences humaines et sociales).

Par contre, la postposition du trait "-" permet de formuler traditionnellement un radical ou un préfixe, ce qui est sémantiquement proche de la « concaténation de n'importe quelle suite (jusqu'à l'espace) ». De plus, sans besoin de suivre rigoureusement la connotation de l'astérisque en informatique, ce trait permet de représenter indifféremment la séquence ".*" ou le signe astérisque "*" tout court, et d'harmoniser la forme vedette des données. Par exemple, dans le « § 87. Table : cas », on indexe non seulement les occ. de *cas*, mais aussi celles de *nominatif*, *vocatif*, *accusatif*, *génitif*, *datif*, *ablatif*. Ces catégories casuelles ne portent évidemment aucun radical en *cas-*, mais il serait lourd et inutile de nommer cette table de *cas-* ∪ *nominatif-* ∪ *vocatif-* ∪ *accusatif-* ∪ *génitif-* ∪ *datif-* ∪ *ablatif-*[44].

Au niveau de la gestion des données, l'autre commodité en est qu'on peut indexer les occ. en ajoutant les nombres ordinaux (1º, 2º, etc.) juste après, comme *bati-1º*, *déterm-2º*, etc. Nous avons 20 tables d'occurrences (désormais tables d'occ.), dont nous citons la suivante c exemple[45].

42 Que nous tenons pour le nom indicateur de chaque (sous-)groupe.

43 Pour ceux qui exploitent les expressions régulières de requête dans les basses Frantext, Classique Garnier Numérique, ou le logiciel TXM, etc.

44 Suivant la même logique, le « § 123. Table : déterm- » contient aussi les occ. d'*indéterminé(e)*, sans qu'on ait besoin de la dénommer la *table de détermin-* ∪ *indétermin-*. De même, l'occ. de *portrait* (sans *u* dans la première syllabe) ne nécessite plus une indexation autre que celle de *pourtr-*.

45 Cf. « Index des tables d'occurrences ».

§ 40. Table : superfl-.....216
11 sur 22 données sont citées = 50,00 %
Qui couvre et vérifie les données relatives à *ſupefluité* (sans ‹r›), *ſuperfluité*, *Superfluité*, *ſupęrfluités* (avec ‹ę›), *ſupflue* (avec ‹p̃› avec tilde, pour signe abréviatif de *per*), etc.

Ces tables nous permettent, d'une part, de vérifier la totalité des données relatives[46] et, d'autre part, de marquer les citations commentées dans notre dissertation. Nous savons donc que 62,51 % (522 sur 835) de occ. de nos tables sont couvertes[47]. Grâce à la numérotation des citations ([1], [2], etc.) au long de notre thèse, nous évitons de commenter un même passage plusieurs fois (de manière répétitive, ou de manière incohérente), tout en conservant les possibilités :

(1) Qu'un même passage soit indexé gouv-14º (cf. cit. [255], p. 425, au « § 97. Verbe à valence ») et démon-5º (cf. cit. [305], p. 555, au « § 128. Embrayage énonciatif des premiers pronoms : ‹je›, ‹tu›, ‹il› et ‹çe› ») — simplement, le passage est intéressant dans ces deux perspectives à la fois ;

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[255] [305]	gouv-14º	, sont toujours postposés aux verbes qu'ils	gouvernent	: comme ‹irey je la ?›	(M1550b, f. 51 v° [H1980, p. 54])
[255] [305]	démonstratif-5º	toutes définitions. Au demeurant, tous pronoms	démonstratifs	: comme ‹je›, ‹tu	(M1550b, f. 51 v° [H1980, p. 54])

(2) Qu'une longue citation [256] contienne, d'une part, trois occ. indexées gouv-19~21º et couvre, de l'autre part, la citation [214] (p. 353, au « § 81. Pronom personnel, pronom possessif et déterminant possessif, avec leur morphologie ») et la citation [244] (p. 391, indexée cas-40º, et au « § 90. Accusatif et fonction COD »).

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[244] [256] [370]	gouv-19º	toujours préposés aux verbes ou participes qui les	gouvernent	, servant d'accusatif : lequel le plus	(M1550b, f. 52 r° [H1980, p. 54])
[256] [370]	gouv-20º	vrai passif que les verbes actifs et transitifs	gouvernent	: comme ‹je frape Pięrre›,	(M1550b, f. 52 v° [H1980, p. 54])
[214] [256]	gouv-21º	, ‹vous›, quand ils sont	gouvernés	par le verbe actif sans aucune préposition :	(M1550b, f. 52 v° [H1980, p. 55])
[244] [256] [370]	cas-40º	ou participes qui les gouvernent, servant d'	accusatif	: lequel le plus souvent est en notre	(M1550b, f. 52 v° [H1980, p. 54])

(3) Que toutes les occ. d'un « § 87. Table : cas » ne sont pas traitées dans la « Section xi. Catégories casuelles » ; comme nous pouvons le constater, les citations

46 Nous expliquons au préalable de chaque table quel motif nous utilisons pour la requête, et fournissons systématique la source, notamment le texte originel de M1550b et l'édition H1980 (édition d'Hausmann en 1980) au cas de la *Grammaire*. Ces deux informations permettent aux autres chercheurs de retrouver aisément le passage, et de vérifier éventuellement avec leurs propres éditions.

47 Le nombre total des textes de Meigret cités est 400, l'écart 117 (= 517-400) est donc le nombre des passages qui apparaissent plus qu'une fois dans ces tables.

> dans cette section (la première numérotée [235] et la dernière [250]) n'épuisent pas la table ; par exemple, la citation [220][48] a été donnée plus antérieurement dans le « § 81. Pronom personnel, pronom possessif et déterminant possessif, avec leur morphologie », et la citation [276][49] sera introduite au « § 107. « Nominatif », ou mode d'emploi du verbe être », etc. On sait donc que toutes les occ. dans ce « § 87. Table : cas » sont soit traitées quelque part, soit nulle part.

Ces tables nous évitent la répétition et l'incohérence, et elles peuvent éventuellement rendre service à nos lecteurs ou aux autres chercheurs. En ce qui concerne les thèmes que nous avons travaillés, le lecteur peut donc choisir de partir de l'endroit où nous arrêtons nos lectures, en révisant en priorité les données qui sont hors de notre portée. Ou bien, il peut consulter directement, à l'aide du « renvoi » cliquable des numéros[50], notre commentaire ou / et notre documentation sur un passage en particulier.

Il convient d'expliquer pourquoi nous donnons un nouveau numéro à chaque citation, au lieu de répéter, par exemple, la citation numérotée [244] à l'endroit de [256][51]. Premièrement, parce que la citation [244] n'est qu'une partie de [256]. Deuxièmement, et c'est essentiel : ce sont deux objets différents, qu'il faut placer dans deux perspectives différentes (celle de la gouvernance verbale, et celle de la catégorie casuelle). Les deux citations font partie d'un « même » passage ou alinéa du point de vue du texte originel, mais elles sont deux objets distincts dans le cadre de notre étude.

Pour conclure, on peut considérer nos tables comme le panneau intermédiaire qui sert non seulement d liste de vérification sur la couverture de notre lecture thématique-quantitative, mais aussi d'un outil de travail face au texte originel : sur un passage précis, quelles conséquences ont été tirées, ou quels examens ont été menés ? Ainsi, nous espérons pouvoir mettre en place, à titre d'essai, une médiation plus intime entre les réflexions thématiques et les données textuelles.

48 « combien que ‹ſoę› n'a point de **nominatif** », p. 358.
49 « le seul verbe substantif ‹suys›, ‹ęs›, ‹et› veut toujours un sousposé nominatif », p. 464.
50 Cf. « Conventions et symboles », p. 10.
51 Il y une autre situation qui est plus simple. La reprise partielle ou complète d'une citation, comme elle ne développe pas une nouvelle idée, porte le numéro initialement attribué.

§ 4. Va-et-vient vérificatif entre schématisme thématique et intégralité textuelle

Il faut confronter plus systématiquement le schématisme thématique et le texte en son entier.

Du point de vue chronologique, le « § 95. Table : gouv- » est généré le premier, mais il est achevé le dernier. L'explication d'un tel parcours offre l'occasion de présenter le mouvement de va-et-vient de notre lecture entre le pôle thématique et le pôle quantitatif. Ce mode de lecture consiste toujours à s'interroger sur les circuits de la terminologie métalinguistique, mais surtout à circonscrire les particularités intellectuelles des productions grammaticographiques d'un auteur. Ces particularités nous ont conduit à développer un savoir-faire qui fait savoir — qui permet d'explorer et de révéler — le grand intérêt qu'un Meigret porte sur la linguistique dépendancielle, l'indication localisatrice, et l'émergence du déterminant[52], etc. Il ne suffit plus d'évaluer Meigret à l'aune des thèmes communs du métalangage (gréco-)latin, car on risquerait de se borner aux acquis de l'histoire des théories linguistiques. Il convient de suivre plus intégralement la plume de cet esprit critique et innovateur, en éprouvant avec lui la nécessité des nouveaux moyens descriptifs dans la linguistique française.

Face à 119 occ. de *gouverner* / *gouvernement*, par exemple, il ne suffit plus d'en lire quelques-unes pour dire que Meigret a déjà élaboré une « syntaxe dépendancielle ». Il s'agit d'une grammaire dépendancielle, dont les domaines d'application sont non seulement la syntaxe verbale, mais aussi la constitution du syntagme nominal[53], la morphologie, la composition lexicale, jusqu'à la grammatologie (la science sur l'écriture). Comme la terminologie et le développement de la « syntaxe dépendancielle » contemporaine risquent de rétrécir l'ampleur des niveaux auxquels Meigret applique sa théorie, nous nous proposons d'appeler la *gouvernance* l'unité de cette théorisation. Un des bénéfices en est qu'on peut aligner trois types : gouvernance verbale (désormais GV), gouvernance nominale (GN), et gouvernance prépositionnelle (GP)[54], auxquelles sont consacrées les trois sections principales du « Chapitre V. Dépendance syntaxique ». Mentionnons au passage que Meigret inscrit le verbe *être* au carrefour de la GV (c'est le verbe auxiliaire du passif, et le verbe qui permet la résolution transformationnelle de tout verbe) et de la GN (c'est l'essence du nom substantif, et c'est pourquoi les comportements syntaxiques de l'attribut et du COD sont différents). Ce

52 Dont l'admission de l'article comme une PdD fait partie, si ce n'est pas redondant.

53 Il va sans dire qu'elle exerce des influences, à son tour, sur les analyses du groupe déterminant et du syntagme prépositionnel.

54 Nous pouvons dire la rection verbale, ou le régime, mais il n'y a pas de correspondant quand il est question de syntagme nominal (désormais SN), et de syntagme prépositionnel (SP).

déploiement ou cette division de matériaux en trois domaines ne suffissent néanmoins pas encore à renfermer toutes les considérations syntaxiques du grammairien. C'est pourquoi, progressivement et de façon plus ou moins explicite, les autres thématiques et les autres tables sont produites ; celles-ci segmentent et éclairent, par groupe, par domaine ou par questionnement, le grand champ d'activité du motif de *gouvernance* :

> sur la rection verbale certes (cf. la « Section xiii. Gouvernance verbale »)[55],
>
> mais aussi
>
> sur la constitution syntagmatique du nom et son comportement syntaxique (cf. « § 89. Fusion du cas nominatif et de la classe nominale », « Section xiv. Gouvernance nominale »),
>
> sur le problème du pronom ou / et du « déterminant » (cf. « § 81. Pronom personnel, pronom possessif et déterminant possessif, avec leur morphologie » et « Section xvi. Désintégration du « nom » »),
>
> sur le rapport épithétique ou déterminatif (cf. « Chapitre VI. Déterminant en émergence » en entier),
>
> sur la production lexicale (cf. « § 110. Déterminant quantitatif », « § 111. Rayonnement sémantique du radical lexical » et « § 118. Rayonnement sémantique de la « préposition » (préfixe lexical) »), etc.

Après avoir dégagé les points communs ou éléments généraux (plus ou moins trans-historiques) de la gouvernance ou de la dépendance, nous cherchons encore à circonscrire les emplois des termes en *gouv-* par Meigret, à spécifier leurs problématiques, à préciser leurs domaines d'application, à comprendre certaines de leurs connotations qui peuvent sembler curieuses à nos contemporains, etc. C'est ce faisant que nous réalisons l'obligation de travailler encore trois autres piliers de la syntaxe de Meigret : l'indication localisatrice, l'extraction des catégories casuelles, et les recherches pragma-sémantiques autour des articles (et des expansions nominales par la relative).

Aussitôt surgissent d'autres problèmes comme celui-ci : comment comprendre chez Meigret la coexistence entre l'appui des catégories casuelles et le renoncement aux *cas*[56] ? Il faut donc établir un diagnostic de tous ces matériaux relatifs[57], pour que nous découvrions sa constatation d'ordre typologique[58] et son extraction des fonctions syntaxiques[59]. Prenons

55 À cela s'ajoutent l'incorporation des catégories casuelles (cf. la « Section xi. Catégories casuelles ») et l'indication spatiale des constituants (cf. la « Section xxi. Indication localisatrice »), qui sont deux autres socles métalinguistique des études du verbe chez Meigret.

56 Cf. « § 88. Renoncement aux « cas » ».

57 Cf. « § 87. Table : cas ».

58 Le français n'est pas aussi hautement fusionnel que le latin, cf. « § 88. Renoncement aux « cas » ».

59 Disons schématiquement : sujet ↔ nominatif ; COD ↔ accusatif ; COI ↔ datif ; autre complément ↔ génitif / ablatif. Cf. « § 89. Fusion du cas nominatif et de la classe nominale », « § 90. Accusatif et fonction

encore un exemple. La détermination de la personne grammaticale ou / et référentielle — dans le cadre des accidents ou dans la perspective pragma-sémantique — concerne la gouvernance du verbe *être*, la force déictique du pronom démonstratif, et l'incongruité du présentatif pour Meigret[60]. La corrélation de tous ces aspects nous impose de terminer d'abord le « Chapitre VI. Déterminant en émergence »[61], et les examens afférents aux « Chapitre IV. Transfert latino-français » et « Chapitre VII. Technique de désambiguïsation »[62], pour revenir au « Chapitre V. Dépendance syntaxique » (notamment la « Section xiv. Gouvernance nominale »). En conséquence, nous découvrons que tout se tient dans la *Grammaire*, et nous nous rapprochons du « plan de travail »[63] selon lequel le grammairien élabore les modules avant de les assembler dans un *bâtiment*.

L'approche thématico-quantitative permet aussi d'éclairer plus finement certaines subtilités. Par exemple, dans quelle mesure la grammatisation de Meigret se veut descriptive et non prescriptive (voir la distinction entre *règle* et *régularité*, p. 49) ? Comment le motif de l'*oreille* et une « grâce naïve française » collaborent à une linguistique de l'usage qui hésite entre le *réel* et le *bon*[64] ? Quelle corrélation se trouve entre la terminologie localisatrice de Meigret et son analyse dépendancielle, étant donné que ces deux moyens descriptifs consistent à suppléer le défaut de cas en français ?

En résumé, la quantité croissante de textes numérisés disponibles peut contribuer à la qualité, sinon la solidité, de l'interprétation en sciences humaines et sociales, si nous comprenons d'abord qu'elle lance un défi sérieux et demande une lecture plus exigeante qu'avant. La différence que cette quantité ramène n'est pas de degré mais de nature. Ignorant jusqu'où la révolution numérique nous entraîne, nous pensons pertinent de revenir au repérage systématique des champs lexicaux ou / et sémantiques d'un thème sous la plume de Meigret, tout en faisant avancer nos connaissances sur lui.

COD », « § 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative » et « § 92. « Valences » abstraites des cas obliques ».

60 Cf. « § 108. Verbe être en présence du démonstratif », « § 109. Présentatif, objet nouveau et propre en français ? », « § 121. Un schéma historique de la « personne » en reconfiguration : détermination, démonstration, dénotation », « § 135. Présentatif, son « désaccord » en personne ».

61 Ce chapitre nécessite, à son tour, de travailler sur les données, cf. « § 119. Livre III, et notre inventaire des pronoms ou / et déterminants », « § 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs », « § 136. Table : collocations de ‹męme› », « § 140. Table : différents SN composés des articles », etc.

62 La technique de la résolution (« § 161. Table : réso- ∪ expo- » et « § 162. Technique de résolution ») pénètre, elle aussi, plusieurs recherches menées par Meigret. Par exemple, elle consiste à (1) caractériser le statut primordial du verbe *être*, à (2) révéler la voix de la construction pronominale passive, agentive ou non, à (3) séparer le temps passé et la voix passive.

63 Qui n'est justement pas le *plan de dissertation*, c'est-à-dire, la table des matières (livres) de la *Grammaire*.

64 Cf. « § 23. Linguistique de l'usage » et « § 24. Oreille ».

Chapitre I.

Bâtiment

Section i. Artifice, portrait, bâtiment

§ 5. Une origine technicisante de la linguistique française

Dans la *Grammaire* de Meigret, l'envergure des champs sémantique et lexical de *bâtiment* fait du mot une thématique riche, tant du point de l'histoire des idées linguistiques que de l'histoire tout court. Nous nous proposons d'examiner cette thématique à travers tous les écrits du grammairien dont nous disposons aujourd'hui, en passant par deux autres mots, *artifice* et *portrait*, qui convergent dans l'image architecturale à la Renaissance en y attachant la créativité plastique et la capture du réel.

Notre étude sur *artifice*, *portrait*, et *bâtiment* entretient au fond un dialogue avec l'externalisme de Sylvain Auroux (1994, 1998)[65], selon qui l'écriture et la grammatisation jalonnent les deux premières révolutions techno-linguistiques en Occident[66]. Ces deux jalons sont néanmoins posés en concomitance, ou en une même démarche, chez le grammairien-typographe Meigret qui a tenté de refonder le système scriptural, ou une orthotypographie (Catach 1968), pour grammatiser la langue française[67]. Si cette langue décrite reste naturelle, le système de notation, autrement dit, la métalangue ou langue de travail, est déjà artificiel[68] ;

65 L'historien et philosophe des savoirs linguistiques résume qu'il s'agit de « développer les conséquences de la **facticité** pour les sciences du langage. » (1998, p. 292), en plaidant qu'« il y a pourtant une histoire culturelle, sociale et matérielle des procédures cognitives ; l'intelligence est originairement **externe** et **artificielle**. » (p. 6).

66 D'après Auroux (1994, p. 23), l'écriture en tant que système de notation et de représentation du savoir s'impose avant la plupart des sciences du langage et leur métalangage : « Le véritable savoir linguistique est métalinguistique, c'est-à-dire représenté, construit et manipulé en tant que tel à l'aide d'un métalangage. » Écrivant dans la dernière décennie du XXe siècle, Auroux (1998, p. 273) observe ainsi l'impact du traitement automatique du langage : « L'automatisation de la communication humaine est le véritable enjeu technique de notre époque ; après l'écriture et la grammatisation, il faut la considérer comme la troisième révolution techno-linguistique. ».

67 Suite à la remarque bénéfique de Mme Demonet, « ou est-ce l'inverse ? », nous pensons peut-être utile d'apporter une précision. Quelle révolution techno-linguistique précède l'autre, ou constitue le but de l'autre ? Du point de vue historique de la R&D de Meigret, la recherche de l'*écriture commune* (1542) vient avant la mise en œuvre de la *Grammaire* (1550) ; de ce point de vue, la préposition *pour*, que nous avons mise, indique l'intervalle temporelle avant d'arriver au deuxième événement. Du point de vue génétique de la pensée de Meigret, nous dirions que la force de reproduction mécanique de l'imprimerie d'une part, et l'imagerie perspective d'autre part, ont façonné la conception de cette *Grammaire*, en sorte que la distinction du but et du moyen n'est plus pertinente. La technologie a souvent ceci de particulier qu'elle *devient* la vision de son usager, comme prothèse (presque corporel) et horizon (cognitif) à la fois, de façon à faire oublier l'état antérieur dans lequel elle faisait défaut.

68 Ce caractère artificiel reflète de manière générale la liberté et l'expérimentation dont Meigret bénéficie grâce à l'installation de l'imprimerie. À ce propos, il est intéressant de noter avec Monferran (1999, p. 75) que « les activités de Peletier — reforme de l'orthographe et théorie algébrique — vont de pair », et que l'écriture doit servir à la rationalisation pour ce savant d Mans comme pour le grammairien de Lyon. Nous abordons cette question dans le « § 30. Son / forme / nom et leur dissociabilité chez Meigret ».

le métalangage de Meigret paraît, quant à lui, une terminologie en recouvrement[69] de l'héritage de la tradition latine sans doute, mais aussi de l'ajout de nouvelles strates. Les écrits de Meigret paraissent donc tout à fait remarquables pour qui s'intéresse au champ de force composite et multilatéral lors de l'émergence d'une tradition grammaticale.

S'il est clair que Meigret adapte le métalangage d'origine latine au français, il reste à savoir dans quelles ressources de pensée contemporaines il puise pour élaborer une description aussi consciencieuse, sinon méticuleuse, de la langue française. C'est dans ce champ descriptif ainsi ouvert que se déploie sa sensibilité techno-artistique, qui semble foncièrement relative à, au moins explicable par, l'expérience renaissante de l'imagerie perspective et sa théorisation. Ce modèle et emblème représentationaliste[70] en peinture et en architecture qui a traversé tous les textes grammaticographiques de Meigret, des voix ou lettres aux phrases simples ou complexes, paraît lui aussi être une *technologie matérielle externe* d'après Auroux[71]. Nous prenons ce terme au sens large mais exact : tout comme l'imagerie perspective consiste à prendre *tout (le champ visuel)* en considération et à positionner *ses parties* au moyen d'un quadrillage[72], en entraînant le regard à parcourir toutes les surfaces du champ visuel, Meigret affirme, en passant par le thème de l'*artifice (de voix)*, l'existence de « quelque ordre en soi » dans la langue française[73], monte un « échafaudage » imaginaire en tant que renfort de la terminologie descriptive[74], et implante une visée holistique de « notre langage »[75]. Ce faisant,

---

69 C'est « le cas de la terminologie grammaticale de nombreuses traditions vernaculaires en Occident, nées à l'époque de la Renaissance, où on trouve d'une part des emprunts directs au latin et d'autre part des créations terminologiques propres au vernaculaire en question », d'après Swiggers et Wouters (2007, p. 23) qui élaborent un glossaire pour décrire telles contextures et telles couches terminologiques des grammaires.

70 Terme de J. L. Austin, que Recanati (1996 [1979], p. 96) traduit plus officiellement dans *La transparence et l'énonciation*. H. Damisch y emprunte le concept pour aborder l'illusion descriptive ou référentielle en peinture dans *L'origine de la perspective* (1993 [1987], p. 237).

71 Quand Auroux (1998, p. 11) explique la force structurante de la représentation graphique : « il [un paradigme] brise la succession de la chaîne parlée et suppose l'utilisation de l'écriture (une **technologie matérielle externe**) pour accéder à la bidimensionnalité du tableau. »
Nous pouvons aller jusqu'à dire qu'une certaine tridimensionnalité plastique s'est désormais introduit en tant qu'« nouvel espace de la théorisation », p. 553.

72 Que Tory (1529) appelle *quadrature*. Nous y reviendrons au « § 11. Portrait : thèmes communs à Tory et à Meigret ».

73 Au début de son tout premier texte grammaticographique qu'est le *Traité de l'écriture* (1542), Meigret pose le thème de l'*artifice (de voix)* pour transporter, lors de 1550, ce thème dans la défense d'un « quelque ordre en soi » de la langue française, cf. « § 7. Artifice : voix d'artifice, ou commun artifice phonétique ». En ce sens, nous pouvons aller jusqu'à dire que Meigret intériorise une *technologie matérielle externe* — avant la lettre mais bien à la lettre — comme une ossature prothétique de la langue.

74 Cf. cit. [34] (p. 95), [47] (p. 105) et [48] (p. 107).

75 Le champ sémantique de *bâtiment* que le grammairien lyonnais a amplement développé décèle une vision holistique sur la langue. Nous savons qu'au début du XXe siècle Meillet et Saussure compareront, eux aussi, la langue à un tout solidaire où se tient. (cf. la « visée holistique », p. 107, au « § 19. Bâtiment : image d'un tout ») Sans prétendre que Meigret anticipe le structuralisme, nous constatons simplement que la thématique de la *structure* qui traîne dans les sciences du langage contemporaines doit originairement son champ sémantique à l'art d'édifier. Cette constatation est intéressante tant du point de vue anthropologique qu'historique.

nous revenons à la perspicacité dont Jean-Claude Chevalier fait preuve sur la production grammaticale de la génération 1550 :

> Il y aurait quelque naïveté à attendre d'un petit groupe de grammairiens la résolution d'un problème aussi compliqué que la création d'une syntaxe française ; encore faudrait-il même que le problème fût posé ! (Chevalier 2006a [1968], p. 218)

Le grand mérite de Meigret réside justement en ce qu'il a posé la plupart des problèmes cruciaux de la grammaire française[76]. Pour nous, expliquer sa recherche linguistique parfois hésitante mais apparemment systématique, c'est expliquer sa sensibilité techno-artistique, sa visée holistique de la langue, et sa prise en compte de l'aptitude épilinguistique francophone[77].

Dans tous les cas, le traité grammatical en tant que technologie à côté du traité pictural, voire du traité du génie militaire[78] révèle le circuit des idées en question chez Meigret, cet homme de la Renaissance, en montrant une origine formelle ou technicisante de la linguistique française[79]. L'occasion est aussi de clarifier quel rapport entretient l'histoire de la linguistique avec l'histoire des idées, l'histoire culturelle ou l'histoire tout court.

76 Lisons aussi la remarque générale de Stéfanini (1962, p. 31) sur Meigret : « Au moins, a-t-il le mérite de signaler, souvent de poser, des problèmes inaperçus de son devancier [Palsgrave] ».

77 Cf. « § 20. Épilinguistique et endo-grammatisation ».

78 Nous faisons allusion à deux ouvrages dont Meigret est le traducteur, respectivement, les *Quatre livres sur la proportion humaine* de Dürer (1557), et *Douze livres sur la discipline militaire* de Valturin (1555).

79 Merci à Mme Demonet qui, lectrice attentive, nous retourne que la tradition logique, médiévale ou / et aristotélicienne, contribue aussi à cette technicité. Nous nous en convenons ; seulement, nous cherchons à nous focaliser sur des facteurs qui sont sous les *yeux* et sous la *plume* de de notre grammairien, et qui puissent expliquer quelques nouveautés dans la *Grammaire*. Précisément, Meigret met au centre des recherches linguistiques une nouvelle sensibilité du monde empirique, qui est catalysée, nous semble-t-il, par l'imagerie perspective : l'ordre existe dans la langue ou l'activité langagière en soi, et il convient d'observer, de plus près et comme un tout, les faits de cette langue ou activité.

§ 6. Table : artifice

Afin de discerner la thématique de l'*artifice* sous la plume de Meigret, nous appliquons le motif [word="art|artifice"%cd][80] dans les trois textes grammaticographiques de Meigret et les préfaces que ce dernier écrit pour ses traductions[81]. Le total des données dans cette table est 22, dont 17+2 sont commentées, avec un taux de 86,36 %.

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[3]	artifice-1º	dung [d'un] grand, & brief	artifice		(Meigret [Pline] 1540, préface, A ii v°)
[4]	artifice-2º	fables faittes es boutiques des barbiers, ſans	artifice	, ny apparance de verité	(Meigret [Polybe] 1542b, préface, f. A iiii
[1]	artifice-3º	que par les inanimez. Voix articulée. Voix d'	artifice	. Or laiſſons toutes ces infinies façons de Sons,	(M1542a, f. A iii r°)
[1]	artifice-4º	les francois peuuent bien dire voix	artifice	: d'autant que les	(M1542a, f. A iii r°)
[1]	artifice-5º	contrées, ſ'aydent des voix par vng commun	artifice	, & vſage, pour faire entendre	(M1542a, f. A iii r°)
[5]	artifice-6º	Au demeurant, il me semble que l'esprit, l'	artifice	et grâce de l'auteur, vous sont	(Meigret [Salluste, Cicéron, Porcius] 1547a, préface, f. A iii r°-A iii v°)
[10]	artifice-7º	de ſa lecture, pour ęntęndr'à vn	art	ſophiſtiqe de deriuęzons, qi n'ęt	(M1548préf, p. 9)
[11]	artifice-8º	grecque, qu'il n'est point d'	art	ni science si difficile et subtile, ni	(M1550b, f. 2 r° [H1980, Av.-texte p. 1])
[12]	artifice-9º	: et mêmement quand la faute touche quelque	art	ou doctrine : pour l'abus qui peut	(M1550b, f. 7 v° [H1980, p. 7])
	artifice-10º	exercice », « devoir », «	art	» ou « science », ne sont	(M1550b, f. 24 v° [H1980, p. 27])
[82]	artifice-11º	expédiés, qui concernent le devoir ou l'	art	: comme ‹Philozophe›, ‹Mathematiqe›	(M1550b, f. 31 r° [H1980, p. 34])

80 Qui couvre les variantes *batir*, *bâtir*, *batimęnt*, etc.
81 Cf. « Œuvres de Meigret » en Annexes.
82 Cette occ. est en contiguïté avec la citation [14] (p. 56), et partage le même champ sémantique qu'elle.

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[14]	artifice-12º	noms terminés en ‹rie› signifient l’	artifice	et quelquefois le lieu où il s’exerce	(M1550b, f. 31 r° [H1980, p. 34])
[83]	artifice-13º	. Au regard de ceux qui concernent l’	artifice	, office ou devoir, nous les avons	(M1550b, f. 32 v° [H1980, p. 36])
	artifice-14º	j’ai ja parlé : autres en ‹	art	› : comme ‹Montañart›, ‹	(M1550b, f. 33 r° [H1980, p. 36])
[15]	artifice-15º	conservation et continuation de ses espèces, l’	artifice	aussi du langage a (en la suivant	(M1550b, f. 34 r° [H1980, p. 37])
	artifice-16º	de prétérit parfait de son infinitif prétérit ‹	art	› ou ‹ard› : combien qu’	(M1550b, f. 89 v° [H1980, p. 89])
[13]	artifice-17º	phyziqe› ‹phiziçien›, exerçant l’	art	de physique. Il est donc manifeste que	(M1550b, f. 105 r° [H1980, p. 102])
[6]	artifice-18º	comme finallement la neceſſité ayt trouué tous les	arts	, celle de la guerre comme la plus	(Meigret [Valturin] 1555, Au Roy, f. ii v°)
[7]	artifice-19º	ſalut ? pour en ſon lieu recognoiſtre l’	artifice	d’vn homme, ou bien quelque creature	(Meigret [Dürer] 1557, préface, f. A ii r°)
[8]	artifice-20º	parolles de ce ſainct commandement, que l’	artifice	des images ne fuſt aucunement licite à l’	(Meigret [Dürer] 1557, préface, f. A ii r°)
[8]	artifice-21º	reprouué de luy, & non pas l’	artifice	.	(Meigret [Dürer] 1557, préface, f. A ii r°)
[9]	artifice-22º	, & plus addroicts à bien compaſſer leur	artifice		(Meigret [Dürer] 1557, préface, f. A ii v°)

83 Cf. N82.

§ 7. Artifice : voix d'artifice, ou commun artifice phonétique

Dès le premier chapitre du *Traité de l'écriture* (1542), Meigret propose une théorie qui, établie sur la tradition grammaticale latine, paraît clairement anticipatrice de ce qu'on appelle la structure phonématique.

> [1] nous appellerõs **Son**, toutes choſes ſenſibles a l'oye, come qui eſt terme plus general que voix, d'autãt qu'il ſ'eſtẽd vniuerſellemẽt, à toutes manieres de battement d'air qui eſt oyble, cõme gemiſſemens, ſouſpirs, brayemens, hurlemens, parolles, & toutes autres manieres de criz, de chants, & bruytz faitz en l'aer, tant par les corps animez, que par les inanimez. Or laiſſons toutes ces infinies façons de Sons, & venons à celuy que Priſcian a appellé **voix articulée**, & que les françois peuuent bien dire **voix d'artifice** : d'autant que les hommes diuerſement, & ſelon les contrées, ſ'aydent des voix par vng **commun artifice**, & vſage, pour faire entendre plus ayſement leur fãtaſies, les vngs aux autres. (M1542a, f. A iii r° ; vue 13 sur Gallica)

Une discussion plus détaillée sur l'aspect sonore de la *lettre* — qui est un synonyme de *voix* chez Meigret — sera entreprise plus tard[84], nous nous intéressons maintenant seulement au mot-clé qui paraît non seulement ici mais dans presque toutes les préfaces aux traductions auxquelles le grammairien a participé : *artifice*.

Comment traduire la *voix d'artifice* ? Ce n'est certainement pas une voix artificielle, qu'un ordinateur, voire un instrument, peut produire en opposition à la voix humaine. Compte tenu que cet artifice est d'ailleurs un dispositif commun à tous les locuteurs (au moins) francophones, nous proposons de tourner son substantif par « structure »[85], et son emploi adjectival (*d'artifice*) par « structurel ». Nous pouvons ainsi résumer l'idée de Meigret exposée dans ce passage : grâce à un travail clarifiant la structure (phonétique) commune aux locuteurs, et grâce aux unités (phonétiques) structurelles ainsi dégagées, les différentes personnes de diverses régions parviennent à communiquer entre elles. C'est cette structure qui oppose les voix aux sons, autrement dit, les sensations uniquement auditives aux sensations structurées et signifiantes. On en vient à l'idée saussurienne qui traverse cet artifice en filigrane — pour nos contemporains des XXe et XXIe siècles :

---

84 Cf. « § 27. Litterae et leurs trois aspects ».

85 Le caractère commun, communautaire ou social, est intrinséque à ce que Saussure et Antoine Meillet appellent le système linguistique. Là où Saussure (1995 [1916], p. 157) postule que « l'arbitraire du signe nous fait mieux comprendre pourquoi le fait social peut seul créer un **système linguistique** », Meillet (1982 [1908], p. 49) constate aussi que « la seule nécessité qui se rencontre en linguistique est celle qui s'impose aux sujets parlants d'un même groupe de conserver un même **système linguistique** afin de se comprendre aisément entre eux. » À noter que nous préférons *structure* à *système*, car le premier terme s'apparente directement à l'architecture et s'avère plus tangible.

> L'étude du langage comporte donc deux parties : l'une, essentielle, a pour objet la langue, qui est sociale dans son essence et indépendante de l'individu ; cette étude est uniquement **psychique** […] (Saussure 1995 [1916], *CGL*, p. 37)

En bénéficiant du champ lexical de la psychologie au début du XXe siècle, le maître genevois a pu caractériser comme *uniquement psychique* la langue qu'il considère comme un système. Y réside désormais le soubassement épistémologique paradoxal de la linguistique structurale ou contemporaine : si le système possède un pouvoir de coercition[86], il n'est rien qu'un artifice mental quant à sa constitution[87]. Ne serait-ce pas ce même statut cognitif subtil, pourtant mécanique, de la langue qui entraîne Meigret à recourir, au milieu du XVIe siècle déjà, à un vocabulaire innovant comme la *voix d'artifice* ? À notre avis, c'est le signe de la recherche d'une dimension autre — ou mieux, d'un (méta-)langage autre — de la science linguistique ; nous verrons plus tard que l'utilisation des termes, *portrait* ou *bâtiment*, en fait partie.

En ce qui concerne la similitude entre cet *artifice* et la structure phonématique, il suffit de nous référer à un des manuels qui connaissent le plus de retirages au XXe siècle en matière de l'initiation à la linguistique structurale en France, celui d'André Martinet :

> La liste des phonèmes d'une langue est, elle, une liste fermée. […] les langues de civilisation, qui se parlent sur de vastes domaines, ne présentent pas une unité parfaite et varient quelque peu d'une région, d'une classe sociale, d'une génération à une autre. Ces variations n'empêchent pas, en général, la compréhension […[88]] (Martinet 1980 [1960], p. 20)

---

86 Contemporain de Saussure, Émile Durkheim dans *Les Règles de la méthode sociologique* (1895, p. 18) décrit ainsi sa notion de *fait social* : « Voilà donc un ordre de faits qui présentent des caractères très **spéciaux** : ils consistent en des manières d'agir, de penser et de sentir, extérieures à l'individu, et qui sont douées d'un **pouvoir de coercition** en vertu duquel ils s'imposent à lui. ».
Avec au moins 5 occ. littérales dans le *CLG*, ce *fait social* permet à Saussure de caractériser le soubassement épistémologique du langage (*CLG*, p. 21), de tirer des faits particuliers la généralité communautaire (p. 29), d'écarter la dimension physique de la communication intersubjective (p. 30), d'expliquer la nature sociale des objets sémiologiques (p. 112 et 157) ; cf. plusieurs références que De Mauro, éditeur du *CGL*, a listées à p. 382 concernant le rapprochement de Saussure et de Durkheim.
Nous analyserons la citation [65] (p. 135), extraite du *Traité de l'écriture* (1542), où Meigret a décrit ce pouvoir de coercition avant la lettre.

87 Lisons aussi : « À son tour, l'arbitraire du signe nous fait mieux comprendre pourquoi le **fait social** peut seul créer un système linguistique » (*Ibid.*, p. 157)

88 (suite) « mais peuvent entraîner des différences dans l'inventaire des unités, aussi bien distinctives (phonèmes) que significatives (monèmes ou signes plus vastes). C'est ainsi que l'espagnol parlé en Amérique présente souvent 22 phonèmes au lieu de 24. » (*Ibid.*) Martinet voudrait démontrer que la structure est trouvée par l'induction, et ne serait explicable par la famille de langue que secondairement. Même si l'espagnol d'Europe et l'espagnol d'Amérique du Sud partagent le même substrat linguistique, leurs structures phonématiques varient à cause de leurs communautés isolées l'une de l'autre. Que ce soit au nombre de 22 ou 24, les phonèmes sont à établir par l'enquête empirique sur le terrain.

Nous ne suggérons pas que les *voix d'artifice* chez Meigret auraient pu être les phonèmes ou unités distinctives, mais soulignons simplement que le grammairien du XVIe siècle — tout comme le linguiste du XXe siècle — découvre et préconise une structure constante, une liste fermée des unités sonores en présence, et indépendamment, des variations observables dans différents groupes de personnes ou contrées. De fait, l'identification des premières n'empêche pas la reconnaissance des dernières, si seulement on rend compte du procès de la communication dans laquelle tous les sons distincts — « infinies façons de Sons » selon Meigret — ne sont pas distinctifs ou fonctionnels. N'est-ce pas au juste la différence dont parle Meigret entre le *Son* et la *Voix d'artifice* ?

Il convient de prendre une petite précaution à propos de notre interprétation. Si nous percevons plus ou moins deux sens différents dans le terme *artifice* employé par Meigret, c'est que la structure peut ou ne peut pas impliquer un travail de la part du linguiste ou scientifique. Quand cette structure est considérée comme inconsciemment existante dans le monde et spontanément fonctionnelle entre les hommes[89], elle ne semble pas engager un effort du grammairien plus grand que celle du locuteur ordinaire. Mais quand — c'est probablement ce sur quoi Meigret voudrait mettre l'accent — cette structure est une chose à dégager, à découvrir, voire à critiquer avec application, elle nécessite un grand effort scientifique et mérite ainsi la rédaction d'un traité[90]. Dans tous les cas, la différence change peu notre constatation du fait essentiel : Meigret tend à techniciser son étude phonique. Il s'assigne pour tâche de sensibiliser les lecteurs à l'artifice ou structure autonome des unités phoniques qu'il a relevées et vérifiées dans le *Traité de l'écriture* ; cette *liste des voix* fonctionnelles en français s'oppose, comme nous le verrons plus tard, à l'alphabet latin dont le nombre est figé par les Romains, puis poursuivi de manière irréfléchie par les ancêtres des Français.

Nous repérons dans la *Grammaire* un écho profond et décisif de l'*artifice* en question.

> [2] Combien que d'une pauvre considération la plus grande partie de nos Français soit en fantaisie que la poursuite d'une grammaire soit trop difficile et presque impossible en notre langue […] il nous faut confesser qu'elle [notre langue] a en soi **quelque ordre**, par lequel nous pouvons distinguer les parties dont sont composés tous langages, et la réduire à quelques **règles**. (M1550b, f. 2 v° [H1980, Av.-texte p. 1])

89 « La langue existe dans la collectivité […] C'est donc quelque chose qui est dans chacun d'eux [sujets parlants], tout en étant commun à tous et placé en dehors de la volonté des dépositaires. » (Saussure 1995 [1916], p. 38)

90 Nous verrons plus loin que la qualité rédactionnelle de Pline l'Ancien, dont Meigret traduit le *Second livre de l'Histoire naturelle*, est aussi un artifice.

C’est probablement en faisant référence à ses prédécesseurs que Meigret, en ce tout début de la *Grammaire*, parle de la difficulté extrême de la grammatisation du français. En effet, dans les années 1530, la grammatisation rencontre une question ontologique de cet objet langue vernaculaire : son existence en soi est-elle ordonnée ou désordonnée ? À cette époque, qui dit une langue vulgaire dit qu’elle est sans règle. Pour Tory et de Sylvius, « les vulgaires, naturellement déréglée, étaient des substances sans contour certain que le grammairien devait “enchaîner” dans des règles » (Trudeau 1992, p. 69). Bovelles a déploré, quant à lui, dans son *Liber de differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate* qu’« on tenterait en vain, dans n’importe quelle langue vulgaire, d’en explorer le centre ou la **mesure** » (1972 [1533], p. 120 ; cité de Trudeau 1992, p. 209). Le problème qui s’impose alors à ces grammairiens est celui de savoir comment *réglementer* cette langue vernaculaire française, à savoir, l’assujettir à un règlement de l’extérieur.

Comme l’a bien dit Trudeau (1992, p. 72) « si la langue fonctionne, c’est qu’elle “a en soi quelque ordre” ». Quand Meigret en est convaincu en 1550, sinon dès 1542, il a non seulement renoncé au dédain que ses prédécesseurs ont pour la langue française, mais aussi tenu à découvrir les règles endogènes de celle-ci. La conviction apporte une preuve directe que le grammairien opère une la procédure empirico-déductive. Procédure dont nous empruntons la formulation à Martinet (1980, p. 245-247), « elle combine donc, au départ, un empirisme, qui assure notre fidélité à l’objet » et une certaine modélisation, de laquelle on déduit « toutes les conséquences possibles »[91]. À l’origine de la recherche des structures est donc cette conviction d’un ordre endogène de la langue française ; autrement, il n’y aurait même pas lieu de parler de cette recherche, comme les structures étaient acquises, ou intégralement héritées de la grammaire latine. D’un autre côté, c’est seulement avec cette conviction que la collecte des usages, qu’ils soient bons ou mauvais, ne conduit pas à brouiller le jugement, mais à l’aiguiser. De fait, le grammairien lyonnais évite toujours d’imposer une loi de l’extérieur, mais s’appuie sur l’*oreille* qui intériorise ou apprivoise l’*ordre*[92]. Tout cela

91 Cf. « § 160. Procédure empirico-déductive ».

92 Suite à la remarque de Mme Demonet, nous trouvons utile de préciser que l’*oreille* joue un rôle de collaborateur avec l’*ordre*. Si le premier verbe intérioriser laisse entendre l’aspect passif de ce rôle, l’autre verbe apprivoiser décèle que l’oreille régularise les usages d’une façon qui est peut-être plus influente à long terme. Du point de vue kantien (auquel l’auteur de ces lignes adhère), ces deux activités ne sont pas si distinctes, parce que les données sensibles — intériorisées ou perçues — doit passer aussi le filtre de la subjectivité du locuteur pour devenir les aperçus représentables. Pour en donner l’idée, tout le monde ne distingue /œ̃/ et /ɛ̃/ ; là, pour conserver la grâce que cette distinction représente pour certains, l’argument de la bonne oreille peut être sollicité. Cela dit, la pensée de Meigret donne lieu, peut-être implicitement, à la pluralité des descriptions linguistiques (au niveau du son ou de la tournure), dans la mesure où la subjectivité de chaque locuteur ou grammairien, inévitablement au pluriel, devient au centre de la matière.

s'oppose diamétralement à une loi hétéronome. Ce faisant, il implantera une « linguistique de l'usage » dans la tradition grammaticale française[93].

Pour nous qui travaillons dans l'histoire des théories linguistiques, il faut manier avec précautions, sinon relativiser, la dichotomie prescriptif / descriptif qui devient absolue à partir de la deuxième moité du XXe siècle en France. En cherchant à schématiser la différence entre la linguistique (structurale) et la grammaire, on associait à la première le caractère descriptif et à la seconde le caractère prescriptif, et ce de manière exclusive. Martinet dans ses *Éléments de linguistique générale* commence ainsi la définition de son objet :

> La linguistique, discipline non prescriptive[94]. La linguistique est l'*étude scientifique* du langage humain. Une étude est dite scientifique lorsqu'elle se fonde sur l'observation des faits et s'abstient de proposer un choix parmi ces faits au nom de certains principes esthétiques ou moraux. "Scientifique" s'oppose donc à "prescriptif". (1980 [1960], p. 6)

Il faut remettre le sens dualiste, en effet provocateur, de cette dichotomie prescriptif / descriptif dans son contexte contemporain — avant qu'on projette celle-ci dans une étude historique. Ce que Martinet met en question est la dimension prescriptive de la grammaire traditionnelle en tant qu'elle conduit à négliger les phénomènes effectifs et observables de la langue notamment orale. Donc, l'objet de sa critique est la conscience des chercheurs contemporains en sciences du langage, et son objectif est de les avertir de l'invasion des idées préconçues « au nom de certains principes esthétiques ou moraux ». Il va sans dire que ces derniers préjugés sont sans importance, sinon à éviter, devant la science empirique. Or, quand nous travaillons dans l'histoire des théories linguistiques, la frontière entre la linguistique et la grammaire devient en principe floue, puisqu'un ouvrage linguistique et un texte grammatical relèvent tous des sciences du langage, et que leur opposition, s'il y en a, ne tient qu'à la différence de tonalité[95]. Donc, de même que notre tâche ne consiste pas à défendre l'objectivisme d'un ou de l'autre, de même, il ne nous appartient pas de qualifier l'un ou l'autre de prescriptif. Par conséquent, il serait absurde de considérer toutes les grammatisations comme étant prescriptives.

La grammatisation s'étant détachée de l'attribut prescriptif, nous pouvons reprendre le texte de Meigret. Le champ sémantique d'*ordre* et *règle* qui s'apparente à celui de *loi*, balance, lui

93 Cf. « § 23. Linguistique de l'usage ».
94 C'est le titre du paragraphe.
95 Également intéressé par la dichotomie *prescriptif / descriptif* de la science du langage, Berrendonner dans *L'Éternel grammairien. Étude du discours normatif* (1982, p. 9) définit que son objet est les « modes d'énonciation » des linguistes ou grammairiens.

aussi, entre le sens moral et le sens physique ; par conséquent, *ordre* et *règle* s'avèrent particulièrement ambigus en sciences du langage, puisqu'ils peuvent dénoter une prescription d'ordre interhumain ou pratique, mais aussi une observation d'un phénomène constant, uniforme ou récurrent. C'est dans ce dernier sens que Meigret dit que la langue française « a en soi quelque ordre », et qu'il cherche à « la réduire à quelques règles » — à en tirer *un*[96] constat ou portrait[97]. En l'occurrence, il serait problématique de lire dans cet *ordre* une loi impérative, et dans ces *règles* un ensemble des normes[98]. De ce point de vue, Meigret paraît être un structuraliste ou un formaliste avant la lettre, dans la mesure où ses *ordre* et *règle* — ce que les linguistes dans les années 1950 appellent la *structure* — dénotent avant tout les régularités observables ou les formes invariables. Prenons un exemple. Aussitôt que le grammairien démontre la productivité du suffixe *-iple* ou *-uple* dans la formation des chiffres multiplicateurs (*Triple*, *Qadruple* … *Vintuple*), il dit qu'on peut « s'efforcer d'en inventer d'autres [procédés] » selon le bon plaisir des membres de la communauté linguistique[99]. Ici, la règle ou la régularité paraissent un système créatif et collégial, et rien d'obligatoire ou prescriptif.

En quoi ce quelque *ordre* en soi pointé dans la préface de la *Grammaire* fait écho à l'*artifice* dans la préface du *Traité de l'écriture* ? Ce dernier *artifice* phonétique commun aux locuteurs est justement un mécanisme autonome en soi, et ce même avant la représentation métalinguistique du grammairien ; il fonctionne comme les lois physiques et en dehors de la volonté des gens[100].

Nous avons lu jusqu'ici dans les préfaces du *Traité de l'écriture* et de la *Grammaire* comment l'« artifice de voix » en 1542 et « quelque ordre en soi » du français développent l'idée encore sous-jacente de *structure*. Nous y reviendrons quand nous abordons le motif de *bâtiment*.

---

96 C'est bien le déterminant indéfini, compte tenu de *quelques*.

97 L'allusion que nous faisons au motif de *portrait* (cf. « Section i. Artifice, portrait, bâtiment ») est prise au sens précis où Meigret le reçoit.

98 *Ordre* est polysémique en fonction de son contexte. Parmi ses 27 occ. dans la *Grammaire*, il a sans doute le sens de la réglementation comme dans « donner ordre » (H1980 [M1550b], Av.-texte p. 4, p. 13, 71, 138), mais aussi le sens descriptif de la suite, comme dans « un assemblement fait de si bon ordre » (Av.-texte p. 1), « un langage bâti d'ordre » (p. 20), « l'ordre [linéaire] des paroles » (p. 52), et « l'ordre de nature [enchaînement des constituants en français] » (p. 141, où il y a 4 occ. dans la même page ; cf. cit. [53], p. 109. Sur l'*ordre* en tant que terminologie descriptive de la grammaire de Meigret, nous renvoyons aux « § 16. Bâtiment : acception à l'époque », « § 17. Bâtiment : critère appréciatif », « § 18. Bâtiment : description renforcée », « § 19. Bâtiment : image d'un tout ».

99 Lisons : « Au demeurant, il sera au bon plaisir d'un chacun de s'aider, si bon lui semble, des uns ou des autres : et de s'efforcer d'en inventer d'autres. Le tout, toutefois, gît au bon plaisir de l'usage et selon que son oreille s'en contentera. » (cf. cit. [77], p. 143) ; « Nous en formerons de semblables des autres nombres ainsi que l'occasion s'y adonnera : comme de ‹mille› ‹millenier›, de ‹trente› ‹trentenier›. » (cf. cit. [212], p. 349)

100 Une fois acquise, la maîtrise de la phonétique d'une langue peut exister, pour la plupart des gens, en permanence et n'exige plus d'effort volontaire.

§ 8. Artifice : champ sémantique sous la plume de Meigret

Notre interprétation sur l'*artifice* n'est pas infléchie par notre horizon de l'histoire des théories linguistiques. Pour vérifier ce point, nous allons examiner ce motif dans tous les écrits de Meigret. En effet, dans presque toutes les préfaces que ce Lyonnais donne à ses traductions, il exprime son appréciation pour la qualité des ouvrages en question, avec le champ lexical de l'*artifice* : une diligence investie dans l'exploration d'un savoir ou / et savoir-faire, et par extension, l'éclaircissement ou science qui en résulte[101]. Meigret grammairien et traducteur reçoit et présente avec ce même terme les autres traités contemporains : *Douze livres sur la discipline militaire* de Valturin (1555) et *Quatre livres sur la proportion humaine* de Dürer[102] (1557) en particulier, mais aussi les textes savants antiques : *Second livre de l'Histoire naturelle* de Pline l'Ancien (1540), *Cinq premiers livres des Histoires* de Polybe (1542) et *L'histoire touchant la conjuration de L. Serge Catelin* de Salluste (1547), de façon également heuristique. La structure des unités phonétiques dégagée par le *Traité de l'écriture* est un artifice, au même titre que le génie militaire ou l'imagerie perspective. Il convient de nous rappeler que la *Grammaire* est un *trętté — de la grammęre françoęze*. Nous en revenons ainsi à la propriété technicisante de ce genre littéraire, le traité : son acception au début de la Renaissance est relative à un art au sens d'un savoir ou / et savoir-faire plus ou moins artisanal.

Dans la préface à la traduction du *Second livre de l'Histoire naturelle* de Pline l'Ancien, publiée chez Chrétien Wechel en 1540 :

> [3] […] Combien que la renommee de Pline ſoit a bonne raiſon grande pur la multitude, & diverſite des matieres haultes & difficiles quil [qu'il] a eſcriptes, & meſmement pour celles qu'il a comprinſes en ce ſecõd liure, dung [d'un] grand, & brief **artifice** (Meigret [Pline] 1540, préface, A ii v° ; vue 8 du numérisé ÖNB[103])

L'objet de cette louange de Meigret est le style laconique de l'écrivain naturaliste romain, qui est apte à livrer une colossale connaissance du monde naturel dans un si petit ou léger volume.

---

101 Sauf la préface aux *Traité des devoirs (De officiis)* (Meigret [Cicéron] 1547b), dont l'occasion de traduction fait écho à la position d'Érasme, selon laquelle le Cicéronianisme, poids excessif à l'imitation du style des Anciens, paraît inutile ou désavantageux pour la bonne communication des ecclésiastiques. Meigret a très probablement lu les deux *Dialogues* que l'humaniste a premièrement publié en 1528 : *De recta pronuntiatione* et *Ciceronianus*.
D'après Henderson (2006), les secondes éditions, respectivement en octobre 1529 et en mars 1530, des deux *Dialogues*, démontrent qu'ils établissent une communication stratégique et un rapport à la fois provocateur et négociateur avec le catholicisme.

102 Nous respectons ici cette graphie francisée par Meigret, mais écrivons généralement *Albrecht Dürer* en conformant à la graphie en vigueur d'aujourd'hui.

103 Consultable sur l'Österreichische Nationalbibliothek (ÖNB, http://data.onb.ac.at/ABO/%2BZ18124180X).

Dans la préface à sa traduction des *Cinq premiers livres des Histoires* de Polybe, publiée chez Denis Janot en 1542, Meigret plaide ainsi en faveur de l'ouvrage :

> [4] Croyez que le temps paſſé les homes ne paiſſoient[104] pas leur entendement de ſonges ny de fables faittes es boutiques des barbiers, ſans **artifice**, ny apparance de verité (Meigret [Polybe] 1542b, préface, f. A iiii ; sur Google Books)

Artifice fait clairement allusion à un effort intellectuel, en l'occurrence, celui de l'historiographe romain, Polybe. Pour augmenter son entendement, l'homme n'a pas besoin de fantasmes ou d'ouï-dire relayés n'importe où, car ceux-ci ne sont pas vérifiés (ou composés) avec diligence et ne sont même pas *vraisemblables* (« apparance de verité »). Dans une certaine mesure, tout discours, même si à titre de témoin ou d'historiographie, est un ensemble des propositions fictives ou virtuelles — qui ont besoin d'une organisation logique, narrative, ou simplement *littéraire*[105] pour être concevable ou croyable.

Dans la préface à la traduction de *L'histoire touchant la conjuration de L. Serge Catelin* de Salluste, publiée chez Chrétien Wechel en 1547 :

> [5] Au demeurant, il me semble que l'esprit, l'**artifice** et grâce de l'auteur, vous sont ja tant connues pour louables, vu cette prééminence de gloire qu'il s'est acquise d'un commun consentement des anciens sur tous les historiographes latins (Meigret [Salluste, Cicéron, Porcius] 1547a, préface, f. A iii r°-A iii v° ; sur Google Books)

Dans ce passage, *artifice* dit à peu près *ingéniosité*, parmi d'autres grands mérites qu'on trouve dans le récit du complot de Catilina raconté par l'historiographe romain.

Dans la préface à la traduction des *Douze livres sur la discipline militaire* de Valturin, publiée chez Charles Périer[106] en 1555, *artifice* et *art* partagent la présentation globale de cette matière :

> [6] De là eſt prouuenuë la **diligence** des hommes en l'**inuention** de nouuelles **armes** tant pour la defenſe, & conſèruation d'eux, de leurs maisons, & pays, que pour courir ſus, & pour chaſſer vne ruine à leurs ennemiz. Et comme finallement la neceſſité ayt

104 *Paître*, au sens de nourrir.

105 Pensons aux codes des genres de texte, et à leurs horizons d'attente différents, cf. Jauss 1978, Genette 2000 [1979]. En ce qui concerne l'artifice de la grammatisation (linguistique) et de la perspective (picturale), l'artifice de la fiction — la possibilité de mentir, de faire croire à une représentation raisonnée — en est un fondement, quelque part.

106 Notons que ce libraire est « beau-fils de [Chrétien] Wechel, issu d'un premier mariage de Michelle Robillard, sa femme », d'après Guilleminot-Chrétien (2008, p. 78) En effet, « mécontent de ses comptes de tutelle, le jeune Périer s'engage dans un procès contre Wechel » (*Ibid.*). C'est pourtant à lui que Meigret confient les deux dernières traductions de sa vie, à savoir celle de Valturin, et celle de Dürer. Cette histoire externe, celle du choix de l'éditeur, peut apporter une preuve sur la rupture du grammairien avec les Wechel.

> trouué tous les **arts**, celle de la guerre comme la plus perilleuſe & mortelle a preſſé les hommes de dreſſer quelque **obſeruance de loix**, & **ordonnances** pour ſa conduitte, leſquelles gardées ſont de grant proffit, & conſequence (Meigret [Valturin] 1555, Au Roy, f. ii v° ; vue 4 sur Gallica)

Les présences d'*art* et d'*artifice*, que nous dirions aujourd'hui le savoir et le savoir-faire, sont visiblement complémentaires : quand le premier occupe le niveau cérébral des règles abstraites (lois, ordonnances), le dernier est placé au niveau matériel des objets inventés (armes). Ces deux mots sont intimement liés, car ils ne sont que deux dimensions de la diligence humaine.

Dans la préface à la traduction des *Quatre livres sur la proportion humaine* de Dürer, publiée chez Charles Périer en 1557, *artifice* est pourvu richement de trois acceptions.

ⓐ En tant que synonymie de *créature* en contexte religieux :

> [7] Quel crime auſsi ſcauroit on imaginer plus grand que la mecognoiſſance de celuy qui eſt ton Createur, ta Vie, ta ſuffiſance, & ton ſalut ? pour en ſon lieu recognoiſtre l'**artifice** d'vn homme, ou bien quelque creature qui ne peut eſtre que ſous la puiſſance & volonté diuine ? (Meigret [Dürer] 1557, préface, f. A ii r° ; sur Google Books)

Évidemment, le mélange entre la créature par Dieu et l'artifice par l'artiste ne devrait pas être concevable, ou même imaginable, pour le fervent chrétien qu'est Meigret.

ⓑ En tant qu'objet pictural au risque de l'idolâtrie :

> [8] Or ſembleroit il donc ſuyuant la rigueur des parolles de ce ſainct commandement, que l'**artifice** des images ne fuſt aucunement licite à l'homme, comme mauuais de ſoy […] Confeſſons donc que le ſeul abuz des hommes en la reuerence deüe à Dieu qu'ils portent aux images & ſtatues, eſt reprouué de luy, & non pas l'**artifice**. (*Ibid.*)

L'image peinte ou sculptée, qui relève bien de l'artifice humain, suscite l'inquiétude parce qu'elle usurpe le pouvoir créatif — au sens de la Genèse, telle qu'elle est racontée dans la Bible — de Dieu. Meigret parle ici presque en théologien, explique qu'elle n'a rien de contradictoire avec la foi du chrétien.

ⓒ En tant que le travail diligent de l'humanité, à nouveau :

> [9] Conſiderant donc la **diligence** & doctrine d'Albert Durer en la recherche des proportions de l'homme, ioinct auſsi le bon renom & authorité qu'il ſ'eſt acquis entre tous les plus excellens peinctres, i'ay bien voulu à la requeſte d'aucuns miens amys,

> traduire les quatre liures qu'il a fait[s] touchant la proportion de l'hommez : à celle fin que noz peinctres & imagers ſoient plus **diligens**, & plus **addroicts** à bien **compaſſer** leur **artifice** (*Ibid*., f. A ii v°)

Tout cela revient à mettre en valeur la technique au sens artisanal, dont la maîtrise est maturée avec l'accumulation des expériences. Cette technique est non seulement l'objet que le peintre et théoricien Dürer apprend lui-même des personnes expérimentées, mais surtout ce qui intéresse les lecteurs désireux de devenir plus habiles et ingénieux en cette matière plastique. Notons au passage l'immense poids que Meigret accorde à l'expérience ou science empirique. Celle-ci peut ramener la réputation jusqu'à fonder une nouvelle autorité, toute autorité ne repose donc plus uniquement sur l'Antiquité. Comme en témoigne ce dialogue dans le *De recta pronuntiatione* d'Érasme (1528 ; trad. Chomarat, éd. Leyde, p. 928) :

> LION : Je connais depuis longtemps le nom de Dürer, le plus illustre des artistes peintres ; certains l'appellent l'Apelle de notre temps. OURS : En vérité je crois que si Apelle vivait aujourd'hui, comme c'était un esprit honnête et franc, il céderait la gloire de cette palme à notre cher Albert.

Les humanistes prennent les grands noms de l'Antiquité pour leurs contemporains. Néanmoins, si la renommée d'Apelle (au IVe siècle av. J.-C), transmise notamment grâce aux écrits de Pline l'Ancien et de Cicéron, reste une référence en domaine pictural, le nom de Dürer commence à faire, lui aussi, autorité à la Renaissance.

Au bout de cette lecture des emplois du terme *artifice* chez Meigret, souvent associé à la recherche ou maîtrise d'un savoir ou / et savoir-faire, nous sont en mesure d'appréhender l'attitude du grammairien humaniste Meigret qui a pour caractéristique d'être à la fois rétrospective et prospective. En glosant le concept traditionnel de *voix articulée* de Priscien, cet humaniste le redéfinit avec sa sensibilité techno-artistique renaissante, la sienne, ouverte surtout à l'innovation des approches scientifiques ; en témoigne sa capacité — reconnue par l'éditeur Charles Périer — à traduire le génie militaire de Robert Valturin et l'imagerie perspective d'Albrecht Dürer. Les *voix d'artifice* sont l'aboutissement d'une étude phonétique diligemment renouvelée avec l'oreille et l'œil « en temps réel » — par opposition aux traités antiques d'*elementa* ou *orthographia* transmis « en temps différé »[107]. Au fur et à mesure de ce renouvellement, Meigret introduit une méthodologie empirico-déductive dans les sciences phonologique et grammatologique françaises, contrairement au enseignement dogmatique suivant lequel on n'inférait les valeurs phonétiques qu'à partir des *litterae* romaines fixées à

107 Cf. « § 24. Oreille ».

jamais[108]. Tout cela s'opère certes sous l'égide de la doctrine de la correspondance phonie-graphie que l'humaniste Meigret reçoit de Quintilien et Priscien[109], mais il ne prendra pas effet sans que le grammairien-typographe Meigret applique et pousse cette doctrine jusqu'à l'invention des nouveaux caractères, ainsi qu'à la réforme générale de l'orthographe.

Les emplois du terme *artifice* par Meigret préfacier ont montré que le champ sémantique de ce terme relève globalement d'un effort scientifique et d'un goût pour la technique ou l'innovation. Nous allons examiner encore les présences d'*artifice* ou *art* dans la préface au *Menteur* (1548) et la *Grammaire* (1550), qui confirmeront les grandes lignes de ce que nous avons tracé pour le terme *artifice* chez le grammairien.

Il n'y a aucune occ. d'*artifice* dans cette préface. Une occ. d'*art* a le sens péjoratif, dans le but de critiquer la complexité de l'écriture étymologisante :

> [10] vn **art** ſophiſtiqe de deriuęzons, qi n'ęt q'une vray' alchimie de bęlles parolles, ę promęſſes ſ'euaporans en ſonjes, ę fumées. (M1548préf, p. 10 ; sur Google Books)

Art d'ici veut dire un *imbroglio* sans issue, dans lequel barbotent les partisans d'une écriture étymologisante.

La *Grammaire* contient plusieurs éléments tout à fait intéressants à ce sujet.

ⓐ *Art* peut être presque synonyme de *science* ou *doctrine* :

> [11] Or est-il que notre langue est aujourd'hui si enrichie par la profession et expérience des langues latine et grecque, qu'il n'est point d'**art** ni **science** si difficile et subtile (M1550b, f. 2 r° [H1980, Av.-texte p. 1])
>
> [12] Combien qu'il est bien raisonnable que de quiconque a péché publiquement, la répréhension soit publique : et mêmement quand la faute touche quelque **art** ou **doctrine** (M1550b, f. 7 v° [H1980, p. 7])
>
> [13] ‹phiziçien›, exerçant l'**art** de physique (M1550b, f. 105 r° [H1980, p. 102])

En ce sens savant ou mélioratif, *art* fait référence à une étude sérieuse, comme celle des langues grecque et latine, celle des connaissances en tant que bien public, et celle de la physique[110].

---

108 Cf. N306, p. 129.

109 Cf. « § 25. Textes scripturaux ou / et grammatologiques » et « § 51. Stratégies de nommage ».
L'impact plus récent d'Érasme, dont le nom n'est cité une fois dans les écrits de Meigret, et qui cite lui aussi Quintilien et Priscien, est non moins décisif. Voir spécialement « § 24. Oreille ».

110 Nous sommes conscients de la couche savante de l'*art* au Moyen-Âge : parmi les 7 fameux arts libéraux, le *trivium* contient la grammaire, la rhétorique et la dialectique ou logique. Dans une certaine mesure, on peut

ⓑ Au sens abstrait, *artifice* couvre à peu près ce que nous appellerons *système* :

> [14] Cette manière de noms terminés en ‹ríe› signifie l'**artifice** et quelquefois le lieu où il s'exerce : comme ‹la coutureríe›, ‹l'armureríe›. (M1550b, f. 31 r° [H1980, p. 34])

Cette observation qui relève de la morphologie dérivationnelle décèle que l'*artifice* consiste à former une entité abstraite : si un *couturier* (ou un *armurier*) est un individu artisan ou commerçant, l'ajout désinentiel de ‹-ríe› le transforme en nom de la profession, qui est très souvent organisée par un ou plusieurs systèmes d'apprentissage, d'échange ou d'industrie, etc. Nous voyons donc le champ sémantique d'*artifice* recouvrir celui de ce que nous appelons *système* aujourd'hui. Disons sommairement qu'il s'agit d'un ensemble d'objets ou acteurs, distribués suivant un ordre, espacés par des compartiments, ou entrés dans une procédure circulaire. Il est donc soutenable qu'en ce qui concernent *artifice* (phonétique commun aux locuteurs) et *voix d'artifice* rencontrés dans le *Traité de l'écriture*, nous tournons l'un par (la) *structure*, et l'autre par (les) *unités sonores structurelles*.

ⓒ *Artifice* représente la culture en entretenant un rapport de parallélisme et symétrie avec la nature :

> [15] Comme nature ait à bonne raison inventé le mâle et la femelle pour sa conservation et continuation de ses espèces, l'**artifice** aussi du langage a (en la suivant comme guide) donné aux noms note de masculin et féminin. (M1550b, f. 34 r° [H1980, p. 37])

Le langage en tant qu'artifice manifeste la vision humaniste de Meigret, et éclaire la propriété culturelle des *voix d'artifice* — dont la recherche inaugure le premier ouvrage grammatical de Meigret, le *Traité de l'écriture*.

Récapitulons nos études autour du terme *artifice*, et son rôle dans l'étude grammaticale de Meigret. D'une part, quand le grammairien évoque en 1542 un *artifice* phonétique commun aux locuteurs, il laisse entendre un mécanisme commun à tous, et autonome en soi qui fonctionne comme les lois physiques et en dehors des volontés des gens[111] ; l'acquisition de

---

comprendre les « arts du langage » comme les constituants majeurs des « sciences du langage » au Moyen-Âge. Cf. Rosier-Catach 2011.
Nous ne pouvons néanmoins pas trancher la question de savoir dans quelle mesure ce trait érudit et peut-être un peu sophistiqué du terme *ars* passe dans le lexique de Meigret. Comme ce que nous venons de montrer et comme nous allons le montrer encore, *artifice* chez ce grammairien et traducteur est un signe de son ouverture d'esprit devant les arts comme le génie militaire, l'imagerie perspective, et l'industrie typographique.

111 Une fois acquise, la maîtrise de la phonétique d'une langue peut exister, pour la plupart des gens, en permanence et n'exige plus d'effort volontaire.

cet *artifice* phonétique et sa performance chez ceux-ci est spontanée et indispensable sur un territoire donné, en France par exemple. D'autre part, quand il est tenté de développer la doctrine de Priscien, celle de *voix articulée*, il est conscient qu'il faut rompre avec le système scriptural existant — avec lequel la plupart de gens se croient naturellement familiers ; à cet effet, il forge un nouvel terme *voix d'artifice* pour créer un effet de distanciation, suggérant que le dépouillement de ces voix n'est pas gratuit, et qu'il demande au grammairien une étude empirique attentive. À cela s'ajoute que la maîtrise du nouveau système scriptural pour le lecteur n'est pas non plus si naturelle, au contraire, elle est plutôt exigeante, voire effarante ou inquiétante. En somme, l'emploi d'*artifice* par Meigret consiste non seulement à signaler la nouveauté de son approche sur les voix et lettres, mais aussi à revendiquer une reconnaissance de ce champ ainsi ouvert au rang des arts et sciences — peut-être à l'instar de l'imagerie perspective, dont l'importance a été transdisciplinaire dans la géométrie, l'optique, la peinture et l'architecture à la Renaissance[112].

Nous pouvons conclure au double point de vue. Du point de vue de l'histoire culturelle ou de l'histoire tout court, la façon dont Meigret s'approprie le champ lexical du terme *artifice* est visiblement une manifestation du *Zeitgeist*, esprit de ce temps où le génie militaire, l'imagerie perspective, le projet architectural concourent à rapprocher les champs sémantiques de *doctrine*, *science*, *art* d'une part, et d'*artifice*, *technique*, d'autre part. L'auteur d'une grammaire, ce qu'on appelle *grammairien*, est l'auteur d'une technique des constructions langagières, le technologue des savoirs ou / et savoir-faire (élémentaires ou fondamentaux) du langage.

Du point de vue de l'histoire des idées linguistiques, c'est la destination de cette appropriation qui compte. L'approche empirico-déductive (à partir de la collecte générale des faits), l'invention des notions et caractères en fonction de l'analyse linguistique, et l'idée de *structure* (qui paraît en filigrane dans les propos d'*artifice* et *ordre*) sont désormais implémentées dans les sciences du langage françaises. Pour mentionner l'effet le plus immédiatement tangible, grâce au champ sémantique et opératoire au nom d'*artifice*, Meigret va expérimenter les nouveaux caractères comme ‹ç›, ‹ę›, ‹ł› et ‹η̃›[113], et dresser une réforme

112 En histoire de l'art, on reconnaît en Alberti, auteur du *De pictura*, la personne qui a promu la peinture perspective au rang des arts et sciences à la Renaissance. Voir la préface de Jean Louis Schefer, et l'introduction de Sylvie Deswarte-Rosa à leur traduction et édition, *De la peinture* (Alberti 1999 [1435], 1re éd en 1992) ; l'introduction de Thomas Golsenne et Bertrand Prévost à leur traduction et édition, *La peinture* (Alberti 2004 [1435]). Voir aussi l'introduction de Françoise Choay, et la postface de Pierre Caye, données à leur traduction et édition, *L'art d'édifier* (Alberti 2004 [1485]). Parmi de nombreuses études, citons deux références incontournables de Hubert Damisch, *Théorie du nuage* (1972) et *L'origine de la perspective* (1993 [1987]), où il est facile de retrouver les ouvrages fondamentaux d'Erwin Panofsky, Richard Krautheimer, André Chastel, Robert Klein, Louis Marin …

113 Cf. « § 32. Typème ② : pour une méso-histoire de l'alphabet meigretiste ».

orthographique en échafaudage[114] : réparer la langue française, projeter son bâtiment en un tout solidaire[115], ajuster sa structure à la réalité orale[116]. À cet égard, ce que le grammairien lyonnais rapporte à l'histoire de la linguistique est le renouvellement adaptatif de la correspondance phonie-graphie qu'il hérite des Latins[117], plutôt qu'un caractère ‹ç› qui nous parvient sous le nom de *C* cédille. De fait, l'innovation notionnelle ou sémiotique (de signe) équivaut à dire dans ce contexte la liberté d'expression scientifique et de recherche expérimentale.

114 = Une charpente temporaire et auxiliaire pour une construction architecturale. Par là nous voulons dire que les quelques nouveaux caractères ne sont pas tellement important en soi, et l'essentiel est qu'ils pointent l'insuffisance de lettres de manière précise ou positive.

115 Nous verrons que par son fréquent emploi des termes *portrait* et *bâtiment*, Meigret recourt à l'image perspective, qui est une manière de représenter proportionnellement tout ce qui paraît dans le champ visuel.

116 Nous faisons référence, entre autres, au propos de la citation [17] (p. 69).

117 Nous verrons plus tard que F. Desbordes (1990) désigne cette doctrine par la *voix scriptible*.

§ 9. Table : ima- ∪ pourtr- ∪ qadr-

Afin de discerner la thématique de la *perspective* sous la plume de Meigret, nous étudions trois thèmes qui en relèvent, en appliquant les motifs respectifs [word="pou?rtr.*"%cd][118], [word="ima[gi].*"%cd][119] et [word="[cq]u?adr[ae].*"%cd][120] dans les trois corpus grammaticographiques[121]. Ces trois items lexicaux connaissent respectivement 18, 12 et 9 occ.. Le total des données dans cette table est 39, dont 20+18 sont commentées ou brièvement expliquées (voire *pourtr-12º~18º*, *qadr-3º*, et *ima-1º~10º*) ; 97,44 % des données sont donc traitées.

Les occ. de *pourtr-12º~18º* et *qadr-3º*, sont prises en compte, mais ne seront pas étudiées. Leur présence fait preuve de notre traitement systématique et donne à voir pourquoi elles ne concernent pas notre étude thématique.

Les occ. de *ima-1º~10º* ne répètent qu'une seule idée : « l'écriture doit être l'image de la prononciation ». Comme mélodie principale[122], sa répétition explique son importance. Afin d'examiner l'influence de l'imagerie perspective sur le grammairien, il nous importe en effet de faire davantage attention aux items lexicaux plus spécifiques ou techniques du domaine, comme « portrait » (‹pourtract›, ‹pourtraict›, ‹pourtraicture›, ‹portrait›, ‹pourtrẹt›) et « cadrer » (‹qadrer› ; cf. notamment *Tableau 1*, p. 67).

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
	ima-1º	& loix de bien eſcrire, & former l'	Image	au vray de la pronociacion, n'ont pas	(M1542a, f. A ii r°)
	ima-2º	, & comme quaſi vne façon d'	image	d'une voix formée : laquelle on	(M1542a, f. A iii v°)
	ima-3º	puis que les letres ne font qu'	images	de voix, que l'eſcriture deura eſtre	(M1542a, f. A iii v°)
	ima-4º	me celle qui luy ſert à repreſenter ſon	Image	. Laquelle nous y deuons mirer tout telle & ainſi entiere	(M1542a, f. C iii r°)
	ima-5º	de mirer en vng mirouer les	Images	des choſes qui luy ſont preſentẽes.	(M1542a, f. C iii r°)

118 Qui couvre les variantes *portrait*, *pourtraict*, *pourtrẹt*, etc.
119 Qui couvre les variantes *image*, *images*, *imaj'*, etc.
120 Qui couvre les variantes *cadrer*, *qadre*, *qadrant*, etc.
121 En ajoutant manuellement deux occ. de Meigret [Dürer] 1557, voir N123.
122 démontre le rapprochement épistémologique de la photographie (c'est le principe de l'imagerie perspective) et de la phonographie (cf. p. 69).

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
	ima-6º	vɳ batimẽnt de lẹttres reprezẽtans nayuemẽnt leur	imaje	car çẹt [c'est] leur ẹtat de rapporter	(M1548préf, p. 9)
	ima-7º	comme l'écriture ne soit que la vraie	image	de la parole, à bonne raison on	(M1550b, f. 3 r° [H1980, Av.-texte p. 2])
	ima-8º	y trouvez-vous donc du vif à son	image	? Quelle raison saurions-nous mettre en avant	(M1550b, f. 3 v° [H1980, Av.-texte p. 3])
	ima-9º	je suys de Líon› : ‹çet'	imaj'	ẹt de Piẹrre› et autres semblables façons	(M1550b, f. 49 v° [H1980, p. 52])
	ima-10º	ou natif de Líon› : ‹çet'	imaj'	ẹt fẹtte de Piẹrre›. Or faut	(M1550b, f. 49 v° [H1980, p. 52])
[9][123]	ima-11º	: à celle fin que noz peinctres &	imagers	ſoient plus diligens, & plus addroicts à	(Meigret [Dürer] 1557, préface, f. A ii v°)
[20]	ima-12º	On loue de vray les	images	, eſquelles preſque on recognoist le vif,	(Meigret [Dürer] 1557, f. 101 v°)
[19]	pourtr-1º	peinctre qui entreprenant de	pourtraire	la face de quelqu'vng	(M1542a, f. B iii r°)
[19]	pourtr-2º	quelqu'vng : feit en ſon	pourtract	des cicatrices, ou autres marques notables qui ne	(M1542a, f. B iii r°)
[19]	pourtr-3º	ne ſuſſent point au vif ? Car toute	pourtraictur e	pour eſtre louable, doit eſtre faicte	(M1542a, f. B iii r°)
[17]	pourtr-4º	l'ordonnance qu'il ſuyt pour corriger ſon	pourtraict	. Oẹ. De vray il me ſemble	(M1542a, f. C iii r°)
[24]	pourtr-5º	cognoiſt les coleurs propres pour faire le	portrait	perfect. Il eſt neceſſaire pour	(M1542a, f. E i r°)
[25]	pourtr-6º	voẹt ao vif, q'il ſ'attẹnt	pourtrẹre	. Finablemẽt l'uzaje de l'ecritture	(M1548préf, p. 6)
[26]	pourtr-7º	: tout einſi qe le peintre qi	pourtrẹt	ao vif na [n'a] q'a prẽdre gard'	(M1548préf, p. 26)
[26]	pourtr-8º	a prẽdre gard'à çeluy q'il veut	pourtrẹre	: ẹ aos coleurs dont il le veut	(M1548préf, p. 26)
[27]	pourtr-9º	q'a vɳ peintre qi à diuẹrs tẹmps	pourtrẹt	qelq' home : d'aotant qe la grandeur	(M1548préf, p. 27)
[22]	pourtr-10º	pour insensés si, pour faire le vrai	portrait	de l'homme, ils lui peignaient au	(M1550b, f. 3 r° [H1980, Av.-texte p. 2])

123 Il va sans dire que les occ. d'« image » abondent dans ce traité pictural. Pour rappel, nous cataloguons cette occ. paru ailleurs, cf. *artifice-22º* au « § 6. Table : artifice »).

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[23]	pourtr-11º	bien si, pour mettre différence entre deux	portraits	d'hommes semblables, on peignait à l'	(M1550b, f. 4 v° [H1980, Av.-texte p. 4])
	pourtr-12º	brę̨re›, ‹trę̨re›, ‹	pourtrę̨re	›, d'autant qu'ils n'en	(M1550b, f. 81 r° [H1980, p. 83])
	pourtr-13º	brayer›, ‹trayer›, ‹	pourtrayer	› : parquoi, suivant la règle de	(M1550b, f. 81 r° [H1980, p. 83])
	pourtr-14º	. Le semblable se fait aussi de ‹	pourtrę̨re	› et ‹distrę̨re› : mais quant	(M1550b, f. 81 r° [H1980, p. 83])
	pourtr-15º	que nous disons ‹trę̨t›, ‹	pourtrę̨t	›, ‹distrę̨t›, ‹retrę̨t	(M1550b, f. 88 v° [H1980, p. 88])
	pourtr-16º	vaches ‹trahyons›. Au demeurant ‹	pourtrę̨re	› et ‹distrę̨re› font de même	(M1550b, f. 88 v° [H1980, p. 88])
	pourtr-17º	trę̨re› ‹trę̨rey›, de ‹	pourtrę̨re	› ‹pourtrérey› : de ‹soudre	(M1550b, f. 94 r° [H1980, p. 93])
	pourtr-18º	trę̨rey›, de ‹pourtrę̨re› ‹	pourtrérey	› : de ‹soudre› ‹soudrey	(M1550b, f. 94 r° [H1980, p. 93])
[30]	qadr-1º	& commun abus des letres, elle ne	quadre	point entierement à la prononciaciõ.	(M1542a, f. A ii v°)
[31]	qadr-2º	corrigées, à nous voulons faire que noſtre eſcriture	quadre	à la prononciation. Paſſons maintenant aux confonantes	(M1542a, f. E ii r°)
	qadr-3º	la prononciation ne fait point de mention.	Quadrer[124]	quelle langue. Et tout ainſi que nous eſcriuons	(M1542a, f. F i v°)
[28]	qadr-4º	Meigrę̨t Lionoę̨s, auęq vne ecritture	qadrant	à la prolaçioɳ Françoęze : ę̨ lę̨s	(M1548préf, p. 1)
[28]	qadr-5º	Meigrę̨t Lionoę̨s, auęq vne ecritture	qadrant	à la prolaçioɳ Françoęze : ę̨ lę̨s	(M1548préf, p. 3)
[29]	qadr-6º	aoqel j'ey fę̨t dilijęnçe de fę́re	qadrer	l'ecritture a la pronõçíaçioɳ Françoęze, me	(M1548préf, p. 3)
	qadr-7º	je mę̨ɳ [m'en] ‹fuís› : ęqę̨lles pour la	qadreure[125]	lę̨s voyę̨lles ne peuuet fę́re diphtonge.	(M1548préf, p. 13)
[33]	qadr-8º	, ę̨ conuenançe, auęq leurs noms	qadrans	à leurs puiſſançes.	(M1548préf, p. 25)
[32]	qadr-9º	leur abus, je m'efforçerey de fę́re leur abus, je m'efforcerai de faire	qadrer cadrer	lę̨' lettres, ę̨ l'ecrittur' ao' voę̨s, ę̨ les lettres et l'écriture aux voix et	(M1550b, f. 3 v° [H1980, Av.-texte p. 3])[126]

124 « Quadrer quelle langue » est l'intitulé d'un alinéa, où il est question d'expliquer la prononciation de ‹qu›.
125 Nous devons avouer que nous ne parvenons pas à bien comprendre le sens de cette occ..
126 Le texte modernisé de Hausmann (H1980) en bas.

§ 10. Portrait : acception à l'époque

Le motif de *portrait* est constant dans le corpus grammaticographique de Meigret de 1542 en 1550[127]. Ce dernier ne prononce probablement pas le ‹c› dans la forme *pourtract* parue dans le sous-titre de sa traduction des *Quatre livres sur la proportion humaine* de Dürer (1557) : « De la Proportion des parties & **pourtraicts** des corps humains ». Dans cette publication chez Charles Périer, la graphie retourne à celle ordinaire. Toutefois, les formes sans ‹c›, *pourtrait* et *pourtraiture* prédominent, sont respectivement au nombre de 88 et de 6, alors que la forme avec ‹c›, *pourtraict* paraît 44 fois, et *pourtraicture* aucune fois. La graphie conforme à l'oreille de Meigret prédomine donc. Cette inconsistance orthographique résulte peut-être d'un compromis entre l'écriture (manuscrite) du traducteur et phonéticien, Meigret, et l'application non systématique de la graphie ordinaire par son éditeur[128].

Le détour concernant la signification du terme *portrait*, qui passe par l'ouvrage traduit de Serlio en 1545 et l'ouvrage traduit de Dürer en 1557, est indispensable pour comprendre ce qu'entend Meigret par là ce terme quand il l'emploie dans ses textes grammaticographiques dès 1542 ; il en est de même pour le terme *bâtiment* de 1548 en 1550. Plus essentiel encore, il servira de repère, disons en aval, pour évaluer l'influence que le grammairien reçoit du *Champ fleuy* (1529). Tory, qui déploie dans cet ouvrage ses amples connaissances des peintres réputés pour leurs constructions perspectives, a édité en 1512 à Paris le traité d'architecture d'Alberti, *De re ædificatoria*[129]. L'influence du grammairien originaire de Bourges sur le grammairien lyonnais est implicite, car le second ne cite jamais le premier, mais elle est tout à fait perceptible quand nous voyons tous les deux contribuer à l'introduction de l'imagerie perspective et architecturale en France.

Pourtraicture en tant qu'image en perspective dans le lexique français est implanté par Jean Martin, qui l'a employé dans sa traduction du *Primo libro d'architettura* et du *Secondo libro di perspettia* de Sebastiano Serlio (1545), pour tourner :

127 Dans le *Traité de l'écriture* (1542), deux occ. de la forme *pourtraict* sont relevées. Dans la préface au *Menteur* (1548), deux occ. de *pourtrẹt* et deux occ. de *pourtrẹre* commencent à paraître. La *pourtrẹt* forme réformée continue dans la *Grammaire* (1550).

128 Nous avons vérifié les *Douze livres sur la discipline militaire* de Valturin, édités par le même Charles Périer. Les formes avec ‹c›, *pourtraict* *5 (f. 163 r°, 181 v°, 193 v°, 222 r°, 230 r°) et *pourtraicture* *1 (213 r°) s'y retrouvent, mais nulle fois de *pourtrait* ou *pourtraiture* sans ‹c›. Il est donc relativement probable que l'éditeur en 1557 standardise de manière incomplète la mise en page du manuscrit confié par le traducteur Meigret.

129 Dont le manuscrit est achevé en 1454, et dont l'impression verra le jour en 1485 (Préface de Françoise Choay à sa traduction, l'*Art d'édifier* d'Alberti, 2004[1485], p. 11). Tory co-édite, avec Berthold Rembolt et Ludwig Hornken, les *Libri De re aedificatoria decem* en 1512, ce qui est probablement la première publication de ce traité en France. Cf. La notice de BnF qui lui est dédiée : https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb300078248

> ho voluto communicarui queſto piccolo, ma pieno volume di Geometria, accompagnato dal ſecondo di **Perſpettiua** (Serlio 1545, f. A ii v° ; sur Google Books)[130]

Dans la page suivante de cette édition bilingue, en italien et en français, on voit immédiatement la façon dont Martin rend, en ce qui nous concerne, le terme *perſpettiua* :

> Le premier aſſez garny des ſecretz de Geometrie, & le ſecond accompagné de pluſieurs **documentz & pourtraictures de Perſpectiue** (*Ibid.*, f. A iii r°)

Le mot italien *perſpettiua* est tourné en français par un groupe nominal *documentz & pourtraictures de perſpectiue*. L'hypothèse à laquelle nous songeons est la suivante : alors que la *Perſpettiua* a été une discipline ou une matière à part entière en Italie, elle ne vient d'être introduite en France que dans les années 1540. C'est pourquoi Martin, devant le lectorat en France, a voulu dire presque *(pluſieurs) pourtraictures* « faites en » *perſpectiue*, en évoquant l'expérience sensorielle — au lieu de la connaissance théorique — que le lecteur peut avoir de cette imagerie. Comme l'a relevé Pagani-Naudet, le même Martin, en traduisant en 1547 le *De architectura* de Vitruve (1547[131], f. 6 r°), désignera la perspective orthogonale par le terme français *ortographie*[132]. À cette époque, la langue française est en effet à court de vocabulaire tant sur l'architecture que sur la perspective, le « langage moderne de la critique d'art en France » d'après F. Lemerle (2005)[133] ne naît justement qu'alors.

Le terme *pourtraicture(s)* dans le *Primo libro d'architettura* et le *Secondo libro di perspettia* de Serlio balance entre deux sens. Dans sa dizaine d'occ., il désigne soit ce que nous appellerons l'image tout court, soit une vue en géométrie projective. Au sens d'image, quand l'auteur architecte dit « par eſcript & par pourtraicture » (Serlio 1545, f. iii r°, iv r°, f. 61 v°)[134] en tant que moyens d'expression ou démonstration. Au sens plus précis et technique, quand le terme se présente en parallèle avec la vue « en relief » (f. 13 v°), implique une habileté manuelle ou experte (f. 9 r°, 44 v°), s'associe avec la vision du « tout » (f. 32 v°) ou avec plus d'évidence (f. 47 v°) ou encore en raccourci (f. 52 r°). Dans l'*Architecture ou Art de bien bastir* publié en 1547, qu'est la traduction du *De architectura* de Vitruve par le même J. Martin, 12 occ. de *pourtraicture(s)*[135] restent toutes dans les champs sémantiques que nous

130 Nous fournissons la translation littérale proposée par Google Translate : « Je voulais communiquer ce petit, mais plein volume de Géométrie, accompagné du second de Perspettiua ».
131 Le titre français de la publication est l'*Architecture ou Art de bien bastir*.
132 Dans l'époque, Tory dans son *Champ fleury* (1529) a déjà régulièrement utilisé le mot *orthographe* *8 / *orthographe* *1 / *ortographe* *1 dans le sens de la bonne et due forme d'écriture.
133 Cet *art* dit évidemment l'art plastique en général, cf. les N205 et 204.
134 Pdf téléchargeable de Google Livre (https://books.google.fr/books?id=O19OAQAAMAAJ). Notons que dans cette publication le chiffre arabe s'applique après f. A i v°.

venons d'analyser. Meigret a probablement lu un de ces deux traités architecturaux, au moins bien au courant de la culture architecturale et perspective de son temps[136].

D'après l'historien de l'art, Hubert Damisch (1993 [1987], p. 219), *pourtraicture* est l'expression courante pour désigner la peinture au XVIe siècle, elle met en avant l'art de précision et caractérisation du peintre, celle de capturer l'objet « trait pour trait ». Ce terme tel qu'il est lié à la perspective est reçu en français grâce à la traduction par J. Martin de l'ouvrage de Serlio, précisément dans les années 1545–1547. De plus, il décèle une particularité de la réception française de l'imagerie perspective : le plaisir de l'effet visuel est plus mis en avant que la recherche de la précision technique. Comme en témoigne la première phrase de la préface de Serlio, où il explique le souci pédagogique pour lequel il a publié à Venise d'abord les troisième et quatrième livres de ses *Regole generali di architetura*[137] :

> Il ne vous fault eſmerueiller (lecteurs) de ce q̃ pour mectre en lumiere mes œuures d'Architecture, ie commenceay par mon quatrieſme liure, puis laiſſay aller le troiſieſme, car (a la verité) cela ne fut ſans induſtrie, pource que ſi i'euſſe premierement diuulgué ceſtuy cy de **Geometrie qui contiẽt peu d'eſcriture, & qui n'a les figures gueres delectables**, ny [n'y] eſt (a beaucoup pres) ſi plaiſant a lire q̃ ceulx qui traictent de l'Architecture, combien toutesfois qu'il ſoit neceſſaire auſſi bien q̃ **les diſcours de Perſpectiue, leſquelz ſont de grand labeur & difficiles a comprendre** […] (*Ibid.*, f. A iii r°)

Par crainte de technicité excessive dans la géométrie et dans la perspective, Serlio consent à publier en 1540 le troisième livre sur les antiquités (à savoir, les monuments romains exemplaires), et en 1537 le quatrième qui, particulièrement réputé sous le nom de *Quarto libro*, traite des ordres d'architecture (à savoir, les décors architecturaux, comme bases, chapiteaux et entablements, suivant les indications de Vitruve)[138]. Ce passage donne encore à voir que même si la géométrie et la perspective deviennent les parties les plus savantes de l'étude architecturale, elles s'opposent, en tant que structures sous-jacentes de la représentation spatiale, à l'*architecture* tout court qui fait seulement référence aux objets monuments, à ces figures référentielles plus délectables. Si nous pouvons comparer l'architecte Serlio et le grammatologue Meigret[139] de manière transdisciplinaire, force est de

135 proème, f. 1 v°, 27 v°, 112 v°, 118 r°, 122 r°, 131 v°, 133 r°, 144 v° ; dans les annotations faites par J. Martin, sans être paginées, n. 171, n. 187, n. 188. Ces derniers numéros indiquent ceux du pdf téléchargeable de Gallica (http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb43986142r).

136 Nous expliquerons plus en détails au « § 16. Bâtiment : acception à l'époque » pourquoi nous disons de façon conjointe l'imagerie architecturale **et** perspective.

137 C'est le titre général qu'il donne au *Quarto libro*, qu'est la première publication de ses traités architecturaux, cf. Pauwels 2012a.

138 Cf. Pauwels 2013.

139 Cf. « Section iii. Quelques éléments d'une grammatologie renaissante ».

constater que tous les deux rencontrent un profond écart entre le plaisir de la vision et l'obscurité — pour les lecteurs — de la théorisation. En témoigne l'effet de distanciation dont le grammairien est conscient en proposant son nouveau système scriptural :

> [16] Voilà pourquoi plusieurs se plaignent de l'écriture que j'ai observée (combien qu'elle ne soit pas du tout selon que requérait la rigueur de la prononciation) en la translation du *Menteur de Lucien* : comme qui se trouvent **perplexes** et **en peine** à cause de sa **nouveauté**[140], tant pour le **changement** d'aucunes lettres que pour la rature de leur superfluité. (M1550b, f. 10 v° [H1980, p. 11])

Les deux écrivains humanistes prêtent bien leur attention à la médiation, au sens judiciaire où il leur importe de réconcilier le sensible et l'intelligible[141]. Quand cette médiation s'accomplit lentement ou difficilement, elle ressemble à une méditation qui s'imprègne de mélancolie[142]. C'est dans cet arrière-plan psychique et théorétique renaissant que le plan (d'un bâtiment), le projet (d'une réforme orthographique), et le programme (d'une série de publications) se conçoivent et dépassent progressivement le cadre de pensée des Anciens. Au fur et à mesure que la limite entre la réflexion et son support, pour ainsi dire, la limite entre le *dessein* et le *dessin*, se résout, la pensée devient une affaire de modélisation (tangible car traçable et figurable). Seulement, il peut arriver qu'un tel style de conception connaît l'avortement, comme c'est le cas de la réforme orthographique de Meigret.

Le *portrait de perspective* étant nouvellement reçu dans le domaine français, l'emploi spécifique de *portrait* par un écrivain ou traducteur reflète son expérience avec cette imagerie, voire son intention de faire prévaloir ses ouvrages peints ou écrits. C'est exactement le cas de Serlio. À titre d'architecte, il atteste l'apport de la géométrie et de la perspective, et préconise que l'ignorance de celle-ci met un apprenti « au reng de pluſieurs gaſtepierres, ou diſſipateurs de chaulx & de marbres » (Serlio 1545, f. A iv r° ; n. 14) ; ceci dit, la fabrique d'un plan — pour être précis, un "blue print" en anglais — permet de concevoir l'architecture à venir, et de préfigurer celle-ci au préalable[143]. Pour l'écrivain qu'il est, la *pourtraicture*, comme l'écriture,

140 Le même mot *nouveauté* s'inscrit dans l'erratum : « Ao regard du ‹ç› a cúe, de l'‹ę› ouuęrt, de l'apoſtrophe, ę dęs ſupęrfluites dę' lęttres : le bon lęcteur excuzera l'Imprimeur a caoze de la **nouueaoté** inuzitée, ę malęzée a obſeruer a ſon comęncemęnt. » (cf. cit. [92], p. 213). Voir la « Section iv. Meigret grammairien-typographe » de manière générale, et p. 192 en particulier.

141 La mise en place par Meigret du nouveau système scriptural est progressive, cf. « Section vi. Évolution de l'alphabet meigretiste ».

142 Nous faisons allusion à la fameuse gravure de Dürer, *Melencolia I* (1514). *Saturne et la mélancolie. Études historiques et philosophiques : nature, religion, médecine et art* de Klibansky, Panofsky et Saxl (1989 [1964]) reste un ouvrage de référence. Pour une interprétation plus récente, nous citons « Dürer's "Melencolia I" : Plato's Abandoned Search for the Beautiful » de Doorly (2004, p. 255) où l'écart en question vient de l'inaccessible de l'idéal transcendantal, et du néoplatonisme de Marsile Ficin (1433–1499).

143 Nous verrons que dans la citation [34] (p. 95), quand Meigret s'assigne le rôle d'*Arçhitęcteur*, il invite son lecteur à vérifier sa manière de bâtiment.

permet de figurer et démontrer ses notions architectoniques. Et ce sera aussi le cas de Meigret, qui ajoute à sa traduction des *Quatre livres sur la proportion humaine* de Dürer (1557) le sous-titre *De la proportion des parties & pourtraicts des corps humains*, là où l'idée de « portrait » ne paraît explicitement ni dans le titre allemand *Vier bücher von menschlicher Proportion* (1528)[144] ni dans le titre latin *De symmetria partium humanorum corporum Libri quatuor* (1532, 1534, et 1535)[145]. Comment le traducteur Meigret entend ce terme *pourtraict* ? Il s'explique ainsi dans Aux Lecteurs : « les proportions de la pourtraiture de l'homme », que nous pouvons résumer plus simplement par les dessins géométriques du corps humain[146].

Le sens de *pourtraire* / *pourtract* / *pourtraicture* étant replacé dans son contexte, nous savons donc que leur présence sous la plume de Meigret évoque non seulement le genre de peinture focalisée sur une personne réelle et souvent spécialement sur son visage, mais surtout l'imagerie perspective sur laquelle s'appuie désormais le réalisme pictural. Nous verrons que cet autre nom de l'image en perspective incarne non seulement la doctrine du réalisme, mais surtout une recherche technologique afin de mesurer, vérifier et construire le réel — visuel chez le peintre, ou sonore chez le phonéticien Meigret. Par commodité, dans la dissertation suivante, nous disons souvent *imagerie perspective* là où le *portrait* est pris en ce sens général, pour que notre lecteur accède plus aisément à l'essentiel de ce motif fréquent chez Meigret.

144 Voir l'information fournie par l'Österreichische Nationalbibliothek - ÖNB (Bibliothèque nationale autrichienne) : http://data.onb.ac.at/ABO/%2BZ158337807

145 Voir trois notices du BP16 qui leur sont dédiées : http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb418799483, http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb41880530z, http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb418808523

146 Il est vrai que de nombreuses occ. de *pourtraire / pourtraict / pourtraicture* dans ce traité pictural sont associées au *portrait* au sens usuel. Soit directement, « pourtraict viril » (Meigret [Dürer] 1557, f. 1 v°), « teste pourtraite » (23 r°), « l'efigie féminine pourtraite » (87 v°). Soit indirectement : « pourtraire l'image de l'homme » (1 r°), « lignes pourtraites tant de la teste de pourfil » (23 v°).
Mais il est également fréquent que le terme soit pris au sens général de « dessiner » ou « tracer » : « ie **pourtrairay** la règle [préparer un outil de mesurément] » (1 r°), « pour pourtraire vn demy cercle » (77 v°), « tu tireras les lignes droites, par lesquelles soit **pourtraite** la forme conuenante » (80 v°) ; « au mylieu au point. c. duquel on **pourtraira** vne ligne croisière à angles egaux » (96 r°). En plus, comme sous la plume de Serlio, il s'agit aussi d'un moyen de démonstration : « nous n'auons pas expliqué **par pourtraits** » (101 v°).

§ 11. Portrait : thèmes communs à Tory et à Meigret

Le tableau suivant montre la répartition des 7 mots-clés relatifs à l'imagerie perspective et au discours grammatical : *architecture*, *bâtiment*, *compas*, *mesure*, *portrait*, *règle*, et *quadre*[147].

Tableau 1 : Répartition d'architecture, bâtiment, compas, mesure, portrait, règle, et quadrillage dans Tory 1529, M1542a, M1548préf, H1980 [M1550b]

titre - occ. / fréquence - volume		Tory 1529	occ.	M1542a	occ.	M1548préf	occ.	H1980 [M1550b]	occ.
		0,20 %	94123	0,07 %	20267	0,16 %	9263	0,10 %	96519
lemme	N.	architecture *5	5					architecteur *1	1
	N.	bastimens *1	1			batimẹnt *1	1	bâtiment *16	16
	V.					batir *1	1	bâtir *2 bâti *1 bâtissant *1	4
	N.	compas	71						
	N.	mesure *25 mesures *2	27						
	V.	mesure *1 mesurees *1 mesurent *1 mesurer *1	4						
	N.	portraict *1 pourtraict *3 pourtraicts *1 pourtraictz *1	6	portrait *1 pourtract *1 pourtraict *1 pourtraicture *1	4			portrait *1 portraits *1	2
	V.	(j'ay) pourtraict *1 (j'ay) pourtrait *1 (a) pourtraicte *1	3	pourtraire *1	1	pourtrẹre *2 pourtrẹt *2	4		
	N.	reigle *50 reigles *3	53	regle *4 regles *2	6	regle *2 regles *3	5	règle *51 règles *18	69
	V.	reiglee *2 reiglees *2 reiglez *1	5					réglé *1 réglée *2	3
	N.	quadrature	12						
	V.	quadre [cadré]	1	quadre *1 quadre [cadré] *1 Quadrer *1	3	qadrant/s *3 qadrer *1	4	cadrer	1

Ce tableau montre que Meigret hérite visiblement au moins de trois thèmes chers à son prédécesseur Tory : *architecture* / *bâtiment*, *portrait*, et *quadre* (cadre). Le thème de la *règle* qui semble avoir droit d'en faire partie n'en est pas inclus, parce que Tory la prend souvent au sens du *mètre*, à côté du *compas*, et qu'il faudrait une autre étude pour examiner combien des

147 En ce qui concerne les sources des textes utilisés, Tory 1529 est téléchargé des BVH ; M1542a et M1548préf correspondent au *Traité de l'écriture* et à la préface du *Menteur* dont nous avons soigneusement corrigé la numérisation (cf. « Œuvres numérisées de Meigret » dans nos Annexes, p. 736) ; H1980 [M1550b] l'édition de la *Grammaire* par Hausmann en 1980 (disponible sur la base Classiques Garnier Numérique).

53 occ. de *reigle(s)* sont employées au sens de « loi » et trouvent écho dans les écrits de Meigret[148]. Néanmoins, il est clair que ce dernier est en mesure de s'approprier un mot d'origine technique ou instrumentale, comme « cadrer », dans le domaine scientifique qu'est la linguistique, en préférant sa forme verbale *cadrer* à sa forme substantive *quadrature*. En nous appuyant sur cette continuité spécifique, nous pensons pouvoir apporter une preuve à l'influence probable mais toujours hypothétique que Tory a exercé sur Meigret ; nous verrons bientôt une autre preuve, plus décisive, concernant l'analogie entre l'altération de l'écriture et la déformation du visage. Si la présence d'*architecture* / *bâtiment* et *portrait* est imputable aux parutions d'*Il primo libro d'architettura [& Il secondo libro di perspettiva]* de Serlio traduit en 1545, d'*Architecture ou Art de bien bastir* de Vitruve traduit en 1547, ou du *De symmetria partium humanorum corporum Libri quatuor* de Dürer à Paris dès 1532 et que Meigret traduira sous le nom de *Quatre livres sur la proportion humaine* de Dürer (1557), nous n'y trouvons aucune occ. de *quadrature* / *cadre*. Suivant une telle méthode d'élimination, ce dernier motif s'avère un indice de l'influence de Tory[149].

L'héritage potentiel de Troy étant montré, le croisement thématique de l'*architecture* et du *bâtiment* sera étudié dans le « § 16. Bâtiment : acception à l'époque ». Nous étudions dans les prochains §[150] les cases qui contiennent les occ. de « portraire » ou « portrait », dont la bordure est colorée en vert.

Ce motif connaît 9 occ. dans le *Champ fleury*, tout est au sens propre d'« image » ; 3 d'entre elles concernent la figure humaine (f. xxii r°, xli v°, xlvi v°) ; les 6 qui en restent se trouvent coprésentes avec « dessin » ou « dessiner ». Il est intéressant que le terme n'est pas réservé à la peinture réaliste, il est ouvert aux représentations fantastiques d'une fleur de Lisflambe racontée dans les *Métamorphoses* d'Ovide (f. ix v°), d'un Apollon (f. xxix r°), ou d'un dragon (f. xliii r°).

148 La statistique du mot *règle* / *régler* dans le texte de Tory montre son importance comparable à celle de *compas*. Nous avons mis de côté deux autres séries de mot, dont la fréquence est tout aussi importante : *ordre* / *ordonner* (100 occ.), et *proportion* / *proportionner* (72 occ.). Le premier mot en tant qu'il contribue à la science grammaticale sera traitée prochainement dans le « § 16. Bâtiment : acception à l'époque », tandis qu'une compréhension adéquate du second mot nous mène loin en nécessitant une étude plutôt de l'« histoire de la typographie et de l'art » comme l'a menée Olivier Deloignon (voir son site page https://ea3400.unistra.fr/equipe/les-docteurs-de-lea-3400/olivier-deloignon/).

149 Nous reviendrons plus tard sur le motif de *quadrature* / *cadre* chez Meigret, dont les citations [29], [30], [31], [32], [33].

150 Cf. « § 12. Portrait : emblème du réalisme », « § 13. Portrait : rhétorique de la laideur », « § 14. Portrait : épistémologie commune à l'imagerie perspective et à l'orthotypographie ».

§ 12. Portrait : emblème du réalisme

Il y a chez Meigret 5 occ. de « portraire » ou « portrait » dans le *Traité de l'écriture* (1542)[151], 4 dans la préface au *Menteur* (1548)[152], et 2 dans la *Grammaire* (1550)[153]. Nous les classons selon les trois usages que Meigret en a faits en opérant l'analogie peinture-écriture :

> Ⓐ S'approprier la manifestation la plus convaincante ou positive du réalisme à l'époque, la peinture perspective ;
>
> Ⓑ Emprunter une cartoucherie rhétorique dont la laideur, en tant que le contraire de cet idéal esthétique de la vraisemblance, saute ou heurte aux yeux ;
>
> Ⓒ Élaborer une épistémologie commune à l'imagerie perspective et à l'orthotypographie, ce qui n'est plus tellement une métaphore.

Grâce à cette classification, nous gagnons à constater plus nettement qu'à chaque fois que Meigret parle de ce thème, il le développe en en tirant des nouvelles conséquences.

Quand Meigret mobilise le premier élément de comparaison Ⓐ, il envisage de relever la réalité de la prononciation, et de sensibiliser son lecteur à cette réalité que toute écriture existante d'alors ne transcrit pas.

Ⓐ Réalisme
Ⓑ Rhétorique de la laideur
Ⓒ Épistémologie commune à l'imagerie perspective et à l'orthotypographie

3 usages de « portrait » (p. 69)

> [17] Or pour remedier à cecy [lire la désinence de l'imparfait ‹moient› dans ‹aymoient› comme lire le nom ‹moien›[154]], & que noſtre eſcriture ſoit plus courte & plus liſable, il nous fault recorir à la pronõciation ainſi qu'vng peinctre recourt au vif ou à l'ordonnance qu'il ſuyt pour corriger ſon **pourtraict**. (M1542a, f. D iv v°-E i r° ; vue 41 sur Gallica)

Ce passage inaugure deux paradigmes épistémologiques, *photographique* et *phonographique*, qui s'imposent respectivement au centre de l'imagerie perspective et de l'orthotypographie, en assignant nettement leurs objets, la vision (d'une personne *in situ*) d'une part et la prononciation (des mots) d'autre part. Supplanté par le progrès du réalisme dans l'imagerie perspective, tout ce qui ne reproduit pas bien la réalité perçue ou vérifiable serait relégué dans le domaine de l'imagination. De même, quand Meigret met en avant l'objet qu'est le modèle de la personne vivante, il laisse entendre que toute écriture — notamment l'écriture confuse

151 Citations [17], [19], [24].
152 Citations [25], [26], [27].
153 Citations [22], [23]. Pour l'information, il y a 7 autres occ. sans importance, parce qu'elles sont les exemples illustratifs de la morphologie dérivationnelle (H1980 [1550b], p. 83, 88, 93) : la racine ‹trẹre› peut former ‹pourtrẹre› ou ‹disrẹre›, avec les préfixe *pour-* ou *dis-*.
154 = moyen

selon le contexte — est indigne quand elle n'enregistre pas fidèlement la prononciation. À cet égard, l'imagerie perspective est introduite en tant que représentation la plus fidèle à la réalité, et elle permet de diagnostiquer le symptôme de l'écriture existante.

Il convient de noter que Meigret semble emprunter, à Dürer déjà, la technologie du réalisme pictural, c'est-a-dire la façon dont on corrige la peinture au vif et à l'ordonnance (la proportion) :

> [18] Au demeurant ie ne trouue rien meilleur pour paruenir à quelque **vérité de mesure**, & à celle fin que nous puissions par elle donner beauté à noz œuures, que d'auoir à l'œil plusieurs **corps vifz** (Meigret [Dürer] 1557, f. 103 r° ; sur Google Books)

Ces idées de la « vérité de mesure » et du « corps vif » en 1557 apparaissent déjà dans « le recourt au vif ou à l'ordonnance » dans le *Traité de l'écriture*. Meigret a-t-il lu l'ouvrage de Dürer avant 1542 ? Pas forcément, puisqu'il pourrait s'agir d'une idée courante sur l'image quadrillée en géométrie ou en perspective, comme en témoigne le *Champ fleury* de Tory en 1529[155]. Mais c'est bien possible, car le libraire originaire d'Herentals en Brabant[156], Chrétien Wechel, avec qui le grammairien lyonnais collabore de 1544 en 1554[157], a publié à Paris en 1532, 1534 et 1535 la version latine du traité, *De symmetria partium humanorum corporum Libri quatuor*.

Plus essentiel encore, Meigret suggère que dans ces deux technologies, picturale et grammaticale, il y a toujours une ordonnance, un ensemble de règles ou régularités. Dans les traités picturaux à la Renaissance, cet ensemble de connaissances fait sans doute référence à la géométrie perspective. Que seraient ces règles dans une étude des lettres, ou plus précisément des *litterae* ? Meigret se pose cette question, tentant de faire rivaliser son projet de recherches linguistiques avec l'épanouissement des théories perspectives. Pouvons-nous aller jusqu'à penser que la force du visuel, si impressionnante dans les peintures à la Renaissance, a entraîné Meigret à la standardisation orthographique, à l'établissement du *commun usage de l'escriture francoise* (1542) ? Nous verrons plus tard que Tory dans son *Champ fleury* (1529)

155 Ou peut-être Tory a-t-il lu Dürer ? Demonet (1990, p. 17) pointe la concomitance entre le projet du *Champ fleury* (publié en 1529) et la publication des *Libri quatuor* (1525) : « Geoffroy Tory dit lui-même au début de son *Champ fleury* (1529) qu'il a eu l'idée de ce traité le jour de la fête des Rois, en 1523 (en fait janvier 1524). »

156 Guilleminot-Chrétien 2008, p. 75

157 Entre la parution de la *Troisième oraison d'Isocrate* en 1544 et celle du *Discours sur la création du monde* en 1554 (où Meigret conteste que « si le bâtiment de l'écriture vous semble autre et différent de la doctrine qu'autrefois je mis en avant, blâmez-en l'imprimeur qui a préféré son gain à la raison »), pendant cette période 11 publications ont vu le jour, cf. « Œuvres de Meigret » que nous avons établis en Annexes, et Hausmann 1980, p. 259-268

a déjà entrepris d'architecturer, avec ses *compas* et *règle* (mètre), la forme des lettres françaises (qu'il appelle attiques). Notons ici simplement que la recherche de l'exactitude concise et de la clarté sémiographique (« une écriture plus courte et lisible ») chez Meigret semble faire écho, du point de vue des idées, à un des principes esthétiques de la peinture perspective. C'est, en peinture, le principe de dessiner ce qui paraît dans le champ visuel en dépit des autres faces (peut-être vues sous d'autres points de vue), et c'est, en orthographie réformée, le souci de ne figurer que ce qui parvient à l'ouïe. Donc, l'opération de soustraction impliquée dans la mise en évidence perceptive, visuelle ou auditive, est un lieu commun, à la fois, à l'imagerie perspective et à la grammatologie meigretiste.

§ 13. Portrait : rhétorique de la laideur

Ⓐ Réalisme
Ⓑ Rhétorique de la laideur
Ⓒ Épistémologie commune à l'imagerie perspective et à l'orthotypographie

3 usages de « portrait » (p. 69)

Après avoir engagé le crédit du réalisme pictural dans son camp, Meigret développe le second élément de comparaison Ⓑ, en empruntant la sensation négative provoquée par les peintures non réalistes. C'est surtout la laideur ou la figure de chimère qu'il cherche à associer à l'écriture étymologisante :

> [19] Car comme cognoiſtroy' ie qu'en ‹miniſtre›, ‹monſtre› (quant il ſignifie vne choſe contrefaicte), il ſault prononcer, *s*, pluſtoſt qu'en ‹beniſtre›, & ‹monſtre›, qui eſt verbe ? […] Mais ou eſt celuy qui ne blaſmaſt le peinctre qui entreprenant de **pourtraire** la face de quelqu'vng : feit en ſon **pourtract** des cicatrices, ou autres marques notables qui ne ſuſſent point au vif ? Car toute **pourtraicture** pour eſtre louable, doit eſtre faicte telle, qu'en la voyant on cognoiſſe le vif, & qu'en voyant le vif, on la cognoiſſe. (M1542a, f. B iii r°-B iii v° ; vue 20 sur Gallica)

Un peintre est blâmable, quand il ne dépeint pas de manière réaliste le visage d'une personne, mais ajoute les cicatrices ou marques[158]. Sous-entendu, un écrivain l'est aussi, quand il met gratuitement le ‹s› dans ‹monſtre› ou ‹beniſtre›. De même que le vice du peintre tient au fait qu'il perturbe la reconnaissance de la personne dessinée dans la peinture, de même, le vice de l'écrivain consiste à empêcher la restitution de la prononciation selon l'écriture. L'opération discursive de Meigret se situe à la fois sur le plan esthétique et sur le plan symbolique ou moral : il s'agit non seulement d'emprunter à l'imagerie perspective un critère d'appréciation (louable), mais surtout d'introduire une dimension normative, plus restrictive en effet, dans les sciences du langage (blâmable). Notons à nouveau que Meigret répétera littéralement, 15 ans après, la même idée quand il traduira Dürer :

> [20] On loue de vray les **images**, eſquelles preſque on recognoist le vif, & ou la ſemblance apparoiſt en l'exemplaire (Meigret [Dürer] 1557, f. 101 v° ; sur Google Books)

Ce test de la reconnaissance, ou de la restitution de la personne référente à partir de l'image, trahit la connaissance approfondie qu'a Meigret de la perspective. D'après Damisch (1968, 1987), le merveilleux effet réaliste que la nouvelle imagerie perspective peut atteindre est dû aux expériences « photographiques » de Filippo Brunelleschi où le miroir permet au peintre

158 Notons qu'il n'est pas impossible que cette *marque* fait allusion au « signe infamant imprimé au fer rouge sur l'épaule d'un condamné » (TLFi), vu que la *cicatrice*, terme qui lui est alternatif, est la trace d'une blessure. De ce point de vue, le discours de Meigret s'avérera encore plus agressif.

de vérifier l'angle de prise de vue et la grandeur proportionnée de l'objet peint[159]. Ces expériences codifient l'origine démonstrative (au sens mathématique du terme) de la perspective que certains comparent à la *camera lucida*[160], parce qu'elles sont des intérêts à la fois géométrique, optique, technique et plastique : elles consistent à donner à voir une vraisemblance mesurable. Sur le plan de l'écriture, Meigret cherche une même restitution sémiotique et objective, au sens où tout le monde peut identifier sans peine ce à quoi la séquence graphique ‹monſtre› renvoie.

L'arrière-fond du reconnaissable, du vérifiable, et du restituable dans la pensée sémiotique de Meigret étant éclairé, nous reprenons la lecture de la citation [19]. Le grammairien y engage spécifiquement le portrait au sens étroit, peut-être encore pour la dimension symbolique ou normative qu'il tente d'ouvrir pour la grammatologie. De même que le visage est la partie la plus parlante du corps humain, de même, l'écriture est la physionomie expressive de la langue. En quelque sorte, on est invité à se représenter sa propre face, à projeter un anthropomorphisme sur l'écriture, et à faire preuve d'« empathie » pour celle-ci : si l'homme ne doit pas perdre sa face, l'écriture ne devrait pas non plus porter une face déformée. Le devoir et la dignité qui n'appartiennent qu'à l'humanité sont ainsi passés pour ceux des lettres. En effet, cette honnêteté ou déontologie du métier linguiste ou littéraire est une prémisse nécessaire pour parler du mensonge — et c'est pourquoi Meigret a traduit et longuement préfacé le *Menteur de Lucien* :

> [21] Or ęntęndez qe Luçian a intitulé çe *trętté du mẽteur, ou de l'incredule* : ę parauanture [par auanture] tous deus **reprehęnsibles**, l'un ęn aſſeurant çhozes qe peut ętre il ne vit onqes : ę l'**incredule** ęn çe q' il ne croęt çęlles ętre poßibles, lę'qęlles toutefoęs lęs ſont de fęt, ou d'**illuzioη** […] ne faodroęt pas de me tenir du nombre de çęs vieillars, qe Luçian par ſoη **incredule** tient pour **męnteurs**. » (M1548préf, p. 28 ; sur Google Books)

Le traducteur et préfacier Meigret adapte les mots de Lucien dans la situation polémique qui est la sienne. En somme, alors que l'écriture étymologisante est dénoncée et caricaturée, Meigret justifie la correspondance phonie-graphie dans le système scriptural à l'instar du réalisme en peinture, en asseyant dans la science linguistique la dimension morale.

159 C'est à lui qu'Alberti a dédié un de ses manuscrits du *De pictura*. C'est pour simplifier que nous disons « photographiques » les deux expériences ; on ne peut les reconstruire qu'à partir de la première biographie de Brunelleschi due à Antonio Manetti (1423-1497), et des « Vies des plus excellents peintres, sculpteurs et architectes » (1542-1550 ; = *"Le Vite de' più eccellenti pittori, scultori e architettori"* en italien). Pour le reste, nous renvoyons aux ouvrages cités de Damisch.

160 « chambre claire », que William Hyde Wollaston invente en 1806.

Une quinzaine d'années avant Meigret, Tory dans son *Champ fleury* (1529) a présenté son analogie entre la forme des lettres françaises et la figure du « Corps & Visage humain » (c'est le sous-titre de l'ouvrage) :

> il en ya ancuns en nombre imper, comme eſt La **teſte**, le **nez**, la **bouche**, le **menton**, le nombryl, le membre genital, & autres pluſieurs que ie laiſſe pour breuete. Il en ya come iay dit, qui ſont en nombre Per, comme les deux **yeulx**, les **oreilles**, les bras, les mains, eſquelles mains ya encores nombre Per & Imper, comme ſone les cinq doits de lune, & les dix des deux. […] en reuenant a mon propos ie dis que noſ dites lettres ſont ſi naturellement bien **proportiõnees** que a la **ſemblance** du **corps humain** ſont compoſees de membres, ceſt a dire de nombre, de points, & de lignes conſiſtans en eſgalle partition & ineſgalle (Tory 1529, f. xvii v° ; aux BVH)

Figure 1 : « visages en perspective » (Tory 1529, f. xxiv v° ; aux BVH)

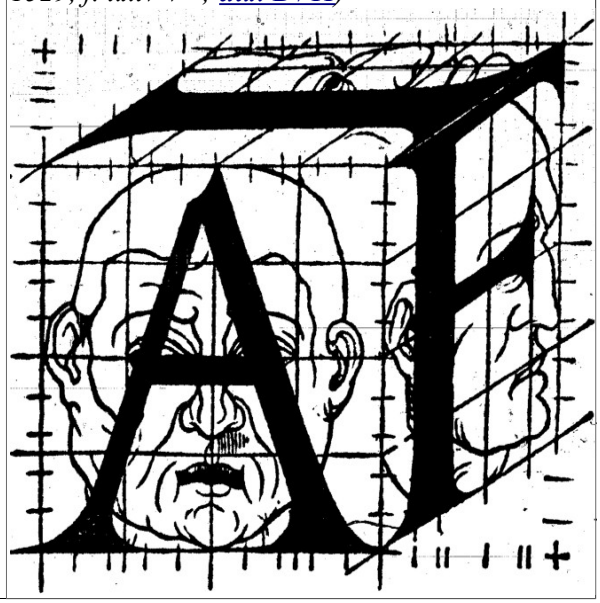

Le *corps humain* dans ce passage dénote bien le corps, mais surtout l'« entier visage » (la tête, le nez, la bouche, le menton, les yeux, et les oreilles) qui constitue bel et bien la matière essentielle du *portrait* au sens étroit. Comme nous en avons précédemment discuté, le même *portrait* au sens rétréci d'un dessin, ou au sens général d'image, permettra à Meigret de développer son épistémologie scripturale et déontologie scientifique dans tous ses ouvrages grammaticaux. L'image ci-dessus qui vaut mille mots suffit à montrer comment Tory rapproche la proportion du visage humain et de la forme de lettre française qu'il appelle *attiques*[161].

De plus, c'est aussi Tory qui a initié l'analogie entre l'altération de l'écriture et la déformation du visage :

> Car comme j'ay dict et tesmoigne tresabundantement en plusieurs Lieux de tout nostre Oeuvre et Livre, elles resemblent au corps humain, sus la Proportion duquel je vous ay deseigne Les Attiques. Qui osteroit le Bras, la Jambe, ou la Teste d'un Homme, Il ne seroit plus Homme, mais resembleroit plustost a une **Soche** [souche],

161 Les études et articles en sont nombreux. Deloignon (2011, p. 292) y voit une interprétation de la formule de Protagoras : « l'homme est la mesure de tout ce qu'il produit, la vérité des productions étant d'être adéquates à leur modèle en l'homme. ». Demonet (1990), quant à elle, y voit la pose d'une dimension morale.

> ou a ung **arbre trunque** [tronqué]. Aussi pareillement qui mutile une Lettre de quelque facon qu'elle soit, elle n'est plus Lettre, mais **Grimace**, ou chose si **meschante** qu'on ne luy scauroit bailler assez competent Nom, qui ne vouldroit dire que ce fust Ung **Monstre**. (*Ibid.*, f. lxxix v° ; aux BVH)

Ce passage est important à deux niveaux. Premièrement, nous avons pu répondre à la question de savoir comment prouver l'influence de Tory sur Meigret, là où le second ne mentionne jamais le premier. Hausmann (1980, p. 31) l'a tentée, mais ne pouvait relever qu'une intertextualité commune, qu'est la citation des mêmes vers d'Horace (*De arte poetica* 70/71) chez Tory (1529, f. v r°) et Meigret (H1980 [M1550b], p. 101)[162]. Deuxièmement, nous pouvons faire remonter au *Champ fleury* l'origine d'une dimension formelle de la linguistique française. C'est précisément à cette étude graphique des *litterae* que Meigret emprunte le vocabulaire critique comme *portrait*, et un nouvel espace théorétique[163]. Ce nouvel espace théorétique, comme nous l'avons précédemment montré, est fondé sur la dignité de la face, ou sur la « morale » selon les termes de Demonet, ou encore sur un pacte déontologique entre les Français renaissants pour la prospérité de leur langue.

Reprenons notre lecture sur le motif de *portrait*. Les deux occ. du terme *portrait* dans la *Grammaire* vont toujours dans le sens que nous venons d'analyser. Seulement, la caricature de l'écriture étymologisante s'avère encore plus offensive, en atteignant à la fantasmagorie, peut-être parce que Meigret l'a faite après ses répliques à Guillaume Des Autels[164] (Meigret 1550a) et à Peletier (Meigret 1550c).

> [22] Je crois qu'il n'y a celui de nous qui ne tînt les peintres pour insensés si, pour faire le vrai **portrait** de l'homme, ils lui peignaient au milieu du front une queue de veau et des tétasses aux épaules : ou lui entassent des cornes de bœuf aux genoux : qui sont toutes choses qu'on ne voit point au vif. (M1550b, f. 3 r° [H1980, Av.-texte p. 2])

> [23] si, pour mettre différence entre deux **portraits** d'hommes semblables, on peignait à l'un trois yeux ou deux nez. (M1550b, f. 4 v° [H1980, Av.-texte p. 4])

---

162 Mais également chez Dubois (1531, p. 21)

163 TLFi : « Adj. [Chez Aristote] Qui a pour objet la connaissance, qui vise à la connaissance. Dans la classification aristotélicienne des sciences (Lal.1968). » (http://www.cnrtl.fr/definition/théorétique)
Cet adjectif permet de nous placer dans la subjectivité d'une constitution scientifique, en opposant à l'optique externe ou bibliographique qui consiste à classifier les traits ou les genres d'ouvrages. Par exemple, si les textes grammaticographiques de Jean Pillot (1550, 1561) ou de Robert Estienne (1557) sont souvent classés parmi ceux dont l'orientation est pratique et pédagogique, ils ne manquent pas un horizon **théorétique** qui leur appartient et qui leur permet d'organiser les idées. *Théorétique* ne dit justement pas que l'ouvrage ou la personne de Meigret est théorique ou théoricien, en revanche, il pointe qu'au-delà de tous ses écrits, ce grammairien a instauré un espace propice à la prospérité et à l'expérimentation de la linguistique française.

164 Sous le nom de Glaumalis du Vezelet.

Ce sont toujours les partisans de l'écriture étymologisante qui sont ici condamnés. Si leur ajout des cicatrices et marques (dans la citation [19], p. 72) qui déforme la figure humaine n'est auparavant qu'indésirable, leur multiplication des traits « surnaturels » pour différencier un mot d'un autre sont ici diabolisée. Ces langages figuratifs ou images décrites permettent au grammairien d'exprimer le degré absolu de son opposition. Ce degré, à notre avis, représente la limite que Meigret a tenté de repousser pour insérer dans l'étude grammaticale existante une nouvelle légitimité théorétique. Le champ pictural en tant que champ d'opération, ou en tant qu'échafaudage, n'est pas seulement une analogie, il est ce à travers quoi le grammairien exprime, explique, et expérimente un nouvel système scriptural.

§ 14. Portrait : épistémologie commune à l'imagerie perspective et à l'orthotypographie

Venons en au troisième élément de comparaison Ⓒ : une épistémologie commune à l'imagerie perspective et à l'orthotypographie. Nous verrons que l'art pictural passionne Meigret notamment parce qu'il implique l'étude analytique de ses éléments chromatiques (couleurs), et qu'il permet de témoigner, en tant qu'enregistrement synchronique d'un objet vu, l'évolution de cet objet aux différents moments.

Ⓐ Réalisme
Ⓑ Rhétorique de la laideur
Ⓒ Épistémologie commune à l'imagerie perspective et à l'orthotypographie

3 usages de « portrait » (p. 69)

L'imagerie perspective nécessite l'étude des couleurs, à laquelle Meigret compare l'étude des voix :

> [24] Tout ainſi que ce n'eſt pas aſſes à vng peinctre d'auoir le vif preſent ſ'il ne cognoiſt les **coleurs** propres pour faire le **pourtrait** perfect. Il eſt neceſſaire pour rendre noſtre entreprinſe perfecte de les rechercher par le menu (M1542a, f. C iii r° ; vue 29 sur Gallica)

Il importe d'analyser les unités constituantes en orthotypographie comme en peinture. De même que l'effet d'un pigment peut rendre plus ou moins bien le sujet, de même, la puissance d'une lettre doit être soigneusement examinée pour qu'elle remplisse sa fonction dans l'écriture. Plus qu'une métaphore picturale appliquée à l'étude linguistique, Meigret a élaboré de manière approfondie une épistémologie commune au paradigme *photographique* (lumière émanant de l'objet vu + écriture) de l'art pictural, et au paradigme *phonographique* (prononciation + transcription) de l'orthotypographie.

La dimension symbolique ou normative de la recherche d'une orthotypographie que nous avons précédemment abordée se confirme nettement dans le passage suivant :

> [25] Somme qe l'ecriuein n'a non plus de pouuoęr de **batir** ſon ecritture de lętres aotres qe ne reqiert la prolaçíon q'il ęntęnt rapporter, qe le peintre de couçher **coleurs** aotres q'il voęt ao vif, q'il ſ'attęnt **pourtręre**. (M1548préf, p. 6 ; sur Google Books)[165]

165 Le caractère ‹η›, que nous appelons lettre minuscule grecque Êta, est employé dans l'impression du *Menteur* (1548) ; il disparaîtra et laisse place à deux autres caractères qui seront diversifiés en 1550, ‹n› (standard) et ‹η̃› (mol), cf. « Section vi. Évolution de l'alphabet meigretiste ».

Le devoir des lettres prive l'écrivain de la possibilité, ou de la légitimité, de produire les graphies abusives, c'est-à-dire superflues ou usurpatrices[166]. Cette fois-ci, Meigret explicite ce qu'un écrivain qualifié ou moral doit faire[167] : c'est l'étude des constituants phonétiques. De même que l'étude des éléments chromatiques est nécessaire à la peinture, de même, l'étude des éléments phonétiques, ce que Meigret appelle les *voix d'artifice*, importe pour la bonne et due forme de l'écriture. Du point de vue de l'histoire des sciences, force est de constater que, dans cet échange transdisciplinaire de savoirs, l'approche analytique qui est devenu canonique dans l'art pictural sert d'une référence majeure à un grammairien. Cette source de pensée analytique, contemporaine de Meigret, est selon nous aussi importante que l'héritage antique de Priscien, dans la mesure où le propos du *portrait* paraît non moins fréquemment chez Meigret[168]. Il convient d'expliciter que la dimension normative que ce dernier instaure en grammatologie ne consiste pas à fermer cette matière, puisque sa légitimité est fondée sur l'étude analytique des expériences auditives, et pour cette raison renouvelable d'une génération à l'autre.

De fait, Meigret est non seulement un linguiste attentif aux données langagières, il est également un épistémologue soucieux de la légitimité de sa méthode, voire de toute science linguistique, comme en témoigne le passage suivant :

> [26] ny n'auons ęn çela bezoiη d'auoęr egard à aotre lange q'à çęlle qe nous voulons ecrire : tout einſi qe le peintre qi **pourtrę̨t** ao vif na[n'a] q'a prẽdre gard' à çeluy q'il veut **pourtrę̨re** : ę aos **coleurs** dont il le veut reprezęnter pour lęs ſauoęr accomoder tęlles qe le vif lęs a naturęlles. (M1548préf, p. 26 ; sur Google Books)

Dans ce passage, Meigret préconise d'étudier la langue française indépendamment des considérations ou influences issues d'une autre langue ; il va sans dire que cette autre langue fait référence au latin et au grec ancien en tant que source principale de l'écriture étymologisante. Le principe n'a rien de surprenant pour nous, pour qui l'observation directe d'un objet clairement délimité, en dépit des idées préétablies ou présupposées, est

166 Cf. « Section v. Idées grammatologiques de Meigret ».

167 Au sens où il ne continue plus le mensonge, ne trahit plus le devoir de l'écriture.

168 Le nombre d'occ. sur le terme *portrait*, comme nous l'avons indiqué, est 10 dans les trois traités grammaticaux de Meigret. Ce n'est pas tout. Si on fait la requête avec le motif [frlemma="pein[td].*"%cd], couvrant les entités lexicales *peintre(s) / peinctre(s) / peindre / peint / peindons[peignons]*, il y en a 6 occ. dans le *Traité de l'écriture*, 5 occ. dans la préface au *Menteur*, 12 occ. dans la *Grammaire* ; et quand on fait la requête avec le motif [frlemma="image"], couvrant les entités lexicales *image* ou *imaje*, il y en a 4 occ. dans le *Traité de l'écriture*, 1 occ. dans la préface au *Menteur*, 2 occ. dans la *Grammaire*.
Toute ces occ. ne sont pas heuristiques pour le champ sémantique que nous avons dégagé sur le terme *portrait* ou sur l'imagerie perspective sous le plume de Meigret. Leur fréquence montre toutefois que l'intérêt du grammairien pour cet art est au plus tard attesté en 1542, et continué jusqu'en 1557, date à laquelle est publiée sa traduction des *Quatre livres sur la proportion humaine* de Dürer.

évidemment primordiale. C'est ce que nous appellerons la méthode d'isolement, ou d'isolation, qui évite toute interférence possible dont on puisse en être conscient face à l'objet d'étude. Cette méthode est un des noyaux des linguistiques structuralistes au milieu du XXe siècle, et c'est au regard de cette méthode qu'on parle de système, et de caractère synchronique ou fermé du système[169].

En s'appuyant également sur le vocabulaire de l'art pictural, l'épistémologue et linguiste Meigret a encore développé une théorie sur la diachronie :

> [27] combieɳ qe l'uzaje eyt depuis proferé ‹ſ› pour ‹c›, l'ecritture par vne nõçhaillançe ęt demeurée tout tęlle qe ſi oɳ le prononçoęt ęɳ κ : vous ęɳ trouuerez aſſés d'aotres tęls. Eɳ qoę vɳ ecriueiɳ doęt auoęr tout tęl ſoiɳ q'a vɳ peintre qi à diuęrs tęmps **pourtręt** qelq' home : d'aotant qe la grandeur, la groſſeur, ę le teiɳ ſe çhanjet auęq lęs ans. (M1548préf, p. 27 ; sur Google Books)

Comme nous l'avons mentionné, la science grammatologique et linguistique est renouvelable chez Meigret, qui partage manifestement le constat diachronique de Tory :

> Le Langage d'aujourd'huy est changé en mille façons du Langage qui estoit il ya Cinquante Ans ou environ (Tory 1529, Aux Lecteurs, f. A viii r° ; aux BVH)[170]

L'approche synchronique sur la langue ne s'oppose ni à la mutabilité de cette langue, ni à la constatation de l'évolution, puisque cette approche a pour l'objet une tranche des usages tels qu'ils *sont* (ou *ont été*) constitués ; c'est ce que nous appellerons aujourd'hui l'état de langue[171]. En éclairant ce rapport entre synchronie et diachronie, Meigret admet que la validité de ses études est temporelle. Notons que le travail d'enregistrer l'usage est comparé à celui de tirer le portrait, ce qui apporte la preuve que Meigret pense effectivement au parallélisme des

169 La méthode d'isolement chez Saussure est intimement associée avec l'approche synchronique sur la langue : « Aussi le linguiste qui veut comprendre cet état [de langue] doit-il faire table rase de tout ce qui l'a produit et ignorer la diachronie. Il ne peut entrer dans la conscience des sujets parlants qu'en supprimant le passé. **L'intervention de l'histoire ne peut que fausser son jugement**. » (Saussure 1995 [1916], p. 117)
Pour pointer les lieux communs entre notre grammairien et le maître genevois, nous mettons en gras la dernière phrase que Meigret, nous semble-t-il, aurait pu dire.

170 Voir la phrase précédente où Tory cherche à freiner l'évolution « par Reigle », p. 81.

171 La synchronie et la diachronie telle qu'elles sont définies par Saussure ne s'opposent pas l'une à l'autre, mais simplement ont chacune leur domaine : « pour mieux marquer cette opposition et ce croisement de deux ordres de phénomènes relatifs au même objet, nous préférons parler de linguistique synchronique et de linguistique diachronique […] *synchronie* et *diachronie* désigneront respectivement un état de langue et une phase d'évolution. » (Saussure 1995 [1916], p. 117) Une telle division du domaine atténue aussi le « risque de transformer en caractère permanent un fait purement historique » (p. 203).
Cf. la fameuse image de la *tranche*, au moyen de laquelle Saussure (p. 125) se représente la synchronie : « si l'on coupe transversalement la tige d'un végétal, on remarque sur la surface de section un dessin plus ou moins compliqué. ».

deux paradigmes épistémologiques, *phonographique* (l'écriture cadrée au son) et *photographique* (le réalisme pictural), que nous avons résumés dès le début.

À l'issue de ces passages commentés, il s'avère que Meigret non seulement emprunte le vocabulaire figuratif ou / et figuré à la peinture, mais surtout développe une épistémologie empirique et analytique qui s'applique communément aux études du phonique et du visuel.

Nous avons jusqu'ici lu Meigret avec le concours de quelques fragments de Tory. Nous pensons pertinent de comprendre la pensée technologique derrière le *portrait*, ce thème qui leur est commun : la perspective, c'est un appareil où le cadrage et le réglage guident la recherche, l'application voire la fabrique des outils adéquats. Quand Tory, et plus tard Meigret, évoquent le *portrait*, la technicité de la perspective est tacitement connue pour les hommes de la Renaissance (cf. la crainte de technicité excessive chez Serlio, p. 64). Cette technologie picturale représente la double conquête, de la réalité empirique et de l'appareil rationnel, par l'humanité. Cette réalité mesurable est pour un peintre comme Dürer la vraisemblance visuelle proportionnelle, pour Tory les formes immuables des *litterae*, et pour Meigret les unités irréductibles des *voix d'artifice*. Le principe que ces penseurs humanistes partagent est le suivant : pour comprendre l'objet — le cône visuel ou la langue française —, et pour y intervenir, il faut recourir à un ordre ou plan autre qui est plus précis, extensif ou fondamentaliste, et dans lequel on gagne à voir la constellation de tous les éléments[172]. Cet ordre autre correspond justement aux instruments des sciences exactes comme le compas et la règle (mètre) — et, nous le verrons bientôt, la quadrature — que Tory conseille constamment pour proportionner la figure des lettres :

> Je veulx dire que a l'aide de Dieu, et de ce present Livre cy, on pourra faire et designer Lettre Attique en sa deue proportion tant petite et tant grande qu'on vouldra, en tant que le **Compas** et la **Reigle** se pourront estandre. (*Ibid*., f. i v° ; aux BVH)

172 En histoire des sciences, on peut associer cette fabrique d'une perspective scientifique à la révolution copernicienne, où le modèle héliocentrique succède au modèle géocentrique. Pour l'information, dès les années 1511-1513, Copernic a écrit le *De Hypothesibus Motuum Coelestium a se Contitutis Commentariolus* (connu sous le titre de *Commentariolus*) ; son manuscrit du *De Revolutionibus Orbium Coelestium (Des révolutions des sphères célestes)* est achevé vers 1530, et ne sera publié qu'en 1543 (Bois 2004, p. 276). À cette époque, on commence effectivement à réfléchir l'ancrage de son point de vue, et à outiller sa vision en fonction de l'objet observé. Cf. La lunette astronomique dont parle Auroux, (p. 125), et notre rapprochement entre le traitement de l'article chez Meigret et la révolution copernicienne (p. 500, au « § 119. Livre III, et notre inventaire des pronoms ou / et déterminants »).

Pour lui, la consistance de forme des *litterae* importe : rendue grande ou petite, cette forme est toujours identique[173]. Une fois assuré, ce protocole formel fournit un soubassement à toute production littéraire française et garantit la lisibilité de celle-ci :

> O Devotz Amateurs de bonnes Lettres ?[!] Pleust a Dieu que quelque Noble cueur s'employast a **mettre & ordonner par Reigle nostre Langage Francois** ?[!] Ce seroit moyen que **maints Milliers d'hommes se everturoient a souvent user de belles & bonnes parolles** ?[!] S'il n'y est mys & ordonne on trouvera que de Cinquante Ans en Cinquante Ans La langue Francoise, pour la plus grande part, sera changee & pervertie. (*Ibid*., f. A viii r° ; aux BVH)

Ce que Tory a déclaré viser est les « bonnes Lettres », les « belles & bonnes parolles » ; autrement dit, c'est toute la littérature. Comment un instrument de mesure, qui standardise l'aspect formel des lettres, ordonne la langue en soi ? L'ambiguïté de la « Reigle », ouverte aux sens instrumental ou normatif, trahit l'objectif stratégique de Tory : c'est de convaincre les « amateurs de bonnes lettres », ses compatriotes, de la perfectibilité de leur architecture linguistico-littéraire (cf. Demonet 1990) ; la perfection n'est donc pas encore atteinte mais effectivement envisageable. Il faut donc compter sur le compas et la règle en particulier qui, selon Tory, régissent et ordonnent tout :

> Entre tous les utilz manuelz[,] Le **Compas** est le Roy, & la **Reigle** la Royne. C'est a dire, les deux plus nobles & souverains, & soubz lesquelz, tous les autres utilz, & toutes choses bien ordonnees & deument faictes, sont raisonnables. […ils permettent de] cognoistre [connaître] la raison & verite de bonnes choses […] Les italiens souverains en Perspective, Painture, & Imagerie ont tousjours le **Compas** & la **Reigle** en la main, aussi sont ilz les plus parfaicts a reduyre au point, a representer le naturel, & a bien faire les umbres qu'on sache en Chrestiente. » (*Ibid*., f. xxxiiii r° ; aux BVH)

La quête de Tory s'avère à la fois cognitive et régulatrice : si la vérité de lettres paraît encore obscure, l'humanité peut et doit recourir aux outils solides pour s'en approcher. Cette quête de la noblesse technologique rejoint celle de l'origine idéale qu'il projette sur l'alphabet français au nom des lettres attiques. Plus anciens que les Romains, « les Athéniens, glorieux ascendants des Gallo-grecs en ont usée [de ces lettres] les premiers. » (Deloignon 2011, p. 289-290) Dans ce passage on voit aussi que l'imagerie perspective inspire directement Tory en le convainquant de la nécessité de s'appuyer sur le compas et la règle. Il suffit de jeter un œil sur la table des matières du *Champ fleury* pour découvrir dans quelle ampleur son auteur connaît les peintres fondateurs de la perspective : Donatello (1386–1466), Leon Battista

173 Lisons aussi « par Nombre & Mesure afin qu'en puissiez user a vostre bon plaisir, & en faire de tant Grandes & tant Petites que bel & bon vous semblera » (Tory 1529, f. A iii r° ; consultable aux BVH)

Alberti (1404–1472), Lucas Pacioli (1447–1517), Leonardo da Vinci (1452–1519), Michel-Ange (1475–1564), etc.

Si les instruments comme le *compas* et la *règle* ne se voient que dans le *Champ fleury* de Tory, le désir de *cadrer* (régler ou conformer) en émane et passe à la plume de Meigret. (cf. *Tableau 1*, p. 67)

La quadrature désigne souvent[174] un fond grillé, « qui gist en longitude et altitude » (f. xxi r°), sur lequel on trace le carré en tant que « figure la plus stable et solide » (f. xviii v°) et l'angle perpendiculaire « droict et esgal [égal] » (f. xxxi r°) ; au moyen de ce grille, on peut se représenter simultanément trois faces d'un cube en une surface plane (f. xxxi r° ; voir *Figure 1*, p. 74). Les deux cooccurrences suivantes de *quadrature* et *perspective* sont heuristiques pour comprendre la conception de Tory :

> à cause de brefvete je passeray oultre, et viendray a monstrer commant nosdictes lettres Attiques accordent en nombre des corps de leur largeur selon la **quadrature** de **perspective**, commant la figure Cube cy dessoubz designee, le nous manifestera. […] j'ay constitue en **perspective** et **quadrature**, en sorte qu'on peult en la presente figure cognoistre la manifeste perfection de noz lettres Attiques qui accordent si bien les unes avec les aultres, qu'elles observent et gardent mesure symmetrique (*Ibid*., f. xx v° ; aux BVH)

Quadrature et *perspective* sont ici presque synonymes l'une de l'autre. Tory tend à confondre ou à mélanger la *perspective* qui est le substantif abstrait englobant l'ensemble d'outils, et la *quadrature* qui désigne spécifiquement un outil concret. Pour lui l'imagerie est surtout une vérification assistée par les instruments des sciences exactes, et non pas une capture du perçu, ou de ce qui paraît dans le champ visuel. En effet, comme Deloignon l'a noté (2011, 2012), l'espace plastique de Tory est plus proche de celui de Vitruve que de celui d'Alberti. Tory applique plus exactement la géométrie descriptive dans la plupart des cas. Cette géométrie descriptive a pour objet la tridimensionnalité idéale dépourvue de point de fuite, alors que la perspective conique, dite linéaire, ou plus spécifiquement albertienne, a pour objet la « reconstruction analytique de la vision »[175], où le point de fuite, la position de l'observateur, et l'infléchissement optique de la vision rétinienne, entre autres, sont pris en compte.

La quadrature est un instrument qui sert à illustrer le bien-fondé d'une figure : carré, cube ou visage. Elle implique d'entraîner le regard à parcourir toutes les surfaces de la figure en question. Du point de vue épistémologique, si un tel dispositif qui déclare pouvoir capturer

174 Au moins 6 sur 12 occ.
175 Jean Louis Schefer, 2014 [1999], préface à sa traduction du *De la peinture* d'Alberti (1435).

tout (le champ visuel) risquait un jour d'enfermer les réflexions relatives dans un holisme, il ne vient que d'ouvrir, en ce moment de son introduction à la Renaissance française, l'esprit des humanistes à l'interrogation de la limite de la connaissance empirique. À cet égard, le *Champ fleury* a initié, dans le domaine linguistico-littéraire, l'interdépendance entre la considération de *tout* et la technologie qui déploie celle-ci. Il a ouvert un horizon technologique, sinon a élargi l'horizon d'attente — selon les termes de H. R. Jauss[176] — vis-à-vis du traité grammatical, dans lequel les considérations technicisantes commencent à trouver leur place. C'est grâce à cet horizon que Meigret ose techniciser, nous semble-t-il, ses recherches linguistiques en proposant, entre autres, les *voix d'artifice* en phonétique, un riche glossaire spatial ou localisateur en syntaxe[177].

Néanmoins, si Meigret hérite de Tory le motif de *quadrature* ou de *cadrer*, les manières dont l'un et l'autre s'y réfèrent ou en tirent les conséquences restent sensiblement différentes.

Le Lyonnais croit aussi bien à la force du visuel, comme son prédécesseur originaire de Bourges. Il songe à la diversification des caractères (ou typèmes)[178], après le discernement fonctionnel des voix. En revanche, la forme architecturée des lettres *attiques* consiste à freiner le changement « en mille façons du Langage [… par] Cinquante Ans » (cf. p. 79, 81). À ce propos, Meigret est allé plus loin, tant du point de vue théorique que technologique. Sur le plan théorique, la réparation de l'idéal biunivoque entre l'écrit et l'oral est, pour le grammairien, une condition préalable au ralentissement de l'évolution langagière. Sur le plan technologique, ce grammairien a explicitement théorisé la manière dont il capture la description synchronique de la prononciation (des mots et des lettres), en référence au portrait qui est tiré à un moment donné. Il convient de nous rappeler que cette théorie synchronique, ou l'image de la tranche, est elle aussi une condition préalable au dépouillement d'un système phonétique. En somme, ayant conscience de la complexité de ce problème des lettres, l'« ingénieur-linguiste »[179] Meigret est prêt à mener plusieurs cycles de recherche et développement (désormais R&D), dont le premier exposé date de 1542 et le dernier de 1550 ;

176 D'après Jauss (1978, p.49), la réception d'un texte dépende est un processus sous-déterminé, c'est-a-dire partiellement explicable par « l'expérience préalable que le public a du genre dont elle relève, la forme et la thématique d'œuvres antérieures dont elle [cette expérience] présuppose la connaissance ».

177 Comme *avantposé* / *postposé*, *suposé* / *sousposé*, *précédent* / *subsecutif* … que nous verrons dans la seconde partie de notre thèse.

178 Cf. « § 45. Diversification sémiographique ».

179 Nous appelons *ingénieurs linguistes* ou *linguistes informaticiens* ceux qui accomplissent la formation de la linguistique informatique ou de l'ingénierie linguistique, et qui assurent la qualité du traitement automatique de langue (TAL) ou la lisibilité des fichiers de divers formats. Meigret veille également à cela, dans la mesure où le commun usage de l'écriture française, une fois admis, permet d'assurer la qualité de communication écrite, cf. « Section vi. Évolution de l'alphabet meigretiste ».

cette mise en route progressive trahit en elle-même une élaboration technologique assez complète.

Si les figures architecturées[180] des lettres dont la forme demeure consistante à n'importe quelle échelle incarnent la régularité de la langue selon Tory (jusqu'en 1529), le bâtiment de l'écriture d'après Meigret consiste à accueillir l'état évolutif de langue, et pour cela, à transcrire continuellement cet état dans le système scriptural. Il convient de schématiser leurs étymologies ainsi : Tory encadre les lettres par le compas et la règle, alors que Meigret cadre l'écrit à l'oral. Nous en venons au sous-titre du *Menteur* (1548) :

> [28] auęq vne ecritture **qadrant** à la prolaçíoɳ Françoęze (M1548préf, p. 1)

Le préfacier Meigret l'explique ainsi :

> [29] j'ey fęt dilijęnçe de fęre **qadrer** l'ecritture a la pronõçíaçíoɳ Françoęze, me confiant tant aos ręzons inuinçibles qe j'ey deduites ao *trętté de l'ecritture*, q'a la façilité de la naçíõ à reçeuoęr toutes çhozes fęttes de ręzoɳ (M1548préf, p. 4 ; sur Google Books)

En effet, dans le *Traité de l'écriture* (1542), le terme *cadrer* a permis non seulement de diagnostiquer le symptôme maladif :

> [30] pour la confuſion & commun abus des letres, elle ne **quadre** point entierement à la prononciaciõ (M1542a, f. A ii v° ; vue 12 sur Gallica)

Mais surtout d'y remédier :

> [31] Voyla en ſomme toutes les diphthongues dont à mon aduis nous abuſons en noſtre façon d'eſcrire, & qui me ſemblent dignes d'eſtre corrigées, à nous voulons faire que noſtre eſcriture **quadre** à la prononciation. (M1542a, f. E ii r° ; vue 43 sur Gallica)

Ainsi que de nommer les lettres :

> [33] j'ey auizé pour ſatiſfęre a la prononçíaçíoɳ, de lęs męttre içy par ordre ſeloɳ leur affinité, ę conuenançe, auęq leurs noms **qadrans** à leurs puiſſançes. (M1548préf, p. 25 ; sur Google Books)[181]

180 Notons que Tory applique plus exactement la géométrie descriptive dans la plupart des cas. Cette géométrie diffère de la géométrie perspective (ou la perspective centrale) en ce qu'elle néglige le point de fuite (ou la position de l'observateur) ainsi que l'infléchissement optique de la vision rétinienne, entre autres. Comme Deloignon l'a dit (2011, 2012), l'espace plastique de Tory est plus proche de celui de Vitruve que de celui d'Alberti.

181 Lisons aussi dans la *Grammaire* :
[32] « je m'efforcerai de faire cadrer les lettres et l'écriture aux voix et à la prononciation, sans avoir égard aux lois sophistiques des dérivations et différences » (M1550b, f. 3 v° [H1980, Av.-texte p. 3])

Toutes ces occ. de *cadrer* veulent dire la conformité, soit celle entre l'écriture et la prononciation, soit celle entre la valeur phonique d'une lettre et son nommage[182]. Elles sont présentes quand la connaissance empirique est vérifiée ou falsifiée. En revanche, la *quadrature* sous la plume de Tory est l'instrument de la science apriorique, mathématique ou géométrique. Cette différence de nature de connaissance, *posteriori* ou *a priori*, est importante. Le grand apport de Meigret est justement d'implanter une méthodologie empirico-déductive[183] en science du langage, de discerner les *voix* françaises indépendamment des puissances déduites des lettres romaines, et de placer au centre de la linguistique française les usages langagiers et leurs variation et évolution. Tout cela tient à son ouverture à l'empirique.

Nos comparaisons coïncident avec les constats de Demonet sur Tory[184] :

> À plusieurs reprises, Geoffroy Tory "de Bourges" dit qu'il laisse le lecteur choisir, comme il "lui plaira", ses lettres préférées, mais il encadre sévèrement cette liberté par la référence à une tradition antique normée et quadrillée. (Demonet 2009, p. 132)
>
> Tory n'ignore pas le niveau sonore du langage, mais les quelques notations concernant l'oral et la parole sont comme écrasées par la prééminence de l'écrit. (Demonet 2019)

Du point de vue du graphisme, Tory tend à clore, tandis que Meigret n'hésite pas à diversifier quand la structure phonématique du français en a besoin.

Pour conclure momentanément, nous dirons que Meigret s'approprie l'imagerie perspective, comme son prédécesseur Tory, pour mieux représenter ou théoriser sa science du langage, mais d'une manière différente. Vue globalement, la différence qui existe entre eux semble plus une complémentation ou un amendement que le successeur porte au chantier que le prédécesseur a ouvert. L'étude du champ lexical du terme *portrait* met en relief plusieurs caractéristiques de la linguistique de Meigret : l'exigence analytique (couleur[185], ou voix), le principe empirique (approche du vif, ou de la prononciation), la méthode d'isolement, la validité diachronique (d'un portrait, ou d'une science phonétique), le désir d'être promu (au rang de la technologie comme la perspective), etc.

182 Cf. « § 51. Stratégies de nommage ».
183 Cf. « § 160. Procédure empirico-déductive ».
184 Nous remercions à Mme Demonet de nous signaler ses articles, que nous avons pris connaissance tardivement.
185 Alors que Tory s'intéresse davantage au dessin.

§ 15. Table : archi- ∪ bati- ∪ édif- ∪ perspect-

Afin de discerner la thématique de la *perspective* sous la plume de Meigret, nous étudions trois thèmes qui en relèvent, en appliquant les motifs respectifs [word="arch.*"%cd], [word="bati.*"%cd][186], [word="édif.*"%cd], [word="perspect.*"%cd] dans les trois corpus grammaticographiques. L'item lexical « bâtir / bâtiment » connaît 147 occ, mais 122 d'entre elles (cas°-19º~139º) y sont sautées car elles relèvent étroitement de la conjugaison (M1550b, f. 115 v°-117 v° [H1980, p. 111-112]) et pour cette raison ne concernent pas notre étude thématique. Quant à l'item lexical commencé par « archi- », il ne connaît qu'une occ, *architecteur* (cf. cit. [34]). Le total des données dans cette table est 30, dont 26 sont commentées ; 86,67 % des données sont donc traitées.

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[34]	archi-1º	Car pour néant se travaille l'	architecteur	de diviser les commodités et proportions d'un	(M1550b, f. 72 v° [H1980, p. 75])
[25]	bati-1º	ecriueiɳ n'a noɳ plus de pouuoęr de	batir	ſoɳ ecritture de lęttres aotres qe ne reqiert	(M1548préf, p. 6)
[35]	bati-2º	nous peindre toutes çęs diuęrſitez par vɳ	batimęnt	de lęttres reprezẽtans nayuemęnt leur imaje car	(M1548préf, p. 9)
[37] [81]	bati-3º	l'écriture selon que de chacune parole le	bâtiment	des voix le requerrait, ceux qui ont	(M1550b, f. 2 v° [H1980, Av.-texte p. 2])
[36] [82]	bati-4º	conforme par un assemblement de lettres convenant au	bâtiment	des voix. Je crois qu'il n'	(M1550b, f. 3 r° [H1980, Av.-texte p. 2])
	bati-5º	le nom de celui qui premièrement la fit	bâtir	y est point gravé : ou bien si	(M1550b, f. 4 v° [H1980, Av.-texte p. 4])
[48]	bati-6º	: et finalement toutes les parties nécessaires à	bâtir	un langage entendible, avec les règles que	(M1550b, f. 5 r° [H1980, Av.-texte p. 5])
[41]	bati-7º	. La raison est d'autant que le	bâtiment	de l'écriture ne lui montre point l'	(M1550b, f. 11 r° [H1980, p. 11])

186 Qui couvre les variantes *batir*, *bâtir*, *batimęnt*, etc.

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[38]	bati-8º	moindre partie entière et entendible d'un langage	bâti	d'ordre. J'ai dit entier et	(M1550b, f. 19 r° [H1980, p. 20])
[40]	bati-9º	dictions entières pour le sens requis suivant le	bâtiment	de la clause, trait ou propos,	(M1550b, f. 19 r° [H1980, p. 20])
[39]	bati-10º	oraison, le parler ou propos est un	bâtiment	de vocables ou paroles ordonnées de sorte qu'	(M1550b, f. 19 r° [H1980, p. 21])
[49]	bati-11º	faut -il entendre que pour la nécessité du	bâtiment	de notre langage il y peut entrevenir huit	(M1550b, f. 19 r° [H1980, p. 21])
[45]	bati-12º	, selon que l'oreille le requerra en	bâtissant	un langage : car quelquefois les circonlocutions ont	(M1550b, f. 51 v° [H1980, p. 53])
[256]	bati-13º	‹tu combas Ian›, ‹tu	bátis	une męzon›. Or ne sont pas	(M1550b, f. 52 v° [H1980, p. 54])
[43]	bati-14º	incongrues et contre la raison naturelle tant du	bâtiment	du langage que du sens : car le	(M1550b, f. 68 v° [H1980, p. 71])
	bati-15º	futur pour sa perfection : comme ‹je	bátiroę	volęntiers une męzon›, ‹j'iroę	(M1550b, f. 70 v° [H1980, p. 73])
[34]	bati-16º	, avant que de poursuivre cette manière de	bâtiment	et les grâces, il faut premièrement voir	(M1550b, f. 72 v° [H1980, p. 75])
	bati-17º	sorte que de ‹bondir›, ‹	bátir	› nous disons ‹je bondi› ou	(M1550b, f. 83 v° [H1980, p. 84])
	bati-18º	Le présent de l'indicatif du verbe ‹	bátir[187]	›. le présent je báti / bátis	(M1550b, f. 115 v° [H1980, p. 111])
[50]	bati-140º	et qui sont nécessaires à la perfection du	bâtiment	de notre langage. De la préposition.	(M1550b, f. 117 v° [H1980, p. 112])
[44]	bati-141º	cette façon de parler sonnera bien en un	bâtiment	de langage et mal en l'autre.	(M1550b, f. 123 v° [H1980, p. 118])
[47]	bati-142º	nous n'y pouvons donner suite de quelque	bâtiment	de paroles pour en rendre la cause.	(M1550b, f. 132 r° [H1980, p. 127])
[42]	bati-143º	à la clause : j'appelle clause un	bâtiment	de langage de nom ou pronom avec un	(M1550b, f. 142 v° [H1980, p. 139])

187 À partir de cette occ. commencent 124 bât* qui démontrent la conjugaison du verbe. Sans intérêt pour l'étude thématique, elles sont écartées de notre table.

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[51]	bati-144º	concerne les matières nécessaires pour dresser un bon	bâtiment	de langage. Il ne reste plus que	(M1550b, f. 142 v° [H1980, p. 140])
[55]	bati-145º	‹constructio›, que nous pouvons appeler	bâtiment	ou construction ou ordonnance bonne de paroles.	(M1550b, f. 142 v° [H1980, p. 140])
[53]	bati-146º	plus facile et aisée manière de dresser le	bâtiment	de notre langue, suivant l'ordre que	(M1550b, f. 144 r° [H1980, p. 141])
[52]	bati-147º	j'ai pu trouver des parties nécessaires au	bâtiment	de notre langage : lesquelles j'ai dressées	(M1550b, f. 144 r° [H1980, p. 141])
[34]	édif-1º	de diviser les commodités et proportions d'un	édifice	, si les raisons qu'il a déduites	(M1550b, f. 72 vº [H1980, p. 75])
[54]	édif-2º	de toutes matières nécessaires à dresser quelque gros	édifice	, sans tenir aucune raison de commodité ni	(M1550b, f. 142 v [H1980, p. 140])
[54]	perspect -1º	ni de ligne : ni finalement d'aucune	perspective	. On dit communément que ce n'est	(M1550b, f. 143 r [H1980, p. 140])

§ 16. Bâtiment : acception à l'époque

Le rapport entre l'art d'édifier et l'étude grammaticale dans la première moitié du XVIe siècle n'est pas un sujet tout nouveau. Entre autres, Marie-Luce Demonet (1990) relève la quête d'une moralité littéraire dans le dessin architecturé de lettres françaises chez Tory (1529) ; Olivier Deloignon (2011, 2012) éclaire, quant à lui, le fait que la réception de Vitruve sous François Ier et son extension dans le *Champ fleury* tournent souvent autour des notions existantes en rhétorique ; en élucidant la figure d'*architecteur* que Meigret s'assigne et compare au rôle de grammairien, Cendrine Pagani-Naudet (2013) pointe une étonnante coïncidence, en constatant que J. Martin, traducteur du De architectura (Vitruve 1547[188], f. 6 r°), désigne la perspective orthogonale par le terme français *ortographie*. Afin de replacer le portrait sous la plume de Meigret dans son contexte historique, nous allons, quant à nous, nous appuyer sur *Il primo libro d'architettura [& Il secondo libro di perspettiva]* de Sebastiano Serlio (1545), que le même Martin a traduit antérieurement ; l'occasion est propice pour découvrir que l'imagerie architecturale et perspective ouvre au grammairien lyonnais un espace théorétique autonome dans la linguistique française, et ne constitue pas seulement une figure métaphorique.

Bâtiment ou *bâtir*, dont on repère 2 occ. dans la préface au *Menteur* et 20 occ. dans la *Grammaire*[189], est avant tout une image. Cette image, sous-entendu, perspective pour les hommes de la Renaissance, se propage à travers les traités architecturaux et picturaux. Un survol des personnages qui contribuent dans notre période à ce que Yves Pauwels (1998, p. 27) appelle la « Renaissance classique de la culture architecturale française », permet de dépeindre rapidement l'accès que Meigret peut avoir à cet art architectural précisément à Paris ou à Lyon. Par la suite, nous établissons une typologie des significations que Meigret associe au terme *bâtiment*, et verrons que ce terme constitue une clef de voûte de sa grammatisation.

L'art d'édifier à la Renaissance renouvelle notamment grâce au progrès de la perspective, dont la théorisation est mise en place à partir de 1435, date de la parution en langue latine du *De pictura* de Leon Battista Alberti[190], théoricien de la perspective, lui aussi architecte et auteur d'un autre traité *De re aedificatoria* en 1454[191]. À notre connaissance, le traité de peinture

188 = l'*Architecture ou Art de bien bastir*.

189 Aucune occ. n'est trouvée, au contraire, dans le *Traité de l'écriture*. Il est aussi notable que le terme *architecture* ou *architecte* ne paraît aucune fois dans tous les trois ouvrages grammaticaux.

190 Dont la traduction en langue latine paraîtra dans un an, en 1436.

191 Nous indiquons la date d'achèvement des deux traités manuscrits. Le *De re aedificatoria* sera d'abord imprimé en 1485 (Préface de Françoise Choay à sa traduction, l'*Art d'édifier* d'Alberti, 2004[1485], p. 11) et le *De pictura* latin le sera en 1540 à Bâle sous la direction de Thomas Venatorius. La publication aussi tardive du *De pictura*, cent ans après son manuscrit, invite à réfléchir sur son influence réelle. Par exemple,

n'est pas publié en France au XVIe siècle, mais le traité d'architecture l'est par Tory[192] à Paris en 1512, puis connaît une traduction par Jacques Kerver à Paris en 1553. Le savant originaire de Bourges, fin connaisseur d'Alberti[193], en rédigeant son *Champ fleury*, non seulement déploie son ample connaissance des peintres fondateurs de la perspective, mais aussi projette le prestige de la rationalité architecturale sur la forme des lettres :

> J'Ay dict nagueres ou je traictois de l'aspiration, que noz lettres Attiques veulent [laisser] sentir l'architecture : & il est vray, considere que ‹A›, represente ung pignon de maison, veu qu'il est figure en pignon.(1529, f. xix r° ; aux BVH)

C'est la seule occ. d'*architecture* / *bâtiment* (cf. *Tableau 1*, p. 67) qui sous la plume de Tory est glissée dans le domaine linguistico-littéraire[194]. Meigret participe de près, lui aussi, à ce cercle d'imprimeurs attachés à introduire l'imagerie perspective, il va pousser plus loin et plus profondément le motif d'*architecture* que Tory vient d'introduire dans l'étude grammaticale. Il traduit les *Quatre livres sur la proportion humaine* de Dürer publiés chez Charles Périer à Paris en 1557, et l'imprimeur Chrétien Wechel, avec qui il collabore longtemps, en a publié auparavant la version latine dans la même ville en 1532, 1534 et 1535[195]. Il semble que Meigret a peut-être lu ces *Libri quatuor* de Dürer avant 1542[196].

Il y a en ce moment tout une génération des architectes et libraires :

- Sebastiano Serlio, appelé en France par François I, séjourne entre 1545 et 1550 à Lyon[197], puis publie *Il primo libro d'architettura [& Il secondo libro di perspettiva]* en bilingue chez Jean Martin à Paris en 1545, et le *Livre extraordinaire de architecture* publié chez Jean de Tournes à Lyon en 1551[198].

Jane Campbell Hutchison (2000, p. 12) a comparé son influence à celle d'Albrecht Dürer, dont *Unterweysung der Messung* et *Vier Bücher von menschlicher Proportion* sont parus respectivement en 1525 et en 1528, c'est-à-dire une quinzaine d'années plus tôt que son précurseur italien.

192 Qui édite, avec Berthold Rembolt et Ludwig Hornken, le *Libri De re aedificatoria decem* en 1512, ce qui est probablement la première publication de ce traité en France. Cf. La notice de BnF dédiée : https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb300078248

193 Voir les notices dédiées http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb418799483 ; http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb41880530z ; http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb418808523. Comme l'a signalé Fontaine (2013, p. 141) : « [outre] son édition du *De re ædificatoria* de Leone Battista Alberti, partagée avec l'un de ses élèves […] *Champ fleury* prouvera qu'il [Tory] connaissait aussi le *Momus* d'Alberti ». Voir aussi Deloignon (2011, p. 301)

194 Les autres occ. d'*architecture* / *bâtiment* sont coprésentes avec le traité de Vitruve. Il y a aussi les allusions architecturales ; comme l'a noté Demonet (1990, p. 21-22), Tory compare encore deux autres lettres aux plans des bâtiments : « le ‹I› est le plan d'une galerie, le ‹O›, d'un colisée (f. xx v°) ».

195 *De symmetria partium humanorum corporum Libri quatuor*. D'après la notice de BP16 (http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb418808523), cette édition « suit l'édition de Nuremberg (Hieronymus Andreae et veuve d'Albrecht Dürer, 1532) ».

196 Cf. cit. [17], p. 69.

197 Cf. Iacono et Furone 1999.

198 Voir le catalogue des ouvrages de Serlio, établi par le site Architectura - Tours (http://architectura.cesr.univ-tours.fr/traite/Auteur/Serlio.asp).

- Jean Martin, parmi les premiers libraires dans le domaine français, traduit et publie à Paris en 1547 l'édition française du *De architectura* de Vitruve, *Architecture ou Art de bien bastir*[199], puis en 1553 l'édition française du *De re ædificatoria* d'Alberti, *L'architecture et art de bien bastir*.

- Jean Goujon, qui travaille de 1542 en 1551 à la décoration de plusieurs résidences royales et aristocratiques à Paris, illustre avec ses gravures la dite première traduction française de Vitruve, *Architecture ou Art de bien bastir* (1547), en y ajoutant une « Salut au lecteur » qui est « le plus ancien texte original sur l'architecture écrit en langue française » d'après F. Lemerle (2005)163.

- Maurice Scève, publie en 1549 *La magnificence de la superbe et triumphante entree de la noble et antique cité de Lyon*, qui permet à l'historien Y. Pauwels (2010) de conclure que « les humanistes lyonnais ont depuis longtemps acquis vis-à-vis des ruines et de la culture antiques un savoir d'avant-garde en France. »

- Philibert de L'Orme, architecte lyonnais, voyage entre 1533 et 1536 à Rome et publie *Le Premier Tome de l'Architecture* en 1567 à Paris.

- Jean Bullant rédige et publie le *Petit traicte de geometrie et d'horologiographie pratique* en 1562.

Il n'est pas étonnant que tous ces ouvrages sont imprimés soit à Paris soit à Lyon, car ce sont deux des centres d'imprimerie les plus importants en France. Par contre, il est peut-être intéressant de noter que toute cette période passionnée pour la culture architecturale italienne[200] est exactement contemporaine de celle d'étude et de rédaction de Louis Meigret. L'époque 1545–1550 est celle « des projets de Philibert De l'Orme pour Anet et de Lescot pour le Louvre »[201] et de « nombreuses entrées qu'effectua Henri II après son avènement en 1547 » (Pauwels 2012b). Si les architectes français qui ont voyagé en Italie dans les années 1530–1540 ne publient leurs traités que dans les années 1560, l'imprimeur Jean Martin

199 Juste avant cette édition, il y a celle de Walther Hermann Ryff (actif principalement à Nuremberg et secondairement à Bâle) à Strasbourg en 1543, et celle de Georg Messerschmidt à Strasbourg en 1543. Voir le catalogue d'Architectura - Tours (http://architectura.cesr.univ-tours.fr/Traite/Auteur/Vitruve.asp)

200 Nous dirions *italien* plutôt que *romain*. La traduction française du *De architectura* de Vitruve (1547) est en effet glosée par la connaissance et l'imagerie renaissantes dont la référence représentative en France de l'époque est *Il primo libro d'architettura [& Il secondo libro di perspettiva]* de Serlio. Comme l'a souligné F. Lemerle, la traduction de ce dernier traité architectural, antérieurement par J. Martin (1545), prépare la réception du texte fondateur romain, ainsi que « le langage moderne de la critique d'art en France », cf. N205.

201 Notice de F. Lemerle (2005) citée.

s'appliquait déjà à introduire les traités contemporains de Sebastiano Serlio (1475/1490–1553/1557) et le traité antique de Vitruve dans les années 1545–1550.

En ce qui concerne la liaison que nous traçons entre l'imagerie perspective et l'usage du terme *bâtiment* chez Meigret, il convient de reconnaître que l'*imagerie perspective ou architecturale* fait allusion à un noyau commun dans cette période dont nous nous occupons[202]. À ce propos, il est significatif que pour Serlio, « le perspecteur ne saurait rien faire sans l'architecture, ni l'architecte dans la perspective » (Serlio 1545, *Il secondo libro*, f. 25 v°). Chez lui, le rapport entre la perspective et l'architecture est tout à fait interdépendant, comme l'explique H. Damisch (1987, p. 247) : « il ne saurait y avoir de perspective que de *quelque chose* » ; ce *quelque chose* ne réfère évidemment qu'à l'existence d'un bâtiment concret[203]. Quant au lien textuel entre Serlio et Alberti, Pietro Roccasecca (2005) relève que Serlio utilise dès le Livre I de la géométrie, *intersecazioni*[204], « le terme utilisé par Alberti dans le *De pictura* pour définir sa méthode perspective », et qu'il y emprunte précisément « la voie "du plan" du passage […] (II, § 33[205]) ». Tout cela dévoile l'influence de la nouvelle imagerie perspective que l'architecte bolognais a reçue du théoricien florentin. Ainsi en est-on revenu à Alberti, à qui on doit la théorisation de la perspective dite centrale, dont l'application en peinture à la Renaissance est désormais commune au réalisme pictural et au plan architectural (à savoir la section de la pyramide visuelle).

En effet, ni Tory ni Meigret n'exerce vraiment le métier de l'architecte[206], et *bâtiment* ou *architecture* leur sert d'un support imaginatif à finalité grammaticale, tout en référent à *la* perspective en tant qu'emblème de la rationalisation directe de l'expérience et représentation visuelle. En quelque sorte, Tory s'émerveille plus de la *rationalité* dont les *compas* et *règle* sont l'emblème[207], tandis que Meigret, tout en gardant l'immédiateté entre *expérience* (voix) et *représentation* (lettre), déplace le champ visuel dans le champ phonique, pour ne pas dire

202 Comme l'a bien vu Pagani-Naudet (2013, p. 133) : « Pourquoi se dire *architecteur* et non *peintre* ? C'est que le dessin de l'architecte est une projection : les plans représentent un édifice, construit ou à bâtir. »

203 Rappelons que les pavés en damier dans les premières représentations perspectives (flamandes ou italiennes), tracés en raccourci, sont une astuce omniprésente pour donner l'illusion de profondeur. Cet élément architectonique en peinture montre l'interférence mutuelle, profonde et originelle entre deux arts plastiques.

204 Le terme dénote la tranche de la pyramide visuelle, autrement dit l'image arrêtée (à une distance donnée) entre l'objet vu et le sujet observateur.

205 Du *De pictura* (1435)

206 Notons qu'Alberti déclare parler en peintre, en non pas en géomètre ou architecte.

207 Cf. « § 10. Portrait : acception à l'époque ».

audio-visuel[208]. Il ne s'agit donc pas une image tracée en deux dimensions (2D)[209], mais un modèle ou mythème de construction d'une science techno-artistique — *la* perspective, ou *l*'art d'édifier :

> Certains ont prétendu que l'eau ou le feu furent à l'**origine** du développement des sociétés humaines. Pour ma part, considérant l'utilité et la nécessité du toit et du mur, je me persuaderai qu'ils ont joué un rôle bien plus important pour rapprocher les hommes les uns des autres et les maintenir unis (Alberti 2004 [1485], *L'art d'édifier*, Prologue, p. 48)

D'après Françoise Choay, ce polymathe humaniste, en justifiant son traité « dont il fonde l'importance et la dignité » (Choay 2004, p. 24, son introduction à *L'art d'édifier* d'Alberti), redéfinit l'origine de l'humanité, voire « situe son étiologie de la société dans une autre logique, anhistorique » (Choay 2000, p. 853). De même, nous voyons que, en touchant tous les deux au commencement du français, Tory projette sur cette langue une origine attique[210], et Meigret revendique le droit comparable aux ancêtres ou Anciens, celui d'inventer un alphabet plus fonctionnel et propre à l'état de langue[211].

Le mythème d'origine, tel qu'il est reposé à la Renaissance sur l'art d'édifier, permet à Alberti de mettre en avant la créativité de l'humanité ainsi que la responsabilité des citoyens[212]. Là où au métier d'architecte est confiée cette responsabilité, pour ne pas dire ce fondement de la cité, Tory et Meigret, porteurs d'une charge pareille en domaine linguistico-littéraire, prennent soin de l'environnement culturel tout entier, et précisément de l'infrastructure du système scriptural. Dans ce contexte, qui dit *construire* à la Renaissance dit *reconstruire* qu'il s'agisse

---

208 L'idée serait justement cela si nous entendons *audio-visuel* par *phono-graphique*.

209 Comme nous l'avons dit (p. 62), chez l'auteur d'une géométrie appliquée, Serlio, le dessin ou *pourtraicture* est illustratif et non pas démonstratif.

210 Cifarelli (2013) écrit ainsi qu'au début du XVIe siècle la langue française selon certains Français doit se démarquer de langues grecque ou latine : « Dans cette recherche d'une digne parenté, le but est surtout d'éliminer l'étape gréco-latine, en prouvant que le français a un lien direct avec la langue originelle. »
Néanmoins, l'identification du français au grec prédomine non moins dans la deuxième moité du XVIe siècle, comme en témoigne le *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec* d'Henri Estienne (1569, p. 19) : « pareillement la langue françoise, pour approcher plus près de celle qui a acquis la perfection, doibt estre estimée excellente pardessus les autres. [… et] une perfection de langage ne se peult trouver qu'entre les Grecs ».

211 « les anciens eussent inventé propre caractère » (M1550b, f. 2 v° [H1980, Av.-texte p. 2]), voir notre discussion de la citation [37] (p. 97).

212 D'après M.-L. Demonet (1992a, p. 86), « l'hégémonie politique se justifiant par des titres d'ancienneté de civilisation », et le mythe de l'origine troyenne des Français leur permet de rivaliser avec les Italiens fiers de la filiation latin-italien. Tory n'est pas seul, Jean Lemaire de Belges (1473-1524) dans ses *Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye* (1500), cherche lui aussi à tramer « l'origine biblique du peuple gaulois et de leur langue » (Cifarelli 2013).

de *réinitialiser* — c'est le cas du *Champ fleury,* ou de *réformer* — c'est le cas du *Commun usage de l'escriture francoise*[213].

De la nouvelle théorisation de l'espace, la perspective, résulte donc un nouvel espace de la théorisation, du plan (surface plate et compréhensive[214]), du projet (ou de la projection au sens subjectif[215]), et du programme (ou de la programmation au sens politique). En remontant à cette origine renaissante de l'espace théorétique moderne, nous gagnons à considérer comme contemporains le technologue de la perspective Alberti, et le technologue de la grammaire Tory ou Meigret. Pour énumérer leurs lieux communs, ils ont chacun, dans les domaines qu'ils ont inaugurés, le souci de mettre à profit un outil ou savoir-faire commun[216], l'aptitude à ouvrir ou à ébaucher un espace théorétique, et l'initiative de définition des protocoles méthodologiques et des objets propres.

Avant de terminer ce survol autour de l'imagerie perspective introduite en France entre 1535 et 1550, il est intéressant de noter qu'aucune forme des termes *bâtir*, *bâtiment*, *architecture*, ou *édifice* ne paraît dans le *Traité de l'écriture* en 1542. C'est à partir de 1548, dans la préface au *Menteur*, qu'une occ. de *bâtiment* et une occ. de *bâtir* sont attestées (cf. « § 15. Table : archi- ∪ bati- ∪ édif- ∪ perspect- »). Ne serait-ce pas une preuve, quoique latérale, de la probabilité que Meigret s'approprie la culture architecturale entre 1542 et 1548, dont la fourchette peut couvrir les publications de Serlio en 1545, et de Vitruve en 1547, toutes les deux traduites par J. Martin ?[217] En tout cas, il n'a semblé prêt à entreprendre son travail de grammatisation par analogie avec l'architecture qu'à partir de 1548.

213 Voir notamment la présentation préalable de la « manière de bâtiment (grammatical) » dans la citation [34] (p. 95), et la revendication du droit à l'invention alphabétique dans la citation [37] (p. 97).

214 Il convient de prendre connaissance que la perspective picturale exerce une influence sur la topographie et la topologie, et que dans celles-ci un espace est dit continu tant qu'il ne rencontre pas d'« arrachages ni recollement des structures » (cf. la notice Wikipédia sur Typologie).

215 Ou kantien si l'on veut une source représentative dans l'histoire des sciences. Pour ce philosophe, même le temps et l'espace relèvent des formes *a priori* de la sensibilité, et il faut que l'humanité engage cette subjectivité esthétique pour « informer » les phonèmes perçus.

216 Rappelons que l'orientation communautariste, souvent pédagogique, et celle normative, souvent doctrinale, sont différentes, même si elles semblent l'une et l'autre débouchent sur une standardisation. Voir nos distinctions *règle* / *régularité* (p. 49). Si par rapport à Alberti, Meigret est moins réputé pour sa qualité pédagogique, il suffit de lire le titre de son tout premier traité grammatical, *Traité de l'écriture* (1542). Il est le fondateur d'une linguistique de l'usage en grammaire française, voir « § 23. Linguistique de l'usage ».

217 Notons qu'en revanche, Meigret s'approprie dès 1542 le vocabulaire de l'art pictural, comme nous le démontrons au « § 10. Portrait : acception à l'époque ».

§ 17. Bâtiment : critère appréciatif

La seule occ. en est l'*Arçhitęcteur* dans la *Grammaire* :

> [34] Mais, avant que de poursuivre cette manière de **bâtiment** et les grâces, il faut premièrement voir si l'épreuve et recherche des matières que je fais, qui sont les huit parties d'oraison, vous sera agréable. Car pour néant se travaille l'**architecteur** de diviser les commodités et proportions d'un édifice, si les raisons qu'il a déduites, touchant la propriété et nature des matières nécessaires à le dresser, ne sont reçues. (M1550b, f. 72 v° [H1980, p. 75])

Cette manière de bâtiment conçue par Meigret est présentée au préalable, tout comme le plan ou la maquette architecturales sont soumis, avant la mise en travaux, à l'examen de celui qui commande le projet. Un tel contrat de lecture a moins pour but de fidéliser, que d'engager le lecteur à vérifier ce qu'il a dit[218]. C'est surtout l'esprit analytique de l'*architecteur*, ou l'acte de compartimenter l'espace, qui est mis en avant, et qui incarne la raison. La figure de l'architecte paraît donc l'emblème d'une intelligence aiguë et pénétrante, que le grammairien souhaite introduire dans l'étude grammaticale.

Nous classons les 22 occ. des formes conjuguées de *bâtiment* ou *bâtir* selon trois usages que Meigret en a faits[219] :

> Ⓐ Une adaptation des critères appréciatifs comme *harmonie*, *convenance*, *congruité* ou *ordre*, à sa tendance technicisante et innovante
>
> Ⓑ Un renfort de la terminologie descriptive, qui, en neutralisant entre autres la bonne ou mauvaise manière de parler, instaure l'approche empirique
>
> Ⓒ Une image du système, qui ouvre un espace théorétique et opératoire pour la science linguistique en anticipant quelque peu sur la fameuse thèse du structuralisme : « la langue est un système où tout se tient » (cf. la conception holistique, p. 109)

218 L'auto-critique se voit dans la préface : « Ne pensez pas toutefois que j'aie une estime si outrecuidée de la suffisance de mon entendement et de ma diligence que je ne tienne mon œuvre plutôt ébauchement […] » (cf. cit. [61], p. 130)

219 Comme l'a bien noté B. Colombat (2013, p. 761), Meigret glose le métalangage latin qu'il apprend notamment de l'*Ars* de Priscien : « À l'inverse, certains termes sont glosés : *dictio* est traduit par *dicçion*, *mot* ou *vocable* ; *oratio* l'est par quatre termes. L'un des points les plus importants est la traduction d'*ordinatio* par "bâtiment", un terme qu'utilise beaucoup Meigret (14 occ. dans le texte). » Nous précisons seulement que le motif de « bâtir / bâtiment » connaît 19 occ. : *bâtiment* 16 (cit. [34], [35], [36], [37], [39], [40], [42], [55], [43], [44], [47], [49], [50], [51], [52], [53]), *bâtir* 2 (cit. [25], [48]), *bâti* 1 (cit. [38]), et *bâtissant* 1 (cit. [45]).

Commençons par l'usage ❶. Comme l'a noté Demonet (1990, p. 18), les critères communs à la grammaire et à la peinture, « harmonie, symétrie, consentement des parties, convenance sont des termes que l'on trouve chez Alberti, Durer et Tory », et nous pouvons ajouter à cette dernière liste le nom de Meigret.

❶ Critère appréciatif
❷ Description renforcée
❸ Image d'un tout

3 usages de « bâtiment » (p. 95)

> [35] męs aoſi dyje [dy-je], q'il faot qe tout danſe d'une **harmonie**, ę qe tout einſi qe l'uzaje de la lange aura fęt ſoη deuoęr de nous forjer diuęrſes parolles par diuęrs aſſemblemęnt de voęs, qe l'ecritture aoſi ſe trauaille de ſoη couté de nous peindre toutes çęs diuęrſitez par vη **batimęnt** de lęttres reprezẽtans nayuemęnt leur imaje car çęt[c'ęt] leur ętat de rapporter la voęs ſans diminuçioη, ne ſupęrfluité. (M1548préf, p. 9 ; sur Google Books)

L'*assemblement*, c'est-a-dire une synthèse des éléments que l'intelligence d'architecte vient d'analyser, a pour but clair de reproduire l'image d'une telle ou telle chaîne parlée. Ce détail relevé dans l'écrit de Meigret en 1548 importe, car il permet de révéler d'où proviennent l'élan analytique et la créativité terminologique du grammairien. L'*assemblement* prolonge certes les critères comme *harmonie*[220], *convenance*[221], ou *congruité*[222], mais surtout, en dissociant leur idéalité esthétique et leur matérialité combinatoire, il consiste à enrichir la terminologie descriptive dans l'étude grammaticale. Ainsi sommes-nous passés à l'optique de ❷ : cet *assemblement* inaugure l'horizon rigoureusement empirique dans la science linguistique. Cet horizon peut préfigurer l'analyse distributionnelle qu'un Bloomfield proposera à partir de la transcription la plus objective possible des constituants sensibles (ou audibles)[223]. Du point de vue normatif ou appréciatif, tout assemblement n'est pas bon ou bien ordonné, là où son étude a avant tout pour but de capturer la diversité et la naïveté des paroles.

Ainsi sommes-nous en mesure d'appréhender le rôle du terme *bâtiment*, et son oscillation entre la normativité littéraire et l'empirisme linguistique[224]. Le bâtiment peut équivaloir à dire l'assemblement qui est une écriture naïve, en dehors du jugement de valeur ou d'association

220 Jean Louis Schefer (2014 [1992]), dans sa préface à la traduction du *De Pictura* d'Alberti (1435), conclut ainsi : « l'histoire [*istoria*, notion centrale de l'imagerie perspective] est une combinaison sensée de corps qui sont eux-mêmes une combinaison **harmonieuse** de surface. »
221 Cf. cit. [39], p. 98.
222 Cf. cit. [43], p. 101.
223 Nous ne risquons pas une comparaison anachronique, mais enrichissons seulement notre horizon de rétrospection. Le nom du linguiste descriptiviste ou / et structuraliste américain permet simplement de pointer la méthodologie empirique de la linguistique dont les lecteurs aujourd'hui sont au courant, et de représenter dans cet horizon l'élan analytique et la créativité terminologique du grammairien lyonnais. Cf. Auroux 1986, Auroux et Colombat 1999.
224 En accord avec Pagani-Naudet (2013, p. 134), selon qui « La valeur ajoutée du mot *bâtiment* par rapport au mot *assemblement*, c'est la notion d'ordre », nous trouvons que le dosage fluctuant de normativité permet de relever que Meigret vise une description « naïve », voire objectale de faits langagiers.

étymologique, comme ici le *bâtiment de lettres* n'est qu'une paraphrase de l'*assemblement de voix* — concrètement proférées, objectivement audibles à tous, si ce n'est pas redondant. En même temps, il peut aussi être *un* (type d') assemblement qui est bel et bien ordonné, conformément à la raison dégagée dans l'étude grammaticale. Il est vrai que quand Meigret fait converger la réalité phonique et le devoir scriptural, il tend à ne plus discerner la différence entre le *de facto* — l'usage réel — et le *de jure* — le bon usage — de ce projet scientifique. Néanmoins, cette différence existe, surtout pour nous qui retraçons l'histoire d'une science linguistique. Dans tous les cas, l'*assemblement* s'avère un des jalons que Meigret a posés dans le terrain empirique de la linguistique, et il démontre dans quelle profondeur il conçoit la sphère de signifiants en tant que tels, indépendamment du souci des signifiés. Là, les partisans de l'écriture étymologisante, en revanche font de ce souci leur argument principal que « la montre dęs deriuęzons » comme celle de *monſtrer* dérivé de *monstrare* (M1548préf, p. 7 ; sur Google Books) rend mieux le sens avec l'indice de sa source. Donc, le biais de l'image architecturale par lequel le grammairien programme son étude grammaticale lui prête un espace de théorisation et une distance d'observation[225] pour la description technicisante et démonstrative des faits langagiers.

Une certaine zone grise entre l'usage Ⓐ et l'usage Ⓑ étant expliquée[226], nous continuons la présentation de cet usage Ⓐ, selon lequel le *bâtiment* désigne un jugement axiologique. La *Grammaire* en 1550 applique l'analogie architecturale, d'abord dans le domaine phonique :

> [37] Tellement que, comme les anciens eussent inventé propre caractère ou lettre tant à la voyelle qu'à la consonante pour les assembler en l'écriture selon que de chacune parole le **bâtiment** des voix le **requerrait**, ceux qui ont voulu bien dresser une grammaire sur le **bon usage** de parler, ont aussi, en le suivant, donné les moyens de bien écrire par les lettres, en gardant à chacune sa puissance. (M1550b, f. 2 v°-3 r° [H1980, Av.-texte p. 2])[227]

À part le jugement appréciatif du *bon usage de parler*, Meigret associe au bâtiment des voix une nouvelle idée qui s'en déduit : la propriété artificielle ou conventionnelle du système scriptural, ainsi que la légitimité pour l'humanité d'inventer un alphabet qu'il juge fonctionnel

225 C'est peut-être le lien sous-jacent entre le bâtiment grammatical de Meigret et son expérience perspective : pour avoir un objet nettement en vue (dans le champ visuel), il faut une distance ni trop proche ni trop éloignée, en mirant le point de fuite et en se plaçant juste à l'endroit. Notons aussi que d'après Damsich, la perspective est à l'origine une démonstration, s'appuyant sur le miroir qui permet de vérifier, ajuster, et mesurer la représentation peinte sur le reflet optique.

226 Cf. la classification de trois usages, p. 95.

227 Pour l'information, complétons ici l'autre passage qui paraphrase à peu près la même idée :
[36] « Car, comme l'écriture ne soit que la vraie image de la parole, à bonne raison on l'estimera fausse et abusive si elle ne lui est conforme par un assemblement de lettres convenant au **bâtiment** des voix. » (M1550b, f. 3 r° [H1980, Av.-texte p. 2])

et propre à l'état de langue. De même que les anciens peuvent créer les caractères ou lettres, de même, l'homme de la Renaissance a le droit d'inventer les siens[228]. De plus, ce passage justifie que le terme *assembler* ou *assemblement* assume effectivement l'opération au niveau le plus matériel possible de l'étude grammaticale, et que l'autre terme *bâtiment* des voix est ainsi déplacé au niveau prescriptif où il représente le *bon* usage de parler et peut *requérir* ou cadrer l'écriture.

Ensuite, une fois globalement mise au point, l'analogie architecturale avance dans le domaine de la formation de mot :

> [38] La diction donc, mot ou vocable, est comme dit Priscien la moindre partie entière et entendible d'un langage **bâti** d'**ordre**. (M1550b, f. 19 r° [H1980, p. 20])

Puis du discours :

> [39] Le langage, l'oraison, le parler ou propos est un **bâtiment** de vocables ou paroles **ordonnées** de sorte qu'elles rendent un sens **convenable** et **parfait**. (M1550b, f. 19 r° [H1980, p. 21])

L'association du *bâtiment* et aux idées d'*ordre*, de *convenance*, de *perfection* (au sens de complétude) est fréquente. La présence du nom de Priscien, cet emblème de la tradition grammaticale latine, montre que l'appareil théorétique de l'image architecturale est prêt à rejoindre la science du langage. Cette jonction délègue de manière générale au *bâtiment* le poids de normativité (ordonnance) et le jugement d'acceptabilité (convenance).

Le passage suivant développe la même idée d'une phrase architecturée, de façon encore plus concrète :

> [40] J'ai dit entier et entendible, à la différence des syllabes d'un vocable polysyllabe : lesquelles, combien qu'entières, ne sont pas toutefois entendibles, et aussi pour celles, lesquelles, combien qu'elles soient entendibles à part soi, ne sont pas dictions entières pour le sens requis suivant le **bâtiment** de la clause, trait ou propos, comme quand nous disons ‹Piẹrr'ẹt aojourdhuy a Paris ẹn danjier d'une grand'ẹnvíe› : ‹ẹn› d'‹ẹnvíe› ne sera pas diction, ni ‹víe› aussi, parce que le sens ne le peut souffrir. (M1550b, f. 19 r° [H1980, p. 20])

L'insécabilité que Meigret relève pour le mot ‹ẹnvíe› touche à ce qu'André Martinet appelle le *monème*, c'est-a-dire l'unité terminale — indivisible au bout — de l'analyse morphosyntaxique[229]. Cette dernière analyse ne prend sens que dans la mesure où elle est

228 Cf. cit. [136], p. 276, extraite du *Traité de l'écriture* (1542).

229 Ce n'est pas un *morphème* qui, selon Martinet (1980 [1960], p. 16), a un sens surchargé et ambigu. Dans l'analyse morphologique traditionnelle, il s'oppose au sémantème ; dans le mot *travaillons* par exemple,

entreprise dans le cadre de la phrase, et non pas dans un cadre de morphologie dérivationnelle. Si l'on se trompait du cadre, on dirait que ‹ęn› et ‹víe› pourraient être des lexèmes en lexicologie française. De fait, Meigret constate l'insécabilité du mot ‹ęnvíe› en tant qu'il contribue au sens complet d'une clause, ou d'une phrase architecturée. Force est donc de constater que cette analyse aussi raffinée, qui émane d'une réflexion sur la limite du découpage morphosyntaxique, est effectué avec le concours du *bâtiment*, qu'est un terme externe à l'étude grammaticale jusqu'alors[230].

travaill- est le sémantème et *-ons* le morphème. Chez Bloomfield et ses disciples, le morphème, tenu pour « un segment de l'énoncé » (Martinet 1985, p. 29-30), devient soit une unité minima au plan significatif (un sème), soit sa contrepartie au plan distinctif (un phonème). C'est pourquoi dans ses *Syntactic structures*, Chomsky (2002 [1957], p. 18) situe le *"morpheme"* entre la description phonémique et la structure syntaxique, en articulant ces deux niveaux par deux interfaces intermédiaires, *"phonemic structure of morphemes"* et *"morphemic structure of sentences"*. En ce qui concerne notre étude, le concept martinetien de *monème* est pertinent et juste pour rendre compte de l'approche de Meigret.

230 Meigret a-t-il élaboré une syntaxique pour le français ? Il est vrai qu'il n'évoque la *syntaxis* ou *constructio* que vers la fin de sa *Grammaire*, et que ce propos consiste principalement à contraster le style d'ordonnance du français et celui du latin. On dirait qu'il pointe vaguement que « la syntaxe du français, c'est différente », sans pour autant l'avoir mise en place comme Prisicen l'a faite dans les livres 17 et 18 de son *Ars*. À notre avis, le souci d'une syntaxe du français pénètre partout dans la *Grammaire*, comme dans le cadre phrastique implicite que nous venons d'examiner. Dans la seconde partie de notre thèse, nous verrons encore une très riche terminologie localisatrice que Meigret a développé pour préciser les traits formels ou spatiaux de la syntaxe française.

§ 18. Bâtiment : description renforcée

Nous avons tracé jusqu'ici l'usage Ⓐ, selon lequel le *bâtiment* véhicule les critères comme l'harmonie, la convenance, l'ordonnance, et la congruité[231]. Ensuite, nous allons aborder l'usage Ⓑ, selon lequel le *bâtiment* permet de renforcer la terminologie descriptive et d'approfondir l'analyse linguistique.

Ⓐ Critère appréciatif
Ⓑ Description renforcée
Ⓒ Image d'un tout

3 usages de « bâtiment » (p. 95)

Le bâtiment de l'écriture a pour l'objet la prononciation réelle, et non la prononciation « correcte », autrement dit, il doit enregistrer l'articulation dialectale telle quelle quand il est besoin :

> [41] de sorte qu'un naïf Beauceron ne faudra pas de dire ‹venoint›, en voyant ‹venoient›, ni le Picard de prononcer ‹venient›. La raison est d'autant que le **bâtiment** de l'écriture ne lui montre point l'autre façon de parler : par quoi il n'y peut deviner que ce qu'il a appris. (M1550b, f. 11 r° [H1980, p. 11])

L'écriture phonographique n'est qu'un témoin de la parole, dans la mesure où elle doit permettre à la population concernée de restituer cette parole. Le bâtiment de l'écriture veut dire donc l'analyse effective de la vibration vocale, ou ce que Desbordes appelle la voix scriptible. Il implique une méthode descriptive la plus empirique et objectif, (voire) en dépit de la prononciation d'une classe privilégiée ou standard.

Le *bâtiment* sert de support pour la définition de ce que nous appelons *phrase* :

> [42] Le ſoupir aoſi cõjoint la claoz' a la claoze : j'appęlle claozę, vn **batimęnt** de lãgaje de nom, ou pronõ, auęq vn vęrbe, ſoęt qe le ſęns ſoęt pęrfęt, ou non : come, ‹lęs jęns de bięn ſeroęt lę' plus maleureus de çe mõde, ſ'il n'ętoęt point d'aotre víe qe çete çy apres la mort›. (M1550b, f. 142 v° [H1980, p. 139])[232]

231 Cf. cit. [43], p. 101.

232 Nous citons le texte originel, car la ponctuation de l'édition d'Hausmann exclut une ambiguïté heuristique : « Le soupir aussi conjoint la clause à la clause : j'appelle clause un bâtiment de langage de nom ou pronom avec un verbe, soit que le sens soit parfait ou non » (H1980, p. 139)
La séquence « ou non » peut s'attacher à l'adjectif « parfait » aussi bien au syntagme prépositionnel « avec un verbe » isolé par deux virgules ; dans ce dernier cas, c'est le mode ou temps du verbe, *serait* (que nous appellerons le conditionnel présent), dont l'autonomie et la complétude sémantico-syntaxiques sont mises en question. Quoi qu'il en soit, cette ambiguïté reflète quelque part le doute sur le « sens parfait » de la proposition principale. En l'occurrence, cette première moitié, *lęs jęns de bięn **ſeroęt** lę' plus maleureus de çe mõde*, n'est pas une phrase complète, malgré le fait qu'elle satisfait au schéma de N / pron. + V.

Meigret traite ici le problème de la conjonction de subordination. Ce problème, touchant la définition de la proposition autonome[233], est relevé par Meigret au long de son étude sur le *point de soupir* (disons, la fonction de la virgule) ; la pause respiratoire ne coupe pas toujours une phrase, elle peut contribuer à la jonction des deux clauses[234] qui participent à une phrase. La phrase illustrative (que nous mettons en italique) contient une proposition (*clause* selon le terme de Meigret) principale et une autre subordonnée, qui satisfont toutes les deux au schéma simpliste de N / pron. + V, mais celles-ci ne peuvent pas communiquer un sen complet sans la joncture du point de soupir. La technicité ou / et la matérialité du problème est claire, il est remarquable que le caractère générique sinon indéfini de la figure de *bâtiment* permet d'écarter le *langage* synonyme d'*oraison*, *parler* ou *propos* (que nous appelons *phrase*)[235], et la *clause* en tant qu'énoncé minimal[236]. Le creux que le *bâtiment* remplit temporairement pointe un vrai besoin d'une terminologie plus précise dans l'étude grammaticale. Cette rigueur terminologique dont il pointe le besoin va de pair avec la recherche formelle et technicisante de Meigret. Tout cela manifeste que Meigret se soucie effectivement de la segmentation des signifiants, ou de la matérialité combinatoire — susceptible d'infinité des divers *assemblements*. Du point de vue de l'histoire des sciences, ce *bâtiment*, qui provient de l'imagerie perspective ou architecturale, réussit à jeter donc une lumière sur l'avenir de la linguistique.

Le *bâtiment*, outre le dosage matériel qu'il hérite de l'*assemblement*, permet de décrire la forme, façon ou manière de parler, en parallèle du sens — ou mieux, en opposition au sémantisme[237] — tout en apportant un renfort à la terminologie descriptive de la grammaire ou / et stylistique.

> [43] Parquoi il s'ensuit que ces manières de parler en temps prétérit [comme] ‹j'ey ęymées lęs dames› sont incongrues et contre la raison naturelle tant du **bâtiment** du langage que du sens : car le sens serait par raison que *les dames aimées sont à moi*. (M1550b, f. 68 v° [H1980, p. 71])

Meigret décloisonne en quelque sorte la frontière entre grammaire et stylistique, en regroupant sous le terme de *la manière de parler / dire / locution* la variété de temps (prétérit ou autre), la variété de figure (comme celle de *circonlocution* que nous verrons dans le

233 Cf. N 232.
234 Que nous appelons *propositions* dans la grammaire d'aujourd'hui.
235 Cf. cit. précédente [39] (p. 98).
236 Cf. Raby *et al.* 2017.
237 TLFi : « Étude d'une langue ou des langues considérées du point de vue de la signification » (http://www.cnrtl.fr/definition/sémantisme).

prochain extrait), ainsi que la variété des idiotismes observés[238]. Cette généralisation concourt à attirer l'attention sur l'usage[239], et du même coup, à mettre en place la méthodologie empirique dans l'étude grammaticale[240].

Le participe passé (que Meigret appelle *passif*) doit-il s'accorder avec le complément d'objet ? La réponse de Meigret est non, mais il examine non moins, même souvent plus longuement, les expressions auxquelles il renonce. C'est le cas de ‹*j'ey ęymées lęs dames›. Meigret l'entend par « j'ai les dames aimées », et le résout finalement par « les dames aimées sont à moi », non pas pour le justifier, mais pour montrer son absurdité[241]. En effet, le grammairien a élaboré un critère formel et précisément localisateur : quand le participe s'accorde, il « dût être **en suite** de *dames* » (*Ibid.*), à savoir, être postposé à son complément d'objet. C'est à ce critère que réfère le bâtiment — que nous dirions l'agence formel — du langage, en parallèle de la détermination du sens. En fin de compte, l'expression ‹j'ey ęymées lęs dames› n'est pas acceptable parce que du point de vue formel, il faudra dire plutôt ‹j'ey lęs dames ęymées›, et que du point de vue sémantique, il devrait s'agir d'un prétérit, d'une action passée[242], et non pas d'un rapport d'appartenance ou possession. Nous pouvons noter au passage que Meigret ambitionne d'élaborer une grammaire formelle, même s'il n'y parvient pas toujours[243].

Donc, grâce à l'espace que le *bâtiment* instaure pour les discussions des façons ou manières langagières, et plus précisément grâce à l'approche formelle qui trouve sa place dedans, on gagne à analyser dans quelle mesure une tournure comme ‹j'ey ęymées lęs dames› est congrue ou incongrue. De plus, dans le fait que Meigret analyse aussi longuement les tournures qui lui paraissent fausses, nous entrevoyons l'esthétique symétrique de l'art architectural qui applique un traitement équilibré sur toutes les surfaces ou pavés : le grammairien étudie de manière compréhensive les langages observables, en leur donnant chacun une place dans le bâtiment qu'est la langue comme un tout. Nous reviendrons sur cette visée holistique de la langue lorsque nous abordons la troisième catégorie du sens de *bâtiment* (p. 107).

---

238 « Au regard de la **façon de dire** à l'imitation des Latins (qu'aucuns cuident bien élégante, disant : *j'ey reçu ‹unes lęttres› pour ‹une lęttre›*) » (M1550b, f. 37 v° [H1980, p. 41]) ; « non pas ‹un vint de fagoz›, ni ‹le vint de fagós› : qui est une rustique **façon de parler**. » (*Ibid.*) … Cf. « § 23. Linguistique de l'usage ».

239 Cf. Trudeau 1992, p. 69-94

240 Cf. « § 23. Linguistique de l'usage ».

241 Juste avant le passage cité, Meigret résout *j'ey ęymé Pięrr' ę Iane* par « Pierre et Jeanne ont été aimés par moi ou de moi ».

242 « Nous userons donc de cet infinitif immuable, quelque singulier ou pluriel, masculin ou féminin qui le suive : disant *j'ey ęymé lę' dames*, *j'ey ecrit une lęttre*, *j'ey vu infiniz peuples*. » (*Ibid.*)

243 Nous verrons plus en détails ces questions syntaxiques dans la seconde partie.

Sur l'irrégularité des formes contractées de la préposition « en », qui est suivie parfois de l'article parfois non, Meigret emploie à nouveau le terme *bâtiment* au sens de la combinaison de signifiants :

> [44] Et combien que, comme les prépositions ‹a› et ‹dedans›, il puisse gouverner les féminins avec article : comme ‹ęn la męzon›, ‹ęn la prizon›, ‹ęn la cave›, tout ainsi que ‹a› et ‹dedans la prizon›, il peut aussi les gouverner sans article : comme ‹il ęt ęn prizon›, ‹on le męn' ęn prizon›. Sur quoi il ne faut pas oublier l'usage, d'autant que cette façon de parler sonnera bien en un **bâtiment** de langage et mal en l'autre. (M1550b, f. 123 v° [H1980, p. 118])

Si dans le cas précédent, l'accord du participe passé relève toujours du domaine typique de la grammaire, Meigret éclaire ici sous le jour stylistique plusieurs façons dont le syntagme prépositionnel peut être composé. Cette pluralité, ou cette incertitude, proviennent visiblement du statut obscur de l'article en langue française, problème hors de la portée de la grammaire latine. Alors que l'agencement standard du syntagme prépositionnel, prép. + art. + N, existe et s'applique bien dans les expressions composées d'*à* ou *dedans*, le grammairien avertit que cet agencement ne fait pas la loi pour l'expression composée d'*en*, dont l'usage en est autre. Dans ce contexte, nous constatons clairement que le *bâtiment* de langage signifie l'agencement au sens matériel et formel du terme, en faisant concrètement référence à l'absence ou présence de l'article dans un syntagme prépositionnel : l'une sonne mieux que l'autre. D'où l'approche stylistique où il s'agit de collecter les locutions pour en juger par la suite. Si l'on a toujours noté le respect de Meigret pour l'usage[244], il nous paraît important de noter encore, du point de vue de l'histoire des sciences, la manière dont Meigret a pu échapper à la tentation réductionniste d'une grammatisation, en établissant une discussion des cas de figure, et au cas par cas : tant les cas particuliers d'une préposition *en*, que les cas généraux des autres prépositions.

Pour Meigret, la capacité que le locuteur possède à *bâtir* — à générer — un langage semble moins une performance à contrôler qu'une compétence expressive.

> [45] Parquoi si on me demande ‹iré' vous a Rome ?› je répondrai plus proprement ‹oui› que ‹j'irey› : et ‹non› que ‹je n'irey pas› : combien que l'un et l'autre sont bons, selon que l'**oreille** le requerra en **bâtissant** un langage : car quelquefois les circonlocutions ont meilleure grâce et plus grande véhémence qu'une propre façon de parler : d'autant que toutes circonlocutions bien dressées déclarent mieux que le propre terme : comme nous le voyons en toutes définitions. (M1550b, f. 51 r°-51 v° [H1980, p. 53])

244 Cf. « § 23. Linguistique de l'usage ».

À une même question répondent diverses façons de parler, courte ou complète. Même si l'auteur confirme, à la première personne du singulier (*je*), que la réponse courte sera plus convenable, il n'interdit pas la locution autre que celle de son choix « personnel » en faisant venir le point de vue stylistique[245]. Nous constatons à nouveau cette tendance qu'a Meigret d'examiner aussi, même plus longuement, le contraire de son avis. On en comprendra vite la raison : c'est que l'auteur confie la décision à l'oreille des lecteurs ou locuteurs, aux autres énonciateurs qui s'appellent *je*.

On en vient ainsi à la compétence langagière, ou à la formation du sentiment épilinguistique, dont Meigret confie la charge à l'oreille. Rappelons qu'Antoine Culioli entend par ce sentiment comme « une activité permanente dont nous n'avons pas[246] conscience et qui nous fournit ses représentations qui s'entrecroisent, s'entrechoquent, etc. » (Culioli et Normand 2005, p. 111)[247] En recourant au cadre stylistique qu'il incorpore dans l'étude grammaticale, Meigret a justement éprouvé un tel mouvement d'entrecroisement ou d'entrechoquement quand il étale ses discussions sur la réponse courte *oui* / *non*, aussi bien sur la réponse longue, *j'irey* / *je n'irey pas*. Toute cette procédure de peser le pour et le contre a lieu à l'oreille, qui est présente ici mais également partout[248] en appelant un jugement synthétique.

L'oreille ne fait pas seulement allusion à l'expérience auditive, mais dénote bien une conscience épilinguistique[249] qui au fur et à mesure s'accumule au sein de chaque individu. Cette conscience donne lieu aux procédés productifs en morphologie dérivationnelle, par exemple, le suffixe *-ien* qui transforme les vocables latins *Rhetoricus* et *Grammaticus* en français *Rhetoriçiẹn* et *Grammarien*[250] :

> [46] Si aussi nous savons bien **déguiser** un vocable latin ou d'autre langue, lui donnant la **forme** et **terminaison** commune à autres tels et semblables, il sera tenu pour français : de sorte qu'étant la grâce observée, l'**oreille** des écoutants ne désirera plus que l'intelligence. (M1550b, f. 25 r° [H1980, p. 27])

---

245 Leclercq (2017, p. 74) a analysé le même passage : « Il ne s'agit plus d'écarter un usage, mais d'orienter le choix de deux usages possibles en fonction du contexte. » Nous partageons son avis sur le fait que Meigret tient pour ouverte la question du choix, et soulignerons la dimension subjective, mais tout aussi justifiable de l'oreille et de la linguistique de l'usage. Cf. « § 23. Linguistique de l'usage ».

246 Nous insérerions *ni toujours ni complètement* avec la prudence culiolienne.

247 Cf. « § 20. Épilinguistique et endo-grammatisation » où nous traçons l'introduction du terme par Auroux dans l'histoire des théories linguistiques.

248 Il y a 17 occ. d'*oreille*, et elles ne se trouvent pas toutes dans le livre I concernant la phonétique. Cf. « § 24. Oreille ».

249 Nous l'aborderons plus amplement au « § 20. Épilinguistique et endo-grammatisation ».

250 Le motif d'*oreille* est important pour comprendre la linguistique de l'usage chez Meigret. Nous renvoyons au « § 24. Oreille » pour une discussion plus complète sur le long passage [76] (p. 141), dont nous n'extrayons que 3 lignes ici.

Déguiser — vêtir un emprunt d'une forme à la française — permet de déceler comment Meigret conçoit la compétence qu'a un locuteur ordinaire à *bâtir* et à *entendre* un langage. Quand un mot latin ou grec est bien déguisé par les procédés formels, il « sera tenu pour français » et rendu immédiatement intelligible pour le locuteur francophone. Ces régularités ou règles sont en effet ce sur quoi le *bâtiment* débouche et se fonde ; elles apportent une preuve décisive sur la grammaire formelle que Meigret envisage autant qu'il peut.

L'espace instauré au nom de *bâtiment*, où la multitude et la diversité des formes expressives acquises *à*[251] l'oreille trouvent leur place, est en effet la *chambre de culture*[252] où le locuteur instruit sa compétence langagière et l'habitue à une aperception linguistique commune aux français ou francophones[253]. C'est aussi selon cette activité épilinguistique, la sienne, que Meigret préfère dire *oui* plutôt que *j'irey*, sans pour autant clore la question.

Le *bâtiment* peut encore figurer comme un bloc signifiant dépourvu de sens défini, pour traiter des cas limites en linguistique :

> [47] Il faut aussi entendre qu'une même interjection peut servir à diverses passions : comme ‹ha› qui sert à mélancolie et aussi à colère : comme ‹ha meçhant, tu ę' mort› : et encore à la joie et risée : comme ‹ha ha he he› : dont quelquefois nous usons si excessivement par une grande dilatation d'esprits que nous n'y pouvons donner suite de quelque **bâtiment** de paroles pour en rendre la cause. (M1550b, f. 132 r° [H1980, p. 127])

L'interjection est un langage polysémique. Selon les termes de Demonet (2002, p. 23), Meigret, en tant que jalon de la linguistique sémiotique à la Renaissance française, examine attentivement les problèmes polysémiques de nom propre, d'homonymie, et de synonymie[254]. Quand le grammairien dirige le même regard de sémioticien sur l'interjection, cette séquence qui est loin d'être une particule[255], encore moins une *partie du discours*, il ne peut l'appeler

251 Au sens de *selon*, mais aussi bien de *dans*.

252 *"Growroom"* en anglais, c'est un espace où les plantes s'agrandissent sous les conditions climatiques favorables ou contrôlées.

253 Cf. cit. [75] (p. 140), s'agissant de la première parution, en 1548, du motif d'*oreille*.

254 En témoigne ce passage de la *Grammaire* : « Il en est aussi des homonymes tant appellatifs que propres : c'est-à-dire de même nom : comme *Çharles*, qui signifie Charles le Quint et le sixième : *Françoęs*, qui signifie « celui qui est natif de France » et « celui qui porte le nom de *Françoęs* » comme le feu roi premier du nom. Il s'en trouve aussi qui sont propres et appellatifs : comme *Çharles le grant*. Il en est aussi de synonymes autant propres qu'appellatifs : comme *dage*, *poñard*, qui signifient une même chose » (H1980 [M1550b], p. 25)
Dans ce discours où Meigret met en question ces phénomènes polysémiques, sans pour autant proposer une solution, Demonet identifie une pratique qui remonte à Aristote : « De son côté, le grammairien Louis Meigret ne semble pas isoler les vraies polysémies […] Meigret continue, comme c'était l'usage depuis Aristote, en traitant des synonymes » (2002, p. 202) ; « [Si] Meigret intègre sans hésitation des phénomènes linguistiques comme la polysémie à la langue française […] » (p. 209)

255 Notons que la particule évoque dans la *Grammaire*, un constituant reconnu en grammaire. Ses deux seules occ. sont le relatif *qe* (H1980 [M1550b], p. 57), et le pronom relatif *dont* (p. 61).

temporairement un *bâtiment*, ou plus précisément un échafaudage, en attendant une terminologie qui en rend mieux compte[256]. En effet, l'interjection défie l'analyse morpho-syntaxique, sous l'optique de laquelle elle n'est pas intelligible partout d'une même façon. Comme Meigret l'exemplifie ici, elle dépend entièrement du contexte énonciatif, en résistant à toute tentative de grammatisation. Néanmoins, Meigret pense que l'interjection relève toutefois du domaine de parole qui véhicule ou émet bel et bien une « cause », une idée, expérience ou intention. Elle mérite une attention, non moins que d'autres objets du classe de mots. À cet égard, le bâtiment décèle l'ambition d'une linguistique générale chez Meigret, à qui n'échappe aucun phénomène, si marginal qu'il soit.

256 Durant tout le XVIe siècle, Meigret est le premier à utiliser *particule*, avec 2 occ. dans la *Grammaire*. Son usage se popularise désormais et progressivement dans la grammaticographie ; nous en repérons, grâce à la base Classiques Garnier Numérique, 1 occ. chez Estienne (1557), 1 chez Matthieu (1559), 15 chez Matthieu (1560), et 21 chez Bosquet (1586).

§ 19. Bâtiment : image d'un tout

Jusqu'à maintenant nous avons vu que Meigret cherche une terminologie qui, plus descriptive, permet de capturer l'empirique dans la mesure du possible. Nous allons découvrir que ce *bâtiment*, dans l'usage Ⓒ que Meigret en a fait, permet de projeter un système où tout se tient, système auquel Meillet et Saussure au XXe siècle compareront la *langue* en son entier (cf. la conception holistique, p. 109).

Ⓐ Critère appréciatif
Ⓑ Description renforcée
Ⓒ Image d'un tout

3 usages de « bâtiment » (p. 95)

Si la vision stoïcienne est bien dans l'arrière-plan de la linguistique architecturée de Meigret, c'est surtout sa visée holistique qui s'avère singulière, voire radicale.

> [48] En poursuivant donc ce présent traité selon l'expérience que je puis avoir de l'usage de la parole et langage français, je commencerai aux premiers principes et éléments, qui sont les voix et leurs lettres comme commune matière de toutes langues, épluchant toutes celles dont nos syllabes et vocables sont formés : et finalement toutes les parties nécessaires à **bâtir** un langage entendible, avec les règles que j'ai pu extraire d'une commune observance, qui comme une loi les nous a tacitement ordonnées. (M1550b, f. 5 r° [H1980, Av.-texte p. 5])

Ce passage prend d'autant plus pleinement son sens qu'après que nous avons vérifié l'ambition de Meigret pour la linguistique générale ou / et formelle — dont témoigne sa recherche d'une terminologie descriptive la plus complète possible. Par « toutes les parties nécessaires à bâtir un langage entendible », il entend les chercher et les examiner par le menu : si l'article *un* (langage) indique un quelconque, n'importe quel, et quel qu'en soit le contexte d'énonciation, le déterminant quantificateur indéfini *toutes* exprime une observation compréhensive des unités signifiantes, sans se borner à une classification préétablie de mots. C'est assez différent de la fameuse métaphore du bateau chez Priscien, ou plus anciennement, chez Apollonios Dyscole et Aristote :

> S'il n'y avait pas de nom et de verbe, aucune autre partie du discours ne pourrait exister non plus. C'est pourquoi certains philosophes ont été d'avis que le nom et le verbe étaient les seules parties du discours, le reste ne servant qu'à les soutenir et à les assembler, tout comme un **bateau** est fait de planches et de poutres, tandis que le reste, c'est-à-dire l'étoupe, les clous et ce genre de choses, ce sont les liens qui les font tenir ensemble, mais sans qu'on puisse dire que ce sont des parties du navire. (Priscien à paraître [526/527], livre XI, *le participe* ; GL 2, 551-552 ; trad. par le *Groupe* Ars grammatica)

Le nom et le verbe dans la grammaire grecque et latine sont comparés aux planches à la construction d'un bateau, comme ils sont indispensables pour une phrase, et les autres parties du discours, comme le pronom, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection, comparées à l'étoupe et aux clous qui sont relativement facultatifs. Là où les Anciens cherchent à cerner les constituants d'un énoncé minimal, Meigret envisage une collection exhaustive des façons langagières.

Sous la plume de Meigret, *langage* ou *langue* ne sont pas explicitement différenciés, ils sont interchangeables quand le grammairien veut référer au système grammatical ou / et à l'ensemble des faits langagiers[257]. En témoigne les 4 passages suivants :

> [49] Or faut-il entendre que pour la **nécessité** du **bâtiment** de notre langage il y peut entrevenir huit parties outre les articles : qui sont le nom, le pronom, le verbe, le participe, la préposition, l'adverbe, la conjonction et l'interjection. (M1550b, f. 19 r° [H1980, p. 21])
>
> [50] Il nous faut maintenant poursuivre les autres parties qui restent et qui sont **nécessaires** à la perfection du **bâtiment** de notre langage. (M1550b, f. 117 v° [H1980, p. 112])
>
> [51] Voilà donc quant à ce que concerne les matières **nécessaires** pour dresser un bon **bâtiment** de langage. (M1550b, f. 142 v° [H1980, p. 140])
>
> [52] Voilà donc les considérations que j'ai pu trouver des parties **nécessaires** au **bâtiment** de notre langage : lesquelles j'ai dressées suivant l'expérience que j'ai de notre langue et de son usage à l'imitation de l'ordre que tient Priscien en la latine. (M1550b, f. 144 r° [H1980, p. 141])

Un lecteur de Saussure ou simplement de nos contemporains[258] serait tenté de lire *langue* dans tous ces *notre langage*, qui dénotent un système grammatical tantôt concrètement constitué de 9 parties du discours, tantôt plus généralement composé de tous les constituants comme les accents, les tons expressifs et les signes de ponctuation (ce sont respectivement les sujets des livres 9, 10 et 11 de la *Grammaire*). S'il n'est pas interdit d'entendre le *bâtiment de notre*

257 Sauf que, du point de vue de la cooccurrence, le concept de *langage* ressort plutôt de l'étude interne, et le concept de *langue* paraît là où il est question de l'identité nationale ou du rapport aux autres civilisations.
Parmi 45 occ. de « langage(s) » dans H1980 [M1550b], 18 sont co-présentes avec « partie(s) », 7 avec « bâtiment », 5 avec « nécessaires ».
Parmi 152 occ. de « langue(s) » dans H1980 [M1550b], 56 sont co-présentes avec « notre », 48 avec « française », 20 avec « latine », 8 avec « grecque ».

258 Saussure distingue la langue en tant que système (linguistique et, sous-entendu, sémiologique chez Saussure), et le langage comme la somme des faits. « Mais qu'est-ce que la langue ? Pour nous elle ne se confond pas avec le langage ; elle n'en est qu'une partie déterminée, essentielle, il est vrai. […] Pris dans son tout, le langage est multiforme et hétéroclite […] La langue, au contraire, est un tout en soi et un principe de classification. » (Saussure 1995 [1916], p. 25)

langage par « (le bâtiment d')un langage dans notre langue », à savoir, un énoncé, nous pensons pertinent de souligner la présence de *nécessité* dans tous les quatre passages cités. Le participe, la préposition, l'adverbe, la conjonction ou l'interjection ne sont pas indispensables pour un énoncé, mais le sont pour la complétude d'un traité grammatical. Ce sur quoi cette *nécessité* porte n'est donc pas la construction d'un énoncé particulier, mais la portée d'une grammaire englobante. Bref, le bâtiment de *notre langue* équivaut à dire la mise en place de la grammaire française, et le grammairien en incarne légitimement l'*Archtecteur* (cf. cit. [34], p. 95).

La complétude ou la systématicité d'un traité grammatical, par quoi Meigret entend *bâtiment*, nous semble tendre vers la conception holistique de *langue* comme la développeront au XXe siècle Meillet :

> Elle [la réalité d'une langue] est linguistique : car une langue constitue un système complexe de moyens d'expression, **système où tout se tient**. (Meillet (1982 [1908], p. 16)

Et Saussure :

> On voit donc que dans les systèmes sémiologiques, comme la langue, où les éléments **se tiennent** réciproquement **en équilibre** selon des règles déterminées » (Saussure (1995 [1916], p. 154)
>
> l'arbitraire du signe nous fait mieux comprendre pourquoi le fait social peut seul créer un système linguistique. […] c'est du **tout** solidaire qu'il faut partir pour obtenir par analyse les éléments qu'il renferme. » (*Ibid.*, p. 157)

Par conséquent, l'image de *bâtiment* est moins une métaphore qu'un chantier théorétique qu'il cherche à instaurer pour « notre langage ». Cette insistance sur « notre langage », comme l'ont soulignée Delesalle et Mazière (2003, p. 55) et Kibbee (2003, p. 69, 71), revendique une autonomie en termes de politique linguistique. Pour apercevoir cet « bâtiment de notre langage » en présence de l'*ordre* tenu par Priscien en grammaire latine[259], il faut revenir à un autre *ordre*, syntaxique ou *naturel* au sens de la suite linéaire de la parole, que Meigret dit juste avant la citation précédente [52] :

> [53] ceux qui s'en[260] mêlent, sont si friands de suivre le **style** latin et d'abandonner le nôtre que combien que leurs paroles soient naïvement françaises : la mauvaise **ordonnance** rend toutefois le sens obscur avec un grand mécontentement de l'oreille du lecteur et de l'assistance. […] les Latins préposent communément le

259 Que Meigret déclare avoir imité, mais dont la reproduction est sommaire, voir la seconde partie.
260 = se mêler des styles d'ordonnance du latin et du français.

> souposé au verbe, lui donnant ensuite le surposé : par ce moyen, le passif, qui par l'**ordre de nature** dût être le dernier en clause, est le premier en prolation […] Le Latin, de vrai, dira pour parler élégamment ‹Gallos vicit Caesar› : qui sonnerait en gardant le même ordre ‹lę' Gaoloęs a veincu çezar› : pour ‹Çezar a veincu lęs Gaoloęs›. […] Je ne veux pas pourtant blâmer la façon des Latins, ni qu'aucun doive sortir hors de la grâce et propriété de leur **style** en parlant ou écrivant latin : mais aussi ne trouvé-je pas raisonnable qu'on doive s'y asservir et laisser une beaucoup plus facile et aisée manière de dresser le **bâtiment** de **notre langue**, suivant l'**ordre** que **nature** tient en ses œuvres et que l'usage de parler a voulu suivre. (M1550b, f. 143 r°-144 r° [H1980, p. 140-141])

Meigret part en réalité de l'étude interne, stylistique ou linguistique du *bâtiment* — au sens du style d'ordonnance —, avant de passer au choix d'une présentation à l'imitation de Priscien. La servitude et le réductionnisme, que les locuteurs latinophones ou latinisants imposent à « notre langue », nuit aux grâce et propriété propres au style de cette langue française. Il est évident que, pour édifier un bâtiment, il faut avant tout analyser et préparer son sol de fondation, dont les gravillons, sables et limons sont justement les usages, recueillis en tant que divers styles et façons de parler, empiriquement observables sur la terre de la langue française :

> [54] Car, si nous ne les savons ordonner de sorte qu'on en puisse tirer quelque sens, nous ne serons point différents de ceux qui font provision de toutes matières nécessaires à dresser quelque gros **édifice**, sans tenir aucune raison de commodité ni de **plomb** ni de **ligne** : ni finalement d'aucune **perspective**. On dit communément que ce n'est pas tout d'avoir des biens, il faut s'en savoir aider selon que la commune nécessité de la vie le requiert. Où est l'homme qui ne semblât transporté du sens, qui mettrait la cuisine et les étables au faîte d'une maison : ou bien qui mît le **sable** à part, la **chaux** d'autre, et le **moellon** sans aucun **mortier**, usant de toutes choses à rebours ? (M1550b, f. 142 v°-143 rº [H1980, p. 140])

Terre différente, bâtiment différent. Selon l'architecte mais aussi géologue qu'est Meigret, le bâtiment grammatical du français n'est pas facile et aisé, parce que la terre de *notre langue* est autre que celle du latin, et que le fossé entre elles est désormais creusé. La tâche est sans doute rendue d'autant plus difficile que Meigret, comme les autres grammairiens contemporains, a toutefois acquis en latin la plupart de sa culture linguistique et métalinguistique. Le sort en est jeté. La langue française commence à réfléchir son rapport avec son *imago* paternelle[261], latine, en référence de laquelle elle se développe jusqu'alors.

261 Ou père imaginaire, qui s'associe à « la forme la plus parfaite de l'idéal du moi » en termes psychanalytiques (Nayrou 2006, p. 176). Après le *Séminaire de 1951-1952* où J. Lacan l'a reformulé, ce terme était désormais utilisé au sens large en sciences humaines et sociales. En témoigne, par exemple, un article de Godin, Weber *et al.* (1982), « L'enfant bâtard et la langue du père », issu du colloque intitulé « Les rapports entre les langues au XVIe siècle ».

L'adolescente[262] qu'elle est en cette phase propose de respecter le style d'ordonnance des Latins, en revendiquant, sous-entendu, le style d'ordonnance qui est le sien. En ce sens, le *bâtiment* de la langue française est un geste de rupture avec le complexe ou attachement parental, la recherche d'un habitat indépendant, et l'acquisition d'un terrain qu'elle gouverne ou a le droit de bâtir ou de meubler de la façon qui lui convient.

Compte tenu de l'indépendance déclarée (au sens de la maturation de la personnalité, mais aussi de l'instauration d'un pouvoir législatif), il s'avère que le plan de présentation à la Priscien (cf. cit. [52]) est pour Meigret moins un vœu de calquer la grammaire latine de manière substantielle, mais plutôt un choix de Meigret au profit du lectorat et conformément à l'horizon usuel du genre de texte grammatical à l'époque. Il convient d'ajouter que le même pragmatisme se voit dans sa réception raisonnée ou innovante, avec un regard critique, du métalangage latin. Comme l'a bien noté B. Colombat (2013), chez Meigret, fin connaisseur du métalangage latin de l'*Ars* de Priscien, « certains termes [en] sont glosés : *dictio* est traduit par *dicçion*, *mot* ou *vocable* ; *oratio* l'est par quatre termes. » (p. 761), et il sait « se détacher de son modèle quand les faits de la langue qu'il décrit ne correspondent pas » (p. 762). Donc, il est clair que le bâtiment grammatical de la langue française selon Meigret n'est pas une imitation servile de la grammaire latine, et que l'autonomie à laquelle il tient s'oppose au réductionnisme des latinisants. En un mot, l'ordre emprunté à Priscien est une disposition livresque et non une architecture de linguistique française — qui, comme l'explicite le grammairien, se fonde sur « l'expérience que j'ai [il a] de notre langue [française] et de son usage » (cf. cit. [52], p. 108).

C'est peut-être pourquoi, seulement vers la fin de la *Grammaire*, Meigret a explicité que le bâtiment est une traduction de *syntaxis* chez les Grecs, ou de *constructio* chez les Latins :

> [55] Il ne reste plus que la partie que les Grecs ont appelé ‹Syntaxis› et les Latins ‹constructio›, que nous pouvons appeler **bâtiment** ou construction ou ordonnance bonne de paroles. (M1550b, f. 142 v° [H1980, p. 140])

Pourquoi assigner un nouveau terme au concept déjà traduit par *construction* ou *ordonnance* ? S'y ajoute l'*ordinatio* dont Meigret devrait avoir pris connaissance dans sa lecture de Priscien, comme l'a pointé B. Colombat (2013, p. 758). D'après nos lectures des usages que Meigret a faits du terme *bâtiment*, il s'avère que le grammairien veut d'abord signaler la nouveauté de

262 L'adolescence n'est pas un âge provocateur, mais « une période de construction de soi, d'une nouvelle identité », explique le pédopsychiatre Stéphane Clerget (L'Equipe Aufeminin 2017). Leçon simple, tout aussi banalement, la *construction de soi* rend compte du stade de la grammatisation française renaissante à laquelle nous avons affaire.

son approche en produisant un effet de distanciation, tout comme il l'a fait quand il crée le néologisme, la *voix d'artifice* (cf. « § 7. Artifice : voix d'artifice, ou commun artifice phonétique »). Plus essentiel encore, le *bâtiment* n'est pas tout à fait une traduction de *syntaxis*, de *constructio*, ou d'*ordinatio*. Si son usage Ⓐ démontre qu'il hérite des Anciens les critères d'harmonie, de convenance, de congruité et d'ordre, en revanche, ses usages Ⓑ et Ⓒ particularisent la nouvelle conception de Meigret et dévoilent sa sensibilité techno-artistique renaissante. Selon ces deux derniers usages, le grammairien lyonnais prête l'attention notamment aux *petits mots*, aux usages, et aux traits formels, en descendant au niveau le plus matériel des phénomènes langagiers. Ce faisant, il prend en compte autant de faits de manière compréhensive, s'abstient de les réduire à l'aune du système casuel, et refonde la science du langage en une discipline ouverte à l'évolution.

Section ii. Épilinguistique francophone

§ 20. Épilinguistique et endo-grammatisation

Quand Auroux définit la grammatisation, il fait la part entre l'endo-grammatisation, et l'exo-grammatisation[263], selon le critère suivant :

> Il importe de prendre en considération la situation des sujets qui effectuent le transfert, selon qu'ils sont ou non des **locuteurs natifs** de la langue vers laquelle a lieu le transfert. […] même si des étrangers jouent parfois un rôle important, le transfert [de technologie grammaticale] est **toujours** endossé par la **communauté nationale**. […] Ce serait une erreur profonde de confondre les opérations intellectuelles de l'endo- et de l'exo-grammatisation : les locuteurs des vernaculaires européens ne sont pas comme des étrangers devant leur propre langue, dont ils ont évidemment une **connaissance épilinguistique**. (Auroux 1994, p. 121-122)

Dans quelle mesure est-il important de tenir compte de ce critère de locuteur natif ? Permet-il de rendre mieux compte des premières grammaires françaises, écrites en anglo-normand, anglais, latin, ou français : l'auteur de *Donait françois* (1409), Palsgrave (1530), Sylvius (1531), Drosay (1544), jusqu'à Meigret (1550) et Pillot (1561 [1550]) ? Et précisément, en quoi s'en distingue l'ouvrage de Meigret, en tant que la première grammaire française monolingue[264], écrite en français et publiée en France ? Ces questions importent puisqu'y répondre, c'est répondre comment nous entendons, *Le bâtiment de la langue française selon Louis Meigret*, soit le titre de notre thèse.

Par le titre de notre thèse, nous entendons que Meigret a posé la première pierre angulaire au *bâtiment* de l'aptitude épilinguistique, sous-entendu francophone, dans la tradition grammaticale française ; désormais, cette tradition-ci pivote autour de l'aptitude épilinguistique qui est floue et changeante, mais communément perceptible ou compréhensible par la plupart des locuteurs francophones[265]. Nous ne résistons pas à l'envie, en nous référant à l'imagerie perspective, de penser que cette aptitude épilinguistique constitue le *point de fuite* dans la composition de la *Grammaire*. Le point de fuite en peinture

263 Il y a un troisième type, la péri-grammatisation (Auroux 1994, p. 88), mais elle ne nous concerne pas.

264 La métalangue de Drosay (1544) dans sa *Grammaticae quadriling*uis *partitiones* est principalement le latin, et seulement ponctuellement le français quand il met en regard en latin et en français ses formulations relativement théoriques. En plus, le volume en est réparti entre le latin, le grec, l'hébreu, et le français. Cf. Introduction de Jacquetin-Gaudet à sa traduction et édition de Drosay (2013 [1544–1554], p. 19-20).
Donc, si l'on parle de grammaire française écrite et publiée en français, non monolingue, l'ouvrage de Drosay paraît antérieur à celui de Meigret.

265 Pour être précis : d'une communauté à un moment donné.

est la « clef de la voûte » d'une construction en perspective (*istoria*), le centre d'une vision orientée, et le point de convergence dans la profondeur ; on le fond souvent avec le « point de vue », qui est en réalité libre, aléatoire et mobile en fonction de la distance accidentelle à la quelle un tel ou tel observateur se trouve par rapport à un objet quelconque (ce n'est donc pas spécifiquement un objet pictural). En ce qui concerne notre étude sur la grammatisation de Meigret, il importe de retenir que si la prise d'un *point de vue* est un jugement plus ou moins hasardeux, partiel, et sporadique sur l'objet langue, l'implantation du *point de fuite* est un acte constitutif qui a pour conséquence l'ancrage de la linguistique française et son tournant empirique à la Renaissance. Par conséquent, de même que le *point de fuite* correspond au *point à l'infini* en géométrie (et en topologie de nos jours), dont notre regard suit naturellement la quête et sonde la limite, de même, l'aptitude épilinguistique francophone, que Meigret théorisera sous le nom d'*oreille* (voir notamment la citation [77], p. 143), constitue un réceptacle des faits langagiers en nombre illimité. Nous revenons ainsi à la caractéristique fondamentale du savoir épilinguistique : c'est le seuil de la connaissance (méta-)linguistique sûre ou consciente, mais aussi la source dans laquelle on puise continuellement les données empiriques soumises à l'état changeant de la langue vivante. Du point de vue épistémologique, il convient de noter que Meigret et ce qui le suit, s'attachent à « maintenir »[266] une grammaire cohérente *a posteriori* et souvent au cas par cas, plutôt qu'à décréter une doctrine grammaticale *a priori*.

Meigret a vraiment songé à une instance de jugement que nous venons d'appeler l'aptitude épilinguistique ? En témoigne le jeu de mots suivant, à travers lequel le grammairien met en évidence le fonctionnement du savoir épilinguistique[267] :

> [56] comme si je dis, ‹Alexandre sęt sęs sęt ars liberaos, tout einsi qe tu lęs sęs› : un Français sera bien niais s'il n'entend bien que le premier ‹sęt› est un verbe, et le second nom numéral : et que le premier ‹sęs› est pronom, et le second seconde personne du présent indicatif du verbe ‹savoęr›, tout ainsi que ‹sęt› est la tierce. (M1550b, f. 4 v° [H1980, Av.-texte p. 4])

Le jeu de mots est écrit en orthographie réformée et délibérément composé de quatre mots homophones /sɛ/. Le test d'efficience linguistique d'un Français ordinaire étant mis en place, le grammairien montre que celui-ci peut et doit — en gage de son identité française — discerner spontanément les propriétés morphosyntaxiques de ces homophones. Quelques lignes plus loin, il conclut que « toutefois, nous nous entrentendons bien ». Le savoir

266 Nous faisons allusion au service qu'un informaticien remplit aujourd'hui.
267 C'est un savoir plus ou moins intuitif, qu'on n'a pas (encore) représenté dans un discours grammatical, cf. « § 20. Épilinguistique et endo-grammatisation ».

épilinguistique est bien au centre de ce test, dans la mesure où le sujet testé ne prendrait conscience de l'explication métalinguistique qu'après ou de manière rétrospective ; à la limite, il pourrait toujours ignorer les notions grammaticales et communiquer sans difficulté avec les autres. Rien ne démontre mieux que ce jeu de mots le caractère autonome — artificiel, fonctionnel en soi — de la compétence linguistique qui existe préalablement au sein des Français. La caractéristique intersubjective dévoilée apporte, en plus, une preuve à notre rapprochement de Meigret et Saussure : la langue en tant que système est un *fait social* et de nature *psychique*, voire inconsciente.

Néanmoins, en insistant sur l'aptitude épilinguistique francophone dont Meigret apporte le soubassement légitime, nous devons reconsidérer voire réinterpréter la configuration théorétique qu'Auroux a établie : selon ce dernier, le problème de Meigret est celui de n'importe quel grammairien dans lequel il s'agit toujours de transformer la connaissance épilinguistique en connaissance métalinguistique.

Il faut d'abord revenir à ce qu'Auroux appelle *épilinguistique* :

> Bien que l'existence d'éléments de représentation métalinguistique place un seuil entre ce qui est épilinguistique et ce qui est métalinguistique, il est évident qu'il faut plutôt envisager le rapport entre les deux domaines comme un **continuum**. Le premier ne cesse pas avec l'apparition du second, ce dernier n'apporte pas automatiquement un contenu nouveau (Auroux 1994, p. 24)

Cette définition introduit avec justesse dans le champ de l'histoire des théories linguistiques le terme qu'on doit à Antoine Culioli[268]. D'après ce dernier, « la glose est [une activité] épilinguistique » (Culioli & Normand 2005, p. 187), et il « l'emploie comme, une activité permanente dont nous n'avons pas[269] conscience et qui nous fournit ses représentations qui s'entrecroisent, s'entrechoquent, etc. » (*Ibid.*, p. 111) Comme l'a bien résumé Christian Puech (Colombat, Fournier et Puech 2010, p. 41-48), « la distinction culiolienne intéresse le plus l'historien des idées linguistiques », entre autre parce qu'une certaine « circularité entre l'épi- et le méta- » permet de discerner avec plus de prudence l'émergence et le seuil de « l'apparition des traditions grammaticales ». Cette apparition, susceptible de nombreux essais, tâtonnements et régressions, correspond justement au commencement de la tradition grammaticale française à la Renaissance, dont Meigret fait partie.

268 À notre connaissance, c'est dans sa communication (présentée à la session plénière du XIIIe Congrès international des linguistes, Tokyo, 29 août-4 septembre 1982) « Rôle des représentations métalinguistiques en syntaxe » que Culioli (1982) formule de façon relativement officielle le concept d'*épilinguistique*. Assez vite, il est reçu dans le domaine de l'histoire des théories linguistiques avec l'ouvrage collectif « Histoire des idées linguistiques. Tome 2, Le développement de la grammaire occidentale » (1992).

269 Nous insérerions *ni toujours ni complètement* avec une prudence culiolienne.

Plus précisément, Auroux a fait deux usages (au moins) de ce terme : il y a la conscience, et le savoir épilinguistiques. Leur clarification permet d'éviter le malentendu à cause duquel on associe parfois le terme avec une figure enfantine ou une opinion sauvage[270], et surtout d'asseoir le bâtiment de Meigret dans l'histoire des théories linguistiques.

La conscience épilinguistique d'après Auroux est :

> Simplement un rapport conscient à certains contenus du savoir épilinguistique qui demeurent toujours inconscients, c'est-à-dire non représentés en tant que tels. Il en va ainsi lorsque nous avons un sentiment qu'une phrase est correcte ou ne l'est pas sans pouvoir expliquer pourquoi » (Auroux 1994, p. 24)

C'est une instance mentale selon le jugement de laquelle nous effectuons le test de grammaticalité, parfois d'acceptabilité, d'une phrase. Elle est la cause pour laquelle Auroux insiste sur l'endossement d'un locuteur natif, d'un francophone par exemple, pendant le transfert de grammatisation. Notons au passage un problème qui s'impose alors : faut-il diminuer la légitimité de Pillot, de Palsgrave, voir de l'auteur de *Donait françois* qui est un « écolier de Paris » né à Chester[271] ? Si l'on suit littéralement la définition d'Auroux, quand « la connaissance épilinguistique fait défaut » aux grammatiseurs étrangers, c'est l'exo-grammatisation (*Ibid.*, p. 123). Nous y reviendrons plus tard.

Si la conscience épilinguistique se dit souvent à la place du sujet individu, le savoir épilinguistique, quant à lui, dénote un ensemble relativement objectivé. Quand Auroux disjoint avec raison la grammatisation et la scripturisation[272], il explique qu'elles doivent être en principe deux technologies indépendantes l'une de l'autre, même si elles semblent avoir une relation empiriquement intime ou de concomitance :

> […] une technique autonome (celle de la représentation graphique [la scripturisation]) rencontre un autre **savoir préexistant** [déclencheur de la grammatisation], qui concerne les mots, les concepts qui y sont attachés ou les éléments sonores. Ce dernier savoir doit être indépendant de l'écriture et, par ailleurs, il ne fait pas explicitement l'objet d'une représentation verbalisée. (*Ibid.*, p. 42)

---

270 Le malentendu est si répandu que Normand demande à Culioli : « On peut désigner aussi par épilinguistique ce qui passe à un moment d'énonciation dans la tête du locuteur ou l'interlocuteur ? » (2005, p. 111) L'épistémologue et historienne de la linguistique veut dire l'« épilinguiste », cette figure rendue enfantine et qui incarne le contraire de la réflexion sérieuse du linguiste. Culioli répond « Oui … mais je ne l'emploie pas dans ce sens. » (*Ibid.*)

271 Voir l'introduction de Colombat (2014, p. 25) à son édition de l'ouvrage.

272 Ces deux néologismes, tous d'Auroux, partagent le champ sémantique de l'alphabétisation, en séparant son aspect intellectuel et son aspect matériel : « nous utilisons un néologisme sémantique symétrique pour « alphabétiser » ; conçu comme espèce du genre général de l'opération qui consiste à « scripturiser une langue », c'est-à-dire la doter d'une représentation écrite » (1994, p. 12).

Avant que le savoir métalinguistique soit verbalisé, il est donc épilinguistique. « Il ne faut pas imaginer que le savoir métalinguistique puisse naître sans transition du simple savoir épilinguistique » (*Ibid.*, p. 55), ajoute l'historien et philosophe de la linguistique. En effet, le cadre que ce dernier prépare ne se borne pas à l'Europe, il laisse un espace pour le cas de la Chine où l'imprimerie à caractères mobiles inventé par Bi Sheng (畢昇, 990-1051) ne donne pas lieu à une « grammatisation »[273], tout en rendant compte d'un certain biaisement des descriptions que les explorateurs ou missionnaires occidentaux ont faites quand ils observent les langues « exotiques » notamment au XVIe siècle. Dans ces événements de l'exo-grammatisation, il arrive que « le savoir épilinguistique du 'grammatiseur' entre subrepticement en ligne de compte ». (*Ibid.*, p. 84) À cet égard, le grand apport de ce cadre épi- / méta- en histoire des sciences du langage consiste à considérer les ouvrages grammaticaux comme autant de procès de médiation où interfèrent l'objet langue[274], la métalangue ou langue de travail, le métalangage ou modèle grammatical, ainsi que la langue native ou maternelle de l'auteur.

273 Pour ne citer qu'une référence, Gunaratne 2001.

274 Notons que l'objet langue veut dire la langue en tant qu'objet d'étude, et qu'il est différent de l'objet langue, dite aussi langue d'arrivée, dont on parle en traductologie, cf. Delisle *et al.* 1999, p. 17, 48.

§ 21. Cadre de production grammaticographique

En remontant à l'épilinguistique, nous devons étudier encore le cadre de production grammaticographique de tel ou tel ouvrage ; cette question importe plus que celle, relativement externe, de savoir si ce dernier est un locuteur natif, provient ou pas de la communauté nationale.

Sur le traitement de l'article dans les premières grammaires du français, le cadre de production des grammairiens explique leur différence de position, mieux que leur identité nationale ou leur statut natif ne le fait ; nous prenons pour exemple cette partie du discours, puisqu'elle paraît à plusieurs égards comme la pierre de touche la plus plausible sur la tendance plus ou moins latinisante des grammairiens. Dans les années 1530–1560, l'ouvrage de l'Anglais Palsgrave (1530) sur ce petit mot est plus avancé que celui du Français Dubois (1531), et que même si après la *Grammaire* de Meigret (1550), R. Estienne (1557) continue à réduire les phénomènes linguistiques du français à l'aune du système casuel latin. Palsgrave (2003 [1530], p. 441 [f. 31 r°]) reconnaît le premier que « dans la langue française il y a neuf parties du discours », et place l'article en première position. Au contraire, Dubois (1998 [1531], p. 309 [f. 93-94]) n'a mentionné que timidement l'article, *articulos*, et précisé immédiatement qu'il « faut [en] parler dans le pronom ». À ce propos, Meigret dit qu'« au regard des cas, la langue française ne les connaît point » (H1980 [M1550b], p. 21, 23). En revanche, ses contemporains Pillot[275] et surtout R. Estienne[276] continuent à voir l'article comme un indicateur du cas des Latins[277]. Les discours des quatre grammairiens étant examinés, l'endossement d'un locuteur natif, qu'Auroux tient pour indisponible dans l'endo-grammatisation, ne semble une condition ni nécessaire ni suffisante pour aboutir à cette entreprise. Si l'on concluait que la perspicacité de Meigret sur ce petit mot tient seulement à sa connaissance épilinguistique du locuteur natif, il s'imposerait d'expliquer pourquoi l'Anglais Palsgrave l'a très tôt, et pourquoi le Français R. Estienne (1557), qui compose

275 Il publie sa *Gallicae linguae institutio* la même année que la *Grammaire* de Meigret, identifie les prépositions *à* et *de* avec l'article, ainsi que cette catégorie de l'article avec le marquage de cas. Voir l'introduction de Colombat à cette *Gallicae linguae institutio* (Pillot 2003 [1550], p. XXIV-XXIX). Nous aborderons plus en détails dans la seconde partie de notre thèse.

276 Selon R. Estienne (1557, p. 18-19), les articles sont « vng mot deſquels on ſe ſert pour donnera cognoiſtre les cas des Latins », et ce que nous appellerons les articles contractés, *de* et *du*, sont nommés « articles maſculins du genitif ſingulier », tandis qu'*à* et *au* « articles maſculins du datif ſingulier », etc.

277 Pour plus de détails, voir la seconde partie de notre thèse.
Il convient de reconnaître que derrière la « la communauté nationale » il peut y avoir plusieurs cercles. Ce qui suit littéralement Auroux devrait expliquer encore quelles sont leurs orientations — ce qui reviendra, d'une manière ou autre, à la question du cadre de production.

également en français un *Traicte de la grãmaire francoiſe*, n'a pas pu déployer une telle clairvoyance.

Ce qui est plus intéressant est que le regard éloigné d'Outre-Manche voit d'emblée juste, et qu'il va jusqu'à constater la présence facultative de l'article dans certaines situations :

> Note also that, where we say "he is a good man", "she is a good woman" and suche lyke in the commonspeche, they saye : *il est bon hómme*, *elle bonne fémme*. (Palsgrave 1852 [1530] ; éd F. Génin, p. 153)[278]

Derrière une telle constatation fine et minutieuse il y a non seulement l'approche de ce qu'on appellera la linguistique contrastive, mais surtout une sensibilité accrue par l'exercice de traduction, par le soin du destinataire en Angleterre, et par la maîtrise native de la langue anglaise — qui est la langue de travail de *L'éclaircissement de la langue française*. Comment dénommer un tel regard pénétrant du dehors ? C'est l'épilinguistique d'un Anglais, comme l'a dit Stéfanini (1962, p. 31) : « l'Anglais avantagé ici par sa qualité d'étranger, par le choix de ses modèles, a su reconnaître l'existence en français d'une voix ignorée de sa langue maternelle. »[279] Nous ne pouvons qu'apprécier la pertinence voire l'ingéniosité de cette notion culiolienne : le savoir *épilinguistique* est par définition « informe » et plus ou moins explicable.

Il convient d'en tirer deux leçons qui mettront en perspective la différence entre Dubois et Meigret. En premier lieu, quand Dubois écrit en latin ses *Isagωge* et *Grammatica latino-gallica*, nous devons comprendre qu'il a aussi l'obligation de prendre soin du destinataire latinophone. Faudrait-il traiter longuement de l'article dont ce destinataire méconnaît l'existence, jusqu'à reconfigurer les catégories latines de *pronomen* et *articulus* ? Cadre contraignant, dilemme inévitable. Cette question qui est posée à titre expérimental nous conduit à la seconde leçon : la langue de travail, ou la métalangue, qui permet de découvrir l'objet d'étude, peut finir par recouvrir cet objet, quand elle ne parvient pas à en rendre bien raison.

Les deux leçons tirées démontrent justement pourquoi Meigret poursuit la quête d'une grammaire française, écrite en français et à l'usage des Français. Il lui faut débarquer déjà

---

278 Nous avons cité le texte en anglais pour nous mettre à la place du destinataire anglophone. La suivante aussi la traduction de S. Baddeley (2003 [1530], p. 537 [f. 1 v°]) : « Notez aussi que, là où nous disons "*he is a good man, she is a good woman*" et ainsi de suite, ils [les Français] disent dans la langue courante, *il est bon hómme*, *elle bonne fémme*. »

279 L'historien de la voix pronominale, en cherchant à expliquer la justesse de l'analyse de Palsgrave au sujet du pronom (ou du « pronominal » en ses termes), a suggéré de tenir compte de l'aptitude épilinguistique anglophone de ce dernier — avant que la notion soit proposée par Culioli.

dans cette *langue du destinataire* en pensant avec ce public-ci, puis retravailler cette *langue de travail* pour qu'elle ait une terminologie autonome et propre à son objet. En un mot, il lui faut procurer un *bâtiment*, un chez-soi, pour y asseoir l'aptitude épilinguistique des Français.

L'importance du cadre de production est donc supérieure à celle de la provenance du grammairien, et le choix de la langue de travail se présente au centre de ce cadre. Aucune preuve ne permet de croire que Meigret a lu Palsgrave, et nous n'entendons pas l'affirmer ou l'infirmer[280]. Ce que nous voulons souligner est que le grand apport de Meigret réside dans le fait qu'il a *visé* le premier une terminologie complète du français et complètement en français. Cette visée même, pour ne pas dire *perspective*, instaure l'espace théorétique autonome de la grammaire française. Une fois mis en évidence, ce cadre de production montre le rapport de l'exigence méthodologique de Meigret avec son activité de traduction : celles-ci s'enrichissent réciproquement et aboutissent à l'endo-grammatisation du français. Meigret est un traducteur bien qualifié, comme l'a conclu Andrés Colón (1983, p. 9) : « *L'histoire de C. Crispe Saluste* de Meigret peut être considérée comme la première traduction digne de ce nom des principales œuvres de l'auteur latin »[281] ; et, du point de vue quantitatif, selon Hausmann (1980, p. 17), « entre 1540 et 1558, il a publié les traductions de onze auteurs […] plus de deux mille pages ». Ce « métier de traducteur a conduit Meigret », d'après Chevalier (2006a [1968], p. 241), « à réfléchir sur les mécanismes et les transpositions, par exemple celle de l'actif au passif et réciproquement », à être « attentif aux détails, aux possibilités d'emploi, aux capacités multiples d'une forme » (p. 231)[282]. En effet, le groupement ou découpage syntagmatique dans l'étude grammaticale et le démontage des unités au cours de la traduction sont deux activités linguistiques proches l'une de l'autre, à tel point qu'ils paraissent l'endroit et l'envers d'un même processus.

Nous illustrons rapidement ce rapport par deux exemples.

---

280 Cf. L'introduction de Baddeley à son édition de *Lesclarcissement* (2003), N768.

281 C'est une évaluation de qualité qu'a faite Colón. Il examine, dans *La syntaxe de Lo*uis *Meigret à travers "L'histoire de C. Crispe Saluste touchant la coniuration de L. Serge Catelin" (1547)*, le rapport entre ses deux rôles, traducteur latinophone et syntacticien français. En effet, avant la traduction de Meigret, il y a celle de Jean Permentier, publiée en 1528, puis rééditée en 1536 et 1539.

282 Toujours d'après Chevalier (2006a [1968], p. 247), l'embarras des premiers grammairiens du français au XVIe siècle ressemble à la situation des linguistes structuralistes au XXe siècle : « ils tâtonnent, essaient une procédure, puis une autre, tentent des **regroupements** », ce qui décèle une corrélation certaine entre l'activité de traduction et l'analyse linguistique. Il convient de prendre connaissance que pour l'historien de la syntaxe française, la traduction en tant que « méthode des équivalences » est déjà « très largement utilisée par Priscien », quand ce dernier souhaite « expliciter *dicebam* par *dicere coepi* » et « dégager clairement la valeur processive de l'imparfait. » (p. 33 ; texte concerné, Priscien 2017 [526/527], *livre XVIII, Syntaxe II*, p. 127 ; GL 3, 228.14-15)

Le premier exemple est sur le syntagme prépositionnel, sur la composition duquel le grammairien lyonnais décrit aussi bien la présence que l'absence de l'article ; c'est au fond le phénomène que Palsgrave a constaté sur l'emploi facultatif de l'article. Il aurait pu trancher et décider que le syntagme prépositionnel est (ou doit être) composé de prép. + art. + N (comme *ęn la męzon*, *ęn la prizon*, *ęn la cave*, ou *a* / *dedans la prizon*), mais il a tout de même présenté les usages sans article : *il ęt ęn prizon*, *on le męn' ęn prizon*[283]. S'il avait cédé le pas au schématisme doctrinal attendu pour un traité grammatical d'alors, il aurait pu faire comme Pillot et R. Estienne chez qui le tableau de paradigmes règle le problème. Que Meigret tend à se méfier de l'attitude doctrinaire est peut-être lié à son expérience du traducteur, à sa conscience de ce qui peut se dire et se comprendre en langue française. Il a mis sa main à la pâte que sont les tournures en français, et doit en être responsable. *Traduttore*, *traditore*. Le traducteur peut donc trahir la langue de départ[284] au profit du destinataire, tout en s'étant autorisé à toucher, voire à retoucher, la structure morpho-syntaxique de la langue d'arrivée. Comme l'a dit Étienne Dolet dans sa *Maniere de bien traduire d'une langue en aultre* (1540), le traducteur doit d'abord maîtriser la particularité de la langue d'arrivée :

> Entends, que chascune langue a ses proprietés, translations en diction, locutions, subtilités, et vehemences à elle particulieres. Lesquelles si le traducteur ignore, il faict tort à l'autheur, qu'il traduit : & aussi à la langue, en laquelle il le tourne […] (Dolet 1540, p. 12)[285]

Grâce à son activité de traduction, Meigret gagne à reconnaître localement la présence facultative de l'article et, plus généralement, le style d'ordonnance différent entre les langues latine et française[286], avant qu'il rende ensuite le sens de l'une dans l'expression de l'autre.

Nous en venons ainsi au deuxième exemple, c'est la distinction qu'a faite Meigret entre le « participe passif » et l'« infinitif passé » :

> [57] comme *j'ey ęymé Dieu* : là où *ęymé* est l'**infinitif passé** du verbe actif *ęymer* […] ce prétérit n'est point formé par le **participe passif**. Premièrement donc, il faut entendre que tous participes (hors ceux qui se terminent en ‹ant› ou ‹ęnt›) sont tous de signification passive (M1550b, f. 67 v° [H1980, p. 70])

Le grammairien est en effet parti de l'identification du verbe transitif (en nos termes d'aujourd'hui), qu'il considère comme « les verbes véritablement et parfaitement actifs qui

283 Cf. cit. [44], p. 103.
284 Notons qu'on dit aussi souvent la « langue source », qui est certes un anglicisme (*"source language"*), mais globalement admis par la terminologie française dans ce domaine. Cf. Delisle *et al.* 1999, p. 49
285 Notons que, comme l'ont signalée Thorel et Kemp (2008, p. 132), « ici, *translation* a le sens de *changement* », ou de *tournure* selon nous.
286 Cf. cit. [53] (p. 109)

peuvent former d'eux un parfait et entier passif en toutes les personnes » ; le verbe intransitif comme *aller*, en revanche, n'est pas « véritablement et parfaitement actifs », parce qu'il ne possède pas de signification — ni forme — passive. Une telle distinction reste judicieuse, quand l'on fait face aux deux fonctions derrière ce que nous appellerons aujourd'hui indifféremment le « participe passé ». Dans les années 1530–1560, ni Palsgrave[287], ni Sylvius[288], ni Drosay[289], ni R. Estienne[290] ne creusent aussi profondément la double fonction du participe passé comme Meigret (H1980 [M1550b], p. 65-72 et *passim*.).

Comment expliquer l'exigence méthodologique particulière du grammairien Meigret ? Nous proposons une explication à partir d'un trait singulier du traducteur Meigret. D'après Andrés Colón (1983, p. 92), Meigret cherche à « éviter le participe absolu » là où le texte latin de *La conjuration de Catilina et la Guerre de Jugurtha* de Salluste (1547a) utilise l'*ablativus absolutus*. Pour ne donner qu'un exemple :

> sed ubi primum *dubiis rebus* novandi spes oblata est, vetus certamen animos eorum adrexit.
>
> [58] Mais incontinant que l'esperance de changer *les choses qui estoient il en bransle* s'est offerte, l'ancienne querelle leur feit dresser le cueur. (Meigret [Salluste, Cicéron, Porcius] 1547a)[291]

Dans la première moitié du XVIe siècle, il est fréquent de recourir à un « étant » (**les choses étant branlées*), sinon, à l'imitation stricte du tour latin (**choses branlées*, comme on traduit *post pacem conclusam* par « après la paix conclue »). Ces procédés restent surtout vivants chez les poètes de l'École lyonnaise, or, selon Colón (1983, p. 89), « Meigret reste à la limite du mouvement ». Il suffit de noter ici que le traducteur Meigret a très tôt éprouvé la difficulté d'utiliser « être / étant », parce que ce verbe peut s'inscrire dans les formations tant du passé que de la voix passive[292]. En l'occurrence, si Meigret ne mettait pas *les choses qui* ***estoient*** *il*

287 Sur ce sujet, le grammairien londonien précise que la modification du temps dépend de *ie ay* et le « participe prétérit » *faict* reste toujours inchangé (Palsgrave 2003, p. 474, 477 [1530, f. 41 r°, 42 r°]). Il ne donne qu'un exemple de la signification active ou passive du participe (p. 678 [f. 414 r°]).

288 Aussi tôt qu'il aborde la voix passive du « participe du temps passé », le grammairien amiénois (1998 [1531], p. 331 [116]) renvoie le lecteur au tableau de conjugaison.

289 Dans ses *Eléments de la grammaire quadrilingue*, le seul chapitre qui peut toucher à sujet, chapitre 5, est « Sur la syntaxe de la langue latine » et non pas spécifiquement sur la langue française.

290 Il dit seulement qu'« il y a deux ſortes de Participes : les vns preſens actifs, les autres preterits paſſifs. » (p. 82), puis se contente de décrire la morphologie de cette partie du discours. Du fait qu'il nomme le *prétérit passif* plutôt que le *participe passé* ou *parfait*, on peut deviner qu'il est convaincu par l'analyse de Meigret. Cf. note 287, 288, où Palsgrave en 1530 nomme le « participe prétérit », et Dubois en 1531 le « participe du temps passé ».

291 C'est Andrés Colón qui a mis en italique les syntagmes correspondants en latin et en français.

292 Une étude plus détaillée sera entreprise dans la seconde partie de notre thèse. Nous nous inspirons de ce que Gilles Siouffi, dans son séminaire de l'année 2016-2017, appelle les « lieux possibles du sentiment (linguistique) » ; cette notion permet d'endosser les études de la grammaire historique dans notre étude qui

en bransle, il ne rendrait pas l'antériorité, mais seulement la signification passive. Autrement dit, afin de rendre à la fois le sens de l'« infinitif passé » et le sens du « participe passif » — comme il le dira en 1550, — il vaut mieux employer le syntagme nominal où on peut préciser le temps de l'événement et la situation temporelle de l'énonciateur.

La *Grammaire* de Meigret donne à voir un cas à la fois typique et atypique (paradoxal ?) de la *Grammaire latine étendue*. Si la description langagière qui s'y trouve paraît plus « directe » ou moins « infléchie » par le modèle latin, en tout cas par rapport à celles antérieures et contemporaines, c'est que son auteur s'abstient d'étendre son sentiment épilinguistique latinophone quand il (ne) faut (pas). Cette abstention revient à dire la méthodologie empirico-déductive à laquelle le grammairien a tenu, et la patiente observation qu'il préfère à l'attitude doctrinale courante ou attendue à l'époque. À ce propos, nous nous permettons de citer à nouveau Colombat (2013, p. 762), d'après qui Meigret sait « se détacher de son modèle quand les faits de la langue qu'il décrit ne correspondent pas ». Quant à l'endossement du locuteur natif ou la reconnaissance de la communauté nationale qu'Auroux pense nécessaire pour parler de l'endo-grammatisation, nous trouvons qu'elle est empiriquement une condition très souvent présente, mais qu'il faut examiner de plus près et également les autres conditions présentes dans le processus d'outillage grammatical.

Meigret porte sans doute le savoir épilinguistique francophone du locuteur natif, mais ce savoir chez lui n'est pas ordinaire, mais professionnel et entraîné. C'est pourquoi son savoir épilinguistique aiguisé lui interdit de faire l'économie des usages constatés (syntagme prépositionnel sans article, par exemple), de « s'asservir » au style d'ordonnance latin en général, et de négliger la distinction sous-jacente entre le « participe passif » et l'« infinitif passé » (et corrélativement la distinction entre verbes intransitif et transitifs). C'est surtout le cadre de production, celui de la *Grammaire* complètement en français, qui exige une grande perspicacité aux niveaux tant linguistique que méthodologique. L'activité de la traduction entretient sans doute un rapport bien plus complexe avec le développement d'un savoir épilinguistique. Toutefois, il reste raisonnable de penser que le métier de traducteur de Meigret l'a probablement sensibilisé à l'observation des phénomènes linguistiques, en façonnant ou consolidant directement ou latéralement son savoir épilinguistique[293]. La position et la légitimation de cette aptitude épilinguistique, nous le verrons, ont un effet profond dans le commencement de la tradition grammaticale française.

---

s'inscrit dans l'histoire des théories linguistiques.

293 L'étude d'Andrés Colón (1983) examine l'exercice du traducteur latinophone Meigret dans son rapport avec sa démarche du syntacticien français. Nous aurons l'occasion de nous y référer dans la seconde partie.

Il convient de prendre encore connaissance d'une mentalité culturelle à cette époque, c'est que la *traduction* prévaut contre la *translation*. En examinant les publications entre 1500 et 1550 à Paris et à Lyon, Thorel et Kemp (2008, p. 123) ont repéré une distinction revendiquée par les littéraires français dans les années 1540–1550, même si subtile, entre *traduction* et *translation* : c'est « entre un **traducteur** plus créateur, qui, comme le réclamait déjà Dolet en 1540, connaît la nature des deux langues, et le fidèle **translateur** trop respectueux de la langue de départ ». Ce type de translateur est condamné par Du Bellay :

> Encores seroy' je bien d'opinion que le scavant **Translateur** fist plus tost l'office de Paraphraste, que de **Traducteur** : s'efforceant donner à toutes les Sciences, qu'il voudra traiter, l'ornement, & lumiere de sa Langue (Du Bellay 1549, f. l.x r°, p. 37 ; cité de Thorel et Kemp 2008, p. 123)

La traduction ne consiste pas seulement en un transfert lexicographique[294] ou paraphrastique, mais surtout aboutit à l'ouverture d'un nouvel horizon épistémologique ou / et champ d'opération. Meigret est visiblement un traducteur et non un translateur, si l'on suit le constat de Colombat (2013, p. 755), selon qui il « présente la particularité d'avoir proposé l'une des premières "traductions" françaises de Priscien ». En revanche, R. Estienne, à qui on doit les premiers *Dictionnaire françois-latin* (1539) et *Dictionarium latinogallicum* (1544), s'occupe plutôt de la translation, de la correspondance solidaire des deux langues en lexicographie.

Nous sommes tentés de comparer la contribution de Meigret en grammaire avec l'apport de Jean Martin à la constitution du « langage moderne de la critique d'art en France »[295], De même que le vocabulaire architectural, reçu en français au cours de la traduction du Serlio (1545) et du Vitruve (1547), rend descriptible, nommable, puis critiquable et programmable la matière architecturale, de même s'impose à Meigret une occasion pareille d'élaborer une terminologie adéquate en matière grammaticale française. Cette dernière élaboration terminologique est particulièrement enrichissante et constructive pour Meigret et pour la grammatisation du français, puisqu'elle implique, de manière auto-réflexive, de s'arrêter plus longuement ou plus minutieusement sur les phénomènes observables de la langue et, en même temps, de vérifier immédiatement l'adéquation de la terminologie élaborée avec ces phénomènes linguistiques.

L'importance du cadre de production grammaticale étant démontrée, il reste à expliquer pourquoi R. Estienne continue à réduire l'objet langue française à l'aune du système casuel latin, en dépit de sa lecture de la *Grammaire* de Meigret, et malgré son statut de locuteur natif.

294 Nous faisons allusion aux travaux lexicographiques de R. Estienne.
295 Cf. N204.

En présentant la caractéristique technique du modèle latin, Auroux parle aussitôt que le phénomène de la GLE peut être une source de confusion entre le métalangage et l'objet à décrire :

> De même que la lunette astronomique a permis à Galilée d'observer les montagnes de la lune, la grammaire latine (intériorisée dès l'enfance) permettra aux premiers grammairiens des vernaculaires de voir les phénomènes de leur propre langue, à ceci prés que, contrairement à l'observatoire que forme la grammaire latine, rien de la lentille de la lunette ne se peut **confondre** avec **les propriétés de l'objet** qu'elle permet d'observer. (Auroux 1994, p. 122-123)

Concrètement, il arrive que « la considération exclusive d'énoncés élémentaires limite la classe [le classement] des phénomènes linguistiques accessibles à l'observation » (Auroux 1994, p. 111). À ce propos, Colombat (1995, p. 7) aborde frontalement « quelques contrecoups subis par le modèle latin lors de son adaptation au français » : « L'idée qui a longtemps prévalu dans l'histoire de la linguistique française est que le cadre imposé par la grammaire latine a conditionné la description du français et a freiné son développement, car il n'était évidemment pas adapté. »

À cause de la prégnance de l'épilinguistique latinophone à l'époque, il y a en effet le phénomène de la *Grammaire latinophone attendue*. Ce dernier terme que nous forgeons permet d'appréhender certaines inadéquations du modèle latin à l'objet langue vernaculaire, et d'historiciser plus précisément l'horizon d'attente à l'époque renaissante. De fait, certains défauts de la grammatisation ne sont pas seulement dû à l'auteur grammairien, mais en partie imputables au lectorat de la littérature grammaticographique.

Quand Pillot et R. Estienne font cadrer l'objet langue française avec le système casuel latin, en étendant leur épilinguistique latinophone sur la description cette langue vernaculaire, ils mettent à disposition de toute l'Europe une méthode FLE suffisamment fonctionnelle. En témoigne le succès de librairie à l'international que la *Gallicae linguae institutio* de Pillot connaît durant presque un siècle[296]. Il est évident que ce succès tient à l'efficacité du modèle latin et à la prégnance de–l'épilinguistique latinophone à l'époque. Plus essentiel encore, quand les endo-grammatisations des langues vernaculaires ne dépassent pas si vite leur phase de tatônnements, la (méta-)langue latine sert d'« étalon monétaire »[297]. Avant que la terminologie grammaticale de la langue vernaculaire soit stabilisée, Pillot et R. Estienne ont

296 Selon Colombat (2003a, Notices CTLF, http://ctlf.ens-lyon.fr/n_fiche.asp?num=2206), les éditions et rééditions sont connues en 1550, 1551, 1555, 1558, 1560, 1561 (3 éd.), 1563 (4 éd.), 1572, 1575, 1581, 1586, 1620 (2 éd.), 1621, 1622, 1631, 1641.

297 Cf. notre métaphore financière de la banque de latinophonie (p. 129).

raison de maintenir un lien solidaire avec le système casuel latin, parce qu'en revenant à cette garantie et mesure d'échange (or, par exemple) qu'est la grammaticographie latine, on peut toujours identifier la valeur ou l'entité dénotées par les métalangages (monnaies) en circulations. Le latin en tant que langue et métalangue européennes au XVIe siècle ne cesse pas là où l'endo-grammatisation des langues vernaculaires démarre, au contraire, il conserve sa crédibilité dans l'échange interlinguale et notamment devant l'innovation terminologique.

Nous le verrons, dans le domaine de la langue française, l'« étalon monétaire » de la (méta-)langue latine est, du point de vue techno-linguistique, le rival que la *Grammaire* de Meigret tend à supplanter ou à dépasser.

En ce qui concerne la *Grammaire latine étendue* (*GLE*), nous dirions que son point fort réside surtout dans sa prise en compte du champ de force composite et multilatéral lors de l'émergence d'une tradition grammaticale. En approfondissant ce programme, nous concrétisons cette prise en compte par le « cadre de production (grammaticale) », en proposant le fil rouge de l'épilinguistique tissé dans l'objet langue, la métalangue ou langue de travail, le métalangage ou modèle grammatical, ainsi que la langue native ou maternelle de l'auteur. Il convient de connaître que si l'aptitude épilinguistique (plus ou moins) anglophone d'un Palsgrave, et celle (exclusivement) latinophone d'un Pillot, semblent situées aux marges de l'endo-grammatisation du français, elles éclairent, avec leurs regards éloignés, le centre de la scène de cette histoire dont nous traitons[298].

298 Nous faisons allusion au regard éloigné de Claude Lévi-Strauss (2001, *De près et de loin*, p. 189) : « Quand le voyage commence et, au fur et à mesure qu'il progresse, le proche s'éloigne et le lointain se rapproche. »

§ 22. Émancipation de « notre langue »

Nous avons vu que la (méta-)langue latine reste un « étalon monétaire » aussi bien à l'international qu'en France (R. Estienne) dans les années 1530–1560. Nous verrons que ceux qui participent à l'endo-grammatisation en France dans les années 1550–1572 poussent la limite d'une grammaire autonome, un peu dans un univers parallèle, sinon indépendamment de la marche international des méthodes du « FLE »[299].

À vrai dire, si les lecteurs de la *Gallicae linguae institutio* peuvent parvenir aisément à un niveau opérationnel en français, ils trouveraient probablement difficile la lecture d'un Meigret, d'un Matthieu (1559, 1560), d'un Ramus (1562, 1572), qui innovent d'une façon ou l'autre soit l'orthographe, soit la terminologie, soit toutes les deux. D'après Julien (1988) et notre vérification, Ramus appelle dans sa *Gramerę* (1562) l'accident la *différence* (p. 40), le verbe infinitif le *perpétuel* (p. 52), le « réitératif » (proposé par H1980 [M1550b], p. 63, pour désigner l'adverbe réfléchi « même ») l'*itératif* (p. 49), etc. Matthieu dans ses deux *Devis* (1559, 1560) propose le *nerf* (verbe), les *indices* (qui englobent l'article défini, le relatif, le pronom de rappel), les *particules* (qui englobent le préfixe, la préposition, l'adverbe et la conjonction), les mots *engendrés* (participes passés) ou *suspendus* (participes présents), etc. Ces innovations nous paraissent une conséquence du *bâtiment* de l'épilinguistique francophone par Meigret, grâce auquel le champ, une fois ouvert aux autochtones, se met à fleurir. De fait, l'endo-grammatisation française dans les années 1550–1572 est guidée par l'élan émancipateur de « notre langue » (cf. citation [52], p. 108).

Comme le résumera plus tard Puech :

> le savoir métalinguistique conscient et formalisé des traditions grammaticales n'est en un sens que le *prolongement* d'une aptitude épilinguistique dont les traces sont perceptibles […] (Colombat, Fournier et Puech 2010, p. 48)

Cela met en avant le thème de *représentation* qu'Auroux répète inlassablement, et qui lui permet de poser l'histoire des théories linguistiques en tant qu'une histoire des sciences. Toute description, théorie, doctrine, conception, notion, idée (telle qu'elle est écrite) est une représentation, et il importe de savoir comment, dans un ouvrage grammatical ou lexical, elle est tenue ou organisée.

299 Nous empruntons à Colombat (2014, p. 10) cette expression, qui lui permet de situer l'usage du *Donait françois* (1409).

Mais, par où commencer l'aptitude épilinguistique dont les discours des grammairiens ne font qu'un *prolongement* ? Il faut donc un travail qui en pose une pierre angulaire. C'est donc à la *Grammaire* de Meigret que nous songeons.

Ce qui caractérise la *Grammaire* de Meigret est que son auteur, tout en adaptant le métalangage latin au français, s'efforce consciencieusement de procurer à cette langue vernaculaire une terminologie complète et complètement autonome. Cette terminologie est *de facto* la métalangue de cette *Grammaire* dont elle a accouché, et *de jure* le métalangage avant la parution d'un autre avec une systématicité non moins inférieure[300]. En effet, comme l'a décrit Auroux (1994, p. 98), une fois que l'imprimerie rythme la production scientifique, « l'innovation théorique devient une valeur, […] le progrès devient une contrainte de la production intellectuelle ». Quoi qu'il en soit, à partir de 1550, il y a sur le marché au moins un métalangage français bien compréhensif, de référence et à dépasser. Notre constat n'est pas seulement fondé sur l'étude interne du texte de Meigret, mais aussi justifié par la production grammaticographique innovante de Ramus et de Matthieu des années 1560–1570, comme nous avons précédemment tracée. Meigret est celui qui déclenche (le plus) apparemment l'endo-grammatisation du français, pour ainsi dire, qui implante dans la tradition grammaticale française l'aptitude épilinguistique endogène aux locuteurs français.

L'aptitude épilinguistique et sa représentation métalinguistique figurent pour nous la rivière et son lit : alors que la seconde contraint ou oriente à première vue le développement de la première, le (dis-)cours spontané de la première, qui émane des usages comme tels, peut déborder le cadre de la seconde et creuser un autre chenal. De cette manière, ni l'épilinguistique ni le métalinguistique[301] ne prédomine dans l'histoire où nous sommes, ils entretiennent un rapport interdépendant et interactif comme la rivière et son lit.

Notre métaphore financière explicative de l'« étalon monétaire » permet de caractériser le statut de la (méta-)langue latine, peut permettre encore de comprendre le sens du geste fondateur de Meigret. Si la langue et la grammaire latines constituaient la « banque centrale de latinophonie », évidemment unique, au sein de laquelle certains grammairiens d'expression latine ont ouvert un ou plusieurs comptes pour le français et ont y accumulé leurs études jusqu'alors, Meigret, avec une terminologie linguistique complètement française, a inauguré

300 Nous pensons aux *Gramerę* (1562) et *Grammaire* (1572) de Ramus. Quant aux *Elemens ov Institutions de la Langue Françoise* de Jean Bosquet (1586), ils ne traitent que quatre parties du discours (nom, pronom, verbe et participe), ne paraissent pas plus complets et approfondis.

301 Auroux (1994, p. 115) substantive lui aussi ces deux « adjectifs » en disant : « il faut passer de l'épilinguistique au métalinguistique ».

une autre banque, disons une « banque de francophonie »[302]. Par conséquent, même si la métalangue de Meigret paraît en bien des endroits une traduction du métalangage de Priscien[303], elle n'est plus une branche de la banque de latinité, elle est un établissement de paiement et de crédit à part entière. Sans doute, le latin reste une « étalon monétaire », un étalon idéal notamment entre peuples européens[304], mais le français gagne désormais à créer ses propres institutions ou règles administratives (catégories et concepts), et à admettre (ou pas) les monnaies en circulation (emprunts, usages, ou néologismes) qui, existantes ou à venir, attendent d'être évaluées. En ce *domaine* (francophone), les Français peuvent désormais commenter, analyser, et accumuler les échanges[305], sans passer forcément chaque fois par le truchement de, ou en référence à, la grammaticographie latine.

Le passage suivant permet de justifier notre croquis de la visée émancipatrice de Meigret, précisément contre les grammaires grecques et latines :

> [59] Voilà pourquoi je ne m'amuse pas fort aux formaisons des dérivatifs : d'autant que cela requiert la lecture des grammaires grecques et latines : auxquelles celui se devra adresser qui les voudra entendre (M1550b, f. 26 v° [H1980, p. 29])

Quand Meigret termine le chapitre de nom, il admet que le français doit beaucoup ses mots composés aux racines grecques et latines. Comment comprendre ce sentiment *je ne m'y amuse pas fort* ?[306] Ayant pour but de dégager le français de son rattachement aux langues gréco-latines[307], Meigret se trouve un peu désabusé par la réalité. La morphologie dérivationnelle du français étant bien examinée, il n'a pas pu la rendre plus autonome, comme il l'a pu faire pour la syntaxe[308]. La nécessité de la lecture des grammaires grecques et latines

302 Il est vrai qu'on peut dire aussi une banque de *francité*, mais nous préférons laisser l'espace à l'intervention plus officielle des institutions comme l'Académie française. En effet, le grammairien lyonnais n'a aucune représentativité du point de vue de la politique linguistique.

303 Voir la distinction entre *traducteur* et *translateur*, faite par Dolet, p. 124.

304 Érasme dans sa *De recta Latini Graecique sermonis pronuntiatione* fait dire Lion : « Ah ! si le genre humain tout entier n'employait que deux langues ! […] Le grec et le latin. » (Érasme 1996 [1528] ; trad. Chomarat, éd. Leyde, p. 917)

305 Au sens d'*interlocution*, mais aussi au sens de *commerce* où, en termes de macroéconomie, il engendre le revenu, l'intérêt, ou l'accrétion de richesse en général. Ce qui revient à dire, dans le domaine de la linguistique française, l'accumulation progressive des savoirs ou remarques.

306 Prenons deux autres occ. de cette locution émotive, si l'on n'est pas sûr de son champ sémantique négatif dans la *Grammaire*. En signalant l'altération entre les *litterae* anciennes et leur prononciation en français, Meigret dit de ne pas « **m'amuser à** je ne sais quelles superstitieuses nouvelles règles fondées sur le commun abus tant de la prononciation latine que grecque qu'on fait aujourd'hui, que sur l'écriture française. » (H1980 [M1550b], p. 16) Contre l'invasion de mots dérivés sporadiquement du latin, comme *amant* qui du latin *amer* (et non pas du français *aimer*), Meigret conseille que « ni ne **se** faut pas en cela **amuser à** je ne sais quelle ratiocination » (p. 101).

307 En exposant une morphologie dérivationnelle assez complète, Meigret trouve le français tout aussi redevable au grec : « il faut qu'il [le chercheur] recoure à elle [langue latine] et aussi à la grecque pour la convenance de notre style avec les Grecs. » (M1550b, f. 33 v° [H1980, p. 36]).

308 Cf. cit. [53], p. 109.

pour comprendre la production lexicale en langue française revient à dire, contre son gré, que cette langue vernaculaire reste encore assujettie. On lit aussi :

> [60] combien que ‹re› est autant connu à la langue française qu'à la latine [… mais] comme ‹rejouir›, ‹reforjer› et en infinis autres que nous n'avons point tirés des autres langues : car on n'a point trouvé en la langue latine dont par raison ces verbes dussent être tirés. Si donc quelqu'un veut entendre cette manière de compositions latines, qu'il se retire aux grammairiens latins. (M1550b, f. 119 v° [H1980, p. 114])

Ce passage porte une preuve encore plus concrète à notre lecture précédente : Meigret cherche autant qu'il peut à rendre la composition lexicale du français moins soumise au latin. Si le préfixe ‹re-› existe aussi bien en français qu'en latin, Meigret revendique que la manière dont ‹rejouir›, ‹reforjer› sont composés est endogène, puisqu'elle n'a pas de correspondant exact (ou littéral) dans le lexique latin. Il n'est pas inintéressant de noter que Meigret a vraisemblablement raison à ce sujet, dans la mesure où l'étymologie de « réjouir », selon le dictionnaire TLFi, remonte seulement et en effet à un vocable de l'ancien français, *esjoïr*[309].

Ce que nous venons de développer ici répètent trois idées que nous avons précédemment dégagées sur le *bâtiment* de la langue française selon Meigret. Le geste de rupture, et la recherche de l'indépendance, sont illustrés par les quelques (rares) cas de la morphologie dérivationnelle du français, et le désenchantement de Meigret qui en résulte. Quant à la troisième idée, la possession d'un terrain sur laquelle cette langue a droit de bâtir, elle sera éclairée par la dite métaphore bancaire.

> [61] Ne pensez pas toutefois que j'aie une estime si outrecuidée de la suffisance de mon entendement et de ma diligence que je ne tienne mon œuvre plutôt ébauchement qu'œuvre parfaite : combien que j'espère qu'elle ne sera pas trouvée si lourdement ébauchée qu'il ne soit bien aisé à tout autre, l'entreprenant par ci-après, lui donner à peu de travail entière polissure. (M1550b, f. 5 v° [H1980, p. 5])

Contrairement à ses collègues contemporains qui se vantent soit de l'exactitude[310] soit de la pédagogie[311], Meigret pense avoir ouvert le chantier plutôt que de l'avoir fermé. Son attitude

309 Quant à « reforger », attesté sous forme de *(tu) forjas* au XIIe siècle, il peut (si l'on veut) avoir pour l'étymon latin classique, *fabricare*.

310 L'auteur de *Donait François* (2014 [1409], p. 109) : « Parce que les bonnes [sic] gens du royaume d'Angleterre brûlent de savoir lire et écrire, entendre et parler le français **correct** […] »

311 Palsgrave (2003 [1530], p. 327) dans son introduction pointe la difficulté de l'apprentissage de la prononciation française (pour les Anglais), pour présenter d'emblée ses conseils. Dubois (1998 [1531], p. 199) avoue d'abord la difficulté de régulariser le français, déclare ensuite que « j'ai l'impression d'avoir abordé dans un port tout à fait **tranquille** […] il [l'ouvrage] répond à une grande attente, même de la part des savants. » Drosay (2013 [1544], p. 205), après un mot de modestie, motive la publication de son ouvrage : « des amis non dépourvus de culture me pressent instamment de le réaliser » Pillot (2003 [1550], p. 6-7) dit : « je me suis appliqué à la **brièveté** et à la **clarté** autant qu'il m'a été possible »

n'ayant rien de doctrinal, il entretient un rapport relativement horizontal avec ses lecteurs, en les invitant de prendre part à l'amendement. Poursuivons notre métaphore bancaire. C'est à titre de l'inaugurateur d'une banque linguistique de francophonie que Meigret communique son souhait : que ses lecteurs se sentent libres d'y poser leurs études grammaticales, sous-entendues, écrites en français et sur cette langue. Il faut du courage pour oser fonder un autre centre (continuons avec l'image d'une banque centrale d'un pays), en présence ou en dehors de celui, millénaire, du latin. C'est pourquoi Meigret a ostensiblement engagé ses qualités personnelles comme *estime outrecuidée*, *suffisance d'entendement et de diligence*, pour déposer la toute première crédibilité de son entreprise ; il est tout à fait conscient à quel point son entreprise est inusuelle et audacieuse.

Essayons de réfléchir sur la nécessité pour Meigret d'établir un métalangage français à part entière. Si ce dernier n'était qu'un compte à l'intérieur de la banque de latinophonie, à quel titre Meigret parle de sa *Grammaire* comme une *ébauchement* ? Cet état imparfait n'impliquerait-il pas de mettre en question *le* traité grammatical, dans une époque où on considère souvent ce genre de texte comme une déduction ou une glose des doctrines de Donat ou de Priscien ?[312] Plus radicalement, quand le lecteur participe à l'amendement, qu'est-ce qu'il a affaire — la langue française ou les principes grammaticaux latins ? Ces derniers principes, en tant qu'ils sont décrétés en langue savante, pourraient-ils être amendables — par un grammairien de langue vernaculaire ? (cf. « dilemme » de Dubois, p. 119, au « § 21. Cadre de production grammaticographique ») En effet, l'instabilité et l'irrégularité[313] des langues vernaculaires font de celles-ci une langue de travail indigne de science, comme en témoigne le dialogue du *De recta pronuntiatione* d'Érasme :

> LION : Donc, à ce que je vois, la variété [et variation[314]] des langues [vernaculaires] ne laisse aucun espoir. OURS : Il n'est certes pas avantageux de confier au vulgaire ce qu'on voudrait garder pur et perpétuel. (Érasme 1528 ; trad. Chomarat, éd. Leyde, p. 924, à paraître)

Ces questions posées permettent d'entrevoir un certain dilemme devant lequel Meigret s'est trouvé : tant qu'on travaille dans un compte ouvert au sein de la banque de latinophonie —

312 *Donat* est même synonymie de grammaire, comme en a dit l'auteur de Donait François (2014 [1409], p. 111) : « j'ai donné aux Anglais précités un Donat français […] Et ce Donat, je l'ai fait faire à mes frais »

313 Comment l'homme d'une langue sans aucune règle, pourrait-il améliorer les règles transmises en latin des Autorités antiques ? Quand Auroux (1994, p. 93, 114) tente d'expliquer pourquoi la plupart des grammatisations en Europe n'apparaissent qu'au XVIe siècle, il finit par remonter au « concept médiéval de langue vulgaire » d'après Dante : « j'entends par langue vulgaire celle que nous parlons sans aucune règle, en imitant notre nourrice. » (Dante, *De vulgari eloquentia*, I, p. 1, 2-3)

314 Nous ajoutons ce terme, parce que la portée du *De recta pronuntiatione* insiste constamment sur l'altération des langues *barbares* ou *vulgaires* par rapport aux langues grecque et latine.

sous le toit de cette *imago* paternelle —, on risque l'infraction à sa loi fondamentale, c'est-a-dire le savoir épilinguistique et métalinguistique latinophone, commun aux savants européens. Il va sans dire que cette loi exogène « n'était évidemment pas adapté(e) » au français (Colombat 1995, p. 7). Il faut donc un *bâtiment* autre, un centre bancaire autre, pour prendre en compte les usages de la langue française, comme tels[315].

315 Nous remercions à Mme Demonet d'apprendre que le modèle italien existait déjà. La présente note sert donc à notifier que l'auteur de ces lignes n'a pas pu étudier en détail le transferts possible entre la grammatisation de l'italien et la grammatisation du français.

§ 23. Linguistique de l'usage

Usage et *oreille* sous la plume de Meigret concourent à sa pose de l'aptitude épilinguistique francophone de 1542 en 1550 : en mettant en doute les doctrines transmises de l'Antiquité, ils invitent les Français à retourner à leur propre expérience avec la langue. Si leurs utilités métalinguistiques paraissent d'abord dans le *De recta Latini Graecique sermonis pronuntiatione dialogus* d'Érasme (désormais *De recta pronuntiatione*), c'est Meigret qui les a mises en route et appliquées de manière approfondie dans la science du langage.

La présence du motif *usage* dans les écrits grammaticographiques de Meigret est non seulement nombreuse, mais surtout révélatrice d'une linguistique de l'usage. Il paraît 89 fois dans la *Grammaire*, 21 dans la préface au *Menteur*, 46 dans le *Traité de l'écriture*. Environ 40 %[316] d'entre elles sont étroitement liées à la manière ou façon de parler, dire, locution, parole, langage, locution ou interlocution, elles consistent à présenter l'emploi existant. Ce pourcentage montre la fréquence et représentativité d'*usage* dans la terminologie métalinguistique de Meigret[317].

La définition d'*usage*, qui remonte au *Traité de l'écriture*, laisse percevoir son statut scientifique délicat :

> [63] Pour nous garder donques d'abuſer de termes, ſaçhõs premieremẽt la diffinition d'**uſage** : Lequel n'eſt autre choſe qu'vne commune façon de viure d'homes guidée par rayſon. Parquoy abus au contraire eſt vne commune façon de viure confuſe, ſans ordre, & ſans rayſon. Par ce moien l'uſage n'eſt en rien different de l'abus, ſinon qu'il eſt fondé en rayſon, & l'autre en deſordre & confuſion. (M1542a, f. B i v° ; vue 18 sur Gallica)[318]

Certaines communes façons de vie sociale, ou de communication tout simplement, sont positives, et d'autres négatives. Tout dépend si elle est *guidée* sur la raison, c'est-à-dire, si elle passe la critique, sélection ou justification postérieure qu'ont faite les scientifiques ou lettrés.

316 36 occ. pour être précis, soit 40,45 %, obtenues grâce à la requête dans le logiciel TXM avec le motif [frlemma="usage"] []{1,20} [frlemma="façon|manière|moyen|style|parler|dire|clause|expression.*|.*locu.*|langue.*|langage|parole.*"]. On peut combiner le corpus de M1548préf, où 5 occ. sorties avec le même motif comptent 23,81 %.

317 Pour une lecture rigoureuse, cet aperçu statistique est important. Il peut arriver que un emploi duquel on tire les conséquences dans un ouvrage n'est pas très représentatif. Par exemple, parmi 20 occ. d'*usage* dans le *De recta pronuntiatione* d'Érasme, il n'y a que 3 ou 4 qui satisfont à ce motif, soit 15 ou 20 % ; ce qui peut révéler que le traitement en est moins important ou poussé. Par conséquent, nous allons le démontrer, c'est Meigret qui a effectivement appliqué ce concept dans la science du langage, sans qu'on exclue la possibilité qu'il s'inspire du philosophe rotterdamois.

318 Nous avons repéré une autre cooccurrence, dont le propos consiste également à démêler l'usage de l'abus [62] « l'uſage par lequel nous tambõs [tombons] en cõfuſion, & deſordre ſe doit appeller abus. » (M1542a, f. E iii r° ; vue 46 sur Gallica)

Il convient de constater qu'entre *usage* et *abus* qui s'opposent l'un à l'autre, il n'y a pas un terme tiers ou plus générique. Ce rapport est dualiste, noir et blanc, et il faut nous abstenir de penser ici qu'*usage* est un concept neutre qui permet de parler de bon ou de mauvais. L'*usage* tel qu'il est conçu en 1542 a une connotation par défaut positive, dont la dénotation couvre les façons de vivre implicitement approuvées par la raison ou par l'intelligence collective.

Néanmoins, quand Meigret souhaite mettre en avant la réalité langagière, celle de la prononciation par exemple, il rencontre un court-circuit lexical et sémantique puisqu'il doit employer le même terme *usage* :

> [64] Mais tant ſeulement à l'**uſage** de la pronõciation : i'entens ſi nous volons eſcrire le langaige dõt nous vſons. (M1542a, f. G iii v° ; vue 62 sur Gallica)

Cet *usage* dénote, dans son sens premier en effet, le langage dont nous usons. Or, toute réalité ou activité langagière n'est pas bonne, et il importe à Meigret, d'une part, de sensibiliser son lecteur au « réel » (audible), et d'autre part, de démontrer son démêlement de l'« admissible »[319] ou du « bon »[320]. C'est probablement pourquoi le grammairien paraît quelquefois difficile à suivre : il lui faut d'abord faire reconnaître la masse de phénomènes linguistiques, y compris ceux « confus, sans ordre, sans raison », avant de pouvoir discerner les justes des abusifs. Cela revient à dire son approche empirique lors de la quête de l'écriture phonographique, ou stylistique quand il est question de tournure[321].

Revenons au balancement de la définition d'*usage*. Du point de vue épistémologique, force est de constater que l'usage est, tantôt un usage commun qui est déjà fondé en raison, tantôt un fait langagier dont le grammairien fait le constat sans jugement de valeur. *De jure*, l'abus n'est qu'une classe de l'usage, tandis que, *de facto*, ils sont indifférents l'un de l'autre avant l'intervention de la raison. Et le critère de cette raison n'existe pas *a priori*, mais résulte d'une induction ou d'une constatation des faits. Du point de vue de l'histoire des théories linguistiques, nous pensons que ce dilemme est concomitant de — si ce n'est pas dû à — la systématicité de la science de Meigret : il pousse son étude sur l'abus, aussi loin ou aussi longuement que son étude sur l'usage. C'est ce par quoi il entend le travail de la raison : le processus du raisonnement et démêlement est non moins important que les résultats obtenus. Rappelons que nous avons vu la même activité, celle de peser le pour et le contre, dans l'étude sur tournures, où Meigret justifie non moins le contraire de ce qu'il choisit[322]. À cet égard, la

319 = approuvé par la raison
320 Il faut prendre des précautions. À la lettre, le « bon usage » ne paraît qu'en 1550, cf. cit. [37] (p. 97).
321 Cf. cit. [45], p. 103.
322 Cf. cit. [45], p. 103.

recherche du *commun usage de l'escripture* sème déjà une graine révolutionnaire de la *Grammaire* qui paraîtra 8 ans après. C'est une exigence méthodologique et démonstrative, qui en tant que science inductive s'oppose à l'attitude doctrinale et à la normalisation déductive.

La linguistique de l'usage que Meigret inaugure dans la grammaire française possède une chaîne de travail complète. L'usage dans le *Traité de l'écriture* est une question de communauté, de diachronie, et de réception, dont nous allons discuter respectivement.

Pour Meigret, il est redondant de dire *commun usage*, puisque le caractère communautaire est interne au concept d'*usage* :

> [65] Car vng langage eſt de telle nature, qu'il requiert pour ſon commencemẽt la tette des nourriſſes, & le cõmun **vſage** receu preſques de toutes conditions d'homes d'une nation, ny ne fut oncques trouué depuis que le monde eſt monde, qu'autres homes que ceux du pays ayẽt eu puiſſance de chãger l'uſage d'une langue, ſinon de tant qu'ilz ont eu comune habitation enſemble. (M1542a, f. E iii r° ; vue 45 sur Gallica)

On entend presque un Saussure parler de *fait social*[323], quand Meigret attribue la constitution d'une langue à « toutes conditions d'homes d'une nation » et à leur « comune habitation ». Surtout, il s'agit d'une force coercitive, dont l'origine est inconnue aux individus, et dont les autres personnes ont auparavant façonné le code à suivre. Il est notable que Meigret généralise le sens de *recevoir*, pour qu'il ne s'agisse plus seulement d'une attestation des emprunts faits aux autres langues, mais d'un modèle explicatif de la constitution de la langue.

L'usage est par essence diachronique :

> [66] Comme, que la puiſſance des letres à peu [a pu] eſtre changée auecq le temps, & par conſequence la façon d'eſcrire : tout ainſi que l'**uſage** de la langue ſe change, quoy qu'il ayt eſté quelquefois receu : Et que finablement l'**uſage** à peu [a pu] amener vne façon d'eſcrire en laquelle vne letre ſeroit quelquefois eſcrite pour eſtre prononcée comme, ‹s›, en ‹miniſtre›, & autrefois autrepart, pour ne l'eſtre point (M1542a, f. B ii r° ; vue 19 sur Gallica)

L'usage de langue dans ce passage équivaut à dire l'état de langue, il est soumis à l'évolution et à la variation régionale. Quoi qu'il en soit, Meigret pense qu'il doit y avoir un lien solidaire, de cause à effet — dit-il « par conséquence » — entre la phonie et la graphie. Comme il est impossible d'arrêter le changement naturel de la langue, le grammairien propose qu'on diversifie la graphie en conformité avec la phonie qui change :

323 Cf. p. 45, au « § 7. Artifice : voix d'artifice, ou commun artifice phonétique ».

> [67] nous [nos] anciens n'ont point eu plus grand droit de nous obliger à iames de ſuyure leurs inuentions en la puiſſance des letres ſans les pouoir **diuerſifier**, qu'il ont eu en l'**uſage** du langage : lequel eſt auiourdhuy tout autre qu'anciennement, & qui de iour à autre ſe change peu à peu. (M1542a, f. B ii r° ; vue 19 sur Gallica)

Le concept d'*usage* délègue à Meigret le droit à la réforme de l'écriture. En ce sens, le *Traité de l'écriture* en est un manifeste. La question qui s'impose est celle de savoir comment décider l'usage commun de l'écriture. Autrement dit, comment recevoir ? Nous en venons à un certain sentiment *agréable* selon le critère duquel la langue accueillit ou adapte une proposition lexicale ou scripturale :

> [68] il me ſemble qu'vne recognoiſſance de quelque biẽ **receu** d'autruy, doit eſtre faicte telle quelle luy ſoit **aggreable**. (M1542a, f. C ii v° ; vue 28 sur Gallica)

Si le sentiment *agréable* qui filtre le bon usage reste vague, il expose nettement que le mécanisme de la réception d'après Meigret n'est trouvé que par induction. Le grammairien développera en 1550 ce sentiment agréable sous le nom de la *bonne oreille* qu'« il faut bien avoir » pour « bien tirer cette manière de vocables [en morphologie dérivationnelle] » (H1980 [M1550b], p. 27)[324], et qui « donne ordre » au choix parfois subtile entre la conjonction copulative *et*, ou disjonctive *ou* (p. 138)[325], etc. Comme l'a bien résumé Kibbee (2003, p. 72), selon Meigret « l'emprunt [des vocables] ne saurait donc être découragé, mais il convient d'emprunter de façon judicieuse, selon la *naïve grâce française*[326] ». Que ce soit sous l'étiquette de *bonne oreille* ou de *naïve grâce française*, la réception d'*usage* est figurée comme un processus législatif ou administratif où la reconnaissance requiert un certain filtre formel[327].

L'effet direct du sens législatif de *recevoir* est que celui-ci permet de reconstituer en détails comment un caractère entre ou non en usage :

> [69] Parquoy l'aduis de Claude Cæſar n'eſtoit pas ſans rayſon qui voulut qu'on vſa d'une autre figure de letre pour ‹v›, conſonante en inuentant vne ‹Ⅎ›, renuerſée : toutesfois elle ne fut pas **receue**. (M1542a, f. D ii v° ; vue 36 sur Gallica)

La lettre Ⅎ, dite *digamma inversum*, consiste à distinguer l'‹u› vocalique et le ‹v› consonantique. En évoquant l'épisode où l'empereur romain réforme l'écriture latine, Meigret revendique le droit, celui de ses contemporains et le sien en particulier, d'innover un système

---

324 Cf. cit. [76] (p. 141), où le mécanisme de *déguiser* ouvre le champ d'une grammaire formelle.
325 Nous renvoyons cette question de la « pause » (ponctuation) à la seconde partie de notre thèse.
326 S'agissant d'un passage dans H1980 [M1550b], p. 27
327 Cf. cit. [76] (p. 141), où le suffixe *-ien* transforme le mot latin *grammaticus* en le vocable français *grammairien*, pour conformer à la naïve grâce française.

scriptural propre à la langue française. Pour parler de ce droit, il faut le historiser par une idée romaine sur l'écriture, celle de diversifier la figure de la lettre si besoin. La question de *recevoir* (admettre) ou pas une pratique langagière, autrement dit, celle d'en faire un usage ou pas, a outillé et justement ouvert cette historisation ou / et reconfiguration possible du système scriptural, en français comme en latin. En somme, l'usage reçu ou à recevoir reflète la vision non seulement diachronique mais surtout renaissante de Meigret, à qui il importe de responsabiliser ses lecteurs, de leur confier le pouvoir de jugement, et de leur communiquer un appel à l'action :

> [70] Car on ne doit james (ſ'il eſt poſſible) abuſer des letres, mais pourquoy n'eut le peuple **receu** vng nouueau Caractere auſſi toſt que deux ‹ll›, pour vne ‹l›, molle ? (M1542a, f. G ii v° ; vue 60 sur Gallica)

Meigret constate que ‹ll› sonne souvent /j/, comme dans *meilleur* /mɛjœʀ/, et craint que le son de /j/ envahisse le son standard /l/ de la lettre *L*. Ainsi argumente-t-il, de même que l'abus — sous-entendu, reçu par les gens — altère la puissance d'une lettre, de même, il est possible que l'homme intervienne dans cette tendance destructrice et la freine, en recevant un nouveau caractère. Tenant en tête cet ajout de caractère, Meigret en 1548 donnera une figure spéciale ‹ł› au son /j/ en question, et il la continue en 1550.

Nous avons jusqu'ici vu dans le *Traité de l'écriture* que Meigret élargit le concept d'*usage* en reconfigurant le mécanisme de la *réception*. Nous allons découvrir dans la *Grammaire*[328] qu'il les engage dans la modélisation complexe d'une sociolinguistique, qui est certes inachevée, mais bien compréhensive. En effet, il s'agit d'une réponse plus complète — que celle du « sentiment agréable »[329] — à la question de savoir comment recevoir l'usage, tant du point de vue de la société que de la grammaire.

Il y a au moins trois parties concernées dans le comité d'admission d'un usage :

> [71] nous **devons** dire comme nous disons, puisque généralement l'usage de parler l'a reçu ainsi : car c'est celui qui donne autorité aux vocables : **sauf toutefois** là où les règles françaises et la **congruité** sont offensées : comme font ceux qui disent, ‹je venions›, ‹je donisse›, ‹frapisse› : qui sont fautes qui n'ont jamais été reçues par les hommes bien appris en la langue française. (M1550b, f. 26 v° [H1980, p. 29])

328 Pour l'information, il y a 89 occ. d'*usage* dans la *Grammaire*.
329 Cf. cit. [68], p. 136.

Nous nous rappelons d'abord que le terme *usage* en 1542, comme nous l'avons relevé, balance entre le sens du constat factuel (fait langagier), et le sens du jugement axiologique (bon usage). Il va en 1550, dans ce passage, être clivé en trois parties (au sens juridique)[330] :

> ⓐ Le réel usage qui fait en soi autorité, vu que « nous **devons dire** comme nous **disons** »
>
> ⓑ Les hommes bien appris, ou les « (bons) courtisans », dont le goût est sélectif[331]
>
> ⓒ Le grammairien et son jugement de la congruité ou de la grammaticalité

La locution ‹je venions› passe l'instance ⓐ, mais ne passe pas celles ⓑ et ⓒ. Certes, le jugement du grammairien coïncide souvent avec celui des (bons) courtisans, comme en témoigne encore l'extrait suivant, au sujet de la prononciation de la terminaison de « tierces personnes plurielles du prétérit imparfait » :

> [72] Il semble que cette manière d'écriture soit procédée de deux façons de parler réprouvées entre les **bons courtisans** : desquelles l'une prononce ‹oint›, comme ‹estoint›, ‹venoint›, et l'autre prononce ‹ient› comme ‹estient›, ‹venient›. (M1550b, f. 10 v° [H1980, p. 11])

Pourtant, il arrive que le jugement du grammairien et le choix des courtisans divergent, à propos du pronom personnel tonique :

> [73] Ils [pronoms personnels toniques] servent aussi quelquefois de surposés es réponses des interrogations : par telle condition qu'ils soient seuls sans verbe : comme ‹qi a fęt çela ? moę› : ‹toę› : et non pas ‹moę l'ey fęt› : et encore moins ‹ç'ęt moę›, ‹ç'ęt toę› qui est une façon de parler incongrue [… pour la négation de ces tournures du présentatif] nous **disons bien** ‹ce ne ſont il' pas› : et ‹çe n'ey je pas eté›, ‹çe n'a' tu pas eté›, ‹çe n'auon' nou' pas eté›, ‹çe n'auou' pas eté›, et ‹çe n'ont il pas eté›. Pour donc remédier à ces **incongruités**, il faut premièrement entendre que combien qu'elles fussent congrues, elles ne seraient pas toutefois reçues entre les **courtisans** : par ce que nous les pouvons vider en langage plus propre, bref et plus élégant. (M1550b, f. 49 r°-49 v° [H1980, p. 52-53])[332]

330 Pourquoi une telle disposition ? Trudeau (*Ibid.*, p. 84) y voit un reflet de l'émergence d'une classe moyenne au sens large : « Les intellectuels humanistes offrent aux robins et aux bourgeois cultivés une idéologie de la langue qui leur permettra de se distinguer à la fois de la noblesse traditionnelle et du peuple » ; ces deux classes-ci correspondent aux environnements de ⓑ (la cour) et de ⓐ (hors la cour).

331 D'après Trudeau (1992, p. 81), « le personnage auquel Meigret se réfère sous le nom de "bon courtisan" est moins le mondain raffiné du dialogue de Castiglione qui cherche à se définir un style personnel qu'un membre de la classe politique remarquable par son habileté à reproduire les règles du groupe. »

332 La graphie des phrases illustratives et des items commentés (entre‹›) est modifiée pour être fidèle au texte originel.

La locution « c'est moi » est incongrue pour Meigret, mais elle est reçue entre les courtisans. À vrai dire, on ne peut pas savoir si les exemples du présentatif cités — introduits par « nous disons bien » — sont utilisés en vigueur, ou seulement énumérés pour illustrer le bon usage du présentatif tel que le grammairien l'a conçu. En fin de compte, Meigret accorde partiellement raison aux courtisans, chez qui la recherche de l'élégance et de la brièveté est compréhensible, tout en insistant sur la règle de l'accord du verbe avec son sujet. Il lui importe qu'on considère ‹çe suys je› comme la structure profonde de ‹*ç'ęt moę›, et qu'on s'entraîne à *résoudre* — que Hausmann suggère de comparer à l'opération chomskyenne de *transformer*[333] — cette structure en forme composée et négative « ce n'ai je pas été ». En effet, dans ce passage le jugement de congruité est plutôt un jugement de grammaticalité, selon lequel le sujet est le référent identifié du pronom personnel *je*, et ne doit pas être le pointeur déictique du pronom démonstratif *ce*. En ce qui concerne le comité d'admission d'usage, force est constater le fait que les instances ⓑ et ⓒ restent distinctes ; simplement, il arrive aux grammairiens de s'accorder avec les courtisans.

Si l'instance ⓐ que nous pouvons comparer à « on », pronom personnel d'un sujet anonyme, ne possède pas de nom ni de localisation géographique[334], il lui appartient toujours de « de mettre les nouveautés en circulation »[335]. Nous sommes tentés de voir dans ce système à trois instances une forme embryonnaire d'une institution chargée de la politique linguistique :

> [74] Car c'est au savant ou autre de proposer à un peuple les vocables tels que bon lui semblera, au bon plaisir des **oreilles** des hommes et au danger d'être rebutés comme désagréables ou bien reçus comme dignes d'être mis en **usage**. (M1550b, f. 104 r° [H1980, p. 102])

Le grammairien a simplement le droit de déposer une proposition, c'est tout. Le processus d'adoption de celle-ci ressemble plutôt à une « sélection naturelle »[336] des plus adaptées. Nous en venons donc à l'oreille, ce juge abstrait, et à son principe, le plaisir.

---

333 Hausmann (1980, p. 173-174) pointe dans sa note 98 que Drosay (1544) « dit déjà "les Français **réduisent** toutes les significations des verbes personnel à deux : *je*, *je s*uis" », puis commente le traitement du verbe dans la *Grammaire* : « Il [Meigret] ajoute une courte référence du verbe *être*, outil du passif en français et considéré comme permettant de paraphraser n'importe quel autre verbe. Cette remarque se retrouvera dans la Grammaire de Port-Royal où Chomsky a cru pouvoir la classer parmi les manifestations précoces de sa "structure profonde". » Nous reviendrons à cette question dans la seconde partie de notre thèse.

334 Comme l'a remarqué Trudeau (1992, p. 75), « cependant, si Meigret localise des "faules" ou des "vices" de prononciation régionaux, jamais il ne rattache la "nayve française" à un lieu géographique précis. »

335 Trudeau (*Ibid.*, p. 79) désigne le peuple cette instance que nous appelons « on ». À vrai dire, les occ. de *peuple* dans le *Traité de l'écriture* (*10), la préface du *Menteur* (*4) et la *Grammaire* (*6) font de ce terme tantôt un concept collectif dénotant la nation (France, Espagne), tantôt une population spécifique (« menu peuple de Paris », M1542a, f. D iii v° ; M1548préf, p. 15 ; H1980 [M1550b], p. 123), tantôt le « citoyen » à qui le grammairien propose une nouveauté, tantôt la classe indocile. De fait, il nous semble difficile d'identifier le peuple à l'instance ⓐ, qu'est la source principale des usages.

336 Nous faisons allusion à la théorie de Darwin sur l'évolution des espèces.

§ 24. Oreille

Dans son article « La notion de règle dans la *Grammaire* de Meigret », Michel Glatigny (1982, p. 98) a déjà suggéré que les « oreilles semble correspondre à ce que nous appellerions le sentiment de grammaticalité, témoignage inconscient de conformité à la règle ». Jean Charles Monferran (1999) dans « Le Dialogue de l'Ortografe e Prononciacion Françoęse de Jacques Peletier du Mans : de l'œil, de l'oreille et de l'esprit » récapitulé les thèmes principaux qui caractérisent la pensée de l'orthographe de Peletier, et qui, en ce qui concerne notre étude, conditionne sa réception de l'écriture de Meigret ; l'*oreille* en question dénote souvent étroitement l'ouï ou l'expérience auditive, et par conséquent, relève de la subjectivité du Manceau plutôt que du Lyonnais. En creusant le thème de l'*oreille* chez Meigret, Pagani-Naudet (2009, p. 4) aborde son rapport avec la prosodie et la musique. Au sujet du sentiment de la langue chez Malherbe (1555-1628), Siouffi (2013, p. 443) pointe à juste titre la portée oscillatoire du concept d'*oreille* : « Il est souvent difficile de savoir […] s'il s'agit avant tout d'aspects esthétiques et axiologiques ou s'il s'agit de faire contrepoids à la raison, grande force mobilisée par les grammairiens » ; c'est dans cette fourchette que nous situons notre étude de l'*oreille* sous la plume de Meigret. Dans un article « La "bonne oreille" dans le Tretté de la grammere francoeze de Louis Meigret », Odile Leclercq (2017) a examiné ce motif d'*oreille* dans son rapport au rationalisme, dans son opposition au motif d'œil (cher à Matthieu), et dans son geste anticipateur des remarqueurs du XVIIe siècle ; notre étude en diffère, entre autres, du fait que nous considérons moins la grammatisation de Meigret comme un acte du « rationalisme » et, par conséquent, ne nous étonnons pas de certains raisonnements sinueux ou constatations sporadiques du grammairien. Comme nous axons l'étude du motif de l'*oreille* sur l'aptitude épilinguistique francophone implantée par Meigret, notre perspective s'apparente souvent avec celle du sentiment de la langue[337].

Le motif de l'*oreille* ne connaît aucune occ. dans le *Traité de l'écriture*. Il commence à paraître dans la préface au *Menteur*, en une seule fois :

> [75] nous ne prononçons pas l'*a* ſi appertemęnt, com' ęn ‹ſauant›, ‹donant›, ‹aymant› : dont la ſeule oreille deura ętre le juje, ſelon çe qe l'**uzaje** de la prononçiaçion Françoęze l'aora **vſurpé** (M1548préf, p. 12 ; sur Google Books)

337 Si nous ne nous bornons pas au XVIe siècle, la disposition de l'épithète peut être un lieu de sentiment linguistique qui nous intéresse. D'après Berlan (1992, p. 129-131) qui examine la disposition de l'épithète (*Savant homme*, ou *homme savant*) et les discours qui y sont rapportés aux XVIIe et XVIIIe siècles, c'est l'oreille qui l'ordonne selon l'euphonie.

Le passage est significatif puisqu'il réunit deux thèmes capitaux de la linguistique de l'usage de Meigret : usage et juge. Leur rapport ne ressemble-t-il pas à l'interaction entre la rivière et son lit ?[338] A cet égard, l'oreille assume leur médiateur, communique le concret et l'abstrait, tire des phénomènes langagières les généralités linguistiques. Ce passage n'est que le premier pas du processus dans lequel Meigret confie progressivement à cet organe auditif le jugement ou savoir épilinguistique.

Ce motif connaîtra une théorisation notable en 1550. Sans être bornées à l'expérience auditive *stricto sensu*, ses 18 occ. se répartissent dans toutes les matières de la *Grammaire* : une seule fois dans livre I (voix ou lettre), 4 dans livre II (nom), 5 dans livre III (pronom), 3 dans livre IV (verbe), 1 dans livre IX (accent), 2 dans livre X (ponctuation), et 1 dans livre XI (point de soupir)[339]. Son emploi est donc général. Nous proposons cinq extraits pour suivre simplement jusqu'où Meigret pousse sa linguistique de l'usage à l'aide de l'*oreille*.

Il appartient à l'oreille de discerner les traits formels de la grâce naïve française, dans le domaine de ce que nous appelons la morphologie dérivationnelle, par exemple :

> [76] Il faut aussi entendre que nous tournons en ‹qe› ou ‹çien› tous les dérivatifs que nous tirons de la langue latine terminés en ‹cus›, ou de la grecque en ‹cos› : comme de ‹Mathematicus› ou ‹Mathematicos›, ‹Mathematiqe› ou ‹Mathematiçiẹn› : de ‹Rhetoricus›, ‹Rhetoriqe› ou ‹Rhetoriçiẹn› : mais ‹Grammaticus› fait ‹Grammarien› de toute ancienneté : ‹Asiaticus› fait ‹Aziatiqe›, selon la mode d'aujourd'hui de tirer et emprunter de la langue latine et grecque : car pour *Iliacus*, *Atticus*, *Cardiacus*, nous ne dirons pas ‹Iliaçiẹn›, ‹Attiçiẹn› ni ‹Cardiaçiẹn› : d'autant que l'**usage** est autre : tellement que nous dirons ‹Iliaqe›, ‹Attiqe›, ‹Cardiaqe› et si ‹Phiziçien› n'était ja en usage, nous dirions ‹Phiziqe›. Et pour tant il faut bien avoir bonne **oreille** à bien tirer cette manière de vocables : de sorte que le Français ne le trouve point étrange de la **forme commune** : **combien que la signification lui soit inconnue**. Il faut, de vrai, faire des vocables que nous empruntons, tout ainsi que d'un étranger que nous voudrions faire recevoir entre les Français pour un de leur nation : auquel on ne saurait mieux faire que de l'**accoutrer** à la française avec quelques gestes et contenance et finalement le langage : car lors il sera reçu pour un **Français naturel et natif** de France. Si aussi nous savons bien **déguiser** un vocable latin ou d'autre langue, lui donnant la **forme et terminaison commune** à autres tels et semblables, il sera tenu pour français : de sorte qu'étant la grâce observée, l'oreille des écoutants ne désirera plus que l'intelligence. (M1550b, f. 25 r° [H1980, p. 27])

338 Nous avons utilisé cette métaphore au début de « § 22. Émancipation de « notre langue » » pour dépeindre le rapport entre l'épilinguistique et le métalinguistique.

339 Comme l'a noté Leclercq (2017, p. 71), « le terme d'oreille est utilisé dans des domaines variés de la *Grammere* : la phonétique bien entendu, la syntaxe, avec la question de l'ordre des mots ou la morphosyntaxe, notamment lorsqu'il est question de l'emploi des pronoms. »

Déguiser — accoutrer un emprunt d'une forme à la française — est révélateur de la recherche d'une grammaire formelle chez Meigret. D'après ce dernier, si les procédés de substantivation comme les suffixes ‹-qe› et ‹-çien› s'avèrent réguliers et conformes à « la forme commune »[340] pour les Français, ils ne sont pourtant pas appliqués partout de la même manière. Pour n'en donner qu'un exemple, ‹Phiziçien›(« physicien ») est déductible des régularités en question, mais il n'est pas alors entré en usage[341]. Ce terme, que nous emploierons couramment aujourd'hui, montre la perspicacité du grammairien. L'analyse de la suffixation dans ce passage est formelle dans la mesure où elle est entreprise indépendamment du sens — même si on ignore la signification, « combien que la signification lui soit inconnue ». La dimension formelle de la grammaire française est ainsi dégagée : la forme a ses propres régularités autonomes et productives[342], et celles-ci peuvent franciser un mot d'emprunt, le rendre immédiatement intelligible pour le locuteur francophone. Ces régularités ou règles rejoignent l'aspect formel du *bâtiment du langage*, quand celui-ci s'oppose au bâtiment du sens[343].

C'est dans cette analyse formelle que l'*oreille* joue son rôle du juge épilinguistique, qui n'appartient qu'aux locuteurs francophones. Rappelons-nous que le savoir épilinguistique est plus un sentiment qu'une représentation métalinguistique, mais qu'il est la source de ce qu'on appellera le test d'acceptabilité en linguistique. Par exemple, ‹Phiziçien› est une forme tout à fait acceptable car concevable, mais peut-être pas grammaticale dans la mesure où il n'est pas encore reçu et utilisé à l'époque. Cet exemple montre bien en quoi, selon nous, Meigret a posé la pierre angulaire de l'aptitude épilinguistique française : celle-ci n'est justement pas si régulière, ou *schématisable*[344]. L'occasion est aussi propice pour nous référer à ce qu'Auroux, connu pour son orientation empiriste, appelle la sous-détermination de la grammaire ou des activités linguistiques en général : « Il n'y aura pas plus de métalangage ultime englobant toutes les possibilités linguistiques humaines qu'il n'y aura de langue universelle. » (1998, p. 293) Conscient de cette sous-détermination grammaticale — avant la lettre —, Meigret s'abstient de renfermer les phénomènes dans les règles auxquelles il a abouti.

340 Cf. Leclercq 2017, p. 72-73

341 Comme l'a noté Glatigny (1985, p. 13), « en plusieurs endroits, Meigret indique des mots non usités qui lui paraissent "recevables", parce qu'ils correspondent à l'application de règles générales. *Solant* (de *soloer*) n'est pas "en usage : combien qu'il ne soit pas digne d'être rebuté" »

342 Cela veut dire que ces régularités ne sont bornées au lexique existant, mais destinées l'extension des néologismes. Stéfanini (1962, p. 32) confirme la recherche formelle chez Meigret : « La méthode de Meigret est bonne, il part des formes, essaye de les grouper, en les opposant, de reconstituer ainsi le système même de la langue. »

343 « […] selon que l'oreille le requerra en bâtissant un langage […] », voir notre discussion sur les citations [43] et [45] (p. 101-103)

344 Ce mot, par exemple, est tout de suite intelligible, mais il n'est pas reçu non plus dans l'usage d'aujourd'hui.

Comme nous l'avons dit, le thème du sentiment *agréable* est présent dès 1542[345]. Meigret en 1550 l'incorpore simplement dans la faculté de jugement de l'oreille :

> [77] Au demeurant, il sera au **bon plaisir** d'un chacun de s'aider, si bon lui semble, des uns ou des autres : et de s'efforcer d'en inventer d'autres. Le tout, toutefois, gît au **bon plaisir** de l'**usage** et selon que son **oreille** s'en contentera. (M1550b, f. 43 r° [H1980, p. 45])

Après avoir présenté la composition des chiffres multiplicateurs (*Triple*, *Qadruple* … *Vintuple*), le grammairien souligne à nouveau le principe communautaire des règles linguistiques : tout dépend si le suffixe *-iple* ou *-uple* lui semble fonctionnel et satisfaisant au public. De fait, il ne s'agit pas d'une loi impérative, mais seulement d'une extrapolation démonstrative. Pour l'information, le *Dictionnaire du moyen français* (DMF) n'atteste pas *Vintuple*. Tout revient à dire que chez Meigret les règles ou régularités en linguistique relèvent d'un fait social, d'un artifice respecté entre les gens, et d'une créativité rationnelle — du grammairien, comme en témoigne encore le passage suivant :

> [78] Car c'est au savant ou autre de proposer à un peuple les vocables tels que bon lui semblera, au bon plaisir des **oreilles** des hommes et au danger d'être rebutés comme désagréables ou bien reçus comme dignes d'être mis en **usage**. (M1550b, f. 104 r° [H1980, p. 102])

Le rôle du grammairien consiste à proposer, et précisément à recevoir ou à engendrer, les (bons) usages. Il doit avoir un savoir épilinguistique aigu, pour que ses propositions soient généralisables. Cela reflète bien un certain *Zeitgeist* de l'époque où les arts et sciences en France prospèrent, comme en témoigne la *Défense et illustration de la langue française* de Du Bellay (1549). Que cette langue, en rivalisant avec le latin et le grec, soit capable de véhiculer tout ce que son peuple a à exprimer dans tout domaine. Il convient de reprendre notre métaphore de la banque francophone : de même qu'à celle-ci on confie la création monétaire, de même, au grammairien on assigne la tâche de la croissance (contrôlée) du trésor lexical.

> [79] Et combien que cette doctrine semblera bien nouvelle au pur Français, si est-elle de telle conséquence que si quelqu'un ne les observe, soit par **usage** ou par doctrine, et qu'il les confonde, l'**oreille** française s'en mécontentera : de sorte que combien que les syllabes soient observées en la prononciation avec leur quantité, si toutefois l'accent est corrompu, elle ne la daignera avouer sienne. (M1550b, f. 132 v° [H1980, p. 128])

345 Cf. cit. [68], p. 136.

Meigret en vient enfin à l'équation entre l'oreille française et la grâce naïve française. La minutie presque excessive du grammairien saute aux yeux. Il convient de reconnaître qu'elle est un aspect de la recherche formelle de Meigret, non seulement parce que le calcul des syllabes en métrique est une formalisation, mais surtout parce que la conscience épilinguistique est développée, ou mesurée, par la sensibilité aux différences perceptibles.

L'apport de la thématique de l'*oreille* à la linguistique de l'usage chez Meigret étant clair, il reste à se demander si Meigret initie tout seul, ou le premier, cette thématique ? Il semble qu'Érasme, auteur du *De recta pronuncitatione* (1528), inspire le grammairien lyonnais à un certain point. Meigret cite une seule fois Érasme :

> [80] Toutesfois quelque choſe qu'en dye Quintilian, & Priſcian : & apres eux Eraſme, on y voyt point d'amendement. (M1542a, f. E iii r° ; vue 45 sur Gallica)

C'est peu, mais on peut l'expliquer. La réception d'Érasme en France n'est pas tout à fait positive à l'époque. Étienne Dolet, un autre grand humaniste, le prend pour adversaire dans la controverse du Cicéronianisme, en publiant en 1535 le *Dialogus de Imitatione Ciceroniana adversus Desid. Erasmus Roterdamum pro Christophoro Longolio*. Nous savons seulement qu'en 1545, la deuxième édition du *Traité de l'écriture* de Meigret est suivie de la *Manière de bien traduire* de Dolet. Du fait que les noms des deux Lyonnais confinés l'un avec l'autre dans une publication ne pose pas de problème, nous pouvons deviner que leur position ou activité littéraire est plus concordante que contradictoire.

Meigret a travaillé, consciemment ou inconsciemment, sur la piste ouverte par Érasme, notamment quand nous relisons le sous-titre du *Traité de l'écriture* : « auquel [dans lequel] est débattu des faultes et abus en la vraye et **ancienne** puissance des letres ». La recherche de cette ancienne puissance fait nettement écho au *De recta pronuntiatione*. Malgré tout, ce qui compte est qu'une fois réintroduits par le philosophe rotterdamois[346], d'ailleurs associés à la la correspondance phonie-graphie, les noms de Quintilien et Priscien sont désormais parmi les Anciens les plus cités par Meigret : *Priscien* est cité 17 fois, et *Quintilien* 8 fois dans l'ensemble de ses écrits grammaticographiques[347].

Le philosophe rotterdamois a, une quinzaine d'années avant la publication du *Traité de l'écriture*, mis en question la connaissance et pratique renaissante de la prononciation des

346 Dans le *De recta pronuntiatione*, il y a 4 mentions explicites (et 8 implicites) de Priscien et 21 (et 7 implicites) de Quintilien. Les mentions implicites sont calculées à l'aide des notes de pas de page, que J. Chomarat a soigneusement insérées afin de relever la source non déclaré ou sous-entendue.

347 Comme l'a relevé Colombat (2013, p. 756), il y a dans la *Grammaire* de Meigret 11 fois de *Priscien* et 1 fois de *Quintilien*. D'après notre statistique, dans le *Traité de l'écriture*, il y 4 fois de *Priscien* et 1 fois de *Quintilien* ; et dans la préface au *Menteur*, 2 fois de *Priscien* et 6 fois de *Quintilien*.

langues grecque et latine. Surtout, *oreille* sous sa plume a commencé à noter les traits phoniques régionaux.

> les gens de chez nous ne font presque aucune différence entre *c* et *s* si bien que l'**oreille** a peine à discerner si on dit *cœnæ* de *cœna* ou *sene* de *senex*, et si c'est *silicem*, la pierre, ou *Cilicem*, la nation ; *citum* de *cio* ou *situm* pour *positum*. (Érasme 1528 ; trad. Chomarat, éd. Leyde, p. 950)

L'assimilation d'un système phonétique dialectal peut rendre sourde, sinon dure, l'oreille des locuteurs aux Pays-Bas ou en France, chez qui ont été « corrompues » la correspondance biunivoque entre la lettre *C* et le son /k/, ainsi que celle entre la lettre *S* et le son /s/. Cette acculturation des peuples européens dans leur contrée fait l'objet de l'examen d'Érasme, selon qui si la correcte prononciation des lettres gréco-latines est déformée par l'accent natal, sa reconstruction reste très difficile — à tel point qu'on ne peut tenir qu'une attitude agnostique. À ce propos, comme nous le verrons plus tard, Meigret critique, lui aussi, la lettre *C* usurpant le son /s/.

La mise en doute de la prononciation par Érasme ne s'arrête pas à la pratique de ses contemporains, mais remonte aux écrits des Anciens :

> Ours : […] Et certains anciens, parmi lesquels Victorinus, pensaient même qu'il nous manque ici une lettre au son intermédiaire entre ‹g› et ‹n›, si bien qu'au lieu de *aggerem* et de *suggestum* ils estimaient qu'il fallait écrire *angerem* et *sungestum* ; inversement *agcora* au lieu de *ancora* et *agcylia* au lieu de *ancylia*. Mais c'est la lettre *n* plus caressante pour nos oreilles qui l'a emporté. Ce qui est certain en tout cas c'est que les Italiens qui parlent purement prononcent *magnus* et *agnus* autrement que nous. (Érasme 1528 ; trad. Chomarat, éd. Leyde, p. 952)

Il n'est pas inutile de noter que prononcer /n/ le ‹g› dans *a**g**cora* ou *a**g**cylia* peut être explicable aujourd'hui par la théorie de la structure syllabique ; cette position de coda dans le noyau syllabique tend à affaiblir ou à adoucir la consonne, en l'altérant en une liquide ou semi-consonne. Victorinus n'a donc pas tort de pointer, sinon un défaut, au moins un inconvénient de la prononciation, dans la langue latine. Devant la variation graphique, *a**n**cora* et *a**n**cylia*, qui en résulte, les hommes de la Renaissance se trouvent perplexes. Si Victorinus respecte visiblement la doctrine de la correspondance phonie-graphie, la question serait celle de savoir si l'écriture latine, celle d'*a**g**cora* et *a**g**cylia* en l'occurrence, s'écarte de sa fonction. La dernière phrase du passage cité trahit néanmoins la source de toute cette argumentation : il s'agit d'une rationalisation basée sur la prononciation des Italiens, qu'Érasme prend pour

référence. Ce dernier observe que sous la bouche de ces descendants romains, l'atténuation de ‹g› en /n/ n'a pas *encore* eu lieu. En effet, la phonétique historique de l'humaniste rotterdamois, selon qui en comparaison des autres langues vernaculaires l'italien doit dévier moins du latin, n'est qu'un rapprochement, si ce n'est pas un bricolage[348]. À ce propos, Meigret n'hésite pas, lui non plus, à défier la légitimité des Anciens[349], s'il ne va pas jusqu'à se méfier la connaissance des renaissants sur les puissances des lettres romaines.

Du point de vue de l'histoire des théories linguistiques, nous pensons que Meigret mérite le titre de fondateur d'une linguistique de l'usage dans la tradition grammaticale française. Il a intégré dans cette tradition le concept d'*usage*, et a encore engagé, reformulé et approfondi le concept d'*oreille*, en laissant une matière inépuisable de la linguistique française, matière historiquement évolutive et géographiquement variable. Contrairement au projet d'Érasme où il s'agit de revenir à *la* prononciation prétendument correcte, ou idéale, des langues mortes, Meigret s'adonne à la saisie et à la diversification des voix (phonies fondamentales) françaises, qui sont vivantes et changeantes par essence. Si le travail du grammairien est vérifiable et amendable, celui du philosophe ne l'est justement pas, puisqu'il a pour but de contes le Cicéronianisme. Du point de vue de l'effet, l'un inaugure une science du langage, la linguistique de l'usage, et l'autre laisse un impact sur la mentalité renaissante en général.

Pour tracer un peu l'impact dans la postériorité récente, nous retrouvons cette thématique d'*oreille* dans *Les Essais* de Montaigne :

> Mon langage Français est altéré, et en prononciation et ailleurs, par la barbarie de mon cru. Je ne vis jamais homme des contrées de deçà, qui ne sentît bien évidemment son ramage, et ne blessât les **oreilles** qui sont pures Françaises (Essais, II, 17, 985-986 ; Villey, p. 639 [a])[350]

L'influence du *De recta pronuntiatione* est visible, compte tenu de l'association de l'accent avec l'altération, la barbarie, et l'influence du dialecte. La trace de la pensée de Meigret est tout aussi perceptible, quand l'oreille non seulement représente une appartenance nationale,

348 Un des motifs qui poussent Érasme à écrire ce dialogue est qu'il constate le grand écart entre le grec ancien et le grec byzantin qu'il a pu entendre à l'époque. Néanmoins, pour se rapprocher de la prononciation du premier, il ne peut que s'appuyer sur la prononciation de ce dernier. Quant au latin, comme l'a signalé Chomarat dans l'introduction à sa traduction du *De recta pronuntiatione*, « A dire vrai, certaines des règles précises concernant la longueur et l'accentuation des syllabes n'étaient sans doute pas toujours appliquées par lui-même dans sa vie quotidienne. »

349 Lisons : « nous anciens n'ont point eu plus grand droit de nous obliger à iames de ſuyure leurs inuentions en la puiſſance des letres » (cf. cit. [67], p. 136)

350 Nous citons ce passage de la thèse de (Proshina 2008, 202), sous la cotutelle de Marie-Luce Demonet et Giacone Franco : « Consistance matérielle de la langue chez Rabelais et Montaigne »

mais aussi incarne une grâce — naïve, comme l'a dit le grammairien lyonnais — susceptible d'être offensée.

Première partie.

Problème de lettres

Chapitre II.

Une grammatologie à la Renaissance

Section iii. Quelques éléments d'une grammatologie renaissante

§ 25. Textes scripturaux ou / et grammatologiques

Précisons le vocabulaire nécessaire avant de nous attaquer aux textes scripturaux et grammatologiques de Meigret.

De manière générale, *scriptural* est ce qui est relatif à l'écriture en tant qu'objet, et constitue la forme adjective de l'*écriture*. Par les *textes scripturaux*, nous entendons donc les textes consacrés au sujet de l'écriture.

En particulier, on dit *grammatologique* une étude plus théorique sur l'écriture, en référence au domaine dont on devra l'ouverture à Ignace Gelb au milieu du XXe siècle[351]. Tout texte *scriptural* n'est pas *grammatologique*. Nous allons expliquer ce point, avant d'éclairer en quoi M1542a, M1548préf et M1550b40p[352] sont les *traités grammatologiques*[353].

Il y a d'autres textes scripturaux à l'époque, et ceux-ci permettent de nous placer dans le contexte : la standardisation de l'imprimerie. Par exemple, l'opuscule du métier (typographe ou compositeur) comme le *Tres utile et compendieulx Traicte de l'art et science d'orthographie gallicane* (1529 ; désormais *Orthographie gallicane*[354]), les « caractères nouveaux et divers de lettres » préalable à l'*In linguam gallicam isagoge* (Dubois 1531)[355], l'avis d'imprimeur inséré comme la *Briefve doctrine* (1533)[356], l'étude de la ponctuation et

351 Gelb, 1952. *A Study of Writing*. Nous sommes conscients que le cadre de Gelb est beaucoup plus large et théorique. Selon lui, les écritures du monde évoluent à peu près dans cette direction : de l'écriture logographique vers celle syllabique (ou syllabaire), pour enfin arriver à celle alphabétique. Nous pensons néanmoins qu'il n'y a pas d'inconvénient si on appelle l'étude scripturale de Meigret également une « étude sur l'écriture » (pensons notamment à son *Traité de l'écriture* en 1542). Il est aussi intéressant de noter que l'assyriologue américano-polonais n'hésite pas à s'aider par l'ordinateur dans ses recherches tardives : *Computer-aided analysis of amorite* (1980 ; with the assistance of Joyce Bartels, Stuart-Morgan Vance, Robert M. Whiting *et al.*). De fait, nous partageons avec lui le même souci de clarifier les données textuelles.

352 Cf. « Œuvres de Meigret » en Annexes. Nous utiliserons la texture M1550b40p au lieu de celle M1550b, car elle est soigneusement corrigée par nous-mêmes, cf. N1550.

353 Nous commentons ces trois textes au « § 48. Plusieurs cycles de R&D de 1542 à 1551 ».

354 *Tres utile et compendieulx Traicte de l'art et science d'orthographie gallicane dedans lequel sont comprinses plusieurs choses necessaires, curieuses, nouvelles et dignes de scavoir non veues auparavant* (1529) dont l'auteur est anonyme. D'après Baddeley (1993, p. 100), son auteur semble un habitant d'Abbeville, Picardie, car l'ouvrage est dédié à Jacques d'Aoust, bailli de cette ville. Il est intéressant de mentionner un autre document, l'*Orthotypographia* (Hornschuch 1608 ; éd. Baddeley 1997), dont le sous-titre explicite ce type de l'opuscule du métier : « Instruction utile et nécessaire pour ceux qui vont corriger des livres imprimés, & conseiles à ceux qui vont les publier ».

355 Nous faisons l'abréviation du titre traduit par Demaizière (1998, p. 203) : « Caractères nouveaux et divers de lettres et de signes dont il nous a fallu user pour une représentation plus parfaite des sons français ».

356 Que Deprouw *et al.* (2011, p. 119) identifient comme un traité, même pour le « premier traité français d'orthotypographie », et que Berthon (2011, p. 1-2) suggère de considérer comme un péritexte.

des accents chez Dolet (1540, *La maniere de bien traduire*)[357], etc. touchent tous à l'*orthographie* (c'est le terme à l'époque), et pour cette raison, ils s'appellent tous textes scripturaux, puisqu'ils portent tous sur l'écriture.

Les textes de Meigret ne sont pas seulement *scripturaux*, mais *grammatologiques*. Ils ont pour objectif d'améliorer le système d'écriture, en proposant des notions[358], analyses[359], et solutions[360] de nature linguistique. Pour donner une vue d'ensemble, nous mentionnons ici deux raisons pour lesquelles ils méritent cette étiquette.

Premièrement, dans le but de réformer l'écriture du français entre les années 1540 et 1550, Meigret procède à un recensement de l'alphabet, si systématique qu'il révèle l'insuffisance de caractères (ou typèmes[361]) et conduit aussitôt à en créer quelques nouveaux. Autrement dit, la création et la mise en place des caractères propres ou nécessaires à cette langue vernaculaire prouvent en elles-mêmes que Meigret a révisé intégralement les signifiants phoniques et graphiques dans cette langue et reconfiguré leur(s) économie(s) de manière équilibrée. Sur ce point, notre tâche est de reconstruire, dans la mesure du possible, les cycles de R&D au travers desquels l'alphabet meigretiste est mis en place.

Deuxièmement, M1548préf et M1550b40p sont deux précieuses démonstrations dans lesquelles le grammairien-typographe[362] met soigneusement en œuvre ses idées sur l'écriture. Ces deux textures témoignent d'une étape dans les cycles de R&D, étape que nous pouvons appeler *test*. Qu'est-ce qui est testé ? Par exemple, la convertibilité du lexique. Pour certains mots, la réforme d'orthographe — de graphie ordinaire en graphie réformée — risque peut-être de provoquer des malentendus[363]. Quand Meigret propose de restituer le son /ɛ/, il lui faut écraser la graphie ‹ai› dans *Gramm**ai**re* → ‹Gramm**ę**re›, et en même temps conserver la

357 Ce texte connaît une réédition en 1545, dans laquelle il cohabite avec le *Traité de l'écriture* de Meigret. Cela dit, dans une certaine mesure, deux textes sont considérés comme relevant d'un même matière, que nous nous proposons d'appeler *grammatologique*.

358 Cf. « § 41. Cause de la graphie abusive ① : superfluité » et « § 43. Cause de la graphie abusive ② : usurpation ».

359 Cf. notamment les § qui portent le signe *vs* dans la « Chapitre III. Alphabet de Meigret »: « § 55. "‹o› ouuęrt" vs "‹ou› clós" », « § 56. ‹u› vocalique vs "‹u› conſonante" », « § 59. "‹c› ca latin" vs "‹c› ſé" : récupération de l'étiquette de provenance », « § 67. "‹g› ga ou gamma" vs "‹j› jé" », « § 73. "‹ł› ęł molle" » et « § 74. "‹ɳ̃› ęn molle" ».

360 Cf. « § 32. Typème ② : pour une méso-histoire de l'alphabet meigretiste », « § 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d'‹ai› pris dans l'engrenage », « § 51. Stratégies de nommage », et la « Section vi. Évolution de l'alphabet meigretiste ».

361 En gros, le *typème* dénote la forme d'une lettre, d'une manière plus rigoureuse que le *caractère*. Nous renvoyons au « § 31. Typème ① : pour une terminologie descriptive des alphabets historiques » pour une explication détaillée à ce sujet.

362 Cf. « Section iv. Meigret grammairien-typographe ».

363 Ex : ‹Alexandre sęt sęs sęt ars liberaos, tout einsi qe tu lęs sęs› (cf. cit. [56], p. 114).

graphie ‹ai› dans ‹paiant›, à savoir *payant* qui sonne /ai/[364]. En effet, la *conversion* en orthographe réformée constitue des épreuves très exigeantes ; pour en donner une idée, il y a au moins 829 entités lexicales dans M1550b40p, et d'au moins 737 dans M1548préf[365]. C'est en passant l'expérimentation de cette convertibilité lexicale — en y réussissant — que la cohérence et la praticabilité du nouveau système scriptural sont concrètement vérifiées, d'une part, et progressivement mises en route, d'autre part[366].

En un mot, la reconfiguration alphabétique et le perfectionnement typographique entrepris par Meigret intéressent l'historien que nous sommes, parce qu'ils émanent d'un projet réformateur plus ou moins raisonné, et pour cela, montrent l'applicabilité des théories (grammatologiques).

Pour schématiser, l'*orthographie gallicane* (1529) et la *Briefve doctrine* (1533) communiquent la bonne ou correcte manière d'écriture dans une visée pragmatique, alors que les traités grammatologiques de Meigret invitent à réfléchir en quoi consiste le devoir (et le vice) de l'écriture, puis pourquoi et comment réformer l'écriture existante. À la lettre, ces deux types de texte s'opposent, car l'un est normatif, et l'autre expérimental — qui développe la subjectivité scientifique de Meigret. Avec le « grammatologue » Meigret, on est d'emblée dans un horizon théorique, puisque c'est un projet dont l'application n'est pas en vigueur, projet qui est avant tout de nature virtuelle ou personnelle. D'ailleurs, ses discours n'ont pas pour objectif de répondre au plaisir de la vue ou à la lisibilité de la mise en page ; les nouveaux typèmes proposés perturbent plutôt l'expérience esthétique des gens à l'époque. Du point de vue du *champ social*, ils seront influents dans la science de l'écriture — avant la lettre, mais au sens propre —, dans la mesure où ils susciteront dans la communauté littéraire les réactions directes, comme de Peletier du Mans et de Guillaumes des Autels (déguisé sous

364 Cf. « § 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d'‹ai› pris dans l'engrenage ». L'image d'*engrenage* permet de mettre en avant la nature systématique et précise de l'étude phonologique, et en même temps, le trouble du type *effet domino*. Cela revient à dire que l'objet de la réforme n'est pas telle ou telle pièce, mais un système.

365 C'est une estimation que nous obtenons en nous appuyant sur le calcul de TXM : 829 entités lexicales dans M1550b40p connaissent au moins deux occ., ce critère étant une stratégie d'enlever approximativement les hapax ou inconsistances typographiques. Pour l'information, quand le critère est au moins une occ., il y aura environ 2179 entités lexicales. À nouveau, le nombre de 829 entités lexicales est une estimation à partir de l'échantillonnage qu'est M1550b40p (quantitativement, un septième de la *Grammaire*), il permet de mesurer de manière grossière mais sûre — nous avons dit « au moins » 829 — combien de graphies ont été soit *réformées* si elles sont changées, soit *confirmées* si elles continent leur forme ordinaire. Rappelons que toute graphie existante n'est pas erronée selon Meigret. Discerner le « vrai » du « faux » — avec cohérence — est une tâche évidemment plus complexe que de faire la table rase de tout.

366 Notons au passage que cette *cohérence* est non seulement un état à montrer, mais surtout un ensemble de dispositifs méthodologiques et technologiques à monter, cf. « § 31. Typème ① : pour une terminologie descriptive des alphabets historiques ».

le nom de Glaumalis du Vezelet), et les échos plus ou moins traçables chez Thomas Sébillet, Théodore de Bèze, Claude de Taillemont … jusqu'à Michel de Montaigne[367].

Pour conclure, le nom *écriture* et son adjectif *scriptural* gardent le sens générique et ordinaire de l'objet écrit, et parfois de l'action d'écrire. C'est en entrant dans la sphère théorique que la *grammatologie* en tant que science de l'écriture déploie la perspective plus ou moins subjective du théoricien Meigret.

367 Les intérêts que ces littéraires ou grammairiens portent aux traités de Meigret permettent donc de faire le contour du *champ grammatologique*. D'après Pierre Bourdieu (1997, p. 57), « dans des univers comme les champs littéraire, artistique ou scientifique [où] les sanctions restent pour une grande part symboliques, c'est-à-dire à la fois floues et sujettes à des variations subjectives [ou, disons, des critères subjectifs]. »

§ 26. Textures M1550b40p et M1548préf

Le cadre grammatologique étant expliqué, il reste à mettre en place deux instruments. Le premier, matériel, sur lequel notre étude du « Problème de lettres » s'appuie, est les textures M1550b40p et M1548préf ; le présent « § 26. Textures M1550b40p et M1548préf » consiste à expliquer leur composition. Le second, notionnel, qui serait abordé au « § 31. Typème ① : pour une terminologie descriptive des alphabets historiques », porte sur le concept de *typème*[368].

Le choix de la *Grammaire* et du *Menteur* se justifie par le fait que ces deux publications sont imprimées dans la graphie spécialement conçue par Meigret, et préparées avec un soin visiblement grand. Quant au *Traité de l'écriture* (M1542a), il est globalement imprimé en l'orthographe ordinaire, et pour cette raison, hors de notre projet numérique ; notons aussi que les graphies proposées y sont inconsistantes et divergentes, qui témoignent sans doute d'une mise en œuvre moins expérimentée ; à cela s'ajoute le fait que dans cette édition en 1542 manque la pagination. Il fournit un recours incontournable, lorsque M1548préf ou M1550b40p n'expliquent pas suffisamment les argumentations ou décisions grammatologiques que le grammairien a réalisées.

Numérisée de façon diplomatique, la texture M1550b40p couvre la page de présentation (f. 1 r°), la préface « AO' lęcteurs » (f. 2 r°-5 v°), l'entier livre I « De l'Abondanç' ęn voęs de la lange Françoęze » (f. 6 r°-20 v°), et l'erratum « Lę' plus notables correcçions » (f. 144 r°) de la *Grammaire* originellement publiée par Chrétien Wechel en 1550. Elle compte 41 pages, soit un septième (14,23 %) du volume de la *Grammaire*, et contient 11605 mots.

Également numérisée de façon diplomatique, l'autre texture M1548préf couvre, quant à elle, la page de présentation (p. 1) et la préface de Meigret au *Menteur* (p. 3-29) qu'elle traduit en 1548 ; l'ouvrage est imprimé chez le même Chrétien Wechel. Elle compte 29 pages, soit la moitié (50,00 %) du volume de cette impression, et contient 9263 mots.

Ces deux textures comptent 70 pages au total, permettent l'échantillonnage statistique clarifiant les fonctionnements des typèmes[369] conçus par le grammairien.

---

368 Pour que le concept de *typème* soit désormais plus proprement reçu dans l'histoire de la linguistique et dans l'histoire de l'orthographe, nous nous proposons de passer par trois dossiers : « § 27. Litterae et leurs trois aspects », « § 28. Changement de paradigme grammatologique : voix scriptible vs écriture phonographique » et « § 29. Héritage stoïcien de Priscien en Meigret : assembler / assemblement ». Il n'est pas seulement un terme technique, mais constitue un apport substantif pour la reconnaissance des *figurae*.

369 *Typème* dénote l'unité graphique distinctive dans le système scriptural de Meigret. Quant à la question de savoir pourquoi introduire un tel concept dans notre étude, cf. « § 32. Typème ② : pour une méso-histoire

Nous les appelons *textures* car elles ne sont pas seulement deux textes plats, dont il suffit d'extraire le sens sémantique. Elles font un objet presque sculpté, dont Meigret le concepteur fait ciseler et mettre en page les typèmes ; elle supporte une épaisseur des historicités — métalinguistiques romaines (*voix scriptible*[370]) de l'Antiquité, et scripturales françaises (pensons notamment à Tory, Dubois, Dolet, etc.) de la Renaissance — disposées en recouvrement ou en symbiose[371]. L'emploi du terme *texture* permet aussi de mettre en avant la dimension plastique de la recherche sémiographique (Jaffré et Pellat 2008) chez le grammairien. Cette recherche, parue premièrement en 1542 au nom d'une commune écriture française[372], continue dans la traduction du *Menteur*, pour présenter un état assez mature dans la *Grammaire*.

Enfin, il convient d'expliciter que nos recherches consistent à mettre en évidence des cycles de R&D que Meigret a menés[373]. Quand on dit qu'il propose une réforme de l'orthographe ou de l'alphabet, il faut admettre qu'il entreprend une ingénierie linguistique, un travail d'infrastructure[374]. Et quand on croit qu'une ingénierie linguistique est un montage des idées grammatologiques, il convient aussi de croire possible de disséquer ces idées, en les démontant en modules. Au fond, comprendre un système revient à savoir comment ses pièces s'articulent. C'est pourquoi nous considérons les textes grammatologiques de Meigret comme un historique de R&D, ou comme un manuel des modes d'emploi (d'une machine). Et nos recherches se concentreront sur l'articulation et l'examen internes de ces textes. Finalement, elles pourront fournir un cas singulier parmi d'autres tentatives de grammatisation, et un sillage intellectuel qui, à sa façon, témoigne de « la mutation des esprits et des biens » dans l'histoire de la grammaire (Chevalier 2006a [1968], p. X).

---

de l'alphabet meigretiste ».

370 *articulus* = (voix) sécable en unités distinctives, d'après Desbordes (1990, p. 102), cf. p. 164, au « § 27. Litterae et leurs trois aspects ».

371 D'après Swiggers et Wouters (2007, p. 23), cf. N69.

372 La dimension du constructivisme est pointé par Riemer (2017).

373 C'est l'idée directrice des trois sections en contiguïté : « Section iv. Meigret grammairien-typographe », « Section v. Idées grammatologiques de Meigret » et « Section vi. Évolution de l'alphabet meigretiste ».

374 Cf. p. 191, nous entendons l'orthotypographie par l'exploitation de la force de reproduction mécanique de l'imprimerie dans l'établissement des alphabets. Voir « Section iv. Meigret grammairien-typographe » de manière générale.

§ 27. *Litterae* et leurs trois aspects

Les *Idées romaines sur l'écriture* Françoise Desbordes (1990) constituent le point de départ de notre étude historique sur la grammatologie de Meigret. Le présent § consiste en un compte rendu de nos dettes à l'historienne.

> Ⓐ Les héritages des Anciens : leur validation par les Modernes, avec « quelques aménagements »
>
> Ⓑ Trilogie romaine *nomen* / *figura* / *potestas*
>
> Ⓒ Trilogie grecque *elementum* / *littera* / *nomen* réintroduite par Terentius Scaurus

La procédure dans laquelle Meigret développe sa grammatologie au prisme des lettres romaines — du moins, au contact intime de celles-ci — est à bien des endroits comparable avec la réception dans laquelle les Latins commentent et amendent leur propre écriture, (constamment) en référence à l'écriture grecque.

Ⓐ Validation des héritages
Ⓑ Trilogie romaine
Ⓒ Trilogie grecque
plan (p. 159)

Du point de vue matériel, les Romains empruntent la plupart des unités de leur alphabet aux Grecs :

> La langue latine a été notée au moyen de lettres grecques après quelques aménagements. (Desbordes 1990, p. 145)

De même, nous pouvons dire, d'une façon tout à fait semblable, « la langue française a été notée au moyen de lettres latines après quelques aménagements » — même s'il s'agit de la langue écrite proposée par Meigret. En effet, les lettres employées dans l'orthographe *traditionnelle*, *ordinaire* ou *réformée*[375] au XVIe siècle sont dans une grande continuité avec lettres latines.

Cette constatation est loin d'être une sous-estimation de l'activité métalinguistique des Latins à l'Antiquité ou d'un Meigret au XVIe siècle, puisque les réaménagements ou adaptations de l'héritage des prédécesseurs constituent toujours une procédure autonome et créative. De même que, citons à nouveau l'historienne :

> Les Latins ont **validé** les raisonnements grecs en montrant qu'ils étaient **applicables** à leur propre situation. (Ibid., p. 14)

375 Catach (1968, p. XXIV-XXX)

De même, les écrits grammatologiques de Meigret offre une occasion précieuse pour observer comment et pourquoi un grammairien humaniste juge *applicable* certaines lettres et graphies latines. Plus précisément, dans la mesure où notre grammairien travaille dans la limite ou / et à la marge de ces lettres pour en proposer quelques nouvelles[376], on gagnera à y voir comment il valide l'applicabilité de certaines lettres latines, en refusant celle des autres. De fait, la grammatologie est le chantier scientifique où on examine le fonctionnement d'un tel ou tel système scriptural.

Du point de vue matériel, nous sommes maintenant en mesure de préciser que ces quelques aménagements sont ‹x›, ‹y›, ‹z› empruntés au grec[377], et ‹ç›, ‹ę›, ‹ł›, ‹η̃› inventés.

Du point de vue épistémologique, le propos de l'*applicabilité* fait écho à la linguistique fonctionnelle. Le sentiment épilinguistique de Desbordes, selon lequel il est heuristique d'examiner les lettres « inutiles »[378] ou « manquantes »[379], reste le nôtre : il est utile de passer par les ressources terminologiques et conceptuelles du fonctionnalisme contemporain. Nous verrons ces ressources permettre de rendre bien compte, entre autres, des deux causes de la graphie abusive telles que Meigret les identifiées : superfluité et usurpation[380]. Voilà notre perspective historique sur la grammatologie de Meigret.

---

376 Que nous proposerons d'appeler *typème(s)*, cf. « § 31. Typème ① : pour une terminologie descriptive des alphabets historiques » et « § 32. Typème ② : pour une méso-histoire de l'alphabet meigretiste ».

377 Pas de ‹w›. Dans chacune des impressions1548préf et M1550b, nous repérons une seule ‹W› dans *Wechel* (nom de l'éditeur) de la page de présentation, cf. *Tableau 7 : Comparaison de deux listes*, p. 253.

378 Le chapitre XII (Desbordes 1990, p. 173-186) s'intitule « L'examen des lettres : les lettres "inutiles" ». L'historienne y identifie quelques lettres dites oiseuses, comme K, X, Q et H, cf. nos études :
« § 34. Mise en page parfaitement contrôlée de ‹-m-› / ‹-mm-› / ‹-n-› / ‹-nn-› »,
« § 60. "‹k› ca gręc" : lettre inutile »,
« § 61. ‹q›, ou réduction de ‹qu› »,
« § 64. ‹ph›, ‹th› et ‹ch› : graphèmes peu utiles »,
« § 75. ‹h› absent et présent ».

379 Le chapitre XIII (p. 187-200) s'intitule « L'examen des lettres : les lettres "manquantes" », cf. nos études :
« § 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d'‹ai› pris dans l'engrenage »,
« § 45. Diversification sémiographique »,
« § 53. Nommage zéro de ‹a› et ‹u› »,
« § 56. ‹u› vocalique vs "‹u› conſonante" »,
« § 57. Voyęlles longes ‹á›, ‹ę́›, ‹é›, ‹í›, ‹ó› et ‹ú› »,
« § 59. "‹c› ca latin" vs "‹c› ſé" : récupération de l'étiquette de provenance »,
« § 62. "‹ç› se ou es" »,
« § 63. "‹çh› çhe mol", ou dit es molle »,
« § 67. "‹g› ga ou gamma" vs "‹j› jé" »,
« § 69. "‹j/i› je ou ji conſonante". Note sur l'inconsistance typographique de M1550b40p, f. 15 v° »,
« § 70. ‹c›, ‹çh›, ‹t›, ‹ſ›, ‹s›, ‹z› usurpateurs l'un de l'autre »,
« § 73. "‹ł› ęł molle" »,
« § 74. "‹η̃› ęn molle" », et
« § 76. ‹'› apostrophe à la finale : mutisme ou / et liaison ».

380 Cf. « § 41. Cause de la graphie abusive ① : superfluité » et « § 43. Cause de la graphie abusive ② : usurpation ».

Également grâce à la scrupuleuse étude de F. Desbordes, nous avons pu prendre connaissance du *De orthographia* de Quintus Terentius Scaurus (première moitié du IIe siècle après J.-C), qui jette une lumière sur les recherches grammatologiques parfois hésitantes de Meigret. Au sujet des trois aspects de la lettre, les Latins ont retenu généralement la trilogie romaine *nomen* / *figura* / *potestas* ; or, Scaurus tente de revenir à la trilogie grecque *elementum* / *littera* / *nomen*. Par la suite, nous allons voir d'abord cette première trilogie et la doctrine de ce que Desbordes appelle la *voix scriptible*.

Ⓐ Validation des héritages
Ⓑ Trilogie romaine
Ⓒ Trilogie grecque
plan (p. 159)

Selon F. Desbordes :

> Chez les grammairiens des IVe et Ve s. après J.-C., la doctrine constante est que la lettre (*littera*) a trois aspects ou "accidents", le nom, la figure et la valeur, *nomen*, *figura* et *potestas*. (Desbordes 1990, p. 118)[381]

Cette distinction entre *son* (*valeur*), *forme* (*figure*) et *nom* est un sentiment épilinguistique que les Latins héritent partiellement ou vaguement des Grecs : leur distinction ne se trouve pas vraiment dans l'alphabet latin[382], mais les Latins croient l'avoir. Par exemple, Sextus Empiricus (vers 160-210 après J.-C.) et un scholiaste de Denys[383], dont nous citons les passages suivants, connaissent manifestement cette distinction d'origine grecque :

> Élément [*stoicheion*] se disant de trois choses (le caractère ou empreinte graphique [*charactēr*, *tupos*], la valeur de ce caractère [*dunamis*] et aussi le nom)[384], la recherche doit commencer par la valeur : c'est en effet elle qui est proprement appelée élément chez les grammairiens. (Sextus Empiricus, *Contre les grammairiens*, 99 ; cité de Desbordes 1990, p. 117)

> L'élément [*stoicheion*] a quatre aspects, le nom, le caractère ou figure [*schēma*], la position[385] et la valeur. (*Scholies de Deny le Thrace*, 317, 7, Hilgard ; cité de Desbordes 1990, p. 117)

381 Cette date donne un constat global sur la longue latinité. Bien avant cette date, le cadre épistémologique de la trilogie son / forme / nom a été présent chez Varron : « Comme l'écrit Ion, il y a une vingt-cinquième lettre, appelée *agma*, qui n'a pas de forme [*forma*] et dont le son [*uox*] est commun aux Grecs et aux Latins. » (Varron, *L'origine de la langue latine*, d'après Priscien, GL 3, 30 ; nous citons la traduction par Desbordes 1990, p. 124)

382 Souvent le *nom* et le *son* d'une lettre sont confondus.

383 Daté d'entre VIe et Xe siècle, les *Schólia* sont un ensemble de commentaires byzantins aux deux grandes œuvres de référence de la grammaire alexandrine : la *Technè* attribuée à Denys le Thrace, et les *Canons* de Théodose. Voir la notice CTLF consacré à ce recueil, http://ctlf.ens-lyon.fr/n_fiche.asp?num=1107

384 La mise entre parenthèses est de F. Desbordes qui complète le renseignement selon le contexte.

385 Nous ne pouvons pas nous attarder sur ce quatrième aspect. Notons ici seulement que chez un des *grammatici* tardifs comme Priscien, il est classé comme un attribut de la *potestas* : « Certains ajoutent aussi la position (*ordo*), mais c'est en fait une partie de la valeur (*potestas*) des lettres » (GL II, 8, 2 ; nous citons la traduction par Desbordes 1990, p. 119)

La distinction des trois aspects d'une lettre est parfaitement appliquée chez les Grecs qui, par exemple, prononcent /a/, écrivent ‹A› et nomment *alpha* la première lettre de leur alphabet. Or, tel ne fut pas toujours le cas chez les Latins. Ces derniers tendent à identifier (ou réduire) le nom au son, même tous ces deux aspects à la forme (figure ou caractère). « Pour les Latins une lettre est un caractère de l'alphabet. Une lettre est également une unité de l'oral. » (Desbordes 1990, p. 124) Cette identification est un symptôme de la doctrine grammatologique des Latins, que Desbordes appelle la *voix scriptible* :

> Quelle que soit la relation des unités de la voix aux unités de la signification, il est clair, en tout cas, que ce sera aussi celles des unités de l'écriture, puisque la voix est scriptible. (Desbordes 1990, p. 111)

Pour expliquer brièvement cette attitude épistémologique, nous dirions que la voix, en tant qu'objet de connaissance chez les Latins, *doit* être scriptible, puisqu'il faut au moins une représentation graphique pour objectiver, segmenter et analyser la voix en question. En d'autres termes, ce qui n'est pas représentable à l'écrit échapperait généralement aux oreilles des gens.

Lorsque les Latins recherchent à distinguer les trois aspects d'une lettre, l'identification ou réduction de ces aspects soulève plusieurs difficultés. Par exemple, la lettre muette (H[386], E …) serait sans nom, la semi-voyelle (L, M, N, R …) trouvée dans un mot ou à l'état isolé se prononce différemment[387]. Anticipons un mot : tous ces problèmes passeront dans l'alphabet français. Cette recherche inaboutie donne à voir justement que le sentiment épilinguistique des Latins en cette matière est exogène, et qu'il est à l'origine un héritage partiel des idées grecques.

> Il ne s'ensuit pas qu'on doive ou même qu'on puisse confondre le nom et le son qui est effectivement réalisé dans le langage, seraient-ils très proches ou même identiques (dans le cas des voyelles) […] les savants latins l'auraient appris des théoriciens grecs et de la pratique même du grec, où la confusion est vraiment difficile à faire (Desbordes 1990, p. 123)

Or dans l'alphabet grec, « la confusion [des trois aspects] est vraiment difficile à faire ». La plupart du temps, les grammairiens ou philologues latins[388] ne peuvent garder que la

386 « Pour Varron même, il n'y a lettre, à proprement parler, que si la contre-partie orale est bien une unité minimale autonome : ainsi que l'usage courant dit que H et X sont des lettres, mais c'est à tort […] » (Desbordes 1990, p. 124)

387 La classe de semi-voyelle est loin d'être à l'unanimité. Outre L, M, N et R qui y appartiennent sûrement, Terentianus Maurus y inclut F, le psudo-Probus y inclut F, S et X. (Desbordes 1990, p. 121)

388 Nous citons la note 4 de Desbordes (1990, p. 123) : « cherchant pourquoi les noms des *stoicheia* [nous notons : élément, substance primaire] sont indéclinables, un scholiaste de Denys (184, 3, Hilgard) estime

distinction entre son et nom ; la dimension de la *figura* est souvent absorbée soit dans l'un, soit dans l'autre. Ils n'ont pas pu suivre complètement leur modèle grec et l'appliquer dans la situation existante de l'alphabet romain. C'est une attitude floue sur laquelle on ne peut dire, ni que les Latins ont quitté ce modèle, ni qu'ils l'ont suivie. En ce qui concerne étroitement notre étude sur le système scriptural de Meigret, nous verrons que porteur aussi de cet idéal de trois aspects distincts, notre grammairien s'attache à fournir à chaque lettre de l'alphabet français un *nom*, mais que la difficulté lui reste de donner à chacune des lettres / voix un nommage de façon biunivoque et définitive[389].

Ⓐ Validation des héritages
Ⓑ Trilogie romaine
Ⓒ Trilogie grecque
plan (p. 159)

Toujours d'après Desbordes (1990, p. 126), c'est Terentius Scaurus qui contribue le plus tôt et de façon influente à la réintroduction de la trilogie grecque : *elementum / littera / nomen*. Si la plupart des grammairiens latins continuent d'entendre vaguement l'*elementum* par la *potestas*, le *sonus*, la *uox* et la *uis*, c'est Scaurus qui remonte à la réflexion grecque sur ce concept d'origine stoïcienne[390]. En effet, l'*elementum* n'est pas la contre-partie orale de la *littera*, mais le constituant insécable d'une chaîne parlée.

> Scaurus définit la lettre de la façon suivante : la lettre [*littera*] est la forme [*forma*] de la voix qui peut être écrite. L'élément [*elementum*] est la plus petite valeur [*uis*] et la matière indivisible de la voix articulée, ou encore le principe [*initium*] de toute chose […]. La figure [*figura*] de l'élément s'appelle lettre [*littera*] et les figures de lettres sont 23 en tout. Mais leurs "puissances" [*potestates*], que nous appelons éléments, sont plus nombreuses à être comprises. […] Ce n'est pas la même chose, en effet, de dire "l'élément", "la lettre" ou la chose toute seule, car l'élément est la valeur elle-même et la "puissance" [uis *ipsa et potestas*], la lettre est la figure de la "puissance". 'A' est le nom à la fois de la "puissance" et de la figure. Ainsi donc, l'élément est ce que l'on comprend, la lettre est ce que l'on écrit, et *A* est ce que l'on prononce comme nom. (Diomède, GL I, 421, 14 ; cité de Desbordes 1990, p. 129)

Focalisons-nous sur l'asymétrie subtile mais cruciale entre le rapport *littera-elementum*, et le rapport *elementum-littera*. Dans le premier cas, où « la figure [*figura*] de l'élément s'appelle lettre [*littera*] », on pense simplement à l'union de la lettre et de la prononciation. Dans le second cas, où « leurs "puissances" [*potestates*] », celles des éléments, « sont plus nombreuses à être comprises » par le nombre de 23[391], il s'agit de découper la parole en segments sonores supposés insécables. Par exemple, on voit la séquence *ai* dans le mot *mais*,

entre autres que c'est que les « fondements doivent rester immuables » »

389 Cf. « § 51. Stratégies de nommage ».

390 Notons que Desbordes contribue deux sections à ce « mot », l'une sur son pluriel (*elementa* ; Desbordes 1990, p. 126-128), et l'autre sur son singulier (*elementum* ; p. 128-132). En somme, les contextes d'apparition d'*elementa* assimilent ce terme à « l'alphabet » au sens collectif, en le faisant très tôt un synonyme de *litterae*. Notons que le sort d'*elementum* est différent.

mais prononce /ɛ/[392] ; l'élément est la valeur représentée par ce symbole /ɛ/ ; et cette valeur phonétique n'est pas tout à fait celle des lettres A, I ou E[393]. Si nous nous permettons de schématiser, l'*elementum* a ceci de particulier qu'il se situe plutôt au niveau de la notation phonétique — et non pas de l'écriture. La formulation de Desbordes est précise : un segment sonore n'est pas toujours la prononciation d'une lettre — c'est-à-dire, d'un segment écrit. Le segment sonore est *perceptible*, mais parfois non *scriptible*, à moins que les Anciens aient développé un alphabet phonétique international (API).

L'élément, *elementum* en latin, traduit le concept grec de *stoicheion*.

> Pour les Stoïciens, *stoicheion* est un terme générique désignant le constituant en quelque domaine que ce soit. S'agissant de la voix humaine, on dira que les *stoicheia* du logos, les constituants de la voix en tant qu'elle est porteuse de signification (Desbordes 1990, p. 116).

Pour éviter la moindre ambiguïté possible, à la place de cette voix porteuse de signification, nous appelons la chaîne parlée qui dénote la bande sonore successive qu'on entend dans la communication orale réelle, en suivant la rigueur terminologique d'André Martinet[394]. Prenons un exemple pour illustrer la théorie de Scaurus. La phrase *je vais chez moi* contient 13 lettres, mais la chaîne parlée /ʒ(ə) vɛ ʃe mwa/ contient 8 ou 9 éléments — « la plus petite valeur [uis] et la matière indivisible de la voix articulée »[395]. Bref, en parlant d'*elementum*, on est d'emblée dans la transcription et dans l'analyse d'une chaîne parlée.

Sous la main de Scaurus, « la série *elementum-littera-nomen* est mise en rapport à la fois avec la série *uis-forma-nomen* et avec la série *potestas-figura-nomen*. »[396] Si ce grammairien et

---

391 Quant à la question savoir quelles sont ces 23 lettres, elle n'est pas si simple, Desbordes n'a pas pu la trancher. Si l'alphabet romain dont on se sert aujourd'hui contient 26 lettres, il ne contient pas, à l'Antiquité, les caractères ‹j›, ‹q› (mais la majuscule ‹Q› semble attestée), ‹v› (‹V› est la majuscule de ‹u›), ‹w›, ‹x› (mais la majuscule ‹X› semble attestée), ‹y›, ‹z› (Desbordes 1990, p. 147). Par commodité, nous disons ce nombre 23 à titre indicatif, au sens du total des lettres romaines.

392 Que Meigret appelle "‹ę› ouuęrt", cf. « § 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d'‹ai› pris dans l'engrenage » et « § 54. Quatre espèces de /E/ ? ».

393 Meigret pointe que la séquence *ai* se prononce parfois /ai/, comme dans ‹paiant›, cf. cit. [90], p. 199. Dans ce cas, l'élément est « compris » par le nombre de « 23 » lettres / voix. Le nombre des voix chez Meigret n'est pas fixée, cf. *Tableau 7 : Comparaison de deux listes*, p. 253.

394 Martinet 1980, p. 16, 21, 32, passim. En revanche, la *voix* peut être la prononciation abstraite (notation phonétique standard), ou extraite (isolée d'une bande sonore).

395 Que Desbordes (1990, p. 129) appelle autrement « constituant minimal de la voix articulée ».

396 Pour les Latins, la *littera* paraît sommairement la voix scriptible et l'assume passablement, c'est-à-dire, à la fois l'entité abstraite de l'alphabet, et l'unité analysable d'une chaîne parlée. Lisons Desbordes (p. 17) : « Les Latins disent donc *littera* là où nous disons son et phonème (peut-être pas toujours à bon escient) ; mais chez les bons auteurs il s'agit moins d'une confusion entre des phénomènes hétérogènes que du sentiment que l'écriture donne une existence objective et autonome aux unités de la langue » Ainsi, *littera* (lettre) représente le son, en dépit des autres termes comme *potestas* (valeur ou puissance), *sonus* (son), *uis* (son). Le rapport théorique entre ces notions peut évidemment connaître une différente formulation d'un

orthographiste romain est parvenu à réintroduire la trilogie grecque de la lettre, il n'a pas pu résoudre les chevauchements de ses différentes interprétations en grammatologie latine. Nous nous proposons de schématiser comme le suivant un des écueils que les Latins affrontent souvent : la *potestas* (ou parfois *uis* dont le sens semble moins générique) de la trilogie romaine est un son *abstrait* et ressemble à la notation phonétique d'une lettre, alors que l'*elementum* est un son *extrait* et implique de transcrire chaque fois une chaîne parlée, jusqu'à révéler les traits plus ou moins triviaux.

Du point de vue de l'histoire des théories linguistiques, il n'est pas sans intérêt de repérer quelques impacts ultérieurs de cette trilogie grecque réintroduite. Toujours d'après Desbordes (1990, p. 130-133), nous allons présenter rapidement les attitudes flottantes de deux auteurs de l'antiquité tardive, Priscien et Boèce.

Le discours suivant de Priscien est symptomatique de la complexité de ces séries qui sont en jeu :

> Les figures des lettres que nous utilisons sont au nombre de 23, mais leur prononciations [*pronuntiationes*] sont beaucoup plus nombreuses (GL II, 7, 6 ; cité de Desbordes 1990, p. 130)

La *pronuntiatio* sous la plume de Priscien n'est plus la *uis* ou la *potestas*, elle semble mise en jeu plus ou moins en référence de l'*elementum*. Néanmoins, d'après l'historienne de l'écriture romaine, elle n'est pas vraiment l'*elementum*, dans la mesure où elle consiste à dénoter plusieurs réalisations possibles d'une lettre (ex. la lettre *O*, tantôt /o/ tantôt /ɔ/[397]) et non pas le segment sonore auquel un symbole correspond dans une chaîne parlée. En effet, Priscien « compte, par exemple, comme *pronuntiationes* différentes de *A*, /hắ/, /hà̆/, /ắ/, /à̆/, /hā́/, /hà̄/, /hâ̆/, /ā́/, /à̄/, /â̆/ » (p. 130).

Boèce distingue *littera* et *elementum* en référence à la manière dont les Grecs opposent *gramma* (caractère) et *stoicheion* (élément) :

> La lettre est la graphie [*inscriptio*] et la figure [*figura*] de la plus petite partie de la voix articulée, alors que l'élément est le son [*sonus*] de cette graphie, de sorte que, quand j'écris la lettre *A*, le petit dessin [*formula*] lui-même, qui est écrit avec de l'encre ou au poinçon, s'appelle lettre, alors que le son par lequel nous émettons

auteur à l'autre. Concernant la voix scriptible, cf. Desbordes 1990, p. 101-119.

397 Ce sont deux phonèmes, que contemporains distinguent aisément grâce à l'alphabet phonétique, mais que les Anciens ne peuvent qu'appeler un *O* long et un *O* brief. Pour ces derniers, ce sont deux *manières* de réalisation d'une même *lettre* — une même *voix*. C'est le court-circuit de l'épistémologie de la *voix scriptible*, qui freine la reconnaissance de nouvelles valeurs phonétiques.

> cette lettre dans la voix s'appelle élément. (2, 22, 27 ; cité par Desbordes 1990, p. 132)

Le *sonus* et l'*elementum* ont ici un même référent, qui est la notation phonétique d'une lettre. Ils indiquent la puissance de chacune des 23 lettres (*litterae*). Dans la dernière phrase de la citation, « le son … s'appelle élément » apporte une preuve directe que Boèce doit son idée aux Grecs : l'*elementum* (*stoicheion*) est d'abord le constituant sonore perçu, et non pas la lettre (*gramma*) ou sa notation phonétique. Néanmoins, *elementum* ici n'est que synonyme de *sonus*. Cela dit, le philosophe le met dans l'*engrenage* des séries latinisées *uis-forma-nomen* ou *potestas-figura-nomen*, en réduisant le dynamisme analytique de l'*elementum*[398].

Au bout ce survol sur le transfert complexe de la trilogie grecque dans la tradition latine, et afin de situer la grammatologie de Meigret par rapport aux traditions gréco-romaines, nous nous proposons de schématiser deux tendances épistémologiques : de même que la voix scriptible est au fondement des séries latinisées *uis-forma-nomen* ou *potestas-figura-nomen*, de même, l'écriture phonographique l'est pour la série grecque *elementum-littera-nomen*.

398 Cf. « § 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d'‹ai› pris dans l'engrenage », où nous employons la métaphore d'*être pris dans l'engrenage* pour décrire la complexité de l'ingénierie linguistique chez Meigret.

§ 28. Changement de paradigme grammatologique : voix scriptible vs écriture phonographique

La grammatologie à la Renaissance est à la charnière des deux directions épistémologiques. L'une axée sur la *voix scriptible* telle que Desbordes l'a définie provient des Romains. L'autre axée sur l'*écriture phonographique*, que nous nous proposons le concept, caractérise l'attitude des Modernes sur l'écriture.

Selon l'idéal de la *voix scriptible*, il ne doit pas y avoir de diphtongue. Quand on voit en latin une séquence composée de deux voyelles en contiguïté, elle ne peut être qu'un digraphe, parce qu'un hiatus s'impose pour séparer les prononciations des deux voyelles. Suivant cet idéal, toutes les voix sont décomposables en lettres romaines, et on n'aura jamais besoin de nouvelle lettre. Tout cela est contenu dans la notion de la *voix scriptible* : une voix en est une, si et seulement si elle est *scriptible*, représentable à l'écrit. Au cas d'une voix *non scriptible*, elle échappe généralement à l'oreille, à moins que ce soit une oreille d'un phonéticien. Nous pouvons nous représenter les *litterae* (conceptuellement mélangée de *figurae* et d'*elementum*) comme l'ensemble des axiomes pour les *potestates*. L'acception de ces axiomes est nécessaire à la *scriptibilité* des voix pour les Romains. Elle fixe néanmoins un plafond (cognitif) en sorte que les Modernes aient parfois du mal à percevoir, à concevoir, ou à recevoir des nouvelles unités phonétiques.

L'attitude caractérisée par l'*écriture phonographique* a pour objet primordial l'expérience auditive, que ce soit une bande sonore en cours ou différé — une masse d'ondes tracées (dans le logiciel Praat, par exemple). Il importe de reconnaître que dans l'absolu cette expérience auditive est de toute façon un événement passé, et qu'on ne peut en posséder qu'une mémoire plus ou moins vive ou un enregistrement (sous format analogique ou numérique) de qualité variable. Nous ne désignons pas cette attitude plus simplement par le terme de *phonographie* puisque ce terme signifie au sens propre le dispositif ou procédé d'enregistrement ou de reproduction des sons[399]. En revanche, l'*écriture phonographique* peut inclure non seulement l'enregistrement mécanique mais aussi les autres tentatives de transcrire au plus près les sons

399 Citons le Littré : « Moyen de figurer les sons sur un papier : on fixe à un corps vibrant une barbe de plume, on la promène rapidement sur une feuille de papier recouverte de noir de fumée, de manière que la plume reste en contact avec la surface noircie ; et il se produira un sillon plane ondulé dont l'aspect révélera toutes les circonstances du mouvement vibratoire ». Le sens est fixé ainsi, nous semble-t-il, notamment au début du XXe siècle. Par exemple, l'inaugurateur de l'histoire de la langue française, Ferdinand Brunot, a fondé les « Archives de la parole » en 1911, en engageant la machine de phonographe. Cf. Cordereix 2001; Cordereix 2014

entendus[400] ; la formulation est plus pertinente pour englober les stratégies descriptives de la vibration humaine à travers l'histoire. L'avantage épistémologique de cette formulation terminologique réside dans sa définition consubstantielle à l'idée de *support* : il n'y a pas d'écriture sans support[401].

Le qualificatif *phonographique* est également crucial, il désigne la quête de représenter graphiquement l'expérience auditive, conformément à sa connotation étymologique[402]. En termes esthétiques (c'est-à-dire, science du *sensible*), il décrit le processus cognitif qui, attentif à la perception de la moindre différence, cherche à rendre représentables ou exprimables les différences perçues. Il permet de signaler que ce processus cognitif n'en est jamais un passif, mais un inventif. Il s'agit souvent d'un va-et-vient entre le pôle des ressources terminologiques ou conceptuelles, et le pôle des données sensibles. Il importe d'épuiser les ressources terminologiques ou conceptuelles pour pousser les limites des connaissances — pour ainsi dire, les limites des représentables ou exprimables[403].

Dans une certaine mesure, la *voix scriptible* et l'*écriture phonographique* alternent comme les principes de deux phases du cycle de vie d'un alphabet. Tandis que la première prédomine dans la phase de maintenance ou transmission du répertoire existant des unités phonétiques, la seconde est située dans la phase de R&D, en tenant un agnosticisme scientifique ouvert à la reconnaissance des phonèmes, à leur réaménagement[404], voire à leur disparition[405]. La stabilité de l'une s'oppose à l'instabilité de l'autre. Donnons rapidement un exemple de Meigret. La voix que ce dernier appelle "‹ç› ouuert" est un phonème qu'aucune des lettres romaines ne rend de manière biunivoque, il mérite ainsi un typème inventé. De fait, les deux

400 Tant que les conditions technologiques les permettent. Pensons à la partition musicale, aux symboles d'accentuation, aux signes indicatifs en prosodie ou métrique, etc.

401 La formulation inverse serait discutable. Il peut y avoir de support qui n'est *pas encore écrit*. Néanmoins, quand un support qui n'a aucune chance d'être écrit, on peut se demander s'il est pertinent de l'appeler ainsi.

402 Soit, « la peinture des sons par l'écriture », cf. https://www.cnrtl.fr/definition/phonographie

403 Cf. « § 51. Stratégies de nommage », où nous verrons que Meigret va jusqu'à multiplier 4 types de nommage afin de désigner une voix / lettre.

404 Prenons deux exemples pour illustrer le réaménagement de la portée ou catégorie des unités phonétiques. Pour rendre biunivoque le rapport entre la lettre ‹g› et le son /g/, ainsi que le rapport entre la lettre ‹j› et le son /ʒ/, Meigret écrit ‹lange› et ‹langaje›, en interdisant la lettre ‹g› de réaliser le son /ʒ/. Dans une démarche peut-être comparable, André Martinet (1969, p. 76) a proposé de remplacer le son /ɲ/ (dans *agneux*) par /nj/, en faisant abstraction de ce « phonème » usuellement et spécialement représenté par le signe ‹ɲ›.

405 Par exemple, ce constat est à peu près consensuel : « En français de France, [ɛ̃] est souvent remplacé par [œ̃]. » (Wikipédia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Aide:Alphabet_phonétique_français#cite_ref-5)
Quand Meigret enlève le ‹s›, il risque d'imposer son observation à Lyon ou à Paris, en neutralisant la valeur dont cette lettre est potentiellement porteuse. Comme Peletier l'a noté, quand « le François [parisien] … dit *mètre*, *fête*, *nostre* et *votre* … le Prouvençal Toulouzein ou Gascon … dit *mestre*, *feste*, *nostre*, et *vostre* » (Peletier 1550, Dialogue, p. 90)

épistémologies entrent en conflit surtout quand on fait face aux nouveaux phonèmes et qu'on cherche à les diversifier.

La *voix scriptible* et l'*écriture phonographique* peuvent servir dans notre étude historique sur une grammatologie renaissante, dans la mesure où elles permettent d'identifier plus justement l'influence métalinguistique des grammatologies gréco-latines, tout en évitant d'y réduire la contribution originale d'un Moderne. La grammatologie d'un Meigret, encore en mouvement, est une approche mixte des deux épistémologies. De fait, il y a toujours de la liberté ou de la subjectivité dans la réception de l'héritage.

D'une part, notre grammairien adhère à la trilogie grecque, qui pivote sur l'*elementum* au sens stoïcien ; cette doctrine, rappelons-le, « implique de transcrire chaque fois une chaîne parlée, jusqu'à révéler les traits plus ou moins triviaux »[406]. D'autre part, son (ré-)établissement d'un nouvel alphabet français semble encore guidé par la nature axiomatique de l'alphabet, autrement dit, par la scriptibilité ou l'efficacité sémio-graphique[407]. C'est pourquoi il recense les *voix* (presque) aussi rigoureusement qu'on discerne les phonèmes au XIXe et XXe siècles, avant qu'il redistribue à chacune de ces *voix* une lettre ou un graphème. De fait, deux élans épistémologiques coexistent chez Meigret. L'*écriture phonographique* tend à élargir la variété de caractères en sensibilisant les Français à la diversité des sons, et la *voix scriptible* consiste à rétrécir le nombre de voix et lettres au profit de la stabilité du nouveau système scriptural.

Au reste, comme nous l'avons dit, « la langue française a été notée au moyen de lettres latines après quelques aménagements »[408].

Pour conclure, nous avons vu la différence des deux directions épistémologiques, et leur consistance chez Meigret. L'*écriture phonographique*, que nous proposons d'opposer à la *voix scriptible*, permettra d'expliquer la diversification sémio-graphique et l'espoir d'une réforme, parce que sa quête a pour objectif de renforcer l'alphabet français.

406 Nous citons nous-mêmes, cf. p. 165, au « § 27. Litterae et leurs trois aspects ».
407 Cf. « § 45. Diversification sémiographique ».
408 En nous appropriant le constat conclusif de Desbordes (1990, p. 145) sur l'héritage grec chez les Romains, cf. p. 159, au « § 27. Litterae et leurs trois aspects ».

§ 29. Héritage stoïcien de Priscien en Meigret : assembler / assemblement

Selon Desbordes, Priscien emprunte à Apollonius Dyscole[409] l'analogie stoïcienne entre la science physique et la science linguistique :

> Les lettres ont aussi reçu le nom d'éléments par similitude avec les éléments du monde : de même que ces derniers, en se réunissant forment tous les corps, de même les premiers constituants en s'assemblant la voix scriptible, comme si c'était une sorte de corps — et même en fait comme le corps qu'elle est vraiment. (GL II, 6, 14 ; cité de Desbordes 1990, p. 129-130)

Dans le domaine de *phusis* (*φύσις*) ou de *logos* (*λόγος*), il s'agit toujours de l'*assemblement*[410] des éléments (ou premiers constituants) en un corps. La thématique de l'*assemblement* est bien récurrente dans la préface et le livre I de la *Grammaire* de Meigret.

Soit sur le besoin de l'invention des caractères :

> [81] Tęllemęnt qe come lęs ançiens vſſet inuęnté propre characther' ou lęttre tant a la voyęlle, q'a la conſonante, pour lęs **aſſęmbler** ęn l'ecritture ſelon qe de çhacune parolle le batimęnt dę' voęs le reqęrroęt. (M1550b40p, f. 2 v° [H1980, Av.-texte p. 2] ; vue 14 sur Gallica)[411]

Soit sur le parallélisme entre l'écrit (assemblement de lettres) et l'oral (bâtiment de voix) :

> [82] Car come l'ecriture ne ſoęt qe la vray' imaje de la parolle, a bone ręzon on l'eſtimera faoſ' ę abuziue, ſi elle ne luy ęt conforme par vn **aſſęmblemęnt** de lęttres conuenantes ao batimęnt dę' voęs. (M1550b40p, f. 3 r° [H1980, Av.-texte p. 2] ; vue 15 sur Gallica)[412]

Soit sur la définition de la syllabe dont le niveau d'abstraction est supérieur à celui de la voix :

> [83] Il faot donq ęntęndre qe la ſyllab' ęt (come dit Priſçian) vne prolaçíon d'un' ou de pluzieurs voęs **aſſęmblées** ſous vn męme acçęnt. (M1550b40p, f. 16 r° [H1980, p. 17] ; vue 41 sur Gallica)[413]

---

409 D'après Lallot (2003), « Il [Apollonius Dyscole] cite à l'occasion, à titre documentaire plutôt qu'à des fins argumentatives, les philosophes stoïciens (jamais d'autres philosophes). »

410 C'est le terme que Meigret utilise.

411 Texte de H1980 : « Tellement que, comme les anciens eussent inventé propre caractère ou lettre tant à la voyelle qu'à la consonante pour les assembler en l'écriture selon que de chacune parole le bâtiment des voix le requerrait »

412 Texte de H1980 : « Car, comme l'écriture ne soit que la vraie image de la parole, à bonne raison on l'estimera fausse et abusive si elle ne lui est conforme par un **assemblement** de lettres convenant au bâtiment des voix »

413 Texte de H1980 : « Il faut donc entendre que la syllabe est (comme dit Priscien) une prolation d'une ou de plusieurs voix assemblées sous un même accent. »

Ces extraits publiés en 1550 apportent la preuve que la thématique de l'assemblement est effectivement redevable à Priscien. Deux passages en 1548 que nous examinons par la suite peuvent révéler que Meigret est non seulement à l'aise avec l'épistémologie stoïcienne mais aussi en mesure de le manier dans son raisonnement phonologique ou / et grammatologique.

Comment définir la voix à l'instar du corps ? Meigret adapte l'épistémologie physique des Stoïciens dans sa recherche de l'unité sonore insécable. Quand le sujet porte sur la reconnaissance d'une diphtongue, Meigret définit clairement que :

> [84] la diphthõg' ęt de tęlle nature q'ęlle reqiert la prolaçion ęn vne męme ſyllabe dę' deu' voyęlles qi la compozet. (M1550b40p, f. 8 v° [H1980, p. 8] ; vue 26 sur Gallica)[414]

Néanmoins, il rencontre certains cas subtils[415] qui lui font remonter au test de la divisibilité.

> [86] je vous ey ao ſurplus dit, come ç'etoęt vn abus de cuyder, qe deus voyęlles ſe puiſſet **confondr**' ęn vne, ę **męler** tout einſi q'huyles, ę aotres liqeurs, ę **f'aſſęmbler** ęn vn **corps** : attęndu qe leurs formes ſont ſubſecutiues lęs vnes aos aotres : ę q'etant l'une, l'aotre n'ęt plus. (M1548préf, p. 13 ; vue 13 sur Gbooks)

Deux voix ne peuvent pas s'assembler en un corps, puisqu'une voix, en l'occurrence vocalique, en est déjà un. Le comptage de voix est une question d'*être* (ou *étant*) : deux voix ne sont jamais une, autrement, l'une d'elles n'existe plus.

Quand il est question de justifier la voix "‹ę› ouuert", dont le son est « moien ęntre l'‹a›, ę l'‹e› clous »[416], Meigret insiste sur le fait que ce son intermédiaire est « une voix » et non pas un assemblement de voix.

> [87] Come donqes il ſoęt impoßibl' à l'home de prononçer ęn vn męme tęmps, ę inſtant deus voęs : ę q'il ſoęt neçeſſęre q'etant l'une, l'aotre ne ſoęt plus, il ęt impoßibl' aoſi q'il y ayt **confuzioη**, ę **męlemęnt** : attendu q'un **męlemęnt** ne peut ętre moindre qe de deus **corps** etans ęn nature : par cõseqęnçe donqęs l'ecritture fętte auęq deus voyęlles pour le rapport d'un **męlemęnt** de voęs, ęt faoſe. (M1548préf, p. 14 ; vue 14 sur Gbooks)

414 Texte de H1980 : « la diphtongue est de telle nature qu'elle requiert la prolation en une même syllabe des deux voyelles qui la composent ».

415 Alors que la séquence ‹uí› dans ‹fuí›, ‹fuís›, ‹fuít›, ‹fuímes›, ‹fuítes› et ‹fuíret› (le passé du verbe *être*) n'est pas une diphtongue, celle ‹io› dans ‹allions› et ‹veniõs› en est ponctuellement une :
[85] « Notez aoſi, qe combien qe ‹io› ſoęt touſjours diphtonge ęn la premiere pęrſone du plurier du preterit impęrfęt, come ‹allions›, ‹veniõs›, qe toutefoęs il ne l'ęt point fęzant la dęrniere ſyllabe dęs noms vęrbaos : come ęn ‹donacioη›, ‹puniçioη› ‹prolaçioη› lę'qels tous ſont qadriſyllabes » (M1548préf, p. 13 ; vue 13 sur Gbooks)
À vrai dire, le discernement de la diphtongue par Meigret nous paraît relatif.

416 Lisons aussi : « cette façon de ‹ę› : pour celui que nous proferons entre a, & e » (Meigret [Cicéron] 1547b, Ai v° ; cf. cit. [121], p. 251).

Rappelons-nous que Meigret propose le typème “‹ę› ouuert” à la place de la séquence ‹ai›, puisque cette dernière dans ‹*mais›, ‹*maistre› et ‹*frais› ne rendent pas bien le son /ɛ/[417]. C’est pourquoi cette séquence ‹ai› n’est pas une diphtongue, et son « ecritture fętte auęq deus voyęlles pour le rapport d’un męlemęnt de voęs, ęt faoſe ». L’argumentation part d’abord du domaine physique, dans lequel la loi naturelle domine, puisqu’une voix est un corps, elle *est* en occupant une durée temporelle intransigeante. Ensuite, elle entre presque dans le domaine logique ; le test de divisibilité est proposé pour affronter les problèmes de confusion auxquels la confusion est *de facto* possible mais *de jure* impossible.

Pour conclure, nous pouvons retenir que Meigret emprunte les ressources argumentatives aux stoïciens, que ce soit pour définir ce qu’est une diphtongue ou pour justifier la voix distinctive “‹ę› ouuert”.

417 Cf. « § 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d’‹ai› pris dans l’engrenage ».

§ 30. Son / forme / nom et leur dissociabilité chez Meigret

Les trois aspects d'une lettre depuis l'Antiquité latine fournissent l'arrière-plan aux idées meigretistes sur l'écriture. Il faut expliciter néanmoins que cet héritage est nécessaire, mais loin d'être suffisant pour expliquer tous les raisonnements et toutes les opérations du grammairien en cette matière. En fait, la conception même d'une nouvelle graphie, et l'impression des ouvrages grammatologiques dans cette graphie, ne furent possibles qu'à cette époque où l'imprimerie commença sa standardisation en France.

Nous nous proposons dans notre étude une trilogie descriptive : *son*, *forme* (*typème*[418]), et *nom*. Cet appareil est conçu pour être le plus neutre et descriptif possible par rapport aux trilogies grecques ou latinisées, surtout dans la mesure où nous n'identifions pas *a priori* le son à *elementum*, *potestas*, *uis*, *sonus*, ou *uox*[419]. D'ailleurs, conformément à l'habitude contemporaine, la *lettre* dénote une entité abstraite dotée idéalement de tous les trois aspects, et non pas la *littera* en latin dont le sens premier est la forme ou graphie (du caractère)[420].

Par exemple, en termes de Meigret, la lettre *C* a le son *ca* ou *sé*[421], la forme ‹c›, et le nom *ca latin*. En revanche, la lettre *A* a la forme ‹a›, mais son son et son nom ne sont pas spécialement différenciés ; ce qui peut expliquer pourquoi sa description est laissée vide sur la liste de M1550 (f. 15 v°), et remplie de façon tautologique « a » sur la liste de M1548préf (p. 25)[422].

Notre trilogie descriptive démontre non seulement l'influence des traditions gréco-latines, mais surtout la dissociabilité des signifiants phonique et graphique, qui est une condition technologique nécessaire à la réforme alphabétique de Meigret. Sans la force de reproduction mécanique de l'imprimerie, il serait simplement impossible de mettre en œuvre les caractères ‹ç›, ‹ę›, ‹ł› et ‹η̃›, et de leur accorder le statut distinctif en tant que constituant d'un

418 C'est eu égard aux conditions typographiques sur lesquelles Meigret travaille, cf. « § 31. Typème ① : pour une terminologie descriptive des alphabets historiques ». Nous employons également *graphie*, pour dénoter la manière dont une séquence est écrite, par exemple, *graphie originale* (dans le texte original), *graphie ordinaire* (qui est ni traditionnel, ni réformée), etc.

419 Le *nom* en latin est toujours *nomen*. Quant à la forme, il semble que le choix de *forma*, *figura*, ou *littera*, ou encore *formula* (dessin), *inscriptio* (dessin) n'implique pas une grande différence du point de vue métalinguistique.

420 Surtout dans le contexte où elle traduit *gramma* en grec.

421 /ka/ ou /sɛ/. Notons que notre notation phonétique est en général avec deux barres obliques, au lieu de deux crochets qui servent déjà d'insertion d'une information, traduction, ou référent anaphorique dans une citation, cf. « Guillemets et soulignages », p. 10.

422 Cf. « § 51. Stratégies de nommage » et « § 53. Nommage zéro de ‹a› et ‹u› ».

alphabet[423]. Si l'on restait (inconsciemment) dans l'idéologie d'aujourd'hui selon laquelle la *littera* (lettre) est une entité abstraite amalgamée de la forme et de sa contre-partie orale[424], on serait incapable d'apprécier, dans les textes grammatologiques de Meigret, la redistribution du son et de la forme — c'est-à-dire, des signifiants phonique et graphique — et l'ajustement du nom. En effet, notre trilogie descriptive consiste à découvrir la diversification des typèmes et la particularisation de leurs renommages ; elle est compatible avec les trilogies grammatologiques gréco-latines mais en est indépendante, pour laisser l'espace à la dimension innovatrice de la grammatologie expérimentale d'un Meigret.

Rappelons qu'avant cette période, les signes spéciaux ‹ç›, ‹ę›, ‹ł› et ‹η̃› auraient seulement pu être considérés comme les variantes manuscrites[425]. Sans la diffusion massive d'imprimés, ni un Peletier du Mans ni un Guillaume des Autels ne peuvent disposer immédiatement du *Menteur* (M1548), premier texte intégralement imprimé en graphie réformée de Meigret, tout en prenant cette graphie au sérieux.

En effet, dès que Meigret croit pouvoir intégrer les caractères (typèmes) nouveaux ou spéciaux dans l'alphabet français, cette croyance témoigne en soi que la reproduction mécanique de l'imprimerie s'impose comme un *deus ex machina* sur la scène de la réglementation volontaire de l'écriture, même sur la scène de ce qu'on appelle la politique linguistique en général. Ce génie typographique[426] a permis à l'humain de coder, ou plus exactement de diversifier, son propre système scriptural. Il dégage les Occidentaux du moule idéal mais immuable de l'alphabet romain, en leur fournissant le pouvoir de particulariser l'alphabet français, l'alphabet espagnol, l'alphabet allemand, etc. Du point de vue de l'histoire des sciences en Europe, l'étalon[427] de la communication écrite change : l'idéalité de l'alphabet romain fait place à la malléabilité de la technologie d'imprimerie. La condition préalable pour ce changement est la maintenance d'un tel ou tel ensemble (national) des typèmes fonctionnels, que les libraires, écrivains et grammairiens consentent. Tory, Dubois, Dolet, Meigret et Ramus, etc. sont ces grammairiens-typographes, qui ont vu cette opportunité

423 Cf. p. 191, par l'*orthotypographie* nous entendons l'exploitation de la force de reproduction mécanique de l'imprimerie dans l'établissement des alphabets, cf. « Section iv. Meigret grammairien-typographe » de manière générale.

424 Citons à nouveau : « Pour les Latins une lettre est un caractère de l'alphabet. Une lettre est également une unité de l'oral. » (Desbordes 1990, p. 124)

425 Que les paléographes pourraient tenter d'identifier à la main d'un telle ou telle copiste.

426 Entendons ce syntagme un peu néologiste de la même manière que le *génie chimique*, le *génie informatique*, etc.

427 Cf. notre métaphore de l'« étalon monétaire », p. 128. La spécialisation de l'alphabet est sans doute un signe de la fondation des *banques centrales* des langues vernaculaires : ces langues auraient à dépendre de moins en moins de la banque centrale de latinophonie.

technologique dans la standardisation de l'écriture française. C'est au bout d'autant d'essais qu'on aurait pu voir un alphabet propre au français.

Notons que nous ne disons pas que l'installation de l'imprimerie soit la condition suffisante à la révolution de grammatologie (d'un Meigret), mais que la première semble, à plusieurs égards, nécessaire à l'arrivée de la dernière[428]. Au fond, c'est une ressource au même titre que la disponibilité des lettres romaines, il faut toujours qu'on *valide*[429] ces outils en fonction de ses besoins.

La Renaissance est l'époque où les humanistes ont recours à l'héritage de l'Antiquité pour régler les problèmes qui leur sont propres. Nous verrons que si la trilogie descriptive son / forme / nom chez Meigret semble prouver le continuum métalinguistique latino-français, elle ne paraît pas moins une trahison notamment compte tenu de la dissociabilité que le grammairien humaniste confère à ces trois aspects. L'alphabet romain réputé de la stabilité a dû laisser la place aux alphabets des langues vernaculaires, pour que, paradoxalement, ces langues accomplissent la correspondance phonie-graphie comme les Latins[430].

Cette correspondance phonie-graphie, que Meigret en a dû la définition sans doute à Quintilien et Priscien, est pourtant interprété de façon qu'il légitime désormais la possibilité pour les Modernes d'inventer un système scriptural adapté à leur besoin, que ce soit un alphabet d'une langue naturelle ou un moyen général de transcription comme API (Alphabet phonétique international)[431]. À cet égard, il ne faut pas demander, au niveau simplement objectal, combien de typèmes ou caractères conçus par Meigret subsistent dans l'écriture française de nos jours. Il serait plus intéressant de découvrir, au niveau de la subjectivité ou de la théorisation, pourquoi et comment ces nouveaux typèmes sont proposés, et dans quelle mesure le grammairien ouvre un large terrain aux successeurs. De fait, la liberté d'expérimentation sémiotique, au travers de laquelle on gagne une autre dimension ou optique d'analyse, est une liberté essentielle en sciences du langage. L'ensemble des pensées et des

428 Comme l'a noté Auroux (1994), il faut prendre garde à la corrélation entre l'imprimerie et la grammatisation, du point de vue tant historique qu'épistémologique. Dans l'histoire, l'imprimerie qui existe en Chine « dès le IXe siècle, n'a pas donnée lieu à » une grammatisation (p. 96). En terme d'épistémologie, il vaut mieux voir qu'une certaine « connaissance épilinguistique du *phonème* » (p. 41) chez Meigret aiguise son analyse du fonctionnement des lettres existantes, et que cette analyse est accouchée grâce à l'imprimerie — écriture mécaniquement reproductible, pour donner corps à la correspondance phonie-graphie en langue française. Il ne s'agit donc en rien de déterminisme matérialiste.

429 Cf. le propos de *valider l'héritage*, p. 159, au « § 27. Litterae et leurs trois aspects ».

430 Ce paradoxe se verra dans la difficulté que Meigret a à s'approprier la thématique de l'*ancienneté*, cf. « § 47. Naïveté vs ancienneté ».

431 Nous savons que Paul Passy (1859–1940) assumera la direction de la première version de l'API, publiée sous le nom de "The Phonetic Teacher" dans la revue *Maître Phonétique*, vol.3, Aug.-Sept. 1888, cf. Udomkesmalee 2018.

démarches de Meigret est à l'origine d'une certaine tendance technicisante de la linguistique française.

Nous constaterons que Meigret était lui-même un symptôme du changement de paradigme à l'époque : ses descriptions ou nommages un peu changeants ou hésitants des lettres décèlent qu'il n'avait pas pu maîtriser complètement la liberté ou arbitraire du signe, dont la diversification dépend de la sensibilité auditive ou et de la phonologie régionale[432].

Autant de tatônnements témoignent du même coup du changement de paradigme que ce grammairien déclenche. Jusqu'à son temps, l'immuabilité de l'alphabet romain qui avait longtemps sert d'étalon phonétique au français (et à la plupart des langues modernes) s'avère déficiente quand la diversification des typèmes sur mesure peut capturer et démontrer l'existence voire l'évolution des sons du français. Meigret donne à voir comment un grammairien humaniste dissout les *litterae* romaines, ces amalgames de *figura* et *potestas*, puis actualise des correspondances entre forme et son dans la langue française. Du point de vue de l'histoire des théories linguistiques, si cette disjonction permet la création des typèmes propres au français et les régulations (ortho-)graphiques afférentes en cette langue, il faut admettre que, le champ d'activité une fois ouvert, elle les désormais et toujours permet[433]. Tout cela démontre une conscience prématurée mais profonde de l'arbitraire du signe au sens saussurien du terme.

La réception incomplète de la trilogie romaine a surtout laissé à Meigret la zone souvent grise de son / nom. Elle donne lieu, nous le verrons, à au moins 4 stratégies de nommage vis-à-vis des lettres[434]. Il faut savoir les lire, car ces nommages constituent le bilan des recherches phonologiques et grammatologiques entreprises. Outre cet espace dénominatif ou annotatif, les humanistes n'eurent en effet aucun moyen pour présenter leurs études des sons-lettres. Nous dirions que c'est (la forme de) *la phonologie au XVIe siècle*. Grâce à l'inventaire des typèmes et à la statistique de leur présence, nous avons pu montrer l'aspect évolutif de la grammatologie de Meigret[435].

Pour résumer, la dissociabilité de la forme et du son, ainsi que le rétablissement de leur corrélation, se poursuivent désormais l'un et l'autre, tout comme le bien et le mal vont conceptuellement de pair. La graphie rendue réglable par la grammatologie de Meigret

---

432 Ce que N. Catach (2000, p. 156) décrit par les *phonologies du nord* et *du sud* au XVIe siècle.

433 La réception d'une nouvelle réforme typématique par la communauté scientifique ou francophone est une autre question, question disons de légitimité ou de représentativité.

434 Cf. « § 51. Stratégies de nommage ».

435 Cf. « § 52. Changements de nommage ».

anticipe, sinon inaugure, la moderne relation interactive entre la science linguistique et la politique linguistique.

§ 31. Typème ① : pour une terminologie descriptive des alphabets historiques

La notion de *typème* est essentielle dans nos études du « Problème de lettres »[436]. Elle mérite deux introductions. Le présent §, placé sous la « Section iii. Quelques éléments d'une grammatologie renaissante », consiste à expliquer, de manière générale, et au niveau tant conceptuel que matériel, pourquoi elle est utile pour les textes grammaticographiques imprimés au XVIe siècle. Au prochain « § 32. Typème ② : pour une méso-histoire de l'alphabet meigretiste », nous aurons à découvrir plus spécifiquement le double profil du grammairien-typographe chez Meigret.

Dans le présent §, nous allons voir 3 points :

- Ⓐ Difficultés des notions existantes : *caractère*, *(lettre) variante*, *graphème*
- Ⓑ Cas des lettres dites claudiennes, des lettres ramistes, et de l'alphabet de Rambaud (1578)
- Ⓒ Introduction de la notion de *typème*

Ⓐ Caractère, (lettre) variante, graphème
Ⓑ Cas historiques
Ⓒ Typème
plan (p. 178)

Les notations existantes de *caractère*, *(lettre) variante*, et *graphème* ne conviennent pas à notre étude historique sur l'écriture[437].

Ce que nous entendons par le *caractère* a été un produit d'une histoire récente, et précisément après la Renaissance. Étymologiquement parlant, le mot ne dérive pas d'un étymon grec ou latin. Du point de vue conceptuel, il n'est corrélé avec *elementum*, *litterae* ou *figura* qu'après l'installation de l'imprimerie. À l'origine de son acception, il signifie *type*, unité écrite insécable dans la casse, et c'est pourquoi on se dit encore, par exemples, les *caractères mobiles*, *typographiques d'imprimerie*, *caractères gras*, *maigres*, etc[438]. La notion de *caractère* a donc l'inconvénient qu'elle signifie ce qu'elle signifie actuellement en étant pris au sens « figuré » ou abstrait : on avait déplacé son sens matériel de *type*, pour désigner l'unité (conceptuelle et) minimale de l'alphabet d'une langue. Schématiquement parlant, A (Garamond), A (Romain, que nous appelons *Times New Roman*), *A* (Italique), **A** (gras), ‹á› (avec l'accent aigu) et ‹à› (avec l'accent *grave* selon les termes), etc. sont six *caractères* pour un homme au XVIe siècle, mais

436 C'est l'intitulé de la Première partie de notre thèse.
437 Nous remercions Madame Valerie Raby qui rappelle le besoin de justifier l'introduction nécessaire du concept de *typème*.
438 https://www.cnrtl.fr/definition/caractère

un seul et même *caractère* (lettre, et ses variantes graphiques) pour nos contemporains. Quand on employait le *caractère* pour la description des formes graphiques individuelles dans les imprimés, on risque de ne pas pouvoir contrôler ces connotations tant historiques que modernes.

Quant à la *lettre*, elle désigne aujourd'hui de manière définitive un membre de l'alphabet d'une langue moderne. La différence de l'alphabet contribue parfois à l'identité ou à la spécification d'une langue déterminée. On peut dire que le *Ç* cédille est une lettre de la langue française. Néanmoins, peut-on dire que ‹ł› et ‹η̃› sont deux lettres de la langue française — même si on précise « langue française de l'époque du XVIe siècle » ? Non. L'écriture réformée de Meigret reste un langage artificiel, un peu comme l'alphabet phonétique international en est un, réservé à une communauté scientifique plus ou moins restreinte. Elle n'est ni une langue naturelle, ni une langue pratiquée. Nous verrons plus tard le cas des lettres dites ramistes : ce n'est pas le cas des typèmes inventés de Meigret, qui ne sont pas entrés pas dans l'usage.

La notion de *variante* est vague et complexe. D'un côté, dans certains (presque la plupart des) dictionnaires du français moderne, le volume indépendant des entrées commencées par le *Ç* cédille n'existe pas, parce que ce caractère est considéré comme une variante de la lettre *C*. Par exemple, dans *Le Petit Robert*, l'entrée lexicale de *ça* se trouve dans la première page du volume des entrées commencées par la lettre *C*. De l'autre côté, en français moderne, le *Ç* avec cédille est parfois reconnu comme une lettre propre à cette langue[439]. De même qu'il est hors de notre portée de déterminer si le *Ç* cédille est une lettre ou une variante, de même, dans notre étude historique sur le système alphabétique de Meigret, il est *a fortiori* impossible d'assigner le statut de lettre à tel ou tel membre de cet alphabet historique.

En ce qui concerne le concept de *graphème*, il a attiré les attentions des spécialistes en linguistique (Hammarström 1959, 1964 ; Sébastianoff 1991), en phonétique historique (Gossen 1968a, 1968b), en histoire de l'orthographe (Catach 1979), et en histoire littéraire et typographique (Tournon 2012, qui propose encore le concept de *typographème*). Nous partageons les quatre constatations de Pellat, qui a clairement relevé l'ambiguïté du terme dans son article « Indépendance ou interaction de l'écrit et de l'oral ? Recensement critique des définitions du "graphème" » (1988) :

439 L'entrée *Alphabet français* sur Wikipédia apprend qu'il y a 26 lettres fondamentales et 16 lettres propres, donc 42 lettres au total dans cet alphabet (https://fr.wikipedia.org/wiki/Alphabet_fran%C3%A7ais).

1. Le graphème est ce qu'on appelle couramment une *lettre*.

2. Le(s) graphème(s) représente(nt) généralement un phonème.

3. Le graphème est l'unité minimale distinctive d'un système d'écriture.

4. Le graphème est une unité graphique polyvalente, dont le rôle varie selon les systèmes d'écriture.

En fait, dans le plupart des cas, seul le premier point (*graphème = lettre*) concerne notre étude descriptive de l'alphabet historique de Meigret. Là, on revient aux problèmes qu'on a énumérés précédemment : la *lettre* entretient une connotation complexe, non seulement eu égard à ses trois aspects dans la tradition gréco-latine[440], mais aussi compte tenu de ses recouvrements notionnels avec le *caractère* ou *type*.

Ⓐ Caractère, (lettre) variante, graphème
Ⓑ Cas historiques
Ⓒ Typème
plan (p. 178)

Avant de présenter l'utilité descriptive de *typème*, réfléchissons au cas de l'empereur Claude (10–54 av. J.-C.) qui introduit trois *litterae*, ‹Ↄ› (*antisigma*), ‹Ⅎ› (*diagamma inversum*)[441], et ‹Ⱶ› (sans nom, qui remplace souvent un upsilon, c'est-à-dire, i grec)[442]. Certes, ces lettres partagent le même destin que les trois typèmes inventés par Meigret (‹ę›, ‹ɬ› et ‹ɳ̃›), dans le mesure où elles n'ont pas été vraiment utilisées par la postérité. Néanmoins, outre la différence de statut entre un empereur et un grammairien, il faut considérer deux autres différences. Premièrement, il faut historiciser la dénotation de la *lettre* (*elementa*, *litera*) et la dénotation du *caractère*. Comme nous l'avons évoqué, la *lettre* constitue un item idéal ou idéalisé par rapport au *caractère* qui fait d'abord référence à l'item matériel, à savoir le type d'imprimerie. Le terme même de *caractère* n'obtient son sens moderne qu'après l'installation de l'imprimerie, puis son sens métalinguistique (objet caractéristique, qui définit l'alphabet d'une langue moderne) dans l'époque contemporaine. De ce point de vue, on ne peut pas appeler ‹Ↄ›, ‹Ⅎ› et ‹Ⱶ› autrement que *lettres*[443]. Deuxièmement, la langue morte ou vivante fait aussi la différence. Non seulement nous, mais aussi les humanistes sont sûrs que l'alphabet romain n'évolue plus. Par contre, dans la grammatologie de Meigret, c'est justement un alphabet en développement, qui évolue de 1542 en 1550.

440 Cf. « § 27. Litterae et leurs trois aspects ».
441 Meigret a fait allusion à cette *lettre*, cf. cit. [69], p. 136.
442 Desbordes 1990, p. 187-200.
443 En général, il est peu intéressant de parler des variantes des lettres romaines, sauf dans les études paléographiques consacrées à une main, un *scriptorium*, une région, ou une époque. Ces variantes résultent souvent des pratiques abréviatives, n'ont généralement pas pour visée métalinguistique de réformer l'alphabet romain. Meigret multiplie les typèmes, en revanche, avec l'objectif de les intégrer officiellement dans l'alphabet français.

Il convient de réfléchir aussi à la pratique d'attribuer le nom d'un savant à une ou plusieurs lettres. On appelle *i* / *j* et *u* / *v* les lettres ramistes, pour rendre hommage à un autre grammairien, Petrus Ramus (1515-1572)[444]. Il serait bizarre de d'appeler ‹ɬ› et ‹η̃› deux lettres *meigretistes*, dans la mesure où ces deux lettres n'entrent pas effectivement dans la langue française (dont nous usons jusqu'ici), et qu'on ne les doit pas vraiment au grammairien lyonnais.

En quelque sorte, nous laissons suspendue la question de savoir quelles *lettres* l'alphabet meigretiste inscrit et laisse effectivement dans la langue française. Pourquoi ? Si l'on suit la façon dont on reconnaît les deux lettres dites ramistes, ‹j› et ‹v›, il paraît que seules les lettres, qui seront intégrées dans l'alphabet du français moderne, méritent une telle dénomination. Le qualificatif *ramiste* consiste à rendre l'hommage au savant Petrus Ramus, qui *introduit* ces items dans l'horizon ou à l'usage de la communauté scientifique. Or, les trois typèmes inventés par Meigret, ‹ę›, ‹ɬ› et ‹η̃› ne seront plus reprises par les postérieurs.

N'oublions pas qu'il y a un Honorat Rambaud, qui invente en 1578[445] aussi les signes graphiques à sa façon[446]. Pourrait-on les appeler tous légitimement *lettres* du français[447], comme si elles sont inscrites dans cette langue et y occupent désormais une place ? Cela contrarierait le sentiment de nos contemporains.

Pour conclure provisoirement, pour notre tâche descriptive de l'alphabet meigretiste, la dimension de *typème* offre donc un espace où les types ou caractères d'imprimerie sont inventoriés et enregistrés tels quels, sans que leur réussite postérieure décide leur intérêt en histoire des théories linguistiques[448].

---

444 Ayant lu attentivement la *Grammaire* de Meigret, Ramus publie à son tour ses deux *Grammaires* (1562, 1572) également en graphie réformée (mais différente de celle de Meigret).

445 *La déclaration des abus que l'on commet en écrivant : et le moyen de les éviter et représenter naïvement les paroles, ce que jamais homme n'a fait*

446 Cf. Bousquet, 1981 ; Clerico, 1999a.

447 Certains peuvent penser à qualifier ces alphabets d'une période, par exemple, préclassique, afin de les distinguer de l'alphabet officialisé du français moderne. Ce n'est pas impossible, mais il complique, nous semble-t-il, davantage.

448 Cf. N714 (au « § 67. "‹g› ga ou gamma" vs "‹j› jé" »), où nous expliquerons concrètement le besoin de dire « le typème ‹g› correspond uniquement au son /g/ », et en même temps l'inconvénient de dire que « la lettre *G* réformée correspond uniquement au son /g/ ». Dans le cas contraire où la figure de ‹j› est alors vierge, il n'y a pas ce souci, parce que la lettre *J* qui « correspond uniquement au son /ʒ/ » est une invention, qu'elle n'est une *lettre* qu'à partir de son intégration dans l'alphabet de Meigret ; elle n'est qu'une *variante* dans l'alphabet romain. De fait, dans le contexte de la R&D grammatologique menée par Meigret, il n'est indifférent de dire la lettre *J* ou le typème ‹j› ; tel, en revanche, n'est pas le cas de la lettre *G* qui est officiellement en vigueur, chargée d'une longue histoire et remplie des abus (selon les termes du grammairien).

Ⓐ Caractère, (lettre) variante, graphème
Ⓑ Cas historiques
Ⓒ Typème
plan (p. 178)

À ce stade de notre étude descriptive, il importe de cataloguer les formes graphiques distinctives. Le cadre de *typème* tel que Göran Hammarström (1964) l'a défini convient à notre tâche. Dans le domaine de l'histoire du livre en particulier, le concept a connu un regain d'intérêt après l'article de Jacques André et Rémi Jimenes (2013), « Transcription et codage des imprimés de la Renaissance. Réflexions pour un inventaire des caractères anciens ». L'idée essentielle est la saisie la plus exacte possible avec l'Unicode pendant la numérisation de texte[449].

Pour la rigueur d'une reconstruction de la grammatologie de Meigret, nous adoptons donc la notion de *typème*, qui désigne l'unité graphique distinctive dans un texte imprimé. Cela dit, même si elle provient d'un même auteur ou / et d'un même imprimeur, chaque impression est un événement *a priori* indépendant. Concrètement, il faut inventorier d'abord tous les types (caractères d'imprimerie) distincts, avant de décider lesquels sont *variantes* de tels autres[450]. Tout type n'est pas un typème, et leur rapport hiérarchique n'est établi qu'après des examens fonctionnels, c'est-à-dire, l'observation et la statistique sur la *texture* en question[451]. Par définition, un type dit variante ne diffère en rien, au point de vue fonctionnel, du typème à la classe duquel il appartient.

Prenons un exemple. D'après notre examen, ‹á› et ‹à› dans M1548 ne semblent pas distinctifs, ils sont deux variantes graphiques de ce que Meigret appelle la voyelle longue d'*A*. Pour exprimer la voyelle longue, deux variantes existantes dans M1548préf, ‹á› et ‹à›, seront réduites en le seul typème ‹à› dans M1550[452] ; on peut en déduire que la typographie en 1548 est moins bien contrôlée que celle en 1550, tout au moins pour cette voyelle ; c'est aussi en ce faisant qu'on peut conclure que le type ‹á› est simplement une variante du typème ‹à›.

Ce faisant, on échappe au schématisme de deux listes de lettres, à la page 25 de M1548préf et au feuillet 15 v° de M1550. En effet, le typème ‹à› (avec l'accent grave) n'existe ni dans l'une ni dans l'autre ; on voit seulement la figure de ‹á› (avec l'accent aigu) à la page 26 de M1548pré[453]. L'examen textuel permet de décider qu'il réalise l'idée de la voyelle longue.

449 Notons que leurs conceptions sont parfois différentes. Pour ce linguiste suédois, par exemple, « Les σ et ς du grec, variantes positionnelles (suivant une règle bien connue) d'un seul et même typème, en sont un exemple. » (Hammarström 1964, 335), mais ces deux caractères de sigma doivent être deux typèmes selon la définition d'André et Jimenes (2013). Nous remercions Madame Marie-Luce Demonet qui nous a transmis l'article de Hammarström.

450 Pour en donner une idée, cf. *Tableau 8 : Répartition des queues tournées à droite ou à gauche dans 1548préf ou dans M1550b40p* (p. 257), M1548préf_Hsueh2018_transTyp.gsheet (et N1547).

451 Cf. « § 26. Textures M1550b40p et M1548préf ».

452 Cf. *Tableau 11 : Continuité de ‹ç› entre M1550b40p et l'écriture actuelle*, p. 294.

453 Cf. *Tableau 7 : Comparaison de deux listes*, p. 253.

Ainsi découvrons-nous dans quelle mesure M1550 et M1548 entretiennent un rapport de continuité.

L'occasion est propice pour mettre en valeur l'utilité descriptive de *typème*. Il importe peu, à ce stade, de savoir si cet ‹à› est une *lettre* chez Meigret ; la question reste ouverte. L'essentiel est que nous parvenons à apprécier le dessein et l'insistance phonographiques du grammairien : établir la correspondance biunivoque entre un son (la voyelle longue) et un signe (typème ‹à/á›).

Sur la notion de *typème*, nous avons vu son utilité descriptive en général devant les alphabets historiques, qui permettent d'éviter les écueils des concepts usuels comme *lettre*, *caractère*, *variante* et *graphème*. Au prochain « § 32. Typème ② : pour une méso-histoire de l'alphabet meigretiste », nous verrons, dans le cas spécifique de l'alphabet meigretiste, son apport qui réside dans la mise en relief de certains stades de la R&D chez le grammairien-typographe.

Section iv. Meigret grammairien-typographe

§ 32. Typème ② : pour une méso-histoire de l'alphabet meigretiste

Ce § présente la mise au point du cadre typématique, en vue de l'éclaircissement de certains stades de la R&D chez Meigret grammairien-typographe[454]. Il a une valeur introductive au même titre que le précédent « § 31. Typème ① : pour une terminologie descriptive des alphabets historiques », dans la mesure où il donne à voir une étude de cas — constituée de multiples études de cas basées sur les textures M1548préf et M1550b40p —, en poussant l'utilité descriptive de *typème*.

Concrètement, nous allons voir 4 points :

- Ⓐ Pour une méso-histoire d'un alphabet historique
- Ⓑ Alphabet déclaré vs alphabet utilisé : cas de ‹á/à›
- Ⓒ Inconsistance typographique : cas de ‹j/i›
- Ⓓ Mise en place progressive des nouveaux typèmes : cas de ‹ł› et ‹η̃›

Ⓐ Méso-histoire
Ⓑ Alphabet déclaré vs alphabet utilisé
Ⓒ Inconsistance typographique
Ⓓ Mise en place progressive
plan (p. 185)

En nous équipant de la notion de *typème*[455], nous procédons à une méso-histoire[456], qui a pour objet l'alphabet historique d'un Dubois, Ramus, Meigret, ou Rambaud. En effet, la plupart des connaissances acquises sur l'alphabet meigretiste proviennent de la phonétique historique et de l'histoire de l'orthographe dans lesquelles on cherchait à tracer les grandes lignes diachroniques au niveau *macro*. De ce point de vue, les idées grammatologiques de Meigret ne font l'objet d'étude que sporadiquement jusqu'ici. Notre étude historique est au niveau méso, aussi par rapport au niveau micro auquel la philologie numérique pourrait rapporter un recensement complet des unités lexicales et de leurs différents *rendus* (de 1542 en 1550).

454 Cf. « § 33. Grammairien-typographe ».

455 Grâce aussi à la notation des guillemets angulaires simples ‹›, cf. N448, 714.

456 Nous nous inspirons de l'article de Puech (2000, p. 87), d'après lequel « on peut, par exemple, une fois admise l'importance de Paris dans cette formation, pratiquer une micro-histoire, qui est aussi une micro-topographie. » Seulement, dans la mesure où la micro-histoire serait réservée aux constats relevés (en core plus minutieusement) à travers la philologie numérique, nous nous proposons de désigner par la méso-histoire l'historique des cycles de R&D menés par Meigret grammairien-typographe.

Comme on savait déjà globalement en quoi consistent les approches au niveau macro, nous nous permettons de préciser un peu plus l'examen au niveau micro. Quand A. Martinet esquisse son écriture Alfonic dans les années 1970 (Martinet 1969a, p. 62-90)[457], il propose deux *rendus* à titre d'expérimentation :

> Graphie existante : *nous ne songeons à instaurer un relativisme littéraire* […][458]
> 1er rendu : *nw ne sõjõ pwrtã pa a ẽstore ẽ rlativism literer*
> 2nd rendu : *nou ne sonjon pourtan pa a instoré in relativisme litérèr*

Le 1er rendu est plus concis, tandis que le 2nd rendu est établi avec certains compromis afin de diminuer l'étrangeté de l'« orthographe phonologique » proposée. Ainsi, ‹w› revient à ‹ou›, ‹õ› à ‹on›, ‹ã› à ‹an›, etc. Meigret a programmé, nous semble-t-il, la mise en place de son alphabet d'une manière pareille, quand il se met à appliquer son écriture dans sa traduction du *Traité des devoirs* (*De officiis)* (Meigret [Cicéron] 1547b)[459]. En se préoccupant de l'applicabilité de son nouveau système, il ne met à l'essai qu'un seul typème, "‹ę› ouuert". Une reconstruction aussi précise des rendus, selon les stades de la R&D de l'alphabet meigretiste, paraît envisageable avec la philologie numérique[460]. Elle est évidemment hors de notre portée actuelle, mais elle permet de donner une idée de la précision qu'on pourrait éventuellement atteindre, et d'expliquer pourquoi notre enquête se situe (seulement) au niveau méso[461].

Ⓐ Méso-histoire
Ⓑ Alphabet déclaré vs alphabet utilisé
Ⓒ Inconsistance typographique
Ⓓ Mise en place progressive
plan (p. 185)

Dans une certaine mesure, notre étude au niveau méso sera une condition préalable à un traitement éditorial numérique au niveau micro. En effet, nous devons affronter quatre objets d'étude, qui sont plus ou moins différents :

ⓐ Alphabet déclaré de 1548
ⓑ Alphabet déclaré de 1550
ⓒ Alphabet utilisé de 1548
ⓓ Alphabet utilisé de 1550

457 Cette écriture s'est mise à l'essai dans les écoles dans les années 1980, cf. Martinet et Martinet 1980; Martinet et Martinet 1983.
458 Sartre, *Situation II*, 1948, p. 15 ; cité de Martinet 1969a, p. 79.
459 Cf. cit. [121], p. 251, au « § 48. Plusieurs cycles de R&D de 1542 à 1551 ».
460 Il faudrait alors une exactitude encore plus élevée de la saisie textuelle et une structuration de données *ad hoc*. Cf. N1547 où nous mentionnons l'idée d'un "chatbot" qui, une fois bien entraîné, peut savoir écrire la graphie meigretiste en 1542, en 1547, en 1548 ou en 1550, etc.
461 Il convient de signaler que réfléchir à ces conditions technologiques a pour objectif essentiel de veiller à la réutilisabilité de la numérisation textuelle. Le but de *viser haut*, c'est de préserver de l'espace nécessaire aux autres projets d'exploitation.

Les objets de base étant définis, nous pouvons énumérer plusieurs types de cohérence ou d'incohérence.

L'incohérence (ou différence) entre ⓐ et ⓑ, c'est une mutation conceptuelle.

L'incohérence entre ⓐ et ⓒ, ou entre ⓑ et ⓓ, c'est-à-dire, entre le dit et le fait à l'intérieur d'une impression, convoque plusieurs facteurs et causes possibles : l'habitude de l'imprimeur à une cette époque donnée, l'inconsistance de qualité typographique, l'hésitation de la part de l'auteur (signe de la R&D en cours), etc.

Reprenons l'exemple du typème de voyelle longue d'*A*.

Tableau 2 : Écart entre les alphabets déclaré et utilisé, cas de ‹á/à›

‹á/à›	alphabet de M1548		alphabet de M1550	
	ⓐ déclaré	ⓒ utilisé	ⓑ déclaré	ⓓ utilisé
	‹á›	‹á› ou ‹à› (notons ‹á/à› ; ex. ‹bláme›, ‹à la […]›, cf. *Tableau 10*, p. 277)	Ø	‹à› (ex. ‹ánes›, *ibid.*)

L'occasion est propice pour reconnaître à nouveau l'utilité descriptive de *typème*. Du point de vue chronologique, on pouvait seulement dire que « ‹à› en M1550 est une **variante** de la **lettre** ‹á› en M1548 », car la page 26 de M1548 est bien l'endroit où est présentée, de façon complète, la conception des voyelles longues. Or, en considération du stade plus récent de la R&D (stade souvent plus mature, mais pas forcément), il fallait dire, à l'inverse, que « ‹á› en M1548 est une **variante** de la **lettre** ‹à› en M1550 ». À l'aide de la dimension de *typème*, ce n'est plus notre problème. Au respect des matériaux catalogués (et croisés), nous disons simplement que « le **typème** ‹á/à› dans M1548 correspond au **typème** ‹à› en M1550 ». En effet, leur statut de *typème* est indépendamment validé par la consistance de leur emploi dans leur texte imprimé[462]. La multitude des versions d'un alphabet ne gêne pas, et c'est précisément grâce à l'utilité descriptive de *typème* qu'on peut se représenter plus nettement le rapport entre ces différentes versions au cours du développement.

Il y a aussi des cas qui semblent *régressifs*. À la vue de deux listes de *voix*, de M1548préf et de M1550b, on constate la forme de "‹j› je ou ji cõſonante" *revient* à celle de "‹i› ji conſonante"[463].

M1548	②	‹j›	je ou ji cõſonante
M1550	②'	‹i›	ji conſonante

Ⓐ Méso-histoire
Ⓑ Alphabet déclaré vs alphabet utilisé
Ⓒ Inconsistance typographique
Ⓓ Mise en place progressive
plan (p. 185)

462 M1548 = *le Menteur* ; M1550 = la *Grammaire*.
463 Le tableau suivant est un fragment du « § 52. Changements de nommage ».

Or, l'examen quantitatif apprendra que "j conſonante" (sans ‹i› suivi, 6 occ. dans M1550b40p) l'emporte sur "‹i› ji conſonante" (une seule occ., dans la liste de f. 15 v°) ; ce qui nous permet de lever l'inconsistance typographique probable dans ce feuillet de la *Grammaire*[464]. Nous voilà face à un dilemme : l'examen attentif de l'alphabet déclaré (p. 25-26 de M1548, et f. 15 v° de M1550) est nécessaire, mais il n'est pas suffisant. Tenir deux listes de lettres pour l'alphabet de référence absolue, on risque d'être dérouté par la qualité typographique de ces pages. Si on s'en tenait là, on dirait que Meigret abandonne le typème distinctif ‹j›. Cela va évidemment à l'encontre de son projet de la diversification sémiographique.

De plus, la distinction de 4 entités (ⓐⓑⓒⓓ) et le tableau croisé ci-dessus permettent de reconnaître la continuité conceptuelle de deux textes grammatologiques. Le changement superficiel de ‹á/à› en ‹à› — ou l'écart entre la déclaration du typème ‹á› en 1548, et l'utilisation du typème ‹à› en 1550 — n'empêche pas d'apprécier la diversification sémiographique entreprise par Meigret de manière générale. Seulement, il peut y avoir des inconsistances typographiques qui perturbent l'appréciation pour le lectorat, et qui ne sont probablement pas imputables au grammairien. Nous pouvons les isoler, et gagnons à avoir une vue plus nette tant des recherches grammatologiques que des efforts typographiques de Meigret.

Pour conclure provisoirement, le cadre typématique a été originellement conçu pour traiter les systèmes scripturaux des imprimés (Hammarström 1955, 1959, 1964). L'appliquer dans les méso-histoires des alphabets proposés par Dubois, Ramus, Meigret, ou Rambaud est d'autant plus intéressant que ces grammairiens sont tous *concepteurs* des typèmes qui sont propres à l'impression de leur ouvrage. Quantitativement parlant, ces matériaux sont peu pour l'histoire de l'orthographe et la phonétique historique, en sorte qu'ils ne semblaient pas mériter une étude en soi. Du point de vue de l'histoire de la linguistique, ils ont pourtant ceci de particulier qu'ils développent les idées grammatologiques en élaborant les supports d'impressions *ad hoc*. De fait, le cadre typématique n'est pas seulement préparé pour l'alphabet meigretiste, mais aussi pour les alphabets des autres grammairiens-typographes.

Les nouveaux *typèmes* comme ‹ɬ› et ‹η̃› témoignent directement que Meigret joue quelque part le rôle du concepteur de caractères. La création de ces typèmes, qui est un événement typographique, constitue en effet une étape située entre deux démarches

Ⓐ Méso-histoire
Ⓑ Alphabet déclaré vs alphabet utilisé
Ⓒ Inconsistance typographique
Ⓓ Mise en place progressive
plan (p. 185)

464 Cf. « § 69. "‹j/i› je ou ji conſonante". Note sur l'inconsistance typographique de M1550b40p, f. 15 v° ».

linguistiques : en amont, la détection de leur besoin ou place et, en aval, leur mise en route dans l'écriture française[465].

Concrètement, le projet consiste à faire accepter ‹ł› et ‹ñ› au rang des *lettres* (ou *voix*) — et non plus comme étant les variantes réductibles aux ‹l› et ‹n›. En termes plus précis, ces typèmes sont conçus justement pour être *distinctifs*, respectivement, de ‹l› et ‹n›, dans la mesure où ils sont censés *diversifier*[466] les réalisations phonétiques standard et alternatives, en prenant à leur charge les sons /j/ et /ɲ/.

Nous pouvons nous représenter à nouveau la déclaration et l'utilisation des deux typèmes ‹ł› et ‹ñ›, dont l'idée paraît dans M1548préf, mais qui ne prennent leur forme que dans M1550[467].

Tableau 3 : Écart entre les alphabets déclaré et utilisé, cas de ‹ł› et ‹ñ›

‹ł› et ‹ñ›	alphabet de M1548		alphabet de M1550	
	ⓐ déclaré	ⓒ utilisé	ⓑ déclaré	ⓓ utilisé
	Ø (anticipation, cf. cit. [195], p. 324)	Ø	‹ł› et ‹ñ›	‹ł› et ‹ñ› (ex. ‹vielłe›, cit. [197]; ‹señor›, cit. [196])

Convient-il d'appeler ces deux typèmes *lettres* meigretistes ? Dans le langage ordinaire d'aujourd'hui, une *lettre* (et par extension, un caractère) désigne déjà un signe complet, reconnu et fonctionnel, c'est-à-dire, un signe avec le signifiant et son référent réunis de manière biunivoque et par convention. Or, si nous reprenons notre analogie sémiotique de corps-âme, ‹ł› et ‹ñ› n'ont que l'« âme » dans M1548préf, et trouvent leur « corps » seulement dans M1550 ; en plus, ils sont loin d'être reçu par la communauté, ni à l'époque ni au présent. C'est pourquoi il vaut mieux parler de typèmes dont les signifiants sont d'abord matériels et historiques (attestés dans M1548préf ou dans M1550b40p), sans prétendre présenter une classe dont l'économie grammatologique est censée être fixée en définitive, et qui contient toutes les *lettres* ni plus ni moins.

Pour comprendre le double profil du grammairien-typographe, nous pouvons nous le représenter ainsi : après que le linguiste Meigret a trouvé le besoin de distinguer de multiples réalisations phonétiques d'une lettre ‹l› (/l/ ou /j/), le concepteur de caractères Meigret se met à concevoir, puis demande à quelqu'un de sceller les poinçons, de fondre les *types*[468] en plomb, et de mettre en page les nouveaux typèmes distinctifs. Meigret le concepteur de

465 Cf. « § 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d'‹ai› pris dans l'engrenage ».
466 Cf. « § 44. Table : diversif- », « § 45. Diversification sémiographique » et « § 58. Mauvais nommages de C et G ».
467 Cf. *Tableau 7 : Comparaison de deux listes*, p. 253.
468 Ce sens matériel est à l'origine de ce que nous entendons par *caractère*, p. 178.

caractères ordonne la préparation des *types* d'imprimerie, et Meigret le linguiste préfigure leur place au point de vue grammatologique. Pour qu'un type devienne un typème fonctionnel (linguistiquement pertinent), l'invention des signifiants — de ces « corps » sensibles — ne suffit pas, et il faut que ces signifiants soient mariés avec leur référent sonore — leur « âme » valeur phonétique à incarner.

Pour conclure, le concept de *typème* a notamment deux points forts : il est historiquement neutre, et opératoire lors de l'énumération des faits. Isolée de l'infrastructure (comme le dictionnaire ou l'alphabet officialisé) ou de l'épilinguistique (le sentiment ainsi formé) du français moderne, elle permet de travailler directement — cataloguer, classer et présenter — les faits matériels et historiques. Au reste, nous dirions que le présent § peut servir d'introduction à la « Section vi. Évolution de l'alphabet meigretiste » : la mise au point du cadre typématique consiste au fond à prendre en compte, dans la mesure du possible, la méso-histoire, sinon l'historique de la R&D, de chacun des typèmes parus dans les textes grammatologiques de Meigret.

§ 33. Grammairien-typographe

En forgeant le terme de *grammairien-typographe*[469], nous faisons allusion à quatre idées.

Premièrement, c'est une allusion à l'ouvrage de Vanautgaerden (2012), *Érasme typographe : humanisme et imprimerie au début du XVIe siècle*. Grâce à l'étude de l'historien du livre, on connaît le grand effort déployé par l'humaniste rotterdamois pour la mise en page. Dans la présente « Section iv. Meigret grammairien-typographe », nous espérons pouvoir montrer les traces d'un effort pareil chez notre grammairien[470].

Deuxièmement, le terme fait échos à ce que N. Catach appelle l'*orthotypographie*. Comme l'ont dite Citton et Wyss (1989, p. 26-28), la connotation du terme après 1540 est différente de celle avant :

> L'ambition minimale de l'orthotypographie sembl[ait] être de jouer le rôle de filtre entre la liberté du copiste telle qu'elle règne encore dans le manuscrit donné à l'imprimeur et la (très relative) uniformité qui, au sortir de la presse, doit garantir une intelligibilité aux imprimés. (p. 26) […] Alors que le point de vue adopté entre 1520 et 1540, celui de l'imprimeur, il sera plus tard celui du grammairien. (p. 28)

Ce type de grammairien qui participe profondément à l'établissement d'une norme orthotypographique mérite le nom de *grammairien-typographe*, au sens technicisant où ce grammairien exploite plus ou moins consciemment la force de reproduction mécanique de l'imprimerie dans l'établissement d'un alphabet[471]. Comprendre ses objets d'étude et ses idées grammatologiques implique de comprendre ses démarches à titre d'ingénieur-linguiste[472]. De ce point de vue, l'installation de l'imprimerie en France à la Renaissance n'est pas un facteur externe de notre historiographie, dans la mesure où cette reproduction mécanique est inconsciemment reconnue et consciemment sollicitée à l'origine des réformes de l'écriture (de Tory, Dubois, Dolet, etc.). Nous avons expliqué que la perfectibilité de l'orthotypographie donne lieu à une épistémologie dite l'« écriture phonographique » (en opposition à celle dite

469 Une fois forgé, ce terme polyvalent permet aussi de qualifier plus ou moins Dubois, Ramus ou Rambaud. Il va sans dire que nous n'entendons plus le terme *typographe* au sens rétréci : l'imprimeur (qui met en page), sinon le graveur ou fondeur (qui préparent les types de l'imprimerie).

470 À cela nous pouvons ajouter la dimension de ce que Demonet (2016) appelle la « rhétorique de l'écrit imprimé à la Renaissance ». D'après nous, l'ensemble des cycles de R&D menés par Meigret au titre de grammairien-typographe fait entendre un message d'ordre symbolique : la perfectibilité de la langue. Notons que la *perfectibilité* n'est pas la *perfection*, mais signifie littéralement la possibilité d'amender, de génération en génération, le fonctionnement de *notre* langue ; c'est un trait dont nous avons parlé au « § 5. Une origine technicisante de la linguistique française ».

471 Et il va sans dire que c'est fondamental dans le processus de la grammatisation.

472 N179, où nous avons introduit premièrement ce métier, « qui assure la qualité du traitement automatique de langue (TAL) ou la lisibilité des fichiers de divers formats ».

la « voix scriptible »), et nous allons voir encore qu'elle est vérifiée par la quête de la diversification sémiographique[473].

Au reste, la date de 1540 est un peu grossière, nous en convenons ; elle risque de laisser de côté Dubois (1531), dont la liste des « caractères nouveaux et divers de lettres » constitue un jalon incontournable. Mais elle relève du bon sens : l'apprivoisement de l'imprimerie, ou précisément sa mise à profit dans la grammatisation résulte des cycles de R&D. Il faut du temps pour que l'ingénierie linguistique soit menée à bien.

Troisièmement, nous avons besoin d'identifier la personne qui dit le tout dernier mot de la *Grammaire*, le discours conclusif de l'erratum :

> Ao regard du ‹ç› a cúe, de l'‹ę› ouuęrt, de l'apoſtrophe, ę dęs ſupęrfluites dę' lęttres : le bon lęcteur excuzera l'Imprimeur a caoze de la nouueaoté inuzitée, ę malęzée a obſeruer a ſon comęncemęnt. (M1550b40p, f. 144 rº, « Lę' plus notables correcçions » ; cf. cit [92], p. 213)

Qui parle ? Probablement Meigret lui-même ? Étant donné que cette probabilité existe, et dans la mesure où elle permet d'expliquer la cohérence globale entre discours (communiqués) et textures (mise en pages), nous pouvons donc supposer une certaine participation de Meigret dans l'impression de ses ouvrages[474].

Évidemment, le rôle de Meigret en tant que grammairien-typographe est à prendre avec précaution. Seulement, si on ne peut pas le prouver — à partir des manuscrits autographes, instructions, contrats ou notes laissés pendant la chaîne de l'industrie typographique, on ne peut pas le dénier non plus. Il paraît convenable de reconnaître que l'examen textuel avec la méthode statistique de corpus, et l'enquête documentaire sur les archives commerciales, donnent lieu à deux observations indépendantes. Ils sont deux témoins, disons l'un textuel et interne, et l'autre documentaire et externe ; ils peuvent converger sur une même conclusion, mais avant cela et à cet effet, il faut séparer ces deux approches et analyser respectivement les importances des preuves qu'elles rapportent. Notre position est donc que la manque des témoignages *documentaires* ne doit pas annuler la légitimité des examens *textuels* sur l'hypothèse de Meigret grammairien-typographe[475].

---

473 Cf. « § 45. Diversification sémiographique ».

474 Avant nous, N. Catach (1968) a dû, elle aussi, supposer certains rôles dans l'atelier d'imprimerie, comme « compositeur » (p. 11), « (la pratique des) correcteurs » (p. 20), « correcteur des Estienne » (p. 31), « associés de S. de Colines » (p. 33), etc.

475 De même, cela n'interdit pas qu'un témoin documentaire qui, paru éventuellement et plus tard, contrarie ce que nous déduisons du témoin textuel. Il faut simplement réviser la chose alors.

L'occasion est propice pour expliciter la problématique qui motive nos fouilles de données textuelles : si Meigret participe à la mise en page ou à la correction de ses ouvrages imprimés, quelles pourraient en être les preuves ?

Quatrièmement et dernièrement, les textes de Meigret dont nous disposons (notamment sous format numérique) permettent de simuler certains stades ou aspects de l'ingénierie linguistique menée par Meigret. De fait, par l'orthotypographie nous pouvons entendre l'ingénierie linguistique, et par le grammairien-typographe nous pouvons entendre ce qu'on appelle aujourd'hui ingénieur-linguiste ou linguiste-informaticien. Le typographe et l'informaticien ont au moins ceci de commun qu'ils connaissent bien la reproductibilité de leur travail et par là, sa force régulatrice sur les échanges écrits. De même le grammairien-typographe prend la charge d'assurer l'infrastructure des écrits imprimés, de même que le linguiste-informaticien s'occupe, par exemple, de l'établissement de l'Unicode et des différents formats de fichier[476]. En outre la création des nouveaux typèmes, touts les § dans les « Section iv. Meigret grammairien-typographe » et « Section v. Idées grammatologiques de Meigret » exemplifient l'esprit ingénieur de Meigret.

Pour conclure, nous dirions que dès que Meigret entreprend la grammatisation du français au moment de l'installation de l'imprimerie, son destin d'être grammairien-typographe est scellé. Il est censé savoir apprivoiser cette reproduction mécanique des écrits, voire la mettre à profit dans l'établissement d'une nouvelle norme scripturale.

476 Ou, de manière plus générale, veille à la qualité de communication écrite dans le monde numérique.

§ 34. Mise en page parfaitement contrôlée de ‹-m-› / ‹-mm-› / ‹-n-› / ‹-nn-›

Nous présenterons un fait, entre autres, qui peut rendre probante l'hypothèse selon laquelle Meigret intervient, quelque part, dans la chaîne de l'impression de ses ouvrages.

Le graphème ‹-mm-› ou ‹-nn-› est superflu. Pour y remédier, le grammairien propose de l'écrire simplement ‹-m-› ou ‹-n-›. La page dans laquelle cette idée est présentée et démontrée bénéficie d'une très bonne qualité typographique. L'œil du metteur en page est si bien entraîné qu'il ne se trompe jamais : il place ‹-m-› ou ‹-n-› dans la plupart des unités lexicales comme il faut, et met le graphème à éviter, ‹-mm-› ou ‹-nn-›, tout aussi bien comme il faut. Notre problématique hypothétique et explicative est la suivante : sans un contrôle qualité[477] — dans lequel Meigret est sans doute le mieux placé pour assurer des *instructions* (au sens de *formations* ou de *consignes*) — comment serait-ce possible ?

Nous nous proposons la lecture du passage concerné, puis deux constatations quantitatives :

- Ⓐ Discours de l'instruction sur la simplification graphique de ‹-mm-› ou ‹-nn-› en ‹-m-› ou ‹-n-›
- Ⓑ Taux estimatif de réalisation de la simplification graphique
- Ⓒ Observation des occ. qui semblent insoumises à la règle

Si chacune des deux constatations quantitatives reste approximative dans une certaine mesure, leur croisement permet de nous fournir une appréhension objective.

Ⓐ Instruction
Ⓑ Taux estimatif
Ⓒ Occ. insoumises
plan (p. 194)

Lisons d'abord le passage dans lequel Meigret renonce au graphème ‹-mm-› ou ‹-nn-›[478] :

> [88] Je ne veu' pas aoſi oublíer qe la prolaçíon Frãçoęze n'uze pas fort ſouuęnt de deus ‹**mm**›, ne de deus ‹**nn**›, enſęmble, combiẽ qe l'ecritture ne lęs eparn̄e pas : come, ęn ‹ho**mm**e›, ‹co**mm**e›, ‹ſo**mm**ęt›, ‹co**mm**ęnt›, ‹co**mm**andemęnt›, ‹ho**nn**eur›, ‹do**nn**er›, ‹ſo**nn**er›, ‹ançie**nn**e›. Il ęt vrey qe lęs ‹**mm**› ſe rencontret aos Auęrbes qi ſe tęrminet ęn ‹męnt› qant ‹a› , ou ‹ę› ouuęrt preçedet : come ‹prudę**mm**ęnt›, ‹ſuffizã**m**ęnt›. (M1550b40p, f. 13 v° [H1980, p. 14] ; vue 36 sur Gallica)[479]

477 Sans un *de* à l'intervalle, c'est le terme qu'on utilise dans la gestion de la production industrielle.

478 C'est nous qui mettons entre parenthèses les items commentés, qui sont les anti-exemples.

479 Texte de H1980 : « Je ne veux pas aussi oublier que la prolation française n'use pas fort souvent de deux ‹**mm**› ni de deux ‹**nn**› ensemble, combien que l'écriture ne les épargne pas : comme en ‹ho**mm**e›, ‹co**mm**e›, ‹so**mm**et›, ‹co**mm**ent›, ‹co**mm**andement›, ‹ho**nn**eur›, ‹do**nn**er›, ‹so**nn**er›, ‹ancie**nn**e›. Il est vrai que les ‹**mm**› se rencontrent aux adverbes qui se terminent en ‹ment›, quand ‹a› ou ‹ę› ouvert précèdent : comme ‹prudę**mm**ent›, ‹suffiza**mm**ent›. »

D'après les examens statistiques que nous présenterons, ces 5 occ. en ‹-nn-› sont les seuls que ce graphème en français connaît dans la texture M1550b40p[480]. Quant aux occ. en ‹-mm-›, elles sont au nombre de 26, et nous ne voyons ici que 8[481]. À part l'instruction sur la simplification graphique de ‹-mm-› ou ‹-nn-› en ‹-m-› ou ‹-n-›, retenons aussi l'exception faite à la désinence adverbiale ‹-m-mẹnt›[482].

Première constatation quantitative. Nous allons prendre pour l'effectif de ‹-mm-› ou ‹-nn-› dans M1550b40p (dividende) la quantité des unités lexicales (en graphie originelle) qui contiennent ce segment dans M1550b40p ; puis prendre pour l'effectif total de *-mm-* ou *-nn-*[483] (diviseur) la quantité des vocables modernes qui contiennent ce segment dans le texte H1980. Cette méthode a un avantage : aucune donnée touchée par ces graphèmes ne nous échappent. Elle a aussi un désavantage, mais ajustable : elle risque de présupposer que tout vocable porteur actuellement de *-mm-* ou *-nn-* auraient pu être ainsi dans la graphie ordinaire au milieu du XVIe siècle[484].

Ⓐ Instruction
Ⓑ Taux estimatif
Ⓒ Occ. insoumises
plan (p. 194)

Tableau 4 : Comparaison des données des ‹-m-› / ‹-mm-› dans M1550b40p et H1980

‹-m-› vs ‹-mm-›	M1550b40p (total : 824)		H1980 [M1550b] (total : 842)	
	‹-m-› (non ‹-mm-›)	‹-mm-›	*-m-* (non *-mm-*)	*-mm-*
	798 occ. (ex. ‹i**m**poſsibl'›, ‹**m**oyẽs›, ‹**m**onde›, etc.)	26 occ. (ex. ‹elega**mm**ẹnt› , ‹gra**mm**ẹre› , ‹co**mm**e›, etc.)	626 occ. (ex. *i**m**possible*, ***m**oyens*, ***m**onde*, etc.)	216 occ. (ex. *éléga**mm**ent*, *gra**mm**aire*, *co**mm**e*, etc.)[485]

Le taux d'usage de ‹-mm-› dans M1550b40p est 8 fois plus bas que le taux d'usage de ‹-m-› dans H1980 : 3,16 % vs 25,65 %. Cela dit, il n'y a que très peu des unités lexicales (en

480 Il en reste une occ. ‹Siſenna›, *Sisenna* (M1550b f. 14 v° [H1980, p. 16]) qui est un mot latin forgé.
481 Nous ne comptons pas ‹ſuffizã**m**ẹnt›, car formellement cette occ. ne contient pas ‹-mm-›.
482 Cf. cit. [99], p. 220, un passage de M1548préf sur le même sujet.
483 Sans entre ‹›, c'est en orthographe actuelle.
484 Cette graphie ordinaire de l'époque est l'objet de réforme de Meigret. La présupposition en question est sans doute problématique, mais elle est ajustable, voir un peu plus loin notre croisement des données de M1550b40p et de H1980 [M1550b].
485 La texture M1550b40p contiennent 11605 unités lexicales au total, elle compte un septième (14,23 %) du volume de la *Grammaire*, cf. « § 26. Textures M1550b40p et M1548préf ». Les données de ‹-mm-› ou -mm- sont obtenues par le motif [word=".*mm.*"%cd], et celles de ‹-m-› (non ‹-mm-›) ou *-m-* (non *-mm-*) par le motif [word=".*m.*"%cd & word!=".*mm.*"%cd], qui exclut l'ensemble des données porteuses de ‹-mm-›. Le total des données est 824 dans M1550b40p, et 842 dans H1980 [M1550b], c'est-à-dire, l'édition modernisée d'Hausmann. Cette différence tient au fait que les unités lexicales comme ‹cõpozez› / *composés*, ‹corrõpre› / *corrompre*, etc. ne sont pas prises en compte. Ce type de différence ne compte que 2,18 %, ce qui est une quantité négligeable dans le cadre de notre examen ; nous verrons pourquoi un peu plus loin.

graphie originelle) qui sont encore porteuses de ‹-mm-›. La simplification de ‹-mm-› en ‹-m-› est donc globalement observée.

Sur la simplification graphique de ‹-mm-› en ‹-m-›, ainsi pouvons-nous en donner un taux de réalisation approximatif : 87,96 %, dans la mesure où 190 occ. *théoriquement* en ‹-mm-› ne sont plus écrites ‹-m-›[486]. Le taux pourrait atteindre 94,91 % ; nous le verrons, seulement 11 (au lieu de 26) occ. sont vraiment « insoumises » à la règle formulée par Meigret[487]. Nous y reviendrons sous peu.

Quant à la situation de ‹-n-› / ‹-nn-›, elle est simple.

Tableau 5 : Comparaison des données des ‹-n-› / ‹-nn-› dans M1550b40p et H1980

‹-n-› vs ‹-nn-›	M1550b40p (total : 2677)		H1980 [M1550b] (total : 2911)	
	‹-n-› (non ‹-nn-›)	‹-nn-›	*-n-* (non *-nn-*)	*-nn-*
	2683 occ. (ex. ‹FRA**N**ÇOĘze›, ‹u**n**e›, ‹co**n**ſideraçío**n**›, etc.)	6 occ. (ex. ‹ançie**nn**e›, ‹do**nn**er›, ‹ho**nn**eur›, cf. cit. [88], p. 194)	2836 occ. (ex. Fra**n**çaise, u**n**e, co**n**sidératio**n**, etc.)	75 occ. (ex. Lyo**nn**ais, do**nn**er, perso**nn**es, etc.)[488]

Il ne vaut pas la peine de calculer. Toutes les occ. qui étaient susceptible de porter ‹-nn-› dans l'orthographe ordinaire sont disparues — sauf les anti-exemples parus dans le passage cité dès le but. Le taux de réalisation de la simplification de ‹-nn-› est donc 100 % ! Cela dit, approximativement, 69 occ. en ‹-nn-› — qui sont estimées en référence du nombre des occ. en *-nn-* dans l'édition H1980 [M1550b] — sont simplifiées dans M1550b40p.

Récapitulons les chiffres significatifs de notre première constatation quantitative. Dans la texture M1550b40p, les unités lexicales qui contiennent le segment ‹-mm-› ou ‹-nn-› connaît un taux d'usage très bas. En d'autres termes, leur simplification en ‹-m-› ou ‹-n-› connaît respectivement 87,96 % (ou 94,91 %) et 100 %. Provisoirement, nous pouvons déjà conclure que le taux de réalisation de l'instruction grammatologique de Meigret est très élevé.

Seconde constatation quantitative. Grâce aux deux tableaux précédents, nous pouvons délimiter nos objets d'étude, qui sont

Ⓐ Instruction
Ⓑ Taux estimatif
Ⓒ Occ. insoumises
plan (p. 194)

486 *Théoriquement*, car c'est une estimation obtenue à la base de la quantité dans H1980 [M1550b] : 216-26.
487 Parmi 26 occ. en ‹-mm-›, 8 sont mises de façon *volontairement exceptionnelle* pour montrer l'écriture qui paraît problématique, 7 sont autorisées car adverbiales comme ‹elegammẹnt›, ‹ſubſeqẹmmẹnt›, etc.
488 À l'aide du motif [word=".*nn.*"]%cd, et et du motif [word=".*n.*"%cd & word!=".*n.*"%cd] appliqués respectivement dans deux textes, cf. N485.

maintenant peu nombreux : parmi ces 26 occ. en ‹-mm-› combien sont-elles vraiment « insoumises » à la règle de simplification graphique ?

Tableau 6 : 26 occ. « insoumises » à la règle

classification		unité lexicale	nb	total	taux
A = anti-exemple	A	‹commandemęnt›	1	7	
	A	‹comme›	1		
	A	‹commęnt›	1		
	A	‹homme›	1		
	A	‹mm›	2		
	A	‹ſommęt›	1		
E = exception autorisée	E	‹prudęmmęnt›	1	8	
	E	conſeqemmęnt	1		
	E	conſeqęmmęnt	1		
	E	elegammęnt	1		
	E	euidęmmęnt	1		
	E	ſubſeqęmmęnt	3		
R = respect à la graphie originale ?	R	‹gamma›	1	4	94,91 %
	R	gamma	3		
G = graphie autographe ?	G	grammęre	3	4	
	G	GRAMMĘRE	1		
I = inconsistance typographique ?	I	immobile	1	3	98,61 %
	I	ſomme / *somme*	1		
	I	ſommęttet / *soumettent*[489]	1		
			[total]	26	

Les données du groupe d'« anti-exemple » sont là pour démontrer ce que Meigret condamne. Les données du groupe d'« exception autorisée » sont conformes aux idées du grammairien. Nous pouvons nous en tenir là, le taux de réalisation de la simplification est alors 94,91 %, à savoir seulement 11 occ. (`4+4+3`) qui désobéissent à l'instruction.

Il est aussi possible que les données des groupes de « respect à la graphie originale ? » et de « graphie autographe ? » sont de la main de Meigret. Il lui faut écrire ‹gamma› le nom grec de la lettre *G*. Et, d'après nos examens[490], il s'avère que Meigret écrit toujours soit ‹gramm-›, soit ‹grãm-›. Il semble oublie de mentionner encore une exception à sa règle de simplification graphique, à savoir le nom de sa matière ou de son métier. Par conséquent, le taux de réalisation de la simplification serait de 98,61 %.

489 Afin de délimiter le doute, nous citons en italique la graphie de H1980 [M1550b]. Notons que la graphie de ‹ſommęt› a été mise en cause dans le passage [88], p. 194. Il suffit de l'extrapoler pour décider que ‹ſomme› et ‹ſommęttet› sont plutôt à imputer à la main du metteur en page.

490 Avec le motif `[word="gramm?.*"%cd]` appliqué dans l'édition du CTLF, nous obtenons 13 occ. qui sont écrites soit en ‹gramm-›, soit en ‹grãm-›.

Comment expliquer cette qualité typographique extraordinaire sans considérer la possibilité que le grammairien a monté un contrôle efficace, ou y participé lui-même, pour la qualité de son ouvrage imprimé ? Un compositeur ordinaire risquerait fort bien d'embrouiller la mise en page, entre autres, du discours du feuillet 13 v°(cit. [88], p. 194). D'un côté, il pourrait mettre par-ci, par là — à l'endroit de ‹come›, ‹homes›, ‹comun(e)› — les graphies ordinaires[491] ; de l'autre côté, si son œil était déjà entraîné par l'écriture meigretiste, l'exactitude avec laquelle il compose les anti-exemples et les adverbes autorisés dans le passage cité est surprenante. Ces deux tâches sont difficiles — nous l'éprouvons nous-mêmes dans nos dépouillements des données —, mais elles sont toutes les deux parfaitement achevées dans l'impression de la *Grammaire*.

Force est donc de constater que ce compositeur *comprend* la conception de Meigret si bien qu'il ne commet nulle faute ! Le contrôle sous lequel l'impression de la *Grammaire* est effectuée paraît remarquablement efficient, à tel point que la participation de Meigret à cette impression paraisse plus que probable.

Nous nous permettons d'expliquer à nouveau la validité de nos examens textuels. La présence physique du grammairien, à titre de compositeur ou correcteur importe peu. Simplement, « l'auteur est mort » (disons cela avec R. Barthes), ses compositeurs ou correcteurs aussi, et nous pouvons percevoir et interroger seulement la qualité des ouvrages imprimés qui en reste. Et cette qualité s'avère si extraordinaire qu'elle augmente la probabilité du profil typographe de Meigret[492].

491 C'est-à-dire, *comme*, *homme*, *comme*, ou *commun(e)*
492 À nouveau, nous faisons allusion à l'ouvrage de Vanautgaerden (2012), *Érasme typographe*.

§ 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d'‹ai› pris dans l'engrenage

Le terme d'*engrenage* que nous mettons dans le titre du présent « § 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d'‹ai› pris dans l'engrenage » veut dire que cette séquence polyphonique s'impliquent dans plusieurs rôles, en sorte que sa réforme entraîne la réaction — redistribution — en chaîne des autres lettres ou graphèmes (*effet domino*)[493].

Voici notre plan en trois points :

> Ⓐ Constat de la séquence ‹ai› homographique de /ɛ/ et de /ai/
>
> Ⓑ Engrenage de ‹ai›
>
> Ⓒ Risque du *quiproquo* entre du *vin nouveau* et des *vieilles outres* : Meigret a conscience que certaines nouvelles écritures peuvent faire penser aux anciennes prononciations et prêter à confusion.

Ⓐ Homographie
Ⓑ Engrenage
Ⓒ Quiproquos
plan (p. 199)

La séquence ‹ai›[494] telle qu'elle s'emploie dans la graphie ordinaire est un objet problématique.

> [89] vous ecriuez qelqefoęs ‹ai›, ou ‹ęs›, a l'imitaçíon de l'ançíen abus de l'ecritture : com' ęn ‹m**ai**ſtre›, ‹m**ai**s›, ‹p**ai**x›, ‹**eſ**tre›, ‹t**eſ**te›, ‹b**eſ**te› : il ęt toutefoęs çęrtein, qe nou' ne lęs ozerions prononçer ęn a. (M1550b40p, f. 6 v° [H1980, p. 6] ; vue 22 sur Gallica)[495]

Cette séquence ‹ai› est un abus, car on ne la prononce pas /a/ mais /ɛ/. Meigret propose de la remplacer systématiquement par le nouveau typème "‹ę› ouuęrt".

Cependant, toute séquence ‹ai› dans la graphie ordinaire n'est pas fausse. Certains mots où elle s'inscrit fonctionnent bien quand elle sonne effectivement /ai/. C'est le cas de ‹paiant›, ‹gajant›.

> [90] Je ne ſuis donc pas hors de ręzon, ęn introduyzant ęn mon ecritture çet **‹ę› ouuęrt**, diuerſifié qelqe peu de l'aotre, pour fuír la pęrplęxité, ę cõfuzíon qe caoze l'uzaje de ‹ai›, ę de ‹es› : vu qe qelqefoęs ils ſont prononçez, com' ils ſont ecriz :

493 La situation délicate dans laquelle une lettre ou un graphème est *pris dans l'engrenage* paraît aussi dans un cas aussi simple que la mise sur liste d'attente (à éliminer) du typème "‹k› ca gręc", cf. cit. [147], p. 287.

494 On ne peut pas l'appeler *graphème*, parce que dans son sens courant, ce terme est considéré comme le pendant d'un phonème. Or, la séquence ‹ai› pose problème ici, précisément parce qu'elle peut être prononcé /ɛ/ ou /ai/.

495 Texte de H1980 : « vous écrivez quelquefois ‹ai›, ou ‹es›, à l'imitation de l'ancien abus de l'écriture : comme en ‹m**ai**stre›, ‹m**ai**s›, ‹p**ai**x›, ‹**e**stre›, ‹te**s**te›, ‹be**s**te› : il est toutefois certain que nous ne les oserions prononcer en ‹a›. »

come, ‹ai›, ęn ‹p**ai**ant›, ‹g**aj**ant›[496], ‹es›, ęn ‹e**ſ**time›, ‹çele**ſ**tine› : ę qe dauantaj’ il ęn ęt d’ aotres qe par męme ręzon il faodroęt ecrire par ‹ai›, ou ‹es›. (M1550b40p, f. 7 r°-7 v° [H1980, p. 7] ; vue 23 sur Gallica)[497]

De même, la séquence ‹es› est parfois juste comme dans ‹eſtime› ou ‹çeleſtine›, tout en étant parfois fausse si elle s’inscrit dans ‹eſtre›, ‹teſte› ou ‹beſte›. Dans ce dernier cas, il faut les corriger également par le typème “‹ę› ouuęrt”.

Ⓐ Homographie
Ⓑ Engrenage
Ⓒ Quiproquos
plan (p. 199)

La séquence ‹ai› à rectifier affecte non seulement l’économie phonique de /ɛ/ et de /ai/ (voire, potentiellement, du système de diphtongue), mais aussi l’économie graphique de ‹es› et ‹ai› (voire, de ‹e› dit commun ou clos). Elle ressemble à un *engrenage*, dans deux sens du terme :

(1) Au sens propre, cette séquence doit être mise en route de façon aussi précise que le montage d’un dispositif mécanique, car cette séquence est une des plusieurs pièces qui s’engrènent dans la structure de la langue. La précision de la grammatologie est d’ordre industriel.

(2) Au sens figuré d’*être pris(e) dans l’engrenage*, cette séquence s’implique dans de différents contextes d’utilisation qui se compliquent mutuellement, et a du mal à se libérer de ces utilisations existantes[498].

On n’est plus dans le simple cas où il suffit de créer un nouveau typème pour prendre en charge un son différencié ou spécifié[499]. On est *pris dans l’engrenage*, dans la mesure où un changement ou une substitution insuffisamment réfléchis peuvent entraîner une réaction en chaîne difficile à récupérer[500]. Un *effet domino*. La langue est en effet un tout où de nombreux sous-systèmes — unités phonologiques, mécanismes morphologiques, règles syntaxiques — s’enchaînent l’un avec l’autre de manière plus ou moins modulaire. Seulement un cerveau qui en a conscience sait comment et par où isoler, démonter, adjoindre et remplacer un ou

496 Il arrive que la place ‹i› soit remplie par ‹j›, à cause de l’inconsistance typographique, cf. « § 69. “‹j/i› je ou ji conſonante”. Note sur l’inconsistance typographique de M1550b40p, f. 15 v° ».

497 Texte de H1980 : « Je ne suis donc pas hors de raison, en introduisant en mon écriture cet **‹ę› ouvert**, diversifié quelque peu de l’autre, pour fuir la perplexité et confusion que cause l’usage de ‹ai› et de ‹es› : vu que quelquefois ils sont prononcés comme ils sont écrits. Comme ‹ai›, en ‹p**ai**ant›, ‹g**ai**ant›, ‹es›, en ‹**es**time›, ‹çel**es**tine› : et que davantage il en est d’autres que par même raison il faudrait écrire par ‹ai› ou ‹es›»

498 Cf. http://www.cnrtl.fr/definition/engrenage

499 C’est le cas simple de ‹ł› et ‹η̃› qui prennent en charge de manière biunivoque les sons /j/ et /ɲ/, respectivement, cf. « Mise en place progressive des nouveaux typèmes : cas de ‹ł› et ‹η̃› » (p. 188), « § 73. “‹ł› ęł molle” » et « § 74. “‹η̃› ęn molle” ».

500 Que nous traduisons l’idée de l’anglais, “One small mistake can set forth a chain reaction that is difficult to recover from”.

plusieurs modules (pièce d'engrenage). Nous sommes tentés de dire que cette scène d'engrenage existe depuis longtemps dans la tête de Meigret : il a mis au moins 20 ans[501] pour disséquer les complexités du système scriptural.

Nous fournissons trois traces de la conscience que Meigret a de l'*engrenage* en question. Ces traces sont extraites des écrits de Meigret en 1547, en 1542, et en 1550. Première trace. Dans le *Traité des devoirs (De officiis)*, on voit le traducteur Meigret parler à la première personne :

> Nota que i'ai mis en auant cette façon de ‹ę› : pour celui que nous proferons entre a, & e, comme il ſonne en la ſeconde & derniere ſyllabes de cõmencement : & pour auſſy ſeruir au lieu de la diphthõgue ‹ai› là ou la prolatiõ ſonne en cette façon de ‹ę›, comme en la ſeconde ſyllabe de ‹contr**ai**re›, ‹adverſ**ai**re› qu'abuſivement nous écrivons par ‹ai›, leſquels ſeront plus correctement écriz ainſi ‹contr**ę**re›, ‹aduęrſ**ę**re›, ‹neceſſ**ę**re›. (Meigret [Salluste, Cicéron, Porcius] 1547b, f. Ai v° ; cf. cit. [121], p. 251)

Littéralement, nous avons sous les yeux l'explication de « la convertibilité lexicale » (c'est le titre du présent §) qui concerne la substitution de ‹ę› à ‹ai›. À notre connaissance, c'est la première application du typème "‹ę› ouuęrt" — c'est le premier test du nouveau système. Il est aussi significatif que dans ce test est seulement mis en route ce nouveau typème ‹ę› : Meigret a conscience que trop d'étrangeté d'un coup heurte la réception du public[502].

Deuxième trace. Quand la séquence homographique ‹ai› est mise en cause en 1542, le *Traité de l'écriture* s'efforce de distinguer au moins 4 espèces de /E/ :

> ‹e› femenin clos. ‹é› maſculin clos. ‹ę› ouuert maſculin. ‹ę› ouuert femenin [… on l'] appelle ‹ę› ouuert cõme qui requuert vne prolation plus ouuerte que l'‹e› commun, ainſi que nous voyons en ‹m**ę**s›, ‹t**ę**s›, ‹ſ**ę**s›, ſemblableinent […] pour la crainte qu'on auoit qu'au lieu de l'‹ę› ouuert on ne l['']euſt vng ‹e› clos on a abuſé de la diphthõgue ‹ai› tout ainſi que font aucũs latins qui la prononcent en ‹ę› ouuert. (M1542a, f. C iv r° ; cf. cit. [126], p. 268)

Concrètement, la proposition d'une voix "‹ę› ouuęrt" doit affronter deux systèmes existants : d'une part, le système de longueur prosodique (dite *masculin* ou *féminin*) et, d'autre part, le système de diphtongue. À la différence de « la convertibilité lexicale » formulée en termes pratiques lors de 1547, la situation d'engrenage en 1542 se situe plutôt au niveau théorique. Il faut que la voix "‹ę› ouuęrt" gagne un statut phonologique au même rang que des autres /E/ (déjà reconnus).

501 Cf. cit. [120], p. 249, au « § 48. Plusieurs cycles de R&D de 1542 à 1551 ».
502 Cf. « § 38. Conscience de la nouveauté ».

Troisième trace. Si le nouveau typème ‹ç› sonne /s/, peut-on le restituer simplement par la lettre *S* ?

> Męs pour aotant qe le ‹c›, ſonant ęn ſ, ſeroęt diffiçil' a otter de l'ecritture : ę qe ſi (come la ręzõ le veut) je mettoę vn ‹ſ› ęn ſa plaçe, vou' ne faodriez pas a la prononçer ęn z, ęntre deu' voyęlles, je luy ey ballé vne cue a la mode dęs Heſpaȝols, le tenãt par çe moyen pour vne façon de ſ : ę l'appęlle ſe, ou ęs. (M1550b40p, f. 12 r°-12 v° [H1980, p. 13] ; cf. cit. [152], p. 292)

Meigret a vérifiée l'idée d'une telle restitution, mais l'a trouvé impraticable, car la plupart des gens risqueraient de prononcer le ‹ſ› intervocalique /z/[503]. Cela aurait affecter le fonctionnement de la langue. Si la validation de la substitution d'‹ai› pour ‹ę›, et l'invalidation de la substitution d'‹ç› pour ‹s› sont en apparence différentes, elles sont en réalité résultées d'une même chaîne de considération et de décision.

Ces traces confirment que Meigret est un ingénieur-linguiste assez patient. Ayant l'idée déjà concrète du typème "‹ę› ouuęrt" en 1542, il cherche à le mettre en route progressivement à partir de 1547 : à travers d'une traduction, avec un seul typème innové, et après tant d'années. D'autre part, même en 1550, date de publication du dernier texte grammatologique, il continue à évaluer la praticabilité d'un projet qui, en revenant à la simplicité de ‹s›, pourrait élaguer le nouveau typème ‹ç›[504].

Ⓐ Homographie
Ⓑ Engrenage
Ⓒ Quiproquos
plan (p. 199)

En 1550, le problème d'*engrenage* concerne des malentendus possibles (mais contrôlés) de l'écriture réformée. Il est d'un ordre différent de celui de la nouveauté, parce qu'il entre dans un détail assez technique de la convertibilité lexicale. Certains gens peuvent continuer à lire l'écriture réformée selon leur habitude ancienne. Ils auraient peut-être alors du mal à discerner la graphie devenue homographique de ‹venoęt›, par exemple, — qui, dans le système de Meigret, peut représenter des verbes à l'imparfait à la 3ps et à la 3pp.

Meigret lui-même a conscience du problème d'*engrenage* — enchaînement inéluctable de toute une série d'effets lors du changement de système scriptural. Dans le passage suivant, il se représente la réaction du lecteur en face de ses graphies réformées ‹venoęt›, ‹alloęt› et ‹loyaos› :

---

503 Lisons : « Ao regard de ‹ſ› qe vous vzurpez pour ‹z›, ęntre deus voyęlles je remęs le ‹z› ęn ſa plaçe, ecriuant ‹dizõs›, ‹fęzons›, pour ‹*diſons› ‹*faiſons›. » (cf. cit [183], p. 317)

504 Nous renvoyons au « § 62. "‹ç› se ou es" », car c'est nettement un problème *du* nouveau typème ‹ç›. En revanche, la substituition d'‹ai› pour ‹ę› a ceci de spécial qu'elle peut prendre nature de diphtongue, ou d'objet à réformer par le typème "‹ę› ouuęrt".

> [91] ❶Il est vrai que la naïve écriture, et qui est faite autre que l'ancienne, donne quelque trouble pour sa **nouvelle** face à la mémoire de ceux qui l'ont prompte de la langue par un long usage, la voyant étrange et autre que celle qu'ils ont accoutumée : ❷tellement qu'ils auront plutôt deviné ‹venoęt›, ‹alloęt› sur l'écriture de ‹venoient›, ‹alloiẽt›[505] que sur cette autre [écriture] mienne, et pareillement ‹loyaos› sur celle de ‹loyaulx›. (M1550b40p, f. 10 v°-11 r° [H1980, p. 11] ; vue 30 sur Gallica)[506]

Ce passage s'inscrit au milieu d'un long paragraphe qui consiste à répliquer aux critiques qu'on fait sur M1548. Si le point ❶ concerne la nouveauté, le point ❷ touche à l'homophonie des verbes à l'imparfait à la 3ps et à la 3pp. Cette homophonie est ce à quoi remédient, d'après Jaffré (2000, p. 16), les « procédés non phonographiques » de l'écriture : leur dimension *visuographique* ou *iconique* irréductible au plan phonique. À la rigueur, même si elle est utile, cette dimension n'est pas nécessaire. La position de Meigret sur ce problème a été présentée dans l'avant-propos de la *Grammaire* : « un Français sera bien niais s'il n'entend [pas] bien » chacun des homophones /sɛ/ dans la phrase ‹Alexandre sęt sęs sęt ars liberaos, tout einsi qe tu lęs sęs› (cf. cit. [56], p. 114).

Toutefois, *deviner* (*‹venoęt›, ‹alloęt› sur l'écriture de ‹venoient›, ‹alloiẽt›*) est un mot intéressant, dont la tonalité concessive décèle un minimum de connaissance sur la confusion. Meigret cède un petit pas, en admettant la peine de ceux qui se plaignent de son écriture innovante. Mais il ne change en rien sa position : dans la mesure où ces mots restent devinables, ou mieux, toujours intelligibles, ils ne preuvent qu'*a fortiori* que la réforme est praticable.

Donc, Meigret a conscience que certaines nouvelles écritures peuvent, pour ceux qui n'y sont accoutumée, faire penser aux anciennes prononciations et prêter à confusion. Ou en termes plus précis, il ne dénie pas qu'il peut y avoir le risque du *quiproquo* entre du *vin nouveau* et des *vieilles outres*. Simplement, c'est un risque minime. Et cela dit, le nouveau système scriptural a prévenu ce genre d'épreuve, et y a résisté.

505 Nous avons remplacé la graphie comprise de H1980 [M1550b] par notre M1550b40p : « […] ‹venoęt›, ‹alloęt› sur l'écriture de ‹venoient›, ‹alloient› […] »

506 Texte de H1980 : « Il est vrai que la naïve écriture, et qui est faite autre que l'ancienne, donne quelque trouble pour sa **nouvelle** face à la mémoire de ceux qui l'ont prompte de la langue par un long usage, la voyant étrange et autre que celle qu'ils ont accoutumée : tellement qu'ils auront plutôt deviné ‹venoęt›, ‹alloęt› sur l'écriture de ‹venoient›, ‹alloient› que sur cette autre mienne, et pareillement ‹loyaos› sur celle de ‹loyaulx›. »

Pour conclure, le cas d'‹ai› est parmi ceux les plus difficiles à résoudre dans les études grammatologiques de Meigret[507], car la réforme de cette séquence implique de prévoir une répartition corrélative — une réaction en chaîne — des sons comme /ɛ/ et de /ai/, et de graphèmes comme ‹es› et ‹ai›. La solution de Meigret est d'insérer un nouveau typème "‹ę› ouuęrt". Au prochain « § 36. De la grammatologie à l'alphabet », nous allons essayer de reconstruire la procédure de cette prise de décision.

507 D'autres cas, avec une difficulté du même ordre, sont à voir aux « § 59. "‹c› ca latin" vs "‹c› ſé" : récupération de l'étiquette de provenance », « § 62. "‹ç› se ou es" », « § 63. "‹çh› çhe mol", ou dit es molle », « § 67. "‹g› ga ou gamma" vs "‹j› jé" » et « § 70. ‹c›, ‹çh›, ‹t›, ‹ſ›, ‹s›, ‹z› usurpateurs l'un de l'autre ».

§ 36. De la grammatologie à l'alphabet

Certains graphèmes sont inutiles, comme ‹ch›[508], d'autres sont *trop* utiles, comme ‹ai› qu'on vient d'étudier. Évidemment, ce dernier cas est plus difficile à résoudre.

Dans le présent §, nous essayons de reconstruire les phases au travers desquelles Meigret parvient à résoudre ‹mais› en ‹męs›, et ‹eſtre› en ‹ętre›, sans affecter ni ‹paiant›, ni ‹eſtime›, tout en mettant progressivement en place le nouveau typème "‹ę› ouuęrt".

ⓐ Il y a au préalable une étude phonétique et phonologique, qui permet au grammairien de déceler le même phonème dans deux séries de graphies différentes, ‹maiſtre›, ‹mais›, ‹paix› d'une part et, ‹eſtre›, ‹teſte›, ‹beſte›, de l'autre part.

ⓑ Étant conscient qu'il y a au moins trois sons en jeu : /ɛ/ (ex. ‹mais›, ‹teſte›), /ai/ (ex. ‹paiant›) et /es/ (ex. ‹eſtime›), le grammairien aurait pu être tenté de choisir parmi ‹e›, ‹ai› et ‹es›, pour résoudre le problème.

ⓒ Il parvient à une solution minimale qu'est l'introduction d'un nouveau typème "‹ę› ouuęrt". Elle conserve les cas où les usages de ‹ai› et ‹es› sont corrects, et rassemble certaines graphies où le seul caractère *e* ne rend pas compte de /ɛ/ (que la phonétique d'aujourd'hui dit la voyelle moyenne mi-ouverte).

ⓓ Sans ces considérations plus ou moins modulaires, la réforme sur ‹ai› et ‹es› risquerait des surcorrections ou réanalyses qui vont dans tous les sens. Un *effet domino* incontrôlable. Pour éviter tout cela, il faut une étude phonologique solide et pénétrante. Ainsi en revient-on à l'étape ⓐ. Bref, il faut que toutes ces phases soient vérifiées, dans quel ordre.

Notre hypothèse explicative sur l'esprit ingénieur de Meigret peut jeter une nouvelle lumière sur la *liste des voix / lettres*[509].

ⓔ **Toutes les lettres cataloguées ne sont pas également utiles**, en effet Meigret a jugé ‹k› inutile depuis longtemps[510], ‹x› finalement[511], et ‹ch› (homophone de ‹c›), ‹ph› (homophone de ‹f›), ‹th› (homophone de ‹t›)[512] en 1550. D'un autre côté, pourquoi 16 diphtongues et

508 Par exemple, dans ‹charactęre›, mais qui est en effet peu nombreux sous la plume de Meigret, cf. « § 64. ‹ph›, ‹th› et ‹ch› : graphèmes peu utiles ».
509 Cf. *Tableau 7 : Comparaison de deux listes*, p. 253.
510 Cf. « § 60. "‹k› ca gręc" : lettre inutile ».
511 Cf. « § 71. "‹x› ix" momentanément simplificateur, finalement infructueux ».
512 Cf. « § 64. ‹ph›, ‹th› et ‹ch› : graphèmes peu utiles ».

triphtongues (f. 11 v°), qui n'y sont pas inscrites, ne font-elles pas aussi les graphèmes du moins au même titre que ‹ch›, ‹ph› et ‹th› ? Par conséquent, on peut dire que **toutes les *voix* (ou *phonèmes* dans une certaine mesure) ne sont pas cataloguées dans la liste**[513].

ⓕ Une lettre qu'on peut penser à éliminer a droit de passer deux examens :

> → ⓖ celui d'analyser si elle nuit aux structure et fonctionnement de la langue française, puis
>
> → ⓗ celui de savoir si on peut restreindre sa portée d'activité sans que la structure et le fonctionnement de la langue soit affectés ; ce qui donne lieu à une liste d'attente avant l'élimination éventuelle de cette lettre.

Le graphème ‹ai› (celle sonnant /ɛ/), par exemple, est abusif et éliminé, parce qu'il ne passe pas l'examen de ⓖ. Il nuit en effet à deux fonctionnements de la langue française : d'une part, usurper la prononciation de /ɛ/, dit "‹ę› ouuęrt", dans ‹maiſtre›, ‹mais›, ‹paix› (cf. cit. [89], p. 199) ; de l'autre part, usurper la prononciation de /ai/[514] dans ‹paiant›, ‹gajant› (cf. cit. [90], p. 199).

Les lettres comme ‹k›, ‹x› et ‹y›, et les graphèmes comme ‹ph›, ‹th› et ‹ch› sont en quelque sorte sur une liste d'attente, parce qu'ils ont passé l'examen de compatibilité dans l'examen de ⓗ[515]. Ils ne sont pas nécessaires à la structure et au fonctionnement de la langue française, mais ils ne lui nuisent en rien. Nous pouvons illustrer rapidement notre reconstruction de la procédure par la situation du graphème ‹ph› :

> ‹ph›, ę ‹f›, ne ſont gieres differęntes : ny ne ſe trouuera pas ‹ph›, fort freqęnt ęn la prononçíaçíon, ſinõ ęn l'intęrjęcçíon ‹phi›. (M1550b40p, 12 v° [H1980, p. 13] ; cf. cit. [159], p. 297)

Nous verrons au « § 64. ‹ph›, ‹th› et ‹ch› : graphèmes peu utiles » que Meigret sous-estime l'importance du graphème ‹ph›. L'emploi de ce graphème dans M1550b40p est plus nombreux qu'il en a conscience, il ne se limite pas, loin de là, à l'interjection *phi*.

Nous pouvons aller jusqu'à dire que la *liste des voix / lettres*, dans M1548préf ou dans M1550b40p, n'est qu'un chantier grammatologique enregistré à un moment donné[516]. En même temps, du fait qu'il n'arrache pas aussitôt cet inutile graphème ‹ph› à la *liste des*

513 Cf. « § 49. Deux listes des voix en 1548 et en 1550 ».
514 C'est probablement une des 16 diphtongues et triphtongues reconnues dans f. 11 v°.
515 Cf. « § 60. "‹k› ca gręc" : lettre inutile », « § 64. ‹ph›, ‹th› et ‹ch› : graphèmes peu utiles », « § 65. "‹ch› cha aſpiré" » et « § 72. "‹y› gręc" : phonétiquement oiseux, morphologiquement profitable ».
516 Cf. p. 254, où nous développons ce propos.

voix / lettres, il convient de reconnaître que Meigret procède au dépouillement fonctionnel des graphies existantes avec circonspection.

Le délai entre la recherche grammatologique la plus pointue et le listage des lettres ou / et graphèmes légitimes n'est nullement un défaut, mais plutôt un dispositif qui fait preuve de plusieurs cycles de R&D menés par Meigret.

La *liste des voix / lettres* peut être une ébauche ouverte au perfectionnement ultérieur, comme Meigret l'a dit à la préface :

> Ne pensez pas toutefois que j'aie une estime si outrecuidée de la suffisance de mon entendement et de ma diligence que je ne tienne mon œuvre plutôt ébauchement qu'œuvre parfaite : combien que j'espère qu'elle ne sera pas trouvée si lourdement ébauchée qu'il ne soit bien aisé à tout autre, l'entreprenant par ci-après, lui donner à peu de travail entière polissure. (M1550b, f. 5 v° [H1980, p. 5] ; cf. cit. [61], p. 130)

Il s'agit non seulement de la modestie mais, selon nous, de l'habitude d'un ingénieur qui veille à l'extensibilité de son cadre méthodologique (ou scientifique tout court), en l'occurrence, celle de sa grammatologie. La mise en liste d'attente — au lieu de l'élimination immédiate — des lettres ou séquences oiseuses devient plus compréhensible. Par rapport à un état parfait ou définitif de cette science sur l'écriture, Meigret est conscient qu'il n'en est qu'à mi-chemin, et qu'il ne peut que remédier prioritairement aux graphies les plus problématiques ou les plus évidemment abusives.

Pour conclure, la rigueur et la prudence de l'ingénieur-linguiste Meigret, chez qui toute modification ou mesure prise sur l'écriture est soigneusement pesée, consistent dans au moins huit instances d'examen (ou étapes) — comme nous les énumérons, de ⓐ à ⓗ. Elles sont à l'origine de la tendance technicisante de la linguistique française[517].

517 Cf. « § 5. Une origine technicisante de la linguistique française ».

§ 37. Table : inv- ∪ nouv-

Afin de discerner la thématique de l'*usurpation* sous la plume de Meigret, nous avons relevé 46 occ. avec les motifs [word="in[uv]e.*"%cd] et [word="nou[vu].*"%cd][518] dans les trois textes grammatologiques de Meigret. 18 sur 46[519] données sont commentées, avec un taux de 39,13 %.

Les occ. qui justifient la corrélation entre la diversification sémiographique et l'invention dans trois textes grammatologiques sont nombreuse. Nous avons proposé de les baliser par l'étiquette « forme (grammatologie) » au « § 37. Table : inv- ∪ nouv- ». Au moins 16 occ. en relève, et nous en avons commenté 3 : inv-6º, 7º et 11º[520].

Dans les études du « Problème de lettres » (c'est l'intitulé de notre Première Partie), il est toujours profitable de voir le texte originel. Or, l'examen sur le motif de la *naïveté* est plutôt thématique, et la compréhension du sens textuel l'emporte. Nous nous proposons donc exceptionnellement une mise en parallèle (une mise en regard verticale) de ces textes en orthographes modernisée et originelle.

citationº	thème-nº	champ / sens	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
	inv-1º	implicitement forme	la crainte de ſembler, controuuer nouuelles	inuẽcions	, & de forger nouueaux troubles à vng	(M1542a, f. A ii r°)
	inv-2º	forme	d'auan-. Lettres. Aiii tage ilz ont	inuenté	pour vne plus grande aiſance des notes,	(M1542a, f. A iii v°)
[67]	inv-3º	forme	de nous obliger à iames de ſuyure leurs	inuentions	en la puiſ- ſance des letres ſans les	(M1542a, f. B ii r°)
	inv-4º	forme (grammatologie)	nous [nos] anciens, ou celle qu'on	inuente	de nouueau, nous mene aiſement,	(M1542a, f. B ii v°)
	inv-5º	forme	qu'on à de ſa ſuffiſance, & bonne	inuẽtion	en ſes vocables. Et ſi d'a-	(M1542a, f. C i v°)

518 Qui couvre les variantes *uzurp'*, *vſurper*, *vzurpe*, *vzurpaçíoη*, etc.

519 Nous avons ajouté une occ. nouv-18º, qui, hors des trois textes grammatologiques, n'est pas inintéressante.

520 Au « § 23. Linguistique de l'usage », nous avons vu que les caractères sont d'une invention, et changeables en fonction du besoin. Lisons notamment « Car vng langage eſt de telle nature, […] qu'autres homes que ceux du pays ayẽt eu puiſſance de chãger l'uſage d'une langue, ſinon de tant qu'ilz ont eu comune habitation enſemble. » (cf. cit. [65], p. 135)

citationº	thème-nº	champ / sens	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[125]	inv-6º	forme (grammatologie)	Mais depuis les Grecz conſiderans leur prononciation,	inuenterent	la letre, ε {κ}, comme qui eſtoit	(M1542a, f. C iii v°)
[128]	inv-7º	forme (grammatologie)	Or entẽdez que combien qu'on ayt	inuenté	(& auccq bonne rayſon) de diuerſifier ‹é› maſculin	(M1542a, f. C iv v°)
[69]	inv-8º	forme	figure de letre pour ‹v›, conſonante en	inuentant	vne ‹Ⅎ›, renuerſée : tou- tesfois elle	(M1542a, f. D ii v°)
	inv-9º	forme	ne treuue point que les letres ayent eſté	inuẽtées	pour ne ſeruir quelquefois que de note de	(M1542a, f. G i r°)
	inv-10º	forme (grammatologie)	pour laquelle elle eſt principallement	inuentée	en ſera facile & aiſée : I'oſe	(M1542a, f. G ii r°)
[194]	inv-11º	forme (grammatologie)	monſtrer ceſte molleſſe, & par faulte d'auoir	inuẽté	quelque autre meilleur moien, ou	(M1542a, f. G ii v°)
	inv-12º	forme (grammatologie)	en debattre lęs caozes : ne de ſubſeqęmmęnt	inuęnter	lęs moiens de la reformer par le retabliſſemęnt	(M1548préf, p. 3)
	inv-13º	forme	auęq vne tranſgręſſioη dęs bones ę neçeſſęres	inuęnçions	, ę inſtituçions ançiennes, etoęt à la	(M1548préf, p. 5)
	inv-14º	forme	ę honeur dęs ançiens, qi nous ont	inuęnté	lęs lęttres pour nous ęη ayder, ę	(M1548préf, p. 5)
	inv-15º	forme (grammatologie)	: d'aotant qe lęs lęttres ont eté	inuęntées	pour rapporter lęs voęs, ę la prolacioη	(M1548préf, p. 6)
	inv-16º	forme (grammatologie)	qoę voulez vous qe lęs lęttres qi ſont	inuęntées	diuęrſes pour la differẽçe dęs voęs delęſſęt	(M1548préf, p. 9)
	inv-17º	forme (grammatologie)	ęt ſi hebeté, q'il ne ſaoroęt	inuẽter	aotre moieη de marqe de differęnçes qe par	(M1548préf, p. 10)
	inv-18º	forme (grammatologie)	par toutes lęs marqes q'oη ſaoroęt	inuęnter	: attęndu qe ſi noη ſeulemęnt la marqe	(M1548préf, p. 10)
	inv-19º	forme (grammatologie)	ecritture ſeloη qe leur ſinificaçioη ęt diuęrſe,	inuęntons	aotre façoη de fęre come de poins	(M1548préf, p. 10)
	inv-20º	forme (grammatologie)	ę à la qęlle ęlles ont eté premierement	inuęntées	, ę là ou je treuue qe l'	(M1548préf, p. 11)

citation°	thème-n°	champ / sens	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[132]	inv-21°	forme (grammatologie)	clous, n'ayant ozé fęre qelqe nouuęlle	inuęnçioη	pour la diuęrſe pronõçíaçíoη qe nous auons	(M1548préf, p. 15)
	inv-22°	forme	pouure conſideraçioη, ę par faote de bon'	inuẽçioη	abuzé de ‹ſ› ecriuans ‹donnaſt›, ‹fiſt›	(M1548préf, p. 19)
	inv-23°	forme	çe à qoę l'ecritture a eté	inuęntée	, doner moięη ao lęcteur de fęre	(M1548préf, p. 28)
[37] [81]	inv-24°	forme	Tellement que, comme les anciens eussent ęnſęmble. Tęllemęnt qe come lęs ançiens vſſet	inventé inuęnté	propre caractère ou lettre tant à la voyelle propre characther'ou lęttre tant a la voyęlle	(M1550b40p, f. 2 v° [H1980, Av.-texte p. 2])
[118]	inv-25°	sarcasme	l'effet de leur tant subtile et ingénieuse effęt de leur tant ſubtil'ę injenieuz'	invention inuençíon	, nous trouverons que la plus belle dérivaison , nou' trouuerons qe la plus bęlle deriuęzon	(M1550b40p, f. 4 r° [H1980, Av.-texte p. 3])
	inv-26°	implicitement forme (critique des ancêtres)	il' lę' nous ont noté d'aoſi pouur' ils les nous ont notées d'aussi pauvre	inuęnçíõ invention	, q'a eté leur cõſideraçíon a garder qu'a été leur considération à garder la	(M1550b40p, f. 6 v° [H1980, p. 6])
	inv-27°	forme (grammatologie)	on pronõçe, aotremęnt pour neant aoroęt on on prononce, autrement pour néant aurait -on	inuęnté inventé	lę' lęttres auęq leur'puyſſançes : ny ne les lettres avec leurs puissances : ni ne	(M1550b40p, f. 11 r° [H1980, p. 11])
[196]	inv-28°	forme (grammatologie)	, qe noz ançíens ont d'une lourd' molle que nos anciens ont d'une lourde	inuęnçíon invention	figuré', çhacune de troę' lęttres : figurée, chacune, de trois lettres :	(M1550b40p, f. 13 v° [H1980, p. 14])
	nouv-1°	implicitement forme	faire, que pour la crainte de ſembler, controuuer	nouuelles	inuẽcions, & de forger nouueaux	(M1542a, f. A ii r°)
	nouv-2°	implicitement forme	, controuuer nouuelles inuẽcions, & de forger	nouueaux	troubles à vng peuple en ſes couſtumes tãt	(M1542a, f. A ii r°)
	nouv-3°	implicitement forme	que nous pourrons amẽder non ſeulement nous	nouvelles	façons de faire : mais	(M1542a, f. B ii r°)

citationº	thème-nº	champ / sens	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
	nouv-4º	implicitement forme	celle qu'on inuente de	nouueau	, nous mene aiſement, & ſans confuſion à la	(M1542a, f. B ii v°)
	nouv-5º	implicitement forme	vie choſe bien dificile defairereceuoir à vng peuplevne	nouuelles	façon de faire tât ſoit elle iuſte,	(M1542a, f. D ii v°)
	nouv-6º	son	en mais, maiſtre, aife, vous ny trouuerez aucunes	nouuelles	de la diphthongue ay, mais tât ſeulemẽt d'	(M1542a, f. D iii v°)
	nouv-7º	implicitement forme	les fauans homes du monde de forger vne	nouuelle	langue Latine par la plume, ny par liures	(M1542a, f. E iii r°)
[194]	nouv-8º	forme	inuenté quelque autre meilleur moien, ou pluſtoſt	nouueau	Caractere : Car on ne doit james ſ'il	(M1542a, f. G ii v°)
[70] [194]	nouv-9º	forme	mais pourquoy n'eut le peuple receu vng	nouueau	Caractere auſſi toſt que deux ‹ll›,	(M1542a, f. G ii v°)
	nouv-10º	forme	de vous ęn męttr'ęn auant d'aotres	nouuęlles	, ę de plus grande pęrſuázioη. Reponſe	(M1548préf, p. 6)
[132]	nouv-11º	forme	‹o› clous, n'ayant ozé fęre qelqe	nouuęlle	inuęnçioη pour la diuęrſe pronõçíaçíoη qe nous	(M1548préf, p. 15)
[93]	nouv-12º	forme	męs pour aotãt qe je ſey qe toutes	nouveaotés	ſont deplęzãtes qi ont qelqe çhanjemęnt de	(M1548préf, p. 15)
	nouv-13º	forme	ęη leur propre puiſſançe, ę pour qelqe	nouuęlle	façe d'aocuns vocables contre le comun vzaje	(M1548préf, p. 25)
[16]	nouv-14º	forme	, ę ęn peine a caoze de ſa perplexes et en peine à cause de sa	nouueaoté nouveauté	, tant pour le çhãjemęnt d'aocunes lętttres , tant pour le changement d'aucunes lettres	(M1550b40p, f. 10 vº [H1980, p. 11])
[91]	nouv-15º	forme	l'ançiene, done qelqe trouble pour ſa l'ancienne, donne quelque trouble pour sa	nouuelle nouvelle	façe, a la memoęre de çeus qi face à la mémoire de ceux qui l'	(M1550b40p, f. 11 rº [H1980, p. 11])
[119]	nouv-16º	sarcasme	m'amuzer a je ne ſey qęlles ſuperſtiçieuzes m'amuser à je ne sais quelles superstitieuses	nouuęlles nouvelles	regles fondées ſur le comun abus tant de règles fondées sur le commun abus tant de	(M1550b40p, f. 15 rº [H1980, p. 16])

citationº	thème-nº	champ / sens	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[92]	nouv-17º	forme	lęcteur excuzera l'Imprimeur a caoze de la	nouueaoté	inuzitée, ę malęzée a obſeruer a	(M1550b40p, f. 144 r°)[521]
[6]	nouv-18º	technologie	la diligence des hommes en l'inuention de	nouuelles	armes tant pour la defenſe, & conſèruation	(Meigret [Valturin] 1555, Au Roy, f. ii v°)

521 L'édition d'Hausmann néglige l'erratum.

§ 38. Conscience de la nouveauté

Nous avons expliqué au « § 33. Grammairien-typographe » que l'examen textuel permet de vérifier la probabilité du double profil de Meigret : grammairien-typographe. Dans le présent §, nous en découvrirons une preuve textuelle suffisamment directe.

Commençons par le tout dernier mot de la *Grammaire*.

> [92] Ao regard du ‹ç› a cúe, de l'‹ę› ouuęrt, de l'apoſtrophe, ę dęs ſupęrfluites dę' lęttres : le bon lęcteur excuzera l'Imprimeur a caoze de la **nouueaoté** inuzitée, ę malęzée a obſeruer a ſon comęncemęnt. (M1550b40p, f. 144 r°, « Lę' plus notables correcçions » ; vue 297 sur Gallica)

S'il est impossible de savoir qui énonce, il est sûr que cet avertissement représente bien l'intérêt de l'auteur : intérêt d'être lu avec justesse. Nous pouvons en déduire encore le fait que cet énonciateur connaît bien les nouveaux typèmes et leurs raisons grammatologiques, et qu'il a relu l'épreuve de la *Grammaire* au plus tard avant la reliure. (Autrement, de quoi parle-t-il ?)

À l'intérieur de M1550b40p, il y a un autre endroit dans lequel le même souci de la *nouveauté* a été exprimé :

> Voilà pourquoi plusieurs se plaignent de l'écriture que j'ai observée (combien qu'elle ne soit pas du tout selon que requérait la rigueur de la prononciation) en la translation du *Menteur de Lucien* : comme qui se trouvent perplexes et en peine à cause de sa **nouveauté**, tant pour le changement d'aucunes lettres que pour la rature de leur superfluité. (M1550b, f. 10 v° [H1980, p. 11] ; cf. cit. [16], p. 65)

Le message principal est certes différent de celui émis dans l'erratum, mais ils ont deux points en commun.

En premier lieu, ils parlent de la superfluité. Ici, le propos est la rature de la superfluité ; dans l'erratum, ce sera la réalisation peut-être insuffisamment systématique de cette rature.

En second lieu, plus essentiel est qu'ils utilisent un même argument rhétorique : la nouveauté, pour solliciter la compréhension du lectorat. Avec une légère différence : la tonalité défensive devant le lectorat du *Menteur de Lucien* (M1548préf)[522], et la tonalité préventive devant le lectorat de la *Grammaire* (M1550b).

522 Lisons le texte juste après : « Il est vrai que la naïve écriture, et qui est faite autre que l'ancienne, donne quelque trouble pour sa **nouvelle** face à la mémoire de ceux qui l'ont prompte de la langue par un long usage, la voyant étrange et autre que celle qu'ils ont accoutumée (cf. cit. [91]-❶, p. 203)

Deux ans avant, la nouveauté a été déjà associée avec le déplaisir qu'elle peut provoquer.

> [93] męs pour aotãt qe je ſey qe toutes **nouveaotés** ſont deplęzãtes qi ont qelqe çhanjemęnt de qelqe façoη de víe tãt ſoęt elles ręzõnables. (M1548préf, p. 15 ; vue 15 sur Gbooks)

La stratégie argumentative est la même. Le changement est justifié, mais en même temps Meigret sait qu'il est désagréable.

Enfin, l'adresse du traducteur Meigret dans sa traduction du *Traité des devoirs* (*De officiis*) apporte une preuve latérale mais décisive :

> Nota que i'ai mis en auant cette façon de ‹ę› : pour celui que nous proferons entre a, & e, comme il ſonne en la ſeconde & derniere ſyllabes de cõmencement : & pour auſſy ſeruir au lieu de la diphthõgue ‹ai› là ou la prolatiõ ſonne en cette façon de ‹ę›, comme en la ſeconde ſyllabe de ‹contraire›, ‹adverſaire› qu'abuſivement nous écrivons par ‹ai›, leſquels ſeront plus correctement écriz ainſi ‹contręre›, ‹aduęrſęre›, ‹neceſſęre›. (Meigret [Cicéron] 1547b, Ai v° ; cf. cit. [121], p. 251)

Ne trouvons-nous pas un esprit aussi précis et soucieux que celui qui énonce dans l'erratum de la *Grammaire* ? D'ailleurs, cela concerne le même typème "‹ę› ouuęrt".

Pour conclure, le même souci de la *nouveauté*, qui traverse 4 textes (M1550b40p, M1548préf, Meigret [Cicéron] 1547b, plus le péritexte de M1550b « Lę' plus notables correcçions »), permet de rendre probante l'hypothèse selon laquelle Meigret participe en profondeur à l'impression de ses ouvrages[523].

523 Quant à deux autres nouveaux typèmes ‹ł› et ‹η̃›, dont l'idée remonte en 1542, nous voyons que Meigret s'est abstenu encore de les introduire en 1548 : « Ao regard de ‹l› ę ‹n› molles je lęs lęſſe juques à vη aotre tęmps, creignãt vous doner façherie, ę trop de peine pour le cõmençemęnt » (cf. cit. [195], p. 324)

Section v. Idées grammatologiques de Meigret

§ 39. Remise en fonctionnement de l'écriture

Cette « Section v. Idées grammatologiques de Meigret » tournent autour des données relatives aux quatre idées : la superfluité, l'usurpation, la diversification sémiographique, et la question de la prononciation *naïve* ou *ancienne*.

Il convient d'expliquer pourquoi nous ne pouvons pas appliquer l'approche thématico-quantitative aux trois aspects d'une lettre : *son*, *forme* et *nom*. Nous l'avions tenté, mais le trouvions vite irréalisable.

Pour le champ sémantique du *son*, il fallait établir les données de *voix*, *puissance*, *prononciation*, et *prolation*, etc. Leur quantité dans l'ensemble des trois textes grammatologiques est gigantesque, respectivement 89, 79, 316 et 37 occ. De même, au sujet de la *forme*, le motif de *lettre* connaît 160 occ., le motif de *caractère* 7 occ., et le motif de *figure* 13 occ., la quantité d'un tel corpus est également trop importante. C'est justement pour ne pas nous noyer dans ces vastes données que les quatre idées grammatologiques sont intéressantes. En effet, ces idées sont précisément ce au moyen de quoi Meigret renouvelle les rapports entre son et forme.

Quant au *nom*, ses données sont au nombre de 33[524], mais la plupart d'elles signifient la PdD *nom*, ce sont inintéressantes pour notre étude thématique. Comme solution alternative, nous nous proposerons d'étudier les « stratégies de nommage » et les « changements de nommage » dans deux listes de *voix* en 1548 et 1550[525].

Les grandes lignes de cette section étant données, nous dirons seulement un mot général sur les idées grammatologiques de Meigret. C'est la remise en fonctionnement de l'écriture. À cet effet, la superfluité et l'usurpation sont identifiées comme étant les causes des abus à l'écrit, la diversification sémiographique est proposée à titre de moyen d'intervention, et le qualificatif de la prononciation *naïve* (au sens d'*authentique*) consiste à rivaliser avec l'écriture *ancienne* (au sens d'*existante*) et avec l'écriture étymologisante (ou les abus laissés par les « ancêtres des Français »).

---

524 Les données d'*appeler* ou d'*appellation* sont vérifiées par le motif [word="app?el.*"%cd]. Au nombre de 22, elles sont hétérogènes si bien qu'elles ne peuvent pas éclairer beaucoup la situation.

525 Cf. « § 49. Deux listes des voix en 1548 et en 1550 », « § 51. Stratégies de nommage » et « § 52. Changements de nommage ».

§ 40. Table : superfl-

Afin de discerner la thématique de la *superfluité* sous la plume de Meigret, nous avons relevé 48 occ. avec le motif [word="ſ[uv]p̃?e?r?fl.*"%cd][526] dans les trois textes grammatologiques de Meigret. 11 sur 22 données[527] sont commentées, avec un taux de 50,00 %[528].

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
	superfl-1º	de la prononciaciõ, tant par vne curieuſe	ſuperfluité	de letres, que par vne vicieuſe confuſion	(M1542a, f. A ii r°)
	superfl-2º	en troys manieres : qui font diminution ou	ſuperfluité	, ou vſurpation d'une letre pour autre	(M1542a, f. A iv r°)
	superfl-3º	au vocable prononcé. Le vice de	ſuperfluité	de letres : L'eſcriture ſecondement peut	(M1542a, f. A iv r°)
	superfl-4º	qui n'eſt point au vocable.	Superfluité	d'eſcriture de toutes les letres. C'	(M1542a, f. A iv r°)
	superfl-5º	l'alphabeth dõt nous n'abuſiõs quelquefois par	ſuperfluité	. Comme de l'‹a›,	(M1542a, f. A iv r°)
	superfl-6º	ſ'efforcent de defendre la	ſuperfluité	des letres pour monſtrer la deriuaiſon	(M1542a, f. B i r°)
	superfl-7º	ie dy qu'il faudroit vſer de voix	ſuperflues	en la prononciation,	(M1542a, f. B iv r°)
	superfl-8º	dernier refuge de ceux qui veulent defendre la	ſuperfluité	des letres en l'eſcriture : & meſmement	(M1542a, f. C i r°)
	superfl-9º	façon de marque par vne corruption, ou	ſuperfluité	de letres, & par ie ne ſçay	(M1542a, f. C ii r°)

526 Qui couvre les variantes *ſupefluité* (sans ‹r›), *ſuperfluité*, *Superfluité*, *ſupẽrfluités* (avec ‹ẽ›), *ſupflue* (avec ‹p̃› avec tilde, pour signe abréviatif de *per*), etc.

527 Les occ. indexées superflu-1º~26º sont présentées, mais nous choisissons de ne pas en traiter à fond, car la prématurité de certaines de leurs descriptions peuvent compromettre la cohérence des discours dans M1548préf et M1550b40. (L'occ superfl-16º qu'on a citée n'est pas comptée dans la statistique.) Toutefois, leur fréquente présence démontre que la thématique a été commencée depuis, au plus tard, 1542.

528 Comme nous avons non seulement travaillé sur le réseau terminologique (*de jure*), mais également les matériaux au typème par typème (*de facto*), nous relevons aussi les discours qui, non porteurs du motif en *superflu-*, consistent à pointer les problèmes de la superfluité, cf. cit. [95] ~ [127] (p. 220-269). Si on combine ces citations, la couverture de nos traitements à ce sujet serait environs 63,33 % ; 17 / 30, soit (10 + 9) / (21 + 9), étant donné que 9 citations ne contiennent pas *superflu-*.

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
	superfl-10º	fuſſiõs tenuz à ceſte maniere de recognoiſſance par	ſuperfluité	de letres, il me ſemble que la	(M1542a, f. C ii v°)
	superfl-11º	quelz nous n’auons point mis de letre	ſuperflue	? comme, ‹dire›, ‹	(M1542a, f. C ii v°)
	superfl-12º	pourquoy es aucuns il y à vne letre	ſuperflue	qui n’eſt point gardée es autres :	(M1542a, f. C ii v°)
	superfl-13º	es quelz le ‹c›, eſt	ſuperflu	ny n’eſt point en la prononciation ?	(M1542a, f. C ii v°)
	superfl-14º	anceſtres ſont en partie tumbez au vice de	ſuperfluité	de letres : Allaſt non ſeulement en l’	(M1542a, f. D i r°)
	superfl-15º	il eſt notoyre ‹s›, eſt	ſuperflue	, & ſuffit ſeulement de marquer à ainſi	(M1542a, f. D i r°)
[190]	superfl-16º	à depeſcher l’‹y› grec lequel ſemble eſtre	ſuperflu	en noſtre langue : D’autant que l’‹i›, eſt ſuffiſant	(M1542a, f. D ii v°)
	superfl-17º	par lequel nous nous dechargerõs de deux letres	ſuperflues	, les quelles nous donnent occaſion grande,	(M1542a, f. D iv v°)
	superfl-18º	nous abuſons ſouuent par	ſuperfluité	du ‹p›, & ‹f	(M1542a, f. E ii v°)
	superfl-19º	en vng autre inconueniẽt, qui eſt la	ſuperfluité	d’elles. Croyez meſſieurs que le	(M1542a, f. F ii r°)
	superfl-20º	il me ſemble que nous en abuſons en	ſuperfluité	, & meſme- ment es vocables tyrez de	(M1542a, f. F iii v°)
	superfl-21º	vngs qu’es autres : parquoy il eſt	ſuperflu	. Abus du t pour s.	(M1542a, f. F iii v°)
	superfl-22º	, Symon. ‹s›,	ſuperflue	. Or quant à la ſuperfluité de ‹	(M1542a, f. G i r°)
	superfl-23º	›, ſuperflue. Or quant à la	ſuperfluité	de ‹s›, ie vous ay	(M1542a, f. G i r°)
	superfl-24º	nous [nos] françois vſent de ceſte	ſuperfluité	de letres, & meſmement de ‹l	(M1542a, f. G ii r°)
	superfl-25º	moins il ſera bien dificile, que la	ſuperfluité	des letres ſoit quelquefois corrigée, quoy qu’	(M1542a, f. G ii r°)
	superfl-26º	cheuaos› ‹royaos› en oſtãt toute	ſuperfluité	& vſurpatiõ de letres, & ſans auoir	(M1542a, f. G iii v°)
	superfl-27º	, cõme qui eſt biẽ neceſſere pour euiter	ſuperflute	de letres, &	(M1542a, f. G iii v°)
	superfl-28º	puiſſance, aueq vn allejemẽnt de toutes ſes	ſupẽrfluités	. Or com’ il ſoẽt manifẽſte, qe	(M1548préf, p. 3)

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
	superfl-29º	treſpaſſé, ęn debattant ſouuęnt la grande	ſupęrfluité	dęs lęttres de noutr’ecritture : qi etoęt	(M1548préf, p. 5)
	superfl-30º	, ę qe par çete maniere de	ſuperfluité	, ę vzurpaçíoη mutuęlle dęs lęttres ęη leur	(M1548préf, p. 7)
[102]	superfl-31º	du vocable, tęllemęnt q’ęη voyant ‹S›	ſuperflue	ęη, ‹monſtrer›, je ſoę incontinãt auęrty	(M1548préf, p. 7)
[105]	superfl-32º	, de ſorte q’eη voyãt vne ‹S›	ſuperflue	ęη ‹beſte›, ‹teſte›, ‹eſtre›, ę	(M1548préf, p. 8)
	superfl-33º	point ęη plaçe par le moieη de çęs	ſuperfluités	_ de lęttres, je ſuis d’auis	(M1548préf, p. 8)
	superfl-34º	qe l’opinioη, q’une lęttre męmemęnt	ſupęrflue	, ę ſans aocune puiſſançe pour rapporter voęs	(M1548préf, p. 8)
[35]	superfl-35º	rapporter la voęs ſans diminuçíoη, ne	ſupęrfluité	. Si aoſi la prononçiaçíoη ſ’ayde d’	(M1548préf, p. 9)
[100]	superfl-36º	poĩt Frãçoęze : par çe qe ‹η› ęt	ſupflue	: attẽdu qe vo[9] ne pronõçez qe le	(M1548préf, p. 18)
	superfl-37º	infiniz vocables dęs aotres langes pour par vne	ſupęrfluité	, confuzíoη ę dezordre dęs lęttres corrompre l’	(M1548préf, p. 27)
[94]	superfl-38º	l’uzaje de parler : tant par vne	ſuperfluité	de lęttres, qe par la cõfuziõ de	(M1550b40p, f. 2 v° [H1980, Av.-texte p. 2])
[108]	superfl-39º	efforçe de decharjer notr’ecritture dę’ lęttres	ſuperflúes	, ę la rędre lizable ſuiuant l’uzaje	(M1550b40p, f. 3 v° [H1980, Av.-texte p. 3])
[118]	superfl-40º	voę point de note de differęnçe par leur	ſuperfluité	de lęttres plus apparante, qe d’	(M1550b40p, f. 4 r° [H1980, Av.-texte p. 4])
	superfl-41º	çęlle qe çeus çy font par lę’ lęttres	ſuperflúes	etoęt rędzonabl’ę neçeſſęre, nou’ pourrions	(M1550b40p, f. 4 v° [H1980, Av.-texte p. 4])
	superfl-42º	, nou’ pourrions dir’ęn ſęmblable qe la	ſupęrfluité	de voęs ſeroęt bien ſeant’a la parolle	(M1550b40p, f. 4 v° [H1980, Av.-texte p. 4])
	superfl-43º	auizé de ne pręter l’oręlł’ao’voęs	ſuperflúes	, (qe par maniere de note	(M1550b40p, f. 4 v° [H1980, Av.-texte p. 4])
	superfl-44º	dilijęnçe q’il’faſſet par çete maníere de	ſupefluité	de lęttres, il’ne nou’ montret	(M1550b40p, f. 5 r° [H1980, Av.-texte p. 5])

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[104]	superfl-45º	qe vous ecriuez ‹Aouſt›, etant ‹ſ›,	ſupęrflúe	. Or comęnç’ęn notre lange la diphthonge	(M1550b40p, f. 9 r° [H1980, p. 9])
[16]	superfl-46º	lęttres, qe pour la ratture de leur	ſupfluité	. Il ęt vrey qe la nayu’[529]	(M1550b40p, f. 10 v° [H1980, p. 11])
[117] [149]	superfl-47º	çete caoze lę’ Latins l’ont tenu pour	ſuperflu	. Nous ęn fęzons aoſi de męmes du	(M1550b40p, f. 14 v° [H1980, p. 15])
[92]	superfl-48º	, de l’apoſtrophe, ę dęs	ſupfluites	dę’ lęttres : le bon lęcteur excuzera l’	(M1550b40p, f. 144 r°)

529 C’est dans la graphie de H1980 que nous citons : « aucunes lettres que pour la rature de leur **superfluité**. Il est vrai que la naïve écriture »

§ 41. Cause de la graphie abusive ① : superfluité

La superfluité et l'usurpation (dite parfois confusion) sont deux majeures causes auxquelles Meigret impute la graphie abusive en langue française :

> [94] ao jourdhuy lę' Frãçoęs ont tant etranjé l'ecrittur' ęn vne gran' partíe de vocables, de l'uzaje de parler : tant par vne **ſuperfluité** de lęttres, qe par la **cõfuziõ** de leur puyſſançe. (M1550b40p, f. 2 v° [H1980, Av.-texte p. 2] ; vue 14 sur Gallica)

Dans cette section, nous présentons d'abord les cas de superfluité discutés par Meigret, puis étudions plus en détail cette critique qu'il développe et théorise contre l'écriture étymologisante.

Les suivantes sont les séquences superflues sûres que M1548préf et M1550 pointent[530].

> ‹a› & ‹s› superflus
>
> [95] Ou ęt l'home qi ne ſ'emęrueillát de l'eçritture de ‹aeſte› pour leqel nou' ne prononçons q'‹eté› : tęllęmęnt qe l'ecritture **ſurpaſſe** la prononçíaçíon de deu' tiers : qi ſont lę' deu' lęttres, ‹a›, ‹ſ›, qe la prolaçíon n'a point. (M1550b40p, f. 16 v° [H1980, p. 18] ; vue 42 sur Gallica)
>
> ‹b› superflu
>
> [96] come ‹abſtenir›, ‹obuíer› : combien qe le nayf Françoęs ne prononçe gieres le ‹b› (M1550b40p, f. 17 r° [H1980, p. 18] ; vue 43 sur Gallica)[531]
>
> ‹i› & ‹n› superflus
>
> [97] ‹i›, ‹n›, ne doęuet pas ętre proferées ęn ‹formoient›. (M1550b40p, f. 3 r° [H1980, Av.-texte p. 2] ; vue 15 sur Gallica)
>
> ‹l› superflu
>
> [98] ‹l› ęn ‹veult› (M1550b40p, f. 3 r° [H1980, Av.-texte p. 2] ; vue 15 sur Gallica)
>
> ‹m› ou ‹n› superflus
>
> [99] Notez aoſi qe l'‹o› n'ęt gieres prononçé ęn la lange Françoęze auant deus ‹mm›, ne deus ‹ηη›, ę pourtãt j'ecry, ‹home›, ‹come›, ‹comęnt›, ‹comande›, ‹honeur›, ‹corone›, ‹doner› : pour ‹homme›, ‹comme›, ‹commęnt›, ‹commande›, ‹honneur›, ‹coronne›, ‹donner›. (M1548préf, p. 24 ; vue 24 sur Gbooks)
>
> Je ne veu' pas aoſi oublíer qe la prolaçíon Frãçoęze n'uze pas fort ſouuęnt de deus ‹mm›, ne de deus ‹nn›, enſęmble, combiẽ qe l'ecritture ne lęs eparn̄e pas : come, ęn

530 Nous établissons cette liste en faisant la requête dans M1548préf et M1550b40p, successivement ces deux motifs : [frlemma="proférer"%cd | frlemma="prononc.*"%cd] et [vocable="superflu.*"%cd]
Cette liste est peut-être incomplète, mais elle est entièrement vérifiée.

531 Texte de H1980 : « comme ‹abstenir›, ‹obvíer› : combien que le naïf Français ne prononce guère le ‹b› »

‹homme›, ‹comme›, ‹ſommęt›, ‹commęnt›, ‹commandemęnt›, ‹honneur›, ‹donner›, ‹ſonner›, ‹ançienne›. Il ęt vrey qe lęs ‹mm› ſe rencontret aos Auęrbes qi ſe tęrminet ęn ‹męnt› qant ‹a› , ou ‹ę› ouuęrt preçedet : come ‹prudęmmęnt›, ‹ſuffizãmęnt›. (M1550b40p, f. 13 v° [H1980, p. 14] ; cf. cit. [88], p. 194)

‹n› superflue

[100] Vo[9] auez aoſi de coutume de fęre vne tęrminęzõ pluriere ęn ‹ent› ęn la tierçe pſone : come ‹dõnent›, ‹fußẽt›, ‹dõnaſſent› : la qelle toutefoęs n’ęt poĩt Frãçoęze : par ce qe ‹n› ęt **ſupflue** : attẽdu qe vo[9] ne pronõçez qe le ſeul ‹e› clous bref de la tierçe perſone du ſingulier ęn y ajoutãt le ‹t›. (M1548préf, p. 18 ; vue 18 sur Gbooks)

‹p› superflu

[101] il ſęmble qe nous ne prononçons gieres qe ‹m› ęn ‹promptitude›, ę ‹compte›, auęq le ſon du ‹p› bien ſourd. (M1548préf, p. 24 ; vue 24 sur Gbooks)

‹s› superflu

[102] ęn voyant ‹S› **ſuperflue** ęn, ‹monſtrer›, je ſoę incontinãt auęrty q’ il viẽt de, ‹monſtrare›. (M1548préf, p. 7 ; vue 7 sur Gbooks)

[103] ęn notre lange, ‹ſ›, ne doęt pas ętre pronõçée ęn ‹beſte›, ‹feſte›, ‹trayſtre›. (M1550b40p, f. 3 r° [H1980, Av.-texte p. 2] ; vue 15 sur Gallica)

[104] Ao regard d’‹aou› par ‹ou› clós, je ne l’ey point decouuęrt, q’ao mot ‹aout›, qe vous ecriuez ‹Aouſt›, etant ‹ſ›, **ſupęrflúe**. (M1550b40p, f. 9 r° [H1980, p. 9] ; vue 27 sur Gallica)

‹s›, ‹g› & ‹c› superflus

[105] eŋ voyãt vne ‹S› **ſuperflue** ęn ‹beſte›, ‹teſte›, ‹eſtre›, ę le ‹g› ęn ‹vingt›, le c ęn ‹faict›, ę einſi dęs aotres. (M1548préf, p. 8 ; vue 8 sur Gbooks)

‹s›, ‹i› & ‹n› superflus

[106] nous ſauueron’ nous de moqerí’ ęn l’ecritture d’‹*eſtoient›, vu q’onqes Françoęs bien aprins n’y prononça ‹ſ›, ne ‹i›, ne ‹n›. (M1550b40p, f. 3 r° [H1980, Av.-texte p. 3] ; vue 15 sur Gallica)

‹u› superflu

[107] je caſſe çęt ‹u› ęntrejetté, lors q’un ‹e›, ou ‹i› ęt ſubſeqęnt : come ęn ‹guerre›, ‹guiſe›, ‹languir›, pour lę’qelz j’ecry ‹gęrre›, ‹gíze›, ‹langir› : ſinoŋ qe l’‹u› y ſoęt prononçé, come ęn ‹ęguyzer›, ‹Guize›, ville ęn Tyraçhe. (M1548préf, p. 21 ; vue 21 sur Gbooks)

Ę qãt ao ‹q›, il n’ęt point aotr’ ęn ſa puiſſançe qe *k*, ny ne ſey pourqoę l’ecritture luy ajoute touſiours vn ‹u› : vu q’il n’y ęſt point prononçé : ny n’ont ‹qi›, ‹qęlle›, ‹qe›, ‹qant›, ne tous aotres, ao’qels l’‹u› n’a poĩt de ſon, nõ plus bezoin d’un ‹u› ſubſeqęnt le ‹q›. (M1550b40p, f. 14 r° [H1980, p. 15] ; cf. cit. [149], p. 290)

Nous pouvons déduire de ces exemples que la lettre superflue correspond à ce qu'on appelle la lettre muette. De fait, la superfluité dit ce qui n'est pas nécessaire ou utile. Nous constatons aussi que Meigret ne reprend jamais une même série des exemples en bloc : cet esprit dynamique inclut de nouveaux exemples à chaque fois qu'il développe ses constats de graphies superflues. Par exemple, au sujet du caractère ‹s› superflu, M1548préf exemplifie par ‹beſte›, ‹teſte›, ‹eſtre›, alors que M1550 liste ‹beſte›, ‹feſte›, ‹trayſtre›. À cet égard, M1548préf et M1550 sont bien complémentaires dans le cadre de notre étude historique des idées grammatologiques de Meigret.

En particulier, la pratique dont résulte ces lettres superflues, ou la théorie qui les légitime, est l'écriture étymologisante :

> Męs ſi nou' conſiderons bien l'effęt de leur tant ſubtil' ę injenieuz' inuençíon, nou' trouuerons qe la plus bęlle deriuęzon, q'il' nou' montret, ęt ęn çe, qe leur ecrittur' ęt deriuée d'une grand' iñoranç' ę ſuperſtiçíon ; vu q'ell' ęt tout aotre qe la prononçíaçíon, […] ny ne voę point de note de differençe par leur **ſuperfluité** de lęttres plus apparante, qe d'un' ecritture differęnte de la vraye prolaçíon Françoęze. (M1550b40p, f. 4 r° [H1980, Av.-texte p. 4] ; cf. cit. [118], p. 243)

Discours rempli de sarcasme. La « subtile et ingénieuse invention » et la « belle dérivation » des partisans de l'écriture étymologisante émanent de leur « ignorance et superstition ». L'association de la *superstition* avec l'écriture étymologisante paraît particulièrement intéressante, elle est récurrente dans M1542a et M1550b (mais absente de M1548préf)[532]. Par conséquent, l'étude linguistique et la recherche de l'économie sémiotique convergent au nom de la raison, s'opposent ensemble au caractère aberrant, absurde voire délirant de l'écriture étymologisante. En effet, cette économie sémiotique, à savoir un état où le nombre de signes est suffisamment simple ou minimal pour communiquer tout lexique de la langue, trouve très souvent son expression dans le domaine de l'éthique :

> [108] Tęllemẽt qe tout einſi qe je m'efforçe de *decharjer* notr' ecritture dę' lęttres **ſuperflúes**, ę la rędre lizable ſuiuant l'uzaje de la prolaçíon. (M1550b40p, f. 3 v° [H1980, Av.-texte p. 3] ; vue 16 sur Gallica)[533]

> Ę pourtant j'ey auízé de *retrançher* çete trop grande **depęnſe** de lęttres. (M1550b40p, 13 v° [H1980, p. 14] ; cf. cit. [196], p. 325)[534]

532 Cf. cit. [111] (p. 227), [118] (p. 243) et [119] (p. 244). Voir aussi Baddeley (1993, p. 9), que nous citerons plus tard (p. 242) sur la superstition de « l'orthographe traditionnelle, latinisante ».

533 Texte de H1980 : « Tellement que tout ainsi que je m'efforce de décharger notre écriture des lettres **superflues** et la rendre lisable suivant l'usage de la prolation »

534 On peut ajouter, dans la même page, quelques lignes plus loin : « la prolaçíon Frãçoęze n'uze pas fort ſouuęnt de deus ‹mm›, ne de deus ‹nn›, enſęmble, combiẽ qe l'ecritture ne lęs *eparn̄e* pas : come, ęn ‹homme›, ‹comme›, ‹ſommęt›, ‹commęnt›, ‹commandemęnt›, ‹honneur›, ‹donner›, ‹ſonner›, ‹ançienne›. »

> [109] je parle touſiours ſelon l'uzaje de la prononçíaçíon, ę non pas ſelõ çe ſupęrſtiçieus abus de l'ecritture, qi n'**eparn̄e** pas lę' lętres, ę qi d'une grande **prodigalité** fęt du cuir d'aotruy larje courraye. (M1550b40p, 16 r°-16 v° [H1980, p. 18] ; vue 42 sur Gallica)[535]

Nous avons mis en gras les mots qui relèvent du champ sémantique de l'économie sémiotique. Sous cette lumière, nous trouvons encore dans les motifs de *superfluité* et de *superstition* le préfixe commun *super*, qui suggère un certain excès. Cet excès, une fois mesuré, oppose la mauvaise pratique qui « prodigue » et « dépense » excessivement, à la bonne pratique qui « décharge », « retranche » et « épargne ». En d'autres termes, c'est l'*excès*, dépassement de la mesure, qui engendre l'illisibilité de l'écriture. Du point de vue de l'histoire des théories linguistiques, force est de constater que la motivation d'ordre moral et la théorisation en linguistique ont été conjugués dès le début, dans la matière grammatologique, voire dans la grammatisation du français en général.

Avant Meigret, ce type d'association se voit déjà chez Tory, à qui le grammairien lyonnais doit probablement sa motivation de la réforme d'orthographe. Demonet l'a noté dans son article « L'architecture morale de Geoffroy Tory » (1990, p. 17) :

> la grammaire était considérée comme le principal accès aux bonnes lettres et Tory, tout en se proclamant l'un des premiers défenseurs de la littérature en français, lui annexe l'architecture à des fins à la fois théoriques et rhétoriques : pour montrer d'une part que la langue répond aux mêmes critères **normatifs** et **esthétiques** que la théorie de l'art ; pour persuader d'autre part les "bons étudiants" de se livrer à une étude **morale** de la littérature. Il faudra donc "moraliser" l'architecture.

Le domaine de la morale n'est en effet rien autre que l'univers spirituel et culturel dont les lettres, en passant par la grammatisation, constituent le fondement. Partis d'un même idéal intellectuel, et également impressionnés par l'art architectural et perspectif, les deux grammairiens se différencient seulement dans leur approches. Tory travaille, à titre d'imprimeur et typographe, à la mesure de réglure avec laquelle les lettres sont dessinées, et Meigret poursuit l'ensemble des règles sur lesquelles se fondent non seulement les voix, mots, et phrases bien construits, mais aussi une méthodologie linguistique rigoureusement établie. Ils convergent surtout vers le but d'édifier une infrastructure favorable à la morale, autrement dit, à la prospérité spirituelle et culturelle.

(M1550b40p, f. 13 v° [H1980, p. 14] ; cf. cit. [88], p. 194)

535 Texte de H1980 : « je parle toujours selon l'usage de la prononciation et non pas selon ce superstitieux abus de l'écriture qui n'**épargne** pas les lettres et qui, d'une grande **prodigalité**, fait du cuir d'autrui large courroie. »

Revenons à la recherche de l'économie sémiotique. L'opération de soustraction — décharger, retrancher et épargner — sera désormais un thème récurrent dans presque toutes les rectifications d'orthographe suivantes. Tant qu'elle est pensée, on est toujours dans la recherche d'une meilleure économie sémiotique, ou d'un meilleur rendement fonctionnel en termes de Martinet[536]. C'est le même champ que Meigret avait labouré à l'origine.

536 Qui propose une radicale orthographe phonologique, dite Alfonic au XXe siècle, cf. N457 au « § 32. Typème ② : pour une méso-histoire de l'alphabet meigretiste ».

§ 42. Table : usurp-

Afin de discerner la thématique de l'*usurpation* sous la plume de Meigret, nous avons relevé 27 occ. avec le motif [word="[uv][sz][uv]rp.*"%cd][537] dans les trois textes grammatologiques de Meigret. 15 sur 28 données sont commentées, avec un taux de 55,57 %.

citation°	thème-n°	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
	usurp-1°	: qui font diminution ou ſuperfluité, ou	vſurpation	d'une letre pour autre. Trois vices	(M1542a, f. A iv r°)
	usurp-2°	codamner point ſans m'oyr. Vice d'	uſurpation	d'une letre pour autre. Il reſte	(M1542a, f. A iv v°)
	usurp-3°	qui eſt, quant vne letre ou pluſieurs	vſurpẽt	la puiſſance d'une autre,	(M1542a, f. A iv v°)
	usurp-4°	eſtre oyſiues en leur puiſſance, ou bien	vſurper	celle des autres : Autre defẽce de	(M1542a, f. B i v°)
	usurp-5°	que quelquefois nous luy faiſons ‹v› ;	vſurper	la puiſſance de l'‹o› deuant ‹m›, &	(M1542a, f. D ii r°)
	usurp-6°	‹g›, & le ‹c› n'euſſent point	vſurpé	les puiſſances de s, &	(M1542a, f. E i v°)
	usurp-7°	faulſe lecture. le treuuepremierement que nous auons	vſurpẽ	de. c ; en ſon des,	(M1542a, f. E iii v°)
[150]	usurp-8°	vſer deuant toutes voyelles, deuant leſquelles nous	vſurpons	vſurpons le C, en S, en eſcriuant de	(M1542a, f. E iii v°)
	usurp-9°	K. Et ſi le ‹c› n'eut cité corromptu en	vſurpation	des, & qu'il cut gardé fa	(M1542a, f. E iv v°)
	usurp-10°	. Et pour autant que nous auons	vſurpé	Chi en ‹S›, molle, par deuãt toutes	(M1542a, f. F i r°)
	usurp-11°	l'inconſideration de ceux qui premierement : ont	vſurpé	le ‹g› en ‹i› conſonnante, & qui	(M1542a, f. F i v°)
[174]	usurp-12°	conſonante, toutes les fois que nous l'	uſurpons	en telle puiſſance, comme en ‹Ange›,	(M1542a, f. F ii r°)
	usurp-13°	‹royaos› en oſtãt toute ſuperfluité &	vſurpatiõ	de letres, & ſans auoir egard n'	(M1542a, f. G iii v°)
[112]	usurp-14°	ętre oęziue ęn l'ecritture, ny	vſurpée	a aotre çhoze ſans l'exęrçiçe de ſa	(M1548préf, p. 5)
	usurp-15°	par çete maniere de ſuperfluité, ę	vzurpaçíoη	mutuęlle dęs lętres ęn leur puiſſançe il ne	(M1548préf, p. 7)

537 Qui couvre les variantes *uzurp'*, *vſurper*, *vzurpe*, *vzurpaçíoη*, etc.

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[75]	usurp-16º	l’uzaje de la prononçiaçioɳ Françoęze l’aora	vſurpé	: ny ne ſe faot amuzer ęɳ çela	(M1548préf, p. 12)
[166] [176]	usurp-17º	‹j› conſonante la ou le ‹g›, a	vzurpé	ſoɳ lieu, ſans auoęr egard à l’	(M1548préf, p. 21)
[166]	usurp-18º	: ę tous aotres ou le ‹g› a	vzurpé	la puiſſançe de ‹j› conſonãte : car ęɳ	(M1548préf, p. 21)
[166]	usurp-19º	çhacune lęttre la ſienne propre ſans luy ſoufrir	vzurpaçíõ	aocune d’aottre, l’ecritture ęt	(M1548préf, p. 22)
[183]	usurp-20º	‹z› Ao regard de ‹ſ› qe vous	vzurpez	pour ‹z›, ęntre deus voyęlles je	(M1548préf, p. 22)
[114]	usurp-21º	lęs voęs, ont ęté caoze de çet’	vzurpaçíoɳ	mutuęlle dęs lęttres : icy. come nous	(M1548préf, p. 27)
	usurp-22º	vrey q’aocuns peuples ne lęs ont pas	vzurpé	toutes, qi toutefoęs ne ſont pas	(M1550b40p, f. 6 r° [H1980, p. 6])
[158]	usurp-23º	qe diuine : le Françoęs toutefoęs ſ’ęt	vzurpé	plus grande variété de voyęlles, ę conſonantes	(M1550b40p, f. 6 r° [H1980, p. 6])
[193]	usurp-24º	‹loyal› : ę q’ao demourant il n’	uzurpát	_ pas le lieu de l’‹ę› ouuęrt	(M1550b40p, f. 10 r° [H1980, p. 10])
[182]	usurp-25º	qe l’ecritture qazi com’ ęn la dedęñant	vzurpe	‹ſ›, pour ęlle : qoę qe la	(M1550b40p, f. 13 r° [H1980, p. 14])
[181]	usurp-26º	d’abuzer du ‹t›, ę luy fęre	vzurper	la puiſſançe de ‹ſ› : car aotant leur	(M1550b40p, f. 14 v° [H1980, p. 15])
[180]	usurp-27º	lęttr’, vſſet voulu lę’ cõfondr’, ę	vzurper	l’une pour laotre : ę	(M1550b40p, f. 15 r° [H1980, p. 16])
[110]	usurp-28º	ę ‹longs›. Le ‹q›, aoſi ſ’	uzurp’	ęn la lange Françoęze pour vn ‹c› final	(M1550b40p, f. 18 r° [H1980, p. 19])

§ 43. Cause de la graphie abusive ② : usurpation

Clarifions d'abord les champs sémantiques d'*usurpation*. Celle-ci peut être entendue en un sens neutre, comme dans :

> le Françoęs toutefoęs ſ'ęt **vzurpé** plus grande variété de voyęlles, ę conſonantes. (M1550b40p, f. 6 r° [H1980, p. 6] ; cf. cit. [158], p. 296)

mais aussi dans un sens péjoratif, comme dans :

> [110] Le ‹q›, aoſi ſ'**uzurp'** ęn la lange Françoęze pour vn ‹c› final : come, ‹coq› : car il ęt de męme puiſſançe. (M1550b40p, f. 18 r° [H1980, p. 19] ; vue 45 sur Gallica)[538]

C'est évidemment l'*usurpation* au sens péjoratif qui intéresse notre étude d'ici.

Expliquons encore un écart entre le niveau *de jure* et le niveau *de facto*. Les passages qui contiennent explicitement le terme en *usurp-* ne sont pas nombreux, mais ils sont implicites partout dans M1548préf et M1550b40p. Nous pouvons schématiser ainsi : de même que la lettre *superflue* va de pair avec la lettre *muette*, de même, l'usurpation a lieu là où une substitution — graphie qui rend plus exactement la prononciation — est proposée. Le présent § aborde les usurpations que Meigret pointe explicitement. Quant aux cas d'usurpation implicites qui sont souvent plus complexes, nous allons en traiter au cas par cas dans le « Chapitre III. Alphabet de Meigret ».

L'usurpation est un motif fréquent dans le *Traité de l'écriture* (M1542a)[539]. En puissant sa source de pensée dans l'*Institutio* de Quintilien, Meigret développe ses propres constats dialectaux et diachroniques et élabore une explication sur la *nonchalance* évolutive de la langue, qui cause la phonétique changeante et l'écriture confuse.

> [111] Or ſont ce vices [de l'écriture] que ie ne ſçay quelle **ſuperſticion**, ou bien **nonchallance** de noz anceſtres, & de nous, à miz en auãt auec vne grande obſeruance. (M1542a, f. A ii r° ; vue 11 sur Gallica)

Sous la plume de l'humaniste Meigret, Quintilien est une des deux autorités les plus citées en matière du son et lettre[540]. C'est en référence à ce dernier qu'il justifie l'exigence phonographique de sa grammatologie.

---

538 Texte de H1980 : « Le ‹q› aussi s'**usurpe** en la langue française pour un ‹c› final : comme ‹coq› : car il est de même puissance. »
539 Cf. « § 42. Table : usurp- ».
540 L'autre est Priscien.

> [112] Vous voyez donqes come Qintilian veut, qe l'ecritture ſe ranje ſelon la façon de parler, ę come le **deuoęr de la lęttre** ęt de rapporter la voęs, ę non pas d'ętre **oęziue** ęn l'ecritture, ny **vſurpée** a aotre çhoze ſans l'exęrçiçe de ſa puiſſançe. (M1548préf, p. 5 ; vue 5 sur Gbooks)

Au niveau de la doctrine, nous devions en résumer simplement qu'il s'agit de faire cadrer l'écriture sur la prononciation. Tenons néanmoins compte que la distinction entre *lettre* et *voix* est parfois instable ou imprécise dans la pensée de Meigret. Par exemple, il écrit avant de présenter la *liste des voix / lettres* dans M1550 (15 v°) :

> [113] Ao regard de ‹x›, ç' ęt vne **voęs** compozée de ‹cſ›, ou ‹gſ›, ę pourtãt ęlle n'aogmẽte point le nombre dę' voęs Françoęzes. (M1550b40p, f. 15 vº [H1980, p. 16] ; vue 40 sur Gallica)[541]

À la rigueur, ‹x› est une *lettre* qui invite à prononcer deux *voix* (ou phonèmes) /ks/, mais Meigret l'appelle ici une *voix*. Et, comme nous l'avons vu, lorsque le grammairien établissait l'alphabet au feuillet 15 v°, il a dit le nombre des *voix* (et non pas *lettres*). À cela s'ajoute le fait que le livre I de la *Grammaire* s'appelle « De l'Abondanç' ęn voęs de la lange Françoęze ». Il parle toujours de *voix*. Est-ce un désir — et son point-aveugle — de croire être parvenu à identifier toutes les *voix* avec les lettres et graphèmes qu'il présente ?

On peut aller jusqu'à dire que Meigret fait un acte de rupture avec les termes de *litera* ou d'*orthographia* que la tradition grammaticale préfère inscrire dans les titres des traités. Jacques Dubois (1531) intitule *Potestas et pronuntiatio* ***literarum*** la première partie de son *In linguam gallicam isagoge*, Jean de Drosay (1542) intitule *De* ***orthographia*** le deuxième chapitre de sa *Grammaticae quadrilin*guis *partitiones*, Robert Estienne (1557) n'hésite pas à dire, dans la toute première phrase de son *Traité de la grammaire française*, qu'« en noſtre langue Francoiſe nous auons vingt & deux **lettres** »[542]. En comparaison, Meigret, qui cherche à reconfigurer l'alphabet français de manière systématique, trouve le besoin de mettre en avant, et de légitimer avant tout, ses études phonétiques ou / et phonologiques. De manière générale, sans tenir compte de la nécessité de ces études, ou plus précisément, sans prendre en considération l'esprit rebelle de Meigret à la tradition (maintenue par ses contemporains), on perdrait de vue l'attitude fondamentalement réformatrice de la *Grammaire*.

541 Texte de H1980 : « Au regard de ‹x›, c'est une **voix** composée de ‹cs› ou ‹gs› et pour tant elle n'augmente point le nombre des voix françaises. »

542 C'est nous qui avons souligné en gras ***literarum***, ***orthographia***, et **lettres**.

Revenons aux idées que Meigret développe à partir de Quintilien (cf. cit. [112]) :

(1) La lettre a le devoir de rapporter la voix.

(2) Il y a des lettres oisives [*oęziue*] — inutiles et superflues — qui ne rapporte aucune voix.

(3) Il y a des lettres usurpées [*vſurpée*], qui ne rendent pas les sons dus ou réels, mais qui sont abusivement utilisées à la place.

De fait, ce passage dans M1548préf a parfaitement résumé toute la grammatologie de Meigret. Le premier point met en place le principe phonographique, les deux autres points fournissent les diagnoses des abus scripturaux. Leur ordre de présentation révèle en quelque sorte le degré de difficulté : le problème d'usurpation est moins facile à traiter que celui de superfluité. Dans une certaine mesure, c'est pour remédier aux problèmes d'usurpation qu'il faut créer les nouveaux typèmes et les introduire dans l'alphabet français. Les lettres usurpées sont justement celles *trop utiles*, qui couvrent plusieurs réalisations phonématiques.

Comment l'écriture française devient-elle, une confuse, remplie des quiproquos ? Vers la fin de M1548préf, Meigret propose un modèle explicatif, en y investissant son observation dialectale et diachronique.

> [114] Je tiens pour cęrteiɳ qe la **nonçhaillãçe** dęs noutres ęɳ la proprieté des lettres, ę de l'ecritture ao deuoęr q'ęlle doęt enuęrs la prononçíaçíoɳ, l'**inauęrtęnç'** aoſi de çhanjer lęs lęttres einſi qe l'uzaje de la lange çhanje lęs voęs, ont ęté caoze de çet' **vzurpaçíoɳ** mutuęlle dęs lęttres : come nous voyons ęɳ çe vocable, ‹icy›, qe les Françoęs ont come je croę ançiennemęnt prononçé tout einſi q'il ęt ecrit à la mode dęs Picarz le ‹c› ſonant ęɳ *κ* : ę combieɳ qe l'uzaje eyt depuis proferé *ſ* pour ‹c›, l'ecritture par vne nõçhaillançe ęt demeurée tout tęlle qe ſi oɳ le prononçoęt ęɳ *κ* : vous ęɳ trouuerez aſſés d'aotres tęls. […] Vous voyez q'aojourdhuy oɳ commęnç' à prononçer la diphthonge ‹ai› ęɳ ‹ei› : tellemęnt qe nous dizons ‹eimer›, pour ‹aymer› : j'‹ey›, pour j'‹ay›, aoſi font aocuns j'‹é›. (M1548préf, p. 27 ; vue 27 sur Gbooks)

Selon Meigret, les anciens Picards prononçaient ‹icy› /iki/ ; l'écriture était juste. Avec le temps, s'impose une règle de prononcer /s/ le ‹c› suivi de *i*, *e*, et *y* ; la mémoire sonore qu'on a eue du mot est par conséquent écrasée. Dans l'autre exemple, qui date au temps de Meigret, on commence à négliger la graphie ‹ai› en la lisant /ɛi/ ou /e/[543].

543 ‹ey› doit être une variante de ‹ei›.

En filigrane, une telle histoire de la langue accorde aux usagers de cette langue un grand pouvoir, ce qui implique aussi une grande responsabilité. Nous avons déjà vu dans M1542a (cf. cit. [111], p. 227) ce motif de *nonchalance*, dont nos ancêtres (*les noutres*) sont responsables, et qui conduit par-ci par-là au dysfonctionnement de l'écriture phonographique du français. La négligence humaine, dont la « nonçhaillãçe » et l'« inauęrtęnç' » sont synonymes, est partout évoquée. Elle explique l'origine de l'usurpation des lettres, et en même temps la solution qui revient à dire un contrôle, sinon une certaine politique linguistique, de la communauté. En croyant en la raison humaine qu'il évoque constamment dans ses traités, notre grammairien croit que la science linguistique permet de sensibiliser les hommes aux graphies abusives. C'est cet humanisme optimiste et rationaliste dont la grammatisation du français et la science du langage s'imprègnent dès leur commencement.

Les problèmes d'usurpation sont d'autant plus nombreux et complexes que quand ils touchent aux diphtongues et triphtongues.

Avant de terminer ce §, nous listons les cas d'usurpations les plus explicites, pour les renvoyer à leurs études correspondantes :

> Au « § 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d'‹ai› pris dans l'engrenage » l'usurpation de "‹ę› ouuęrt" par ‹ai›.
>
> Au « § 59. "‹c› ca latin" vs "‹c› ſé" : récupération de l'étiquette de provenance » l'usurpation de "‹c› ca" par "‹c› ſé".
>
> Au « § 67. "‹g› ga ou gamma" vs "‹j› jé" » l'usurpation de ‹j› par ‹g›[544]
>
> Au « § 70. ‹c›, ‹çh›, ‹t›, ‹ſ›, ‹s›, ‹z› usurpateurs l'un de l'autre » l'usurpation de ‹z› par ‹ſ›[545], et l'usurpation de ‹ſ› par ‹t›[546] et ‹c›[547]

Au reste, comme nous l'avons dit, l'usurpation est se produit à peu près à tous les enduits où une substitution de graphie est proposée.

---

544 Lisons : « j'ecry l'‹j› conſonante la ou le ‹g›, a vzurpé ſoη lieu, ſans auoęr egard à l'ecritture Latine, ne gręcqe, ne ao long abus de la lange Françoęze : ecriuant ‹anje›, ‹jęndre›, ‹manjer›, ‹jenęze› pour ‹ange›, ‹gęndre›, ‹manger›, ‹jeneze› : ecriuant ‹anje›, ‹jęndre›, ‹manjer›, ‹jenęze› pour ‹ange›, ‹gęndre›, ‹manger›, ‹jeneze› : ę tous aotres ou le ‹g› a vzurpé la puiſſançe de ‹j› conſonãte » (M1548préf, p. 21-22 ; cf. cit. [166], p. 306)

545 Lisons : « Ao regard de ‹ſ› qe vous **vzurpez** pour ‹z›, ęntre deus voyęlles je remęs le ‹z› ęη ſa plaçe, ecriuant ‹dizõs›, ‹fęzons›, pour ‹*diſons› ‹*faiſons›. » (M1548préf, p. 22 ; cf. cit. [183], p. 317) ; « Or faot il ęntęndre qe çe ‹z›, ęt vne prolaçíon fort freqęnt' ę comun' a la lange Frãcoęze, ę de beaocoup plus graçíeus ſon qe ‹ſ›, ne ‹çh› : combien qe l'ecritture qazi com' ęn la dedęn̄ant **vzurpe** ‹ſ›, pour ęlle : qoę qe la lęcture ne ſ'y amuze point. » (M1550b40p, f. 13 r°; cf. cit. [181], p. 317)

546 Lisons : « il' n'uſſęt point eté ſi bętes d'abuzer du ‹t›, ę luy fęre **vzurper** la puiſſançe de ‹ſ› : car aotant leur etoęt il ęzé d'ecrire, ‹*Siſio›, qe ‹ſitio› » (M1550b40p, f. 14 v° ; cf. cit. [179], p. 316)

547 Lisons : « Ny ne puis ęntẽdre come qoę, ne a qel propós lę' Latĩs ayans le ˷ppre charactęre d'une çhacune lęttr', vſſęt voulu lę' cõſondr', ę **vzurper** l'une pour l'aotre : ę męmemęnt ſans neçeſſĩté, ny occazion apparante. Si ‹Cicer›, ę ‹Cicero› doęuet ętre proſerez ęn ſ, qęl inconuenięnt y auoęt il de lęs ecrire par ‹ſ› ? » (M1550b40p, f. 15 r° ; cf. cit. [182], p. 317)

§ 44. Table : diversif-

Afin de discerner la thématique de la diversification sémiographique sous la plume de Meigret, nous avons relevé 62 occ. avec les motifs [word="di[uv]e.*"%cd][548] dans les trois textes grammatologiques de Meigret. 21 occ. sont du verbe *diversifier*. À la base de ces occ. verbales, nous ajoutons 9 occ. ainsi couvertes ou cités ailleurs. Au total, 27 sur 35 données sont commentées, avec un taux de 77,14 %[549].

Tout verbe *diversifier* ne relève pas de la thématique de la diversification sémiographique et, en même temps, il y a aussi quelques adverbes ou noms qui en relèvent. Afin d'en donner une idée plus nette, nous avons proposé d'annoter par *DivSémGrap* les données concernées. Deux chiffres retiennent notre attention.

(1) Parmi 21 occ. du verbe *diversifier*, 19 (sauf diversif-30º et -61º) relèvent de la thématique de la diversification sémiographique, soit 90,48 %. Cela démontre le bien-fondé de cette table.

(2) Le *Traité de l'écriture* (M1542a) est incontournable pour comprendre cette thématique en profondeur et à l'origine. Il contient 70,00 % des occ. annotées *DivSémGrap*, soit 14 sur 20. En quelque sorte, deux autres textes grammatologiques (M1548préf et M1550b40p) répètent seulement et partiellement ce qu'il a abordé à ce sujet.

citationº	thème-nº	champ / sens	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[1]	diversif-2º	Adv.	artifice : d'autant que les hommes	diuerſement	, & ſelon les contrées, ſ'aydent des voix par	(M1542a, f. A iii r°)
[67]	diversif-3º	V ; DivSémGra (général)	la puiſſance des letres ſans les pouoir	diuerſifier	, qu'il ont eu en l'uſage du	(M1542a, f. B ii r°)
[115]	diversif-4º	V ; DivSémGra	longueur, difference, ou ſourſe de vocable ſans	diuerſifier	ſa figure, ne peut eſtre qu'incertaine,	(M1542a, f. B ii v°)

548 Qui couvre les variantes *diuerſifier*, *diuęrſifiant*, *diuęrs*, *diversifier*, etc.
549 Si on veut une statistique, ce que nous avons commenté compte 40,32 % dans l'ensemble de 62 occ. en *divers-* dans le corpus grammatologique.

citation°	thème-n°	champ / sens	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[128]	diversif-12°	V ; DivSémGra sur “‹é› maſculin”	on ayt inuenté (& auccq bonne rayſon) de	diuerſifier	‹é› maſculin du femenin par la ligne dont	(M1542a, f. C iv v°)
[128]	diversif-13°	V ; DivSémGra sur “‹é› maſculin”	qu’il y en a d’autres qui	diuerſifiẽt	ceſt ‹é› maſculin auccq vne ligne oblique qui prêt ſa	(M1542a, f. C iv v°)
[173]	diversif-14°	V ; DivSémGra “‹j/I› conſonante”	rendre noſtre eſcriture perfecte il la faudroit aucunement	diuerſifier	, & la tenir quelque peu plus longue.	(M1542a, f. D i r°)
[150]	diversif-16°	V ; DivSémGra sur ‹C› : /s/ ou /k/	de vocables, la ou leur ſignification ſeroit	diuerſe	, n’ont aduiſé en ſemblable de diuerſificr	(M1542a, f. E iii v°)
[150]	diversif-17°	V ; DivSémGra sur ‹C› : /s/ ou /k/	diuerſe, n’ont aduiſé en ſemblable de	diuerſifier	les letres, la ou leur puiſſance ſe trouueroit diuerſe.	(M1542a, f. E iii v°)
[150]	diversif-18°	V ; DivSémGra sur ‹C› : /s/ ou /k/	letres, la ou leur puiſſance ſe trouueroit	diuerſe	. Car il me ſemble qu’il eſt	(M1542a, f. E iii v°)
[150]	diversif-19°	V ; DivSémGra sur ‹C› : /s/ ou /k/	me ſemble qu’il eſt auſſi rayſonnable de	diuerſifier	le ‹C›, quant il ſonne en ‹S	(M1542a, f. E iii v°)
[150]	diversif-20°	Adj.	noz. attendu meſmement que la prononciation eſt	diuerſe	, comme en façon, & ſacond, que de fai-	(M1542a, f. E iii v°)
[150]	diversif-21°	Adj.	en façon, & facond, que de faire	diuerſe	l’eſcriture de nous, primitif, & de noz	(M1542a, f. E iii v°)
[151]	diversif-22°	V ; DivSémGra sur ‹C› : /s/ ou /k/	qu’il voudroit mieux faire nous le pourrions	diuerſifier	ainſi que ie vous ay dict du ‹c›	(M1542a, f. F i r°)
[198]	diversif-23°	V ; DivSémGra sur ‹-(i)gn›	prononciation molle de ‹n›, laquelle il ſuffiſoit	diuerſifier	aucunement, comme d’ung point crochu mis	(M1542a, f. F iii r°)
[154]	diversif-26°	V ; DivSémGra sur “‹çh› çhe mol”	Et pourtãt ſeroit il beaucop meilleur de	diuerſifier	aucunement les letres quant elles diuerſifient quelque	(M1542a, f. G ii v°)
[154]	diversif-27°	V ; DivSémGra sur “‹çh› çhe mol”	meilleur de diuerſifier aucunement les letres quant elles	diuerſifient	quelque peu leur ſon, que d’en	(M1542a, f. G ii v°)
[194]	diversif-28°	N ; DivSémGra sur “‹ł› ęł molle”	Ou bien leur faire quelque autre façõ de	diuerſité	de meilleur grace. Il eſt vray que les	(M1542a, f. G ii v°)

citationº	thème-nº	champ / sens	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
	diversif-30º	V	tous vocables tyrez ę ęmpruntez, ęn la	diuęrſifiant	ſelon la diuerſité dęs langes : je vous	(M1548préf, p. 7)
[35]	diversif-32º	Adj.	lange aura fęt ſon deuoęr de nous forjer	diuęrſes	parolles par diuęrs aſſemblemęnt de voęs,	(M1548préf, p. 9)
[35]	diversif-33º	Adj.	deuoęr de nous forjer diuęrſes parolles par	diuęrs	aſſemblemęnt de voęs, qe l'ecritture	(M1548préf, p. 9)
[35]	diversif-34º	N	ſon couté de nous peindre toutes çęs	diuęrſitez	par vn batimęnt de lęttres reprezẽtans nayuemęnt	(M1548préf, p. 9)
	diversif-37º	Adj.	verrez qe l'eſperit dęs François pour trouuer	diuęrs	poins, ę diuęrſes lignes, ęt ſi	(M1548préf, p. 10)
	diversif-38º	Adj.	dęs François pour trouuer diuęrs poins, ę	diuęrſes	lignes, ęt ſi hebeté, q'il	(M1548préf, p. 10)
	diversif-39º	Adj.	n'ęt point de vocable ayant tant de	diuęrſes	ſinificaçíons q'on voudra, de qi le	(M1548préf, p. 10)
	diversif-42º	V ; DivSémGra sur "‹ę› ouuert"	. Il ęt vrey qe j'ęn ey	diuerſifié	qelqes vnes, ſelon qe j'ey	(M1548préf, p. 11)
	diversif-43º	V ; DivSémGra sur "‹ę› ouuert"	ſelon qe j'ey vu la voęs ſe	diuerſifiér	: come nous voyons ęn çęs vocables,	(M1548préf, p. 11)
	diversif-44º	V ; DivSémGra sur "‹ę› ouuert"	montrer, q'il ſoęt neçeſſęre de le	diuęrſifiér	de l'‹e› clous, ę qe	(M1548préf, p. 12)
[175]	diversif-45º	V ; DivSémGra sur "‹j› conſonante"	‹fraperiez› ‹doneriez›. ‹j› conſonante J'ey pareillemęnt	diuęrſifié	‹j› cõſonãte de l'i voyęlle par	(M1548préf, p. 12)
[132]	diversif-46º	Adj.	qe en ‹royal›, ‹loyal›. ‹ou› :	Diverſe	prononciacion de l'‹o›. Je ne veuil	(M1548préf, p. 15)
[132]	diversif-47º	Adj.	ayant ozé fęre qelqe nouuęlle inuençion pour la	diuęrſe	pronõçíaçíon qe nous auons de l'‹o›	(M1548préf, p. 15)
[27]	diversif-50º	Adj.	tęl ſoin q'a vn peintre qi à	diuęrs	tęmps pourtręt qelq' home : d'aotant qe	(M1548préf, p. 27)

citationº	thème-nº	champ / sens	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[90]	diversif-57º	V ; DivSémGra sur “‹ę› ouuert”	mon écriture cet ‹ę› ouvert, ęn mon ecritture çet ‹ę› ouuęrt,	diversifié diuerſifié	quelque peu de l’autre, pour fuir qelqe peu de l’aotre, pour fuír	(M1550b40p, f. 7 rº [H1980, p. 7])
[139]	diversif-58º	V ; DivSémGra sur “‹u› consonante”	, elle aurait bien besoin d’être conſonante, ęll’ aoroęt bien bezoin d’ętre	diversifiée diuerſifiée	: attendu que quand deux ‹uu› : attęndu qe qant deus ‹uu› ſ’ęntreſuyuet	(M1550b40p, f. 12 vº [H1980, p. 13])
[196]	diversif-59º		peut auoęr ęn la prononçíaçíon Frãçoęze qelqe y peut avoir en la prononciation française quelque	diuerſité diversité	, toute tęlle qe de ‹ſ› fęrme, , toute telle que de ‹s›	(M1550b, f. 13 vº [H1980, p. 14])
	diversif-61º	V ; alterner	, qe diuęrſes voyęlles puyſſet çhãjer, ę est fondé que diverses voyelles puissent changer et	diuęrſifier diversifier	la puiſſançe d’une cõſonante : car le la puissance d’une consonante : car le	(M1550b40p, f. 14 vº [H1980, p. 15])

§ 45. Diversification sémiographique

Préalablement, il convient d'expliquer cette notion dont on doit la formulation à Jean-Pierre Jaffré (2000)[550] :

> Elle [la sémiographie] répond ainsi à une demande universelle dictée par les impératifs de la communication écrite : doter le lecteur de signes graphiques aussi distincts que possible. […] Sans oublier sa relation essentielle avec une phonographie qui lui fournit des points d'ancrage linguistiques absolument indispensables. (Jaffré 2000, p. 15)

Dans une perspective de la morphogenèse de l'écriture (naissance et développement), la sémiographie est une composante aussi primordiale que la phonographie. En rivalisant avec la dimension phonique, elle n'y est plus réductible, mais installe une autre dimension dans laquelle la représentation écrite a droit de valider, d'ignorer, ou de renforcer ce qui est oral. Il convient de le savoir, Jaffré a travaillé longtemps sur l'orthographe, tant sur sa pédagogie d'aujourd'hui, que sur ses évolutions dans le passé. Le parallélisme de la sémiographie et de la phonographie est une mise au point, qui synthétise une trentaine d'années de recherches dans ce domaine, et qui apporte une réponse à la recherche d'« une théorie de la langue écrite »[551].

Parmi 15 occ. en *diversif-* dans le *Traité de l'écriture* (M1542a), nous nous proposons de lire une qui motive de manière générale la diversification sémiographique[552].

> [115] Or eſt il que l'uſage par lequel on permet à vne letre repreſenter ❶quelque fois la voix, & ❷autresfois rien, ou bien tant ❸ſeulement quelque accident à la voix comme ❹longueur, ❺difference, ou ❻ſourſe de vocable ❼ſans **diuerſifier** ſa figure, ne peut eſtre qu'incertaine, & confuſe, ny donner qu'occaſion de faulſe lecture. (M1542a, f. B ii v° ; vue 20 sur Gallica)

Le passage est laconique, il présente presque tous les cas de figure problématiques dans des études phonologiques et grammatologiques.

---

550 Cf. Jaffré & Honvault 1979, Jaffré & Pellat 2008.

551 Jaffré a été un collaborateur actif de l'ancienne équipe de recherche HESO (Histoire et Structure de l'Orthographe française). Nous faisons allusion à la Table Ronde internationale CNRS-HESO Paris, intitulée « Pour une théorie de la langue écrite », 23-24 octobre 1986, sous la direction de Nina Catach.

552 Les autres, comme nous pouvons les consulter dans le « § 44. Table : diversif- », sont réparties dans les dossiers thématiques.

❶ « vne letre repreſenter quelque fois la voix », ce qui décrit l'accomplissement occasionnel ou compromis du devoir d'une lettre. Ce devoir consiste en un état de langue idéal dans lequel une lettre représente toujours une seule voix.

❷ « vne letre repreſente […] autresfois rien », ce qui équivaut à dire la *superfluité* ; cette thématique connaît 17 occ. dans M1542a, ce qui constitue 44,74 % des occ. dans les trois textes grammatologiques[553]. Pour y remédier, les procédés comme la réduction de ‹qu› en ‹q› et l'apostrophe ‹'› de mutisme sont proposés[554].

❸ « vne letre repreſente […] ſeulement quelque accident à la voix », ce qui apprend ce que Meigret entend par l'accident d'une lettre.

❹ La « longueur » est symbolisée par l'ajout d'un *accent aigu* (en termes d'aujourd'hui) systématiquement dans toutes les voyelles[555].

❺ Quant à la « difference », nous pensons qu'elle couvre l'indication contrastive (ex. "‹e› clós", par rapport à "‹ę› ę ouuert") et la spécification articulatoire (ex. "‹ł› ęł molle" dans M1550b)[556].

❻ À la « ſourſe de vocable », c'est-à-dire l'écriture étymologisante, sont souvent imputées les écritures abusives[557].

❼ Il faut donc « diuerſifier ſa figure », et ce de manière à ne pas *usurper* le bon fonctionnement des graphies existantes. Par exemple, l'invention du typème "‹ç› ouuert", qui remplace les graphies en ‹ai› qui sonne /ɛ/ comme dans ‹mais›, en laissant celles qui sonnent /ai/ comme dans ‹paiant›[558] ; l'invention de ‹ç›, avec une queue à l'espagnole, qui a pour but de ne pas affecter massivement les graphies en ‹c› sonnant /s/ (et non /k/)[559].

Notons que les motifs de la *diversification* et de l'*invention* sont intimement liés.

> Or entẽdez que combien qu'on ayt **inuenté** (& auccq bonne rayſon) de **diuerſifier** ‹é› maſculin du femenin […] Il eſt vray qu'il y en a d'autres qui diuerſifiẽt ceſt ‹é›

553 Cf. « § 40. Table : superfl- ».
554 Cf. « § 41. Cause de la graphie abusive ① : superfluité », « § 60. "‹k› ca greç" : lettre inutile », « § 61. ‹q›, ou réduction de ‹qu› » et « § 76. ‹'› apostrophe à la finale : mutisme ou / et liaison ».
555 Cf. « § 57. Voyęlles longes ‹á›, ‹ę́›, ‹é›, ‹í›, ‹ó› et ‹ú› ».
556 À ces deux stratégies de nommage s'ajoutent encore la notation phonétique et l'étiquette de provenance, cf. « § 51. Stratégies de nommage » et « § 52. Changements de nommage ».
557 Cf. « § 47. Naïveté vs ancienneté ».
558 Cf. « § 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d'‹ai› pris dans l'engrenage ».
559 Cf. cit. [152], p. 292.

> maſculin auccq vne ligne oblique qui prêt ſa naiſſance en l'‹e›. (M1542a, f. C iv v°-D i r° ; cf. cit. [128], p. 269)

La *diversification* est l'objectif pour lequel — en même temps, le mécanisme suivant lequel — Meigret procède à l'*invention* des nouveaux typèmes. Les occ. qui justifient leur corrélation dans trois textes grammatologiques sont nombreuse, nous avons proposé de les baliser par l'étiquette « forme (grammatologie) » dans le « § 37. Table : inv- ∪ nouv- ». Au moins 16 occ. en relève, et nous en avons commenté 3 : [125], [128], [194].

Nous verrons aussi que Meigret procède à la diversification sémiographique de ‹j›, pour « rendre noſtre eſcriture perfecte il la [la figure de ‹i›] faudroit aucunement diuerſifier, & la tenir quelque peu plus longue » (cit. [173], p. 311).

Avant de terminer, nous mentionnons encore un cas singulier de diversification, qui est d'ordre morphologique. La graphie de la forme euphonique du déterminant démonstratif ‹çet› est distincte de la graphie de l'espèce primitive ‹çęt› :

> Or est aussi dérivé du **démonstratif ‹çęt›** un autre que nous appelons ‹çetuy›, auquel le plus souvent nous ajoutons ‹çy› et ‹la› […] (M1550b, f. 55 r° [H1980, p. 57] ; cf. cit. [311], p. 564)

La forme ‹çęt›, qui est distincte de la forme ‹çet›, déterminant démonstratif masculin à usage euphonique, est une forme abstraite, que Meigret tient pour l'espèce primitive des pronoms ou déterminants démonstratifs. En l'occurrence, la forme ‹çetuy› en dérive. En ce qui concerne la diversification sémiographique, il est intéressant de constater que la distinction ‹çet› / ‹çęt›, distiction uniquement graphique, donne lieu à une forme vedette grâce à laquelle les unités lexicales en ‹-çet-› (comme ‹çetuy›, ‹çete›, et peut-être ‹çęs›, ‹çeus› dans une certaine mesure) ou ‹-çel-› (comme ‹çeluy›, ‹çęlle›, et peut-être ‹çil›) sont groupées et dites *démonstratifs* chez notre grammairien[560].

560 Cf. p. 564, au « § 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs ».

§ 46. Table : naiv-

Afin de discerner la thématique de l'*usurpation* sous la plume de Meigret, nous avons relevé 12 occ. avec le motif [word="na[iy][fuuv].*"%cd][561] dans les trois textes grammatologiques de Meigret[562]. 6 sur 6 données[563]sont commentées, avec un taux de 100,00 %.

Comme nous pouvons le consulter dans cette table, 5 occ. (naiv-1º, 3º, 10º~12º) relèvent du champ sémantique de *potestas*[564] ; 6 occ. (naiv-4º~9º) de *figura*. Quant à l'occ. naiv-2º, elle équivaut à dire *étymon*.

Nous avons examiné aussi, en les lisant, les 43 occ. relevées par le motif [word=""anci.*"%cd][565]. Leurs champs sémantiques sont globalement les mêmes que ceux du motif en *naiv-*. Comme deux thématiques sont interdépendantes, nous pensons inutile de proposer ici une *Table : anci-*[566].

citationº	thème-nº	champ / sens	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
	naiv-1º	*potestas*	egard a la prononciation françoiſe, & à la	nayue	puiſſance des letres. Des cauſes de	(M1542a, f. A ii v°)
	naiv-2º	étymon	on veult faire vne grammaire, & eplucher la	nayue	ſourſe d'une diction à la couſtume des	(M1542a, f. C ii r°)
	naiv-3º	*potestas*	: combien que ce n'eſt pas la	nayue	prononciation fransçoiſe : ‹Ouier›. Car ſans	(M1542a, f. E ii v°)

561 Qui couvre les variantes *nayue*, *nayf*, *nayuemẽt*, etc.

562 Notons que le corpus de cette table est limité à M1550b40p. En dehors de ces 40 pages, la *Grammaire* connaît encore 8 occ., dont nous avons cité [53] (« comme ‹je suys frapé par Pierre› : elle n'est pas toutefois si **naïve** »), [375] (« ceux qui s'en mêlent, sont si friands de suivre le style latin et d'abandonner le nôtre que combien que leurs paroles soient **naïvement** françaises »).

563 Les occ. indexées naiv-1º~6º sont présentées, mais non commentées ; l'occ naiv-8º, citée dans un autre contexte, n'est pas comptée dans la statistique. Leur fréquence démontre que la thématique a paru chez Meigret dès 1542, cf. N527.

564 Cf. « § 27. Litterae et leurs trois aspects ».

565 Qui couvre les variantes *anciens*, *anciẽs*, *anciẽnemẽt*, etc.

566 Pour ceux qui ont envie, nous listons dans cette note les citations porteuses du motif en *anci-* : cit. [5], [37], [58], [67], [76], **[81], [88], [91], [141], [171], [167]**. Ceux que nous mettons en gras concernent les problèmes de son-lettre (*potestas-figura*). Le prochain « § 47. Naïveté vs ancienneté » examine en partie à quel propos la *naïveté* s'oppose à l'*ancienneté*.

citation°	thème-n°	champ / sens	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
	naiv-4°	*figura*	eſcrirons dixion, ſi nous volons faire vng eſcriture	nayue,	& bien liſable. Etne nous amuferons point	(M1542a, f. F iv r°)
	naiv-5°	*figura*	verirablemẽt le ‹z› n’eſt point letre	nayuemẽt	finale en la lan- gue françoiſe : d’	(M1542a, f. G i r°)
	naiv-6°	Ø	SI vne	nayue	inclinaçíoɳ, ę prompt’obeiſſançe de la	(M1548préf, p. 3)
	naiv-7°	*figura*	ne proufitable, qe nous lęßions la	nayue	ecritture de noutre prononçíaçíoɳ Françoęze tant neçęſſęre à	(M1548préf, p. 9)
[35]	naiv-8°	*figura*	diuęrſitez par vɳ batimęnt de lęttres reprezẽtans	nayuemęnt	leur imaje car çęt leur ętat de	(M1548préf, p. 9)
	naiv-9°	*figura*	trouuerez ęɳ ma façoɳ d’ecrire pour la	nayue	lęcture de la lange Frãçoęze. Or	(M1548préf, p. 28)
[118]	naiv-10°	*figura* = (transcrire) fidèlement	qe ſuyuant ſon deuoęr ęlle dút rapporter suivant son devoir, elle dût rapporter	nayuemęnt naïvement	: ny ne voę point de note de : ni ne vois point de note de	(M1550b40p, f. 4 r° [H1980, Av.-texte p. 4])
[116]	naiv-11°	*figura* = authentique	qi dit ‹venient›. Ao regard de la ‹venient›. Au regard de la	nayue naïve	Francoęze, ęll’ęt demourée depouruúe : française, elle est demeurée dépourvue : tellement	(M1550b40p, f. 10 v° [H1980, p. 11])
[91]	naiv-12°	*figura* = (transcription) fidèle	ſupfluité. Il ęt vrey qe la leur superfluité. Il est vrai que la	nayu’ naïve	ecritture, ę qi ęt fette aotre qe écriture, et qui est faite autre que	(M1550b40p, f. 10 v° [H1980, p. 11])
[41]	naiv-13°	*potestas* = natif (pour authentifier)	d’ecritture cõſuze : de ſorte q’un d’écriture confuse : de sorte qu’un	nayf naïf	Beaoſſeron ne faodra pas de dire, Beauceron ne faudra pas de dire ‹venoint	(M1550b40p, f. 11 r° [H1980, p. 11])
[117]	naiv-14°	*potestas* = authentique	, ou ‹i›, pour luy ręndre ſa ‹i›, pour lui rendre sa	nayue naïve	puiſſanęe. Je voudroę bien toutefoęs ſauoęr puissance. Je voudrais bien toutefois savoir en	(M1550b40p, f. 14 v° [H1980, p. 15])
[96]	naiv-15°	*potestas* = natif (pour authentifier)	‹abſtenir›, ‹obuíer› : combien qe le , ‹obvíer› : combien que le	nayf naïf	Françoęs ne prononçe gieres le ‹b›, q’ Français ne prononce guère le ‹b›	(M1550b40p, f. 17 r° [H1980, p. 18])

§ 47. Naïveté vs ancienneté

Comme nous venons de voir dans le « § 46. Table : naiv- », la thématique de la *naïveté* couvrent les sens d'*(état de langue) authentique*, de *(peuple) natif*, ou de *(transcription) fidèle*. Nous allons présenter ces points, en saisissant l'occasion d'observer à quel propos la *naïveté* s'oppose à l'*ancienneté*.

Ⓐ (état de langue) authentique

Ⓑ (peuple) natif

Ⓒ (transcription) fidèle

Ⓐ (état) authentique
Ⓑ (peuple) natif
Ⓒ (transcription) fidèle
plan (p. 240)

L'idée directrice est toujours celle-ci : le devoir de l'écriture est de reproduire fidèlement l'oral à l'écrit. Quelle fidélité ? Nous venons d'emblée au centre de la théorie grammatologique de Meigret : quelle que soit la région du lecteur destinataire, il faut qu'il puisse restituer la prononciation par l'écriture.

> [116] Ao regard de la **nayue** Francoęze, ęll' ęt demourée depouruúe : tęllemęnt qe qant nou' voyons ‹venoient› ęn ecrit, nou' ne fęzons ſinon diuiner ce qe nou' deuons prononçer : ny ne nous ſęrt l'ecritture, qe tout einſi qe fęt vne ceinture nouée pour la memoęre de qelq' affęre : car qant a la lięzon dę' lęttres, ę ſyllabes, nou' ny auons poĩt d'egart, vu q'ęlle ſe trouueroęt par trop etranje de la pronõçíaçíon Frãçoęze. (M1550b40p, f. 10 vº [H1980, p. 11] ; vue 30 sur Gallica)[567]

Le segment ‹-ent› dans ‹venoient› est muet, sa voix est « demeurée dépourvue ». De nature tacite, cette connaissance est acquise et « devinable » pour les locuteurs d'une même région. Néanmoins, elle nuit au fonctionnement de l'écriture, celui d'associer une mémoire sonore à une séquence écrite.

En référence de la fonction mémorielle de l'écriture telle que Meigret l'a conçue[568], nous trouvons que la même conception explique bien le devoir des lettres, qui doivent permettre de restituer les voix. L'écriture est un dépôt mémoriel à double titre, non seulement vis-à-vis du référent focalisé (objet ou personne), mais aussi vis-à-vis des images acoustiques enregistrées.

567 Texte de H1980 : « Au regard de la **naïve** [langue] française, elle [la voix de ‹-ent›] est demeurée dépourvue : tellement que quand nous voyons ‹venoient› en écrit, nous ne faisons sinon deviner ce que nous devons prononcer : ni ne nous sert l'écriture que tout ainsi que fait une ceinture nouée pour la mémoire de quelque affaire : car, quant à la liaison des lettres et syllabes, nous n'y avons point d'égard, vu qu'elle se trouverait par trop étrange de la prononciation française. »

568 « pour la nécessité que nous avons de l'écriture, tant pour la débilité de la mémoire que pour **suppléer une présence en l'absence des personnes** » (M1550b, f. 2 v° [H1980, Av.-texte p. 2, Préface])

Au fond, ce à quoi rapporte l'adjectif *naïf* est toujours la *potestas* :

> [117] Aoſi n'ęt prouenúe çete façon d'ecritture qe d'une ſotte fantazíe q'on a prins ſur lę' Latins, qe la prononçíaçíon du ‹q›, ne ſe deuroęt fęre ſans ‹u› : combien q'il n'ęt ęn riẽ differęnt du ‹c› ſonant ęn k : ę a çete caoze lę' Latins l'ont tenu pour ſuperflu. Nous ęn fęzons aoſi de męmes du ‹g›, qant il ęt dauant ‹e›, ou ‹i›, pour luy rędre ſa **nayue** puiſſanęe. (M1550b40p, f. 14rº -14 vº [H1980, p. 15] ; vue 37 sur Gallica)[569]

Pour rendre la « naïve puissance » de /k/, une seule lettre ‹q› suffit, en sorte que l'écriture ‹qu(e)› est superflue. De même, les segments ‹ge› ou ‹gi› dans l'orthographe ordinaire ne rend pas bien la prononciation /ʒ/[570].

Les « Latins » sont mentionnés deux fois, dont les connotations sont diamétralement opposées. La première fois, c'est la « sotte fantaisie qu'on a prise sur les Latins », dont les acteurs sont les partisans de l'écriture étymologisante, et non pas les Latins eux-mêmes. La deuxième fois, l'autorité antique est appropriée pour soutenir le point de vue de Meigret : « les Latins l'ont tenu pour superflu ». Nous reviendrons sur cette manière dont Meigret scinde les Latins ou, plus subtilement, les Anciens.

Le propos du peuple natif n'est pas sans nous rappeler l'importance du locuteur natif dans l'endo-grammatisation. Dans la première moitié du XVIe siècle, ce statut a moins de poids que le respect de l'alphabet romain. Schématisons cette situation : si un phonème français (que Meigret dit une *voix*) ne trouve pas bien une lettre romaine pour le transcrire, on le laisse dans un état indéterminé et se contente de pouvoir le transcrire de façon approximative. Cela, d'après Meigret qui suit Priscien et Quintilien[571], oppose évidemment au devoir de l'écriture[572].

Ⓐ (état) authentique
Ⓑ (peuple) natif
Ⓒ (transcription) fidèle
plan (p. 240)

Meigret commence à considérer la pratique du locuteur natif pour un critère.

569 Texte de H1980 : « Aussi n'est provenue cette façon d'écriture que d'une sotte fantaisie qu'on a prise sur les Latins, que la prononciation du ‹q› ne se devrait faire sans ‹u› : combien qu'il n'est en rien différent du ‹c› sonnant en ‹k› : et à cette cause les Latins l'ont tenu pour superflu. Nous en faisons aussi de même du ‹g›, quand il est devant ‹e› ou ‹i›, pour lui rendre sa **naïve** puissance. »

570 Cf. « § 67. "‹g› ga ou gamma" vs "‹j› jé" ».

571 Cf. cit. [80], p. 144, au « § 24. Oreille ».

572 Cf. la métaphore de la « banque centrale de latinophonie », p. 128, au « § 22. Émancipation de « notre langue » ». Si les recherches linguistiques du français ne s'accumulent que dans un compte ouvert au sein de la « banque » de la grammaire latine, elles rencontrent tôt ou tard des limites, car le cadre de ce dernier « n'était évidemment pas adapté(e) » (Colombat 1995, p. 7). En l'occurrence, le nombre des lettres romaines, qui est invariable, contraint la recherche de l'écriture phonographique de la langue française. C'est pourquoi il importe de proposer de nouveaux typèmes ou caractères, cf. « § 32. Typème ② : pour une méso-histoire de l'alphabet meigretiste ».

> come ‹abſtenir›, ‹obuíer› : combien qe le **nayf** Françoęs ne prononçe gieres le ‹b›. (M1550b40p, f. 17 r° ; cf. cit. [96], p. 220)

C'est pour mettre en avant son constat phonétique que Meigret a convoqué le « naïf Français ». Cela revient à dire que le témoignage du Français natif, suggère-t-il, doit / peut authentifier une argumentation linguistique. C'est un pas franchi vers la science empirique.

Néanmoins la radicalisation de l'écriture phonographique rencontre des problèmes des patois.

> de sorte qu'un **naïf** Beauceron ne faudra pas de dire ‹venoint›, en voyant ‹venoient›, ni le Picard de prononcer ‹venient›. La raison est d'autant que le bâtiment de l'écriture ne lui montre point l'autre façon de parler : par quoi il n'y peut deviner que ce qu'il a appris. (M1550b, f. 11 r° [H1980, p. 11] ; cf. cit. [41], p. 100)

L'exemple illustratif est bien choisi. Pour exprimer le verbe imparfait à la 3pp, un Beauceron et un Picard peuvent prononcer différemment. Catach (2001, p. 156-157) propose de décrire ce phénomène avec l'opposition « phonologie du Nord vs phonologie du Sud ».

Le passage permet aussi d'éclairer la position de Meigret dans sa polémique avec Peletier. Dans sa conception de l'écriture phonographique, l'écrit cadré à l'oral n'a pas pour objectif de standardiser les différentes phonations patoises. Au contraire, elle consiste à « montrer l'autre façon de parler », avec un alphabet plus complet et capable de transcrire « le bâtiment de l'écriture / des voix »[573]. Le grammairien s'intéresse à la prononciation réelle (usage réel, et non pas bon usage)[574]. Il n'aurait pas pu résoudre les variétés graphiques ainsi générées, mais ce n'était pas son problème.

Ⓐ (état) authentique
Ⓑ (peuple) natif
Ⓒ (transcription) fidèle
plan (p. 240)

Nous avons vu que « les Latins » sous la plume de Meigret décèlent une ambivalence. Baddeley (1993, p. 9) va jusqu'à dire que le grammairien « dénonce la "superstition" et "faulse doctrine" de l'orthographe traditionnelle, latinisante, à la quelle il oppose la "lumière" de la raison ». Notre grammairien se trouve dans une position scientifique (ou mieux, idéologique) délicate, position peut-être typique d'un humaniste : en cherchant à remettre en fonctionnement l'écriture selon la doctrine latine, il donne l'impression de vouloir mettre en question cet héritage ancien. De l'autre côté, par *les* / *nos*

573 Cf. cit. [36], [37] (p. 97), au « § 17. Bâtiment : critère appréciatif ».

574 Cf. N396, et « § 28. Changement de paradigme grammatologique : voix scriptible vs écriture phonographique » de manière générale. Nous y mentionnons les « Archives de la parole » que Ferdinand Brunot a fondées en 1911, et qui permettent de situer une certaine vision dialectologique chez Meigret.

Anciens, Meigret entend parfois « nos ancêtres », c'est-à-dire, les Français qui ont façonné l'état de langue du français jusqu'alors[575].

Dans un tel champ de force discursif, la tactique du grammairien est de diviser deux acteurs dans l'histoire du français : les « anciens (gréco-latins) » se sont rangés dans son camp, et les « ancêtres des Français » sont responsables de la mauvaise écriture ou, plus précisément, de leur non-respect des doctrines antiques. Les étymologistes, qui continuent à défendre les « ancêtres des Français » et leur écriture étymologisante, sont donc les adversaires :

> [118] Més ſi nou' conſiderons bien l'effęt de leur tant ſubtil' ę injenieuz' inuençíon, nou' trouuerons qe la plus bęlle deriuęzon, q'il' nou' montret, ęt ęn çe, qe leur ecrittur' ęt deriuée d'une grand' iñoranç' ę ſuperſtiçíon ; vu q'ell' [l'écriture] ęt tout aotre qe la prononçíaçíon, qe ſuyuant ſon deuoęr ęlle dút rapporter **nayuemęnt** : ny ne voę point de note de differęnçe par leur ſuperfluité de lętttres plus apparante, qe d'un' ecritture differęnte de la vraye prolaçíon Françoęze. (M1550b40p, f. 4 r° [H1980, Av.-texte p. 4] ; vue 17 sur Gallica)[576]

Le message essentiel porte toujours sur le devoir de l'écriture, qui est censée « rapporter naïvement » la prononciation ou, en nos termes, de transcrire fidèlement l'oral. L'écriture étymologisante ne ramène que la « superfluité de lettres », en faisant perdre de vue les « notes de différence ».

L'expression contre l'écriture étymologisante est violente. Le sarcasme éclate avec les formulations de « leur tant subtile et ingénieuse invention » et de « la plus belle dérivaison », en terminant avec « une grande ignorance et superstition » dont tout cela dérive. Certes, on lit seulement une occ. en *naïv-*, mais l'association de ces critiques avec l'écriture étymologisante (dérivaison / dériver) aidera à discerner le champ de force entre conformisme et réforme.

La *naïve* écriture s'oppose à l'*ancienne*, en ce qu'elle est *nouvelle*.

> Il est vrai que la **naïve** écriture, et qui est faite autre que l'**ancienne**, donne quelque trouble pour sa nouvelle face à la mémoire de ceux qui l'ont prompte de la langue

---

575 Lisons : « nous [nos] **anciens** n'ont point eu plus grand droit de nous obliger à iames de ſuyure leurs inuentions en la puiſſance des letres ſans les pouoir diuerſifier, qu'il ont eu en l'uſage du langage : lequel eſt auiourdhuy tout autre qu'anciennement, & qui de iour à autre ſe change peu à peu. » (cf. cit. [67], p. 136) ; « Or ſont ce vices [de l'écriture] que ie ne ſçay quelle ſuperſticion, ou bien nonchallance de **noz anceſtres**, & de nous, à miz en auãt auec vne grande obſeruance » (cit. [111], p. 227)

576 Texte de H1980 : « Mais si nous considérons bien l'effet de leur tant subtile et ingénieuse invention, nous trouverons que la plus belle dérivaison qu'ils nous montrent, est en ce que leur écriture est dérivée d'une grande ignorance et superstition : vu qu'elle [l'écriture] est tout autre que la prononciation que, suivant son devoir, elle dût rapporter **naïvement** : ni ne vois point de note de différence, par leur superfluité de lettres, plus apparente que d'une écriture différente de la vraie prolation française. »

par un long usage, la voyant étrange et autre que celle qu'ils ont accoutumée. (M1550b40p, f. 10 vº-11 rº [H1980, p. 11] ; cf. cit. [91], p. 203)

L'écriture *ancienne* dénote à peu près ce que Nina Catach (1968) dénomme la graphie ordinaire. Son sens ne serait pas changé, si nous y substituons l'« écriture existante ». La vraie opposition est donc entre le réformisme et le conservatisme[577].

La « naïve écriture » se comprend aisément par la « transcription fidèle ». Notre traduction laisse nos contemporains entendre le problème qui se pose implicitement dans la réception de la réforme orthographique proposée : faut-il réduire l'écriture courante à la notation phonétique ?[578]

Ce passage pouvait prêter à confusion, si on n'avait pas une vue d'ensemble comme nous venons de la dégager. En effet, si l'habitude « accoutumée » s'attache au propos de l'*ancienneté*, il pourrait paraître contradictoire que la « nouvelle face » s'accompagne de la *naïveté*. Ce paradoxe résulte de la *techno-logie*, à savoir, l'idéologie qui rationalise la quête d'une technique ou méthode[579]. La nouvelle et naïve écriture proposée est un outil qui, grâce à sa capacité à assurer une plus grande exactitude, permet de restituer les connaissances authentiques que les abus accumulés déguisent.

À nouveau, le passage suivant pouvait prêter à confusion :

[119] Conoęſſez donq meſſieurs qe mon ecritture n'ęt pas fętte de ma ſeule fantazíe, ę qe je l'ey pourſuyuy ſelon l'**ançien'** ę ſimpl' obſęruaçíon dę' lęttres, ſans m'amuzer a je ne ſey qęlles ſuperſtiçieuzes nouuęlles regles fondées ſur le comun abus tant de la prononçíaçíon Latine, qe Gręcqe, q'on fęt aojourdhuy, qe ſur l'ecritture Françoęze. (M1550b40p, f. 15 rº [H1980, p. 16] ; vue 39 sur Gallica)[580]

Il faut lire avec justesse l'endroit sur lequel le grammairien a mis l'accent : c'est « **le commun abus** tant de la prononciation latine que grecque qu'on fait **aujourd'hui** », et non pas « le commun abus tant de la **prononciation latine** que **grecque** qu'on fait aujourd'hui ». L'objet de critique est l'abus qu'on fait aujourd'hui, et non pas la prononciation (authentique) des lettres latines ou grecques.

577 Cf. cit. [143] (p. 280), où Meigret impute aux « Latins, ę Françoęs » les mauvais nommages de *C* et *G*.
578 Pensons par exemple, à la notation Alfonic, dont la mise à l'essai date de 1980, cf. N457.
579 Il n'est pas sans intérêt de nous rappeler la *Téchnē Grammatikē* de Denys le Thrace (IIe ou Ie siècle avant J.-C.). Lallot (1985, p. 1) en dit un des « manuels techniques que l'Antiquité grecque a produits ».
580 Texte de H1980 : « Connaissez donc, messieurs, que mon écriture n'est pas faite de ma seule fantaisie et que je l'ai poursuivie selon l'**ancienne** et simple observation des lettres, sans m'amuser à je ne sais quelles superstitieuses nouvelles règles fondées sur le commun abus tant de la prononciation latine que grecque qu'on fait aujourd'hui, que sur l'écriture française. »

L'écriture de Meigret (« mon écriture ») est nouvelle, mais elle est proposée « selon l'ancienne et simple observation des lettres ». Le sens de ce dernier syntagme ne serait pas changé, si nous y substituons la « prononciation authentique ». Cet exercice de substitution révèle le problème qui s'impose au grammairien : il ne pouvait pas déléguer une fois pour toutes l'authenticité à l'*ancienneté*, parce qu'il est pour la « prononciation ancienne (= authentique) » mais contre l'« écriture ancienne (= existante) »[581].

Nous verrons à la « Section viii. Consonnes » que lors du démêlement de *C*, *S*, *I*, *J*, *K et G*, Meigret imputent souvent aux Latins l'origine des abus examinés.

> Ie laiſſe à penſer aux **Latins** de quelle autorite ilz prononcent le ‹c›, en s, auant ‹e›, & ‹i›, & en ſemblable le ‹g› en i conſonante, & combien eſt eſtrãge la prononciation de ‹Cicero› en prononçant *Siſero*, aupris de dire *KiKero*. (M1542a, f. E iii r° ; cf. cit. [142], p. 280)

> Je voudroę bieη dauantaje ſauoęr come qoę lęs **Latins, ę Françoęs** epeleront ‹cla›, ‹cle›, ‹cli›, ‹çlo›, ę ‹cra›, ‹cre› : ‹gla›, ‹glo›, ‹gli› : ‹gra›, ‹gro›, ‹gre› […] le ‹C›, ę le ‹g› ſont mal nomez *ſé*, *jé*. (M1548préf, p. 21 ; cf. cit. [143], p. 280)

> Ou ęt l'aotheur ançien ſoęt **Greç, ou Latin** qi eyt jameș mis ęn auant qe ‹g›, auant ‹e›, ‹i›, ſoneroęt ęn ‹j› conſonante, ou ‹c›, ęn ‹ſ› ? […] Car ſi ‹c›, ut ſoné ęn ſ ęn ‹Cicero›, ę le ‹g› ęn ‹j› conſonante, ęn ‹genus›, ę ‹gibber›, ils vſſet ecrit ‹*Siſero›, ‹*jenus›, ę ‹*jibber›. (M1550b40p, f. 14 v° [H1980, p. 15] ; cf. cit. [144], p. 282)

Il faut discerner donc chaque fois, à qui le collectif, *les Latins*, fait allusion. Nous nous proposerons de désigner par les *latinistes français* les personnes que Meigret juge responsables de l'état défectueux de l'écriture existante.

Pour conclure, nous dirions que le poids symbolique de l'*ancienneté* est prégnant pour Meigret l'humaniste ; faute de mieux, il lui fallait dire l'*écriture ancienne* (au lieu de l'écriture *existante*, en nos termes d'aujourd'hui) À cela s'ajoute que le camp des étymologistes s'empare de ce poids de manière générale. Par conséquent, la question de savoir à quoi — à la nouveauté (de l'alphabet) ou à l'ancienneté / naïveté (des voix) — associer l'authenticité s'avère toujours délicate.

581 Relisons le passage précédent : « Il est vrai que la **naïve** écriture, et qui est faite autre que l'**ancienne** ». De manière générale, une telle situation d'*engrenage* est comparable avec celle rencontrée par le cas d'‹ai› : les mots dont la séquence sonne /ai/ est à conserver, mais dont la séquence sonne /ɛ/ est à réformer par "‹ę› ouuęrt", cf. « § 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d'‹ai› pris dans l'engrenage ».

Chapitre III.
Alphabet de Meigret

Section vi. Évolution de l'alphabet meigretiste

§ 48. Plusieurs cycles de R&D de 1542 à 1551

Selon S. Baddeley (1993, p. 115-116), Meigret « commence à s'intéresser à la question de l'orthographe » à Paris vers 1530. La date est déduite d'un mot du grammairien dans *sa Réponse à Des Autels* :

> [120] Il ny a q'ęnuiron vint ou vint ę vn an, qe premieremęnt je fis le trętte de l'ecritture Françoęze. (Meigret 1551, p. 48)

De fait, les R&D grammatologiques que Meigret a entreprises remontent aussi à cette date[582]. Néanmoins, nous ne pouvons nous appuyer que sur les 3 textes grammatologiques qui nous sont parvenus. Comme nous le verrons, il s'agit de plusieurs cycles de R&D, à travers lesquels le grammairien met progressivement en place son alphabet réformé.

Imprimé chez Denis Janot, le *Traité de l'écriture*, en tant que premier texte grammaticographique de Meigret, inaugure le programme de la reconfiguration et de la diversification des typèmes (ou des lettres / voix selon ses termes). On y voit déjà un ‹ç›, composé d'une queue ogonek, s'inscrire régulièrement dans ‹façons› (36 occ.), ‹françoiſe› (21 occ.) et ‹prononçons› (18 occ.). Le propos d'"‹ę› ouvert" paraît une vingtaine de fois[583]. De même sont déjà proposées la réduction de ‹qu› en ‹q›[584], l'idée des graphies spéciales rendant /j/ et /ɲ/ à la place de *-ll-* et *-gn-*[585], et la simplification de ‹ct› en ‹x›[586]. Comme l'ont noté Citton et Wyss (1989, p. 29), « la plupart des principes discutés par la suite [jusqu'en 1550] y sont déjà exposés, et bien souvent avec une rigueur supérieure à celle qui sera manifestée par les écrits ultérieurs. »

Quant à la deuxième édition du *Traité de l'écriture* publiée en 1545, Jeanne de Marnef, veuve du libraire Denis Janot, semble la personne qui est à l'origine des retouches que nous verrons. Elle a adressé un mot préventif « Au lecteur » en appendice de cette édition en 1545 : « il [Meigret] me contrainct (ou guieres ne s'en fault) de tenir ſon party : voyre l'enſuyure de brief en ſa forme d'eſcrire ». Ce mot démontre qu'elle n'est pas complètement d'accord avec le

582 L'historienne de l'orthographe passe en revue plusieurs hypothèses concernant l'identité de l'imprimeur que motive Meigret à « inventer un système orthographique nouveau dans les années 1530 ».
583 En particulier, une dizaine de fois dans M1542a, f. C iii v°, cf. « § 54. Quatre espèces de /E/ ? ».
584 Cf. cit. [148], p. 290, au « § 61. ‹q›, ou réduction de ‹qu› ».
585 Cf. « § 73. "‹ł› ęł molle" » et « § 74. "‹ñ› ęn molle" ».
586 Cf. « § 71. "‹x› ix" momentanément simplificateur, finalement infructueux ».

grammairien, et expliquera pourquoi cette impression présente un mixte de régressions et progressions. N. Catach (p. 346) qualifie cette graphie d'« ordinaire de l'atelier (e barré pour e élidé, et à crochet pour é fermé) ». Quel qu'il en soit, la négociation entre le grammairien et son libraire laisse entrevoir que Meigret continue à perfectionner son alphabet innovant.

Grâce au collationnement auquel Keith Cameron (1979) procède entre les éditions de 1542 et de 1545, nous découvrons plus aisément de nombreux changements et retouches dans cette deuxième édition. Nous y voyons, par exemple, la forme simplifiée de ‹**e**uures› régresse en la forme ordinaire ‹**œ**uures› (p. 4 L12[587]), ‹autres› en ‹au**l**tres› (p. 8 L7), ‹auec**q** le› en ‹auec**qu**'le› (p. 15 L21 ; p. 20 L10), ‹lang**a**ge› en ‹lang**ai**ge› (p. 16 L13), etc. Plus essentiellement, ‹**ę**squelz› rétrograde en ‹**e**squelz›, ‹l'**ę** ouuert› en ‹l'**e** ouuert› (p. 34, *passim*), ‹m**ę**s› et ‹t**ę**s› en ‹m**é**s› et ‹t**é**s› (p. 34 L6). Il y a aussi quelques cas qui semblent plus en conformité avec la pensée de Meigret, comme l'apparution de l'apostrophe à l'endroit de liaison, ‹doncq' estre› (p. 9 L25), ‹doncq' auront› (p. 15, L5), ‹n'a› (p. 26 L13) et ‹n'y› (p. 26 L2) s'imposent aux lieux de ‹doncq estre›, ‹doncq auront›, ‹na› et ‹ny›, etc.

Il est intéressant de nous arrêter sur une étude de mot : ‹auxquelz› devient ‹ausquelz› (p. 26 L8). De manière générale, Meigret juge que ‹s› est plus adéquat que ‹x›, car il assume la désinence standard du pluriel, tandis que ‹x› apparaît seulement dans un nombre limité des cas. Néanmoins, même ce ‹s› standardisé disparaîtra par la suite ; on verra ‹lę'qelz› (cf. cit. [107], p. 221), ‹ę'qels› (cit. [132], p. 271), et ‹ę'qelz› (cit. [138], p. 274) en 1548, et ‹lę'qels› (cit. [135], p. 273), ‹lę'qelz› (cit. [201], p. 329), etc.

De plus, cette édition apporte une preuve intéressante sur ce qu'on appelle en phonétique historique l'ouïsme, « confusions entre /ɔ/ et /u/ » (Morin 2012, p. 11)[588]. Le libraire *corrige* en ‹o› la graphie ‹ou› — que nous pouvons raisonnablement supposer de la plume de Meigret : ‹n**ou**s nouvelles› devient ‹n**o**z nouvelles› (p. 16 L18), ‹n**ou**s vsages› devient ‹n**o**z vsages›, et ‹n**ou**s anciens› devient ‹n**o**z anciens›[589].

La première application de l'orthographe réformée est, à notre connaissance, le *Traité des devoirs (De officiis)*, traduit et publié en 1547 chez Chrétien Wechel. À la première personne, le traducteur Meigret parle et s'explique ainsi :

---

587 *L* en capitale est une abréviation de « ligne »

588 Nous citons le pdf révisé par l'auteur, téléchargeable de son site page (http://ycmorin.net/liste-des-publications/), voir aussi Morin (2000, p. 15), Morin (2008, p. 12).
Ce trait a été repéré en effet bien avant par le premier phonéticien de formation moderne qu s'intéresse au système vocalique de Meigret, Shipman (1953, p. 49) : "'Ouisme' was characteristic of many provincial pronunciations, among them that of Meigret's native Lyons."

589 Cf. l'ouïsme, N626.

> [121] Nota que i’ai mis en auant cette façon de ‹ę› : pour celui que nous proferons entre a, & e, comme il ſonne en la ſeconde & derniere ſyllabes de cõmencement : & pour auſſy ſeruir au lieu de la diphthõgue ‹ai› là ou la prolatiõ ſonne en cette façon de ‹ę›, comme en la ſeconde ſyllabe de ‹contraire›, ‹adverſaire› qu’abuſivement nous écrivons par ‹ai›, leſquels ſeront plus correctement écriz ainſi ‹contręre›, ‹aduęrſęre›, ‹neceſſęre›. (Meigret [Cicéron] 1547b, Ai v°)[590]

Suivant la chronologie établie par Hausmann (1980b, p. 259-262), c’est la deuxième traduction pour laquelle Meigret collabore avec Ch. Wechel, après celle de *L’histoire touchant la conjuration de L. Serge Catelin*, sortie la même année. La graphie de cette édition reste mixte, mais elle a regagné l’‹ę› ouvert de manière systématique. On y trouve ‹que› (*passim*), mais aussi ‹q̃› (p. 1 ; p. 10), ‹Platoniq̃s› (p. 2) et ‹dialectiq̃› (p. 14 L20). Il nous semble raisonnable de croire qu’il s’agit d’un test que le grammairien et le libraire consentent à effectuer avant d’envisager d’imprimer *Le męnteur* en 1548, la première publication entièrement imprimée dans l’orthographe réformée.

Surtout, compte tenu des *Defęnſes de Louis Meigręt tovchant ſon orthographie françoęze, contre lęs çęnſures ę calõnies de Glaumalis du Vezelet, ę de ſęs adherans* en 1550, qui est la deuxième impression entièrement en orthographe réformée, Ch. Wechel s’est engagé, au moins symboliquement, dans le projet de Meigret. La publication de la réplique, continuellement en graphie réformée et chez lui, montre qu’il souhaite diffuser cette graphie innovante (à laquelle il collabore ?). Cette collaboration continue, nous la savons, jusqu’en 1551, date du dernier texte entièrement imprimé en orthographe réformée, *Réponse de Louis Meigręt a la dezesperée repliqe de Glaomalis de Vezelet, tranſformé ęn Gyllaome dęs Aotels*. Au total, le libraire a concouru à la réalisation d’une impression partielle et de cinq impressions entières en orthographe réformée.

Après le survol des cycles de R&D que Meigret a effectué, nous devons entrer en détail dans deux listes de lettres qu’il a présentées, l’une dans la préface au *Menteur* (p. 25-26), et l’autre dans la *Grammaire* (f. 15 v°), pour voir comment il met progressivement en place ses idées sur l’écriture, puis met celles-ci effectivement en route dans l’écriture.

590 Hausmann (1980b, p. 261) a transcrit ce texte de manière compromise. Nous l’avons transcrit à nouveau de manière plus diplomatique, grâce à la mise en ligne de l’ouvrage par les BVH (http://www.bvh.univ-tours.fr/Consult/index.asp?numfiche=77).

Figure 2 : liste des voix dans M1548préf (p. 25-26)

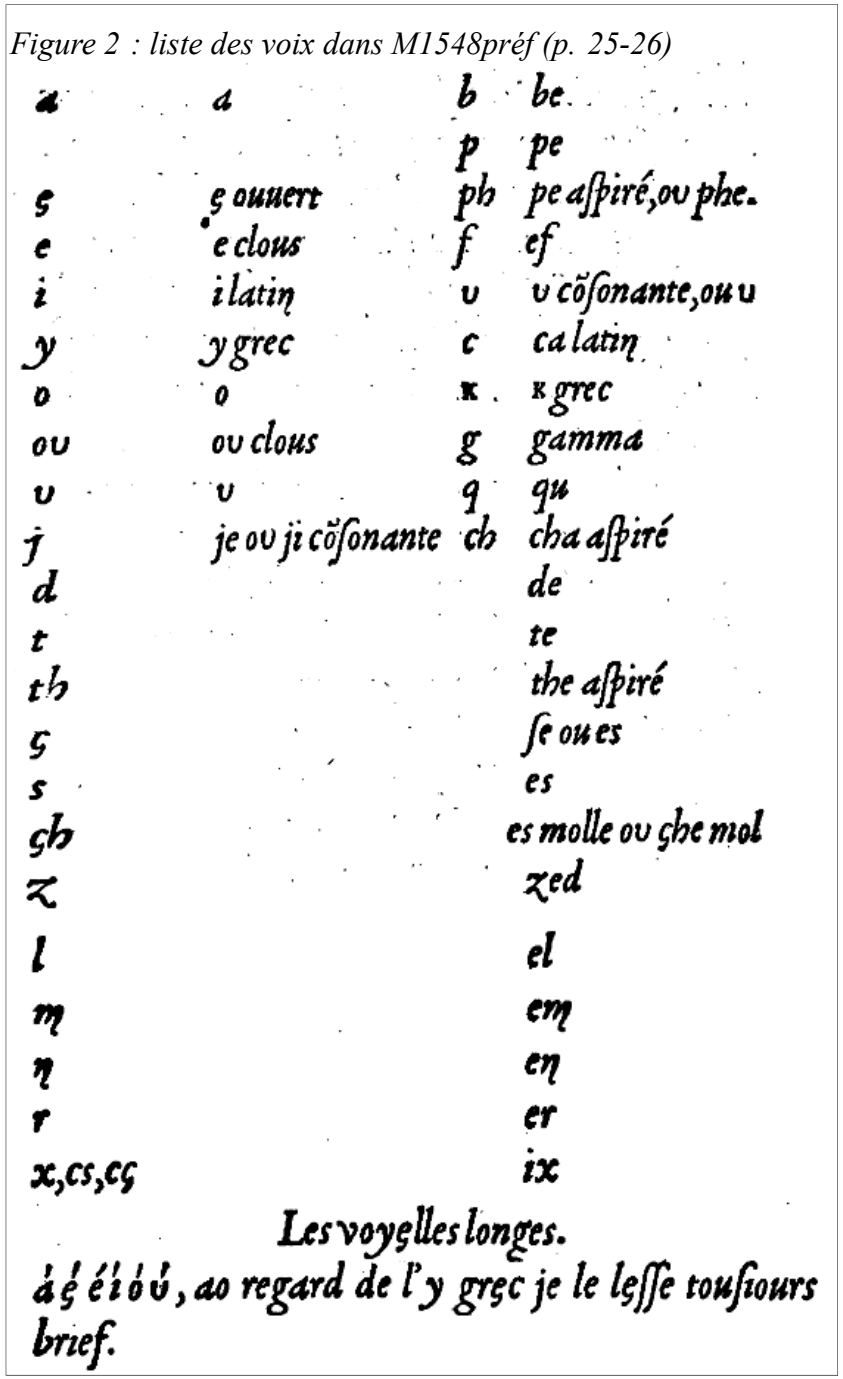

a a
b be
p pe
ę ouuert
ph pe aſpiré, ou phe.
e e clous
f ef
i i latiɲ
u u cõſonante, ou u
y y grec
c ca latiɲ
o o
x x grec
ou ou clous
g gamma
u u
q qu
j je ou ji cõſonante
ch cha aſpiré
d de
t te
th the aſpiré
ę ſe ou es
s es
ęh es molle ou ęhe mol
z zed
l el
m em
ɲ eɲ
r er
x, cs, cę ix

Les voyelles longes.

á ę́ é i ó ú, ao regard de l'y greç je le leſſe touſiours brief.

§ 49. Deux *listes des voix* en 1548 et en 1550

Nous avons retouché la *Figure 2* ci-contre, en fusionnant les deux moitiés du tableau qui sont séparées par le saut de page (entre "‹z› zed" et "‹l› el"). Nous appelons ces deux catalogues *liste des voix* au lieu d'*alphabet*, pour plusieurs raisons qui seront explicitées un peu plus loin.

Figure 3 : liste des voix dans M1550b (f. 15 v°)

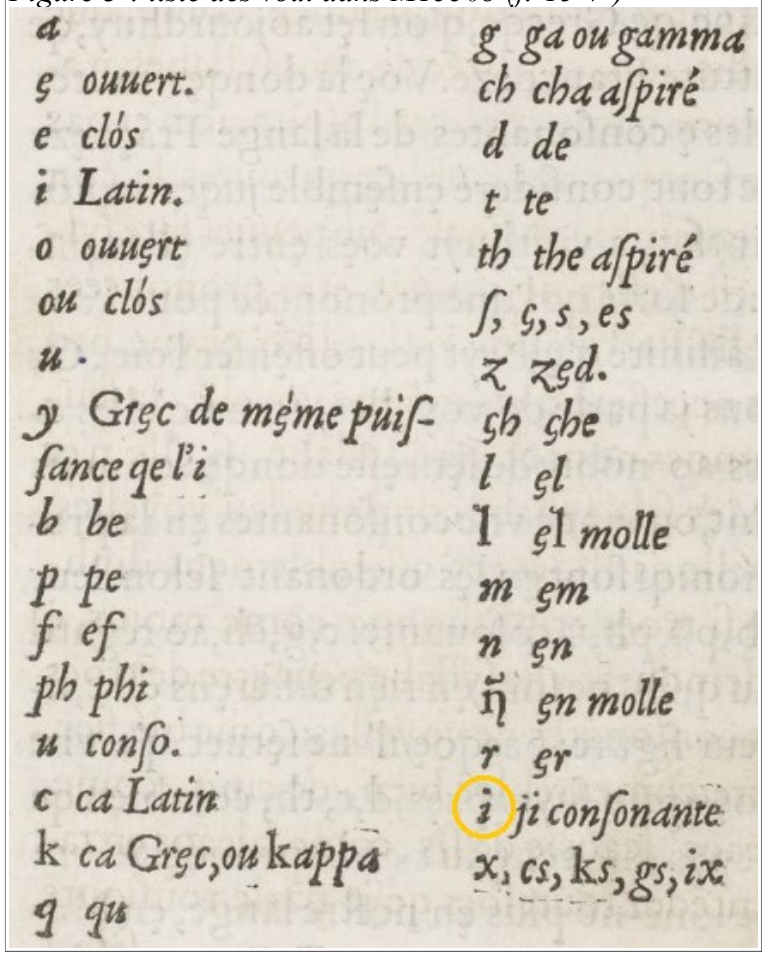

a
ę ouuert.
e clós
i Latin.
o ouuert
ou clós
u.
y Greç de méme puiſſance qe l'i
b be
p pe
f ef
ph phi
u conſo.
c ca Latin
k ca Greç, ou kappa
q qu
g ga ou gamma
ch cha aſpiré
d de
t te
th the aſpiré
ſ, ę, s, es
z zed.
ęh ęhe
l ęl
l ęl molle
m ęm
n ęn
ñ ęn molle
r ęr
i ji conſonante
x, cs, ks, gs, ix

Tableau 7 : Comparaison de deux listes

	M1548préf (p. 25-26) 31 + 6 voix		M1550b40p (f. 15 v°) 32 voix
	‹a› a		‹a›
	‹ę› ę ouuert		‹ę› ouuęrt.
	‹e› e clous		‹e› clós
	‹i› i latiɳ		‹i› latin.
①	‹y› y grec		‹o› ouuęrt
	‹o› o		‹ou› clós
	‹ou› ou clous		‹u›.
	‹u› u	①'	‹y› greç de méme puiſſance qe l'‹i›
②	‹j› je ou ji cõſonante		
③	‹d› de		
	‹t› te	⑤'	‹b› be
	‹th› the aſpiré		‹p› pe
④	‹ç› ſe ou es		‹f› ef
	‹s› es		‹ph› phi
	‹çh› es molle ou çhe mol		‹u› conſo.
	‹z› zed	⑥'	‹c› ca Latin
⑤	‹b› be		‹k› ca greç, ou kappa
	‹p› pe		‹q› qu
	‹ph› pe aſpiré, ou phe.		‹g› ga ou gamma
	‹f› ef		‹ch› cha aſpiré
	‹u› u cõſonante, ou u	③'	‹d› de
⑥	‹c› ca latiɳ		‹t› te
	‹κ› κ grec		‹th› the aſpiré
	‹g› gamma	④'	‹ſ›, ‹ç›, ‹s›, ęs
	‹q› qu		‹z› zęd.
	‹ch› cha aſpiré		‹çh› çhe
	‹l› el		‹l› ęl
	‹m› em	⑦	‹ł› ęł molle
⑧	‹ɳ› eɳ		‹m› ęm
	‹r› er	⑧'	‹n› ęn
	‹x›, ‹cs›, ‹cç› ix	⑦	‹ñ› ęn molle
			‹r› ęr
		②'	‹i› ji conſonante
			‹x›, ‹cs›, ‹ks›, ‹gs›, ix
⑨	Voyęlles longes ‹á›, ‹ę́›, ‹é›, ‹í›, ‹ó› et ‹ú›		
⑩	‹W› Ø (seule occ. dans le nom de l'imprimeur "Wechel")		
	‹h› Ø		
	‹'› apostrophe		

Le *Tableau 7* ci-contre fournit une vue comparative des deux listes des voix[591].

Le nombre des *voix* (ou *lettres* pour nous) augmente de 1548 en 1550. Plus précisément, deux lignes présentant ‹ç› et ‹s› lors de 1548 sont combinées en une seule, ce qui fait moins un, mais deux nouveaux typèmes, ‹ł› et ‹ñ›, sont ajoutés.

Chacun de ces groupes est organisé en fonction d'une affinité selon laquelle les voix se sont rapprochés.

> j'ey auizé pour ſatiſfére a la prononçíaçíoɳ, de lęs [les voix] męttre içy par ordre ſeloɳ leur **affinité**, ę conuenançe, auęq leurs noms qadrans à leurs puiſſançes. (M1548préf, p. 25 ; cf. cit. [123], p. 261)

> Męs affin qe la conoęſſançe d'ęlles [les voix] ſoęt plus ęzée, j'ey auizé de lę' peindr' ę leur baller leur' noms ſelõ leur puiſſançe, ę de lęs ordoner ſelon leur **affinité**. (M1550b40p, f. 15 v° [H1980, p. 16] ; cf. cit. [124], p. 261)

Le groupement des voix selon leurs *affinités* (phoniques), et leur redistribution ou *diversification* en typèmes ou graphèmes distinctifs, sont deux démarches essentielles de la R&D grammatologique chez Meigret.

591 Avec une seule retouche qui corrige l'inconsistance typographique : nous mettons "‹ę› ouuęrt" au lieu de "‹ę› ouuert" dans M1550, cf. N617.

Le mouvement en bloc des groupes est révélateur, et pour cette raison, nous les avons colorés. En effet, ces deux listes ne sont que deux moments arrêtés d'un même chantier grammatologique en plein développement.

Pour l'ingénieur-linguiste Meigret, chacune des impressions M1542a, M1548préf et M1550b40p marque seulement la fin d'un cycle de R&D grammatologiques. Ces textes sont les produits d'une grammatologie évolutive. Un cycle n'en exclut pas un autre. En quelque sorte, si le grammairien avait pu publier un autre traité après 1550, il aurait perfectionné probablement encore ses propositions des typèmes et ses formulations des discours afférents.

① ‹y› descend, se trouve en fin du groupe vocalique. Marginalisé ?

② ‹j› descend, du groupe consonantique en groupe de semi-consonne ; la description phonétique de "ji conſonante" continue, mais celle de "je" disparaît[592]. La tentative est intéressante, dans la mesure où il laisse entendre ‹j/i› comme une semi-consonne qui susceptible de la réalisation phonétique /ʒ/ ou /i(j)/. Tel, nous le savons, est aussi les cas des paires ‹l› / ‹ł› (/l/ ou /j/), ‹n› / ‹ñ› (/n/ ou /ɲ/).

③ Le groupe des consonnes dentales, ‹d›, ‹t› et ‹th›, descend.

④ Le groupe des consonnes fricatives alvéolaires, ‹ç›, ‹s›, ‹çh› et ‹z› (dont les deux premiers se combinent dans une seule ligne en 1550) descend. Ces typèmes ou graphèmes susceptibles de générer le son /s/, /ʃ/ et /z/ sont toujours placés en contiguïté[593].

⑤ Le groupe des consonnes labiales, ‹b›, ‹p›, ‹ph›, ‹f›, et ‹u/u› (consonante)[594] monte en bloc.

⑥ Le groupe des occlusives vélaires ‹c›, ‹k›, ‹q›, ‹g›, ‹ch› monte en bloc. À l'intérieur du groupe, le typème ‹q› monte au-dessus de ‹g›, se trouve en contiguïté avec ‹c› et ‹k›, ce qui fait un groupement plus étroit et conforme à leur « affinité » phonétique.

⑦ Le nouveau typème ‹ł› est ajouté.

---

592 Sur sa graphie qui revient à la même figure que la voyelle "‹i› latin", nous proposerons un constat explicatif : la qualité typographique de cette page (f. 15 v°) s'avère (soudainement) inconsistante, cf. « § 69. "‹j/i› je ou ji conſonante". Note sur l'inconsistance typographique de M1550b40p, f. 15 v° ».

593 Nous ajouterons deux constats. Premièrement, les lettres d'origine grecque ‹z›, ‹y› et ‹x›, sont placées, en 1550, dans une position annexe ou supplémentaire dans le groupe où elles s'inscrivent. Si ‹x› se trouve toujours à la dernière place de toutes les lettres, ‹z› est descendu vers la fin du groupe consonantique, et ‹y› en fin du groupe vocalique. Deuxièmement, les caractères spéciaux du groupe consonantique, comme ‹ç› et ‹çh›, sont introduits relativement tard de ce groupe. De ces deux constats, nous pouvons déduire que Meigret manifeste un soin pédagogique en passant des lettres simples ou *endogènes* à celles complexes ou *exogènes*.

594 Sauf ‹m›, consonne nasale bilabiale voisée, qui se trouve dans le groupe des nasales.

⑧ Le typème ‹η› en 1548 est graphiquement transformé en ‹n› en 1550, ce qui laisse place à l'ajout du nouveau typème ‹η̃› (U+03B7 combiné de U+0303). Notons que deux typèmes ‹η› et ‹n› coexistent dans la texture M1548préf.

⑨ Le groupe des "Voyęlles longes ‹á›, ‹ę́›, ‹é›, ‹í›, ‹ó› et ‹ú›" est présenté seulement en 1548.

⑩ ‹h› et ‹’› (U+02BC[595]) sont deux typèmes fréquemment utilisés, mais ils ne se trouvent dans aucune des deux listes.

Au reste, les typèmes ‹ᴜ› (U+1D1C) et ‹κ› (U+03BA) présents en 1548, non distinctifs de ‹u› (U+0075) et ‹k› (U+006B), disparaissent en 1550.

Le typème ‹ó› (dans *clós*) tend à substituer le son ‹ou› dit *clos* dans M1550b40p. Il est présent seulement au bout de la liste de M1548préf : « Les voyęlles longes ‹á› ‹ę́› ‹é› ‹í› ‹ó› ‹ú› », et il n'est plus expliqué dans M1550b40p. On verra que ces voyelles longues commencent à connaître plus massivement leur emploi dans M1550b40p.

Pourquoi disons-nous la *liste des voix* ?

(1) Meigret lui-même appelle ainsi ces objets d'études. À part le livre I de sa *Grammaire* qui est intitulé « De l'Abondanç' ęn **voęs** de la lange Françoęze », nous savons qu'il appelle même ‹x› une *voix*[596].

(2) Toutes les lettres ne sont pas cataloguées, par exemple, ‹é› (cf. « § 57. Voyęlles longes ‹á›, ‹ę́›, ‹é›, ‹í›, ‹ó› et ‹ú› ») et ‹h› (cf. « § 75. ‹h› absent et présent »).

(3) Tous les objets catalogués ne peuvent être ni une lettre (ex. des graphèmes comme ‹ph›, ‹th› et ‹ch› (cf. « § 64. ‹ph›, ‹th› et ‹ch› : graphèmes peu utiles », « § 65. "‹ch› cha aſpiré" »), ni une voix simple (ex. la voix composée ‹x›[597])

(4) Les diphtongues et triphtongues au nombre de 16 (cf. cit. [134], p. 272), c'est-à-dire graphèmes vocaliques, ne sont pas non plus cataloguées.

(5) L'alphabet sous la plume de Meigret ne fait référence qu'à celui des Latins ou Grecs.

595 D'après l'Unicode, ce signe est une *Lettre modificative apostrophe*, qui permet de former un mot comme dans ‹triphthong'›. En revanche, le *Guillemet-apostrophe* ‹’› (U+2019) reste un signe de ponctuation, il a l'inconvénient d'être lu comme un séparateur dans le traitement d'un logiciel comme TXM.

596 Au lieu d'une *lettre* qui invite à prononcer deux *voix*, /ks/, cf. cit. [113], p. 228.

597 Lisons : « Ao regard de ‹x›, ç'ęt vne voęs compozée de ‹cſ›, ou ‹gſ›, ę pourtãt ęlle n'aogmẽte point le nombre dę' voęs Françoęzes. » (cf. cit. [188], p. 319)

> [122] Ę ſi lę’ Latins ę Grȩcs vſſet ordoné leur **alphabęt** de ſorte qe çęlles qi ſe trouuoęt d’une mȩm’ affinité ſe fuſſet ęntreſuyuíes, jamęs leurs ſucçęſſeurs n’ęn vſſet abuzé ſi lejieremęnt. (M1550b40p, f. 11 vº [H1980, p. 11-12] ; vue 32 sur Gallica)[598]

Cette réserve du terme *alphabet* à l’alphabet latin ou grec s’explique, nous semble-t-il, au moins par deux raisons. Premièrement, cet alphabet dénote inévitablement celui qui est familier pour tout le monde. Or, cet objet — connu ainsi — est précisément l’origine des écritures abusives. Deuxièmement, Meigret parle toujours de *voix*, au nom desquelles il intitule le livre I de sa *Grammaire*. Du point de vue de la R&D grammatologique, il faut qu’on reconnaisse que les voix sont plus nombreuses que les lettres dont on dispose alors. En quelque sorte, Meigret imagine qu’une fois admise, cette abondance de ces voix conduit naturellement à l’admission d’un nouvel alphabet, en l’occurrence le sien. Dans tous les cas, l’*alphabet de Meigret* est l’appellation d’un objet, *au futur du passé* — au mode conditionnel : que la *liste des voix deviendrait* l’alphabet quand ces voix — et indubitablement, les lettres qui les représentent— seront reconnues.

Au « § 52. Changements de nommage » nous proposerons encore un récapitulatif traçant les changements de nommage d’une même lettre dans deux listes.

La queue tournée à droite ou à gauche mérite un examen. Anticipons qu’elle ne ramène rien de distinctif sur ‹ę› / ‹ȩ›, ou sur ‹ç› / ‹ç›. D’après la statistique (*Tableau 8*, page suivante), la queue tournée à gauche, que ce soit ‹ę› ou ‹ç›, prédomine dans M1548préf, compte 99,86 % de toutes les occ. de ‹ç / Ç / ç / ę / ę́ / Ę / ę›. En revanche, la queue tournée à droite, que ce soit ‹ȩ› ou ‹ç›, prédomine dans M1550b40p, compte 99,09 % de toutes les occ. de ‹ç / Ç / ç / ę / ę́ / Ę / ę›. Peut-on en déduire qu’il y a l’évolution de ‹ę› / ‹ç› vers ‹ȩ› / ‹ç› ? Grâce à l’image attachée à l’exemple, nous observons que la queue tournée à gauche va toujours avec la famille de police italique, en laquelle M1548préf est imprimée. Et la queue tournée à droite paraît un trait de la fonte romaine, qui s’emploie principalement dans M1550b40p. La question qui se pose est plutôt celle de savoir pourquoi ce changement de choix typographique, mais cette question importe peu sur le plan typématique. Sur ce dernier plan, nous concluons simplement que ‹ę› et ‹ȩ› sont variantes de l’un et de l’autre, ainsi que ‹ç› et ‹ç›.

598 Texte de H1980 : « Et si les Latins et Grecs eussent ordonné leur **alphabet** de sorte que celles qui se trouvaient d’une même affinité se fussent entresuivies, jamais leurs successeurs n’en eussent abusé si légèrement. »

Tableau 8 : Répartition des queues tournées à droite ou à gauche dans 1548préf ou dans M1550b40p

type / typème		Unicode	nb d'occ	exemple	image
M1548 préf	ç	U+00E7	483	inclinaçíoɳ	
	Ç	U+0043	0		
	ç	U+0063	0		
	ę	U+0229	1500	regręt	
	ę́	U+0229 U+0301	209	jamę́s	
	Ę	U+0118	0		
	ę	U+0119	3	męnteur	
	ę́	U+0119	0		
M1550 b40p	ç	U+00E7	5	Françoęze	
	Ç	U+0043 U+0328	7	Çęt	
	ç	U+0063 U+0328	588	diffiçil'	
	ę	U+0229	19	ouuęrt	
	ę́	U+0229 U+0301	2	mę́me	
	Ę	U+0118	30	Ęcurieus	
	ę	U+0119	2050	ouuęrt	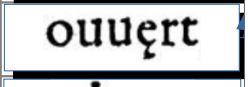
	ę́	U+0119 U+0301	149	rę́zon	

Avant de quitter ce tableau statistique et comparatif, nous notons encore la parution du typème ‹Ę›. Du point de vue matériel, ce typème est différent du typème ‹ę›, dans la mesure où il est besoin d'une fabrication à part entière : dessin du type, gravure, fonte, etc. pour qu'il puisse être mis en page. C'est le prix de la grammatologie meigretiste. Une fois que la paire ‹e› clos / ‹ę› ouvert est distinguée au niveau du discours métalinguistique, il faut préparer en haut de la casse leur glyphe correspondant en capitale : ‹E› / ‹Ę›. Qui pourrait porter autant de soins, rendre cette écriture bicamérale (c'est-à-dire, comprenant les *figures* minuscule et capitale[599]) ? Si cette personne n'est pas Meigret lui-même, elle comprend aussi bien sa conception que lui. Nous nous permettons de rappeler le pivot de notre questionnement : si Meigret participe à la fabrique de ses ouvrages imprimés, quelles pourraient en être les preuves ? La parution du typème ‹Ę› en fournit une, nous semble-t-il.

599 Dans le cas d'un alphabet naturel, on dit lettres minuscules et capitales. Or, l'ensemble de typèmes développés par Meigret est plutôt artificiel. Nous disons donc *figure(s)*.

Quand il est légitime d'attribuer à Meigret ces progressions technologiques[600], nous gagnons à connaître son exigence sémiographique : il faut que le plan de l'expression (graphique) rattrape ou poursuive l'avancée de l'analyse linguistique, en étant capable de marquer, noter et référencer précisément l'objet (phonique) dont il est question. Sous ses mains, la linguistique commence à progresser, en quelque sorte, vers une science exacte. On verra plus tard que cet esprit créatif et positif n'agit pas seulement au niveau matériel typographique, mais aussi dans l'invention de nouvelles terminologies en l'analyse morpho-syntaxique.

Pour conclure provisoirement, la pensée et l'entreprise sémiotique de Meigret, dont nous ne pouvons ici qu'entrevoir l'aspect matériel, expliquent bien son profil de grammairien-typographe : non seulement les concepts ou savoirs linguistiques, mais aussi la recherche d'un alphabet en typographie adaptée, contribuent à la grammatisation du français, c'est-à-dire, à structurer cette langue vernaculaire et son enseignement.

600 *Technologie* implique l'union d'un procédé technique et d'un discours qui le rationalise. Dans les matériaux des deux listes des voix que nous venons de voir, il y a non seulement un progrès technique, mais surtout son usage codifié.

§ 50. Table : nomm-

Afin de discerner la thématique du *nommage* chez Meigret, nous avons relevé 47 occ. avec les motifs [word=".*nomm?[aeo].*"%cd] et [word="noms?"%cd][601] dans les trois textes grammatologiques de Meigret.

Dans la partie *nomm-* de la table, toutes les occ. sont commentées, sauf l'indexée nomm-13º qui concerne la terminologie en musique.

Dans la partie *nom-* de la table, seules 7 occ. qui relèvent de la thématique du nommage sont retenues. Dans le reste des données en *nom-*, il y a 17 occ. au sens de *nom (PdD)*, 7 au sens de *désigner*, 2 enchâssées dans l'exemple, 1 dans l'erratum ; en somme, 27 données sont enlevées.

Au total, 20 sur 21 données présentées sont commentées, avec un taux de 95,24 %.

citationº	thème-nº	champ / sens	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[199]	nomm-1º	nommage, sur ‹h›	‹e› aſpiré, & le deura l'on pluſtoſt	nommer	ę mol, comme qui requiert vne prononciation	(M1542a, f. F i v°)
[165]	nomm-2º	nommage	‹galler›. ‹c›, et ‹g›, mal	nommez	sé ié. E pourtant puis qe lęs	(M1548préf, p. 20)
[165]	nomm-3º	nommage	n'y a point de ręzoη d'auoęr	nomé	le ‹c›, Sé, ne le ‹g›	(M1548préf, p. 20)
[165]	nomm-4º	nommage	, oη die qe ‹c› (ęη le	nomant	sé) faſſe joint à ‹a›, ‹o›	(M1548préf, p. 20)
[165]	nomm-5º	nommage	aoſi nous faodra il confeſſer qe le ‹g›	nomé	je, fera ęη ‹ga›, ‹go›,	(M1548préf, p. 20)
[165]	nomm-6º	nommage	qe ‹g›, ‹a› font ga ęη le	nomant	jé : qe de dire qe ‹p›,	(M1548préf, p. 21)
[143]	nomm-7º	nommage	‹*ſraſtinus› ‹*ſriſtus› Car ſi le ‹C› ętoęt ançiennemẽt	nomé	sé, come nous le nomõs aojourdhuy	(M1548préf, p. 21)
[143]	nomm-8º	nommage	ętoęt ançiennemẽt nomé sé, come nous le	nomõs	aojourdhuy il nous faodra confeſſer qe la	(M1548préf, p. 21)
[143]	nomm-9º	nommage	le ‹C›, ę le ‹g› ſont mal	nomez	ſé, jé : ę q'il doęuet	(M1548préf, p. 21)

601 Qui couvre les variantes *uzurp'*, *vſurper*, *vzurpe*, *vzurpaçioη*, etc.

citationº	thème-nº	champ / sens	contexte gauche	pivot	contexte droit	source
[143]	nomm-10º	nommage	q’ilz font auant l’‹a›. ‹c›	nomé	ca latiɳ ‹g› nomé gamma A çęte caoze	(M1548préf, p. 21)
[143]	nomm-11º	nommage	l’‹a›. ‹c› nomé ca latiɳ ‹g›	nomé	gamma A çęte caoze je nome le	(M1548préf, p. 21)
[143]	nomm-12º	nommage	‹g› nomé gamma A çęte caoze je	nome	le ‹c›, ca latiɳ, ę le	(M1548préf, p. 21)
	nomm-13º	désigner	gamma ut. duqel nom lęs muziçiẽs	nomet	lęs rudimęns de la muziqe : parçe	(M1548préf, p. 21)
[169]	nomm-14º	nommage	**jradus*, **jladius*. Car toutes lęttres ſont	nommées	ſelon leur puiſſançe. Aotremęnt il ut	(M1550b40p, f. 18 vº [H1980, p. 20])
[165]	nom-8º	nommage	E pourtant puis qe lęs lęttres portet le	nom	de leur puißãce, il n’y a	(M1548préf, p. 20)
[143] [176]	nom-9º	nommage	il dire du ‹g›, ſi ſoɳ ançieɳ	nom	a eté jé tęllement qe nous prononçerons	(M1548préf, p. 21)
[143] [176]	nom-10º	nommage	ſubseqęnte, ny dõqes le ‹g› prenãt le	nom	de jé. Par çęs rézons donqes il	(M1548préf, p. 21)
[123]	nom-12º	nommage	affinité, ę conuenançe, auęq leurs	noms	qadrans à leurs puiſſançes. ‹a›— a	(M1548préf, p. 25)
[141]	nom-17º	nommage	le moins leur deuoęt on lęſſer leur ançien	nom	: vu q’il’le gardet auant ‹a›	(M1550b40p, f. 12 rº [H1980, p. 13])
[124]	nom-18º	nommage	auizé de lę’ peindr’ ę leur baller leur’	noms	ſelõ leur puiſſançe, ę de lęs	(M1550b40p, f. 15 vº [H1980, p. 16])
[169]	nom-22º	nommage	ut fallu q’ęlles uſſet u deu’	noms	, l’un ſelon q’on lę’ prononçé	(M1550b40p, f. 18 vº [H1980, p. 20])

§ 51. Stratégies de nommage

Expliquons d'abord notre choix du terme *nommage*. Ce terme, anglicisme à l'origine[602], est utile pour deux raisons. Premièrement, selon toute apparence, il est la forme substantivée du verbe *nommer*, et c'est précisément le verbe que Meigret a utilisé, comme nous venons de le voir dans au précédent « § 50. Table : nomm- ». Deuxièmement, il est relativement neuf et neutre[603], et il ne donne lieu à aucune confusion.

Nommer les voix / lettres selon leur puissance, et les classer selon leur affinité, sont deux procédés — que nous dirions deux seuls disponibles — au travers desquels Meigret présente son système de l'écriture phonographique. Ce dernier en explicite l'idée juste avant la *liste des voix*, aussi bien dans M1548préf que dans M1550b40p :

> [123] j'ey auizé pour ſatiſfére a la prononçíaçíoɳ, de lęs [les voix] męttre içy par ordre ſeloɳ leur affinité, ę conuenançe, auęq leurs **noms** qadrans à leurs puiſſançes. (M1548préf, p. 25 ; vue 25 sur Gbooks)

> [124] Męs affin qe la conoęſſançe d'ęlles [les voix] ſoęt plus ęzée, j'ey auizé de lę' peindr' ę leur baller leur' **noms** ſelõ leur puiſſançe, ę de lęs ordoner ſelon leur affinité. (M1550b40p, f. 15 v° [H1980, p. 16] ; vue 40 sur Gallica)[604]

Le regroupement des voix / lettres en fonction de leur affinité prend le forme d'un *bloc* : les voix qui sont listées en contiguïté sont, pour la plupart, déplaçables en bloc, comme nous l'avons vu dans le *Tableau 7 : Comparaison de deux listes* (p. 253).

Dans le *nommage* sous la plume de Meigret, il convient d'entendre une certaine connotation de *renommage*, car il s'agit de renouveler la fonction de chacune des voix / lettres françaises. Dans M1548préf, nous voyons le nom (être) *cadrant à* la puissance, ce qui implique de changer, ou de rectifier, les noms existants. Dans M1550b40p, la même idée sera exprimée par un autre mot, *bailler*.

C'est lors du nommage des voix / lettres que Meigret présente les résultats de ses recherches grammatologiques en terminant un cycle de R&D. Le *nommage* de lettres est un moyen de connaissance et d'intervention, par lequel Meigret récapitule ses recherches en matière phonologique et grammatologique. Si un son tel quel — une masse d'ondes sonores — reste

602 Le Petit Robert l'a admis, en donnant les exemples comme *nommage de fichier*, *nommage d'un site Internet*.

603 Par rapport à l'appellation, par exemple, qui peut faire penser à l'*appellation d'origine (contrôlée)* en termes d'agriculture.

604 Texte de H1980 : « Mais, afin que la connaissance d'elles soit plus aisée, j'ai avisé de les peindre et leur bailler leurs noms selon leur puissance ; et de les ordonner selon leur affinité. »

toujours une expérience informelle, indéfinissable ou insaisissable, il faut lui donner une et une seule identité[605], au moins un identifiant, pour le pointer, pour en parler, et pour y apporter une dimension intellectuelle. Les noms des lettres contiennent en effet les messages condensés.

Nous nous proposons d'étudier concrètement quatre stratégies auxquelles le nommage chez Meigret a recours.

- la notation phonétique
    - "‹b› be", "‹d› de", "‹ph› phi" …
- l'indication contrastive
    - "‹ę› ouuert" / "‹e› clós", "‹o› ouuęrt" / "‹ou› clós" …
- l'étiquette de provenance
    - "‹i› latin", "‹y› gręc", "‹c› ca latin", "‹k› ca gręc, ou kappa" …
- la spécification articulatoire
    - "‹ch› cha aſpiré", "‹ł› ęł molle", "‹th› the aſpiré" …

L'espace ou colonne du *nom* dans la *liste des voix* contient donc des messages de divers types. Mis à part l'étiquette de provenance qui n'est pas une description phonique transparente, les trois autres stratégies font partie de la démarche de nommage selon les puissances des voix / lettres.

L'*indication contrastive* est distincte de la *spécification articulatoire* en ceci qu'elle résulte d'un examen de complémentarité phonématique. En l'occurrence, d'après la formulation "‹ę› ouuert" / "‹e› clós", l'économie de /E/ est partagée par cette paire d'opposition. Par contre, la formulation "‹ch› cha aſpiré" n'implique pas une économie fermée, elle présente seulement un trait non exclusif. Cette manière de description en traits est moins stable. Si Meigret oppose le son /k(h)/ à /k/ ("‹ch› cha aſpiré" vs "‹c› ca Latin"), nos contemporains l'opposeraient à /g/ (sourd vs voisé).

605 Lisons : « Car toutes lęttres ſont nomées ſelon leur puiſſançe. Aotremęnt il ut fallu q'ęlles uſſet u **deu' noms**, l'un ſelon q'on lę' prononçé auant ‹e›, ‹i›, ę l'aotre auant ‹a›, ‹o›, ‹u›, ‹l›, ‹r›, qi n'ut eté qe confuzíon. » (cf. cit. [169], p. 308)

Dans certains cas, l'étiquette de provenance permet de renforcer la distinction des deux voix / lettres. Cela explique pourquoi Meigret commence à nommer "‹c› ca latin" à partir de 1548, bien que cette voix soit déjà bien française. En effet, cette étiquette de provenance est réappropriée pour consolider la différenciation ‹c› / ‹ç› (ce dernier n'a qu'un nommage peu distinctif « ſe ou es »)[606]. La situation de "‹g› gamma" est différente. À ce nom grec Meigret préférera le nommage *game* en 1548, puis *ga* en 1550[607].

Le terme *nommage*, que nous pouvons entendre par *la façon dont on nomme une chose*, nous permet de prendre en compte non seulement autant de stratégies hétérogènes pour la description phonique, mais aussi les noms anciens de certaines lettres. Par exemple, *kappa*, *gamma*, *zed* et *Y grec*[608] sont les *noms* au sens étroit, ils sont directement empruntés au grec ancien. Si nous prenions en ce sens étroit le terme *nom* sous la plume de Meigret[609], conviendrait-il de désigner ainsi les trois autres types de message ? Ou bien, de les classer dans la catégorie traditionnelle de *son* ? Ces questions aporétiques décèlent la difficulté d'utiliser directement le *nom*, et corrélativement le *son*. De plus, il faut tenir compte que ce *nom* dans M1548préf et M1550b40p ne paraît qu'une version élargie et peut-être un peu vulgaire du métalangage latin antique, à savoir, *nomen*. Cela dit, celui qui est tenté d'utiliser directement le terme *nom* ou *nomen* serait obligé de discerner d'abord dans quelle lignée s'inscrit la grammatologie de Meigret — dans la trilogie romaine *nomen* / *figura* / *potestas*, ou dans la trilogie grecque *elementum* / *littera* / *nomen* re-romanisée par Scaurus ? Notre cadre descriptif de *nommage* permet de dépasser ce dilemme, dans la mesure où il suspend provisoirement l'identification d'une lignée précise, tout en laissant ouverte cette question. Pour nous, le nommage chez Meigret est, au moment présent de nos études, un mixte du *son* et du *nom*, mais rien n'empêche les autres chercheurs de prendre une autre optique après.

Un autre grand avantage du terme *nommage* réside dans sa capacité à tracer les hésitations et les changements dans deux listes des *voix*. On est moins perturbé en face de certaines lettres qui ont plusieurs *noms* :

> Dans M1548préf : "‹j› je ou ji cõſonante" ; "‹ç› ſe ou es" ; "‹çh› es molle ou çhe mol" ; "‹ph› pe aſpiré, ou phe" ; "‹u› u cõſonante, ou u"
>
> Dans M1550b40p : "‹k› ca grẹc, ou kappa" ; "‹g› ga ou gamma"

606 Cf. « § 59. "‹c› ca latin" vs "‹c› ſé" : récupération de l'étiquette de provenance ».
607 Cf. « § 68. Nommage hésitant de ‹g› : ga, game ou gamma ».
608 Aujourd'hui encore, nous devons appeler ainsi cette lettre.
609 Concrètement ce qu'il dit dans les passages cités [123] et [124], p. 261.

Notons que le nombre des conjonctions alternatives diminue de 1548 en 1550, et que les lettres concernées sont toutes d'origine étrangère. Cela dit, dans une certaine mesure, les incertitudes sont progressivement levées, et les hésitations sont éliminées des lettres endogènes qui, en soi, doivent être admises comme telles.

Jetons rapidement un œil à quelques cas. Le grammairien en 1550 nomme "‹g› ga" de façon innovatrice, en dépit de son nom existant et usuel *gamma* ; la tentative est d'approprier "‹g› ga" à l'instar du nommage "‹c› ca", en réduisant l'étrangeté apparente de la lettre. La lettre ‹x› paraît toujours gênante, elle pose un dilemme à Meigret, car cette lettre est phonétiquement décomposable en d'autres voix plus fondamentales (/k/ + /s/), mais graphiquement elle est plus économique[610]. Voyons aussi au « § 52. Changements de nommage » la réduction d'information de "‹çh› es molle ou çhe mol" en "‹çh› çhe", l'enrichissement d'information de "‹o›" en "‹o› ouuęrt", la mise en parallèle des lettres homophones "‹ſ›, ‹ç›, ‹s›, ęs"[611], etc. En somme, la grammatologie meigretiste en 1550 s'avère plus sûre.

Les nommages diversifiés, hésitants ou changeants des voix / lettres enregistrent les lieux que Meigret juge problématiques ou amendables, et dans lesquels il intervient souvent. En suivant ces repères de son progrès grammatologique, nous pouvons mieux nous placer dans son horizon, et observer de près les redistributions de son, de typème, et de nommage entreprises. C'est au bout de ce processus qu'on verra un signifiant graphique, un référent phonique et un nommage renouvelé s'unir en un typème fonctionnel.

Pour conclure, si nous reprenions et employions littéralement le terme *nom* — sous la plume du grammairien, mais au sens traditionnel — nous nous trouverons vite dans l'impossibilité d'expliquer les messages de divers types dans les deux listes, et nous perdrions de vue les leçons intéressantes à tirer des changements de nommage[612]. Grâce au champ sémantique plus large du terme *nommage*, nous pouvons contourner ces écueils et effectuer une étude descriptive tant des unités graphiques que de leurs appellations hétérogènes.

Avant de terminer, nous mentionnons quelques cas particuliers du point de vue du nommage. Nous verrons les cas du mauvais nommage, du multiple nommage d'une voix[613], du nommage zéro[614].

---

610 Cf. « § 71. "‹x› ix" momentanément simplificateur, finalement infructueux »
611 Ce qui reflète le fait que ‹ſ› et ‹s› sont deux lettres distinctes (attention, nous ne disons pas *distinctives*) pour Meigret.
612 Cf. « § 52. Changements de nommage ».
613 Cf. « Section viii. Consonnes », où la bonne moitié des consonnes se trouvent dans cette situation.
614 Cf. « § 53. Nommage zéro de ‹a› et ‹u› ».

§ 52. Changements de nommage

Le tableau liste les différences entre deux listes. Afin d'en avoir une vue plus claire, nous proposons 4 types du nommage : (1) notaPhon = *notation phonétique* ; (2) indiContr = *indication contrastive* ; (3) étiqueProv = *étiquette de provenance* ; (4) spéciArt = *spécification articulatoire* (cf. p. 262).

Tableau 9 : Nommages évolutifs des voix / lettres de 1547 en 1550

année	groupe / typème / nommage		type	changement / remarque	nos études
M1548	‹a›	a	notaPhon ou zéro		§ 53
M1550	‹a›	Ø	zéro	Nommage zéro	
M1548	④ ‹ç›	ſe ou es	notaPhon		§ 59, § 62
M1550	④' ‹ç›	ęs	notaPhon	Vers la simplification	
M1548	④ ‹çh›	es molle ou çhe mol	notaPhon + spéciArt		§ 63
M1550	④' ‹çh›	çhe	notaPhon	Vers la simplification	
M1550	④' ‹ſ›, ‹ç›, ‹s›	ęs	notaPhon	La mise en parallèle des lettres homophones (ce qui reflète le fait que ‹ſ› et ‹s› sont deux lettres distinctes)	§ 70
M1548	‹e›	e clous	indiContr		§ 35, § 54
M1550	‹e›	clós	indiContr	Application plus systématique	
M1547	cette façon de ‹ę›[615]		spécification articulatoire + indication contrastive (vs ‹ai›)	Mise en test de la convertibilité lexicale	
M1548	‹ę›	ę ouuert	indiContr		
M1550	‹ę›	ouuert.	indiContr		
M1548	‹g›	gamma	(étiqueProv)		§ 58, § 67
M1550	‹g›	ga ou gamma	notaPhon (+ étiqueProv)	Proposition en conception ; approprier "‹g› ga" à l'instar du nommage "‹c› ca", en réduisant l'étrangeté apparente de la lettre	
M1548	② ‹j›	je ou ji cõſonante	notaPhon + indiContr		§ 67, § 69
M1550	②' ‹i›	ji conſonante	notaPhon + indiContr	(Inconsistance typographique) Vers la simplification	
M1548	‹κ›	κ grec	étiqueProv	Typème grec	§ 60
M1550	‹k›	ca gręc, ou kappa	notaPhon + étiqueProv	Typème romain	

615 Cf. cit. [121], p. 251.

année	groupe / typème / nommage		type	changement / remarque	nos études
M1550	⑦ ‹ł›	ęł molle	spéciArt	Dernière création	§ 32, § 73
M1548	⑧ ‹ɳ›	eɳ	notaPhon	Avant la diversification en /n/ et /ɲ/	§ 74
M1550	⑧' ‹n›	ęn	notaPhon		
M1550	⑦ ‹ñ›	ęn molle	spéciArt	Dernière création	§ 32, § 74
M1548	‹o›	o	notaPhon ou zéro		§ 55
M1550	‹o›	ouuęrt	indiContr		
M1548	‹ou›	ou clous	indiContr		
M1550	‹ou›	clós	indiContr		
M1548	⑤ ‹ph›	pe aſpiré, ou phe.	notaPhon + spéciArt		
M1550	⑤' ‹ph›	phi	notaPhon	Vers la simplification (en n'appartenant plus à la série "aſpiré")	
M1548	④ ‹s›	es	notaPhon		§ 32, § 59, § 62, § 70
M1550	④' ‹ſ›, ‹ç›, ‹s›	ęs	notaPhon (homophones en série)	Distinction consciente des typèmes ‹ſ› et ‹s›	
M1548	‹u›	u	notaPhon ou zéro		§ 53, § 56
M1550	‹u›	Ø	zéro	Nommage zéro	
M1548	⑤ ‹u›	u cõſonante, ou u	notaPhon + indiContr		§ 56
M1550	⑤' ‹u›	conſo.	notaPhon + indiContr		
M1548	‹x›, ‹cs›, ‹cç›	ix	notaPhon		§ 71
M1550	‹x›, ‹cs›, ‹ks›, ‹gs›	ix	notaPhon	Vers la simplification (en enlevant ‹cç›)	
M1548	① ‹y›	y grec	étiqueProv		§ 72
M1550	①' ‹y›	grẹc de mẹme puiſſance qe l'‹i›	étiqueProv + notaPhon	Vers la naturalisation (en admirant son usage au même titre que ‹i›)	
M1548	⑨ Voyẹlles longes ‹á›, ‹ẹ́›, ‹é›, ‹í›, ‹ó› et ‹ú›		spéciArt	Admission tacite (ou abandon ?)	§ 57
	⑩ ‹h›	Ø	Ø		§ 75
	‹W›	Ø	Seule présence dans le nom de l'imprimeur "Wechel"		
	‹'›	apostrophe			§ 76

Section vii. Voyelles

§ 53. Nommage zéro de ‹a› et ‹u›

Dans la liste du feuillet 15 v° de M1550b40p, les voix ‹a› et ‹u› ne connaissent aucun nommage, c'est-à-dire qu'aucune des quatre stratégies de nommage ne leur convient.

Le nommage zéro de ‹a› et ‹u› permet de voir à partir d'où, et par rapport à quoi, Meigret pousse ses recherches phonologiques et grammatologiques. Le zéro laisse entendre que ces deux voix ou lettres ne peuvent pas être glosées autrement. Elles ne peuvent être décrites ni par une indication contrastive, ni par une spécification articulatoire, car elles ne s'opposent pas à un autre phonème, ne s'emploient pas pour comparer à un son voisin, et n'ont pas besoin de changer la puissance et la graphie qui leur sont reconnues jusqu'alors. De plus, elles sont considérées comme natives ou endogènes, car elles ne sont associées à aucune provenance étrangère. Du point de vue historique, leur notation phonétique, quoique tautologiquement dans M1548préf, "‹a› a" ou "‹u› u", est même retirée de M1550b40p[616].

L'évolution de ‹o› entre 1548 et 1550 permet de vérifier nos constats. Comme ‹a› et ‹u›, la lettre "‹o› o" en 1548 était accompagnée de sa notation phonétique. Cependant, elle reçoit en 1550 l'indication contrastive "‹o› ouuęrt", qui l'oppose à la voix "‹ou› clós". La première leçon qu'on peut en retirer est que Meigret n'arrête pas de pousser ses recherches phonologiques et grammatologiques. La deuxième est que le nommage zéro d'‹a› et ‹u› est une décision, comparable à celle de préciser "‹o› ouuęrt". Qu'est-ce que ces deux opérations — une addition (de l'indication contrastive), une soustraction (du message tautologique) — peuvent nous apprendre du progrès entre 1548 et 1550 ? Nous dirions que le grammairien, avec une plus grande sûreté de son alphabet, ose épurer les redondances comme "‹a› a" ou "‹u› u", en étant prêt à apporter une connaissance plus pointue sur une voix comme "‹o› ouuęrt".

Le nommage zéro sur ‹a› et ‹u› est certes silencieux en soi, mais il donne à voir comment Meigret intervient dans le système scriptural et comment il sélectionne ses objets d'étude. Force est aussi de constater à quel point il est intéressant de tracer les évolutions plus ou moins subtiles entre deux listes des voix. Certaines voix ou lettres sont susceptibles d'une étude ou d'une précision, et d'autres non. Les premières constituent de véritables objets de la grammatologie.

616 Cf. « *Le Tableau 7 ci-contre fournit une vue comparative des deux listes des voix.* ».

§ 54. Quatre espèces de /E/ ?

Le typème “‹ę› ouuęrt”[617] est l’objet le plus fréquemment discuté dans les textes grammatologiques de Meigret : au moins 18 occ. dans M1542a, 13 occ. dans M1548préf, et 13 occ. dans M1550b40p. La toute première mention est dans le passage suivant :

> [125] Mais depuis les Grecz conſiderans leur prononciation, inuenterent la letre, ‹ε›[618], comme qui eſtoit vne **voix moienne** entre a, & e, & qui d’auantage eſtoit **longue**, ou bien ſi vous voulez **maſculine**. (M1542a, f. C iii v° ; vue 30 sur Gallica)

Figure 4 : ‹ε› grec (M1542a, f. B ii v°)

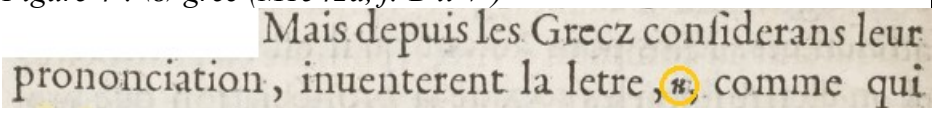
Mais depuis les Grecz conſiderans leur
prononciation, inuenterent la letre, ε, comme qui

Nous savons que la même description de la puissance de “‹ę› ouuęrt” sera reprise dans la première mise en place de ce typème : « Nota que i’ai mis en auant cette façon de ‹ę› : pour celui que nous proférons entre a, & e » (Meigret [Cicéron] 1547b, Ai v° ; cf. cit. [121], p. 251).

À part la description phonique, nous apprenons surtout que ce typème “‹ę› ouuęrt” est inventé en référence à la lettre grecque ‹ε›. Quant au verbe *inventer*, mot que nous avons souligné, il relève de l’argumentaire selon lequel le Moderne a aussi le droit de créer les lettres qu’il juge nécessaire[619].

La voix de “‹ę› ouuęrt” est longue et masculine. Retenons que la longueur, la masculinité et l’ouverture (articulatoire) dénotent souvent une même qualité, ce qui nous permettra de traverser de multiples nommages des voix / lettres que Meigret aurait tentés.

Y a-t-il quatre espèces de /E/ chez Meigret ? Le passage suivant en donne l’impression.

> [126] ceſt ‹e›, cõmun que nous diuiſons en **maſculin**, & **femenin** cõme en ‹bonne›, & ‹bonté› : & que nous deuons appeler ‹e› clos : ‹e› **femenin clos**. ‹é› **maſculin clos**. ‹ę› **ouuert maſculin**. ‹ę› **ouuert femenin** [… on l’] appelle ‹ę› ouuert cõme qui requuert vne prolation plus ouuerte que l’‹e› commun, ainſi que nous voyons en ‹męs›, ‹tęs›, ‹ſęs›, ſemblableinent : ęs quelz certainement l’‹e›, ſonne plus **ouuert** que [celui] en ‹bõne›, ‹bonté›. Et croy biẽ que pour la crainte qu’on auoit qu’au lieu

617 Au lieu de “‹ę› ouuert” qui est mis dans la *liste des voix* de M1550b, nous décidons de prendre la graphie “‹ę› ouuęrt”. D’après nos examens dans M1550b40p, 14 sur 20 occ. du terme *ouvert* sont ‹ouuęrt›, avec un taux de 70 % ; voir celles que nos citations couvrent, [88] (p. 194), [90] (p. 199), [92] (p. 213), [193] (p. 323). L’autre argument qui soutient notre décision est la voix “‹o› ouuęrt”, qui est ainsi écrite dans la *Figure 3 : liste des voix dans M1550b (f. 15 v°)*.

618 Graphie originale ressemble néanmoins à ‹ϰ› (U+03F0 ; Symbole grec Kappa).

619 Lisons : « les anciens eussent inventé propre caractère ou lettre » (cf. cit. [37], p. 97)

de l'‹ę› **ouuert** on ne l[']euſt vng ‹e› **clos** on a abuſé de la diphthõgue ‹ai› tout ainſi que font aucũs latins qui la prononcent en ‹ę› **ouuert**. (M1542a, f. C iv r° ; vue 31 sur Gallica)

L'‹e› clos masculin correspond au son /e/ dans ‹bont**é**›, l'‹e› clos féminin au son /ə/ dans ‹bonn**e**›[620], et l'‹ę› ouvert masculin au son /ɛ/ dans ‹męs›, ‹tęs›, ‹ſęs›. Quant à l'‹ę› ouvert féminin, la voix ne semble pas vraiment distinctive sur le plan phonique[621]. Cet "‹ę› ouuert masculin", qui est ici un symbole de la notation phonétique (et non pas tout à fait une lettre de l'écriture), aide à pointer le problème de la séquence ‹ai›, qu'on a abusivement tenue pour une diphtongue.

À vrai dire, la division entre "‹ę› ouuert maſculin" et "‹ę› ouuert femenin" n'est pas toujours claire. Comme nous le verrons plus tard dans le cas de "‹ch› cha aſpiré", Meigret est parfois possédé par un formalisme symétrique des voix / lettres dans leurs nommages ; il lui arrive de *programmer* les places ou les besoins sémiographiques qu'il ne remplira que plus tard[622].

Afin de légitimer la diversification et l'invention sémiographiques, Meigret s'approprie l'*accent aigu* des Latins.

[128] Or entẽdez que combien qu'on ayt ❶inuenté (& auccq bonne rayſon) de **diuerſifier** ‹é› maſculin du femenin ❷par la ligne dont les latins notent leur accent aigu, qu'il ne ſ'enfuyt pas pourtant que l'‹é› maſculin ayt touſiours l'accent aigu de ſa nature : […] ❸Il eſt vray qu'il y en a d'autres qui **diuerſifiẽt** ceſt ‹é› maſculin ❹auccq vne ligne oblique qui prẽt ſa naiſſance en l'‹e›. (M1542a, f. C iv v°-D i r° ; vue 32 sur Gallica)

❶ et ❸ apprennent que les motifs de l'*invention* et de la *diversification* sont souvent liés.

❷ et ❹ présentent la dimension *visuographique*[623] de typème "‹é› clos masculin". La figure de l'*accent aigu* était certes à l'origine utilisée dans la notation prosodique par les Latins. Cependant, peut-être pour extraire cette figure du domaine prosodique, Meigret cherche à en donner une description purement physique : « vne ligne oblique ». En somme, il faut décontextualiser l'*accent aigu* pour l'intégrer dans l'écriture quotidienne du français.

620 Dans ce texte de 1542, l'ordre dans lequel Meigret présente les deux sons « clos », [ə] et [e], peut prêter à confusion. *La Reponse de Louís Meigręt à l'apolojie de Iáqes Pelletier* permet de confirmer notre interprétation :
[127] « Pourqoę donq Pelletier mon amy a' tu noté de la note de longeur ęzémęnt : vu qe l'é masculin n'y ęt point aotre q'ęn ęzé, qe tu tiens pour tousjours bref ? » (Meigret 1550b, f. 5 v °)

621 D'après nos examens, cette voix intervient dans la désinence ‹oę› (correspondant à nos graphies *-ais*, *-ait*, ou *-aient*), connaîtra la forme ‹ę› dans la texture M1550b40p.

622 Cf. « § 65. "‹ch› cha aſpiré" ».

623 Jaffré 2000, p. 16 que nous avons cité plus haut (p. 203).

Comme nous l'avons mentionné plus haut, l'étiquetage de masculinité ou féminité ne sert pas toujours. Meigret revient à la mesure plutôt quantitative :

> [129] Qant à l'‹**ę́**› **ouuęrt lõg**, oɳ le voęt ęɳ çęs vocables ‹ętre›, ‹mętre›, ę ęɳ la conionxioɳ ‹męś› : car ‹męs›, ‹tęs›, ‹ſęs›, pronoms poſſeßifs ſont brefs, come nous le voyons ęɳ çe tręt, je luy vouloę fęre du bieɳ, męś męs amis m'eɳ ont detourné : ao qel ‹męs› poſſeßif, ſe prononçe plus ſoudeiɳ qe la conjonxioɳ ‹m**ę́**s›. (M1548préf, p. 16 ; vue 16 sur Gbooks)

À moins de croire que Meigret propose un cinquième /E/, "‹ę́› ouuęrt lõg" n'est qu'un autre nom pour dire "‹ę› ouuert maſculin", à valeur de /ɛ/. Rappelons-nous que, dans la première mention de ce dernière typème en 1542 (cf. cit. [125], p. 268), la voix de "‹ę› ouuęrt" est dite longue ou masculine. Par conséquent, nous pouvons dire que le typème "‹ę› ouuert maſculin" continue à être développé en 1548, et qu'il peut même recevoir un accent aigu[624].

Dans la *Grammaire*, dont le livre I consiste principalement à résumer les idées grammatologiques, on ne voit qu'une seule mention de la diversification de /E/.

> [130] Ao ręſte, ‹é› clós **long** ne fęt jamęś diphthonge, ne triphthong' auant voyęlle : aoſi ne fęt aocune voyęlle **longe** ſe rencontrant auant vn' aotre. (M1550b40p, f. 9 v° [H1980, p. 10] ; vue 28 sur Gallica)[625]

De même, à moins de croire que Meigret propose un sixième /E/, "‹é› clós long" n'est qu'un autre nom pour dire "‹é› maſculin clos", à valeur de /e/ (cf. cit. [126], p. 268).

Pour conclure, nous pouvons seulement dire que /E/ connaît au moins 4 espèces chez Meigret. Globalement, ces espèces sont toujours en usage et connaissent quelquefois encore un développement ou enrichissement, même si les façons dont elles sont nommées peuvent varier d'une époque à l'autre.

624 D'après notre vérification dans M1548préf, ces graphies ‹ętre›, ‹mętre› et ‹męś› y sont sérieusement appliquées, dont les fréquences respectives sont 81,82 %1, 100,00 %, 83,33 %. Néanmoins, leur fréquence dans M1550b40p est très variée. Les graphies *męś* ou *Męs* remplissent à 100 % toutes réalisations de « mais » ! En revanche, la graphie *ętre* ne compte que pour 3,70 % dans toutes réalisations d'« être ». Cf. mon article sous presse, « Cohérence de l'alphabet meigretiste ».

625 Texte de H1980 : « Au reste, ‹é› clos long ne fait jamais diphtongue ni triphtongue avant voyelle : aussi ne fait aucune voyelle longue se rencontrant avant une autre. »

§ 55. “‹o› ouuęrt” vs “‹ou› clós”

La voix “‹o› ouuęrt” connaît au moins 13 occ. dans M1542a, 3 occ. dans M1548préf, et 3 occ. dans M1550b40p. Nous allons lire trois passages qui en sont extraits.

La voix “‹o› ouuęrt” consiste à revenir à celle ‹ω› mega en grec, ce qui nous rappelle la puissance de “‹ę› ouuęrt” qui est aussi décrite en référence de la lettre grecque ‹ε›.

> [131] Auſſi ont ilz fait l’ω mega que nous pouuons appeler le grand O, le compoſans de deux ‹o› micron qui eſt vng o petit, pour aucuns vocables es quelz la prononciation de l’o eſtoit plus **longue**. (M1542a, f. C iii v° ; vue 30 sur Gallica)

Dans ce cas encore, l’ouverture et la longueur sont une même chose. Cette longueur oppose la voix “‹o› ouuęrt” à celle “‹o› clous” (“‹ou› clós” dans M1550b40p) :

> [132] “‹ou› : Diverſe prononciacioη de l’‹o›.” Je ne veuil pas aoſi oublíer qe combieη qe j’aye debattu ao “trętte de l’ecritture Françoęze” la diphthõge ‹ou›, la dizant n’ętre point Françoęze j’ęη vze toutefoęs pour l’**‹o› clous**, n’ayant ozé fęre qelqe **nouuęlle inuęnçioη** pour la diuęrſe pronõçíaçíoη qe nous auons de l’‹o›, ętant qelqe foęs pronõçé clous, come eη ‹amour›, ‹pour› ‹jour›, ę ęη aſſés d’aotres infiniz : ę’qels toutefoęs nous n’uzons pas touſiours de l’‹ou›, come ęη ‹compoziçíoη›, ‹propos›. Qelqe foęs, aoſi il ſe prononçe ouuęrt, come ęη ‹fort›, ‹port›, ‹mort›, ‹fol›. (M1548préf, p. 15 ; vue 15 sur Gbooks)

Des exemples ‹amour›, ‹pour› et ‹jour›, nous pouvons aisément déduire la valeur /u/ de la voix “‹ou› clós”. Du point de vue de l’ingénierie linguistique, nous entrevoyons que Meigret sembla avoir l’idée d’inventer encore un typème pour cette voix “‹ou› clós”, mais il n’a pas osé la réaliser.

Meigret rapporte qu’on ne prononce pas toujours ‹ou› dans les exemples ‹compoziçíoη› et ‹propos›. Cela dit, on le peut parfois, ç savoir /pʀɔpu/, /kɔ̃puzisjɔ̃/ (au lieu de /pʀɔpo/, /kɔ̃pozisjɔ̃/). Cela relève peut-être de l’ouïsme de Meigret[626].

Après tout, le dessein reste clair : tout comme /E/ a besoin d’être diversifié, « la diuęrſe pronõçíaçíoη qe nous auons de l’‹o› » attend une différenciation graphique. Cela permettrait de mettre en évidence la critique de Meigret selon laquelle la séquence ‹ou› ne devrait pas être classée parmi les diphtongues.

626 Cf. Morin 2000, p. 15 ; Morin 2011, p. 156-157. D’après Beaulieux (1927) et Fournier (2007b, p. 95), Meigret apparaît comme un « champion de l'ouïsme ».

En 1550, l'opposition entre l'‹o› ouvert et l'‹ou› clos gagne en clarté.

> [133] Qelq' affinité q'ęyt l'‹o› ouuęrt auęq l'‹ou› clós, il' ne peuuet toutefoęs ętre proferez l'un pour laotre : ny ne nou' ſera loęzible de pronõçer ‹trop›, come ‹*troupe›, ne ‹tort›, come ‹*tour› : ne de dire ‹*corſe›, ‹*troſſe› pour ‹courſe›, ‹trouſſe›. (M1550b40p, f. 8 rº [H1980, p. 8] ; vue 25 sur Gallica)[627]

À vrai dire, la question de savoir si la séquence ‹ou› est une diphtongue reste suspendue. Certes, Meigret ne la compte pas parmi 16 diphtongues[628], mais la R&D de la voix "‹ou› clós" ne semble pas assez aboutie pour permettre de dissoudre les doutes.

Pour conclure, l'idée selon laquelle la voix "‹o› ouuęrt" se distingue de celle "‹ou› clós" est clairement formulée, au plus tard en 1548. Néanmoins, l'ouïsme, qu'il soit chez Meigret en particulier ou dans cette époque de la phonétique française en général, nous empêche d'évaluer plus en détail cette formulation de la paire d'opposition.

627 Texte de H1980 : « Quelque affinité qu'ait l'‹o› ouvert avec l'‹ou› clos, ils ne peuvent toutefois être proférés l'un pour l'autre : ni ne nous sera loisible de prononcer ‹trop› comme ‹troupe›, ni ‹tort› comme ‹tour› : ni de dire ‹corse›, ‹trosse› pour ‹course›, ‹trousse›. »

628 [134] « Voilà donc en somme toutes les diphtongues que j'ai pu découvrir en notre langue jusqu'au nombre de seize, et quatre triphtongues : qui sont ‹ai›, ‹ao›, ‹aou›, ‹ęi›, ‹ea›, ‹ei›, ‹ęu›, ‹ya›, ‹yę›, ‹ye›, ‹yo›, ‹yu›, ‹oę›, ‹oy›, ‹uę›, ‹uy›, ‹eao›, ‹yen›, ‹ueyl›, ‹yao› » (M1550b40p, f. 11 vº [H1980, p. 12] ; vue 32 sur Gallica)

§ 56. ‹u› vocalique vs “‹u› conſonante”

La conception de Meigret sur la voix “‹u› conſonante” reste opaque. Nous allons voir d’abord les passages afférents à la voix vocalique ‹u›, pour passer aux examens de “‹u› conſonante”, dont les R&D s’avèrent encore dans une phase primitive.

Dans M1542a, ‹u› est surtout un objet de critique dans la séquence de ‹qu›.

> Combien que l’‹u› ny [dans la séquence de ‹qu›] ſoit aucunemẽt prononcé […] Car quãt nous prononçons ‹qui›, ‹que›, ‹quelle›, ‹quant›, & ainſi des autres, nous ne diſons ſinon ‹qi›, ‹qe›, ‹qelle›, ‹qant›. (M1542a, f. E iv v° ; cf. cit. [148], p. 290)

Les exemples mis en série sont explicites.

Dans M1548préf, il y a peu de discussion sur ‹u›.

Dans M1550b40p, la voix ‹u› vocalique n’est étudiée que dans la mesure où elle peut former une séquence pseudo-diphtongue.

> [135] Ę qant a l’‹u›, je treuue q’il fęt diphthõg’ auęq ‹ę› ouuęrt com’ ęn ‹muęt›, ‹muętte› : lę’qels ſelon qe vous ecriuez, ‹fait›, ‹mais›, il faodra ecrire ‹*muait›, ‹*muaitte›, ou bien ‹*mueſt›, ‹*mueſte›. Il ęn fęt vn’ aotre auęq ‹y›, ou ‹i›, come, ‹puy›, ‹muy›, ‹nuyt›. Ę outreplus la triphthonge ‹ueil›, come ‹ueil›, qi fęt ‹yeus› ęn ſon plurier. (M1550b40p, f. 11 vº [H1980, p. 12] ; vue 32 sur Gallica)[629]

Nous nous proposons de lire une séquence pseudo-diphtongue dans le *diphthõg’*, dans la mesure où la séquence ‹-uę-›, dans les exemples ‹muęt› /mɥɛ/ et ‹muętte› /mɥɛt/, ne forme pas une diphtongue au sens où Meigret l’entend[630]. Quel qu’il en soit, admettons que la voix ‹u› vocalique ne reçoit que peu d’études en soi, probablement parce qu’elle est évidente ; cela fait écho au fait qu’elle n’a même pas de nommage[631].

L’histoire de “‹v/u› conſonante” est plus complexe. Dans M1542a, sa toute première mention s’accompagne d’une des lettres claudiennes :

---

629 Texte de H1980 : « Et quant à l’‹u›, je trouve qu’il fait diphtongue avec ‹ę› ouvert comme en ‹muęt›, ‹muętte› : lesquels, selon que vous écrivez ‹fait›, ‹mais›, il faudra écrire ‹muait›, ‹muaitte› ou bien ‹muest›, ‹mueste›. Il en fait une autre avec ‹y› ou ‹i›, comme ‹puy›, ‹muy›, ‹nuyt›. Et outreplus la triphtongue ‹uei›, comme ‹ueil› qui fait ‹yeus› en son pluriel. »

630 [136] « Car, comme autrefois je vous ai dit, la diphtongue est de telle nature qu’elle requiert la prolation en une même syllabe des deux voyelles qui la composent : comme nous le faisons communément : et ainsi l’observe l’écriture en ‹moindre›, ‹peindre› : esquels nous prononçons les diphtongues ‹oi› et ‹ei› en une même syllabe. » (M1550b40p, f. 8 vº [H1980, p. 8] ; vue 26 sur Gallica)

631 Cf. « § 53. Nommage zéro de ‹a› et ‹u› ».

> Parquoy l'aduis de Claude Cæſar n'eſtoit pas ſans rayſon qui voulut qu'on vſa d'une autre figure de letre pour ‹v›, conſonante en inuentant vne ‹Ⅎ›, renuerſée : toutesfois elle ne fut pas receue. (M1542a, f. D ii v° ; cit. [69], p. 136)

Pour une raison que nous ignorons, la figure ‹v› ne semble pas plaire au grammairien, en sorte qu'il cherche à en concevoir encore une autre dans M1548préf :

> [137] [Sur] "‹v› conſonante", J'euſſe aoſi volentiers doné ordre a ‹v› conſonante par un point ventral, męs ç̧e ſera aueq le tęmps. (M1548préf, p. 12 ; vue 12 sur Gbooks)

Nous n'avons aucune idée de cette forme avec « un point ventral ». Sur le plan phonique, la voix "‹v/u› conſonante" a rencontré surtout deux difficultés qui l'empêche d'être plus accessible. Premièrement, souvent, elle sert seulement dans la notation phonétique ; cela dit, elle n'appartient pas (encore) à l'écriture quotidienne telle que Meigret l'a conçue. Le passage suivant, entre autres, laisse entendre au moins trois puissances possibles de ‹u›.

> [138] il ęt vrey, qe la ou nous le prononçons préq'à demy **conſonante** il nęt pas ecrit ſans ręzoɳ, męs aoſi n'ęt il pas lors diphthõge com'ęɳ ‹Louís›, ‹louãje› ę̧'qelz l'‹u› ſe prononçe lejieremęnt qelqe peu ęɳ **conſonãte**. (M1548préf, p. 15-16 ; vue 16 sur Gbooks)

Mis à part la réalisation vocalique /u/ et la réalisation consonantique /v/, il y a encore une réalisation semi-consonantique /w/ que nous pouvons déduire des exemples ‹Louís› /lwi/, ‹louãje› /lwãʒ/. Du point de vue de la redistribution biunivoque des sons et typèmes, il faudrait alors, nous semble-t-il, au moins trois figures. C'est peut-être pourquoi Meigret n'est pas satisfait de la distinction dualiste entre ‹u› vocalique et "‹u› conſonante", et qu'il cherche encore une troisième figure.

La diversification sémiographique de ‹u› reste un problème irrésolu jusque dans M1550b40p.

> [139] ❶Ao regard de l'‹u› **conſonante**, ęll' aoroęt bien bezoin d'ętre diuerſifiée : ❷attęndu qe qant deus ‹uu› ſ'ęntreſuyuet aueq qelq' aotre voyęlle, nou' pouuons prononçer l'un pour laotre ęn ‹u› **conſonant**' ao comęnçement d'un vocable : come ‹vuyde›, ‹vúe› : de ſorte q'ęn pronõçant le premier de ç̧ę' deu' vocables ęn voyęlle, nou' ne parlerõs pas Françoęs, ſinõ qe nou' vouluſsions, qe ‹vuyde› vint de ‹vuidus›, ę ‹vue›, de ‹vua›, qi vallet aotant a dire qe humide, ę grappe. ❸Or ſeroęt ç̧e' tęrmes fort neufs ęn notre lãge : ę la ou ils ſeroęt reçuz, le ſeul ſęns y pourroęt doner ordre : car aotre çhoze ſinifie ‹vuyde› ę ‹vúe› etant le premier ‹v› prononçé ęn **conſonante**. (M1550b40p, f. 12 vº [H1980, p. 13] ; vue 34 sur Gallica)[632]

632 Texte de H1980 : « Au regard de l'‹u› **consonante**, elle aurait bien besoin d'être diversifiée : attendu que quand deux ‹uu› s'entresuivent avec quelque autre voyelle, nous pouvons prononcer l'un pour l'autre en ‹u› **consonante** au commencement d'un vocable : comme ‹uuyde›, ‹uúe› : de sorte qu'en prononçant le

❶ Est d'emblée pointée l'insuffisance de typèmes distinctifs.

❷ Afin de mettre en exergue la nécessité de différencier la voix "‹v/u› vocalique" et la voix "‹v/u› conſonante", Meigret présente l'inconvénient de la séquence ‹uu›, comme dans les cas de ‹vuyde› et ‹vúe›. Première conclusion : il est impossible que la première réalisation de ‹v/u› soit vocalique.

❸ Seconde conclusion : il est nécessaire que la première réalisation de ‹v/u› soit consonantique.

Du fait que cette discussion concerne seulement le discernement des puissances vocalique ou consonantique dans la lettre ‹v/u›, il convient de conclure que la R&D de Meigret sur cette lettre reste dans un stade primitif, en tout cas moins avancée que les typèmes comme "‹ę› ouuęrt", "‹ç› ęs", "‹ł› ęł molle" et "‹ɳ̃› ęn molle".

Un chiffre statistique peut confirmer nos constats. Dans M1550b40p, 5 sur 5 occ. de "‹u› conſonante" utilisent le typème ‹u›, tandis que dans M1548préf, 2 sur 2 de "‹v› conſonante" utilisent le typème ‹v›. Il ne s'agit pas vraiment d'une *régression*, dont le point de vue est d'ailleurs au risque d'une histoire téléologique. Il serait plus juste de voir que Meigret n'a pas arrêté ses R&D à ce sujet. Nous pouvons aller jusqu'à dire que dans sa tête, ‹u› et ‹v› restent deux lettres indistinctes, c'est-à-dire qu'elles sont visuellement similaires pour ses yeux. Schématiquement parlant, pour trouver une solution graphique, il lui faudrait inventer encore deux typèmes, l'un pour la consonne /v/, l'autre pour la semi-consonne /w/.

Pour conclure, si Meigret contribue indubitablement à la distinction des puissances réalisables par la voix ou lettre U / V, il n'est pas prêt à présenter une solution graphique. Peut-être, pour cela, faut-il attendre Ramus.

---

premier de ces deux vocables en voyelle, nous ne parlerons pas français, sinon que nous voulussions que ‹uuyde› vînt de ‹uuidus› et ‹uúe› de ‹uua›, qui valent autant à dire que ‹humide› et ‹grappe›. Or, seraient ces termes fort neufs en notre langue ; et là où ils seraient reçus, le seul sens y pourrait donner ordre : car autre chose signifie ‹uuyde› et ‹uue›, étant le premier ‹u› prononcé en **consonante**. »

§ 57. Voyęlles longes ‹á›, ‹ę́›, ‹é›, ‹í›, ‹ó› et ‹ú›

Le lecteur qui consulte seulement M1550b40p se sent inévitablement perplexe devant toutes ces voyelles porteuses de l'*accent aigu* (en nos termes d'aujourd'hui) : ‹á› (ou ‹à›), ‹ę́› (ou ‹ę̀›), ‹é›, ‹í›, ‹ó› et ‹ú›.

Dans la *Grammaire*, seul un passage[633] qui mentionne la longueur marquée par cet *accent aigu* :

> Ao ręſte, ‹é› clós **long** ne fęt jamęś diphthonge, ne triphthong' auant voyęlle : aoſi ne fęt aocune voyęlle **longe** ſe rencontrant auant vn' aotre. (M1550b40p, f. 9 v° [H1980, p. 10] ; cf. cit. [130], p. 270)

Néanmoins, on n'apprend que deux /E/ dans la *liste des voix / lettres* de M1550b40p (f. 15 v°) : "‹ę› ouuert" et "‹e› clós". D'où sort-il ce troisième typème "‹é› clós long" ? En effet, l'esprit dynamique de Meigret préfère toujours développer (au lieu de reprendre ce qu'il a dit)[634], en présupposant, semble-t-il, que son lecteur a lu tous ses ouvrages précédents. À notre connaissance, le seul endroit où toutes les voyelles *accentuées* sont présentées en bloc est la citation suivante, qui trouve juste après la *liste des voix / lettres* dans M1548préf :

> [140] Les voyęlles longes ‹á› ‹ę́› ‹é› ‹í› ‹ó› ‹ú›. (M1548préf, p. 26 ; vue 26 sur Gbooks)[635]

Cette ligne semble prolonger la *liste des voix / lettres*, mais donne l'impression que ces voyelles longues n'ont qu'un statut auxiliaire, moins fondamental que les lettres présentées *dans* la liste.

Dans le tableau statistique comparé (*Tableau 10*, page suivante) nous pouvons constater que le taux général d'emploi de ces voyelles longues dans les deux textures M1548préf (23,39 %) et M1550b40p (22,81 %) est homogène. Cela nous permet de croire raisonnablement que Meigret en 1550 continue à pratiquer le même système des voyelles longues développé en 1548.

633 Grâce au motif [word="‹[áęéíóú]›"]. Le passage qu'on présente sont effectivement le seul qui concerne l'étude sur la voyelle longue.
634 Cf. le même constat de l'« esprit dynamique » de Meigret, p. 222.
635 Cf. *Figure 2 : liste des voix dans M1548préf (p. 25-26)*, p. 252

Tableau 10 : Répartition des voyelles longues ‹é›, ‹ę́/ę́›, ‹í›, ‹ó›, et ‹ú› dans 1548préf ou M1550b40p

		M1548 (9263 mots)				M1550b40p (11605 mots)			
typème	Unicode	nb d'occ	taux	exemple	image	nb d'occ	taux	exemple	image
á	U+00E1	24	0,26 %	bláme		10	0,09 %	ánes	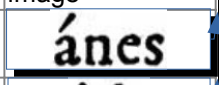
à	U+00E0	91	0,98 %	à la pro-		2	0,02 %	à la (rue)	
é	U+00E9	192	2,07 %	eté		199	1,71 %	eté	
ę́	U+0229 U+0301	209	2,26 %	jamę́s		2	0,02 %	mę́me	
ę́	U+0119 U+0301	0	0,00 %			149	1,28 %	rę́zon	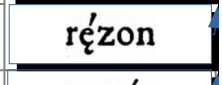
í	U+00ED	121	1,31 %	inclinaçíon		162	1,40 %	partíe	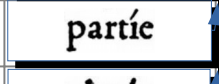
ó	U+00F3	11	0,12 %	idiós		30	0,26 %	plutót	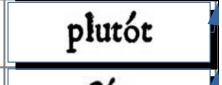
ú	U+00FA	16	0,17 %	excúze		24	0,21 %	fút	
total nb / taux		2167	23,39 %			2647	22,81 %		

Néanmoins, dans les détails, il y a des discontinuités observables entre deux textures.

Le taux d'emploi des voyelles longues ‹é›, ‹í›, ‹ó›, et ‹ú› dans M1550b40p est à peu près le même que dans M1548préf. Leur continuité au niveau tant du discours que de la mise en page est confirmée.

Quant au typèmes ‹ę́› ou ‹ę́›, on constate que M1548préf adopte uniquement le premier, et M1550b40p principalement le second. Nous conclurions qu'il y a un changement de forme, mais pas de fonction[636].

La situation des deux typèmes ‹á› et ‹à› est un peu moins évidente, mais révélatrice du progrès de la qualité typographique. Le problème qu'on rencontre de prime abord est le fait qu'ayant tenu ‹á› pour le typème standard, la variante ‹à› est 4 fois plus fréquemment utilisée. À vrai dire, on ne peut pas trancher ce problème, en imputant la responsabilité à l'inconsistance typographique (le taux d'erreur serait alors très élevé), ou à la coexistence de deux typèmes dans le manuscrit de Meigret (dans ce cas, l'origine de l'inconsistance serait la main même du grammairien). Néanmoins, rien de tout cela ne semble grave. La situation de M1550b40p permet de confirmer que la voyelle longue ‹á›, comme les cinq autres déjà examinées, met en œuvre la même idée formulée dans M1548préf. De plus, quand nous vérifions la répartition de ‹á› et ‹à›, les 10 occ. de ‹á› sont trouvées dans le texte principal, alors que les 2 occ. de ‹à›

636 La queue tournée à droite ou à gauche ne fait pas de distinction au niveau linguistique, cf. « § 62. "‹ç› se ou es" » et « § 63. "‹çh› çhe mol", ou dit es molle ». Voir aussi *Tableau 8 : Répartition des queues tournées à droite ou à gauche dans 1548préf ou dans M1550b40p*, p. 257, pour avoir une vue globale.

seulement dans la page de présentation qui suit la graphie plutôt ordinaire (non réformée). Simplement, ces deux occ. sont ajoutées sur cette page de présentation avant la reliure de la *Grammaire* ; il va sans dire que l'imprimeur-libraire a intérêt à garder la graphie ordinaire sur cette page pour que le public consulte plus aisément le livre. En fin de compte, nous dirions que M1548préf est le texte de référence dans lequel l'idée de la voyelle longue ‹á› est proposée, tandis que M1550b40p est la *texture* de référence dans laquelle cette idée est pleinement mise en place.

Étant donné la mise en page moins bien contrôlée de M1548préf et celle mieux contrôlée de M1550b40p, réfléchissons à titre d'hypothèse : entre ces deux dates, qui pourrait, à part Meigret, prêter autant d'attention à ce raffinement typographique ? À nouveau, si cette personne n'est pas Meigret, elle doit comprendre très bien l'idéal biunivoque du grammairien. Ce progrès de la qualité typographique nous semble apporter encore une preuve que le grammairien-typographe Meigret continue à, ou veille à, perfectionner la qualité de ses ouvrages imprimés, en faisant de ces occasions d'impression la démonstration de ses idées grammatologiques.

Pour conclure, toutes les voyelles longues proposées dans M1548préf connaissent une parfaite continuité dans M1550b40p. L'utilisation inconsistante de ‹á› ou ‹à› dans la première texture est d'ailleurs améliorée dans la seconde. Nous pouvons donc dire que M1550b40p offre un *développement* plus fin de l'idée des voyelles longues dont les *recherches* sont terminées au plus tard en 1548. La qualité typographique mieux contrôlée de M1550b40p achève donc un cycle de R&D à ce sujet[637].

637 Nous ne prétendons pas dire que M1550b40p achève tous les cycles de R&D que le grammairien a menés. Il faut conclure au cas par cas.

Section viii. Consonnes

§ 58. Mauvais nommages de *C* et *G*

Ce passage inaugure deux séries des opérations dans la R&D grammatologique.

> [141] ❶çe qe de męmes font lę' Latins du ‹c› ę du ‹g› lę' prononçans ęn *ſ* ę *j conſonant'* auant ‹e› ‹i› ę non contans de çela il' appellet le ‹c› *ſé* ę le ‹g› *jé* : ❷combien qe d'auant ‹a› ‹o› ‹u› il' lę' font ſoner leur propr' ę naturęl ſon qi ęt tout aotr' ę tout tęl qe nou' pronõçons le ‹c› ęn ‹Cato› ę le ‹g› ęn ‹Gabrięl›. ❸Il me ſęmble q'a tout le moins leur deuoęt on lęſſer leur ançien nom : vu q'il' le gardet auant ‹a›, ‹o›, ‹u›, auãt lę'qęlles le ‹c› ſone ęn *k*, ę le ‹g›, ęn *gamma*. (M1550b40p, f. 12 r° [H1980, p. 12] ; vue 33 sur Gallica)[638]

La série porte sur la lettre *C*[639], et l'autre série concerne la lettre *G*[640].

❶ Comme nous l'avons vu au « § 47. Naïveté vs ancienneté », Meigret rencontre parfois la difficulté de cibler les adversaires de sa réforme : les Anciens à l'Antiquité, ou les ancêtres des Français ? Ici, il critique frontalement certains Latins — ou certains latinistes ? Nous y reviendrons. La critique est mêlée d'un sarcasme, et d'un raisonnement par l'absurde : ces Latins négligent les puissances propres de *C* et *G*, à savoir /k/ et /g/, et font jusqu'à appeler « le ‹c› *ſé* ę le ‹g› *jé* ».

❷ La phrase concessive commencée par *combien que* reflète la vraie position de Meigret. Selon lui, il est (plus) naturel que ‹c› sonne /k/, et ‹g› /g/, comme dans les exemples « ‹c› ęn ‹Cato› ę le ‹g› ęn ‹Gabrięl›. » Pour une raison que nous ignorons, Meigret semble avoir une conviction selon laquelle les voyelles ‹a›, ‹o› et ‹u› — sont-elles plus véritables ? — postposées à une consonne, permettent de déterminer la puissance naturelle de cette dernière.

❸ Meigret propose de retourner aux anciens noms (ou nommages) : "‹c› ca" et "‹g› gamma". Du point de vue épistémologique, il est intéressant de noter le sens ambigu du *nom* chez notre

638 Texte de H1980 : « ce que de même font les Latins du ‹c› et du ‹g›, les prononçant en ‹s› et ‹j› consonante avant ‹e›, ‹i› et, non contents de cela, ils appellent le ‹c› ‹sé› et le ‹g› ‹jé› : combien que devant ‹a›, ‹o›, ‹u› ils les font sonner leur propre et naturel son qui est tout autre et tout tel que nous prononçons le ‹c› en ‹Cato› et le ‹g› en ‹Gabrięl›. Il me semble qu'à tout le moins leur devait-on laisser leur ancien nom : vu qu'ils le gardent avant ‹a›, ‹o›, ‹u›, avant lesquels le ‹c› sonne en ‹k› et le ‹g› en ‹gamma›. » Cf. le texte juste avant, cit. [163], p. 302.

639 « § 59. "‹c› ca latin" vs "‹c› ſé" : récupération de l'étiquette de provenance », « § 60. "‹k› ca gręc" : lettre inutile », « § 65. "‹ch› cha aſpiré" », « § 61. ‹q›, ou réduction de ‹qu› », « § 62. "‹ç› se ou es" » et « § 63. "‹çh› çhe mol", ou dit es molle ».

640 « § 68. Nommage hésitant de ‹g› : ga, game ou gamma », « § 67. "‹g› ga ou gamma" vs "‹j› jé" » et « § 69. "‹j/i› je ou ji conſonante". Note sur l'inconsistance typographique de M1550b40p, f. 15 v° ».

grammairien : il peut vouloir dire non seulement le *nom*, mais aussi le *devoir* phonétique, c'est-à-dire, la prononciation. Comme nous l'avons pointé à plusieurs reprises[641], le nommage des lettres est un des rares moyens de connaissance et d'intervention dans les études phonologiques ou / et grammatologiques au XVIe siècle. Ici, l'argumentation de Meigret consiste à pointer l'incohérence entre le nommage et la prononciation d'une lettre : on nomme "‹c› ca" et "‹g› gamma", mais les prononce *ſé* et *jé*. D'où le besoin d'une réforme, tant au niveau du nommage, que de la diversification ou redistribution sémiographique.

On peut se sentir perplexe sur le rapport entre la mention des *Latins* dans le point ❶ et le « anҫien nom » dans le point ❸. Est-ce à dire que l'autorité des Latins est moins ancienne que ces noms (*ca* ou *gamma*) ? Grâce à nos études au « § 47. Naïveté vs ancienneté », nous savons que Meigret opposent parfois le critère de la *naïveté* française au critère de l'*ancienneté*. Nous pouvons deviner que ces *Latins* font référence à certains latinistes, et non pas aux Anciens de l'Empire Romain ; c'est pourquoi ces *Latins* n'ont pas droit de représenter l'héritage de l'Antiquité.

Afin de vérifier notre interprétation, nous nous proposons de lire quatre passages, dans lesquels notre grammairien est directement aux prises avec les *Latins* et précisément sur le nommage de *C* ou *G*.

Dès 1542, Meigret a énoncé le même reproche sur le mauvais nommage par les Latins :

> [142] Ie laiſſe à penſer aux **Latins** de quelle autorite ilz prononcent le ‹c›, en *s*, auant ‹e›, & ‹i›, & en ſemblable le ‹g› en *i conſonante*, & combien eſt eſtrãge la prononciation de ‹Cicero› en prononçant *Sifero*, aupris de dire *KiKero*. (M1542a, f. E iii r° ; vue 45 sur Gallica)[642]

L'autorité des *Latins* est mise en cause. Le problème de la lettre *C* est est clairement révélé par l'exemple ‹Cicero›.

> [143] ❶Je voudroҫ bieɳ dauantaje ſauoҫr come qoҫ lҫs Latins, ҫ Françoҫs epeleront ‹cla›, ‹cle›, ‹cli›, ‹ҫlo›, ҫ ‹cra›, ‹cre› : ‹gla›, ‹glo›, ‹gli› : ‹gra›, ‹gro›, ‹gre› : ❷Car ſi le ‹C› ҫtoҫt **anҫiennemẽt nomé** *sé*, come nous le **nomõs aojourdhuy** ❸il nous faodra confeſſer qe la pronõҫiaҫioɳ de ‹clamor› ſera **ſlamor*, ҫ de ‹craſtinus› **ſraſtinus*, ‹Criſtus› **ſriſtus* : ❹le ſ̧emblabl' aoſi nous faodra il dire du ‹g›, ſi ſoɳ anҫieɳ nom a eté *jé* tҫllement qe nous prononҫerons **jladius* ҫɳ ‹gladius›, ҫ **jradus* ҫn ‹gradus› : qui ҫt vne prononҫiaҫioɳ impoſibl' à toutes langes : ❺attҫndu qe ‹j›

641 Cf. « § 51. Stratégies de nommage », « § 52. Changements de nommage », « § 53. Nommage zéro de ‹a› et ‹u› ».

642 Lisons pour l'instant la prise de position dans M1550b : « vn argumҫnt qe j'ey fҫt ao proheme de "Luҫian", qe jamҫs ‹g›, ne ‹c›, ne furent appҫllez *jé*, *ſé*. » (cf. cit. [168], p. 306)

conſonante ne ſe peut proferer qe joint à vne voyęlle ſubseqęnte, ny dõqes le ‹g› prenãt le nom de *jé*. ❻Par çęs rę́zons donqes il ęt tout euidęnt qe le ‹C›, ę le ‹g› ſont **mal nomez** *ſé*, *jé* : ę q'il doęuet garder auãt toutes voyęlles le mę́me deuoęr q'ilz font auant l'‹a›. "‹c› nomé ca latiη ‹g› nomé gamma." ❼A çęte caoze je **nome** le ‹c›, *ca* latiη, ę le ‹g›, *gamma*, ou *game*.(M1548préf, p. 21 ; vue 21 sur Gbooks)[643]

❶ Nous nous proposons d'entendre « lęs Latins, ę Françoę́s » par ceux qui sont responsables des problèmes de *C* et *G* que Meigret va décrire, et concrètement par les *latinistes français*.

❷ Le nommage latin de "‹c› sé", qui est déjà critiqué dans M1548préf (cf. cit. [142]), provient d'une pratique *ancienne* et, en même temps, d'*aujourd'hui*. Nous pensons cette *ancienneté* fait référence aux *ancêtres* des Français, à qui Meigret impute l'état existant de langue écrite. Autrement, on ne pourrait pas expliquer la prise de position du nommage "‹c›, ca latiη" dans le point conclusif ❼.

Les points ❸ et ❹ donnent à voir que Meigret critique le nommage de *C* et *G* en parallèle, en utilisant le même type de contexte : consonne + liquide[644]. Force est de constater que tous ces exemples sont en latin, comme s'il fallait régler le problème d'abord en linguistique latine avant de généraliser la solution à la linguistique française. Cela est explicable par notre métaphore de « banque centrale de latinophonie » (p. 128) : parce que la linguistique française restait par endroits une branche de la linguistique latine, elle ne peut pas créer, modifier ou valider tout seul ses règles fonctionnelles, elle a besoin de convaincre au préalable l'instance de l'épilinguistique latinophone. Et c'est pourquoi Meigret conclut que l'impossibilité de prononcer ‹gr-› /ʒr/ ou ‹gl-› /ʒl/ est pour « toutes langes », en ayant recours à une loi d'ordre *linguistique générale*.

❺ Mettre en question, à nouveau, l'incohérence entre le nom et la voix de *G* : « le ‹g› prenãt le nom de *jé* ».

❻ Conclusion de la critique : « le ‹C›, ę le ‹g› ſont mal nomez *ſé*, *jé* ».

❼ Prise de position : on doit nommer « le ‹c›, ca latiη, ę le ‹g›, *gamma*, ou *game* »[645].

643 Lisons une page avant : « "‹c›, et ‹g›, mal nommez sé ié." E pourtant puis qe lęs lęttres portet le nom de leur puißãce, il n'y a point de rę́zoη d'auoęr nomé le ‹c›, *Sé*, ne le ‹g› *jé* » (M1548préf, p. 20 ; cf. cit. [165], p. 305)

644 Lisons : « Car toutes lęttres ſont nomées ſelon leur puiſſançe. Aotremęnt il ut fallu q'ęlles uſſet u deu' noms, l'un ſelon q'on lę' prononçé auant ‹e›, ‹i›, ę l'aotre auant ‹a›, ‹o›, ‹u›, ‹l›, ‹r›, qi n'ut eté qe confuzíon. » (cf. cit. [169], p. 308)

645 Cf. « § 68. Nommage hésitant de ‹g› : ga, game ou gamma » sur le nouveau nommage *ga* ou *game* en conception.

Résumons. En ce qui concerne la dénotation de l'*ancienneté*, le point ❷ apprend que les *Anciens* peuvent dénoter les ancêtres des Français, dont certains, latinistes, donnent l'impression qu'ils incarnent les *Latins*. Les points ❸ et ❹ décèlent le champ de force, dans lequel Meigret n'a que le choix de se battre contre le camp représentant l'ancienneté. Enfin, au nom de la véritable latinité, le point ❼ réclame le retour au nommage "‹c›, ca latiɳ".

Dans deux passages de M1550b40p suivants, nous voyons que Meigret est toujours aux prises avec ses contemporains qui prétendent imiter, maladroitement à son avis, les Latins.

> Aoſi n'ęt prouenúe çete façon d'ecritture qe d'une **ſotte fantazíe q'on a prins ſur lę' Latins**, qe la prononçíaçíon du ‹q›, ne ſe deuroęt fęre ſans ‹u› : combien q'il n'ęt ęn riẽ differęnt du ‹c› ſonant ęn k : ę a çete caoze **lę' Latins** l'ont tenu pour ſuperflu. Nous ęn fęzons aoſi de męmes du ‹g›, qant il ęt dauant ‹e›, ou ‹i›, pour luy rędre ſa **nayue puiſſanęe**. (M1550b40p, f. 14rº -14 vº [H1980, p. 15] ; cf. cit. [117], p. 241)

L'ambiguïté s'éclaircit : les personnes que Meigret attaque sont celles qui ont pris leur « ſotte fantazíe ſur lę' Latins », et non pas les Latins à l'Antiquité. Une ligne plus loin, les vrais Latins endossent l'avis de Meigret, car ils « ont tenu pour ſuperflu » le typème ‹u› dans la séquence ‹qu›. Or, le style discursif de Meigret, parfois provocant, peut donner l'impression qu'il rivalise lui-même avec les Anciens :

> [144] Ou ęt l'aotheur ançien ſoęt **Gręc, ou Latin** qi eyt jamęs mis ęn auant qe ‹g›, auant ‹e›, ‹i›, ſoneroęt ęn ‹j› conſonante, ou ‹c›, ęn ‹ſ› ? […] Car ſi ‹c›, ut ſoné ęn ſ ęn ‹Cicero›, ę le ‹g› ęn ‹j› conſonante, ęn ‹genus›, ę ‹gibber›, ils vſſet ecrit ‹*Siſero›, ‹*jenus›, ę ‹*jibber›. (M1550b40p, f. 14 v° [H1980, p. 15] ; vue 38 sur Gallica)[646]

Le message essentiel à retenir est que les Grecs et Latins remarquent, comme lui, la prononciation /ʒ/ de la lettre ‹g› placée devant ‹e› ou ‹i›. Néanmoins, le passage peut laisser entendre un mécontentement envers ces Anciens, qui n'ont pas, comme lui, proposé de réformer l'incohérence entre son et nom des lettres *C* et *G*.

Il convient de prendre en considération l'asymétrie des R&D pour ‹c› et ‹g›. Nous savons que ces deux lettres connaissent une redistribution phonétique — celle qui réduit chacune d'elles en un son unique, l'une en /k/ et l'autre en /g/. L'économie de leur redistribution graphique est pourtant différente. Le son /s/, après être enlevé de ‹c›, sera alloué simplement à un nouvel

646 Texte de H1980 : « Où est l'auteur ancien, soit Grec ou Latin, qui ait jamais mis en avant que ‹g› avant ‹e›, ‹i› sonnerait en ‹j› consonante, ou ‹c› en ‹s› avant les mêmes voyelles, ni que le ‹t› doive jamais sonner en ‹s› ? […] Car si ‹c› eût sonné en ‹s› en ‹Cicero› et le ‹g› en ‹j› consonante en ‹genus› et ‹gibber›, ils eussent écrit ‹Sisero›, ‹jenus› et ‹jibber› »

typème ‹ç›[647] ; en revanche, le son /ʒ/ rencontre l'indécision du statut de ‹j› qui, dit *consonante*, s'oppose d'abord à l'"‹i› latin" :

> J'ey pareillemẹnt diuẹrſifié ‹j› cõſonãte de l'i voyẹlle par vne proporçioɳ double de l'‹i›, daotãt qe ç'ẹ́t vne prolaçiõ qazi double de l'i. (M1548préf, p. 12 ; cf. cit. [175], p. 312)

Nous verrons qu'il faudrait un certain *déploiement stratégique* (p. 313) pour repositionner au juste ces trois items : d'abord distinguer graphiquement ‹i› et ‹j›, puis distinguer phoniquement /g/ et /ʒ/.

Pour conclure, afin de trouver une fissure pour revendiquer le retour aux anciens noms, c'est-à-dire *ca* et *gamma*, Meigret a dû s'affronter la vieille habitude de nommer *jé* la lettre *G* et *sé* la lettre *C*, qui demeure encore la nôtre aujourd'hui. À cet effet, il est aux prises avec « lẹs Latins, ẹ Françoẹ́s ». L'occasion a aussi permis de voir pourquoi il introduit dans ce champ de force le critère de la *naïveté*, en déconstruisant le critère de l'*ancienneté*.

647 Lisons : « je luy ey ballé vne cue a la mode dẹs Heſpaɲols, le tenãt par çe moyen pour vne façon de ſ : ẹ l'appẹlle ſe, ou ẹs. » (f. 12 v° ; cf. cit. [152], p. 292)

§ 59. “‹c› ca latin” vs “‹c› ſé” : récupération de l’étiquette de provenance

Dans le domaine phonologique et grammatologique, et avant Meigret, la différence de deux *C* est notamment relevée par le *Champ fleury* :

> C. devant O. en pronunciation et langage Francois, aucunesfois est solide, comme en disant ‹Coquin›, ‹coquard›, ‹coq›, ‹coquillard›. Aucunesfois est exile, comme en disant ‹Garcon›, ‹macon›, ‹facon›, ‹francois›, et aultres semblables. (Tory 1529, f. xxxvii v° ; aux BVH)

Le présent § consiste à répertorier les discours de Meigret afférents à cette différenciation, tandis que le « § 62. “‹ç› se ou es” » étudie spécifiquement la forme et le nommage de ‹ç›. Nous nous proposons de nuancer l’introduction « de l’apostrophe et de la cédille » dont Citton et Wyss (1989, p. 27)[648] et Baddeley (1993, p. 105)[649] attribue le mérite notamment à Tory. Cependant, il y a plusieurs phases ou démarches dans cette *introduction*. Sans qu’une R&D en vérifie la praticabilité et en concrétise le mode d’emploi, une initiative restera un dessein ; elle ne serait pas entrée dans l’usage. Nous pensons que Tory a initié cette R&D sur le *C* avec cédille, et que Meigret en prend le relais et la met à l’épreuve avec ses études phonologiques et grammatologiques. D’ailleurs, l’intégration de la cédille dans la typographie n’équivaut pas à dire l’intégration d’un *C cédille* en particulier[650], et nous verrons au « § 62. “‹ç› se ou es” » que Meigret ne cesse de multiplier ses angles d’examen sur ce typème ‹ç› de 1542 en 1550.

Meigret s’approprie le besoin de la différenciation de deux *C*, surtout pour légitimer son principe de diversification sémiographique.

> Or ie m’emerueille que ceux qui ont cherché de faire differente eſcriture de vocables, la ou leur ſignification ſeroit **diuerſe,** n’ont aduiſé en ſemblable de **diuerſifier** les letres, la ou leur puiſſance ſe trouueroit **diuerſe.** Car il me ſemble qu’il eſt auſſi rayſonnable de **diuerſifier** le *C*, quant il ſonne en *S*, de celuy qui ſonne en *K*. (M1542a, f. E iii v° ; cf. cit. [150], p. 150)

Avec une tonalité sarcastique, Meigret critique implicitement les partisans de l’écriture étymologisante. Si on s’intéressait autant à varier les traits *en vain* — sans qu’ils correspondent à rien en phonétique, temps /tã/ par exemple —, pourquoi ne pense-t-on pas à

---

648 Tory propose de « systématiser l’usage de l’apostrophe et de la cédille ».

649 Ce qu’on appelle « la cédille, était […] publié par Tory quelques mois auparavant, en mars-avril 1530 (1531 n.s.) ».

650 N’oublions pas que ce que Meigret nomme “‹ę› ouuęrt” (dont la forme ‹ę› est plus standard) peut aussi s’appeler un *E cédille*, et connut le nom d’*E caudata* (littéralement, un *E à queue*). Si le sujet portait sur l’intégration de *la cédille* en général, l’apport de Meigret ne serait pas moins important que celui de Tory.

« diversifier les lettres, là où leur puissance se trouverait diverse » ? La figure du typème ‹ç› est présente dès 1542.

> Combien que qu'il voudroit mieux faire nous le pourrions **diuerſifier** ainſi que ie vous ay dict du ‹c› fonnant en *s*, & pour monſtrer qu'il doit eſtre prononcé plus mollement que le ‹c› ſimple, luy mettre vng point au mylieu de ceſte figure **‹ç›**. (M1542a, f. F i r° ; cf. cit. [151], p. 291)

À notre connaissance, l'étiquette de provenance "‹c› ca latin" n'est présente qu'en 1548.

> Par çęs rę́zons donqes il ęt tout euidęnt qe le ‹C›, ę le ‹g› ſont mal nomez ſé, jé : ę q'il doęuet garder auãt toutes voyęlles le mę́me deuoęr q'ilz font auant l'‹a›. A çęte caoze je nome le **‹c›, ca latiɳ**, ę le ‹g›, gamma, ou game. (M1548préf, p. 21 ; cf. cit. [143], p. 280)

Nous pouvons reconstruire la R&D de "‹c› ca latin" de la façon suivante. Après avoir opposé sa puissance /k/ à celle /s/ sur le plan phonétique en 1542, Meigret recourt au nom ancien afin de consolider leur distinction du point de vue de la *lettre*, dont l'identité dépend de ses trois aspects son / forme / nom[651]. Si le nouveau typème ‹ç›, dénommé "ſe ou es", bénéficie seulement d'un nommage peu distinctif de "‹s› es", il convient de caractériser la lettre "‹c› ca" avec l'étiquette de sa provenance en distanciant le rapport entre ‹ç› et ‹c›. C'est une stratégie un peu faute de mieux, car cette voix "‹c› ca" est une voix déjà bien *française*. L'élaboration d'une *liste des voix* augmente probablement une telle exigence de précision, parce que la comparaison de l'une avec l'autre dans un espace aussi restreint et structuré impose de particulariser autant qu'il se peut chaque voix.

Si notre reconstruction de l'histoire de "‹c› ca latin" est soutenable, elle apporte une preuve décisive, d'une part, à la nature (sciemment) progressive de la grammatologie de Meigret et, d'autre part, à la prise de décision stratégique du nommage de chaque typème. Le nommage d'une lettre selon sa puissance[652] n'est pas le seul critère opératoire de cette grammatologie. La démarche de la diversification qui l'emporte s'avère parfois plus fondamentale. C'est pourquoi le nommage "‹c› ca" ne suffit pas, et le nommage des certaines voix / lettres évolue encore. De fait, le nommage fait partie intégrante de la R&D grammatologique.

Pour conclure, si la récupération d'une étiquette de provenance semblait un pas concessif par rapport à la quête de l'émancipation de la grammaire française, elle contribue visiblement à l'éclaircissement du nouvel alphabet, en rompant stratégiquement le rapport entre ‹c› et ‹ç›.

---

651 Cf. « § 27. Litterae et leurs trois aspects » et « § 30. Son / forme / nom et leur dissociabilité chez Meigret ».
652 Cf. « § 51. Stratégies de nommage ».

§ 60. “‹k› ca grẹc” : lettre inutile

Le symbole ‹k› sert dans la notation phonétique plutôt que dans l’écriture quotidienne. C’est une *lettre* que Meigret cherche à éliminer dès 1542, dans la mesure où sa puissance se superpose avec celles de ‹c› et ‹q›. D’après la procédure que nous avons reconstruite au « § 36. De la grammatologie à l’alphabet », elle est mise sur la liste d’attente (située dans la phase ⓗ, p. 206) : elle est inutile, mais elle ne nuit pas à la structure et au fonctionnement de la langue française. Les trois passages, qui sont extraits perspectivement des trois textes grammatologiques, permettent de détailler nos constats.

Dès M1542a, Meigret s’approprie l’opinion des Latins, selon qui ‹k› et ‹q› sont deux lettres potentiellement inutiles.

> [145] “‹K›, ‹Qui› ſuperflus.” Quant [la question] eſt du ‹K›, & ‹q›, les Latins les ont eſtimez ſuperfluz, comme qui auoient le ‹c›, ayant meſme puiſſance qu’eux ſur toutes les voyelles. (M1542a, f. E iv v° ; vue 48 sur Gallica)

En effet, la lettre ‹c›, que Meigret nomme toujours ca latin dans deux listes (cf. *Tableau 7*, p. 253), suffit pour rendre la puissance /k/.

Dans M1548préf, le sujet étant plus amplement creusé, Meigret entame un cycle de R&D dans lequel, la suppression de ‹k› a besoin d’être assortie d’un autre plan qui est la mise en route du typème ‹ç›.

> [146] ❶Je ne ſuis pas d’auis d’uzer du ‹κ› ẹn nuls vocables […] ❷Notez qe lẹs Latins come ja je vous ey dit n’ecriuet q’un ‹κ› pour ‹κalendæ› : ❸çẹt çe qe veut dire Qintilian qant il veut q’ẹlle ſoẹt ecritte ſeule pour lẹs vocables q’ẹlle reprezẹnte. ❹“‹c›, ‹k›, de méme puiſſance.” Méſ ſi einſi ẹt com’il dit, qe la puiſſançe du ‹c› ſoẹt toute tẹlle qe du ‹κ› auãt ‹a›, de ſorte qe le ‹κ› ſoẹt inutile, ❺attẹndu qe çẹt [ç’ẹt] le deuoẹr, ẹ la puiſſançe du ‹c›, laqẹlle il garde par ſur toutes voyelles : **il faot dõq inferer ſubſeqẽmẹnt q’il la garde toute tẹlle dauãt lẹs aotres voyẹlles, q’il fẹt dauant ‹a›**. Or ẹt il q’il ſone ẹn ‹κ› auãt l’‹a›, il ſẹnsuyt [ſ’ẹnsuyt] donqes q’auant toutes lẹs aotres voyẹlles il garde le ſon de ‹κ›. (M1548préf, p. 8 ; vue 8 sur Gbooks)

❶ L’attitude de Meigret défavorable à l’admission de ‹κ› devient tranchée.

❷ La même référence aux Latins.

❸ D'après Quintilien, selon qui il faut qu'une puiſſance « ſoęt ecritte ſeule pour lęs vocables q'ęlle reprezęnte », Meigret élabore son principe du rapport biunivoque entre son et forme (d'une lettre).

❹ Étant donné que deux typèmes ‹c› et ‹k› ont une même puissance /k/, Meigret juge ce dernier inutile.

❺ Néanmoins, est-ce que ‹c› sonne partout /k/ ? La lettre *C* n'a actuellement pas rempli son devoir : « il faot dõq inferer ſubſeqẽmęnt q'il la garde — la puiſſançe du ‹c› — toute tęlle dauãt lęs aotres voyęlles, q'il fęt dauant ‹a› », « par ſur toutes voyelles ».

Au « § 59. "‹c› ca latin" vs "‹c› ſé" : récupération de l'étiquette de provenance », nous avons vu que ce raisonnement légitimerait la création du typème ‹ç›. Il faudrait *expulser* la puissance de /s/ du typème ‹c›, pour que ce typème prenne intégralement en charge la puissance /k/. Et il faudrait, en même temps, fournir une solution aux graphies porteuses de cette puissance /s/ expulsée. D'où, à nouveau, une complexité du type *engrenage*[653].

Enfin, c'est après la mise en route du typème ‹ç› que M1550b40p gagne une formulation aussi lapidaire que la suivante :

> [147] ao regard du ‹k›, ę du ‹q›, ils ne ſont ęn rięn differęns du ‹c›, ſinon de leur figure : parqoę il' ne ſęruet q'a vne męme voęs. (M1550b40p, f. 15 rº [H1980, p. 16] ; vue 39 sur Gallica)[654]

La clarté est gagnée après que ce typème ‹c› a assumé son nouveau rôle : celui d'évoquer désormais uniquement le son /k/. Et c'est seulement à ce stade que la lettre ‹k› est définitivement jugée oiseuse ; dans une certaine mesure, nous croyons qu'elle ne serait probablement plus présente dans la *liste des voix* ou / et lettres, si Meigret avait pu publier encore un autre texte grammatologique après 1550.

Ce passage apporte aussi une preuve directe sur la « dissociabilité de son / forme / nom chez Meigret » et l'importance de la nouvelle épistémologie dite l'*écriture phonographique*[655]. L'isolation de la dimension graphique (des lettres) est une condition préalable avant qu'on puisse parler de la dissemblance *uniquement visuelle* entre ‹c›, ‹k› et ‹q› en l'occurrence. Avec

653 Cf. « § 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d'‹ai› pris dans l'engrenage ».
654 Texte de H1980 : « au regard du ‹k› et du ‹q›, ils ne sont en rien différents du ‹c›, sinon de leur figure : parquoi ils ne servent qu'à une même voix »
655 Cf. « § 30. Son / forme / nom et leur dissociabilité chez Meigret » et « § 28. Changement de paradigme grammatologique : voix scriptible vs écriture phonographique ».

ce point d'appui, ou grâce à une telle sûreté technologique de l'écrit, les recherches des affinités entre des voix[656] entreprises par Meigret ont bénéficié d'un ordre de précision élevé. Et c'est dans ce contexte que les situations de recouvrements phonétiques entre ‹c›, ‹k› et ‹q› deviennent *discutables*. Au double sens du terme : d'abord au sens positif où ces situations sont désormais représentables à l'écrit et susceptibles d'être amendées, puis au sens propre où, une fois qu'elles sont objectivement enregistrées, ces situations commencent à laisser sentir intolérables.

Il convient de mentionner l'histoire de la lettre ‹k›. Vu qu'elle est complètement *dégagée* de l'écriture quotidienne, c'est-à-dire, vu sa disponibilité matérielle, Ramus (1562, 1572) va l'utiliser partout où le son /k/ est perçu. Dans une certaine mesure, ce grammairien successeur a la chance de profiter du travail de Meigret, en contournant les complexités de l'*engrenage* au niveau de l'ingénierie.

Il n'est pas sans intérêt de savoir que l'impression de ces textes grammatologiques confirme l'idée de Meigret. Dans M1542a, M1548préf et M1550b40p, aucun mot français n'est formé par ‹k›. La seule présence de cette lettre est dans un mot latin ‹ĸalendæ› (cf. cit. [146], p. 286). D'après nous, cela fait aussi partie des R&D, ou des connaissances tacites d'un grammairien-typographe : ce dernier doit être au courant du taux d'emploi du typème ‹ĸ› qui est très bas.

Nous comprenons mieux pourquoi, dans les deux listes des voix, Meigret présente toujours en parallèle "‹c› ca latin" et , contrairement au cas de "‹ſ›, ‹ç›, ‹s›, ęs", où les figures distinctes mais homophones sont arrangées sur une seule ligne. En effet, la séparation de deux voix / lettres laisse entrevoir leurs traitements différents : celle "‹c› ca latin" est appropriée, et l'autre "‹k› k grec" est mise sur liste d'attente (ou d'élimination). De fait, deux listes ne sont que deux moments arrêtés d'un chantier grammatologique en plein développement.

Pour conclure, le cas du typème inutile "‹k› ca gręc" nous a permis d'observer une série de démarches entreprises par le grammairien-typographe Meigret. Ce dernier emprunte d'abord l'autorité des Latins, de Quintilien en particulier. Ensuite, alors que le typème "‹k› ca gręc" est jugé oiseux, il lui faut encore mettre en place un nouveau typème ‹ç›, pour maintenir

656 Lisons : « j'ey auizé pour ſatiſfęre a la prononçíaçíoη, de lęs [les voix] mętre içy par ordre ſeloη leur **affinité**, ę conuenançe, auęq leurs noms qadrans à leurs puiſſançes. » (M1548préf, p. 25 ; cf. cit. [123], p. 261) ; « j'ey auizé de lę' peindr' ę leur baller leur' noms ſelõ leur puiſſançe, ę de lęs ordoner ſelon leur **affinité**. » (M1550b40p, f. 15 v° [H1980, p. 16] ; cf. cit. [124], p. 261). Voir aussi le *Tableau 7 : Comparaison de deux listes*, p. 253.

correctement la structure et le fonctionnement de langue écrite. C'est seulement après l'intervention bien conduite qu'il a pu démontrer définitivement l'inutilité de la lettre grecque.

§ 61. ‹q›, ou réduction de ‹qu›

Dès 1542 Meigret critique la superfluité de ‹qu› et propose une solution efficace à la place.

> [148] Il eſt vray qu'ilz [les Latins] ſ'aydoient du ‹q›, comme dit Priſcian pour monſtrer qu'es vers l'‹u›, enſuyuant perdoęt la force de letre, qui ſe doit entendre à mon aduis en tant que touche [de] la quantité : Car par rayſon deux voyelles en vne ſyllabe la rendent longue. Or auons nous en tyrant des vocables de la langue Latine gardé ce ‹q›, auecq l'‹u› en ceux ou nous l'auons trouué : Combien que l'‹u› ny ſoit aucunemẽt prononcé, & que nous ne ſoyons en la neceſſité pour la poeſie dont parle Priſcian : Parquoy il eſt **ſuperflu**. "Qui, que, quelle. qi, qe, qelle" Car quãt nous prononçons ‹qui›, ‹que›, ‹quelle›, ‹quant›, & ainſi des autres, nous ne diſons ſinon ‹qi›, ‹qe›, ‹qelle›, ‹qant›. Et pourtant ie treuue que ceſt ſimpleſſe de l'eſcrire, & de penſer que l'‹u› ſoit de rien neceſſaire pour faire ſoner le ‹q› en K. (M1542a, f. E iv v° ; vue 48 sur Gallica)

À l'origine de cette écriture abusive, il y a une pratique dans le domaine prosodique : « deux voyelles en vne ſyllabe », à savoir ‹-ue›, « rendent longue » la séquence ‹que›. Ensuite, le respect de l'étymologie conduit à l'admission du graphème ‹que›. Toutefois, ‹q› suffit.

M1548préf n'aborde pas la réduction de ‹qu› en ‹q›. Venons-en donc à M1550b40P.

> [149] Ę qãt ao ‹q›, il n'ęt point aotr' ęn ſa puiſſançe qe k, ny ne ſey pourqoę l'ecritture luy ajoute touſiours vn ‹u› : vu q'il ny [n'y] ęſt point prononçé : ny n'ont ‹qi›, ‹qęlle›, ‹qe›, ‹qant›, ne tous aotres, ao'qels l'‹u› n'a poĩt de ſon, nõ plus bezoin d'un ‹u› ſubſeqęnt le ‹q›, qe ‹Cato›, ę ‹cõbatre›. Aoſi n'ęt prouenúe çete façon d'ecritture qe d'une ſotte fantazíe q'on a prins ſur lę' Latins, qe la prononçíaçíon du ‹q›, ne ſe deuroęt fęre ſans ‹u› : combien q'il n'ęt ęn riẽ differęnt du ‹c› ſonant ęn k : ę a çete caoze lę' Latins l'ont tenu pour ſuperflu. (M1550b40p, f. 14 r°-14 v° [H1980, p. 15] ; vue 37 sur Gallica)[657]

La critique de la superfluité de ‹q› s'avère encore plus radicale : non seulement le graphème ‹qu›, mais la lettre ‹q› en elle-même, sont oiseux.

Pour conclure, nous retenons simplement que la réduction de ‹qu› en ‹q› est un cas exemplaire de la réforme par Meigret vers l'écriture phonographique. Le problème est bien documenté tant au niveau historique que théorique, et sa solution est prête très tôt.

---

657 Texte de H1980 : « Et quant au ‹q›, il n'est point autre en sa puissance que ‹k›, ni ne sais pourquoi l'écriture lui ajoute toujours un ‹u› : vu qu'il n'y est point prononcé : ni n'ont ‹qi›, ‹qęlle›, ‹qe›, ‹qant›, ni tous autres, auxquels l'‹u› n'a point de son, non plus besoin d'un ‹u› subséquent le ‹q›, que ‹Cato› et ‹combattre›. Aussi n'est provenue cette façon d'écriture que d'une sotte fantaisie qu'on a prise sur les Latins, que la prononciation du ‹q› ne se devrait faire sans ‹u› : combien qu'il n'est en rien différent du ‹c› sonnant en ‹k› : et à cette cause les Latins l'ont tenu pour superflu. »

§ 62. “‹ç› se ou es”

La polyphonie de la lettre *C* qui est susceptible de sonner /k/ et /s/ nuit à la correspondance phonie-graphie. Pour y remédier, on est en droit d’inventer un nouveau typème.

> [150] Or ie m’emerueille que ceux qui ont cherché de faire differente eſcriture de vocables, la ou leur ſignification ſeroit **diuerſe**, n’ont aduiſé en ſemblable de **diuerſifier** les letres, la ou leur puiſſance ſe trouueroit **diuerſe**. Car il me ſemble qu’il eſt auſſi rayſonnable de **diuerſifier** le *C*, quant il ſonne en *S*, de celuy qui ſonne en *K* : “‹**Façon**› ‹Facond›. ‹Nous› ‹noz›.” attendu meſmement que la prononciation eſt **diuerſe**, comme en ‹**façon**›, & ‹facond›, que de faire **diuerſe** l’eſcriture de nous [nos], primitif, & de noz deriuatif. qui ne font en rien differens en leur prononciation. ‹**ç**›. Pour nous oſter doncques de ceſte confuſion du *C*, j’ay aduiſé que les Heſpaignols ont vng ‹**ç**› crochu, ou à queue, dont nous pourrons vſer deuant toutes voyelles, deuant leſquelles nous vſurpons le C, en S, en eſcriuant de ‹**ça**›, ‹**çeçy**›, ‹**façon**›, non pas que ie vueille dire que S, ne ſ’y puiſſe bien mettre, quoy que les homes de france ſe moquent des dames le faiſant ainſi. (M1542a, f. E iii v° ; vue 46 sur Gallica)

La problématique de la lettre C qui sonne /s/ ou /k/ conduit, logiquement selon le grammairien, à sa diversification sémiographique. Le couplage des deux mots par un contexte identique ‹Façon› vs ‹Facond› — comme s’il s’agissait d’une paire d’opposition phonématique — déploie le talent de phonéticien en Meigret. En critiquant l’écriture étymologisante, ce dernier s’approprie son principe du marquage *visuographique*[658], et revendique le droit d’inventer un nouveau typème pour l’écriture phonographique.

Même si, d’après les historiens de l’orthographe, il faut imputer à Tory le mérite d’avoir proposé le *C cédille*[659], Meigret ne le cite jamais. En revanche, son texte laisse entendre qu’il a *découvert* — « j’ay aduiſé » — le signe ‹ç› crochu auprès des Espagnols d’alors. Nous verrons que cette inspiration étrangère paraît à chaque fois qu’il explique le nouveau typème, alors qu’il n’y a jamais aucune mention de Tory.

> [151] Combien que qu’il voudroit mieux faire nous le pourrions **diuerſifier** ainſi que ie vous ay dict du ‹c› fonnant en ‹s›, & pour monſtrer qu’il doit eſtre prononcé plus mollement que le ‹c›[660] ſimple, luy mettre vng point au mylieu de ceſte figure. ‹ç› (M1542a, f. F i r° ; vue 49 sur Gallica)

658 Selon les termes de Jaffré 2000, dont nous avons cité l’article au « § 45. Diversification sémiographique ».
659 Cf. « § 59. “‹c› ca latin” vs “‹c› ſé” : récupération de l’étiquette de provenance ».
660 Graphie originelle : ç (une erreur typographique, car ce typème est censé être « simple »).

La spécification articulatoire, qui compare la puissance du typème ‹ç› à celle d'un *C* plus mol, ne paraît que cette fois-ci. Dans la *liste des voix* en 1548, cette mollesse sera donnée au graphème "‹çh› es molle ou çhe mol".

> "‹çh›. s molle." Ao regard du ‹ch› je le lęſſe ęn ſoη entier par dauãt toutes lęs voyęlles, come il ęt auãt ‹a›, ſonant ęn ca aſpiré : ę là ou il ſone en **ſ molle**, je luy ajoute vne **cúe**, tout einſi q'ao ‹ç›, qant il ſone ęn s, le tenãt pour ſ molle : come ęn ‹çhamailler›, ‹çheual›, ‹çhinõ›. (M1548préf, p. 22 ; cf. cit. [155], p. 295)

À partir de cette date, le nommage du typème ‹ç›, "ſe ou es" dans M1548préf, ou "es" tout court dans M1550b40p, n'est plus associé à la mollesse. La raison en est imaginable, Meigret est contraint par l'économie de moyens descriptifs disponibles : une fois que le typème ‹çh› à valeur de /ʃ/ s'avère encore plus molle, il faut que le typème ‹ç› à valeur de /s(ə)/ lui cède la place. Cela explique pourquoi le grammairien doit multiplier les stratégies de nommage[661].

Quant à l'opposition entre "‹ch› ca aſpiré" et "‹çh› es molle", nous en traitons plus tard[662].

Approximativement, ‹ç› est une façon — disons une espèce — de ‹s›. Pourquoi ne lui substitue-t-on pas simplement ‹ſ› ?

> [152] Més pour aotant qe le ‹c›, ſonant ęn ſ, ſeroęt diffiçil' a otter de l'ecritture : ę qe ſi (come la ręzõ le veut) je mettoę vn ‹ſ› ęn ſa plaçe, vou' ne faodriez pas a la prononçer ęn *z*, ęntre deu' voyęlles, je luy ey ballłé vne **cue** a la mode dęs **Heſpaη̃ols**, le tenãt par çe moyen pour **vne façon de ſ** : ę l'appęlle *ſe*, ou *ęs*. (M1550b40p, f. 12 r°-12 v° [H1980, p. 13] ; vue 33 sur Gallica)[663]

Meigret y a réfléchi, mais prévoit que cette substitution risque d'imposer la prononciation de /z/ à l'endroit de /s/, puisque le contexte voyelle + /s/ + voyelle[664] fait ce /s/ à l'intervalle sonner /z/ ; pensons à *user*, par exemple. Nous avons déjà vu cette prudence d'ingénieur chez Meigret dans deux cas : le test de la convertibilité lexicale d'‹ai› en "‹ę› ouuert"[665], et le « déploiement stratégique » des deux distinctions ‹i› / ‹j› et ‹j› / ‹g› avant de mettre en route la correspondance biunivoque entre le ‹g› et /ʒ/[666]. En l'occurrence et concrètement, avant qu'on

661 Jusqu'à 4 types, d'après notre récapitulation, cf. « § 51. Stratégies de nommage ».
662 Cf. « § 63. "‹çh› çhe mol", ou dit es molle » et « § 65. "‹ch› cha aſpiré" ».
663 Texte de H1980 : « Mais pour autant que le ‹c›, sonnant en ‹s›, serait difficile à ôter de l'écriture : et que si (comme la raison le veut) je mettais un ‹s› en sa place, vous ne faudriez pas à le prononcer en ‹z› entre deux voyelles, je lui ai baillé une queue à la mode des Espagnols, le tenant par ce moyen pour une façon de ‹s› : et l'appelle ‹se› ou ‹ęs›. »
664 Nous suivons simplement le sens du passage. À vrai dire, le contexte prévocalique /s/ + voyelle suffit à cet effet, mais notre constat ne contrarie en rien celui de Meigret.
665 Cf. « § 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d'‹ai› pris dans l'engrenage ».
666 Cf. le « déploiement stratégique » de ces deux distinctions, p. 313.

soit habitué de lire ‹s› tout bonnement /s/ (et non /z/), la substitution de ‹s› à ‹ç› risque de perturber le fonctionnement, voire la structure même de la langue.

Force est de constater que même en 1550, date de publication du dernier texte grammatologique, Meigret continue à évaluer dynamiquement, en fonction de la pratique scripturale usuelle, la praticabilité d'un projet comme celui de la substitution de ‹ç› à ‹s›. Dans le raisonnement qu'on vient de voir, c'est un ingénieur linguiste (plutôt qu'un grammairien ou littéraire) qui parle. Le propos est d'ordre pratique, et non pas d'ordre théorique, puisque suivant le principe pur qu'est la correspondance phonie-graphie, il faudrait revenir, dans la mesure du possible, à la graphie la plus simple de la prononciation, ‹s›. Par rapport à la simplicité de ‹s›, le typème ‹ç› serait une graphie superflue qu'il faudrait éliminer. Cela revient à dire que Meigret a toujours conscience d'être en face d'un état de langue écrite qui est *mal parti*. Cette situation, dont nous avons représenté la complexité et l'exigence par le double sens d'*engrenage*[667], démontre à nouveau le besoin d'une R&D d'ordre industriel.

> [153] Ao regard de ‹ſ›, ‹z›, ę ‹çh› : ę premieremęnt qant a ‹ſ›, ęlle ſe rencontre bien ęn notre lang' auant ‹c›, fęzant ſyllabe : come ‹ſcãdale›, ‹Scamonée›. Ny ne peut ao comęnçemẽt d'un vocable fęre ſyllab' auęq le ‹ç› prononçé ęn *s*, com' aotrefoęs, je vous l'ey dit ao "Menteur de Lucían" : car nul vocable ne peut comęnçer par deu' conſonantes d'une męme puiſſance. (M1550b40p, f. 18 rº [H1980, p. 19] ; vue 45 sur Gallica)[668]

Ce passage donne à voir un autre test de l'adaptabilité du typème ‹ç›. Ce dernier ne risque pas d'affecter la structure phonétique des anciennes graphies commençant par *Sc-*. Le contexte est soit du type *Sc- + a / o / u* dans lequel on continue à écrire ‹s› (ex. ‹ſcãdale›, ‹Scamonée›), soit du type *Sc- + i / e* dans lequel ‹c› serait fondu dans ‹s› (ex. ‹ſiençe›[669]). Dans le premier cas, Meigret semble vouloir dire qu'il y a entre *s* et *c* une frontière de deux syllabes, alors que dans le deuxième cas le son /s/ fondu ne fait qu'une seule attaque d'une syllabe. Dans les deux cas, le nouveau typème ‹ç› ne changera pas la prononciation — la structure phonétique — des mots.

---

667 Cf. « § 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d'‹ai› pris dans l'engrenage ».

668 Texte de H1980 : « Au regard de ‹s›, ‹z› et ‹çh› : et premièrement quant à ‹s›, il se rencontre bien en notre langue avant ‹c›, faisant syllabe : comme ‹scandale›, ‹Scamonée›. Ni ne peut au commencement d'un vocable faire syllabe avec le ‹ç› prononcé en ‹s›, comme autrefois je vous l'ai dit au ‹Menteur› de Lucien : car nul vocable ne peut commencer par deux consonantes d'une même puissance. »

669 C'est un constat qui provient de notre examen de corpus. Avec le motif [word="sc.*"%cd], nous avons pu relever 6 occ. de ‹ſiençe(s)› et 1 de ‹ſiẽtia› (latin) dans la *Grammaire* en entier. Probablement, Meigret a écrit ainsi dans son manuscrit. Nous pouvons comprendre cette réduction par deux étapes : dans la première, la graphie ordinaire est réformée en celle, réductrice, ‹ſci-› → ‹ſçi› ; dans la seconde, la superfluité sera logiquement enlevée, ‹ſçi› → ‹ſi›.

Avant de terminer, nous trouvons utile d'observer les applications lexicales du typème ‹ç›[670] dans M1550b40p. Comme le montre le tableau ci-dessous, 32 mots qui connaissent 89 occ. au total sont tous passés dans l'écriture actuelle[671]. Il est notable que ce typème ‹ç› a surtout bénéficié à la conjugaison des verbes comme *prononcer*, *recevoir*, *apercevoir*, *concevoir* et *commencer*, ce qui démontre son intégration profonde dans la langue française.

Tableau 11 : Continuité de ‹ç› entre M1550b40p et l'écriture actuelle

index	occ *nb	sous-total	index	occ *nb	sous-total
1	Frãçoęs *5	46	17	prononça *1	
2	Frãçoęze *9		18	prononçans *1	
3	Frãçoęz' *2		19	prononçant *1	
4	Françoęs *8		20	prononçoęt *1	
5	Françoés *1		21	prononçons *6	
6	Françoeze *1		22	reçoęt *1	7
7	Françoęze *18		23	reçoęuet *1	
8	Françoęzes *1		24	reçu *2	
9	Françoęz' *1		25	reçú *1	
10	façõ *1	15	26	reçuz *1	
11	façon *9		27	reçú' *1	
12	façons *4		28	comęnçans *1	4
13	façõs *1		29	comęnçant *2	
14	pronõçant *1	15	30	comęnçãt *1	
15	pronõçons *2		31	appęrçu *1	1
16	pronõçõs *2		32	conçú' *1	1
				total d'occ	89

Disons au passage que les autres nouveaux typèmes ‹ę›, ‹ł› et ‹η̃› connaissent un destin différent : leur forme est simplement abandonnée.

Pour conclure, en qualité d'ingénieur-linguiste, Meigret a mis en route le nouveau typème ‹ç›. En témoignent non seulement ses débrouillements phonématiques des lettres connexes (i.e. ‹c›, ‹k›, ‹s›, ‹z›, ‹ch› / ‹çh›), mais aussi ses applications lexicales de ce typème ‹ç› à une plus grande échelle.

670 Cf. N604.
671 Avec le motif [word=".*ç.*" & vocable=".*ç.*" & word!="[«‹].*ç.*[›»]"].

§ 63. “‹çh› çhe mol”, ou dit es molle

Sur “‹çh› çhe mol”, les constats de Meigret demeurent les nôtres, sauf que ce graphème revient à sa forme ordinaire ‹ch›. Sonnant /ʃ/ comme dans ‹çhamailler›, ‹çheual› et ‹çhinõ›, il avait pour objectif d’entre en contraste avec les graphies du type ‹charactęre›. Nous devons nous placer dans l’état de langue dans lequel la séquence ‹ch› ne fait pas encore place à ‹c› tout court, pour apprécier le bien-fondé du graphème historique “‹çh› çhe mol” : son dessin (avec la queue) et son dessein (opposant /ʃ/ à /k(h)/).

Dans le *Traité de l’écriture*, on voit souvent le typème ‹ç/ç› (ex. ‹façon›[672]), mais ne voit que sporadiquement ‹çh/çh›[673].

> [154] Ch ‹ש›. Il eſt vray que celle [la prononciation] de **‹ch›** prononcé mollemẽt ſemble auoir eſté hebraique, & eſtre telle que celle de, ‹ש› ainſi qu’aucuns le prononcent. Et pourtãt ſeroit il beaucop meilleur de **diuerſifier** aucunement les letres quant elles **diuerſifient** quelque peu leur ſon, que d’en taire vne telle aſſemblée en l’eſcriture pour ne ſeruir que d’apparance ſeule, & d’empeſchement de papier, auecq occaſion grande de faire faulſe lecture. (M1542a, f. G ii v° ; vue 60 sur Gallica)

Le graphème ‹çh/çh›, même à l’endroit où il est présenté, n’est pas composé de manière attendue. Pour l’information, dans la même page, on repère de nombreuses occ. de ‹façon› et une occ. de ‹prononçons›. Donc, la mise en page de ‹ch› (en lieu de ‹çh/çh›) semble moins imputable à la main du compositeur qu’à l’hésitation de Meigret. Ce dernier se demande-t-il : si la différence entre /s/ et /ʃ/, qui sont respectivement incarnés par ‹ç› et ‹çh›, est perceptible, ne serait-il pas intéressant d’introduire une forme encore plus distinctive, autre que ‹çh› ? En tout cas, c’est en référence d’une lettre hébraïque, ‹ש›, nommée *shin* ou *šin*, que Meigret gagne à préciser la puissance de /ʃ/, à un moment où l’on manque de moyen pour différencier deux réalisations phoniques en ‹ch› : /ʃ/ ou /k(h)/ (ex. ‹chapitre›[674] vs ‹charactęre›[675]).

En 1548, le couplage d’opposition, ‹ch› vs ‹çh›, gagne en clarté :

> [155] “‹çh›[676]. s molle.” Ao regard du ‹ch› je le lęſſe ęn ſoη entier par dauãt toutes lęs voyęlles, come il ęt auãt ‹a›, ſonant ęn *ca aſpir*é : ę là ou il ſone eη *ſ molle*, je luy

672 Cf. cit. [150], p. 291.
673 Ex. ‹marçhãt›, ‹touçhant› dans l’« Extraict des regiſtres de Parlement » (M1542a, f. A i v° ; vue 9 sur Gallica)
674 Cf. cit. [156], p. 296.
675 Cf. cit. [158] (p. 296), [182], p. 317.
676 Graphie originelle : ch (nous intervenons notamment en référence de *Figure 2 : liste des voix dans M1548préf (p. 25-26)*, p. 252 ; voir aussi N704)

> ajoute vne cúe, tout einſi q'ao ‹ç›, qant il ſone ęn *s*, le tenãt pour *ſ molle* : come ęn ‹çhamailler›, ‹çheual›, ‹çhinõ›. (M1548préf, p. 22 ; vue 22 sur Gbooks)

Au fond, cette mise en contrepoint des deux graphèmes a ceci de simple qu'elle prolonge la polarisation de la lettre *C* en /k/ et /s/, que les typèmes "‹c› ca latin" et "‹ç› ęs" prennent désormais en charge[677].

En 1550, le graphème ‹çh› n'est cependant pas facile à discerner. D'abord, pas plus que le typème ‹ç› tout court[678], il ne connaît pas une qualité typographique consistante.

> [157] męs ‹ch› ęt vne prolaçíõ graſſe, ę molle d'une ‹ſ›. (M1550b40p, f. 13 r° [H1980, p. 14] ; vue 35 sur Gallica)[679]

Ensuite, son nommage est variable. La voix à laquelle il correspond est parfois dite « graſſe, ę molle » (ci-dessus), parfois « molle » (ci-dessous).

> [158] le Françoęs toutefoęs ſ'ęt vzurpé plus grande variété de voyęlles, ę conſonantes, tęllemęnt qe nou' prononçons ęn notre lange dę' vocables qe le Latin, ne le Gręc ne ſauroęt ecrire par leurs charactęres : d'aotant q'il' ne lęs ont jamęs u ęn vzaje : come ſõt ‹ł›, ‹ñ›, **ſ, molles**. (M1550b40p, f. 6 r° [H1980, p. 6] ; vue 21 sur Gallica)[680]

Dans la *liste des voix* de M1550b40p, ce graphème ‹çh› est nommé simplement par sa valeur phonétique « çhe ». Avec ce nommage, un lecteur qui consulte uniquement cette liste aura de la peine à décider quelle graphie correspond à la voix « ſ molle » décrite. Nous devons nous référer à la liste de M1548préf, pour deviner qu'il s'agit probablement de "‹çh› es molle ou çhe mol". Cette voix /ʃ/ peut en effet illustrer le propos du passage : certaines variétés phonématiques sont propres au français et dépassent l'alphabet romain ou grec.

Pour conclure, autant des fluctuations autour du graphème ‹çh›, soit de forme, soit de nommage, sont signes d'une R&D évolutive. Son rôle est éclairci surtout en 1548, dans le passage [155] où ce graphème ‹çh› se trouve du côté de ‹ç›, en s'opposant à l'occlusive vélaire ‹c› et ‹ch›.

---

677 Même si la qualité typographique de M1548préf n'est pas toujours stable.
[156] « ‹κ› pour ‹κalendæ›. ‹ch›, pour ‹chapitre›. » (M1548préf, p. 8 ; vue 8 sur Gbooks)

678 Lisons l'erratum de M1550b : « Ao regard du ‹ç› a cúe, de l'‹ę› ouuęrt, de l'apoſtrophe, ę dęs ſupęrfluites dę' lęttres : le bon lęcteur excuzera l'Imprimeur a caoze de la **nouueaoté** inuzitée, ę malęzée a obſeruer a ſon comęncemęnt. » (cf. cit. [92], p. 213)

679 Texte de H1980 : « mais ‹çh› est une prolation grasse et molle d'une ‹s› » — Nous approuvons la correction de Hausmann, à savoir ‹ch› → ‹çh›.

680 Texte de H1980 : « le français toutefois s'est usurpé plus grande variété de voyelles et consonantes, tellement que nous prononçons en notre langue des vocables que le latin ni le grec ne sauraient écrire par leurs caractères : d'autant qu'ils ne les ont jamais eues en usage : comme sont ‹ł›, ‹ñ›, ‹s› molles. »

§ 64. ‹ph›, ‹th› et ‹ch› : graphèmes peu utiles

Tout comme F. Desbordes, nous pensons que les lettres ou graphèmes *inutiles*, *désincarnés* ou *oiseux* (1990, p. 125) fournissent un observatoire extrêmement instructif sur un système scriptural[681]. En outre la lettre “‹k› ca grẹc” que nous avons vue au « § 60. “‹k› ca grẹc” : lettre inutile », les trois graphèmes ‹ph›, ‹th› et ‹ch› qui sont présentés dans deux listes relèvent de cette catégorie.

Commençons la lecture des extraits.

> [159] ‹ph›, ẹ ‹f›, ne ſont gieres differẹntes : **ny ne ſe trouuera pas ‹ph›, fort freqẹnt** ẹn la prononçíaçíon, ſinõ ẹn l’intẹrjẹcçíon ‹phi›. (M1550b40p, f. 12 v° [H1980, p. 13] ; vue 34 sur Gallica)[682]
>
> [160] **‹th› aſpiré qi ne nous ẹt pas fort neçeſſẹre** : car le ſeul ‹t› ẹt ſuffizant a la prononçíaçíon. (M1550b40p, f. 13 r° [H1980, p. 13] ; vue 35 sur Gallica)[683]
>
> [161] combien qe **çe ‹th›, n’ ẹt pas differẹnt du ‹t›** ẹn la pronõçiacíon : car ‹th› ne ſone nõ plus ẹn noſtre lange, ẹn ‹Mathieu› q’ẹn ‹matin›. (M1550b40p, f. 15 r° [H1980, p. 16] ; vue 39 sur Gallica)[684]
>
> [162] Qant ao ‹ch›, je luy done la méme cúe qãt il ſone ẹn ſ molle, come, ‹çheual›, ‹çhien›, ‹çhanu›, ‹çhoẹzir› : més qant il ſone ẹn k aſpiré, je le léſſ’ ẹn ſon ẹntiér : combiẽ q’ il **n’ẹt pas fort neçeſſẹ́r’** ẹn notre lange, come je le vous ey aotrefoẹs dit. (M1550b40p, f. 12 v° [H1980, p. 13] ; vue 34 sur Gallica)[685]

Ces discours sont en soi bien explicites. Nous nous proposons de les commenter, à la lumière des examens des textures M1550b40p et M1548préf, qui sont censées démontrer les conceptions exprimées.

Pour le graphème ‹ph›, Meigret se souvient seulement de son usage dans l’interjection *phi*, et oublie ses nombreuses applications dans l’impression de la *Grammaire* : ‹al**ph**abẹt›*1,

681 Cf. N378 sur le même propos.

682 Texte de H1980 : « ‹ph› et ‹f› ne sont guère différents : ni ne se trouvera pas ‹ph› fort fréquent en la prononciation, sinon en l’interjection ‹phi›. »

683 Texte de H1980 : « ‹th› aspiré, qui ne nous est pas fort nécessaire : car le seul ‹t› est suffisant à la prononciation »

684 Texte de H1980 : « combien que ce ‹th› n’est pas différent du ‹t› en la prononciation : car ‹th› ne sonne non plus en notre langue en ‹Mathieu› qu’en ‹matin› »

685 Texte de H1980 : « Quant au ‹ch›, je lui donne la même queue quand il sonne en ‹s› molle comme ‹çheval›, ‹çhien›, ‹çhanu›, ‹çhoẹzir› : mais quand il sonne en ‹k› aspiré, je le laisse en son entier : combien qu’il n’est pas fort nécessaire en notre langue, comme je le vous ai autrefois dit. »

‹apoſtro**ph**e›*1, ‹di**ph**thõg(’es)›*5, ‹di**ph**thong(’es)›*17, ‹tri**ph**thõge›*1, ‹tri**ph**thong(’es)›*8, ‹ſo**ph**iſtiqes›*1 …[686]. Les mêmes données permettent d’illustrer l’usage de ‹th›[687].

Le motif [word=".*ch.*"] sort seulement 13 occ, dont le seul item lexical naturel et français est ‹charactęre(s)›[688]. Chacune des quatre occ. de ce mot est différente : ‹charac**th**ęr’› (f. 2 v°), ‹charactęres› (f. 6 v°), ‹**ç**haractęre› (f. 6 v°), ‹charactęre› (f. 15 r°). Nous avons mis en gras l’endroit de segment qui paraît irrégulier afin de faire ressortir que la forme vedette la plus probable en est ‹charactęre(s)›. En comparaison, le graphème ‹çh› avec queue (à valeur de /ʃ/) est plus fréquemment appliqué dans M1550b40p, comme dans ‹çhacune›*5, ‹çhoze(s)›*8, ‹çhãjemęnt›*1, ‹çhãjer›*1, ‹çhanje›*1 …[689]

Après avoir étudié M1550b40p, jetons un œil sur M1548préf. Le graphème ‹ch›, dit également *cha aſpiré*, est déjà catalogué dans sa *liste des voix* (p. 25). Dans cette texture, il n’y a néanmoins aucune occ. de ‹charactęre(s)›, mais une seule occ. de ‹caractęre› (p. 15)[690]. On a l’impression que le graphème ‹ch› est tellement superflu qu’aucun mot n’en a besoin.

Avant de terminer, l’existence des graphèmes inutiles ‹ph›, ‹th› et ‹ch› dans la *liste des voix / lettres*, tant en 1548 qu’en 1550, invite à réfléchir à la nature même de cette liste. Elle rend cette liste moins semblable à un alphabet. Quelle importance faut-il accorder à ces graphèmes ? D’un côté, ils semblent plus importants que les diphtongues, qui n’ont aucune place dans la liste. De l’autre côté, comme nous venons de le voir, Meigret les juge rarement utilisés ou simplement inutiles. Une telle situation apporte une preuve intéressante sur nos deux hypothèses explicatives :

(1) que deux listes des voix / lettres ne sont que deux moments arrêtés de la grammatologie entreprise (p. 254, au « § 49. Deux listes des voix en 1548 et en 1550 ») ;

(2) qu’il y a une « liste d’attente avant l’élimination » dans la R&D grammatologique chez Meigret (p. 206, au « § 36. De la grammatologie à l’alphabet »).

---

686 Le motif [word=".*ph.*"] appliqué dans M1550b40p sort 47 occ.

687 Le motif [word=".*th.*"] sort également 47 occ.

688 Les 6 occ. de ‹ch›, qui servent d’unité d’analyse, ne relèvent pas de la langue naturelle. Un anti-exemple ‹chiroteca› est du grec. Quant aux ‹ri**ch**e›*1 (f. 22 r°) et ‹de**ch**arjer›*1, ils semblent imputables à l’inconsistance typographique ; il y a une occ. ‹ri**çh**es›*1 (6 r°), et nombreuses sont celles du même contexte phonologique comme ‹bou**çh**e›*1, ‹cou**çh**e›*1, ‹la**çh**e‹*1 ; l’écriture ‹de**çh**arjer›, qu’on formule à titre indicatif, conviendrait sans doute mieux aux idées de Meigret. Enfin, ‹We**ch**el› *1 est sur la page de présentation, hors de la portée donc de la texture meigretiste.

689 Le motif [word=".*çh.*"%c | word=".*çh.*"] ramène 64 occ.

690 Le motif [word="ch.*"] ne trouve rien que deux mots de qualité typographique inconsistante, *chapitre* (p. 8, contre une autre occ. de ‹çhapitre›, p. 9) et *chanjer* (p. 27, contre 3 occ. de ‹çhanje(r)›).

À cet égard, la présence de ces graphèmes superflus dans la *liste des voix / lettres* indique qu'ils ont été *pris en compte* plutôt que *validés*. Par conséquent, tous les objets catalogués ne sont pas forcément les graphies *proposées*. Certains d'entre eux restent là seulement parce qu'il n'est pas urgent de les écarter. D'où la prudence d'un ingénieur-linguiste.

Pour conclure, les graphèmes ‹ph›, ‹th› et ‹ch› jugés peu utiles par Meigret sont examinés tant au niveau discursif que textuel. Leur *inutilité* a permis néanmoins de faire comprendre l'utilité de la *liste des voix*, et en même temps, le mécanisme de la « liste d'attente » dans l'ingénierie linguistique de Meigret.

§ 65. “‹ch› cha aſpiré”

Nous avons précédemment vu que le graphème ‹ch› est jugé inutile par Meigret[691] et rarement utilisé dans les textures M1548préf et M1550b40p. Nous nous proposons d’examiner de plus près le destin de ce graphème inutile, parce qu’il est révélateur de la R&D de Meigret. Concrètement, nous allons proposer un modèle explicatif de la R&D sur ce graphème : il est un sous-produit préconçu en contrepartie de “‹çh› çhe”, pour un formalisme symétrique.

Pourquoi l’inutile graphème ‹ch› paraît dès 1542 et continue en 1548 et en 1550, bien qu’il connaisse peu d’application ? En effet, il forme une sorte de paire avec l’autre graphème “‹çh› çhe”. Si ce dernier graphème ‹çh› provient d’un besoin réel de l’écriture française (ex. ‹çheual›, ‹çhien›, etc), le graphème ‹ch› est conçu pour prendre en charge les graphies ordinaires en *-ch-* qui sonnent /k(h)/. D’un point de vue plus global, cette paire n’est qu’un sous-produit de la distinction de “‹c› ca latin” / “‹ç› ęs”. De même que ces deux typèmes distingués représentent /k/ et /s/, de même, ‹ch› et ‹çh›, sonnant respectivement /k(h)/ et /s(ʃ)/. prolongent cette opposition.

Si le graphème ‹çh› couvre immédiatement un vaste corpus (64 occ. dans M1550b40p, et 50 occ. dans M1548préf), le grammairien n’a pas encore pu examiner le corpus du graphème ‹ch›, ni vérifier sa nécessité. Maintenant, nous sommes en mesure de mieux comprendre l’attitude conservatrice de Meigret pendant la phase de transition :

> Qant ao ‹ch› […] qant il ſone ęn k aſpiré, je le lę́ſſ’ ęn ſon ęntiér : combiẽ q’ il n’ęt pas fort neçeſſę́r’ ęn notre lange. (cf. cit. [162], p. 297).

Le graphème ‹ch› peut être inutile, mais il ne contrarie ni l’économie des ‹c›, ‹ç› et ‹çh›, ni celle de ‹k› et ‹g›. Tant qu’il ne perturbe pas la structure et le fonctionnement existants de la langue écrite, Meigret ne voit pas d’inconvénient à l’utiliser. Cela dit, Meigret a prévu que son ingénierie linguistique est progressive, et cette prévision du perfectionnement continuelle est caractéristique de sa méthodologie, du point de vue aussi bien scientifique que technologique.

Nous avons dit que tous les objets dans la *liste des voix* ne sont pas d’importance égale, et nous ajouterons ici que certains d’entre eux sont là seulement à titre indicatif ou virtuel. Ils occupent une place, présentent un signifiant de nature algébrique — dont le référent ou / et le corpus appliqué peuvent être encore vacants. Cette pratique présomptive permet une R&D

691 Lisons : « Qant ao ‹ch›, je luy done la mę́me cúe qãt il ſone ęn ſ molle, come, ‹çheual›, ‹çhien›, ‹çhanu›, ‹çhoęzir› : mę́s qant il ſone ęn k aſpiré, je le lę́ſſ’ ęn ſon ęntiér : combiẽ q’ il **n’ęt pas fort neçeſſę́r’** ęn notre lange, come je le vous ey aotrefoęs dit. » (cf. cit. [162], p. 297)

grammatologique plus habile, plus modulable, et plus extensible. Le cadre, qui en résulte, ne s'écroulera pas facilement : même si ses certaines parties seront mises en doute, les autres parties resteront valables jusqu'au moment où elles sont positivement falsifiées[692]. Précisément, l'enlèvement éventuel d'une pièce, le graphème ‹ch› par exemple, ne conduirait pas à déprécier ce cadre dans lequel les voix / lettres sont répertoriées de 1548 à 1550. Et concrètement, c'est la raison pour laquelle Meigret ose ajouter encore deux nouveaux typèmes, ‹ɬ› et ‹η̃›, en 1550[693].

Pour conclure, la présence du graphème ‹çh› dans la liste et sa possibilité de ne plus être là, permettent de démontrer la pensée sémiotique en mouvement derrière l'ingénierie de Meigret. Le signe est arbitraire : tout dépend d'une convention entre signifiant et référent, dont les spécialistes examinent ou améliorent l'économie, à laquelle on consent ou renonce avec le temps, et qu'on tient éventuellement pour un signe codifié. C'est le noyau de la nouvelle épistémologie dite *écriture phonographique*[694].

692 La réception par le grand public est une autre question. Nous parlons ici de la validité ou solidité des raisonnements scientifiques.
693 Cf. *Tableau 7 : Comparaison de deux listes*, p. 253.
694 « § 28. Changement de paradigme grammatologique : voix scriptible vs écriture phonographique ».

§ 66. “‹ch› chi” ?

D’où sort-elle cette *voix* appelée “chi” ? En répondant à cette question, le présent § montre que la R&D grammatologique chez Meigret n’est visiblement pas arrêtée en 1550. À cette occasion, nous pouvons pointer aussi un fragment dont le sens est perdu dans l’édition modernisée de la *Grammaire* (H1980).

En effet, même en 1550, année où la *Grammaire* est publiée, le grammairien n’a pas pu arrêter définitivement ses idées. La manière *inconsistante* dont il appelle les voix / lettres en est un symptôme :

> [163] ❶De vrey ſi ‹k›, *gamma*, ę *chi*, vſſet ęté **mis ęn ſuyte**, com’ etans d’une męm’ affinité, ❷ou ęt l’home qi vt ozé pronõçer le *gamma* ęn j conſonante, en[695] *chi*, ęn *ſ, molle*, ❸come fõt lę’ Grecs d’aojourdhuy : ęn prononçant ‹angelus›, ‹chiroteca›, come ſ’il y auoęt *anjelus*, *çhiroteca*. (M1550b40p, f. 12 r° [H1980, p. 12] ; vue 33 sur Gallica)[696]

Figure 5 : ‹k›, gamma, et “ch(i)” (M1550b40p, f. 12 r°)

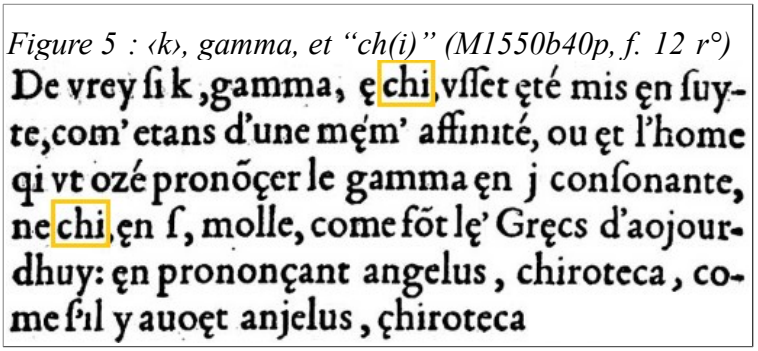
De vrey ſi k ,gamma, ę chi,vſſet ęté mis ęn ſuy-
te,com’ etans d’une męm’ affinité, ou ęt l’home
qi vt ozé pronõçer le gamma ęn j conſonante,
ne chi,ęn ſ, molle, come fõt lę’ Greçs d’aojour-
dhuy: ęn prononçant angelus , chiroteca , co-
me ſ’il y auoęt anjelus , çhiroteca

L’image (ci-dessus) donne à voir que la voix “chi” écrite ainsi (entourée par le rectangle jaune) ne relève probablement pas d’inconsistance typographique, du fait qu’elle paraît deux fois. Or, à quoi correspond cette voix ? Sur la *liste des voix / lettres*, nous voyons quatre lignes consécutives — « mises en suite » ou « ordonné selon leur puissance »[697] selon les termes du grammairien :

> ‹k› ca gręc, ou kappa
> ‹q› qu
> ‹g› ga ou gamma
> ‹ch› cha aſpiré (M1550b40p, f. 15 v°)

695 Graphie originelle : ne (cf. N696)

696 Texte de H1980 : « De vrai si ‹k›, *gamma* et *chi* eussent été mis en suite comme étant d’une même affinité, où est l’homme qui eût osé prononcer le *gamma* en ‹j› consonante, **ni** *chi* en *ſ* molle, comme font les Grecs d’aujourd’hui : en prononçant ‹angelus›, ‹chiroteca›, comme s’il y avait *anjelus*, *çhiroteca* »
La séquence « **ni** *chi* en *ſ* molle » modernisée est déroutante. Nous verrons par la suite que la voix “chi” sonne /k(h)/ plutôt que /ʃ/, et qu’il vaut mieux y mettre « **en** *chi*, ou en *ſ* molle ».

697 Cf. cit. [124], p. 261, et la *Figure 3 : liste des voix dans M1550b (f. 15 v°)*, p. 252.

Selon le contexte, nous ne pouvons que supposer que la voix “chi” fait référence à ‹ch›. Pour vérifier cette supposition, nous avons dû remonter à 1542 :

> [164] Or fault il entẽdre que ces letres [G, C, K, X, Ch ou Kh, KT] ne ſont guieres differẽtes que de vehemente, moyenne, ou foyble prolatiõ. […] De ſorte que toutes [ces voix] ſe forment d’une retraicte que fait la langue contre le palais en ſ’eſtẽdãt iuſques aux dẽs machillieres, & au mouuement de laquelle ſe caufe ‹Ch›, ou ‹Kh›, quant il eſt vehemẽt. (M1542a, f. E ii v°-E iii r° ; vue 44 sur Gallica)

La mise en série de *G*, *C*, *K*, *X*, *Ch* / *Kh* et *KT* en raison de leur *affinité* permet d’identifier que le propos est le même. La similitude de ces voix étant examinée, le grammairien conclut qu’elles ne diffèrent l’une de l’autre que du point de vue de la force (ou de la sonorité). À l’aide de ce passage, nous pouvons oser confirmer qu’avec le nommage de *chi* ou *cha aſpiré*, Meigret parle toujours du graphème ‹ch›[698], et que ce graphème ‹ch› ne fait pas référence à l’autre graphème “‹çh› es molle ou çhe mol” à valeur de /ʃ/.

Revenons au passage initial [163]. Une fois que les objets mentionnés sont identifiés, nous pouvons résumer son message ainsi :

❶ Meigret aurait pu mettre, soit les formes ‹k›, ‹g› et ‹ch›, soit leurs nommages *ca gręc*, *gamma*, et *cha aſpiré*[699]. Or, d’une part, il hésite entre les appellations *gamma*, *game* ou *ga* pour ‹g›[700], et d’autre part, il multiplie encore le nommage de ‹ch› (*chi*, ou *cha aſpiré* ?[701]) À cela s’ajoute le fait que le typème ‹k› a été jugé inutile[702] ; cela dit, sa présence dans la séquence « ‹k›, *gamma*, ę *chi* » ne consiste pas à résoudre quoi que ce soit, mais seulement à critiquer. Tout cela laisse voir que le système scriptural proposé n’est pas entièrement prêt.

❷ Trois graphies ‹k›, ‹g› et ‹ch› étant rapprochées, Meigret énumère de multiples réalisations phoniques dont elles sont susceptibles. Quatre sons entrent en jeu : /g/, /ʒ/, /k(h)i/[703] et /ʃ/[704].

---

698 Et non pas l’autre graphème “‹çh› çhe”, cf. « § 63. “‹çh› çhe mol”, ou dit es molle ».

699 Quant au changement de voyelle incrustée, de “‹ch› ch**i**” (f. 12 r°) à “‹ch› ch**a**” (15 v°), il se voit aussi ailleurs : de “‹ph› ph**e**” (M1548préf, p. 25) à “‹ph› ph**i**” (M1550, 15 v°), de “‹j› j**e** ou j**i** cõſonante” (M1548préf, p. 25) à “‹i› j**i** conſonante” (M1550, 15 v°).

700 Cf. « § 68. Nommage hésitant de ‹g› : ga, game ou gamma ».

701 Le graphème ‹ch› est dit *chi* dans le passage cité, mais dit *cha aſpiré* dans les deux listes des voix / lettres.

702 Cf. « § 60. “‹k› ca gręc” : lettre inutile ».

703 Ex. ‹charactęre›. Nous reviendrons plus en détail sur ce rare exemple de ‹ch› prononcé en /k/.

704 Cette voix est dite « ſ molle » dans le passage, ex. ‹çheual›. Notre identification s’appuie notamment sur deux preuves dans M1548préf : la voix “‹çh› es molle ou çhe mol” dans la *liste des voix* (cf. *Figure 2 : liste des voix dans M1548préf (p. 25-26)*, p. 252), et le discours définitoire sur l’opposition entre “‹çh› s molle” et “‹ch› ca aſpiré” (cf. cit. [155], p. 295). Quant aux preuves à l’intérieur de M1550b40p, elles sont peu évidentes ; la *liste des voix* dans M1550b40p simplifie le nommage de ce graphème “‹çh› çhe” ; et deux fragments à ce propos — « ſ, molle(s) » (cf. cit. [158], p. 296), « męs ‹ch› ęt vne prolaçiõ graſſe, ę molle d’une ‹ſ› » (cf. cit. [180], p. 316) — sont ambigus.

L'interrogation de Meigret invite à réfléchir à l'importance du nommage d'une lettre. Tant qu'on continue à appeler "‹g› gamma", on a tendance à oublier que cette lettre telle qu'elle est reçue en français permet de réaliser deux sons, /g/ et /ʒ/. Par là, le grammairien voudrait pointer l'incohérence entre le son et le nom de cette lettre : de même que celle-ci ne peut avoir qu'un seul nom (une *identité* immuable), de même, elle doit réaliser un seul son. En l'occurrence, si l'on reste dans ce cadre traditionnel, il faut multiplier le nom de *G*, en l'appelant tantôt *gamma* (ou *ga*), tantôt *j conſonante*. Tel est évidemment un raisonnement par l'absurde.

❸ *anjelus*, *çhiroteca* sont deux notations phonétiques, et ne sont pas les graphies proposées. Meigret veut peut-être laisser entendre que *même* les Grecs d'aujourd'hui n'ont pas pu échapper à l'incohérence entre le son et le nom d'une lettre. Ce faisant, il rend moins absolu le poids des autorités gréco-latines, de manière qu'il a pu entreprendre la réforme du système scriptural. (Autrement, nous n'aurions de la peine à comprendre pourquoi Meigret exemplifie ses constats phonétiques en démontrant la *bizarre* prononciation de deux mots latins par les Grecs de son temps.)

Pour conclure, nous répéterions que Meigret n'a pas arrêté sa R&D grammatologique en 1550. De plus, nous partageons l'avis de l'erratum : le typème « ‹ç› à queue »[705] qui n'est pas encore bien rendu pourrait poser problème à la compréhension de la *Grammaire*. En l'occurrence, nous devons vérifier trois textes grammatologiques pour confirmer l'identification de ‹ch› ou ‹çh› ("chi", " cha aſpiré" ou "es molle oᴜ çhe mol" ?).

705 Lisons : « Ao regard du **‹ç› a cúe**, de l'‹ę› ouuęrt, de l'apoſtrophe, ę dęs ſupęrfluites dę' lęttres : le bon lęcteur excuzera l'Imprimeur a caoze de la nouueaoté inuzitée, ę malęzée a obſeruer a ſon comęncemęnt. » (M1550b40p, f. 144 r°, « Lę' plus notables correcçions » ; cf. cit. [92], p. 213)

§ 67. “‹g› ga ou gamma” vs “‹j› jé”

Le typème ‹j› consiste à remplacer la lettre *G* sonnant *jé*. L’idée qui remonte en 1542, ne prend concrètement forme qu’en 1548[706].

> [165] ❶Par la méme rézõ nous pouuons jujer le ſemblable du ‹g›, attẹndu qe ç’ét vne prolaçíoη moienne ẹntre ‹c›, ẹ ‹ch›, ẹtant qelqe peu plus molle, come nous le voyõs ẹη *ca*, ẹ *ga*, de cẹs vocables ‹camelot›, ‹gambelot› : ‹caller›, ‹galler›. “‹c›, et ‹g›, mal nommez *sé ié*.” ❷E pourtant puis qe lẹs lẹttres portet le nom de leur puißãce, il n’y a point de rézoη d’auoẹr nomé le ‹c›, *Sé*, ne le ‹g› *jé* : attẹndu q’il n’y[707] a point d’apparançe q’ẹη lẹs epelant d’auant ‹a›, ‹o›, ‹u›, ſeloη la puiſſançe q’ilz ont touſiours retenue, ❸oη die qe ‹c› (ẹη le nomant *sé*) faſſe joint à ‹a›, ‹o›, ‹u›, ‹ca›, ‹co›, ‹cu› : attẹndu q’il deut fére **ſa*, **ſo*, **ſu*. ❹Par ſemblable rézõ aoſi nous faodra il confeſſer qe le ‹g› nomé je, fera ẹη ‹ga›, ‹go›, ‹gu›, **ja*, **jo*, **ju*. Tẹllemẹnt qe je treuu’ aotant rézonnable de dire qe ‹g›, ‹a› font ‹ga› ẹη le nomant *jé* : qe de dire qe ‹p›, ‹a›, font *na*. (M1548préf, p. 20-21 ; vue 20 sur Gbooks)[708]

❶ Par l’analogie, le grammairien déduit qu’il faut aussi appeler ‹g› /g/ — qu’il trouve « qelqe peu plus molle ».

❷ Le dessein général de Meigret est explicite : il conteste les nommages “‹c› sé” ou “‹g› jé”. Ici, on voit clairement qu’il mélange le nom et la puissance, sous la pulsion de sa grammatologie : donner le *nom* d’une lettre selon sa puissance.

❸ Raisonnement par l’absurde : si on nommait “‹c› sé”, il aurait fallu prononcer ‹ca› **ſa*, ‹co› **ſo*, et ‹cu› **ſu*.

❹ Par analogie, un autre raisonnement par l’absurde est dédié à ‹g›.

Ces points répètent globalement ce qu’on a vu au « § 58. Mauvais nommages de C et G » (cit. [141], [142], [143]), à une exception près que les objets illustratifs sont les combinatoires abstraites de la c / g × a / o / u, au lieu des exemples latins. Du point de vue épistémologique, l’abstraction peut être la preuve de l’aboutissement de la généralisation.

Le problème de la polyphonie de *G* étant expliqué, le grammairien déploie sa solution, en engageant le typème ‹j› :

---

706 Cf. N710.
707 Graphie originale : ny
708 Le texte qui est juste avant, cf. cit. [146], p. 286.

> [166] j’ecry l’‹j› conſonante la ou le ‹g›, a vzurpé ſoη lieu, ſans auoęr egard à l’ecritture Latine, ne gręcqe, ne ao long abus de la lange Françoęze : ecriuant ‹anje›, ‹jęndre›, ‹manjer›, ‹jenęze› pour ‹ange›, ‹gęndre›, ‹manger›, ‹jeneze› : ę tous aotres ou le ‹g› a vzurpé la puiſſançe de ‹j› conſonãte : car ęη rędant à çhacune lęttre la ſienne propre ſans luy ſoufrir vzurpaçíõ aocune d’aottre, l’ecritture ęt rędue plus çęrteine, ę plus lizable. (M1548préf, p. 21-22 ; vue 21 sur Gbooks)

Est-ce une proposition officielle, disons destinée à la communauté des lettrés ? À la lettre, le grammairien dit « j’écris ». Il y a sans doute lieu de discuter la propriété publique ou privée d’un tel énoncé[709]. En tout cas, c’est la formulation la plus nette que Meigret a proposée sur le rôle du typème ‹j›.

Mis à part les exemples qui deviennent explicites[710], nous apprenons surtout le souci d’isoler ce typème ‹j› de ses connotations possibles : « ſans auoęr egard à l’ecritture Latine, ne gręcqe, ne ao long abus de la lange Françoęze ». La raison en est imaginable : ce typème ‹j› peut intervenir dans le système scriptural, seulement s’il est référentiellement vide, sans être associé à une image acoustique (terme saussurien).

Meigret en 1550 utilise généralement le typème ‹j›[711], mais n’en traite plus en détail.

> [168] Ę qant a l’‹j› conſonante […] vn argumęnt qe j’ey fęt ao proheme de “Luçían”, qe jamęs ‹g›, ne ‹c›, ne furent appęllez *jé*, *ſé* : d’aotant q’il faodroęt ſubſeqęmmęnt dire q’ęn ‹Craſtinus› ‹Clanger›, ‹Gradus› & ‹Gladius›, il y ut ęn la prononçiaçíon **Sraſtinus*, **Slangor*, **jradus*, **jladius*. (M1550b40p, f. 18 v° [H1980, p. 20] ; vue 46 sur Gallica)[712]

---

709 À titre expérimental, nous essayons d’analyser en quoi l’énonciation personnelle pourrait être problématique. Nous savons que Meigret est confiant dans son projet réformateur de l’écriture :
[167] « E cõbięη qe je tienne pour çęrteiη qe vous ſoyez aſſés ſatiſfęs dęs moiens qe j’ey mís ęη auãt, attęndu voutre long ſilęnçe, qe nous tenons comunemęnt pour vη **taçite conſęntemęnt** » (M1548préf, p. 4 ; vue 4 sur Gbooks)
Néanmoins, si M1548préf, une préface contenant une deuxième étude grammatologique (après celle de 1542) donc, reste un embryon (quoi que plus abouti), comment Meigret peut-il — ose-t-il — être si confiant ? La question nous mènerait loin. Elle touche non seulement au caractère personnel du grammairien, mais aussi à l’espace scientifique ou épilinguistique au milieu du XVIe siècle.

710 Dans la texture 1542a, en ce moment où l’idée d’“‹i› conſonante” apparaît pour la première fois, on ne trouve aucun caractère d’imprimerie ‹j›. Par conséquent, Meigret ne peut pointer que les graphies *abusives* comme ‹Ange›, ‹Linge›, ‹Manger›, ‹Mangeons› (cf. cit. [174], p. 311), sans démontrer les graphies rectifiées ou proposées (*anje*, *linje*, *manjer*, *manjeons* — nous les complétons à titre indicatif).

711 Sur la ligne “‹i› ji conſonante” dans la *liste des voix* de la *Grammaire*, nous pensons que plusieurs facteurs contribuent à l’inconsistance typographique de cette liste, cf. « § 69. “‹j/i› je ou ji conſonante”. Note sur l’inconsistance typographique de M1550b40p, f. 15 v° ».

712 Texte de H1980 : « Et quant à l’‹j› consonante, il ne peut être préposé qu’à voyelle, ni être autrement consonante, ni par conséquence être final : qui est un argument que j’ai fait au proème de Lucien, que jamais ‹g› ni ‹c› ne furent appelés ‹je›, ‹se› : d’autant qu’il faudrait subséquemment dire qu’en ‹Crastinus›, ‹Clangor›, ‹Gradus› et ‹Gladius› il y eût en la prononciation ‹Sratinus›, ‹Slangor›, ‹jradus›, ‹jladius›. »

Ce passage montre la circonstance dans laquelle ce typème ‹j› sert le plus souvent. Grâce à sa notation phonétique, Meigret représente la prononciation des anti-exemples qu'il voudrait réfuter : raisonne-t-il par l'absurde, faudrait-il prononcer ‹Gradus› *jradus, et ‹Gladius› *jladius ?[713]. À vrai dire, la fréquence de cet usage peut laisser le lecteur sentir que ‹j› dans la *Grammaire* est un symbole artificiel à usage scientifique, plutôt qu'une *lettre* — un typème conçu pour fonctionner dans l'écriture quotidienne.

Nous devons, nous aussi, passer par un examen quantitatif de la texture M1550b40p pour nous persuader que la substitution de ‹j› à ‹g› (sonnant *jé*) a été généralement effectuée : le typème ‹j› a été intégré, mis en route, dans l'écriture française. D'un côté, le motif [word=".*j[eiy].*"] sort 129 occ. réparties dans 46 mots (‹uzaje›*8, ‹langaje›*5 … ‹rejions›*1), l'usage de ‹j› est déjà courant. De l'autre côté, le motif [word=".*g[eiy].*"] sort 81 occ. réparties dans 23 mots (‹lange›*23, ‹diphthonge(s)›*16 … ‹rigeur›*1), seulement quelques anti-exemples comme ‹angelus›*1 continuent à porter ‹g›. Cela dit, on n'y voit quasiment plus de ‹g› qui sonne /ʒ/. En d'autre termes, le projet de Meigret a été bien réalisé.

Pour conclure, dans ce § nous avons retracé comment Meigret conçoit l'opposition du typème ‹j› à la lettre *G*. Dans le système scriptural réformé, le typème ‹j› prendra en charge le son /ʒ/, et le typème ‹g› correspond uniquement au son /g/[714]. Le « § 69. "‹j/i› je ou ji conſonante". Note sur l'inconsistance typographique de M1550b40p, f. 15 v° » portera sur quelques aspects matériaux ou défectueux que ce typème ‹j› connaît dans la R&D progressive.

713 Donnons encore un exemple : « Ou ęt l'aotheur ançien ſoęt Greç, ou Latin qi eyt jameṣ mis ęn auant qe ‹g›, auant ‹e›, ‹i›, ſoneroęt ęn ‹j› conſonante, ou ‹c›, ęn ‹ſ› ? […] Car ſi ‹c›, ut ſoné ęn ſ ęn ‹Cicero›, ę le ‹g› ęn ‹j› conſonante, ęn ‹genus›, ę ‹gibber›, ils vſſet ecrit ‹*Siſero›, ‹*jenus›, ę ‹*jibber› (cf. cit. [144], p. 282)
À nouveau, raisonne-t-il par l'absurde : faudrait-il écrire ‹genus› par ‹*jenus›, et ‹gibber› par ‹*jibber› ?

714 Notons l'inconvénient de dire ici que « la lettre *G* réformée correspond uniquement au son /g/ ». Inévitablement, la **lettre *G*** allait faire penser à la lettre que **nous** appellerions *gé* selon le sentiment épilinguistique d'aujourd'hui. Or, cette association est précisément ce que Meigret cherche à rompre afin de donner forme à deux voix, /ʒ/ et /g/. La dimension de *typème*, avec les guillemets angulaires simples ‹› qui encapsulent un caractère d'imprimerie sous examen, permet donc d'échapper à cet écueil : le typème ‹g› proposé n'est pas une *variante* de la lettre *G*, il est un autre signe ayant un fonctionnement différent et fonctionnant sous un système différent. Cela revient à dire que le *typème* permet de dénoter directement le caractère en tant qu'objet matériel et historique — ce qui n'est pas seulement l'aspect graphique isolé d'une lettre, mais la substance d'un signe à part entière. Cf. N448 au « § 31. Typème ① : pour une terminologie descriptive des alphabets historiques ».

§ 68. Nommage hésitant de ‹g› : ga, game ou gamma

Ce §, qui retrace la parution d'un nouveau nommage *ga* ou *game*, apporte encore une preuve que la R&D grammatologique chez Meigret n'est pas arrêtée en 1550[715]. Dans la *liste des voix*, le nommage "‹g› gamma" en 1548 fait place à celui "‹g› ga ou gamma" ; du point de vue de la stratégie de nommage, on constate que l'*étiquette de provenance* (grecque) fait place à la *notation phonétique*[716]. Le nouveau nommage, qui renforce la mémoire du son /g/, semble permettre d'échapper à la polyphonie qu'évoque d'habitude le nom grec *gamma*.

Le nommage d'une lettre selon sa puissance risque de donner lieu à une multitude de noms, qui est sans doute nuisible.

> [169] Car toutes lęttres ſont nomées ſelon leur puiſſançe. Aotremęnt il ut fallu q'ęlles uſſet u **deu' noms**, l'un ſelon q'on lę' prononçé auant ‹e›, ‹i›, ę l'aotre auant ‹a›, ‹o›, ‹u›, ‹l›, ‹r›, qi n'ut eté qe confuzíon. (M1550b40p, f. 18 v° [H1980, p. 20] ; vue 46 sur Gallica)[717]

Étant donné le principe de ne pas associer deux noms à une même lettre, il convient de poser avant tout que la coexistence des trois nommages de ‹g›, *ga*, *game* et *gamma*, dans les textes grammatologiques de Meigret n'est qu'un phénomène de transition. C'est précisément le signe d'une R&D qui vient d'être terminée et qui commence à servir.

Nous allons lire toutes les occ. à ce sujet, 2 dans M1548préf, et 3 dans M1550b40p. Avant de procéder à la lecture, rappelons-nous la position de Meigret « qe jamęs ‹g›, ne ‹c›, ne furent appęllez *jé*, *ſé*. »[718] Cette position résulte de ses analyses sur les polyphonies des lettres *C* et *G* préposées aux voyelles. Quand ces deux lettres sont placées devant *a*, *o*, et *u*, elles se prononcent respectivement /k/ et /g/, et doivent être nommées *ca* et *ga*[719] ; alors que si elles sont placées devant *e* et *i*, elles sonnent respectivement /s/ et /ʒ/, ou *ſé* et *jé* selon les termes de Meigret.

---

715 Cf. le précédent « § 66. "‹ch› chi" ? » qui abord déjà ce sujet.

716 Cf. « § 52. Changements de nommage ».

717 Texte de H1980 : « Car toutes lettres sont nommées selon leur puissance. Autrement il eût fallu qu'elles eussent eu deux noms, l'un selon qu'on les prononce avant ‹e›, ‹i› et l'autre avant ‹a›, ‹o›, ‹u›, ‹l›, ‹r›, qui n'eût été que confusion. »

718 Cf. cit. [168], p. 306. Notons au passage que ce discours témoigne du fait que Meigret utilise de façon ambiguë le terme *appeler*, en y incluant les sens de *nommer* (nom de lettre) et *prononcer* (son de lettre).

719 Anticipons : « j'ey reduit le ‹c›, a ſon ançiene puiſſanç' ęn k, auant toutes voyęlles : l'appellant ***ca***, ę non pas ſé pour fuír çete trop inueterée façõ de l'appeller *ſé* : je fęs aoſi de męmes du g, l'appellant ***ga***. » (cf. cit. [171], p. 309)

> Par ſemblable réẓõ aoſi nous faodra il confeſſer qe le ‹g› nomé *je* [*jé*], fera ęη ‹ga›, ‹go›, ‹gu›, **ja*, **jo*, **ju*. Tęllemęnt qe je treuu' aotant réẓonnable de dire qe ‹g›, ‹a› font ***ga*** ęη le nomant *jé* : qe de dire qe ‹p›, ‹a›, font *na*. (M1548préf, p. 20 ; cf. cit. [165], p. 305)

La séquence *ga* apparaît deux fois dans ce passage. La première fois, elle participe d'une série de segments illustratifs qui démontrent l'absurdité d'appeler ‹g› *jé*. La deuxième fois, elle est comparée, dans ce raisonnement par l'absurde, à la séquence *na*. Grâce à ce contexte argumentatif, nous savons que Meigret considère intuitivement *ga* comme étant la séquence la plus révélatrice ou démonstrative de la puissance du typème ‹g›. En effet, afin de mette en avant l'absurdité du nommage "‹g› jé", il faut choisir une séquence parfaitement évidente. L'évidence de la séquence illustrative *ga* constitue le berceau du nommage *ga*, qu'on verra en 1550.

Quelques lignes plus loin Meigret conclut ainsi :

> Par çęs réẓons donqes il ęt tout euidęnt qe le ‹C›, ę le ‹g› ſont mal nomez *fé*, *jé* […] A çęte caoze je nome le ‹c›, *ca latiη*, ę le ‹g›, *gamma*, ou *game*. (M1548préf, p. 21 ; cf. cit. [143], p. 280)

Même si l'appellation *game* disparaît dans la *Grammaire*, le passage témoigne que le grammairien est tenté de changer le nom grec *gamma*. Cette appellation incertaine « ‹g›, *gamma*, ou *game* » en 1548 est un présage du nommage hésitant "‹g› ga ou gamma" qui sera inscrit dans la *liste des voix* en 1550 :

> [170] ‹g› ga ou gamma. (M1550b40p, f. 15 v° [H1980, p. 16])[720]

La R&D du nommage de ‹g› a commencé en 1548 et progressé en 1550. Nous disons seulement *progressé*, dans la mesure où ce nommage de voix / lettre est intégré dans la *liste des voix* et obtient un statut plus sûr qu'avant. Rien ne permet de dire que la R&D s'arrête. Il n'est pas impossible que ce nommage "‹g› ga ou gamma" cède sa place à un "‹g› ga" tout court, au cas où Meigret avait eu la chance de publier encore un autre traité après 1550.

En effet, la *Grammaire* propose déjà de nommer "‹g› ga" tout court.

> [171] j'ey reduit le ‹c›, a ſon ançiene puiſſanç' ęn *k*, auant toutes voyęlles : l'appellant *ca*, ę non pas *fé* pour fuír çete trop inueterée façõ de l'appeller *fé* : je fęs aoſi de męmes du ‹g›, l'appellant *ga*. (M1550b40p, f. 12 r° [H1980, p. 13] ; vue 33 sur Gallica)[721]

720 Cf. *Figure 3 : liste des voix dans M1550b (f. 15 v°)*, p. 252.

Le nommage “‹g› ga” est proposé en contrepoint de celui “‹c› ca”. Dans cette proposition innovante, il y a, d’une part, un écho au nom latin de cette lettre *C* et, d’autre part, une tentative de rectifier l’usage de la lettre *G*. Le nom grec *gamma*, qui est courant, a l’inconvénient d’évoquer l’image acoustique qu’on a de cette lettre, c’est-à-dire polyphonique, capable de réaliser /g/ et /ʒ/. En renommant ‹g› *ga*, le grammairien établit donc un lien plus intime et mnémonique entre le nom et le son de cette lettre.

Plus loin, nous voyons que ce nommage *ga* a été mis en route dans la dissertation :

> [172] ‹C›, (j’entęns ſonant ęn *k* [*ka*]) ‹g›, aoſi ſonant *ga* auant toutes voyęlles, ne peuuet fęre ſyllab’ auęq null’ aotre conſonante qe ‹l›, ‹r›, come ‹cramoęzy›, ‹clęr›, ‹glorieus›, ‹gros›. (M1550b40p, f. 17 v° [H1980, p. 19] ; vue 44 sur Gallica)[722]

De même qu’on « entend » ‹c› par *ka*, de même, il est naturel de nommer ‹g› *ga*. En effet, *entendre* signifie l’intelligibilité non seulement au niveau auditif, mais aussi intellectuel.

Du point de vue épistémologique, en réduisant le nom *gamma* à celui *ga*, Meigret *naturalise* cette lettre et gagne à en spécifier le fonctionnement. Autrement dit, cette lettre n’est plus grecque ; on a besoin d’apprendre aux étrangers comment cette lettre française fonctionne. Dans le cas contraire où on continuait à appeler cette lettre *grecque*, les étrangers pourraient *légitimement* s’appuyer sur leurs connaissances du grec et ignorer la règle phonétique française en question.

Du point de vue de l’ingénierie, nous apprenons que le nommage “‹g› ga” a été implicitement pensé, mais qu’il n’est catalogué qu’en 1550. À la vue des deux listes des voix, la lettre ‹g› qui était dite « *gamma* » dans M1548préf devient « *ga* ou *gamma* » dans M1550b40p. Elle constitue, en apparence, une exception à la tendance à élaguer les nommages des lettres. Or, c’est simplement un signe de transition, en attendant que le nommage “‹g› ga” tout court entre dans l’usage ; avant cela, la prudence implique naturellement de présenter ce nommage en même temps que le nom grec.

Pour conclure, si le nom *gamma* fait référence à ses deux réalisations polyphoniques usuelles, /g/ et /ʒ/, le nommage *ga* permet de renvoyer uniquement au son /g/. En lisant l’histoire de *ga*, nous découvrons aussi la mise en place progressive de l’ingénierie linguistique chez Meigret.

---

721 Texte de H1980 : « j’ai réduit le ‹c› à son ancienne puissance en ‹k› avant toutes voyelles : l’appelant ‹ca›, et non pas ‹ce›, pour fuir cette trop invétérée façon de l’appeler ‹se› : je fais aussi de même du ‹g›, l’appelant ‹ga›. »

722 Texte de H1980 : « ‹c› (j’entends sonnant en ‹k›), ‹g›, aussi, sonnant ‹ga› avant toutes voyelles, ne peuvent faire syllabe avec nulle autre consonante que ‹l›, ‹r›, comme ‹cramoęzy›, ‹clęr›, ‹glorieus›, ‹gros› »

§ 69. “‹j/i› je ou ji conſonante”. Note sur l’inconsistance typographique de M1550b40p, f. 15 v°

Dans ce §, nous répondrons à deux questions :

(1) Quelle est la conception de Meigret sur la distinction graphique entre ‹i› et ‹j› ? Nous pensons que le grammairien y a contribué de façon non négligeable avant que le mérite de cette distinction soit attribué à Ramus.

(2) Comment comprendre la ligne “‹i› je ou ji conſonante” imprimée dans le feuillet 15 v° de M1550b40p ? Elle tient simplement à l’inconsistance typographique, et non pas à un changement de conception.

Dès 1542, Meigret parle de la voix “‹i› conſonante”.

> [173] Nous vſons auſſi de l’‹I› conſonante, & de meſme figure que la voyelle, toutesfois qui vouldroit rendre noſtre eſcriture perfecte il la faudroit aucunement **diuerſifier,** & la tenir quelque peu plus longue. (M1542a, f. D i r° ; vue 33 sur Gallica)

L’imprimeur du *Traité de l’écriture*, Denis Janot[723], semble ne pas disposer des typèmes ‹j› ou ‹J›. Pour le mot *je* / *Je* par exemple, on ne voit que ‹Ie› (14 occ. ; f. A ii v°, f. B ii v°, *passim.*), ie (72 occ. ; f. A ii r°, f. A ii v°, *passim.*), ‹i’› (2 occ. ; f. D i v°, f. E iii v°), etc. dans cette texture ; pour le mot *jamais*, ‹iames› (11 occ. ; f. B ii r°, f. B ii v°, *passim.*), ‹iamais› (1 occ. ; f. B ii r°). Meigret a esquissé la figure du nouveau typème ‹j›, qui doit être « quelque peu plus longue » que la voyelle ‹i›, tout en explicitant la raison qu’est la diversification sémiographique. Suivant ce *dessin* (qu’est aussi un *dessein*), le compositeur a mis un caractère *I*, faute de mieux, mais assez intelligemment. Nous pouvons raisonnablement supposer encore que Meigret écrit dans son manuscrit “‹j› conſonante”[724] à l’endroit de « ‹I› conſonante ».

> [174] “**‹I› confonãt** pour ‹g›.” Pour remedier doncques à ce ‹g›, il me ſemble que nous deuſſions pour bien eſcrire, & pour oſter ceſte confuſion de letres, vſer de l’**‹i› conſonante**, toutes les fois que nous l’uſurpons en telle puiſſance, comme en ‹Ange›, ‹Linge›, ‹Manger›, ‹Mangeons›. (M1542a, f. F ii r° ; vue 51 sur Gallica)

Ce à quoi la voix “‹i› conſonante” remédie est déjà explicite dans ce premier texte grammatologique. Il faudrait écrire *anje*, *linje*, *manjer*, *manjeons*. À vrai dire, la seule

723 Graphie originelle : Ianot (dans la page de présentation)

724 La possibilité de ‹J› est exclue parce que ce typème n’existe dans aucune des trois textures grammatologiques. Cela dit, probablement, il ne figure même pas dans la tête de Meigret.

présentation des graphies abusives, sans l'accompagnement des graphies rectifiées ou proposées, devait empêcher les lecteurs de suivre plus aisément le raisonnement de Meigret. Si on lit, à la lettre, l'objectif « pour bien eſcrire », on pouvait s'en tenir à la puissance "‹i› conſonante" « comme en ‹Ange›, ‹Linge›, ‹Manger›, ‹Mangeons› », autrement dit, à la leçon phonétique selon laquelle ‹g› se prononce /ʒ(ə)/ dans certains contextes. En disant cela, nous éprouvons aussitôt que la difficulté reste matérielle : même s'il cherchait à démontrer ses graphies proposées, Meigret ne pouvait donner à voir que **anie*, **linie*, **manier*, **manieons*.

Il n'est pas inutile d'expliciter une difficulté, qui s'impose à Meigret, à ses lecteurs, et à nous chercheurs : comment lire « l'‹i› conſonante », et pourquoi s'agit-il d'un nom au féminin ? Nous avons contourné ces questions, en antéposant *la voix* à "‹i› conſonante". En effet, il serait difficile de comprendre cette voix comme une lettre, puisqu'en évoquant cette notion de *lettre*, on devait faire référence à la lettre / voyelle "‹i› latin"[725].

Dans M1548préf, le dessin de ‹j› est répété : « vne proporçioɳ double de l'‹i› ». Le typème ‹j› commence à se voir dans cette texture imprimée par Ch. Wechel.

> [175] J'ey pareillemẽt diuęrſifié ‹j› cõſonãte de l'i voyęlle par vne proporçioɳ double de l'‹i›, daotãt qe ç'ęt vne prolaçiõ qazi double de l'*i*. (M1548préf, p. 12 ; vue 12 sur Gbooks)

Même si dans M1548préf la graphie de "‹j› conſonante" est consistante : 7 sur 7 mentions sont en cette graphie, le passage suivant trahit des tâtonnements de Meigret.

> [176] ❶"**jladius*, **jradus*." le ſęmblabl'aoſi nous faodra il dire du ‹g›, ſi ſoɳ ançieɳ nom a eté *jé* tęllement qe nous prononçerons **jladius* ęɳ ‹gladius›, ę **jradus* ęn ‹gradus› : qui ęt vne prononçíaçioɳ impoſibl' à toutes langes : ❷attẽndu qe ‹j› conſonante ne ſe peut proferer qe joint à vne voyęlle ſubseqẽnte, ny dõqes le ‹g› prenãt le nom de *jé*. […] ❸"‹i› conſonante pour ‹g›." Ao cõtręre aoſi j'ecry l'‹j› conſonante la ou le ‹g›, a vzurpé ſoɳ lieu, ſans auoęr egard à l'ecritture Latine, ne greçqe, ne ao long abus de la lange Françoęze. (M1548préf, p. 21 ; vue 21 sur Gbooks)

❶ Il commence par critiquer le nommage "‹g› jé", suivant lequel on pourrait être tenté de prononcer à tort ‹gladius› **jladius* /ʒldius/, et ‹gradus› **jradus* /ʒrdus/.

---

725 Parce que cette entité s'inscrit indubitablement dans la lignée épistémologique de la *voix scriptible*, d'après F. Desbordes, cf. « § 27. Litterae et leurs trois aspects » et « § 28. Changement de paradigme grammatologique : voix scriptible vs écriture phonographique ». L'autre question au même titre : Pourquoi "‹i› latin" (au mas.), et non pas "‹i› latin**e**" (au fém.) ?
M. Colombat nous a retourné une remarque : les Latins avaient déjà l'i long, noté avec apex (une pointe), qu'ils marquaient par la lettre capitale *I*, ex. *lItis* ↔ *lītis* (débat en justice).

❷ Néanmoins, rappelons-nous que le passage porte sur la lettre *G* qui se trouve précédé d'une voyelle *E* ou *I*. La voix « ‹j› conſonante ne ſe peut proferer qe joint à vne voyęlle ſubseqęnte, ny dõqes le ‹g› prenãt le nom de *jé*. » Cela dit, le typème ‹j› sert ici seulement à marquer une valeur phonétique.

❸ Seulement après une longue discussion, Meigret parle à la première personne et précisément au sujet de la lettre ‹j› dans l'écriture quotidienne : « j'ecry l'‹j› conſonante »[726]. Le message principal est que ce typème prend désormais en charge la puissance *jé* /ʒɛ/, de façon que le typème ‹g› puisse correspondre toujours au son /g/. Il va sans dire que le nommage "‹g› jé" doit faire place à un autre, que le grammairien appelle provisoirement "‹g› gamma" en 1548, et qu'il appellera "‹g› ga ou gamma" en 1550.

Récapitulons deux passages, et les deux distinctions i / j et j / g en question. De 1542 en 1548, Meigret a réalisé deux distinctions nécessaires pour l'émergence d'une lettre *J*. Premièrement, au niveau graphique, le typème consonantique ‹j› doit être « quelque peu plus long » que celui de la voyelle ‹i›. Secondairement, au niveau phonique, le typème ‹j› est conçu pour partager la puissance *jé* /ʒɛ/ de la lettre *G*. Il convient donc de souligner que la tâche implique d'ouvrir, métaphoriquement parlant, plusieurs *champs de bataille*, y compris la *lutte*, latérale, dans laquelle il faut (r)établir le rapport biunivoque entre le typème ‹g› et le son /g/. Globalement, nous ne pouvons qu'admirer la rationalité d'un tel *déploiement stratégique*, en vue d'une réforme du système scriptural.

Que se passe-t-il dans la *Grammaire* ?

> [177] çe qe de męmes font lę' Latins du ‹c›, ę du, ‹g›, lę' prononçans ęn *ſ*, ę, *j*, conſonant' auant, ‹e›, ‹i›, ę non contans de çela il' appellet le ‹c›, *ſé*, ę le ‹g›, *jé*. (M1550b40p, f. 12 r° [H1980, p. 12] ; vue 33 sur Gallica)[727]

> Ou ęt l'aotheur ançien ſoęt Gręc, ou Latin qi eyt jamęs mis ęn auant qe ‹g›, auant ‹e›, ‹i›, ſoneroęt ęn ‹j› conſonante, ou ‹c›, ęn ‹ſ› ? […] Car ſi ‹c›, ut ſoné ęn ſ ęn ‹Cicero›, ę le ‹g› ęn ‹j› conſonante, ęn ‹genus›, ę ‹gibber›, ils vſſet ecrit ‹*Siſero›, ‹*jenus›, ę ‹*jibber› ((M1550b40p, f. 14 v° [H1980, p. 15] ; cf. cit. [144], p. 282)

726 La question qui s'impose : peut-on considérer le contenu de cet énoncé à la 1ps comme ayant un poids officiel, et le classer parmi les propositions touchant *le commun usage de l'écriture française* ? Cf. « § 67. "‹g› ga ou gamma" vs "‹j› jé" ».

727 Texte de H1980 : « ce que de même font les Latins du ‹c› et du ‹g›, les prononçant en ‹s› et ‹j› consonante avant ‹e›, ‹i› et, non contents de cela, ils appellent le ‹c› ‹sé› et le ‹g› ‹jé› ».

Dans de nombreux passages dont nous n'extrayons que deux, il paraît que Meigret critique encore longuement le nommage existant "‹g› jé" (et "‹c› ſé")[728] mais démontre rarement à quoi ressemble sa solution. Nous n'avons pu repérer qu'un seul endroit dans lequel il reprend la R&D du nouveau typème ‹j› :

> [178] Reſt' ęncores ‹j› cõſonante — a la qęlle je done double proporçíõ de çęlle qi ęt voyęlle, ę luy ręns ſa puiſſanç' ęn mon ecritture —[729], qe l'abus de la prononçíaçíon Latine ę Grecqe, ę ſubſeqęmmęnt de l'ecritture Françoęze, luy otte pour la liurer ao ‹g›, auant ‹e›, ‹i›. (M1550b40p, f. 14 r° [H1980, p. 15] ; vue 37 sur Gallica)[730]

L'idée ne semble pas plus avancée, voire moins nette qu'en 1548. Sur la « double proporçíõ » du typème ‹j› par rapport à la voyelle *I*, on ne sait même pas à quel niveau, phonique ou graphique, situer le propos. Au reste, Meigret ne cesse pas d'expliquer l'usurpation de ‹g› sur le son *jé* /ʒɛ/.

À vrai dire, les commentaires sur le typème "‹j› conſonant" dans la *Grammaire* ne semblent pas présenter de progression. Cependant, peut-on aller jusqu'à dire qu'ils présentent une régression, surtout à la vue de la *liste des voix* au feuillet 15 v° ? D'après nos examens de la texture, 6 sur 7 occ.[731] de "‹j› conſonant(e)" continuent à porter ‹j›. En effet, la ligne "‹i› ji conſonante" est seule qui fasse exception. Vu ce taux de correction, nous pouvons raisonnablement douter la qualité typographique de ce feuillet 15 v°.

728 Ces deux nommages, qui sont mis en cause, ne paraissent naturellement pas dans la *liste des voix*, cf. « § 49. Deux listes des voix en 1548 et en 1550 ».

729 Nous ajoutons ici les deux tirets, pour une plus grande clarté du texte.
En effet, Meigret reprend presque littéralement son discours en 1548 : « J'ey pareillemęnt diuęrſifié ‹j› cõſonãte de l'i voyęlle par vne proporçioɳ double de l'‹i›, daotãt qe ç'ęt vne prolaçiõ qazi double de l'i. » (M1548préf, p. 12 ; cf. cit. [175], p. 312)
Notons néanmoins que le propos de ce discours porte sur la forme de ‹j› (par rapport à la voyelle ‹i›), et non pas sur l'économie partagée par ‹j› et ‹g›.

730 Texte de H1980 : « Reste encore ‹j› consonante à laquelle je donne double proportion de celle qui est voyelle et lui rends sa puissance en mon écriture, que l'abus de la prononciation latine et grecque et subséquemment de l'écriture française lui ôte pour la livrer au ‹g› avant ‹e›, ‹i›. »

731 6 occ. sont réparties dans f. 12 r°, 14 r°, 14 v° et 18 v°. Voir aussi « § 49. Deux listes des voix en 1548 et en 1550 » qui permet une vue d'ensemble.

Figure 6 : Problèmes de la mise en page au f. 15 v°, M1550b40p

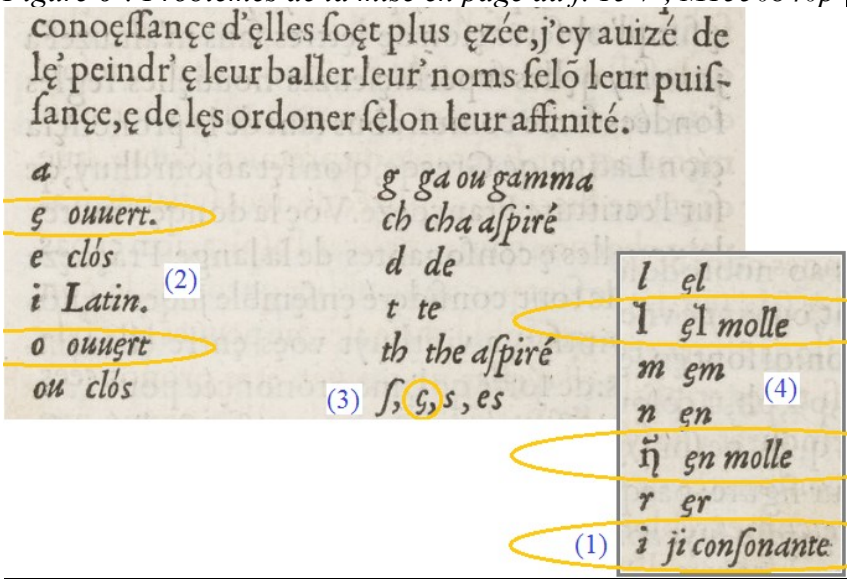

La *Figure 6* (ci-dessus) met en évidence au moins 4 problèmes dans la mise en page du feuillet 15 v°. Observons avant tout que la *liste des voix* est imprimée en police italique, et non pas en romain qui est utilisé dans la plupart des pages de la *Grammaire*.

(1) La ligne "‹i› ji conſonante" que nous venons d'examiner.

(2) La ligne "‹ę› ouuęrt" imprimée au lieu de "‹ę› ouuęrt"[732].

(3) Probablement à cause du changement de police, la direction de la queue dans cette liste est exceptionnelle : les typèmes ‹ę› et ‹ç› imprimés en police romaine avec la queue tournée à droite font place aux typèmes ‹ę› et ‹ç› dont la queue tournée à gauche[733].

(4) Deux nouveaux typèmes, ‹ł› et ‹ñ›, n'ont pas de police italique, et ce qui donne lieu à une mise en page hétérogène "‹ł› *ęł molle*" et "‹ñ› *ęn molle*".

Ces problèmes reflètent la complexité de la mise en page de ce feuillet 15 v°. Il est donc très probable que la ligne "‹i› ji conſonante" relève d'une erreur typographique.

Pour conclure, nous dirions que de manière générale, Meigret a installé le typème ‹j›. Au sujet du typème "‹j› conſonant", la *Grammaire* n'a simplement pas, nous semble-t-il, de progrès particulier à présenter, mais elle maintient au moins les acquis.

732 À l'instar de "‹o› ouuęrt", cf. *Figure 3 : liste des voix dans M1550b (f. 15 v°)*, et N617.

733 Deux éditeurs de l'édition CTLF de M1550b ont adopté systématiquement ‹ç› avec la queue tournée à droite, probablement en référence de la *liste des voix* dont la qualité typographique est pourtant problématique, cf. N1548.

§ 70. ‹c›, ‹çh›, ‹t›, ‹ſ›, ‹s›, ‹z› usurpateurs l'un de l'autre

Si les cas d'usurpation que Meigret relève sont bien nombreux et convaincants, c'est qu'il travaille sciemment aux affinités phoniques, comme il l'explique juste avant la *liste des voix* tant en 1548 qu'en 1550[734]. Ces recherches des affinités, dont certains paraissent comme ayant pour objet les phonèmes, ont bénéficié de la force de l'imprimerie.

> [179] ‹ſ›, ‹ç›, ‹s› ęs. (M1550b40p, f. 15 vº [H1980, p. 16] ; vue 40 sur Gallica)

Dans la *liste des voix* de M1550b40p, deux typèmes ‹ſ› et ‹s› sont considérés comme distincts : ils sont homophones du son « ęs ». Une telle rigueur d'enregistrement des graphies constitue un point d'appui pour la R&D de l'écriture phonographique chez Meigret. Ce grammairien est parmi les hommes de la Renaissance qui font confiance à la technologie de l'écrit, et qui s'y appuient pour une plus grande précision scientifique. En l'occurrence et concrètement, ‹ſ› et ‹s› sont mis sur le même plan, sans que l'un ou l'autre soit négligé ou tenu pour une variante de l'autre. Les graphies / voix sont systématiquement répertoriées, groupées selon leurs affinités, puis redistribuées dans le nouveau système scriptural. Le fait que ‹ſ› et ‹s› ne sont pas répartis sur des lignes différentes prouve que leurs rôles restent hautement similaires.

Le processus qui consiste à repérer les similitudes phonétiques des graphies est en bonne partie aussi le processus dans lequel on chasse les usurpations entre ces graphies.

> [180] Ny ne puis ęntẽdre come qoę, ne a qel propós lę' Latĩs ayans le ˷ppre charactęre d'une çhacune lęttr', vſſet voulu lę' cõfondr', ę **vzurper** l'une pour laotre [l'aotre] : ę męmemęnt ſans neçeſſĩté, ny occazion apparante. Si ‹Cicer›, ę ‹Cicero› doęuet ętre proſerez ęn *ſ*, qęl inconuenięnt y auoęt il de lęs ecrire par ‹ſ› ? (M1550b40p, f. 15 r° [H1980, p. 16] ; vue 39 sur Gallica)[735]

La lettre *C* usurpatrice de /s/ a été longuement étudiée auparavant[736]. Nous ne concentrerons ici que sur un certain fonctionnalisme derrière le reproche de l'usurpation. Meigret adresse ce reproche aux *Latins* — probablement les latinistes de l'époque — qui écrivent ‹Cicero›, mais

734 Cf. cit. [123], [124] (p. 261)

735 Texte de H1980 : « Ni ne puis entendre comme quoi ni à quel propos les Latins, ayant le propre caractère d'une chacune lettre, eussent voulu les confondre et usurper l'une pour l'autre : et mêmement sans nécessité ni occasion apparente. Si ‹Cicer› et ‹Cicero› doivent être proférés en ‹s›, quel inconvénient y avait-il de les écrire par ‹s› ? »

736 Aux « § 58. Mauvais nommages de C et G », « § 59. "‹c› ca latin" vs "‹c› ſé" : récupération de l'étiquette de provenance », et « § 62. "‹ç› se ou es" »

qui prononcent /siſero/. De même, l'abus qui consiste à prononcer ‹t› /s/ est démontré par l'exemple latin ‹ſitio›, en étant implicitement imputé aux *Latins*, dans le passage suivant :

> [181] il' n'uſſet point eté ſi bętes d'**abuzer** du ‹t›, ę luy fęre **vzurper** la puiſſançe de ‹ſ› : car aotant leur etoęt il ęzé d'ecrire, ‹*Siſio›, qe ‹ſitio›. (M1550b40p, f. 14 v° [H1980, p. 15] ; vue 38 sur Gallica)[737]

Après avoir mis en cause l'abus du milieu plutôt intellectuel, le grammairien n'hésite pas à se battre contre un autre abus qui est répandu et implanté partout.

> [182] Or faot il ęntęndre qe çe ‹z›, ęt vne prolaçíon fort freqęnt' ę comun' a la lange Frãcoęze, ę de beaocoup plus graçíeus ſon qe ‹ſ›, ne ‹çh› : combien qe l'ecritture qazi com' ęn la dedęn̄ant **vzurpe** ‹ſ›, pour ęlle : qoę qe la lęcture ne ſ'y amuze point. (M1550b40p, f. 13 r° [H1980, p. 14] ; vue 35 sur Gallica)[738]

> [183] Ao regard de ‹ſ› qe vous **vzurpez** pour ‹z›, ęntre deus voyęlles je remęs le ‹z› ęn ſa plaçe, ecriuant ‹dizõs›, ‹fęzons›, pour ‹*diſons› ‹*faiſons›. (M1548préf, p. 22 ; vue 22 sur Gbooks)

Cette habitude suivant laquelle les Français prononcent /z/ un s intervocalique demeure aujourd'hui. Meigret approuve, lui aussi et avec un argument esthétique, cette prononciation qui est « beaocoup plus graçíeus ſon qe ‹ſ› ». Mais pourquoi n'écrit-on pas ‹z› ? — Cette habitude d'écrire un ‹s› à l'endroit de /z/ conduit le grammairien à développer même une explication psychologique — Parce qu'on « dédaigne » cette lettre ‹z› d'origine grecque ? Quant à la solution qui consiste tout bonnement à écrire ‹z› /z/, elle reste valable mais simplement délaissée. Bientôt cinq siècles après la réforme de Meigret, nous pouvons dire qu'un abus auquel on s'est habitué est irrémédiable.

Pour conclure, nous dirions que l'exactitude scripturale permet à Meigret d'étudier les usurpations de manière pointue, générale et efficace.

737 Texte de H1980 : « qu'ils n'eussent point été si bêtes d'abuser du ‹t› et lui faire usurper la puissance de ‹s› : car autant leur était-il aisé d'écrire ‹Sisio› que ‹Sitio›. »

738 Texte de H1980 : « Or faut-il entendre que ce ‹z› est une prolation fort fréquente et commune à la langue française, et de beaucoup plus gracieux son que ‹s› ni ‹çh› : combien que l'écriture, quasi comme en la dédaignant, usurpe ‹s› pour elle : quoique la lecture ne s'y amuse point. »

§ 71. “‹x› ix” momentanément simplificateur, finalement infructueux

Le changement de statut que le typème ‹x› connaît dans les écrits de Meigret donne à voir une R&D évolutive. Ce typème est d’abord apprécié pour sa capacité à simplifier ‹ct› (ou ‹cs›), mais finit par obtenir un statut plus marginal. Son histoire apporte une preuve directe à notre hypothèse explicative selon laquelle la grammatologie a passé plusieurs cycles de R&D.

En 1542, et seulement à cette date, Meigret pense que le typème ‹x› peut contribuer à la simplification des lettres superflues.

> [184] Mais quãt à ceux que nous eſcriuons par ‹ct›, **nous les deurons eſcrire par ‹x›**, d’autant que ceſt **vne letre double** qui vault autant que ‹cs›. Ce que nous voyons appartement en pluſieurs vocables, comme en ‹exercice›, ‹xerxes›, ‹execution›, es quelz ‹x› ſonne tout ainſi que fait ‹ct›, en ‹diction›, ‹faction›. (M1542a, f. F iii v° ; vue 54 sur Gallica)

Ce typème ‹x› est jugé convenable pour substituer au graphème *redondant* ‹ct›, même s’il est reconnu comme « vne letre double » décomposable en /k/ et /s/. Cela dit, la voix n’en est pas une fondamentale, un *phonème* en nos termes d’aujourd’hui ; ce serait un argument qui, en 1550, affaiblit plus ou moins son statut. De point de vue épistémologique, il s’avère que retrancher la superfluité graphique et restituer la puissance phonique sont deux démarches parfois ou potentiellement en conflit.

D’après ces exemples, nous constatons que l’analyse de Meigret reste approximative dans la mesure où elle semble ignorer l’opposition voisé / non voisé : /gz/ dans ‹e**x**ercice›, ‹**x**erxes› et ‹e**x**ecution›, mais /ks/ dans ‹di**ct**ion› et ‹fa**ct**ion›. Néanmoins, l’occasion nous est fournie d’apprécier son travail de phonéticien, qui consiste à dégager la similitude phonématique des deux graphies aussi distinctes.

Probablement confiant dans son analyse phonématique en 1548, Meigret commence à décrire le son de ‹x› avec le nouveau typème ‹ç›, même si, personne sauf lui n’écrit la séquence ‹cç› :

> [185] Or qãt à ‹x› vous auez troęs manieres de lęttres qi ſont d’**un męme pouuoęr** : attẽdu q’il vaot aotãt qe *cs* : ę pourtant vous le pouuez ecrire par ‹cs›, ę ‹cç›. (M1548préf, p. 22-23 ; vue 22 sur Gbooks)

Ce passage nous a aidé à comprendre que la ligne « x, cs, cç ix » dans la *liste des voix* en 1548 présente trois graphies (un typème, et deux graphèmes) et leur notation phonétique : « troęs manieres de lęttres qi ſont d’un męme pouuoęr ». C’est pourquoi nous mettons « ‹x›, ‹cs›, ‹cç›

ix » dans le *Tableau 7 : Comparaison de deux listes* (p. 253). Sous cette lumière, il convient de considérer également, comme l'alignement de quatre graphies homophones, la ligne « ‹x›, ‹cs›, ‹ks›, ‹gs›, ix » dans la *liste des voix* en 1550.

Si le typème ‹x› paraît plutôt utile jusqu'ici, il devient en M1550b40p une source de l'abus (cf. cit. [186]), une lettre superflue (cit. [187]), une voix adventice (cit. [188]), et un signe toujours marqué par son origine grecque (cit. [189]).

> [186] Ao regard de ‹x›, çęt [ç'ęt] **vne lęttre double**, qi vaot aotant qe ‹cs›, ou ‹kſ›, ou ‹gſ› : einſi dõc ęlle vaot deu' voęs. De laqęll' aoſi, com' aotrefoęs j'ey dit, abuze ſouuęnt l'ecritture pour vne ‹ſ›, ou ‹z› finalle. (M1550b40p, f. 14 rº [H1980, p. 15] ; vue 37 sur Gallica)[739]

Ce passage présente une correction : le voisement de ‹x› dans certains contextes, /gs/ voire /gz/, est désormais pris en compte. Non seulement la notation phonétique progresse, nous voyons aussi que la dimension du marquage grammatical commence à se mettre en place. En ce qui concerne le marquage désinentiel du pluriel, ‹x› usurpe la fonction de ‹s› ou ‹z›. L'écriture de ‹tableaulx›, qui est contestée un peu plus loin, en fournit l'exemple illustratif :

> [187] Tęllemęnt qe ſelon ęlle nou' trouuerõs ęn ‹tableaulx› huyt **voęs** ęn ayant egart a çe qe la plum' y couçhe, ę ęn contant ‹x› pour *cs* come la ręzon le veut. (M1550b40p, f. 16 vº [H1980, p. 18] ; vue 42 sur Gallica)[740]

Plus essentiel encore, ‹x› est une voix / lettre qui ne fait pas partie des *phonèmes* du français.

> [188] Ao regard de ‹x›, ç'ęt **vne voęs compozée** de ‹cſ›, ou ‹gſ›, ę pourtãt ęlle n'aogmẽte point le nombre dę' voęs Françoęzes. (M1550b40p, f. 15 vº [H1980, p. 16] ; vue 40 sur Gallica)[741]

Or, dans la *liste des voix* de M1550b40p, ‹x› est toujours présenté parmi « ‹x›, ‹cs›, ‹ks›, ‹gs›, ix ». Il convient donc de retenir que tous les objets catalogués dans cette liste ne présentent pas une (seule) voix, et qu'ils ne connaissent pas toujours une importance égale chez le grammairien.

Du point de vue lexical, le typème ‹x› marque toujours la provenance grecque.

---

739 Texte de H1980 : « Au regard de ‹x›, c'est **une lettre double** qui vaut autant que ‹cs› ou ‹ks› ou ‹gs› : ainsi donc elle vaut deux voix. De laquelle aussi, comme autrefois j'ai dit, abuse souvent l'écriture pour un ‹s› ou ‹z› final. »

740 Texte de H1980 : « Tellement que, selon elle, nous trouverons en ‹tableaulx› huit voix, en ayant égard à ce que la plume y couche et en comptant ‹x› pour ‹cs› comme la raison le veut. »

741 Texte de H1980 : « Au regard de ‹x›, c'est **une voix composée** de ‹cs› ou ‹gs› et pour tant elle n'augmente point le nombre des voix françaises. »

> [189] combien qe ‹x›, qi vaot aotant qe cſ, ou gſ, ſoęt reçu ęn la lange Françoęze, nou’ n’auons poĩt toutefoęs de vocablęs comęnçans par luy, qi ne ſoęt ęmpruntez de la lãge Grecqe : aoſi n’a pas la lange Latine : come, ‹Xerxes›, ‹Xãtipe›, ‹Xenophon›. (M1550b40p, f. 17 vº [H1980, p. 19] ; vue 44 sur Gallica)[742]

D’après Meigret, ces exemples ne sont pas des mots français, même s’ils sont francisés. Le typème ‹x› leur donne inévitablement un air étranger.

Pour conclure, dans la R&D évolutive du typème ‹x› que nous venons de reconstruire, si la recherche de la réduction des lettres superflues domine au départ, elle laisse place à une analyse phonétique de plus en plus fine, et à la considération progressivement globale du système grammatical.

742 Texte de H1980 : « combien que ‹x› qui vaut autant que ‹cs› ou ‹gs›, soit reçu en la langue française, nous n’avons point toutefois de vocables commençant par lui qui ne soient empruntés de la langue grecque : aussi n’a pas la langue latine : comme ‹Xerxes›, ‹Xantipe›, ‹Xenophon›. »

Section ix. Semi-consonnes, nasales, ‹h› et mutisme

§ 72. “‹y› grẹc” : phonétiquement oiseux, morphologiquement profitable

On pouvait deviner que le traitement de ‹y› est comparable à celui de ‹k› : rarement utilisé en lexique français, étiqueté par la provenance étrangère[743], classé dans la liste d’attente avant l’élimination. Or, le destin de ce typème est autre : il reste utile justement parce qu’il n’est pas si fréquemment utilisé. La structure et le fonctionnement de la langue en ont besoin pour marquer certaines de ses particularités phonologiques et morphologiques.

Commençons par la *liste des voix* de M1550b40p. Dans cette liste, le typème “‹y› grẹc” n’est plus en contiguïté avec “‹i› i latin” : même s’il est dit « de mẹme puiſſance qe l’‹i› », il est déplacé du centre à la marge du groupe vocalique (cf. *Tableau 7 : Comparaison de deux listes*, p. 253). Nous pensons que cette notation phonétique redondante n’est qu’une compensation provisoire, avant que Meigret ne soit prêt à reconnaître qu’il s’agit d’une semi-voyelle, une voix à peine vocalique.

> [190] ❶Il nous reſte encores à depeſcher l’**‹y› grec** lequel ſemble eſtre **ſuperflu** en noſtre langue : D’autant que l’‹i›, eſt **ſuffiſant**. ❷Il eſt vray que les Latins en vſent tant ſeulemẽt es vocables tyrez des Grecz, es quelz il ſe rẽcontre, comme en ‹ſyllaba›, ‹lychnus›, ‹lycaon›, & autres innumerables […] Or quant à nous ce nous ſeroit vne grand peine de chercher en noſtre langue les vocables Grecz qui le requierent, d’autant que chaſcun en vſe à ſon bon gré pour ‹i›, & ſans faire tort à l’eſcriture. ❸Auſſi bõ eſt ‹aymer› qu’‹aimer›. Il eſt vray qu’il ſeroit plus conuenant entre deux voyelles que l’‹i›, la ou ‹i›, demeure voyelle : Ce qu’auſſi nous faiſons le plus ſouuent comme en ‹loyal›, ‹royal›, & à bonne rayſon, ❹d’autant que l’‹i›, ſonne quelquefois en conſonante entre deux voyelles comme en ‹goiat›, ‹proiet›, ce que iames ne fait l’**‹y›, grec**. (M1542a, f. D ii v°-D iii r° ; vue 54 sur Gallica)

❶ D’emblée, “‹y› grec” est une superfluité par rapport au typème ‹i›, que Meigret juge suffisant et nommera *latin* dans les listes en 1548 et en 1550.

❷ Le lexique latin en use déjà rarement, le lexique français n’en a qu’encore moins besoin.

❸ Le typème “‹y› grec” est acceptable dans la circonstance dans laquelle il se trouve intervocalique en fournissant une sorte d’hiatus. Cela dit, Meigret ne tient pas cette voix pour une vraie voyelle, mais plutôt pour une semi-voyelle /j/, comme dans ‹lo**y**al›, ‹ro**y**al›. C’est

743 Ce sont deux arguments de cit. [190]-❷.

pourquoi la graphie ‹aymer› (qui deviendra ‹ęymer› en 1550[744]) est aussi acceptable qu'‹aimer› : le son /j/ qui termine cette séquence ‹ai/ay› ferme la bouche en sorte qu'il rend la phonation aussi close que /e/. Nous verrons que ce trait non vocalique, ou bref, de "‹y› grec" sera mentionné tant en 1548 qu'en 1550.

❹ pointe un problème de ‹j/i›, que nous pouvons déduire à partir de l'exemple ‹proiet› (*projet*).

Grâce à ce passage, nous apprenons que le discernement du rôle du "‹y› grec" touche à l'économie d'au moins quatre graphies : ‹i› (point ❶), ‹ai› / ‹ay› / ‹‹ęy› (❸), ‹j› (❹), plus ‹oy› / ‹oi› / ‹oę› qu'on va voir.

> [191] "‹Moins›. ‹Royal›. ‹Loyal›." car en ‹moins›, ‹royal›, ‹loyal›, nous oyons euidemmẽt en la prolation la diphthongue commencer par ‹o› & finer par ‹i›. Au contraire en ‹moy›, ‹toy›, ‹ſoy›, nous oyons la fin de la diphthongue, non ſeulemẽt en ‹e›, mais encor en ‹ę› ouuert, qui eſt moien entre ‹a› & ‹e› clos, & par conſequence bien eſtrange de la prononciation de l'‹i›, ou **‹y› grec**. Nous eſcrirons doncq ‹l**oę**›, ‹r**oę**›, & ‹loyal›, ‹royal› : ‹**Loę**›. ‹**Roę**›. ‹**Oę**›.[745] Par ce moien la diphthongue ‹**oę**› ſera tournée en ‹oy› en ces autres deriuatifs. Auſſi ferõs nous ‹eſt**oę**t›, ‹aym**oę**t›, ‹all**oę**t›. (M1542a, f. D iv v° ; vue 40 sur Gallica)

L'autre facteur qui tend à expulser "‹y› grec" est la diphtongue morphonologique ‹oę›. Meigret conteste que cette séquence morphologique *oi* / *oy* ne rende pas la prononciation /(w)ɛ/ : « la diphthongue commence par ‹o› & fin[ir] par ‹i› », parce que la même séquence sonne aussi /wa(j)/ dans ‹moy›, ‹toy›, ‹ſoy›, ‹loę› / ‹loyal› et ‹roę› / ‹royal›. Donc, elle n'est pas une graphie qui convient au marquage du monème imparfait à la 3p dans *eſt**oi**(en)t*, *aymo**oi**(en)t* et *all**oi**(en)t*. À la place, Meigret propose d'écrire ‹eſt**oę**t›, ‹aym**oę**t› et ‹all**oę**t›. En effet, /(w)ɛ/ est « bien eſtrange [absent] de la prononciation de l'‹i›, ou **‹y› grec**. »

En ce qui concerne le "‹y› grec", dans la mesure où il participe à la formation de *oi* / *oy*, il est, au même titre que son homophone ‹i›, responsable de l'usurpation en question. Du point de vue lexical, il paraît un peu plus opportun que ‹i› dans la dérivation : même si *loy* et *roy* sont réformés en ‹loę› et ‹roę›, Meigret juge utile de conserver la graphie ordinaire de leur forme adjectivale : ‹loyal› et ‹royal›. Cette décision s'appuie en effet sur le sentiment et le scénario du grammairien : le typème "‹y› grec" joue une semi-voyelle qui, à valeur de /j/, s'adapte

744 Lisons : « ‹ęymé› est l'infinitif passé du verbe actif ‹ęymer› » (cf. cit. [57], p. 121)
745 C'est l'intitulé d'un alinéa. ‹Oę› est le segement en question.

mieux au contexte intervocalique, parce qu'il incarne une sorte d'hiatus et évite la formation de la triphtongue de façon inattendue.

En venons à M1548préf, dont le volume n'est que la moitié de celui de M1542a.

> [192] ao regard de l'**‹y› grẹc** je le lẹſſe touſiours brief. (M1548préf, p. 26 ; vue 26 sur Gbooks)

À propos du typème "‹y› grec", cette publication ne peut que résumer le plus essentiel. Et la brièveté de "‹y› grec" sera tenue pour un postulat en 1550.

> [193] Ẹ pourtant je ſeroẹ d'auis qe toutefoẹs ẹ qãtes, qe l'‹i› ſe treuue brief, nous vzaſsions de l'‹y› Grec, ẹe qe nou' fẹzons, préq' ẹn toutes lẹ' diphthonges, come, ‹royal›, ‹loyal› : ẹ q'ao demourant il n'uzurpát pas le lieu de l'‹ẹ› ouuẹrt com' ẹn ‹loy›, ‹roy›, ‹foy›, ‹moy›, ‹toy›, ‹ſoy›, ou il n'ẹt aocune mẹnçíon de l'‹y› ẹn la prononçíaçíon. (M1550b40p, f. 10 r° [H1980, p. 10] ; vue 29 sur Gallica)[746]

Nous n'allons pas entrer dans les détails de ce passage, car il résume simplement les points que M1542a a abordés. Nous soulignons seulement que la brièveté ou la faible sonorité de cette voix "‹y› grec" est ce qui la distingue de "‹i› latin". Du point de vue grammatologique, nous dirions que ce typème ‹y› reste utile dans l'alphabet de Meigret justement parce qu'il est moins utile que la voix / lettre ‹i›. C'est une utilité paradoxale, mais indispensable à la structure et au fonctionnement de la langue : ce typème ‹y› marque un seuil syllabique[747] et constitue un séparateur morphologique dans des formations des mots[748].

Pour conclure, il convient de retenir un certain fonctionnalisme chez Meigret l'ingénieur-linguiste. Ce dernier ne cherche pas à appliquer un principe purement théorique, il récupère une graphie superflue à plusieurs égards, comme "‹y› grec", en résolvant deux problèmes à la fois : celui de la diphtongue morphonologique *-oi-/-oy-* usurpatrice, et celui de l'homophonie de ‹i› et ‹y›.

---

746 Texte de H1980 : « Et pourtant je serais d'avis que toutefois et quantes que l'‹i› se trouve bref nous usassions de l'‹y› grec, ce que nous faisons presque en toutes les diphtongues, comme ‹royal›, ‹loyal› : et qu'au demeurant il n'usurpât pas le lieu de l'‹ẹ› ouvert comme en ‹loy›, ‹roy›, ‹foy›, ‹moy›, ‹toy›, ‹soy›, où il n'est aucune mention de l'‹y› en la prononciation. »

747 C'est une sorte d'hiatus qui évite de prononcer la suite vocalique dans ‹loyal› ou ‹royal›.comme une triphtongue.

748 À titre illustratif, nous nous proposons d'observer la notation phonétique /lwa(j)al/, de *loyal*. La rime *-al* qui manque l'attaque syllabique invite l'unité lexicale, *loi*, à lui en prêter une. Or, le *créancier*, qu'est cette l'unité lexicale *loi*, ne la possède pas à l'origine : il l'a inventée à cet occasion. De fait, la consonne ‹y›, /j/, n'est apparue qu'au moment de la jonction de *loi* + *al* → N + désinence d'adj.

§ 73. “‹ł› ęł molle”

La palatalisation des deux nasales, *L* et *N*, augmente le nombre de phonèmes du français selon Meigret. Aux deux sons dérivés, /j/ et /ɲ/, ce dernier pense nécessaire d’allouer deux typèmes distincts, ‹ł› et ‹η̃›, dont les figures ne seront imprimées qu’en 1550.

Dès 1542, pour rendre la « prononciation molle » de *-ll-*, Meigret revendique le droit d’inventer une « autre façõ de diuerſité de meilleur grace », un « meilleur moien », ou un « nouueau Caractere ».

> [194] Ou bien leur faire quelque autre façõ de **diuerſité** de meilleur grace. Il eſt vray que les Heſpaignols ont vne façon d’eſcrire quelquefois deux ‹ll›, au commencemẽt d’ung vocable pour faire la prononciation molle, eſcriuans ‹llano›, qui eſt vne façon fort eſtrãge, toutesfois ilz ne l’ont à mõ aduis faict que pour monſtrer ceſte molleſſe, & par faulte d’auoir **inuẽté** quelque autre meilleur moien, ou pluſtoſt **nouueau** Caractere : Car on ne doit james ſ’il eſt poſſible **abuſer** des letres, mais pourquoy n’eut le peuple receu vng **nouueau** Caractere auſſi toſt que deux ‹ll›, pour vne ‹l›, molle ? (M1542a, f. G ii v° ; vue 60 sur Gallica)

La référence à l’écriture des Espagnols à cette époque a pour objectif d’expliquer que le besoin d’un nouveau typème est d’ordre général : ce n’est ni un besoin accessoire, ni une fantaisie personnelle[749]. Ce passage donne à voir clairement que l’invention ou la diversification des caractères a pour but d’éviter l’usurpation.

En 1548, la graphie à substituer devient plus précise. C’est *-ill-* à valeur de /j/.

> [195] “‹ign› pour n molle, ‹ill› pour l molle”. Ao regard de ‹l› ę ‹η› molles je lęs lęſſe juques à vη aotre tęmps, creignãt vous doner façherie, ę trop de peine pour le cõmençemęnt : cõbieη qe çe ſoęt vne çhoze bieη etrãje d’aſſęmbler ‹ign›, ę ‹ill› pour *η, ęl, molles*. (M1548préf, p. 22 ; vue 22 sur Gbooks)[750]

C’est un ingénieur-linguiste qui parle. Meigret est conscient que l’habitude de la graphie ordinaire résiste aux changements, et qu’il doit procéder à la réforme de manière progressive[751]. C’est pourquoi il reporte la mise en route des deux nouveaux typèmes ‹ł› et ‹η̃›, qu’on verra en 1550. D’autre part, force est de constater que deux propositions qui touchent

749 Il sollicite encore la compréhension en 1550 : « Conoęſſez donq meſſieurs qe mon ecritture n’ęt pas fętte de ma ſeule fantazíe » (cf. cit. [119], p. 244).

750 Notons que deux typèmes ‹η› et ‹n› coexistent dans M1548préf.

751 Pour rappel, l’autre nouveau typème “‹ę› ouuęrt” ne commence à être mis en fonction qu’à partir de 1547, cf. « § 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d’‹ai› pris dans l’engrenage ». Voir aussi « § 38. Conscience de la nouveauté » de manière générale.

aux liquides, à savoir « ‹l› ę ‹η› molles », sont couplées. Leur étude phonologique et grammatologique a pris de la maturité, et leur couplage permettra au lecteur de retenir plus facilement les deux nouveautés à la fois.

En 1550, nous voyons Meigret expliquer posément tous les aspects des « ‹ł› ę ‹η̃› molles ».

> [196] ❶Il ęt vrey qe qant a ‹l›, ę, ‹n›, il y peut auoęr ęn la prononçíaçíon Frãçoęze qelqe **diuerſité**, toute tęlle qe de ‹ſ› fęrme, ę ‹ç› mol. Par çe q'outre leur comune prolaçíon nous ęn fezons vne molle, ❷qe noz ançíens ont d'une lourd' inuęnçíon figuré', çhacune de troę' lęttres : qi ſont **‹ill›, pour ‹ł› molle ę ‹ign›, pour ‹η̃› molle**, ſans auoęr auizé a la confuzion qi ſ'ęn ęnſuyuoęt, come je l'ey montré ao "trętté de l'abus de l'ecritture Frãçoęze". ❸Ę pourtant j'ey auízé de retrançher çete trop grande **depęnſe** de lęttres, ę ❹de doner tãt ſeulemęnt vne **liη̃e courbe**, a ‹ł› : ę ❺d'ęmprũter dęs Eſpaη̃ols leur ‹η̃› moll', a la qęlle il' donet vn tręt plus long qe l'aotre, ęn la coronant d'une liη̃e couçhée : tellemẽt q'il' ecriuet ‹ſeη̃or›, pour ‹ſeignor›. (M1550b40p, f. 13 vº [H1980, p. 14] ; vue 16 sur Gallica)[752]

❶ la situation des deux nasales palatalisées, qu'il faut diversifier sur le plan graphique.

❷ la graphie chargée et confuse laissée par les ancêtres.

❸ la solution plus économique proposée qu'est ‹ł› molle à la place de ‹ill› et ‹η̃› molle à la place de ‹ign›.

❹ le dessin de ‹ł›, dont nous complétons un exemple parlant, ‹vielłe› (prochaine citation)

❺ le dessin de ‹η̃›, et son exemple ‹ſeignor›

L'exemple ‹vielłe› est extrait du passage suivant, dans lequel il est question de décliner la forme féminine de l'adjectif *vieil*.

> [197] car quant à ‹el› : comme ‹viel›, il fait son féminin par un ‹l› dur avec ‹ł› molle et l'‹e› clos : comme ‹vielłe›. (M1550b, f. 35 rº [H1980, p. 38])

De ce fait, nous pouvons dire que la nouvelle graphie a été intégrée dans la morphologie grammaticale.

752 Texte de H1980 : « Il est vrai que, quant à ‹l› et ‹n›, il y peut avoir en la prononciation française quelque **diversité**, toute telle que de ‹s› ferme et ‹çh› molle. Parce qu'outre leur commune prolation, nous en faisons une molle que nos anciens ont d'une lourde invention figurée, chacune, de trois lettres : qui sont **‹ill›, pour ‹ł› molle, et ‹ign›, pour ‹η̃› molle**, sans avoir avisé à la confusion qui s'en ensuivait, comme je l'ai montré au "Traité de l'abus de l'écriture française". Et pour tant j'ai avisé de retrancher cette trop grande **dépense** de lettres et de donner tant seulement une **ligne courbe** à ‹ł› et d'emprunter des Espagnols leur ‹η̃› molle, à laquelle ils donnent un trait plus long que l'autre, en la couronnant d'une ligne couchée : tellement qu'ils écrivent ‹seη̃or› pour ‹seignor›. »

§ 74. “‹η̃› ęn molle”

Dès 1542, un /n/ propre à la langue française, que nous prononcerions probablement /ɲ/, est relevé.

> [198] Parquoy en pronoçãt mal ‹agnus› qui veult eſtre prõoncé quaſi cõme *annus* ſinon que ceſte premiere ‹n›, doit tenir du ‹g›. (Autremẽt ne le vous ſauroys ie declarer) ilz ont extraict vne prononciation françoiſe tout autre en ‹Aigniau›, & l’ont eſcrit tout ainſi preſque que les Latins, au lieu que la langue françoiſe ne requeroit qu’vne prononciation molle de ‹n›, laquelle il ſuffiſoit **diuerſifier** aucunement, comme d’ung point crochu mis au deſſus ‹n›. (M1542a, f. F iii r° ; vue 53 sur Gallica)

Le propos n’est pas sans rappeler l’ouvrage d’Érasme, *De recta pronuntiatione*, dans lequel on voit les peuples des différentes contrées prononcer différemment le latin et le grec[753]. En l’occurrence, les Français « ont extraict vne prononciation françoiſe tout autre en ‹Aigniau› », à savoir /ɲ/, en aboutissant à la mauvaise prononciation de ‹agnus› « quaſi cõme *annus* ». Cet exemple, *agneau* /aɲo/, nous a permis de vérifier le son en question. Quant à la figure d’un ‹n› avec « ung point crochu mis au deſſus », elle ne sera concrétisée qu’en 1550, mais prendra alors forme de ‹η̃›.

En 1548, le discours sur cette voix “η molle” ne commence plus par les vocables latins, elle attire simplement l’attention sur cette particularité de la phonétique française.

> cõbieη qe çe ſoęt vne çhoze bieη etrãje d’aſſęmbler ‹ign›, ę ‹ill› pour *η, ęl, molles*. (M1548préf, p. 22 ; cf. cit. [195], p. 324)

La critique consiste à persuader le lecteur qu’il est naturel d’inventer une lettre adaptée à cette voix. Voici le dessin final du nouveau typème “‹η̃› molle”.

> [Pour remédier à la graphie ‹ign› pour ‹η̃› molle …] j’ey auízé de […] d’ęmprũter dęs Eſpaη̃ols leur ‹η̃› moll’, a la qęlle il’ donet vn tręt plus long qe l’aotre, ęn la coronant d’une liη̃e couçhée : tellemẽt q’il’ ecriuet ‹ſeη̃or›, pour ‹ſeignor›. (M1550b40p, f. 13 vº [H1980, p. 14] ; cf. cit. [196], p. 325)

Pour conclure, nous ne pouvons qu’admirer la longue patience de l’ingénieur-linguiste Meigret. Commençant par pointer « vne prononciation molle de ‹n› » avec une sensibilité de phonéticien, il finit par mettre en place le nouveau typème après huit ans de R&D.

753 Le nom d’*Eraſme* est mentionné une seule fois dans trois textes grammatologiques, c’est dans M1542a, cf. cit. [80], p. 144.

§ 75. ‹h› absent et présent

Dès 1542, Meigret dit que le typème ‹h› n'est pas une voix.

> [199] ceſt vne moquerie de penſer qu'‹h›, amolliſſe vne voix. Car au contraire elle luy donne vehemence, comme vous voyez en ‹home›, ‹Hallebarde›, ‹Hallecret› : Parquoy ce ſeroit vng abus de l'appeler ‹e› aſpiré, & le deura l'on pluſtoſt **nommer** ‹ę› mol, comme qui requiert vne prononciation graſſe, & molle. (M1542a, f. F i r° ; vue 49 sur Gallica)

La voix zéro de ‹h› n'implique pas que ce typème ait aucune existence ou aucun effet. Quand il côtoie une consonne, ce typème ‹h› rend aspirée cette consonne, comme dans ‹th› et ‹ch›. C'est pourquoi ces graphèmes s'appellent "the aſpiré" et "cha aſpiré"[754].

Meigret compare la voix zéro de ‹h› au schwa, qu'il nomme "‹ę› mol". Grâce à cette comparaison, on s'aperçoit que, pour le grammairien, la phonation aspirée est plus sonore que "‹ę› mol", car il est apte à « donner vehemence » à une consonne. Or, ni M1548préf ni M1550b40p ne mentionne plus jamais ce typème ‹h›, et il est toujours absent de la *liste des voix*. Comment expliquer cette négligence sur ‹h› ?

En somme, deux voix presque muettes connaissent deux traitements très différents chez Meigret. L'épistémologie romaine de la *voix scriptible*[755] peut expliquer seulement la négligence sur ‹h› : *H* est une lettre dépourvue de voix, lettre qui en théorie ne doit pas exister. Néanmoins, elle n'explique pas pourquoi la voix "‹ę› mol", si faible qu'on appellerait *E muet*, mérite plus des études et éventuellement un nommage "‹e› clos féminin" (cf. cit. [126], p. 268) ? (Suivant la notion de la *voix scriptible*, cette voix devrait être encore moins intéressante à représenter.) Nous pouvons seulement deviner que des stéréotypes issus de la grammaticographie antique empêchent Meigret de pousser plus loin ses études phonologiques sur ‹h›.

Pour conclure, à travers ‹h› — ce zéro absolu dans les études phonologiques et grammatologiques de Meigret —, nous comprenons pourquoi il est absent de la *liste des voix*, et percevons des limites des idées romaines en cette matière.

---

754 La description phonologique de ‹ph› est changeante : "‹ph› pe aſpiré, ou phe." en 1548 et "‹ph› phi" en 1550, cf. *Tableau 7 : Comparaison de deux listes*, p. 253.

755 Cf. « § 28. Changement de paradigme grammatologique : voix scriptible vs écriture phonographique ».

§ 76. ‹’› apostrophe à la finale : mutisme ou / et liaison

De manière générale, on reconnaît en Tory le premier typographie qui a employé l’accent aigu, l’apostrophe et la cédille notamment dans l’édition de l’*Adolescence clémentine* de Clément Marot datée du 7 juin 1533[756]. Ce que nous nous intéressons dans ce § est une question bien plus particulière : comment Meigret conçoit l’apostrophe, son origine, ses fonctions dans l’écriture, et ses rapports avec le système grammatical ?

Si l’apostrophe en français d’aujourd’hui se trouve seulement dans les lieux de rencontre de deux unités syntagmatiques[757], comme dans *s’il* (conj. de subordination + pron.[pers.]), *lorsqu’on* (conj. de temps + pron.[pers.]), *(je / il) m’aime* (pron.[COD] + V), *c’est* (pron.[démon.] + V-être), etc., Meigret s’évertue à dégager pour ce signe une plus grande généralité en termes de phonologie et à l’appliquer plus amplement dans l’écriture quotidienne. C’est pourquoi on voit dans ses écrits imprimés ‹ç’ęt mon ám’ ę mon espoęr›, ‹un’ ęnvíe, lę’qelz a’ vous ?›, ‹vou’ vou’ tuez›, ‹un’ amour›, etc. Ces derniers fragments illustratifs extraits de la *Grammaire* sont en soi si explicatifs qu’ils peuvent servir d’emplois types et jalonner le développement du discours du grammairien.

Ce signe typographique, avant d’être introduit dans l’écriture quotidienne, a pour fonction de décrire la valeur syllabique ou l’accentuation dans le domaine de la prosodie.

> [200] Surquoi notez que toutefois et quantes que le dissyllabique sera terminé en ‹e› bref, il sera toujours lors grave es deux syllabes, sinon que l’**apostrophe** ou détour pourra quelquefois élever la dernière au subséquent vocable : comme ‹ç’ęt mon ám’ ę mon espoęr›. (M1550b, f. 133 vº [H1980, p. 129])

Le schwa, ce que Meigret appelle l’‹e› bref, indique une sorte de coda potentiellement vacante, à l’endroit duquel l’attaque de la syllabe prochaine est invitée à prendre la place. La coda précédente non remplie laisse l’attaque suivante exercer une plus grande puissance (ou sonorité[758]). D’après cette théorie, le grammairien pense que le verbe *être* de ‹ç’ęt› et la conjonction *et* d’‹ám’ ę› sont plus ou moins accentués.

Une page plus loin, l’usurpation de la coda non remplie sera expliquée par un langage plus figuré.

---

756 Baddeley 1993, p. 100.

757 Et monosyllabiques, si on prend en compte le fait que l’apostrophe de liaison de nos jours se limite à *le*, *la*, *de*, *je*, *me*, *te*, *se*, *ce*, *ne*, *que* (y compris *jusque*, *lorsque*, *puisque*, *quelque*, *quoique*, *parce que*, *quoi que*, *tel(le) que*).

758 En phonologie contemporaine, on parle d’une *courbe de sonorité en cloche*, cf. Scheer 2015, p. 50.

> [201] Au regard du point de l'**apostrophe** ou détour qui dénote une voyelle ou consonante ou syllabe finale être **consommée** ou bien devoir être **tue** : comme ‹un' ęnvíe, lę'qelz a' vous ?› pour ‹une›, ‹lęs› et ‹avez› : elle n'est pas proprement accent, mais elle le fait bien changer, comme je vous l'ai dit. Laquelle, à l'imitation des Grecs, nous avons notée d'un point à queue jeté au-dessus entre le mot **apostrophé** et son subséquent. (M1550b, f. 140 rº [H1980, p. 137])

Ce passage apprend que, pour Meigret en tout cas, le graphisme de l'apostrophe dérive de l'accent des Grecs[759]. la coda

L'amuïssement concerne non seulement le schwa, mais aussi une voyelle ou une consonne quand celles-ci sont muettes et se trouvent en position finale d'une syllabe. Ou pour le dire en termes de Meigret, dans une optique génétique : la voix par défaut du caractère sera consommée ou tue. À vrai dire, trois transformations semblent résulter de trois processus différents :

‹une› + ‹ęnvíe› ⟶ ‹un'› /yn‿ɑ̃vi/
s'agissant d'une liaison, parce que la coda[760] vacante précède une voyelle.

‹lęs› + ‹qelz› ⟶ ‹lę'qelz› /lekɛl/
s'agissant d'un amuïssement, excepté que la coda vacante précède une voyelle[761].

‹avez vous› ⟶ ‹a' vous› /a vu/
s'agissant d'une ellipse[762].

Il reste néanmoins bien clair que ces cas ont ceci de commun que l'apostrophe signale le mutisme à l'endroit et éventuellement un pont de (la) *liaison* (au sens terminologique en grammaire). Plus précisément, le mutisme de la lettre terminale fait place à la syllabe du mot suivant. Le mutisme est effectif quand le mot prochain commence par une consonne, comme dans ‹lę'qelz› /lekɛl/. Il fait, en revanche, un pont de (la) *liaison* quand le mot suivant commence par une voyelle, comme dans ‹un' ęnvíe› /yn‿ɑ̃vi/. L'apostrophe est un signe de mutisme / liaison. À l'instar d'un portillon rotatif qui contrôle le droit d'accès (dans un métro, par exemple), elle arrête l'action de la syllabe suivante (s'agissant d'une consonne), ou l'autorise (une voyelle).

---

759 Quant à la conception de l'apostrophe, on verra dans la prochaine citation [202]) que Meigret passe par la prosodie.

760 C'est-à-dire, la position finale d'une syllabe

761 Par exemple, /lez‿e/ dans *(les vêtements, je) les ai (acheté)*.

762 Peut-être explicable par la même consonne /v/, dans l'attaque de la syllabe précédente, et dans l'attaque de la syllabe suivante. Dans le domaine prosodique, dans lequel Meigret situe son étude, l'harmonie sonore a plus de poids que l'exactitude orthographique.

Qu'est-ce que Meigret entend par une syllabe ou un « mot apostrophé(s) » ? Du point de vue graphique, c'est un segment raturé, ce qui est, respectivement, ‹-e›, ‹-s› et ‹-vez› dans les trois transformations. Du point de vue phonique, si l'apostrophe marquait une sonorité plus forte, elle devient, paradoxalement, un marquage du mutisme à ces endroits. Le grammairien est conscient de l'impression paradoxale que son appareil de notation peut donner. C'est pourquoi il dit aussitôt que ce signe de l'apostrophe « n'est pas proprement accent » ; dans la prochaine citation [202], il va jusqu'à dire *vicieux* lorsqu'on continue à considérer l'apostrophe comme l'accent (aigu).

D'après ses propres mots, Meigret emprunte l'apostrophe à la prosodie, et envisage de l'étendre dans l'écriture quotidienne du français :

> [202] Comme donc cette **apostrophe** ait puissance de changer l'accent, je m'émerveille de ceux qui ne l'observent qu'à certains monosyllabes. Il est certain que quand nous écrivons ‹**une amour**›, il y a aussi grand danger de prononcer l'‹e› d'‹une› que celui de ‹***le home**› : d'autant que la prononciation y est premièrement corrompue : car nous taisons toujours là cet ‹e› et disons ‹**un' amour**›. Secondement, l'accent y est vicieux d'autant que si l'‹e› y était prononcé, la première d'‹une› serait accentuée et élevée tout ainsi qu'en ‹**une ręzon**› : et toutefois selon la prononciation, la première syllabe est remise et la seconde s'élève avec la première d'‹amour› : tellement que ‹**un' amour**› a la première et dernière remises, étant la pénultième élevée. (M1550b, f. 140 r° [H1980, p. 137])

Le grammairien modifie le champ d'application de l'apostrophe, de façon à ce que ce signe ne soit plus limité aux mots monosyllabiques. Ce faisant, il doit en modifier aussi la fonction : cette apostrophe ne marque plus l'accentuation, mais le droit à une liaison. Une étude sur la prosodie a donc en partie pour objectif d'expliquer le mécanisme de liaison. Meigret cherche à déterminer dans quelle circonstance on autorise, impose ou interdit une liaison. Nous y reviendrons au « § 85. Notation et ponctuation : liaison autorisée, imposée ou interdite », où ce à quoi nous avons affaire est alors la morphonologie, c'est-à-dire, la négociation entre le découpage morpho-syntaxique (à l'écrit ou à l'oral) et la recherche phonologique de la liaison, afin d'obtenir une règle plus précise.

À tort ou à raison, Meigret juge que l'apostrophe d'élision et l'accent en prosodie ont plus de points communs que de différences. Il passe en tout cas par la prosodie, à laquelle il croit devoir le signe de l'apostrophe. Le rapport d'emprunt étant établi, il avertit aussitôt que l'apostrophe « n'est pas proprement accent »[763] :

763 Cf. cit. [201].

> tellement que ‹**un’ amour**› a la première et dernière remises, étant la pénultième élevée. (Ibid.)

L’ajout d’une apostrophe de liaison, contrairement à celui d’un accent (aigu) en prosodie, ne dépend pas du calcul des syllabes. Elle consiste à transcrire la prononciation, dans laquelle la liaison est autorisée ou interdite : prononcer ‹un’ amour› mais pas ‹une amour›, ‹l’home› mais pas ‹le home›. Ainsi revient-on au souci phonographique du grammairien qui est omniprésent.

Au reste, on voit ici à nouveau un esprit innovateur, qui s’approprie l’outil existant de la prosodie pour proposer un nouveau moyen de notation dans l’écriture française.

Meigret identifie quelques lettres qui, à la finale, sont souvent muettes.

> [203] Il faut aussi entendre que ‹s› et ‹t› **souffrent** souvent l’**apostrophe** en notre langue avant les consonantes, et mêmement ‹s› es monosyllabes : comme ‹vou’ vou’ tuez› pour ‹vous vous tuez› : ni n’est rien tant fâcheux à l’oreille que la prononciation d’elles : combien que quelquefois il est au bon plaisir du prononçant d’en taire aucunes d’elles ou de les prononcer en aucuns monosyllabes : comme l’expérience le montre et en semblable des polysyllabes : comme ‹lęssudittes ręzons› et ‹lęssuditte’ ręzons› : mais il faut toujours se ranger à la prononciation. (M1550b, f. 141 rº-141 vº [H1980, p. 138])

Souffrir l’apostrophe est pour une lettre la possibilité d’être phoniquement tue et graphiquement raturé. Exemple : ‹’› se substitue à ‹s› dans ‹vou’ vou’ tuez›. Quant à ‹t›, nous nous permettons d’illustrer par un item ailleurs : ‹don’› pour le pronom relatif *dont*, qui connaît 7 occ.[764]. Le grammairien oublie de mentionner ‹d›, qui peut subit le même processus : ‹gran’› pour l’adjectif masculin *grand*, qui connaît 19 occ.. Et éventuellement ‹x› : pour le chiffre *dix*, ‹di’› connaît 1 occ.[765] et ‹dix› 2[766].

Pour conclure du point de vue de l’histoire de la linguistique, il convient de noter que Meigret a proposé de renouveler la correspondance phonie-graphie plutôt que de décréter un code orthographique. Il ne décrète pas que l’écriture ‹lęssudittes ręzons› ou ‹vous vous tuez› soit fausse. Il préconise seulement le principe, qu’« il faut toujours se ranger à la prononciation ». Il nous appartient de prendre des précautions : le grammairien invite à réfléchir à une réforme d’orthotypographie, mais il n’établit pas encore une orthographe proprement dite.

764 7 occ. de ‹don’› sont trouvées dans l’édition M1550b (numérisation par Pelfrêne & Colombat 2017).

765 « la ou ſi la pourſuyte ſe fęt par huyt vins, nous pęruiendrons a neuf vins, ę de neuf vins, a deus çęns : ao lieu de dire di’vins » (M1550b, f. 39 r°)

766 « nous appellõs çeus ſimples qi ſont juqes a **dix** incluſiuemęnt » (f. 38 v°) ; « Ę tout ęinſi qe nou’ ne dizon’point, dis çęns, aoſi ne dizons nou’ point, **dix** çęns mille » (f. 40 v°)

Seconde partie.
Études de syntaxe

Chapitre IV.
Transfert latino-français

Section x. Parties du discours

§ 77. Plan de progression comparé

info d'ouvrage			plan de progression											
auteur	titre	année	principe	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Donat	Ars Donati grammatici urbis Romae	350			nom	pronom	verbe	adverbe	participe	conjonction	préposition	interjection		
Priscien	Ars grammatica	526/527			nom	verbe	participe	pronom	préposition	adverbe	interjection	conjonction		
Barton, Johan	Donait françois	1r quart du 15e s	[Accidents des mots et des parties du discours]		nom [& adjectif]	pronom	verbe	*participe[767]	*adverbe	*conjonction	*préposition	*interjection		
Palsgrave, John	Lesclarcissement de la langue francoyse	1530			article	nom	adjectif	pronom	verbe	participe	préposition	adverbe	conjonction	interjection
Sylvius, Jacobus Ambianus	In linguam gallicam isagoge	1531	[PARTES orationis]		nom [adjectif & comparatif]	diminutif	pronom	verbe	adverbe	participe	conjonction	préposition	interjection	
Meigret, Louis	Le trętté de la grammęre françoęze	1550		[article]	nom [adjectif & comparatif]	pronom	verbe [& participe]	préposition	adverbe	conjonction	interjection			
Pillot, Jean	Gallicae linguae *institutio*	1550	Parties du discours	article	nom	pronom	verbe	participe	adverbe [& interjection]	préposition	conjonction			

Nous faisons écho au tableau synoptique que Hausmann (1980, p. 143-144) a établi. Selon ce dernier, la « part d'originalité de la *Grammaire* » est réduite (p. 142). Un tel jugement nous paraît à reformuler. Le plan de nos « Études de syntaxe » consiste en effet à y répondre. La comparaison des sommaires des grammairiens n'est intéressante que si l'on étudie leurs plans de progression et en quoi ceux-ci se diffèrent l'un de l'autre. Dire que les parties du discours traitées par la *Grammaire* de Meigret sont en bonne partie couvertes par l'*Ars* de Priscien ne prouve pas grande chose. On peut aussi dire qu'elles sont couvertes par l'*Ars* de Donat. En revanche, nous pourrions apprendre plus, en comprenant d'abord les différences entre deux plans de progression proposés par ces deux grandes autorités latines (Cf. Holtz 1981, p. 64 sq.).

767 Nous listons toutes les PdD mentionnées au début de l'ouvrage, et marquons par une étoile celles qui ont été perdues.

À la vue du tableau, nous remarquons[768] :

1. La tradition donatienne continue chez Sylvius, à une exception près (le diminutif).

2. Nous pouvons identifier une certaine tradition priscianique avec le regroupement des PdD dites invariables, que nous soulignons par le fond en gris étain et la police blanche. De ce point de vue, il convient de reconnaître une filiation, au moins non donatienne, où s'inscrivent Priscien, Barton, Palsgrave, et Meigret. Ils ont pour l'habitude de s'attaquer au premier temps exclusivement les PdD déclinables, qui constituent ce qu'on appelle l'énoncé minimum ; le nombre de ces PdD, visiblement inconstant, dépend de la structure de la langue étudiée. En revanche, le nombre des quatre PdD invariables ne change jamais.

3. Meigret « suit » consciemment ou inconsciemment l'ordre de Palsgrave, sauf le fait qu'il n'accorde le statut de *livre* ni à l'« adjectif » ni au « participe ». Du fait qu'ils s'affrontent au problème de l'article, il est raisonnable de reconnaître leur attention prêtée à ce petit mot, et plus généralement à la surface de constituants des langues vernaculaires. À notre avis, l'intégration du « participe » dans la sphère de « verbe » marque une certaine modernité ; et la mention l'« article » (hébergée à la fin du livre I « De l'Abondanç' ęn voęs de la Lange Françoęze ») mise juste avant le livre II « Du nom » décèle un sentiment épilinguistique qui reste le nôtre.

4. Sylvius et Meigret ont ceci de commun qu'ils mettent l'adjectif et le comparatif dans la sphère de « nom ». Cela s'explique bien par le sentiment épilinguistique latino-français, dont tous les deux sont imprégnés. En revanche, préférant lister plutôt que de hiérarchiser, Palsgrave exprime son point de vue de l'Anglais.

768 Notons que la comparaisons des plans de progression a ses limites, par exemple, dans la situation de *Lesclarcissement de la langue francoyse* (Palsgrave 1530). Quand Hausmann (1980, p. 134) essaie de reconstuire le plan de cette grammaire, il néglige l'adjectif, en 3e place, entre le nom et le pronom, et le numéral inséré dans le chapitre de pronom dans *The Second Boke*, et qui monte en 5e place lors de *The Thirde Boke*. La négligeance lui conduit à dire que *Lesclarcissement* « à l'exemple de la grammaire grecque du célèbre Théodorus Gaza, reprend exactement le plan du second livre » (Hausmann 1980, p. 133). Même si l'historien avertit que « Meigret a eu tous ces auteurs sous les yeux (à l'exception, peut-être, de Palsgrave, pour lequel il n'y a aucune certitude). », il ne résiste pas à l'envie de croire « à une influence du grammairien anglais sur Meigret, à moins de trouver une source commune qui resterait à identifier. » (p. 162) À ce sujet, nous partageons l'avis de Baddeley (2003, son introduction à son édition de *Lesclarcissement*) : le contrôle sévère de la propriété intellectuelle par Palsgrave empêche probablement la circulation de *Lesclarcissement* en continent.

§ 78. Article : préposer, être absent, articulé ou apostrophé

Le présent § examine les traits environnementaux et morphologiques de l'article tels que Meigret les décrit principalement dans le chapitre VII. « Des articles » du livre I « De l'Abondanç' ęn voęs de la Lange Françoęze ». Ces traits sont minutieusement établis avant que de diverses fonctions de l'article seront traitées[769]. De fait, l'article n'est plus considéré comme étant seulement un marquage de cas.

Pour le linguiste empiriste qu'est Meigret, les recherches sur l'article, que ce soit contracté ou non, nécessitent avant tout un recensement des formes, et impliquent aussitôt une considération morphonologique. Les formes sous examen ressortissent à la fois des domaines de la phonologie (*faire l'apostrophe* équivaut à faire l'accent ou la liaison), de la typographie (normalisation des signes de ponctuation), et de l'orthographe grammaticale (ex. ‹une Haranjiere›, mais ‹un' Hotęsse›)[770]. Nous verrons qu'il propose deux termes spécifiques pour référer à deux processus de contraction : *apostropher* pour ‹l'›, *articuler* pour ‹ao›, ‹ao'› ou ‹du›.

Les articles définis ‹le›, ‹la› et ‹lęs› sont présentés dés le début.

> [204] La langue française n'a véritablement que deux articles du singulier : qui sont ‹le› pour le masculin : et ‹la› pour le féminin, qui ont en commun ‹lęs› pour leur pluriel. (M1550b, f. 19 vº [H1980, p. 22])

Les espèces des articles étant donnés, le linguiste distributionnaliste Meigret procède par un dépouillement systématique des aptitudes combinatoires de l'article. Il commence par mentionner l'inaptitude de l'article à s'antéposer au nom propre[771].

---

769 Notamment dans la « Section xix. Il y a articles et articles », mais aussi sporadiquement aux « § 122. Pragma-sémantique : déterminants à la lumière de la description définie », « § 127. Nom propre : collocations (im)possibles avec l'article défini », « § 136. Table : collocations de ‹męme› », « § 137. Le réitératif ‹męme› et l'article qui se transfère … », et « § 156. Souffrir et recevoir : l'assortiment de forme qui gouverne ». Il faut autant de § pour faire valoir l'ample traitement de Meigret à ce sujet.

770 Voir le traitement minutieux de l'apostrophe ou / et la liaison aux « § 76. ‹'› apostrophe à la finale : mutisme ou / et liaison » et « § 85. Notation et ponctuation : liaison autorisée, imposée ou interdite ».

771 Cette inaptitude est de règle, mais connaît de nombreuses exceptions dans la pratique, cf. spécialement la citation [335] (p. 606, au « § 137. Le réitératif ‹męme› et l'article qui se transfère … », et plus généralement les « § 126. Nom propre : disjonction de la signification et de la dénotation ») et « § 127. Nom propre : collocations (im)possibles avec l'article défini », où l'article défini s'avère capable de transformer un nom propre en un nom commun (*appellatif* selon Meigret). Nous pensons que ce processus s'appuie sur la capacité des articles, défini ou indéfini, à nominaliser, voir « § 147. Approche (pro)nominale ⑥ : article et nominalisation ».

> Il faut donc noter que ‹le› ni ‹la› ne sont jamais mis avant les noms propres : comme ‹Pięrre›, ‹Philippe›, ‹Iáne›, ‹Iaqeline›, ni ne disons ‹***le Pięrre**›, ‹***la Iáne**›. (M1550b, f. 19 vº [H1980, p. 22] ; cf. cit. [303], p. 551)

En passant de zéro à un article, il décrit que de manière générale, l'article a une prédisposition à s'antéposer au nom commun, au déterminant possessif, au pronom relatif, et au pronom réitératif *même* (qu'on appellerait l'adverbe augmentatif) :

> [205] Au demeurant, ‹le› et ‹la› se **préposent** bien aux noms communs, généraux et spécifiques : comme ‹le cors›, ‹l'home›, ‹la çhievre›, ‹la çhaleur›, aussi font-ils aux pronoms possessifs, ‹mien›, ‹tien›, ‹sien›, ‹notre›, ‹votre› et au relatif ‹qel› et ‹qęlle› : comme ‹leqel›, ‹laqęlle› et à ‹męme› comme ‹le męme›, ‹la męme›. (M1550b, f. 20 rº [H1980, p. 22])

Ensuite sont énumérés deux cas où l'article *peut* s'absenter, dont le constat vaut tout aussi bien pour la grammaire française d'aujourd'hui[772] :

> Quelquefois aussi, après ces deux façons de parler ‹y a il›, ‹ęt il›, ‹n'y a il›, ‹il n'y a›, ‹il n'ęt›, le nominatif n'a point d'article : comme ‹y a il home, ne fame, il n'ęt home ne fame›. (M1550b, f. 20 rº [H1980, p. 22] ; cf. cit. [238], p. 385)

> [206] Tous noms aussi gouvernés par le verbe substantif peuvent être sans article : comme ‹je suis home ou fame, tu ęs, il ęt home, ou fame›. (M1550b, f. 20 rº [H1980, p. 22])

Ces deux situations méritent un commentaire synoptique. Qu'est-ce qu'elles apprennent ? S'agit-il des deux emplois particuliers de l'article-zéro, ou d'une structure générale de la prédication ? Le présentatif et le verbe copulatif d'identité convergent effectivement en ceci qu'ils partagent un schéma prédicatif standard. D'après nos multiples recherches dans la « Section xix. Il y a articles et articles », nous pensons que Meigret a consciemment tenu l'article pour le critère du SN, et corrélativement, l'article-zéro pour un trait du prédicat (adjectif ou attributif). Pourquoi ? Parce qu'autrement, la « fusion du cas nominatif et de la classe nominale » conduit à l'« homogénéisation du nominatif et de l'accusatif »[773]. En effet, tout cela tient, d'une part, à la gouvernance spéciale du verbe substantif, qui est une gouvernance à la fois verbale et nominale, et d'autre part, au nouveau paramétrage du SN art. + N (+ rel.), qui est extensible par une relative[774]. Quant au secret de l'article à nominaliser, à

772 Nombreuses citations suivantes sont reprises de manière anticipatrice, avec l'indication de leur § hébergeant. Comme nous l'avons expliqué au début, le présent § s'occupe de traits formels de l'article, et il faut voir déployer ses diverses fonctions notamment notamment dans le « Chapitre VI. Déterminant en émergence ».

773 Cf. « Section xi. Catégories casuelles ».

774 Cf. « § 106. Prééminence du verbe substantif : dénoter et résoudre », « Section xviii. Espace déterminatif : pronom démonstratif, adverbe déictique ou augmentatif, proposition relative » et « Section xix. Il y a

établir un objet ou une classe virtuels, ou à *montrer du doigt* (démontrer et actualiser), il serait révélé dans tout une série de requêtes dans le « Chapitre VI. Déterminant en émergence ». Pour conclure provisoirement, aussitôt que le nouveau paramétrage du SN art. + N (+ rel.) est mis en place, l'article-zéro pose des problèmes non seulement à la description même de cette catégorie, mais surtout à la délimitation des syntagmes, prédicat et proposition.

Par la suite, le recensement des traits environnementaux de l'article conduit à donner un aperçu sur sa capacité à nominaliser :

> Quelquefois aussi ‹le› et ‹la› sont mis avant les adjectifs : et lors ils valent autant que ‹**dit**› ou ‹**qi ęt**› ou ‹**estimé**› : comme ‹Philipe le bęl›, ‹Iáne la Rousse› […] car, quant aux communs, je crois qu'il ne s'en trouve guère ou plutôt point : parce que ce serait **répétition d'articles**. De vrai, nous ne dirons pas ‹*l'home le courajeus› : si ce n'est avec le comparatif ‹plus› : comme ‹ç'ęt bien la fame la plus graçieuze qe vous ayez jamęs vu› (M1550b, f. 20 rº [H1980, p. 22] ; cf. cit. [355], p. 643)

On peut interpréter ‹Philipe le bęl› soit avec une lecture restrictive, soit explicative.

> Parmi plusieurs nommés Philippe, celui qui est dit bel
>
> Philippe, qui est bel

Dans tous les cas, l'essentiel est que l'article implique virtuellement une proposition relative, condensée ou cachée ; sinon un *support* au sens guillaumien, auquel le(s) *apport(s)* s'attache(nt)[775]. Ce faisant, il sert naturellement d'un *pronom* (déjà) défini[776] ou à définir[777]. Nous pouvons illustrer cette structure pronominale par un dialogue. « As-tu vu Philippe ? » – « Lequel ? », ou « Le Bel ? », ou « Celui qui est dit bel / estimé comme bel ? » De plus, le passage apprend de quelle manière l'article permet de modifier un nom propre[778].

Les traits environnementaux étant présentés, il reste les traits morphologiques qui sont compliqués par l'apostrophe. En termes de terminologie grammaticale d'aujourd'hui, le verbe *contracter* peut englober les processus de la préposition contractée ou de l'article contracté : *au* (à + le), *aux* (à + les), *du* (de + le), *des* (de + les), *l'*(*homme* = le + h muet), etc. En comparaison, la terminologie de Meigret est parfois plus précise que la nôtre. Ce dernier

articles et articles ».

775 Cf. « § 148. Approche (pro)nominale ⑦ : ‹le› support ↔ ‹çe(luy) qi ęt›, l'article présupposé dans la résolution du SN ».

776 Nous faisons allusion aux pronoms indéfinis comme *quelqu'un, quelque chose, (un) certain*. La définitude de l'article défini s'oppose à la non-définitude des ces pronoms indéfinis.

777 Pensons notamment à l'expansion nominale par la proposition relative, mais aussi, à celle de l'adverbe déictique, cf. « Section xviii. Espace déterminatif : pronom démonstratif, adverbe déictique ou augmentatif, proposition relative ».

778 Cf. à nouveau N771.

propose d'appeler *articuler* le processus de la préposition contractée, et *apostropher* le processus de l'article contracté. Sans être présentées dans le chapitre VII du livre I (M1550b, f. 19vº-20 vº [H1980, p. 20-22]), ces appellations ne paraissent qu'une centaine de feuillets plus loin.

À la première rencontre d'*articuler* et *apostropher*, on est face à une complexité morphonologique. Le passage cherche à distinguer les emplois de ‹du› et de ‹de›. Pour la clarté, il convient d'avoir d'abord dans l'esprit les combinaisons interdites : ‹*du home›, ‹*du honeur›, ‹*du l'home› et ‹*du l'honeur› (M1550b, f. 120 rº [H1980, p. 115]).

> [207] ❶Parquoi, combien que ‹de› et ‹du› puissent (comme nous avons dit) gouverner les masculins : il y a toutefois telle différence entre eux que le plus souvent l'un ne peut faire le devoir de l'autre. ❷Car ‹du› ne peut se joindre qu'aux noms commençant par consonante, comme ‹**du conseil**›, ‹**du mouton**› : si ce n'est à aucuns aspirés, comme ‹**du haręn**›, ‹**du houzeao**› : combien que nous ne disons pas ‹***du home**›, ‹***du honeur**›. ❸Sur quoi aussi il faut entendre que tous noms, commençant par voyelle aspirée ou non aspirée, qui consomment l'‹e› de l'article ‹le›, ne souffrent jamais le gouvernement de ‹du› : de sorte que nous ne disons point ‹***du l'home**›, ‹***du l'honeur**› : car ‹le› n'est jamais gouverné par ‹du›. ❹Combien aussi que ‹de› puisse gouverner tous vocables masculins commençant par consonante et n'étant articulés [contractés en ‹du›] et tous ceux qui sont par voyelle avec l'article ‹le›, cela toutefois ne se peut faire si l'article ‹le› n'est apostrophé [transformé en ‹l'›]. ❺Parquoi nous ne pouvons dire ‹***de le haręn**› : combien que ‹**de haręn**›, ‹**de hallecręt**› soit bon. (M1550b, f. 120 rº [H1980, p. 115])

❶ Quelle différence y a-t-il entre ‹de› et ‹du›, au niveau de leur emploi ? Étant donné leur commune gouvernance sur les SN au masculin, la différence qui les sépare est d'abord de l'ordre phonologique. Du point de vue épistémologique, cette priorité donnée à la dimension formelle ou matérielle démontre à nouveau la méthodologie empirico-déductive de Meigret : Il faut partir des signifiants tels qu'ils sont utilisés.

❷ La règle générale est d'amalgamer la préposition et l'article masculin en ‹du›, comme ‹du conseil›, ‹du mouton›. Néanmoins, en raison de l'euphonie, le ‹h› aspiré ou non décide que les suites comme ‹du haręn› et ‹du houzeao› sont justes, et que ‹*du home› et ‹*du honeur› sont fausses. Ainsi sont discutés tous les cas de figure sur du + attaque consonantique dans certains cas (‹du conseil›, ‹du mouton›), et sur *du + ‹h› muet dans les autres (‹*du home›, ‹*du honeur›), avec l'exception *du + ‹h› aspiré (‹du haręn›, ‹du houzeao›).

❸ La description du mécanisme de la liaison est bien précise. La consommation du schwa de la rime précédente invite l'attaque prochaine à prendre la place[779]. Néanmoins, nous pouvons hésiter à situer dans quel domaine est dit « ‹le› n'est jamais gouverné par ‹du› ». Par intuition, on dirait qu'il s'agit de la composition d'un syntagme prépositionnel, mais il est tout aussi possible que l'incompatibilité est formulée sur un plan phonologique. En effet, le discours juste après revient à la considération euphonique de la liaison.

❹ Dans le cas de ‹de l'home› et ‹de l'honeur› (que nous déduisons simplement de ‹*du l'home› et ‹*du l'honeur›), il faut que l'article soit « apostrophé », c'est-à-dire, contracté avec le mot suivant. De cette manière, toutes les situations autour de de + l' / le et *du + l' / le sont examinées. On apprend ici deux verbes spécifiques dont Meigret introduit l'usage afin de clarifier différentes amalgamations de l'article. *Articuler* permet de contracter la préposition et l'article, en en faisant ‹du›. *Apostropher* consiste à raturer le segment muet et à notifier une liaison, en ramenant ‹l'›. L'idée principale du point étant dite, nous sommes en mesure d'apprécier avec quelle finesse Meigret décrit les traits environnementaux de ‹de› : « ‹de› puisse gouverner tous vocables masculins » :

> Soit, ‹de› + ‹h› aspiré comme hiatus (ex. ‹de haręn›, ‹de hallecręt›)
>
> Soit, ‹de› + ‹l'› + ‹h› non aspiré et prédisposé à être apostrophé (ex. ‹de l'home›[780])

De ce point de vue, ‹de› peut « gouverner tous vocables masculins » avec ou sans article. Une telle description synthétique relève d'un haut niveau d'abstraction.

❺ L'analyse phonologique de Meigret finit par se conformer à l'usage commun : non ‹*de le haręn›, mais ‹de haręn›, ‹de hallecręt›.

À vrai dire, la constations de Meigret sur les problèmes de liaison et de contraction reste morcelée, mais la tentative, qui manifeste une grande minutie, mérite d'être soulignée. Le grammairien fait surtout preuve de son respect des usages. La tension ou le rapport dialectique

779 La *rime* (noyau + coda) et l'*attaque* (initial consonantique) relèvent de la théorie de structure syllabique, il sont ce en quoi consiste la *syllabe* (Scheer 2015, p. 26-31, 102), cf. « § 76. ‹'› apostrophe à la finale : mutisme ou / et liaison ».

780 Afin de dégager une compréhension la plus cohérente possible du passage sous examen (M1550b, f. 120 rº [H1980, p. 115]), nous nous proposons de considérer deux autres exemples extraits ailleurs. L'idée contenue dans de + ‹l'› + voyelle est que l'article dans telle position intervalle est normalement *apostrophé*, ex. ‹de l'ame› ; attentions, nous extrayons ce fragment ailleurs (M1550b, f. 14 vº [H1980, p. 15]) pour donner à voir la propre graphie du grammairien. Il n'est pas impossible que le grammairien laisse entendre de + ‹l'› + h non aspiré + voyelle, l'exemple en est alors ‹de l'home› (M1550b, f. 19 vº [H1980, p. 21]), parce que h non aspiré qui s'intercale au milieu est transparent, sans aucun effet d'entrave (cf. Scheer 2015, p. 16). Dans l'un ou l'autre cas, le mécanisme est réductible à de + ‹l'› + voyelle.

entre son désir d'une grammaire formelle et son respect des faits particuliers est remarquable dans le long passage sous examen.

Lisons encore d'autres passages

> [208] non plus que ‹ao› au singulier accompagné de l'article ‹le› : ni ‹aos› aux pluriels **articulés** de ‹lęs›. Nous ne disons point ‹a lęs homes› ni ‹ao l'home› ni ‹ao' lęs homes›. (M1550b, f. 121 vº [H1980, p. 116])

> [209] Mais comme que ce soit, ‹a› sert là où ‹ao› ne peut servir, d'autant qu'il ne gouverne jamais les noms commençant par voyelle qui consomment ‹e› de ‹le›, article : combien qu'aussi il ne gouverne jamais nom **articulé**. (M1550b, f. 121 vº [H1980, p. 116])

Le message contenu est simple :

> ‹le› apostrophé ⟶ ‹ao›
> ‹lęs› apostrophé ⟶ ‹aos›

Enfin, voyons un emploi étendu :

> [210] Et combien qu'aucuns adverbes soient quelquefois **articulés**, comme ‹**le trop de** biens le gáte› : cela toutefois se fait d'autant qu'ils prennent nature de noms. (M1550b, f. 125 rº [H1980, p. 120])

On peut comprendre qu'il s'agit d'une concaténation art. + adv. (+ de), dans laquelle l'article joue la tête du groupe à valeur quantitative. Néanmoins, cet emploi étendu d'*articuler* risque de brouiller le processus standard, dans lequel une préposition est suivie d'un article : prép. + art. (à + le ⟶ ‹ao›), et dont la tête est plutôt la préposition.

La *Grammaire* contient seulement 4 occ. d'*articulé*, et nous les avons toutes vues. Quant au terme *apostrophé*, il connaît 3 occ., dont deux autres valent dans le domaine prosodique ; nous y reviendrons[781].

Pour conclure, Meigret déploie de grands efforts pour décrire les traits formels de l'article. Ce dernier se prépose normalement à un nom commun, mais aussi à un nom propre qu'on cherche à préciser. Il peut s'absenter ; cet article-zéro révèle une certaine structure prédicative en opposition à la constitution d'un syntagme (SN). Du point de vue morphologique, il peut être *articulé* (= contracté avec l'unité lexicale à laquelle il est attaché) ou *apostrophé*.

781 Au « § 85. Notation et ponctuation : liaison autorisée, imposée ou interdite ».

§ 79. Nom

Les études du nom chez Meigret abondent, ce § n'en est qu'un panorama.

Comme Hausmann (1980, p. 163) et Colombat (2013, p. 759) l'ont noté, la définition du nom chez Meigret suit étroitement Priscien, à cette exception près que l'accident *cas* est jugé inexistant dans la langue française. Dans la « Section xi. Catégories casuelles », nous lirons le passage afférent à ce renoncement aux *cas* (cit. [235], p. 381), en proposant de distinguer le sens morphologique du terme (variation désinentielle) et le sens syntaxique du terme (fonction grammaticale).

Dans la « Section xiv. Gouvernance nominale », nous verrons que le nominatif permet de définir sommairement le *surposé* (fonction sujet) du verbe *être*, et que le présentatif (pron. + être + N) provoque des problèmes de l'accord et de la détermination référentielle. Ces problèmes, qui ne sont peut-être pas tous résolus, sont néanmoins bien relevés, grâce à deux fonctions du verbe *être* que Meigret met en évidence : dénoter (un référent) et résoudre (tout verbe).

Au « Chapitre VI. Déterminant en émergence », notre questionnement part de la désintégration du *nom*, au sens où celui-ci ne remplit plus toujours une PdD de manière autonome ; du point de vue métalinguistique, il y a une fissure entre *nom* en tant que catégorie lexicale, et *nom* en tant qu'unité syntagmatique. Conscient du nouveau paramétrage du SN art. + N (+ rel.), Meigret inaugure une perspective, que nous nous proposons d'appeler *pragma-sémantique* (Galmiche, Kleiber, etc.), pour prendre en considération des différentes compositions de SN : avec ou sans un article, avec ou sans déterminant démonstratif, avec ou sans relative, etc. La minutie avec laquelle le grammairien dépouille ces compositions, leurs substitutions, voire leurs structures pronominales, n'est pas sans rappeler l'approche pronominale (Blanche-Benveniste et Van den Eynde). Entre autres, la *dénotation*, qu'il oppose à la *signification* comme nous verrons chez Frege à la fin du XIXe siècle (ou chez Saussure au début du XXe siècle), permet d'ouvrir le champs aux recherches de la détermination de la personne grammaticale ou / et référentielle.

§ 80. Adjectif numéral

Meigret a nettement divisé les numéraux et ce que nous appellerions aujourd'hui les déterminants. En effet, ces numéraux sont abordés, à titre d'une sous-classe du nom, exclusivement dans le chapitre VII « Du nombre des noms » du livre II (« Des noms »)[782], tandis que tous les déterminants (sauf numéraux) sont encapsulés dans le livre III (« Des pronoms »)[783]. Nous choisissons d'aborder les *adjectifs numéraux* en particulier, parce que l'importance croissante de cet ensemble, nous semble-t-il, contribue à l'émergence de la classe de l'adjectif. Voici le plan du présent § :

Ⓐ Pertinence de la classe d'*adjectif numéral*

Ⓑ Groupement des *adjectifs* interrogatifs et distributifs dans le *Donait français* (le 1er quart du 15e s.) et dans la *Grammaire*

Ⓒ Continuité des sous-classes des *adjectifs numéraux* dans la *Grammatica latino-gallica* (Dubois 1531) et dans la *Grammaire*

Ⓐ Adjectif numéral
Ⓑ Interrogatifs et distributifs
Ⓒ Rapprochement avec la *Grammatica latino-gallica*

plan (p. 346)

Le premier problème qui s'impose est que l'étiquette d'*adjectif numéral* apparaît une seule fois dans la *Grammaire*, et qu'elle se trouve dans le livre V.

> ‹De›, aussi, peut être joint aux pluriels au lieu de ‹dęs›, sous le gouvernement des noms comme des verbes, adverbes et participes : comme ‹çete façon d'homes, prou de riçhesses, il ęt consomé de maoz›. Et quand nous le [‹de›] proposons aux noms avec quelque **adjectif numéral**, il est partitif : comme ‹j'ey manjé de troę' viandes›, c'est-à-dire "portion d'elles". (M1550b, f. 120 vº [H1980, p. 115])

Nos contemporains ne diraient pas autrement : ce ‹troę'› dans ‹j'ey manjé de troę' viandes› est un *adjectif numéral*. Dans une certaine mesure, la présence d'*adjectif numéral* ailleurs que dans le livre II apporte une preuve encore plus directe que cette notion est intuitive pour le grammairien.

Nous ne dirions pas qu'une seule occ. d'*adjectif numéral* suffit pour faire émerger cette catégorie, mais pensons qu'elle mérite un minimum de reconnaissance. L'intuition épilinguistique de Meigret est au fond plus proche de la nôtre que nous en avons l'impression.

782 Qui est le chapitre (f. 35 v°-46 r°) le plus volumineux dans ce livre (f. 20 v°-46 v°), avec un taux de 41,51 %. Pour information, le chapitre I du livre « Des noms » (f. 20 v°-26 v°) vient en seconde place, avec le taux de 24,53 %.

783 Cf. « Chapitre VI. Déterminant en émergence », et notamment « § 119. Livre III, et notre inventaire des pronoms ou / et déterminants ».

Pour le groupement des adjectifs numéraux, Meigret présente un mot progrès par rapport à ses prédécesseurs. Pour en donner une idée, avant lui, le *Donait français* attribué à John Barton (1er quart du XVe siècle) liste six manières d'adjectifs qui sont distinguées mais de façon sporadique :

Ⓐ Adjectif numéral
Ⓑ Interrogatifs et distributifs
Ⓒ Rapprochement avec la *Grammatica latino-gallica*

plan (p. 346)

> interrogatif comme *combien* ; démonstratif comme *bon* ; distributif comme *chescun* ; partitif comme *aucun* ; infinitif [indéfini] comme *quelque* ; négatif comme *nul* (Barton 2014 [1er quart du XVe siècle], p. 169)[784]

La grammaire française de nos jours identifie dans ces occurrences le déterminant interrogatif (*combien*), l'adjectif positif (*bon*), le déterminant ou pronom distributif (*chaque*, *chacun*), le déterminant négatif (*aucun* et *nul*), et le déterminant ou pronom indéfini (*quelque*). Du point de vue du trait environnemental, tous ces items précèdent le nom ; du point de vue de la catégorie, la plupart d'entre eux (sauf *bon*) relèvent de la détermination de la quantité, et méritent l'appellation de *déterminant*[785].

Chez Meigret, ces *déterminants* seront mentionnés à la fin du chapitre VII, « Du nombre des noms » (M1550b f. 45 vº- 46 rº [H1980, p. 47-48]) : il y a les « noms interrogatifs de nombres » tels ‹qant› (*quand*), ‹combien›, ‹qęl› (*quel*)[786], et les déterminants indéfinis composés de ‹un› comme dans ‹qęlcun› (‹qęlqe› + ‹un›), ‹çhacun› (‹çhaqe› + ‹un›), ‹qelqes uns› (au lieu de ‹qęlcuns›), ‹çhaqes uns› (au lieu de ‹çhacuns›)[787]. Leur réunion anticipe en quelque sorte l'isolation contemporaine de la sous-classe de *déterminants indéfinis*, dans la mesure où l'indétermination en question concerne toujours la quantité ou la quantification[788].

Nous souhaitons tirer deux leçons du fait que ces *déterminants* sont concentrés dans le chapitre VII « Du nombre des noms ». D'une part, ils connaissent une plus grande solidarité dans la *Grammaire* que dans le *Donait français* et, d'autre part, le lexique afférent à la quantification a été nettement encapsulé. Du point de vue épistémologique, l'isolation du système numéral par cet indépendant et long chapitre VII a permis de faire un pas décisif. Une fois dégagé, ce système numéral devient un ensemble relativement autonome, qui est

784 Voir aussi Julien 1992, p. 200.

785 *Grosso modo*, on dirait que tout adjectif qualificatif est gradable (plus ou moins *X*), et pronominalisable par *le* invariable (ex. il est bel, elle *l'*est aussi), cf. Riegel *et al.* (2009, p. 153).

786 Et un ‹qantieme›, l'interrogatif d'ordre, dont la réponse est censé être un nombre cardinal.

787 ‹aocun› et ‹aocuns› sont tous les deux admis, sans besoin d'être détachés pour former leur pluriel.

788 Dans l'unité des « déterminants indéfinis » de la *Grammaire méthodique du français* (Riegel *et al.* 2009, p. 160), les quatre sous-groupes, respectivement sur l'article indéfini (2.3.1), les déterminants numéraux (2.3.2), la quantité imprécise (2.3.3) et la totalité distributive (2.3.4), ont tous affaire à la quantité ou quantification.

temporairement sous le toit du nom-adjectif[789], et qui ne s'est pas encore rapproché des déterminants[790].

Ⓐ Adjectif numéral
Ⓑ Interrogatifs et distributifs
Ⓒ Rapprochement avec la *Grammatica latino-gallica*
plan (p. 346)

Venons à l'influence de la *Grammatica latino-gallica* (Dubois 1531) sur la *Grammaire* au sujet des adjectifs numéraux.

D'après Hausmann (1980, p. 166), Meigret « a certainement lu le chapitre *De diminutivis* de Dubois (p. 102-105) », notamment du fait qu'il a également mis un chapitre IV « Des diminutifs » (toujours du livre II) à l'instar de ce dernier. Si tel est le cas, la lecture qu'il fait de son prédécesseur est néanmoins effectuée avec un esprit critique.

> [211] Or ne faut-il pas estimer les diminutifs selon la **face** du vocable, mais selon la diminution de la **signification** de leur primitif. Car combien que ‹Iaqeline› et ‹jaqętte› soient dérivés de ‹jaqes› et qu'il s'en trouve de mêmes formes qui sont diminutifs comme ‹Ianętte›, ils ne sont pas pourtant diminutifs. (M1550b, f. 29 v° [H1980, p. 32])

Meigret avertit que ce procédé de dérivation lexicale n'implique pas toujours la diminution sémantique. Deux contre-exemples en sont fournis, en illustrant la limite du procédé. L'édition de la *Grammatica latino-gallica* par C. Demaizière (Dubois 1998 [1531]) rend encore plus probant le constat d'Hausmann : c'est sans doute à Dubois — esprit possédé par la recherche de *canones* (figures ou règles[791]) tant formels qu'étymologiques — que Meigret pense quand il sent le besoin de mettre en garde contre l'application mécanique du formalisme lexical.

Quant au chapitre VI « Des genres des noms », qui paraît « un des plus curieux » pour Hausmann (1980, p. 167), il atteste mieux que les autres le fait que Meigret s'inspire effectivement de Dubois. L'historien allemand a trouvé énigmatique le passage « ‹un› ou ‹preut›, mot grec » (M1550b f. 38 vº [H1980, p. 42]), parce qu'il ignorait, semble-t-il, l'origine de cette équivalence. C'est bien Dubois qui a établi ce parallélisme alternatif, en écrivant « le numéral (qu'appelle cardinal) comme *unus*, *unum*, ***un***, *una*, ***une*** et souvent de πρωτος, ***preut*** et έμπρωτος, ***empreut*** » (1531, p. 99 [1998, p. 314]). Mais Hausmann a

789 Nous faisons allusion au fait que le chapitre VII « Du nombre des noms » s'inscrit encore physiquement dans le livre IV « Des noms ».

790 Cf. Le groupe (5) art. + dénombré du « § 140. Table : différents SN composés des articles ».

791 Selon la traduction de Demaizière. Pour donner une idée, ce sont la prothèse, l'épenthèse, la paragoge, *etc*. (1531, p. 54-59 [1998, p. 262-268]) que Dubois a réinterprétées afin d'outiller une certaine morphologie étymologisante.

justement noté que Meigret semble s'attaquer à Dubois « lorsqu'il insiste au § 40 [*sic.*] sur la distinction entre *dîme* et *décime* », que ce dernier « les donne pour équivalent » (p. 168).

Si les témoins textuels que nous venons d'examiner laissent voir en Meigret un correcteur de Dubois, nous verrons qu'au sujet précis du numéral il suit de très près les écrits de son prédécesseur.

Du point de vue volumétrique, le numéral est le sujet le plus important dans les études des noms chez les deux grammairiens. Dans la *Grammatica latino-gallica*, le numéral occupe un grand volume, en effet quatre fois plus grand que les études des divers noms et adjectifs (Dubois 1531, p. 98-99 [1998, p. 313-314])[792]. De même, chez Meigret, le chapitre VII « Du nombre des noms » occupe 41,51 % du livre II[793].

Tableau 12 : Comparaison des sous-catégories des adjectifs numéraux

Ouvrages	Cardinal	Ordinal	Nombres proportionaux	Unités pratiques	Autres[794]
Grammatica latino-gallica	cardinal	ordinal	Multiplicateur[795] : 'simplus' *simple*, 'duplus / duplex' *double*, 'triplus / triplex' *triple*, *etc*. Fractionnaire : 'Ternarius' *un tier* (tiers)	« Mesures et poids » : 'denarius' *denier*[796], 'decurio' *disinier* (dizenier) ; 'centurio / centenarius' *centenier* / *centurion*, etc.	« Jeu de dés » : 'ternio' *ternes*, 'quaternio' *quaternes*
Grammaire	numéral (§9-24)	ordinal (§26-29)	Nombres proportionaux « Renombrants » (§25) : ‹simple›, ‹quinzuple›, ‹vingtuple›, *etc*. « Surpartis » (§30-35) : ‹Sęsqiaotre› (3/2), ‹Sęsqitiers› (4/3), etc.	« Dignités et offices » (§36) : ‹qartenier›, ‹dizenier›, ‹çęntenier› ; ‹millenier›, ‹trentenier›[797]	Collectif (§8) : ‹peuple›, ‹conçile›, ‹asseṃblée›

Au niveau de contenu (cf. Tableau 12, page précédente), le numéral dans la *Grammatica latino-gallica* couvre le cardinal, l'ordinal, le multiplicateur (*double*, *triple*), le fractionnaire (*un tiers*), les « mesures et poids » (*denier*, une pièce d'argent antique) et, enfin, le « jeu de dés » (*ternio*, *quaternes*). La *Grammaire* reprend les mêmes sujets, sous des intitulés parfois

792 Le numéral compte 94 lignes, alors que l'étude des divers noms et adjectifs occuppe 23 lignes, par exemple, le nom d'origine (nom national), l'indéfini, le collectif, le partitif (distributif), le générique …

793 Nous avons mentionné ce chiffre plus haut, cf. N782.

794 Dubois a noté le collectif auparavant, et non pas dans son traitement du numéral.

795 Dubois a bien séparé ces deux sous-catégories de nombres proportionaux. C'est nous qui donnons dans cette case deux étiquettes en termes mathématiques modernes.

796 Pièce d'argent antique.

797 [212] « Nous en formerons de semblables des autres nombres ainsi que l'occasion s'y adonnera : comme de ‹mille› ‹millenier›, de ‹trente› ‹trentenier›. » (M1550b f. 45 v° [H1980, p. 47]) Comme l'a noté Hausmann (1980, p. 169), Meigret « se plaît à souligner la productivité linguistique (pourquoi pas *trentenier* ?) ».

(mais légèrement) différents : le collectif (§8), le numéral cardinal (§9-25), l'ordinal (§26-28), les *nombres proportionaux* (§30-35), et les *dignités et offices* (§36)[798].

Les sous-catégories d'adjectifs numéraux que Meigret établit sont tout à fait similaires à celles de Dubois. Parmi les cinq espèces du numéral ([H1980, p. 41]), le numéral chez l'un correspond au cardinal chez l'autre. L'ordinal reste identique dans les deux textes. Les *nombres proportionaux* et les *dignités et offices* couvrent respectivement, dans la *Grammatica latino-gallica*, le multiplicateur et le fractionnaire, puis la plupart des *mesures et poids*. Le collectif, que Meigret conduit comme un numéral, est illustré par le même exemple 'populus' *peuple*, que Dubois exemplifie la même notion auparavant (Dubois 1531, p. 98 [1998, p. 313]).

La grande continuité des sous-catégories en termes de numéraux chez les deux grammairiens étant prouvée, il reste à noter leur quelques différences. Celles-ci consistent surtout dans le perfectionnement que Meigret tente avec un esprit synthétique. Il enregistre quelques termes spécialisés de musiciens (§29), dont le besoin terminologique et arithmétique justifie leur place dans le chapitre VII.

Et Palsgrave ? Aucune preuve ne justifie que Meigret l'a lu[799]. Après avoir trouvé la ressemblance entre les sommaires de leurs ouvrages, Hausmann montre aussi sa réserve : « à moins de trouver une source commune qui resterait à identifier » (1980, p. 162)[800].

Pour conclure, le chapitre VII « Du nombre des noms » présente un progrès par rapport au siècle précédent (*Donait français*), dans la mesure où les adjectifs numéraux sont unis dans un même groupe, tout en étant distingués des pronoms ou déterminants. Meigret emprunte certes à Dubois la plupart des sous-catégories pour étiqueter ces adjectifs numéraux, mais il apporte de nouveaux éléments. Cette solide étude des numéraux apporte au grammairien une grande aisance quand ce dernier aborde les problèmes des déterminants[801].

798 Ces § sont les unités que Hausmann donne dans son édition de la *Grammaire*.
799 Cf. l'introduction de Baddeley à son édition de *Lesclarcissement* (2003), N768.
800 D'après notre étude du numéral, le grammairien anglais, qui persiste toujours l'approche donatienne, ne laisse pas de trace visible sur le grammairien lyonnais. Or, leur traitement respectif de l'adjectif semble coïncider par endroits, cf. « § 77. Plan de progression comparé ».
801 Par exemples, dans ‹Aristote a été **le premier qui** a le mieux écrit en Philosophie› (cf. cit. [359], p. 646). Voir « Chapitre VI. Déterminant en émergence ».

§ 81. Pronom personnel, pronom possessif et déterminant possessif, avec leur morphologie

Dans ce §, nous traitons les pronoms personnels, les pronoms possessifs, et les déterminants (ou adjectifs) possessifs. Ce sont les pronoms de configuration simple, par rapport à ceux dont la classification des items implique une considération plus complexe du trait formel, comme dans les cas des pronoms démonstratifs (la même forme « ce », par exemple, couvre aussi le déterminant démonstratif), des pronoms interrogatifs ou / et des pronoms relatifs[802]. Nous traiterons de ces problèmes plus complexes dans le « Chapitre VI. Déterminant en émergence ».

En effet, ce § fait partie d'une étude systématique des pronoms et des déterminants sur lesquels Meigret a travaillé. Nous avons établi d'abord leur inventaire, à l'instar de la *Grammaire fonctionnelle du français* (Martinet 1979) : ce sont les *pronoms* pour notre grammairien du XVIe siècle, puisqu'ils sont classés et traités dans le livre III de la *Grammaire* de Meigret. Il s'agit de 523 fragments (phrastiques comme ‹il ęt mien›, syntagmatiques comme ‹le çheval de moę›, ou lexicaux comme ‹moę-męme›, ‹moę-męmes›)[803].

Les formes variées de pronoms, si elles posent problème à toute tentative de procéder à un inventaire, sont maintenant cataloguées. Quant à la charpente du tableau (voir la page suivante), nous nous référons à la *Grammaire méthodique du français* (Riegel *et al.* 2004, p. 151-167, 179-213)[804], parce que les grilles de celle-ci nous semblent suffisamment précises et techniquement extensibles.

802 Ces deux classes s'enchevauchent à cause de la reconnaissance hésitante de l'article défini, illustrons schématiquement leur opposition par *quel* vs *lequel*. On peut mentionner encore la classe des pronoms indéfinis, dont la configuration complexe nous mènerait très loin ; il s'agit d'une classe établie du point de vue fonctionnel, ou parfois sémantique. Par exemple, *tous* / *tous* / *toutes* le sont, mais ils ont toujours une nature adverbiale et s'inscrivent tantôt dans la classe des déterminants, tantôt dans la classe de pronom. Quant aux « certain(e)s », « plusieurs » et « quelque(s) / quelques-uns », leur caractère quantitatif les conduit aussi aux interprétations tantôt déterminatives tantôt pronominales.

803 Sur l'ajout artificiel du trait-union, la fidélité graphique, et notre établissement en général, cf. « § 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs » et « § 140. Table : différents SN composés des articles ». Pour plus d'informations concernant le découpage des pronoms ou /et déterminants en deux endroits (le « § 81. Pronom personnel, pronom possessif et déterminant possessif, avec leur morphologie » ici, et la plupart des autres § dans le « Chapitre VI. Déterminant en émergence »), cf. « § 119. Livre III, et notre inventaire des pronoms ou / et déterminants », notamment p. 618.

804 Avant ce choix, nous avons en effet lu attentivement les autres grammaires contemporaines (Martinet 1979; Chevalier *et al.* 2005; Bescherelle 2006; Dubois et Lagane 2009) : aucune d'elles n'échappe à la situation de chevauchement entre les classes des pronoms et des déterminants.

Tableau 13 : Pronoms personnels dans le livre III

Pronoms Personnels						
pers.	formes conjointes				formes toniques (disjointes) / + "-même(s)"	
	sujet	COD	COI			
1ps	*je* 58 *j'* 17	*me* 15 *m'* 17			*moę* 42 *a moę* F5+1	*je-męme* 1 **me-męme* 1 *moę-męme* 1 *moę-męmes* 3
2ps	*tu* 43	*te* 6 *t'* 4			*toę* 38 *a toę* F1+1	**te-męme* 1 *toę-męme* 2 *toę-męmes* 1 **tu-męme* 1
3ps	*Il* 1 *il* 43 *içeluy* 2	*Le* 1 *le* 52 *l'* 13 *Içeluy* 1	*Luy* 1 *luy* 20	*ęn* 17 *y* 14	*Luy* 1 *luy* 20 *a luy* F1	**il-męme* 1 *luy-męme* 2 *luy-męmes* 1
	ęlle 4 *içęlle* 2	*la* 35			*ęlle* 4	
	l'on F3 *on* 12	*fe / f' / foę* 13 / 3 / 11 ✦accusatif✦ *foę ou fe*		✦datif✦ *a foę, fe*		**fe-męme* 1 *foę-męme* 1
1pp	*nous / nou' / a nous* 21 / 5 / F1+1					*nou'-męmes* 2
2pp	*vous / vou' / a vous* 49 / 32 / F1+1					*vou'-męmes* 2
3pp	*ils* 6 *ilz* 1 *ęlles* 1	*lę'* 17 *les* 1 *lęs* 18	*leur* 10 *Leur* 1 *leurs* 7 *leur'* 1	*ęn* 17 *y* 14	*eus* 12 **a eus* F2	*eu'-męmes* 2 *leur-męme* 1
		fe / f' / foę 13 / 3 / 11				

Le chiffre qui, écrit de style manuscrit (*Segoe Script*), suit immédiatement l'item indique le nombre d'occ. que celui-ci connaît dans la limite du corpus, c'est-à-dire les exemples illustratifs du livre III. Le signe F souscrit, au sens de « fragment (contextualisé et extrait tel quel) », fournit une statistique un peu différente, qui est axée sur l'item de signifiant discontinu. Dans le tableau des pronoms personnels, il n'y en a que 7 : ‹a moę› F5+1 ; ‹a toę› F1+1 ; ‹a luy› F1 ; ‹a nous› F1+1 ; ‹a vous› F1+1 ; ‹*a eus› F2 ; ‹l'on› F3[805]. Ces objets sont donc relativement intéressants pour nous qui nous intéressons à la différence de conception, s'il y a lieu, entre Meigret et nos contemporains.

805 +1 indique une occ. dans les « Paradigmes des pronoms personnels » établis par Meigret lui-même (M1550b, f. 53 r°-53 v° ; *Figure 8*, p. 355), tel contexte de parution est métalinguistique plutôt que naturel.

Au sujet de pronom COI, la série de formes composées ‹a moę› / ‹a toę› / ‹a luy› / ‹a nous› / ‹a vous› / ‹a eus› coexiste avec la série de formes simples :

> [213] Ils [pronoms toniques, en nos termes actuels] servent aussi d'acquisitif tout ainsi que tous noms, quand le verbe y est propre : comme ‹ç'ęt **a toę**›, ‹**a moę**›, ‹**a luy**›, ‹**a nous**›, ‹**a vous**› (M1550b, f. 52 r° [H1980, p. 54])

> [214] Or ne sont pas ‹**me**›, ‹**te**›, ‹ſe› seuls assis avant le verbe : mais aussi le sont ‹**luy**›, ‹**nous**›, ‹**vous**›, quand ils sont gouvernés par le verbe actif sans aucune préposition : comme ‹nou' **vou'** vęrrons› : ‹nou' **nou'** conſęrverons›, ‹nou' **luy** dirons›. Si aussi quelque préposition les gouverne, ils ne sont point mis avant le verbe gouvernant : comme ‹je m'ebahy **de vous**› : ‹j'ey ęnvoyé **a vous**›, ‹il a fęt **pour moę**› : ‹je ferey **pour luy**›. (M1550b, f. 52 v° [H1980, p. 55])

La première série d'exemples ‹me›, ‹te› et ‹ſe› dans la citation [214] semble ouvrir l'examen des pronoms COI. Or, la seconde série composée de ‹luy›, ‹nous› et ‹vous› est incohérente, elle disperse l'attention de Meigret, ou tout au moins la focalisation de la discussion. Celle-ci ne se limite plus aux pronoms COI (un seul exemple : ‹nou' luy dirons›), mais aborde la fonction COD (‹nou' vou' vęrrons›), le pronom (COD) réfléchi (‹nou' nou' conſęrverons›)[806], et la forme tonique (‹[…] de vous›, ‹[…] a vous›, ‹[…] pour moę›, ‹[…] pour luy›).

Quant à l'item *se* qui s'inscrit à la série de ‹me›, ‹te› et ‹ſe›, nous pensons qu'il inclut, à titre d'espèce primitive, les formes comme ‹luy›[807].

En ce qui concerne les formes toniques, nous constatons que Meigret les collecte de manière tout à fait complète :

> [215] Or, quant aux réponses affirmatives, ‹**moę**›, ‹**toę**›, ‹**luy**›, ‹**nous**›, ‹**vous**›, ‹**eus**› sont fort usités en notre langue, suppléant le verbe par lequel est faite l'interrogation par ‹qi›, nom interrogatif : comme ‹qi a fęt çela ? **moę**, **toę**, **luy**, **nous**, **vous**, **eus**› (M1550b, f. 51 r° [H1980, p. 53])[808]

D'ailleurs, son explication sur les formes *on* et *l'on* demeure la nôtre :

> [216] Cet ‹on› aussi est ensuite du verbe es [en les] interrogations tout ainsi qu'‹il› : comme ‹**qe dit on** ?› ‹**qe fęt on** ?› Au demeurant, il souffre bien l'article ‹le› de sorte que nous pouvons bien dire ‹**l'on dit**›, ‹**qe fęt l'on ?**› mais alors est-il nécessaire,

806 Dont le schéma de base est il(s) / elle(s) / on + se + verbe, où l'interprétation dépend du contexte. Elle peut être dative (*Je m'achète un vêtement*, entendons « pour moi-même »), ou accusative (*En pensant à mon étourderie, je me battrais*, entendons « le corps de moi-même », « mon propre corps »). Ce dernier exemple est repris de Stéfanini 1971, Cf. N817.

807 Cf. « § 153. Trio vedette de pronom : ‹moę›, ‹toę› et ‹ſoę› », et notamment la citation [370] (p. 675).

808 Notons au passage que l'édition H1980, telle qu'elle est mise en ligne dans la base Classiques Garnier Numérique, a mis, à tort, une fois d'‹euz› en lieu d'‹eus› (M1550b, f. 51 r° [H1980, p. 53]).

> quand le verbe précédent a un ‹e› clos et bref final : comme ‹**ęyme l'on**› : pour lequel on dit sans propos ‹**ęyme t'on**› (M1550b, f. 56 r° [H1980, p. 58])

« Souffrir » pointe l'aptitude combinatoire de ‹on› à s'adjoindre un ‹l'›. Quand le verbe antécédent qui lui précède se termine par un schwa, cette possibilité devient une nécessité.

Notre tableau constitue une représentation médiate, entre les pronoms personnels examinés par Meigret, d'une part et, ceux que nous nous apprenons aujourd'hui, d'autre part.

La première utilité en est qu'on voit d'emblée quelles unités peuvent séparer le système décrit au XVIe siècle et le nôtre au XXIe siècle. La différence, du point de vue d'items catalogués, est négligeable. Seulement les mots comme ‹içeluy› et ‹içęlle› paraissent étrangers :

> [217] ‹**Içeluy**› et ‹**içęlle**› sont de même signification que ‹il›, ‹luy› et ‹ęlle› : desquels toutefois le courtisan n'use pas communément : ce sont plutôt relatifs usurpés par les praticiens pour lesquels nous usons de ‹le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs : là où ‹il› ou ‹luy› ou ‹ęlle› ne peuvent satisfaire : comme pour ‹j'ey açhepté un çheval, pour **içeluy** t'ęnvoyer›, nous dirons mieux ‹pour te l'ęnvoyer› : combien que ‹**içeluy**› et ‹**içęlle**› remplissent mieux un papier. (M1550b, f. 56 v° [H1980, p. 59])

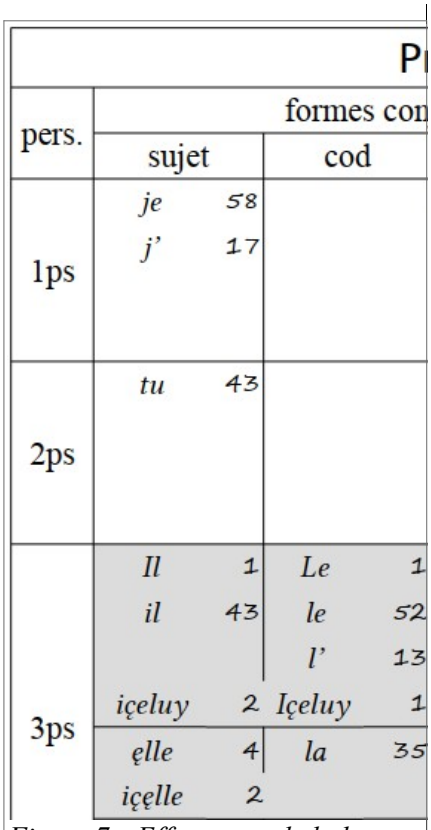

pers.	formes con			
	sujet		cod	
1ps	*je*	58		
	j'	17		
2ps	*tu*	43		
3ps	*Il*	1	*Le*	1
	il	43	*le*	52
			l'	13
	içeluy	2	*Içeluy*	1
	ęlle	4	*la*	35
	içęlle	2		

Figure 7 : Effacement de la barre verticale autour de ‹içeluy› et ‹içęlle› (cf. Tableau 13, p. 352)

Ces deux pronoms démonstratifs, Meigret ne les mentionne qu'en passant ; ils ne servent jamais dans le discours propre de ce dernier. Pourquoi nous prenons en considération ces deux formes « vieillies » ? C'est que nous suivons dans la mesure du possible le discours du grammairien. Pour ce dernier, elles fournissent la fonction COD, et à ce titre, comparables aux articles anaphoriques ‹le›, ‹la›, ‹lęs›. Nous effaçons la barre verticale autour de ‹içeluy› et ‹içęlle›, barre qui sépare les rubriques sujet et COD, parce que ceux-ci appartiennent à l'une fonction et à l'autre[809].

809 Nous mettrons ‹içeluy› et ‹içęlle› également dans le tableau des pronoms démonstratifs, voir « § 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs ». Néanmoins, il faut revenir à cette discussion pour comprendre leur nature anaphorique telle qu'elle est conçue par Meigret.

La deuxième utilité de notre tableau est de cerner en quoi la conception de Meigret sur le pronom personnel diffère de la nôtre, si différence il y est. Un lecteur pressé, en voyant les paradigmes des pronoms personnels dans la *Grammaire* (M1550b, f. 53 r°-53 v° ; voir *Figure 8*, page suivante[810]), pourrait néanmoins penser que Meigret ne traite pas toutes les variétés des formes de la troisième personne, au singulier (*il*, *lui*, etc.) ou au pluriel (*ils*, *leur*, etc.). Seules les formes ‹ſe›, ‹ſoę›, ‹a ſoę› et ‹de ſoę› restent à la fois dans les paradigmes de Meigret et dans notre tableau. C'est pourquoi dans notre *Tableau 13* (p. 67), nous avons mis en gris étain l'arrière-plan dont les items sont absents des paradigmes de Meigret.

Figure 8 : Paradigmes des pronoms personnels (M1550b, f. 53 r°-53 v°)

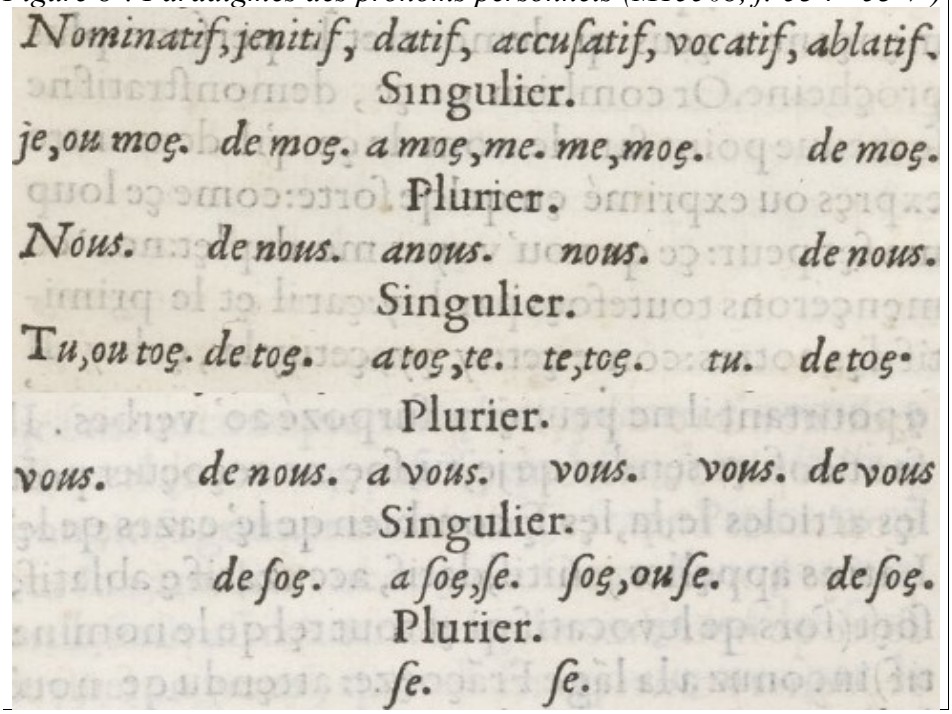
Nominatif, jenitif, datif, accuſatif, vocatif, ablatif.
Singulier.
je, ou moę. de moę. a moę, me. me, moę. de moę.
Plurier.
Nous. de nous. a nous. nous. de nous.
Singulier.
Tu, ou toę. de toę. a toę, te. te, toę. tu. de toę.
Plurier.
vous. de nous. a vous. vous. vous. de vous
Singulier.
de ſoę. a ſoę, ſe. ſoę, ou ſe. de ſoę.
Plurier.
ſe. ſe.

Notons que, dans la rédaction du grammairien, la suite ‹a ſoę›, ne paraît nulle part ; sa présence dans ces paradigmes est unique. La vue contrastive de notre tableau permet donc de délimiter les objets relativement étranges. Face à l'étrangeté de ‹a ſoę›, nous pouvons dire de façon sûre et certaine que ces paradigmes ne permettent pas de représenter la systématicité du traitement de Meigret sur les pronoms personnels à la 3p. La question intéressante, sinon curieuse, qui se pose alors est : pourquoi le grammairien a choisi une telle présentation, en fournissant seulement ‹ſe› / ‹ſoę› pour tous les pronoms personnels à la troisième personne ? Pour répondre à la question, nous nous proposons de voir encore *Tableau 14 : Pronoms ou déterminants possessifs dans le livre III* (page suivante), puis 4 extraits[811].

810 Nous avons retouché le tableau en fusionnant les deux moitiés du tableau qui sont séparées par le saut de page.

811 Parmi 11 occ. de ‹ſoę› et 13 occ. de ‹ſe›. Nous réservons une étude plus approfondie, poussé par quelques hypothèses, au « § 153. Trio vedette de pronom : ‹moę›, ‹toę› et ‹ſoę› ».

Tableau 14 : Pronoms ou déterminants possessifs dans le livre III

	Pronoms possessifs				Déterminants possessifs		
pers.	sg.		pl.		sg.		pl.
	mas.	fém.	mas.	fém.	mas.	fém.	
1ps	*mien* F8 (20)	*miene* F1	*(garder) miens* F1	*lę' mienes* F1	*mon* 18	*ma* 5	*mę'* 2
	le mien F4	*la mien'* F1	*lę' miens* F3	*dę' mienes* F1			*męs* 4
	(être) mien F2	*pręs la miene* F1	*ao' miens* F1	*ao' mienes* F1			
	a mien F1						
	ao mien F1						
	de mien F1						
	du mien F1						
	le mięn męme F1						
	outre le mien F1						
2ps	*tien* F8 (16)		*(être) tiens* F1		*ton* 13	*ta* 4	*tęs* 5
	(être) tien 4		*dęs tiens* F1				
	le tien F3		*lę' tiens* F2				
	du tien F1						
3ps	*ſien* F9 (12)		*(faire) ſiens* F1		*ſon* 11	*ſa* 9	*ſę'* 1
	le ſien 2		*lę' ſiens* F1				*ſęs* 2
	(être) ſien F1		*avęq lęs ſiens* F1				
1pp	*notre* F5 (8)		*notres* F1 (3)		*notre* 8		*noz* 4
	le notre F1		*lę' notres* F2				*nóz* 1
	(faire / être) notre F2						
2pp	*votre* F6 (11)		*votre* F1 (3)		*votre* 11		*vo'* 1
	le votre F2		*lę' votres* F2				*voz* 2
	(faire / être) votre F2						*vóz* 1
3pp	*leur* F4 (10)		*leurs* F3 (7)		*leur* 10		*leurs* 7
	(faire) leur F1		*lę' leurs* F2				
	le leur F2						

[812]Les deux passages suivants, qui inaugurent respectivement le traitement des pronoms possessifs et le traitement des déterminants possessifs, montrent que les formes de la 3pp sont toujours négligées :

> [218] Or sont dérivés de la première personne ‹mon›, ‹ma› de ‹**moę**› ou ‹me› : et ‹**mien**›, ‹**miene**› : et de ‹**nous**›, ‹noz› ‹**notre**›. Et de la seconde personne ‹tu› ou ‹**toę**› ou ‹te› : ‹ton›, ‹ta›, ‹**tien**› : et de ‹vous›, son pluriel, ‹voz›, ‹**votre**›. Reste le réciproque ‹**ſoę**›, qui fait ‹ſon›, ‹ſa›, ‹ſien› : lesquels tous sont possessifs. (M1550b, f. 47 v° [H1980, p. 50])

> [219] Venons maintenant aux possessifs : et premièrement à ‹mon›, ‹ton›, ‹ſon› dérivés de ‹**moę**›, ‹**toę**›, ‹**ſoę**› : lesquels ont en leurs féminins ‹ma›, ‹ta›, ‹ſa› (M1550b, f. 58 v°-59 r° [H1980, p. 61])

812 ‹mien› F8 (20) signale 8 occ. du fragment tout court (objet de commentaire), et 20 occ. la somme de ses présences, y compris ses présences dans les autres combinaisons.

Une lecture plus attentive du passage [218] nous aide à deviner pourquoi les formes des pronoms personnels et possessifs à la 3p posent difficulté à notre grammairien. Ce dernier est prisonnier de l'analogie dérivationnelle entre la forme du nominatif et les autres formes. Si la série du nominatif des pronoms personnels ‹moę› / ‹nous› / ‹toę› / ‹vous› donne corps à la série des pronoms possessifs ‹mien› / ‹notre› / ‹tien› / ‹votre›, il n'en est rien dans le cas des pronoms personnels et possessifs à la 3p. L'item ‹ſe› / ‹ſoę›, dit réciproque, ne représente ni une forme nominative, ni une forme régulière de radical que les autres pronoms de la 3p partagent (‹il›, ‹luy› etc. / ‹ils›, ‹leur›, etc.). En tant que forme vedette de la 3p, il ramène un avantage de générer le possessif ‹ſien(s)› depuis ‹ſoę›, mais en même temps, un désavantage d'oublier le possessif ‹leur(s)›.

Revenons une seconde aux « Paradigmes des pronoms personnels » (*Figure 8*, p. 355). Il est révélateur que Meigret tient *aussi* les formes toniques, ‹moę› et ‹toę›, pour les formes nominatives des pronoms aux 1ps et 2ps, malgré le fait que ces deux formes ne remplissent qu'occasionnellement la fonction sujet[813]. Cela trahit l'obsession formaliste du grammairien selon laquelle « la grammaire est la science des formes » — comme l'a dit J. Stéfanini (1962, p. 18). En particulier, il sent nécessaire d'élaborer les relations dérivatives et de dégager toujours la forme vedette. Ainsi comprenons-nous mieux le malaise de Meigret, sa mise en série de ‹ſe›, ‹ſoę›, ‹a ſoę› et ‹de ſoę›, et son schématisme excessif des pronoms à la 3p en général. L'inexistence d'une racine lexicale pour la 3ps et la 3pp le gêne profondément, et cette gêne qui finit par trop simplifier la présentation reflète à plus forte raison, sur le plan épistémologique, son désir d'une grammaire formelle.

La négligence des pronoms personnels aux 3ps et 3pp (cf. *Tableau 13*, p. 352, notamment la zone en gris étain), et la carence des pronoms possessifs de la 3pp (cf. *Tableau 14*, p. 356) sont donc corrélatives. L'item ‹ſoę›, qui est le seul constant dans les deux tableaux, est celle qui représente, faute de mieux, la 3ps et, subrepticement, la 3pp dont il oublie l'existence dans les discours ([218], [219]). À cela s'ajoute que Meigret hésite à associer la troisième personne à ‹çe› / ‹çeluy-çy› / ‹çelui-la›, ‹il› / ‹elle›[814].

Meigret est parfaitement conscient que ‹ſoę› comme la forme vedette de la troisième personne est présentée *faute de mieux*. En témoignent les deux passages suivants :

813 À l'aide de la conjonction, les formes toniques peuvent servir de sujet, comme dans ‹toę, moę, ę eus le ferons› (cf. cit. [241], p. 388). Concernant le lien entre la fonction sujet et le nominatif, voir « § 89. Fusion du cas nominatif et de la classe nominale ». Quant au choix terminologique de *fonction sujet*, cf. N1055.

814 Au « § 153. Trio vedette de pronom : ‹moę›, ‹toę› et ‹ſoę› », nous verrons que Meigret tente d'aligner la série (disons tonique) ‹moę› / ‹toę› / ‹ſoę› et la série (disons nominative) ‹je› / ‹tu› / ‹ſoę›.

> [220] nous avons toutefois aucuns [= quelques] pronoms qui ont des cas, qui sont ‹je›, ‹tu›, ‹**ſoę**› : combien que ‹**ſoę**› n'a point de **nominatif** : à cela le connaissons-nous qu'il ne peut être surposé aux verbes personnels, lesquels requièrent toujours un nominatif : et pour tant nous ne trouvons jamais aucun surposé avec préposition. (M1550b, f. 49 r° [H1980, p. 51])

> ‹moę›, ‹toę› sont nominatifs quelquefois : comme je le vous ai ja. Au regard de ‹**ſoę**›, il n'a point de **nominatif** : et pour tant il ne peut être surposé aux verbes. (M1550b, f. 53 r°-53 v° [H1980, p. 55] ; cf. cit. [368], p. 673)

À l'aune du système casuel (= catégories casuelles + désinences morphologiques), l'item ‹ſoę› est défectif, dans la mesure où il manque la forme du nominatif, c'est-à-dire la forme de fonction sujet[815]. En effet, c'est pour signaler cette forme indicatrice de fonction sujet que Meigret a recours à la description du trait environnemental (*surposé aux verbes*), et à la spécification de l'aptitude combinatoire (sans *préposition*). Comment comprendre une telle configuration curieuse, sinon déséquilibrée, des pronoms personnels ? Avant nous, Stéfanini (1962, p. 31) suggère de l'expliquer, sous la lumière de la théorie de l'énonciation, par l'altérité de la troisième personne (« ‹ſoę› n'a point de nominatif ») et l'éminence des première et deuxième personnes, mais il s'en tient là[816]. Contentons-nous pour le moment d'en éclairer une cause qu'est le formalisme excessif de Meigret.

‹ſoę› est non seulement un item défectif du point de vue fonctionnel, mais aussi une forme amalgamée de deux nombres, singulier ou pluriel :

> [221] Venons maintenant à ceux qui sont descendus des personnes plurielles : qui sont ‹notre›, ‹votre›, dérivés de ‹nous› et ‹vous›, personnes plurielles de ‹je› et ‹tu›. Au regard de ‹**ſoę**›, il n'a point de pluriel que ‹ſe›, qui est emprunté du singulier, ni ne fait point de possessif pluriel : de sorte que nous avons pris le pronom ‹**leur**› duquel nous parlerons par ci-après. (M1550b, f. 60 r° [H1980, p. 62])

Après le passage [218] par lequel commence le traitement des pronoms possessifs (f. 47 v°), il faut passer 13 feuillets pour apprendre qu'il y a une forme du possessif pluriel de la troisième personne : ‹leur›. C'est le prix à payer quand Meigret adopte ‹ſoę› comme la (seule) forme vedette de la 3p. La question à laquelle Meigret touche ici est d'autant plus difficile que ‹ſe› est déjà une forme amalgamée de la fonction COD réfléchi (Ex. *Les articles, ils se sont*

---

815 Sur l'intégration des « cas » par Meigret dans la grammaire du français, et sur leur clivage en forme et en fonction, voir Chapitre V. « Section xi. Catégories casuelles ».

816 L'opposition entre 1&2p et 3p est certes pensée par Meigret, mais elle ne suffit pas à expliquer le choix de l'item défectif ‹ſoę› comme forme vedette. En effet, ‹çe›, ‹çeluy› et ‹il› sont les premiers pronoms, capable d'établir l'embrayage comme ‹je› et ‹tu›, cf. « § 128. Embrayage énonciatif des premiers pronoms : ‹je›, ‹tu›, ‹il› et ‹çe› », « § 130. Démonstratifs indéterminés de la 3p : ‹çe›, ‹çeluy› et ‹il› », et notamment la citation [308] (p. 557) concernant le questionnement général de la détermination / démonstration.

écrits.) et de la fonction COI réciproque (Ex. *Jean et Pierre, ils se sont écrit l'un à l'autre.*), entre autres[817].

Avant de terminer, nous nous proposons une réflexion sur une aporie fréquente dans l'étude historique des idées linguistiques : comment évaluer sur le plan intellectuel, une collecte des objets linguistiques aussi systématique que celle de Meigret ? Dans l'étude du présent §, deux écueils en particulier peuvent nous dérouter. D'abord *Figure 8* (p. 355) où le grammairien présente trop schématiquement ses paradigmes sur les pronoms personnels à la 3p, en dépit de ses recherches en effet détaillées ; ensuite le passage [218] (p. 356) qui a l'air complet sur les pronoms possessifs, mais néglige l'existence de ‹leur(s)›. Si on suit linéairement ces pages, il serait difficile d'avoir une vue d'ensemble des objets traités et, éventuellement, les limites de pensée que le grammairien a rencontrées.

D'autre part, Meigret a visiblement enregistré et examiné toutes les données afférentes aux pronoms personnels, pronoms possessifs, et déterminants possessifs. Quel poids accorder à la dimension de la chose *faite*, en comparaison de la chose *dite* ? Il est impossible de trancher.

Néanmoins, nous espérons avoir montré qu'il est possible de travailler sur les données, et d'élaborer un tableau thématique, comparatif et intelligible pour nos contemporains. Surtout, il peut être bénéfique d'éprouver la façon même dont le grammairien fabrique et présente ses paradigmes. Ce faisant, nous avons découvert deux visées qui structurent l'entreprise de Meigret : un empirisme presque positiviste d'une part, et un désir profond de grammaire formelle d'autre part. Plus les pronoms à la 3p résistent à son formalisme, plus il l'insiste.

817 Cf. Stéfanini (1971, p. 110-125), où l'auteur examine au moins 4 significations de la construction pronominale : (1) réfléchie, 'En pensant à mon étourderie, je me battrais.' ; (2) « moyenne », 'Pierre s'est battu courageusement (pendant la guerre).' ; (3) réciproque, 'Pierre et Paul se battent.' ; (4) passive, 'Les cartes se battent avant chaque donne.'Les études sur la construction pronominale sont multipliées depuis, il nous suffit de tirer une leçon méthodologique pratique pour notre étude historique de la linguistique : résister à l'habitude d'appeler toujours la particule *se* le pronom réfléchi, qui n'est qu'un cas parmi les 3 autres.

§ 82. Verbe et participe

Dans le but de présenter une synthèse des études du verbe chez Meigret, nous citons ce passage qui, certes, porte sur le participe, mais qui synthétise aussi les traits environnementaux et les modes d'emploi essentiels du verbe.

> [222] ❶Davantage comme les participes soient ainsi dits pour la participation qu'ils ont avec les verbes et noms : ❷et qu'ils soient participants avec les noms en genre, nombre et terminaisons et capables des prépositions, ❸il est nécessaire que, puisqu'ils signifient **action** ou **passion**, qu'ils soient conjoints au nom ou pronom signifiant l'**agent** ou **patient** tout ainsi que les adjectifs : ❹et en tant qu'ils participent des verbes, ils **gouverneront** de même que ceux dont ils sont dérivés et avec les mêmes prépositions. (M1550b, f. 67 vº [H1980, p. 70])

Commençons par ❸ et ❹ qui concernent étroitement le verbe.

❸ explique que le participe est comme le verbe, qui « signifie **action** ou **passion** », et dont le schéma réclame la jonction d'un nom ou d'un pronom à titre d'agent ou de patient.

En ce qui concerne le rapprochement entre le patient[818] et l'adjectif, il est un élément pivotal des études du verbe chez Meigret. L'occasion est propice pour expliciter pourquoi dans ce § portant sur le verbe nous choisissons ce passage portant sur le participe. Nous verrons que le rapprochement entre le patient et l'adjectif dérive de la distinction entre l'*infinitif passé* (ou *prétérit*) et le *participe passif* à caractère adjectival[819]. Et cette distinction remonte en aval au schéma du passif[820], et conditionne en aval le choix de l'auxiliaire dans la formation du prétérit (*passé composé*)[821], tout en contribuant au dépouillement du verbe (transitif ou non)[822].

❹ révèle que le participe « gouverne […] avec les mêmes prépositions » que le verbe — ou précisément, le schéma verbal — réclame. C'est par là que Meigret commence ses descriptions valencielles des verbes, dont le groupe prépositionnel est parfois essentiel, parfois accidentel[823]. La forme participiale, qui réclame (toujours) les mêmes valences que le verbe « dont elle est dérivée », peut constituer un test de la mise en évidence syntaxique. Ce

818 Cette fonction, que nous appellerions COD, est dite aussi *passif*, comme dans ‹je **te** frape›, cf. cit. [243], p. 391.
819 Cf. « § 103. Infinitif passé (ou prétérit) / participe passif à caractère adjectival ».
820 Cf. « § 99. Schématisme du passif, ou dépouillement synthématique du verbe « intransitif » ».
821 Cf. « § 101. ‹ętre› / ‹auoęr› : auxiliaire ».
822 Ou, selon les termes de Meigret, « verbes véritablement et parfaitement actifs » ou pas, dont la capacité à former un participe passif est un critère (cf. cit. [265], p. 441).
823 Cf. « § 92. « Valences » abstraites des cas obliques », « § 96. Gouvernance verbale phrastique, ou transitive » et « § 97. Verbe à valence » en particulier ; ou « Section xi. Catégories casuelles » et « Chapitre V. Dépendance syntaxique » de manière générale.

test est utile pour rendre compte des structures comme ‹la plęzante du Roę› vs ‹complęzant au Roę›[824] ; ‹je suys de Líon› ↔ ‹je suys né, ou natif de Líon›[825] ; ‹le bonęt a Iaqes› ↔ *le bonnet qui appartient à Jacques*[826].

Venons aux points ❶ et ❷. La formulation de ❶ n'est pas sans rappeler la définition du participe par Priscien.

> Il est par ailleurs évident que le choix du mot même qui constitue la dénomination du **participe** ne serait pas correctement respecté si le participe n'était pas placé après le nom et le verbe […] il prend une partie de chaque […] (Priscien 2010 [526/527], *livre XVII, Syntaxe I*, p. 80 ; GL 3, 119.18-26 ; trad. par le Groupe Ars grammatica)

Meigret en offre un résumé : le participe est « ainsi dit pour la participation qu'ils ont avec les verbes et noms ».

❷Par ailleurs, le participe prend aussi une partie du nom, en ce qu'il est « participant avec les noms » — partage avec le nom en ces traits — « en genre, nombre et terminaisons et capables des prépositions ».

Notons enfin le changement de statut du participe. Cette PdD constitue une catégorie (en 3e place) chez Priscien[827], mais une sous-catégorie chez Meigret. Son traitement occupe le chapitre XXV du livre IV (« Du verbe »), ce qui dit qu'il devient une *espèce* du verbe.

Pour conclure provisoirement, ce § consiste à fournir les grandes lignes des études du verbe chez Meigret. Ce dernier subit indubitablement l'influence de Priscien, mais il fait aussi preuve de son originalité en tant que syntacticien. Il pousse la distinction du verbe (transitif ou pas) en passant par la GN (autour du verbe *être*), en exploitant la nature adjectivale du participe passif (cf. ❸ et N819-822) ; et il ouvre un vaste champ des descriptions dépendancielles propres à la langue française, en faisant hériter le participe du schéma valenciel (cf. ❹ et N823-826).

---

824 Lisons : « comme ‹la plęzante du Roę a fęt de grande' folíes ęn luy complęzant› : là où ‹plęzante› est nom gouvernant du Roi, par **manière de possession**, tout ainsi que peuvent faire tous noms, comme ‹l'epée du Roę›, ‹le fol du Roę›, qui appartiennent au Roi : mais ‹complęzant› demeure **participe gouvernant** par **manière d'action** ‹ao Roę›, tout ainsi que son verbe et non pas par possession. » (cf. cit. [273], p. 456).

825 Lisons : « au regard de ‹je suys de Líon› : ‹çet' imaj' ęt de Pięrre› […] elles suppléent le participe qui leur est requis : comme ‹né›, ‹fętte› : quasi voulant dire ‹je suys né ou natif de Líon› : ‹çet' imaj' ęt fętte de Pięrre›. » (cf. cit. [276], p. 464) ; « Nous ne dirons pas ‹je suys de Líon› pour ‹a Líon› […] car autant ‹je suys de Líon› comme ‹je suys né, ou natif de Líon›. » (cit. [290], p. 491).

826 Lisons : « Et combien qu'on dise ‹le bonęt a Iaqes›, nous y surentendons ‹qi appęrtient› » (cf. cit. [289], p. 490. Sur les problèmes que ces exemples soulèvent, voir « § 98. Analyse synthématique », « § 104. Participe nominalisé et gouvernance verbale », « § 107. « Nominatif », ou mode d'emploi du verbe être » et « § 117. Périphériques du verbe ».

827 Cf. « § 77. Plan de progression comparé ».

§ 83. Préposition : analyse distributionnelle de ‹de›, ‹du›, ‹dęs›

Nous proposons une étude de cas sur ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, pour révéler comment Meigret décrit les prépositions. Nous gardons délibérément les trois items dans cet ordre, parce que la suite comme telle paraît 11 fois[828], et qu'elle se trouve souvent aux endroits liminaires des définitions. Pour le grammairien, elle révèle un type de contexte, un certain trait environnemental commun, ou plus généralement une analyse distributionnelle[829].

Nous nous proposons d'examiner 2 aspects de la suite en question :

(1) Tentative d'analyse

(2) Considération morphologique

La première apparition de la suite ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, qui se trouve au début du chapitre VII « Des articles » du livre I, bute d'emblée à la complexité de l'article partitif.

> Au regard de **‹de›, ‹du›, ‹dęs›**, ils sont plus véritablement prépositions qu'articles et quelquefois ‹du› et ‹dęs› servent comme de **pronoms** : comme quand nous disons, ‹il y a dęs homes la dedans›, ce ‹dęs› sert autant que qui dirait ‹il y a aocuns homes›. […] Et quant à ‹de›, il se trouve souvent avant les articles ‹le› et ‹la› : et pour tant ce serait redoublement d'article : comme ‹de l'home›, ‹de la fame›. (M1550b, f. 19 vº [H1980, p. 21] ; cf. cit. [339], p. 626)

Pour plusieurs raisons, cette analyse s'avère hésitante[830]. Trois items ‹de›, ‹du› et ‹dęs› relèvent tous du partitif, si on considère que ‹de› représente virtuellement non seulement le partitif au féminin (‹de la fame›, ‹de la volalłe›), mais aussi le partitif au masculin (‹de l'home›, ‹de l'arjęnt›) dont la préposition n'est pas contractée. Ils constituent encore les contractions dont la préposition *de* s'amalgame avec soit un agent, soit une relation de possession, soit une relation d'ensemble ; en effet, dans ce type de tournure l'article n'est pas nécessaire, par exemple, ‹je suys ęymé **de Dieu**, du monde, ę dęs homes› (cf. cit. [375], p. 693). Tout cela revient à dire que l'alignement de ‹de›, ‹du›, ‹dęs› provient d'une analyse distributionnelle : trois items figurent dans un même type de contexte[831].

828 Pour l'information, ‹dęs› tout court connaît 33 occ., ‹du› 33 occ., et leur coprésence 20 occ. (alors que la coprésence de ‹dęs› et ‹de› 13 occ.).

829 Concernant la pertinence de l'étiquette de *distributionnel* ou *distributionnaliste*, voir « § 159. Distributionnalisme ».

830 L'analyse de l'article chez Meigret commence par sa nature pronominale ou, en nos termes, de son mécanisme de description définie servant « comme de pronoms » (nous avons souligné dans le passage cité). Voir notre commentaire sur le passage, p. 626.

831 Notons que l'analyse distributionnelle, appuyée certes sur le test de permutation, n'aboutit pas toujours à l'éclaircissement d'un axe paradigmatique ou d'une fonction grammaticale. Par exemple, il serait absurde de déduire, comme Palsgrave, que *s'en (aller)* est une négation d'*aller*. Meigret trouve difficile à analyser,

L'hésitation — « plus véritablement prépositions qu'articles » — n'est pas seulement entre ces deux catégories, mais entre trois ou quatre. Il faut ajouter le pronom, ou encore le démonstratif (classé traditionnellement dans l'adjectif). Quant au « redoublement d'article », qui est illustré par ‹de l'home› et ‹de la fame›, il s'agit d'un raisonnement par l'absurde[832].

Comment considérer ces analyses flottantes ? Est-ce à dire qu'elles sont faibles ? Nous pensons que cela tien à une certaine attitude phénoménologique du grammairien[833], ou de ce linguiste distributionnaliste avant la lettre. Il faut d'abord lister toutes les formes, et la suite ‹de›, ‹du›, ‹dęs› permet de les couvrir justement :

→ ‹de› tout court[834] dans ‹de l'arjęnt›, ‹de la volalłe›[835] / ‹de l'home›, ‹de la fame›, ‹de Dieu›
entendons par art.[part.mas.] / art.[part.fém.], ou prép. + art.[déf.mas.] / art.[déf.fém.] / art.[Ø]

→ ‹du› dans ‹du mouton›
entendons par art.[part.], ou prép. + art.[déf.mas.]

→ ‹dęs› dans ‹dęs homes›
entendons par art.[part.][836], ou prép. + art.[déf.pl.]

La présentation sérielle ‹de›, ‹du›, ‹dęs› peut perturber nos contemporains parce qu'il y a en même temps une réduction et un agrandissement. Réduction de ‹de›, qui compresse les formes discontinues ‹de l'› et ‹de la›[837]. Et agrandissement du cadre d'analyse, qui englobe tous les cas de figure de prép. + art.[déf.].

---

lui aussi, l'opposition ‹je voęs› vs ‹je m'ęn voęs› (cf. cit. [274], p. 457), voir aussi N1494.

832 L'objet de la critique est la théorie selon laquelle l'article n'est qu'un marquage de cas. Nous y reviendrons prochainement, dans le commentaire de la citation de [223], p. 364, où ‹de l'home› et ‹de la fame› semblent réductible à ‹par l'home› et ‹par la fame›.

833 Cf. la même attitude qu'on observera dans p. 460 au « § 105. ‹ęn› complément du verbe ». Cf. N1512 au « § 160. Procédure empirico-déductive », concernant ce courant philosophique.

834 Par exemple, ‹la plęzante du Roę a fęt **de** grande' folíes ęn luy complęzant› (cit. [273], p. 456). Lisons aussi : « ‹De›, aussi, peut être joint aux pluriels au lieu de ‹dęs›, sous le gouvernement des noms comme des verbes, adverbes et participes : comme ‹çete façon **d'**homes, prou **de** riçhesses, il ęt consomé **de** maoz›. » (cf. cit. [282], p. 476)

835 D'après notre vérification du corpus, il n'y a qu'une seule occ. de ‹de l'›, partitif décontracté au masculin, qui est explicitement un art.[part.mas.] : ‹ſi Ian avoęt **de l'arjęnt**, il seroęt malęzé a tenir› (cf. cit. [365], p. 666). Quant à ‹de la›, partitif décontracté au féminin, il connaît encore deux autres occ. : ‹j'ey mis ęn męs etables du mouton, du beuf, **de la vaçhe**›, ‹j'ey mis du broçhet, **de la carpe** dedans çet etang› (M1550b, f. 121 rº [H1980, p. 115]). Pour avoir une vue d'ensemble des données, voir au « § 140. Table : différents SN composés des articles » le groupe (4) art.[part.] + N + Ø / rel. / comp. ; art.[part.] + adj. qui leur est dédié, p. 620.

836 D'après notre vérification thématico-quantitative, Meigret ne considère jamais ‹dęs› comme un art.[ind.pl.], cf. le constat juste avant la conclusion du « § 143. ‹dęs› article partitif → ‹de çes› ».

837 Nous avons vue une tentative du même type, réductionniste, au « § 81. Pronom personnel, pronom possessif et déterminant possessif, avec leur morphologie », où la forme ‹ſe› / ‹ſoę› représente, de façon condensée et faute de mieux, toute une variété des formes à la 3p.

Pour conclure provisoirement, nous venons de voir que l'attitude phénoménologique du grammairien comprend son respect des usages, sa recherche d'une grammaire formelle, et sa procédure empirico-déductive[838]. La nature indécise de ‹de›, ‹du›, ‹dęs› permet de laisser ouvertes leurs analyses au cas par cas. Au fond, le grammairien est conscient que sa description distributionnelle n'est qu'un stade[839].

Le deuxième moment de l'analyse, ou de l'hésitation paraît au livre III, consacré aux pronoms.

> [223] attendu que nous les forgeons tous par les prépositions **‹de›, ‹du›, ‹dęs›**, ‹a›, ‹aos›, ‹par› qu'aucuns appellent articles, je les poursuivrai toutefois ici selon elles. Combien que je trouve bien étrange que deux articles s'entresuivent : car nous disons ‹par l'home›, ‹par la fame› : joint que les articles sont proprement démonstratifs de genre et non pas de quelque affection au nom ou pronom, comme fait la préposition : autrement, je dirai que toutes prépositions sont articles. Car, il n'y a non plus de raison de dire **‹de›, ‹du›, ‹dęs›** articles : que ‹par›, ‹ęn›, ‹sur›, ‹sous›, ‹hors›, ‹dedans›. (M1550b, f. 53 rº [H1980, p. 55])

Pour rappel, le passage qui précède cette citation [223] a pour objectif de montrer que le français peut exprimer les catégories casuelles comme dans le latin[840].

Meigret se bat contre la théorie, selon laquelle l'article, comme la préposition, n'est qu'un marquage de cas. Il raisonne par l'absurde : si cette théorie est juste, les items ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, ‹a›, ‹aos› et ‹par›, qui concourent à la « déclinaison casuelle » en français, devraient également mériter le nom catégoriel d'*article*. Or, ils donneraient lieu au redoublement d'article[841]. Raisonnement par l'absurde : cette théorie ne serait tenable à moins que —— dit-il le grammairien, « je dirai que » — « toutes prépositions *soient* articles ». En somme, pas plus que ‹par›, ‹ęn›, ‹sur›, ‹sous›, ‹hors› et ‹dedans›, le trio ‹de›, ‹du›, ‹dęs› ne sont pas des articles. Notons au passage combien Meigret est doué pour la démonstration, ou pour la rhétorique argumentative par les formes ; comme nous venons de le voir, il aligne les prépositions de forme simple, pour élucider les prépositions de forme composée. Rien ne prouve mieux son esprit formaliste que ce maniement sériel des formes.

---

838 Ce serait le propos du « § 160. Procédure empirico-déductive ».

839 On a vu qu'il invite les autres à perfectionner son entreprise : « j'espère qu'elle [sa *Grammaire*] ne sera pas trouvée si lourdement ébauchée qu'il ne soit bien aisé à tout autre, l'entreprenant par ci-après, lui donner à peu de travail entière polissure. » (cf. cit. [61], p. 130)

840 Cf. cit. [237], p. 382, au « § 88. Renoncement aux « cas » ».

841 Nous comprenons seulement maintenant le discours précédemment cité : « Et quant à ‹de›, il se trouve souvent avant les articles ‹le› et ‹la› : et pour tant ce **serait** redoublement d'article : comme ‹de l'home›, ‹de la fame› » (cf. cit. [339], p. 626).

La question qui se pose maintenant est de savoir si la présentation sérielle ‹de›, ‹du›, ‹dęs› indique seulement ou définitivement la fonction de préposition. Non, ses objets demeurent « plus véritablement prépositions qu'articles », et on comprend mieux que l'intérêt de cette circonlocution est justement de peser le pour et le contre. Nous pouvons voir quelques paragraphes « pour », quand il est question soit de la relation de possession :

> [224] Or, quant aux dérivatifs qui proprement signifient possession, les Français n'en ont guère parce que nous les vidons presque tous avec **‹de›, ‹du›, ‹dęs›** et le nom du possédant : comme ‹ç'ęt l'epée de Pięrre, du Conetable, lę' piqes dęs avanturiers, la męzon du Çhançelier, de la Ręyne, dęs çhevaliers› : pour lesquels nous n'avons pas souvent des dérivés possessifs. (M1550b, f. 24 rº [H1980, p. 26])[842]

Soit de la relation d'ensemble :

> Or, faut-il entendre que nous avons deux manières de faire nos comparaisons : l'une par laquelle le comparatif gouverne son subséquent avec ‹**de**›, ‹**du**› ou ‹**dęs**› ou ‹d'ęntre›, et lors plus, reçoit les articles ‹le›, ‹la› (M1550b, f. 20 vº [H1980, p. 22] ; cf. cit. [283], p. 480)

Soit de l'adjonction d'agent (interchangeable avec ‹par›) :

> D'autant que tous participes passifs gouvernent toujours avec les prépositions **‹de›, ‹du›, ‹dęs›**, ou ‹par›, j'entends le sousposé qui doit être le surposé du verbe actif : comme ‹je suys ęymé de Pięrre, du peuple, dęs çitoíens›, et ‹par lęs soudars› (combien que ‹par› n'est guère usité) lesquels nous résoudrons ainsi par l'actif : ‹Pięrre m'ęyme›, ‹le peuple m'ęyme›, ‹les çitoíens m'ęymet›, etc. (M1550b, f. 65 rº [H1980, p. 67] ; cf. cit. [269], p. 449)[843]

Le traitement hésitant (au fond à visée générale) de la suite ‹de›, ‹du›, ‹dęs› étant éclairé, nous en venons à leur considération morphologique. Ce cadre de pensée impose une contrainte : comment classer les formes simples et composées des prépositions ?

> [225] Il faut entendre qu'entre elles, les unes sont simples comme **‹de›, ‹du›, ‹dęs›**, ‹a›, ‹ao›, ‹aoz›, ‹par›, ‹sus›, ‹sur›, et les autres composées : comme ‹ęnvęrs›, ‹par devęrs›. (M1550b, f. 118 vº [H1980, p. 113])

842 Lisons aussi : « Reste que ‹mien›, ‹tien›, ‹ſien› masculins ne souffrent point d'article avec les prépositions ‹du› et ‹ao›, ‹dęs› et ‹aos› » (cf. cit. [344], p.631) ; « Au surplus **‹de›, ‹du›, ‹dęs›** sont (comme je vous ai dit) les vraies prépositions des souposés aux verbes passifs qui peuvent par résolution active être susposés du verbe actif : comme ‹je suys ęymé de Dieu, du monde, ę dęs homes› » (cf. cit. [375], p. 693).

843 Lisons aussi : « car lors le surposé est le patient et le sousposé l'agent accompagné de ‹**de**›, ‹**du**› ou ‹**par**› ou ‹**dęs**› : comme ‹Pięrr' ęt battu de Ian› ou ‹par Ian› ou ‹par brigans› ou ‹dę' brigans›. » (cf. cit. [251], p. 421) ; « si celui qui fait l'action est exprimé en la clause, il est gouverné par les prépositions ‹**de**›, ‹**du**›, ‹**par**› ou ‹**dęs**› : comme ‹je suys frappé de Pięrre› : là où ‹Pięrre› est l'agent et ‹je› le patient. » (cf. cit. [374], p. 691)

Classification curieuse. On comprend bien pourquoi ‹ęnvęrs› et ‹par devęrs›[844] sont décomposables, et pour cette raison, les formes composées. Pourtant, ne serait-ce aussi le cas de ‹du›, ‹dęs›, ‹ao› et ‹aoz› ? Peut-être faudrait-il introduire un cadre phrastique dans lequel ces items sont des signifiants essentiellement continus, à l'opposé de ‹ęnvęrs› et ‹par devęrs› qui sont des signifiants accidentellement discontinus.

L'autre dimension formelle du cadre morphologique est la variabilité des prépositions *de* et *à* en fonction des nombre et genre.

> [226] Au demeurant, toutes les prépositions, excepté celles du gouvernement desquelles nous avons parlé, qui sont **‹de›, ‹du›, ‹dęs›**, ‹a›, ‹ao›, ‹aoz›, gouvernent tous sexes et nombres : comme ‹par Pięrre›, ‹par homes›, ‹vęrs Rome›, ‹vęrs lęs montaȵes› (M1550b, f. 122 vº [H1980, p. 117])

Le trio ‹de›, ‹du›, ‹dęs› a ceci de particulier que ces prépositions ont à s'accorder en nombre et genre avec la tête de leur syntagme ; cela vaut évidemment pour l'autre suite ‹a›, ‹ao›, ‹aoz›. Au contraire, les autres prépositions comme ‹par› et ‹vęrs› peuvent, à cause de leur invariabilité, « gouvernent tous sexes et nombres ». Il convient de noter que ce passage apporte une preuve à notre constatation formulée plus haut : ‹de› tout court représente déjà ‹de l'› et ‹de la›.

Du point de vue épistémologique, on est face à un paradoxe : dans la langue latine, dont la grammaire apprend le recensent des variétés morphologiques de manière générale, les prépositions sont invariables. Le grammairien français a dû vérifier spécialement la variabilité des prépositions *de* et *à* de la langue française, indépendamment de la situation du latin. Il est intéressant de mettre cette constatation contrastive en parallèle avec nos acquis au « § 88. Renoncement aux « cas » ». Le français ne ressemble pas au latin donc pour deux raisons : premièrement, il n'est pas une langue hautement fusionnelle comme le latin ; deuxièmement, en revanche, ses prépositions *de* et *à* contractées paraissent plus *fusionnelles* que celles du latin.

Au reste, pour compléter la vue des fonctions de la préposition ‹de›, citons aussi son usage locatif :

> [227] Au reste, **‹de›, ‹du›, ‹dęs›**, ‹a›, ‹ao›, ‹aoz› sont aussi prépositions locales : mais **‹de›, ‹du›, ‹dęs›** ne signifient que lieu du départ (M1550b, f. 122 rº [H1980, p. 117])

844 Selon le passage qui suit immédiatement, on peut lister encore ‹dela›, ‹deça›, ‹davant›, ‹dedans›, ‹juqes a›, ‹dessous›, ‹depuys› (par rapport à ‹puys›).

La mise en série de ‹de›, ‹du›, ‹dęs› dans ce passage aussi simple apporte une preuve convaincante que Meigret a effectivement l'habitude d'évoquer ces items en bloc.

Pour conclure, l'analyse distributionnelle de ‹de›, ‹du› et ‹dęs› permet de discerner, au cas par cas, les prépositions contractées et les articles partitifs en particulier. Les difficultés sont d'ordres à la fois pragma-sémantique (« ‹du› et ‹dęs› servent comme de pronoms »), syntaxique (ces items sont tantôt les articles partitifs, les prépositions contractées) et morphologique (leurs espèces ou / figures simples ou composées sont difficilement définissables). De ce point de vue, le point fort de Meigret réside dans sa capacité à démêler, faisceau par faisceau, autant de difficultés ; en témoigne le fait qu'il s'abstient de trancher la catégorie de ces items (article ou préposition). Certes, un tel processus du démêlement peut être difficile à suivre, mais Meigret cherche, nous semble-t-il, à asseoir justement là le fondement scientifique de la linguistique française.

§ 84. Adverbe

Ce § consiste à montrer deux points :

(1) L'influence de Priscien sur Meigret au sujet de l'adverbe.

(2) La gouvernance-zéro de l'adverbe qui s'oppose à la gouvernance prépositionnelle (GP). C'est un phénomène probablement propre à la langue française, et un constat originel de Meigret.

Quand il trace l'influence que Meigret reçoit de Priscien, Colombat (2013, p. 764) note que le grammairien français adapte la définition que l'artigraphe latin donne à l'adverbe.

> L'adverbe est une partie du discours invariable dont la signification s'adjoint aux verbes. De fait, l'adjonction de l'adverbe aux verbes produit le même effet que l'association de noms adjectifs aux noms appellatifs : *prudens homo* / *prudenter agit* [une personne sage / elle agit sagement] ; *felix uir* / *feliciter uiuit* [un homme heureux / il vit heureusement]. (Priscien 2013 [526/527], *livre XV, l'adverbe*, p. 147 ; GL 3, 60.1-5 ; trad. par le Groupe Ars Grammatica)[845]

> [228] L'adverbe est une partie sans article, la signification duquel se joint communément aux verbes, **qualifiant** leur action ou passion, tout ainsi que fait l'adjectif les noms appellatifs ou propres : comme ‹l'home saje se gouvęrne sajemęnt›. (M1550b, f. 125 r° [H1980, p. 120])

La similitude des deux textes ne fait de doute. Colombat (2013, p. 765) constate encore que Meigret « traduit *indeclinabilis* par "sans article", explicite *significatio* par "action et passion" et précise que l'adjectif peut qualifier aussi bien un nom propre qu'un nom commun ».

La fonction de préposition s'oppose à la fonction d'adverbe.

> Or est la nature de la préposition telle qu'elle ne peut être insérée en une clause sans être composée : comme ‹survenir› : ou qu'elle n'ait quelque **gouvernement**, autrement elle prend nature d'adverbe, comme ‹marçh' avant, plus outre›. (M1550b, f. 118 rº [H1980, p. 113] ; cf. [292], p. 494)

Dans le cadre de la syntaxe dépendancielle de Meigret, la « nature d'adverbe » est surtout utile pour mettre en évidence les mots, qui relèvent de la classe de la préposition, mais qui n'exerce pas la gouvernance prépositionnelle (GP)[846] dans le discours.

845 Citons l'annotation de l'édition : « Tout comme Apollonius (*Adv.* GG 2/11, 120.19-121.3), Priscien explique le rapport entre verbe et adverbe, énoncé dans la définition initiale, en comparant ces deux classes morpho-lexicales avec le binôme nom + adjectif ».

846 Que nous examinons plus en détail à la « Section xv. Gouvernance prépositionnelle ».

Si les exemples ‹marçh' avant, plus outre›, dans lesquels ‹avant› et ‹outre› jouent le rôle d'adverbe, sont explicites pour nos contemporains, il reste la question de savoir comment comprendre la gouvernance-zéro de l'adverbe. Colombat (2013, p. 764) suggère que Meigret suit Priscien (GL 2, 25, 27 sq.) chez qui « la préposition devient un adverbe si elle est employée sans "gouvernement", c'est-à-dire sans régime ou complément. » Nous pensons qu'il est possible de proposer une autre explication qui, en parallèle avec cette suggestion, prend en compte ce que le grammairien lyonnais entend par la « nature d'adverbe ».

> [229] Les autres [adverbes sont composés] de plusieurs prépositions : comme ‹paravant› et ‹aoparavant›, quand ils passent en nature d'adverbe : qui est lorsqu'ils n'ont point de **gouvernement** : comme ‹aoparavant qe je vinsse, vous etyés venu›. (M1550b, f. 126 rº-126 v° [H1980, p. 121])

La gouvernance-zéro de l'adverbe consiste à éclairer le mode d'emploi de la conjonction de subordination, qui est dérivée et composée des prépositions, mais dont l'attachement à la phrase est libre, ou supprimable sans provoquer un changement de sens de la phrase principale.

> ‹paravant› ⟶ par + avant
> ‹aoparavant› ⟶ au + par + avant
> ‹ao paravant ma venúe› ≈ *avant ta venue*[847]

Il convient de tenir compte que la solidarité entre adv. et V est moins forte que celle entre adj. et N, dans la mesure où l'adverbe, plus flottant, peut porter sur l'ensemble de la phrase (et non seulement sur le verbe), alors que l'adjectif doit s'attacher à un N. C'est en ce sens que la « nature d'adverbe » met fin à la gouvernance prépositionnelle : sa faiblesse de liaison ou d'attraction[848] explicite l'*indépendance* relativement supérieure du satellite qu'est la conjonction de subordination.

Pour conclure, la gouvernance-zéro de la « nature d'adverbe », telle que Meigret l'a conçue, est d'autant plus nette qu'elle est appliquée et référée dans la description dépendancielle de la conjonction de subordination. De ce point de vue, l'analogie du rapport adv. + V avec le rapport adj. + N, que le grammairien hérite des Latins, n'est plus partout pertinente devant des analyses détaillées des structures (et de leurs convertibilités) propres à la langue française.

847 Nous forgeons cette expression en référence de la nominalisatio que Meigret propose : ‹ao paravant qe tu vinsses, nou' etyons melancholiqes› ↔ ‹ao paravant ta venúe› (cf. cit. [294], p. 495).
848 C'est le sens essentiel de ce que Tesnière appelle *valence*, cf. « § 97. Verbe à valence ».

§ 85. Notation et ponctuation : liaison autorisée, imposée ou interdite

Nous connaissons précédemment au « § 76. ‹’› apostrophe à la finale : mutisme ou / et liaison » que l’apostrophe dérive graphiquement de l’accent des Grecs, mais que sa fonction dévie de celle en vigueur dans la notation métrique. Elle fournit à l’écriture française un signe de ce que nous appellerions *liaison*, en signalant le mutisme à l’endroit, comme dans ‹lę’qelz› (cf. cit. [201]) et ‹vou’ vou’ tuez› ([203]) ; ou en faisant un pont de (la) *liaison*, comme dans ‹un’ amour› ([202]), ‹un’ Hotęsse› ([231]), ‹il m’ęyme› ([232]) et ‹Pięrr’ ę Ian› ([233]), etc.

Dans le présent §, nous allons examiner dans quelle mesure la considération morpho-syntaxique intervient dans l’autorisation des liaisons. L’affaire, chez Meigret en tout cas, ne relève pas seulement de la prosodie ou de la phonologie, mais d’une morphonologie. Il est intéressant d’observer comment le grammairien aborde les problèmes des liaisons, tantôt sous un regard morpho-, tantôt phono-. Le clivage des deux regards est d’autant moins évident que l’apostrophe paraît un signe encore plus mince que l’article. Il convient donc de souligner que le grammairien a déployé de grands efforts à ce sujet.

La division des « § 76. ‹’› apostrophe à la finale : mutisme ou / et liaison » et « § 85. Notation et ponctuation : liaison autorisée, imposée ou interdite » est pour les raisons suivantes. Le « § 76. ‹’› apostrophe à la finale : mutisme ou / et liaison » consiste à présenter le processus dans lequel le signe d’apostrophe se dégage de l’usage métrique pour s’introduire comme un signe orthotypographique dans l’écriture française ; les matières touchées sont la prosodie / phonologie et la grammatologie (ou la reconfiguration de l’alphabet), et l’apostrophe vue comme telle s’inscrit bien dans le « Chapitre III. Alphabet de Meigret ». Dans le présent « § 85. Notation et ponctuation : liaison autorisée, imposée ou interdite », l’apostrophe est examinée en tant qu’un des constituants dans la linéarité articulée à l’oral ou à l’écrit ; c’est une *partie* du discours. En rédigeant les livres IX « Des accents ou tons des syllabes et dictions », X « Des points d’admiration et interrogation : et de l’apostrophe », et XI « Des points de soupir, de semi-pause, point final et parenthèse », le grammairien suggère d’accorder une importance primordiale à ces matières — phono-, ortho- et typo- — graphiques. Le présent « § 85. Notation et ponctuation : liaison autorisée, imposée ou interdite » permet donc de découvrir comment l’apostrophe, unité d’abord phonologique, interagit avec les autres PdD et avec la considération morpho-syntaxique. D’où son

emplacement sous la « Section x. Parties du discours » au sein du « Chapitre IV. Transfert latino-français »[849].

Quant aux rapports techniquement interdépendants entre le petit signe de mutisme / liaison et le *petit mot*, ils sont partiellement traités au « § 78. Article : préposer, être absent, articulé ou apostrophé », et feront encore l'objet des « § 138. Table : artic- ∪ apostrophe- », « § 140. Table : différents SN composés des articles », et « § 142. ‹du› article partitif → ‹de ҫe› ».

La règle de liaison entre en conflit avec le système d'accord en genre, lorsque le déterminant possessif au féminin (en *-a*) est suivi d'une voyelle :

> [230] Bref, ‹ma›, ‹ta›, ‹sa› sont sujets à l'**apostrophe** : parquoi la langue française les semble avoir rebutés avant les féminins commençant par voyelle : comme causant un mécontentement à l'oreille : de sorte que nous ne dirons pas ‹*m'avanture› pour ‹**mon avanture**› : combien que nous disons ‹**m'amour**›, ‹**m'amíe**› aussi tôt que ‹**mon amour**›, ‹**mon amíe**› : et toutefois nous ne disons pas ‹*m'áme› pour ‹mon áme›. (M1550b, f. 59 rº [H1980, p. 61])

Retenons avant tout les types des locutions que Meigret emploie pour illustrer la contraction par la suffixation ‹'›, comme dans ‹l'›, ‹m'›, ‹t'›, ‹s'›.

> Être sujet à l'apostrophe[850]
> = souffrir l'apostrophe[851]
> = faire apostrophe[852]
> = apostrophé[853]

L'explication du grammairien peut sembler sinueuse, mais il anticipe la nôtre et demeure la nôtre. Nous en proposons une formalisation comme la suivante :

---

849 Il est hors de notre portée de fournir une étude aussi détaillée sur les autres signes de notation ou de ponctuation dans les trois derniers livres de la *Grammaire*. Pour être intéressante, une telle étude devrait avoir pour cadre l'histoire de l'imprimerie. L'apostrophe en est différente, elle requiert un éclaircissement de la part de l'histoire des théories linguistiques (prosodique, morpho-syntaxique, grammatologique).

850 Lisons : « ‹ma›, ‹ta›, ‹ſa› sont **sujets à l'apostrophe** » (cf. cit. [230], ici même). Ces quatre notes de bas de page, N850, 851, 852 et 853 présentent une vue d'ensemble du champ sémantique du verbe *apostropher*, à partir de ce que nous citons. Toutes les formes en *apostroph-* ne sont pas citées, mais nous les avons vérifiées de manière systématique, cf. « § 138. Table : artic- ∪ apostrophe- »

851 Lisons : « ‹ſ› et ‹t› **souffrent** souvent l'apostrophe » ([203], p. 331, au « § 76. ‹'› apostrophe à la finale : mutisme ou / et liaison »), « nombre de celles qui ne peuvent **souffrir** l'apostrophe » ([320], p. 575, au « § 131. Déterminant démonstratif en chrysalide : ‹ҫe› syncrétique et défectif »)

852 Lisons : « **font apostrophe** » ([231], p. 372), « **fasse** jamais **apostrophe** », « **fera apostrophe** » ([232], p. 373), « ils ne **font** point d'**apostrophe** » ([234], p. 374). Il nous semble pertinent de paraphraser *faire apostrophe* par « faire l'objet d'apostrophe », ce qui permettra de percevoir sa signification passive, signification commune aux trois autres expressions.

853 Lire « entre le mot **apostrophé** et son subséquent » ([201], p. 329, au « § 76. ‹'› apostrophe à la finale : mutisme ou / et liaison »), « si l'article ‹le› n'est **apostrophé** » ([207]-❹, p. 342, au « § 142. ‹du› article partitif → ‹de ҫe› »)

‹ma› + ‹avanture› ↛ ‹*ma avanture› (combinaison simple)
↛ ‹*m'avanture› (abus de la règle de l'apostrophe)
→ ‹mon avanture› (échappatoire à l'abus de la règle)

D'après ses exemples illustratifs, il est clair que Meigret préconise d'écrire ‹mon avanture› au lieu de ‹*m'avanture›. Or, dans la seconde étape du raisonnement transformationnel, il a dû défendre ou, au moins, passer par la règle qu'il a antérieurement proposée : la première des deux voyelles en contiguïté */ma_avanture/ cède la place à la seconde. C'est pourquoi il dit qu'en principe « ‹ma›, ‹ta›, ‹sa› sont sujets à l'apostrophe ». Mais une application mécanique de la règle aboutit à une bizarrerie ‹*m'avanture›. Afin d'éviter l'abus de la règle, il revient s'appuyer sur les usages, en autorisant que ce type de liaison usurpe la forme de l'article masculin ‹mon›, ‹ton› et ‹son›, comme dans ‹mon avanture›.

L'autre point qui rend sinueux le raisonnement est que Meigret est trop respectueux des usages. Juste après que la nouvelle règle ‹ma› + ‹avanture› → ‹mon avanture› vient d'être ajustée et mise en place, il admet certaines exceptions comme ‹m'amour› et ‹m'amíe›, et rejette les autres comme ‹*m'áme›. Néanmoins, cela revient à dire à quel point la linguistique de Meigret est descriptive et inductive : au lieu de trancher, il faut examiner les faits groupe par groupe.

Le passage suivant inaugure une longue description morphonologique de la liaison (M1550b, f. 140 rº-141 rº [H1980, p. 137-138]), que nous nous proposons de scinder en quatre citations [231], [232], [233] et [234]. Celles-ci touchent respectivement aux liaisons intra-SN (au sein de SN), extra-SN (entre SN et verbe, entre verbe et COD / préposition / adverbe, ou entre préposition et SN), inter-SN (conjonction d'au moins deux SN), et en fin sur les situations singulières d'‹il› et ‹ęlle›.

> [231] Or a l'**apostrophe** grande puissance et fréquente sur l'‹e› clos bref et final : et mêmement lorsque le substantif sera conjoint à son adjectif, participe ou verbe commençant par voyelle, si elle n'est aspirée : combien que quant aux noms aspirés, cela n'est pas universel : car les uns font **apostrophe** et les autres non : comme ‹**une Haranjiere**›, ‹**un' Hotęsse**›. (M1550b, f. 140 rº [H1980, p. 137])

Le principe phonologique étant rappelé, l'‹e› clos bref et final a ceci de particulier qu'il sera consommé ou tu[854]. La couple d'opposition ‹une Haranjiere› vs ‹un' Hotęsse› illustre parfaitement la règle standard de liaison.

854 Lisons : « Au regard du point de l'**apostrophe** ou détour qui dénote une voyelle ou consonante ou syllabe finale être **consommée** ou bien devoir être **tue** » (cf. cit. [201], p. 329)

L'application s'étend aux constituants qui entourent le verbe :

> [232] Sur quoi il ne s'y peut faire règle et les faut apprendre d'usage : mais si c'est un verbe aspiré, je n'ai point aperçu qu'il fasse jamais **apostrophe** en son précédent : comme ‹**ęlle haissoęt**›, ‹**ęlle hęt**›, ‹**ęlle hęrra**›, ‹**la híe hiera**› : ‹**ęlle houçhera**›, ‹**ęlle hurtera**›. Le verbe en semblable fera **apostrophe** en ce qu'il gouvernera, aussi fera le gouverné en lui, s'il le précède : la préposition aussi fait de même : comme ‹**je frap' Anthoęne**› : ‹**il m'ęyme**› : ‹**il don' a Pięrre**, **je vis d'amour**› : aussi fait l'adverbe, soit précédent ou subséquent : comme ‹**marçh' avant**, **cours vit' a** Rome›. (M1550b, f. 140 rº [H1980, p. 137])

La liaison est interdite entre sujet et verbe, mais autorisée entre verbe et COD / COI — « ce qu'il [ce verbe] gouvernera », ou « le gouverné » en termes de Meigret. Tel est le cas de ‹je frap' Anthoęne› et ‹il m'ęyme›.

Le cas du COI, ‹il don' a Pięrre›, peut contrarier notre sentiment actuel de la langue. Du point de vue de la grammatisation, s'il n'est pas un usage réel, on peut néanmoins comprendre la tentative de généralisation : le mérite d'une règle est d'être simple.

Au reste, le cas du verbe intransitif suivi d'un syntagme prépositionnel[855], ‹je vis **d'amour**›, et le cas d'adverbe en contact avec la préposition, ‹cours **vit' a** Rome›[856], etc. prouvent la grande capacité de la morphonologie à réorganiser les données de différents types. Ainsi gagne-t-on une vue d'ensemble d'autant de phénomènes sporadiques. C'est un des profits que ramène la linguistique empirique et formelle entreprise par Meigret.

La liaison entre un SN et une conjonction est autorisée mais facultative.

> [233] Or faut-il entendre que quant à la copulative ‹ę› et à la disjonctive ‹ou›, elles sont au plaisir du prononçant quand ils ne conjoignent point clause à clause : de sorte qu'il est en nous de les prononcer sans soupir précédent et lors l'**apostrophe** y est nécessaire : comme ‹**Pięrr' ę Ian**› : ou ‹**Pięrr' ou Ian**› : ou bien avec soupir comme ‹Pięrre, ę Ian› : ‹Pięrre, ou Ian› : combien que le premier est plus usité tant entre les autres parties qu'entre les noms : comme ‹**lan' ou Iaqelin'** ęym' ou ęn fęt le sęmblant›. Quoi que ce soit, la bonne oreille y donne ordre. (M1550b, f. 140 vº-141 rº [H1980, p. 137-138])

Le couple d'opposition est bien explicite : ‹Pięrr' ę Ian› / ‹Pięrr' ou Ian› vs ‹Pięrre, ę Ian› / ‹Pięrre, ou Ian›. Il appartient au locuteur, à son *plaisir*, de prononcer la liaison ou non.

---

855 Cf. Happ 1978 que nous avons cité au « § 92. « Valences » abstraites des cas obliques », p. 403.

856 Mettons de côté ‹marçh' avant›. *Avant* dans cet impératif est-il un adverbe ? Nous ne pouvons qu'essayer de le paraphraser par *devant* ou *en avant (de)*. Il est difficile de l'analyser plus profondément.

> [234] Au regard des **articles** ‹le›, ‹la› : et des pronoms ‹ma›, ‹ta›, ‹sa›, je vous en ai ja parlé : quant à ‹il› et ‹ęlle›, ils ne font point d'**apostrophe** es verbes précédents par forme d'interrogatoire : comme ‹**ęyme il ?**› ‹**ęyme ęlle ?**› nous disons aussi plutôt ‹j'usse u› que ‹j'uss' u› et ‹ęntre ęlles› plutôt que ‹ęntr' ęlles›. Il s'en pourra trouver d'autres que l'usage fait contre la règle. (M1550b, f. 141 r° [H1980, p. 138])

Notre sentiment de la langue d'aujourd'hui est proche de celui de Meigret. La voyelle à l'initiale d'‹il› et ‹ęlle› n'est pas autorisée à usurper le schwa (coda vacante) antécédent. Le grammairien interdit des locutions interrogatives ‹*ęym' il ?› et ‹*ęym' ęlle ?› auxquelles l'application mécanique de la règle de liaison peuvent aboutir. Il tranche qu'‹il› et ‹ęlle› « ne font point d'apostrophe ». Aujourd'hui, on dirait *aime-t-il ?* et *aime-t-elle ?* pour éviter la cacophonie du même type.

Quant aux problèmes de liaison des articles définis, ‹l'›, ‹ao›, ‹ao'› et ‹du›, renvoyons au « § 78. Article : préposer, être absent, articulé ou apostrophé » ; on y constate que Meigret emploie *articuler* pour exprimer la contraction. À cela s'ajoute que la citation [231] (p. 372) porte sur la liaison des articles indéfinis, ‹un' Hotęsse›. Le traitement du grammairien sur le petit mot, le petit signe de l'apostrophe et leur interaction est complet.

Avant de terminer, nous trouvons intéressant de poser, dans le cadre morphonologique de Meigret, une question à titre d'expérimentation hypothétique. Dans une certaine mesure, peut-on considérer la liaison comme un type de « contraction » ? Meigret semblerait pousser ses recherches en ce sens. Étant donné que ‹l'› est pour lui un « article apostrophé »[857], quel serait l'inconvénient de considérer ‹un'› au même titre ? Dans cette optique, nous gagnons à percevoir que le travail de signifiants chez Meigret a préparé un cadre hautement synthétique — morphonologique — pour prendre en compte tous ces phénomènes d'amalgame ou / et de liaison. Une telle démarche n'est pas sans rappeler l'exigence de ce que nous appellerions la linguistique générale au XXe siècle.

Pour conclure du point de vue de l'histoire de la linguistique, il est remarquable que Meigret a consciemment divisé deux domaines (ou moments) de recherches, l'un phonologique et l'autre morpho-syntaxique, et qu'il est parvenu à en offrir une médiation dans une *morphonologie*. La grande complexité des articles (contractés ou non), de l'apostrophe (signe à la fois typographique et prosodique) et de leurs interactions témoigne de son esprit analytique et synthétique par excellence.

857 Cf. cit. [207]-❹, p. 343, au « § 142. ‹du› article partitif → ‹de çe› ».

Section xi. Catégories casuelles

§ 86. Incorporation des catégories casuelle dans l'analyse syntaxique

Nous allons procéder à une lecture systématique du « § 87. Table : cas », en relevant cinq constats principaux :

> Ⓐ « § 88. Renoncement aux « cas » », où est examiné le démarquage des « cas », en faveur d'une analyse dépendancielle en grammaire française.
>
> Ⓑ « § 89. Fusion du cas nominatif et de la classe nominale »
>
> Ⓒ « § 90. Accusatif et fonction COD »
>
> Ⓓ « § 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative »
>
> Ⓔ « § 92. « Valences » abstraites des cas obliques », où on voit les « valences » être abstraites des cas obliques, pour devenir les périphériques de la construction verbale.[858]

La persistance des *catégories casuelles*, ou des *actants* qui en résultent[859], constitue un témoignage du transfert ou du continuum métalinguistique latino-français[860]. Leur adaptation par Meigret dans l'analyse syntaxique du français mérite une place dans l'histoire de la syntaxe. le livre V « Des prépositions » notamment abondent en études sur les problèmes formels : jonction, contraction, avec ou sans article, devant un nom commun ou propre … autant d'indicateurs concourent à traduire les anciens cas obliques. Pour nous, si le « vouloir traduire » est évident, il faudrait encore examiner « comment traduire » — ce qui revient à dire l'examen des descriptions ou et démarches métalinguistiques entreprises par Meigret.

---

858 La situation du génitif sera examinée au « § 115. ‹de› préposition possessive, ou cause possessive « de nom à nom » », car le passage le plus import à ce sujet, cit. [287], p. 485, contient un série des analyses complexes afférentes à la gouvernance prépositionnelle (GP).

859 Grâce à l'étude génétique de Mazziotta et Kahane (2015) sur « L'émergence de la syntaxe structurale de Lucien Tesnière », nous savons que cette syntaxe est conçue à l'origine pour clarifier la version du latin en français. « En juin 1932, Tesnière écrit à Fernand Mossé qu'il a été marqué par les difficultés que les candidats au baccalauréat éprouvaient pour comprendre la structure d'une phrase latine : "J'ai surveillé hier au bachot un écrit de version latine. En voyant les pauvres candidats et candidates s'embrouiller dans *les dédales d'une phrase*, j'ai repris une de mes idées structurelles, qui me trotte dans la tête depuis plusieurs années mais que je n'avais pu réaliser exactement. (à Mossé, 23-06-1932)" »
Pour nous, la syntaxique tesnièrien offre un cadre général par l'intermédiaire duquel on comprend de façon compatible la grammaire scolaire du français, la structure du latin, et les études linguistiques contemporaines sur le français (sur certaines d'elles Tesnière exerce encore de l'influence).

860 Cf. Colombat 1981; Colombat 1998 concernant la réception de cas dans les grammairiens latins à la Renaissance et à l'Âge classique.

§ 87. Table : cas

À l'aide du motif [word="cas"%cd], nous avons relevé 13 occ. du terme.

À l'aide du motif [word="no[mn]inati.*|vocati.*|accu[sz]ati.*|[gj]éniti.*|dati.*|ablati.*"%cd], nous avons relevé 22 occ. de *nominatif(s)*, 4 *vocatif*, 6 *accusatif*, 6 *génitif*, 3 *datif*, et 4 *ablatif*. Les occ. numérotées cas°-26, 37, 42, 49, 54 et 58 sont sautées car elles se trouvent dans un tableau de déclinaison (M1550b, f. 53 r° [H1980, p. 56]), rapportent donc peu. Même si les deux occ. de *vocatif* ne feront pas l'objet de notre discussion, elles sont cataloguées, parce qu'elles montrent que toutes les catégories casuelles sont convoquées dans l'élaboration de la *Grammaire* !

Cette table contient donc 52 occ., dont 47 sont citées, avec un taux de 90,38 %.

citation°	thème-n°	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[235]	cas-1°	, nombre et figure : au regard des	cas	, la langue franaise ne les connaît point	(f. 20 v° [p. 23])
	cas-2°	‹une çhoze possible› et ‹un	cas	possible› : les Latins les appellent douteux	(f. 34 r° [p. 37])
	cas-3°	personne, genre, figure, nombre et	cas	. Quant à l'espèce donc, il	(f. 47 v° [p. 49])
	cas-4°	tęs affęres il' y avizeront›. Des	cas	et déclinaisons des pronoms. Chap. VI	(f. 49 r° [p. 51])
[236]	cas-5°	nous ne trouvions aucun nom qui ait des	cas	: qui sont une certaine variation de noms	(f. 49 r° [p. 51])
[220]	cas-6°	nous avons toutefois aucuns pronoms qui ont des	cas	, qui sont ‹je›, ‹	(f. 49 r° [p. 51])
[241]	cas-7°	› et ‹toę› soient de leurs	cas	et que par conséquence ils ne dussent point	(f. 49 v° [p. 52])
[250]	cas-8°	› servent, en notre langue, de	cas	génitif ou possessif, datif et ablatif :	(f. 51 v° [p. 54])
[240] [368]	cas-9°	ces trois -là qui aient quelque apparence de	cas	et déclinaison, dont ‹moę›,	(f. 52 v° [p. 55])
[240] [368]	cas-10°	, ‹ſoę› peuvent servir de tous	cas	au moyen des prépositions : et outre ce	(f. 52 v° [p. 55])
[237]	cas-11°	‹lęs›. Et combien que les	cas	que les Latins appellent génitif, datif,	(f. 53 r° [p. 55])

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[335]	cas-12º	, ‹lęs› sinon qu'en aucuns	cas[861]	. Au surplus, ce pronom ‹męme	(f. 61 r° [p. 63])
	cas-13º	verbes et aux noms. Et quant aux	cas	, ils n'en ont non plus que	(f. 103 r° [p. 101])
[238]	cas-14º	, ‹il n'ęt›, le	nominatif	n'a point d'article : comme ‹	(f. 20 r° [p. 22])
[236]	cas-15º	de noms, quasi comme un déchayement du	nominatif	, dont les Latins usent : comme de	(f. 49 r° [p. 51])
[239]	cas-16º	pour lesquels nous ne faisons sinon ajouter au	nominatif	quelque préposition : comme ‹Pięrre›,	(f. 49 r° [p. 51])
[220]	cas-17º	que ‹soę› n'a point de	nominatif	: à cela le connaissons -nous qu'il	(f. 49 r° [p. 51])
[220]	cas-18º	aux verbes personnels, lesquels requièrent toujours un	nominatif	: et pour tant nous ne trouvons jamais	(f. 49 r° [p. 51])
[276]	cas-19º	, ‹et› veut toujours un sousposé	nominatif	: comme ‹je suys Pięrre›,	(f. 49 v° [p. 52])
[241]	cas-20º	› et ‹tu› soient proprement les	nominatifs	des première et seconde personnes : et que	(f. 49 v° [p. 52])
[325]	cas-21º	ou sousposé est première ou seconde personne et	nominatif	, le verbe substantif doit être de même	(f. 50 r° [p. 52])
[247]	cas-22º	sur eux qu'ils peuvent être joints comme	nominatif	au verbe substantif : comme ‹on estime	(f. 52 v° [p. 55])
[240] [368]	cas-23º	‹moę›, ‹toę› sont	nominatifs	quelquefois : comme je le vous ai ja	(f. 52 v° [p. 55])
[368]	cas-24º	soę›, il n'a point de	nominatif	: et pour tant il ne peut être	(f. 53 r° [p. 55])
[237]	cas-25º	le vocatif qui est tout tel que le	nominatif	) inconnus à la langue française : attendu	(f. 53 r° [p. 55])
	cas-27º	telles que les démonstratifs : ni n'est	nominatif	(comme ja nous l'avons dit)	(f. 55 v° [p. 58])
	cas-28º	l'adjoint bien aussi au verbe substantif en	nominatif	comme ‹ç'ęt luy›. ‹Luy	(f. 56 r° [p. 58])
[248]	cas-29º	nom ni pronom, ni ne sont jamais	nominatifs	qu'avec le verbe substantif : comme ‹	(f. 56 v° [p. 59])
[367]	cas-30º	. Si toutefois nous voulons lui bailler un	nominatif	, nous dirons qu'il est le génitif	(f. 57 r° [p. 59])
[367]	cas-31º	ni relatif : il n'est aussi jamais	nominatif	qu'avec le verbe substantif : comme ‹	(f. 57 r° [p. 59])
[246]	cas-32º	, garde l'article ‹lęs› au	nominatif	et à l'accusatif : comme ‹je	(f. 57 v° [p. 60])

861 Nous savons que cette occ. est dans intérêt. Elle témoigne simplement de la nature systématique de nos requête et indexation.

citation[o]	thème-n[o]	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[249] [344]	cas-33º	‹la›, ‹lęs› au	nominatif	: si ce n’est après le verbe	(f. 59 r° [p. 61])
[242] [287]	cas-34º	de noms en une certaine terminaison déclinant du	nominatif	au lieu de prépositions, ont appelé celle	(f. 118 r° [p. 113])
[302]	cas-35º	ne sont ceux qui peuvent souffrir en leur	nominatif	l’article ‹le› : comme ‹	(f. 120 v° [p. 115])
[237]	cas-36º	et ablatif, soient (fors que le	vocatif	qui est tout tel que le nominatif)	(f. 53 r° [p. 55])
	cas-38º	Dieu› : que nous pouvons dire aussi	vocatif	: combien que le vrai vocatif en notre	(f. 132 r° [p. 127])
	cas-39º	dire aussi vocatif : combien que le vrai	vocatif	en notre langue me semble être l’interjection	(f. 132 r° [p. 127])
[244] [256] [370]	cas-40º	ou participes qui les gouvernent, servant d’	accusatif	: lequel le plus souvent est en notre	(f. 52 v° [p. 54])
[237]	cas-41º	que les Latins appellent génitif, datif,	accusatif	et ablatif, soient (fors que le	(f. 53 r° [p. 55])
[245]	cas-43º	passive ou matérielle (que les Latins appellent	accusatif	) et sans préposition : comme ‹j’	(f. 57 v° [p. 60])
[246]	cas-44º	‹lęs› au nominatif et à l’	accusatif	: comme ‹je vous ęnvoye dę’ nouvęlles	(f. 57 v° [p. 60])
[243] [259]	cas-45º	‹te› est acquisitif et au second	accusatif	ou passif. Or, comme tous participes	(f. 65 r° [p. 68])
[250]	cas-46º	servent, en notre langue, de cas	génitif	ou possessif, datif et ablatif : de	(f. 51 v° [p. 54])
[250]	cas-47º	ou possessif, datif et ablatif : de	génitif	avec la préposition ‹de›, étant	(f. 51 v° [p. 54])
[237]	cas-48º	combien que les cas que les Latins appellent	génitif	, datif, accusatif et ablatif, soient	(f. 53 r° [p. 55])
[367]	cas-50º	nominatif, nous dirons qu’il est le	génitif	de ‹qe›, nom substantif et	(f. 57 r° [p. 59])
[242] [287]	cas-51º	au lieu de prépositions, ont appelé celle	génitif	ou possessif qui a été propre pour être	(f. 118 r° [p. 113])
[250]	cas-52º	langue, de cas génitif ou possessif,	datif	et ablatif : de génitif avec la préposition	(f. 51 v° [p. 54])
[237]	cas-53º	les cas que les Latins appellent génitif,	datif	, accusatif et ablatif, soient (fors	(f. 53 r° [p. 55])
[250]	cas-55º	de cas génitif ou possessif, datif et	ablatif	: de génitif avec la préposition ‹de	(f. 51 v° [p. 54])

citation°	thème-n°	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[250]	cas-56°	quelquefois aussi de ce que les Latins appellent	ablatif	avec la préposition ‹de› : comme	(f. 52 r° [p. 54])
[237]	cas-57°	Latins appellent génitif, datif, accusatif et	ablatif	, soient (fors que le vocatif qui	(f. 53 r° [p. 55])

§ 88. Renoncement aux « cas »

Nous avons mis les « cas » entre guillemets dans le constat Ⓐ, pour signaler la conception rétrécie de Meigret sur ce terme métalinguistique latin. Au tout début du livre II sur le nom, le grammairien refuse frontalement l'existence des *cas* dans le système nominal du français :

Ⓐ Renoncement aux « cas »
Ⓑ Nominatif et nom
Ⓒ Accusatif et COD
Ⓓ Nominatif ≈ accusatif
Ⓔ « Valences » ↔ cas

5 constats du système casuel déconstruit (p. 375)

> [235] Or échoit-il au nom quatre accidents seulement en la langue française : qui sont espèce, genre, nombre et figure : au regard des **cas**, la langue française ne les connaît point : parce que les noms français ne changent point leur fin. (M1550b, f. 20 v° [H1980, p. 23])

Or, comme nous venons de montrer (45 occ., cf. « § 87. Table : cas »), il y a en effet de nombreuses occ. afférentes aux catégories casuelles dans la *Grammaire*. Afin de saisir la position véritable de Meigret sur cette composante morphologique d'origine latine, nous avons vérifié en même temps les présences de *cas* dans la *Grammaire*. Parmi 12 occ. pertinentes[862], à part l'une déjà citée [235], l'une concernant le participe à valeur nominale, les 10 qui restent se trouvent toutes dans le livre III sur le pronom ; cette dernière partie du discours connaît six accidents, dont *personne* et *cas* font partie (M1550b, f. 47 v° [H1980, p. 49]). Certaines d'entre elles concernent étroitement le défaut de cas dans le système nominal en français, comme celle-ci :

> [236] Combien que nous ne trouvions aucun nom qui ait des **cas** : qui sont une certaine variation de noms, quasi comme un **déchayement** du **nominatif**, dont les Latins usent : comme de ‹Petrus›, ‹Petri›, ‹Petro›, ‹Petrum›, ‹Petre›, ‹Petro› (M1550b, f. 49 r° [H1980, p. 51])

S'agit-il simplement de rejeter le *cas* ? Nous verrons que les exemples illustratifs sont plus révélateurs que la formulation théorique. Grâce à ce passage où Meigret décrit le *cas* dans le système nominal du latin, nous gagnons à comprendre ce qu'il entend par absence de *cas* dans le système nominal du français. C'est étroitement le défaut du « déchayement » (= déclinaison)[863], de la « variation de noms », ou de la « fin » du nom (= terminaison ; cf. cit.

862 Une occ. incrustée dans un exemple a été enlevé de notre corpus d'étude.

863 Le Dictionnaire du moyen français (DMF) suggère qu'il s'agit de *déchément*, *déchéance*, ou *déclin*. Comme le terme veut dire en effet l'altération formelle des autres cas par rapport à celui nominatif, il nous semble pertinent de comprendre ce terme simplement pour *déclinaison* tout court.

[235]). Nous pouvons reformuler ainsi sa position : « au regard des **désinences**, la langue française ne les connaît point »[864].

Lisons encore un autre endroit dans lequel Meigret évoque à nouveau l'inexistence des cas en français :

> [237] Et combien que les **cas** que les Latins appellent **génitif**, **datif**, **accusatif** et **ablatif**, soient (fors que le **vocatif** qui est tout tel que le **nominatif**) inconnus à la langue française : attendu que nous les forgeons tous par les prépositions ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, ‹a›, ‹aos›, ‹par› qu'aucuns appellent articles, je les poursuivrai toutefois ici selon elles. (M1550b, f. 53 r° [H1980, p. 55])

Si les *cas*, tels qu'ils sont étroitement tenus pour les variations désinentielles, sont inconnus du français, les *personnes* syntaxiques ou *actants* trouvent bien leur expression en français, en recourant à l'article (que nous dirions contracté) selon certains, ou à la préposition[865] selon Meigret. Pour lui, ces assemblages des *petits mots*, qui parviennent à exprimer les mêmes catégories casuelles, ne méritent visiblement pas le nom des *cas*.

Force est aussi de constater le fait que dans ces deux derniers extraits, les Latins (*les Latins usent …* ; *les Latins appellent …*)[866] sont toujours présents. C'est non seulement pour indiquer la provenance du système casuel, mais aussi, selon nous, pour signaler l'altérité de ce système. Il va sans dire que cette présence de l'autre permet de fabriquer l'identité, sinon de mettre en avant la caractéristique de « notre langue » française[867].

Dans quel but Meigret enlève-t-il au français la morphologie des *cas* ? Cette question nous oblige à clarifier ce terme *morphologie*, dont le sens est théoriquement et historiquement chargé. Si nous n'y répondons pas, nous laisserons notre lecteur partir avec l'impression que notre auteur déniait le *cas* simplement pour le dire autrement : il ne cherchait qu'à démarquer le français du latin et, pour cette raison, résiste à l'extension du système casuel latin. Nous verrons que tel n'est pas la cas.

Au sens traditionnel du terme, la *morphologie* a pour l'objet les « variantes de signifiant » (Martinet 1980 [1960], p. 106), et par là, englobe presque la grammaire toute entière, sinon son côté expressif, observable, ou sensible (en termes platoniciens). C'est aussi de ce point de vue J. Stéfanini dit que « la grammaire est la science des formes » (Stéfanini 1962, p. 18),

864 Nous avons vérifié les occ. de « déclinaison » dans la *Grammaire*. Parmi 4, trois sont coprésentes avec le traitement du pronom qui a 6 cas ; la dernière occ. s'inscrit dans le titre du Chap. IX « De la déclinaison des verbes », c'est donc un synonyme de *conjugaison* (verbale), dont les occ. sont au nombre de 64.

865 Cf. « quelque préposition » de la citation [239], p. 385.

866 En voir encore une dans la citation [245], p. 392.

867 Cf. « § 22. Émancipation de « notre langue » », notamment Delesalle et Mazière 2003; Kibbee 2003.

dont la déclaration universelle[868] et la tonalité catégorique pourraient soupçonner ceux qui s'initient à la linguistique au XXIe siècle. Une telle acception demeure courante, dans la mesure où l'on entend continûment la *morphologie* par une composante immanente de la grammaire, et précisément une contrepartie corrélative de la syntaxe. Tant qu'on reste dans cette conception morpho-syntaxique et comprend ainsi le « déchayement » (déclinaison) ou la « variation de noms », le rejet de *cas* par Meigret s'avère curieux, même contradictoire avec sa démarche de grammatisation. Tout cela ne consiste qu'à rappeler notre questionnement essentiel : trouver un cadre convenable pour comprendre notre auteur du XVIe siècle.

La typologie des langues peut cependant donner raison à Meigret. Dans ce domaine, on a à préciser la famille de langue flexionnelle[869], et par là, à en distinguer plusieurs groupes : fusionnel[870] (latin, français, anglais), agglutinant[871] (turc), etc. Dans le groupe fusionnel, il y a encore à distinguer de différents degrés de types fusionnels ; par exemple, le latin est « hautement fusionnel »[872], le français l'est moins, l'anglais l'est encore moins. Il nous semble que, quand Meigret ôte la morphologie *flexionnelle* de la langue française, il veut pointer au fond le fait que cette langue est moins *fusionnelle*. Pour lui, la *langue* française n'est pas « casuelle » ou flexionnelle (c'est une étiquette de famille), dans la mesure où elle n'est pas un type aussi fusionnel (c'est un attribut à degré relatif) que le latin. Le raisonnement, qui ne paraît évidemment pas bien fondé pour nos contemporains, démontre que Meigret est à court de vocabulaire terminologique, qui lui permette de mettre en relief deux constats d'ordre différent :

- D'une part, l'existence d'une composante morphologique en *grammaire* française, et
- D'autre part, l'appartenance (problématique) de la *langue* française à la famille flexionnelle (— en effet, au type de langue aussi hautement fusionnel que le latin).

En quelque sorte, il hausse volotairement ou non le critère de la langue « flexionnelle » — en son sens, et non pas en le nôtre d'aujourd'hui — de façon à ce que la langue française n'y soit pas classée. Si notre auteur n'a pas explicitement posé les questions auxquelles ces deux constats sont censés de répondre, nous verrons qu'il maintient en permanence le critère formel

868 *"Universal statement"* en anglais dans le domaine de la logique du premier ordre, ou dite prédicative. En effet, on entend inévitablement l'énoncé de Stéfanini par « toute la grammaire est la science des formes ».

869 En opposition à la famille de langues analytiques ou isolantes (ex. chinois).
Pour ces notions basiques, nous nous référons à cette page « Notions sur la typologie des langues » du site de Jacques Poitou (2017), linguiste germaniste et général, à l'université Lumière Lyon 2 (1995-2011).

870 *"fusional"* ; on appelle ce groupe aussi *synthétique "synthetic"*.

871 *"agglutinative"*

872 C'est l'étiquette, en typologie morphologique, de la langue latine. (Comme ce constat relève presque d'un sens commun, nous nous permettons de citer la notice Wikipédia sur « langue flexionnelle »).

en typologie morphologique, pour opposer le français au latin. En tout cas, la grammatisation du français sous la main de Meigret n'inscrit pas cette langue dans la famille de langue « flexionnelle », et cela a pour effet d'ouvrir à cette langue le chemin vers l'analyse dépendancielle. Nous étudierons plus tard[873] l'analyse des actants verbaux chez Meigret. Ici, il importe d'examiner au préalable comment il détache les fonctions syntaxiques des formes casuelles, pour en abstraire la matrice d'actants au profit de la grammaire française.

Le léger détour, en passant par la typologie, nous a permis de comprendre qu'à propos du défaut de cas en français, Meigret a raison de parler en linguiste typologique plutôt en grammairien français. Il a une vision du dehors, grâce à laquelle il voit clairement que le français est dépourvu d'une morphologie fusionnelle, ou « casuelle » en ses termes. Cela résulte, selon nous, de sa méthodologie empirique et formelle, et justifie encore pourquoi sa recherche se coïncide avec le regard éloigné de Palsgrave, concernant notamment les *petits mots*[874].

Pour conclure momentanément, nous devons distinguer deux choses dans l'histoire des sciences linguistiques, comme l'a fait Meigret. Premièrement, les *désinences casuelles* en grammaire française sont renoncées, mais pas les *catégories casuelles*. Deuxièmement, ce linguiste du XVIe siècle, en passant par une observation presque typologique, parvient à constater le degré fusionnel inférieur du français par rapport au latin ; et cela relève d'une vision descriptive, et non pas tellement d'un désir de démarquer le français du latin.

873 Cf. « § 89. Fusion du cas nominatif et de la classe nominale », « § 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative », « § 92. « Valences » abstraites des cas obliques », et de manière générale tout le « Chapitre V. Dépendance syntaxique ».

874 Nous l'avons vu en partie au « § 21. Cadre de production grammaticographique », et verrons plus amplement dans le « Chapitre VI. Déterminant en émergence ».

§ 89. Fusion du cas nominatif et de la classe nominale

Nous en venons à la fusion, ou peut-être plus exactement la confusion, de du cas nominatif et de la classe nominale. Dans l'extrait suivant où l'article est implicitement admis comme une partie du discours, nous constatons que le *nominatif* est dit à la place du *nom* :

Ⓐ Renoncement aux « cas »
Ⓑ Nominatif et nom
Ⓒ Accusatif et COD
Ⓓ Nominatif ≈ accusatif
Ⓔ « Valences » ↔ cas

5 constats du système casuel déconstruit (p. 375)

> [238] Quelquefois aussi, après ces deux façons de parler ‹y a il›, ‹ęt il›, ‹n'y a il›, ‹il n'y a›, ‹il n'ęt›, le **nominatif** n'a point d'article : comme ‹y a il home, ne fame, il n'ęt home ne fame›. (M1550b, f. 20 r° [H1980, p. 22])

Dans une grammaire latine, il serait redondant, ou insensé, de dire que « le nominatif n'a point d'article ». Déplacé ici, ce constat banal devient significatif : le terme métalinguistique *nominatif* a été subrepticement intégré dans la grammaire du français, il équivaut à dire la « partie du discours » nominale. Revenons au message de Meigret, dans lequel il convient de mettre, à l'endroit de *nominatif*, ce que nous appellerions *syntagme nominal*.

Par ce *nominatif*, le grammairien veut donc dire la « partie du discours ». Il va sans dire que ce *nominatif* ne dénote plus le cas au sens morphologique, mais un type de constituant qui s'accompagne souvent de l'article. Meigret voudrait expliquer dans ce passage un emploi exceptionnel de la « partie du discours » nominale, c'est que celle-ci peut être sans article, quand elle se trouve dans les présentatifs, *il y a*, *il est* et leurs négatifs ou interrogatifs.

À part la fusion du cas nominatif et de la classe nominale, le grammairien glisse ici une autre question, celle de comment concevoir le nominatif et l'accusatif en grammaire française, puis la tranche aussitôt. L'endroit de *nominatif* en question, aurait pu être mis *accusatif*, quand nous suivons les exemples et nous plaçons dans le cadre du présentatif[875].

Comment Meigret accepte le nominatif en grammaire française ? Il représente la forme vedette du nom et incarne, par ce biais métonymique, l'identifiant du lexique :

> [239] comme de ‹Petrus›, ‹Petri›, ‹Petro›, ‹Petrum›, ‹Petre›, ‹Petro› : pour lesquels nous ne faisons sinon ajouter au **nominatif** quelque préposition : comme ‹Pięrre›, ‹de Pięrre›, ‹a Pięrre›, ‹pour Pięrre› (M1550b, f. 49 r° [H1980, p. 51])

875 Nous étudierons le problème du présentatif au « § 108. Verbe être en présence du démonstratif » et « § 135. Présentatif, son « désaccord » en personne ».

Le nominatif d'ici équivaut à dire la racine lexicale, à partir de laquelle l'ajout de « quelque préposition », comme l'ajout de la désinence, permet de générer les autres « cas ». Notons que ce « quelque préposition » ne dénote pas exclusivement la partie du discours sous ce nom, mais peut-être un constituant antéposé au sens d'abord spatial ; il en a été ainsi chez Priscien[876], et elle s'appliquera encore abondamment dans la description par Meigret des GV, GN et GP en français. En l'occurrence, dans le cas où il ne s'agit pas d'un nom propre comme *Pierre*, mais d'un nom commun, *l'homme* par exemple (cf. cit. [242], p. 389), il faut encore un article entre la préposition et le nom.

Si nous lisons d'abord et sommairement ce passage, nous dirions que les *cas* de la grammaire latine s'étendent bel et bien dans la langue française, et trouverions que Meigret entre en contradiction avec son « déni » du système casuel (cf. « § 88. Renoncement aux « cas » »). Or, il n'en est rien. Le grammairien montre, par cet exercice d'équivalence[877], le fait que le système nominal du français est aussi complet — au moyen de l'ajout de « quelque préposition » — que celui du latin[878]. La comparaison est au niveau purement fonctionnel dans lequel la langue vernaculaire est tout aussi apte à exprimer toutes les fonctions syntaxiques afférentes au nom. Elle ne suggère pas que le français ait aussi une morphologie casuelle.

En ce qui concerne étroitement notre constat épistémologique sur la fusion métalinguistique du cas nominatif et de la classe nominale, Meigret appelle « Pierre » le *nominatif*, là où il aurait pu dire plus justement le *nom*, sinon la *forme du nominatif*. Cela décèle que la notion de *nominatif* et la notion de *nom* convergent[879].

Tout comme le *nominatif* dans la dernière citation [239] réclame l'ajout de préposition pour former les autres catégories casuelles, le *nom* dans le passage suivant en a besoin :

> [240] Au demeurant, ‹nous›, ‹vous› peuvent se joindre presque à toutes prépositions que peuvent les **noms** : fors qu'à ‹dęs› et ‹aoz›. Finalement nous n'avons que ces trois-là qui aient quelque apparence de cas et déclinaison, dont ‹moę›, ‹toę›, ‹ſoę›

876 Cf. la même acception chez Priscien au « § 158. Praepositio : antéposition syntaxique ou / et préfixe morphologique ».
877 Cf. Chevalier 2006a [1968], 1999.
878 De toute façon, il ne lui appartient de montrer la disposition « défective » du français. Tel ne serait le cas que si le français manque des formes pour signifier une même chose qu'en latin. Par exemple, le déponent en latin est défectif, puisqu'il est terminé « en *-or*, sans forme active correspondante » (Stéfanini 1962, p. 15). Cf. Flobert 1975, p. 23-32, 38; Touratier 1994, p. 171.
879 Nous lirons plus tard que « le seul verbe substantif ‹suys›, ‹ęs›, ‹et› veut toujours un sousposé *nominatif* » (cf. cit. [276], p. 464). Ce sousposé *nominatif* qu'on dirait un attribut substantif fait écho au *nom* en tant qu'objet référé.

peuvent servir de tous cas au moyen des prépositions : et outre ce, ‹moę›, ‹toę› sont **nominatifs** quelquefois (M1550b, f. 52 v° [H1980, p. 55])

L'aptitude combinatoire du *nom* d'ici — à « se joindre à toutes prépositions » — est comparable à celle du *nominatif*, examinée précédemment — à « ajouter quelque préposition » (cit. [239]). L'argument similaire des deux passages démontre que *nom* et *nominatif* sont permutables dans un même contexte discursif. Nous sommes amenés à penser que, du point de vue de l'objet référé, le *nom* en tant que partie du discours, et le *nominatif* en tant que « case » flexionnelle à remplir, dénotent une seule et même chose. D'où la fusion de la classe nominale et du cas nominatif.

Cependant, cette fusion n'est pas totale : le nominatif comporte une implication syntaxique, et non seulement, comme nous l'avons tracé jusqu'ici, une « case » flexionnelle à remplir. Lisons attentivement le passage qui vient d'être cité. Le souci formel du grammairien le conduit à présenter séparément, avec les circonlocutions[880], le pluriel et le singulier des pronoms personnels toniques à valeur de sujet[881]. Alors que ‹moę›, ‹toę› et ‹ſoę› sont caractérisés comme ayant la même aptitude combinatoire que les noms par leur capacité à « servir de tous cas au moyen des prépositions », la forme ‹ſoę› n'est pas tenue pour un nominatif comme ‹moę› et ‹toę› le sont. Il s'ensuit que les dénotations différentes du *nom* et du *nominatif* ne se superposent pas entièrement. En effet, ce nominatif décrit une fonction syntaxique à laquelle la forme ‹ſoę› ne peut pas candidater, c'est ce que nous appellerions aujourd'hui la *fonction sujet*[882] ; pour remplir cette fonction, il faudrait, selon notre connaissance grammaticale contemporaine, une forme de type *lui / elle*[883]. Revenons à la fusion incomplète du *nom* et du *nominatif* : ce dernier terme sous la plume de Meigret possède donc une implication syntaxique en plus.

Lisons le passage suivant, où le nominatif implique plus explicitement « la forme de (la fonction) sujet » :

880 Peut-être lourdes sous nos yeux. Cela reflète en effet que Meigret est conscient de formes irrégulières et souvent ambiguës des pronoms personnels français, et en l'occurrence, de la situation floue de la troisième personne au singulier et au pluriel.

881 Il est raisonnable de croire que quand Meigret aborde ces pronoms, il présente d'abord leur forme au cas nominatif. Quant à la forme *soi* qui est mise au lieu de *lui / elle*, *eux / elles*, nous en esquissons une explication comme la suivante. Le grammairien pense au pronom réfléchi *se*, qui s'aligne sur les formes *me* et *te*. Si la suffixe *-oi* peut donner corps aux formes toniques *moi* et *toi*, pourquoi pas la forme *soi* ? De l'autre côté, les formes *lui / elle*, *eux / elles* sont sexuées, alors que Meigret songe peut-être à une forme neutre. Tout cela revient à dire l'irrégularité et l'ambiguïté évoquées dans la précédente N880.

882 Sur ce choix terminologique cf. N1055.

883 Sur la difficulté de penser à cette forme amalgamée de la fonction COI (*lui*) et de l'emploi tonique (*lui*, *elle*), cf. N881.

> [241] Or faut-il entendre que combien que ‹je› et ‹tu› soient proprement les **nominatifs** des première et seconde personnes : et que ‹moę› et ‹toę› soient de leurs **cas** et que par conséquence ils ne dussent point être surposés des verbes : que toutefois ils le peuvent être, conjoints à toutes autres personnes par les conjonctions ‹ę› ou ‹ou› : comme ‹toę ę moę le ferons› : ‹toę ou moę irons la› : ‹toę ę Piętre ferez çela› : ‹toę, moę, ę eus le ferons›. (M1550b, f. 49 v° [H1980, p. 52])

L'appartenance de *moi* et *toi* aux « cas » des 1ps et 2ps veut dire que ces deux formes s'inscrivent dans la morphologie des deux pronoms en question. Elles en sont les prolongements contextualisés, mais contrairement aux formes du nominatif, elles ne remplissent la fonction sujet que dans un cas exceptionnel. Exceptionnellement, ces formes qu'on appellerait toniques participent à la construction du SN sujet, en permettant la conjonction de plusieurs pronoms personnels (de manière plus élégante ?).

Comme d'habitude, Meigret se préoccupe de la correspondance de telle forme à telle fonction, mais il rencontre ici une particularité de la forme tonique en français. Pour la plupart du temps, cette forme s'emploie « hors syntaxe » (ex. *Moi ?*), « après préposition » (ex. *Il l'a fait pour moi*), et « partout ailleurs que dans le groupe verbal » (ex. *Moi, je ne crois pas* ; *Je ne crois pas ça, moi !*)[884], elle est en principe libre de la construction verbale. C'est pourquoi Meigret postule d'emblée qu'« ils (‹moę› et ‹toę›) ne dussent point être surposés des verbes ». Néanmoins, l'importance certaine qu'il accorde à l'usage le conduit aussi tôt à mentionner la possibilité qu'a la forme tonique à former le SN sujet.

Si notre grammairien va trop vite du point de vue de la communication pédagogique, il convient de reconnaître qu'au niveau de la science linguistique, sa description pénètre tant la particularité que la généralité d'un item langagier du français. Certes, l'application du métalangage latin du « cas » dans cette description est poussé à la limite : *moi* et *toi* sont les variations (formes toniques) de *je* et *tu* (formes vedettes), mais elles ne correspondent à aucune catégorie casuelle précise[885]. Cependant, on comprend assez bien cette façon dont Meigret « déconstruit »[886] le métalangage latin pour spécifier les objets singuliers du français.

---

884 Martinet 1979, p. 53 ; « et notamment lorsque le sujet ou l'objet est repris pour insistance »

885 On est dans presque dans le débat « Cas ou fonctions ? » dans les années 70 du XXe siècle, dans lequel duquel Martinet (1972) examine assez longuement l'article « The Case for Case » de Charles J. Fillmore (1968).

886 Nous faisons allusion au concept du philosophe Jacques Derrida, selon qui « l'axiome de la déconstruction, ce à partir de quoi elle s'est toujours mise en mouvement, c'est l'ouverture de l'avenir » (Derrida et Stiegler 1996, p. 29). À juste titre, la grammatisation chez Meigret c'est la mise en mouvement, déclenchée par son esprit critique, de la description exigeante de la langue. Pour en citer encore une synthèse, comme le résume Marc Crépon (2008, p. 44), « la déconstruction s'apparente à une traduction nécessaire et impossible, interdite et imposée, dont la tâche serait de faire survivre et croître les œuvres de la tradition », on voit que la traduction ou la transposition du métalangage latin est tout aussi nécessaire et impossible pour notre grammairien.

En même temps qu'il refuse une morphologie désinentielle à la langue française, il la décompose avec sérieux et rigueur, puis en récupère les pièces notionnelles pour élaborer une grammaire fonctionnelle plus adaptée à cette langue.

En ce qui concerne étroitement la fusion du cas nominatif et de la classe nominale, la difficulté à gloser la forme tonique par les catégories casuelles parait heuristique. Elle explicite que le nominatif implique la *fonction sujet* et veut dire, à cet endroit précis, la *forme (de la fonction) sujet*. Cela confirme notre cadre interprétatif mis dès le début : avec le renoncement aux *cas*, Meigret en détache le plan formel et le plan fonctionnel, en abstrait les catégories casuelles, et incorpore ces catégories dans l'analyse syntaxique du français[887].

Non seulement *nominatif* est polysémique, mais aussi le *nom* qui peut dénoter, comme le montra le passage suivant, tant un nominatif qu'un génitif. Ceux-ci entretiennent un rapport de dépendance, un « gouvernement de nom à nom » :

> [242] quand elle [préposition] **gouverne** et qu'elle est **gouvernée** par nom, elle dénote communément **cause** possessive ou générative ou matérielle ou effective : comme ‹la męzon du Roę›, ‹l'home de pouvoęr›, ‹le fils de Gylłaome›, ‹la coupe d'or›, ‹le coup de la mort›. […] les Latins, usant d'une manière de variété de noms en une certaine terminaison déclinant du **nominatif** [= *hominis, hominum*[888]] au lieu de prépositions [*de l'homme*, *des hommes*], ont appelé celle [cause déclinée = *de l'homme*] **génitif** ou possessif qui a été propre pour être **gouvernée** d'un **nom** [subséquent, agent possesseur = *l'homme*, *des hommes*] : comprenant sous ce **nom**-là toutes autres **causes** qui peuvent être dénotées par cette manière de **gouvernement de nom à nom**. Et pour tant ils disent *hominis*, *hominum*, pour ‹de l'home›, ‹dęs homes›. (M1550b, f. 118 r° [H1980, p. 113])

Il s'agit d'une glose du cas génitif en grammaire latine. Le discours de Meigret qui la véhicule n'est pourtant pas facile à déchiffrer. Pour cette raison, nous ajoutons entre crochets l'exemple et l'annotation, pour faciliter sa compréhension, au moins pour faciliter la compréhension de notre interprétation qui s'ensuit[889].

887 Cf. « § 88. Renoncement aux « cas » » et « § 86. Incorporation des catégories casuelle dans l'analyse syntaxique ».

888 Nous anticipons l'exemple qui paraîtra en fin de cette citation.

889 Le vecteur de la gouvernance nominale (GN) chez Meigret est orienté autrement que dans l'analyse en constituants immédiats dont nos contemporains avons l'habitude. Pour lui, dans *le pouvoir de l'homme*, le subséquent (*de*) *l'homme* gouverne le SN, alors que pour nos contemporains, c'est l'antécédent (*le*) *pouvoir* qui en assume la tête. Cf. « § 115. ‹de› préposition possessive, ou cause possessive « de nom à nom » ».

Voici notre résumé : le génitif est un cas décliné du nominatif[890], et cette déclinaison même exprime un « gouvernement de nom à nom ». Le grammairien prétend « surinterpréter » le système casuel par l'analyse dépendancielle qu'il est en train d'élaborer : le génitif, ou le complément possessif du syntagme nominal (= *de l'homme*) pour être plus précis, est gouverné par le nom (subséquent = *l'homme*) dans la mesure où sa *cause* est ce nom.

Trois parmi cinq exemples énumérés par Meigret, ‹la męzon du Roę›, ‹le fils de Gylłaome› et ‹le coup de la mort› illustrent bien sa théorie actancielle, selon laquelle la cause possessive ou générative se transforme de l'agent, assume donc le rôle de gouverneur :

‹la męzon du Roę› ↔ *Le roi possède la maison*.

‹le fils de Gylłaome› ↔ *Guillaume a un fils*.

‹le coup de la mort› ↔ *La mort donne un coup (à quelqu'un)*[891].

‹*l'home de pouvoęr› ↔ *L'homme est plein (*ou *pourvu) de pouvoir*[892].

‹*la coupe d'or› ↔ *La coupe est (faite) en or*.

Le mécanisme nous rappelle ce que Tesnière dénomme la *translation*, pour décrire le changement de classe d'un « mot » (Tesnière 1959, p. 363)[893]. En l'occurrence, ce changement est, pour Meigret, de la classe de nom-nominatif en celle d'épithète possessif[894].

Pour récapituler, dans la conception de Meigret, le *nom* évoque la partie du discours nominale, mais peut, en chapeautant les *cas* flexionnels (de la classe nominale), dénoter les cas *nominatif* et *génitif*. Quant au *nominatif*, sa connotation par défaut plus spécifique, lui procure deux valeurs descriptives en plus : soit entité ou racine lexicale (identifiant lexical), soit indicateur de la fonction sujet, tout en étant synonyme de *nom*.

---

890 Et non pas *nom*, qui serait pourtant plus juste parce que le *nom* est l'identifiant lexical en tant qu'entité abstraite. En revanche, le nominatif a été une déclinaison concrète en fonction du contexte discursif.

891 Ou *La mort donne un coup de corne*. Ou encore *Il reçoit le coup de la mort*.
S'il est vrai que, sans maniement, ce tour « le coup de la mort » est plus difficile à translater, néanmoins, pour saisir son sens, on ne peut pas éviter un recours au schéma transitif qui lui est sous-jacent.

892 Chez Meigret, la rection du verbe substantif est distincte de celle du verbe à valence, et s'associe constamment avec le passif.

893 Cf. « § 115. ‹de› préposition possessive, ou cause possessive « de nom à nom » ».

894 Nous l'avons vérifié, *épithète possessif* est le terme qu'on utilise dans la linguistique diachronique, cf. Lehmann 2005. Quant à celui *nom-nominatif*, nous sommes obligés de suivre le flou conceptuel tel qu'il est chez Meigret.

§ 90. Accusatif et fonction COD

Le motif d'*accusatif* ne connaît que 5 occ. dans la *Grammaire*. De façon qui est transparente pour nous, il correspond simplement à la fonction COD.

Les quatre citations à ce sujet[895] seront présentées du simple au complexe, concernant respectivement :

Ⓐ Renoncement aux « cas »
Ⓑ Nominatif et nom
Ⓒ Accusatif et COD
Ⓓ Nominatif ≈ accusatif
Ⓔ « Valences » ↔ cas

5 constats du système casuel déconstruit (p. 375)

- le mode d'emploi typique du COD
ex. ‹me›, ‹te›, ‹ſe› (cf. cit. [243], [244])

- la fonction COD de ‹leqel›
ex. ‹j'ey parlé ao Roę, **leqel** vou' dezirez tant› (cf. cit. [245])

- ‹lę'qęlles› syncrétique des fonctions COD et sujet
ex. ‹je vous ęnvoye dę' nouvęlles, **lę'qęlles** vous aorez pour aggreables : ę **lę'qęlles** sont bones› (cf. cit. [246])

Commençons par le cas le plus simple.

> [243] comme ‹je te done›, ‹je te frape› : au premier desquels ‹te› est acquisitif et au second **accusatif** ou passif. (M1550b, f. 65 r° [H1980, p. 68])

À la place d'*acquisitif* (que Meigret dit ailleurs *datif*) nous dirions soit datif éthique, soit COI, soit bénéficiaire. En lieu d'*accusatif* nous dirions simplement COD ; quant au *passif*, il revient aussi à dire le *patient*. Au-delà de la différence superficielle de la terminologie, un lecteur d'aujourd'hui ne verrait pas autrement la distinction des deux fonctions syntaxiques.

> [244] Au regard de ‹me›, ‹te›, ‹ſe›, ils ne reçoivent jamais préposition : et si [ils] sont toujours préposés aux verbes ou participes qui les **gouvernent**, servant d'**accusatif** : lequel le plus souvent est en notre langue sans aucune préposition (M1550b, f. 52 v° [H1980, p. 54])

Ce que cette citation se diffère de la précédente est qu'elle offre un trait environnemental essentiel du syntagme COD / à l'accusatif : « (recevoir) jamais préposition », « sans aucune préposition ». Ce trait est commun aux nominatif et accusatif, autrement dit, au syntagme sujet et au syntagme COD ; nous verrons que ce trait tend à effacer la différence entre ces deux catégories casuelles dans la grammaire française, dans la citation [246] (p. 393). Au

895 La « cinquième » occ. a été vue plus haut, cf. cit. [237], p. 382.

reste, le mode d'emploi du SN en COD est aussi bien écrit : il faut que ce SN soit en relation avec les « verbes ou participes qui les gouvernent », autrement dit, les verbes transitifs. La précision de Meigret — même si dépourvu d'une terminologie adéquate — est admirable.

Meigret n'a pas vraiment tort de classer le pronom réfléchi ‹ſe› parmi les pronoms COD. Selon son formalisme, cet item ‹ſe› peut englober *le*, *la* et *les* à la place[896], il sert en effet de forme vedette pour de diverses formes de la 3p, au singulier ou au pluriel[897].

À part les pronoms personnels ‹me›, ‹te›, ‹ſe›, l'autre sujet que Meigret éclaire par l'accusatif est le pronom interrogatif contracté *lequel*[898].

> [245] Il faut aussi entendre que combien que ‹leqel› puisse être **gouverné** par les verbes actifs comme cause passive ou matérielle (que les Latins appellent **accusatif**) et sans préposition : comme ‹j'ey parlé ao Roę, **leqel** vou' dezirez tant›. (M1550b, f. 57 v° [H1980, p. 60])

Sur l'objet *lequel*, la description de Meigret est extrêmement perspicace et concise. Ces perspicacité et concision dépendent en effet de nombreuses théories que le grammairien a élaborées. En premier lieu, il faut qu'il admette l'article et en dégage le fonctionnement relatif (dont le trait environnemental est *sans préposition*). En second lieu, il faut qu'il réussit à identifier le type de verbe — transitif pour nous — dit ici *actif*[899], qui requiert un COD. En troisième lieu, il faut qu'il parvienne à spécifier le cadre de dépendance de l'antécédent (qui est *gouverné(e) par les verbes actifs*). En quatrième lieu, c'est le propos central du présent §, il faut qu'il extraie la fonction syntaxique COD du cas « que les Latins appellent accusatif ». En ce faisant, notre grammairien engage presque tous les éléments qui peuvent aboutir à une description aussi lapidaire que se peut sur le mode d'emploi COD de ‹leqel›.

Il convient de résumer ce que nous avons acquis sur un SN à l'*accusatif*. Celui-ci a le trait environnemental « sans préposition », et le mode d'emploi d'être préposé aux verbes

---

896 Ce sera le sujet du « § 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative », dans lequel nous étudierons le propos de « ‹le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs » en tant qu'indicateur de la fonction COD.

897 Nous avons abordé partiellement le formalisme de Meigret vis-à-vis des pronoms au « § 81. Pronom personnel, pronom possessif et déterminant possessif, avec leur morphologie », et verrons encore sa manière de présentation sérielle des trois personnes au « § 153. Trio vedette de pronom : ‹moę›, ‹toę› et ‹ſoę› ».

898 La contraction est implicitement décrite, cf. « § 150. Approche (pro)nominale ⑨ : ‹leqel› ↔ ‹le› + ‹qel›, exigence identificatoire ».

899 Lisons : « ceux [les verbes] ne sont point véritablement dits actifs qui ne peuvent former d'eux un participe passif » (cf. cit. [264], p. 441). Ce qui est ainsi exclu est le verbe à la voix moyenne, y compris le verbe intransitif (*aller*), le verbe essentiellement pronominal (*se souvenir*), la construction pronominale (*s'endormir*), la construction pronominale passive (*se vendre*), etc. Meigret trouve donc un critère formel qui permet de classer les types de verbe, au moins de bien isoler le groupe transitif.

« actifs » ou qui « le gouvernent ». Ce trait environnemental, et celui (par défaut) de l'adjonction d'un article, peuvent toutefois contribuer à la confusion des SN au nominatif et à l'accusatif, surtout au cas du pronom interrogatif contracté *lequel*.

> [246] Son pluriel [celui de *laquelle*], toutefois, garde l'article ‹lęs› au **nominatif** et à l'**accusatif** : comme ‹je vous ęnvoye dę' nouvęlles, **lę'qęlles** vous aorez pour aggreables : ę **lę'qęlles** sont bones›. (M1550b, f. 57 v° [H1980, p. 60])

Pour la clarté de l'exposé suivant, nous appelons ces deux catégories casuelles par leur correspondant d'aujourd'hui, sujet et COD, du fait qu'elles marquent ces fonctions.

‹Lę'qęlles›, ce pronom relatif hérite de la capacité que l'article a à signaler le nombre et le genre du SN (en l'occurrence, pluriel et féminin), peut jouer :

> Tantôt le sujet dans ‹lę'qęlles sont bones›
>
> Tantôt le COD dans ‹lę'qęlles vous aorez pour aggreables›

L'article ne joue pas ici le rôle suffisamment distinctif, il prête plutôt à confusion, en contribuant au syncrétisme des deux fonctions, sujet et COD.

Ce passage qui termine le présent § va inaugurer la problématique du prochain « § 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative ».

La ressemblance physionomique du sujet et du COD, ou du nominatif et de l'accusatif, laisse donc une lacune dans la syntaxe française. C'est précisément pourquoi Meigret renonce à l'existence des « cas » ou, plus précisément, des désinences casuelles en français[900] : il quitte un cadre inconvenable pour partir à la recherche d'un convenable. Cette lacune consciencieusement décrite, en l'occurrence sur ‹lę'qęlles›, constitue une diagnose de la science syntaxique à l'époque, et un point de bascule dans l'histoire de celle-ci : désabusé d'une syntaxe morphologique (ou casuelle), il faut qu'on recherche une autre qui peut prendre en compte les phénomènes linguistiques propres au français.

L'occasion est propice pour récapituler la démarche de notre grammairien. Travailler minutieusement l'article et l'admettre officiellement, ce n'est une étape préliminaire[901]. Renoncer au désir de tenir le système casuel latin pour le modèle, et cesser de voir l'article

900 Cf. « § 88. Renoncement aux « cas » ».

901 Voir son aspect « morphologique » dans le « § 78. Article : préposer, être absent, articulé ou apostrophé », et ses modes d'emploi linguistiques ou métalinguistiques dans les « § 127. Nom propre : collocations (im)possibles avec l'article défini », « § 137. Le réitératif ‹męme› et l'article qui se transfère … », et une dizaine des études dans la « Section xix. Il y a articles et articles ».

comme un marqueur de cas, c'est une destruction indispensable au niveau épistémologique. Après, il reste à épuiser les procédés descriptifs disponibles pour (re)construire une nouvelle charpente syntaxique propre au français ; ces procédés descriptifs sollicités, comme nous les avons énumérés dans la citation [245] (p. 392) par exemple, sont la description localisatrice (trait environnemental), l'analyse dépendancielle (gouvernance), la catégorie casuelle, etc.[902]

De manière générale, la confusion potentielle du nominatif et de l'accusatif peut expliquer pourquoi le grammairien prend l'habitude de décrire inlassablement, parfois jusqu'à « verbeusement », les comportements des PdD (nominatif, accusatif) dans différents contextes (préposé au verbe *être*, ou postposé au verbe transitif, etc.). Dans une certaine mesure, plus sa description est « verbeuse », plus il est conscient de la déficience syntaxique du français.

902 Cf. cit. [276], p. 464.

§ 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative

Nous nous proposons une étude exploratoire sur l'émergence de la structure prédicative, à partir d'une certaine convergence du nominatif et de l'accusatif que nous observons sous la plume de Meigret ; ce phénomène porte notamment sur le comportement pronominal de l'article[903]. Précisons d'emblée que dans les trois citations qu'on va étudier, le motif de *nominatif* est toujours explicite, alors que la fonction de l'*accusatif*, celle COD ou attributive, est déduite des exemples fournis.

Ⓐ Renoncement aux « cas »
Ⓑ Nominatif et nom
Ⓒ Accusatif et COD
Ⓓ Nominatif ≈ accusatif
Ⓔ « Valences » ↔ cas

5 constats du système casuel déconstruit (p. 375)

Nous entendons par la structure prédicative la bipartition sujet + prédicat dans la grammaire traditionnelle (Riegel *et al.* 2004, p. 124, 127-128, 570). Plus précisément, il s'agit d'une relation entre le déterminé (thème, ou support) et le déterminant (rhème, ou apport) dans un énoncé. Du point de vue fonctionnel, si le sujet correspond clairement au nominatif, le prédicat serait un mixte du nominatif et l'accusatif parce que l'adjectif, le qualificatif ou le syntagme attributif sont plutôt du côté du nominatif. Meigret touche à cet état mixte ou indistinct des deux catégories, quand il généralise sa description de gouvernance dans les problèmes des articles à fonction COD ou attributive. Pour schématiser ce processus, nous dirions que l'homogénéisation potentielle du nominatif et l'accusatif telle que Meigret l'a décrite dans certains énoncés marque une divergence substantielle entre la grammatisation du français et le système casuel du latin. Ou de manière plus générale, elle jalonne un point de bascule vers l'analyse sémantico-logique à laquelle le cadre casuel cède parfois[904] le pas.

Nous avons vu précédemment que le pronom interrogatif contracté, *lequel* donne lieu à un syncrétisme du nominatif et de l'accusatif : ‹dę' nouvęlles, **lę'qęlles** vous aorez pour aggreables : ę **lę'qęlles** sont bones›[905]. Étant donné que l'article participe à cette forme non distinctive, nous allons découvrir qu'à titre de *relatif* il a brouillé les frontières, d'une part entre les fonctions COD et attributive, et d'autre part, entre les fonctions COD et sujet. Cet embrouillement — autour du verbe de manière aussi générale — aurait, nous semble-t-il, pour

903 Les matériaux sur ce sujet dans la *Grammaire* sont nombreux. Le présent « § 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative » et le « § 145. Approche (pro)nominale ④ : article à fonction COD ou attributive » partagent ces matériaux, selon que ceux-ci portent explicitement ou non les deux catégories casuelles sous examen.

904 Car on restera longtemps dans une situation de symbiose, ou de transfert latino-français, dans laquelle le cadre casuel et l'analyse sémantico-logique coexistent, cf. Swiggers et Wouters 2007.

905 Cf. cit. [246], p. 393.

l'effet de (re)fondre la structure prédicative ou propositionnelle. De fait, ce petit mot peut aboutir à un grand impact.

La nature de ‹me›, ‹te› et ‹ſe› dans le contexte suivant correspond évidemment à la fonction COD.

> [247] ‹Le›, ‹la›, ‹les›, **relatif** est de même nature que ‹me›, ‹te›, ‹ſe› : comme ‹Pięrre ſ'ęn ęt allé, je **le** ferey bien revenir› : ni ne reçoit aucune préposition non plus que ces autres : ils sont toutefois de tant avantagés sur eux qu'ils peuvent être joints comme **nominatif** au verbe substantif : comme ‹on estime toutes çhozes bones, qe l'usaje comun reçoęt : ęlles **lęs** sont toutefoęs, de tant q'ęlles sont fondées ęn bonne ręzon›, là où ‹lęs› est relatif de ‹bones›. (M1550b, f. 52 v° [H1980, p. 55])

Ces articles à valeur pronominale assument la fonction d'accusatif. L'avantage de ces articles *relatifs* réside dans son rôle tantôt nominatif tantôt accusatif[906], qui est activable par le contexte. En qualité de *relatif*, ‹le›, ‹la› et ‹les› peuvent fournir les fonctions COD comme dans ‹je **le** ferey bien revenir [= Pięrre]›, ou attributive comme dans ‹ęlles **lęs** sont toutefoęs [= bones]›.

En illustrant sa conception générale du « relatif », Meigret met côte à côte et indistinctement deux comportements de l'article, ce que nous appellerions *le* COD du pronom personnel à la 3ps, et *le* anaphorique du syntagme attributif[907]. Ce faisant, le grammairien rend le syntagme attributif (d'un verbe d'état) et le COD (du verbe transitif) « pronominalisables » par l'article. L'opération nous rappelle l'approche pronominale qu'on doit notamment à Blanche-Benveniste et Van den Eynde au dernier quart du XXe siècle[908]. Selon ces deux syntacticiens contemporains, la pronominalisation des syntagmes, c'est la réduction à l'état primitif ou simple du schéma verbal, c'est l'identification des actants ou fonctions en jeu. De manière similaire, chez le grammairien du XVIe siècle, la pronominalisation au moyen de l'article anaphorique permet d'aboutir presque à une théorie générale de la prédication : la fonction attributive sous-jacente au *nominatif* et la fonction COD (ou attributive) sous-jacente à l'*accusatif* relèvent au fond d'une structure prédicative semblable, S + O[COD / attr.] + V :

906 Certes, on ne voit pas *accusatif* littéralement dans la citation. Cette catégorie casuelle est néanmoins déductible de son contexte : « ‹Le›, ‹la›, ‹les›, relatif est de même nature que ‹me›, ‹te›, ‹ſe› : comme ‹Pięrre s'ęn ęt allé […] ». Ces trois pronoms ‹me›, ‹te›, ‹ſe› font donc clairement référence à la fonction de COD. Cf. cit. [245], p. 392 qui soutient pleinement notre déduction d'ici.

907 En effet, Meigret englobe, sous l'étiquette *relatif*, non seulement les articles anaphoriques (cf. cit. [257], [248]), y compris ‹içeluy› et ‹içęlle› ([217]), mais aussi le pronom personnel ‹il› (cit. [295]) et les pronoms relatifs ‹qi›, ‹leqel› (cit. [249], [306], [318], [322], [363], [365]).

908 Voir une présentation plus détaillée au « § 151. Approche (pro)nominale ① : une esquisse ».

‹J’ey vu Pięrre, ę **le** vęrrez›
‹çęs homes sont bons, męs ils **lęs** sont […]›

De cette convergence entre COD et attribut, il n’est pas difficile de déduire une certaine superposition fonctionnelle entre l’accusatif et le nominatif. En fait, au XVIe siècle, *attributif* ne peut être exprimé par *nominatif*, qui englobe aussi ce qu’on appellerait l’adjectif.

‹Le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs, capables des fonctions COD et attributive, connaissent encore un passage.

> [248] Au demeurant **‹le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs** ne sont jamais **joints** [antéposés] à nom ni pronom, ni ne sont jamais **nominatifs** qu’avec le verbe substantif : comme ‹çęs homes sont bons, męs ils **lęs** sont de tant q’il[s][909] cręñet Dieu›. Au demeurant, ils ne sont jamais **gouvernés** par les prépositions ni **postposés** aux verbes qui les **gouvernent**, si ce n’est à l’impératif : comme ‹j’ey bezoin de ton çheval, pręte **le** moę› : ‹fę’ **le**, di’ **le**, ęyme **le**›. (M1550b, f. 56 v° [H1980, p. 59])

Le grammairien a relevé, encore une fois, deux comportements anaphoriques de l’article[910] : article à fonction COD (reprenant un SN, ex. ‹pręte **le** moę [= ton çheval]›, ‹fę’ **le**, di’ **le**, ęyme **le**›), et article attributif (reprenant un syntagme attributif, ex. ‹ils **lęs** sont [= bons]›). Il les appelle *relatif(s)*, parce que ces articles permettent d’éviter la répétition, et de renvoyer aux SN ou attributs précédemment évoqués[911]. De plus, la démonstration méthodique de ce passage fait penser au test de permutation, ou de mise en évidence syntagmatique (Riegel 1982; Riegel *et al.* 2004), qu’on pratiquerait aujourd’hui.

En ce qui concerne l’homogénéisation du nominatif et de l’accusatif, quand Meigret pratique l’approche pronominale par l’article d’anaphore attributif, il franchit deux pas. Le premier pas c’est la permutation de l’attribut adjectival et de l’article anaphorique.

SN_1 + être + $syntagme\ attributif_1$
ex. ‹çęs homes sont **bons**›, cf. cit. [248]

↔ SN_1 + $syntagme\ attributif_1$ + être
ex. ‹ils **lęs** sont›

909 Graphie originale : *il*.
910 L’accord de l’article anaphorique chez Meigret et celui effectué par nos contemporains peuvent être un peu différents. Nous dirions plutôt *ils **le** sont* au lieu de ‹ils **lęs** sont›. Le grammairien suggère que l’article anaphorique s’accorde avec le sujet. Nous pouvons voir que cette position est tout au moins tenue de manière consistante, ex. ‹on estime toutes çhozes **bones**, […] : ęlles **lęs** sont toutefoęs (cf. cit. [247], p. 396).
911 Cf. p. 636, sur les traits environnementaux de l’article à fonction COD. Nous y analysons en détail : « Au demeurant **‹le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs** ne sont jamais **joints** [antéposés] à nom ni pronom, ni ne sont jamais **nominatifs** qu’avec le verbe substantif ».

Elle atteste et illustre qu'en français, la « manière d'être » d'un sujet est démontable ici et remontable ailleurs (bien sûr, à proximité). L'emploi de l'article anaphorique obéit à la succession linéaire dans laquelle les constituants parviennent à l'allocutaire : il faut que le syntagme attributif$_1$ vient avant l'anaphore, et jamais inversement.

Cette transportabilité de l'attribut serait d'autant plus intéressante que quand nous considérons la présence potentielle de la conjonction de subordination, *que*.

> Estimer + SN_2 (+ être) + syntagme attributif$_2$
> ex. ‹on estime toutes ҫhozes **bones**›, cf. cit. [247]
>
> ↔ Estimer + que + SN_2 + être + syntagme attributif$_2$
> ex. *On estime que toutes choses sont* ***bonnes***[912].
>
> ↔ SN_2 + syntagme attributif$_2$ + être
> ex. ‹ęlles **lęs** sont toutefoęs›

Si notre réécriture ne trahit pas la pensée de Meigret, il nous semble que l'article et sa capacité à pronominaliser les énoncés ont inspiré le grammairien, et l'ont préparé à maîtriser la structure prédicative.

Le deuxième pas sera franchi par un type particulier de syntagme attributif, le possessif (pronom et adjectif), comme en témoigne le passage suivant :

> [249] ❶Au regard de ‹mien›, ‹tien›, ‹ſien›, possessifs, ils ne sont guère sans les articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs› au **nominatif** : ❷si ce n'est après le verbe substantif, ayant pour surposé le nom du possédé : comme ‹ҫe ҫheval ęt mien› : et en semblable après les relatifs ‹il›, ‹qi›, ‹leqel› : comme ‹il ęt mien›, ‹ҫ'ęt ҫeluy qi ęt tien›, ‹leqel ęt tien›. Les démonstratifs aussi (fors ‹ҫe›) avec le verbe substantif leur ôtent les articles : comme ‹ҫetuy-ҫy ęt tien, ę ҫetuy-la ſien› : ❸mais nous ne disons pas ‹*ҫ'ęt tien› pour ‹ҫ'ęt le tien›. ❹Finalement, toutes les fois que ces possessifs **gouvernent les verbes**, ils requièrent les articles : comme s'il est question de mon fils, je dirai ‹le mien dort›, ‹le tien somelłe›, ‹le ſien court›. ❺Mais quand ils **sont gouvernés par les verbes actifs**, si le substantif est exprimé par aucun des relatifs, ils n'auront point d'articles : comme ‹j'ey dę' biens qe tu attęns ętre tiens : aosi ne lę' garderey je pas longemęnt miens : lę'qęls toutefoęs Pięrr' espere fęre ſiens›. (M1550b, f. 59 r°-59 v ° [H1980, p. 61-62])

912 Nous forgeons cette phrase en référence de la permutation que Meigret effectue au suejt de ‹qi› et ‹qe› (cf. cit. [366], p. 668) :
‹je voę Pięrre **boęre** le vin› ↔ ‹je voę Pięrre **qi boęt** le vin›
‹je **le** voyoę boęre le vin› ↔ ‹[je voyoę] **q'**il buvoęt le vin›
Voir aussi « § 145. Approche (pro)nominale ④ : article à fonction COD ou attributive » et « § 148. Approche (pro)nominale ⑦ : ‹le› support ↔ ‹ҫe(luy) qi ęt›, l'article présupposé dans la résolution du SN ».

Le rôle indicateur de l'article est crucial. Sa présence ou absence, en conjuguant avec les situations du surposé (*nominatif*) ou sousposé (*après le verbe substantif*), gouverneur ou gouverné, permet de déployer 4 cas de figure.

❶❹ SN avec l'article & au surposé (*nominatif*[913]), en tant que gouverneur
Ex. ‹le mien dort›, ‹le tien somelłe›, ‹le sien court›

❷ SN sans l'article & au sousposé (*après le verbe substantif*[914])
Ex. ‹çe çheval ęt mien›, ‹il ęt mien›, ‹ç'ęt çeluy qi ęt tien›, ‹leqel ęt tien›, ‹çetuy-çy ęt tien, ę çetuy-la sien›

❸ SN avec l'article & au sousposé (*après le verbe substantif*)
Ex. ‹ç'ęt le tien›, ‹*ç'ęt tien›

❺ SN sans l'article & en tant que gouverné
Ex. ‹j'ey dę' biens qe tu attęns ętre tiens : aosi ne lę' garderey je pas longemęnt miens : lę'qęls toutefoęs Pięrr' espere fęre siens›

Selon le sentiment épilinguistique français d'aujourd'hui, on dirait qu'il faudrait séparer ces points dans deux chapitres : ❶❹❸ ont pour l'objet le syntagme nominal dont le noyau est un pronom possessif (*mien*, *tien*, *sien*, etc.), et ❷❺ le syntagme attributif ou adjectival. Une telle séparation, Meigret l'a faite implicitement avec la permutation d'avec ou sans l'article.

Force est aussi de constater dans quelle mesure le *nominatif* sert dans la discussion syntaxique. Une unité lexicale est dit au *nominatif* quand l'article la nominalise et l'autorise à remplir le rôle de SN. Pour mener à bien une grammaire française, il ne suffit plus de diviser les unités lexicales dans les classes de mot ; il faut une description fonctionnelle. Meigret est le grammairien qui en a la plus conscience, et c'est pourquoi il s'efforce de déconstruire la notion de cas, en extrayant les fonctions syntaxiques des six « cases » flexionnelles[915]. Face aux possessifs (*mien*, *tien*, *sien*, etc.) qui ne s'inscrivent pas seulement à une classe, on a besoin, aujourd'hui encore, de deux étiquettes fonctionnelles ou catégorielles[916].

En ce qui concerne notre questionnement sur l'homogénéisation du nominatif et de l'accusatif, on découvre qu'une propriété qui, manifeste la possession, pivote autour du verbe substantif peut facilement se déplacer, du côté *surposé* ou *nominatif* (sujet), au côté « sousposé » ou « postposé » (COD), et vice versa. Dans l'exemple précédemment cité ‹çęs homes sont **bons**, męs ils **lęs** sont de tant q'ils cręñet Dieu›, le faisceau qualificatif est

913 C'est-à-dire, un SN, cf. « § 89. Fusion du cas nominatif et de la classe nominale ».
914 Dont le trait environnemental « après les relatifs ‹il›, ‹qi›, ‹leqel› ».
915 Cf. « Section xi. Catégories casuelles ».
916 Pronom (*le mien dort* : *c'est le mien*), adjectif (*ce cheval est mien* ; *un mien cousin* ; *cette œuvre mienne*).

transposable seulement à sens unique, du *sousposé* du verbe (*être* ***bons***) au *surposé* (*ils* ***les*** *sont*). Dans cette citation [249] (p. 398), il peut l'être à sens inverse, du *surposé* (*le* ***tien*** *sommeille*) au *souposé* (*être le* ***tien***, *être* ***tiens***). Ainsi serait canalisé le transport direct entre sujet (*surposé* en termes de Meigret) et attribut (*sousposé*).

SN_3 + être + syntagme attributif$_3$ (Adjectif possessif)
ex. ‹çe çheval ęt mien›, ‹il ęt mien›, ‹qi ęt tien›, ‹leqel ęt tien›

SN_4 + être + art. + syntagme attributif$_4$ (Pronom possessif)
ex. ‹ç'ęt le tien›

Postposé au verbe substantif, le même item *tien* peut jouer soit l'adjectif possessif quand il se trouve seul, soit le noyau d'un SN (être + *le tien*). Du point de vue sémantique, on peut trouver vain un tel démêlement fonctionnel, car la nuance entre *être mien / tien / sien* et *être le mien / tien / sien* est trop subtile ; ceux-ci ne peuvent vouloir dire que *m' / t' / lui appartenir*. Du point de vue syntaxique, on peut néanmoins apprécier les efforts de dégager la capacité de l'article défini à nominaliser, en examinant tous les cas de figure avec ou sans l'article. On gagne à révéler que l'article défini est en queque sorte déjà impliqué dans le pronom / adjectif possessif.

Pour conclure, nous pouvons percevoir que la présence de l'article fait émerger la notion ou catégorie de ce qu'on appellerait *prédicat* ou / et *déterminant*. L'article nécessaire dans le syntagme attributif$_3$[917], pour que la composition syntagmatique du nominatif et de l'accusatif soit symétrique, prévoit une place de déterminant, un article défini, dans le syntagme attributif$_4$. Quand cette place de déterminant est vacante, on aurait affaire à un attribut adjectival ; quand elle est remplie, ce serait un attribut nominal. Dans une certaine mesure, nous pouvons dire que la structure déterminative ou prédicative a synthétisé le nominatif et l'accusatif, les a refondu, pour confier l'examen de leur rapport à l'analyse logico-sémantique (ou propositionnelle déjà ?) du déterminant (prédicat) et du déterminé (sujet).

917 Autrement, ce syntagme ne serait plus un nominatif.

§ 92. « Valences » abstraites des cas obliques

Jusqu'ici, nous avons vu principalement le nominatif et l'accusatif tels qu'ils servent dans la discussion syntaxique sous la plume de Meigret. Ce sont des catégories casuelles qui ont ce trait en commun : elles ne sont jamais compatibles avec préposition[918]. Les autres catégories casuelles, les génitif, datif et ablatif, quand on les exprime en français, réclament en revanche toujours quelque préposition.

Ⓐ Renoncement aux « cas »
Ⓑ Nominatif et nom
Ⓒ Accusatif et COD
Ⓓ Nominatif ≈ accusatif
Ⓔ « Valences » ↔ cas

5 constats du système casuel déconstruit (p. 375)

Nous pouvons peut-être dire que Meigret a réaménagé la répartition des *casus rectus* et *casus obliquus* dans — ou pour — la grammaire française : l'accusatif sort du groupe oblique, pour entrer dans le groupe direct et côtoyer le nominatif. Tout comme le cas direct en grammaire latine désigne la forme de citation, il n'est pas impossible que Meigret regroupe inconsciemment ou implicitement le nominatif et l'accusatif, avec une considération également formelle. C'est pourquoi dans l'intitulé du présent § nous mettons « cas obliques » au lieu d'« autres cas obliques ».

Les manières dont les génitif, datif et ablatif sont reçus et exprimés en français sont présentées effectivement ensemble :

> [250] Au demeurant ‹moę›, ‹toę›, ‹ſoę› servent, en notre langue, de cas **génitif** ou possessif, **datif** et **ablatif** : de **génitif** avec la préposition ‹de›, étant **gouvernée** par nom : comme ‹fęs çela pour ❶amour de moę› : ‹je le ferey pour ❶amour de toę› : ‹il ne fęt rien qe pour ❶amour de ſoę›. Ils servent aussi d'acquisitif tout ainsi que tous noms, quand le verbe y est propre : comme ❷‹ç'ęt a toę›, ‹a moę›, ‹a luy›, ‹a nous›, ‹a vous› : quelquefois aussi de ce que les Latins appellent **ablatif** avec la préposition ‹de› : comme ❸‹il n'a cure de toę›, ‹il se depart de toę› : que nous pouvons aussi appeler cause matérielle : comme ❸‹il fęt de toę com' il veut, il se moqe de toę›. (M1550b, f. 51 v°-52 r° [H1980, p. 54])

Nous nous proposons de lire ces trois catégories casuelles à l'aune de la terminologie tesnièrienne, puisque celle-ci permet de transmettre à nos lecteurs contemporains la sagacité de Meigret[919]. Face aux cas génitif, datif et ablatif tels qu'ils sont reçus en grammaire française par Meigret, nous avons respectivement affaire à :

---

918 Cf. cit. [245], [244], [247], [248] (à partir de p. 391) et *passim*.

919 Notons que nous ne sommes pas tentés de tracer une *préhistoire* de la syntaxe dépendancielle, mais seulement de mettre en relief les démarches métalinguistiques de Meigret, cf. la conclusion du « § 105. ‹ęn› complément du verbe ». En ce qui concerne la légitimité d'exploiter les étiquettes ou notions contemporaines dans l'étude historique, cf. « § 159. Distributionnalisme ».

❶ la translation du nom en complément épithétique — (*amour*) *de moi / toi / soi*

❷ le tiers actant, dit bénéficiaire — (*être*) *à toi / moi / lui / nous / vous*

❸ l'objet prépositionnel[920] — *(avoir cure) de toi*, *(se départir) de toi*, *(se moquer) de toi*[921]

Il convient de nous attarder sur la distinction parfois subtile entre l'objet prépositionnel et l'actant adverbial, puisque cela éclaire non seulement notre classification ci-dessus mais surtout l'apport presque tesnièrien de Meigret.

> Mais *de veste* [dans *Alfred change de veste*] ne peut pas être un actant, puisqu'il ne répond ni à la définition du prime actant, qui fait l'action, ni à celle du second actant, qui supporte l'action, ni enfin à celle du tiers actant, au bénéfice ou au détriment de qui se fait l'action. N'étant pas un actant, il ne peut être qu'un circonstant. Effectivement, on peut concevoir que *de veste* exprime une des circonstances qui accompagnent et définissent l'action de *changer*. Les circonstants de ce type sont donc en quelque sorte des adverbes de **quiddité**. (Tesnière 1959, p. 128)

La situation de (*changer*) *de veste* est comparable à celle d'(*avoir cure*) *de toi*, qu'est l'exemple de Meigret. Le cadre tesnièrien nous paraît sans doute un peu naïf, par rapport à la complexité des schémas valenciels du verbe français. Aujourd'hui, il est bizarre de percevoir *de veste* comme un adverbe, même si étiqueté de quiddité. C'est « un objet au même titre qu'un objet à l'accusatif » (Happ 1978, p. 63), une sorte de COD au point de vue actanciel. Néanmoins, il est tout aussi clair — Tesnière a raison d'insister sur ce point — que cette séquence *de veste* ne rentre ni dans les trois espèces d'actant (sujet, COD, COI), ni dans la catégorie de circonstant, constituant facultatif de phrase.

Il va sans dire que la catégorie de *circonstant*[922] n'éclaire pas plus la structure des constructions pronominales comme *se départir de toi*[923]. Si l'on interprète le pronom réfléchi

920 Cette catégorie est controversée. Nous adoptons la solution de Happ (1978), pédagogue latiniste allemand, qui retravaille la syntaxe structurale de Tesnière pour que celle-ci continue à profiter à l'enseignement du latin, cf. N859.

921 Ces *de* font parties constitutives de leurs locutions. Le groupe *de toi* dans (*faire) de toi (comme il veut*), construction figée, est difficile à analyser. Un actant adverbial, un objet prépositionnel, ou un COD ?

922 Tesnière (1959, p. 108) a proposé encore une étiquette, de manière inconsistante : « il suffisait de dire *complément prépositionnel* ou *complément non prépositionnel*. » Par exemple, dans "Je fais réciter l'enfant" (p. 261), le syntacticien a du restituer le tiers actant sous sa forme COI "à l'enfant", pour qu'on connaisse en cet "enfant" la fonction de *complément prépositionnel*. Voyons à quel point la réécriture sémantico-syntaxique, dite ordre structural, influe la reconnaissance de la « préposition » : celle-ci est tenue pour implicitement existante dans la chaîne de départ, "Je fais réciter l'enfant".

923 Pour la clarté de notre discussion, nous mettons de côté *se moquer de toi*, dont le verbe est aujourd'hui classé parmi les verbes essentiellement pronominaux. Nous ne savons pas comment Meigret analyse cette locution : un figement, ou une construction où le pronom réfléchi *se* peut incarner le COD (second actant pour Tesnière).

se comme le second actant[924], le complément *toi* ne pourrait qu'être le tiers. Or, tel serait aussi bizarre. C'est pourquoi Happ propose de distinguer deux types d'« actant avec préposition » (p. 62-63). Le type dit « objet prépositionnel » est exigé par le verbe et souvent figé dans telle construction verbale ; c'est le cas de *changer de veste*, *avoir cure de toi*, *se départir de toi*, et *se moquer de toi*. Quant à l'autre type qui est dénommé l'« actant adverbial », il est formellement variable, sert de complément de phrase, dont « le choix de la préposition ne dépend pas du verbe, mais, entre autres choses, du substantif suivant » ; c'est le cas de *faire de toi comme* + *manière* ; la préposition *de* est en quelque sorte remplaçable par *avec* ou *sur* (*qu'est-ce que tu fais avec / sur moi ?*), n'est donc pas figée dans le schéma valenciel du verbe ; son choix est plus ou moins libre, mais il en faut toujours une pour que la phrase soit construite[925].

En tout cas, en éprouvant la difficulté que Tesnière rencontra, nous sommes en mesure de comprendre quel pas Meigret a franchi en se rapprochant d'une théorie de valence, quand il abstrait les catégories casuelles latines et les implantent dans la grammaire française. Il est un esprit réfléchi, il ne transmettrait pas les catégories casuelles en français sans se rendre compte des particularités des tournures des *petits mots* en cette langue[926].

Le présent § épuise toutes les occ. de *datif* et *ablatif*. Quant au *génitif*, il en reste deux occ. qui s'inscrivent dans les citations [287] (p. 485) et [367] (p. 669) que nous aborderons plus tard. Meigret propose de gloser, dans l'une, le fonctionnement du génitif par sa théorie dépendancielle, et d'expliquer, dans l'autre, le rapport entre deux formes du pronom, *que* et *quoi*.

Conclurions que les cas obliques importent pour Meigret aussi bien que les nominatif et accusatif. Si leur fréquence est moins importante, c'est que ces notions appliquées dans la

924 Cette interprétation contribue à distinguer, quant à lui, le verbe essentiellement pronominal (*se souvenir de*, *s'évanouir de*), et le verbe accidentellement pronominal (*s'accorder*, *se laver*). Dans ce dernier cas, il faut encore identifier le COD au cas par cas, parce que l'accord du participe passé en dépendra. Par exemple, dans *Elles se sont lavé les mains*, il n'est pas besoin d'accord, parce que le COD est *les mains* ; mais dans *Elles se sont lavées*, il y en aura besoin, comme le COD est le pronom réfléchi qui renvoie au sujet (au pluriel et de genre féminin). Cf. Riegel *et al.* 2004, p. 256-260.

925 Pour donner une idée plus précise, les exemples illustratifs de Happ (p. 64) sont les suivants :
(27) *Il séjourne à Paris.* (27a) **Il séjourne.*
(28) *Il met le livre sur la table.* (28a) **Il met le livre.*
Le syntagme prépositionnel n'est pas indispensable pour le verbe, mais pour la phrase ; en témoigne le fait que (27a) et (28a) ne se disent pas. Tout comme le montre le test de substitution que nous venons d'effectuer (*de* / *avec* / *sur*), il est tout à fait possible de dire :
(27b) *Il séjourne dans l'hôtel / en Suisse* ;
(28b) *Il met le livre au-dessus / à côté de la table.*
Nous employons encore les étiquettes d'objet prépositionnel et d'actant adverbial quand il y a à discerner la GP et la GV, cf. cit. [260], p. 430.

926 Cf. Dolet parlant de la traduction, p. 121, au « § 21. Cadre de production grammaticographique ».

langue française sont aussi transparentes et simples qu'elles se trouvent dans la grammaire latine. L'application des nominatif et accusatif en français nécessitent, en revanche, davantage des modification et redéfinition.

Chapitre V.
Dépendance syntaxique

Section xii. Syntaxe et gouvernance

§ 93. Constructio ou Syntaxis manquante ?

Y a-t-il une syntaxe chez Meigret ? Ce dernier ne l'évoque que vers la fin de la *Grammaire*.

> Il ne reste plus que la partie que les Grecs ont appelé ‹Syntaxis› et les Latins ‹constructio›, que nous pouvons appeler bâtiment ou construction ou ordonnance bonne de paroles. (M1550b, f. 142 v° [H1980, p. 140] ; cf. cit. [55], p. 111)

Si on lisait ce passage seul et à la lettre, on pouvait croire que les études syntaxiques de Meigret sont marginales ou presque nulles. Elles n'ont pas plus qu'un feuillet. Dans le paragraphe duquel ce passage est extrait, la *syntaxe* est d'ailleurs prise au sens étroit du terme, à savoir, l'ordre des mots.

Or, au sens large mais tout à fait propre, la syntaxe est là quand il y a des désambiguïsations qui sont menées de manière positiviste. Prenons un exemple simple, ce que nous appellerions l'attribut nominal n'est pas compatible avec l'article :

> Tous noms aussi gouvernés par le verbe substantif peuvent être sans article : comme ‹je suis home ou fame, tu ęs, il ęt home, ou fame›. (M1550b, f. 20 r° [H1980, p. 22] ; cf. cit. [206], p. 340)

L'indication est bien syntaxique et spécifiquement sur l'aptitude combinatoire du verbe *être*. C'est à proximité de ce verbe qu'on peut mettre un attribut nominal. Avec un verbe transitif, par exemple, l'article sera indispensable dans un syntagme nominal COD ; autrement, ce SN ne serait pas bien formé.

Du même passage nous pouvons encore tirer une leçon : toutes les désambiguïsations qui sont tentées de manière positiviste ne connaissent pas un cadre explicitement conceptualisé. En l'occurrence, on peut hésiter si — et comment — on peut mettre en évidence une étude syntaxique dans ce passage. En effet, la présence du motif en *gouv-* n'implique pas qu'il y ait nécessairement une étude syntaxique[927]. Il faut passer par les concepts comme *attribut nominal* et *syntagme nominal* pour comprendre ce qu'il y a de *structural*[928] dedans. Nous allons rencontrer ce genre de situation, en courant un plus ou moins grand risque de surinterpréter ce qu'il y a de *structural* dans de nombreuses occ. en *gouv-*.

927 Il peut s'agir d'une interprétation sémantique, ou d'un schéma actanciel, dans les analyses desquels il n'y a pas toujours les critères formels.

928 Au sens où Tesnière (1959) oppose l'ordre *structural* à l'ordre *linéaire*, cf. N953.

En ce qui concerne la question de savoir si Meigret mène une étude syntaxique, nous ne ni nous bornons à « la partie que les Grecs ont appelé(e) ‹Syntaxis› et les Latins ‹constructio› » telle que le grammairien la présente, ni nous en tenir aux termes synonymes comme *bâtiment* ou *ordonnance*[929]. Nous pensons que, du point de vue épistémologique, l'acception étroite des termes *syntaxis* et *constructio* peut être corrélatif à l'engo-grammatisation du français que le grammairien envisage. Simplement, pour le grammairien, la *syntaxe* du français est très différente de celles du grec ou du latin.

L'ample utilisation des occ. en *gouv-* dans la *Grammaire*, qu'on verra aux « § 94. Répartition de « gouvern* » dans les grammaires des XVe et XVIe siècle » et « § 95. Table : gouv- », permettra de confirmer notre explication épistémologique ci-dessus. Il s'agit d'une appropriation innovante : si innovante qu'on pourrait oublier les circonstances dans lesquelles on sollicite le concept de *rex* dans la grammaire latine.

929 Le réseau du terme a été amplement examiné dans la « Section i. Artifice, portrait, bâtiment ».

§ 94. Répartition de « gouvern* » dans les grammaires des XVe et XVIe siècle

Sur l'ensemble de 178 occ. du terme « gouvern* » trouvées dans le corpus des grammairiens du XVIe siècle[930], le texte de Meigret en présente 119, soit 67 %. Du fait que Ramus (1562) se réfère explicitement au grammairien lyonnais, ce taux pourrait être plus élevé. L'absence du terme chez R. Estienne (1557) pourrait susciter des interprétations intéressantes, quand on se rappelle que, selon F. Brunet, son *Traité* n'est en grande partie qu'une version simplifiée de la *Grammaire* de Meigret.

nb d'occ.	auteur	date de composition	titre
0	Donat	14e s.	Quantes parties d'oroison sont ? + Aelii Donati de octo partibus orationis libellus (in dialogi formam Latinam et Gallicam redactus)
0	Barton	1409	Donait françois
36	Morin	1498	Principia grammaticalia
45[931]	Palsgrave	1530	L'éclaircissement de la langue française
0	Sylvius	1531	In linguam gallicam isagoge et Grammatica latino-gallica
119	Meigret	1550	Le traité de la grammaire française
0	Pillot	1550	Gallicæ linguæ *institutio*
0	Estienne	1557	Traicté de la grãmaire Francoise
0	Meurier	1557	La Grammaire françoise
0	Garnier	1558	*Institutio* gallicae linguae in usum iuuentutis Germanicae
8	Matthieu	1559	Devis de la langue francoyse
0	Matthieu	1560	Second devis et principal propos de la langue francoyse
12	Ramus	1562	Gramerę
0	Du Vivier	1566	Grammaire françoise
0	Du Vivier	1568	Briefve institution de la langue françoise expliquée en allemand
0	Ramus	1572	Grammaire
0	Bosquet	1586	Elemens ou institutions de la langue françoise
3	Cauchie	1586	Grammaticae gallicae libri tres
0	Serreius	1598	Grammatica Gallica nova
178	[somme]		

930 Grâce à la base Classiques Garnier Numérique.
931 Avec le motif "govern*" dans la base Classiques Garnie Numérique.

§ 95. Table : gouv-

Expliquons avant tout pourquoi nous appelons *gouvernance verbale* au lieu de *rection*. Ce dernier terme recouvre en effet globalement le premier, mais son désavantage est que son sens a été historiquement chargé et constamment associé au système verbal, à tel point qu'il serait bizarre de forger une collocation *rection nominale*, ou *rection prépositionnelle*. Or, le motif de *gouverner* / *gouvernement* / *gouverneur* sous la plume de Meigret est transversal, et l'analyse dépendancielle se poursuit tant qu'elle révèle à tout niveau. Dire *gouvernance* a donc deux avantages : cela permet de prendre en compte toutes les occ. du thème dans la *Grammaire*, et de ne pas laisser croire qu'il s'agit (seulement) de *rection*, d'*accord*, ou de *valence*. Pour expliquer une telle hétérogénéité des descriptions dépendancielles chez Meigret, nous proposerons un binôme fonctionnaliste assortiment de forme + mode d'emploi[932], et verrons au « § 156. Souffrir et recevoir : l'assortiment de forme qui gouverne » douze passages qui portent sur les champs d'applications très variés.

Parmi ces 119 données, 44 relèvent de GV (36,97 %), 15 de GN (12,61 %), 55 de GP (46,22 %), 1 de GA[933] (0,84 %), 2 de « zéro » (1,68 %), et 2 de Ø (1,68 %).

Au taux 91,45 %, 93+14[934] sur 117[935] données sont couvertes par notre étude. Nous espérons avoir examiné la plupart de propos importants pour la thématique de la gouvernance chez Meigret.

---

932 p. 433, au « § 98. Analyse synthématique ».

933 La gouvernance adverbiale (GA) connaît deux occ, gouv-71º (cf. cit. [292], p. 494) et gouv-110º. Ses présences consistent surtout à spécifier la GP.

934 Il y a 14 occ. qui concernent l'*assortiment de forme* autour des prépositions, dont nous signalons avec un balise AssPrép dans la colonne *type* (gouv-32º, 37º, 86º, 87º, 88º, 89º, 93º, 96º, 100º, 102º, 106º, 107º, 108º, 113º). Pour en avoir une idée, cf. « § 112. Assortiment de forme autour des articles » et « § 156. Souffrir et recevoir : l'assortiment de forme qui gouverne ».

935 = 119 - 2. Nous enlevons ces deux occ., gouv-4º et gouv-109º, qui sont marquées Ø, car elles sont enchâssés dans les phrases illustratives, sans intérêt donc pour nos études thématiques.

citation°	thème-n°	type	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[206]	gouv-1°	GN	home ne fame›. Tous noms aussi	gouvernés	par le verbe substantif peuvent être sans article	(f. 20 r° [p. 22])
[281]	gouv-2°	GN / GP	souffrent jamais article avant le nom qu'ils	gouvernent	, aussi ne font ‹ao› ni	(f. 20 v° [p. 22])
[253]	gouv-3°	GV	selon que la propriété du verbe qui les	gouverne	le requiert à cause de sa signification pour	(f. 20 v° [p. 23])
	gouv-4°	Ø	noz superieurs› pour ‹noz seȵeurs,	gouverneurs	› ou ‹ançętres›. Or faut	(f. 27 r° [p. 30])
[283]	gouv-5°	GP	comparaisons : l'une par laquelle le comparatif	gouverne	son subséquent avec ‹de›, ‹	(f. 28 r° [p. 30])
[283]	gouv-6°	GP	animaos›. Parquoi, quand le vocable	gouverné	se rencontre d'un autre genre que le	(f. 28 r° [p. 31])
[278]	gouv-7°	GN	‹le çęnt› : et lors il	gouverne	la matière nombrée au nombre pluriel avec la	(f. 38 r° [p. 41])
[279]	gouv-8°	GP	ou bien celui sur qui ils ont le	gouvernement	: tellement que ‹dizenier› pourra signifier	(f. 45 v° [p. 47])
[251]	gouv-9°	GV	le nom surposé ou apposé, celui qui	gouverne	le verbe et le sousposé ou souposé celui	(f. 49 r° [p. 52])
[251]	gouv-10°	GV	et le sousposé ou souposé celui qui est	gouverné	: comme ‹Pięrr' eyme Laoręns›,	(f. 49 r° [p. 52])
[251]	gouv-11°	GV	mais selon le sens : car celui qui	gouverne	est réputé es verbes actifs comme agent,	(f. 49 v° [p. 52])
[251]	gouv-12°	GV	actifs comme agent, et celui qui est	gouverné	comme patient : et au contraire es verbes	(f. 49 v° [p. 52])
[276]	gouv-13°	GN	: et faut lors que le sousposé soit	gouverné	par quelque préposition : comme ‹je suys	(f. 49 v° [p. 52])
[255] [305]	gouv-14°	GV	, sont toujours postposés aux verbes qu'ils	gouvernent	: comme ‹irey je la ?›	(f. 51 v° [p. 54])

citation°	thème-n°	type	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[250]	gouv-15º	GP	avec la préposition ‹de›, étant	gouvernée	par nom : comme ‹fęs çela pour	(f. 51 v° [p. 54])
	gouv-16º	GP	›. Ces pronoms encore aussi sont quelquefois	gouvernés	par la préposition ‹pour›, ainsi	(f. 52 r° [p. 54])
	gouv-17º	GP	‹ao›. Ils peuvent aussi être	gouvernés	par la préposition ‹ęntre› par manière	(f. 52 r° [p. 54])
	gouv-18º	GP	: et pour tant cette préposition ne peut	gouverner	un nom ou pronom seul, qu'il	(f. 52 r° [p. 54])
[244] [256] [370]	gouv-19º	GV	toujours préposés aux verbes ou participes qui les	gouvernent	, servant d'accusatif : lequel le plus	(f. 52 r° [p. 54])
[256] [370]	gouv-20º	GV	vrai passif que les verbes actifs et transitifs	gouvernent	: comme ‹je frape Pięrre›,	(f. 52 v° [p. 54])
[214] [256]	gouv-21º	GV	, ‹vous›, quand ils sont	gouvernés	par le verbe actif sans aucune préposition :	(f. 52 v° [p. 55])
[214] [260]	gouv-22º	GP	dirons›. Si aussi quelque préposition les	gouverne	, ils ne sont point mis avant le	(f. 52 v° [p. 55])
[214] [260]	gouv-23º	GV	ils ne sont point mis avant le verbe	gouvernant	: comme ‹je m'ebahy de vous	(f. 52 v° [p. 55])
[323]	gouv-24º	zéro	‹la›, ‹lęs› ni	gouverné	de ces autres prépositions dont nous avons parlé	(f. 55 r° [p. 57])
[258]	gouv-25º	GV	avons aussi en semblable ‹on› qui	gouverne	les verbes impersonnels : c'est-à-dire qui n'	(f. 56 r° [p. 58])
[372]	gouv-26º	GP	pluriel comme les noms : et peut être	gouverné	par les prépositions propres aux féminins. ‹	(f. 56 v° [p. 59])
[248] [257]	gouv-27º	(GV / GP)	. Au demeurant, ils ne sont jamais	gouvernés	par les prépositions ni postposés aux verbes qui	(f. 56 v° [p. 59])
[248] [257]	gouv-28º	GV	les prépositions ni postposés aux verbes qui les	gouvernent	, si ce n'est à l'impératif	(f. 56 v° [p. 59])
[363]	gouv-29º	GP	comme les démonstratifs, ni n'est jamais	gouverné	de verbe sans préposition : comme ‹a	(f. 56 v° [p. 59])

citation°	thème-n°	type	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[288]	gouv-30°	GP	qel› est relatif, il peut être	gouverné	par ‹du› : comme ‹je	(f. 57 r° [p. 60])
[288]	gouv-31°	GP	article ‹le›, quand il est	gouverné	par les autres prépositions : comme ‹par	(f. 57 v° [p. 60])
	gouv-32°	GP AssPrép	ęn›, il n’a point de	gouvernement	sur ‹qel› relatif. Il faut	(f. 57 v° [p. 60])
[245]	gouv-33°	GV	que combien que ‹leqel› puisse être	gouverné	par les verbes actifs comme cause passive ou	(f. 57 v° [p. 60])
[371]	gouv-34°	GP	‹a› n’y ont point de	gouvernement	: pour lesquels succèdent ‹dęs› et	(f. 57 v° [p. 60])
[249] [280] [344]	gouv-35°	GN	Finalement, toutes les fois que ces possessifs	gouvernent	les verbes, ils requièrent les articles :	(f. 59 v° [p. 62])
[249] [280] [344]	gouv-36°	GN	sien court›. Mais quand ils sont	gouvernés	par les verbes actifs, si le substantif	(f. 59 v° [p. 62])
	gouv-37°	GP AssPrép	au lieu du pronom ‹eus›,	gouverné	par la préposition ‹a›, en	(f. 60 v° [p. 63])
[275]	gouv-38°	GN	qui est signifiée par le nom qui le	gouverne	: comme ‹je suys›, ‹	(f. 61 v° [p. 64])
[374]	gouv-39°	GV	tous verbes passifs ont pour leur surposé et	gouverneur	celui qui reçoit la passion : et si	(f. 62 v° [p. 65])
[374]	gouv-40°	GP	est exprimé en la clause, il est	gouverné	par les prépositions ‹de›, ‹	(f. 63 r° [p. 65])
[267]	gouv-41°	GV	il est parfait actif, dénotant celui qui	gouverne	le verbe, être la cause de l’	(f. 63 v° [p. 66])
[267]	gouv-42°	GV	l’action : et lors le verbe peut	gouverner	et être transitif. Nous appelons un verbe	(f. 63 v° [p. 66])
[268]	gouv-43°	GV	‹ęs›, ‹ęt› ne	gouverne	pas toujours le participe passif. D’autre	(f. 64 v° [p. 67])
[269]	gouv-44°	GV	actif. D’autant que tous participes passifs	gouvernent	toujours avec les prépositions ‹de›,	(f. 65 r° [p. 67])

citation[o]	thème-n[o]	type	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[259]	gouv-45º	GV (zéro)	ils se sont ęymé› ne sont point	gouvernés	par nulle des susdites prépositions, ni ne	(f. 65 r° [p. 68])
	gouv-46º	GV	Or, comme tous participes passifs ne puissent	gouverner	aucun nom ou pronom que par manière d’	(f. 65 r° [p. 68])
	gouv-47º	GV	qu’il est infinitif passé et actif,	gouvernant	‹me›, ‹te›,	(f. 65 v° [p. 68])
[270]	gouv-48º	GV	, ‹as›, ‹a›	gouvernant	l’infinitif, signifiant le temps passé du	(f. 67 r° [p. 70])
[222]	gouv-49º	GV	tant qu’ils participent des verbes, ils	gouverneront	de même que ceux dont ils sont dérivés	(f. 67 v° [p. 70])
[271]	gouv-50º	GV	bien qu’on me dise de qui est	gouverné	‹lęttres›, quand nous disons par	(f. 68 r° [p. 71])
[271]	gouv-51º	GV	Si nous disons que ‹lęttres› est	gouverné	par le seul verbe ‹ey› et	(f. 68 r° [p. 71])
	gouv-52º	GV	à celui que signifie le verbe qui le	gouverne	: finalement il n’a que sa signification	(f. 73 r° [p. 76])
[366]	gouv-53º	GV	résout selon le temps de celui qui le	gouverne	: comme ‹je voę Pięrre boęre le	(f. 73 v° [p. 76])
[277]	gouv-54º	GN	laquelle il signifie subsistance) ne puisse être	gouverné	par démonstratif, que le gouverné ne soit	(f. 75 v° [p. 78])
[277]	gouv-55º	GN	puisse être gouverné par démonstratif, que le	gouverné	ne soit la chose démontrée : comme ‹	(f. 75 v° [p. 78])
[277]	gouv-56º	GN	, puisque le pronom de la première personne	gouverne	un verbe, il faut que le verbe	(f. 75 v° [p. 79])
[365]	gouv-57º	GN	si subséquemment il y survient un relatif qui	gouverne	quelque verbe, que le verbe subséquent devra	(f. 76 r° [p. 79])
[365]	gouv-58º	GN	réfère la première personne : parquoi il doit	gouverner	un verbe de même : ce que se	(f. 76 r° [p. 79])
	gouv-59º	GV	ni de nombre, quoiqu’il puisse avoir	gouvernement	sur toutes les autres parties de l’oraison	(f. 77 v° [p. 80])
[262]	gouv-60º	GV	› : car il ne peut souffrir le	gouvernement	de ‹ey›, ‹as›	(f. 91 v° [p. 90])

citation°	thème-n°	type	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
	gouv-61°	GV	serait alors nécessaire, ne se rencontre jamais	gouvernant	le participe ‹allé›, ni avant	(f. 98 r° [p. 96])
	gouv-62°	GV	touche l'action et passion, et a	gouvernement	tout tel que lui, vu que le	(f. 100 v° [p. 98])
	gouv-63°	GV	que lui, vu que le participe peut	gouverner	un nom, pronom, préposition et adverbe	(f. 100 v° [p. 98])
[254]	gouv-64°	GV	de langage, lorsqu'un verbe transitif est	gouverné	ou gouverne quelque nom ou pronom, faisant	(f. 100 v° [p. 98])
[254]	gouv-65°	GV	, lorsqu'un verbe transitif est gouverné ou	gouverne	quelque nom ou pronom, faisant ou recevant	(f. 100 v° [p. 98])
[383]	gouv-66°	GV	ne le peuvent faire s'ils ont leur	gouvernement	: car si nous disons ‹l'home	(f. 102 v° [p. 100])
[273]	gouv-67°	GV	lors nature de nom, qu'ils ne	gouvernent	point de la sorte que fait leur verbe	(f. 103 r° [p. 100])
[273]	gouv-68°	GV	: là où ‹plęzante› est nom	gouvernant	du Roi, par manière de possession,	(f. 103 r° [p. 100])
[273]	gouv-69°	GV	Roi : mais ‹complęzant› demeure participe	gouvernant	par manière d'action ‹ao Roę›	(f. 103 r° [p. 100])
	gouv-70°	GV	‹ant› et lui donnant tout tel	gouvernement	qu'ont à prendre tous participes de leurs	(f. 105 v° [p. 103])
[292]	gouv-71°	GP (GA)	› : ou qu'elle n'ait quelque	gouvernement	, autrement elle prend nature d'adverbe,	(f. 118 r° [p. 113])
[287]	gouv-72°	GP	, plus outre›. Finalement la préposition	gouverne	toujours par manière de cause : soit nom	(f. 118 r° [p. 113])
[242] [287]	gouv-73°	GP	, participe ou adverbe. Mais quand elle	gouverne	et qu'elle est gouvernée par nom,	(f. 118 r° [p. 113])
[242] [287]	gouv-74°	GP	Mais quand elle gouverne et qu'elle est	gouvernée	par nom, elle dénote communément cause possessive	(f. 118 r° [p. 113])
[287]	gouv-75°	GP	possessive ou générative, quand elle est ainsi	gouvernée	par le nom et qu'elle en gouverne	(f. 118 r° [p. 113])

citation°	thème-n°	type	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[287]	gouv-76º	GP	gouvernée par le nom et qu’elle en	gouverne	un autre : à cette cause, les	(f. 118 r° [p. 113])
[242] [287]	gouv-77º	GP	ou possessif qui a été propre pour être	gouvernée	d’un nom : comprenant sous ce nom	(f. 118 r° [p. 113])
[242] [287]	gouv-78º	GP	qui peuvent être dénotées par cette manière de	gouvernement	de nom à nom. Et pour tant	(f. 118 v° [p. 113])
	gouv-79º	GP	. Au demeurant, les noms ne peuvent	gouverner	nom, ni pronom, ni participe que	(f. 118 v° [p. 113])
[289]	gouv-80º	GP	acquisitives que possessives : parquoi elles requièrent être	gouvernées	par verbes ou participes : par lesquels aussi	(f. 118 v° [p. 113])
[289]	gouv-81º	GP	: par lesquels aussi peuvent toutes prépositions être	gouvernées	. Il faut entendre qu’entre elles,	(f. 118 v° [p. 113])
[294]	gouv-82º	GP	faut noter que s’il ne suit quelque	gouvernement	, que la seconde est tenue pour adverbe	(f. 119 r° [p. 114])
[294]	gouv-83º	GP	à bien rechercher la vérité, si le	gouvernement	n’y est exprès, nous l’y	(f. 119 r° [p. 114])
[294]	gouv-84º	GP	le verbe subséquent se peut résoudre à quelque	gouvernement	: comme ‹ao paravant qe tu vinsses	(f. 119 r° [p. 114])
[261]	gouv-85º	GV	les aucunes communes : les unes aussi ne	gouvernent	que le nombre singulier, les aucunes le	(f. 119 v° [p. 114])
[207]	gouv-86º	GP AssPrép	› puissent (comme nous avons dit)	gouverner	les masculins : il y a toutefois telle	(f. 120 r° [p. 115])
[207]	gouv-87º	GP AssPrép	‹le›, ne souffrent jamais le	gouvernement	de ‹du› : de sorte que	(f. 120 r° [p. 115])
[207]	gouv-88º	GP AssPrép	: car ‹le› n’est jamais	gouverné	par ‹du›. Combien aussi que	(f. 120 r° [p. 115])
[207]	gouv-89º	GP AssPrép	. Combien aussi que ‹de› puisse	gouverner	tous vocables masculins commençant par consonante et n’	(f. 120 r° [p. 115])
[302]	gouv-90º	GP	. Au demeurant, ‹du› ne	gouverne	point les noms propres, ni aussi les	(f. 120 r° [p. 115])

citationº	thème-nº	type	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[302]	gouv-91º	GP	›. Il est vrai que quelquefois il	gouverne	les noms propres par cause discrétive et démonstrative	(f. 120 v° [p. 115])
[282]	gouv-92º	GP / GN	lieu de ‹dęs›, sous le	gouvernement	des noms comme des verbes, adverbes et	(f. 120 v° [p. 115])
	gouv-93º	GP AssPrép	. Au demeurant, ‹a› ne	gouverne	point au singulier les noms appellatifs commençant par	(f. 121 v° [p. 116])
[209]	gouv-94º	GP	peut servir, d’autant qu’il ne	gouverne	jamais les noms commençant par voyelle qui consomment	(f. 121 v° [p. 116])
[209]	gouv-95º	GP	, article : combien qu’aussi il ne	gouverne	jamais nom articulé. Nous disons bien ‹	(f. 121 v° [p. 116])
	gouv-96º	GP AssPrép	ao ouvrier›. Il ne peut aussi	gouverner	les noms propres, sinon pour la même	(f. 122 r° [p. 116])
[290]	gouv-97º	GP	›, tellement que là ‹de›	gouverne	‹Líon› par manière de possession :	(f. 122 v° [p. 117])
[226]	gouv-98º	GP	, toutes les prépositions, excepté celles du	gouvernement	desquelles nous avons parlé, qui sont ‹	(f. 122 v° [p. 117])
[226]	gouv-99º	GP	‹ao›, ‹aoz›,	gouvernent	tous sexes et nombres : comme ‹par	(f. 122 v° [p. 117])
	gouv-100º	GP AssPrép	Il est vrai que ‹ęntre› ne	gouverne	point un singulier seul, s’il n’	(f. 123 r° [p. 117])
[373]	gouv-101º	GP	‹ęn› est locale, elle ne	gouverne	point les noms propres des villes, soit	(f. 123 r° [p. 118])
	gouv-102º	GP AssPrép	, ‹grenier›, ils ne peuvent	gouverner	les masculins avec leur article : ce qu’	(f. 123 v° [p. 118])
[44]	gouv-103º	GN (art. [déf.])	› et ‹dedans›, il puisse	gouverner	les féminins avec article : comme ‹ęn	(f. 123 v° [p. 118])
[44]	gouv-104º	GN (art. [déf.])	la prizon›, il peut aussi les	gouverner	sans article : comme ‹il ęt ęn	(f. 123 v° [p. 118])

citation°	thème-n°	type	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[274]	gouv-105º	GV	, si nous ne lui ajoutions quelque infinitif	gouvernant	ce ‹me› ou ‹te›	(f. 124 r° [p. 119])
	gouv-106º	GP AssPrép	pluriels, lesquels ‹ęs› ne peut	gouverner	, requérant ‹ęn› quand il y	(f. 124 v° [p. 119])
	gouv-107º	GP AssPrép	, sę’ praríes›. Il peut aussi	gouverner	les démonstratifs : comme ‹ęn çeus›	(f. 124 v° [p. 119])
	gouv-108º	GP AssPrép	, quant aux noms, ‹ęs›	gouverne	toujours le pluriel en cause possessive ou acquisitive	(f. 124 v° [p. 120])
[228]	gouv-109º	Ø	propres : comme ‹l’home saje se	gouvęrne	sajemęnt›. Et combien qu’aucuns adverbes	(f. 125 r° [p. 120])
	gouv-110º	GA	: autrement il faudrait donc dire que tout	gouvernement	de verbes fût adverbe : parce que c’	(f. 125 r° [p. 120])
[229]	gouv-111º	GP	qui est lorsqu’ils n’ont point de	gouvernement	: comme ‹aoparavant qe je vinsse,	(f. 126 v° [p. 121])
	gouv-112º	GP	ęt içy› : ni ne souffre autre	gouvernement	de préposition que ‹de› : car	(f. 128 r° [p. 123])
	gouv-113º	GP AssPrép	et peuvent l’un comme l’autre être	gouvernés	par les prépositions ‹de› et ‹	(f. 128 r° [p. 123])
	gouv-114º	zéro	indéclinable, sans articles, et sans aucun	gouvernement	: conjoignant les autres espèces des parties :	(f. 130 r° [p. 125])
[291]	gouv-115º	GP	peuvent être conjointes par la conjonction sans leur	gouvernement	: comme ‹il a hurté d’un	(f. 130 v° [p. 125])
[293]	gouv-116º	GP	que nous usons souvent des prépositions avec leur	gouvernement	pour conjonctions : comme ‹je ferey votre	(f. 131 r° [p. 126])
[232]	gouv-117º	GV	en semblable fera apostrophe en ce qu’il	gouvernera	, aussi fera le gouverné en lui,	(f. 140 v° [p. 137])
[232]	gouv-118º	GV	ce qu’il gouvernera, aussi fera le	gouverné	en lui, s’il le précède :	(f. 140 v° [p. 137])

citation°	thème-n°	type	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
	gouv-119°	(GN)	seuls : mais aussi étant conjoints à quelque	gouverneur	ou adjectifs ou participes et lorsque tous ensemble	(f. 142 r° [p. 139])

Section xiii. Gouvernance verbale

§ 96. Gouvernance verbale phrastique, ou transitive

La mise en place terminologie de la gouvernance en général, disons phrastique, a pour modèle le verbe transitif.

> [251] J'appelle le nom surposé ou apposé, celui qui **gouverne** le verbe et le sousposé ou souposé celui qui est **gouverné** : comme ‹Pięrr' eyme Laoręns›, là où ‹Pięrre› est le surposé et ‹Laoręns› le sousposé : ce que ne se doit pas entendre selon l'ordre des paroles, mais selon le sens : car celui qui **gouverne** est réputé es [en les] verbes actifs comme agent, et celui qui est **gouverné** comme patient : et au contraire es [en les] verbes passifs : car lors le surposé est le patient et le sousposé l'agent accompagné de ‹de›, ‹du› ou ‹par› ou ‹dęs› : comme ‹Pięrr' ęt battu de Ian› ou ‹par Ian› ou ‹par brigans› ou ‹dę' brigans›. (M1550b, f. 49 r°-49 v° [H1980, p. 52])

Nous avons sous nos yeux deux points de vue croisés.

Du point de vue de l'ordre linéaire, il y a le SN surposé ou apposé, et le SN sousposé[936].

Du point de vue du schéma actanciel, il y a l'agent et le patient[937].

La description de gouvernance synthétise ces deux points de vue, en opposant celui qui gouverne / le gouvernant[938] / le gouverneur[939] et le gouverné.

Si nous comprenons le texte à la lettre, nous dirions qu'il existe deux sortes de GV. Dans la GV phrastique[940], le nom sujet, dit « surposé ou apposé », constitue le gouverneur véritable.

936 Cf. « § 157. Différencier spatialement sujet / gouvernant et patient / gouverné », où nous verrons encore *avantposé* et *susposé*, et que nous rapprocherons *(la détermination) selon le sens* et l'*ordre structural* chez Tesnière.

937 Les *Éléments de syntaxe structurale* de Tesnière (1959), qui est une des sources les plus influentes des descriptions valencielles d'aujourd'hui, constitue une référence inévitable, mais nous n'impliquons pas que les termes d'*agent* et de *patient* soient présents chez ce syntacticien du XXe siècle. Ce dernier dirait plutôt le 1er actant, le 2nd et le 3e actant, etc. : « [Exemple d'*Alfred donne le livre à Charles* …] Dans les verbes à trois actants, le premier et le troisième actant sont en principe des personnes (*Alfred*, *Charles*), le second une chose (*le livre*). » (Tesnière 1959, p. 107)

938 Lisons : « ‹plęzante› est nom **gouvernant** du Roi » (cf. cit. [273], p. 456)

939 Lisons : « tous verbes passifs ont pour leur surposé et **gouverneur** celui qui reçoit la passion » (cf. cit. [374], p. 691)

940 Par le qualificatif de *phrastique* nous voulons couvrir les deux types de définition suivants. Premièrement, il s'agit des constituants « suffisants » pour construire un énoncé ; Priscien en dit, à propos du but de la syntaxe, *fieri ad constructionem orationis perfectae* (« agencer pour construire un énoncé complet » ; Priscien 2010 [526/527], *livre XVII, Syntaxe I*, p. 63 ; GL 3, 108.6-7 ; trad. Groupe Ars Grammatica). Deuxièmement, il s'agit des constituants « nécessaires », que le linguiste danois Otto Jespersen appelle un *nexus* ; Martinet (1985, p. 116) clarifie, à ce sujet, qu'on vise en effet à dégager une partie non-omissible de l'énoncé. Nous savons que, entre autres, l'impératif dépourvu un « sujet » explicite, perturbe les grammairiens du passé aussi bien les linguistes de nos jours, et que le verbe est souvent, d'après ce type

Dans la GV à valence, le verbe jouera son rôle central, dont dépend le comportement de ses satellites comme COD, COI, objet prépositionnel, ou actant adverbial, etc.[941] En effet, Meigret réserve bien des places aux problèmes que posent ces petits mots. À noter que le verbe substantif *être* ne sera pas pris en compte par le cadre de la GV ; en effet, il ne gouverne pas, mais sert à dénoter, et il instaurer un autre cadre qui, destiné à la GN, s'occupe des constitutions ou fonctionnements des SN — comme l'indique son qualificatif *substantif*[942].

L'opposition localisatrice *apposé* vs *surposé* contribue à une meilleure précision de la description formelle. Par là, nous pouvons constater une dissociation délibérée entre les plans de l'expression et du contenu, en termes hjelmsleviens. Cette dissociation est notamment utile quand nous avons affaire à une construction passive. L'« agent », concept sémantique, n'est pas contraint par son endroit sur la chaîne. Dans une construction passive, l'agent peut être « sousposé » et, corrélativement, le patient sera placé au début de la phrase. La description localisatrice développée chez Meigret n'est que dans un état primitif, mais elle témoigne d'un travail de langue indéniable, une tentative terminologique poussée.

Il va sans dire que ces appellations variées est redevable à une paire notionnelle de l'époque médiévale : *suppositum* / *supposition* / *suppôt* / *sujet* *vs* *appositum* / *appôt* / *prédicat*[943]. Meigret lui-même a mentionné une seule fois un de ces termes :

> [252] Par ce que les **suppôts** des noms collectifs : comme ‹asseṃblée›, ‹armée›, ne peuvent pas être dénommés d'eux avec le verbe substantif comme sont ceux des noms spécifiques. (M1550b, f. 37 r° [H1980, p. 40])

Cet usage unique, conforme au sens de *supponere* / *supponatur* (ce qui reçoit le prédicat ou la détermination), ne permet néanmoins pas d'examiner au niveau *de jure* l'héritage médiéval chez notre grammairien. Ce qui est sûr, c'est qu'au niveau *de facto*, la structure du verbe transitif, et son opposition entre action et passion — ou entre position sujet et position COD, en nos termes contemporains — pénètrent toute la *Grammaire*.

---

d'examen, considéré comme le plus non-omissible. Revenons à cit. [251], c'est bien à un niveau aussi général que Meigret met en place sa théorie de la GV phrastique.

941 Cf. « § 97. Verbe à valence ». Tesnière représente différentes réalisations des verbes à valences variables par les *stemmas*. L'approche et la classification qui en résulte permettent d'éclairer les façons dont Meigret traite de différentes gouvernances. La dépendance et la gouvernance sont concomitantes, s'ils ne dénotent pas simplement, ou toujours, le recto-verso d'un même phénomène. Nous verrons que le grammairien lyonnais a déjà dit des choses très proches de la théorie valencielle.

942 Cf. « § 106. Prééminence du verbe substantif : dénoter et résoudre ».

943 D'après Jean de Dacie (1955 [ca. 1280], p. 225 ; trad. par I. Rosier, 1994), c'est « tout ce qui est dans un énoncé construit de manière parfaite, soit est un *sujet*, ou un *suppôt*, pour parler en grammairien, soit est un *prédicat* ou un *appôt*, soit est ce qui est une détermination de l'un ou l'autre. ». Colombat (2017) développe l'explication d'A. de Libera & I. Rosier (1992, p. 170) à ce sujet, en pensant que le terme de *sujet* est « le résultat de l'abréviation de *supponere personam verbo*, "mettre la personne sous le verbe" ou "tenir lieu de personne pour le verbe" ».

§ 97. Verbe à valence

Après la définition de la GV standard, nous examinons les passages dans lesquels Meigret définit le fondement théorique de GV à valence, puis décrit les GV avalente, monovalente, bivalente, et trivalente.

Nous nous proposons de diviser les discours de Meigret en trois groupes :

- Ⓐ Fondement théorique de la GV à valence variable (cit. [253])
- Ⓑ Applications standard (cit. [254], [255], [256], [257])
- Ⓒ Applications avancées (cit. [258], [259], [260], [261], [267][944])

Commençons par le fondement théorique selon lequel Meigret s'autorise à diversifier ses descriptions des différentes relations valencielles.

Ⓐ Fondement théorique
Ⓑ Applications standard
Ⓒ Applications avancées
Plan (p. 423)

> [253] ils [les Français] leur [à des noms] ajoutent des **prépositions**, selon que la propriété du verbe qui les **gouverne** le requiert à cause de sa signification pour rendre le sens parfait. (M1550b, f. 20 v° [H1980, p. 23])

Nous pouvons gloser aisément l'idée principale du passage par un des *Éléments de syntaxe structurale* :

> Nous avons vu (chap. 3, 3) que le régissant a pour fonction de nouer en un seul faisceau les **différentes connexions** qui unissent à lui ses divers **subordonnés**. (Tesnière 1959, p. 39)[945]

La formulation de Meigret est un peu plus concrète. Les différentes « prépositions », qui correspondent aux « différentes connexions » dans les termes du syntacticien du XXe siècle, sont ajoutées selon « la propriété du verbe qui les gouverne ». Autrement dit, ces prépositions incarnent ou manifestent les rapports que la GV leur fait subir. La récursivité que nous percevons dans cette définition fait aussi écho à la récursivité des deux stipulations des *Éléments* :

> Les connexions structurales établissent entre les mots des rapports de **dépendance**. Chaque connexion unit en principe un terme **supérieur** à un terme **inférieur**. Le terme supérieur reçoit le nom de **régissant**. Le terme inférieur reçoit le nom de

944 Ce dernier cit. ne serait examiné à fond dans le présent §, mais au « § 100. ‹dormy›› / ‹ęndormy› : préfixe ‹ęn›, qui transforme le verbe en transitif ». Comme le titre l'explicite, il s'agit de changer un verbe monovalent en un bivalent.

945 Nous reproduisons les mots en gras tels qu'ils sont dans le texte de Tesnière.

> **subordonné**. Ainsi dans la phrase ‘Alfred parle’, ‘parle’ est le régissant et ‘Alfred’ le subordonné. (Ibid., p. 13)

En ce qui concerne le présent §, nous pouvons donc nous approprier les ressources notionnelles ou terminologiques de Tesnière. Nous le verrons, malgré 400 ans qui séparent ce dernier et Meigret, leurs objets d’étude sont largement les mêmes.

❶ Fondement théorique
❷ Applications standard
❸ Applications avancées
Plan (p. 423)

Le verbe transitif, comme nous l’avons vu au précédent « § 96. Gouvernance verbale phrastique, ou transitive », constituent le cas typique de la GV.

> [254] Or semble-t-il avoir été inventé pour plus grande brièveté de langage, lorsqu’un verbe transitif est **gouverné** ou **gouverne** quelque nom ou pronom, faisant ou recevant quelque autre action ou passion : comme quand nous disons ‹ęn allant a Paris j’ey rencontré Pierre çhevaoçhant une haqenée› : il faudrait qu’à faute de participe je disse : ‹come j’alloę a Paris, j’ey rencontré Pierre qi çhevaoçhoęt›, etc. (M1550b, f. 100 v° [H1980, p. 98])

Le passage porte sur le mode d’emploi du gérondif, qui permet de formuler avec brièveté ‹ęn allant a Paris, j’ey […]›, au lieu d’engager deux propositions comme dans ‹come j’alloę a Paris, j’ey […]›.

L’objets d’étude étant explicité, ce à quoi nous nous intéressons est un détail qui peut troubler l’interprétation du « verbe transitif ». Le verbe *aller*, qui illustre l’usage du gérondif, ne semble pas l’être. Plus concrètement, ce verbe n’en est jamais un qui « est gouverné ou gouverne quelque nom ou pronom ». Serait-ce simplement un lapsus de la part de Meigret ?

Nous pensons qu’en formulant « un verbe transitif [qui] est gouverné », le grammairien voudrait dire un verbe qui se gouverne soi-même. En effet, dans un autre passage, il a décrit que les verbes *aller* et *venir* ont toujours une signification active[946]. Ainsi, « un verbe transitif [qui] est **gouverné** ou [qui] **gouverne** quelque nom ou pronom » laisse entendre deux types de verbe, l’un bivalent dans lequel le verbe gouverne un COD, et l’autre monovalent dans lequel le verbe n’a nul autre actant que son sujet. De ce point de vue, la construction passive ou pronominale est exclue, ce qui veut dire que Meigret à du mal à concevoir un énoncé comme *Étant satisfait, je pars …* ou *S’étant réveillés tard, il court …*. À cet égard, le point fort du passage est de pouvoir décrire, en une seule ligne, deux types de GV : intransitif et transitif.

946 Lisons : « Parquoi, combien qu’‹allé› et ‹venu› soient participes de la même figure que les passifs, ils ne forment pas toutefois les verbes passifs : parce qu’ils sont de **signification active**. » (cf. cit. [264]-❹, p. 441)

La description de la gouvernance s'applique aussi dans une étude *stylistique*[947], ou mieux, syntaxique au sens propre de l'ordre des mots.

> [255] Au demeurant, tous pronoms démonstratifs : comme ‹je›, ‹tu›, ‹il›, ‹çe› et tous autres qui peuvent être es [= en les] clauses interrogatives, sont toujours postposés aux verbes qu'ils **gouvernent** : comme ‹irey je la ?› ‹ira' tu ?› ‹ira il ?› ‹feron' nous çela ?› ‹feré' vous ?› ‹feront ils ?› (M1550b, f. 51 v° [H1980, p. 54])

À la lettre, le passage ne semble pas concerner la valence, mais nous le verrons, le concept de *valence* a été appliqué ou intégré dans la GV. Récapitulons les exemples mentionnés :

> ‹irey je la ?›, ‹ira' tu ?› et ‹ira il ?› ⟶ structure monovalente
> ‹feron' nous çela ?› ⟶ structure bivalente[948]

Quand Tesnière emprunte le concept de *valence* au domaine chimique, il cherche à souligner l'idée de liaison, d'adhérence[949], ou d'attraction entre les atomes ou ions. La combinaison assurée par la valence ne serait corrompue qu'après l'intervention d'une autre unité de gravité avec une plus grande attirance ou influence. Une telle conception paraît en filigrane dans le discours de Meigret : la jonction de S et V est prioritaire. C'est pourquoi, même s'ils se trouvent inversés par l'interrogatif, ces pronoms sujets « sont toujours postposés[950] aux verbes qu'ils gouvernent ».

En particulier, le test de l'inversion révèle que l'étude syntaxique de Meigret ne s'en tient pas au niveau phrastique, dans lequel il suffirait d'énumérer les composants S, V et COD[951]. Elle s'inscrit en effet dans un niveau valenciel, dans lequel on apprend que le rapport entre S et V (ex. ‹ira' tu ?›, ‹ira il ?›) est plus nodal (ou intime) que le rapport entre V et COD (ex. ‹feron' nous çela ?›)[952]. La solidarité du rapport entre S et V est la raison pour laquelle les pronoms sujets dans la phrase interrogative sont « toujours postposés aux verbes qu'ils gouvernent ». Et c'est cette solidarité qui motivera Tesnière, quatre cents ans plus tard, d'introduire le concept de *valence*.

---

947 Lisons : « ceux qui s'en mêlent, sont si friands de suivre le **style** latin et d'abandonner le nôtre que combien que leurs paroles soient naïvement françaises : la mauvaise **ordonnance** rend toutefois le sens obscur avec un grand mécontentement de l'oreille du lecteur et de l'assistance. » (cf. cit. [53], p. 109)

948 Nous supposons raisonnablement que ‹feré' vous ?› et ‹feront ils ?› dans le texte originel voudraient dire ‹feré' vous (çela) ?› et ‹feront ils (çela) ?›.

949 C'est le titre d'une section du préambule des *Éléments de syntaxe structurale* (1959).

950 « immédiatement », nous pouvons l'ajouter, sans changement de sens par rapport à ce que Meigret voudrait dire.

951 Dont la précision de l'ordre n'est pas si nécessaire.

952 Il est intéressant de nous rappeler que l'orthographe contemporaine proposerait de mettre un trait d'union dans *ferons-nous cela ?* afin de marquer ce rapport nodal.

Du point de vue épistémologique, l'inversion de V + S dans l'interrogatif constitue une règle endogène en français. Si le concept de *rex* existe déjà dans la grammaire latine, il ne prescrit pas comment placer S et V dans un cas aussi précis de la phrase interrogative en français. De ce point de vue, la description localisatrice V + S que Maigret propose à ce sujet est originelle et propre à cette langue.

En ce qui concerne la théorisation de la gouvernance, la puissance de liaison, d'adhérence, ou d'attraction s'avère un facteur voire un argument. Elle balaye le terrain de la syntaxe structurale[953], et peut expliquer une instruction donnée en termes spatiaux, comme la postposition des pronoms sujets « aux verbes qu'ils **gouvernent** ».

> [256] Au regard de ‹me›, ‹te›, ‹ſe›, ils ne reçoivent jamais préposition : et s'[ils] sont toujours préposés aux verbes ou participes qui les **gouvernent**, servant d'accusatif : lequel le plus souvent est en notre langue sans aucune préposition : même es [en les] noms, et alors il est le vrai passif que les verbes actifs et transitifs **gouvernent** : comme ‹je frape Pięrre›, ‹tu combas Ian›, ‹tu bátis une męzon›. Or ne sont pas ‹me›, ‹te›, ‹ſe› seuls assis avant le verbe : mais aussi le sont ‹luy›, ‹nous›, ‹vous›, quand ils sont **gouvernés** par le verbe actif sans aucune préposition : comme ‹nou' vou' vęrrons› : ‹nou' nou' conſęrverons›, ‹nou' luy dirons›. (M1550b, f. 52 r°-52 v° [H1980, p. 54])[954]

Les pronoms personnels en COD ou COI ont deux traits environnementaux constamment soulignés[955] :

> *prép. + pron.[COD / COI]
> « reçoivent jamais préposition », « sans aucune préposition » (2 fois)
>
> pron.[COD / COI] + V
> « sont toujours préposés aux verbes ou participes qui les gouvernent », « assis avant le verbe »

Ce deuxième trait, à savoir, la préposition de ‹me›, ‹te› ou ‹ſe› au verbe est comparable à la postposition de pronoms sujets au verbe que nous avons étudié[956]. Il apprend la portée de la GV et le rapport intime entre V et pron.[COD / COI].

953 Nous faisons allusion à l'ouvrage de Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale* (1959), dans lesquels l'« ordre structural » s'oppose à l'« ordre linéaire » (p. 16-19).

954 Ce passage (ou / et ses alentours) a été étudié deux fois plus haut. La première fois, cit. [214], p. 353, au « § 81. Pronom personnel, pronom possessif et déterminant possessif, avec leur morphologie » ; la deuxième fois, cit. [244], p. 391, au « § 90. Accusatif et fonction COD », grâce auquel nous savons que « le vrai passif » veut dire le patient (ou *sousposé*). Il y aura une quatrième fois, cf. cit. [260], s'agissant d'une application avancée de la GV sur l'objet prépositionnel (ex. ‹(je m'ebahy) de vous›). Et une cinquième fois, cf. cit. [370], p. 675, au « § 153. Trio vedette de pronom : ‹moę›, ‹toę› et ‹ſoę› ».

955 Cf. « ».

956 Relisons : « ‹je›, ‹tu›, ‹il›, ‹çe› et tous autres qui peuvent être es [= en les] clauses interrogatives, sont toujours postposés aux verbes qu'ils **gouvernent** : comme ‹irey je la ?› … » (cf. cit. [255], p. 425)

Quant au premier trait, il résulte de l'analyse distributionnelle entreprise. Il évite soit le rajout d'une préposition aux pronoms COI ‹me›, ‹te› et ‹ſe› (qui l'ont inclue déjà) ; soit le changement de fonction, dans lequel un COD devient un COI.

> [257] Au demeurant, ils [*le*, *la*, *les* relatifs] ne sont jamais **gouvernés** par les prépositions ni postposés aux verbes qui les **gouvernent**, si ce n'est à l'impératif : comme ‹j'ey bezoin de ton çheval, pręte le moę› : ‹fę' le, di' le, ęyme le›. (M1550b, f. 56 v° [H1980, p. 59])[957]

À l'impératif, les pronoms COD à la 3p sont postposés aux « verbes qui les gouvernent ». L'instruction est comparable à celle de préposer les pronoms personnels COD ou COI au verbe dans l'expression affirmative (ex. ‹nou' vou' vęrrons› ; cf. cit. [256], p. 426), et à celle de postposer ces pronoms dans l'expression interrogative (ex. ‹irey je la ?› ; cf. cit. [255], p. 425). Seulement, la complexité est un peu augmentée ici :

> ‹j'ey bezoin de ton çheval, pręte le moę› (*prête-le-moi*)
> ⟶ S + V + COD … V + COD + COI [forme tonique] [958]

La recherche d'une meilleure précision formelle s'avère d'autant plus évidente que les articles ‹le›, ‹la› ou ‹lęs› à fonction COD se trouvent au carrefour des deux puissances, GV et GP. Meigret est peut-être le premier grammairien français qui a traité de ces *petits mots* avec une telle profondeur. Il convient de reconnaître que la description localisatrice (préposer, postposer) lui permet de mettre en relief les différents agencements des expressions affirmative, interrogative et impérative, et leurs GV exercés sur leurs jonctions valencielles.

957 Lisons la phrase juste avant : « Au demeurant ‹le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs ne sont jamais joints [antéposés] à nom ni pronom, ni ne sont jamais nominatifs qu'avec le verbe substantif : comme ‹çęs homes sont bons, męs ils lęs sont de tant q'il[s] crębñet Dieu›. » (cf. cit. [248], p. 397)

958 L'agencement des pronoms personnels à l'impératif reste difficilement régularisable. D'après Riegel *et al.* (2004, p. 331), « les pronoms personnels compléments se placent tous après le verbe à l'impératif positif : "Dites-le-moi", "Écris-lui", "Écoute-nous" ». En revanche, quand sa valeur est négative, il faudrait alors restituer la forme COI : *Ne me le-prête pas (, ton cheval malade)*, à l'instar de "Ne me quitte pas", "Ne lui parle plus".

Ⓐ Fondement théorique
Ⓑ Applications standard
Ⓒ Applications avancées
Plan (p. 423)

Venons aux applications avancées de la description valencielle. La première consiste à révéler la structure du verbe impersonnel.

> [258] Nous avons aussi en semblable ‹on› qui **gouverne** les verbes impersonnels : c'est-à-dire qui n'ont point de certaine personne : comme ‹on dit›, ‹on eyme› : pour lesquels les Latins diraient ‹fertur›, ‹amatur›, sans aucun surposé. (M1550b, f. 56 r° [H1980, p. 58])

Il y a un certain écart entre l'objet d'étude et la formulation à travers laquelle cet objet est décrit, nous en convenons : deux exemples, ‹on dit› ou ‹on eyme›, ne sont pas *impersonnels*. Ils ont formellement un sujet, et pourraient mériter l'étiquette de monovalent. Or, la structure sous-jacente à laquelle Meigret pense est ‹fertur› ou ‹amatur› en latin : il réfléchit en latin. C'est pourquoi pour lui ces verbes passifs tels quels — sans contexte — « n'ont point de certaine personne ».

Ce que nous identifions sous l'étiquette de monovalent est donc ‹(on) dit› et ‹(on) eyme›, et c'est pour traduire plus justement les constructions verbales ‹fertur› ou ‹amatur› qui surgissent dans la tête du grammairien. Ce faisant, nous gagnons aussi à traduire l'épilinguistique latinophone de Meigret sur cette question. De fait, ces verbes « n'ont point de certaine personne », dans le sens où leur personne (référentielle[959]) ne prend pas encore forme dans la chaîne de la parole. En effet, nous le verrons plus tard, quand on a à détecter la voix passive, le grammairien tient pour essentiel la manifestation de la personne agentive, à savoir le complément de verbe introduit par ‹de›, ‹du›, ‹dęs› ou ‹par› ; autrement, la voix serait « indéterminée »[960].

La deuxième application avancée de la description valencielle que nous nous proposons est très complexe.

> [259] ‹je suys ęymé de Pięrre, du peuple, dęs çitoíens›, et ‹par lęs soudars› (combien que ‹par› n'est guère usité) lesquels nous résoudrons ainsi par l'actif : ‹Pięrre m'ęyme›, ‹le peuple m'ęyme›, ‹les çitoíens m'ęymet›, etc. Or est-il que ‹me›, ‹te›, ‹ſe› en ‹je me suys›, ‹tu t'ęs›, ‹il s'ęt›, et ‹nou' nous›, ‹vou' vous› et ‹ils se sont ęymé› ne sont point **gouvernés** par nulle des susdites prépositions, ni ne le peuvent être : comme qui n'en souffrent jamais, ni par conséquence d'aucuns verbes que des

959 Car, il ne s'agit pas de personne grammaticale. Cf. N1150 et « § 121. Un schéma historique de la « personne » en reconfiguration : détermination, démonstration, dénotation » de manière générale.

960 Lisons : « D'autant que tous participes passifs **gouvernent toujours** avec les prépositions ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, ou ‹par› » (cf. cit. [269], p. 449, au « § 102. Présence / absence de ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, ou ‹par› : passif agentif ou non agentif »). Cf. « § 99. Schématisme du passif, ou dépouillement synthématique du verbe « intransitif » » de manière générale.

> actifs par manière d'acquisition ou de passif : comme ‹je te done›, ‹je te frape› : au premier desquels ‹te› est acquisitif et au second accusatif ou passif. (M1550b, f. 65 r° [H1980, p. 68])[961]

Comprenons le texte avant tout. Les « susdites prépositions », qui font référence à ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, ou ‹par›[962], sous-entendent la transformation possible entre ‹je suys ęymé de Pięrre› et ‹Pięrre m'ęyme›.

Le pronom réfléchi *me* dans ‹je me suys [ęymé]› n'est « point **gouverné** par nulle des susdites prépositions » parce qu'il n'est pas réductible à la structure de verbe transitif. Du point de vue de ce pronom, nous avons donc affaire à une GV zéro.

Afin de mettre en évidence cette GV zéro qui porte sur le pronom réfléchi, Meigret mentionne immédiatement qu'il faut les verbes soient « actifs par manière d'acquisition ou de passif : comme ‹je te done›, ‹je te frape› ». Ce faisant, on a pu dégager trois rôles grammaticaux — ou trois manières — du pronom personnel, en fonction des rapports que ce dernier entretient avec la GV :

> réfléchi ;
> ex. ‹je me suys [ęymé]›
>
> acquisitif, ou COI ;
> ex. ‹je te done›
>
> passif, patient, ou COD, ou encore accusatif ;
> ex. ‹je te frape› (litt. *je frappe toi.*)

Les objets et leur description étant explicités, ce que Meigret cherche à distinguer est donc les différentes relations que ces pronoms entretiennent avec la GV. À nouveau, nous trouvons qu'un discours de Tesnière explique bien la démarche de Meigret. D'après le syntacticien du XXe siècle, les pronoms à fonction acquisitive (COI) ou accusative (COD) sont les « mots subsidiaires […] comme des satellites qui seraient tombés sur l'astre autour duquel ils gravitaient » (1959, p. 57) En revanche, le pronom réfléchi *me* n'est pas tombée sur l'astre de la GV, car il ne paraît pas aussi indispensable dans le schéma valenciel du verbe *aimer* ; sa

961 Cf. cit. [269], p. 449 pour la phrase qui est juste avant.

962 Cf. « § 99. Schématisme du passif, ou dépouillement synthématique du verbe « intransitif » », dans lequel le schéma du passif (‹ętre› + participe passif + ‹de›, ‹du›, ‹par› ou ‹dęs› + agent) contribue à détecter les diathèses ou / et types de verbe.

présence est facultative pour l'emploi de ce verbe[963]. Selon les termes de Meigret, ce pronom réfléchi *me* ne participe pas aux « verbes actifs par manière d'acquisition ou de passif ».

Venons à la troisième application avancée de la description valencielle. La GP peut couvrir ce que Happ (1978) appellerait l'*objet prépositionnel* et l'*actant adverbial*[964], d'après les exemples :

> [260] Si aussi quelque préposition les **gouverne**, ils ne sont point mis avant le verbe **gouvernant** : comme ‹je m'ebahy de vous› : ‹j'ey ęnvoyé a vous›, ‹il a fęt pour moę› : ‹je ferey pour luy›. (M1550b, f. 52 v° [H1980, p. 55])[965]

La gouvernance en question n'est pas une GP simple, mais une qui est, à son tour, plus ou moins sous l'influence de la GV nodale. Cette influence est forte sur le groupe prépositionnel ‹de vous› dans ‹je m'ebahy de vous› ; c'est un *objet prépositionnel*, car il est inhérent au schéma valenciel du verbe *s'ébahir de*. Par contre, le groupe prépositionnel ‹pour moę› dans ‹il a fęt pour moę› est un *actant adverbial*, dans la mesure où il se porte plutôt sur la phrase, et qu'il est supprimable sans changer le sens du verbe.

Meigret cherche ici à diviser la GV de la GP, en soulignant que l'objet gouverné par une GP n'est « point mis avant le verbe ». De fait, pour déterminer la nature d'une GV ou GP, le trait environnemental est un critère particulièrement important, dans la mesure où le groupe prépositionnel dans certaines constructions verbales n'est pas une valence du verbe principal. La question semble avoir été tranchée : il y a une GP, quand il y a une préposition.

Avant de terminer, il convient de souligner que les « satellites » de la GV se réfèrent plus ou moins explicitement aux catégories casuelles du latin[966]. L'incorporation (déconstruction[967] et intégration) de celles-ci dans la syntaxe structurale de Meigret témoigne non seulement d'un changement de paradigme métalinguistique, mais aussi d'un transferts latino-français en permanence. Pour tracer un tel changement, il va sans dire que des études plus complètes sur les GN et GP chez le grammairien sont tout aussi indispensables[968].

---

963 Sur nos autres rapprochements entre le grammairien du XVIe siècle et le linguiste du XXe siècle, cf. « Section xi. Catégories casuelles », et « § 115. ‹de› préposition possessive, ou cause possessive « de nom à nom » ».

964 Happ (1978, p. 62) propose de diviser en ces deux types des « actants avec préposition » l'actant que Tesnière appelle *complément prépositionnel*, cf. N922. Cf. N920, où nous avons expliqué pourquoi adopter la terminologie de Happ.

965 Cf. N954, sur la répartition de multiples citations de ce passage (ou / et de ses alentours).

966 Cf. « Section xi. Catégories casuelles ».

967 Cf. N886.

968 Pour rappel, il reste une application avancée, s'agissant de transformer le verbe intransitif en transitif, cf. cit. [267], p. 444, au « § 100. ‹dormy›› / ‹ęndormy› : préfixe ‹ęn›, qui transforme le verbe en transitif ». Avant cela, nous avons besoin d'apprendre le « § 98. Analyse synthématique » et le « § 99. Schématisme du passif, ou dépouillement synthématique du verbe « intransitif » », qui sont indispensables pour le

Pour conclure, nos examens suffisent à montrer que Meigret prend au sérieux les différentes aptitudes combinatoires / connexions / valences des verbes en persistant à fournir des descriptions localisatrices. Ce n'est pas par hasard que ces descriptions coïncident avec les occ. de la GV, parce qu'elles sont autant de moyens qui permettent au verbe d'exercer sa gouvernance, directement ou indirectement, avant ou après des SN ou SP, avec ou sans l'intermédiaire de l'article, du pronom, du relatif, etc.

Quant à notre rapprochement de Meigret et de Tesnière, il importe de révéler leur commune recherche des structures sémantico-syntaxiques : il y a un ordre autre que celui linéaire, et qui détermine la combinatoire des mots. Si Meigret ne cherche pas, comme Tesnière, à organiser les *connexions* dans une hiérarchie plutôt rigide, ou à accorder au verbe un privilège exclusif, il mesure avec pertinence les attractions ou solidarités des constituants à l'échelle d'une phrase, d'un syntagme ou d'un synthème. C'est l'essentiel de la description valencielle ou dépendancielle.

problème complexe du verbe substantif (élément du passif, ou auxiliaire du passé composé), et le classement des verbes intransitif / transitif / pronominal.

§ 98. Analyse synthématique

Le grammairien travaille sur les formes brutes, à savoir les formes linguistiques observées et collectées telles qu'elles sont utilisées dans la pratique.

> [261] En poursuivant donc celles [= manières de compositions] qui sont françaises, il faut entendre qu'aucunes d'elles sont propres aux noms ou pronoms ou participes masculins, les autres aux féminins et les aucunes communes : les unes aussi ne **gouvernent** que le nombre singulier, les aucunes le pluriel, les autres sont communes. Voilà pourquoi la plus grande partie des nôtres ont estimé aucunes d'elles n'être qu'articles, qui sont ‹de›, ‹du›, ‹a›, ‹ao›, ‹dęs›, ‹aoz›. (M1550b, f. 119 v° [H1980, p. 114])

Ce passage éclaire d'autant plus son approche formelle qu'il liste les formes des prépositions ou / et articles contractés ; il note que ces formes conduisent des gens à classer certaines d'elles dans la catégorie de l'article. Pour aboutir à une rigueur méthodologique, sinon à une *méthode* grammaticale (au lieu d'un dogmatisme), Meigret préfère prendre en compte les formes « synthématiques » telles quelles, et non pas leurs « lemmes » d'après leur identification catégorielle. Prenons seulement ‹du› pour exemple, Meigret a présenté et va présenter plusieurs analyses possibles : un synthème signifiant le partitif[969], un complexe de prép. + art.[déf] avec différentes structures sémantiques[970]. Il n'a pas tort de lister ‹de› et ‹a›, car ces deux items peuvent inclure aussi un article *in absentia*, un article zéro ; exemples de ‹de›, ‹[…] il y a aotant **d'**homes qe **de** fames›, ‹je suys ęymé **de Dieu** […]›[971] ; exemples d'‹a›, dont l'ajout d'un article est souvent requis comme dans ‹un grant amas d'homes **a** la foęre› (M1550b, f. 37 vº [H1980, p. 41]), mais pas nécessairement, si on prend en compte ‹Fier **a** bras› (f. 21 rº [H1980, p. 23).

La gouvernance dans ce passage concerne la composition d'un syntagme nominal dont la tête relève des « noms ou pronoms ou participes », et son obligation d'être masculin, féminin ou commun quant au genre, et d'être singulier, pluriel ou commun quant au nombre. À cet égard, ne ressemble-t-elle pas à l'accord — si on cherche à la situer par rapport à la dichotomie régime / accord ? Certes, ces points communs existent, mais ils ne peuvent pas renfermer vraiment la gouvernance sous examen. Ces items ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, ‹a›, ‹ao› et ‹aoz› ont une complexité qui dépasse le cadre dichotomique de régime / accord ; leur analyse

969 Cf. « § 142. ‹du› article partitif → ‹de çe› » et « § 143. ‹dęs› article partitif → ‹de çęs› ».

970 Cf. « § 113. Table : structures des prépositions ‹de›, ‹du›, ‹dęs› », puis « § 114. ‹de› préposition relationnelle, ou problème de l'accord en genre dans le superlatif et la multiplication », « § 115. ‹de› préposition possessive, ou cause possessive « de nom à nom » » et « § 116. ‹de› préposition agentive ».

971 Cf. « § 113. Table : structures des prépositions ‹de›, ‹du›, ‹dęs› » et « § 140. Table : différents SN composés des articles ».

distributionnelle empêche le grammairien d'en trancher la difficulté[972]. Nous dirions même que le choix de l'optique distributionnelle consiste délibérément à dépasser cette dichotomie.

En effet, la question de la gouvernance n'est pas toujours celle de l'accord en genre et nombre. En témoigne le passage suivant :

> [262] il [= *venir*] ne peut **souffrir** le **gouvernement** de ‹ey›, ‹as›, ‹a› : parquoi il n'est que participe tout ainsi que ‹mort› et ‹allé› : vu que nous ne disons point ‹*j'ey venu›. (M1550b, f. 91 vº [H1980, p. 90])

S'agit-il d'accord ou de régime ?[973]

Avant d'y répondre, nous nous proposons d'introduire d'abord la synthématique selon Martinet, dans la mesure où elle permet d'élucider les dissections intra-syntagmatiques chez Meigret. Cette approche d'analyse peut être symbolisée par ce binôme assortiment de forme + mode d'emploi, dont les stipulations sont les suivantes :

> (1) la *forme* est au sens aussi général qu'elle est dans la linguistique structurale (fonctionnaliste) : un ensemble de traits formels, y compris morphologiques et environnementaux.
>
> (2) l'*assortiment de forme* est un type de convenance grammaticale, plus complexe que l'accord.
>
> (3) un *mode d'emploi* sous-entend une structure (sous-jacente, valencielle, pronominale ou autre) dégagée comme grammaticalement licite.
>
> (4) assortiment de forme + mode d'emploi d'un *mot* revient à dire les compositions et combinatoires typiques — au cas par cas — du mot[974].

Maintenant, il suffit de traduire le *gouvernement* dernièrement lu (cit. [262]). Du point de vue de *l'assortiment de forme*, l'impossibilité de souffrir l'antéposition (ou la combinaison) de ‹ey›, ‹as›, ‹a› consiste à dire l'incompatibilité entre le type de verbe *venir* et le type

---

972 Nous conseillons de consulter d'abord le « § 83. Préposition : analyse distributionnelle de ‹de›, ‹du›, ‹dęs› », pour comprendre les tatônnements du grammairien : « Au regard de ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, ils sont **plus véritablement** prépositions **qu'**articles » ([339], p. 626, au « § 142. ‹du› article partitif → ‹de çe› »).

973 Chevalier (1999) dans son article « La notion d'auxiliaire verbal. Origine et développement » montre une « exigence d'équivalences lexicales » chez les premiers grammairiens (Dubois, Palsgrave, Meigret), et son apport au discernement du verbe auxiliaire. D'après lui, « l'étude de la qualité des verbes (*modes* et *formes*) est particulièrement riche en équivalences » (p. 23).

974 *Cours* n'est pas un mot, mais *(tu) cours* ou *(le) cours* le sont, parce que ces deux mots sont identifiés avec leurs traits. Son trait morphologique terminé en -s étant donné, *(tu) cours* a encore le trait environnemental qui est le pronom *tu* à l'alentour, que ce y soit antéposé ou postposé. Son mode d'emploi est intransitif, n'est donc jamais compatible avec un COD. En effet, la définition de ce qu'est un *mot* pose énormément de difficultés dans la linguistique structurale ou contemporaine, et le synthème en est une réponse que le linguiste fonctionnaliste propose. Voir Martinet 1980 [1960], p. 131-138, Martinet 1985, p. 38-39.

d'auxiliaire *avoir*. Du point de vue du *mode d'emploi*, le participe *venu* n'en est pas un « passif »[975], mais du type ‹mort› ou ‹allé› ; sa structure du mot requiert un autre auxiliaire, *être*.

On peut également relire la gouvernance dans la première citation (cit. [261], p. 432). Du point de vue de *l'assortiment de forme*, les formes ‹de›, ‹du› et ‹dęs› sélectionnent les constituants qui les entourent, selon deux accidents, genre et nombre. Du point de vue du *mode d'emploi*, même s'il reste difficile de trancher la question de savoir comment classer ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, ‹a›, ‹ao› et ‹aoz›, ces items sont toujours antéposés à un N, qu'il soit un nom propre, un nom commun, un pronom, etc. ; cela dit, dans le cadre intra-syntagmatique, la distinction entre l'article partitif et la préposition (contractée ou non) n'est pas d'une importance primordiale[976]. Au reste, rien n'empêche de penser que l'accord en genre et nombre est un aspect de la gouvernance synthématique (de ces items).

Par la suite, nous allons présenter brièvement la synthématique telle qu'elle est définie par Martinet, et justifier sa pertinence face à l'éclaircissement des descriptions intra-syntagmatiques chez Meigret.

La synthématique remédie à un défaut, pour certains en tout cas, que la monématique (analyse en *monènes*) décompose à l'extrême un « mot » en sorte qu'on ne sait plus dans quel niveau cette analyse opère (ex. *cours* dans N974). Ces deux cadres d'analyse s'apparentent bien l'un avec l'autre sur le même principe : « Le propre des synthèmes étant de fonctionner comme des monèmes uniques. » (Martinet 1985, p. 36). Rappelons-nous rapidement la définition de ce qu'est un *monème* : unité insécable du point de vue de ses deux faces, l'une signifiée et l'autre signifiante, et « qu'il est impossible d'analyser comme la somme de deux signes distincts » (Martinet 1985, p. 33). En quelque sorte, les débouchés de la synthématique sont plus lisibles que ceux de la monématique, dans la mesure où elle commence par classer des types de monème(s), par exemple, monèmes conjoints (*gaî-té* ; domaine de dérivation),

975 Nous lirons plus tard : « Parquoi, combien qu'‹allé› et ‹venu› soient participes de la même figure que les passifs, ils ne forment pas toutefois les verbes passifs : parce qu'ils sont de signification active. […] » (cit. [264], p. 441)

976 Voyons simplement deux fragments illustratifs de Meigret : ‹il y a **dęs** homes la dedans› vs ‹je suys ęymé de Dieu, du monde, ę **dęs** homes›. Nous savons bien ‹dęs homes› est un SN dans le premier cas, et un SP dans le second. Néanmoins, à la limite, le schéma combinatoire des deux fragments est *grosso modo* le même : sujet + V + SN. Il faudrait pouvoir la diviser en sujet + V + SN d'une part et, sujet + V + SP (prép. '*de*' + SN) d'autre part. Cela revient à dire que la différenciation de SN / SP est souvent une affaire inter-syntagmatique (et non intra-syntagmatique), dans la mesure où elle nécessite de discerner au préalable la relation entre V et SN / SP, ou le synthème verbal (*il y a* vs *avoir* / *être* dans la construction passive ou autre, etc.).

monème libre (*donn-ait*[977] ; domaine de conjugaison), monème libérable (*dé-tourner*, *re-faire* ; domaine d'affixation), etc.[978]

En ce qui concerne notre étude, pourquoi introduire l'unité de synthème ? Avant d'entrer dans les détails, nous dirions que les étiquettes ou domaines comme la morphologie, la morpho-syntaxe, la composition lexicale, la morphologie dérivationnelle, etc., ne suffissent pas pour savoir, et puis pour faire savoir, les autopsies dont Meigret a faites au niveau intra-syntagmatique.

Prenons deux exemples issus du système verbal français, dont la complexité donne lieu aux notions comme *syncrétisme*, *signifiant zéro*, *signifiant discontinu*, etc. La forme *te* est un syncrétisme, dans la mesure où il peut jouer tantôt un pronom COD (= *te*) tantôt un pronom COI (= *à toi*)[979]. En cherchant à les distinguer, Meigret appelle ces deux fonctions « par manière d'acquisition ou de passif »[980] ; en ce faisant, nous pouvons dire qu'il sait que le pronom *te* est un syncrétisme. L'autre exemple concernant la classification des verbes : « actif transitif » (*transitif* d'aujourd'hui), passif, et « véritablement actif » (*intransitif*), etc. Dans la mesure où le passif n'est pas toujours agentif, c'est-à-dire, pourvu de ‹de›, ‹du›, ‹dęs› ou ‹par›, Meigret laisse entendre qu'il s'agit d'un *signifiant zéro* : l'absence de l'agent ne va pas jusqu'à annuler la diathèse passive d'une construction passive[981]. Ce sont des questions permanentes du français, qui ont déjà bien occupé Meigret, comme nous avons vu plus haut et comme nous le verrons davantage par la suite.

Plus essentiellement encore, grâce à la synthématique, nous gagnons une flexibilité méthodologique et interprétative. Cette approche couvre plusieurs domaines concernant les compositions de mot. On y étudie les modèles au travers desquels, par exemple, *(quelqu'un) lave le linge* se transforme en *le lavage du linge* (Martinet 1985, p. 38) ; ou dans quelle mesure, à l'instar du mot existant comme *désirable,* on peut créer ou recevoir les néologismes

977 « le monème unique *donne* /don/, où la tradition identifie un verbe, peut se combiner avec des temps, des modes, des voix, des personnes » (Martinet 1985, p. 34), mais le problème est que ces différences de sème ne trouvent pas toujours leurs expressions distinctives. Nous démontrerons que Meigret a été sensible à ce type d'ambiguïté en français.

978 Les analyses sont modulaires, sans qu'elles se soient chevauchées. Par exemple, *entretenir* est une combinaison des monèmes conjoints (*entre-tenir*), et *entretient* consiste dans la combinaison de monèmes conjoints + monème libre (*entre-tenir* + marque de la conjugaison à la 3ps). Donc, l'analyse d'*entretenir* relève du domaine de la composition, et celle d'*entretient* de la conjugaison.

979 D'après Martinet (1980 [1960], p. 208), « en latin, le datif et l'ablatif sont formellement distincts dans *rosae*, *rosa*, mais formellement confondus dans *rosis*, *rosis* ; c'est ce qu'on désigne comme un **syncrétisme**. »

980 Lisons : « aucuns verbes que des actifs par manière d'acquisition ou de passif : comme ‹je te done›, ‹je te frape› » (cf. cit. [259], p. 428)

981 Cf. « § 99. Schématisme du passif, ou dépouillement synthématique du verbe « intransitif » » et « § 102. Présence / absence de ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, ou ‹par› : passif agentif ou non agentif ».

comme **découvrable, *tartinable*[982] (Martinet 1985, p. 36). Il est clair que ces mots sont réductibles à, ou traduisibles par, un syntagme verbal, comme :

> **découvrable* ↔ susceptible d'être découvert, ou qu'on peut découvrir

Ayant pour l'objet d'étude le milieu du XVIe siècle où l'enrichissement lexical s'impose (pensons à la *Défense* de Du Bellay), nous devons nous libérer des divisions de domaine ou d'approche postérieures. La synthématique permet d'observer, et d'écrire, comment Meigret interprète :

> ‹la plęzante du Roę›

Où le noyau du SN :

> ‹plęzante› est nom **gouvernant** du Roi, par manière de possession (M1550b, f. 102 v°-103 r° [H1980, p. 100] ; cf. cit. [273], p. 456)

Et comment il interprète différemment :

> ‹çet' imaj' ęt de Pięrre› et
> ‹je suys de Líon›

respectivement par :

> ‹çet' imaj' ęt fętte de Pięrre› et
> ‹je suys né ou natif de Líon› (M1550b, f. 49 v° [H1980, p. 52] ; cf. cit. [276], p. 464)

Ce faisant, notre grammairien évite de généraliser le sens possessif de ‹de› dans tous les cas ; en l'occurrence, il conviendrait de comprendre ‹çet' imaj' ęt fętte de Pięrre› par *cette image est faite sur (le modèle de) Pierre*, où la préposition *de* ne signifie pas la possession. On reconnaît cet esprit rigoureux, qui s'efforce d'examiner les structures de synthèmes au cas par cas.

Formation lexicale, morphologie, syntaxe, générativisme … dans quel domaine et par quelle étiquette peut-on inscrire ou classer ces phénomènes de synthème et de transformation ? Un Tesnière y verrait une *translation*[983]. L'affaire n'est en tout cas pas simplement celle d'une catégorie (participe, nom, préposition, ou affixation), mais visiblement celle d'une opération

982 Jusqu'à présent, ni **découvrable*, **tartinable* ne sont pas encore reçus dans le TLFi (http://www.cnrtl.fr/definition/découvrable, http://www.cnrtl.fr/definition/tartinable), mais le sont dans le Wikitionnaire, source populaire (https://fr.wiktionary.org/wiki/découvrable, https://fr.wiktionary.org/wiki/tartinable).

983 Fournissons quelques exemples : *la mode parisienne* ↔ *la mode de Paris* ; *le docteur barbu* ↔ *le docteur qui a une barbe*, etc.

située, au niveau inférieur à celui de syntagme, mais au niveau supérieur à celui de « mot ». On voit notamment le livre II « Des noms » les mécanismes de création lexicale :

> quant au dérivatifs qui proprement signifient possession, les Français n'en ont guère parce que nous les vidons presque tous avec ‹de›, ‹du›, ‹dęs› et le nom du possédant : comme ‹ç'ęt l'epée **de** Pięrre, **du** Conetable, lę' piqes **dęs** avanturiers, la męzon **du** Çhançelier, **de** la Ręyne, **dęs** çhevaliers› (M1550b, f. 24 rº [H1980, p. 26] ; cf. cit. [224], p. 365)
> note : Le possessif ‹de› est un moyen productif de la dérivation.
>
> ‹Françoęs›, qui signifie "celui qui est natif de France" (M1550b, f. 22 vº [H1980, p. 25])
> note : Nom ↔ adjectif substantivé
>
> Quant à ‹ferrée› et ‹plombée›, ils sont bien participes féminins de ‹ferrer› et ‹plomber› : mais aussi ne signifient-ils pas ce que fait ‹ferreus› et ‹plombeus› (M1550b, f. 25 rº [H1980, p. 28])
> note : Participe, ou dérivation du latin ⟶ nom
>
> comme de ‹doner›, ‹doneur›, de ‹fraper›, ‹frap**eur**›, de ‹voęr›, ‹voy**eur**› (M1550b, f. 26 rº [H1980, p. 28])
> note : Verbe ⟶ nom en *-eur*

En même temps, ces analyses synthématiques occupent non moins le livre IV, « Du verbe », touchant à l'interprétation du participe, pour ne citer qu'un exemple :

> ‹j'ey męzon fętte› vs ‹j'ey fęt męzon› ((M1550b, f. 68 r° [H1980, p. 71] ; cf. cit. [271], p. 452)

Pour conclure provisoirement les domaines d'application afférents à la synthématique, nous dirions que celle-ci permet d'englober de diverses tentatives d'analyse concernant la formation de *mot* au sens large mais suffisamment précis. Concrètement, les discours métalinguistiques sur la formation de *mot* sont d'autant plus intéressants que celle-ci peut déstabiliser la division des domaines ou des PdD. Grâce au binôme fonctionnaliste d'assortiment de forme + mode d'emploi, nous pouvons relever les différents discours que Meigret a faits au cas par cas, tout en maintenant un fil conducteur. Nous pouvons penser que le synthème est l'unité la plus fine à laquelle pourrait aboutir une analyse formelle avant la linguistique structurale.

En ce qui concerne l'appréhension générale de la position méthodologique de Meigret, il convient de noter que l'opposition entre « selon l'ordre des paroles » et « selon le sens » ([251], p. 421) est gardée, et qu'on évite mieux de la prendre au pied de la lettre. En effet, le

grammairien reconnaît bien que l'« ordre des paroles » ne suffit pas à déterminer la signification, mais cela ne dit pas qu'il opte, une fois pour toutes, pour la désambiguïsation par le sémantisme. Bien au contraire, vu ses inlassables descriptions localisatrices et ses tentatives formalistes[984], son désir d'une grammaire formelle paraît d'autant plus ferme qu'il admet la limite de certains de ses formalismes. La grammatisation est pour Meigret perfectible, et une telle entreprise « positiviste », d'après lui, a ceci de particulier qu'elle laisse les empreintes de ses échecs. Ce sont les repères pour les successeurs.

En conclusion, certes, nous ne pouvons connaître ni si Meigret collecte bien fidèlement et intégralement les données, ni selon quel critère il sélectionne, sous contraintes de pages, les données à présenter ; par conséquent, et pour aller vite, nous ne pouvons pas vraiment reconstruire comment Meigret travaille respectivement sur le côté signifiant et sur le côté signifié[985]. Néanmoins, ce n'est pas bien grave, puisque notre tâche ne consiste pas à prouver que Meigret anticipe une monématique jusqu'à l'unité insécable. Plus modestement, nous souhaitons découvrir comment il s'efforce de couvrir l'écart entre les « classes de mots » conformes à son sentiment épilinguistique latinophone, et les « parties du discours » observées dans des données linguistiques françaises. La véritable utilité de la terminologie de *synthématique* est qu'elle nous permet de suivre plus finement les raisonnements de Meigret, ainsi qu'à y formuler plus pertinemment des hypothèses ; elle donne une fourchette de ce que nous pouvons ou ne pouvons pas déduire de la *Grammaire*, sur le plan méthodologique ou métalinguistique.

984 Cf. « Section xxi. Indication localisatrice », « § 83. Préposition : analyse distributionnelle de ‹de›, ‹du›, ‹dęs› », « § 159. Distributionnalisme », etc.

985 Nous faisons allusion à ce que Martinet appelle la *double articulation*.

§ 99. Schématisme du passif, ou dépouillement synthématique du verbe « intransitif »

Nous proposons ici l'étude synthématique de Meigret sur le *participe passif*. Cette étude, qui concerne *de jure* le système verbal, n'appartient néanmoins ni à la GV phrastique, ni à la GV à valence.

La question que Meigret se pose, courageusement et à plusieurs reprises, est celle de déterminer la nature de ce que nous appellerions le *participe passé*. L'incertitude le conduit à dénommer cet item tantôt le *participe passif* tantôt l'*infinitif prétérit*. Pour schématiser, la difficulté réside non seulement dans la forme syncrétique que partagent la voix passive (construite avec *être*) et le prétérit parfait (construit avec *avoir* ; cf. cit. [270], p. 451)[986], mais aussi dans les apparences confuses auxquelles aboutissent les expressions, semblables mais subtilement différentes, de constructions intransitive, transitive et pronominale. Pour le grammairien, il faut donc avoir recours à la description de leurs traits environnementaux, et à la différenciation de leurs structures synthématiques[987].

Avant d'entrer dans la complexité, nous nous proposons de prendre connaissance de la position générale prise par Meigret sur le *verbe passif*, sur le rôle essentiel d'‹ętre› dans la formulation du passif, et surtout sur l'impossibilité d'‹ętre› de formuler un passif à son tour.

> [263] Au regard du passif il [= ‹ętre›] n'en a point : car nous ne disons point ‹*un home eté› : en ajoutant donc les participes passifs à ce verbe convenant en nombre, nous formerons les verbes passifs : comme ‹je suys ęymé›, ‹nou' somes ęymez›, ‹ils sont ęymez›. (M1550b, f. 109 vº [H1980, p. 106])

Le propos n'a rien d'étonnant : *être été n'existe pas. La manière dont Meigret le démontre est intéressante, il lui faudrait passer, sous nos yeux du XXIe siècle, au moins deux étapes pour expliquer le rapport ‹*un home eté› → *être été, si l'on réfère à la *translation* (au sens tesnièrien) d'un verbe transitif, *battre* :

N + rel.[COD]	ex. je suis ‹un **home q'on bat**›
↔ être + participe passif	ex. ‹je suys tou' lęs jours **battu**›
↔ N + participe passif	ex. je suis ‹un **home battu** tou' lęs jours›

Les deux étapes que nous venons de dire sont figurées par deux flèches bilatérales, qui indique la réversibilité[988]. Le nom générique ‹home› peut être considéré comme un *pronom*

986 Dit aussi le « second prétérit parfait et déterminé » dans le chapitre XII du livre IV, ou encore ‹le ſecond preterit pęrfęt› dans les paradigmes (M1550b, f. 114 rº-116 vº [H1980, p. 110-112]).
987 Cf. Colombat 2003d concernant la problématique de la « transitivité » dans le domaine latin.
988 Voir notre commentaire sur la citation [382], p. 714, au « § 162. Technique de résolution ».

qui englobe tout celui qui est doué de *logos* — raison et langue[989]. La substituabilité d'‹un home› ↔ *celui qui est* constitue le pivot métalinguistique durant tout ce raisonnement, non seulement dans le cas d'‹un home battu›, mais aussi d'‹*un home eté›.

En mentionnant l'anti-exemple ‹*un home eté›, Meigret suppose que son lecteur passe en vue toutes ces opérations, et qu'il parvient à comprendre l'impossibilité *être été qui s'ensuit. On entrevoit ici à la fois le point fort et le point faible de son formalisme : la formulation la plus nette de la vision de Meigret sur le verbe *être* se trouve dans le chapitre XXVI (le dernier) du livre IV « Du verbe » ; on est ici un cent feuillet (96 pour être exacte) après le début du livre. Le point fort de Meigret est que sa pensée à ce sujet est visiblement cristallisée avant sa rédaction ; et son point faible est justement qu'il lui fallait faire des efforts communicatifs pour la montrer à son lecteur. Rappelons-nous le but, pour lequel on commence par anticiper la prise de position de Meigret, sinon ultime, au moins en dernière instance : le schématisme du « passif » pénètre tout ce livre IV, et il est très complexe. Récapitulons ses postulats et nos constats :

(1) Il y a le *passif* (la diathèse), le *verbe passif* (la construction verbale passive), et le *participe passif*[990] ;

(2) Le *participe passif* a une fonction adjectivale, qui dérive de la résolution d'un verbe transitif[991].

Revenons au début du livre IV (62 vº-63 vº). Dès le chapitre II « Des significations ou genres des verbes », nous sommes aux prises avec le schéma passif de Meigret : ‹ętre› + participe passif + ‹de›, ‹du›, ‹par› ou ‹dęs› + agent, qui est laconique et surtout technique.

989 Meigret l'a dit aussi, « comme il soit beaucoup d'actions sur les choses tant inanimées qu'animées déraisonnables qui ne peuvent **user de parole** » (M1550b, 63 rº [H1980, p. 65])

990 Qui s'oppose à l'*infinitif passé*, pour partager le plan de l'expression (Hjelmslev 1971 [1943]) de ce que nous appellerons indistinctement le *participe passé* en termes actuels.

991 Alors que l'*infinitif passé* n'a pas cette fonction adjectivale, « ni ne requiert aucune suite qui lui soit nécessaire pour donner perfection de sens » (cf. cit. [270], p. 451). Cette différence reflète (ou *prolonge*, pour Meigret) l'opposition entre les verbes transitif et intransitif, et décidera l'accord ‹j'ey lęttres ecrittes› / ‹*j'ey ecrittes lęttres› (cit. [271], p. 452).

Tableau 15 : Verbe transitif, passif ou « intransitif »

Type \ Test	Opposition des voix active / passive		Ni l'une ni l'autre
	→ « verbes véritablement et parfaitement actifs », cit. [265] ; « actif transitif », cit. [267]	« verbe(s) passif(s) », cit. [264] ; « le passif », cit. [265] (— *Construction passive*)	(→ *Verbe intransitif*)
Ⓐ *allé(e)*, *venu(e)*	‹*j'ey venu a Rome›		‹je suys venu a Rome› v
Ⓑ *frappé(e)*, *aimé(e)*	‹j'ęyme Pięrre›	‹Pięrr' ęt eymé de moę› ‹je suys frappé de Pięrre›	x
	‹j'ęyme›, ‹tu ęymes›	‹je suys ęymé›, ‹tu ęs ęymé›	x
Ⓒ **dormi(e)*	(— *j'ai dormi*)	‹*je suys dormy› ; ‹*il ęt dormy›	v
Ⓓ *endormi(e)*	‹j'ęndors Pięrre› ↔ ‹je fęs dormir Pięrre›	‹je suys ęndormy›, ‹tu ęs ęndormy›, ‹il ęt ęndormy› (— *je me s*uis *endormi*)	x

Avant tout s'imposent deux constats. Premièrement, ce que Meigret appelle *verbe* couvre tant vraiment le verbe (entité lexicale abstraite sans être conjuguée) que la construction (mise en discours). Deuxièmement, l'appellation de *transitif* existe déjà, mais aucune occ. d'*intransitif* n'est trouvée dans la *Grammaire* en entier. Ce qu'on peut en déduire pour l'instant est que le type de verbe comme *venir* et *dormir* n'est pas un « actif transitif » (cf. cit. [267]), ou un « verbe véritablement et parfaitement actif » (cf. cit. [265]).

Avec perspicacité, Meigret a saisi un critère formel qui permet de différencier les verbes « actif transitif » ou non : c'est de détecter le caractère passif ou non de son participe.

> [264] ❶Comme donc il soit deux genres de verbes : l'un actif et l'autre passif : ❷ceux [les verbes] ne sont point **véritablement dits actifs** qui ne peuvent former d'eux un participe passif : ❸attendu que les verbes passifs ne sont formés des actifs qu'avec ce participe-là joint au verbe substantif ‹ętre›. ❹Parquoi, combien qu'‹**allé**› et ‹**venu**› soient participes de la même figure que les passifs, ils ne forment pas toutefois les verbes passifs : parce qu'ils sont de signification active. ❺Car, quand nous disons ‹je suis venu a Rome›, il n'y a non plus de signification passive que quand je dis ‹je voęs a Rome› : aussi de vrai disons-nous ‹je suys venu a Rome› pour le prétérit ‹*j'ey venu a Rome›. (M1550b, f. 62 v° [H1980, p. 65])

> [265] Somme donc que nous estimons les **verbes véritablement et parfaitement actifs** qui peuvent former d'eux un **parfait et entier passif** en toutes les personnes : ce que lors advient quand l'agent et le patient peuvent être animaux ou autre substance raisonnable : comme ‹j'ęyme Pięrre› : que nous pouvons résoudre par le passif ‹Pięrr' ęt eymé de moę›. (M1550b, f. 63 r° [H1980, p. 66])

❶ L'opposition des genres de verbes, ou des voix active ou passive, est fournie comme le révélateur (au sens photographique du terme).

❷ Le test des verbes « véritablement dits actifs », ou « véritablement et parfaitement actifs », consiste en un conditionnel : un verbe sous examen est-il capable de former un participe passif, même un « un parfait et entier passif » ? En d'autres termes, son participe est-il passif ou non ?

❸ Le schéma du passif ‹ętre› + participe passif (+ ‹de›, ‹du›, ‹par› ou ‹dęs› + agent) est convoqué, même s'il n'est mentionné que de façon partielle.

❹ Deux contre-exemples, ‹allé› et ‹venu›, qui sont bien des participes, mais dont la *signification* (i.e. *voix*) est (toujours) active. Ils n'ont pas de construction passive ; ils peuvent être considérés comme des verbes défectifs, dans la mesure où la structure synthématique *avoir + ‹allé› / ‹venu› fait défaut.

❺ Un test de permutation pour révéler la voix active de ‹je suys venu a Rome›, qui est autant que de dire ‹je voęs a Rome›[992].

Dans un deuxième temps, le grammairien autorise la version faible du schéma du passif : ‹ętre› + participe passif, en incluant le type d'énoncé : ‹je suys ęymé›. Il précise simultanément et positivement[993] que dans ce type d'énoncé, « sans sousposé », c'est-à-dire, dépourvu de ‹de›, ‹du›, ‹par› ou ‹dęs› + agent :

> [266] Au surplus, les verbes actifs et passifs sont quelquefois **sans sousposé** : et lors leur action ou passion est **indéterminée** : comme ‹j'ęyme›, ‹tu ęymes›, ‹je suys ęymé›, ‹tu ęs ęymé›. Au deux premiers desquels le patient est **indéterminé** et aux autres l'agent. (M1550b, f. 63 v° [H1980, p. 66])

Quand il n'est pas entièrement satisfait, le schéma du passif cesse (temporairement) de *fonctionner*, à savoir, de distinguer les voix active et passive. L'absence du syntagme prépositionnel donne certes une forme incomplète du schéma, mais cela ne conduit pas forcément à l'interprétation inverse, autrement dit, à la voix active. On n'est pas loin de la notion de *signifiant zéro* telle que Martinet l'a définie. La voix de ‹je suys ęymé› *peut* rester passive — nous disons bien *peut* — puisqu'elle, indéterminée, peut seulement l'être et ne l'est

992 Le raisonnement sur la phrase ‹*j'ey venu a Rome› peut prêter à confusion. Pour nous, il s'agit d'une formulation forgée à caractère pédagogique. Elle ne se comprendra autrement qu'à la voix active ; elle donne à voir *même* plus sûrement la voix active que ‹je suys venu a Rome› ne l'est.

993 Au sens où l'on dit positive une loi écrite.

pas nécessairement. En somme, le schéma, même si dans une version faible, indique encore normalement la voix passive.

Du point de vue métalinguistique, cette réserve de l'indétermination de voix décèle que le grammairien vise à une portée la plus générale possible, une linguistique générale. Nous pouvons imaginer que, quand Meigret pose cette indétermination, il garde en vue les autres situations de la GV phrastique dans lesquelles l'agent *et* le patient ont toujours leur place. Or, avec son esprit de rigueur, le grammairien est obligé de discuter la légitimité du passif non agentif. Il partage avec les structuralistes certains points communs : tenter de formaliser des schémas, et en même temps, examiner systématiquement ses propres raisonnements jusqu'à prendre des précautions (parfois excessives).

§ 100. ‹dormy›› / ‹ęndormy› : préfixe ‹ęn›, qui transforme le verbe en transitif

La typologie des trois verbes (transitif, passif et intransitif, pour aller vite) étant mise en place, Meigret pointe qu'un type peut devenir l'autre.

> [267] Pourquoi ‹dormir› n'en peut forger [former un passif, en conformant au schéma être + participe passif] parce qu'il n'a point de telle sorte de participes : nous ne disons point de vrai ‹*je suys dormy› : ni ‹*il ęt dormy›. À la vérité aussi la signification semble plus montrer une passion qu'action : d'autant que c'est une certaine violence faite en la partie sensitive qui lui empêche ses opérations. Et toutefois si nous y ajoutons la préposition ‹ęn›, il est parfait actif, dénotant celui qui **gouverne** le verbe, être la cause de l'action : et lors le verbe peut **gouverner** et être transitif. Nous appelons un verbe **actif transitif**, quand son action se peut transférer en un autre : comme ‹**j'ęndors Pięrre**› qui est autant à dire que ‹**je fęs dormir Pięrre**› : par ce moyen je suis la cause qui fait que l'action de dormir s'imprime en Pierre. Au demeurant, il forme un participe passif et subséquemment un verbe passif et parfait en toutes ses personnes : car nous disons ‹je suys ęndormy›, ‹tu ęs ęndormy›, ‹il ęt ęndormy›. (M1550b, f. 63 v° [H1980, p. 66])

Étant donné que la phrase ‹*je suys dormy› est écartée, et que celle ‹je suys ęndormy› est vérifiée, le grammairien se donne la tâche d'expliquer pourquoi le préfixe ‹ęn› change tout. (Abstenons-nous de raisonner avec « s'en dormir », forme moderne qui pourrait surgir en notre tête.)

Quand Meigret dit une « telle sorte de participes », il veut dire le participe passif. Ce qui est en question n'est pas le « participe » tout court, mais le « participe » en tant qu'il est capable de former un synthème signifiant la voix passive. Au fond, *(avoir) dormi* existe, mais *(être) dormi* ne l'est pas.

La façon dont Meigret met en relief le caractère transitif d'‹ęndors› est remarquable.

> ‹j'ęndors Pięrre› ↔ ‹je **fęs** dormir Pięrre›

N'est-ce pas ce qu'on appellerait un test de mise en évidence ? Les syntacticiens d'aujourd'hui continuent à y recourir pour révéler l'(in)transitivité des verbes.

La structure sémantique du verbe transitif étant explicitée, le grammairien sait qu'il peut élucider la transformation déclenchée par le préfixe ‹ęn›. À travers de ce processus, un verbe (intransitif) obtient sa rection, en devenant un verbe « parfait actif », « transitif », capable de « gouverner » et de « faire ».

Il importe ici d'observer comment Meigret rationalise le passage du verbe intransitif au verbe transitif. Pour nous, il y a au moins trois niveaux intéressants dans cette rationalisation.

Au premier niveau, on constate que Meigret trouve possible (même nécessaire) d'expliquer cette subtilité, au lieu d'en passer en cataloguant séparément un verbe *dormir* et un autre *endormir*. Possédé mais non pas aveuglé par la recherche des règles, notre grammairien observe et enregistre patiemment les comportements et les traits des deux verbes. Référons-nous à un de ses grammairiens contemporains. Palsgrave liste tous les mots, et les répartit comme dans un *Ars minor* de Donat. Il mentionne « *endormyr*, (de *je suis endormy*) » pour illustrer certains « modes infinitifs qui viennent seulement des verbes passifs » ; pour cette raison, il pense impossible de dire « *ie endors* avec un sens actif » (Palsgrave 2003 [1530], p. 511). Là, en revanche, Meigret voit un « verbe actif transitif ». De manière générale, le grammairien anglais du français ne touche pas la question de valences, projette sommairement sur 18 verbes traités un seul schéma S+V(+O)[994]. La comparaison des deux approches suffit à montrer la différence entre un syntacticien qui différencie les structures dans l'optique synthématique, et un lexicographe qui s'en tient aux généralités.

Au deuxième niveau, on constate dans quelles ressources le grammairien puise sa solution. Les notions philosophiques fréquemment utilisés comme *cause*, *passion*, *action*, *(partie) sensitive*, *opération*, *transférer*, etc. laissent percevoir l'influence de la scolastique, voire de la grammaire spéculative. Ces termes font de ce passage, presque une dissertation en philosophie, et sans doute un des paragraphes les plus théoriques de la *Grammaire*. La solution que Meigret envisage consiste à inventorier les champs sémantiques de *dormir* et *endormir*, puis à les contraster selon que leur participe est « parfait actif » ou « passif ». Sur le même sujet, Hausmann (1980, p. 173-174) eut beau voir dans ces démarches une opération comparable à la transformation chomskyenne entre actif et passif, et une sémantique structurale en faisant allusion à A. J. Greimas (1966)[995]. Néanmoins, il semble perdre de vue que tout cela consiste à exposer la différence des verbes transitifs et intransitifs ; en effet, certains verbes qui, comme *dormir*, ne connaissent pas de construction passive, ne seront soumis à la transformation standard.

Au troisième niveau, la synthématique permet effectivement de bien situer la série des opérations sous examen. Si la ressource philosophique permet à Meigret d'*envelopper* (de

994 En outre les 6 accidents commentés, Palsgrave (1530) structure sa discussion sur le verbe *parler*, par exemple, sur deux axes ; celui qui classe ce verbe à la première conjugaison ; et celui qui énumère tous les *tens* (temps), sous-classés par le *mode*. À considérer le facteur de son épilinguistique anglophone, cf. « § 20. Épilinguistique et endo-grammatisation ».

995 A. J. Greimas, 1969. *Sémantique structurale : recherche de méthode*.

considérer comme un tout) les champs sémantiques de *dormir* et *endormir*, c'est le préfixe ‹ęn› qui, ingénieusement repéré sur le plan de l'expression, lui permet de *développer* (de présenter en démontrant) la recherche formelle aboutie. Le préfixe ‹ęn› est un trait compositionnel non seulement distinctif (la deuxième articulation) mais aussi fonctionnel (la première articulation) pour opposer *dormir* à *endormir*. Il s'ensuit que, afin d'aborder un problème synthématique, notre grammairien a su travailler séparément le côté signifiant et le côté signifié, pour les rejoindre finalement par un mécanisme décisif ou une analyse pointue.

À vrai dire, les préfixes qui peuvent transformer un verbe intransitif en un verbe transitif ne sont pas si nombreux. Nous ne pouvons qu'admirer le fait que Meigret a fait un bon choix, ce qui implique une certaine collecte des formes et leur dépouillement au préalable. Donc, force est de constater une aisance certaine avec laquelle le grammairien manie les formes : une belle opposition formelle vaut plus de mille mots.

Nous nous sommes mieux préparés à apprécier la synthématique meigretiste mise en œuvre dans le long passage cité. Plusieurs impossibilités s'imposent à première vue : on ne peut pas dire qu'il s'agit de morphologie ou de composition de mots (rôle de ‹ęn›) ; ni d'un Chomsky intéressé par la transformation actif / passif, ou intransitif / transitif ; ni d'un Tesnière dissertant sur la *translation* d'un verbe monovalent en celui bivalent. Nous y observons pourtant bien un très fin questionnement syntaxique, ou plus précisément synthématique, dans la mesure où il y a le découpage sur le plan de signifiant (*en* + *dormir*), et la tentative de répartir les unités décomposées à leurs rôles sur le plan de signifié (« dormir » vs « faire dormir »[996]). Qui plus est, ce à quoi nous avons affaire est la mise en évidence des types de verbe ou de construction : diversifier formellement ces structures est déjà difficile, ne serait-ce encore plus difficile de les expliquer sans être tautologique ? La combinatoire de *en + dormir* constitue un instrument pédagogique puissant à ce but.

996 Ce qui donne encore lieu à l'opposition transitif vs intransitif au niveau du système grammatical.

§ 101. ‹ętre› / ‹auoęr› : auxiliaire

Comment expliquer le participe requiert parfois un auxiliaire *avoir* parfois un *être* ?

> [268] Si aussi nous disons que le verbe substantif ‹suys›, ‹ęs›, ‹ęt› tient le lieu de ‹ęy›, ‹as›, ‹a› pour autant que nous ne pouvons dire en notre langue en ayant égard à l'**usage** : ‹*je m'ey ęymé›, et que par ce moyen ‹ęymé› soit l'**infinitif prétérit**, il nous faudra confesser que ‹suys›, ‹ęs›, ‹ęt› ne **gouverne** pas **toujours** le participe passif. (M1550b, f. 64 v° [H1980, p. 67])

Le test de substitution est mis en place. C'est bel et bien une question d'assortiment de forme[997]. Dans ce cadre, les structures synthématiques *avoir aimé*, *être aimé* et *m'être aimé* sont autorisées, alors que celle ***s'avoir aimé* ne l'est pas. L'aptitude combinatoire de l'infinitif prétérit ‹ęymé› contraint celui-ci à joindre l'auxiliaire *avoir* et non pas *être*.

Toutes ces descriptions sur l'auxiliaire *avoir* ou *être* se basent sur l'usage, dont l'importance méthodologique traverse toutes les études entreprises chez Meigret[998]. Du point de vue structuraliste / fonctionnaliste, l'usage correspond à la collecte des données empiriques. Cet empirisme scientifique, qui caractérisera plus tard le métier de linguiste au XXe siècle, se manifeste bien chez notre grammairien du XVIe siècle.

Meigret est confronté à un court-circuit de son formalisme. Souvenons-nous du schématisme du passif : ‹ętre› + participe passif + ‹de›, ‹du›, ‹par› ou ‹dęs› + agent, dans lequel la présence de l'auxiliaire ‹ętre› est indispensable. Cependant, le grammairien doit ici « confesser que ‹suys›, ‹ęs›, ‹ęt› ne **gouverne** pas toujours le participe passif ». Cette tonalité concessive n'est pas sans rappeler la prudence avec laquelle le grammairien avoue que le schéma du passif, lorsqu'il n'est pas entièrement rempli, laisse indéterminée la diathèse active ou passive de la construction (cf. cit. [266], p. 442). Sous-entendu, il ambitionne que ce dernier schéma soit *toujours* valide. La phrase ‹je me suys ęymé›[999] y fait objection, puisqu'elle, « gouvernée » par le verbe *être*, porte pourtant le sens actif. En dernière instance, donc, la construction V[trans.] + pron.[réfléchi] de voix active, dite pronominale[1000], est imputée à l'usage. Cela dit, même si elle n'est pas prise en compte par le schéma, elle est admise.

997 Cf. « § 98. Analyse synthématique ».
998 Cf. « § 23. Linguistique de l'usage ».
999 Que nous formulons en référence de l'anti-exemple ‹*je m'ey ęymé›.
1000 Pour information, c'est ce qu'on appellerait un verbe *anticausatif*, dont la forme « primitive » — avant la construction pronominale passive — est un verbe causatif (ou factif) reconnaissable, cf. Fotiadou et Vassiliadou 2011; Heidinger 2008.

Le schéma du passif est efficace, mais il rencontre ses limites devant la construction pronominale. Il a permis à Meigret de distinguer le syncrétisme du participe en l'*infinitif prétérit* et le *participe passif* (cf. N979), et de prendre aussitôt en considération la construction pronominale. Néanmoins, le même schéma l'arrête de pousser plus loin ses études sur cette construction pronominale.

Après tout, rien n'empêche d'apprécier la distinction nécessaire, quoi qu'encore insuffisante, entre l'*infinitif prétérit* et le *participe passif*. Nous apprenons aussi que l'innovation terminologique de Meigret résulte du besoin de désambiguïsation, et plus préalablement, de l'analyse d'au moins quatre cas de figure synthématiques : *avoir aimé*, *être aimé*, **s'avoir aimé* (‹*je m'ey ęymé›), *s'être aimé*.

Il convient de noter que parmi ses contemporains, Meigret avance le premier, au moins de manière particulièrement nette, dans cette difficile classification des verbes intransitif, transitif et pronominal. Plus remarquable est qu'il ose raisonner par l'absurde, en représentant également les usages fautifs ou discutables comme, ici ‹*je m'ey ęymé›, plus haut ‹*j'ey venu a Rome›[1001], etc. Rien n'atteste mieux que ces anti-exemples, chez le grammairien, une collecte générale des données et un dépouillement méthodique de celles-ci. On peut aller jusqu'à dire qu'il fait confiance à l'intelligence de son lectorat, lui confie la possibilité d'examiner lui-même ses analyses. La *Grammaire* apprend une méthodologie structuraliste, au moyen de laquelle des sciences du langage pourrait se confronter et s'accumuler. Bref, elle n'est pas dogmatique, elle est conçue pour inspirer les futures linguistes[1002].

1001 Voir le tableau récapitulatif au « § 99. Schématisme du passif, ou dépouillement synthématique du verbe « intransitif » ».

1002 Lisons : « Ne pensez pas toutefois que j'aie une estime si outrecuidée de la suffisance de mon entendement et de ma diligence que je ne tienne mon œuvre plutôt ébauchement qu'œuvre parfaite : combien que j'espère qu'elle ne sera pas trouvée si lourdement ébauchée qu'il ne soit bien aisé à tout autre, l'entreprenant par ci-après, lui donner à peu de travail entière polissure. » (cit. [61], p. 130) ; « Mais, avant que de poursuivre cette manière de bâtiment et les grâces, il faut premièrement voir si l'épreuve et recherche des matières que je fais, qui sont les huit parties d'oraison, vous sera agréable. » (cit. [34], p. 95)

§ 102. Présence / absence de ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, ou ‹par› : passif agentif ou non agentif

Le schéma du passif doit-il toujours être pris au sens rigide, c'est-à-die que la construction passive est nécessairement composée d'un agent ? L'attitude de Meigret est flottante.

Un feuillet et demi avant, Meigret souligne que l'application incomplète du schéma ‹ętre› + participe passif (+ ‹de›, ‹du›, ‹par› ou ‹dęs› + agent), « sans sousposé »[1003], aboutit à l'indétermination de l'action / passion.

> [269] D'autant que tous participes passifs **gouvernent toujours** avec les prépositions ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, ou ‹par›, j'entends le sousposé qui doit être le surposé du verbe actif : comme ‹je suys ęymé de Pięrre, du peuple, dęs çitoíens›, et ‹par lęs soudars› (combien que ‹par› n'est guère usité) lesquels nous **résoudrons** ainsi par l'actif : ‹Pięrre m'ęyme›, ‹le peuple m'ęyme›, ‹les çitoíens m'ęymet›, etc. (M1550b, f. 65 r° [H1980, p. 67])

Ici, on n'est pas sûr de savoir dans quel sens ce schéma « gouverne toujours ». Est-ce à dire que sans le groupe prépositionnel le participe passif ne peut pas gouverner ? Nous n'osons pas de trancher la question. Si on a lieu de laisser indéterminée la diathèse active ou passive d'une construction, on ne peut pas dire qu'un passif non agentif n'en est plus un.

Dans un autre passage, au sujet de la construction pronominale passive, Meigret dit qu'il y a une espèce du *passif indéterminé* :

> Comme donc nous n'ayons point exprimé leurs agents, nous dirons donc que ce sont passifs indéterminés […] Or advient-il quelquefois que nous exprimons l'agent ou sousposé tout ainsi qu'es verbes passifs avec les prépositions ‹de› ou ‹par› : comme ‹çe vin se boęt par lęs yvroñes› : et lors se fait la résolution tout ainsi que des autres passifs : de sorte que nous **résoudrons** ‹çe vin se boęt par lęs yvroñes›, ‹lęs yvroñes boęvet çe vin› (M1550b, f. 64 rº- 64 vº [H1980, p. 67] ; cf. cit. [380], p. 712)

Le *passif indéterminé* peut en devenir un « tout ainsi que des autres passifs », si on y ajoute un « agent ou sousposé ». Nous pensons que, même si dépourvu d'agent ou sousposé, ce *passif indéterminé* demeure un passif. Il est simplement incomplet sous l'aune du schéma du passif. De ce point de vue, Meigret réserve une place pour ce qu'on appellerait *passif non agentif*.

L'attitude flottante de Meigret intéresse notre étude de son méthodologie, parce qu'elle décèle la tension dans la tête du grammairien : chercher une grammaire la plus formelle possible,

1003 cit. [266], p. 442, au « § 99. Schématisme du passif, ou dépouillement synthématique du verbe « intransitif » ».

mais modérer sa rigidité pour recueillir les faits de langue. Nous nous proposons de reconstruire ses raisonnements comme les suivants

(1) Meigret applique le schéma du passif autant qu'il se peut. Le passage équivaut à dire ceci : la jonction de participe passif + ‹de›, ‹du›, ‹par› ou ‹dęs› + agent permet *normalement*, sinon *formellement*, de formuler la voix passive.

(2) Compte tenu de la rigidité du schéma, il ouvre la porte à une version faible. L'étiquette *passif indéterminé* permet de prendre en compte les constructions qui ne remplissent pas toutes les conditions du schéma, mais qui semblent relever du passif.

Ce mouvement de balancement témoigne certes de l'immaturité des études du grammairien, mais tout aussi bien de sa conception holistique (ne laisser rien échapper à ses études) et de son étiquetage souple. Concrètement, grâce à ces deux derniers points, la *Grammaire* est perfectible.

Il convient maintenant d'apprécier un détail dans le premier passage (cit. [269], p. 449) : « combien que ‹par› n'est guère usité ». Meigret n'est pas sûr que la préposition ‹par› soit souvent utilisée, mais il choisit de l'inscrire dans la discussion en suspendant sa validité. Il juge bon de conserver cette incertitude, même si elle peut aller jusqu'à laisser douter du bien-fondé du schéma. C'est de cette manière que le grammairien entretient l'équilibre entre sa quête d'une grammaire formelle et son respect des faits observés.

Pour conclure, Meigret a soigneusement examiné le passif pourvu ou dépourvu de ‹de›, ‹du›, ‹dęs› ou ‹par›. Le passif agentif et le passif non agentif étant distingués par son schéma du passif, il préconise la première construction, tout en admettant l'existence de la seconde. Cela révèle sans doute les limites de son formalisme, mais aussi un équilibre plausible, le sien, entre théorie et empirie.

§ 103. Infinitif passé (ou prétérit) / participe passif à caractère adjectival

Le présent § consiste à découvrir comment Meigret établit, dans sa recherche formelle, l'opposition entre *infinitif passé* (ou dit *prétérit*, ou encore dit *infinitif prétérit et actif*) et *participe passif*, puis comment il l'applique pour résoudre leur problème de l'accord avec leur « sousposé » ou « surposé »[1004]. Au fond, il s'agit de deux modes d'emploi du participe, l'un connote le temps (passé) et l'autre la diathèse (passive).

Dans la *Grammaire* en entier, il y a 27 occ. d'*infinitif passé*, et 23 d'*infinitif prétérit*. Deux formes désignent une seule et unique entité linguistique : le participe qui indique le « temps passé du verbe actif », et qui s'oppose au participe « passif ».

> [270] Mais, comme il soit quelquefois nécessaire de parler des choses passées parfaitement et sans suite, les Français ont forgé un autre **prétérit parfait**, par le moyen du verbe ‹ey›, ‹as›, ‹a› **gouvernant** l'infinitif, signifiant le temps passé du verbe actif nécessaire à la locution : comme ‹j'ey ęymé Dieu› : là où ‹ęymé› est l'**infinitif passé** du verbe actif ‹ęymer›, **ni ne requiert aucune suite qui lui soit nécessaire pour donner perfection de sens**. (M1550b, f. 67 r° [H1980, p. 70])

Du point de vue sémantique, le *prétérit parfait* exprime les « choses passées parfaitement et sans suite », et tel état d'arrêt ou finitude demeurera substantiel dans notre définition du *passé composé*.

L'entité étant identifiée, nous voyons que deux traits formels, qui permettent de séparer l'infinitif passé et le participe passif, concernent respectivement leur assortiment formel de l'auxiliaire, et leur mode d'emploi qui implique une *suite* ou non :

> auxiliaire 'avoir'+ infinitif passé + Ø [1005]
>
> auxiliaire 'être'+ participe passif + ‹de›, ‹du›, ‹par› ou ‹dęs› + agent

La suite qui pourrait être « requise pour donner perfection de sens » — son identification ne pose plus de problème — est donc le SP ‹de›, ‹du›, ‹par› ou ‹dęs› + agent. Le schématisme du passif pénètre effectivement partout dans le livre IV.

Après la formalisation du *prétérit parfait*, le grammairien s'attaque au problème de l'accord avec son COD.

1004 En nos termes, respectivement, complément d'objet direct (COD, ex. ‹j'ey **fęt męzon**›), ou tête de syntagme nominal (ex. ‹j'ey **męzon fętte**›).

1005 Sans compter la *suite* de COD (‹Dieu›) qui est un élément plutôt externe par rapport à la structure synthématique sous examen.

> [271] ❶Davantage, si cette façon de prétérit était formée par le participe, nous ne pourrions dire ‹j'ey dormy› : vu que ce ‹dormy› ne peut recevoir un substantif : car nous ne disons pas ‹*un home dormy›. ❷Outre plus je voudrais bien qu'on me dise de qui est **gouverné** ‹lęttres›, quand nous disons par le participe ‹*je vous ey ęnvoyées dęs lęttres›. ❸Si nous disons que ‹lęttres› est **gouverné** par le seul verbe ‹ey› et conjoint au participe ‹ęnvoyez›, le sens sera qu'aucunes lettres à vous envoyées sont en ma possession : tout ainsi que quand nous disons ‹j'ey męzon fętte›, je ne dis pas que l'ai faite, mais qu'une maison faite est mienne : et toutefois j'entends dire que je vous ai fait tenir des lettres et non pas que je les aie par devers moi. ❹Joint aussi que communément le participe suit son substantif s'il est exprimé : comme ‹j'ey męzon fętte› : ‹j'ey lęttres ecrittes› ou ‹datées d'un tęl an› : et non pas ‹*j'ey fętte męzon› : ni ‹*j'ey ecrittes› ou ‹datées lęttres d'un tęl an›, toutes lesquelles clauses sonnent en temps présent. ❺Si donc nous voulons confesser vérité, nous trouverons que ce prétérit se forme par l'infinitif prétérit et actif (M1550b, f. 68 r° [H1980, p. 71])

Deux mots très généraux au préalable. La question n'est pas au niveau de V[intransitif] + *N. Meigret vise en effet à une solution plus générale, suivant laquelle non seulement l'accord entre COD et V, mais aussi le choix d'auxiliaire (*être* ou *avoir*) dans la formation du prétérit seront tranchés. En termes plus techniques, dans la décision de l'accord (ou non) la question essentielle est toujours de savoir à quel élément attacher l'adjectif participial. Là, le schéma du passif permet de discerner si un participe est adjectival ou, selon les termes de Meigret, de révéler si sa structure synthématique est réductible au rapport auxiliaire 'être'+ participe passif.

❶ Contraint par la pénurie des moyens terminologiques, le grammairien propose de distinguer le participe passif et l'infinitif passé par une opposition formelle : selon que ceux-ci sont *résolubles* par le verbe *être*[1006]. Le synthème ‹*(un) home dormy› est impossible parce que sa structure verbale au départ — avant la nominalisation — est *(un) homme qui a dormi* ; ce qui est sous-entendu par ‹j'ey dormy›. Notons donc que, dès la première phrase, il s'agit d'un raisonnement par l'absurde.

❷ Un raisonnement par l'absurde encore, avec un autre anti-exemple ‹*je vous ey ęnvoyées dęs lęttres›. Suivant le raisonnement de Meigret, cet énoncé ne prend sens que quand il est réécrit par ‹j'ey lęttres ęnvoyez›[1007], ou ‹j'ey lęttres ecrittes›, puisque l'accord du participe (que Meigret dirait *adjectival*) en nombre et genre avec le COD implique la reconnaissance de son gouverneur, qu'est ce SN à fonction COD, ‹lęttres›. Cet accord est faux, car le véritable gouverneur est le groupe verbal *ai envoyé* (et non pas l'auxiliaire *ai*). Notons la flexibilité de la description dépendancielle sous examen : celle-ci permet d'analyser à titre hypothétique

1006 Cf. « § 162. Technique de résolution »
1007 Nous forgeons ce tour selon le contexte.

une construction que le grammairien juge fausse. Nous allons voir que si ce dernier a percé le secret du SV *ai envoyé*, il va prendre un détour pour y arriver, parce qu'il a choisi de s'attaquer à la version erronée de l'énoncé ‹*j'ey ęnvoyées›[1008].

Dans un énoncé correct *je vous ai envoyé des lettres*, En effet, un tel sentiment sémantico-syntaxique, celui de Meigret, est différent du nôtre, car nos contemporains diraient que le gouverneur des *lettres* est le groupe verbal *ai envoyé*.

❸ Il mène au bout le raisonnement par l'absurde, en démontrant que le synthème ‹lętttres ęnvoyées› n'implique pas l'idée d'accomplissement (*ai envoyé*), mais l'idée de possession (où l'auxiliaire ‹ey› est interprété à tort comme un verbe, et ‹ęnvoyées› comme un adjectif). Incohérence démontrée, réfutation achevée.

❹ En fin de compte, la structure synthématique de l'adjectif participial requiert un verbe *être*, « le participe suit son substantif » : auxiliaire 'être'+ participe passif. Les deux dernières paires d'exemples sont une synthèse, à vrai dire un peu acrobatique, de deux schémas que nous symbolisons au tout début, à savoir auxiliaire 'avoir'+ infinitif passé et auxiliaire 'être'+ participe passif.

‹*j'ey fętte męzon›, ‹*j'ey ecrittes ou datées lętttres d'un tęl an›

C'est un contre-exemple simple d'auxiliaire 'avoir'+ infinitif passé.

‹j'ey lętttres ecrittes ou datées d'un tęl an›

Cela est une combinaison dont la première moitié ‹j'ey› est le verbe transitif au sens de *posséder*, V[trans.] 'avoir'(+ SN), et dont la seconde moitié est un synthème, ‹lętttres ecrittes ou datées d'un tęl an›, réductible au rapport (auxiliaire 'être') + participe passif. Un signe de la confiance que Meigret fait à son traitement ?

❺ Compte tenu que le participe a un mode d'emploi autre que le passif, Meigret propose un nouveau terme, *infinitif prétérit et actif*, dit aussi *infinitif passé*.

Afin de percevoir un peu autrement la complexité du raisonnement sous examen, nous pouvons nous demander, à titre d'expérimentation, comment Meigret analyserait un syntagme comme *les lettres que j'ai écrites*. Difficile. Il dirait que c'est faux. Il fallait le réécrire par *j'ai*

1008 À vrai dire, soit, on apprécie le style minutieux de son argumentation, soit on s'y perd … Néanmoins, cela est un trait de son structuralisme ou, tout au moins, son esprit systématique.

les lettres qui sont écrites, parce que seulement la structure synthématique (auxiliaire ‘être’) + participe passif permet l’accord.

Pour conclure provisoirement, le problème rencontré ici reste solidaire de deux démarches théoriques que Meigret a entreprises : le formalisme du schéma du passif (y compris le verbe *être* impliqué), et la distinction entre participe passif et infinitif passé (ou dit prétérit). À cela s’ajoute que le syncrétisme d’*avoir*, tantôt au sens de *posséder* tantôt étant à fonction d’auxiliaire, complique par défaut son analyse. Notons aussi que, à la profondeur, ces problèmes tournent autour de la difficile séparation des verbes transitif / intransitif ; d’où les exemples ‹fęre› (*faire*), ‹ecrire› et ‹dater› d’une part, et ‹dormy› d’autre part. À cause des comportements différents de ces deux types de verbe, l’un est susceptible de faire adjectif, l’autre non (‹*un home dormy›).

Dans le passage suivant, la distinction du participe passif / infinitif passé contribuera même à éclairer l’enchâssement de l’auxiliaire *être* dans le prétérit des « aucuns verbes ».

> [272] Il est vrai toutefois qu’aucuns de nos verbes forment ce prétérit par un participe qui a la forme de participe passif et avec le verbe substantif : de sorte qu’au lieu de dire ‹*j’ey allé a Rome›, ‹*j’ey venu a Rome›, nous disons ‹je suys allé a Rome›, ‹je suys venu a Rome› : lesquels (et si autres y a) n’ont pas signification passive et, en défaut de l’**infinitif actif et prétérit**, nous en usons avec le verbe substantif, d’autant qu’**un participe ne se peut joindre à aucun substantif par quelque autre verbe que par le substantif ‹suys›, ‹ęs›, ‹ęt›, non plus que tous adjectifs et tous autres noms ou pronoms** que nous pourrions joindre aux noms sans verbe ni préposition : comme ‹l’home bęl, bon, joyeus, blanc, ęymé› : tous lesquels et tous autres nous pourrons bien joindre par le verbe substantif : comme ‹l’hom’ ęt blanc, il ęt venu, l’home ęt saje› (M1550b, f. 68 v°-69 r° [H1980, p. 71])

Meigret réanalyse les constructions ‹je suys allé a Rome› et ‹je suys venu a Rome› en introduisant la structure de « l’infinitif actif et prétérit ». Ce type de verbe, que nous appellerions *intransitif*, a besoin d’un auxiliaire *être*, parce que son participe n’a « pas signification passive », et qu’il fonctionne comme « tous adjectifs et tous autres noms ou pronoms ». Nous avons donc affaire à un participe adjectival, qui forme la combinaison N + (être +) adj. comme dans ‹l’home bęl, bon, joyeus, blanc, **ęymé**›, ou dans ‹l’hom’ ęt blanc, il ęt **venu**›. C’est un schématisme évidemment osé, mais remarquable pour sa clarté.

Le caractère adjectival du participe passif est officiellement attesté. Ce participe est au rang des adjectifs, noms et pronoms[1009], à cause de sa structure synthématique qui requiert un verbe substantif, et qui est réductible au schéma du passif.

1009 Qui sont groupés probablement pour leur fonction comme « nominatif », cf. « § 89. Fusion du cas nominatif et de la classe nominale » et « § 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative ».

§ 104. Participe nominalisé et gouvernance verbale

Dans la perspective de la grammaire latine étendue, ce n'est qu'un sens commun de dire que le *participe* (présent) hérite de sa nature double du nom et du verbe[1010].

> [273] Les participes aussi prennent lors nature de nom, qu'ils ne **gouvernent** point de la sorte que fait leur verbe : comme ‹la plęzante du Roę a fęt de grande' folíes ęn luy complęzant› : là où ‹plęzante› est nom **gouvernant** du Roi, par manière de possession, tout ainsi que peuvent faire tous noms, comme ‹l'epée du Roę›, ‹le fol du Roę›, qui appartiennent au Roi : mais ‹complęzant› demeure participe **gouvernant** par manière d'action ‹ao Roę›, tout ainsi que son verbe et non pas par possession. (M1550b, f. 102 v°-103 r° [H1980, p. 100])

L'ambiguïté potentielle du participe nominalisé et du gérondif demande un éclaircissement plus formel de leurs manières de gouvernance. Ces manières gagnent à être éclaircies par les traits environnementaux en raison desquels une même forme participiale sert différemment.

‹la plęzante du Roę› → un participe (d'abord adjectival puis) substantivé

Le participe ‹plęzante› joue le rôle de « nom gouvernant » par rapport au Roi, il fournit le noyau (ou tête[1011]) du syntagme nominal. Le trait environnemental en est la préposition *de* intermédiaire, qui marque la gouvernance par la « manière de possession »[1012].

‹ęn luy complęzant›, complaire ‹au Roi› → le mode gérondif

Le trait environnemental principal en est la contraction ‹ao Roę› (ou son substitut pronominal ‹luy›) qui, indicateur de COD (du verbe intransitif indirect), réclame à proximité une GV valencielle. C'est la « manière d'action », selon le mode de laquelle le noyau est un verbe.

Pour conclure, la différenciation nous permet de constater plus clairement le fait que la GN et la GV obéissent à deux systèmes distincts et qu'elles reviennent dans des analyses des structures synthématiques. Rappelons-nous leur différence :globalement, un SN sujet est déterminé sous la GN (pivotant sur le verbe *être*) en recevant une qualification ou caractérisation, alors qu'il est déterminant sous la GV pour exprimer une action.

1010 Voir l'influence de Priscien sur Meigret à ce propos au « § 82. Verbe et participe ».

1011 Noyau (déterminé, qualifié) selon Martinet (1985, p. 112), semble un terme plus net, puisqu'il implique moins la localisation. Par exemple, dans ce syntagme « la plupart de gens », on pourrait hésiter entre *(la) plupart* ou *gens* séparés par la préposition. Lequel correspond au rôle de la *tête* ?

1012 La désignation du « nom gouvernant » n'est pas une fois pour toutes, mais en fonction du cadre d'analyse. Cela dit, le noyau du SN n'est pas toujours un « nom gouvernant ». Par exemple, le gouverneur dans le SN ‹le fils de Gylłaome› est Guillaume, dans la mesure où le père est la cause possessive ou générative du fils, cf. « § 115. ‹de› préposition possessive, ou cause possessive « de nom à nom » ».

§ 105. ‹ęn› complément du verbe

S'il est possible de dire ‹je m'ęyme›, comment est-il impossible de dire ‹*tu te vas› ?

> [274] ‹ęn› est aussi usurpée et postposée à ‹me›, ‹te›, ‹ſe›, ‹nous›, ‹vous› sans note de préposition ni d'adverbe relatif, et ce, seulement avec les verbes de mouvement local, étant conjoints à leurs mêmes personnes seulement : de sorte que nous disons ‹je m'ęn voęs, reviens, retourne, tu t'ęn vas, il ſ'ęn va› et ainsi de toute autre tierce personne : comme ‹Pięrre ſ'ęn va, nou' nous ęn allons, vou' vous ęn allez, ils ſ'ęn vont›. Pour lesquels nous ne pourrons dire ‹*je me voęs›, ‹*tu te vas›, si nous ne lui ajoutions quelque infinitif **gouvernant** ce ‹me› ou ‹te› : comme ‹tu te vas pęrdre› : et ainsi des autres. Or, comme en ces façons de parler le mouvement soit réciproque à l'agent, tout ainsi que quand je dis ‹je m'ęyme› et qui soit la cause mouvante et mue, il semble que le français n'ait voulu exprimer par ces ‹me›, ‹te›, ‹ſe› [qu'][1013]avec la **préposition ‹ęn› postposée**, tout ainsi que font les Latins en ‹tecum, mecum›, etc. : quasi comme s'il voulait dire ‹je voęs ęn moę›, c'est-à-dire "je suis la cause mouvante et mue pour aller à Rome" : voilà ce que j'en puis deviner. (M1550b, f. 124 r°-124 v° [H1980, p. 119])

Des controverses aimantent souvent des analyses pointues, parfois acrobatiques. Le problème originel est comment expliquer, en même temps ou ensemble :

> ‹je m'ęn voęs›, ‹tu t'ęn vas›
> ‹*je me voęs›, ‹*tu te vas›
> ‹tu te vas pęrdre›
> ‹*je voęs ęn moę›

Face au même paragraphe, Chevalier (2006a [1968], p. 233) l'a mis en parallèle avec une naïve analyse distributionnelle du grammairien anglais : « Palsgrave opposait les phrases affirmatives marquées par *en* aux phrases négatives marquées par *ne* »[1014]. Cela rappelle à quel point l'analyse d'‹ęn› complément du verbe est difficile. Le dernier mot du paragraphe, « voilà ce que j'en puis deviner », confirme notre constat : Meigret part des problèmes rencontrés dans les données, et non pas des doctrines (idéales ou latinisantes) ; celles-ci, quand elles sont consciemment engagées, viennent au milieu ou en dernier recours. C'est pourquoi il s'enfonce dans l'incertitude. Autrement, s'il partait de la catégorisation tout faite, l'item ‹ęn› serait *a priori* une préposition et ne ferait pas penser qu'il en soit une « postposée à ‹me›, ‹te›, ‹ſe› […] ».

1013 Nous complétons, vu ‹je **m'ęn** voęs› où la préposition ‹ęn› est postposé au pronom ‹me›.

1014 Raisonnement naïf qui compare ‹je **m'ęn** voęs› vs ‹je voęs›, et qui imputer la différence ‹(m')ęn› comme la cause de la négation, cf. N1494 où nous passons en revue l'analyse de Chevalier (2006 [1968a], p. 233).

Quand Meigret s'efforce de dégager une analyse synthématique de ‹je m'ęn voęs›, nous constatons les interventions de ses propres sentiments épilinguistiques, d'abord celui francophone :

‹tu t'ęn vas› → s'en aller

‹tu te vas pęrdre› → aller + se perdre

‹je voęs ęn moę› → aller + prép.'en'+ pron.[per.]

Ensuite, son sentiment latinophone perspicace[1015] :

‹(je) m'ęn (voęs)› = ‹te› + ‹ęn› → pron.[pers.] + prép.

mecum = *me* + *cum* → pron.[pers.] + prép.

Ces comparaisons ne sont pas vraiment réussies, mais elles restent tout de même envisageables. Il convient de mentionner que la locution verbale *s'en aller* demeure inanalysable aujourd'hui et classée parmi les figements.

L'occasion est propice pour signaler que l'empirisme de Meigret n'est pas simplement la collecte ou le listage des données, mais toute une procédure déductive[1016] au travers de laquelle l'objet fidèlement enregistré au départ passe ensuite à la segmentation et enfin à l'analyse syntaxique / syntagmatique / synthématique. Nous proposons de découvrir cette procédure déductive, à partir d'autant pistes d'analyse que Meigret a tentée devant la structure de *s'en aller*.

Au préalable, il ne serait pas sans intérêt de simuler comment un Français d'aujourd'hui répondrait aux problèmes initiaux que Meigret s'est posés. Il corrigerait la phrase ‹tu te vas pęrdre› en *tu vas te perdre*, où la proximité des deux constituants *se perdre* est un trait environnemental marqué. Ce faisant, il discerne la mobilité d'*aller*, autrement dit, son statut accessoire ; de fait, *aller* est un monème facultatif. Par conséquent, il serait insensé de disséquer davantage deux phrases forgées ‹*tu te vas› et ‹*je voęs ęn moę› ; celles-ci ne sont que deux sous-produits de l'analyse tâtonnante de Meigret. En fin de compte, il reconnaîtrait dans ‹tu t'ęn vas› un certain figement inanalysable, c'est-à-dire *s'en aller*.

1015 Lisons qu'« il semble que le français n'ait voulu exprimer par ces ‹me›, ‹te›, ‹ſe› avec la **préposition ‹ęn› postposée**, tout ainsi que font les Latins en ‹tecum, mecum›, etc. »

1016 Nous disons *déductif* au lieu d'*inductif*, parce que Meigret est visiblement guidé (ou borné) par ses sentiments épilinguistiques, qui permettent une certaine modélisation comme pron.[pers.] + prép., ou aller + se perdre, etc. Cela dit, il n'est pas parti de zéro comme les distributionnalistes vis-à-vis des langues amérindiennes au XXe siècle. Nous verrons au « § 160. Procédure empirico-déductive » le mouvement dialectique entre les données brutes et les modélisations (plus ou moins) intuitives.

Nous nous proposons de construire le raisonnement suivant lequel Meigret analyse ‹je m'ęn voęs› en aboutissant à la structure ‹je voęs ęn moę›. Voici les étapes que nous croyons qu'il traverse :

Ⓐ La préposition ‹de› est indispensable pour la formulation de toute idée du départ.

Ⓑ ‹je m'ęn voęs› inclut visiblement l'idée du départ, et pour cette raison, oppose à ‹[je] reviens, retourne›. La préposition *de* semble incluse dans ‹ęn›, parce qu'aucun autre endroit ne pourrait en faire office.

Ⓒ ‹*je me voęs› est un anti-exemple forgé, il consiste à révéler la fonction COD de ‹me›. La permutation étant exercée, on ne connaît pas encore bien le comportement du segment ‹ęn›. Sinon, elle constitue un raisonnement par l'absurde, dont le but est de réfuter la piste d'analyse de ‹tu te vas pęrdre›.

Ⓓ En dernière analyse intervient l'idée de la construction réfléchie (*réciproque* dans les termes de Meigret). La préposition *en* dans la locution forgée ‹je voęs ęn moę›[1017] semble moins une locative qu'une instrumentale, au sens d'« avec / en ma propre personne » — d'où la glose latine *mecum*. Son interprétation par « je suis la cause mouvante et mue pour aller à Rome » peut équivaloir à dire *je me déplace* ou, pour être encore plus précis, *je me déplace* ***à / en raison de*** *ma guise*.

Nous ne jugerons pas si le grammairien a raison, mais apprécions dans son raisonnement la rigueur rationnelle d'étape par étape, et les efforts de passer, ou de relier, du connu à l'inconnu. En effet, aussitôt que ‹je m'ęyme› et ‹*tu te vas› sont mis en parallèle, une solution bien simple pourrait s'imposer : *aller* est un verbe intransitif, alors qu'*aimer* est transitif. Leur structure synthématique, ou valencielle[1018], est par défaut différente. Meigret pourrait s'en tenir là, car l'argument du « mouvement réciproque » ne sera pas applicable, de la même façon, au verbe intransitif.

1017 Son existence importe peu. Le néologisme synthématique (**aller en soi*), introduit comme un moyen discursif, nous rappelle la créativité terminologique, en général, des critiques littéraires, des commentateurs des arts plastiques, des sociologues, et des historiens, etc. Par exemple, le terme « grammatisation » en tant qu'il associe la technologie et l'histoire de la linguistique, est virtuel en soi, sans contenu préétabli. Avant tout, il n'a pas l'ambition de *représenter* (dénoter) un événement historique, mais à la limite, d'en dépeindre une tendance assez notable. Après tout, il reste un terme de jargon propre au milieu scientifique, et non pas lui-même un fait (lexical, notionnel ou conscient) attesté dans le passé. Sinon, il faudrait qu'on trouve des preuves auprès des grammairiens *conscients* de leur charge d'outillage. Un tel statut n'affaiblit en rien sa force explicative, au contraire, sa virtualité sert justement à apporter une compréhension (globale) ou une dimension (sous l'angle de la technique) à la matière historique.

1018 Disons qu'*aimer* est bivalent, dont les jonctions sont S et O ; et que *s'en aller* pour Meigret est trivalent, où le pronom réfléchi COD en compte une en plus.

Le renoncement au raccourci par Meigret, qui reflète son attitude épistémologique, est intéressant à plus d'un titre. Plus précisément, Meigret choisit de mettre de côté ses théories élaborées, et de supposer au départ que la locution *s'en aller* relève d'une structure à part entière qui a besoin d'être analysée à partir de zéro. C'est son attitude phénoménologique[1019], au moins sa sensibilité à la complexité qu'un *figement* pourrait impliquer. Ce faisant, il pioche dans les ressources sémantiques des prépositions, *de*, *en* voire *avec* (*cum* en latin), passe en revue les structures d'aller + V-inf, de se + V[transitif] / V[intrantif] et de se + aller + V-inf, et déplie ses intuitions épilinguistiques francophone[1020] et latinophone[1021] … avant de proposer un type de préposition postposée (qu'on dirait un complément de verbe). Il prend volontairement le risque de se noyer dans des analyses peut-être inabouties.

Pour conclure ce §, nous avons vu chez Meigret le désir d'expliquer — autant que possible — tout langage existant[1022], y compris un figement comme *s'en aller* qui y résiste autant. Un tour aussi rebelle permet justement de découvrir la procédure empirico-déductive dans laquelle les tentatives d'analyses sont déployées puis vérifiées l'une après l'autre.

Pour conclure plus globalement la « Section xiii. Gouvernance verbale », nous dirions que la rection du verbe n'est jamais la propriété de ce verbe seul. Elle dépend des traits environnementaux pour identifier ses structures valencielles ou synthématiques. Il est vrai que Meigret n'a pas encore atteint une théorie explicite des valences, mais il est indéniable qu'il vise à une syntaxe hautement formelle. Comme nous venons de le voir, la synthématique explique bien les démarches de Meigret ; au fur et à mesure que ce dernier diversifie *aller* et *s'en aller*, ou *perdre* et *se perdre*, soit comme verbes distincts, soit comme constructions verbales dérivées, il doit prêter attention à leur *assortiment de forme* et à leur *mode d'emploi* (cf. « § 98. Analyse synthématique »). Il s'agit d'une technique de désambiguïsation systématique, qui permet de prendre en considération les différents comportements / aptitudes combinatoires des mots. Non seulement les verbes, mais aussi les prépositions, les articles et leurs formes contractées. Les études minutieuses et innovantes qui en émanent rappellent au juste titre que la première moitié du XVIe siècle, selon Chevalier (2006a [1968], p. 70), marque dans l'histoire de la syntaxe du français un début dynamique.

1019 Cf. la même attitude qu'on a observe dans p. 363 au « § 83. Préposition : analyse distributionnelle de ‹de›, ‹du›, ‹dęs› ». Cf. N1512 au « § 160. Procédure empirico-déductive », concernant ce courant philosophique.
1020 Comparaison ‹tu t'ęn vas› de avec ‹tu te vas pęrdre›.
1021 Comparaison de ‹m'ęn› avec *mecum*.
1022 Cf. la « visée holistique » p. 107 qui vient avec la thématique du « § 19. Bâtiment : image d'un tout ».

Section xiv. Gouvernance nominale

§ 106. Prééminence du verbe substantif : dénoter et résoudre

Nous savons précédemment que le verbe *être*, par rapport aux autres verbes, a ceci de particulier qu'il ne forme pas *être été[1023], autrement dit qu'il ne forme pas un participe passif à caractère adjectival[1024].

> [275] Et combien que le verbe substantif ‹ętre› ne signifie point **action** ni **passion**, dénotant seulement l'existence d'une chacune chose qui est signifiée par le nom qui le **gouverne** [cette chose] : comme ‹je suys›, ‹tu ęs›, ‹il ęt›, et qu'il dénote plutôt la perfection des actions et passions : il est toutefois si nécessaire à toutes actions et passions que nous ne trouverons verbe qui ne se puisse résoudre par lui : parce que toute action ou passion requiert existence. Non sans cause donc les Français ont forgé leur passif par lui. (M1550b, f. 61 v°-62 r° [H1980, p. 64])

D'après Meigret, ce verbe substantif ‹ętre› ne connaît ni la voix (signification) active ni passive. Il n'est peut-être même pas un « verbe », si on réfère au postulat : « Comme donc il soit deux genres de verbes : l'un actif et l'autre passif »[1025]. Ce statut atypique explique, semble-t-il, pourquoi il obtient une généralité qui « puisse résoudre » tous les autrs verbes. Voilà le sujet du présent §.

La définition du verbe substantif est bien chargée, son long prédicat se décompose en trois idées :

> Celle de dénoter : le verbe substantif ‹ętre› dénote l'existence d'une chacune chose.
>
> Celle d'être dénoté : une chacune [i.e. *certaine*] chose est signifiée [= dénotée] par le [son] nom.
>
> Celle de gouverner : le nom gouverne cette chose.

1023 Cf. cit. [263], p. 439, au « § 99. Schématisme du passif, ou dépouillement synthématique du verbe « intransitif » ». Pour situer l'importance du verbe *être*, la formulation d'Hjelmslev (1997 [1948], p. 166) est particulièrement lapidaire : « Le verbe 'être' constitue le centre nécessaire de toute théorie du verbe. »

1024 Cf. « § 103. Infinitif passé (ou prétérit) / participe passif à caractère adjectival », cf. Chevalier 1999; Blanche-Benveniste 1977.

1025 Cf. cit. [264]-❶, p. 441. C'est à partir de ce postulat que Meigret analyse les verbes passif (construction passive), transitif (ou véritable actif, cf. cit. [267], p. 444), et « intransitif » (en nos termes).

S'y ajoutent les notions d'*existence*[1026] et de *nom*[1027] qui peuvent donner lieu à une polysémie prévisiblement incontrôlable. Lequel de ces mots-clés fournit-il le fils directeur de cette gouvernance ? Dans un premier temps, il est intéressant de noter qu'il n'y a aucune indication localisatrice ici, contrairement à ce qu'on voit dans la GV[1028].

La gouvernance du verbe substantif est-elle distincte de la GV phrastique ou à valence ? Du point de vue du trait environnemental, le verbe *être* semble continuer à exercer cette la GV, dans la mesure où les exemples énumérés, ‹je suys›, ‹tu ęs› et ‹il ęt› conforment *grosso modo* au schéma agent + V (+ patient), comme dans ‹Pięrr' eyme Laoręns› (cf. cit. [251], p. 421). Néanmoins, le fait que ce verbe « ‹ętre› ne signifie point action ni passion » contrarie le principe de la GV selon lequel le gouvernant (agent) et le gouverné (patient) ne se divisent si seulement qu'il a l'action (V). Logiquement, cette division ne serait plus, en tout cas, pas aussi nette, pour le verbe *être* qui ne provoque pas d'action ni passion.

Devant cette situation indéterminable, voici notre interprétation : le verbe *gouverner* (dans *le nom qui **gouverne** cette chose*) sous examen consiste à, nous semble-t-il, *référer*[1029]. C'est une relation entre les mots et les choses[1030]. Meigret emploie le terme dans le même sens, par exemple, quand il traite du transfert du sens dans des mots dérivés (= gouvernance qu'exerce l'étymon)[1031], ou quand il dégage le trait sémantique des locutions composées (= gouvernance qu'exerce le noyau du synthème prépositionnel)[1032]. Il n'est donc pas rare que la gouvernance dans la *Grammaire* prend une acception autre et plus vague que la nôtre aujourd'hui, et qu'elle sort du domaine de la pure syntaxe. Dans les deux cas énumérés s'impose un

1026 Pour l'information, ces deux occ. d'*existence* sont tout ce qu'il y a dans la *Grammaire*.

1027 Le vocable nominal, ou la fonction sujet, ou les deux ? Cf. « § 89. Fusion du cas nominatif et de la classe nominale ».

1028 Comme le surposé ou apposé, et le sousposé ou souposé, cf. cit. [251], p. 421.

1029 Nous sommes obligés d'assumer une acception volontairement vague de ce verbe, dont la diversité et la complexité des études contemporaines abondent. Il couvre potentiellement les champs des « actualisation », « détermination », et « démonstration » en linguistique, et en même temps touchent aux fonctionnements de l'égalité, de l'identité, et de la déduction en logique.
Essayons de délimiter l'usage du terme *référer* de manière plus positive. Deux expressions, *la course du cheval* et *le cheval court*, indiquent une référence identique (Martinet 1985, p. 109). En ce sens précis, nous disons qu'elles réfèrent à, ou renvoient à, un objet du monde réel ou imaginaire. Il va sans dire que tout cela est issu de la théorie saussurienne du *référent*. Suivant le Maître genevois qui isole le référent du signifiant (« image acoustique ») et du signifié (« concept »), nous avons affaire à une étape, préalable aux études des signifiant et signifié, où il est question de comment thématiser, actualiser, déterminer ou démontrer un état de chose ou, en d'autres termes, une chose dans un état. Au sens large, tous ces verbes équivalent à dire *référer*.

1030 Nous faisons allusion au fameux ouvrage de Foucault (2005 [1966]), *Les mots et les choses: une archéologie des sciences humaines*.

1031 Lisons : « ‹qartenier› est descendu de ‹qart›, nom ordinal : finalement eux et leurs semblables dénotent le nombre de leurs pareils : ou bien celui sur qui ils ont le **gouvernement** [= celui pour qui l'idée de ‹qart› domine] » (cf. cit. [279], p. 474)

1032 Lisons : « Sur quoi il faut entendre que nous usons souvent des prépositions avec leur **gouvernement** pour conjonctions : comme ‹je ferey votre voulęnté, par ęe qe vou' le merité' bien› » (cf. cit. [293], p. 494)

mouvement sémiotique de renvoi (= *référer à*, *en référence de*), au moyen duquel on puisse assigner au synthème complexe[1033] une signification, si approximative que ce soit. Par conséquent, nous nous proposons de considérer que le verbe *être* exerce sa gouvernance en *faisant référence*, et que cette gouvernance est nominale (désormais GN). Ainsi revenons à un des mots-clés du grammairien : *dénoter*.

Nous ne renonçons pas à l'autre interprétation, peut-être plus en continuum avec la GV : ce que Meigret appelle *nom* ou reconnaît par le cas nominatif, c'est toujours la fonction sujet qui gouverne (son gouverné). À cet égard, rien ne distingue formellement la GN (verbe substantif) de la GV phrastique[1034]. Nous pensons seulement que cette interprétation laissera de côté plusieurs thèmes métalinguistiques récurrents : l'« existence »[1035], « (être) signifiée », la « perfection » qu'on entend par l'état parfait et statique, et un statut potentiellement fondamental du verbe *être* à cause de sa capacité à « résoudre ».

Du point de vue de la GV à valence, le verbe substantif est marginal, au moins atypique. Du point de vue de la linguistique générale, en revanche, il est central, puisqu'il supporte plusieurs notions fondamentales à l'activité du syllogisme, de la définition, de la référence, etc. En effet, la notion de *résolution* a particulièrement encouragé Hausmann à la comparer à la *transformation* selon Chomsky[1036]. Notre grammairien a effectivement dit qu'« il est toutefois si nécessaire à toutes actions et passions que nous ne trouverons verbe qui ne se puisse résoudre par lui : parce que toute action ou passion requiert existence », mais il reste à voir dans les détails comment ce grammairien l'applique dans diverses analyses.

Pour conclure, ce passage conceptuellement dense montre en quoi les GV et GN peuvent entrer en concurrence. Nous verrons Meigret accorder de nombreuses discussions aux problèmes que le démonstratif (pronom ou déterminant), l'article, ou la relative posent à cette GN sujet[1037].

1033 Ex. ‹qartenier›, ‹dizenier› (cf. cit. [279], p. 474), ‹par çe qe› (cit. [293], p. 494).
1034 Dans les deux cas, le schéma est grossièrement le même : sujet / agent + V + complément / patient / ø. Sur le cas du postposé ø, il convient de penser au verbe intransitif, ou au verbe substantif d'ici.
1035 Dont l'héritage est sensiblement de la scolastique médiévale
1036 Cf. N333, 1040, 1046, et « § 162. Technique de résolution ».
1037 Cf. « Chapitre VI. Déterminant en émergence ».

§ 107. « Nominatif », ou mode d'emploi du verbe *être*

13 feuillets avant la définition théorique du verbe *être* (cf. cit. [275], p. 461), on trouve une description détaillée du mode d'emploi du verbe *être*, dans le chapitre VI « Des cas et déclinaisons des pronoms ».

> [276] Il faut aussi entendre que le seul verbe substantif ‹suys›, ‹ęs›, ‹et› veut toujours un sousposé **nominatif** : comme ‹je suys Pięrre›, ‹tu ę' Pięrre›, ‹il ęt Ian› : mais, quand il signifie "appartenir", il ne le peut souffrir : et faut lors que le sousposé soit **gouverné** par quelque préposition : comme ‹je suys a vous› : au regard de ‹je suys de Líon› : ‹çet' imaj' ęt de Pięrre› et autres semblables façons de parler, elles suppléent le participe qui leur est requis : comme ‹né›, ‹fętte› : quasi voulant dire ‹je suys né ou natif de Líon› : ‹çet' imaj' ęt fętte de Pięrre›. (M1550b, f. 49 v° [H1980, p. 52])

Quand le *sousposé* au verbe substantif est un nominatif, il permet d'exprimer le rapport d'identité. C'est ce que nous appellerions *attribut nominal* (Riegel *et al.* 2004, p. 238), ou *nom attribut* (p. 242)[1038], dont la formulation a le mérite de signaler qu'il s'agit d'usage adjectival ou prédicatif du nom ; c'est donc un entrecroisement fonctionnel de deux classes de mot. Meigret semble déjà sensible à cet entrecroisement : c'est pourquoi il lui faut situer exactement l'objet d'étude, en précisant à la fois le trait environnemental subséquent (*le seul verbe* être = ce verbe tout court et sans être suivi de préposition), la rection exercée (*veut toujours*), la description localisatrice (*sousposé*), et la catégorie casuelle (*nominatif*). Un constituant placé après le verbe substantif doit participer du *nominatif*, forme de fonction sujet, s'il consiste à désigner un même référent singulier que le sujet exprime. Il est évident que ce *nominatif* implique le choix paradigmatique (éliminant les génitif, datif, ablatif, et surtout accusatif), s'agissant tacitement d'une caractérisation syntaxique. Le grammairien est donc tout à fait conscient que le trait environnemental (*être* / *être à* / *être de*), et la personne syntaxique que ce trait marque, peuvent décider l'interprétation ou / et la fonction du verbe *être*[1039]. De cette manière, la catégorie casuelle, dite *nominatif* — extraite du *cas* latin — concourt bien à décrire le régime du verbe *être*, au moins sa compatibilité à droite.

1038 En opposition à *adjectif attribut*.

1039 Riegel *et al.* (2004, p. 233, 236, 238) considèrent ce verbe comme un « opérateur purement relationnel et référentiellement vide ». Son interprétation demeure ouverte ou difficile aujourd'hui, et a conduit les syntacticiens à multiplier les tests pour savoir s'il introduit un attribut adjectival, ou une équivalence référentielle, ou encore un rapport d'appartenance, etc. Par exemple, le test de substitution pronominale (*Il est en colère, je le s*uis *aussi*), le test de réversibilité (*Mon cousin est le roi de Prusse — Le roi de Prusse est mon cousin*), etc.

Quand le *sousposé* au verbe substantif, en revanche, n'est pas un nominatif, son sujet perd, semble-t-il, sa rection. Comme nous l'avons montré plus haut, le « gouvernement de nom à nom » selon Meigret (cf. cit. [242], p. 389) traduit le rapport sous-jacent (actanciel en quelque sorte) que deux noms entretiennent[1040]. Le schéma être + à (+ qqn) équivaut à dire la construction appartenir à (+ qqn), tandis que le schéma être + de (+ qqn / qqch) ne donne qu'une forme elliptique d'être + né(e) + de (+ lieu), ou d'être + fait(e) + de (+ qqn). Le grammairien effectue ici une transformation qu'il appelle *résolution*[1041], grâce à laquelle on peut réduire à une structure sémantico-syntaxique ses diverses manifestations superficielles[1042].

Outre le fond de l'argumentation de Meigret que nous venons de récapituler, nous nous proposons de découvrir la manière dont cette argumentation est mise en place.

Le schéma être + cas direct (nominatif) s'oppose au schéma être + cas oblique (génitif, datif, ou ablatif). Si le sujet dans le premier schéma, à titre de gouverneur, réclame — « veut toujours » en termes de Meigret — « un sousposé nominatif », nous avons l'impression que, dans le second schéma, son pouvoir serait renversé. Il devient soit un gouverné : ‹je suys a vous› où ce *je* devient l'objet de *votre* possession (*vous me possédez*) ; soit un complément épithétique : ‹çet' imaj' ęt fętte de Pięrre› dont la personne référée n'est qu'un constituant du syntagme attributif du sujet[1043]. Dans ce raisonnement, force est constater que les cas direct / oblique, d'une part, et les rôles gouverneur / gouverné, d'autre part, s'alignent en symétrie.

Encore convient-il de noter que, dans ce passage, Meigret parle d'abord en logicien, à qui il importe de distinguer les rapports d'identité et d'appartenance. Ce principe d'identité, ou de stricte congruence référentielle, relève de l'ontologie, comme le décèle son illustration par les noms propres (*Pierre, Jean*) qui dénotent en principe un référent unique. La distinction d'identité et d'appartenance fournira un critère sémantique, selon lequel deux types de gouvernance du verbe substantif seront différenciés. Il convient de noter qu'un emploi du verbe substantif est négligé : le rapport de caractérisation, dit rapport prédicatif aujourd'hui,

1040 Hausmann (1980, p. 173-174) a donc raison de pointer une certaine tendance générativiste chez Meigret, dont « l'exemple de transformation passive : *j'aime Pierre → Pierre est aimé de moi* devrait faire plaisir à Chomsky. »

1041 Cf. « § 161. Table : réso- ∪ expo- » et « § 162. Technique de résolution ».

1042 Il est à ce titre intéressant de revenir momentanément sur ce que nous entendons par *syntaxe structurale* au XXe siècle. Arrivé (1969) met en question l'intitulé d'*Éléments de syntaxe structurale* de Tesnière (1959, 1965) : « la théorie de Tesnière n'est structurale que selon le sens donné par l'auteur au mot structure : sens qui n'est pas celui qu'avait le terme dans la pratique linguistique de l'époque, ni celui qu'il a pris dans la réflexion contemporaine ». De notre côté, c'est pourquoi nous disons *structure sémantico-syntaxique* : l'analyse syntaxique reflète souvent également — ou inévitablement — le sentiment ou le sémantisme qu'un tour provoque chez un grammairien, linguiste ou remarqueur.

1043 Cf. cit. [290], p. 491, où la GP rationalise le choix du groupe ‹de Líon›, en dépit du ‹a Líon›, dans l'énoncé ‹je suys né, ou natif de Líon›.

par exemple, *je s*uis *étudiant — tu es Français — il est président du Conseil*[1044]. Le fait que notre grammairien n'y a pensé dans ce paragraphe[1045], ou ne l'a pas mentionné, peut apprendre deux choses.

Premièrement, sa pensée s'est effectivement bornée à la stricte correspondance (bijective) entre nom propre et référent unique. C'est pourquoi Meigret est ainsi évalué par Brunot (1927, p. 141-145) : « [chez lui] le mélange de l'observation avec la logique qui la rehausse, la soutient et souvent aussi la fausse », et par Stéfanini (1962, p. 31) : « La rigueur même de sa pensée lui a nui ». En étant d'accord avec ces mots judicieux, nous pensons convenable d'en pointer la cause : c'est un schématisme — une forme précoce du structuralisme ? — qui prime en puisant dans la logique les critères fiables ou les axiomes incontestables. De ce point de vue, le réductionnisme de Meigret ne reflète que l'état brut de la logique dans le domaine français à l'époque, il ne lui est pas entièrement imputable.

Deuxièmement, Meigret a tout au moins posé deux repères sémantiques (identité ou appartenance), en commençant à affronter les complexité et maniabilité interprétatives du verbe copulatif. Pour situer son apport, il convient de nous rappeler que Port Royal développera une théorie de la prédication en linguistique, en la couplant avec le jugement affirmatif en logique[1046]. Cent ans avant les Messieurs jansénistes, notre grammairien introduit déjà la logique dans la différenciation des structures « profondes » ou sémantico-syntaxiques du verbe *être*, il témoigne de l'interférence entre la logique et la syntaxe dans l'histoire.

Pour conclure momentanément, le verbe *être* suivi ou pas du nominatif, permet donc à Meigret de mettre en perspective au moins deux schémas actanciels différents de ce verbe. Dans le schéma avec cas direct, qu'il convient d'appeler transitif, la rection est clairement exercée du *surposé* (gauche ; cf. cit. [249], p. 398) au *sousposé* (droite). Dans l'autre schéma avec cas oblique, la direction de la rection paraît inversée, sinon indéterminée.

1044 Cf. Riegel *et al.* 2004, p. 238

1045 Il l'a peut-être observé dans l'inventaire des usages de l'article. Lisons : « Tous noms aussi gouvernés par le verbe substantif peuvent être sans **article** : comme ‹je suis home ou fame, tu ęs, il ęt home, ou fame›. » (M1550b, f. 20 r° [H1980, p. 22]). Voir p. 475, au « § 112. Assortiment de forme autour des articles ».

1046 Comme Hausmann (1980, p. 173) l'a noté, « *être*, outil du passif en français [est] considéré comme permettant de paraphraser n'importe quel autre verbe. Cette remarque [de Meigret] se retrouve dans la *Grammaire de Port-Royal* où Chomsky a cru pouvoir la classer parmi les manifestations précoces de sa "structre profonde". »

§ 108. Verbe être en présence du démonstratif

Le passage suivant contient 3 occ. de *gouverner* et 7 occ. en *démons-* (souligné).

> [277] ❶Parquoi, comme le verbe substantif en sa propre signification (par laquelle il signifie subsistance) ne puisse être **gouverné** par démonstratif, que le **gouverné** ne soit la chose démontrée : comme ‹çetuy-çy ęt Pięrre› : il est donc force qu'il se range selon la personne du démonstratif ou du démontré. ❷Parquoi, si le pronom de la première personne se rencontre après le verbe substantif, il faudra qu'il soit de même personne. À cette cause, puisqu'en disant ‹*ç'ęt moę›, ce ‹çe› démontre la première personne, il démontre donc celle qui parle. Or est-il que la première personne du verbe est requise à la personne qui parle : il faut donc que je dise ‹çe suys je›. Il nous faudra dire de même de la seconde, comme je vous l'ai ja débattu en parlant des pronoms. ❸Or, puisque le pronom de la première personne **gouverne** un verbe, il faut que le verbe soit de même personne et ainsi de la seconde, car ce serait une chose étrange qu'en parlant appertement de moi par le pronom démonstratif de ma personne ou bien de celle à qui je parle, j'y ajoutasse un verbe de tierce personne, qui ne peut convenir à celui qui parle ni à qui on parle : mais tant seulement à celui de qui on parle : comme si je disais ‹*je ęt Pięrre›, ou ‹*tu ęt Ian› : pour ‹je suys Pięrre› et ‹tu ęs Ian›, qui, par raison, seraient aussi recevables que ‹*ç'ęt moę›, ‹*ç'ęt toę›. (M1550b, f. 75 v°-76 r° [H1980, p. 78-79])

Pointons d'abord la problématique de Meigret. Selon la GV phrastique, la fonction sujet est réservée au « gouverneur », agent, et non pas au « gouverné », patient[1047]. Une telle règle applique-t-elle par défaut au verbe substantif ? Meigret hésite, en concluant succinctement que la forme du gouverné « se range selon la personne du démonstratif ou du démontré ». Cela dit, le verbe substantif conjoint au démonstratif peut perturber, ou déborder, le schéma « standard » : l'*avantposé* (ou *surposé*, *apposé*) au verbe est souvent l'agent, et le *postposé* (*souposé*, *sousposé*) le patient[1048].

❶ Sous la GN, à savoir, quand il y a le verbe substantif, une règle décident l'accord en personne : la détermination de la personne référentielle l'emporte sur la détermination de la personne grammaticale, ou dans les termes de Meigret, « il est donc force qu'il se range selon la personne du démonstratif ou du démontré ».

❷ L'expression ‹*ç'ęt moę› est incongrue, car le verbe doit être conjugué à la 1ps. Pour cette personne qui parle, « il faut donc que je dise ‹çe suys je› ».

1047 Cf. « § 96. Gouvernance verbale phrastique, ou transitive ».
1048 Cf. « § 157. Différencier spatialement sujet / gouvernant et patient / gouverné ».

❸ L'analyse pragmatique (ou énonciative) explicite le mécanisme de la conjugaison verbale. Quand il y a 1ps ou 2ps, ces deux personnes l'emportent sur la 3ps[1049]. Il est donc aussi *inconcevable* de dire ‹*je ęt Pięrre› ou ‹*tu ęt Ian›, que de dire ‹*ç'ęt moę›, ‹*ç'ęt toę›. Attention ! Meigret raisonne par l'absurde ! Il préconise ‹çe suys je› à la place.

Du point de vue méthodologique, on découvre que Meigret se base sur un corpus plus ou moins réel.

Ⓐ ‹çetuy-çy ęt Pięrre›

Ⓑ ‹*ç'ęt moę›, mais ‹çe suys je›

Ⓒ ‹*je ęt Pięrre›, ‹*tu ęt Ian›

Ⓓ ‹je suys Pięrre›, ‹tu ęs Ian›

Ⓔ ‹*ç'ęt moę›, ‹*ç'ęt toę›

Il applique bien la méthode de permutation, en énumérant tous les cas de figure, que nous venons de reconstruire étape par étape. Il va sans dire que ce listage même témoigne d'une recherche proprement syntaxique. En procédant par une méthode de réfutation, il aborde d'abord ‹*ç'ęt moę› avant de préconiser ‹çe suys je› d'une part, et présente l'absurdité de ‹*je ęt Pięrre› ou ‹*tu ęt Ian› pour juger définitivement l'impertinence de ‹*ç'ęt moę› et ‹*ç'ęt toę›, d'autre part. Par sa prudence que nous reconnaissons, il ne tranche pas catégoriquement la question. Il préfère laisser cette trace du raisonnement un peu tâtonnant, qui a pour l'effet de délimiter positivement le doute.

La description des objets linguistiques étant éclaircie, nous pouvons avancer dans la conception métalinguistique du grammairien. Meigret se pose au fond cette question : existe-t-il une forme de phrase où *je* ou *tu* co-présente avec *ce* ? D'après sa réponse : ‹çe suys je›, nous pouvons déduire que Meigret formule implicitement cette priorité des « pronoms démonstratifs » en ses termes :

je & *tu* > *ce* > *il*

1049 Afin de suivre le raisonnement du grammairien, il faut comprendre la place primordiale qu'il accorde aux 1ps et 2ps, *je* et *tu*, et par extension, aux 1pp, 2pp, *nous* et *vous*. La perspicacité qu'il montre à ce sujet est similaire à celle de Benveniste (1966 [1956], p. 251-257). Les 1ps et 2ps ont ceci de particulier qu'elles sont le site originel ou immédiat de toute énonciation, alors que la 3ps, personne en absence, ne parle ou agit qu'indirectement (car elle doit sortir de la bouche d'un *je* quelque part). Cf. « § 128. Embrayage énonciatif des premiers pronoms : ‹je›, ‹tu›, ‹il› et ‹çe› ».

Les pronoms personnels sujets *je* et *tu* ont la priorité sur le démonstratif déictique. C'est avec cette hiérarchie qu'il détermine la personne du verbe conjugué et résout le conflit de l'embrayage de manière générale[1050].

La hiérarchie des pouvoirs des « pronoms démonstratifs » a donc un impact sur la GN. Ce cas précis apporte la preuve décisive que la gouvernance du verbe substantif réside dans sa capacité à *référer*, au sens forte où elle assure l'identification de la référence[1051]. Cette capacité, rappelons-nous le, peut spécifier la GN en contraste avec la GV.

1050 Cf. « § 135. Présentatif, son « désaccord » en personne ».
1051 Cf. cit. [275], p. 461, au « § 106. Prééminence du verbe substantif : dénoter et résoudre ».

§ 109. Présentatif, objet nouveau et propre en français ?

Nous nous proposons ici une hypothèse explicative sur l'impact du présentatif dans la pensée de Meigret et peut-être plus généralement dans l'histoire de la linguistique française.

Cet impact est attesté, quand le grammairien juge les tours comme ‹*je ęt Pięrre› et ‹*tu ęt Ian› (cf. cit. [277], p. 467) *discutables* — littéralement, qui méritent d'être discutés (et non pas tout simplement absurdes).

Du point de vue de l'argumentation, nous savons que la discussion de ‹*je ęt Pięrre› et ‹*tu ęt Ian› consiste à réfuter la légitimité de ‹*ç'ęt moę› ou ‹*ç'ęt toę›. Parce que la première série est inacceptable, Meigret raisonne-t-il, la seconde l'est aussi.

Du point de vue de la diachronie, cela témoigne que ‹*ç'ęt moę› ou ‹*ç'ęt toę› est déjà de l'usage à l'époque. Du mauvais usage, dirait Meigret.

Du point de vue de la linguistique contrastive, on trouve difficilement en latin un pendant exact du présentatif en français : c'est + dét.[démon.] + N + rel[1052]. En comparaison, un énoncé ***il / elle*** *est celui qui fait X*, par exemple, serait plus facile à traduire en latin. Il s'avère que la difficulté ne réside pas dans la suite *celui qui*, mais dans le pronom démonstratif sujet en français ***ce*** antéposé au verbe *être*. Le latin possède le système des pronoms-adjectifs démonstratifs, dont la fonction est essentiellement anaphorique, et qui peut rendre assez bien les segments français « celui-ci » ou « celui qui … ». Or, du point de vue fonctionnel, un pronom-adjectif ne correspond pas tout à fait au pronom démonstratif sujet *ce*, qui ne renvoie pas forcément à un SN précédemment mentionné, et qui réclame très souvent un rhème. En effet, des études diachroniques postulent que le pronom démonstratif sujet *ce* provient de *ecce hoc*, à savoir une amalgamation de l'adverbe dite expressive et du démonstratif (*voi-ci*, *voi-là*)[1053]. Nous pouvons dire que le présentatif est un item propre au français. C'est peut-être pourquoi Meigret n'a pas pu trancher sur son mode d'emploi.

Le présentatif en français a ceci de particulier qu'il puisse *focaliser* un syntagme et en fait le sujet. D'après Riegel *et al.* (2004, p. 456), « "C'est" connaît un emploi systématique, pour l'**extraction** du sujet, du complément d'objet, d'un complément circonstanciel ». Par exemple, les adverbe ou SP à valeur adverbiale, *C'est dans un an que …* ; *C'est avec plaisir que … ; C'est par là qu'on va …* ; *C'est rapidement qu'il faut agir …* Nous verrons que le

1052 Cf. cit. [323], p. 585, au « § 134. Pronom démonstratif composé, suivi ou non d'une relative ».
1053 Cf. Deléani et Vermander 2005, p. 165-166.

comportement de ce pronom démonstratif sujet *ce* pose problème, notamment quand Meigret cherche à mettre en évidence la personne référentielle ou / et grammaticale du présentatif. Il va tenter toute une série de tests :

> De l'inversion : ‹çe suys je› ↔ ‹je suys çe› ↛ ‹*ç'ęt moę›
>
> De la pluralisation : ‹ç'ęt nous, vous›, etc
>
> De la négation du passé composé : ‹çe n'ey je pas eté›, etc.[1054]

Maintenant, nous pouvons mieux comprendre le conflit de gouvernance que Meigret notifie en passant. Relisons :

> Parquoi, comme le verbe substantif en sa propre signification (par laquelle il signifie subsistance) ne puisse être **gouverné** par démonstratif, que le **gouverné** ne soit la chose démontrée : comme ‹çetuy-çy ęt Pięrre› (M1550b, f. 75 v° [H1980, p. 78] ; cit. [277]-❶, p. 467)

Si le pronom démonstratif sujet *ce* peut, dans d'autres cas, exercer sa gouvernance, il ne le peut pas quand il est en contact avec la GN du verbe substantif. En nos termes d'aujourd'hui, cela explique le mécanisme de la rhématisation : introduire l'information relative au thème de l'énoncé. Dans cette structure, le gouverné ou le sousposé, c'est-à-dire ce qui suit dans l'énoncé est plus important, parce qu'il est « la chose démontrée », l'élément informatif par rapport à l'information zéro du pronom démonstratif sujet *ce*.

> De vrai, nous connaissons que ‹çe› est là un pronom démonstratif : d'autant que le sens demeure **suspendu** : parce que ce que le pronom ‹çe› démontre, nous est **inconnu**, et pour tant il faut que cette clause soit subséquente à une autre qui la déclare, ou bien qu'une autre la suive (M1550b, f. 50 v° [H1980, p. 53] ; cf. cit. [317], p. 571)

Nous apprenons donc que la gouvernance ne provient pas nécessairement de la position « sujet »[1055] mais parfois du « prédicat ». À notre avis, une telle analyse dépasse déjà le cadre grammatical (intra-linguistique), elle fraye la voie à la pragmatique (extra-linguistique)[1056].

1054 Cf. p. 560, « § 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs », et « § 121. Un schéma historique de la « personne » en reconfiguration : détermination, démonstration, dénotation ».

1055 Nous mettons ici la *position sujet* au respect de la description localisatrice de Meigret (i.e. *surposé* vs *sousposé*). Aujourd'hui on parle de *fonction sujet* afin d'éviter des ambiguïtés que le terme de *sujet* provoque. D'après Martinet (1985a, p. 247-248), « Dans ses emplois grammaticaux traditionnels, "sujet" désigne […] une certaine fonction qu'il assume, c'est-à-dire un type particulier de rapport avec son contexte [… mais aussi] le thème du discours, l'agent du processus prédicatif. », cf. Martinet 1979 ; Martinet 1985a, p. 115-119, 178-183 ; Martinet 1985b ; Riegel *et al.* 2004, p. 129-132.

1056 Cf. « § 122. Pragma-sémantique : déterminants à la lumière de la description définie » et la « Section xvii. Pragma-sémantique : embrayage, dénotation, détermination » de manière générale.

L'incapacité du pronom démonstratif sujet *ce* à gouverner, ou disons sa gouvernance zéro, est intéressante à plus d'un titre. La GN dans laquelle l'information riche l'emporte sur l'information zéro présente déjà une analyse bipartite en thème et rhème. Elle s'avère flexible, dans la mesure où elle n'est pas contrainte par le schéma SVO[1057]. Elle reflète une grande finesse descriptive en syntaxe, à laquelle Meigret aboutit après avoir essayé visiblement plusieurs cadres d'analyse (critère distributionnel, critère sémantique grâce à l'analyse dialogique ou narratologique, critère informatif du rhème).

Pour conclure, le nouvel objet qu'est le présentatif en français attire de multiples tentatives d'analyse. La description de la gouvernance chez Meigret permet non seulement de développer ces tentatives, mais aussi de les envelopper en une synthèse. L'usage et l'examen du présentatif appartiennent à la fois à l'histoire de la langue et à l'histoire de la linguistique. Notre grammairien en est un témoin incontournable.

1057 Dans lequel le symbole *S* sous-entend souvent un statut d'agent.

§ 110. Déterminant quantitatif

Nous découvrons une occ. qui mérite le nom de *gouvernance déterminative*[1058].

> [278] Au regard du vocable ‹çẹnt›, il est quelquefois substantif en son singulier auquel il peut recevoir ‹le› et ‹un› : de sorte que nous disons bien ‹un çẹnt›, ‹le çẹnt› : et lors il **gouverne** la matière nombrée au nombre pluriel avec la préposition ‹de› (comme ‹un çẹnt de pomes›) ainsi que font tous autres substantifs par manière de possession : comme ‹l'epée de Pięrre›. (M1550b, f. 38 r° [H1980, p. 41])

Le verbe *gouverne* peut laisser entendre deux sens.

> - soit, au sens spatial où « ‹çẹnt› **antépose à** la matière nombrée au nombre pluriel […] »[1059] ;
>
> - soit, au sens fonctionnel où « ‹çẹnt› **introduit** la matière nombrée au nombre pluriel […] »

Ce second sens en particulier laisse sentir une certaine modernité de Meigret. Le groupe déterminatif ‹un çẹnt› (ou ‹le çẹnt›) ne constitue pas un SN, mais seulement une sorte de mot-outil qui ne fait sens qu'au sein du SN ‹un çẹnt de pomes›.

Mais cette modernité est compromise. Pour faire comprendre la structure déterminative, le grammairien a couru le risque de comparer celle-ci avec celle de ‹l'epée de Pięrre›, à tort pour notre sentiment épilinguistique d'aujourd'hui :

> ‹un çẹnt de pomes› ⟶ dét. + N dont ‹pomes›, le second terme, est le noyau
>
> ‹l'epée de Pięrre› ⟶ N + adj. dont ‹epée›, le premier terme, est le noyau

En effet, dans cette deuxième structure, ce serait le possesseur ‹Pięrre› qui gouverne le SN d'après Meigret[1060]. À cet égard, la comparaison des deux structures n'est qu'accidentelle ou approximative.

Pour conclure, le passage porte effectivement sur une gouvernance que nous nous proposons d'appeler *déterminative*. Le groupe ‹un çẹnt de› prépose au — ou gouverne — le N ‹pomes› et détermine la quantité du SN.

1058 Grâce aux examens du « Chapitre VI. Déterminant en émergence », nous savons que le grammairien veille au nouveau paramétrage du SN art. + N (+ rel.), et gagnons à élucider cette gouvernance déterminative.

1059 Ce sens n'est pas sans rappeler la GV du *surposé* sur le *sousposé*, cf. « § 96. Gouvernance verbale phrastique, ou transitive ».

1060 Lisons : « elle [la préposition dans le SN *fils de Guillaume*] est ainsi **gouvernée** par le nom [subséquent = *Guillaume*] et qu'elle en **gouverne** un autre [antécédent = *fils*] » (cf. cit. [287], p. 485).

§ 111. Rayonnement sémantique du radical lexical

Dans le processus de la dérivation lexicale, le radical exerce aussi une gouvernance sur les mots dérivés.

> [279] Or avons-nous encore les noms numéraux qui concernent les dignités et offices : comme ‹qartenier›, ‹dizenier›, ‹çęntenier›, lesquels tous sont **dérivés** des noms numéraux : comme de ‹dis›, de ‹çęnt› : vrai est que ‹qartenier› est **descendu** de ‹qart›, nom ordinal : finalement eux [ces chiffres] et leurs [dérivés][1061] semblables **dénotent** le nombre de leurs pareils : ou bien celui sur qui ils ont le **gouvernement** : tellement que ‹dizenier› pourra signifier celui qui dedans une ville est l'un des dix députés à quelque devoir : comme était le decemvires de Rome, ou bien celui qui est chef de dix hommes. Nous en formerons de semblables des autres nombres ainsi que l'occasion s'y adonnera : comme de ‹mille› ‹millenier›, de ‹trente› ‹trentenier›. (M1550b, f. 45 r°-45 v° [H1980, p. 47])

Listons d'abord les exemples qui sont tout à fait explicites.

‹qart› ⟶ ‹qartenier›
‹dis› ⟶ ‹dizenier›
‹çęnt› ⟶ ‹çęntenier›
‹mille› ⟶ ‹millenier›
‹trente› ⟶ ‹trentenier›

Si le mécanisme de la dérivation lexicale est clair, il reste à comprendre dans quel sens entendre cette gouvernance « dérivationnelle ». Le mot-clé *dénoter* éclaire la question. Ces chiffres « et leurs [dérivés] semblables *dénotent* le nombre de leurs pareils », autrement dit, *portent* toujours la valeur numérale. Donc, dans la mesure où les mots dérivés restent dans le champ sémantique du radical, ce dernier exerce une gouvernance sur eux.

Au reste, le mot-clé *dénoter* n'est pas sans rappeler l'acte de référence de la GN[1062]. L'idée commune est la prédominance d'un mot sur ses objets (dénotés, au cas de la GN) ou mots (dérivés, dans le domaine lexical).

1061 Cette glose n'est pas sans risque. C'est en tout cas notre compréhension.

1062 Lisons : « le verbe substantif ‹ętre› […] dénote[ant] seulement l'existence d'une chacune chose qui est signifiée par le nom qui le gouverne » (cf. cit. [275], p. 461). Voir encore quelques cas plus subtils au « § 118. Rayonnement sémantique de la « préposition » (préfixe lexical) ».

§ 112. Assortiment de forme autour des articles

Nous examinons 3 passages dans lesquels l'assortiment de forme autour des articles est étroitement prescrit. Cela relève évidemment de la constitution du SN, et fait partie de la GN[1063]. Nous verrons que la présence et l'absence de l'article permet d'activer le rôle nominal ou adjectival du syntagme concerné.

Ce que nous appellerions l'attribut nominal n'est pas compatible avec l'article.

> Tous noms aussi gouvernés par le verbe substantif peuvent être sans **article** : comme ‹je suis home ou fame, tu ęs, il ęt home, ou fame›. (M1550b, f. 20 r° [H1980, p. 22] ; cf. cit. [206], p. 340)

Les attributs nominaux sont souvent les noms de profession (ex. *medecin*), de statut social (ex. *général*), de nationalité (ex. *Français*), ou de généricité (ex. ‹home›, ‹fame›, en l'occurrence). En effet, en fonction de ce qu'on veut dire, la présence de l'article contrôle que ces noms deviennent un qualitatif (sans article) ou un nom (avec article). C'est précisément ce que Meigret voudrait dire, et nous ne pouvons qu'admirer l'attention qu'il prête à ce petit mot et aussi en détail.

L'importance de l'article est d'autant plus grande que le possessif peut jouer le rôle nominal ou adjectival en fonction de ses position et composition.

> [280] Finalement, toutes les fois que ces possessifs gouvernent les verbes, ils **requièrent les articles** : comme s'il est question de mon fils, je dirai ‹le mien dort›, ‹le tien somełłe›, ‹le sien court›. Mais quand ils sont gouvernés par les verbes actifs, si le substantif est exprimé par aucun des relatifs, ils **n'auront point d'articles** : comme ‹j'ey dę' biens qe tu attęns ętre tiens : aosi ne lę' garderey je pas longemęnt miens : lę'qęls toutefoęs Pięrr' espere fęre siens›. (M1550b, f. 59 r°-59 v° [H1980, p. 62])[1064]

Il faut l'article, pour que le possessif puisse « gouverner les verbes », à savoir, occuper la position de surposé / agent. Il ne faut pas d'article, en revanche, quand le possessif est « gouverné par les verbes actifs ».

Avec son analyse distributionnelle de ‹de›, ‹du›, ‹dęs› (cf. « § 83. Préposition : analyse distributionnelle de ‹de›, ‹du›, ‹dęs› »), Meigret doit examiner au cas par cas ces *petits mots*.

1063 Citons quand une source pour cette connaissance banale : d'après Martinet (1985, p. 111), « en français, le substantif est compatible avec l'article ».

1064 La présente citation est la même de cit. [249]-❹❺, p. 398, cf. « § 107. « Nominatif », ou mode d'emploi du verbe être » de manière générale.

> [281] Or faut-il entendre que ‹dęs› ni ‹du› ne **souffrent** jamais **article** avant le nom qu'ils gouvernent, aussi ne font ‹ao› ni ‹aos› (M1550b, f. 20 vº [H1980, p. 22])

Le grammairien ne considère visiblement pas *a priori* que l'article peut s'amalgamer dans ‹dęs›, ‹du›, ‹ao› ou ‹aos›. Pour cette raison, il faut interdire positivement de faire la combinaison : *‹dęs› / ‹du› / ‹ao› / ‹aos› + art.

L'absence de l'article est autorisée quand le SN est en contact avec la préposition ‹de›.

> [282] ‹De›, aussi, peut être joint aux pluriels au lieu de ‹dęs›, sous le **gouvernement** des noms comme des verbes, adverbes et participes : comme ‹çete façon d'homes, prou de riçhesses, il ęt consomé de maoz›. (M1550b, f. 120 v° [H1980, p. 115])

Ces prépositions ‹de› ont respectivement les structures :

‹çete façon d'homes› → comp. de N
Être ‹prou de riçhesses› → comp. d'adj.
‹il ęt consomé de maoz› → comp. de V

Ces différences de structure n'empêchent pas la préposition ‹de› de faire l'économie de l'article. Nous croyons que Meigret diversifie délibérément ici les cas concernés. À nouveau, cela témoigne de la méthode distributionnelle chez Meigret, suivant laquelle autant de cas sont d'abord collectés puis validés.

Pour conclure, l'article est un constituant important au sein du SN. La présence interdite ou imposée et l'absence autorisée de l'article décident si on forme un syntagme nominal ou un syntagme adjectif. Les recherches minutieuses de Meigret témoignent de son « souci des traits environnementaux »[1065].

1065 Cf. « § 155. Souci des traits environnementaux ».

Section xv. Gouvernance prépositionnelle

§ 113. Table : structures des prépositions ‹de›, ‹du›, ‹dęs›

Les données de la table sont issues de l'inventaire général à l'occasion de l'établissement du « § 140. Table : différents SN composés des articles ». En principe, cette table contient donc les fragments illustratifs (sous la plume de Meigret) porteurs de ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, c'est-à-dire, la préposition ‹de› en contact direct (ou en collocation) avec les articles ‹un›, ‹une›, ‹le›, ‹l'›, ‹la›, ‹lęs›.

Il convient de rappeler que de manière générale, la diversification des structures de ‹du› est corrélative de l'analyse distributionnelle des prépositions contractées et des articles partitifs chez Meigret (cf. « § 83. Préposition : analyse distributionnelle de ‹de›, ‹du›, ‹dęs› »)[1066]. Le dépouillement des données précède l'analyse sémantico-syntaxique, qui a besoin de la délimitation des données à sa charge.

Du point de vue d'items, 5 types essentiels de données sont vérifiés de manière exclusive :

‹du› prép. + Nc
‹de l'› prép. + Nc [1067]
‹de la› prép. + Nc
‹d'› prép. + Nc (couvrant ‹d'aotre›, ‹d'homes›, ‹d'un›, ‹d'une›, etc.)
‹dęs› prép. + Nc

Et un type moins essentiel, de manière ponctuelle :

‹de› / ‹d'› prép. + Np / pron / art.[Ø] + Nc [1068]

Par conséquent, certains types seront inévitablement exclus[1069]. Concrètement, nous nous limitons à quatre types de prépositions : prépositions locative, relationnelle, possessive, ou agentive : « § 114. ‹de› préposition relationnelle, ou problème de l'accord en genre dans le superlatif et la multiplication », « § 115. ‹de› préposition possessive, ou cause possessive « de nom à nom » » et « § 116. ‹de› préposition agentive ».

Certes, toutes ces données phrastiques ou syntagmatiques ne sont pas accompagnées d'un discours métalinguistique pertinent pour l'étude de la gouvernance prépositionnelle (GP). Néanmoins, rien ne doit nous échapper.

1066 Il y a encore une structure qui n'est pas prise en compte ici, c'est les articles partitifs ‹du›, et ‹dęs›, voir au « § 140. Table : différents SN composés des articles » le groupe (4) art.[part.] + N + Ø / rel. / comp. ; art.[part.] + adj. qui leur est dédié, p. 620 ; on y verra 1 occ. ‹de l'› et 3 occ. ‹de la›. Leurs traitements plus détaillés sont placés aux « § 142. ‹du› article partitif → ‹de çe› » et « § 143. ‹dęs› article partitif → ‹de çęs› ».

1067 Ce groupe est isolé, car il n'appartient pas forcément à un art.[mas.] ou art.[fém].

1068 Pour Meigret, art.[Ø] + Nc, article-zéro, est moins spécifique que art. + Nc, par exemple, ‹il ęt ęn prizon› / ‹il ęt ęn **la** prizon›, cf. « § 141. Article et description définie ».

1069 Les fragments sont également conservés dans notre base de données, mais ils risquent de nous mener loin. Énumérons quelques-uns de ces types. (1) Le complément de nom à valeur qualificative, comme ‹[…] lęs jęns **de** bien› (M1550b, f. 66 rº [H1980, p. 69]), ‹l'home **de** pouvoęr› (cit. [182] [226]), etc. (2) Le complément de verbe, comme ‹come j'aye bon droęt ne seroę je pas bien fol **de** le qitter› (M1550b, f. 99 vº [H1980, p. 97]), ‹Dieu done, pęrdone, ę remęt **de** sa graçe lę' peçhez ao' penitęns› (M1550b, f. 142 rº [H1980, p. 139]), etc. (3) Le complément de négation, comme ‹[…] f'il n'ętoęt point **d'**aotre víe qe çete çy apres la mort› (cit. [42] [316]), (4) Le complément de quantité, comme ‹j'ey vu l'home qi a couru deus cęn' pas **d'**un' allenée› (M1550b, f. 20 rº [H1980, p. 22]), ‹[…] un grant amas d'homes […]› (M1550b, f. 37 vº [H1980, p. 41]), etc.

Formalisation	*Exemple*	Source (M1550b [H1980])
Préposition locative		
[1070]prép.∩art. [déf.mas.sg.] + N[nat] ⟶ locatif	‹***du*** *Treport*›	(f. 120 vº [p. 115] ; cit. [302])
Préposition relationnelle [1071]		
prép.∩art. [déf..mas.sg.] + N ⟶ rapport de relation	‹*la partie superieure* ***du*** *monde*›	(f. 27 rº [p. 30] ; cit. [285])
	‹*le lion ẹt le plus hardy* ***dẹs*** *animaos*›	(f. 28 rº [p. 31] ; cit. [283])
	‹*le lion ẹt la plus cruẹlle* ***dẹ'*** *bẹtes*›	(f. 28 rº [p. 31] ; cit. [283])
	‹**le lion ẹt le plus cruẹl* ***dẹ'*** *bẹtes*›	(f. 28 rº [p. 31] ; cit. [283])
	‹*j'ey vu un grant amas d'homes a la foẹre :* ***dẹ'****qelz lẹs uns aẹhettoẹt ẹ lẹs aotres vẹndoẹt*›	(f. 37 vº [p. 41] ; cit. [284])
	‹*ta richesse est bien la centuple* ***de*** *la sienne*›	(f. 43 vº [p. 46])
[1072]	‹*ẹẹs homes sont bons, mẹs il lẹs sont* ***de*** *tant q'ils crẹ̃et Dieu*›	(f. 56 vº [p. 59])
	‹*je suis ẹeluy qi t'ey secouru, tu ẹs ẹeluy qi m'as ẹymé : nous somes* ***du*** *nombre de ẹeus qi vous ẹymons*›	(f. 56 vº [p. 59] ; cit. [363])

Formalisation	*Exemple*	Source (M1550b [H1980])
	‹*leqel eſẹe {eſẹe} de tous lẹ' philozophes, qe vous estimez le plus ?*›	(f. 58 rº [p. 60] ; cit. [361])
	‹*leqel eſẹe* ***d****ẹntre vous qi viẹndra avẹq moẹ [?]*›	(f. 58 r° [p. 60])
	‹*il ont aotant* ***de*** *draps, q'un marẹhant ẹn vẹnt a la foẹre*›	(f. 81 vº [p. 83])
	‹*[…] il y a aotant* ***d'****homes qe* ***de*** *fames*›	(f. 119 vº [p. 114])
	‹*d'homes ẹn ẹe monde,* ***dẹ'****qels, ou ẹntre lẹ'qels les uns sont sajes, mẹs lẹ' folz sont ẹn plus gran' nombre*›	(f. 127 vº [p. 123])
	‹*lẹs jẹns de biẹn seroẹt lẹ' plus maleureus* ***de*** *ẹe monde, s'il n'etoẹt point d'aotre vie qe ẹete ẹy apreẹs la mort*›	(f. 142 vº [p. 140])

1070 Le signe ∩ permet d'exprimer l'amalgame. En l'occurrence, ‹du› est un amalgame de la préposition *de* et de l'article défini *le*, cf. « Symboles des fonctions, des parties du discours, et des opérations » (p. 14)

1071 Nous étudions ce groupe au « § 114. ‹de› préposition relationnelle, ou problème de l'accord en genre dans le superlatif et la multiplication ».

1072 La suite ‹de tant› semble un figement à l'époque. Elle exprime sans doute aussi l'idée de relation, mais il est hors notre portée de l'examiner à fond. Sa présence dans ce tableau peut rester intéressante pour les autres chercheurs.

Formalisation	*Exemple*	Source (M1550b [H1980])
Préposition possessive, ou complément du nom à valeur possessive		
prép. + Np ; prép.∩art.[déf.mas.] + Nc ; prép.∩art.[déf.pl.] + Nc …	*‹ç'ęt l'epée **de** Pięrre, **du** Conetable, lę' piqes **dęs** avanturiers, la męzon **du** Çhançelier, **de la** Ręyne, **dęs** çhevaliers›*	(f. 24 rº [p. 26] ; cit. [224])
prép.∩art.[déf.mas.] + pron.[poss.] → rapport de relation	*‹**du** mien›, ‹**du** tien› […] ‹**dęs** tiens›*	(f. 59 vº [p. 62] ; cit. [344])
prép.∩art.[déf.] + N → possédant	*‹la plęzante **du** Roę a fęt de grande' folies ęn luy complęzant›*	(f. 103 rº [p. 100] ; cit. [273])
	*‹l'epée **du** Roę›*	(f. 103 rº [p. 100] ; cit. [273])
	*‹le fol **du** Roę›*	(f. 103 rº [p. 100] ; cit. [273])
	*‹la męzon **du** Roę›*	(f. 118 rº [p. 113] ; cit. [242] [287])
	*‹la forçe **du** çheval, ç'ęt ao saj' a bien conseller, on le conoęt ao marçher›*	(f. 119 vº [p. 114] ; cit. [352])
	*‹la męzon **de** Pięrre, **de** Iaqeline […]›*	
prép.∩art. [déf.mas.sg.] + N(adj.) → lecture générique de l'adjectif substantivé	*‹la coutume **du** furieus ęt de frapper›*	(f. 120 vº [p. 115])
	*‹l'ęnseñe **du** líon›*	(f. 120 vº [p. 115])

Formalisation	*Exemple*	Source (M1550b [H1980])
Préposition agentive		
	*‹Pięrr' ęt battu **de** Ian› ou ‹par Ian› ou ‹par brigans› ou ‹**dę'** brigans›.*	(f. 49 vº [p. 52] ; cit. [251])
prép. + Np ; prép.∩art.[déf.mas.] + Nc ; prép.∩art.[déf.pl.] + Nc → agent	*‹je suys ęymé **de** Pięrre, **du** peuple, **dęs** çitoíens›*	(f. 65 rº [p. 68] ; cit. [269])
	*‹Pięrre frappé **du** çheval›*	(f. 100 vº [p. 98])
	*‹Pięrr' ęt frappé **du** çheval›*	(f. 100 vº [p. 98])
	*‹l'hom' ęymé **du** monde n'ęt pas tousjours ęymé **de** Dieu›*	(f. 102 rº [p. 99])
	*‹l'hom' ęymé **du** monde, qe le mond' ęyme›*	(f. 102 rº [p. 99])
	*‹l'home bien consideré **de** tout le monde› : ‹l'home bien avizé **dęs** aotres›*	(f. 102 vº [p. 100] ; cit. [383])
	*‹je suys ęymé **de** Dieu, **du** monde, ę **dęs** homes›*	(f. 121 rº [p. 116] ; [375])
	*‹un couhart ę laçhe, ęt haí **dęs** jęns de bien›*	(f. 130 vº [p. 125])

§ 114. ‹de› préposition relationnelle, ou problème de l'accord en genre dans le superlatif et la multiplication

Grâce au « § 113. Table : structures des prépositions ‹de›, ‹du›, ‹dęs› , nous avons pu relever ces principaux frgments illustratifs de la préposition relationnelle ‹de›[1073].

> ‹**le** líon ęt **le** plus hardy **dęs** animaos›, ‹**le** líon ęt **la** plus cruęlle **dę'** bętes›, ‹***le** líon ęt le plus cruęl **dę'** bętes› (M1550b, f. 28 rº [H1980, p. 31] ; cit. [283])
>
> ‹j'ey vu un grant amas d'homes a la foęre : **dę'qelz** lęs uns açhettoęt ę lęs aotres vęndoęt› (M1550b, f. 37 vº [H1980, p. 41] ; cit. [286])
>
> ‹j'ai **le décuple** ou **le centuple de tes biens**›, ‹j'ai dix fois ou cent fois **autant de biens** que toi›, ‹ta richesse est bien **la centuple de la sienne**›, ‹j'ai **le centuple de** ton bien› (M1550b, f. 43 vº [H1980, p. 46] ; cit. [284])

Nous nous proposons d'examiner les discours qui y sont afférents. Le problème rencontré est celui de l'accord en genre, notamment dans les expressions du superlatif ou de la multiplication. Nous verrons que, dans ces tournures comparatives, la préposition relationnelle ‹de› exerce une gouvernance non seulement prépositionnelle (GP) mais aussi nominale (GN).

Le superlatif pose un problème de l'accord en genre dans la mesure où le comparé (ex. *lion*, de genre masculin) et l'ensemble par rapport auquel il est comparé (ex. *bête*, de genre féminin) peuvent être en désaccord en genres. Faut-il suivre le genre du comparé, ou celui de l'ensemble ?

> [283] Or, faut-il entendre que nous avons deux manières de faire nos comparaisons : ❶l'une par laquelle le comparatif **gouverne** son subséquent avec ‹de›, ‹du› ou ‹dęs› ou ‹d'ęntre›, et lors plus, reçoit les articles ‹le›, ‹la› : ❷lequel semble signifier que le comparé est compris sous celui à qui il est comparé : autrement la comparaison ne vaut rien. ❸Car, si nous disons que le lion est le plus fort des chevaux ou du **troupeau** des loups ou de l'**assemblée** des cerfs, la comparaison ne vaudra rien : parce que le lion n'est pas compris sous l'espèce de cheval, de loup ni de cerf : ❹d'autant que ce ‹le› semble **suppléer** le nom de l'espèce subséquente, comme qui dirait ‹<u>le líon ęt le plus hardy dęs animaos</u>›, ce serait autant que qui dirait ‹<u>le líon ęt l'animal plus hardy d'ęntre les animaos</u>›. ❺Parquoi, quand le vocable **gouverné** se rencontre d'un **autre genre** que le comparé, l'article est de **même genre** que lui, à parler proprement et élégamment : tellement que nous dirons de meilleure grâce ‹<u>le</u>

1073 Notons que la plupart des catégories casuelles sont examinées à la « Section xi. Catégories casuelles », sauf la situation du génitif ici qui implique une série des analyses complexes de la GP.

líon ęt la plus cruęlle dę' bętes› que ‹*le líon ęt le plus cruęl dę' bętes›. (M1550b, f. 28 r°-28 v° [H1980, p. 30-31])[1074]

L'accord en genre reflète dans le choix de l'article. Pour reconstruire plus nettement le raisonnement de Meigret, « le comparé » dénote ‹le líon› au masculin, et « lui » (« l'article est de même genre que lui »), qui est la reprise d'« un autre genre »), renvoie au groupe de ‹bętes› au féminin par la suite.

❶ La gouvernance prépositionnelle (désormais GP) est construite « avec ‹de›, ‹du› ou ‹dęs› ou ‹d'ęntre› », et elle est exercée sur « son subséquent ». À vrai dire, cette description localisatrice de l'objet n'est pas si nette, notamment quand on rencontre l'exemple ‹le líon ęt la plus cruęlle dę' bętes› : le choix entre ‹le› ou ‹la› est justement décidé par le syntagme *subséquent*. Cela dit, contrairement à ce qui vient d'être dit, le *subséquent* — « espèce subséquente » selon le point ❹ — est le gouverneur.

❷ Cette GP touche à la valeur sémantico-logique de l'« inclusion ». Le comparé, qui est le premier terme, n'est comparable que quand il appartient à l'ensemble matrice — « à qui il est comparé ». Dans une certaine mesure, cela dit que cette espèce, qui est *subséquente*, est plus décisive dans l'expression du superlatif.

❸ Du choix pertinent de l'ensemble matrice résulte l'idée de la même espèce. Il est peut-être intéressant de noter un petit « saut » dans le raisonnement de Meigret. Si ce dernier vient de souligner l'importance de choisir une bonne *espèce*, la généricité très élevée des *animaux* dans les deux exemples du point ❹ permet de contourner le problème du bon choix de l'ensemble matrice. À cet égard, la leçon à retenir serait plutôt qu'il faut choisir l'ensemble matrice d'un *généricité* élevée, et non pas celui d'une *espèce* pertinente.

❹ est le point central de l'argumentation. La préposition relationnelle ‹de› peut exercer une GP parce qu'elle implique l'activité pronominale de l'article : « ce ‹le› semble suppléer le nom de l'espèce subséquente ». Si nous devons trancher la lecture, nous dirions que le point ❶ est déroutant : au fond, c'est toujours l'ensemble matrice qui gouverne. C'est dans ce cadre dépendanciel que l'article de la moité subséquente du syntagme attributif (ex. ‹dęs animaos›, ‹d'ęntre les animaos›) — de « l'espèce subséquente » — véhicule la gouvernance et la transmet — en amont — sur le moité antécédent du syntagme (ex. ‹le plus hardy›, ‹l'animal

1074 Pour l'information, la deuxième manière de comparaison est le comparatif avec ‹qe› : « L'autre manière est par le seul ‹qe›, sans préposition aucune, qui ne requiert qu'une commune participation du positif : comme ‹le líon ęt plus fort qe le beuf›. ‹Annibal ęt plus ruzé qe lę' Romeins›. Pour la bonté de ces comparaisons il suffit que le lion et le bœuf soient forts : et Annibal et les Romains rusés. » (M1550b, f. 28 v° [H1980, p. 31])

plus hardy›). Donc, nous avons probablement affaire à une gouvernance mixte, mi-prépositionnelle et mi-nominale.

- Du point de vue linéaire du syntagme, l'antécédent (ex. ‹le plus hardy›, ‹l'animal plus hardy›, ‹la plus cruęlle› ou ‹*le plus cruęl›) vient avant le subséquent (ex. ‹dęs animaos›, ‹d'ęntre les animaos›, ‹dę' bętes››).

- Du point de vue de la chaîne gouvernementale, le *mécanisme de décision*[1075] est procédé à sens inverse. On décide d'abord le noyau nominal du subséquent, dont le genre masculin ou féminin est prédéterminé (ex. ‹dęs **animaos**›, ‹d'ęntre les **animaos**›, ‹dę' **bętes**››), puis séléctionne l'article de l'antécédent, dont la forme reflète le « même genre » que le noyay (ex. ‹**le** plus hardy›, ‹**l'**animal plus hardy›, ‹**la** plus cruęlle› ou ‹***le** plus cruęl›).

En fournissant leurs fonctions diplomatiques dans la formation du syntagme, la préposition relationnelle constitue le lieu de contact, et l'article représente, en qualité d'ambassadeur, l'action gouvernementale du noyau subséquent, « ce ‹le› semble **suppléer** le nom de l'espèce subséquente ». Ces deux PdD transmettent l'insistance de l'accord en genre, et demandent le constituant antécédent de se vêtir une certaine forme (ex. ‹**la** plus cruęlle› ou ‹***le** plus cruęl›, cf. point ❺).

❺ Instruction technique sur l'accord en genre. Il faut dire ‹le líon ęt la plus cruęlle dę' bętes› et non ‹*le líon ęt le plus cruęl dę' bętes›.

Afin de discerner avec justesse la nature de la gouvernance sous examen, nous nous proposons de passer en revue deux questions suivantes.

- Y a-t-il une GP qui est construite « avec ‹de›, ‹du› ou ‹dęs› ou ‹d'ęntre› », comme le point ❶ le suggère ?

- Ou bien, convient-il de retenir une GN, qui émane simplement du choix du SN (espèce subséquente), entre ‹dęs animaos› ou ‹dę' bętes› ?

On ne peut effectivement pas trancher ces questions. Il convient donc de reconnaître la gouvernance sous examen comme une mixte, parce que la concordance du syntagme attributif / nominal n'explique pas tout le processus.

1075 Au sens à la fois propre et figuré du terme. Ce terme s'emploie à l'origine dans des sciences politiques ou de gestion, provient de l'anglicisme "the decision-making mechanism". En effet, la *gouvernance* sous la plume de Meigret consiste souvent à répondre la question de savoir *comment* déterminer la formation syntagmatique ou synthématique (cf. « § 98. Analyse synthématique » et « § 99. Schématisme du passif, ou dépouillement synthématique du verbe « intransitif » »). De manière générale, comme Trudeau (1992), Baddeley (1994) et Kibbee (2003) les ont notées, certaines strates des pensées politiques à l'époque sont observables chez Meigret.

La *gouvernance* de la préposition relationnelle ‹de› n'a que deux occ. (dans [283]-❶❺) que nous venons d'examiner. Elle va être appliquée implicitement et notamment dans le domaine du numéral.

Dans les expressions de la multiplication, les multiplicateurs et leur multiplicande peuvent aussi entraîner un problème de l'accord.

> [284] Suivant donc cette manière de nombres, nous dirons mieux ‹j'ai **le décuple** ou **le centuple de tes biens**› : que ‹j'ai dix fois ou cent fois **autant de biens** que toi›. Au reste, ils sont tous de genre commun : comme ‹ta richesse est bien **la centuple de la sienne**›. ‹Si tu sèmes bien, tu cueilleras le centuple grain›. Ils sont toutefois le plus souvent substantifs : comme ‹j'ai **le centuple de ton bien**›. Voilà quant aux renombrants contenant plusieurs fois également quelque autre nombre. (M1550b, f. 43 vº [H1980, p. 46])

Le mécanisme est proche de, sinon identique à, celui du superlatif, même si on ne repère aucune trace de *gouvernance* dans ce passage. De même qu'il faut dire ‹le líon ęt **la** plus cruęlle dę' bętes› et non ‹*le líon ęt **le** plus cruęl dę' bętes›, de même, il faut faire s'accorder ‹**le** décuple ou **le** centuple de› avec ‹tes **biens**› ou ‹ton **bien**› (au masculin), et ‹**la** centuple de› avec ‹**la sienne**› ou ‹**ta richesse**› (au féminin)[1076].

La gouvernance de la préposition relationnelle ‹de› fournit aussi une condition préalable pour explorer le comportement pronominal de l'article.

> [286] Premièrement donc, ce vocable ‹un› n'a point de pluriel ni masculin ni féminin, étant numéral : ce que nous lui souffrons bien, quand il signifie autant que le nom ‹aocun› : comme ‹j'ey vu un grant amas d'homes a la foęre : **dę'qelz** lęs uns açhettoęt ę lęs aotres vęndoęt›. (M1550b, f. 37 vº [H1980, p. 41])[1077]

La préposition relationnelle ‹de› implique la structure de l'ensemble matrice[1078], sans laquelle la tournure *les uns … les autres* ne pourraient pas faire sens[1079].

1076 Les expressions de l'égalité n'engagent pas la manifestation en genre, mais elles obéit en principe au même mécanisme de l'accord. Nous en fournissons quelques exemples ici :
‹il ont aotant de draps, q'un marçhant ęn vęnt a la foęre› (M1550b, f. 81 vº [H1980, p. 83])
‹[…] il y a aotant d'homes qe de fames› (M1550b, f. 119 vº [H1980, p. 114])

1077 Citons un autre cas, dont la préposition ‹de› relève également de l'emploi relationnel, et qui touche potentiellement au problème de l'accord en genre :
[285] Nous avons encore ‹superieur› et ‹inferieur›, qui gardent aucunement leur signification de comparatif : comme quand nous disons ‹**la partie superieure du monde**›, nous entendons "le ciel" : et par ‹l'inferieure›, "la terre" (M1550b, f. 27 rº [H1980, p. 30])

1078 Cf. cit. [283]-❸, p. 480, qu'on vient d'étudier.

1079 Cf. notre discussion plus en détail sur la tournure « les uns … les autres », p. 642, au « § 147. Approche (pro)nominale ⑥ : article et nominalisation ». Cette tournure sous la plume de Meigret révèle la capacité de l'article à nominaliser, voire à pronominaliser.

Le pronom relatif ‹dę’qelz› implique la préposition relationnelle ‹de›, l’article à fonction pronominale, et le pronom interrogatif[1080]. Quand Meigret tentera de détecter le comportement pronominal de l’article, la structure de l’ensemble matrice de la préposition relationnelle ‹de› serait un savoir acquis, à partir duquel on gagne à reconnaître l’activité algébrique de l’article :

> ‹**leqel** eſçe **de** tous lę’ philozophes, qe vous estimez **le plus** ?› (M1550b, f. 58 rº [H1980, p. 60] ; cf. cit. [361], p. 649)

Évidemment, pour éclusier la forme interrogative d’un superlatif (i.e. ‹leqel eſçe de … le plus ?›), on ne peut pas passer de côté de la structure de l’ensemble matrice du superlatif que nous venons de dégager (i.e. ‹le plus … de …›). Nous découvrons ainsi une exigence identificatoire propre au français : le pronom interrogatif ‹leqel› éclaire la dimension de présupposition incorporée dans l’article défini. C’est à cette dimension de présupposition que l’emploi de l’article défini (dans une description définie) est destiné. L’incertitude convoque l’exactitude. À ce titre, Meigret pourrait dire — nous nous permettons de le simuler — que la GP de la préposition relationnelle ‹de› permet une base sémantico-syntaxique nécessaire à l’anaphore, qui est un mécanisme, à son tour, indispensable pour la formation des propositions relatives[1081].

Pour conclure, la direction dans laquelle une GP s’exerce est plus complexe que celle de la GV[1082]. Le renversement de la chaîne gouvernementale, à savoir du subséquent (ex. ‹dę’ bętes›) à l’antécédent (ex. ‹la plus cruęlle›) est minutieusement décrit. Cette description même doit faire valoir la qualité de syntacticien en Meigret. Si on ne peut mettre en avant qu’un apport épistémologique de Meigret dans la linguistique française, c’est probablement son attention prêtée aux *petits mots*, et de diverses *gouvernance(s)* qu’il théorise afin de prendre les complexités de ceux-ci en compte[1083].

1080 Cf. « § 150. Approche (pro)nominale ⑨ : ‹leqel› ↔ ‹le› + ‹qel›, exigence identificatoire ».

1081 Nous fournissons au profit des autres chercheurs quelques exemples de complexité plus élevée :
‹je suis çeluy qi t’ey secouru, tu ęs çeluy qi m’as ęymé : nous somes **du nombre de** çeus qi vous ęymons› (cf. cit. [363], p. 664)
‹d’homes ęn çe monde, **dę’qels**, ou ęntre lę’qels les uns sont sajes, męs lę’ folz sont ęn plus gran’ nombre› (M1550b, f. 127 vº [H1980, p. 123])
‹lęs jęns de bięn seroęt lę’ plus maleureus **de** çe monde, s’il n’etoęt point d’aotre víe qe cęte çy apręs la mort› (M1550b, f. 142 vº [H1980, p. 140])
Cf. aussi le groupe (11) art. + superlatif du « § 140. Table : différents SN composés des articles ».

1082 Du *surposé* au *sousposé*. C’est le type standard qui correspond au schème trantisif SVO, cf. « § 96. Gouvernance verbale phrastique, ou transitive ».

1083 Cf. la « révolution copernicienne », p. 500, au « § 119. Livre III, et notre inventaire des pronoms ou / et déterminants ».

§ 115. ‹de› préposition possessive, ou cause possessive « de nom à nom »

Nous nous proposons d'élucider un type de GN que Meigret appelle « de nom à nom », à la lumière de ce que Tesnière appelle la translation.

> [287] Finalement la préposition **gouverne** toujours par manière de cause soit nom, soit pronom, infinitif, participe ou adverbe. Mais quand elle **gouverne** et qu'elle est **gouvernée** par nom, elle dénote communément cause possessive ou générative ou matérielle ou effective : comme ‹la męzon du Roę›, ‹l'home de pouvoęr›, ‹le fils de Gylłaome›, ‹la coupe d'or›, ‹le coup de la mort›. On a toutefois de coutume de comprendre toutes ces causes sous le nom de la possessive ou générative [= *X de Guillaume*], quand elle est ainsi **gouvernée** par le nom [subséquent = *Guillaume*] et qu'elle en **gouverne** un autre [antécédent = *fils*] : à cette cause, les Latins, usant d'une manière de variété de noms en une certaine terminaison déclinant du **nominatif** [= *hominis, hominum*[1084]] au lieu de prépositions [*de l'homme*, *des hommes*], ont appelé celle [= *de l'homme*, *de Guillaume*] **génitif** ou possessif qui a été propre pour être **gouvernée** d'un **nom** [subséquent, agent possesseur = *homme*, *Guillaume*] : comprenant sous ce **nom**-là toutes autres causes qui peuvent être dénotées par cette manière de **gouvernement** de nom à nom. Et pour tant ils disent *hominis*, *hominum*, pour ‹de l'home›, ‹dęs homes›. (M1550b, f. 118 r° [H1980, p. 113])

Nous ajoutons entre crochets l'exemple illustratif et notre annotation, pour faciliter la compréhension de ce texte complexe, au moins pour la compréhension de notre interprétation qui s'ensuit[1085].

Si le message essentiel du passage ne pose aucun problème pour celui qui vient de s'initier au latin, le discours de Meigret qui la véhicule est plus difficile à déchiffrer. Voici notre résumé : le génitif est un cas décliné du nominatif, et cette déclinaison même exprime un « gouvernement de nom à nom ». Le grammairien prétend « surinterpréter » le système casuel

1084 Nous anticipons l'exemple qui paraîtra en fin de cette citation.

1085 Il semble possible de lire autrement, en appliquant l'analyse en constituants immédiats à laquelle nous sommes habituée aujourd'hui :
« On a toutefois de coutume de comprendre toutes ces causes sous le nom de la possessive ou générative, quand elle est ainsi gouvernée par le nom [antécédent = *fils*, ce serait la tête du SN] et qu'elle en gouverne un autre [suivant = *Guillaume*, ce serait le complément du SN] : à cette cause, les Latins, usant d'une manière de variété de noms en une certaine terminaison déclinant du **nominatif** au lieu de prépositions, ont appelé celle **génitif** ou possessif qui a été propre pour être gouvernée d'un **nom** [antécédent, tête du SN = *fils*] »
Cette interprétation peut se fonder sur une condition : si elle, que nous soulignons, dénote la préposition *de*. Or, selon le contexte, elle renvoie à la cause dite possessive ou générative et a pour le correspondant latin la déclinaison en génitif (= *hominis*, *hominum*, pour ‹de l'home›, ‹dęs homes›). De plus, cette lecture rend lacunaire (ou boiteux) le sens de la dernière phrase : si le *fils*, qu'on tient aujourd'hui pour la tête du SN, est le nom gouverneur, il serait impossible que ce nom illustre le génitif ou possessif en question.
Il convient de noter que toute lecture au moyen analytique contemporain n'est pas interdite, mais qu'elle doit se valider par le contexte.

par l'analyse dépendancielle qu'il est en train d'élaborer : le génitif, ou le SN pour être plus précis, est gouverné par le nom (subséquent) dans la mesure où son sens doit être complété par la *cause* qu'est ce nom.

Deux démarches de Meigret, plus techniques, retiennent notre attention : la *translation* ou restitution du SN en sa forme verbale, et l'introduction de *cause* (*possessive* ou *générative*) comme outil analytique en linguistique.

Premièrement, le grammairien anticipe presque le mécanisme de ce que Tesnière appellera la *translation*, mécanisme qui décrit le changement de classe d'un « mot » :

> les groupes *de Pierre*, *de Paris*, etc., étant subordonnés aux substantifs régissants [antécédents], ont valeur d'adjectifs, c'est-à-dire que, sans être à proprement parler des adjectifs, ils se comportent néanmoins syntaxiquement comme tels […] C'est ainsi que la translation *de Pierre* en adjectif dans ce qu'on appelle traditionnellement le complément déterminatif, permet à ce substantif *Pierre* de jouer le rôle d'épithète d'un autre substantif, tout comme s'il était devenu lui-même un adjectif. Il ne se comporte donc plus comme un actant, mais comme une épithète.(Tesnière 1959, p. 363-364)

Avant la translation du nom *Pierre* en le complément adjectival *de Pierre*, ce nom, ou plus précisément, cette personne était un actant. Cette translation selon Tesnière couvre en effet la déclinaison, ou le *cas* en termes de Meigret. Le syntacticien du XXe siècle et le grammairien du XVIe siècle ont ceci de commun qu'ils reconnaissent dans le groupe *de Pierre* un « subordonné » en termes de l'un, ou un « gouverné » en termes de l'autre, et que tous les deux cherchent à restituer l'« actant » ou l'« agent » du SN[1086]. La différence la plus sensible entre eux est que, pour l'exemple *le fils de Pierre*, Tesnière tient l'antécédent *fils* pour le gouverneur, et Meigret identifie le subséquent *Pierre* parce que celui-ci est l'agent possesseur ou générateur — le père. Autrement dit, leur identification du régisseur est différente : le subordonné selon Tesnière est régi par la tête du SN, et le gouverné selon Meigret l'est par l'agent sémantique du SN. Cette différence ne les oppose pas, puisqu'elle ne reflète que leurs sentiments sémantico-syntaxiques plus ou moins conditionnés par leur temps[1087]. Là, Tesnière

1086 Il y a au moins 15 occ. d'*agent* dans la *Grammaire*. Nous les étudierons plus en détail dans Chapitre VII. « Section xii. Syntaxe et gouvernance ».

1087 Nous savons que même si Tesnière (1959, 1re éd, posthume, des *Éléments de syntaxe structurale*) travaille très soigneusement à la clarté de son formalisme syntaxique, cette élaboration terminologique reste plutôt programmatique. Il trouve par endroits, lui-même, flou son classement des actants, entre autres : le *veste* dans *Alfred change de veste* est un actant, ou un circonstant ? « La limite cherchée se trouverait donc entre le tiers actant et les circonstants du type *de veste* » (Tesnière 1959, p. 128) C'est ce que nous entendons par le **sentiment sémantico-syntaxique**, grâce auquel le problème est tout au moins relevé. Il convient de noter que ce caractère flou permet une « maniabilité » théorique et descriptive (voir l'appel du colloque « L'héritage de Lucien Tesnière. » les 5, 6, 7 sep 2019, à l'Université Sorbonne) aux linguistes

cherche à interpréter le SN à l'aune du schéma (dét. + (adj. +)) N (+ adj.)[1088], et Meigret pousse jusqu'au-bout l'analyse actancielle en reconstruisant autant que possible le schéma SVO sous-jacent au SN. Au-delà de cette différence de schéma interprétatif, force est de constater le clivage des niveaux structurel et superficiel chez tous les deux : il y a une structure profonde à formaliser, et qui existe indépendamment de la chaîne linéaire[1089]. Comme l'ont dit Mazziotta et Kahane (2015), ce clivage grâce à Tesnière contribue à « l'autonomisation du champ disciplinaire de la syntaxe » au XXe siècle. Nous pensons que c'est aussi ce qu'a fait Meigret au XVIe siècle[1090].

Deuxièmement, les *causes possessive* ou *générative*, qui n'étaient que les étiquettes sémantiques associées au cas génitif jusqu'alors, obtiennent le statut de notion syntaxique dans l'élaboration grammaticale. Le *cas* génitif en lui-même, tel qu'il est reçu par Meigret du moins, ne possède pas de signification, représente seulement une « case » à remplir dans les paradigmes flexionnels[1091]. En revanche, la notion de *cause possessive* ou *générative* permet à notre grammairien de développer le thème scolastique de *cause*, et d'avancer son analyse syntaxique en agent / patient. En effet, les quatre causes « possessive ou générative ou matérielle ou effective », dans lesquelles on perçoit un certain aristotélisme, ne peuvent provenir que de la faculté philosophique. La théorie aristotélicienne de la causalité (αἰτία) contient les causes matérielles, formelle, efficiente (ou dit motrice ; peut-être ce que Meigret appelle *effective*), et finale ; dans la *Métaphysique*, il y a encore une Cause première, « la première de toutes les causes », à la quelle on peut associer la cause *générative* dont notre grammairien parle.

---

contemporains, notamment en typologie des langues. Pour l'étude de la syntaxe de Meigret, la terminologie proposée par le syntacticien est d'autant plus intéressante qu'elle a pour but initial d'enseigner aux candidats au baccalauréat « la bonne habitude de décortiquer toutes leurs versions latines » (Tesnière 1934, p. 225-226 ; cité de Mazziotta et Kahane, 2015) ; elle couvre en quelque sorte une grammaire latino-française ou franco-latine, et permet encore un recul par rapport à la linguistique formelle d'aujourd'hui.

1088 Les parenthèses représentent la propriété facultative des éléments qui sont mis dedans. Le doublement d'emboîtement de ((Adj +)) indique que ce constituant, en étant antéposé au noyau nominal, est plus facultatif que le (Dét +).

1089 Nous employons le dualisme notionnel chomskyen profond / superficiel au sens large. En effet, si la *structure* est par définition *profonde* dans la linguistique générative, ses schémas établis ou à établir sont ouverts — bien plus qu'ils en donnent l'impression — eux aussi, aux différentes interprétations et formalisation sémantico-syntaxiques.

1090 Il est intéressant de noter que la syntaxe structurale de Tesnière ne connaît pas immédiatement une réception favorable à grande échelle. D'après le témoignage d'un pédagogue latiniste allemand, Happ (1978), « Tesnière, à ma grande surprise, est actuellement peu utilisé en France », alors que sa théorie a déjà motivé nombreux travaux importants outre-Rhin. Tel est aussi le cas de la *Grammaire* de Meigret, dont l'importance scientifique et l'influence immédiate sur la communauté ne sont pas tellement en corrélation positive.

1091 Cf. « Section xi. Catégories casuelles », notamment « § 88. Renoncement aux « cas » ».

Pour conclure, une comparaison de Meigret et de Tesnière est intéressante à plus d'un titre. D'abord, c'est moins de montrer la modernité du premier que de révéler un sentiment épilinguistique ancien, latino-français, chez le second. Cela dit, aujourd'hui encore, on est dans un transfert de la grammaire latine étendue. Ensuite, force est de constater que la manière dont Meigret exploite les *cas* et les étiquettes sémantico-syntaxiques est aussi technique, formelle ou structuraliste qu'un Tesnière. Ce dernier sert d'un repère connu pour situer la démarche de Meigret qui est inconnue pour nos contemporains. Enfin, en référence du syntacticien contemporain, nous gagnons à mieux reconnaître que l'élaboration de notre grammairien du passé est indubitablement une syntaxe.

§ 116. ‹de› préposition agentive

La préposition agentive ‹de› gouverne ses constituants avoisinants pour l'assortiment de forme[1092] qu'elle compose avec ces derniers.

> [288] ❶Or faut-il entendre que, quand ‹qel› est relatif, il peut être **gouverné** par ‹**du**› : comme ‹je vous ey parlé de Pięrre, **duqel** vou' conoęssez la raçe› : et par ‹ao› et non pas par ‹a› : comme ‹aoqel vous avez fęt du bien› et non pas ‹*a qęl›. Son pluriel va de même par ‹**dęs**› et ‹aos› : comme ‹çęs homes dę'qels je vous ey parlé, ę ao'qels vou' vou' fiez›. ❷Au reste ‹qel›, relatif, n'est point sans l'article ‹le›, quand il est **gouverné** par les autres prépositions : comme ‹par leqel›, ‹par lę'qels›, ‹sur leqel›, ‹sur lę'qels›, ‹ęntre lę'qels›, ‹avęq leqel›. (M1550b, f. 57 rº- 57 vº [H1980, p. 60])

❶ De même que ‹ao› gouverne le pronom relatif ‹qel›, de même, nous pouvons dire que c'est ‹du› ou ‹dęs›, et non pas ‹de›, qui gouverne ce pronom relatif dans les exemples ‹[…] Pięrre, **duqel** vou' conoęssez la raçe›, ‹çęs homes **dę'qels** je vous ey parlé›.

❷ La gouvernance est nominale, dans la mesure où elle implique de construire d'abord un SN, ‹le› + ‹qel›, avant de passer un SP, prép. + ‹le› + ‹qel›.

Au reste, il convient de constater l'approche distributionnelle de Meigret. Sur le sujet du relatif, il se propose d'examiner successivement deux formes, ‹qel› et ‹leqel›, sans chercher au préalable à identifier l'article dans ‹duqel› ou ‹dę'qels›. C'est son respect des items tels qu'ils sont utilisés dans les contextes.

1092 Cf. « § 98. Analyse synthématique ».

§ 117. Périphériques du verbe

Le groupe prépositionnel est souvent considéré comme un prolongement de la GV, car « toutes prépositions [peuvent] être gouvernées » (cf. cit. [289])[1093]. Nous l'avons vu plus haut, la GP peut être un nœud de la GV :

> Si aussi quelque préposition les **gouverne**, ils ne sont point mis avant le verbe **gouvernant** : comme ‹je m'ebahy de vous› : ‹j'ey ęnvoyé a vous›, ‹il a fęt pour moę› : ‹je ferey pour luy›. (M1550b, f. 52 v° [H1980, p. 55] ; cf. cit. [260], p. 430, au « § 97. Verbe à valence »)

Nous verrons dans le présent § que toutes les GP ne sont pas dépendantes d'un verbe. Elles peuvent avoir leur propre sémantisme, influencer l'usage du verbe *être* (cf. cit. [289], [290]), et dicter l'assortiment de forme d'un verbe (ex. ‹il a hurté **d'**un livier ou **d'**une massúe› ; cf. cit. [291]).

Parfois, la détermination interprétative est nécessaire dans la recherche d'une structure sémantico-syntaxique :

> [289] Et combien qu'on dise ‹le bonęt a Iaqes›, nous y **surentendons** ‹qi appęrtient› : bien ‹la rúe aoz oz› aussi et autres semblables sont par abréviation de langage : car les prépositions ‹a›, ‹ao›, ‹aoz› sont plutôt acquisitives que possessives : parquoi elles requièrent être **gouvernées** par verbes ou participes : par lesquels aussi peuvent toutes prépositions être **gouvernées**. (M1550b, f. 118 v° [H1980, p. 113])

Le groupe prépositionnel sous-entend — « nous y surentendons » — une GV :

‹le bonęt a Iaqes› ⟶ SN + adj. [prép. + N]
↔
le bonnet qui appartient à Jacques ⟶ SN + rel. [V + prép. + N]

Cette réécriture transformationnelle apporte une preuve sur l'analyse synthématique que nous avons vue chez Meigret[1094]. Elle démontre, d'une part, la productivité lexicale de la préposition *à* enchâssée dans un SN et, d'autre part, la structure sémantico-syntaxique à

1093 Le précédent « § 116. ‹de› préposition agentive » ne pourrait être qu'un cas atypique du présent examen sur le « § 117. Périphériques du verbe ». Dans une expression *je s*uis *aimé de Pierre*, le SP *de Pierre* n'est pas une valence du verbe ; il n'est pas aussi inhérent que le SP ‹de vous› dans ‹je m'ebahy de vous›. La GP telle que Meigret l'a définie peut sans doute couvrir ces SP. Seulement, notre tâche d'historien consiste à révéler de façon positive les niveaux d'analyse touchée par la GP. Quant aux « § 114. ‹de› préposition relationnelle, ou problème de l'accord en genre dans le superlatif et la multiplication » et « § 115. ‹de› préposition possessive, ou cause possessive « de nom à nom » », ils sont plutôt du côté du SN, et relèvent encore moins des « § 117. Périphériques du verbe ».

1094 Cf. « § 98. Analyse synthématique ».

laquelle un tel SN est réductible. Cette structure n'est pas unique, car il arrive qu'on interprète différemment d'autres SN qui sont également composés de la préposition *à*.

L'objet décrit étant explicité, nous sommes en mesure d'apprécier le très fin étiquetage fonctionnel : « les prépositions ‹a›, ‹ao›, ‹aoz› sont plutôt acquisitives que possessives ». Cet étiquetage résulte d'une analyse synthématique qui n'est pas sans hésitation (« plutôt »), car il est vrai que l'enchâssement de la préposition *à* dans un SN ne signifie pas toujours la possession ou l'appartenance. Par exemple, devant un mot composé *pain **au** chocolat*, nous pouvons éliminer l'étiquette de *possessive*, car le pain n'appartient pas à la matière ou à la saveur dite *du chocolat* — c'est notre sentiment sémantico plutôt que syntaxique qui nous dit. Cette méthode d'élimination vaut de nos jours, parce que la valeur du groupe prépositionnel dans la composition d'un SN — plutôt acquisitive ou possessive — doit être analysée au cas par cas, et qu'on se trouve souvent dans l'hésitation.

Voyons une autre analyse synthématique, dans laquelle Meigret s'efforce de distinguer les valeurs de la préposition *de* et *à* dans un groupe prépositionnel.

> [290] Nous ne dirons pas ‹je suys de Líon› pour ‹a Líon› : car combien que nous le disions : c'est en autre signification et où l'on supplée ‹natif›, tellement que là ‹de› **gouverne** ‹Líon› par manière de possession : car autant sonne ‹je suys de Líon› comme ‹je suys né, ou natif de Líon›. (M1550b, f. 122 v° [H1980, p. 117])

Cette fois-ci, le choix de ‹de Líon› ou ‹a Líon› au niveau de la phrase, doit dépendre des structures sémantico-syntaxiques au niveau du syntagme, à savoir le syntagme attributif *être* + ‹natif de›. L'explication par ‹de Líon› l'emporte, dans la mesure où on ne peut pas trouver la structure sémantico-syntaxique qui, derrière le groupe prépositionnel ‹a Líon›, puisse le rationaliser dans le cadre phrastique de manière plus convaincante.

La même analyse synthématique a permis de spécifier l'aptitude combinatoire de la GN qu'on a vue plus haut :

> Il faut aussi entendre que le seul <u>verbe substantif</u> ‹suys›, ‹ęs›, ‹et› veut toujours un <u>sousposé nominatif</u> : comme ‹je suys Pięrre›, ‹tu ę' Pięrre›, ‹il ęt Ian› : mais, quand il signifie "appartenir", il ne le peut souffrir (un sousposé nominatif) : et faut lors que le sousposé soit **gouverné** par quelque préposition : comme ‹je suys a vous› : au regard de ‹je suys de Líon› : ‹çet' imaj' ęt de Pięrre› et autres semblables façons de parler, elles suppléent le participe qui leur est requis : comme ‹né›, ‹fętte› : quasi voulant dire ‹je suys né ou natif de Líon› : ‹çet' imaj' ęt fętte de Pięrre›. (M1550b, f. 49 v° [H1980, p. 52] ; cf. cit. [276], p. 464)

Étant donné que le verbe substantif réclame normalement un « sousposé nominatif » (que nous appellerions *attribut nominal*), la combinaison qui met ce verbe substantif en contiguïté avec un groupe prépositionnel demande un éclaircissement. Dans ce cas, Meigret propose de trancher avec une étiquette mnémonique, en disant que la combinaison être + prép. signifie « appartenir ». En effet, cette étiquette, qui pourrait évoquer à tort la locution *appartenir à*, est une proposition tentée faute de mieux ; c'est seulement pour opposer la combinaison être + prép. à la combinaison d'être + nominatif à étiquette (valeur) d'« identité ».

Ce phénomène peut être mis en parallèle avec celui que nous avons étudié au « § 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative », dans la mesure où la GN du verbe *être* étend son domaine d'activité en envahissant potentiellement le domaine des expressions du nominatif et du génitif / ablatif. De ce point de vue, la question est de savoir si c'est à la GN (sur le modèle du nominatif) ou à la GP (sur le modèle du génitif / ablatif) qu'il faut attribuer la charge d'expliquer la combinaison être + prép.. Meigret semble vouloir plutôt renvoyer à la GP — aux expressions du génitif ou de l'ablatif — ce phénomène dont la complexité dépasse la GN. Ce faisant, Meigret délimite la portée de la GN : il faut « que le sousposé » — non nominatif — « soit gouverné par quelque préposition ». En tout cas, aucun SN sousposé n'est orphelin, et il faut lui procurer un nœud responsable, que ce soit sous une GN ou une GP.

La GP rappelle le contour des SP.

> [291] Quant aux prépositions, elles ne peuvent être conjointes par la conjonction sans leur **gouvernement** : comme ‹il a hurté d'un livier ou d'une massúe›. (M1550b, f. 130 v° [H1980, p. 125])

Il faut

> ‹il a hurté **d'**un livier ou **d'**une massúe›
> → V + SP [prép. + art. + Nc] + conj. + SP [prép. + art. + Nc]

Et non :

> ‹*il a hurté **d'**un livier ou une massúe›
> → V + SP [prép. + art. + Nc + conj. + art. + Nc]

Autrement, le SN ‹*une massúe› (au SP ‹**d'**une massúe›) serait indéterminé : à quel constituant rapporter ce SN ? La présence formelle de la préposition est donc indispensable, même si deux noms, ‹livier› et ‹massúe›, se trouvent dans un axe paradigmatique.

Pour conclure, toutes les prépositions périphériques du verbe ne sont pas régies par ce verbe. Elles sont parfois plutôt un indicateur d'un schéma valenciel auquel ce verbe doit obéir, et à ce titre, elles possèdent parfois un pouvoir non inférieur à celui de la GV ou de la GN. De manière générale, il vaut mieux donc réfléchir à leur interdépendance plutôt qu'à une gouvernance unilatérale.

§ 118. Rayonnement sémantique de la « préposition » (préfixe lexical)

La GP que nous étudions dans le présent § concerne le préfixe, et plus précisément son poids sémantique dans la formation des mots. En effet, il est normal pour les grammairiens au XVIe siècle d'entendre par préposition, *praepositio*, tantôt le préfixe morphologique tantôt la PdD sous ce nom[1095].

> [292] Or est la nature de la préposition telle qu'elle ne peut être insérée en une clause sans être composée : comme ‹survenir› : ou qu'elle n'ait quelque **gouvernement**, autrement elle prend nature d'adverbe, comme ‹marçh' avant, plus outre›. (M1550b, f. 118 r° [H1980, p. 113])

La *préposition* désigne ici un préfixe. Quand elle assume un rôle en termes de composition lexicale, elle ne peut plus agir comme un adverbe, en exerçant peut-être une gouvernance sur le verbe[1096]. D'où ‹survenir› vs ‹marçh' avant, plus outre›. La préposition détermine la construction verbale à titre d'adverbe dans le second exemple, alors qu'elle participe à la composition du verbe dans le premier exemple. Nous proposons de désigner ce phénomène par l'étiquette de GP zéro, en suivant de près le discours du grammairien : une fois qu'elle sert de préfixe, la préposition n'a aucune gouvernance.

Nous allons voir deux extraits dans lesquels Meigret propose d'expliquer les conjonctions de subordination en référence de la GP. Commençons par celui qui est plus simple, même s'il vient après l'autre dans la *Grammaire*.

> [293] Les aucunes sont causales : comme ‹par ç̧e qe›, ‹parquoę donc›, ‹donqes›, ‹dont›. Sur quoi il faut entendre que nous usons souvent des prépositions avec leur **gouvernement** pour conjonctions : comme ‹je ferey votre voulęnté, par ç̧e qe vou' le merité' bien›. (M1550b, f. 131 r° [H1980, p. 126])

Comment comprendre ce « gouvernement pour conjonctions » qui dérive des prépositions ? Ce court passage ne contient pas suffisamment d'informations pour répondre à cette question. Il convient toutefois de présenter notre interprétation : le gouvernement des prépositions qui passe dans les conjonctions de subordination consiste à fournir une certaine signification à ces conjonctions de subordination. D'où le rayonnement sémantique de la « préposition ». Passons à l'autre passage dont les informations sont plus riches, mais dont la complexité augmente considérablement.

1095 Cf. « § 158. Praepositio : antéposition syntaxique ou / et préfixe morphologique ».
1096 Cf. N933.

> [294] Il y en a de composées entre elles : comme ‹paravant›, ‹aoparavant›, ‹ęndęrriere›, ‹dęntre›, ‹ęncontre›, ‹aopręs›, ‹ao dedans›, ‹ęn arriere›. Sur quoi il faut noter que ❶s'il ne suit quelque **gouvernement**, que la seconde est tenue pour adverbe : combien qu'à bien rechercher la vérité, ❷si le **gouvernement** n'y est exprès, nous l'y entendons communément : ❸ou bien le verbe subséquent se peut résoudre à quelque **gouvernement** : comme ‹ao paravant qe tu vinsses, nou' etyons melancholiqes› : pour ‹ao paravant ta venúe›. Et si nous disons ‹demeure dęrriere›, nous surentendons "à raison de nous ou de quelque autre" : et en semblable ‹va hors›, ‹ęntre dedans› à raison de quelque lieu ou maison. Parquoi nous ne les pouvons pas dire proprement adverbes. Si toutefois on trouve bon les appeler ainsi, je n'y fais point d'instance. (M1550b, f. 119 r° [H1980, p. 114])

3 occ. en gouv- dans ce passage sont complexes et méritent d'être examinées de près.

❶ Trait environnemental : prép. + prép. + Ø
ex. ‹paravant›, ‹ęn arriere›, etc.
note : deux prépositions sont en contiguïté, leurs GP sont virtuellement en conflit.

❷ Trait environnemental : **prép.** + prép. + Ø
ex. ‹**par**avant›, ‹**ęn** arriere›, etc.
note : « la seconde est tenue pour adverbe[1097] », car elle reçoit la GP de la première.

❸ Trait environnemental : prép. + prép. + ‹qe› … / N [V nominalisé]
ex. ‹**ao paravant qe** tu vinsses, nou' etyons melancholiqes›
↔ ‹**ao paravant** ta venúe›
note : GP est étendue dans la subordonnée.

Les points ❶ et ❷ consistent donc à résoudre un conflit interne, et le point ❸ à décrire une extension de la GP vers l'extérieur, en l'occurrence, sur la subordonnée. Il reste la question de savoir comment comprendre le mécanisme de ❸ : « le verbe subséquent se peut résoudre à quelque gouvernement » ? Probablement, ce mécanisme inclut la capacité à résoudre du verbe substantif, car « nous ne trouverons verbe qui ne se puisse résoudre par lui [verbe *être*] » (cf. cit. [275], p. 461). À titre d'illustration, nous nous proposons de représenter le processus comme étant une nominalisation d'un prédicat verbal :

‹ao paravant qe tu **vinsses** […]› ≈ *avant que tu viennes*
↔ *avant que tu sois* ***venu***[1098]
↔ ‹ao paravant ta **venúe**› ≈ *avant ta venue*

1097 Cf. « § 84. Adverbe », et précisément cit. [229], p. 369. Nous avons démontré que la « nature d'adverbe » sous la plume de Meigret laisse entendre la gouvernance-zéro.
1098 Nous mettons à titre indicatif cette étape intermédiaire de la nominalisation, dans laquelle il faut un verbe *être*.

Voici le mécanisme. Étant donné que la GP s'exerce normalement sur le SN qui suit (ex. ‹ta venúe›), et que la proposition subordonnée (ex. ‹qe tu vinsses) est nominalisable en un SN, on peut raisonnablement considérer la gouvernance de la conjonction de subordination sur la subordonnée comme un type de la GP.

Nous pensons qu'il n'est pas sans intérêt de rapprocher la démarche de Meigret et celle de Martinet, afin de mettre en avant le caractère structural et l'exigence analytique de la *Grammaire*. Martinet (1985, p. 34-37) propose, lui aussi, une analyse des unités sécables et modulaires, qu'il appelle monèmes. Dans sa formulation moderne, ‹par›, ‹ao›, ‹ęn› et ‹d'›[1099] s'appellent *monèmes libérables*. Ces monèmes peuvent être libres, comme « [le terme de] 'tendre' existe hors des complexes du type 'tendrement' » et peut être combiné dans un mot comme 'tendresse'. Cette disposition tantôt conjointe tantôt libre est justement pourquoi Meigret a besoin d'examiner respectivement deux situations : le conflit interne de GP pour deux prépositions en contiguïté (❶❷), et la GP extensible avec la combinaison prép. + ‹qe› (❸). En somme, le grammairien du XVIe siècle et le linguiste du XXe siècle ont ceci en commun qu'ils étudient à fond (tous) les comportements d'une unité aussi minuscule[1100].

Du point de vue épistémologique, il serait intéressant de rapprocher le « § 111. Rayonnement sémantique du radical lexical » avec nos acquis jusqu'ici au présent « § 118. Rayonnement sémantique de la « préposition » (préfixe lexical) ». La symétrie des deux titres est voulue, afin de laisser entendre qu'il la perspective morphologique, sinon monématique, dans la théorie de la gouvernance chez Meigret. De ce point de vue, force est de constater qu'il y a là une *linguistique générale* : la dérivation de ‹qartenier› depuis ‹qart›[1101], la GP zéro du préfixe, l'explication de la conjonction de subordination en référence de la GP, etc, sont traités sur un même plan, sous le nom de *gouvernance*.

Pour conclure, Meigret a minutieusement examiné la préposition, qu'elle soit le préfixe d'un mot composé (ex. ‹paravant›) ou le noyau d'un SP (ex. ‹ao paravant ta venúe›). Sa GP est zéro dans le premier cas, et extensible à la conjonction de subordination dans le second cas. La forte exigence analytique du grammairien, qui synthétise les recherches morphologiques et syntaxiques, nous paraît comparable à celle de la monématique que Martinet mènera au XXe siècle.

1099 Ce sont les parties suffixées des mots composés ‹paravant›, ‹aoparavant›, ‹ęndęrriere›, ‹dęntre›, ‹ęncontre›, ‹aopręs›, ‹ao dedans› et ‹ęn arriere›, que Meigret a donnés.

1100 Cf. « § 158. Praepositio : antéposition syntaxique ou / et préfixe morphologique » et N1491 en particulier, où nous rapprochons la minutie analytique de Meigret et l'analyse de *praepositio* à la priscianique.

1101 Lisons : « ‹qartenier› est descendu de ‹qart›, nom ordinal : finalement eux et leurs semblables dénotent le nombre de leurs pareils : ou bien celui sur qui ils ont le **gouvernement** : tellement que ‹dizenier› pourra signifier celui qui dedans une ville est l'un des dix députés à quelque devoir » (cf. cit. [279], p. 474)

Chapitre VI.
Déterminant en émergence

Section xvi. Désintégration du « nom »

§ 119. Livre III, et notre inventaire des pronoms ou / et déterminants

Dans le livre III de la *Grammaire* qui est consacré aux pronoms[1102], on observe une collecte complète et un traitement moderne des unités qu'on appellerait déterminants. Si on ne s'étonne pas d'y voir les pronoms personnels et les déterminants possessifs[1103], force est d'y constater les déterminants démonstratifs (*ce*, *cette*, *ces*), définis (*le*, *la*, *les*) ou indéfinis (*un*, *une*, *des*), les adverbes démonstratifs (*-ci*, *-là*), les déterminants indéfinis (*tous*, *tout*, *toutes*), la haute fréquence d'occ. de *même*[1104], et de nombreux pronoms interrogatifs (*quel*, *quelle*) et relatifs (*lequel*, *laquelle*, *auquel*, *par lesquels*, etc.) qui s'amalgament avec l'article[1105].

De manière générale, nous pouvons comprendre que *pronom* signifie tantôt le substitut du nom tantôt l'antéposition au nom[1106], ce qui correspond à la position que nous attribuerions au déterminant[1107]. Ces deux espèces de « pronom » concourent soit à suppléer soit à présenter le SN dans une phrase. Ou bien, du point de vue épistémologique, elles partagent le large pan délaissé par le « nom » — dont la PdD et la classe de mot sont une même chose dans la grammaire latine — pour circonscrire l'expansion du SN : déterminant-nom-adjectif. Nous verrons un peu plus loin que la situation amalgamée ou enchevauchée des pronoms et des déterminants demeure difficile à résoudre aujourd'hui.

De nos jours, on dit *syntagme nominal* (SN) au lieu de *nom*, parce qu'on a désormais affaire au modèle dét. + N (+ rel.). Mais au XVIe siècle, on ne commença qu'à concevoir que le *nom* en français n'est pas une PdD autonome — ou ne le fut plus, pour les tenants de la grammaire latino-française comme un Sylvius (*Grammatica latino-gallica*, 1531). La question qu'on avait posée, peut-être mal posée, est celle de savoir quel statut conférer à l'article.

1102 Pour les sous-classes des pronoms qui demeurent les nôtres, cf. « § 81. Pronom personnel, pronom possessif et déterminant possessif, avec leur morphologie », « § 132. Morphologie des pronoms interrogatifs et relatifs ». En ce qui concerne les « pronoms démonstratifs », Meigret en propose une conception différente, cf. « § 128. Embrayage énonciatif des premiers pronoms : ‹je›, ‹tu›, ‹il› et ‹çe› », et « § 130. Démonstratifs indéterminés de la 3p : ‹çe›, ‹çeluy› et ‹il› ».

1103 On appelle parfois traditionnellement les *adjectifs*.

1104 Cf. « § 136. Table : collocations de ‹męme› ».

1105 Cf. « § 150. Approche (pro)nominale ⑨ : ‹leqel› ↔ ‹le› + ‹qel›, exigence identificatoire ».

1106 Comme son modèle latin, Priscien, Meigret comprend la « préposition » de trois manières : aux sens soit de la PdD, soit de la préfixe, soit de ce qui est spatialement préposé (et syntaxiquement plus ou moins dépendant du noyau du SN), cf. « § 158. Praepositio : antéposition syntaxique ou / et préfixe morphologique ».

1107 Nous disons ici *position* à titre indicatif. Nous nous proposerons d'appeler l'espace déterminatif (cf. « Section xviii. Espace déterminatif : pronom démonstratif, adverbe déictique ou augmentatif, proposition relative ») l'économie des moyens déterminatifs susceptibles d'occuper cette position.

Contrairement à ses contemporains (Pillot 1550, R. Estienne 1557) qui le considèrent exclusivement comme un marquage de cas, Meigret met en cause l'existence des *cas* en la langue française[1108]. Plus précisément, en décrivant soigneusement les comportements pronominaux de l'article, il soulève ce fait qui différencie fondamentalement les structures du français et du latin : le statut boiteux du nom, ou la désintégration en français. Sauf les noms propres et les pronoms personnels, un mot qui relève de la classe nominale ne joue pas le rôle d'une PdD, mais seulement celui d'une composante (quoique nodale, le noyau) du SN.

L'entreprise de Meigret dans l'histoire de la linguistique française est comparable à la révolution copernicienne dans l'histoire de l'astronomie à plusieurs égards[1109]. Toutes les deux se méfient des cadres de connaissances antiques qui leur sont parvenus : c'est le modèle des 8 *partes orationis* chez Donat ou chez Priscien[1110] pour l'une, et le modèle géocentrique depuis Aristote ou Ptolémée pour l'autre. Deux humanistes ont réfléchi sur l'ancrage de leur point de vue, outillé leur vision en fonction de l'objet observé, élaboré une méthodologie empirico-déductive chacun dans son domaine, et mis en place de nouvelles technologies. Ces technologies sont chez le grammairien la description spatiale[1111], la théorisation générale de la gouvernance[1112], la quête d'une écriture cadrée à la prononciation[1113], et la proposition d'un alphabet presque phonétique[1114] ; et c'est chez l'astronome les (re)calculs des mouvements planétaires, l'abstraction (factorisation) des postulats mathématiques et géométriques, la fabrique des instruments de visée ou des mesures d'angles, etc. Plus essentiel encore, c'est que deux savants se débarrassent des points de vue existants pour se rapprocher le plus près possible des objets. Meigret refond le bâtiment de la langue française en décrivant soigneusement les aptitudes combinatoires et les divers comportements (déterminatif ou pronominal) notamment des *petits mots*[1115], tandis que Copernic place le Soleil au centre de l'Univers après avoir simulé avec grande minutie les trajectoires de toutes les planètes

1108 Cf. « § 88. Renoncement aux « cas » ».

1109 Ce rapprochement était anticipé dans N172, au « § 14. Portrait : épistémologie commune à l'imagerie perspective et à l'orthotypographie ». En effet, les techniques d'observation ont considérablement progressé à la fin du Moyen-âge et au début de la Renaissance, dans les domaines astronomiques, physiologique, mathématique, optique et pictural, etc. En déclenchant un tournant empirico-positiviste, elle entraîne notamment l'œil humain à parcourir toutes les surfaces observables d'un phénomène étudié.

1110 Cf. « § 77. Plan de progression comparé ».

1111 Cf. « Section xxi. Indication localisatrice ».

1112 Cf. « Chapitre V. Dépendance syntaxique ».

1113 Cf. « Chapitre II. Une grammatologie à la Renaissance ».

1114 Utile pour la transcription, cf. « Chapitre III. Alphabet de Meigret ».

1115 Par les *petits mots* nous entendons les articles, les prépositions contractées ou non, les pronoms relatifs simples ou composés, les adverbes déictique ou augmentatif (*réitératif* en termes de Meigret), etc., cf. tous les § du « Chapitre VI. Déterminant en émergence ».

principales[1116]. Leurs études sont caractérisées par l'attention aux détails, l'esprit positiviste et la visée holistique.

En ce qui concerne plus étroitement l'émergence du déterminant, nous pouvons imaginer que la « boiterie »[1117] du nom commun en français, qui dépend d'un déterminant indéfini (*un*, *quelque*) ou défini (*le*, *ce*, *mon*, etc.), put sembler aussi inconcevable que le géocentrisme. L'impact du changement idéologique ou scientifique n'est pas immédiatement visible. Tout comme tenir le géocentrisme ou le héliocentrisme pour la vision du monde affectent peu le fonctionnement de la société, choisir de voir l'article comme un marquage de cas ou comme une PdD polyvalente n'entre pas immédiatement dans l'usage et l'enseignement de la langue française[1118]. C'est dans un niveau plus profond de l'esprit que ces deux événements dans leurs propres domaines entraînent des conséquences irréversibles : le socle inébranlable de la Terre bouge (!), et le sol immuable de la grammaire (latine, si ce n'est pas redondant) s'effondre (!).

Le déterminant n'est pas un périphérique facultatif du SN, mais un constituant qui entretient un rapport interdépendant, c'est-à-dire à la fois autonome et solidaire, avec le nom. Pour en donner une idée, on pourrait le différencier de l'adjectif épithète qui appartient plus intimement à l'expansion du nom (*homme riche*), mais qui n'a aucune place devant le nom propre (**Pierre riche*) ou le pronom (**nous riches*, **lui riche*[1119]). Le déterminant peut même suppléer la place du SN (*le riche*, *un riche*[1120] ; *le mien* ↔ *un mien ami, mon ami*) comme un pronom, alors que l'adjectif épithète s'attache toujours à la construction du SN à titre de complément optionnel.

1116 C'est-à-dire, Mercure, Vénus, Terre, Mars, Jupiter et Saturne. Nous ne résumons ici que le b.a.-ba sur l'astronome polonais, cf. Kuhn et Hayli 1992; Szczeciniarz 1998; Vollmann 2007. Du point de vue épistémologique, il est intéressant de tenir compte que le système solaire sera le modèle pour Tesnière, pour qui « le verbe, au centre (entouré sur le *stemma*), autour duquel gravite les noms et adverbes qui en dépendent, et autour d'eux, leurs satellites » (Mazziotta et Kahane 2015). Cf. p. 429, où nous faisons référence à cette métaphore des satellites, pour mettre en relief la classification des rôles zéro, COI et COD du pronom chez Meigret.

1117 Au sens où le *nom* ne se tient debout tout seul, comme un syntagme dans la chaîne phrastique.

1118 Le succès de la *Gallicae linguae institutio* de Pillot (1561 [1550]) durant 1550–1641 reflète la prédominance de l'épilinguistique latinophone, cf. N296 (p. 125, au « § 21. Cadre de production grammaticographique »).

1119 Nous serions obligés d'ajouter l'article, en disant *nous <u>les</u> riches*, *lui <u>le</u> riche* ; cela déborderait néanmoins du cadre d'un SN, mais mettrait deux SN en rapport d'apposition. Le pronom personnel est en effet le seul pronom susceptible de spécification quantitative ou qualificative, mais il faut toujours un déterminant. Soit un déterminant quantificateur dans *nous deux*, soit un déterminant adverbial dans *nous autres*, *nous tous*, *nous seul(e)s* ou *lui seul*. Voir Martinet 1979, p. 51-52; Riegel *et al.* 2004, p. 159-163, 196-202

1120 C'est un tour anachronique (par rapport au français du XVIe siècle) mais heuristique de l'article qui tend à pronominaliser. Plusieurs explications possibles sont dans ce sens : le substitut de *ce qui est riche* ; l'ellipse de *l'homme riche* ; la substantivation directe de l'adjectif, avec la présence obligatoire de l'article, etc.

Meigret est visiblement conscient des hétérogénéités des sous-classes nominales (nom propre / nom commun / pronom), ou plus précisément, de leurs différents modes de détermination[1121]. Ainsi a-t-il détecté un certain champ d'activité pour les déterminants, que nous nous proposons d'appeler espace déterminatif[1122]. L'admission de l'article n'en est que le signe le plus manifeste. Il part précisément de la réflexion sur le nom propre et la synonymie[1123], tout comme les sémanticiens et logiciens contemporains structurent le domaine en s'inspirant du questionnement de la *description définie* dans la philosophie du langage[1124]. Plus loin, cette exigence d'identifier le référent (ou la référence) intervient dans la correction du présentatif ‹ç'ęt moę› par ‹çe suys je› (cf. cit. [325], p. 595). Comme le référent (*moi*) est certain, se demande-t-il notre grammairien, pourquoi ne pas mettre en accord les moyens linguistiques en fonction de cette personne dénotée (le verbe conjugué *s*uis, en fonction de *je*) ? C'est donc un sémanticien qui parle dans cette matière interdisciplinaire, à la fois logique et linguistique.

Pour arriver à une vue globale des grandes lignes que nous venons de présenter, il faut d'une part proposer une division des paragraphes (§) thématiquement adaptée, et d'autre part, préparer un équipement terminologique sur les pronoms et les déterminants qui fait l'unanimité dans la mesure du possible. C'est pourquoi nous proposons les « Section xvii. Pragma-sémantique : embrayage, dénotation, détermination », « Section xviii. Espace déterminatif : pronom démonstratif, adverbe déictique ou augmentatif, proposition relative » et « Section xix. Il y a articles et articles », et espérons mettre en exergue, respectivement, les questionnements prégnants chez Meigret sur la détermination / démonstration[1125] et sur de différents des pronoms ou / et déterminants[1126]. De manière générale, il convient de relier ces Sections avec la « Section xiv. Gouvernance nominale »[1127]. En effet, quand on tient les déterminants pour les satellites du SN, on doit admettre que dans ce « système solaire » de l'expansion nominale ils dépendent réciproquement les uns des autres. Le rapport de gouvernance implique — *réclame*, comme on l'a souvent dit — spontanément un gouverné et un gouvernant[1128].

1121 Cf. « § 140. Table : différents SN composés des articles ».
1122 Cf. « § 134. Pronom démonstratif composé, suivi ou non d'une relative ».
1123 Lisons : « la peine eût été grande de toujours user de **propres noms** ou appellatifs » (M1550b, f. 47 r° [H1980, p. 49]) ; « des **homonymes** tant appellatifs que propres […] **synonymes** autant propres qu'appellatifs » (M1550b, f. 22 v°-23 r° [H1980, p. 25])
1124 Cf. « § 126. Nom propre : disjonction de la signification et de la dénotation ».
1125 Cf. « § 123. Table : déterm- », « § 124. Table : démon- » et « § 125. Table : dénot- ».
1126 Nous justifions plus concrètement ce découpage au « § 120. Pronom relatif ou / et démonstratif », qu'il s'agit de s'adapter à la pensée de Meigret.
1127 Dans le « Chapitre V. Dépendance syntaxique ».
1128 Ou *gouverneur*, cf. gouv-39º, 119º dans le « § 95. Table : gouv- ». Voir aussi le modèle de Tesnière, N1536.

Quant à un équipement terminologique sur les pronoms et les déterminants, nous proposons de passer en revue trois grammaires contemporaines, en observant comment elles font face au chevauchement entre ces deux PdD. L'occasion est aussi propice pour constater que les deux acceptions du *pronom* (substitut du nom, et antéposition au nom) continuent à hanter les recherches linguistiques contemporaines.

Figure 9 : « Pronoms » dans la Grammaire fonctionnelle du français *(Martinet 1979, p. 39-83)*

IV. Classe des actualisateurs du nom
V. Classe du nombre
VI. Classe des cardinaux
VII. Les **pronoms**
VIII. Classe des **pronoms** personnels
IX. Classe des **pronoms** démonstratifs
X. Classe des **pronoms** possessifs
XI. Classe des **pronoms** relatifs
XII. Classe des **pronoms** interrogatifs
XIII. Classe des **pronoms** quantitatifs
XIV. Classe des **pronoms** indépendants
XV. Classe des adjectifs
XVI. Classe des présentatifs

Dans la *Grammaire fonctionnelle du français* sous la direction de Martinet (1979), le terme *déterminant* n'existe pas dans les titres des chapitres. En effet, 8 chapitres couvrant les déterminants sont sous le chapeau de pronom ; sauf le chapitre IV sur l'actualisation (qui permet de définir l'activité des déterminants), et les chapitres V et VI sur les numéraux. Le fait significatif est que les déterminants et pronoms — qui s'impliquent les uns avec les autres entre eux — précèdent les adjectifs. De ce fait, nous pouvons constater que par rapport aux déterminants et pronoms, les adjectifs entretiennent une relation plus éloignée (ou moins indispensables) avec le nom. Témoins d'une histoire contemporaine de la grammaire, ces faits suffissent à démontrer l'importance de plus en plus ample *de facto* des déterminants, et la couverture (ou extensibilité) conceptuelle *de jure* des pronoms.

Figure 10 : « Les déterminant du nom et les pronoms » dans la Grammaire Larousse *(Dubois et Lagane, 2009, p. 45-84)*

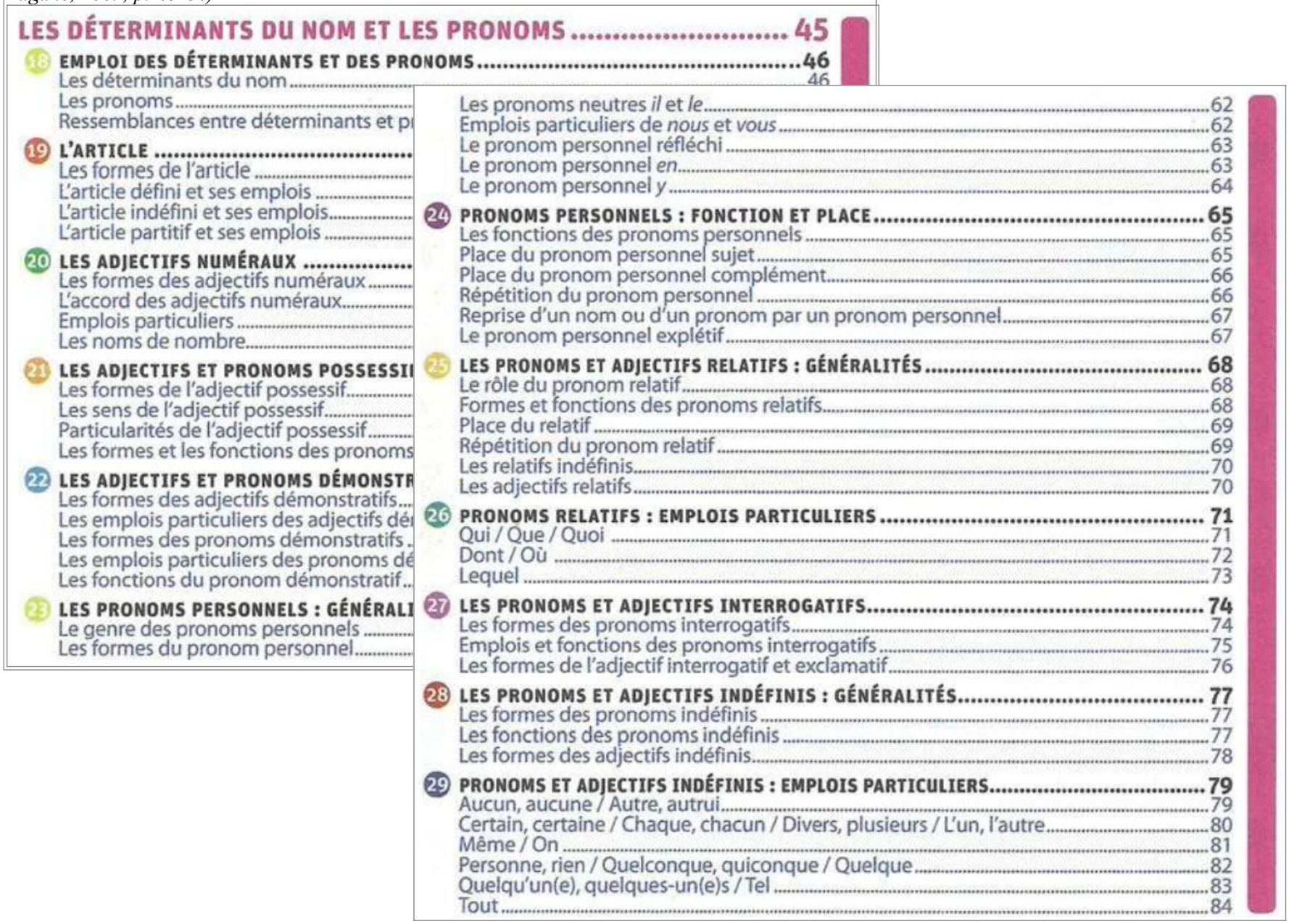

LES DÉTERMINANTS DU NOM ET LES PRONOMS 45

18 EMPLOI DES DÉTERMINANTS ET DES PRONOMS 46
Les déterminants du nom 46
Les pronoms 46
Ressemblances entre déterminants et pr 46

19 L'ARTICLE .....
Les formes de l'article .....
L'article défini et ses emplois .....
L'article indéfini et ses emplois .....
L'article partitif et ses emplois .....

20 LES ADJECTIFS NUMÉRAUX .....
Les formes des adjectifs numéraux .....
L'accord des adjectifs numéraux .....
Emplois particuliers .....
Les noms de nombre .....

21 LES ADJECTIFS ET PRONOMS POSSESSIF
Les formes de l'adjectif possessif .....
Les sens de l'adjectif possessif .....
Particularités de l'adjectif possessif .....
Les formes et les fonctions des pronoms

22 LES ADJECTIFS ET PRONOMS DÉMONSTR
Les formes des adjectifs démonstratifs ....
Les emplois particuliers des adjectifs dé
Les formes des pronoms démonstratifs ..
Les emplois particuliers des pronoms dé
Les fonctions du pronom démonstratif ...

23 LES PRONOMS PERSONNELS : GÉNÉRALI
Le genre des pronoms personnels .....
Les formes du pronom personnel .....

Les pronoms neutres *il* et *le* 62
Emplois particuliers de *nous* et *vous* 62
Le pronom personnel réfléchi 63
Le pronom personnel *en* 63
Le pronom personnel *y* 64

24 PRONOMS PERSONNELS : FONCTION ET PLACE 65
Les fonctions des pronoms personnels 65
Place du pronom personnel sujet 65
Place du pronom personnel complément 66
Répétition du pronom personnel 66
Reprise d'un nom ou d'un pronom par un pronom personnel 67
Le pronom personnel explétif 67

25 LES PRONOMS ET ADJECTIFS RELATIFS : GÉNÉRALITÉS 68
Le rôle du pronom relatif 68
Formes et fonctions des pronoms relatifs 68
Place du relatif 69
Répétition du pronom relatif 69
Les relatifs indéfinis 70
Les adjectifs relatifs 70

26 PRONOMS RELATIFS : EMPLOIS PARTICULIERS 71
Qui / Que / Quoi 71
Dont / Où 72
Lequel 73

27 LES PRONOMS ET ADJECTIFS INTERROGATIFS 74
Les formes des pronoms interrogatifs 74
Emplois et fonctions des pronoms interrogatifs 75
Les formes de l'adjectif interrogatif et exclamatif 76

28 LES PRONOMS ET ADJECTIFS INDÉFINIS : GÉNÉRALITÉS 77
Les formes des pronoms indéfinis 77
Les fonctions des pronoms indéfinis 77
Les formes des adjectifs indéfinis 78

29 PRONOMS ET ADJECTIFS INDÉFINIS : EMPLOIS PARTICULIERS 79
Aucun, aucune / Autre, autrui 79
Certain, certaine / Chaque, chacun / Divers, plusieurs / L'un, l'autre 80
Même / On 81
Personne, rien / Quelconque, quiconque / Quelque 82
Quelqu'un(e), quelques-un(e)s / Tel 83
Tout 84

Dubois et Lagane (2009) dans leur *Grammaire Larousse* proposent d'englober, après le traitement de l'adjectif, « les déterminant du nom et les pronoms » (p. 45-84) sous un chapitre. Nous y trouvons *de facto* les déterminants (section ⓲) et l'article (section ⓳). Plus significatif encore, on hésite à classer les « numéraux », « possessifs », « relatifs », « interrogatifs » et « indéfinis » dans la catégorie ou d'adjectifs ou des déterminants. Au fond, ces éléments ont ceci de commun qu'ils sont antéposés au nom.

Figure 11 : « Le groupe nominal » dans la Grammaire méthodique du français *(Riegel et al. 2004, p. 147-214)*

Chapitre VI. — **Le groupe nominal**

1. Les structures du groupe nominal 147
1.1. Caractérisation externe et interne 147
1.2. Du groupe nominal minimal au groupe nominal étendu 148
1.3. Interprétation sémantique et usages communicatifs du groupe nominal . . 150
1.4. L'accord dans le groupe nominal 150
2. Les déterminants 151
2.1. Formes et fonctions 152
2.2. Les déterminants défini
2.3. Les déterminants indéf
2.4. Autres déterminants .
2.5. L'absence de détermina
3. Le nom 167
3.1. Le nom, partie du discours 167
3.2. La catégorie des noms communs 168
3.3. La sous-catégorisation des noms communs 170
3.4. La morphologie des noms communs 172
3.5. Les noms propres 175
4. Le groupe nominal étendu 179
4.1. Le nom et ses modificateurs 179
4.2. L'adjectif épithète 180
4.3. Les participes épithètes 185
4.4. Les noms épithètes 186
4.5. Le groupe prépositionnel complément du nom 187
4.6. Les modificateurs propositionnels 188
4.7. Les modificateurs en position détachée 190
5. Les substituts du groupe nominal 192
5.1. La catégorie générale des pronoms 192
5.2. Les pronoms personnels 196
5.3. Les pronoms possessifs 204
5.4. Les pronoms démonstratifs 205
5.5. Les pronoms interrogatifs 207
5.6. Les pronoms relatifs 208
5.7. Les pronoms indéfinis 210
5.8. Genre, nombre et accord des pronoms 213

Dans la *Grammaire méthodique du français* (2004) où ses auteurs Riegel *et al.* s'appliquent à recueillir les recherches contemporaines, nous trouvons une rénovation des PdD, au nom du « groupe nominal » ou SN. Le nom est en quelque sorte dégradé pour ne constituer qu'une composante du SN, parmi les déterminants, les pronoms (dits « substituts du groupe nominal »). Il convient de savoir que Riegel est un spécialiste des problèmes déterminant-nom-adjectif. Sa thèse de 3e cycle porte sur les *Structures syntaxiques et sémantiques des noms collectifs humains : un essai de représentation appliqué a l'idiolecte de Montaigne écrivain* (1975), et ses deux premiers ouvrages sur *Grammaire et référence* (1983) et *L'adjectif attribut* (1985).

Pour appréhender les études des pronoms ou / et déterminants chez Meigret, nous devons effectuer donc un choix de cadre terminologique. Le nôtre est d'adopter le cadre de la *Grammaire méthodique du français* pour deux raisons. En premier lieu, celle-ci nous semble une synthèse complète et à jour des problèmes déterminant-nom-adjectif. En second lieu, et c'est essentiel, elle reconnaît de manière consistante la (sous-)catégorie de déterminant, et nous n'avons plus à hésiter — pour la commodité terminologique au moins — entre le déterminant ou l'adjectif quand nous rencontrons les « numéraux », « possessifs », « relatifs », « interrogatifs » et « indéfinis » (cf. *Figure 10*, p. 504). D'après nos expériences, l'appareil notionnel et terminologique mis en œuvre par Riegel extensibles pour obtenir une vue sur le dynamisme et la complexité du livre III de la *Grammaire* de Meigret.

Sur le plan méthodologique, la *Grammaire fonctionnelle du français* nous guide notamment à inventorier tous les objets linguistiques traités dans le livre III. Comme le suggère le titre du présent § : « § 119. Livre III, et notre inventaire des pronoms ou / et déterminants », ce livre constitue un ensemble complet de ces objets. Il s'agit de 523 fragments (phrastiques comme ‹il ęt mien›, syntagmatiques comme ‹le çheval de moę›, ou lexicaux comme ‹moę-męme›, ‹moę-męmes›)[1129].

Grâce à l'inventaire général, nous avons pu comparer, dans le « § 81. Pronom personnel, pronom possessif et déterminant possessif, avec leur morphologie », les paradigmes des pronoms personnels proposés par Meigret (*Figure 8*, p. 355) et le nombre effectif des pronoms personnels traités (*Tableau 13*, p. 352). Leur écart même est si intéressant qu'il donne lieu au « § 153. Trio vedette de pronom : ‹moę›, ‹toę› et ‹ſoę› ».

Nous verrons encore deux tableaux, qui partagent les données de l'inventaire :

« § 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs »
« § 132. Morphologie des pronoms interrogatifs et relatifs »

Ainsi gagne-t-on une vue d'ensemble des objets couverts par le livre III. Ces objets, soit pronoms, soit déterminants, reviennent à justifier notre découpage. Nous verrons dans le prochain « § 120. Pronom relatif ou / et démonstratif » qu'ils correspondent dans une certaine mesure à la division de relatif / démonstratif que Meigret a conçue.

1129 Les grands intérêts des exemples dans l'histoire de la linguistique ont été constamment soulignés, cf. Colombat 2010; Fournier 1998; Fournier *et al.* 2007; Fournier 2007a; Marchello-Nizia et Petiot 1977. Voir nos dépouillements des données au « § 140. Table : différents SN composés des articles ».

§ 120. Pronom relatif ou / et démonstratif

Meigret a une conception spéciale du démonstratif et du relatif :

> [295] Venons maintenant aux relatifs, lesquels, combien qu'ils soient aussi démonstratifs, sont en cela différents des vrais démonstratifs qu'ils requièrent un avantposé que les Latins appellent ‹antecedens› : comme ‹Dieu m'a promis q'il me saovera› : là où ‹il› est **relatif** et **démonstratif** de Dieu. (M1550b, f. 55 v° [H1980, p. 58])

Ce passage se trouve au milieu du livre III (M1550b, 47 r°-53 r° [H1980, p. 49-64]), il permet d'expliciter le programme du grammairien : le démonstratif vient avant le relatif. Ou plus précisément, l'embrayage (ancrage énonciatif) des « premiers pronoms »[1130] vient avant leur fonctionnement anaphorique. C'est pourquoi nous traitons d'abord de la « Section xvii. Pragma-sémantique : embrayage, dénotation, détermination », ensuite de la « Section xviii. Espace déterminatif : pronom démonstratif, adverbe déictique ou augmentatif, proposition relative », enfin de la « Section xix. Il y a articles et articles ».

En effet, Meigret considère le « déterminant »[1131] démonstratif ‹çe› et le pronom démonstratif ‹çe› comme jumeaux, sinon deux faces d'un même objet :

> [296] Or combien que ‹çe› **démonstratif** ne se trouve point sans le nom de ce qu'il **démontre** exprès ou exprimé en quelque sorte : comme ‹**çe** loup m'a fęt peur› : ‹**çe qe** vou' voyez me deplęt› : nous commencerons toutefois par lui : car il est le primitif des autres : comme ‹çetuy-çy›, ‹çetuy-la›, ‹çeluy›. (M1550b, f. 53 v° [H1980, p. 56])

La permutation de ‹çe loup […]› et ‹çe qe […]› démontre que ‹çe› est polyvalent, à la fois déterminant et pronom — tout au moins, pour notre sentiment épilinguistique contemporain. C'est l'objet unique qui agit de façon différente dans deux types de contexte. À cet égard, ‹çetuy-çy›, ‹çetuy-la› et ‹çeluy› sont également, de loin ou de près, les formes susceptibles des fonctionnements déterminatif et pronominal. À cela s'ajoute que le paragraphe dont nous n'extrayons ici qu'un morceau présentera tantôt les « déterminants » démonstratifs, tantôt les pronoms démonstratifs[1132]. En d'autres termes, il n'y a même pas passage du pronom démonstratif au déterminant démonstratif, ou l'inverse ; il s'agit d'une seule et même matière que nous, hommes au XXe ou XXe siècle, auront besoin de comprendre séparément.

1130 Cf. « § 128. Embrayage énonciatif des premiers pronoms : ‹je›, ‹tu›, ‹il› et ‹çe› » et notamment la citation [306], p. 556.

1131 Entre guillemets, parce que Meigret ne le dit pas sous ce terme.

1132 Cf. cit. [320], p. 575, au « § 131. Déterminant démonstratif en chrysalide : ‹çe› syncrétique et défectif ».

Il faut commencer là où Meigret commence : le groupement de ‹je›, ‹tu›, ‹il› et ‹çe› en qualité de pronom démonstratif. Un tel groupement paraît sans doute curieux pour nos contemporains, mais il constitue le socle de tout le traitement des pronoms par Meigret. Alors que ‹je›, ‹tu›, ‹il› / ‹ſoę› et leurs « espèces dérivatives » représente bel et bien la racine des pronoms personnels, pronoms possessifs et des déterminants possessifs, le pronom démonstratif ‹çe› ne chapeaute que thématiquement — en fonction des optiques théoriques introduites — les déterminants démonstratifs, définis et indéfinis[1133], qui à leur tour entretiennent des rapports consubstantiels avec le nom propre, le pronom personnel tonique, et les pronoms interrogatifs et relatifs. Sans oublier que l'article et sa préposition sont explicitement contenus dans, ou contractés par, certains pronoms interrogatifs et relatifs (‹leqel›, ‹auqel›, etc.).

Meigret est aux prises avec ces rapports consubstantiels entrelacés entre le déterminant et le pronom, au moins dans les situations suivantes :

(1) Le nom propre résiste en principe à tout déterminant[1134] et, du point de vue de l'expression définie, se trouve en concurrence avec le déterminant démonstratif (**le Pierre*, **ce Pierre*)[1135] ;

(2) Ce qu'on appelle le pronom relatif (*qui*, *que*, *dont*, *lequel*, etc.) est essentiellement réclamé par certains déterminants démonstratifs (*ce* / *celui* / *celle* + *qui* / *que* / *dont* ...[1136]), et l'est accidentellement par l'article défini ou le déterminant démonstratif (un / *le* / *ce X* + *qui* / *que* / *dont* ...) ;

(3) Le pronom démonstratif *ce* pointe un référent dont « le sens demeure suspendu »[1137], il attend la complémentation d'un SN[1138].

Ainsi pouvons-nous justifier pourquoi placer « § 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs » au milieu du Chapitre VII. « Section xvi. Désintégration du « nom » », et non pas plus avant. D'une part, nous avons, devant nos lecteurs contemporains, l'obligation de développer toute une problématique de la démonstration / détermination immédiatement après le présent « § 120. Pronom relatif ou / et démonstratif » ; d'autre part,

1133 La présentation des articles définis et indéfinis se trouve dans le dernier chapitre du livre I, qui est intitulé « Articles ». Même si présentés ailleurs, ces articles seront constamment convoqués dans le livre III.
1134 Cf. « § 126. Nom propre : disjonction de la signification et de la dénotation ».
1135 Mais il y a des exceptions, comme les présentera le « § 136. Table : collocations de ‹męme› », où les syntagmes ‹le męme Pięrre›, ‹la męme Iane›, ‹du męme Pięrre› (cf. cit. [331], p. 603), etc., sont possibles.
1136 Cf. notamment cit. [318] (p. 571).
1137 Cf. cit. [317] (p. 571), et « § 135. Présentatif, son « désaccord » en personne » de manière générale.
1138 Cf. « § 134. Pronom démonstratif composé, suivi ou non d'une relative ».

c'est aussi le plan suivant lequel Meigret procède à son étude des « pronoms ». Le grammairien ne présente que la morphologie de ‹çe› (espèce primitive des pronoms démonstratifs à la troisième personne) qu'après le traitement des pronoms personnels et l'exposition de leurs paradigmes. Ceux-ci ont été l'objet du « § 81. Pronom personnel, pronom possessif et déterminant possessif, avec leur morphologie » quand nous examinons les PdD de manière générale. Les pronoms personnels et leurs espèces dérivées constituent la matière permanente des « pronoms », et ils font une « grappe » qu'il convient d'étudier ensemble. Par contre, dans le seul , il serait impossible d'explorer la conception complexe de la démonstration / détermination chez Meigret (« § 124. Table : démon- »), groupe par groupe :

> « § 128. Embrayage énonciatif des premiers pronoms : ‹je›, ‹tu›, ‹il› et ‹çe› », sous la problématique de l'embrayage énonciatif ;
>
> « § 130. Démonstratifs indéterminés de la 3p : ‹çe›, ‹çeluy› et ‹il› », dont l'embrayage semble moins efficace que celui des 1ps et 2ps ;
>
> « § 131. Déterminant démonstratif en chrysalide : ‹çe› syncrétique et défectif », où on voit que le déterminant démonstratif ne sort que timidement de la chrysalide du pronom démonstratif ;
>
> « § 133. Pronom démonstratif simple, ou composé d'un adverbe déictique »
>
> « § 134. Pronom démonstratif composé, suivi ou non d'une relative »
>
> « § 135. Présentatif, son « désaccord » en personne », où on voit que Meigret multiplie des tests pour mettre en question les mauvais usages du présentatif.

En somme, les pronoms personnels et leurs espèces dérivées étant encapsulés au « § 81. Pronom personnel, pronom possessif et déterminant possessif, avec leur morphologie », nous déménageons dans les « Section xvii. Pragma-sémantique : embrayage, dénotation, détermination », « Section xviii. Espace déterminatif : pronom démonstratif, adverbe déictique ou augmentatif, proposition relative » et « Section xix. Il y a articles et articles » les § qui éclairent la problématique de la démonstration / détermination, puis laissons dans la « Section xx. Approches (pro)nominales, ou autres problèmes du pronom » les problèmes qui en restent.

§ 121. Un schéma historique de la « personne » en reconfiguration : détermination, démonstration, dénotation

De manière générale, le traitement des pronoms / déterminants démonstratifs chez Meigret permet d'observer un stade de l'histoire (sinon, la crise) de la « personne », dont nous nous proposons le schéma explicatif suivant[1139] :

Ⓐ Détermination de la personne grammaticale ou / et référentielle

Ⓑ Indétermination de la personne grammaticale ou / et référentielle

Ⓒ Détermination démonstrative, ou embrayage des « premiers pronoms »

Ⓓ Détermination dénotative

Ⓔ Détermination interprétative par les analyses des figures de construction

Ⓐ Détermination
Ⓑ Indétermination
Ⓒ Détermination démonstrative
Ⓓ Détermination dénotative
Ⓔ Détermination interprétative

Schéma historique (p. 510)

Ⓐ est la thèse disons standard, et Ⓑ son antithèse. Ils sont deux pôles ou moments de la théorie de la personne. Les stades Ⓒ, Ⓓ et Ⓔ en constituent les autres moments ou branches, dans la mesure où, comme Ⓑ, ils s'opposent à Ⓐ, mais qu'afin d'éviter l'arrivée de Ⓑ, ils consistent d'une manière ou d'une autre à réparer Ⓐ.

Les trois moments Ⓐ, Ⓑ, Ⓒ et Ⓓ coexistent dans la pensée de Meigret. Nous avons de la chance d'avoir un tel chantier de la négociation, ou un témoin du changement de paradigme métalinguistique. Quant à la branche Ⓔ qui s'intercale depuis toujours dans le rapport dialectal entre Ⓐ et Ⓑ, elle est mise en dernière place, seulement parce que nous sommes obligés de présenter d'abord et consécutivement les démarches de Meigret.

Ⓐ représente l'unité originelle de la personne, avant que celle-ci soit partagée par les pans grammaticaux ou / et référentiel. Par exemple, *Tu es Jean*, c'est simplement la 2ps en termes de grammaire, et l'allocutaire en termes d'énonciation.

Une telle congruence entre la personne grammaticale et la personne référentielle serait perturbée notamment par le pronom démonstratif *ce*.

1139 Les données afférentes à cette problématique chez Meigret sont dans le « § 123. Table : déterm- », voir aussi le « § 82. Verbe et participe ».

Ainsi en venons-nous au moment ❷, où Meigret cherche à corriger la forme courante du présentatif (‹*ç’ęt moę›) en en multipliant les tests[1140] :

> De l’inversion : ‹çe suys je› ↔ ‹je suys çe› ↛ ‹*ç’ęt moę›
>
> De la pluralisation : ‹ç’ęt nous, vous›, etc
>
> De la négation du passé composé : ‹çe n’ey je pas eté›, etc

Le stade explicatif d’*indétermination de la personne* permet de cerner tout un ensemble des phénomènes linguistiques qui débordent du cadre traditionnel de la détermination de la personne. Nous ne dirions pas que ce cadre traditionnel néglige la détermination dénotative ou la référence ; au contraire, nous suggérons plutôt qu’il les inclue quelque part. C’est pourquoi nous formulons « personne grammaticale ou / et référentielle » dans ❶.

Nous commenterons, au « § 130. Démonstratifs indéterminés de la 3p », l’extrait suivant qui témoigne de ❷ l’indétermination de la personne et ❸ la détermination démonstrative[1141] :

> [318] De ‹çe› est encore composé ‹çil› ou ‹çeluy› qui est un **démonstratif indéterminé** et qui a besoin de la suite d’un relatif pour **déterminer** ce qu’il **démontre** : tellement que si nous disons ‹çeluy ęt bon›, la chose **démontrée** est incertaine : pour autant qu’il n’est pas **démonstratif** de choses présentes (M1550b, f. 55 r° [H1980, p. 57])

❶ Détermination
❷ Indétermination
❸ Détermination démonstrative
❹ Détermination dénotative
❺ Détermination interprétative

Schéma historique (p. 510)

Les pronoms de la 3p sont certes depuis toujours considérés comme porteurs des personnes indéfinies, mais Meigret ne s’en tient pas là. Il y introduit le cadre de la « chose présente » ou de la « chose démontrée ». L’indétermination de la personne n’est plus un phénomène seulement relevé comme tel, mais un problème à résoudre. D’où le besoin — un rapport de dépendance — « de la suite d’un relatif pour déterminer […] ». Ce passage montre donc une tentative de remédier à l’indétermination de la personne, en ayant recours à la démonstration de la personne référentielle. Voilà la concomitance du stade ❷ et de la branche ❸ chez Meigret[1142].

1140 Cf. « § 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs », et notamment les citations [297] (p. 525, au « § 123. Table : déterm- ») et [365] (p. 666, au « § 135. Présentatif, son « désaccord » en personne »).

1141 Pour avoir une vue d’ensemble, voir notamment les occ. déterm-2º~7º et indéterm-1º~2º au « § 123. Table : déterm- ».

1142 Voir aussi la division entre le possédé et le possédant, à savoir, entre la personne de l’objet référé et la personne de l’agent possesseur, cf. cit. [345] p. 633.

Pour cette branche ❸ : « Détermination démonstrative », nous commenterons plus en détail, au « § 128. Embrayage énonciatif des premiers pronoms : ‹je›, ‹tu›, ‹il› et ‹ce› », cet extrait capital :

> [306] Il a donc été nécessaire d'inventer des pronoms qui non seulement **démontreraient** les **noms**, mais aussi leur **personne** : car autre est celle qui parle et autre celle à qui on parle et celle de qui on parle, sans lui adresser la parole. Et comme la **seule démonstration** fût faite par ces **premiers pronoms**, qui sont ‹je›, ‹tu›, ‹çetuy-çy› ou ‹çetui-la› ou ‹luy›, il a été de besoin, pour éviter cette manière de répétition de noms, inventer des relatifs tant des noms que des pronoms mêmes : comme ‹qi›. (M1550b, f. 47 r° [H1980, p. 49])

Les pronoms méritent l'étiquette de premiers sont ceux qui ont le pouvoir d'actualiser en termes de Guillaume, ou d'établir l'embrayage énonciatif su point de vue de l'acte du langage.

La transition entre ❷ et ❸ chez Meigret est presque imperceptible, car, selon nous, il a les traverse d'un coup, en atteignant directement aux perspectives contemporaines (guillaumienne ou pragmatique). Nous pensons qu'il reste néanmoins utile, pour l'histoire de la linguistique, de distinguer ces deux stades. De fait, si on perçoit et décrit l'indétermination de la personne, ou sa sous-détermination face à la référence, tout le monde ne réfléchit pas à l'importance de la démonstration[1143]. Tout au moins comme Meigret qui ouvre le champ d'étude.

❶ Détermination
❷ Indétermination
❸ Détermination démonstrative
❹ Détermination dénotative
❺ Détermination interprétative

Schéma historique (p. 510)

Nous disons et notons bien *presque imperceptible*, et cette occasion est propice pour expliquer la branche ❹ dite la détermination dénotative, qui vient juste après celle ❸.

> - La détermination dénotative est du côté de l'objet référé, dénoté ou défini,

Alors que

> - La détermination démonstrative, issue de la deixis, de l'embrayage, ou de l'actualisation, est du côté du « doigt », curseur ou vecteur, c'est-à-dire, du côté de l'acte de référence, ou de l'énonciation.

Il va sans dire que l'objet pointé (*ce stylo-là [est] …* ; *ce stylo que …*) et le pointeur (*voilà le stylo* ; *c'est le stylo*) sont deux choses distinctes, même si celles-ci ont lieu en concomitance dans la plupart du temps.

1143 Nous viendrons à une autre piste plus courante, quand nous expliquerons ❺.

Plus essentiel encore, la détermination dénotative est en relation intime avec la cognition, elle sert à communiquer les connaissances des références du monde. En revanche, les recherches sur la deixis, l'embrayage, ou l'actualisation ramènent les descriptions autoréférentielles ou les introspections sur l'acte du langage. En quelque sorte, la dénotation a pour l'objet les choses qui sont énoncées, « sorties » ou « expulsées » du sujet énonçant ; la circonstance de l'énonciation n'est plus importante sur ce plan, puisqu'on ne s'intéresse qu'aux propos, aux objets identifiés, et aux rapports ou événements représentés.

Grâce à cette rigueur terminologique, nous gagnons à distinguer la dénotation et la démonstration, et à tracer leur corrélation possible dans la pensée de Meigret. Ce dernier a contribué une analyse remarquable sur la dénotation, en différenciant soigneusement celle-ci de la signification. Cette conception sur la dénotation (« § 126. Nom propre : disjonction de la signification et de la dénotation ») ressemble à la distinction de „Sinn und Bedeutung“[1144] par G. Frege (1892) dans le domaine de la philosophie du langage à la fin du XIXe siècle. Sans prétendre ni tracer une préhistoire de la sémantique logique, ni identifier les ressources scolastiques, nous nous contentons d'explorer le rapport entre le nom propre et l'acte démonstratif : ceux-ci représentent, respectivement, la détermination référentielle certaine dans la tradition, et la dimension déictique à laquelle Meigret a recours pour remédier à l'indétermination de la personne référentielle. En effet, ou tout au moins pour ceux qui sont au courant de la philosophie analytique contemporaine, ces questionnements sont couverts par la recherche de la description définie (“definite description” en anglais).

Ⓐ Détermination
Ⓑ Indétermination
Ⓒ Détermination démonstrative
Ⓓ Détermination dénotative
Ⓔ Détermination interprétative

Schéma historique (p. 510)

Nous en venons à la branche Ⓔ, où la « détermination interprétative par l'analyse des figures de construction » constitue une très longue tradition dans la grammaire latine. En continuant notre métaphore fluviale[1145], nous dirions que cette branche Ⓔ est un « bassin inondé » où accumulent depuis toujours les phénomènes langagiers remettant en cause l'unité originelle de la personne grammaticale / référentielle.

Autour des *figures de construction* qui sont les tours d'origine rhétorique, les grammairiens latins dégagent, sous les cadres du régime et de l'accord, les analyses des structures sous-jacentes, groupe par groupe, ou au cas par cas (Colombat 1993, p. 27, *passim*.). Par exemple,

1144 Littéralement *signification et dénotation* en français.
1145 Soit, « des phénomènes linguistiques qui débordent du cadre traditionnel de la détermination de la personne » (p. 511)

la syllepse[1146], dans laquelle « l'adaptation [du SN en nombre et en genre] est forcée et résulte d'un assemblage (*conglutinata*) » :

> *Hic illius arma, his currus fuit.* (Là [étaient] ses armes, là était son char.)[1147]

Selon Colombat (1993, p. 40), « le verbe au singulier *fuit* ne s'adapte pas facilement avec le sujet au pluriel *arma*, mais ce pluriel, qui imposerait la forme *fuerunt* au verbe s'il était exprimé dans la première proposition, est englobé par la forme de singulier *currus*, cet englobement permettant la distorsion. »[1148]

Le problème de l'accord en nombre, qui s'est implicitement posé dans la séquence *hic illius arma*, est pour nous aussi un problème de l'indétermination de la personne référentielle. Du point de vue l'analyse des constituants, et notamment au cas de doute, les recensements formels de nombre et de genre viennent avant l'identification de la personne grammaticale / référentielle. Il faut passer, d'abord et indépendamment, par le repérage des marques des SN et des SV, pour déterminer le sujet ou le thème[1149], à savoir, *qui* agit / subit, ou à *qui* attribuer le(s) prédicat(s). En ce sens, l'indétermination du nombre ou / et du genre n'est qu'un type de cause dont résulte l'indétermination de la personne grammaticale et référentielle en dernière instance. En tout cas, cette séquence *hic illius arma* peut perturber certains qui n'en trouvent pas un verbe adéquat à proximité. Tel est aussi le cas, nous l'avons évoqué plus haut, quand le problème du présentatif dérange Meigret.

Citons encore un cas qui concerne plus étroitement l'indétermination de la personne au sens traditionnel de ❹ , soit la personne à la fois grammaticale et référentielle.

> Exemple : Diuellimur inde / Iphitus et Pelias mecum. (VERG. *Aen*. 2, 434-435.)
> Traduction : Nous nous arrachons de là, Iphitus et Pelias avec moi. (Colombat 1993, p. 474)

Le seul SN dans cette phrase, les noms propres Iphitus et Pelias devraient prendre la place de sujet. Or, le verbe *Diuellimur*, à la 1pp, s'accorde avec la personne *nos*, « nous », qui se dégage de l'interprétation : tant qu'il y a un *ego*, « je », qui est impliqué par *mecum*, il est question de « nous (nous arrachons) ». La prédominance de cette détermination interprétative, notamment en contact de *je* ou *tu*, demeure chez Meigret et jusqu'à nous :

1146 À laquelle s'oppose le zeugme (adaptation sans distorsion), voir Colombat 1993, p. 39-40
1147 VERG. Aen. 1, 16-17, que nous citons de Colombat 1993.
1148 Cf. Colombat 1986; Colombat 1994.
1149 Dans l'échelle d'une phrase, ou d'un syntagme. Dans ce dernier cas, ce sujet s'appellerait *tête* ou *noyau*.

> Parquoi cette locution est fausse en toutes sortes ‹*ç'ęt moę qi **a** fęt çela› : car ce ‹qi› réfère la première personne : parquoi il doit gouverner un verbe de même : ce que se fera si nous disons ‹je suys çeluy qi **ey** fęt çela›. (M1550b, f. 76 r°-76 v° [H1980, p. 79] ; cf. cit. [365], p. 666)

Il convient de noter encore que le sentiment épilinguistique latinophone de Meigret demeure parfois prégnant. Par exemple, quand il décrit « les verbes impersonnels » comme ‹(on) dit› ou ‹(on) eyme›, il a en tête la structure impersonnelle de leur tournure en latin, ‹fertur› ou ‹amatur›[1150]. La personne qui est ici vacante ou indéterminée est-elle référentielle ou grammaticale ? Visiblement, elle n'est pas celle grammaticale, autrement la question ne se poserait plus ; les 4 verbes en latin ou en français qui sont examinés sont simplement à la 3ps.

Nous observons ici en effet un sentiment épilinguistique mixte. Il est latinophone, car il s'appuie au fond sur la thèse Ⓐ « Détermination de la personne grammaticale ou / et référentielle » ; dans l'artigraphie latine, la personne n'est pas divisée en deux dimensions ; dire l'une revient à dire l'autre. En même temps, ce sentiment est francophone ; il déclenche la recherche du constituant sujet référé dans la chaîne de la parole ; ce faisant, il finit par mettre en cause la personne, en concluant que ces verbes « n'ont point de certaine personne ». Dans une certaine mesure, c'est une interprétation française de la personne (tout court). Elle désintègre l'union de cette personne dans son état initial.

Pour conclure, nous dirions que le schéma historique de la « personne » en reconfiguration propose une modélisation explicative dans laquelle on pourrait repérer quelques grandes lignes des changements de paradigme métalinguistique à ce sujet. La *Grammaire* de Meigret paraît, de ce point de vue, un observatoire incontournable.

1150 Lisons : « Nous avons aussi en semblable ‹on› qui gouverne les verbes impersonnels : c'est-à-dire qui n'ont point de certaine personne : comme ‹on dit›, ‹on eyme› : pour lesquels les Latins diraient ‹fertur›, ‹amatur›, sans aucun surposé. » (cf. cit. [258], p. 428)

§ 122. Pragma-sémantique : déterminants à la lumière de la description définie

Nous entendons par la détermination, d'abord l'acte de référence ou de présentation[1151], puis le noyau définitoire de la classe que nous appellerions déterminant. De manière générale, un déterminant est différent de l'adjectif épithète en ce qu'il ne modifie jamais la qualité du SN[1152] ; c'est pourquoi, même s'il est constitutif du SN, il entretient un rapport plutôt « externe » avec le noyau nominal. Nous pouvons nous représenter, du point de vue fonctionnel, qu'il y a déjà et toujours un déterminant impliqué dans le nom propre ; le nom commun, en revanche, en a besoin, parce qu'il est en principe dépourvu d'une telle détermination en soi. Pour préciser la notion de la détermination, nous pouvons la considérer comme un embrayeur cognitif : son intervention marque l'introduction, sinon l'actualisation[1153], d'un item lexical dans la sphère discursive[1154]. Dans cette gradation de la détermination ou définitude référentielle, le pronom se situe relativement proche du côté du nom propre. Impossible de recevoir un déterminant (qui lui est inhérent), il fournit soit une référence acquise d'une manière ou autre (comme pronom personnel, pronom possessif, et pronom démonstratif), soit un suspens informatif (comme pronom relatif, et pronom interrogatif).

D'après Kleiber (1981, p. 71) :

> « *Un loup*, ou *le loup*, qui sont des syntagmes nominaux, sont tout aussi virtuels que *loup*, le substantif **isolé**. Ce n'est que dans le cadre d'une phrase, et non au niveau du syntagme nominal seul, que l'on peut parler d'actualisation, c'est-à-dire de référence à des particuliers »

Si la formation syntagmatique d'*un loup* ou *le loup* relève du domaine grammatical, le choix de l'un ou de l'autre ne l'est pas. Il faut introduire la dimension de l'actualisation pour expliquer pourquoi on choisit ici un article indéfini et là un article défini. D'où la nécessité de travailler dans un cadre d'analyse extra-linguistique, et d'avoir recours à ce que (Galmiche 1983b, p. 53) appelle la logico-pragmatique, ou ce que Kleiber (1984, 1993, 2011) appelle la pragma-sémantique. Il s'agit d'une réception raisonnée de la *théorie des descriptions définies*

1151 Cf. l'« activité déterminative », p. 558, au « § 128. Embrayage énonciatif des premiers pronoms : ‹je›, ‹tu›, ‹il› et ‹ça› ».

1152 Mais peut-être la quantité.

1153 Nous faisons allusion à la théorie de G. Guillaume, à qui on doit la dimension de l'actualisation dans l'usage des déterminants.

1154 Nous empruntons à Greimas et Courtés (1979, p. 119-121) la théorie de l'énonciation, où l'embrayage décrit initialement l'effet performatif des pronoms *Je* et *Tu*, puis le mécanisme d'auteur / agent en narratologie. Nous verrons que Meigret part aussi constamment de cette prééminence de ces deux personnes, en allant jusqu'à proposer « ‹je›, ‹tu›, ‹çetuy-çy› ou ‹çetui-la› ou ‹luy› » comme les « premiers pronoms » (cf. cit. [306], p. 556). Nous y reviendrons.

("definite description"), et de la théorie des *actes de langage* ; toutes les deux sont d'origine de la philosophie analytique anglo-saxonne, dite aussi philosophie du langage. Nous croyons que ces nouveaux composants de la sémantique permettent d'éclairer les recherches de Meigret sur les pronoms, les déterminants et les articles — à valeur tantôt déterminative, tantôt anaphorique.

Afin de mettre en place la perspective de notre étude, nous proposons donc de passer par les 3 points suivants :

> Ⓐ Comment la description définie permet de clarifier les utilisations des déterminants, et de l'article en particulier ? Aux différentes exigences de lecture — spécifique, non-spécifique, générique — satisfont différentes compositions du SN (avec ou sans la relative)[1155].

Pour percevoir au juste les descriptions de Meigret sur les déterminants, il faut prendre en considération les comportements et les compositions du SN, tel qu'il est précédé ou non d'un déterminant, ou / et tel qu'il est suivi ou non d'une relative. Le déterminant et la relative sont, dans la perspective de la pragma-sémantique, les deux « soupapes » de l'expansion maximale du SN, qui contrôlent la complétude expressive, la précision communicative, ou la spécificité dénotative de ce SN : ils établissent le rapport dénotatif, l'introduisent dans une phrase, l'actualisent dans tel ou tel contexte, le focalisent ou thématisent en relation avec le flux discursif tenu, etc. Après la mise en perspective des différentes compositions du SN, nous gagnerons à voir plus nettement la dynamique théorétique de Meigret en cette matière.

> Ⓑ La corrélation sous la plume de Meigret entre le choix de déterminant (zéro, défini ou démonstratif) et l'expansion d'une relative (restrictive, ou explicative) ou d'un adverbe déictique, éclaire le nouveau paramétrage du SN en langue française, et inaugure l'espace déterminatif[1156]. *Grosso modo*, il y a l'apprivoisement progressif des *petits mots* (non seulement *le*, *la*, *les*, mais aussi *même*, *lequel*, *laquelle*, *dont*, *ce que*, *ce qui*), et l'attente aiguë d'une grande précision communicative[1157]. Ce paramétrage permet tout au moins d'expliquer différentes compositions du SN.

> Ⓒ Nous découvrons qu'une certaine dimension de présupposition issue de la relative, — ou plus précisément, issue de ses pronoms relatifs — sera incorporée

1155 Cf. Raby (2002, 2017) dont les études sur la proposition subordonnée et la typologie propositionnelle à l'Âge classique permettent une vision d'ensemble. De manière générale, nous pouvons dire que les SN complexes, quand ils sont ambigus ou inconcevables, peuvent être élucidés par leurs propositions correspondantes. De ce point de vue, l'aisance avec laquelle Meigret examine de divers SN composés des articles reflète son aisance certaine vis-à-vis des structures propositionnelles. Nous commençons donc par établir une classification de SN, cf. « § 140. Table : différents SN composés des articles ».

1156 Cf. « Section xvii. Pragma-sémantique : embrayage, dénotation, détermination » et « Section xviii. Espace déterminatif : pronom démonstratif, adverbe déictique ou augmentatif, proposition relative ».

1157 Cf. « Section xix. Il y a articles et articles ».

> dans l'article. Meigret en balaie le champ, et en propose plusieurs descriptions ou raisonnements intéressants. L'activité algébrique de l'article et, en contrepartie, l'exigence de précision ont été reconnues avant le Port-Royal au XVIIe siècle[1158] et Guillaume au XXe siècle, etc.[1159]

Au commencement de tout, nous voilà face à un doute inévitable : comment est-il possible qu'une pensée linguistique d'il y a 450 ans, celle de Meigret, est éclairée par de recherches aussi récentes ? Il nous appartient d'en faire une brève rétrospective anticipatrice (un "flashback" dans des films), afin de justifier le bien-fondé de notre rapprochement.

Les approches de Galmiche ou de Kleiber, telles que nous les mentionnons, puisent leur force dans la philosophie analytique, en passant par la pragmatique. Ces deux outillages étant repérés, il nous suffit de prendre connaissance, dans un premier temps et succinctement, que Meigret a mis en place le concept de *dénotation* (en opposition à celui de signification), et a identifié quatre « premiers pronoms » capables d'*embrayage* (c'est le noyau pragmatique des théories de l'énonciation). Ces deux activités, que nous reconnaissons sous leur reformulation moderne, ont été pointées ou décrites par notre grammairien au XVIe siècle[1160]. Les problèmes que ce dernier a rencontrés sont au fond ceux de la détermination ; d'où aussi l'intitulé du présent « Chapitre VI. Déterminant en émergence ».

Meigret est non seulement celui qui reconnaît officiellement le premier l'existence de l'article, mais surtout celui qui reconnaît le statut boiteux du *nom* dans la langue française. Le nom propre est la seule (sous-)classe des mots qui forme le syntagme autonome, ou qui agit comme une PdD. Quant aux noms communs, comme le notera la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal, leur signification vague « a fait aussi que presque en toutes les langues on a inventé certaines particules, appelées *articles*, qui en déterminent la signification d'une autre manière »[1161]. À cet égard, tracer l'émergence des déterminants c'est retracer la reconnaissance lente (mais tacite) de la boiterie catégorielle du *nom*. C'est à partir de là qu'on commence à adopter consciemment — dans les discours grammaticographiques — certains de ses satellites, et à développer des analyses sur ses déterminations sémantiques ou

1158 Qui, fort en l'analyse des propositions, reconnaîtra le rôle déterminatif de l'article dont dépendent les noms communs.

1159 C'est pourquoi le linguiste associe l'article au concept de *support*, qui attend de recevoir l'*apport* de N {Np, Nc, pron.}, rel., adj., adv., cf. « § 148. Approche (pro)nominale ⑦ : ‹le› support ↔ ‹çe(luy) qi ęt›, l'article présupposé dans la résolution du SN ».

1160 Cf. notamment « § 125. Table : dénot- » et « § 126. Nom propre : disjonction de la signification et de la dénotation », « § 128. Embrayage énonciatif des premiers pronoms : ‹je›, ‹tu›, ‹il› et ‹çe› », et « § 135. Présentatif, son « désaccord » en personne ».

1161 Arnauld et Lancelot 2016 [1660], chapitre VII, *Des articles*, p. 39. Cf. Riegel 2000.

référentielles[1162]. En tout cas, Meigret nous semble passer visiblement par là, en ayant clairement conscience de l'indétermination des certains constituants nominaux, ou des constructions nominales.

Il convient de présenter aussi la difficulté d'exposition et de terminologie entre notre rédaction et notre objet d'étude. D'après Riegel (2000), même si en France après 1965, il y a « quasi-unanimité, dans la littérature linguistique et grammaticale française, sur le type d'objet communément appelé *syntagme nominal* / *groupe nominal* », la variété terminologique peut encore gêner. Par exemple, le constituant *déterminant* fait-il partie de SN ? Si tel est le cas, quand on a affaire à un nom propre, comment peut-on l'appeler également un SN ? De plus, ce que Riegel *et al.* (2004, p. 110) appellent *les groupes du nom expansé* ou *l'expansion du SN*, ou ce que la grammaire traditionnelle appelle la relative ou la subordonnée, étiquetées de déterminative, restrictive, explicative, ou appositive, etc., s'ils ne prêtent à confusion, perturbent au moins l'appréhension de phénomènes qu'ils vont décrire.

Face à ce type des difficultés, nous pensons qu'en vue de l'éclaircissement de la sémantique logique de Meigret, l'objet essentiel est la dynamique théorétique qui pousse celle-ci. Autrement dit, nous nous intéressons aux cadres d'analyse tels qu'ils sont théorisés et mis en chantier. De fait, la recherche des descriptions définies, surtout dans ses premiers stades chez Frege, nous permet de mieux situer la démarche de Meigret que ne peuvent l'atomisme logique de Russell ou le positivisme logique du Cercle de Vienne. Quant à la théorie de l'énonciation, nous nous référons à E. Benveniste (linguistique générale) et à A. J. Greimas (sémiotique et narratologie), quand certains de leurs concepts éclaircissent notre étude.

Pour introduire de manière la plus succincte possible la théorie de la description définie, on se rappellera que cette description consiste à capturer les "states of affairs" („Sachverhalten")[1163], tout au moins pour Wittgenstein. Nous nous référons à ce dernier pour plusieurs raisons. Il connaît bien cette théorie telle qu'elle est initiée par Frege en logique mathématique, et la version menée par Russell sous le nom de l'atomisme logique[1164]. En même temps, on le considère généralement comme un des plus influents qui commencent à réfléchir le bien-

1162 Cf. « § 121. Un schéma historique de la « personne » en reconfiguration : détermination, démonstration, dénotation », où nous avons tracé plusieurs manières de détermination.

1163 La traduction du terme en français la plus courante est *états des choses*, mais on voit parfois *états d'affaires*, *situation*, etc.

1164 Dans leur notice *Stanford Encyclopedia of Philosophy* sur Wittgenstein, Biletzki et Matar (2014) rapportent ainsi : « In 1908 he began his studies in aeronautical engineering at Manchester University where his interest in the philosophy of pure mathematics led him to Frege. Upon Frege's advice, in 1911 he went to Cambridge to study with Bertrand Russell. »

fondé de la philosophie analytique. Dans son *Tractatus Logico-Philosophicus* (1921), il formule une synthèse très pénétrante de ce qu'on appelle la doctrine vériconditionnelle :

> The sum-total of reality is the world. (2.063) We picture facts to ourselves. (2.1) A picture presents a situation in logical space, the existence and non-existence of states of affairs. (2.1.1 ; Wittgenstein et Russell 2001, trad. par Pears & McGuinness)[1165]

La description définie consiste dans cette peinture qui (re)présente notre cognition du monde de manière isomorphiste[1166]. Elle est vérifiable ou falsifiable et, pour être ainsi, son exactitude doit être de la sorte qu'on puisse se représenter, facilement ou directement, la situation, l'événement, l'objet ou la personne référés.

Venons maintenant à la question centrale : Comment la description définie permet de clarifier les utilisations des déterminants, et de l'article en particulier ?

Elle aide à réaliser que les déterminants dit définis, indéfinis ou démonstratifs ne permettent pas toujours de déterminer le *sens* ou la *dénotation* d'un SN[1167].

Un SN indéfini (incluant un déterminant indéfini) peut être interprété comme spécifique (c'est un référent particulier, dont l'existence ne fait pas de doute) :

- Avec apparemment un référent, ex. : ***Quelqu'un*** *est blessé dans l'accident* ; *Berthe va épouser* ***un*** *médecin*[1168]

- Ou sans un référent concret, ce qui sert souvent à expliquer un SN générique, ex. : *Il y a* ***des*** *moments dans l'histoire où tout bascule* (abstraction au niveau de l'historicisme) ; *L'enfance est* ***une*** *période de la vie qui est déterminante* (constat général en biologie)[1169]

Un SN défini peut aussi être interprété comme non-spécifique :

1165 Mais aussi exprime une attitude de réserve concernant les limites de cette épistémologie :
« The whole sense of the book might be summed up in the following words: what can be said at all can be said clearly, and what we cannot talk about we must pass over in silence. (préface) »

1166 Biletzki et Matar (2014) : « The logical structure of the picture, whether in thought or in language, is **isomorphic** with the logical structure of the state of affairs which it pictures. »

1167 Nous faisons allusion à l'article fondateur de Frege, „Sinn und Bedeutung" (1892), littéralement *signification et dénotation* en français. Nous y reviendrons au « § 126. Nom propre : disjonction de la signification et de la dénotation ».

1168 On connaît donc, avec un degré minimum, cet médecin ; il est celui que Berthe croit pouvoir marier prochainement. Comme l'a expliqué (Galmiche 1983a, 81), « le locuteur a inféré son existence à partir d'un événement ». Par contre, dans le cas de *Berthe* ***veut*** *épouser un médecin*, l'événement n'en est qu'un qui existe dans l'imagination ou dans la croyance de Berthe, là l'auditeur ne saurait ni dire *cet médecin*, ni demander *lequel ?*.

1169 Riegel *et al.* 2004, p. 485.

- *L'assassin de Dupont est fou* (c'est quiconque, individu ou en bande, ayant commis le meurtre)[1170]

- *Les casseurs seront les payeurs* (il s'agit d'expliquer la corrélation des deux actions)[1171]

Selon Kleiber, cette perspective pragma-sémantique a apporté un tournant à la grammaire française contemporaine[1172] :

> [La] thèse référentielle de la « familiarité » (P. Christopherson, 1939) ou de la « notoriété » (J. Damourette et E. Pichon) se trouve contredite par les analyses existentielles des syntagmes avec article défini, à l'origine desquelles sont les logiciens, principalement Russell et sa théorie des **descriptions définies**. (Kleiber 1983, p. 81)

Cela étant dit, il nous appartient de connaître l'état de l'art actuel sur les déterminants, afin de présenter la pensée de Meigret en cette matière pour nos lecteurs. Travail de médiation auquel l'historien ne peut pas renoncer.

En effet, les trois lectures, *spécifique*, *non-spécifique*, et *générique* qu'on dégage de ce cadre, a déjà servi au niveau de pédagogie de la grammaire (pensons à la *Grammaire méthodique* de Riegel et al.), comme au niveau de science de la grammaire historique[1173].

Prenons un exemple dans le domaine de l'enseignement grammatical. Le SN *un / le chien qui aboie* peut donner lieu à toutes les lectures mentionnées. Pour une lecture générique, il décrit le comportement typique de cette espèce animale quand on la compare au chat, par exemple, qui miaule ; dans ce cas, la relative est appositive (ou dit explicative, parenthétique), ne rappelant qu'une généralité du dénommé.

Le SN *un / le chien qui aboie* peut aussi dénoter qu'il y a deux groupes des chiens, certains aboient, d'autres non ; la relative est alors restrictive (ou dit sélective, ou encore

---

1170 L'exemple est de Galmiche (1977, p. 33). Nous reviendrons à cet exemple notamment dans N1200 (p. 549, au « § 127. Nom propre : collocations (im)possibles avec l'article défini ») et N1369 (p. 644, au « § 148. Approche (pro)nominale ⑦ : ‹le› support ↔ ‹çe(luy) qi ęt›, l'article présupposé dans la résolution du SN »). Nous nous inspirons de la recherche de Kleiber (1983) : « Article défini, théorie de la localisation et présupposition existentielle », pour conceptualiser l'« existence préupposé » par l'ajout de l'article.

1171 « "Celui qui casse les verres les paie" a la même structure sémantique (et en l'occurrence le même sens) que "Les casseurs seront les payeurs". » (Riegel *et al.* 2004, p. 487)

1172 Selon Riegel (2000, p. 72) qui rappelle l'importance de « Recherches sur le syntagme substantif » (1966), « le prélude à ce basculement avait été joué en France par [cet] article précurseur de Blanche-Benveniste et Chervel (1966), dont les exemples seront mis en musique théorique par la plupart des travaux ultérieurs notamment par Corblin (1987 et 1995), Kleiber (1986a) et Galmiche (1989) […] ».

1173 Nous verrons un peu plus loin l'article d'Anne Cartier, « La genèse de l'article "un" ».

déterminative), permettant de diviser la classe de *canis lupus* par une caractéristique. Cette lecture est aussi générique, et c'est pourquoi on peut dire *le chien qui aboie ne mord pas*.

Pour une lecture spécifique, il faut souvent considérer les conditions extra-linguistiques. Chez une famille qui est dérangée par *le chien qui aboie*, c'est un animal particulier qui produit récemment les bruits. Dans une maison d'animaux errants, quand on se dit « c'est *un / le chien qui aboie* », il s'agit certes d'un type d'objet qu'il faut mettre dans une zone délimitée, mais aussi des individus identifiés, tels ou tels, par leur comportement. Une certaine exigence identificatoire qui amène l'expansion de la relative, telle que nous l'avons sentie ici, est justement corrélative de l'activité algébrique de l'article : celui-ci permet la virtualité du dénommé[1174] et l'interrogation (***le****quel ?*)[1175].

Quant au domaine de la grammaire historique, nous ne mentionnons que deux articles d'Anne Carlier qui nous concernent assez étroitement : « Les articles "du" et "des" en synchronie et en diachronie : une analyse de leur résistance à l'interprétation générique » (2000), « La genèse de l'article "un" » (2001). La tentative en est de tracer la grammaticalisation de ces articles, contracté ou indéfini, dans l'histoire de la langue, avec un regard fonctionnel. *Un*, par exemple, peut connaître plus ou moins successivement les trois étapes suivantes (Cartier 2001, p. 78-79) :

- Unité numérale → singulier comptable (valeur grammaticale) ;
- Singulier comptable → générique (valeur logique) ;
- Absence de liage anaphorique → présence (valeur pragma-sémantique, ou déterminative)

Ces couches sémantiques d'*un* : quantitative, référentielle ou anaphorique, seront en quelque sorte activables en fonction des types de composition. Elles se figent au fil du temps, surtout à travers les littératures, mais peut-être aussi par quelques productions grammaticographiques.

Pour conclure, ce § a énuméré les éléments qui, issus de la pragma-sémantique, seront utiles pour rendre compte des recherches, chez Meigret, de la détermination / démonstration et des divers comportements des articles. En particulier, nous nous rappelons qu'un SN composé de

1174 Pensons à l'exemple de *l'assassin de Dupont* : l'acte de dénomination suffit pour créer un référent.

1175 Cf. « § 148. Approche (pro)nominale ⑦ : ‹le› support ↔ ‹çe(luy) qi ęt›, l'article présupposé dans la résolution du SN » et « § 150. Approche (pro)nominale ⑨ : ‹leqel› ↔ ‹le› + ‹qel›, exigence identificatoire ».

l’article défini n’établit pas toujours un rapport de dénotation spécifique, et qu’un SN indéfini, en revanche, peut référer parfois nettement à un individu.

Section xvii. Pragma-sémantique : embrayage, dénotation, détermination

§ 123. Table : déterm-

Avant tout, une introduction thématique. D'abord, trois tables « § 123. Table : déterm- », « § 124. Table : démon- » et « § 125. Table : dénot- » consistent à mettre en relief la problématique de la détermination / démonstration telle que Meigret l'a définie. Ce terme même qui est artificiellement forgé, à allure d'une collocation, mérite une explication. Nous le forgeons car le grammairien évoque souvent l'un et l'autre. Si la *détermination* est l'activité centrale de laquelle dérivent ce que nous appellerions déterminants, la *démonstration* en est, selon Meigret, la dynamique génératrice. En cherchant à comprendre cette dynamique, nous pensons qu'elle couvre, sous notre reformulation terminologique contemporaine, deux activités encore : embrayage et dénotation. Effectivement, on peut considérer la *démonstration* fonctionnellement la plus parfaite comme une certaine synthèse d'*embrayage* + *dénotation*. Au fond, la démonstration au sens ordinaire consiste à dire qu'on compte sur une personne (ancrage du locuteur), et fait progresser notre connaissance (ancrage du sujet et son développement) avec notre confiance en lui. Comme l'a dit aussi Meigret :

> [297] Or, comme en tous langages il soit nécessaire que le propos soit tenu par quelqu'un à quelqu'un **présent** de soi-même ou de celui à qui il parle ou bien d'un tiers (M1550b, f. 47 rº [H1980, p. 49])

Pour schématiser, détermination / démonstration = détermination + embrayage + dénotation. C'est le dessin de la pragma-sémantique de Meigret[1176]. Sur le plan de corpus, cela dit qu'il faut examiner trois groupes de données. Premier groupe sur *déterminer*, *détermination* ; deuxième groupe sur *démontrer*, *démonstration*, *démonstratif*, et ponctuellement *présent* ; troisième groupe sur *dénoter*. Notons que Fournier (2014) a aussi trouvé intéressant le meta-terme *déterminer*, qui joue un rôle considérable dans le réseau terminologique de la complémentation aux XVIe et XVIIe siècles. Notre problématique est plus restreinte, consiste à explorer comment Meigret lie ensemble la détermination et la démonstration.

1176 Nous y reviendrons au « § 128. Embrayage énonciatif des premiers pronoms : ‹je›, ‹tu›, ‹il› et ‹çe› », et notamment sur la citation [308] (p. 557)

Commençons par la présente « § 123. Table : déterm- ». Les motifs [word="déterm.*"%cd] et [word="indéterm.*"%cd] connaissent respectivement 16 et 23 occ., Afin de faciliter l'appréhension des données, nous les divisons en deux groupes :

Groupe (1) : déterm-2º~7º ∪ indéterm-1º~2º (= 8 données, exclusivement dans le livre III)
Groupe (2) : déterm-1º, 8º~16º ∪ indéterm-3º~23º (= 31 données, en dehors du livre III)

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[318] [323]	déterm-2º	besoin de la suite d'un relatif pour	déterminer	ce qu'il démontre : tellement que si	(f. 55 r° [p. 57])
[323]	déterm-3º	locaux : et par conséquence ils font démonstration	déterminée	et présente : parquoi ‹çeluy -la›	(f. 55 r° [p. 58])
[323]	déterm-4º	car ‹çetuy -la› requiert démonstration	déterminée	de certaine chose. Et pour tant ceux	(f. 55 v° [p. 58])
[323]	déterm-5º	en parlant en termes généraux, sans	détermination	de certaine personne, parlent mal : car	(f. 55 v° [p. 58])
[361]	déterm-6º	sur une particulière pluralité ou bien généralité	déterminée	: comme quand nous disons ‹leqel esçe	(f. 58 r° [p. 60])
[361]	déterm-7º	esçe› ? mais si nous parlons sans	détermination	, nous dirons ‹qi a fęt çela	(f. 58 r° [p. 60])
[318] [323]	indéterm-1º	ou ‹çeluy› qui est un démonstratif	indéterminé	et qui a besoin de la suite d'	(f. 55 r° [p. 57])
[319]	indéterm-2º	noter qu'‹il› est quelquefois surposé	indéterminé	de la tierce personne singulière du verbe substantif	(f. 56 r° [p. 58])

Ces 8 occ. en *-(in)déterm*, dans le livre III (consacré aux pronoms) servent à la délimitation ou dénotation de la personne. À titre d'illustration, on peut y substituer *dénoter* ou *dénotation*. Par exemple, « […avoir] besoin de la suite d'un relatif pour *dénoter* ce qu'il démontre » (déterm-2º), « en parlant en termes généraux, sans *dénotation*, de certaine personne, parlent mal » (déterm-5º).

En revanche, parmi les 31 occ. dans la table suivante, 24 contribuent à la délimitation du temps ou de la diathèse du verbe. Les cooccurrences (ou / et collocations) de ces 30 données permettent de dégager les domaines d'application du terme.

14 occ. sont en collocation avec *prétérit* ; 7 en sont encore plus spécifiquement avec *prétérit parfait*. 4 occ. se côtoient avec *temps*, 4 avec le *passé*. En somme, 23 occ. concourent à la délimitation du temps verbal.

7 occ. concernent soit *actif* (indéterm-6º), soit *action* (indéterm-3º, 7º, 8º, 11º), soit *passion* (indéterm-3º), soit *passif* (indéterm-5º, 8º), soit *patient* (indéterm-4º). En somme, 8 touchent à la délimitation de la diathèse.

Il en reste que 1. C'est l'occ. déterm-1º qui concerne la délimitation du nombre du nom.

12 sur 39 données sont citées, soit 30,77 %.

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
	déterm-1º	se résolvent. Or est le nombre singulier	déterminé	et celui du pluriel incertain : car quand	(f. 36 r° [p. 39])
	déterm-8º	duquel toutefois le **temps** n'est pas bien	déterminé	: de sorte qu'il dépend de quelque	(f. 66 v° [p. 69])
	déterm-9º	étant satisfait, si je n'ai autre	détermination	de **temps**, d'autant que les Français	(f. 67 r° [p. 69])
	déterm-10º	si je n'ai autre détermination de **temps**, d'autant que les Français l'ont introduite pour être	déterminée	par quelque autre moyen certain : comme ‹je fis ce qe tu m'avoęs mandé, soudein qe je reçu tę' lętres›.	(f. 67 r° [p. 69])
	déterm-11º	un autre encore par le **prétérit** parfait et	déterminé	dudit verbe : comme ‹j'ey u	(f. 69 r° [p. 72])
	déterm-12º	Du second **prétérit** parfait et	déterminé	. Chap. XII. La langue française	(f. 92 r° [p. 91])
	déterm-13º	un autre **prétérit** parfait et mieux	déterminé	que le premier, suivant les raisons	(f. 92 r° [p. 91])
	déterm-14º	leur participe, prennent le **prétérit** parfait et	déterminé	du verbe substantif : comme ‹j'ey	(f. 93 r° [p. 92])
	déterm-15º	**temps** présent se peuvent joindre au **prétérit** parfait	déterminé	: comme ‹j'ey bu meintenant a	(f. 125 v° [p. 120])
	déterm-16º	Il en est d'autres temporels sans certaine	détermination	de **temps** : aussi se peuvent-ils joindre	(f. 125 v° [p. 120])
[266]	indéterm-3º	et lors leur **action** ou **passion** est	indéterminée	: comme ‹j'ęyme›,	(f. 63 v° [p. 66])
[266]	indéterm-4º	Aux deux premiers desquels le **patient** est	indéterminé	et aux autres l'agent. Il faut	(f. 63 v° [p. 66])

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[380]	indéterm-5º	nous dirons donc que ce sont **passifs**	indéterminés	: et pour tant si nous les voulons	(f. 64 r° [p. 67])
[380]	indéterm-6º	le verbe **actif**, nous prendrons un surposé	indéterminé	: comme ‹on› : de sorte	(f. 64 r° [p. 67])
	indéterm-7º	en toutes semblables façons de parler d'**action**	indéterminée	: j'appelle une **action** indéterminée, quand	(f. 68 r° [p. 70])
	indéterm-8º	d'**action** indéterminée : j'appelle une **action**	indéterminée	, quand le **passif** n'est point exprimé	(f. 68 r° [p. 70])
	indéterm-9º	ęymé› : un autre par le **prétérit**	indéterminé	dudit verbe et le même infinitif des	(f. 69 r° [p. 72])
	indéterm-10º	ey u ęymé›. Tous lesquels sont	indéterminés	: et pour tant ils requièrent quelque clause précédente ou subséquente le plus souvent avec **temps prétérit**	(f. 69 r° [p. 72])
	indéterm-11º	líre› ne me signifie que l'**action**	indéterminée	présente à ma vue : et si je	(f. 73 r° [p. 76])
	indéterm-12º	en son infinitif et par conséquence au **prétérit**	indéterminé	‹je ju› ou ‹jus›	(f. 92 r° [p. 91])
	indéterm-13º	forme par le même infinitif avec le **prétérit**	indéterminé	d'‹avoęr› : comme ‹j'	(f. 92 v° [p. 92])
	indéterm-14º	du même participe que dessus avec le **prétérit**	indéterminé	du verbe substantif : comme ‹je fus	(f. 93 r° [p. 92])
	indéterm-15º	présent de l'optatif se forme du **prétérit**	indéterminé	de l'indicatif, en tournant ‹ey	(f. 96 v° [p. 95])
	indéterm-16º	| vous avyez | il' avoęt le **passé**	indéterminé	j'ú ou ús | tu ús |	(f. 107 r [1980b, p. 10])
	indéterm-17º	| vous etyęz | il' etoęt le **passé**	indéterminé	je fú / fús | tu fús |	(f. 108 v [1980b, p. 10])
	indéterm-18º	| vous ęymyez | il' ęymoęt le **passé**	indéterminé	j'ęymey / ęymé | tu ęymas |	(f. 110 r [1980b, p. 10])
	indéterm-19º	| il voyoęt | il' voyoęt le **prétérit**	indéterminé	je vi / vis | tu vis |	(f. 112 r [1980b, p. 10])
	indéterm-20º	| il' lizoęt le premier passé **parfait**	indéterminé	je lu / lús | tu lús |	(f. 114 r [1980b, p. 11])
	indéterm-21º	| il' bátissoęt le prétérit **parfait**	indéterminé	je báti / bátís | tu bátís |	(f. 116 r [1980b, p. 11])
	indéterm-22º	, ‹híer› est propre au **prétérit**	indéterminé	: comme ‹je fis híer› et	(f. 125 v° [p. 120])
	indéterm-23º	découvrir) qu'au **prétérit** parfait	indéterminé	de l'indicatif : comme ‹le fitte'	(f. 129 v° [p. 125])

§ 124. Table : démon-

À l'aide du motif [word="démon.*"%cd], nous obtenons 57 données. Afin de faciliter la consultation de la table, nous les divisons en deux groupes : démonstratif-1º~27º marquent les occ. étroitement relatives à la classe du « démonstratif », et démon-1º~30º ce qui en restent et qui concourent à expliquer cette classe. La répartition de ces occ. est particulièrement dense dans le livre III. Il y a 38 dedans, et 19 dehors. En plus, 8 occ. de *présent(e)* dans ce livre (présent-1º, 2º, 4º~11º), qui relèvent de la thématique, sont intégrées. Nous nous proposons donc de commenter toutes ces 45 (38+7) occ.

65 (= 48+17) sur 74 (= 57+17)[1177] données dans cette table sont citées au cours de notre étude, avec un taux de 86,76 % (ou 84,21 %). Pour le taux concernant uniquement les démonstratif°-1~27 et démon°-1~30, c'est 84,21 %. Ainsi espérons-nous avoir examiné la plupart de propos afférents à la problématique de la démonstration / détermination chez Meigret.

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[339]	démonstratif-1º	pour ‹de› et ‹ҫe›	démonstratif	: comme ‹je manje du moton qe	(f. 19 v° [p. 21])
[326]	démonstratif-2º	‹ęs› et ‹ҫe›,	démonstratif	. Nous pouvons aussi dire qu'il peut	(f. 50 r° [p. 52])
[326]	démonstratif-3º	par ‹s› et ‹ҫe›	démonstratif	que pour montrer que ‹ęlſe› n'	(f. 50 v° [p. 53])
[317]	démonstratif-4º	que ‹ҫe› est là un pronom	démonstratif	: d'autant que le sens demeure suspendu	(f. 50 v° [p. 53])
[255] [305]	démonstratif-5º	toutes définitions. Au demeurant, tous pronoms	démonstratifs	: comme ‹je›, ‹tu	(f. 51 v° [p. 54])
[223]	démonstratif-6º	› : joint que les articles sont proprement	démonstratifs	de genre et non pas de quelque affection	(f. 53 r° [p. 55])
	démonstratif-7º	du commun usage. Venons maintenant aux autres	démonstratifs	qui sont de la tierce personne, en	(f. 53 v° [p. 56])

1177 17 occ. en *présent(es)*, annexées dans cette table, donnent à voir le rôle d'actualisateur de la *démonstration*.

citation[o]	thème-n[o]	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[296]	démonstratif-8º	prochaine. Or combien que ‹çe›	démonstratif	ne se trouve point sans le nom de	(f. 53 v° [p. 56])
[322]	démonstratif-9º	est général là ou ‹çeçy› est	démonstratif	de chose présente et prochaine : et	(f. 54 r° [p. 56])
[322]	démonstratif-10º	: par ce que ‹çela› est	démonstratif	de choses éloignées : joint qu'il ne	(f. 54 v° [p. 57])
[311] [324]	démonstratif-11º	de pluriel. Or est aussi dérivé du	démonstratif	‹çęt› un autre que nous appelons	(f. 55 r° [p. 57])
[311]	démonstratif-12º	‹çete -la› : et sont tous	démonstratifs	purs, sans être relatifs : ni ne	(f. 55 r° [p. 57])
[318] [323]	démonstratif-13º	› ou ‹çeluy› qui est un	démonstratif	indéterminé et qui a besoin de la suite	(f. 55 r° [p. 57])
[318] [323]	démonstratif-14º	: pour autant qu'il n'est pas	démonstratif	de choses présentes : au reste, il	(f. 55 r° [p. 57])
[295]	démonstratif-15º	, lesquels, combien qu'ils soient aussi	démonstratifs	, sont en cela différents des vrais démonstratifs	(f. 55 v° [p. 58])
[295]	démonstratif-16º	démonstratifs, sont en cela différents des vrais	démonstratifs	qu'ils requièrent un avantposé que les Latins	(f. 55 v° [p. 58])
[295]	démonstratif-17º	là où ‹il› est relatif et	démonstratif	de Dieu. ‹Il› donc est	(f. 55 v° [p. 58])
	démonstratif-18º	lequel souffre bien les prépositions telles que les	démonstratifs	: ni n'est nominatif (comme ja	(f. 55 v° [p. 58])
[363]	démonstratif-19º	ni interrogatif : souffrant les prépositions comme les	démonstratifs	, ni n'est jamais gouverné de verbe	(f. 56 v° [p. 59])
[249] [344]	démonstratif-20º	, ‹leqel ęt tien›. Les	démonstratifs	aussi (fors ‹çe›) avec	(f. 59 r° [p. 62])
[277]	démonstratif-21º	signifie subsistance) ne puisse être gouverné par	démonstratif	, que le gouverné ne soit la chose	(f. 75 v° [p. 78])
[277]	démonstratif-22º	qu'il se range selon la personne du	démonstratif	ou du démontré. Parquoi, si le	(f. 75 v° [p. 78])

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[277]	démonstratif-23º	en parlant appertement de moi par le pronom	démonstratif	de ma personne ou bien de celle à	(f. 76 r° [p. 79])
[337]	démonstratif-24º	à cette cause l'article exprès semble être	démonstratif	: parquoi, comme le nom soit général	(f. 123 v° [p. 118])
	démonstratif-25º	praríes›. Il peut aussi gouverner les	démonstratifs	: comme ‹ęn çeus›, ‹	(f. 124 v° [p. 119])
	démonstratif-26º	, ‹içy› et ‹ça›	démonstratifs	de lieu prochain et ‹la› de	(f. 127 v° [p. 123])
	démonstratif-27º	communément plus usité : et lors il est	démonstratif	de mouvement par lieu, j'entends le	(f. 127 v° [p. 123])
[303]	démon-1º	, par manière d'expression plus manifeste et	démonstrative	, nous usons de ‹le› et	(f. 19 v° [p. 21])
	démon-2º	IV. Le nom est appelé diminutif qui	démontre	la diminution de son primitif sans comparaison à	(f. 29 r° [p. 32])
[306]	démon-3º	nécessaire d'inventer des pronoms qui non seulement	démontreraient	les noms, mais aussi leur personne :	(f. 47 r° [p. 49])
[306] [364]	démon-4º	adresser la parole. Et comme la seule	démonstration	fût faite par ces premiers pronoms, qui	(f. 47 r° [p. 49])
[308] [331] [364]	démon-5º	qu'elles sont toujours présentes entre elles et	démonstratives	: là où la tierce est quelquefois démonstrative	(f. 47 v° [p. 50])
[308]	démon-6º	démonstratives : là où la tierce est quelquefois	démonstrative	: comme ‹çetuy-çi le fera› :	(f. 47 v° [p. 50])
[308] [331]	démon-7º	comme ‹çetuy-çi le fera› : laquelle	démonstration	reçoit quelque ordre : car elle est quelquefois	(f. 47 v° [p. 50])
[345]	démon-8º	possédé, le possédant y est toutefois toujours	démontré	: ni ne doit être exprimé : exemple	(f. 47 v° [p. 50])
[301]	démon-9º	par manière d'adjonction du substantif qu'ils	démontrent	: comme ‹je Çharles ey ecrit çete	(f. 48 r° [p. 50])

citation°	thème-n°	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[301] [309]	démon-10°	la tierce personne ne le requiert sinon par	démonstration	ou relation. Car, le plus souvent	(f. 48 v° [p. 50])
[309]	démon-11°	comme ‹Pięrre rit› : mais par	démonstration	ou relation nous dirons ‹çetuy -la qi	(f. 48 v° [p. 51])
[317]	démon-12°	que ce que le pronom ‹çe›	démontre	, nous est inconnu, et pour tant	(f. 50 v° [p. 53])
	démon-13°	tierce personne, en commençant à ceux qui	démontrent	la personne plus prochaine. Or combien que	(f. 53 v° [p. 56])
[296]	démon-14°	point sans le nom de ce qu'il	démontre	exprès ou exprimé en quelque sorte	(f. 53 v° [p. 56])
[320]	démon-15°	çęs› n'est jamais sans son nom	démontré	. ‹çe› aussi, n'ayant	(f. 54 r° [p. 56])
[320]	démon-16°	ayant point de nom pour adjoint, peut	démontrer	toutes choses présentes, absentes et futures par	(f. 54 r° [p. 56])
[322]	démon-17°	ne peuvent jamais souffrir nom et qui peuvent	démontrer	sans suite de relatif : car nous disons	(f. 54 r° [p. 56])
[318] [323]	démon-18°	d'un relatif pour déterminer ce qu'il	démontre	: tellement que si nous disons ‹çeluy	(f. 55 r° [p. 57])
[318] [323]	démon-19°	‹çeluy ęt bon›, la chose	démontrée	est incertaine : pour autant qu'il n'	(f. 55 r° [p. 57])
[323]	démon-20°	adverbes locaux : et par conséquence ils font	démonstration	déterminée et présente : parquoi ‹çeluy -la	(f. 55 r° [p. 58])
[323]	démon-21°	› : car ‹çetuy -la› requiert	démonstration	déterminée de certaine chose. Et pour tant	(f. 55 v° [p. 58])
[277]	démon-22°	, que le gouverné ne soit la chose	démontrée	: comme ‹çetuy-çy ęt Pięrre› :	(f. 75 v° [p. 78])
[277]	démon-23°	range selon la personne du démonstratif ou du	démontré	. Parquoi, si le pronom de la	(f. 75 v° [p. 78])
[277]	démon-24°	ç'ęt moę›, ce ‹çe›	démontre	la première personne, il démontre donc celle	(f. 75 v° [p. 78])
[277]	démon-25°	çe› démontre la première personne, il	démontre	donc celle qui parle. Or est -il	(f. 75 v° [p. 78])
[302]	démon-26°	gouverne les noms propres par cause discrétive et	démonstrative	: et lors il vaut autant que ‹	(f. 120 v° [p. 115])
	démon-27°	de même avant les noms appellatifs, requérant	démonstration	subséquente : comme ‹un fol a bezoin	(f. 120 v° [p. 115])

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
	démon-28º	: ce ‹du› requiert une particulière	démonstration	d'un conseil de certain personnage : là	(f. 120 v° [p. 115])
	démon-29º	sens demeurera imparfait si je ne déclare cette	démonstration	: comme ‹dę' troęs viandes qe tu	(f. 120 v° [p. 115])
[337]	démon-30º	la cave›, cela nous semble vouloir	démontrer	et mettre en désir de savoir quelle prison	(f. 124 r° [p. 118])
[56]	présent-1º	pronom, et le second seconde personne du	présent	indicatif du verbe ‹savoęr›, tout	(f. 4 vº [Av.-texte p. 4])
[48]	présent-2º	› de Lucien. En poursuivant donc ce	présent	traité selon l'expérience que je puis avoir	(f. 5 rº [Av.-texte p. 5])
[297]	présent-4º	le propos soit tenu par quelqu'un à quelqu'un	présent	de soi-même ou de celui à qui	(f. 47 rº [p. 49])
[308]	présent-5º	un pronom : parce qu'elles sont toujours	présentes	entre elles et démonstratives : là où la	(f. 47 vº [p. 50])
[307]	présent-6º	›. La seconde est celle qui est	présente	et à qui, en parlant d'elle	(f. 48 rº [p. 50])
[320]	présent-7º	nom pour adjoint, peut démontrer toutes choses	présentes	, absentes et futures par manière de collection	(f. 54 rº [p. 56])
[322]	présent-8º	ou ‹çeçy› est démonstratif de chose	présente	et prochaine : et ‹çela› de	(f. 54 rº [p. 56])
[318] [323]	présent-9º	qu'il n'est pas démonstratif de choses	présentes	: au reste, il n'est point	(f. 55 rº [p. 57])
[323]	présent-10º	et par conséquence ils font démonstration déterminée et	présente	: parquoi ‹çeluy-la› n'est	(f. 55 rº [p. 58])
[271]	présent-25º	toutes lesquelles clauses sonnent en temps	présent	. Si donc nous voulons confesser vérité,	(f. 68 rº [p. 71])
[366]	présent-59º	ęymé de moę›, là où le	présent	se résout selon le temps de celui qui	(f. 73 vº [p. 76])
[381]	présent-126º	alors il signifie l'effet et la passion	présente	de l'action passée : comme si je	(f. 101 rº [p. 99])
[381]	présent-127º	il soit conjoint à un verbe de temps	présent	: ni ne pourra cette manière de participe	(f. 101 vº [p. 99])

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[381]	présent-128º	ne pourra cette manière de participe établir le	présent	de l’indicatif : tellement que combien que	(f. 101 vº [p. 99])
[381]	présent-129º	il ne se pourra résoudre par l’actif	présent	‹on me blęsse› : d’autant	(f. 101 vº [p. 99])
[382]	présent-134º	que nous les pouvons résoudre en leur actif	présent	: comme ‹un home battu tou’ lęs	(f. 102 rº [p. 100])
[382]	présent-135º	battu›, nous les résoudrons par le	présent	indicatif ‹on me bat tou’ lęs jours	(f. 102 rº [p. 100])

§ 125. Table : dénot-

Le sens de *dénoter* sous la plume de Meigret est transparent pour nous, nos lecteurs contemporains. Le présent § fournit l'occasion de vérifier ce constat, en examinant 53 occ. relevées par le motif [word="dénot.*"%cd]. L'examen général est procédé de cette manière : révéler les champs sémantiques, et les classer[1178].

Il convient d'exposer d'abord le sens du terme, notamment dans la linguistique après Saussure. Le signe est arbitraire, parce que sa signifiant (forme linguistique) et sa référence est corrélées de façon contingente, ou plus précisément, en fonction de la langue[1179]. De fait, d*énoter*, c'est-à-dire, être le signe de quelque chose, est le noyau (de la plupart) des problématiques de la sémiotique. Concrètement, nous nous proposons un test de substitution afin d'en repérer les champs sémantiques : remplacer le mot par *marquer* (un accident, dans le domaine métalinguistique), ou *indiquer* (une chose nombrable ou nommable).

Plus précisément, parmi 16 occ. remplaçables par *marquer*, 14 (19º~31º, 38º) concernent la passion / action ou l'accomplissement du verbe, 1 6º) sur la comparaison (*plus que* ou *moins que*), 1 (34º) sur ‹ęs› et ‹dęs› indifférents en genre (*sexe* en termes de Meigret) et nombre.

Les 37 occ. qui en restent, et qui remplaçables par *indiquer*, peuvent se diviser en 3 sous-groupes. En tant que chose nombrable ou nommable, 3 qui implique la personne référentielle[1180] (2º, 15º, 17º), 5 qui portent sur le lieu (37º, 39º, 41º, 43º, 44º) et 6 qui détermine la quantité (10º~14º, 47º) apportent une preuve directe à la pertinence du cadre pragma-sémantique. Dans le deuxième sous-groupe, nombreuse sont les occ. en collocation avec des notions métalinguistiques ou philosophiques, comme l'existence (18º), la substance (4º, 7º), la qualité (3º, 9º), la matière

1178 Nous avons vérifié aussi les données de *référer* ; le motif [word="référ.*"%cd] sort 13 occ., dont le champ sémantique est globalement couvert par celui de *dénoter*. Ex. « le nom ou pronom **référé**. […] ce ‹qi› **réfère** la première personne […] ‹qi› **réfère** celui qui semble être tierce personne » (cf. cit. [365], p. 666), « ni ne **réfère** (comme je pense) jamais substance spécifique » (cf. cit. [343], p. 629).

1179 Nous l'entendons par la langue pratiquée dans un territoire donné. Par exemple, sur les trois repas dans la journée, la langue française en France dit *petit-déjeuner*, *déjeuner* et *dîner*, celle au Québécois dit *déjeuner* le matin, *dîner* le midi et *souper* le soir. La différence est au niveau du signe dénotant, pour ainsi dire, du signifiant.

1180 Cf. « § 121. Un schéma historique de la « personne » en reconfiguration : détermination, démonstration, dénotation ».

(5º), la différence (1º), la cause (32º, 33º, 40º, 42º), la généralité (35º), etc. Dans le troisième groupe, 6 occ. (36º, 45º, 46º, 48º, 49º, 50º) expriment « équivaloir à dire ». Au reste, 52º et 53º montrent la création du signe d'apostrophe : « nous **dénotons** par un point à queue ».

15 sur 53 données sont citées, soit 28,30 %.

citationº	thème-nº	ind. ou marq.	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
	dénot-1º	indiq. + différence	voix serait bien séante à la parole pour	dénoter	les différences : tellement qu'il faudra qu'	(f. 4 vº [Av.-texte p. 4])
[298]	dénot-2º	indiq. + personne	le nom est baillé tel pour tant seulement	dénoter	la personne, tout ainsi que le mot	(f. 22 rº [p. 24])
	dénot-3º	indiq. + qualité	signifient substance, et aux propres, pour	dénoter	leur qualité ou quantité qui se peut augmenter	(f. 22 rº [p. 24])
[299]	dénot-4º	indiq. + substance	Pięrre› par une conception que ce mot	dénote	quelque communion de substance ou qualité entre eux	(f. 22 vº [p. 25])
	dénot-5º	indiq. + matière	et ‹plombeus› : car ceux -ci	dénotent	la matière : comme qui dirait ‹incus	(f. 25 rº [p. 28])
	dénot-6º	marq.	quelque autre participant du sens du positif,	dénote	augmentation ou diminution en la langue française,	(f. 26 vº [p. 29])
	dénot-7º	indiq. + substance	home, ou un çheval›, je	dénote	la substance : laquelle ne peut recevoir augmentation	(f. 27 vº [p. 30])
	dénot-8º	indiq.	, tirés des verbes, sont masculins,	dénotant	une fréquentation de l'action du verbe :	(f. 30 vº [p. 33])
	dénot-9º	indiq. + qualité	viennent les féminins en ‹ríe› qui	dénotent	la qualité de l'action : comme la	(f. 30 vº [p. 33])
	dénot-10º	indiq. + quantité	tiers proportionaux : et que la quarte espèce	dénote	nombre avec dignité : et que finalement la	(f. 37 vº [p. 41])
[359]	dénot-11º	indiq. + quantité	vrai que ce mot ‹premier› ne	dénote	pas toujours suite : comme quand nous disons	(f. 41 rº [p. 44])
[359]	dénot-12º	indiq. + quantité	mieux écrit en Philosophie›, je ne	dénote	pas qu'il en ait été d'autres	(f. 41 rº [p. 44])

citationº	thème-nº	ind. ou marq.	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
	dénot-13º	indiq. + quantité	à prendre l'ordre du nombre numéral pour	dénoter	les parties excédentes du plus grand nombre en	(f. 45 rº [p. 47])
[279]	dénot-14º	indiq. + quantité	nom ordinal : finalement eux et leurs semblables	dénotent	le nombre de leurs pareils : ou bien	(f. 45 vº [p. 47])
	dénot-15º	indiq. + personne	appellatif, sans aucune signification de temps,	dénotant	toujours quelque certaine personne. Or, comme	(f. 47 rº [p. 49])
	dénot-16º	indiq.	‹ęn› avec le verbe substantif en	dénotant	pouvoir : comme ‹il ęt ęn moę	(f. 52 rº [p. 54])
[344]	dénot-17º	indiq. + personne	. Or voilà quant aux pronoms possessifs,	dénotant	les seules personnes singulières et possédantes : car	(f. 59 vº [p. 62])
[275]	dénot-18º	indiq. + existence	› ne signifie point action ni passion,	dénotant	seulement l'existence d'une chacune chose qui	(f. 61 vº [p. 64])
[275]	dénot-19º	marq.	‹il ęt›, et qu'il	dénote	plutôt la perfection des actions et passions :	(f. 61 vº [p. 64])
[267]	dénot-20º	marq.	ęn›, il est parfait actif,	dénotant	celui qui gouverne le verbe, être la	(f. 63 vº [p. 66])
	dénot-21º	marq.	ainsi appelé pour autant qu'il ne nous	dénote	pas un accompliment ni perfection d'une action	(f. 66 vº [p. 69])
	dénot-22º	marq.	encommencée. Nous en avons un autre qui	dénote	l'action ou passion un peu plus parfaite	(f. 66 vº [p. 69])
	dénot-23º	marq.	‹je vis le Roę›, je	dénote	bien la perfection de mon acte, mais	(f. 66 vº [p. 69])
	dénot-24º	marq.	ęymé›, joint au substantif présent,	dénote	passion présente, si à l'imparfait imparfaite	(f. 67 rº [p. 70])
[348]	dénot-25º	indiq., équivaloir à dire	l'home se fęt saje› : nous	dénotons	que l'homme donne ordre à être sage	(f. 69 rº [p. 71])
	dénot-26º	marq.	, nous appelons la mode indicative celle qui	dénote	ce qui se fait, fera, et	(f. 69 vº [p. 72])

citationº	thème-nº	ind. ou marq.	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
	dénot-27º	marq.	désir se réfère au temps passé ni ne	dénote	pas autre désir d'amour que du passé	(f. 71 rº [p. 74])
	dénot-28º	marq.	çhu› : avec ce que ces participes	dénotent	plutôt action que passion, contre la commune	(f. 92 vº [p. 91])
	dénot-29º	marq.	, ce serait l'indicatif : car il	dénote	toujours quelque action présente, à quelque temps	(f. 101 rº [p. 98])
[381]	dénot-30º	marq.	que quand sa signification est telle qu'elle	dénote	perfection et fin d'action, alors il	(f. 101 rº [p. 99])
[381]	dénot-31º	marq.	ce signifie-t -il temps présent : qu'il	dénote	la passion et l'effet présent. Car	(f. 101 vº [p. 99])
[242] [287]	dénot-32º	indiq. + cause	qu'elle est gouvernée par nom, elle	dénote	communément cause possessive ou générative ou matérielle ou	(f. 118 rº [p. 113])
[242] [287]	dénot-33º	indiq. + cause	nom -là toutes autres causes qui peuvent être	dénotées	par cette manière de gouvernement de nom à	(f. 118 vº [p. 113])
	dénot-34º	marq.	› et ‹ęs› de celles qui	dénotent	sexe ou nombre, lesquelles ne se joignent	(f. 119 vº [p. 114])
	dénot-35º	indiq. + généralité	de conseil›, ce ‹de›	dénote	une généralité : parquoi le sens y demeure	(f. 120 vº [p. 115])
	dénot-36º	indiq., équivaloir à dire	ao›, ‹aos›, elles	dénotent	communément acquisition : comme ‹je don' a	(f. 121 rº [p. 116])
	dénot-37º	indiq. + lieu	faut aussi entendre que toutes les prépositions qui	dénotent	le lieu auquel : comme ‹je voęs	(f. 122 rº [p. 117])
	dénot-38º	marq.	peuvent aussi être conjointes au verbe substantif,	dénotant	fin de mouvement : comme ‹je suys	(f. 122 rº [p. 117])
	dénot-39º	indiq. + lieu	, de même, ne peuvent les prépositions	dénotant	le lieu de départ : et par conséquence	(f. 122 vº [p. 117])
	dénot-40º	indiq. + cause	que ‹par› soit locale, elle	dénote	quelquefois cause mouvante : comme ‹il a	(f. 122 vº [p. 117])

citationº	thème-nº	ind. ou marq.	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
	dénot-41º	indiq. + lieu	regard de ‹pour›, il ne	dénote	jamais lieu, signifiant le plus communément la	(f. 122 vº [p. 117])
	dénot-42º	indiq. + cause	Selon› aussi n’est pas locale,	dénotant	cause conséquente : comme ‹il vit selon	(f. 122 vº [p. 117])
	dénot-43º	indiq. + lieu	car outre ce qu’elle est locale,	dénotant	le lieu de retraite et résidence tout ainsi	(f. 123 rº [p. 118])
	dénot-44º	indiq. + lieu	tout autant que ‹dedans› : elle	dénote	toutefois, étant jointe au participe, occasion	(f. 123 rº [p. 118])
	dénot-45º	indiq., équivaloir à dire	‹je ne le fis onqes›,	dénotant	autant que ‹jamęs› en temps prétérit	(f. 127 rº [p. 122])
	dénot-46º	indiq., équivaloir à dire	› en la langue latine. Les aucuns	dénotent	similitude : comme ‹qazi›, ‹	(f. 128 vº [p. 124])
	dénot-47º	indiq. + quantité	›, ‹justemęnt›. Les uns	dénotent	quantité : comme ‹peu›, ‹	(f. 128 vº [p. 124])
	dénot-48º	indiq., équivaloir à dire	›, ‹prou›. Les autres	dénotent	doute : comme ‹paravanture›, ‹	(f. 128 vº [p. 124])
	dénot-49º	indiq., équivaloir à dire	›, ‹separémęnt›. Les autres	dénotent	ordre : comme ‹subseqęmmęnt›, ‹	(f. 129 rº [p. 124])
	dénot-50º	indiq., équivaloir à dire	›, ‹puys›. Les autres	dénotent	véhémence : comme ‹tant›, ‹	(f. 129 rº [p. 124])
	dénot-51º	indiq., équivaloir à dire	. Au demeurant, il en est qui	dénotent	comparaison : comme ‹plus›, ‹	(f. 129 vº [p. 125])
[201]	dénot-52º	indiq., désigner	du point de l’apostrophe ou détour qui	dénote	une voyelle ou consonante ou syllabe finale être	(f. 140 rº [p. 137])
	dénot-53º	indiq., désigner	nous y entrejetons un soupir, que nous	dénotons	par un point à queue, ou une	(f. 140 vº [p. 138])

§ 126. Nom propre : disjonction de la signification et de la dénotation

15 noms propres sont repérés dans le livre III, ils connaissent 68 occ. Notre hypothèse en est la suivante : leur présence aussi importante démontre que Meigret opère une sémantique logique comparable à la recherche de la description définie (“definite description” en anglais) initiée par G. Frege dans son fameux article „Über Sinn und Bedeutung“ (1892)[1181].

Nous nous permettons de citer le long passage suivant, parce qu’il est vraiment intéressant de l’étudier dans son entier. Voici une statistique thématique au préalable : 10 occ. de *signification / signifier* (soulignées), et 4 occ. de *nom(s) propre(s)* (doublement soulignées).

> [298] Au regard de beaucoup de surnoms tant de races que de seigneuries et même de noms infinis que nous avons et desquels nous ignorons la signification, cela provient ou par l’ignorance des autres langues dont ils sont tirés : ou bien pour autant que par une bien grande traite de temps, le langage s’est changé : et sont demeurés les noms propres aux choses sans aucune signification commune. Car, il n’est pas vraisemblable qu’il soit nation au monde, usant de langage, qui ne s’essaie de **forger** les noms sur quelque occasion et, par conséquence, ayant quelque signification. Et combien que nous en ayons beaucoup de tirés des autres langues et dont nous ignorons le plus souvent la signification, si nous ne recourons à elles : si est-ce donc que ces vocables ont quelque signification commune : comme JESUS, lequel en hébreu signifie “sauveur” : mais en notre langue nous n’en usons que pour le nom propre de notre Messie. Tellement que si quelqu’un m’avait sauvé la vie, je n’oserais dire qu’il a été mon JESUS. Et combien que les noms propres aient quelque signification commune et connue, il advient toutefois bien souvent que les hommes **baillent** des noms propres tant aux hommes que bêtes et autres choses : par lesquels nous ne discernons pas toujours celui d’une espèce qui est ainsi appelé. Car combien que je voie une assemblée d’hommes, entre lesquels l’un ait le nom de ‹Boęvin›, l’autre de ‹Boęleao›, je ne discernerai pas ceux qui portent tels noms : parce qu’il advient bien souvent que les propres ne se donnent pas selon quelque notable qualité de la personne : mais au plaisir de celui qui a autorité de lui **bailler** le nom. Et pour tant nous nous enquérons du nom de chacune personne qui lui est propre, ayant plus égard à la voix qu’à sa commune signification, d’une opinion que le nom est **baillé** tel pour tant seulement **dénoter** la personne, tout ainsi que le mot du ‹gęt›, quelque signification qu’il ait, n’est **baillé** que pour marque à ceux qui sont

1181 Dont le titre est traduit en français soit par « Sens et Dénotation », soit par « Sens et Référence », traduit en anglais par « Sense and Reference ». Sur son influence potentiellement sur Saussure, citons (Rousseau 1990) : « il suffit d’ajouter Ausdruck “expression” au titre de son article et nous obtenons un “triangle sémiotique” : Ausdruck, Sinn, Bedeutung. G. Frege a traité de cette question dans l’article célèbre „Über Sinn und Bedeutung“ (1892), qui passe pour être “le texte fondateur de la sémantique logique”, et dans un fragment de 1895 „Über Sinn und Bedeutung“. […] nous pourrons mieux mesurer l’avance qu’il a prise sur des linguistes comme M. Bréal, F. de Saussure, dont le C.L.G. est de vingt ans postérieur »

‹ao gęt›, sans avoir égard à ce qu'il signifie. (M1550b, f. 21 v°- 22 r° [H1980, p. 23-24])

Meigret doute que le nom propre ait de la « signification ». Si on le paraphrase successivement, c'est une chose « dont nous ignorons le plus souvent la signification », qui est « sans aucune signification commune », et sur laquelle on peut ne pas « avoir égard à ce qu'il signifie ». Or, ayant connaissance de la distinction entre la signification (*Sinn*) et la dénotation (*Bedeutung*) par Frege, nous voyons que le grammairien lyonnais a atteint une disjonction semblable.

La signification, telle que Meigret l'a conçue, se constitue sous deux cadres : celui du sens lexical, et celui de la classification aristotélicienne des espèces. Dans le premier cadre, on connaît que *JESUS* est un mot hébreu, et qu'il signifie dans cette langue « sauveur » ; pour ce qui ignore cette langue, *JESUS* n'est qu'une suite sonore dépourvue de sens. Lorsqu'on passe dans le second cadre, disons du point de vue cognitif, un nom (propre) ne permet pas d'identifier sa référence ou dénotation, de discerner « celui [le particulier] d'une espèce qui est ainsi appelé »[1182]. Simplement, « les [noms] propres ne se donnent pas selon quelque notable qualité de la personne », leur désignation est essentiellement arbitraire. Après avoir arraché au nom propre les deux modes de la signification, le grammairien lyonnais cherche à dégager un mode autre : la dénotation.

Pour expliquer le fonctionnement de la dénotation, Meigret met en scène un guet, dont l'échange des signaux ressemble à un commutateur, ou à un jugement booléen (0 ou 1). Quand on cherche un nommé *Jean*, la personne à qui on demande ou l'est, ou ne l'est pas. Comment comprendre « la voix » à laquelle Meigret oppose « sa commune signification » ? Faisant partie de la mise en scène, cette image acoustique[1183] nous semble une impression *audio-visuelle*, dans la mesure où sa communication s'effectue essentiellement par la sensation (et non par l'intelligence). Il suffit d'émettre la suite sonore [dʒin], et de recevoir l'image de la personne qui y répond. Tout comme on étudie dans la pragmatique essentiellement la situation de l'énonciation, notre grammairien a cherché à purger dans la

1182 Nous invitons de remarquer qu'il 4 collocations de « signification commune » dans le passage [298]. Elles motivent notre explication du cadre classificatoire, et peuvent être explicitée par la « commune substance, qualité ou quantité » dans le passage suivant :
[299] « Et combien qu'un même nom propre soit baillé à plusieurs, je n'en aurai pas toutefois la connaissance par un entendement d'une **commune substance, qualité ou quantité** : tellement que deux personnes ne seront pas appelées du nom de ‹Pięrre› par une conception que ce mot dénote quelque **communion de substance ou qualité** entre eux : ou que quelqu'un, connaissant l'un par son nom, puisse aussi reconnaître l'autre sous un même nom. Ce que de même n'advient pas des communs et appellatifs : car sous l'appellation d'‹home› je comprends tous hommes qui ont été, sont et seront : parce que je comprends toute l'espèce sous ce nom. » (M1550b, f. 22 v° [H1980, p. 24])

1183 Nous empruntons le terme à Saussure.

mesure du possible la moindre connotation lexicale ou classificatoire, en focalisant sur la circonstance où le guet réalise sa tâche. En effet, cette purge sémantique décrit presque ce que les philosophes du langage contemporains appellent *étiquette non descriptive*, ou *désignateur rigide*.[1184]. Le fonctionnement sémiotique caractéristique du nom propre tient au fait que son « attache à un référent unique n'est assurée que dans la situation … [et] c'est un fait contingent (mais à vérifier !) » (Riegel *et al.* 2004, p. 176)

Ayant reconstruit les fonctionnements distincts de signification et de dénotation, nous dirions que plus Meigret met en question la signification du nom propre, plus il nous semble se rapprocher de la disjonction que Frege aurait établi dans son „Über Sinn und Bedeutung" (1892) à la fin du XIXe siècle ! Comme nous le voyons, à plusieurs reprises, notre grammairien insiste sur l'indépendance des deux fonctionnements : on peut ignorer la signification d'un nom propre, mais continuer de suivre sa dénotation. Il convient de savoir que cela n'a rien de l'anti-intellectualisme. C'est le mécanisme que les philosophes de l'Antiquité grecque découvrent (ou inventent) en faveur de la stabilité épistémologique : le nom propre permet de désigner son référent, en dépit des changements physiques qu'il peut subir, et au bénéfice de la transmission des savoirs. En termes philosophiques, c'est la substance qui subsiste quelle que soit la circonstance[1185] ; c'est l'essence qui demeure « identifiable » de l'existence nommable[1186].

Appliquant le même appareil notionnel, Meigret résout les problèmes de la homonymie (un nom à plusieurs personnes ou choses), et de la synonymie (une personne ou chose ayant plusieurs noms) :

> [300] Il en est aussi des **homonymes** tant appellatifs que propres : c'est-à-dire de même nom : comme ‹Çharles›, qui signifie [dénote] Charles le quint[1187] et [ou] le sixième : ‹Françoęs›, qui signifie "celui qui est natif de France" et [dénote] "celui qui porte le nom de ‹Françoęs›" comme le feu roi premier du nom. Il s'en trouve aussi qui sont propres et appellatifs : comme ‹Çharles le grant›. Il en est aussi de **synonymes** autant propres qu'appellatifs : comme ‹dage›, ‹poñard›, qui signifient [dénotent] une même chose, aussi se trouve-t-il des hommes, combien que peu

1184 Cf. Recanati 1983; LaPorte 2018.

1185 C'est la définition à laquelle Meigret a recours quand il définit le verbe substantif, cf. cit. [277] (p. 467). Pour en illustrer le concept, on peut appeler *papillon* la chenille qui est en état de larve, *humain* le bébé, etc.

1186 Comme l'a dit Meigret, à condition qu'on baille « des noms propres tant aux hommes que bêtes et autres choses ».

1187 Hausmann dans son édition (1980) transcrit par *Charles le Quint*, suggère qu'il s'agit de l'Empereur des Romains Charles Quint (1500-1558). Nous restituons *quint*, à l'instar de l'édition originelle qui ne le met pas particulièrement en majuscule, afin de pouvoir révéler l'énumération en jeu.

souvent en France, qui ont deux noms propres : comme ‹Ian Giłaome›, ‹Pięrre Louís›. (M1550b, f. 22 v°-23 r° [H1980, p. 25])

Nous nous proposons de lire *dénote(r)* à l'endroit des deux occ. de *signifie(r)*, parce que, selon Meigret, le nom propre « fait sens » avec la dénotation, sans avoir égard à sa signification. Une fois libérée du cadre lexical ou classificatoire, la correspondance non-biunivoque entre les mots et les choses n'est plus perturbante, elle est explicable par l'acte de dénotation (selon Frege), ou par l'arbitraire du signe (selon Saussure)[1188]. Un nom propre peut être distribué à plusieurs personnes, à *Charles le quint*, *Charles le sixième* et *Charles le grand*[1189]. Inversement, une même chose peut connaître plusieurs noms comme ‹dage› et ‹poñard›, et une même personne plusieurs noms propres comme ‹Ian Giłaome› et ‹Pięrre Louís›. La confusion, s'il y en a une, pourrait être levée si on précise la circonstance où ces noms se trouvent engagés. D'après les exemples ‹Ian Giłaome›, ‹Pięrre Louís›, on peut imaginer que quelqu'un s'appelle ‹Ian› (*Jean*) ou ‹Pięrre› entre les proches ou les membres de famille, et ‹Giłaome› (*Guillaume*) et ‹Louís› devant les autres[1190].

Plus essentiel encore, on apprend que l'article défini peut servir de support[1191] et contribuer à désambiguïser les noms propres synonymes. Pour Meigret, comme pour nous, le nom propre est généralement incompatible avec l'article[1192]. Or, cette règle est transgressée dans les suites *Charles le quint*, *Charles le sixième*, et *Charles le grand*, et c'est précisément pourquoi le cadre de la dénotation est sollicité. La personne dénotée par *Charles le quint* est celle qui porte deux noms de façon conjointe, et celle qui, grâce à la combinaison de ceux-ci, est distincte des autres. Pour récapituler, cet usage stratégique de l'article défini permet de résoudre trois espèces de juxtaposition :

Np + pron. (ex. ‹Charles› + ‹le quint› qui consiste à déterminer « lequel »)

pron.[pers.] + Np (ex. ‹je› + ‹Çharles› ; cf. cit. [301])

1188 Recherchant les éléments de la polysémie à la Renaissance, Demonet (2002, p. 202) cite le même passage et noter avec pertinence que « Louis Meigret ne semble pas isoler les vraies polysémies ». En nous bénéficiant de son rapprochement, nous pouvons penser donc à un autre cadre interprétatif, c'est le clivage frégéen de la signification et de la dénotation. De fait, la polysémie, dans laquelle un signe peut évoquer plusieurs sens ou intertextes (d'après les théoriciens littéraires comme J. Kriseva, R. Barthe), ne concerne qu'une des deux situations dont le grammairien traite.

1189 Pour l'information, le philosophe du langage Bertrand Russell dans son article "On denoting" (1905) illustre sa position sur la description définie, par coïncidence peut-être, également avec l'existence du « roi de France » à telle époque ou aujourd'hui

1190 Cf. p. 552, la « théorie de la cognition plus ou moins commune entre le locuteur et l'auditeur », que Galmiche (1979) résume, et qui explique le changement de déterminant dans de différentes énonciations.

1191 Cf. « § 148. Approche (pro)nominale ⑦ : ‹le› support ↔ ‹çe(luy) qi ęt›, l'article présupposé dans la résolution du SN », où est étudié le mécanisme : ‹Philipe le bęl› ↔ *(Le) Philippe* ***qui est dit*** *(ou* ***estimé)*** *bel*.

1192 On lira un peu plus loin : « Il faut donc noter que ‹le› ni ‹la› ne sont jamais mis avant les noms propres : comme ‹Pięrre›, ‹Philippe›, ‹Iáne›, ‹Iaqeline›, ni ne disons ‹*le Pięrre›, ‹*la Iáne›. » (cf. cit. [303], p. 551).

art.[déf.] + adv.[augmentatif] + Np (ex. ‹le męme› + ‹Pięrre› ; cf. cit. [335][1193])

Dans le passage suivant, Meigret prend en compte le phénomène de l'*adjonction*, que nous appellerions l'apposition :

> [301] Au demeurant, la première et seconde personnes n'ont jamais que leur propre pronom : si ce n'est par manière d'**adjonction** du substantif qu'ils **démontrent** : comme ‹je Çharles ey ecrit çete prezęnte› : ‹fęs çela Pierre› : ni ne peuvent la première et seconde être sans leurs pronoms exprès ou surentendus : là où la tierce personne ne le requiert sinon par **démonstration** ou relation. (M1550b, f. 48 r° [H1980, p. 50])

Le fait intéressant est que ce passage se situe au début du chapitre II du livre III « Des personnes du pronom ». On pourrait être aux prises non seulement avec un conflit des personnes, si la première personne ‹je› et la personne — par défaut, troisième — de ‹Çharles› (1ps ou 3ps ?), mais aussi avec un conflit syntaxique à l'intérieur du syntagme nominal (un seul nom, ou deux noms ?). Face à ces deux conflits potentiels, le rôle du déterminant est apparemment décisif. Nous pouvons sentir que l'espace déterminatif, comme fonction et comme classe, émerge là.

La « manière d'adjonction » relève bien d'une constatation sémiotique, moins linguistique en tout cas, dans la mesure où elle est inexplicable en phonologie, morphologie, sémantique lexicale, syntaxe, ou autre branche linguistique. Ni grammatical ni agrammatical, elle demeure une combinaison des signifiants insensée en soi. Son utilité ne saurait être révélée que par un raisonnement d'élimination[1194]. Force est aussi de constater à quel point Meigret s'intéresse à l'ordre des mots, et combien il désire d'en rationaliser les usages.

Nous en arrivons à la « collocation » stricte d'art.[déf.] + Np, qui devrait en principe être un usage exceptionnel :

> Au demeurant, il [= ‹męme›] se peut conjoindre aux noms propres, assis avant, avec les mêmes articles et prépositions : comme ‹le **męme Pięrre**›, ‹la **męme Iane**›, aussi fait-il aux noms appellatifs : mais s'il est subsécutif, l'article se transfère au nom précédent : comme ‹le męm' home, la męme fame› : et ‹l'home męme, la fame męme› : combien qu'on ne le trouve guère subsécutif aux noms propres : car nous disons plutôt ‹le **męme Pięrre**›, que ‹*le **Pięrre męme**› : d'autant que (comme nous avons ja dit) les propres noms n'ont point les articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs› sinon qu'en aucuns cas. (M1550b, f. 61 r° [H1980, p. 63] ; cit. [335], p. 606)

1193 Pour Meigret, ‹męme› tout court est un « pronom » bien spécial, voir « § 137. Le réitératif ‹męme› et l'article qui se transfère … ».

1194 Qui se passe quelque part et au préalable dans la tête de Meigret. On n'en voit que la solution débouchée.

Selon le grammairien, l'antéposition de ‹męme› au nom propre permet de transformer celui-ci en nom appellatif. Dans cette occasion spécifique, l'interdiction de l'article antéposé au nom propre n'est pas valable. De fait, la présence de ‹męme› installe l'espace déterminatif dans lequel voire le nom propre peut recevoir une restriction sélective ou identificatoire. Dans cet espace, on peut se dire légitimement ‹la męme Iane›, ‹le męme Pięrre›, ‹du męme Pięrre›, ‹j'ey çe jourd'huy vu Pięrre, qe męmes je deziroę voęr›, ‹Pięrr' a eté a Rome : le męme Pięrr' ęn ęt revenu›, etc.[1195]

La position de ‹męme› par rapport à l'article défini relève, à nouveau, d'une constatation sémiotique. Elle ne peut « faire sens » qu'après une discussion de tous les cas de figure (antéposition ou postposition au nom ; antéposition ou postposition au nom propre)[1196]. Quelque soit leur position relative, il est certain que cet item appartient à l'expansion du SN, et il semble occuper une place un peu moins « externe » que l'article défini.

Pour conclure, nous gagnons à comprendre la disjonction de la signification et de la dénotation chez Meigret, en empruntant les notions sémiotiques ultérieures. L'essentiel est d'éclairer la dynamique théorétique qui lui est propre ; il importe peu de tracer une pré-histoire. Partant du mécanisme dénotatif du nom propre, il résout les problèmes de l'homonymie ou de la synonymie, et pose consciemment ou inconsciemment la pierre angulaire pour la description des activités des déterminants. Nous savons qu'à la rigueur, le gourpe déterminant « pointe » ou « focalise »[1197], ce qui est différent du fonctionnement du groupe adjectif qui « qualifie » ou « caractérise ». D'où, à nouveau, le grand intérêt de tracer l'émargence des déterminants dans les écrits de Meigret.

1195 Voir leur référence au « § 136. Table : collocations de ‹męme› ».

1196 Cf. cit. [335], p. 606, au « § 137. Le réitératif ‹męme› et l'article qui se transfère … ».

1197 Le déterminant peut aussi s'opposer à l'adjectif dans la mesure où il concerne souvent l'aspect quantitatif ou existentiel de l'objet dénoté. Par exemple, *une* / *la* / *ma* rose vs une rose *rouge*. Le déterminant possessif, défini ou indéfini ne porte pas sur la nature de l'objet rose, mais la manière dont le même objet — cela dit, l'état de l'objet en soi n'est jamais changé — est présenté dans l'énonciation.

§ 127. Nom propre : collocations (im)possibles avec l'article défini

Du point de vue métalinguistique, le nom propre permet d'apprendre de manière toujours ferme — en français comme en latin — la fonction du SN en général.

Par intuition on entend aujourd'hui bien que le nom propre n'est normalement pas compatible avec l'article, défini ou indéfini. Meigret le dit aussi, mais il en pointe un bon nombre des « exceptions ». C'est un signe de sa qualité de linguiste empiriste.

Les donnés que nous allons exposer sont tirées de notre inventaires des emplois illustratifs des articles tels que Meigret les a examinés dans la *Grammaire* en entière. Cela dit, notre étude est systématique : dans 523 occ. des articles engagés dans les raisonnements du grammairien, il n'y a que 16 de collocations art. + Np. Pour en donner une vue synoptique, nous les listons d'abord et classons comme les suivantes :

Ⓐ Nom propre, normalement dépourvu de l'article, mais susceptible de qualification :

‹Pięrre› (M1550b, livre I, f. 19 rº [H1980, p. 21] ; *passim*.)
‹*le Pięrre›, ‹*la Iáne› (M1550b, livre I, f. 19 vº [H1980, p. 21])
‹[…] petit Ian, gran'Ian, Ian blanc› (M1550b, livre II, f. 22 rº [H1980, p. 24])

Ⓑ Nom propre de nation ou de pays, qui est parfois précédé de l'article :

‹le Treport›, ‹du Treport› (M1550b, livre V, f. 120 vº [H1980, p. 115])
‹[…] ęn la Çhampaña, ęn la Françe, ęn l'Italíe, ęn l'Hespaña› (M1550b, livre V, f. 123 rº [H1980, p. 118] ; cf. cit. [373])

Ⓒ Nom propre, qui est précédé de l'article quand il est modifié par l'adverbe argumentatif *même*, ou par une relative :

‹le męme Pięrre›, ‹*le Pięrre męme› (M1550b, livre III, f. 61 rº [H1980, p. 63])
‹[…] le Pięrre qe vous avez aotrefoęs vu a Paris› (M1550b, livre I, f. 19 vº [H1980, p. 21])
‹[…] du Pięrre qe vou' conoęssez› (M1550b, livre V, f. 120 vº [H1980, p. 115])

Ⓓ Nom propre d'une rue, d'un bâtiment, d'une zone ou d'une fête, dans lequel on peut fait l'économie de la préposition *de*, voire la tête du SN :

‹la rúe seint Anthoęne›, ‹l'eglize seint Paol›, ‹la parroęsse seint André›, ‹la rúe de seint Anthoęne› (M1550b, livre V, f. 118 vº [H1980, p. 113])
‹[…] la [fête de] seint Remy, pręs la [fête de] seint Miçhel› (M1550b, livre V, f. 122 rº [H1980, p. 117])

Ⓔ Nom propre, propriétaire d'un objet, auquel la règle précédente ne s'applique pas :

‹*l'epée Pięrre› (M1550b, livre V, f. 118 vº [H1980, p. 113])

Le groupe Ⓒ concerne sans doute le plus directement notre étude sur la détermination, mais les autres sont aussi importants dans la mesure où Meigret ne manque pas de les prendre en compte. Les groupes Ⓑ, Ⓓ et Ⓔ relèvent de la morphologie lexicale, et permettent de montrer le plan de travail de Meigret sur différentes compositions du SN et, corrélativement, sa méthodologie empirico-déductive en général[1198].

Un rappel des livres dans lesquels ces items sont inscrit nous aide à rapprocher de la pensée de Meigret :

> Livre II, des noms
> Livre III, des pronoms
> (Livre IV, du verbe)
> Livre V, de la préposition

Même si ces livres sont répartis sur une centaine de feuillets, le traitement de Meigret est assez cohérent sur le nom propre, ou plus précisément, sur ses rapports avec l'article, le pronom et la préposition. Il paraît donc raisonnable de croire que le grammairien a un plan de travail antérieur au plan de rédaction ; nous y reviendrons. Selon toute apparence, c'est après avoir résolu les problèmes des déterminants et des relatives qu'il gagne une aisance sur les articles, dont l'introduction est dans le dernier chapitre « Des articles » du livre I (portant sur les voix et lettres du français). En même temps, il est apparemment conscient de la « pluralité » des compositions et des comportements *des noms* et *des pronoms* ; en comparaison, nous voyons le livre IV, « Du verbe » (nous l'insérons artificiellement), et le livre V, « de la préposition », tous les deux au singulier.

Les généralités étant dites, dans ce qui suit, nous nous proposons de passer dans un ordre inversé les passages afférents aux groupes Ⓔ, Ⓓ et Ⓑ, pour nous attaquer *in fine* au groupe Ⓒ avec une plus grande certitude.

La préposition *de* est parfois éliminable, pour les noms de lieu :

> Il est vrai que nous taisons quelquefois la préposition en certaines façons de parler : comme ‹**la rúe seint Anthoęne**›, ‹**l'eglize seint Paol**›, ‹**la parroęsse seint André**›, pour ‹**la rúe de seint Anthoęne**›, etc. Mais cela n'est pas général : car nous ne disons point ‹***l'epée Pięrre**› pour ‹de Pięrre›. (M1550b, livre V, f. 118 vº [H1980, p. 113])

Ou de jour :

1198 Cf. « § 160. Procédure empirico-déductive ».

> Et faut entendre que tout le reste des prépositions sont presque toutes locales et par conséquence temporelles : comme ‹j'irey a vous ęnviron Páqes, vers **la seint Remy**, pręs **la seint Miçhel**›. (M1550b, livre V, f. 122 rº [H1980, p. 117])

Ces items sont ceux qui sont particulièrement soumis aux influences des usages, ils sont les entités nommées, qui indiquent les lieux ou les jours de la vie communautaire. Leur composition fait exception à la règle formulée dans le groupe Ⓐ, mais elle est validée par son emploi à grand échelle et dans le quotidien. Cette validation doit obéir à un certain critère du bien commun, et c'est pourquoi elle ne s'applique pas à ‹*l'epée Pięrre› qui est un bien privé. D'autre part, l'économie de composition lexicale peut être poussée encore plus loin dans le cas des festivités, qui rythment une société ou une civilisation avec une envergure spatio-temporelle encore large. D'où *la fête de Saint Rémi* → *la Saint Rémi*.

Ces usages exceptionnels s'inscrivent dans un feuillet ultérieur (on est dans f. 122 rº) de la *Grammaire*, mais apportent une preuve que Meigret les a travaillés au préalable. C'est son habitude de partir des phénomènes, qui sont plus ou moins rebelles à la tentative de généralisation. Et c'est pourquoi nous nous proposons de qualifier sa méthodologie d'empirico-déductive : tout le monde a ses idées plus ou moins préétablies sur la langue, mais un linguiste (disons, en contraste avec le stéréotype du grammairien) commence par un travail sur les phénomènes langagiers. Ce dernier dispose aussi, et tout légitimement, de ses conceptions : c'est en passant par là qu'il développe ses hypothèses, arrange ces données linguistiques dans un ordre limpide, et en infère un ensemble de régularité ou de règles. Avec l'étiquette d'empirico-déductive, nous voulons mettre en valeur l'exigence avec laquelle Meigret travaille sur les signifiants, de ses études phonétiques, son orthotypographie, jusqu'à la collecte générale des usages.

Meigret a un plan de travail autre que le plan de rédaction. La chose n'étonne en rien pour un scientifique d'aujourd'hui, mais pourrait l'être en ce commencement de la linguistique française : Meigret est à l'origine d'une tendance technicisante de celle-ci. De quelle technicité parle-t-on ? Un grammairien peut, (1) négliger les données comme ‹la parroęsse seint André› ou ‹la [fête de] seint Remy›, ou / et (2) ne rien dire sur ‹*l'epée Pięrre›. On le comprendra, car son métier est de fournir des généralités. Or, Meigret persiste à présenter l'un et l'autre, en fournissant une série d'exceptions autorisées, et aussitôt une autre série d'exceptions qui contrarient encore cette dernière autorisation. Une sorte de double négation. Par conséquent, on a affaire à une même structure superficielle : art. + Nc + Np, mais à deux structures sous-jacentes : une validée, l'autre non. On s'implique désormais dans la sous-détermination scientifique, qui est malaisée à cause de sa nature indéterminée, mais qui

semble saine pour sa méthodologie à la fois pragmatique, positiviste et évolutive. Ces compositions nominales, qu'on utilise un jour ou l'autre, ont une technicité impénétrable, elles ne sont pas explicables par une règle simple et intuitif. Au berceau de la linguistique française, Meigret installe cet écart entre la surface et la profondeur, ou entre l'observation linéaire et l'explication autrement tortueuse.

Meigret est conscient que les connaissances en linguistique sont de nature sous-déterminée, et c'est pourquoi il prend l'habitude de dégager la structure sous-jacente au cas par cas :

> [302] Au demeurant, ‹du› ne gouverne point les noms propres, ni aussi les appellatifs quand ils servent de nom propre, si ce ne sont ceux qui peuvent souffrir en leur nominatif l'article ‹le› : comme ‹Treport› : car nous disons bien ‹**le Treport**›, ‹**du Treport**›. Il est vrai que quelquefois il gouverne les noms propres par cause discrétive et démonstrative : et lors il vaut autant que ‹de çe› : comme ‹je parle **du Pięrre** qe vou' conoęssez›. (M1550b, livre V, f. 120 rº-120 vº [H1980, p. 115])

Par *gouverner*, Meigret entend ici un contrôle morphologique, qui décide de la forme d'un SN. À lire son raisonnement avec bon sens : étant donnée la règle standard prép. + Np (ex. *venir en France*), on peut rencontrer prép. + art. + Np (ex. *partir de la France*)[1199]. Pas plus que art. + Np, il est normalement hors question de voir ‹*du› (contraction de prép. + art) + Np.

Il peut sembler bizarre que le grammairien a pour l'objet *du* au lieu de *de*, mais c'est son habitude de partir des constituants directes, avant que ceux-ci soient identifiés *a priori* à une catégorie. Seulement de ce point de vue, on peut comprendre pourquoi il traite au même plan ‹du Treport› et ‹parle[r] du Pięrre›. Ce plan est formel, celui sur lequel la même forme *du* est habituellement présente (disons selon le bon usage) dans le premier cas, mais seulement facultative dans le second (*parler de* + *sujet*).

Si dans le cas de ‹du Treport› l'article n'est qu'un figement au respect de l'usage, dans le cas de ‹parle[r] du Pięrre que […]› il implique le choix d'un référent, fournit une réponse à la question *lequel ?*, et constitue un symbole vide comme *un certain monsieur* à déterminer — qui réclame une précision par la suite[1200]. Au SN ***le*** *Pierre que vous connaissez*, on peut substituer, sans modification de sens, *la personne*, *quelqu'un*, *un certain monsieur* — *que vous connaissez* — mais dont le nom propre peut échapper momentanément à *je*, locuteur. À

1199 Les noms propres de pays ont des règles irrégulières pour composer leur SP, cf. cit. [373], p. 689, dans laquelle Meigret constate ‹ęn Françe› mais ‹*a Françe›.

1200 On rencontre ici l'activité algébrique de l'article, chose dont nous avons discuté autour de l'énoncé *L'assassin de Dupont est fou* (Galmiche 1977), et de l'« existence préupposé » par l'ajout de l'article (Kleiber 1983), cf. N1170 (p. 521) et N1369 (p. 644).

,

cet égard, en inaugurant l'espace déterminatif, l'ajout de l'article « banalise » le nom propre au rang des pronoms indéfinis, et « ré-initie » sa certitude dénotative à partir de zéro. Les sémanticiens appellent ***le*** *Pierre* un symbole incomplet ou un désignateur rigide, justement à cause de sa vacuité d'information[1201], ou de son fonctionnement comme un pronom indéfini (et parfois comme un pronom démonstratif[1202]). Le locuteur doit remplir par la suite certaines descriptions pour que l'identification du référent soit effective. Sont remarquables la glose et l'analyse que Meigret propose sur ‹parle[r] du Pięrre› :

> ‹je parle **du** Pięrre qe vou' conoęssez› ⟶ ‹je parle **de çe** Pięrre qe vou' conoęssez›

Nous pouvons même lire ce schéma inversement, pour en simuler les étapes génétiques qui seront généralisables sur toutes les relatives :

> Pierre
> (demandons : *lequel ?*)
> ⟶ **celui** que vous connaissez
> ⟶ **le** Pierre que vous connaissez
> … ⟶ ‹je parle **de çe** Pięrre qe vou' conoęssez›
> … ⟶ ‹je parle **du** Pięrre qe vou' conoęssez›

La perspective pragma-sémantique que nous avons déployée permet de gloser littéralement l'analyse de Meigret sur ‹parle[r] du Pięrre que […]›. La clause « discrétive et démonstrative », à cause de laquelle l'article *le* (dans *du*) est requis, c'est en nos termes contemporains la relative parenthétique, qui donne une précision, et qui consiste justement à rappeler la connaissance de l'allocutaire *vous* (qui *connaissez Pierre*). La formulation de Meigret est plus informative que la nôtre d'aujourd'hui. Alors que la relative sera pour nous soit parenthétique soit restrictive, la « cause discrétive et démonstrative » reflète, d'une part, son caractère parenthétique[1203] et d'autre part, la présence ou l'embrayage direct des premiers pronoms. Ceux-ci sont en l'occurrence *vous* qui (à la connaissance du locuteur) connaissez Pierre, et *je* qui lui (à *vous*) adresse la parole. Ces « premiers pronoms », comme nous l'étudierons plus tard[1204], garantissent ou authentifient la démonstration.

1201 À moins que l'interlocuteur s'en souviens.

1202 Qui déclenche la recherche du référent chez l'interlocuteur. Pour identifier le référent, elle invite, au cas du pronom démonstratif, les yeux à parcourir la circonstance de l'énonciation et, au cas de ***le*** *Pierre […]* à fouiller le bon « tiroir » dans la mémoire.

1203 Une relative parenthétique est dit aussi appositive, descriptive, ou explicative, comme elle est souvent enveloppée ou isolée par deux virgules. En effet, elle ne modifie pas la portée dénotative du SN attaché, et elle est facultative et effaçable sans provoquer un changement de sens. Elle s'oppose à la relative dite restrictive, sélective, ou déterminative. Cf. Kleiber 1980, 1987a, 1987b ; Riegel *et al.* 2004, p. 490-499.

1204 Au « § 128. Embrayage énonciatif des premiers pronoms : ‹je›, ‹tu›, ‹il› et ‹çe› ».

Nous en venons au groupe ⓒ, concernant le nom propre précédé de l'article. Le type qui est motivé par la suite d'une relative, nous l'avons abordé en partie. Nous allons monter en amont :

> [303] Il faut donc noter que ‹le› ni ‹la› ne sont jamais mis avant les noms propres : comme ‹Pięrre›, ‹Philippe›, ‹Iáne›, ‹Iaqeline›, ni ne disons ‹***le Pięrre**›, ‹***la Iáne**›. Il est vrai que quelquefois, par manière d'expression plus manifeste et démonstrative, nous usons de ‹le› et ‹la› avant les propres noms : comme ‹j'ey envoyé Pięrr' a Líon, je dy **le Pięrre** qe vous avez aotrefoęs vu a Paris› : combien que ‹çe› y serait aussi bon. (M1550b, livre I, f.19 vº- 20 rº [H1980, p. 21])

La règle, ou l'interdiction, générale de *art. + Np ayant été déclarée dès le début (chapitre VIII du livre I), l'exception autorisée est aussitôt exposée. C'est le même schéma génétique qu'on a dégagé précédemment :

> Pierre
> → (demandons : *lequel ?*)
> → **celui** que vous avez autrefois vu à Paris
> → **le** Pierre que vous avez autrefois vu à Paris
> … → ‹je dy **çe** Pięrre qe vous avez aotrefoęs vu a Paris›
> … → ‹je dy **le** Pięrre qe vous avez aotrefoęs vu a Paris›

Si dans la citation [302] l'article défini peut sembler une figure superficielle du déterminant démonstratif (on a l'impression que *de ce* est derrière *du*), dans cette citation [303] son rôle est explicitée et officialisé : « Par manière d'expression plus manifeste et démonstrative, nous usons de ‹le› et ‹la› avant les propres noms ».

Au commencement était donc une plus grande précision au plan de *contenu*, à laquelle correspond « la manière d'expression plus manifeste et démonstrative » au plan d'*expression*. La terminologie d'Hjelmslev (1971 [1943]) s'y applique tout à fait bien. Cela dit, en absence des moyens d'*expression* convenables, on aurait du mal à signifier une chose précise (ou particulière) avec une précision (ou netteté) envisagée. C'est aux articles *le*, *la* et *les*[1205] que Meigret a pensé confier cette charge de spécification, de rappel, ou d'actualisation. Les articles sont déjà ou presque, comme G. Guillaume le dira au XXe siècle, le *support* attendant de recevoir l'*apport* de N {Np, Nc, pron.}, rel., adj., etc. Les articles sont sur la ligne de front de la détermination ou / et démonstration. Ils ne sont pas des sous-produits des déterminants démonstratifs.

1205 Dont Meigret fait économie.

Autrement dit, il faut lire ces passages dans une double optique. Il y a la substitution pédagogique entre ***ce*** *Pierre* et ***le*** *Pierre*, qui explique la détermination ou / et démonstration. Il y a en même temps le mécanisme génétique d'*expression*, dans lequel les articles sont convoqués à titre de *substrat* (pour ne pas dire à nouveau *support*). Les articles sont intrinsèques du SN, ou plus précisément, du nouvel paramétrage du SN. Cela est tout aussi vrai pour les noms propres ; nous y reviendrons.

La démonstration, sur laquelle Meigret a mis toujours l'accent, trahit le dynamisme de son analyse pragma-sémantique : c'est l'embrayage énonciatif de *je* et *tu / vous* qui établit le rapport de cognition ou / et dénotation d'un SN, en l'occurrence, d'un Np *Pierre*. Quand ce référent *Pierre* devient ciblé dans la conscience des interlocuteurs, G. Guillaume dit qu'il est actualisé. Nous voilà revenus à la perspicacité de Meigret, qui distingue la signification et la dénotation : identifier un nommé Pierre n'est pas une question de sens ou de définition, mais celle d'un acte de référence ou de deixis[1206]. Pour conclure provisoirement, constatant la corrélation entre le degré de la description définie et l'ajout de l'article nécessité, Meigret pose explicitement le lien intime entre cette définitude et la démonstration.

Il est à ce sujet tout à fait intéressant de savoir que certains sémanticiens dans les années 70–80, à l'orientation générativiste ou pragmatique, adoptent une théorie de la cognition plus ou moins commune entre le locuteur et l'auditeur. Nous citons Galmiche (1979) qui en fait une belle synthèse. Résume-t-il (p. 53), « ce ne sont pas les expressions linguistiques qui "réfèrent" » mais les locuteurs eux-mêmes. Par exemple (p. 58-60), étant donné son chat perdu, le possesseur demande à sa femme « as-tu vu **le** chat ? », à un voisin « as-tu vu **mon** chat ? », et à un étranger « Avez-vous vu **un** chat ? ». Devant sa femme, c'est un chat unique, lequel ils élèvent chez eux ; pour ses voisins, c'est un chat que ceux-ci ont l'occasion de voir promener dans le quartier ; avec un étranger, c'est un chat quelconque, et qu'on doit décrire à partir de zéro. De fait, la connaissance plus ou moins commune entre le locuteur et l'auditeur décide comment on utilise les déterminants. Revenons à Meigret, en ce qui concerne *le Pierre* paru dans son exemple, il a raison d'insister l'article *le* : cela permet au locuteur *je* de rappeler l'auditeur *vous* pour identifier ensemble le référent *Pierre* en question.

Dans cette permission de (prép. +) art. + Np, nous pouvons entrevoir quelque part un point de bascule vers le nouveau paramétrage du SN : vers la détermination applicable (ou sous-jacente) à tout SN. Ou disons qu'il y a dans tous les SN un déterminant par défaut, activable en fonction de la « familiarité » (P. Christopherson, 1939) ou de la « notoriété » (J.

1206 Cf. « § 126. Nom propre : disjonction de la signification et de la dénotation ».

Damourette et E. Pichon, 1911-1940)[1207]. L'exemple du chat perdu a bien démontré ce processus d'activation : étant donnée la volonté communicative du locuteur, le déterminant reflète le degré de connaissance des auditeurs. Revenons à Meigret. Nous ne dirions pas qu'il a atteint une telle précision démonstrative, mais pointons volontiers que sa vision, sinon sa sensibilité, pragma-sémantique en a balayé le chemin. Du point de vue de l'histoire de la linguistique, Meigret a tout au moins franchi un pas en pointant que *même* le nom propre est modifiable par le déterminant. Il en va de même et *a fortiori* pour les autres types de SN. Tête de pont d'une transition de paradigme métalinguistique : le nom propre n'est qu'un type du SN, défectif en quelque sorte, dont le déterminant est souvent désactivé, mais tout de même activable[1208].

Il ne nous reste que le type art. + Np + *même* :

> Au demeurant, il [= ‹męme›] se peut conjoindre aux noms propres, assis avant, avec les mêmes articles et prépositions : comme ‹le męme Pięrre›, ‹la męme Iane›, aussi fait-il aux noms appellatifs […] combien qu'on ne le trouve guère subsécutif aux noms propres : car nous disons plutôt ‹**le męme Pięrre**›, que ‹***le Pięrre męme**› : d'autant que (comme nous avons ja dit) les propres noms n'ont point les articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs› sinon qu'en aucuns cas. (M1550b, livre III, f. 61 rº [H1980, p. 63] ; cit. [335], p. 606[1209])

Peu importe sa nature adjectivale ou adverbiale, ce *même* modifie la manière dont on réfère à un nommé Pierre, en sorte que celui-ci réclame un article défini. À la lumière de la pragma-sémantique, ce raisonnement va bien de soi. Meigret rapporte seulement que l'usage de ‹le męme Pięrre› prédomine sur celui de ‹*le Pięrre męme›, en laissant la question plutôt ouverte[1210].

Pour conclure, nous trouvons cohérent le traitement de Meigret sur deux types de composition nominale, art. + Np + *même* et art. + Np + rel.. Selon nous, cela apporte une preuve — marginale mais convaincante — que Meigret élabore effectivement la perspective que nous appelons pragma-sémantique. Sans quoi, deux structures aussi différentes en apparence auraient toute chance d'amener à deux structures ou explications divergentes, voire contradictoires. Le

1207 Nous citons ces grandes synthèses de Kleiber (1983, p. 81), lequel nous avons cité p. 521, au « § 122. Pragma-sémantique : déterminants à la lumière de la description définie ».

1208 Nous ajouterons : même si, du point de vue pédagogique, on passe par le nom propre pour apprendre le typique comportement syntaxique des noms, qui est transversal en français comme en latin.

1209 Nous avons mentionnée le même passage vers la fin du « § 126. Nom propre : disjonction de la signification et de la dénotation ». Si le nom propre *dénote* (et ne *signifie* pas), la présence de l'article peut le transformer en un SN susceptible de détermination, ex. ‹le męme Pięrre›.

1210 Meigret a une autre théorie sur l'emplacement corrélatif entre le + même + Nc, ou le + Nc + même, voir la discussion sur « le même homme, l'homme même » (cf. cit. [335], p. 606)

grammairien lyonnais a montré sa grande aisance sur les problèmes que la combinatoire des articles — ici, intra-SN[1211] — peuvent rencontrer.

1211 Nous en verrons les situation extra-SN ou inter-SN dans la « Section xix. Il y a articles et articles ».

§ 128. Embrayage énonciatif des premiers pronoms : ‹je›, ‹tu›, ‹il› et ‹ce›

Un lecteur contemporain trouvera étrange la présentation sérielle des « premiers pronoms » : ‹je›, ‹tu›, ‹il› et ‹ce›, quand il consulte les deux premiers chapitres du livre III consacré aux pronoms :

> [304] Quant à l'espèce donc, il [le pronom] a la primitive : comme ‹**je**›, ‹**tu**›, ‹**il**›, ‹**ce**› : et la dérivative : comme ‹mien›, ‹tien›, ‹ſien›. (M1550b, f. 47 v° [H1980, p. 49-50])

> [305] Au demeurant, tous pronoms **démonstratifs** : comme ‹**je**›, ‹**tu**›, ‹**il**›, ‹**ce**› et tous autres qui peuvent être es [= en les] clauses interrogatives, sont toujours postposés aux verbes qu'ils gouvernent : comme ‹irey je la ?› ‹ira' tu ?› ‹ira il ?› ‹feron' nous cela ?› ‹feré' vous ?› ‹feront ils ?› (M1550b, f. 51 v° [H1980, p. 54])

Ce sont les espèces primitives des pronoms, dans la mesure où les autres pronoms, pour la plupart du moins, en dérivent[1212].

Ce sont également les pronoms démonstratifs, dits premiers. Dans quel sens, ou sous quelle considération ? C'est la question que nous allons répondre dans ce §. Afin de pouvoir situer la conception pragmatique de Meigret sur la « démonstration », nous nous proposons de passer par un concept central dans la linguistique de l'énonciation[1213] et dans la narratologie : embrayage énonciatif. Il convient de comprendre avant tout que les deux qualificatifs, « (espèce) primitive » et « premier (pronom) », s'inscrivent dans deux dimensions distinctes.

À Benveniste, auteur de « La nature des pronoms » (1966 [1956], p. 251-257), on doit la théorisation contemporaine de *je-ici-maintenant* comme l'instance de toute énonciation[1214]. Selon lui, les pronoms qu'on associe à la troisième personne sont au fond « non personne(s) »[1215]. Avec la terminologie plus rigoureuse élaborée par Greimas et Courtés (1979, p. 79-80, 119-121), nous dirions ceci : à chaque fois que *je* parait (à l'oral ou à l'écrit), il

---

1212 Quelles sont les espèces primitives des pronoms en français ? Meigret en est pas toujours sûr. Plus fréquemment, et du point de vue morphologique, il présente ‹moę›, ‹toę› et ‹ſoę›, cf. « § 153. Trio vedette de pronom : ‹moę›, ‹toę› et ‹ſoę› ».

1213 Qui s'oppose à la linguistique de l'énoncé. Si nous nous permettons de schématiser leur opposition, la linguistique de l'énoncé, nourrie de la pragmatique, prend pour l'objet la « production », l'acte, ou le pouvoir performatif de la parole. Au contraire, la linguistique de l'énoncé traite des « produits », qui font traditionnellement la matière de la linguistique tout court.

1214 « *Je* signifie "la personne qui énonce la présente instance de discours contenant je". » (p. 252)

1215 « Il faut voir que la définition ordinaire des pronoms personnels comme contenant les trois termes *je*, *tu*, *il*, y abolit justement la notion de "personne". Celle-ci est propre seulement à *je / tu*, et fait défaut dans *il*. » (p. 251) Pour l'information, citons aussi l'article de Joly (1994, p. 48) selon qui, en revanche, « la troisième personne est sous-jacente à toutes les personnes […] puisqu'il est toujours parlé de quelqu'un (ou de quelque chose) ».

constitue l'*embrayage* qui permet d'identifier le « sujet de l'énoncé » et le « sujet de l'énonciation ». En termes de la narratologie, c'est le syncrétisme du héros et du narrateur, et ce syncrétisme fournit le crédit par défaut, en quelque sorte autographe, du discours ou du récit qui s'ensuivent[1216]. En ce qui concerne les pronoms démonstratifs chez Meigret, ils ont ceci de particulier qu'ils participent au moment d'ancrage de l'énonciation[1217], et qu'en tant que signes déictiques, ils en portent témoignage.

Sous l'optique pragmatique, nous comprendrons plus aisément pourquoi *je* et *tu* — comme le dira Benveniste — sont les seuls pronoms capables de faire la démonstration :

> [306] Il a donc été nécessaire d'inventer des pronoms qui non seulement **démontreraient** les **noms**, mais aussi leur **personne** : car autre est celle qui parle et autre celle à qui on parle et celle de qui on parle, sans lui adresser la parole. Et comme la **seule démonstration** fût faite par ces **premiers pronoms**, qui sont ‹je›, ‹tu›, ‹çetuy-çy› ou ‹çetui-la› ou ‹luy›, il a été de besoin, pour éviter cette manière de répétition de noms, inventer des relatifs tant des noms que des pronoms mêmes : comme ‹qi›. (M1550b, f. 47 r° [H1980, p. 49])

Les premiers pronoms, dits démonstratifs dans le passage précédent [305], sont ceux qui ont la personne véritable. Meigret n'exclut pas *il* (‹luy›), mais son raisonnement est similaire à celui de Benveniste. Simplement, ils entendent différemment la notion de *personne*. Pour le linguiste du XXe siècle, la personne pronominale doit participer de manière active à l'énonciation. Le grammairien du XVIe siècle reconnaît non moins la passivité de la troisième « personne » — c'est « celle de qui on parle » —, mais ne va pas jusqu'à nier son apport dans l'énonciation[1218].

Les autres pronoms sont, en quelque sorte, les simulacres des premiers. Ils « démontreraient les noms », mais ne semblent pas capables de démontrer « aussi leur personne ». Il va sans dire que les premiers pronoms, eux, peuvent remplir les deux fonctions, à savoir, renvoyer aux noms (précédemment évoqués) et désigner leur personne — au sens plutôt référentiel qu'uniquement grammatical, nous en convenons. Notons au passage que les pronoms à la troisième personne ne désignent pas « toujours » la personne référée, nous y reviendrons. La

1216 Là, Benveniste ne distingue pas encore le « sujet de l'énonciation » et le « sujet de l'énoncé ». De fait, celui qui s'appelle *je* peut être l'auteur (qui, physiquement identifiable, signe l'ouvrage) ou l'acteur (qui ne vit dans le récit).

1217 Et non pas l'énoncé, cf. N1213.

1218 Cf. l'autre passage répète la même définition pragmatique et fonctionnelle des trois personnes :

> [307] Le pronom a (comme nous avons ja dit) trois personnes, tout ainsi que les verbes : desquelles celle est dite la **première** qui tient propos de soi-même : comme ‹je vis a mon ęze›. La **seconde** est celle qui est **présente** et à qui, en parlant d'elle, nous adressons notre propos : comme ‹qęlle çhiere fę' tu ? tu a' biẹn tęs ęzes›. La **tierce** est celle à qui on ne parle pas, quoiqu'on parle d'elle : comme ‹noz amiz nous secouriront›. (M1550b, f. 48 r° [H1980, p. 50])

capacité démonstrative des pronoms, complète ou partielle, séparent ainsi le groupe personne et le groupe non-personne. On en revient à l'opposition entre personne et non-personne selon Benveniste[1219].

La multitude et la variété des « figures » de la troisième personne opposent aussi cette personne aux première et deuxième :

> [308] Au surplus, la première et seconde personnes n'ont chacune qu'un pronom : parce qu'elles sont toujours **présentes** entre elles et **démonstratives** : là où la tierce est quelquefois **démonstrative** : comme ‹çetuy-çi le fera› : laquelle **démonstration** reçoit quelque ordre : car elle est quelquefois de personne fort prochaine comme ‹çetuy-çi› : et d'une plus éloignée comme ‹çetuy-la›, quelquefois aussi elle est relative : comme ‹il›, ‹luy›. (M1550b, f. 47 v° [H1980, p. 50])

> [309] Au demeurant, la première et seconde personnes n'ont jamais que leur **propre pronom** […] là où la tierce personne ne le requiert sinon par **démonstration** ou relation. Car, le plus souvent, le nom tient la place : comme ‹**Pięrre** rit› : mais par **démonstration** ou relation nous dirons ‹**çetuy-la** qi ęt ęn çete plaçe se proumenant, ęt un home bien avizé, **il** fęt bien sę' bezoñes›. (M1550b, f. 48 v° [H1980, p. 50-51])

Comme sujet, les 1ps et 2ps ont les *faces*[1220] uniques *je* et *tu*, dont les formes et fonctions se correspondent de manière biunivoque[1221].

Par contre, la 3p en plusieurs types d'expression :

- le pronom personnel (tantôt relatif « ou » démonstratif, tantôt « et »[1222]) : ‹il›
- le pronom démonstratif indéterminé : ‹çe›
- le pronom démonstratif plutôt déterminé, ou la relative : ‹çetuy-la›, ‹çelui qi […]›
- le nom propre : ‹Pięrre›
- SN : ‹un home bien avizé›

etc.

1219 Scaliger observe aussi la prééminence du pronom démonstratif, cf. « § 152. Approche (pro)nominale ② : ‹qi› et ‹qe› comme (pro)noms les plus généraux ».

1220 Pour ne pas dire *forme* ou *figure* dont la connotation grammaticale est chargée, nous disons *face*, dont Meigret se sert aussi : Or ne faut-il pas estimer les diminutifs selon la **face** du vocable, mais selon la diminution de la signification de leur primitif. » (cf. cit. [211], p. 348)

1221 Sensible au conflit potentiel de fonction entre les personnes, le grammairien traite aussi de la juxtaposition de 1ps et de 3ps, comme dans la suite ‹je Çharles› (cf. cit. [301], p. 544).

1222 Rappelons-nous l'énoncé illustratif de la citation [295] (p. 507) « comme ‹Dieu m'a promis q'il me saovera› : là où ‹il› est relatif et démonstratif de Dieu. » (M1550b, f. 55 v° [H1980, p. 58])

L'instabilité des formes et des fonctions de la troisième personne décèle peut-être le fait que Meigret a passé un ou plusieurs va-et-vient entre l'inventaire des formes et la classification fonctionnelle. De fait, ‹il› / ‹luy› est parfois un pronom uniquement relatif, parfois un pronom à la fois relatif et démonstratif. Du point de vue épistémologique, c'est un signe de l'approche empirique du grammairien : il faut voir au cas par cas, vérifier les circonstances énonciatives particulières.

Du point de vue des objets traités, il est effectivement impossible de comparer ces « pronoms démonstratifs » aux nôtres. La grammaire française d'aujourd'hui n'admet que deux types de pronom démonstratif à la base : le type neutre *ce* / *ça*, et le type masculin ou féminin *celui* / *celle* / *ceux* / *celles*. En y ajoutant *-ci* / *-là*, on obtient *ceci*, *cela*, *celui-ci*, *celui-là*, etc. Or, ces pronoms démonstratifs à la troisième personne sont « indéterminés » (cf. « § 130. Démonstratifs indéterminés de la 3p : ‹çe›, ‹çeluy› et ‹il› »), et ils semblent moins essentiels ou puissants par rapport aux trois autres premiers pronoms *je* et *tu* que Meigret donne en plus. Il faut commencer par la conception du grammairien sur la démonstration. C'est un processus dans lequel l'embrayage et l'acte de dénotation collaborent à l'identification, la focalisation ou l'actualisation d'un référent.

Nous espérons avoir montré que la conception du grammairien sur la démonstration est explicable par — sinon coïncide avec — la notion contemporaine d'embrayage énonciatif. La distinction entre *démonstratif* et *relatif* établit par Meigret ressemble à l'opposition de personne / non-personne selon Benveniste. Si ce dernier considère la personne d'*il / lui* comme absente dans l'énonciation, le premier trouve qu'elle permet de désigner, dans certains cas, le référent ou la « personne du nom » (cf. cit. [306], p. 556) de façon aussi déterminée que *je* et *tu*.

Pour conclure, soulignons que l'acte de la dénotation est à l'origine de la démonstration et de la détermination. De fait, la démonstration telle que le grammairien la conçoit couvre bien l'activité déterminative, qui a besoin de la participation d'une 1ps, qui ne modifie en principe pas le SN mais présente ou précise la manière dont le SN est engagé (souvent s'agissant de la quantification, de l'identification plus ou moins certaine, etc.). Nous verrons que cette notion d'embrayage énonciatif permettra encore de mettre en relief comment le grammairien lyonnais conçoit la personne (agent, sujet ou fonction syntaxique[1223]), la détermination de la personne[1224], et potentiellement le déterminant.

1223 Cf. Chapitre V. « Section xi. Catégories casuelles » où nous avons reconstruit comment les valences (dites également actants), ou les fonctions syntaxiques, sont abstraites des catégories casuelles.

§ 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs

La séquence mise en italique, suivie de son nombre d'occ. — Elle est littéralement extraite du livre III de la *Grammaire* (dont nous avons soigneusement corrigé le texte)[1225]. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un fragment illustratif, présenté ou commenté par Meigret.

✦ étiquette ✦ — chapeaute les sous-groupes : ✦ unité ✦, ✦ inversion ✦, etc.

✦ statistique ✦ — renseigne sur les variantes *ҫe / ҫet / ҫęt* du dét.[démon.mas.], et respectivement leurs nb d'occ. généraux. Par exemple, *‹ҫe›* tout court connaît 17 occ., mais il paraît aussi fréquemment dans les autres exemples. D'où 55 fois, avec 17 fois incluses, dans n'importe quel contexte.

{} — entre les accolades sont la graphie originale : *ęſҫe {eſҫe}*.

[] — contient les mots complémentés par nous : *ęffe moę [?]*.

* — l'astérisque antéposé indique l'anti-exemple : **ҫetuy home*.

[311], ou N1234 — permett toujours le renvoi intra-thèse à propos.

La mise en gras — sont réservée à la mise en évidence des propositions relatives : ***ҫeluy qi***, ***ҫęlle qi***, ***ҫe qe***, etc. Meigret forme systématiquement les propositions relatives de tous les pronoms démonstratifs, sauf **ҫęlle(s) qi*.

1224 Sur l'indétermination de la personne référée, notamment des pronoms à la 3p, voir « § 130. Démonstratifs indéterminés de la 3p : ‹ҫe›, ‹ҫeluy› et ‹il› ». Sur la « démonstration » de la personne du possédant (pronom possessif, en l'opposition à la personne du possédé), cf. le « § 121. Un schéma historique de la « personne » en reconfiguration : détermination, démonstration, dénotation », et cit. [345] (p. 633) en particulier. En plus, sur le présentatif *c'est moi* que Meigret conteste, nous verrons plus clairement que le litige résulte du croisement des deux pronoms démonstratifs *ce* et *moi*, autrement dit, des deux embrayages, cf. « § 135. Présentatif, son « désaccord » en personne ».

1225 Sur cette entreprise d'inventorier les fragments illustratifs dans le livre III, cf. p. 553.

Les doublons — sont inévitables dans nos deux catalogues consacrés aux déterminants (cette page) et pronoms démonstratifs (page suivante). Par exemple, dans ***ҫetuy****-la qi ęt ęn* ***ҫete*** *plaҫe se proumenant […]*, il y a un pron.[dét.mas.] et un dét.[fém.].

Tableau 16 : Déterminants démonstratifs dans le livre III

Déterminants démonstratifs		
sg.		pl.
mas.	fém.	
✦ statistique ✦ ҫe / ҫet / ҫęt = 55+8+3 ✦ unité ✦ *ҫe* - 17 *ҫet* - 2 *ҫęt* - 3 *ҫe ҫheval ęt mien* - 1 *ҫe ҫheval ęt notre* - 1 *ҫe ҫheval męme* - 1 *ҫe hallebardier* - 1 *ҫe haręn* - 1 **ҫe home* - 1 *ҫe loup m'a fęt peur* - 1 *ҫe-męme* - 1 *ҫęt aotre* - 1 *ҫet home* - 2 *ҫet home męme* - 1 [311] **ҫetuy home* - 1 *je parlerey a ҫet home qe vou' creñez tant* - 1 [217] *Iҫeluy / iҫeluy* - 1 + 1 *iҫęlle* - 2 (N809) *j'ey aҫhepté un ҫheval, pour iҫeluy t'ęnvoyer* - 1	✦ statistique ✦ ҫete / ҫet' / ҫęte = 8+2+1 ✦ unité ✦ *ҫete* - 1 *ҫęte* - 1 *a' tu ouvęrt ҫete porte ?* - 1 ***ҫetuy-la qi*** *ęt ęn ҫete plaҫe se proumenant […]* - 1 *ҫet' imaj' ęt de Pięrre* - 1 *ҫet' imaj' ęt fętte de Pięrre* - 1 *eſҫe {eſҫe} toę qi as ouvęrt ҫete porte ?* - 1 *je Ҫharles ey ecrit ҫete prezęnte [personne]* - 1 *qi a ouvert ҫete porte ? eſҫe toę ?* - 1	✦ statistique ✦ ҫęs / ҫę' / ҫętes = 7+1+1 ✦ unité ✦ *ҫęs* - 4 *ҫę' fames* - 1 [320] **ҫętes fames* - 1 *ҫęs homes m'ont fęt deplęzir* - 1 *ҫęs homes dę'qels je vous ey parlé […]* - 1 *ҫęs homes sont bons* - 1

Tableau 17 : Pronoms démonstratifs dans le livre III

Pronoms démonstratifs							
forme	sg.					pl.	
	mas.	fém.	neu. (présentatif, ses tests de la pluralisation, de l'inversion, de la négation ; la prop. relative, l'interrogatif)			mas.	fém.
simp.	✦ statistique ✦ çeluy / çetuy / çil = 19+28+3 (plus d'infos dans N1234) ✦ unité ✦ [318] [323] [332] *çil* - 2 *çeluy* - 7 *çetuy* - 3 **çeluy ẹt bon* - 1 *çeluy ẹt home de bien* - 1 *çeluy-mẹme* - 1 [311] **çetuy home* - 1 [332] **çil-mẹme* - 1 ✦ prop. relative ✦ *ç'ẹt* ***çeluy qi*** *ẹt tien* - 1 *ẹte vous* ***çeluy qi*** *avez parlé a Piẹrre ?* - 1 *ẹtes vous* ***çeluy qi*** *avez fẹt çela ?* - 1 [365] *je* suis ***çeluy qi*** *t'ey secouru, tu ẹs* ***çeluy qi*** *m'as ẹymé* - 1 [364] *tu ẹs* ***çeluy, qi*** *me plẹs* - 1 [364] *tu ẹs çeluy, tu me plẹs* - 1	✦ statistique ✦ çẹlle = 3 ✦ unité ✦ *çẹlle* - 2 ✦ prop. relative ✦ [363] *je suys* ***çẹlle qi*** *vous ẹyme* - 1	✦ statistique ✦ ç(e) / ç'= 55+17 **ç(e) qe / q'**= 12+1 ẹſſe / ẹſçe / eſçe = 10+4+4 ✦ unité ✦ *Ç(e)* - 1 *ç(e)* - 17 ✦ présentatif ✦ (cf. l'étude des tests du présentatif, p. 594) [325] *ç'ẹ' tu* - 1 *ç'ẹt il* - 1 [328] **ç'ẹt eus* - 1 *ç'ẹt luy* - 1 [325] **ç'ẹt moẹ* - 1 [325] **ç'ẹt toẹ* - 1 [249] *ç'ẹt tien* - 1 [213] *ç'ẹt a toẹ, a moẹ, a luy, a nous, a vous* - 1 [322] **çe ẹt a moẹ* - 1 [347] *ç'ẹt le leur* - 1 [249] *ç'ẹt le tien* - 1 [347] *ç'ẹt le votre* - 1 ✦ présentatif + prop. relative ✦ [249] *ç'ẹt* ***çeluy qi*** *ẹt tien* - 1 [331] *ç'ẹt le mẹme [Piẹrr'] dont je vous ey parlé* - 1	✦ inversion du présentatif ✦ [277] [325] *çe suys je* - 1 [330] *çe sont eus* - 1 *çe sont ils* - 1 [328] *çe sont ilz* - 1 [325] *je suys çe* - 1 [325] *tu ẹs çe* - 1 ✦ pluralisation du présentatif ✦ [330] **ç'ẹt moẹ, toẹ, luy, nous, vous, euz* - 1 [328] **ç'ẹt moẹ, ç'ẹt toẹ, ç'ẹt nous, vous* - 1 ✦ négation du passé composé du présentatif ✦ [328] *çe n'avon' nou' pas eté* - 1 [73] [328] *çe n'a' tu pas eté* - 1 [328] *çe n'a' vou' pas eté* - 1 [328] *çe n'ẹt pas moẹ, toẹ, nous, vous et eus* - 1 [73] [328] *çe n'ey je pas eté* - 1 [328] *çe n'ont il' pas eté* - 1 [328] *çe ne sont il' pas* - 1 [327] *n'a çe pas été vous ? nous, moẹ, qi avons, avez fẹt çela ?* - 1 [327] **n'ẹſſe pas moẹ, nous ? vous ? n'ẹſſe pas eus ?* - 1 [329] **n'ẹſſe pa' vous qi ẹtẹs {etes} la ?* - 1	✦ prop. relative ✦ [322] ***çe qe*** *vou' [dittes me plẹt bien]* - 1 [322] ***çe qe*** *tu dis* - 1 [322] ***çe qe*** *je voẹs* - 1 [320] ***çe qe*** *vou' dittes, ẹt vrey* - 1 [320] ***çe qe*** *vou' voyez, ẹt a moẹ* - 1 [296] ***çe qe*** *vou' voyez me deplẹt* - 1 [322] *tout* ***çe qe*** *vou' dittes* - 1 [367] *il ẹt* ***çe q'****il ẹt* - 1 [367] *je suys* ***çe qe*** *je* suis - 1 [367] *tu ẹs* ***çe qe*** *tu ẹs* - 1 [367] *vous ẹtes* ***çe qe*** *vous ẹtes* - 1 ✦ interrogatif ✦ *ẹſſe* - 2 [326] **ẹſſe moẹ {?}* - 1 [326] **ẹſſe nous {?}* - 1 [326] [329] *ẹſſe toẹ {?}* - 1 [326] **ẹſſe vous ?* - 1 [313] *çeus-la ont tué çet home, leqel ẹſçe {eſçe} ?* - 1 [329] **ẹſçe {eſçe} toẹ qi as ouvẹrt çete porte ?* - 1 [326] **ẹſçe toẹ ? ẹſçe il, ou Piẹrre ?* - 1 [317] **ẹſçe toẹ qi as ouvert çete porte ?* - 1 [361] *leqel ẹſçe {eſçe} de tous lẹ' philozophes, qe vous estimez le plus ?* - 1 [361] *leqel ẹſçe {eſçe} dẹntre vous qi viẹndra aveq moẹ {?}* - 1 [317] **qi a ouvert çete porte ? ẹſçe toẹ ?* - 1 [329] *qi ẹt la ? ẹſſe toẹ Piẹrre ? qi ẹt la ? ç' tu la Piẹrre ?* - 1 [327] **sera çe moẹ, toẹ, nous, vous, qi irons a Paris ?* - 1 [329] **seras çe tu pas qi iras a Rome ?* - 1	✦ statistique ✦ çeus = 5 ✦ unité ✦ *çeus* - 2 ✦ prop. relative ✦ *nous somes du nombre de* ***çeus qi*** *vous ẹymons* - 1	✦ unité ✦ [323] *çẹlles* - 1

Pronoms démonstratifs

forme	sg.						pl.	
	mas.	fém.	neu. (présentatif, ses tests de la pluralisation, de l'inversion, de la négation ; la prop. relative, l'interrogatif)				mas.	fém.
comp.	✦ statistique ✦ *çetuy-çy / çetuy-la / çeluy-*la = 9+14+2 (plus d'infos dans N1234) ✦ unité ✦ [311] *çeluy-la* - 1 [311] *çetuy-la* - 9 [311] *çetuy-çy* - 5 ***çeluy-la** ęt home de bien, **qi** sęrt bien* ***çetuy-la** me sęmble home de bien, **qi** sęrt Dieu - 1 Dieu - 1* *çetuy-çy ęt tien - 1* [311] **çetuy-çy home,* *çetuy-la Pięrre - 1* *çetuy-çy l'a invęnté : ę çetuy-la, l'a executé - 1* *çetuy-çy le fera - 1* [311] *çetuy-çy-męme - 1* *ę çetuy-la sien - 1* ✦ prop. relative ✦ ***çetuy-la qi** ęt ęn çete plaçe se proumenant* […] - 1	✦ unité ✦ [311] *çete-çy* - 1 [311] *çete-la* - 1 (plus d'infos, p. 569)	✦ statistique ✦ çeçy / Çeçy = 7+1 çela = 29 ✦ unité ✦ *çeçy - 4* *Çeçy - 1* *çela - 6* ✦ adverbe ✦ *çy - 2* *j'ey çe jourd'huy vu Pięrre - 1* ✦ totalité ✦ *tout çeçy ęt bon - 1* *tout çela ęt maovęs - 1*	✦ fonction sujet ✦ [322] *çela ęt a moę - 1* [322] *çeçy ęt a moę - 1* [322] *çela me plęt bien - 1* [322] *çela se pourra fęre - 1* ✦ fonction COD ✦ *toę ę luy ferez çela - 1* *toę ę moę ferez çela - 1* *toę ę Pięrre ferez çela - 1* *toę, ę moę ferons çela - 1* *fęs çela Pierre - 1* *fęs çela pour amour de moę - 1* *ętes vous çeluy qi avez fęt çela ? - 1*	✦ prop. relative ✦ [322] ***çeçy qe** vou' dittes me plęt bien - 1* [322] ***çela qe** je voę me plęt - 1* [322] ***çela qe** tu dis se pourra fęre - 1* *nous somes **çe qe** nous somes - 1* [322] **tout **çela qe** vou' dittes ne sęrt de rien - 1* *tout **çe qe** Dieu a fęt, fęt ę fera, ęt sous sa mein ę puissançe - 1*	✦ interrogatif ✦ *qi a fęt çela ? - 1* *qi a fęt çela ? luy - 1* *qi a fęt çela ? moę : toę - 1* *qi a fęt çela ? moę, toę, luy, nous, vous, eus - 1* *n'a çe pas été vous ? nous, moę, qi avons, avez fęt çela ? - 1* *fera il çela ? - 1* *feron' nous çela ? - 1* *a' vou' fęt çela ? - 1*	✦ unité ✦ *çeus-çy - 1* *çeus-la - 1* *çeu'-çy ę çeu'-la feront çela - 1* *çeus-la ont tué çet home, leqel ęſçe {eſçe} ? - 1*	

Quelques notes encore concernant notre traitement.

Comme nous l'avons dit au « § 119. Livre III, et notre inventaire des pronoms ou / et déterminants », ce livre contient une collecte complète de ces objets linguistiques. Non seulement ces objets en tant qu'item commenté, mais aussi leurs discussions sont révélatrices de la recherche syntaxique de Meigret. Nous bénéficions de l'édition d'Hausmann, dans laquelle les objets sous examen et les exemplifications (syntagmatiques ou phrastiques) sont identifiés (mis en italique). Il ne reste qu'à les baliser, pour en extraire un inventaire exclusif ainsi que les discours métalinguistiques afférents. Il n'est peut-être pas sans intérêt de rappeler que les pronoms et les déterminants ont particulièrement besoin d'être expliqués dans les contextes, et il serait dommage qu'on examine seulement leur listage (complet ou pas).

L'autre problème qui se soulève aussitôt est pourquoi nous limiter à ce livre, étant donnée qu'on peut rencontrer aussi les pronoms, les déterminants et leurs discussions dans les autres livres. Nos examens des autres livres nous permettent de dire qu'en dehors du livre III aucun nouvel item — pronom ou déterminant — n'est trouvé[1226]. De fait, le plan de travail de Meigret sur les « pronoms » (en son sens large à l'époque) est rigoureux. Cela n'empêche pas que nous vérifions ponctuellement les points litigieux dans la *Grammaire* en entière, notamment en croisant les informations de H1980 et M1550b (édition du CTLF).

Il convient de noter un avantage non négligeable de notre traitement limité au livre III : ce qui permet une représentation statistique plus équilibrée. Par exemple, dans la *Grammaire* en entière, *çela / cela* connaîtra 46 occ. en plus de 29 occ. qui se trouvent à l'intérieur du livre III ; par contre, *çeçy / Çeçy* a toujours 8 occ., celles que nous avons trouvées dans le livre III, c'est-à-dire, il n'y aucun usage en dehors de ce livre. Par conséquent, la différence quantitative d'eux est 75 vs 8 occ. Même si expliquer une telle différence n'est *a priori* pas important, elle risque de distraire nos attentions. Au reste, cet exemple démontre justement que ce livre III est conduit par la collecte des données. Meigret y rassemble tous les objets qu'il enregistre et classe à titre des « pronoms », sans être tellement influencé par son habitude personnelle, par exemple, celle de préférer *çela / cela* à *çeçy / Çeçy*.

Nous avons régularisé ou corrigé ponctuellement l'édition d'Hausmann à plusieurs niveaux. (1) les graphies harmonisées des exemples, que cette édition met en italique, sont restituées ; par exemple, la restitution des caractères ‹ę›, ‹ç› (avec la queue tournée à droite ; que

1226 Notre examen sur *détermination*, *déterminé*, *indéterminé*, etc. (« § 123. Table : déterm- ») peut apporter une preuve sur cette rigueur de Meigret. Parmi 33 occ. de cette table, 8 occ. trouvées dans le livre III servent toutes à la délimitation ou dénotation de la personne, alors que dans le reste de la *Grammaire*, 24 sur 25 occ. contribuent à la délimitation du temps ou de la diathèse du verbe.

Hausmann met ‹ę› et ‹ç› avec cédille, la queue tournée à gauche), la restitution de ‹ſ› long (*ęffe* « est-ce »), etc. ; (2) une graphie semi-originale semi-modernisée, *çetui*, *çelui*, avec un ‹i› à la finale, or il n'en a rien ; (3) Hausmann ajoute le trait d'union de manière inconsistante, on voit *luy-męme*, mais *moę męme*. L'ajout du trait d'union (*çetuy-çy*) est inévitable pour que la suite soit reconnue comme l'unité lexicale par le traitement TAL (avec logiciel TXM), c'est pour cette raison que nous généralisons cette liaison artificielle.

Les « déterminants » démonstratifs et les pronoms démonstratifs sont présentés en concomitance, non seulement parce que cette présentation sera plus aisée pour nos lecteurs contemporains, mais surtout parce qu'ils sont jumeaux dans la conception de Meigret. Comme nous en avons discuté (cit. [296], p. 507), ‹çe› est un syncrétisme des fonctionnements déterminatif et pronominal, et en même temps l'espèce primitive (en concurrence avec ‹çęt›, nous y viendrons) de tous les items qu'on voit dans cette table morphologique.

Sur les deux tableaux ainsi construits, nous pouvons constater que presque tous les pronoms démonstratifs (au sens contemporain), sous forme simple ou composée, sont collectés et traités. Nous partageons volontairement la remarque générale de Colóns (1983, p. 62) qui examine la traduction par Meigret de *La conjuration de Catilina et la Guerre de Jugurtha* (1547a). D'après lui, le traitement de ce dernier sur les pronoms démonstratifs « est très proche de la syntaxe actuelle », il « n'emploie que rarement une forme ou une construction aujourd'hui désuètes. ». Néanmoins, en dehors de « presque » tous les pronoms démonstratifs, il y a quelques objets ou problèmes dont il convient de chasser les ombres. Nous nous proposons de nous focaliser sur quatre :

- Ⓐ ‹çet› et ‹çęt›
- Ⓑ ‹çeluy› ou ‹çetuy›
- Ⓒ De ‹çil› à ‹çeluy›
- Ⓓ ‹çęlle› ou ‹çete-çy›

❶ ‹çet› et ‹çęt›
❷ ‹çeluy› ou ‹çetuy›
❸ De ‹çil› à ‹çeluy›
❹ ‹çęlle› ou ‹çete-çy›

4 problèmes des pronoms démonstratifs (p. 563)

La distinction ‹çet› / ‹çęt› est capitale. En effet, le nombre de ‹çęt› est limité (avec au milieu l'‹ę› ouvert, 3 fois) et prête à confusion quand on le compare avec ‹çet› (8 fois). Nous passerons en revue ces 3 ‹çęt›, en proposant de régulariser deux entre elles.

Il faut dire que la première présence de ‹çęt› dans le livre III est trompeuse.

> [310] là où ‹**çęt** [çet]›[1227] n'est jamais sans un nom. (M1550b, f. 54 rº [H1980, p. 56])[1228]

Figure 12 : ‹çęt› *(M1550b, f. 54 rº [H1980, p. 56])*

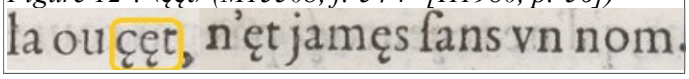

Il s'agit bien d'une variante du déterminant au masculin, *cet* (graphie actuelle), qui précède la voyelle à l'initiale du mot prochain[1229]. Meigret voudrait rappeler que ce ‹çęt [çet]›, en tant que déterminant, précède toujours un nom.

Avant cette ligne, il y a déjà deux occ. de ‹çet› dans un long paragraphe dont le but principal est d'introduire la forme euphonique du déterminant masculin, *cet*. On pourrait croire que la forme ‹çęt› n'est qu'une variante de ‹çet› (cf. cit. [320], p. 575).

Or, il y a un objet métalinguistique dite *démonstratif ‹çęt›*, parce qu'il n'est visiblement pas un objet linguistique ordinaire rencontré dans la pratique de la langue, et dont dépend la morphologie des déterminants ou pronoms démonstratifs. Les autres deux occ. de ‹çęt› se trouvent dans un seul paragraphe, et le même paragraphe permet plus loin d'éclairer et la distinction de ‹çeluy› / ‹çetuy› :

> [311] ❶Or est aussi dérivé du **démonstratif ‹çęt›** un autre que nous appelons ‹çetuy›, auquel le plus souvent nous ajoutons ‹çy› et ‹la› : comme ‹çetuy-çy l'a invęnté : ę çetuy-la, l'a executé›. ❷Au demeurant, ils ne souffrent point les articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs› ni les prépositions mêmes que les autres dont nous avons parlé ne

1227 Nous ne mettons pas *‹çet {çęt}›* à l'instar d'*ęſçe {eſçe}* dans nos tableaux, car le statut des deux graphies est justement indéterminé et fait l'objet de notre examen. Il convient de noter aussi que l'intervention compliquerait le calcul d'occ. et perdrait l'opportunité d'observer la démarche sémiographique chez Meigret.

1228 Le passage a paru dans [320]-❼ (p. 575). *Figure 12* est une image retouchée, afin d'éviter le changement de ligne (entre ‹la ou çęt,› et ‹n'ęt jamęs›).

1229 Nous simplifions le mécanisme pour la clarté rédactionnelle. En effet, quand il introduit la variante euphonique de *cet* (ou ‹çet› que nous tenons pour la graphie standard), Meigret mentionne le cas sophistiqué de ‹h› aspiré ou pas à l'initiale du mot prochain. Schématisons ainsi : il faut dire et écrire ‹çet home›, mais ‹çe hallebardier›, ‹çe haręn›, cf. cit. [320], p. 575.

reçoivent point : comme ‹du›, ‹dęs›, ‹ao›, ‹aos›. ❸Il ne faut pas aussi oublier que ‹çet {çęt} aotre› a la signification de même que ‹çetuy-la›. ❹Et quant au pluriel de ‹çetuy›, il fait ‹çęs› : et ❺‹çetuy-çy› et ‹çetuy-la› empruntent ‹çeus› de ‹çeluy› : comme ‹çeus-çy›, ‹çeus-la›. ❻Au regard de leur féminin, il est emprunté de ‹**çęt** {çet}› : par quoi ‹çetuy› fait ‹çęte› : en les autres ‹çete-çy›, ‹çete-la› : et sont tous démonstratifs purs, sans être relatifs : ❼ni ne peuvent souffrir l'adjonction de quelque nom. ❽De vrai, nous ne dirons pas ‹*çetuy-çy home, çetuy-la Pięrre› : ni ne vaut rien ‹*çetuy home› pour ‹çet home›. (M1550b, f. 55 r° [H1980, p. 57])

Figure 13 : ‹çęt› vs ‹çet› (M1550b, f. 55 r° [H1980, p. 56])

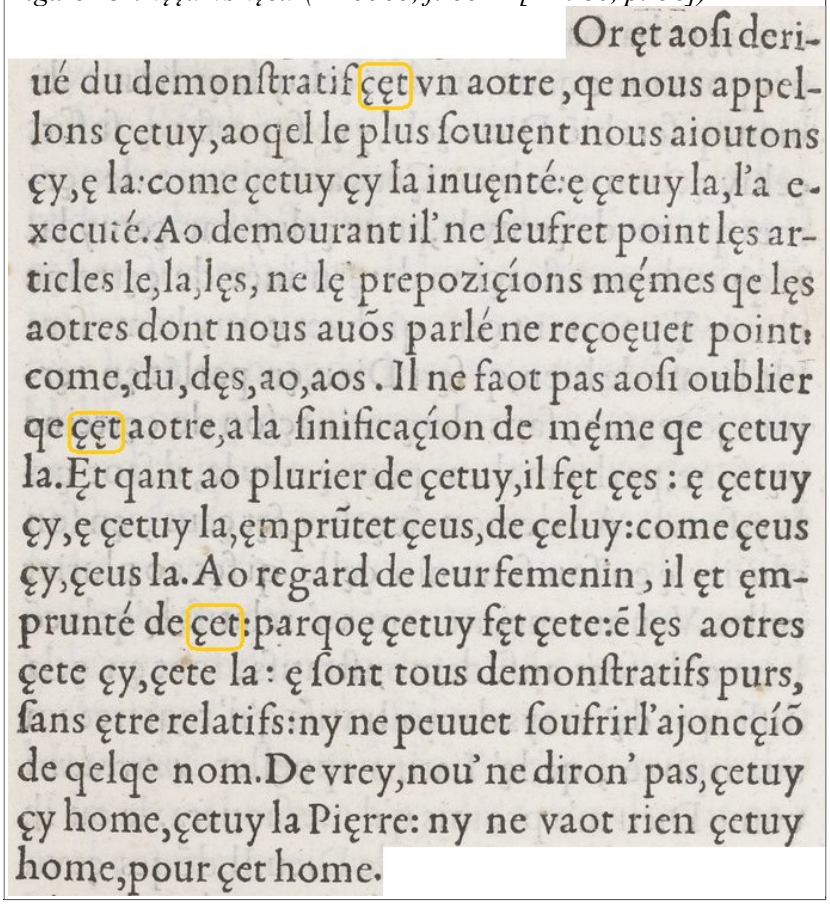

Or ęt aoſi deri-
ué du demonſtratif çęt vn aotre, qe nous appel-
lons çetuy, aoqel le plus ſouuęnt nous aioutons
çy, ę la: come çetuy çy la inuęnté: ę çetuy la, l'a e-
xecuté. Ao demourant il' ne ſeufret point lęs ar-
ticles le, la, lęs, ne lę prepoziçíons mę́mes qe lęs
aotres dont nous auõs parlé ne reçoęuet point:
come, du, dęs, ao, aos. Il ne faot pas aoſi oublier
qe çęt aotre, a la ſinificaçíon de mę́me qe çetuy
la. Ęt qant ao plurier de çetuy, il fęt çęs : ę çetuy
çy, ę çetuy la, ęmprũtet çeus, de çeluy: come çeus
çy, çeus la. Ao regard de leur femenin, il ęt ęm-
prunté de çet: parqoę çetuy fęt çete: ẽ lęs aotres
çete çy, çete la : ę ſont tous demonſtratifs purs,
ſans ętre relatifs: ny ne peuuet ſoufrir l'ajoncçíõ
de qelqe nom. De vrey, nou' ne diron' pas, çetuy
çy home, çetuy la Pięrre: ny ne vaot rien çetuy
home, pour çet home.

Cette forme ‹çęt› est une espèce primitive de laquelle dérivent, d'après ❶, le pronom démonstratif au masculin ‹çetuy›[1230], et d'après ❻, le déterminant démonstratif au féminin ‹çęte›. Les discussions des cas de figure sur ce texte en graphie originale ou en graphie régularisée restent ouvertes. Simplement, nous présentons d'abord ce que nous en pensons : une reconstruction textuelle qui nous semble conforme aux idées de Meigret.

On voit effectivement encore une occ. ‹çet {çęt} aotre› qui, dans l'exemple de ❸, prête le segment consonantique ‹t› à la voyelle suivante. La graphie ‹çet aotre› est fidèle au texte originel, mais la graphie ‹çet aotre› (sans l'‹ę› ouvert) nous semble plus cohérente.

1230 Voir les fréquences de ‹çetuy-çy› (9 occ.) et ‹çetuy-la› (14) et leurs emplois dans nos tableaux, p. 561.

Voici notre justification. Il y a 8 occ. de ‹çet›, dont 6 occ. sont employées pour la liaison euphonique :

> à cette cause on lui a ajouté un ‹t› de sorte que nous disons ‹**çet** home› (M1550b, f. 54 rº [H1980, p. 56] ; cf. cit. [320]-❶, p. 575)
>
> ni ne vaut rien ‹*çetuy home› pour ‹**çet** home› (M1550b, f. 55 r° [H1980, p. 57] ; cf. cit. [311]-❽, p. 564)
>
> [312] ‹je parlerey a **çet** home qe vou' creȳez tant› (M1550b, f. 57 vº [H1980, p. 60])
>
> [313] ‹çeus-la ont tué **çet** home, leqel ɇſçe {eſçe} ?› (M1550b, f. 58 rº [H1980, p. 60])
>
> [314] comme ‹çe çheval męme›, ‹**çet home męme**›. Vrai est que ‹**çet**› ne le peut faire autrement : parce qu'il ne peut être conjoint à nom ni pronom commençant par voyelle (M1550b, f. 61 vº [H1980, p. 64])

Et dont 2 occ., selon nous, dénotent l'espèce primitive des démonstratifs :

> Et quant au genre, ‹çe› n'a point de féminin, là où ‹**çęt {çet}**› fait ‹çete› : qui par faute de pluriel emprunte celui de son masculin ‹çęs› : et disons ‹çę' fames›, pour ‹*çętes fames›. (M1550b, f. 54 rº [H1980, p. 56] ; cf. cit. [320]-❸, p. 575)
>
> Au regard de leur féminin, il est emprunté de ‹**çęt {çet}**› : par quoi ‹çetuy› fait ‹çęte› (M1550b, f. 55 r° [H1980, p. 57] ; cf. cit. [311]-❻, p. 564, c'est ce dont nous venons de traiter)

Pour certains, le nombre de données pourraient sembler encore limité, mais pour nous, il suffit pour reconnaître deux unités différentes, et pour proposer deux hypothèses :

> Soit, au moyen de l'opposition ‹ę› / ‹e›, Meigret écrit distinctement l'espèce primitive (en contexte métalinguistique) et la variante morphonologique (dans le corpus des usages réels)[1231] ; néanmoins, le metteur en page n'était pas aussi précis.
>
> Soit, la distinction fonctionnelle reste théorique, et la distinction graphique, en tête de Meigret, dans l'état d'embryon.

Dans tous les deux cas, pour l'éditeur de corpus numérique et l'historien de la linguistique que nous sommes, il importe de reconnaître en Meigret la démarche ou / et pensée sémiographique[1232]. Celle-ci est encouragée par l'imprimerie à l'époque où la standardisation

1231 Nous empruntons au phonologue russe, Nicolas Troubetskoy (1890-1938), cette étiquette qui permet de mettre en avant le travail des signifiants chez Meigret, cf. « § 45. Diversification sémiographique ».

1232 Cf. la « Section vi. Évolution de l'alphabet meigretiste » où nous montrons plusieurs cycles de R&D à travers lesquels Meigret met en œuvre sa grammatologie et un alphabet français.

« orthotypographique » est envisagée. Un grammairien comme Dubois, Dolet, Meigret ou Ramus, une fois qu'il maîtrise cette force de reproduction mécanique, peut tenter une plus grande précision expressive et une plus fine analyse linguistique[1233].

Sur la ressemblance de ‹çeluy› / ‹çetuy›, dont presque toutes les formes composées sont traitées[1234], il faut qu'on suive point par point le raisonnement de Meigret.

Ⓐ ‹çet› et ‹çęt›
Ⓑ ‹çeluy› ou ‹çetuy›
Ⓒ De ‹çil› à ‹çeluy›
Ⓓ ‹çęlle› ou ‹çete-çy›

4 problèmes des pronoms démonstratifs (p. 563)

❶ ‹çetuy› est un pronom déterminant, duquel on dérive ‹çetuy-çy› et ‹çetuy-la›. Le comportement de ‹çetuy› est effectivement très proche de *celui* (graphie actuelle) composable avec les adverbes déictiques *-ci* et *-là*. Une variante du pronom relatif ‹çeluy›[1235] ? On n'est pas en droit d'en décider. L'occasion est cependant propice pour observer la factorisation formelle de Meigret : ‹çęt› est l'espèce primitive par rapport à ‹çetuy›, qui fût, semble-t-il, plus couramment utilisé à l'époque.

❷ Traits environnementaux du déterminant démonstratif[1236], qui sont les mêmes que connaît le déterminant démonstratif ‹çe› (cf. cit. [320]-❷, p. 575)[1237]. Cette description nous perturbe, car nous venons de commencer le propos sur les pronoms démonstratifs ‹çetuy›, ‹çetuy-çy› et ‹çetuy-la›. Parle-t-on de pronom ou de déterminant ?

❸ Rapport éloigné marqué par ‹-la› (*-là*), qui est ici glosé par ‹çęt aotre›[1238]. On est ici dans le propos du déterminant démonstratif ou du pronom démonstratif ? La question est ouverte, et la réponse l'est aussi, même dans les recherches linguistiques contemporaines[1239]. Cela peut vouloir dire, Meigret a raison de « mélanger » — pour ne pas dire « changer de sujet », en abordant alternativement le pronom et le déterminant démonstratifs — les deux classes.

1233 Cf. p. 191, au « § 33. Grammairien-typographe ».

1234 Dont presque toutes les compositions sont montrées :
‹çeluy› *10, ‹çeluy-la› *2, ‹çeluy-męme› *1, ‹çeluy qi› *6 (pas de ‹çeluy-çy› !) — 19 au total
‹çetuy› *2, ‹çetuy-çy› *9, ‹çetuy-çy-męme› *1, ‹çetuy-la› *13, ‹çetuy-la qi› *1 — 28 au total

1235 Cf. cit. [320]-❸❼ (p. 575).

1236 Pour faciliter la lecture, citons à nouveau (cit. [311]-❷, p. 564) : « Au demeurant, ils ne souffrent point les articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs› ni les prépositions mêmes que les autres dont nous avons parlé ne reçoivent point : comme ‹du›, ‹dęs›, ‹ao›, ‹aos›. »

1237 Citons à nouveau (cf. cit. [320]-❷, p. 575) : « Il faut donc entendre que ‹çe› ne peut être joint aux noms commençant par voyelle […] Au surplus ils ne reçoivent point les articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs› : ni ne souffrent les prépositions ‹du›, ‹ao›, ‹dęs›, ‹aoz› et n'ont que le pluriel ‹çęs›. »

1238 À propos de *-là*, voir cet extrait de la citation [308] (p. 557) : « laquelle démonstration reçoit quelque ordre : car elle est quelquefois de personne fort prochaine comme ‹çetuy-çi› : et d'une plus **éloignée** comme ‹çetuy-**la**› »

1239 Si on tient *autre* pour un pronom, il reste le problème de savoir s'il faut considérer *cet* comme un déterminant. Or la combinaison de *déterminant* + *pronom* contrarie notre sentiment des ces deux classes. L'exemple comparable peut être *le mien*, qu'il s'agit d'une combinaison de *déterminant* + *(adjectif ou déterminant) possessif*.

❹ Déterminant démonstratif au pluriel : ‹çęs›. Sa présence confirme, avec les points ❷ et ❸, qu'on étudie ici bien une forme du déterminant démonstratif.

❺ Pronoms démonstratifs au pluriel : ‹çeus›, ‹çeus-çy› et ‹çeus-la›. Leur présence nous fait revenir au sujet des pronoms.

❻ Pronoms démonstratifs purs, au féminin : ‹çete-çy› et ‹çete-la›. Ces deux formes sont étrangères au français d'aujourd'hui. Faut-il s'interroger sur la catégorie de ‹çete› ? Notre inventaire général des déterminants démonstratifs permet de dire que c'est plutôt la forme du déterminant démonstratif au féminin. La suffixation de l'adverbe déictique peut-elle *translater* (au sens tesnièrien[1240]) la catégorie grammaticale de ‹çete›, en transformant celui-ci en pronom ? À vrai dire, le raisonnement de Meigret est difficile à suivre : comment ‹çete-çy› et ‹çete-la› puissent être « démonstratifs purs, sans être relatifs » ? Selon une telle description fonctionnelle, nous ne pouvons que penser aux expressions comme *ça*, *voilà*, *tiens (!)*. Nous reviendrons à ce problème avec une requête plus générale.

❼ Trait environnemental du pronom démonstratif, qui confirme que les « démonstratifs purs » sont pronoms : « ni ne peuvent souffrir l'adjonction de quelque nom ». C'est d'ailleurs la même description qu'on a vue dans la citation [320]-❺ (p. 575) : « ‹Çe› aussi, n'ayant point de nom pour adjoint ».

❽ Espace déterminatif, dans l'économie duquel on doit choisir, soit un déterminant démonstratif (‹çet home›), soit un pronom démonstratif (‹çetuy-çy›, ‹çetuy-la›), pour éviter leur conflit (‹*çetuy-çy home, çetuy-la Pięrre›, ‹*çetuy home›[1241]).

De manière générale, la longue citation [311] (p. 564) permet seulement de connaître que les formes ‹çeluy› et ‹çetuy› coexistent, et qu'elles sont toutes les deux les pronoms (et non pas les déterminants). Il est soutenable qu'elles sont réciproquement les variantes l'une de l'autre.

Pour qui cherche à savoir plus sur la différence de ‹çeluy› et ‹çetuy›, nous nous proposons un constat à partir d'une requête plus générale, non limitée dans le livre III. D'après notre requête dans M1550b (édition du CTLF), ponctuellement vérifiée par H1980[1242] :

1240 Sur cette opération, voir p. 390, au « § 89. Fusion du cas nominatif et de la classe nominale ». La force de translation peut être d'autant plus notable que si choisit de considérer ‹çetuy› comme un déterminant démonstratif au masculin. Donc, ‹çetuy-çi› et ‹çetuy-la› sont devenus des pronoms grâce à la suffixation des adverbes déictiques. De fait, ce choix interprétatif n'est peut-être pas soutenu, mais il n'est pas non plus exclu.

1241 Vu l'incongruité de ‹*çetuy home›, nous devons confesser que ‹çetuy› n'est pas toujours classé parmi les « déterminants démonstratifs » comme nous l'avons décrit dans le point ❶.

1242 Nous faisons une requête, avec le motif [word="ce[lt]u.*"%cd] [] [], dans l'édition M1550b (saisie par Pelfrêne et Colombat, voir l'Annexe « Œuvres numérisées de Meigret ») ; notons que ceux-ci ont adopté

La forme avec ‹t› au milieu s'emploie plus couramment dans le pronom démonstratif composé de l'adverbe déictique, avec le taux de 84,62 % (= 11/13) : ‹çe**t**uy çy› *7, ‹çe**t**uy la› *4, ‹ç**e**luy la› *2.

La forme avec ‹l› au milieu domine pour la proposition relative, avec le taux de 98,04 % (= 50/51) : ‹ç**e**luy a qi› *2, ‹ç**e**luy aoqe *1, ‹ç**e**luy de qi› *1, ‹ç**e**luy q'› *2, ‹ç**e**luy qe› *5, ‹ç**e**luy qi› *38, ‹ç**e**tuy, aoqel› *1.

Nous pouvons confirmer le constat de Colóns (1983, p. 62), selon qui *cestuy cy* est la forme dominante du pronom démonstratif masculin composé de l'adverbe déictique dans *La conjuration de Catilina et la Guerre de Jugurtha* traduite par Meigret (1547a). La *Grammaire* continue la même habitude, tout en tendant à réserver ‹ç**e**luy› pour l'expression de la proposition relative.

Venons à l'autre phénomène de transition de la langue française : la coexistence de ‹çil› et ‹çeluy›. L'item ‹çil›, qui relève de l'ancien français (Ménard 1994, p. 31), s'emploie rarement par Meigret. Dans le livre III il connaît 3 occ., et c'est tout ce qu'il y a dans la *Grammaire*. Comme Guillot (2012, p. 97) le synthétise, il s'agit d'un pronom démonstratif, et précisément d'un « cas sujet singulier ou pluriel masculin)[1243].

Ⓐ ‹çet› et ‹çęt›
Ⓑ ‹çeluy› ou ‹çetuy›
Ⓒ De ‹çil› à ‹çeluy›
Ⓓ ‹çęlle› ou ‹çete-çy›
4 problèmes des pronoms démonstratifs (p. 563)

Sa présence permet à Meigret d'élaborer un continuum en morphologie dérivationnelle :

> De ‹çe› est encore composé ‹çil› ou ‹çeluy› qui est un démonstratif indéterminé (M1550b, f. 55 r° [H1980, p. 57] ; cf. cit. [318], p. 571)

La tendance formaliste de Meigret[1244] amène à une généalogie lexicale, semi-diachronique et semi-synchronique, en portant témoin de l'état antérieur de la langue[1245].

Sur ‹çęlle›, si on le voit en tant que forme féminine de ‹çeluy›, et ‹çęlles› au pluriel (cf. cit. [323]-❼, p. 585), les formes composées ‹*çęlle-çy› et ‹*çęlle-la› n'existent ni dans le livre III ni dans la *Grammaire* en entière. Nous pensons avec Colóns (1983, p. 62) que le grammairien peut hésiter entre l'emploi

Ⓐ ‹çet› et ‹çęt›
Ⓑ ‹çeluy› ou ‹çetuy›
Ⓒ De ‹çil› à ‹çeluy›
Ⓓ ‹çęlle› ou ‹çete-çy›
4 problèmes des pronoms démonstratifs (p. 563)

systématiquement ‹ç› avec la queue tournée à droite — au lieu de ‹ç› avec la queue tournée à gauche, dont la fréquence domine de loin dans la *Grammaire*. Nous avons dû les corriger dans notre dissertation pour nos lecteurs. Le motif proposé couvre puissamment les mots qui sont commencés par *çelu, çetu, çelu, çetu, celu*, ou *cetu,* etc., avec deux mots quelconques suivis (afin qu'aucune situation ne nous échappe).

1243 Alors que les formes féminines correspondantes connaît la distinction en nombre : *cele* / *celes*.

1244 Sur ce formalisme, voir notamment « § 81. Pronom personnel, pronom possessif et déterminant possessif, avec leur morphologie »

1245 Quant aux deux autres occ., elles vérifient un constat établi par les historiens de la langue : ‹çil› reste parfois plutôt un pronom personnel, cf. cit. [332], p. 604.

adjectif (*a **celle** fin*, entendons *à telle fin*) et l'emploi pronominal de *celle* (*ceste année estoit **celle** vingtiesme*). Deux occ. qui en sont trouvées dans la *Grammaire* vérifient ce constat :

> […] pour montrer la diverse façon de faire qu'ont les Français en leurs emprunts : à **celle fin** que là où vous serez forcés d'en faire […] (M1550b, f. 26 rº [H1980, p. 28, 16])

> […] comme ‹Pięrre Pięrres›, ‹home homes›, ‹cocu cocuz›, ‹farouçhe farouçhes› : et à **celle fin** que nous vidions la quantité de la syllabe finale du pluriel […] (M1550b, f. 36 rº [H1980, p. 39, 23])

La requête croisée entre H1980 et M1550b à ce sujet est intéressante. Dans la *Grammaire* en entière, ‹çete-la› ne connaît qu'une seule occ., c'est celle qu'on a examinée dans [311]-❻ (p. 564). En revanche, ‹çete-çy› connaît deux autres occ. en plus.

> [315] Ao demourant je n'ey point trouué de conjugęzon ęn notre lange mieus ręglée qe **çete çy** [ou ‹çete-çy›, si sous notre traitement], ne plus riçhe : ny ne ſey ſ'il ſ'y trouuera aotre vęrbe qi ſe deręgle. (M1550b, f. 78 rº [H1980, p. 81])
> *Au demeurant je n'ai point trouvé de conjugaison en notre langue mieux réglée que **celle-ci** ni plus riche : ni ne sais s'il s'y trouvera autre verbe qui se dérègle.* (H1980, p. 81)

> [316] come, ‹lęs jęns de bięn ſeroęt lę' plus maleureus de çe mõde, ſ'il n'ętoęt point d'aotre víe qe **çete çy** apres la mort›. (M1550b, f. 124 vº [H1980, p. 140])

Nous faisons suivre l'édition d'Hausmann à propos du passage [315], pour bénéficier du jugement du philologue allemand : ‹çete-çy› sous la plume de Meigret équivaut à dire *celle-ci*[1246]. La présence de ‹çete-çy› et l'absence de ‹*çęlle-çy› en complémentarité apporte une preuve à notre hypothèse sur l'hésitation de Meigret. La forme ‹çęlle› non seulement s'avère polysémique (*telle* adjectif, ou *celle* pronom), mais aussi se superpose avec ‹çete› (*cette* déterminant). Dans une certaine mesure, la fréquence presque nulle de ‹çete-la› est heuristique, elle est peut-être symptomatique du « trou » que Meigret éprouve. À la limite, on peut aussi penser que Meigret participe à un processus dans lequel le pronom ‹çete› fait place au pronom ‹çęlle›.

Pour conclure, une fois dépouillés, les exemples permettent de rendre compte comment Meigret perçoit les objets dits *démonstratifs* (déterminants et pronoms). La représentation de ces matériaux en tableau est exigeante, mais elle a fait avancer nos connaissances factuelles et fera avancer nos autres recherches (ex. « ‹çe› n'a point de féminin » ; cit [320]-❸, p. 575).

1246 Quant au [316], Hausmann le saisit avec une graphie originale compromise, sa citation est inutile ici.

§ 130. Démonstratifs indéterminés de la 3p : ‹ce›, ‹celuy› et ‹il›

En tant que « premier pronom » (cf. cit. [306], p. 556) et pronom démonstratif, ‹ce› pose un problème par défaut. Morphologiquement, sa forme est aussi simple que ‹je› et ‹tu›, en sorte que ‹celuy›, ‹celle›, ‹ceus› et ‹celles› ont l'air d'en dériver[1247]. Or, il est moins précis, du point de vue de la référence, que ces quatre dernières formes, dans la mesure où il ne marque ni genre ni nombre[1248]. Meigret est d'autant plus conscient de ce problème qu'il cherche constamment à déterminer le « sens » (impliqué) ou la « chose » (référée) des pronoms :

> [317] De vrai, nous connaissons que ‹ce› est là un pronom **démonstratif** : d'autant que le sens demeure **suspendu** : parce que ce que le pronom ‹ce› **démontre**, nous est **inconnu**, et pour tant il faut que cette clause soit **subséquente** à une autre qui la déclare, ou bien qu'une autre la suive : comme ‹ęſ**ce** toę qi as ouvert cete porte ?› ou bien ‹qi a ouvert cete porte ? ęſ**ce** toę ?› (M1550b, f. 50 v° [H1980, p. 53])

> [318] De ‹ce› est encore composé ‹cil› ou ‹celuy› qui est un **démonstratif indéterminé** et qui a besoin de la suite d'un relatif pour **déterminer** ce qu'il **démontre** : tellement que si nous disons ‹*celuy ęt bon›, la chose **démontrée** est incertaine : pour autant qu'il n'est pas **démonstratif** de choses **présentes** (M1550b, f. 55 r° [H1980, p. 57])

On voit que Meigret formule ostensiblement le paradoxe : ‹cil› ou ‹celuy› est un pronom *démonstratif indéterminé*, « pour autant qu'il n'est pas *démonstratif* de choses présentes ». Au fond, il ne (dé)montre rien, sinon un « rien » qu'il faut considérer comme un indice de la vacuité informative et une amorce du rhème[1249].

À cause de son sens suspendu, ou de son référent (anaphorique) inconnu, le pronom démonstratif ‹ce› est, du point de vue syntaxique, moins autonome que les autres pronoms démonstratifs (‹je›, ‹tu› et ‹il› dans la pensée de Meigret), et plus exigeant eu égard aux constituants dans ses environs. Il lui faut fréquemment l'ajout d'une préposition relative (ex. ‹ęſ**ce** toę **qi** as ouvert cete porte ?›)[1250], ou la suffixation d'une particule déictique *-ci* ou *-là*

1247 La forme ‹celle›, que nous serions tentés de le voir en contrepartie de ‹celuy›, fait défaut dans les discours principaux. Elle n'est que mentionnée succinctement, cf. « § 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs ».

1248 Cf. Riegel *et al.* 2004, p. 206.

1249 À savoir, l'élément nouveau qu'introduit un énoncé, cf. l'« information zéro du pronom démonstratif sujet *ce* », p. 471.

1250 Cf. *Tableau 17 : Pronoms démonstratifs dans le livre III*, p. 560, pour les autres types de proposition relative. Du point de vue conceptuel, le démonstratif impose une exigence identificatoire, cf. « § 142. ‹du› article partitif → ‹de ce› », « § 143. ‹dęs› article partitif → ‹de cęs› » et « § 150. Approche (pro)nominale ⑨ : ‹leqel› ↔ ‹le› + ‹qel›, exigence identificatoire ».

(‹çeçy›, ‹çela›, ‹çetuy-çi›, ‹çetuy-la›, ‹çeluy-la›)[1251]. À la figure trop générale de ‹çe› s'ajoute son incomplétude référentielle (« sens suspendu »). De manière générale, nous dirions qu'à propos du comportement syntaxique spécial de *ce / celui / celle*, le constat de Meigret est remarquable surtout pour sa modernité : il reste valable aujourd'hui.

Le sujet du verbe impersonnel est aussi qualifié de « indéterminé » :

> [319] Il faut aussi noter qu'‹il› est quelquefois surposé **indéterminé** de la tierce personne singulière du verbe substantif et du verbe ‹falloęr› : comme ‹il ęt bon, il ęt neçessęre de bien vivre› : aussi est-il avant ‹y a›, ‹n'y a› : comme ‹il y a infiniz homes meçhans› : ‹il n'y a hom' ao monde›. (M1550b, f. 56 r° [H1980, p. 58])

D'après la citation [295] (p. 507), nous savons qu'‹il› peut être à la fois « relatif et démonstratif de Dieu » dans la phrase ‹Dieu m'a promis q'il me saovera›.

Du point de vue de la démonstration / détermination / description définie, nous pouvons opposer ainsi la cognition positive à la cognition négative, c'est-à-dire, opposer

> « démonstratif » = quand le sujet référé est descriptible, identifiable, ou au moins nommable
>
> et « relatif » = quand l'item à renvoyer est repérable à proximité, « exprès ou exprimé en quelque sorte » (d'après [296])

à

> « indéterminé », « inconnu » ([317]), ou « incertain » ([318]) = quand le sujet référé n'est ni descriptible, identifiable, ou nommable
>
> « sens suspendu » ([317]) = quand l'item à renvoyer n'est repérable qu'avec la précision de la clause antécédente ou subséquente

Pour conclure du point de vue de l'histoire de la linguistique française, l'alignement de la démonstration / détermination / description définie est une démarche théorique remarquable. Il est opéré sous la main de Meigret en qui est réuni la recherche formelle, l'esprit fonctionnaliste, et la sémantique logique[1252]. Tout aussi intéressant est le fait que l'étiquette d'*indéterminé* est commun au pronom démonstratif (référent inconnu) d'une part, et au sujet zéro du verbe impersonnel (*non-personne*, empruntons le terme à Benveniste), d'autre part.

1251 Cf. « § 133. Pronom démonstratif simple, ou composé d'un adverbe déictique ». Sur l'absence de **çęlle-ci* et **çęlle-la*, voir p. 569, au « § 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs ».

1252 Nous ne pouvons qu'anticiper ce point que nous verrons au « § 126. Nom propre : disjonction de la signification et de la dénotation ».

§ 131. Déterminant démonstratif en chrysalide : ‹çe› syncrétique et défectif

Dans le titre du présent §, nous mettons « (être) en chrysalide » plutôt qu'« (être) en conception », dans la mesure où Meigret n'a pas pu vraiment isoler les déterminants démonstratifs (*ce*, *cette*, *ces*) des pronoms démonstratifs (*ce*, *celui*, *celle*, *ceux*, *celles*), mais qu'il a franchi un pas constructif en prescrivant la combinaison nécessaire de dét. + N[1253]. Le syncrétisme du déterminant et du pronom dans l'item ‹çe› semble « entortiller » la nouvelle catégorie (déterminant) dans celle ancienne (pronom). La métaphore de la *chrysalide* permet donc de décrire l'émergence perceptible mais difficile du déterminant : étant enveloppé par le cadre du *démonstratif,* et à l'état intermédiaire comme une chenille, le déterminant ‹çe› n'en sort que timidement.

Face à ‹çe›, cette forme syncrétique (cf. cit. [296], p. 507) et défective (cf. cit. [320]-❸, p. 575), le grammairien a proposé deux (sous-)catégories distinctes : *démonstratif* et *relatif*. Comme nous l'avons vu plus haut, ces deux catégories peuvent réunir dans ‹il›, à la fois « relatif et démonstratif de Dieu » dans la phrase ‹Dieu m'a promis q'il me saovera› (cf. cit. [295], p. 507). Cela dit, elles sont par défaut distinctes l'une de l'autre :

> ‹çeluy› qui est un **démonstratif** indéterminé et qui a besoin de la suite d'un **relatif** pour déterminer ce qu'il démontre (M1550b, f. 55 r° [H1980, p. 57] ; cf. cit. [318], p. 571)

À l'origine de leur distinction est l'opposition fonctionnelle entre la deixis et l'anaphore. Or, si la catégorie du *relatif* renferme la plupart des pronoms, les membres de la catégorie du *démonstratif* sont hétérogènes, partiellement pronoms et partiellement « non pronoms ». Nous pouvons nous représenter que la deixis est le nouveau facteur (au sens mathématique) qui entre dans la classification des pronoms.

pronoms
- → relatifs
- → démonstratifs
  - → « pronoms démonstratifs », ex. ‹çetuy-çy›, ‹çetuy-la›, ‹çeçy›, ‹çela›
  - → « démonstratifs non pronoms », ex. ‹çeluy›

La deixis contribue à raffiner un groupe des « pronoms démonstratifs » et à isoler un groupe des « démonstratifs non pronoms ». En l'occurrence, l'item ‹çeluy› fait partie de ce dernier

1253 Anticipons cette prescription : « ‹çe› démonstratif ne se trouve point sans le nom de ce qu'il démontre exprès ou exprimé en quelque sorte : comme ‹çe loup m'a fęt peur› » (page suivante) ; « Il faut aussi noter que ‹çęs› n'est jamais sans son nom démontré. » (cf. cit. [320]-❹, p. 575)

groupe, dans la mesure où il n'est pas un pronom autonome : pour devenir un SN autonome, il lui faut ajouter soit un adverbe (ex. ‹çetuy-çy›, ‹çetuy-la›, ‹çeçy›, ‹çela›[1254]), soit une relative (ex. ‹çeluy› …[1255]).

Justifions l'étiquette explicative de « démonstratifs non pronoms ». Si Meigret ne conçoit pas, *de facto*, une catégorie autre, il serait obligé d'admettre une combinaison de pron. + pron., face aux suites ‹çeluy qi›, ‹çęlle qi›, ‹çe qe› et ‹çeus qi›. Or, c'est une impossibilité tout comme celle de la combinaison de N + N[1256]. Nous ne disons pas que ces « démonstratifs non pronoms » sont *de jure* ce que nous appellerions *déterminants démonstratifs*. Nous nous contentons de constater seulement qu'ils débordent du cadre du pronom. Du point de vue de l'axe paradigmatique de la classe nominale, et en tenant compte d'un gourpe des « démonstratifs non pronoms », nous voyons donc pourquoi Meigret divise le *relatif* et le *démonstratif*.

C'est probablement pourquoi, à chaque fois qu'il examine ces « démonstratifs non pronoms », Meigret tient à exemplifier qu'ils sont tous susceptibles de la combinaison pron.[démon.] + pron.[rel.] : ‹çeluy qi› *5, ‹çęlle qi› *1, ‹çe qe› *13, et ‹çeus qi› *1[1257]. Au reste, rappelons-nous qu'il appelle ces items *démonstratifs indéterminés* (cf. cit. [318], p. 571), parce que ceux-ci ne (dé)montrent pas une référence[1258].

La chrysalide des problématiques entrelacées du pronom démonstratif et du « démonstratif non pronom » étant expliquée, nous devons commencer là où Meigret commence : ‹çe›, cette forme syncrétique des deux.

> Or combien que ‹çe› démonstratif ne se trouve point sans le nom de ce qu'il démontre exprès ou exprimé en quelque sorte : comme ‹**çe** loup m'a fęt peur› : ‹**çe** qe vou' voyez me deplęt› : nous commencerons toutefois par lui : car il est le primitif des autres : comme ‹çetuy-çy›, ‹çetuy-la›, ‹çeluy›. (M1550b, f. 53 v° [H1980, p. 56] ; cf. cit. [296], p. 507)

1254 Cf. « § 133. Pronom démonstratif simple, ou composé d'un adverbe déictique »
1255 Cf. le passage que nous venons de citer, et « § 134. Pronom démonstratif composé, suivi ou non d'une relative »
1256 Voir le traitement de trois espèces de juxtaposition au « § 126. Nom propre : disjonction de la signification et de la dénotation », notamment autour de la citation [300] (p. 542) concernant les problèmes de la homonymie et de la synonymie : « peu souvent en France, qui ont deux noms propres : comme ‹Ian Giłaome›, ‹Pięrre Louís› ».
1257 Que nous avons mis en gras dans le *Tableau 17 : Pronoms démonstratifs dans le livre III*, p. 560.
1258 Mais permettent seulement de caractériser une classe d'objet(s) virtuel(s), cf. cit. [323], p. 585.

Plus haut, nous avons qualifié de jumeaux le pronom démonstratif ‹çe› et le déterminant démonstratif ‹çe›[1259], parce qu'ils sont effectivement nés du même ventre.

Le passage suivant [320] vient juste après le [296] qui vient d'être repris ; nous avons donc sous nos yeux l'entier paragraphe. Nous le divisons en sept points, et voyant que les formes du déterminant démonstratif sortent, étape par étape, mais timidement, de la chrysalide du pronom démonstratif :

> [320] ❶Il faut donc entendre que ‹çe› ne peut être joint aux noms commençant par voyelle, si elle n'est aspirée et du nombre de celles qui ne peuvent souffrir l'apostrophe ou détour en aucuns vocables : car nous dirons bien ‹çe hallebardier›, ‹çe harẹn› : et non pas ‹çe home› : à cette cause on lui a ajouté un ‹t› de sorte que nous disons ‹çet home›. ❷Au surplus ils ne reçoivent point les articles ‹le›, ‹la›, ‹lẹs› : ni ne souffrent les prépositions ‹du›, ‹ao›, ‹dẹs›, ‹aoz› et n'ont que le pluriel ‹çẹs›. ❸Et quant au genre, ‹çe› n'a point de féminin, là où ‹çẹt {çet}›[1260] fait ‹çete› : qui par faute de pluriel emprunte celui de son masculin ‹çẹs› : et disons ‹çẹ' fames›, pour ‹*çẹtes fames›. ❹Il faut aussi noter que ‹çẹs› n'est jamais sans son nom démontré. ❺‹Çe› aussi, n'ayant point de nom pour adjoint, peut démontrer toutes choses présentes, absentes et futures par manière de collection : et lors il peut s'adjoindre l'adjectif ‹tout› de la manière que les Latins disent ‹omne id›, de sorte que nous dirons ‹tout çe qe Dieu a fẹt, fẹt ẹ fera, ẹt sous sa mein ẹ puissançe› : ‹çe qe vou' voyez, ẹt a moẹ› : ‹çe qe vou' dittes, ẹt vrey› : ❻et lors il est substantif sans pluriel et sans article : ❼là où ‹çẹt› n'est jamais sans un nom. (M1550b, f. 53 v°-54 r° [H1980, p. 56])

❶ La règle euphonique de ‹çet› + nom avec *h* non aspiré à l'initiale. L'objet sur lequel cette règle s'applique est forcément le déterminant démonstratif ‹çe›. En aucun cas, un pronom démonstratif ‹çe› ne précède un nom ; il peut seulement être suivi d'un pronom relatif. Nous savons donc que le sujet du passage est le déterminant démonstratif *ce*.

❷ Traits environnementaux du déterminant démonstratif. Ils permettent de distinguer, d'une part, le déterminant défini et le déterminant démonstratif, et d'autre part, le déterminant démonstratif et le pronom démonstratif. La présence du pluriel ‹çẹs› nous guide, en confirmant que nous sommes toujours dans le propos du déterminant démonstratif. L'essentiel du propos consiste à dégager un contexte distinctif qui circonscrit le déterminant démonstratif.

1259 Par commodité, nous employons *déterminant démonstratif* au sens actuel pour dénoter l'item qui y correspond du point de vue fonctionnel. Il dénote toujours *ce*, *cette*, *ces*. Nous connaissons déjà que Meigret s'en tient à la découverte d'un groupe « démonstratifs non pronoms », et nous ne risquons pas plus d'en penser ainsi.

1260 {çet} entre accolades indique la graphie originale. Nous nous proposons de la régulariser par ‹çẹt› (avec au milieu l'‹ẹ› ouvert), car il s'agit de l'espèce primitive des « (déterminants) démonstratifs » et non pas de la forme euphonique du déterminant masculin à l'occasion de la liaison, cf. « § 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs », et plus précisément la citation [311], p. 564.

Du point de vue de la combinaison — « ils ne reçoivent point les articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs› » —, le déterminant défini et le déterminant démonstratif sont incompatibles. En effet, ces deux types de déterminant s'inscrivent implicitement sur le même axe paradigmatique, ils ont communément l'aptitude combinatoire à antéposer au SN ; notons que cette idée sera reprise dans les points ❹ et ❼. Même si cela peut nous paraître verbeux, Meigret tient à prescrire que « ni ne souffrent les prépositions ‹du›, ‹ao›, ‹dęs›, ‹aoz› ». Il s'avère clair que le déterminant démonstratif ne comporte ni comme un pronom relatif (susceptible de contraction, ex. *duquel*, *auquel*, *desquels*, *auxquels*) ni comme un pronom démonstratif (cf. point ❶) ; il est un autre.

❸ Morphologie défective du déterminant démonstratif ‹çe›. D'après Meigret, cette PdD manque une forme féminine. En écrivant cette ligne, le grammairien pense peut-être à ‹çęlle›, qui est parfois considéré comme un adjectif (*telle*), mais qui est essentiellement classé parmi les pronoms démonstratifs[1261]. C'est notre hypothèse : pour lui, comme à l'item ‹çęlle› a été attribué le rôle du pronom, on ne peut pas lui attribuer un autre rôle, en l'occurrence, celui du déterminant. Si tel est vraiment le cas, cela apporte une preuve que Meigret réfléchit à une certaine double articulation : d'abord inventorier le plus exclusivement possible les signifiants, ensuite corréler ces signifiants avec des signifiés ou fonctions possibles[1262]. De ce point de vue, nous pouvons interpréter positivement le jugement selon lequel « ‹çe› n'a point de féminin » : Meigret l'a recherché, mais il n'a pas pu le trouver[1263]. C'est donc un effort déployé pour faire émerger la catégorie du déterminant.

❹ Un trait environnemental de ‹çęs› : antéposition au nom qu'il a démontré. Cette idée qui a paru dans le point ❷ sera repris encore dans le point ❼.

❺ Pronom démonstratif ‹çe›, qui n'a « point de nom pour adjoint ». Le sujet a changé pour nous, mais non pour Meigret. Le test de permutation : avec ou sans *tout*, constitue le critère selon lequel on peut distinguer le pronom démonstratif (avec, ou implicitement inclus) et le déterminant démonstratif (sans)[1264]. Deux expressions ‹tout çe qe …› et ‹çe qe …› sont

1261 Cf. « § 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs ».

1262 Martinet 1980 [1960], p. 13-15. D'après ce linguiste, la première articulation porte sur l'encodage et le décodage de la parole, c'est « selon laquelle [que] tout fait d'expérience à transmettre […] s'analysent en une suite d'unités douées chacune d'une forme vocale et d'un sens. ». La deuxième articulation correspond à l'étude phonologique, grâce à laquelle « les langues peuvent se contenter de quelques dizaines de productions phoniques distinctes », à savoir les phonèmes. Leur ordre importe peu pour nous, l'essentiel est que l'étude linguistique est répartie en deux phases : dans l'une, il s'agit d'inventorier les signifiants (y compris les traits ou l'absence de trait), et dans l'autre, de correspondre ceux-ci à des signifiés possibles.

1263 Il est intéressant de noter que la morphologie de ‹un›, « article indéfini » en nos termes, est aussi défective : « ce vocable ‹un› n'a point de pluriel ni masculin ni féminin, étant numéral » (cf. cit. [284], p. 483) Ce cas fait partie, nous semble-t-il, de la recherche de l'autonomisation des déterminants.

1264 Notons que le même test s'applique avec justesse aux ‹çeçy› et ‹çela› :
[321] « Au demeurant, ils [‹çeçy› et ‹çela›] se joignent tout ainsi que ‹çe› à l'adjectif ‹tout› : comme ‹tout çeçy ęt bon›, ‹tout çela ęt maovęs›. » (M1550b, f. 54 r°-54 v° [H1980, p. 57])

sémantiquement équivalentes, elles démontrent que, *tout*, cette « manière de collection » est une idée implicite dans le pronom démonstratif ‹çe›. En cet emploi, ‹çe› n'a « point de nom pour adjoint », et son sens est suspendu (cf. citation [317], p. 571).

❻ Emploi nominal et indéfini de la proposition relative[1265]. Cette relative est « substanti[ve] sans pluriel et sans article ». Nous isolons spécialement point afin de mettre en avant la force analytique de Meigret. Contrairement à l'emploi déterminant de ‹çe› qui a besoin d'un « nom démontré » (point ❹), un « nom pour adjoint » (point ❺), ou « le nom de ce qu'il démontre exprès ou exprimé en quelque sorte » (p. 467 ; reprise de cit. [296]), l'emploi pronominal de ‹çe› est en soi un « substantif » et sert comme un SN.

❼ Trait environnemental du déterminant démonstratif ‹çęt›.

Voilà la chrysalide du déterminant démonstratif, ou son émergence difficile. Force est de constater que cette PdD a été en (cours de) conception. Il faudra encore du temps.

Pour conclure, chaque mot de l'intitulé du présent « § 131. Déterminant démonstratif en chrysalide : ‹çe› syncrétique et défectif » compte. La métaphore de la chrysalide met en relief les efforts que Meigret a déployés pour l'émergence du déterminant démonstratif. D'un côté, la classe des *démonstratifs* paraît déjà une tentative de dégager une nouvelle catégorie. De l'autre côté, le syncrétisme du déterminant et du pronom dans l'item ‹çe› pose difficulté. La morphologie défective du déterminant démonstratif (« ‹çe› n'a point de féminin ») décèle, nous semble-t-il, une recherche déjà approfondie en vue de l'autonomisation de cette classe.

Jusqu'ici nous avons étudié, au niveau de « mot », le pronom démonstratif et le déterminant démonstratif[1266]. Nous allons explorer, au niveau de syntagme ou de phrase, quels rapports ces *démonstratifs* entretiennent avec les adverbes déictiques ou augmentatif[1267], avec les propositions relatives, et avec le présentatif[1268]. Nous nous permettons de souligner les grandes utilités des deux Tableaux au « § 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs ». Sans l'aide de ces deux boussoles, nous n'oserons pas naviguer dans le *domaine* des pronoms / déterminants tel que Meigret le conçoit.

1265 Cf. Riegel *et al.* 2004, p. 486-487.
1266 Cf. « § 130. Démonstratifs indéterminés de la 3p : ‹çe›, ‹çeluy› et ‹il› » et « § 131. Déterminant démonstratif en chrysalide : ‹çe› syncrétique et défectif ».
1267 Cf. « § 133. Pronom démonstratif simple, ou composé d'un adverbe déictique » et « § 137. Le réitératif ‹męme› et l'article qui se transfère … ».
1268 Cf. « § 134. Pronom démonstratif composé, suivi ou non d'une relative » et « § 135. Présentatif, son « désaccord » en personne ».

Section xviii. Espace déterminatif : pronom démonstratif, adverbe déictique ou augmentatif, proposition relative

§ 132. Morphologie des pronoms interrogatifs et relatifs

Meigret a mené une étude très complète sur les pronoms interrogatifs et relatifs. Ce tableau en donne une vue d'ensemble et fournit les numéros des citations notamment pour les formes composées.

Tableau 18 : Pronoms interrogatifs et relatifs dans le livre III

Pronoms interrogatifs et relatifs

Interrogatif

fonction / forme	*référence (animé ∪ non-animé)*	
	mas.	*fém.*
sujet	*qel* F13 *qęl* F1	*qęlle* F4
cod	*qel home* 1	*qęlle çhiere* 1 [307]
complément prépositionnel	**a qęl* 1 [288] *a qel home* 1 *a qels homes* 1 *de qel home* 1 *de qelz homes* 1 *ęn qels homes* 1 *pour qelz homes* 1	*a qęlle fame* 1 *a qęlles fames* 1 *de qęlle fame* 1 *de qęlles fames* 1 *pour qęlles fames* 1

Relatif

fonction / forme		*antécédent*	
		animé	*animé ∪ non-animé*
sujet	mas. - pl.	*qi* F47	*leqel* F17 *leqel męme* 1 [334] *lę'qęls* F1 [344] *lę'qels* F2 [288]
	fém. - pl.		*laqęll'* F1 [205] *laqęlle* F9 [205] *lę'qęlles* F4 [371]
cod, attribut	–	*qe* 10 *Qoę* F1 *qoę* F3	

fonction / forme		*antécédent*	
		animé	*animé ∪ non-animé*
complément prépositionnel	mas. - pl.	*aoqel* F1 *aoqel męme* 1 [334] *avęq leqel* 1 [288] *ao'qels* F1 [288] *dę'qels* F2 [288] *ęntre lę'qels* 1 [288]	*duqel* F4 [288] *par leqel* 1 [288] *sur leqel* 1 [288] *par lę'qels* 1 [288] *sur lę'qels* 1 [288]
	fém. - pl.	*a laqęlle* 1 *de laqęlle* 2 *ęn laqęlle* 1 *ao'qęlles* F1 [371] *dę'qęlles* 1 [371]	*par laqęlle* 1 *pour laqęll'* 1 *sur laqęlle* 1 *ę'qęlles* F1 [371]
	neu.	*a qi* 1 [363] *a qi męmes* 1 [288] *de qi* 2 [363] *ęn qi* 1 [363] *pour qi* 1 [363] *sur qi* F1 [363]	*dont* 1 *de qoę* 1 [367] *deqoę* 1 [367] *pourqoę* 1 [367] *sur qoę* 1

§ 133. Pronom démonstratif simple, ou composé d'un adverbe déictique

Au fond, quelle est la portée de la détermination ? Ou plus précisément, pour nous qui cherchons à tracer l'émergence historique et conceptuelle du déterminant, quel est l'espace déterminatif ?

L'espace déterminatif est celui dans lequel agissent les moyens susceptibles de la détermination[1269]. Meigret parvient à en détecter les limites. Certaines concaténations ou cumulations sont interdites :

> « De vrai, nous ne dirons pas ‹***çetuy-çy home**, **çetuy-la Pierre**› : ni ne vaut rien ‹***çetuy home**› pour ‹çet home› » (M1550b, f. 55 r° [H1980, p. 57] ; cf. cit. [311]-❽, p. 564).

Le problème en est la juxtaposition *pron.[démon.] + N {Nc, Np}. On doit choisir, soit dét.[démon.] + N {Nc, Np} (‹çet home›), soit pron.[démon.] + adv.[déictique] (‹çetuy-çy›, ‹çetuy-la›), mais jamais les deux à la fois (‹*çetuy-çy home, çetuy-la Pierre›, ‹*çetuy home›).

Les autres concaténations ou cumulations sont autorisées sous réserve de conditions précises.

> [322] ❶‹Çeçy› et ‹çela› sont de même que ‹çe› : hors qu'ils ne peuvent jamais souffrir nom et qui peuvent **démontrer sans suite de relatif** : car nous disons bien ‹çeçy ęt a moę›, ‹çela ęt a moę› : ❷là où nous ne dirons pas ‹*çe ęt a moę›. ❸Il est vrai que ‹çe› est général là ou ‹çeçy› est **démonstratif** de chose présente et prochaine : et ‹çela› de plus éloignée. […] ❹Il est vrai qu'on abuse quelquefois de ‹çela› pour ‹çe› : comme ‹*tout çela qe vou' dittes ne sęrt de rien›, pour ‹tout çe qe vou' dittes› : parce que ‹çela› est **démonstratif** de choses éloignées : joint qu'il ne se rencontrera guère ayant le relatif ‹qe› en suite, quasi que cette particule-là ne le veuille souffrir. ❺Nous disons ‹çela me plęt bien› : ‹çela se pourra fęre› : et toutefois ‹*çela qe je voę me plęt›, ‹*çela qe tu dis se pourra fęre› sonne mal à l'oreille au prix de ‹çe qe je voęs›, ‹çe qe tu dis›. On abuse aussi en semblable de ‹çeçy› en aucunes façons de parler : comme ‹*çeçy qe vou' dittes me plęt bien› : pour ‹votre propos me plęt› ou ‹çe qe vou' [dittes me plęt bien]›, etc. (M1550b, f. 54 r°-54 v° [H1980, p. 57])

❶ devrait appartenir au précédent « § 131. Déterminant démonstratif en chrysalide : ‹çe› syncrétique et défectif ». Étant donné ‹çe› qui est à la fois un pronom et un déterminant,

1269 Sur l'apport de l'adverbe déictique dans l'espace déterminatif, nous nous inspirons méthodologiquement de l'article de Kleiber (1993) : « L'espace d'"ICI": Sur la pragma-sémantique des adverbes spatiaux. Le cas d'"Il fait chaud ici" ». La similitude des approches de ce linguiste contemporain et de notre grammairien est étonnante : du point de vue de ce dernier, on peut aller jusqu'à dire que le premier « continuera » les questionnements généraux de la détermination / démonstration.

Meigret se préoccupe de donner l'impression que ‹çeçy› et ‹çela› le sont aussi. C'est pourquoi il rappelle que ‹çeçy› et ‹çela› « ne peuvent jamais souffrir nom », c'est-à-dire, ne jouent jamais le rôle de déterminant.

❷ interdit ‹*çe ęt a moę› en faveur de ‹ç'ęt a moę›, ‹ç'ęt a toę›[1270]. Le constat demeure plus ou moins vrai de nos jours. Nous ne disons pas plus fréquemment *ce est à moi*, sauf quand nous formulons la négation *ce n'est pas à moi*, ou l'interrogation *est-ce à moi ?* Tous cela reflète encore une fois dans quelle mesure Meigret travaille sur les constituants donnés comme tels. Il s'abstient, d'une part, de faire intervenir immédiatement l'identification des PdD, et d'autre part, cherche à conserver les rapports distinctifs potentiels des moyens linguistiques, ou en d'autres termes, à rendre raison de ces moyens tels qu'ils sont employés. En l'occurrence, ‹*çe ęt a moę› laisse sentir son SN incomplet ; on a envie d'y adjoindre un adverbe déictique, ou une relative. En comparaison, ‹ç'ęt a moę› s'avère un présentatif tout fait.

❸ « ‹çeçy› est démonstratif de chose **présente** et **prochaine** ». Meigret sépare bien la dimension de la démonstration, et la dimension du rapport prochain ou lointain de l'adverbe déictique, même si celles-ci se croisent sur le problème de la *présence*. C'est ce que la narratologie distingue entre le plan de l'énonciation (ou embrayage) et le plan de l'énoncé (ou raconté) : un énonciateur est un locuteur, *je*, sur le premier plan, et un actant narrateur, *témoin* (direct ou principal), sur le second plan. Pour ne parler qu'un cas simple, quand ces deux instances se superposent, on aura affaire à un discours autobiographique : *je* qui raconte est à la fois l'acteur (le personnage mis en récit) et le narrateur (la voix qui fait guide le récit). Revenons à Meigret. C'est grâce à l'embrayage du pronom démonstratif (c'est un des premiers pronoms) qu'une chose est « présente », à savoir, authentifiée par un *je*, quelque part mais automatiquement. Et c'est grâce à l'indication de l'adverbe déictique qu'on croit sentir une chose « prochaine », et tel sentiment dépend de la façon dont le narrateur raconte la chose — de son choix subjectif d'un moyen linguistique, *-ci* ou *-là*.

Comme l'a déjà pointé M.-L. Demonet (2002, p. 34), Meigret est un jalon de la sémiotique linguistique au XVIe siècle. Nous verrons au prochain § que le grammairien va jusqu'à discerner trois activités dans le fonctionnement d'un SN : l'embrayage, la dénotation et la détermination[1271]. Ceux-ci constituent, du côté objet, trois aspects de la

1270 Cf. « § 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs », et en particulier la citation [213] (p. 353).

1271 Cf. « § 134. Pronom démonstratif composé, suivi ou non d'une relative », ce qui est une question encore plus complexe. Nous analyserons ce qu'est « (faire) démonstration [dénotation] déterminée et présente », en particulier dans p. 590.

détermination / démonstration et, du côté science, trois modules de sa pragma-sémantique. Un tel aboutissement fait valoir la place de Meigret non seulement dans l'histoire des théories linguistique, mais aussi dans la sémiotique ou / et philosophie du langage.

❹❺ Sur l'abus de ‹**çela**› pour ‹**çe**›, le raisonnement de Meigret se passe un peu vite. Nous nous proposons de le reconstruire plus en détails. D'abord, ce à quoi le grammairien vise est que ‹çela› et ‹çe› devraient, en théorie, avoir différentes connotations. L'idée est claire et, à vrai dire, intéressante.

Dans un deuxième temps, la manière dont il justifie l'idée est intéressante à plus d'un titre. Meigret a visiblement comparé au moins deux séries de cas de figure, mais sa manière d'exposition risque de nous le faire négliger. Listons-les donc.

Ⓐ ‹**çeçy** ęt a moę›, ‹**çela** ęt a moę›

Ⓑ ‹***çe** ęt a moę›

Ⓒ ‹*tout **çela qe** vou' dittes ne sęrt de rien›

Ⓓ ‹tout **çe qe** vou' dittes›

Ⓔ ‹**çela** me plęt bien›, ‹**çela** se pourra fęre›

Ⓕ ‹***çela qe** je voę me plęt›, ‹***çela qe** tu dis se pourra fęre›

Ⓖ ‹**çe qe** je voęs›, ‹**çe qe** tu dis›

Avec la mise en série, nous découvrons que la composition de l'adverbe déictique ‹-la› / ‹-çy› et l'expansion du pronom relatif se trouvent dans un rapport de complémentarité. Du point de vue de l'acceptabilité (et non de la grammaticalité), la présence du suffixe ‹-la› / ‹-çy› s'accompagne de l'absence de la relative, et vice versa.

Nous pouvons dire que tous les cas de figure sont couverts. Mais à quel sujet ? L'élément le plus patent est ❶ « ‹Çeçy› et ‹çela› […] *peuvent* démontrer sans suite de relatif ». Or, ce qu'on voit dans la mise en série des exemples concerne plutôt l'*inaptitude* de ‹çeçy› et ‹çela› à s'adjoindre une proposition relative, que nous formalisons ainsi : *pron.[démon.comp.] + rel.. À cet égard, le sujet sera plus explicite en étant formulé dans ces termes : ‹Çeçy› et ‹çela› […] *ne peuvent pas* démontrer avec suite de relatif. Quant à pourquoi le discours de Meigret s'avère un peu sinueux, nous devinons qu'il se veut plus pédagogique.

Nous voilà face à la concurrence entre le suffixe déictique ‹-la› / ‹-çy› et la proposition relative. Ces deux procédés linguistiques s'excluent mutuellement dans l'expression du SN, ils participent à l'économie des mots capables de référer et permettent de cerner la détermination / démonstration. Nous verrons que la délimitation d'une telle économie préoccupe constamment Meigret.

Nous pouvons conclure du point de vue de la GN dont le verbe *être* constitue le noyau. Les deux exemples initiaux dans la mise en série ne sont pas anodins, ils sont justement composés du verbe *être*. :

Ⓐ ‹çeçy ęt a moę›, ‹çela ęt a moę›
→ pron.[démon.] composé de adv.[déictique] + V-être + syntagme attributif

Ⓑ ‹*çe ęt a moę›
→ *pron.[démon.] + V-être + syntagme attributif

Leur apport au questionnement de la détermination / démonstration est implicite, sinon supposé, mais fondamental. Ⓑ ‹*çe ęt a moę› est jugé incongru, dans la mesure où le pron.[démon.] ‹çe› dépouvu d'adv.[déictique] ‹-çy› ou ‹-la› ne suffit pas — selon le sentiment de Meigret — pour assumer un SN sujet. Cela dit, ce pronom démonstratif ne satisfait pas l'exigence identificatoire du verbe copulatif. On gagne à comprendre que pour le grammairien, la présence du verbe copulatif incarne la certitude ou connaissance complète, à l'aune de laquelle on valide l'expression dénotative ou démonstratif. De ce point de vue, l'espace déterminatif est toujours sous le patronage de la GN. Rappelons-nous à ce titre que Meigret contribue au verbe substantif des examens à tous niveaux : en « morphologie » son rôle dans la formation du passif, en logique ses implications d'identité ou d'appartenance[1272], et en pragma-sémantique sa validation de l'expression dénotative ou démonstratif.

La dissémination du SN sur le pan dét. + N (+ rel.) est la désintégration du « nom » (c'est l'intitulé de la précédente « Section xvi. Désintégration du « nom » »), elle touche non seulement à la structure du prédicat (*sousposé* en termes de Meigret), mais aussi à celle du SN sujet, en l'occurrence, *pron.[démon.] + V-être + syntagme attributif. Sous sa reformulation « moderne », cette nouvelle perspective qu'on appelle pragma-sémantique pivote sur la force dénotative ou déictique du verbe *être* (affirmer l'équivalence entre ses deux côtés) d'une part, et décortique un ensemble d'objets à valeur déterminative, d'autre part : les *petits mots* et leur modes d'emploi propres à la langue française, comme l'adverbe déictique (dans le pronom

1272 Cf. « § 107. « Nominatif », ou mode d'emploi du verbe être ».

démonstratif simple ou composé), l'article, le pronom relatif (dans l'expansion de la proposition relative), le déterminant démonstratif, etc.

Le questionnement de la détermination / démonstration est un approfondissement de la GN. Meigret passe par là pour ouvrir le champ de sa pragma-sémantique.

§ 134. Pronom démonstratif composé, suivi ou non d'une relative

L'adverbe déictique et la relative sont non seulement au jeu de cet espace déterminatif, ils en distribuent surtout les cartes : ils encadrent l'espace déterminatif. Constatons d'abord cette structure pron.[démon.] + adv.[déictique] + rel. acceptée et exemplifiée par Meigret :

> ‹**çetuy-la qi** ęt ęn çete plaçe se proumenant, ęt un home bien avizé, **il** fęt bien sę' bezoñes›. (M1550b, f. 48 v° [H1980, p. 50-51] ; cf. cit. [309], p. 557)

Cette exemplification permettra de dissoudre des doutes qu'on pourrait avoir en lisant le discours suivant du grammairien.

> [323] ❶De ‹çe› est encore composé ‹çil› ou ‹çeluy› qui est un [pronom] démonstratif indéterminé et qui a besoin de la suite d'un relatif[1273] pour déterminer ce qu'il démontre : tellement que si nous disons ‹*çeluy ęt bon›, la chose démontrée est incertaine : pour autant qu'il n'est pas démonstratif de choses présentes : ❷au reste, il [= ‹çeluy›] n'est point noté des articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs› ni **gouverné** de ces autres prépositions[1274] dont nous avons parlé : ❸ni ne souffre aussi ‹çy› ni ‹la› : parce qu'ils sont adverbes locaux : et par conséquence ils font **démonstration** [dénotation] **déterminée et présente** : ❹parquoi ‹*çeluy-la› n'est pas bon français et est barbare, parce que ce ‹la› y est ajouté sans propos : comme quand on dit ‹*çeluy-la ęt home de bien, qi sęrt bien Dieu› : ce ‹la› y est superflu et suffit ‹çeluy ęt home de bien›. ❺Ceux aussi abusent de termes qui usent de ‹*çetuy-la› pour ‹çeluy› : car ‹çetuy-la› requiert [doit effectuer la] **démonstration** [dénotation] **déterminée** de certaine chose. ❻Et pour tant ceux qui disent ‹*çetuy-la me sęmble home de bien, qi sęrt Dieu› en parlant en termes généraux, sans **détermination** de certaine personne, parlent mal : car pour ‹çetuy-la› il faut ‹çeluy› sans ‹la›. ❼Au demeurant ‹çeluy› fait ‹ceus› en son pluriel et en son féminin ‹çęlle› qui fait au pluriel ‹çęlles›. (M1550b, f. 55 r° [H1980, p. 57-58])[1275]

Dans un premier temps, ce qui contrarie notre sentiment épilinguistique est que Meigret accepte ‹çeluy-la qi› en dépit de ‹*çeluy-la›[1276]. Aujourd'hui, on ne trouve pas ces deux suites en contradiction, puisque *celui* est l'unité assez autonome, à laquelle on adjoint librement *-là*, *qui*, ou *-là qui*. Meigret ne semble pas consentir à cette liberté. Il décrit certaines circonstances sous lesquelles, « ‹*çeluy-la› n'est pas bon français et est barbare ». Ne sur-

1273 Par « un relatif » Meigret fait abstraction d'une formulation plus complète : pron.[rel.] + proposition. Nous dirions aujourd'hui plus simplement *la relative* à la place.

1274 C'est-à-dire les prépositions contractées, comme *au*, *aux*, *du*, *des*, etc.

1275 Le point ❶ est repris de [318] (p. 571), pour qu'on puisse consulter le passage en entier. La sous-division en plusieurs points permet d'analyse au point par point, et de dissoudre les doutes notamment sur les points ❹❺❻❼.

1276 L'objet problématique est, on le verra, ‹*çeluy-la […] qi›.

interprétons pas les ❹ et ❼, en concluant au renoncement au SN ‹*çeluy-la› tout court. Non, Meigret renonce seulement à certains emplois de ‹çeluy-la›.

Quelles sont ces circonstances défavorables à l'usage de ‹çeluy-la› ? La réponse n'est à chercher dans ce pronom, mais dans les relatives par rapport auxquelles il s'opère. Le questionnement ainsi formulé revient à dire qu'on entre déjà dans un cadre pragmatique, dans lequel l'énoncé est examiné en relation avec ses situations d'énonciation. Selon le texte, on peut essayer de lister ces cas de figure, désapprouvée ou approuvée :

Ⓐ ‹*çeluy-la ęt home de bien, qi sęrt bien Dieu›

Ⓑ ‹*çetuy-la me sęmble home de bien, qi sęrt Dieu›

Ⓒ ‹çeluy-la [, qi sęrt bien Dieu,] ęt home de bien›

L'analyse que nous allons tenter est sous réserve. Meigret semble contester au fond le détachement du pronom ‹çeluy-la› et de la relative ‹qi + […]›, c'est-à-dire *pron.[démon.] + adv.[déictique] ... rel.. Les phrases Ⓒ est réécrite de Ⓐ, suivant le discours de Meigret (point ❹) : « ce ‹la› y est superflu et suffit ‹çeluy ęt home de bien› », et en référence, d'ailleurs, de la phrase acceptée et exemplifiée par Meigret, que nous avons mentionné plus haut :

Ⓓ ‹**çetuy-la qi** ęt ęn çete plaçe se proumenant, ęt un home bien avizé›

Même si nous ne voyons aucun inconvénient de notre réécriture Ⓒ, il convient de prendre précautions en passant par les deux questions suivantes :

(1) Le changement d'ordre traduit-il bien (sinon, trahit-il) la structure que Meigret conteste ? — nous pensons que oui, mais ne pouvons pas le vérifier vraiment.

(2) Si oui, dans quelle mesure peut-on déduire que le grammairien se rapproche de la distinction entre ce que nous appellerions aujourd'hui d'une part, la relative parenthétique, et d'autre part, la relative restrictive ?

Cette deuxième question jette une lumière crue sur la façon dont le grammairien conçoit le mécanisme de la détermination / démonstration. Elle nous amène à une hypothèse explicative : au moins ici, sinon de manière générale, la relative est d'abord ou principalement restrictive (et non parenthétique) pour Meigret.

Au fond, ce qui est inacceptable dans

Ⓐ ‹*çeluy-la ęt home de bien, qi sęrt bien Dieu›

est la corrélation prioritaire entre deux propriétés, ‹home de bien› d'une part et ‹qi sęrt bien Dieu› d'autre part. Cette corrélation consiste à affirmer une proposition générique :

Ⓔ Çeluy qi sęrt bien Dieu ęt home de bien.

Ⓕ Le sęrvant de Dieu ęt home de bien.

Une telle affirmation ne concerne que secondairement la personne dénotée par ‹çeluy-la›. Elle est un événement indépendant, d'autant plus étanche que le tour *celui qui* a par défaut une valeur de pronom indéfini. Ce tour équivaut à dire *quelqu'un (qui)*, *quiconque*, *n'importe qui*. Il permet de présupposer un objet fictif ou un ensemble virtuel, du seul fait que ceux-ci sont dénommables (mais pas forcément identifiables)[1277]. Tout colle parfaitement. Pour Meigret, pour qui la relative est (prioritairement) restrictive, la relative ‹qi sęrt bien Dieu› perdra son rôle quand elle a changé de place. Autrement dit, une fois qu'elle devient parenthétique (ou dit appositive, ou encore explicative), cette proposition subordonnée ne contribue plus à l'identification, la sélection ou la référence d'un objet (ou d'une personne) particulier.

Si on cherche à élaborer une phrase qui ait un référent spécifique, il faut joindre en contiguïté le SN ‹çeluy-la› et la relative ‹qi sęrt bien Dieu› :

Ⓖ Çeluy-**la** qi sęrt bien Dieu ęt home de bien.

Cette phrase simulée est identique à celle Ⓒ que nous reconstruisons suivant le discours de Meigret.

Ou bien, il faut nominaliser le prédicat substantif ‹home de bien›, en y antéposant *un* ou *le* :

Ⓗ Çeluy-**la** ęt **un** home / **l'**home de bien qi sęrt bien Dieu.

Ⓗ' Çeluy-**la** qi sęrt bien Dieu ęt **un** home de bien. (Équivalent de Ⓗ)

Seulement après cette nominalisation, on peut cibler un référent spécifique, et commencer à le caractériser.

Ces analyses nous permettent de comprendre de manière cohérente les points [323]-❺ et -❻.

> ❺ Ceux aussi abusent de termes qui usent de ‹*çetuy-la› pour ‹çeluy› : car ‹çetuy-la› requiert [doit effectuer la] **démonstration** [dénotation] **déterminée** de certaine chose. ❻ Et pour tant ceux qui disent ‹*çetuy-la me sęmble home de bien, qi sęrt

1277 Cf. p. 521, sur l'énoncé *L'assassin de Dupont est fou*, au « § 122. Pragma-sémantique : déterminants à la lumière de la description définie ».

Dieu› en parlant en termes généraux, sans **détermination** de certaine personne, parlent mal.

Le SN ‹çeluy-la [qui]› introduit une vive personne (ou un vif objet) en face du locuteur, contrairement à un pronom ‹çeluy [qui]› qui en présuppose une (ou un) possible et indéfini(e). Cette véracité a été là et aussi prégnante qu'elle se fait le pivot des prédicats factuels ; il y a certains prédicats factuels comme ‹qi sęrt bien Dieu›, et d'autres prédicats axiologiques comme ‹[être] home de bien›. Cela dit, la discussion ne ferait pas sens, si on donnait ce type d'exemple :

Ⓐ ‹*çeluy-la ęt home de bien, qi sęrt bien Dieu› (pour comparaison)

Ⓘ Çeluy-la ęt relijieus[1278], [c'est-à-dire,] qi sęrt bien Dieu

Ⓙ Çeluy-la qi sęrt bien Dieu ęt relijieus (même structure que Ⓒ, Ⓖ)

Le prédicat substantif ‹relijieus› et la relative ‹qi sęrt bien Dieu› sont tautologiques. Ce faisant, on neutralise la moindre possibilité d'opposer la relative restrictive et la relative parenthétique. Du point de vue de l'expression, la relative ‹qi sęrt bien Dieu› est parenthétique (effaçable) dans Ⓘ, et plutôt restrictive (spécifiante[1279]) dans Ⓙ. Du point de vue du contenu, les réécritures Ⓘ et Ⓙ sont strictement équivalentes. Au contraire, Ⓐ ne connaît pas la possibilité de telles réécritures qui soient acceptable, à moins qu'on nominalise ‹**un** home de bien› ou ‹**l'**home de bien› comme dans Ⓗ.

L'adverbe déictique sélectionne la relative, et décide de son mode d'emploi. S'agissant d'un objet spécifique, il faut qu'on l'ait d'abord aux yeux ou à la mémoire, pour le décrire par les traits physiques ou événementiels. Nous voilà revenus au support au sens guillaumien, auquel s'attachent les apports de divers type. Dans le cas contraire, l'imaginons, le support serait plutôt ‹home de bien› auquel rapport la relative avoisinante ‹qi sęrt bien Dieu›.

Si le discours de Meigret semble rester « épilinguistique », ou insuffisamment « métalinguistique », une lecture plus systématique et raisonnée décèle qu'il n'en est rien. Ses efforts de formalisation sont considérables. Le premier point à retenir, c'est de ne pas détacher le SN et sa relative restrictive, ce qui est un trait suffisamment formel, un trait environnemental[1280].

1278 Nous forgeons cet exemple, en copiant-collant la graphie de Meigret : « Męs ęn jęnre maſculin vne maniere de **relijieus** ſ'ęt vzurpé le nõ de Minimes : tout einſi q'aotres de Mineurs. » (M1550b, f. 29 rº [H1980, p. 31])

1279 L'adjectif terme a été forgé notamment par Kleiber (1981) : « Relatives spécifiantes et relatives non spécifiantes ».

1280 Cf. « Section xxi. Indication localisatrice ».

Le second point, c'est de bien mesurer le poids déterminatif de l'adverbe déictique en particulier, et probablement celui des tournures démonstratives en général. Il va sans dire que une telle considération appelle une analyse pragma-sémantique, ou mieux, une mise en place de son cadre.

Le troisième point, c'est d'apprendre une expansion du SN à ne pas faire. Le dilemme est entre ‹çeluy-la qi› et ‹*çeluy-la […] qi›, parce qu'une proposition spécifique — sinon, une description définie, en termes de la philosophie analytique contemporaine — est différente d'une proposition générique ou tautologique. Comme le dit Meigret, le détachement entre le SN ‹çeluy-la› et la relative ‹qi sęrt bien Dieu› fait celle-ci « sans **détermination** de certaine personne ». Par contre, le dilemme n'est pas entre ‹*çeluy-la› et ‹çeluy qi›, comme une lecture pressée peut en donner l'impression ; il ne s'agit jamais d'un renoncement au SN ‹*çeluy-la› tout court.

La pensée de Meigret sur ‹çeluy-la qi› et ‹*çeluy-la […] qi› étant éclairée, nous nous proposons de passer en revue point par point la même citation (avec le même numéro), car tous les points comptent dans la circonscription du mécanisme de la détermination / démonstration chez Meigret.

> [323] ❶De ‹çe› est encore composé ‹çil› ou ‹çeluy› qui est un [pronom] démonstratif indéterminé et qui a besoin de la suite d'un relatif pour déterminer ce qu'il démontre : tellement que si nous disons ‹*çeluy ęt bon›, la chose démontrée est incertaine : pour autant qu'il n'est pas démonstratif de choses présentes : ❷au reste, il [= ‹çeluy›] n'est point noté des articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs› ni **gouverné** de ces autres prépositions[1281] dont nous avons parlé : ❸ni ne souffre aussi ‹çy› ni ‹la› : parce qu'ils sont adverbes locaux : et par conséquence ils font **démonstration** [dénotation] **déterminée et présente** : ❹parquoi ‹*çeluy-la› n'est pas bon français et est barbare, parce que ce ‹la› y est ajouté sans propos : comme quand on dit ‹*çeluy-la ęt home de bien, qi sęrt bien Dieu› : ce ‹la› y est superflu et suffit ‹çeluy ęt home de bien›. ❺Ceux aussi abusent de termes qui usent de ‹*çetuy-la› pour ‹çeluy› : car ‹çetuy-la› requiert [doit effectuer la] **démonstration** [dénotation] **déterminée** de certaine chose. ❻Et pour tant ceux qui disent ‹*çetuy-la me sęmble home de bien, qi sęrt Dieu› en parlant en termes généraux, sans **détermination** de certaine personne, parlent mal : ❼car pour ‹çetuy-la› il faut ‹çeluy› sans ‹la›. Au demeurant ‹çeluy› fait ‹ceus› en son pluriel et en son féminin ‹çęlle› qui fait au pluriel ‹çęlles›. (M1550b, f. 55 r° [H1980, p. 57])[1282]

1281 C'est-à-dire les prépositions contractées, comme *au*, *aux*, *du*, *des*, etc.

1282 Le point ❶ est repris de [318], p. 571, pour qu'on puisse consulter le passage en entier. On ne s'y tarde pas, mais rappele simplement que la vacuité informative de ‹çe› / ‹çeluy› requiert la proposition relative. La sous-division en plusieurs points permet de dissoudre les doutes notamment sur les points ❹❺❻❼.

❶ La vacuité informative de ‹çe› / ‹çeluy›, qui requiert la proposition relative (nous résumons la citation [318], p. 571).

❷ L'incompatibilité entre le pronom ‹çe› / ‹çeluy› et les déterminant (articles) définis ‹le›, ‹la›, ‹lęs›. Nous pouvons y entrevoir un exercice de permutation. Sur l'axe syntagmatique, c'est l'endroit où s'insèrent les articles définis ou indéfinis, les déterminants démonstratifs ou possessifs, et le pronom interrogatif (*quel(le)* + N). Sur l'axe paradigmatique, en tant que choix dans ce lieu, ces PdD se supplantent l'un avec l'autre, sont en relation paradigmatique, et constituent ainsi la classe des déterminants. Enfin, du point de vue métalinguistique, cet endroit d'insertion (avant N) et ces PdD concourent à cerner l'espace déterminatif, qui hérite de certaines propriétés des pronoms[1283], et dans lequel l'activité de caractérisation est autre que la qualification adjectivale ou adverbiale.

❸ La fonction, ou le poids déterminatif, des adverbes déictiques est considérable. Ceux-ci « font démonstration [dénotation] déterminée et présente ». L'occasion est propice pour expliquer notre glose subreptice : équivalence entre cette *démonstration* précise et la dénotation. En effet, l'adverbe déictique réunit trois activités. On peut en énumérer facilement deux, en paraphrasant Meigret : la détermination, l'embrayage (instaurer la *présence*). Mais le troisième ? Selon nous, « faire démonstration » c'est établir le rapport dénotatif, c'est-à-dire, de mettre bout à bout, de brancher le signifié et le référent à ce qu'un signe, ou plus étroitement, un SN soit actualisé, visé, ou particularisé dans l'énonciation. En termes plus simples, c'est après l'acte de dénotation qu'on peut avoir un sujet dans l'esprit des interlocuteurs, et qu'on peut en parler par la suite. L'objet de la démonstration chez Meigret ressemble au référent au sens frégéen (puis saussurien) ; il attend une description (suffisamment) définie pour s'identifier comme un objet particulier et concret[1284]. D'un autre point de vue, il faut aussi que cette *démonstration* ne répète pas seulement l'idée d'*embrayage*, surtout si on peut en percevoir de la différence.

❹ Raisonnement fonctionnaliste. L'adverbe déictique dans ‹*çeluy-la […] qi› « est ajouté **sans propos** […] et] **superflu** et [que là] **suffit** ‹çeluy ęt home de bien› ». Nous voyons dans ce raisonnement une vision ou une rationalité minimaliste des moyens linguistiques. Les mots que nous soulignons en gras montrent un fonctionnalisme chez Meigret, dans la mesure où ce

1283 Pensons à ***Celui*** *qui sert bien de Dieu* ↔ ***Le*** *religieux*, cf. (p. 521, autour de l'énoncé *L'assassin de Dupont est fou*).

1284 En un mot, la dénotation revient à dire, en termes de philosophie du langage, la description définie, cf. notamment « § 122. Pragma-sémantique : déterminants à la lumière de la description définie »

dernier discute des cas de figure, recourt à une méthode d'élimination, et élague avec parcimonie les expressions (vraiment) nécessaires pour la détermination / démonstration[1285].

❺❻ La détermination — l'agrégation des propriétés — d'un ensemble (‹çetuy […] qi sęrt Dieu›) ne sert pas à désigner un objet spécifique (‹çetuy-la›). Un ensemble qui reçoit beaucoup des caractérisations reste un ensemble, il ne peut devenir un objet ciblé qu'après un acte de dénotation. La disjonction entre la signification et la dénotation que Meigret a établie pour un SN trouvent un écho dans la division entre la relative explicative et la relative restrictive (ou spécifiante)[1286]. Il faut que la détermination, l'embrayage et la dénotation réunissent pour obtenir une « **démonstration** [dénotation] **déterminée** de **certaine** chose ». Au reste, le grammairien a visiblement reconnu et su exploiter la capacité à formuler une présupposition des pronoms démonstratifs : ‹çe(luy) qi› permet d'unir les propriétés ou conditions d'un ensemble virtuel.[1287]

❼ La morphologie des pronoms démonstratif, respectivement aux mas.sg., fém.sg., mas.pl. et fém.pl. : ‹çeluy›, ‹çęlle›, ‹ceus› et ‹çęlles›.

Avant de finir la longue discussion de la citation [323], justifions au passage la reconnaissance de Meigret sur l'usage de ‹çeluy-la› / ‹çetuy-la› ; comme nous l'avons dit, ‹*çeluy-la› « n'est pas bon français et est barbare » seulement parce que cette forme composée est incompatible avec la caractérisation d'une classe (‹çetuy […] qi sęrt Dieu›). À part ce cas particulier, sans aucune doute, il en admet l'usage :

> [324] Or est aussi dérivé du **démonstratif** ‹çęt› un autre que nous appelons ‹çetuy›, auquel le plus souvent nous ajoutons ‹çy› et ‹la› : comme ‹çetuy-çy l'a invęnté : ę çetuy-la, l'a executé›. (M1550b, f. 55 r° [H1980, p. 57])

En plus, d'après notre vérification textuelle avec l'édition d'Hausmann, la *Grammaire* contient 14 occ. de ‹çetuy-la›, 1 de ‹çetui-la› et 2 de ‹çeluy-la›. La forme composée du pronom démonstratif en soi n'est donc pas mise en cause.

Pour faire valoir l'importance métalinguistique du long passage qu'on vient d'étudier, nous dirions qu'il rassemble presque tous les éléments qui, autour du SN, contribuent à la

1285 Lecteurs de longue date d'A. (Martinet 1955), nous sommes sensibles aux caractéristiques de ses approche et motif. Pour n'en fournir qu'un ouvrage représentatif : *Économie des changements phonétiques* (1955).

1286 Cf. « § 126. Nom propre : disjonction de la signification et de la dénotation » et N1279.

1287 *Virtuel* revient à décrire la portée générale de toute formulation théorique ou définitoire. Pour l'information, Peletier publie, en 1554 chez Jean Tournes, l'*Algèbre départie an deus Liures*, où il développe les idées de l'*Arithmetica intégra* de Michael Stifel (1544). L'évènement est contemporain de la publication du *Dialogue Dę l'Ortografę e prononciation Françoeję* précédé d'une « Apologie a Lovis Meigret Lionnoes » (1550, 1555) Cf. G. Cifoletti 1995, 2006 ; Monferran 1999.

détermination / démonstration de ce SN. Dans la mise en évidence de celle-ci l'adverbe déictique a toujours joué un rôle. Dans le précédent « § 133. Pronom démonstratif simple, ou composé d'un adverbe déictique », nous avons vu que sa présence conditionne l'emploi des pronoms démonstratifs, simples ou composés. Dans le présent « § 134. Pronom démonstratif composé, suivi ou non d'une relative », il détecte d'abord l'unité du SN, ensuite l'extensibilité de la relative.

§ 135. Présentatif, son « désaccord » en personne

La configuration métalinguistique de cet objet est particulière parce que ses nombre et genre ne sont pas expressifs en comparaison avec *celui / celle / ceux / celles*. Paradoxalement, ce *démonstratif* est grammaticalement et référentiellement incertain ou indéterminé, comme en a dit Meigret, « le sens demeure suspendu »[1288]. Sur le présentatif (où le pronom démonstratif s'enchâsse), nous avons contribué deux examens[1289] et contribuons encore trois[1290], y compris le présent §. Voilà la pentalogie à ce sujet.

Nous étudierons ici de multiples tests que Meigret sollicite pour discerner le bon usage du présentatif. De 6 citations (M1550b f. 49 vº-51 rº [H1980, p. 52-53] ; de [325] à [330]) sont extraits les 23 exemples illustratifs afférents au pronom démonstratif ‹çe› / ‹ç'› enchâssé dans un présentatif (de Ⓐ à Ⓦ ; voir la page suivante).

Une statistique est intéressante au préalable : 16 sur 23 exemples sont considérés comme incongrus (nous y antéposons un astérisque *), avec un taux 69,57 %. Nous découvrons que, de manière générale, le grammairien adopte une attitude critique sur l'emploi du présentatif, parce que celui-ci provoque souvent le « désaccord » en personne entre sujet et verbe.

1288 Cf. cit. [317], p. 571. Le sens suspendu gêne la détermination (identification) des personnes référées par les pronoms démonstratifs, cf. « § 130. Démonstratifs indéterminés de la 3p : ‹çe›, ‹çeluy› et ‹il› ».

1289 Cf. « § 108. Verbe être en présence du démonstratif » et « § 109. Présentatif, objet nouveau et propre en français ? ». Nous y avons vu que la GN du verbe substantif peut entrer en conflit avec la capacité référentielle du pronom démonstratif.

1290 Cf. « § 121. Un schéma historique de la « personne » en reconfiguration : détermination, démonstration, dénotation », et « § 152. Approche (pro)nominale ② : ‹qi› et ‹qe› comme (pro)noms les plus généraux » (notamment cit. [365], p. 666).

Tableau 19 : Exemples et tests du présentatif dans le livre III

Exemples / tests	test de la forme interrogative	test de l'inversion	test du changement de temps	test de la négation	test de la plurasliation	anti-exemples
Ⓐ ‹qi a fęt çela ? moę : toę› [325]	(v)		Vpp			
Ⓑ ‹*moę l'ey fęt› [325]			Vpp			v
Ⓒ ‹*ç'ęt moę›, ‹*ç'ęt toę› [325]						v
Ⓓ ‹çe suys je›, ‹ç'ę' tu› [325]		v				
Ⓔ ‹je suys çe›, ‹tu ęs çe› [325]		v				
Ⓕ ‹*ęſſe moę›, ‹*ęſſe nous›, ‹*ęſſe vous ?› [326]	(v)					v
Ⓖ ‹ęſçe toę ? ęſçe il, ou Pięrre ?› [326]	(v)					
Ⓗ ‹*ęſçe toę qi as ouvert çete porte ?› [317]	v		Vpp			v
Ⓘ ‹*qi a ouvert çete porte ? ęſçe toę ?› [317]	v		Vpp			v
Ⓙ ‹*sera çe moę, toę, nous, vous, qi irons a Paris ?› [327]	v		futur		v	v
Ⓚ ‹*n'ęſſe pas moę, nous ? vous ? n'ęſſe pas eus ?› [327]	v			v	(v)	v
Ⓛ ‹*n'a çe pas été vous ? nous, moę, qi avons, avez fęt çela ?› [327]	v		Vpp	v		v
Ⓜ ‹*ç'ęt moę, ç'ęt toę, ç'ęt nous, vous› et ‹ç'ęt eus› [328]					v	v
Ⓝ ‹*çe n'ęt pas moę, toę, nous, vous et eus› [328]				v	v	v
Ⓞ ‹çe ne sont il' pas› [328]				v	v	
Ⓟ ‹çe n'ey je pas eté›, ‹çe n'a' tu pas eté›, ‹çe n'avon' nou' pas eté›, ‹çe n'a' vou' pas eté›, ‹çe n'ont il' pas eté› [328]			Vpp	v	v	
Ⓠ ‹*ęſçe {eſçe} toę qi as ouvęrt çete porte ?› mais ‹a' tu ouvęrt çete porte ?› [329]	v		Vpp			v
Ⓡ ‹*seras çe tu pas qi iras a Rome ?› mais ‹ira' tu pas a Rome ?› [329]	v		futur			v
Ⓢ ‹*n'ęſſe pa' vous qi ętęs {etes} la ?› mais ‹ętę' vou' pas la ?› [329]	v			v		v
Ⓣ ‹*qi ęt la ? ęſſe toę Pięrre ?› mais ‹qi ęt la ? ę' tu la Pięrre ?› [329]	v					v
Ⓤ ‹qi a fęt çela ? moę, toę, luy, nous, vous, eus› [330]	(v)				v	
Ⓥ ‹*ç'ęt moę, toę, luy, nous, vous, euz› [330]					v	v
Ⓦ ‹*çe sont eus, ou ils› [330]					v	v

Pour le grammairien, la plupart de difficultés dans la formation du présentatif proviennent du contact de celui-ci avec les pronoms personnels, notamment ceux aux 1ps et 2ps.

> [325] Or faut-il entendre que combien que ‹je› et ‹tu› soient proprement les nominatifs des première et seconde personnes : et que ‹moę› et ‹toę› soient de leurs cas et que par conséquence ils ne dussent point être surposés des verbes : que toutefois ils le peuvent être, conjoints à toutes autres personnes par les conjonctions ‹ę› ou ‹ou› : comme ‹toę ę moę le ferons› : ‹toę ou moę irons la› : ‹toę ę Pięrre ferez çela› : ‹toę›, ‹moę›, ‹ę eus le ferons›. Ils servent aussi quelquefois de surposés [en les] es réponses des interrogations : par telle condition qu'ils soient seuls sans verbe : comme Ⓐ **‹qi a fęt çela ? moę : toę›** : et non pas Ⓑ **‹*moę l'ey fęt›** : et encore moins Ⓒ **‹*ç'ęt moę›**, **‹*ç'ęt toę›** qui est une façon de parler incongrue : d'autant que toutes les fois que le surposé ou sousposé est première ou seconde personne et nominatif, le verbe substantif doit être de même : comme ‹je suis Pięrre›, ‹tu ę' Pięrre›. À la vérité aussi ils sont toujours le vrai surposé : car combien que nous disions Ⓓ **‹çe suys je›**, **‹ç'ę' tu›**[1291] : et que ‹je› et ‹tu› soient subséquents, ils sont toutefois, quant au sens, les vrais surposés : comme qui dirait Ⓔ **‹je suys çe›**, **‹tu ęs çe›** : ce que, de même, il faut entendre des pluriels. (M1550b, f. 49 vº-50 rº [H1980, p. 52)

Meigret postule d'emblée le principe formel : les formes toniques des pronoms personnels ‹moę› et ‹toę› sont interdites d'occuper la position sujet, dite *surposé* en termes du grammairien[1292]. En effet,

L'anti-exemple Ⓑ ‹*moę l'ey fęt› peut sembler un rappel trivial, mais il illustre le plus étroitement l'interdiction qui vient d'être formulée.

Les usages de Ⓒ ‹*ç'ęt moę› ou ‹*ç'ęt toę› sont « mauvais », car ils contrarient l'accord entre sujet et verbe. Il *faudrait* dire Ⓓ ‹çe suys je› ou ‹ç'ę' tu› ; nous mettons *faudrait*, car, à vrai dire, cela semble à titre indicatif. Notons une certain asymétrie dans la formulation de règles d'ici. Le grammairien interdit les formes tonique d'occuper la position sujet, mais il n'interdit pas que les formes sujets — « les nominatifs » — ‹je› et ‹tu› occupent la position « prédicative », dite *sousposé*. C'est pourquoi les exemples, Ⓓ ‹çe suys je› et ‹ç'ę' tu›, sont autorisés[1293].

1291 C'est la graphie alternative de ‹ęs›, verbe *être* à la 2ps.

1292 Nous passons de côté l'exception faite au cas de la conjonction, étant donné que le texte est explicite.

1293 Néanmoins, lorsqu'il est question de la 3p, Meigret laisse ouvert le choix entre formes sujet ou tonique : Ⓦ ‹çe sont eus, ou ils› (cf. cit. [330]).

Ⓔ ‹je suys çe› et ‹tu ęs çe› sont les tours forgés à but uniquement illustratif, consistent à gloser Ⓓ ‹çe suys je› ou ‹ç'ę' tu›[1294]. Leur caractère fictif serait d'autant plus net que si nous nous référons à la forme ‹çetuy-çy ęt Pięrre› (cf. cit. [277], p. 467) ; il fallait au moins formuler Ⓔ' ‹je suys çetuy-çy› ou ‹tu ęs çetuy-çy› pour être vraisemblable.

Au reste, deux exemples ‹je suis Pięrre› et ‹tu ę' Pięrre›, dont l'apport n'est très explicite ici, seront plus clairement élucidés quand ils sont comparés avec ‹*je ęt Pięrre› ou ‹*tu ęt Ian›[1295].

Dans le passage suivant, nous voyons que Meigret décompose ‹ęſçe› ou ‹ęſſe›, en essayant d'identifier leurs verbes enchâssés.

> [326] En commençant donc aux interrogatifs, je trouve que Ⓕ **‹*ęſſe moę›**, **‹*ęſſe nous›**, **‹*ęſſe vous ?›** sont locutions incongrues : et non pas **‹ęſſe toę›** : d'autant que ‹ęſſe› peut être seconde personne composée de ‹ęs› et **‹çe›**, <u>démonstratif</u>. Nous pouvons aussi dire qu'il peut être de ‹ęt› et **‹çe›**, étant le ‹t› tourné en ‹ſ› : et que par conséquence nous pouvons dire Ⓖ **‹ęſçe toę ? ęſçe il, ou Pięrre ?›** par deux ‹ſſ› ainsi : ni ne l'ai <u>écrit</u> par ‹ſ› et ‹çe› <u>démonstratif</u> que pour montrer que ‹ęſſe› n'est pas un mot simple qu'il faudrait confesser contenir en soi le singulier et pluriel : et davantage toutes les personnes pour sauver ces incongruités. (M1550b, f. 50 r°-50 v° [H1980, p. 52-53])

Il reprend implicitement Ⓓ ‹çe suys je› et ‹ç'ę' tu›. La locution ‹ęſſe toę› provient de l'inversion de ‹ç'ęs (tu)›[1296], et pour cette raison, est admissible. Là, les exemples Ⓕ ‹*ęſſe moę›, ‹*ęſſe nous›, ‹*ęſſe vous ?› ne le sont pas, parce que la séquence ‹ęſſe› ne peut pas correspondre aux verbes de ces pronoms. C'est une analyse du type morphonologique, dans laquelle le signifiant isolé, ‹ęſſe›, doit passer la considération grammaticale ou morphosyntaxique, pour connaître concrètement sa fonction[1297]. Cette importance accordée à la dimension de signifiant peut expliquer encore la prudence par la suite. Meigret n'exclut pas la possibilité que la chaîne sonore /ɛs/ est une combinaison de ‹ęt› (*être* à la 3ps) et ‹çe›. De fait, ce signifiant /ɛs/ est indistinctif.

Enfin de compte, la détermination de la personne référentielle préoccupe toujours Meigret. Leurs personnes étant soigneusement contrôlées, les exemples Ⓖ ‹ęſçe toę ? ęſçe il, ou Pięrre ?› illustre la légitité restrainte des emplois d'‹ęſçe›. Nous avons mis les exemples de Ⓕ

1294 Nous avons vu deux exemples comparables en domaine syntaxique. Il arrive à Meigret d'expliquer la voix active d'un verbe intransitif en mettant les formes problématiques comme ‹*j'ey venu a Rome› (cf. cit. [264]-❺, p. 441) ou ‹*je m'ey ęymé› (cf. cit. [268], p. 447).

1295 Cf. cit. [277], p. 467, et « § 109. Présentatif, objet nouveau et propre en français ? » de manière générale.

1296 La graphie ‹ę'› est une alternative de ‹ęs›, cf. N1291.

1297 Nous faisons allusion à ce que Martinet (1980 [1960], p. 17-21, 62) appelle la *double articulation*.

et Ⓖ sous le groupe du « test de la forme interrogative » (p. 594), parce que de manière générale, ils consistent à éliminer la formulation du présentatif à la 1ps. S'il reste possible pour la 2ps de forger ‹ęſſe toę›, cette forme inverse du présentatif, à partir de ‹ç'ęs (tu)›, tout cela est impossible pour la 1ps.

La complexité des tests augmente progressivement.

> [327] … comme Ⓗ ‹*ęſ**çe** toę qi as ouvert çete porte ?› ou bien Ⓘ ‹*qi a ouvert çete porte ? ęſ**çe** toę ?› Mais pour montrer plus clairement que ce ‹çe› est pronom, nous le voyons en ces autres interrogatifs incongrus : comme Ⓙ **‹*sera çe moę, toę, nous, vous, qi irons a Paris ?›** Nous en avons de même par ‹ne› : comme Ⓚ **‹*n'ęſſe pas moę, nous ? vous ? n'ęſſe pas eus ?›** Ⓛ **‹*n'a çe pas été vous ? nous, moę, qi avons, avez fęt çela ?›** Voilà quant aux interrogatifs, et si autres y a qui pèchent de même. (M1550b, f. 50 vº [H1980, p. 53)[1298]

Toujours, dans la mesure où ils n'ont pas un verbe en accord avec le sujet, ces exemples sont incongrus.

Ⓗ ‹ęſ**çe** toę qi as ouvert çete porte ?›
→ *être* à la 3ps … V à la 2p

Ⓘ ‹qi a ouvert çete porte ? ęſ**çe** toę ?›
→ V à la 3p … *être* à la 3ps … pron.[pers.] à la 2ps

Ⓙ ‹*sera çe moę, toę, nous, vous, qi irons a Paris ?›
→ *être* à la 3ps … V à la 2p

Ⓚ ‹*n'ęſſe pas moę, nous ? vous ? n'ęſſe pas eus ?›
→ *être* à la 2ps + pron.[pers.] aux 1ps / 1pp / 2pp / 3pp

Ⓛ ‹*n'a çe pas été vous ? nous, moę, qi avons, avez fęt çela ?›
→ *être* à la 3ps + 2pp / 1pp / 1ps … V aux 1pp / 2pp

Tous ces exemples sont classés sous le groupe du « test de la forme interrogative ». Ils augmentent successivement la complexité, chacun à sa façon : au temps présent, au passé composé ou au futur, avec ou sans la négation, au singulier ou au pluriel. Le problème est le même, c'est que leurs « désaccords » en personne entre sujet et verbe.

Le présentatif est jugé inconnu, même si dans son usage que nous dirons simple et typique.

1298 Lisons la phrase qui précède juste avant : « De vrai, nous connaissons que ‹çe› est là un pronom **démonstratif** : d'autant que le sens demeure **suspendu** : parce que ce que le pronom ‹çe› **démontre**, nous est **inconnu**, et pour tant il faut que cette clause soit subséquente à une autre qui la déclare, ou bien qu'une autre la suive : comme Ⓗ ‹*ęſ**çe** toę qi as ouvert çete porte ?› ou bien Ⓘ ‹*qi a ouvert çete porte ? ęſ**çe** toę ?› » (cf. cit. [317], p. 571)

> [328] Venons maintenant aux responsifs : comme Ⓜ **‹*ç’ęt moę, ç’ęt toę, ç’ęt nous, vous›** et **‹ç’ęt eus›** (les mieux avisés disent **‹çe sont ilz›**) et par négative Ⓝ **‹*çe n’ęt pas moę, toę, nous, vous et eus›** : pour lequel nous disons bien Ⓞ **‹çe ne sont il’ pas›** : et Ⓟ **‹çe n’ey je pas eté›**, **‹çe n’a’ tu pas eté›**, **‹çe n’avon’ nou’ pas eté›**, **‹çe n’a’ vou’ pas eté›**, et **‹çe n’ont il’ pas eté›**. Pour donc remédier à ces incongruités, il faut premièrement entendre que combien qu’elles fussent congrues, elles ne seraient pas toutefois reçues entre les courtisans : par ce que nous les pouvons vider en langage plus propre, bref et plus élégant. (M1550b, f. 50 vº-51 rº [H1980, p. 53)

Après un test de la négation :

> Ⓞ ‹çe ne sont il’ pas›

Meigret augmente encore la complexité, en proposant à la fois les tests de la négation, du passé composé, et de toutes les personne.

> Ⓟ ‹çe n’ey je pas eté›, ‹çe n’a’ tu pas eté›, ‹çe n’avon’ nou’ pas eté›, ‹çe n’a’ vou’ pas eté›, ‹çe n’ont il’ pas eté›

Ⓟ représente une solution complète, suivant laquelle on peut produire à peu près toutes les formes du présentatif. Force est de constater que le sens du concret et l’esprit systématique de notre grammairien.

Au reste, à propos de ‹çe sont ilz› que « les mieux avisés disent », ce n’est pas une forme vraiment admise. Nous pensons que Meigret voudrait dire simplement que cet usage est « moins » mauvais que les autres. Il toutefois reste un tour déconseillé[1299].

Le passage suivant décèle l’attitude de bas chez Meigret sur la forme interrogative du présentatif.

> [329] Et pour commencer aux interrogatifs : qui ne confessera que cette façon de parler ‹a’ tu ouvęrt çete porte ?› ne soit plus propre et plus élégante que Ⓠ **‹*ęſçe {eſçe} toę qi as ouvęrt çete porte ?›** et pour Ⓡ **‹*seras çe tu pas qi iras a Rome ?›** cette autre : ‹ira’ tu pas a Rome ?› et ainsi des autres personnes : comme ‹ętę’ vou’ pas la ?› pour Ⓢ **‹n’ęſſe pa’ vous qi ętęs {etes} la ?›** et pour **‹qi ęt la ? ęſſe toę Pięrre ?›** Ⓣ **‹qi ęt la ? ę’ tu la Pięrre ?›** Finalement toutes ces interrogations se doivent plutôt faire par le verbe significatif de l’action ou passion dont nous nous enquérons que par cette longue circuition de langage : comme, si je me veux enquérir à quelqu’un s’il dit ou fait quelque chose, je dirai plutôt ‹a’ vou’ parlé a Pięrre ?› ‹a’ vou’ fęt çela ?› que ‹ęte vous çeluy qi avez parlé a Pięrre ?› ou ‹ętes vous çeluy qi avez fęt çela ?› (M1550b, f. 51 rº [H1980, p. 53)

1299 Nous verrons Ⓦ ‹*çe sont eus, ou ils› (cf. cit. [330]).

Il vaut toujours mieux qu'on exprime ces questions sans utiliser le petit mot interrogatif. Notons que l'exigence identificatoire de la personne référentielle[1300] chez Meigret conduit lui-même à préférer le temps du passé composé. En effet, dès le premier exemple Ⓐ ‹qi a fęt çela ? moę : toę› (cit. [325]), le grammairien présuppose qu'il s'agit d'un événement passé et d'identifier son acteur[1301].

Enfin, la prédilection que le grammairien a pour la réponse (monosyllabique) par un pronom personnel tout court semble porter un « coup fatal » à l'emploi du présentatif.

> [330] Or, quant aux réponses affirmatives, ‹moę›, ‹toę›, ‹luy›, ‹nous›, ‹vous›, ‹eus› sont fort usités en notre langue, suppléant le verbe par lequel est faite l'interrogation par ‹qi›, nom interrogatif : comme Ⓤ **‹qi a fęt çela ? moę, toę, luy, nous, vous, eus›** : pour Ⓥ **‹*ç'ęt moę, toę, luy, nous, vous, euz›** : ou Ⓦ **‹*çe sont eus, ou ils›**. (M1550b, f. 51 rº [H1980, p. 53)

Il suffit d'énoncer un mot au lieu d'une phrase[1302]. Pour Meigret, le présentatif semble ne pouvoir rien servir. Et si l'on voudrait exprimer une réponse négative ? C'est peut-être pourquoi la locution Ⓟ ‹çe n'ey je pas eté› est proposée.

En somme, le grammairien refuse de manière générale l'emploi du présentatif. Il n'en admet qu'un usage : l'accord strict en personne entre le sujet et le verbe, ex. Ⓞ ‹çe ne sont il' pas› ; Ⓟ ‹çe n'ey je pas eté›, ‹çe n'a' tu pas eté›, ‹çe n'avon' nou' pas eté›, ‹çe n'a' vou' pas eté›, ‹çe n'ont il' pas eté› (cf. cit. [328], p. 598)[1303]. Nous comprenons le souci de Meigret : le présentatif ne peut que détruire la règle de l'accord en personne.

Après tout, pour notre étude historique de la linguistique, nous avons clarifié l'attitude critique de Meigret sur le présentatif, et avons pu constater son application de multiples tests. En même temps, cela constitue un témoignage précieux concernant la réception hésitante, au début de la grammatisation du français, de ce nouvel objet[1304].

1300 Cf. « Chapitre VI. Déterminant en émergence ».

1301 L'exemple Ⓤ ‹qi a fęt çela ? moę, toę, luy, nous, vous, eus› qui vient par la suite confirme cette présupposition.

1302 Rappelons-nous l'autre passage qui confirme notre lecture : Ⓐ ‹qi a fęt çela ? moę : toę› (cf. cit. [325]).

1303 Quant aux Ⓓ ‹çe suys je›, ‹ç'ę' tu›, Ⓔ ‹je suys çe›, ‹tu ęs çe› (cit. [325]), et Ⓖ ‹ęſçe toę ? ęſçe il, ou Pięrre ?› (cit. [326]), leur formulation semble d'une valeur uniquement pédagogique.

1304 Cf. « § 109. Présentatif, objet nouveau et propre en français ? ».

§ 136. Table : collocations de ‹męme›

La fréquence de ‹męme› — en graphie réformée, et utilisé dans les exemples illustratifs — est particulièrement élevée dans le livre III ; il y en a 68 occ. mais seulement 4 dans le reste de la *Grammaire*[1305]. L'étude aussi intensive de ce petit mot est tout à fait singulier dans son temps[1306]. Nous proposons ici une classification de ces données, selon les types de collocations dans lesquelles cet item participe.

Dans le tableau suivant, le signe astérisque notifie qu'il s'agit d'un anti-exemple, c'est-à-dire, une séquence que Meigret désapprouve explicitement.

Il arrive que certains items, comme ‹ç'ęt le męme dont je vous ey parlé›, peuvent être classés plusieurs fois, parce qu'il implique à la fois le pronom démonstratif ‹ç'›, le déterminant défini ‹le›, et le pronom relatif ‹dont›.

Enfin, au sein de chaque type de collocation, l'ordre des items est établi selon deux critères : (1) du simple au complexe ; (2) leur parution linéaire. Par exemple, nous jugeons la complexité des items dans le groupe de « Démonstratif » :

çe çheval męme (dét.[démon.])

çet home męme (liaison euphonique du dét.[démon.])

çe męme (pron.[démon.])

çetuy-çy męme (pron.[démon.] + adv.[démon.])

ç'ęt le męme dont je vous ey parlé (pron.[démon.] + art.[déf.] à valeur pronominale + pron.[rel.])

occ.	*Item*	**Source (M1550b [H1980])**
Nom propre		
1 [335]	**le Pięrre męme*	(f. 61 r° [p. 63])
2 [335]	*le męme Pięrre*	(f. 61 r° [p. 63])
1 [335]	*la męme Iane*	(f. 61 r° [p. 63])
1 [334]	*j'ey çe jourd'huy vu Pięrre, qe męmes je deziroę voęr*	(f. 61 v° [p. 64])
1 [331]	*Pięrr' a eté a Rome : le męme Pięrr' ęn ęt revenu*	(f. 60 v° [p. 63])
1 [331]	*du męme Pięrre*	(f. 61 r° [p. 63])
Démonstratif		
1 [332]	**çil-męme*	(f. 61 r° [p. 64])
1 [314]	*çe çheval męme*	(f. 61 v° [p. 64])
1 [336]	*çet home męme*	(f. 61 v° [p. 64])
1 [332]	*çe-męme*	(f. 61 r° [p. 64])
1 [332]	*çeluy-męme*	(f. 61 r° [p. 64])
1 [332]	*çetuy-çy-męme*	(f. 61 r° [p. 64])
1 [331]	*ç'ęt le męme dont je vous ey parlé*	(f. 60 v° [p. 63])
Article défini		
1 [335]	*l'home męme, la fame męme*	(f. 61 r° [p. 63])
1 [335]	*le męm' home, la męme fame*	(f. 61 r° [p. 63])
1 [335]	*le męme Pięrre*	(f. 61 r° [p. 63])
1 [335]	*la męme Iane*	(f. 61 r° [p. 63])
1	*le-mięn męme*	(f. 61 v° [p. 64])
1 [331]	*Pięrr' a eté a Rome : le męme Pięrr' ęn ęt revenu*	(f. 60 v° [p. 63])

1305 3 occ. qui se trouvent dans le livre I (M1550b, f. 20 r° [H1980, p. 22]), et 1 occ. dans le livre IV (M1550b, f. 77 r° [H1980, p. 80])

1306 Meigret est le grammairien qui étudie le plus intensivement « même » au XVIe siècle. La base Classiques Garnier Numérique ne permet ni de configurer un corpus uniquement d'exemple, ni de neutraliser la variété graphique (*même*, *męme*, *memę*, *mesme*, *meſme*, etc.). Cette base peut néanmoins en donner une idée approximative : Meigret utilise 268 fois « même », Palsgrave (1530) 127 fois, Bosquet (1586) 57 fois, etc. Le grammairien lyonnais domine de loin les autres. Quant à nos données, les items commentés et les énoncés illustratifs sont balisés et donc exploitables notre édition M1550b.

occ.	*Item*	**Source (M1550b [H1980])**
1 [331]	*du męme conseil* *ao męme conseil* *dę' męmes homes* *ao' męmes homes* *de la męme fame* *a la męme fame* *dę' męmes fames* *ao' męmes fames*	(f. 61 r° [p. 63])
1 [331]	*du męme Pięrre*	(f. 61 r° [p. 63])
1 [331]	*ç'ęt le męme dont je vous ey parlé*	(f. 60 v° [p. 63])
Personnel ou possessif [1307]		
2	*moę-męmes*	(f. 51 v° [p. 54])
1	*je l'ey fęt moę-męmes*	(f. 51 v° [p. 54])
1 [332]	*je-męme*	(f. 61 r° [p. 63])
1 [332]	*moę-męme*	(f. 61 r° [p. 63])
1 [332]	**me-męme*	(f. 61 r° [p. 64])
2 [332]	*toę-męme*	(f. 48 v° [p. 51])
1 [332]	*toę-męmes*	(f. 51 v° [p. 54])
1 [332]	**tu-męme*	(f. 61 r° [p. 64])
1 [332]	**te-męme*	(f. 61 r° [p. 64])
2 [332]	*luy-męme*	(f. 48 v° [p. 51])
1	*luy-męmes*	(f. 51 v° [p. 54])
1	*ſoę-męme*	(f. 61 r° [p. 64])
1 [332]	**se-męme*	(f. 61 r° [p. 64])
1 [332]	**il-męme*	(f. 61 r° [p. 64])
2 [332]	*nou'-męmes*	(f. 51 v° [p. 54])
2 [332]	*vou'-męmes*	(f. 51 v° [p. 54])
2 [332]	*eu'-męmes*	(f. 51 v° [p. 54])
1 [332]	*leur-męme*	(f. 61 r° [p. 64])
1 [333]	*le mięn męme*	(f. 61 v° [p. 64])
1 [333]	*no' męmes biens*	(f. 61 v° [p. 64])
1 [333]	*mon męme*	(f. 61 v° [p. 64])
1 [333]	*no' biens męmes*	(f. 61 v° [p. 64])
1 [333]	*mon bien męme*	(f. 61 v° [p. 64])
Pronom relatif		
1 [334]	*j'ey çe jourd'huy vu Pięrre,* ***qe męmes*** *je deziroę voęr*	(f. 61 v° [p. 64])
1 [334]	*j'ey fęt du bien* ***a qi męmes*** *il le falloęt fęre*	(f. 61 v° [p. 64])
1 [334]	***aoqel męme***	(f. 61 v° [p. 64])
1 [331]	*ç'ęt* ***le męme dont*** *je vous ey parlé*	(f. 60 v° [p. 63])
1 [334]	***leqel męme***	(f. 61 v° [p. 64])
Préposition		
1 [331]	*du męme conseil* *ao męme conseil* *dę' męmes homes* *ao' męmes homes* *de la męme fame* *a la męme fame* *dę' męmes fames* *ao' męmes fames*	(f. 61 r° [p. 63])
1 [334]	*j'ey fęt du bien* ***a qi męmes*** *il le falloęt fęre*	(f. 61 v° [p. 64])
1 [334]	*aoqel męme*	(f. 61 v° [p. 64])
1 [331]	*du męme Pięrre*	(f. 61 r° [p. 63])
1 [331]	*de męme conseil* *a męme conseil* *a męmes homes* *de męmes fames* *a męmes fames*	(f. 61 r° [p. 63])

1307 Nous soulignons les items qui sont recouverts par le *Tableau 13 : Pronoms personnels dans le livre III* (p. 352), dans lequel, nous nous contentons de montrer la complétude des items enregistrés sous cette classe. Seuls les derniers cinq items ne le sont pas, ils relèvent soit des pronoms possessifs soit des déterminants possessifs.

Nous nous proposons de mettre en perspective en quoi le nom propre (sa disjonction de la signification et de la dénotation, sa sûreté référentielle[1308], et son comportement modèle du point de vue morpho-syntaxique) et l'item « même » (sa conception, et son rôle révélateur du syntagme) dans la *Grammaire* concourent à faire émerger l'espace déterminatif. Ces deux objets bornent et détectent l'expansion du SN : l'un en est le noyau, l'autre la bordure. Le déterminant en tant que pan le plus externe de cette expansion permet de tracer le contour définitoire de la classe nominale. En effet, plus la linguistique du français se détache de la linguistique du latin, plus elle aura à faire face à ce fait en apparence paradoxale : il faut chercher la définition (fonctionnelle, ou effective) du « nom » (ses classe et nature) en travaillant à ses marges. Ce sont, par exemple, le mixte du déterminant et du pronom comme « même » et, plus loin, le pronom relatif comme « qui »[1309], etc.

Méthodologiquement parlant, nous allons observer les collocations de « même » dans le livre III (« § 136. Table : collocations de ‹męme› »), autrement dit, nous poursuivrons les trajets de ce mixte du déterminant et du pronom tel que Meigret l'engage pour son étude des pronoms. Expliquer leurs quelques curiosités ou / et modernités — en nous référant, bien sûr, à leurs raisonnements accompagnés —, c'est découvrir dans quelle mesure on doit l'émergence du déterminant à ce grammairien.

1308 Qui est traditionnellement supérieur à celle du pronom personnel (ex. face au SN *ton oncle*, le locuteur est censé savoir qui est *tu*), à celle du démonstratif (en tant que pronom ou déterminant), et à celle du nom commun à l'article défini (puis à l'article indéfini).

1309 Meigret est le grammairien qui étudie le plus abondamment le « relatif » dans le XVIe siècle. Cf. N1464.

§ 137. Le réitératif ‹męme› et l'article qui se transfère …

Comme nous venons de le voir, Meigret contribue une étude riche sur les collocations dans lesquelles la particule ‹męme› peut participer. Cette particule peut être en contact avec le nom propre, le déterminant démonstratif, l'article défini, les pronoms personnel ou possessif, le pronom relatif, ou la préposition. Dans le présent §, nous découvrons que ce ‹męme› qu'il appelle réitératif participe à l'émergence de l'espace déterminatif. Nous aborderons successivement trois points :

> Ⓐ Le statut inclassable du réitératif ‹męme› parmi les PdD existantes. Il ressemble tantôt à un N, tantôt à un pron., tant à un adv.. Il est une fissure d'où se dégage l'espace déterminatif, et qui exige un réaménagement des classes des mots (et leur redéfinition). Nous pouvons nous en représenter le processus par N / pron. / adv. ?→ dét..
>
> Ⓑ Une description très minutieuse des aptitudes combinatoires que Meigret contribue au réitératif ‹męme›
>
> Ⓒ L'espace déterminatif dans lequel le réitératif ‹męme› et l'article[1310] entretiennent un rapport de concurrence et occupent chacun sa place.

De manière générale, il convient de rappeler une connaissance tacite qu'on a sur cette particule ‹męme› : sa présence implique *in prasentia* ou *in absentia* un article défini. En effet, on énonce *même* toujours pour signaler une certaine reprise, ou un SN référentiellement bien défini, ou une confirmation d'identité (auto-réflexivité).

‹Męme› est avant tout considéré comme un type de pronom.

Ⓐ Inclassable, vers déterm.
Ⓑ Aptitudes combinatoires
Ⓒ Espace déterminatif
Plan (p. 603)

> [331] Reste le **pronom** ‹**męme**›, **réitératif** de la même personne, soit nom ou pronom : et qui seul peut avec les articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs› être mis en clause avec le nom qu'il représente : comme ‹Pięrr' a eté a Rome : le **męme** Pięrr' ęn ęt revenu : ç'ęt le **męme** dont je vous ey parlé›. Lors aussi il reçoit les prépositions qui servent tant aux masculins que féminins que singulier que pluriel, selon que le peuvent porter les noms qu'il représente, soit exprimé ou non : comme ‹du **męme** Pięrre, de **męme** conseil, du **męme** conseil, a **męme** conseil, ao **męme** conseil, dę' **męmes** homes, a **męmes** homes, ao' **męmes** homes, de la **męme** fame, a la **męme** fame, dę' **męmes** fames, de **męmes** fames, a **męmes** fames, ao' **męmes** fames› : et ainsi des autres selon que le sens le requiert. (M1550b, f. 60 v°-61 r° [H1980, p. 63])

1310 Qui peut « se transfére[r] au nom précédent », cf. cit. [335], p. 606).

La définition du pronom ‹męme› peut déceler une influence plutôt de Priscien. D'après Lagarde (1985, p. 265), « la notion de personne est une propriété définitoire du pronom » pour cet artigraphe latin, tandis qu'elle est principalement un accident pour Donat. En plus, deux artigraphes divergent sur la question de savoir comment classer *q*uis et *qui* : un nom ou un pronom ?[1311] Probablement grâce à une telle zone grise, Meigret décrit que ‹męme› réitère la personne soit d'un nom soit d'un pronom. Il n'est tout au moins pas gêné par la division des deux PdD.

Réitératif décrit bien l'activité de la particule que nous appellerions *adverbe augmentatif* : elle réactualise un SN avec un sens d'effet emphatique, plutôt que de le remplacer (comme un pronom personnel *il* pronominalise le SN) ou d'y renvoyer (comme *celui-ci* oriente le regard du lecteur au SN précédemment évoqué). Le *réitératif* ne dit justement pas l'anaphorique ou le *relatif* en termes du grammairien.

Comparable au démonstratif ‹çe› syncrétique du pronom et du déterminant[1312], la particule ‹męme› peut participer à un SN (*‹le męme Piẹrr'›*, avec un nom suivi), mais aussi assumer lui-même un SN (*‹le męme (dont je vous ey parlé)›*, sans un nom suivi). Elle est tantôt un déterminant, tantôt un pronom. Plus loin, nous verrons que, quand elle est mise côte à côte avec les pronoms relatifs, les adjectifs et pronoms possessifs, son comportement s'avère parfois adjectival[1313], et non moins adverbial[1314]. Elle embrouille les frontières entre ces quatre PdD.

Meigret examine les aptitudes combinatoires de ‹męme›, en commençant par « les prépositions qui servent tant aux masculins que féminins que singulier que pluriel ». Ces prépositions sont celles contractées ou réduites (ex. ‹de męme conseil›, ‹a męme conseil›, ‹a męmes homes›, ‹de męmes fames›, ‹a męmes fames›), telles qu'elles sont observées dans leurs emplois. Elle témoigne à nouveau de l'approche distributionnelle du grammairien.

Ⓐ Inclassable, vers déterm.
Ⓑ Aptitudes combinatoires
Ⓒ Espace déterminatif
Plan (p. 603)

Le réitératif ‹męme› ne s'adjoint pas à toutes les formes des pronoms personnels.

> [332] Au surplus, ce pronom ‹męme› est toujours subsécutif à tous pronoms sans articles : comme ‹je-męme›, ‹moẹ-męme›, ‹toẹ-męme›, ‹ſoẹ-męme›, ‹luy-męme›, ‹nou'-męmes›,

1311 « *"Quis" et "qui" non sunt pronomina, sed potius nomina … Unde Donatus et Priscianus de hoc fuerunt contrarie opinionis, et adhuc moderni gramstici contrariantur super hoc plurimm.* » (Thurot, 1869, p. 173 ; nous citons de Lagarde 1985, p. 265).

1312 Cf. « § 131. Déterminant démonstratif en chrysalide : ‹çe› syncrétique et défectif ».

1313 Par exemple, ‹no'-męmes biens› (cit. [333]).

1314 Anticipons : « il sonne plus volontiers en adverbe pour **‹męmemẹnt›** » (cit. [334], p. 605).

‹vou'-męmes›, ‹eu'-męmes›, ‹çe-męme›, ‹çetuy-çy-męme›, ‹çeluy-męme›, ‹leur-męme› : et finalement tous autres. Surquoi il faut excepter ‹tu›, ‹me›, ‹te›, ‹ſe›, ‹il›, ‹çil› : nous ne disons point ‹*tu-męme›, ‹*me-męme›, ‹*te-męme›, ‹*ſe-męme›, ni ‹*il-męme›, ni ‹*çil-męme›. (M1550b, f. 61 rº [H1980, p. 64])[1315]

Nous pouvons résumer simplement le bon usage : avec les pronoms personnels, ‹męme› s'attache en principe aux formes toniques. L'examen passe ensuite sur les adjectifs ou pronoms possessifs.

[333] Au demeurant, nous disons **‹le mięn męme›**, **‹mon męme›**, **‹votre›**, **‹notre›**, **‹no' męmes biens›**, et **‹no' biens męmes›**, **‹mon bien męme›** : et ainsi de tous autres pronoms possessifs, tant masculins que féminins. (M1550b, f. 61 vº [H1980, p. 64])

Si dans les exemples ‹le mięn męme›, ‹mon bien męme› et ‹no' biens męmes›, le rôle de ‹męme› est réitératif ou emphatique, tel n'est pas explicitement le cas pour ‹no' męmes biens›. Nous dirions de ce dernier un adjectif restrictif, car il consiste à dire : *nos biens qui sont les mêmes (que …)*.

‹Męme› qui porte sur les pronoms relatifs semble agir comme un adverbe.

[334] Au demeurant, **‹qi›** et **‹qe›** ne le reçoivent pas si communément comme le relatif **‹qel›** : car nous disons (comme il me semble) plus communément **‹leqel męme›**, **‹duqel›**, **‹aoqel męme›**. Et si quelquefois il les suit, il sonne plus volontiers en adverbe pour **‹męmemęnt›** : comme **‹j'ey fęt du bien a qi męmes il le falloęt fęre›** : là où **‹męmes›** sert de **‹męmemęnt›** aussi tôt que de pronom comme en cet autre **‹j'ey çe jourd'huy vu Pięrre, qe męmes je deziroę voęr›**, pour **‹męmement›**. (M1550b, f. 61 vº [H1980, p. 64])

Pour signaler la fonction adverbiale de ‹męme›, Meigret introduit une forme indicative ‹męmemęnt›. Il semble que le réitératif ‹męme› joue le rôle adverbial, dans la mesure où il qualifie avec la relative le SN, ou qu'il met en avant cette relative. Au reste, c'est difficile d'expliquer pourquoi il doit vêtir de la forme au pluriel ‹męmes›.

Jusqu'ici nous avons vu la polyvalence de ‹męme› :

- Adjectivale dans ‹le męme Pięrr' ęn ęt revenu›, ‹no' męmes biens›.
- Pronominale dans ‹ç'ęt le męme [Pięrr'] dont je vous ey parlé›.

1315 Le trait d'union - est ajouté par nous, selon l'habitude actuelle. Nous le généralisons pour la cohérence de la mise en page et eu égard au raisonnement de Meigret, même si sa présence peut sembler bizzare dans les anti-exemples.

- Adverbiale dans ‹j'ey çe jourd'huy vu Pięrre, qe męmes je deziroę voęr›, ‹j'ey çe jourd'huy vu Pięrre, qe męmes je deziroę voęr›.

Nous allons voir que Meigret est conscient de ces différences fonctionnelles jusqu'à un certain point, et qu'il essaie de les démêler avec la description localisatrice.

Ⓐ Inclassable, vers déterm.
Ⓑ Aptitudes combinatoires
Ⓒ Espace déterminatif
Plan (p. 603)

Y aurait-il de différence entre ‹le męm' home›, ‹l'home męme› ? Cette différence, si elle existe, pourrait contribuer au démêlement des fonctions adjectivale et adverbale.

> [335] Au demeurant, il [= ‹męme›] se peut conjoindre aux noms propres, assis avant, avec les mêmes articles et prépositions : comme **‹le męme Pięrre›**, **‹la męme Iane›**, aussi fait-il aux noms appellatifs : mais s'il est subsécutif, l'article se transfère au nom précédent : comme **‹le męm' home, la męme fame›** : et **‹l'home męme, la fame męme›** : combien qu'on ne le trouve guère subsécutif aux noms propres : car nous disons plutôt **‹le męme Pięrre›**, que **‹*le Pięrre męme›** : d'autant que (comme nous avons ja dit) les propres noms n'ont point les articles **‹le›**, **‹la›**, **‹lęs›** sinon qu'en aucuns cas. (M1550b, f. 61 r° [H1980, p. 63])[1316]

La description localisatrice commence par une combinaison indubitable, art. + ‹męme› + Np, dans laquelle le groupe déterminant « assis avant » s'avère un agencement standard. Cette combinaison peut servir de modèle, dans la mesure où elle vaut également — « aussi fait-il aux noms appellatifs » — dans le cas du nom commun, art. + ‹męme› + Nc.

Pourquoi ‹*le Pięrre męme› est déconseillé ? Notons que *Pierre même*, qui n'est pas mentionné, est en principe recevable. Avant de répondre à cette question, il vaut mieux que nous prenons connaissance de deux derniers exemples illustratifs, ‹çe çheval męme› et ‹çet home męme›, pour ne pas échapper à l'économie générale du groupe déterminant.

> [336] Il faut aussi entendre que tous pronoms [i.e. pronom réitératif] qui peuvent se joindre ou requièrent être joints à leur nom, le peuvent entrejeter : comme **‹çe çheval męme›**, **‹çet home męme›**. (M1550b, f. 61 rº- 61 vº [H1980, p. 64])

Jusqu'ici 5 cas de figure sont donc explicitement examinés, et un cas implicitement :

‹le męme› + Nc ex. ‹le męm' home, la męme fame›

‹le męme› + Np ex. ‹le męme Pięrre›, ‹la męme Iane›

1316 Vers la fin, respectivement, du « § 126. Nom propre : disjonction de la signification et de la dénotation » et du « § 127. Nom propre : collocations (im)possibles avec l'article défini », nous avons mentionné que l'intervention de *même*, parmi d'autres moyens déterminatifs, brise la règle selon laquelle le nom propre est incompatible avec l'article.

‹le› + Nc + ‹męme› ex. ‹l'home męme, la fame męme›

*‹le› + Np + ‹męme› ex. ‹*le Pięrre męme›

‹çe› + Nc + ‹męme› ex. ‹çe çheval męme›, ‹çet home męme›

… *‹çe› + Np + ‹męme›, ou Ø + Np + ‹męme› ex. *Pierre même*

Meigret dirait Ø + Np + ‹męme›, *Pierre même* ? Quand nous nous représentons ces exemples illustratifs en série, c'est une conséquence qu'on peut déduire. Cette combinaison implicite semble d'autant plus la pièce de puzzle manquée que quand on a une vue globale de l'espace déterminatif, qui est ni nominal, ni pronominal, ni adverbial, mais un mixte. Nous avons vu qu'eu égard à cette économie, Meigret autorise la combinaison dét.[démon.] + Nc (ex. ‹çet home›), soit celle pron.[démon.] + adv.[déictique] (ex. ‹çetuy-çy›, ‹çetuy-la›), mais interdit leur concaténation en celle pron.[démon.] + adv.[déictique] + Nc / Np (ex. ‹*çetuy-çy home, çetuy-la Pięrre›), ou en celle pron.[démon.] + adv.[déictique] + Nc (ex. ‹*çetuy home›)[1317]. De même, *‹çe› + Np + ‹męme› et *‹le› + Np + ‹męme› d'ici démontrent que trois unités s'excluent dans leur rapport : l'adverbe augmentatif, le déterminant démonstratif ou défini, et le nom propre. Au fond, il s'agit d'une concurrence dans laquelle entrent trois unités porteuses de la définitidue ou / et référence ; leur enchaînement consécutif ramène une surcharge dans la description définie. Pour, la combinaison Ø + Np + ‹męme› est complète en sorte qu'elle est étanche.

Nous pouvons tirer un constat, ou au moins une hypothèse explicative : Meigret a été conscient d'une certaine structure restrictive ou déterminative. Le déterminant — que le grammairien appelle *réitératif* et classe provisoirement parmi les pronoms — est censé répondre à la question du type *lequel ?*[1318]. Le SN ‹le męme› + Np (ex. ‹le męme Pięrre›) est possible parce que le ‹męme› enchâssé est réductible à une relative restrictive. Il équivaut à dire *le Pierre qui est le même (dont j'ai parlé)*[1319] ; pour rappel, nous avons vu un autre exemple semblable, ‹no' męmes biens› ⟶ *nos biens qui sont les mêmes (que …)*.

Au contraire, le SN *‹le› + Np + ‹męme› (ex. ‹*le Pięrre męme›) n'est pas réductible à une structure restrictive et, plus précisément, il ne répond pas à la question du type *lequel ?*. En effet, ce ‹męme› joue ici le rôle d'un adverbe déictique. Imaginons dans la conversation téléphonique : *Est-ce que Pierre est là* ? — *C'est lui* ***même*** / *C'est Pierre lui-****même***. Après la haute définitude référentielle d'un nom propre ou d'un pronom personnel, l'adverbe *même* est

1317 Cf. cit. [311], p. 568, le point ❽ Espace déterminatif.
1318 Cf. « § 150. Approche (pro)nominale ⑨ : ‹leqel› ↔ ‹le› + ‹qel›, exigence identificatoire » et la prochaine « Section xix. Il y a articles et articles » de manière générale.
1319 Cf. ‹ç'ęt le męme [Pięrr'] dont je vous ey parlé› (cit. [331], p. 603).

un indicateur de l'auto-réflexivité (et non pas seulement d'une reprise). Il a une force déictique comparable au suffixe adverbial *-ci*[1320].

Pour conclure, la description minutieuse de ‹męme› en collocation avec tous les constituants possibles du SN, et son emplacement relatif à « l'article [qui] se transfère », appartiennent évidemment à la recherche de la détermination / démonstration chez Meigret. Ce réitératif ‹męme› est une particule qui défie la division de plusieurs PdD : nom, pronom, adjectif, et adverbe. Il décèle que au cas où il est difficile de déterminer la composition d'un SN, on peut ou on doit avoir recours à la structure d'une relative déterminative.

Le traitement du petit mot qu'est ‹męme› récapitule bien les grandes lignes du « Chapitre VI. Déterminant en émergence ». L'inventaire très complet des relatifs ou / et démonstratif dans le livre III de la *Grammaire* est corrélatif de la reconnaissance *de facto* des « déterminants » et de l'analyse de la structure déterminative. Ces « déterminants », qui ne s'appellent pas encore *de jure* ainsi, sont irréductibles aux PdD existantes. Leurs analyses amènent à une vision plutôt fonctionnelle, grâce à laquelle un item comme ‹męme› peut être polyvalent. Tout cela contribue à cerner ce qu'est un nom ou un SN en langue française. Au reste, on ne s'étonne pas que la désintégration du « nom » prend place dans le livre sur les « pronoms », puisque ses problèmes sont normalement rencontrés quand on a affaire aux expansions, substitutions, et déterminations (en personne ou sur la référence) de divers types du SN.

1320 Notre cadre n'exclut pas qu'on puisse examiner les phénomènes comme *ce Pierre-ci*, *ce Pierre-là*. Dans ce cas, il s'agit d'« exhausser » d'un degré de la définitude la construction d'un SN le + Np (+ rel.) par un rajout ce + Np + adv. [déictique] (+ rel.).

Section xix. Il y a articles et articles

§ 138. Table : artic- ∪ apostrophe-

Une note générale sur le plan de notre traitement des articles s'impose avant tout. Le « § 78. Article : préposer, être absent, articulé ou apostrophé » dans la « Section x. Parties du discours » ne peut servir que d'une introduction à la complexité des problèmes et des solutions afférents aux articles. Dans notre plan, son objectif est de relever plutôt littéralement ce que Meigret a *dit* des articles, avec les hésitations qui pourraient être significatives. Cette dimension discursive reste importante, mais elle ne suffit évidemment pas à montrer les efforts et les explorations que Meigret a faits sur l'article, sur son rôle parmi les déterminants, et sur ses comportements semi-pronominaux semi-déterminatifs.

Les discours métalinguistiques de Meigret sur l'article sont abondants. À l'aide des motifs [word="articl.*"%cd], [word="articul.*"%cd] et [word=" apostroph.*"%cd], nous avons relevé 121 données. Afin de faciliter la consultation de la table, nous les divisons en 4 groupes : (1) article-1º~97º ; (2) articuler-1º~4º ; (3) apostrophe-1º~8º ; (4) apostropher-1º~12º[1321].

81 sur 121 occ. sont citées, avec un taux 66,94 %. Il serait intéressant de consulter le prochain « § 139. Table : « sans article » », pour appréhender les études de Meigret sur la présence et l'absence de l'article.

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[49]	article-1º	il y peut entrevenir huit parties outre les	articles	: qui sont le nom, le pronom	(f. 19 rº [p. 21])
	article-2º	rien des huit parties, nous dépêcherons les	articles	. Des articles. Chap. VII.	(f. 19 vº [p. 21])
	article-3º	Des	articles	. Chap. VII. La langue française	(f. 19 vº [p. 21])

1321 *Articuler* et *apostropher* consistent à décrire deux processus de contraction : ‹du› est une préposition articulée (contenant un article), et ‹l'› un article apostrophé (arrêté par un apostrophe). Cf. cit. [207]-❹, p. 342.

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[204]	article-4º	La langue française n’a véritablement que deux	articles	du singulier : qui sont ‹le›	(f. 19 vº [p. 21])
[339]	article-5º	›, ils sont plus véritablement prépositions qu’	articles	et quelquefois ‹du› et ‹dęs	(f. 19 vº [p. 21])
[339]	article-6º	›, il se trouve souvent avant les	articles	‹le› et ‹la› :	(f. 19 vº [p. 21])
[339]	article-7º	pour tant ce serait redoublement d’	article	: comme ‹de l’home›,	(f. 19 vº [p. 21])
[339]	article-8º	‹la›, qui sont les vrais	articles	. Il faut donc noter que ‹le	(f. 19 vº [p. 21])
[338]	article-9º	la-męme›. Et faut noter que ces	articles	ont quelquefois quelque restriction approchant d’un certain	(f. 20 rº [p. 22])
[238]	article-10º	›, le nominatif n’a point d’	article	: comme ‹y a il home,	(f. 20 rº [p. 22])
[206]	article-11º	gouvernés par le verbe substantif peuvent être sans	article	: comme ‹je suis home ou fame	(f. 20 rº [p. 22])
[355]	article-12º	parce que ce serait répétition d’	articles	. De vrai, nous ne dirons pas	(f. 20 rº [p. 22])
[281]	article-13º	› ni ‹du› ne souffrent jamais	article	avant le nom qu’ils gouvernent, aussi	(f. 20 vº [p. 22])
[349]	article-14º	Les participes aussi reçoivent bien les	articles	quand ils prennent la vertu du nom :	(f. 20 vº [p. 22])
[350]	article-15º	, prenant nature de nom, reçoit l’	article	‹le› : comme ‹le boęre	(f. 20 vº [p. 22])
	article-16º	nous usons sans le propre nom et sans	article	: comme ‹Hurt’aopot›, ‹Fier	(f. 21 rº [p. 23])
[283]	article-17º	›, et lors plus, reçoit les	articles	‹le›, ‹la› :	(f. 28 rº [p. 30])
[283]	article-18º	un autre genre que le comparé, l’	article	est de même genre que lui, à	(f. 28 rº [p. 31])
	article-19º	simples en la langue française notés par l’	article	masculin ‹le› et par le féminin	(f. 34 rº [p. 37])
	article-20º	d’autres communs en signification sous le seul	article	de masculin ou de féminin : comme ‹	(f. 34 rº [p. 37])
	article-21º	: comme ‹lievre› qui sous l’	article	masculin signifie autant la femelle que le mâle	(f. 34 rº [p. 37])
	article-22º	‹lamproye› fait le semblable sous l’	article	féminin : ‹Heron› sous le masculin	(f. 34 rº [p. 37])
	article-23º	nombre singulier, ni ne peut souffrir l’	article	‹le›, ni le nom numéral	(f. 37 vº [p. 41])
	article-24º	est ce ‹qęl› interrogatif toujours sans	article	: là où, relatif, il n’	(f. 45 vº [p. 48])

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
	article-25º	d’ordre ni n’est jamais sans les	articles	‹le›, ‹la›,	(f. 46 rº [p. 48])
[368]	article-26º	, ‹ſoę› ne reçoivent point les	articles	‹le›, ‹la›,	(f. 53 rº [p. 55])
[223] [237]	article-27º	›, ‹par› qu’aucuns appellent	articles	, je les poursuivrai toutefois ici selon elles	(f. 53 rº [p. 55])
[223]	article-28º	Combien que je trouve bien étrange que deux	articles	s’entresuivent : car nous disons ‹par	(f. 53 rº [p. 55])
[223]	article-29º	par la fame› : joint que les	articles	sont proprement démonstratifs de genre et non pas	(f. 53 rº [p. 55])
[223]	article-30º	autrement, je dirai que toutes prépositions sont	articles	. Car, il n’y a non	(f. 53 rº [p. 55])
[223]	article-31º	, ‹du›, ‹dęs›	articles	: que ‹par›, ‹ęn	(f. 53 rº [p. 55])
[320]	article-32º	Au surplus ils ne reçoivent point les	articles	‹le›, ‹la›,	(f. 54 rº [p. 56])
[320]	article-33º	lors il est substantif sans pluriel et sans	article	: là où ‹çęt› n’est	(f. 54 rº [p. 56])
	article-34º	et ‹çela› ne reçoivent point les	articles	‹le›, ‹la›,	(f. 54 vº [p. 57])
[311]	article-35º	Au demeurant, ils ne souffrent point les	articles	‹le›, ‹la›,	(f. 55 rº [p. 57])
[323]	article-36º	reste, il n’est point noté des	articles	‹le›, ‹la›,	(f. 55 rº [p. 57])
[216]	article-37º	› Au demeurant, il souffre bien l’	article	‹le› de sorte que nous pouvons	(f. 56 rº [p. 58])
[372]	article-38º	qui ne souffre non plus qu’eux aucun	article	, faisant son pluriel comme les noms :	(f. 56 vº [p. 59])
[363]	article-39º	Au demeurant, il ne reçoit point d’	articles	ni relatif, ni interrogatif : souffrant les	(f. 56 vº [p. 59])
[367]	article-40º	qe› ne reçoit point les prépositions ni	articles	ni substantif ni relatif : il n’est	(f. 57 rº [p. 59])
	article-41º	qel› qui ne peut être sans son	article	‹le› : ni son féminin ‹	(f. 57 rº [p. 60])
[288]	article-42º	, relatif, n’est point sans l’	article	‹le›, quand il est gouverné	(f. 57 vº [p. 60])
	article-43º	féminin ‹laqęlle›, il garde son	article	après toutes prépositions qu’il peut recevoir :	(f. 57 vº [p. 60])
[246]	article-44º	. Son pluriel, toutefois, garde l’	article	‹lęs› au nominatif et à l’	(f. 57 vº [p. 60])
[371]	article-45º	› et ‹aos› en bannissant l’	article	‹lęs›, ce que de même	(f. 57 vº [p. 60])
[361]	article-46º	ce ‹qel› en interrogations avec l’	article	‹le› : comme ‹leqel ęſçe	(f. 58 rº [p. 60])
	article-47º	, et lors il n’a point d’	article	: et si n’est point sans son	(f. 58 rº [p. 61])

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
	article-48º	même féminin que le relatif : mais sans	article	, tant sans préposition qu'avec : ni	(f. 58 rº [p. 61])
	article-49º	Au reste, ils ne reçoivent point d'	articles	, ni les prépositions ‹du›,	(f. 59 rº [p. 61])
[249] [344]	article-50º	possessifs, ils ne sont guère sans les	articles	‹le›, ‹la›,	(f. 59 rº [p. 61])
[249] [344]	article-51º	) avec le verbe substantif leur ôtent les	articles	: comme ‹çetuy-çy ęt tien›,	(f. 59 rº [p. 62])
[249] [280] [344]	article-52º	possessifs gouvernent les verbes, ils requièrent les	articles	: comme s'il est question de mon	(f. 59 vº [p. 62])
[249] [280] [344]	article-53º	des relatifs, ils n'auront point d'	articles	: comme ‹j'ey dę' biens qe	(f. 59 vº [p. 62])
[344]	article-54º	que nous leur ajoutons leur substantif, les	articles	y sont nécessaires : comme ‹le mien	(f. 59 vº [p. 62])
[344]	article-55º	‹ſien› masculins ne souffrent point d'	article	avec les prépositions ‹du› et ‹	(f. 59 vº [p. 62])
[344]	article-56º	peuvent recevoir, ils désirent un entrejet des	articles	: comme ‹par›, ‹pour	(f. 59 vº [p. 62])
[344]	article-57º	, ils ne souffrent jamais préposition sans leur	article	: fors ‹dęs› et ‹aos	(f. 59 vº [p. 62])
[347]	article-58º	commun genre : et que, quant aux	articles	, ils font de même que ‹mien	(f. 60 rº [p. 62])
	article-59º	›), ils ne souffrent point d'	articles	: de sorte que nous disons ‹notre	(f. 60 rº [p. 63])
	article-60º	›, au demeurant, est relatif sans	article	ni préposition, tout ainsi que ‹qe	(f. 60 vº [p. 63])
[331]	article-61º	pronom : et qui seul peut avec les	articles	‹le›, ‹la›,	(f. 60 vº [p. 63])
[335]	article-62º	propres, assis avant, avec les mêmes	articles	et prépositions : comme ‹le-męme Piętre›	(f. 61 rº [p. 63])
[335]	article-63º	: mais s'il est subsécutif, l'	article	se transfère au nom précédent : comme ‹	(f. 61 rº [p. 63])
[335]	article-64º	) les propres noms n'ont point les	articles	‹le›, ‹la›,	(f. 61 rº [p. 63])
[332]	article-65º	› est toujours subsécutif à tous pronoms sans	articles	: comme ‹je-męme›, ‹moę-męme	(f. 61 rº [p. 63])
	article-66º	et nombre comme les noms, souffrant les	articles	et prépositions sans aucune différence de personnes ni	(f. 100 vº [p. 98])
	article-67º	non plus que les noms, que par	articles	et prépositions : quand ils sont conjoints aux	(f. 103 vº [p. 101])
	article-68º	et absolument, ils ne reçoivent point d'	article	, ayant assez souvent la préposition ‹ęn	(f. 103 vº [p. 101])
[351]	article-69º	prenant nature de nom, reçoivent bien les	articles	et prépositions : comme ‹l'amant vęrt	(f. 103 vº [p. 101])

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[261]	article-70º	ont estimé aucunes d'elles n'être qu'	articles	, qui sont ‹de›, ‹	(f. 119 vº [p. 114])
[207]	article-71º	qui consomment l'‹e› de l'	article	‹le›, ne souffrent jamais le	(f. 120 rº [p. 115])
[207]	article-72º	tous ceux qui sont par voyelle avec l'	article	‹le›, cela toutefois ne se	(f. 120 rº [p. 115])
[207]	article-73º	cela toutefois ne se peut faire si l'	article	‹le› n'est apostrophé. Parquoi	(f. 120 rº [p. 115])
[302]	article-74º	ceux qui peuvent souffrir en leur nominatif l'	article	‹le› : comme ‹Treport›	(f. 120 vº [p. 115])
	article-75º	, si le pluriel est accompagné de l'	article	‹lęs› : non plus que ‹	(f. 121 vº [p. 116])
[208]	article-76º	‹ao› au singulier accompagné de l'	article	‹le› : ni ‹aos›	(f. 121 vº [p. 116])
	article-77º	les noms appellatifs commençant par voyelle sans l'	article	‹le›, pour le moins,	(f. 121 vº [p. 116])
	article-78º	féminin, le plus souvent il requiert l'	article	‹la› : combien qu'il peut	(f. 121 vº [p. 116])
[209]	article-79º	‹e› de ‹le›,	article	: combien qu'aussi il ne gouverne jamais	(f. 121 vº [p. 116])
	article-80º	vęrs lęs montaȵes› : et avec leurs	articles	ou sans article, selon que les noms	(f. 122 vº [p. 117])
	article-81º	› : et avec leurs articles ou sans	article	, selon que les noms ou autres parties	(f. 122 vº [p. 117])
[373]	article-82º	‹ęn› y peut être reçu avec	article	ou sans article : tout ainsi que ‹	(f. 123 rº [p. 118])
[373]	article-83º	y peut être reçu avec article ou sans	article	: tout ainsi que ‹dedans› :	(f. 123 rº [p. 118])
	article-84º	verbe local, nous ôterons plus élégamment les	articles	: comme ‹je m'ęn voęs ęn	(f. 123 vº [p. 118])
	article-85º	ils ne peuvent gouverner les masculins avec leur	article	: ce qu'au contraire fait la préposition	(f. 123 vº [p. 118])
[44]	article-86º	il puisse gouverner les féminins avec	article	: comme ‹ęn la męzon›,	(f. 123 vº [p. 118])
[44]	article-87º	›, il peut aussi les gouverner sans	article	: comme ‹il ęt ęn prizon›	(f. 123 vº [p. 118])
	article-88º	‹on le męn' ęn prizon› sans	article	: nous ne dirons pas toutefois ‹on	(f. 123 vº [p. 118])
[337]	article-89º	Il faut aussi entendre que la locution sans	article	est plus générale que celle qui est par	(f. 123 vº [p. 118])
[337]	article-90º	plus générale que celle qui est par l'	article	: à cette cause l'article exprès semble	(f. 123 vº [p. 118])
[337]	article-91º	par l'article : à cette cause l'	article	exprès semble être démonstratif :	(f. 123 vº [p. 118])

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
	article-92º	: et lors il ne requiert point d’	article	. Il est quelquefois adverbe ou	(f. 124 rº [p. 119])
	article-93º	ao’ limites› : ni ne souffre l’	article	‹lęs› non plus que ‹aoz	(f. 124 vº [p. 119])
[228]	article-94º	I. L’adverbe est une partie sans	article	, la signification duquel se joint communément aux	(f. 125 rº [p. 120])
	article-95º	la premiere foęs›, ‹ęn premier	article	›, ‹pour la seconde ręzon›	(f. 130 rº [p. 125])
	article-96º	une partie du langage, indéclinable, sans	articles	, et sans aucun gouvernement : conjoignant les	(f. 130 rº [p. 125])
[234]	article-97º	bien damnaçion pęrpetuęlle›. Au regard des	articles	‹le›, ‹la› :	(f. 141 rº [p. 138])
[207]	articuler-1º	vocables masculins commençant par consonante et n’étant	articulés	et tous ceux qui sont par voyelle avec	(f. 120 rº [p. 115])
[208]	articuler-2º	› : ni ‹aos› aux pluriels	articulés	de ‹lęs›. Nous ne disons	(f. 121 vº [p. 116])
[209]	articuler-3º	combien qu’aussi il ne gouverne jamais nom	articulé	. Nous disons bien ‹ao haręn›	(f. 121 vº [p. 116])
[210]	articuler-4º	. Et combien qu’aucuns adverbes soient quelquefois	articulés	, comme ‹le trop de biens le	(f. 125 rº [p. 120])
[320]	apostrophe-1º	nombre de celles qui ne peuvent souffrir l’	apostrophe	ou détour en aucuns vocables : car nous	(f. 54 rº [p. 56])
[230]	apostrophe-2º	, ‹ſa› sont sujets à l’	apostrophe	: parquoi la langue française les semble avoir	(f. 59 rº [p. 61])
[207]	apostrophe-3º	si l’article ‹le› n’est	apostrophé	. Parquoi nous ne pouvons dire ‹de	(f. 120 rº [p. 115])
[200]	apostrophe-4º	grave es deux syllabes, sinon que l’	apostrophe	ou détour pourra quelquefois élever la dernière au	(f. 133 vº [p. 129])
	apostrophe-5º	la connaissance. Et si la seconde s’	apostrophe	, elle suivra le ton de la syllabe	(f. 136 rº [p. 132])
	apostrophe-6º	n’est quand un dissyllabe précède qui soit	apostrophé	par le second : car alors ils prennent	(f. 136 rº [p. 132])
	apostrophe-7º	en se joignant au subséquent dissyllabe par l’	apostrophe	, elle forme un trisyllabe, tout ainsi	(f. 136 vº [p. 133])

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
	apostrophe -8º	d’admiration et interrogation : et de l’	apostrophe	. Chap. I. Or avons -nous	(f. 139 vº [p. 137])
[201]	apostrophe -9º	? Au regard du point de l’	apostrophe	ou détour qui dénote une voyelle ou consonante	(f. 140 rº [p. 137])
	apostrophe -10º	point à queue jeté au-dessus entre le mot	apostrophé	et son subséquent. Comme donc cette apostrophe	(f. 140 rº [p. 137])
[202]	apostrophe -11º	Comme donc cette	apostrophe	ait puissance de changer l’accent, je	(f. 140 rº [p. 137])
[231]	apostrophe -12º	étant la pénultime élevée. Or a l’	apostrophe	grande puissance et fréquente sur l’‹e	(f. 140 vº [p. 137])
[231]	apostrophe -13º	est pas universel : car les uns font	apostrophe	et les autres non : comme ‹une	(f. 140 vº [p. 137])
[232]	apostrophe -14º	n’ai point aperçu qu’il fasse jamais	apostrophe	en son précédent : comme ‹ęlle haissoęt	(f. 140 vº [p. 137])
[232]	apostrophe -15º	hurtera›. Le verbe en semblable fera	apostrophe	en ce qu’il gouvernera, aussi fera	(f. 140 vº [p. 137])
	apostrophe -16º	terminées en ‹e› bref souffrent l’	apostrophe	: comme ‹je mourroę plutót q’avoęr arjęnt	(f. 140 vº [p. 138])
	apostrophe -17º	deux points ronds ou point final, l’	apostrophe	n’a point de lieu. Il faut	(f. 140 vº [p. 138])
[233]	apostrophe -18º	les prononcer sans soupir précédent et lors l’	apostrophe	y est nécessaire : comme ‹Pięrr’ ę	(f. 141 rº [p. 138])
[234]	apostrophe -19º	ęlle›, ils ne font point d’	apostrophe	es verbes précédents par forme d’interrogatoire :	(f. 141 rº [p. 138])
[203]	apostrophe -20º	› et ‹t› souffrent souvent l’	apostrophe	en notre langue avant les consonantes, et	(f. 141 rº [p. 138])
[92]	apostrophe -21º	l’‹ę› ouuęrt, de l’	apoſtrophe	, ę dęs ſupęrfluites dę’ lęttres : le	(M1550b40p, f. 144 r°, « Lę’ plus notables correcçions »)

§ 139. Table : « sans article »

Meigret prête attention non seulement à la présence de l'article, mais aussi à son absence. Le présent § fournit l'occasion de vérifier globalement ce constat, en relevant 20 occ. par le motif [word="sans"%cd] []? []? [word="article.*"%cd]. Ce motif permet d'englober les expressions discontinues du thème, comme *sans les articles*, *sans son article*, *sans leur article*, etc.

10 sur 20 données sont citées, avec un taux de 50,00 %. De manière générale, cela démontre que Meigret prête attention à l'article en tant que trait environnemental. Le prédicat substantif (1º), le nom propre (2º), la préposition non contractée *à* (13º), la préposition comme ‹dedans› (15º), la lecture générique d'un nom commun (16º, 18º), et une PdD comme l'adverbe (19º) n'ont pas besoin de l'article, ou sont incompatible avec celui-ci. En revanche, le possessif (pronom ou adjectif ; 9º, 10º) et le pronom relatif et interrogatif ‹leqel› (7º) en réclament la présence.

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[206]	sansArt-1º	aussi gouvernés par le verbe substantif peuvent être	sans article	: comme ‹je suis home ou fame	(f. 20 rº [p. 22])
	sansArt-2º	dont nous usons sans le propre nom et	sans article	: comme ‹Hurt'aopot›, ‹Fier	(f. 21 rº [p. 23])
	sansArt-3º	Et est ce ‹qęl› interrogatif toujours	sans article	: là où, relatif, il n'	(f. 45 vº [p. 48])
	sansArt-4º	est interrogatif d'ordre ni n'est jamais	sans les articles	‹le›, ‹la›,	(f. 46 rº [p. 48])
[320]	sansArt-5º	et lors il est substantif sans pluriel et	sans article	: là où ‹çęt› n'est	(f. 54 rº [p. 56])
	sansArt-6º	relatif ‹qel› qui ne peut être	sans son article	‹le› : ni son féminin ‹	(f. 57 rº [p. 60])
[288]	sansArt-7º	qel›, relatif, n'est point	sans l'article	‹le›, quand il est gouverné	(f. 57 vº [p. 60])
	sansArt-8º	a même féminin que le relatif : mais	sans article	, tant sans préposition qu'avec : ni	(f. 58 rº [p. 61])
[249] [344]	sansArt-9º	›, possessifs, ils ne sont guère	sans les articles	‹le›, ‹la›,	(f. 59 rº [p. 61])
[344]	sansArt-10º	leurs féminins, ils ne souffrent jamais préposition	sans leur article	: fors ‹dęs› et ‹aos	(f. 59 vº [p. 62])

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
	sansArt-11º	Leur›, au demeurant, est relatif	sans article	ni préposition, tout ainsi que ‹qe	(f. 60 vº [p. 63])
[332]	sansArt-12º	męme› est toujours subsécutif à tous pronoms	sans articles	: comme ‹je-męme›, ‹moę-męme	(f. 61 rº [p. 63])
	sansArt-13º	au singulier les noms appellatifs commençant par voyelle	sans l'article	‹le›, pour le moins,	(f. 121 vº [p. 116])
	sansArt-14º	montaȵes› : et avec leurs articles ou	sans article	, selon que les noms ou autres parties	(f. 122 vº [p. 117])
[373]	sansArt-15º	› y peut être reçu avec article ou	sans article	: tout ainsi que ‹dedans› :	(f. 123 rº [p. 118])
[44]	sansArt-16º	prizon›, il peut aussi les gouverner	sans article	: comme ‹il ęt ęn prizon›	(f. 123 vº [p. 118])
	sansArt-17º	bien ‹on le męn' ęn prizon›	sans article	: nous ne dirons pas toutefois ‹on	(f. 123 vº [p. 118])
[337]	sansArt-18º	. Il faut aussi entendre que la locution	sans article	est plus générale que celle qui est par	(f. 123 vº [p. 118])
[228]	sansArt-19º	. I. L'adverbe est une partie	sans article	, la signification duquel se joint communément aux	(f. 125 rº [p. 120])
	sansArt-20º	est une partie du langage, indéclinable,	sans articles	, et sans aucun gouvernement : conjoignant les	(f. 130 rº [p. 125])

§ 140. Table : différents SN composés des articles

> Ces mots *le*, *la*, *les* sont, disons-nous des articles. Mais qu'est-ce que l'article ? S'il faut en croire l'Académie, qui en cela n'a fait que copier Lhomond : "l'article est un PETIT MOT". Pour trouver cette définition, l'Académie n'a sans doute pas eu besoin de recourir aux instruments astronomiques de l'Observatoire de Paris, car il est visible pour tous que l'article *le* n'est pas un gros mot. (Bescherelle (ainé) 1875, p. 345, *Dictionnaire national, t. 2*)[1322]

Au XIXe siècle, la définition de l'article, celle la plus répandue, reste vague. Il faut qu'on en recourt à une du siècle précédent. Tout comme Colombat l'a affirmé encore :

> En effet, si le terme *particula* est bien présent chez les grammairiens latins, il ne désigne pas encore le "petit mot" souvent jugé accessoire, mais difficile à classer, que les grammairiens de l'âge classique reconnaîtront. (Colombat 1999, p. 206)

Nous verrons dans ce § que Meigret a proposé une description déjà bien complète de l'article. À part les structures prépositionnelles de ‹du› (cf. « § 113. Table : structures des prépositions ‹de›, ‹du›, ‹dęs› ») et les collocations (im)possibles entre nom propre et article (cf. « § 127. Nom propre : collocations (im)possibles avec l'article défini »), nous énumérons 12 autres groupes ; chaque type de formalisation s'accompagne d'(au moins) un fragment illustratif.

Le groupement est établi à partir de 523 fragments, que nous avons extraits de la *Grammaire* en entier à l'aide des 8 requêtes (individuelles puis combinées dans une base) :

```
"‹" [word!="[‹›]"]* "un"%cd [word!="[‹›]"]+ "›"
"‹" [word!="[‹›]"]* "un[e'].?"%cd [word!="[‹›]"]+ "›"
"‹" [word!="[‹›]"]* "dę[s']"%cd [word!="[‹›]"]+ "›" —— ex. ‹dęs›, ‹dę'›
"‹" [word!="[‹›]"]* "l'"%cd [word!="[‹›]"]+ "›"
"‹" [word!="[‹›]"]* "le"%cd [word!="[‹›]"]+ "›"
"‹" [word!="[‹›]"]* "du"%cd [word!="[‹›]"]+ "›"
"‹" [word!="[‹›]"]* "la"%cd [word!="[‹›]"]+ "›"
"‹" [word!="[‹›]"]* "l[ęe][s']"%cd [word!="[‹›]"]+ "›" —— ex. ‹lęs›, ‹les›, ‹lę'›
```

Groupe est coloré en fond gris foncé, avec police blanche.

#, à l'intérieur d'un **groupe**, sert à classer ou étiqueter les sous-ensembles.

‹**Soulignage**› en gras dans le fragment indique, au cas où le passage est long, l'endroit dont il est question.

Enfin, une note brève sur l'article partitif, ‹du› ou ‹de la›. Contrairement à la séquence continue ‹du›, la suite discontinue ‹de la› nécessite une vérification manuelle dans les contextes, à l'aide de `"‹" [word!="[‹›]"]* "de" "la"%cd [word!="[‹›]"] + "›"` ; il n'y a que 3 occ. dans cet usage. L'article partitif est particulièrement complexe, car il peut impliquer un agent, un rapport de possession ou d'ensemble, une lecture plus ou moins spécifique du partitif, etc. C'est précisément pour dépouiller leurs données que nous avons établi cette table des SN composés des articles, qui est morphologiquement et sémantiquement complète. Son ampleur reflète aussi le traitement complet de Meigret à ce sujet.

1322 Les rééditions sont nombreuses, nous citons le 15e. Lire aussi dans sa *Réfutation complète de la Grammaire de MM. Noël et Chapsal …* (Bescherelle et Bescherelle 1838, p. 23) : « Régnier-Desmarais, Bussier, Port-Royal et l'académie de 1772 l'appelaient particule. Suivant Lhomond, Lévisac, l'abbé Guillon et Girault-Duvivier, c'est un petit mot. »

Formalisation	*Exemple*	Source (M1550b [H1980])
(1) art. + N [1323]		
art.[ind.mas.]	‹*un home, ou un çheval*›	(f. 27 vº [p. 30])
art.[ind.fém.]	‹*une lęttre*›	(f. 37 vº [p. 41])
art.[déf.mas.]	‹*le cors*›	(f. 20 rº [p. 21] ; cit. [205])
	‹*l'home*›	(f. 20 rº [p. 21] ; cit. [205])
art.[déf.fém.]	‹*la çhaleur*›	(f. 20 rº [p. 21] ; cit. [205])
art.[déf.pl.]	‹*lęs homes vivet*›	(f. 36 rº [p. 39])
	‹*tou' lę' pleurs*›	(f. 35 rº [p. 38])
# Cas de substantivation, qui est un peu complexe		
[1324]art.[ind.mas.] + adj.&adj.	‹*un couhart ę laçhe, ęt haí dęs jęns de bien*›	(f. 130 vº [p. 125])
(2) art. + adj. + N [1325]		
art.[ind.mas.]	‹*un gran' larron*›	(f. 23 rº [p. 25])
art.[ind.fém.]	‹*o qe voy la une belle męzon*›	(f. 132 rº [p. 127])
art.[ind.mas.] + adv. + adj. + N	‹*ç'ęt un tręssavant home*›	(f. 28 vº [p. 31])
(3) art. + N + adj.		
art.[ind.mas.]	‹*un home louçhe*›	(f. 34 rº [p. 37])
art.[ind.fém.]	‹*une fame louçhe*›	(f. 34 rº [p. 37])
art.[ind.pl.]	‹*il ęt dę' bętes saovajes*›	(f. 127 vº [p. 122] ; cit. [342])
art.[déf.mas.]	‹*le corbeao noęr*›	(f. 23 rº [p. 25])
	‹*l'animal ręzonable […]*›	(f. 22 rº [p. 24])
art.[déf.fém.]	‹*la nęje blanche*›	(f. 23 rº [p. 25])
art.[déf.pl.]	‹*aosi sont lę' fames ęymées*›	(f. 111 vº [p. 108])
# Dont la complexité augmente délibérément et progressivement [1326]		
art.[ind.mas.] + N + adv. + adj.(Vpp)	‹*un home bien avizé, il fęt bien sę' bezoñes*›	(f. 48 vº [p. 51])
art.[déf.mas.] + N + adj.(adv. + Vpp)&adj.(adv. + Vpp)	‹*l'home bien consideré, bien avizé*›	(f. 102 vº [p. 100] ; cit. [383])
art.[déf.mas.] + N + adv.[augmentatif]	‹*l'home męme, la fame męme*›	(f. 61 rº [p. 63] ; cit. [335])
art.[déf.mas.] + N + adj.&adj.&adj.&adj.&adj.&adj.	‹*L'home blanc franc fier preus gras fort.*›	(f. 135 vº [p. 132])
art.[ind.mas.] + N + adj.&adj.&adj.&rel.&rel.	‹*je vous ęnvoy' **un çheval grant, fort, ę hardy : leqel** j'ey longemęnt gardé, **ę duqel** çheval j'ey refuzé deus çęns […]*›	(f. 58 vº [p. 61])
art.[déf.mas.] + N + adj.&adj.&adj.&adj.	‹*l'home saje, grant, foęble, blanc […]*›	(f. 22 rº [p. 24])
art.[ind.mas.] + N + adj.&adj.&adj.&adj.(Vpp)	‹*un home bon, saje, prudęnt, ę avizé, a tousjours son recours a Dieu*›	(f. 142 rº [p. 139])
art.[déf.mas.] + N + adj.&adj.&adj.&adj.&adj.(Vpp)	‹*l'home bęl, bon, joyeus, blanc, ęymé*›	(f. 69 rº [p. 71])

1323 Cf. « § 147. Approche (pro)nominale ⑥ : article et nominalisation ».

1324 Le signe + signifie la concaténation qui s'incarne la plus souvent par un espace séparateur, cf. « Symboles des fonctions, des parties du discours, et des opérations » (p. 14)

1325 La collecte des données dans ce groupe semble moins complète, surtout par rapport au prochain groupe. On peut constater donc que dans un SN composé de l'article, l'épithète à gauche est moins de règle qu'elle est à droite ; une telle distribution demeure la nôtre. Par exemple, si *une fille jeune* ou *une mère belle* correspondent toujours à la structure art. + N + adj., *une jeune fille* ou *une belle mère* peut laisser entendre art. + N[figé], à savoir un statut social concernant une femme, qui est célibataire (ex. nom de *jeune fille*), ou qui est devenue mère du conjoint (pour l'autre conjoint) ; cf. Martinet 1980 [1960], p. 133. La constatation de Meigret témoigne de l'usage plus général de la postposition d'épithète.

1326 À travers ces tests de mise en évidence, on perçoit que Meigret a été assez sûr de son analyse de l'article. Une fois bien dégagé, le module de l'article est délibérément mis à l'épreuve dans toute une série de combinatoires plus complexes.

Formalisation	*Exemple*	Source (M1550b [H1980])
(4) art.[part.] + N + Ø / rel. / comp. ; art.[part.] + adj. [1327]		
# art.[part.mas] ‹du› *9 / ‹de l'› *1 # art.[part.fém] ‹de la› *3		
art.[part.] + N + rel.	*‹je manje **du** moton qe nous avons tué›*	(f. 19 vº [p. 21] ; cit. [339])
art.[part.] + adj.	*‹aoqel vous avez fęt **du** bien›*	(f. 57 rº [p. 60] ; cit. [288])
art.[part.] + adj.	*‹j'ey fęt **du** bien a qi męmes il le falloęt fęre›*	(f. 61 vº [p. 64])
art.[part.] + N	*‹ſi Ian avoęt **de l'**arjęnt, il seroęt malęzé a tenir›*	(f. 76 v° [p. 79] ; cit. [365])
art.[part.mas.] + N … art.[part.fém.] + N	*‹je manje **du** mouton, **de la** volalłe›*	(f. 120 vº [p. 115])
art.[part.] + N + comp.	*‹j'ey mis **du** broçhet, **de la** carpe dedans çet etang›*	(f. 121 rº [p. 115])
art.[part.mas.] + N + comp. … art.[part.fém.] + N + comp.	*‹j'ey mis ęn męs etables **du** mouton, **du** beuf, **de la** vaçhe›*	(f. 121 rº [p. 115])
art.[part.] + N + comp.	*‹on pourra nourrir ęn çęte tęrre **du** mouton, **du** beuf›*	(f. 121 rº [p. 116])
# art.[part.pl] ‹dęs› / ‹dę'› *9		
art.[part.mas.pl.] + N + comp. → lecture spécifique	*‹il y a **dęs** homes la dedans›*	(f. 19 vº [p. 21] ; cit. [339])
*art.[part.mas.pl.] + N → sens imparfait	*‹*je vous ęnvoye **dęs** homes, pour y avizer›*	(f. 58 vº [p. 61] ; cit. [343])
art.[part.mas.pl.] + N + comp. → lecture spécifique	*‹j'ey **dęs** homes a mon comandemęnt›*	(f. 121 rº [p. 116] ; cit. [341])
*art.[part.mas.pl.] + N + comp. → sens imparfait	*‹*il ęt **dęs** homes ęn çe monde›*	(f. 127 vº [p. 122] ; cit. [342])
art.[part.mas.pl.] + N + comp. → lecture spécifique	*‹il ęt **dę'** bętes saovajes›*	(f. 127 vº [p. 122] ; cit. [342])
art.[part.fém.pl.] + N + rel.→ lecture spécifique	*‹je vous ęnvoye **dę'** nouvęlles, lę'qęlles vous aorez pour aggreables : ę lę'qęlles sont bones›*	(f. 57 vº [p. 60])
art.[part.mas.pl.] + N + rel.→ lecture spécifique	*‹j'ey **dę'** biens qe tu attęns ętre tiens […]›*	(f. 59 vº [p. 62] ; cit. [249] [280] [344])
*art.[part.fém.pl.] + cardinal → sens imparfait	*‹*j'ey manjé **dę'** troę' vyandes›* [1328]	(f. 120 vº [p. 115] ; cit. [340])
art.[part.fém.pl.] + cardinal + N + rel. → lecture spécifique	*‹[j'ey manjé] **dę'** troęs viandes qe tu as apporté›*	(f. 120 vº [p. 115] ; cit. [340])

1327 Contrairement aux autres groupes, ce groupe établi de façon exclusive, parce que la forme ‹du› touche à tout un faisceau des problèmes relatifs aux prépositions contractées et articles partitifs. La recherche d'un éclaircissement de ces problèmes est à l'origine de notre inventaire des 523 fragments. Après que ces données sont dépouillées, deux tables partagent ces données de ‹du› : le « § 113. Table : structures des prépositions ‹de›, ‹du›, ‹dęs› » (sous la « Section xv. Gouvernance prépositionnelle »), et ce groupe (4) art.[part.] + N + Ø / rel. / comp. ; art.[part.] + adj. (à l'intérieur du présent « § 140. Table : différents SN composés des articles »). Nous aborderons l'article partitif aux « § 142. ‹du› article partitif → ‹de çe› » et « § 143. ‹dęs› article partitif → ‹de çęs› ».

1328 L'usage est déconseillé, en faveur de ‹[j'ey manjé] dę' troęs viandes qe tu as apporté›, cf. ‹je manje du moton qe nous avons tué›. Pour le sentiment épilinguistique de nos contemporains, le problème semble en partie tenir à l'incompatibilité *art.[part.pl.] + cardinal (ou *art.[ind.pl.] + cardinal).

Formalisation	*Exemple*	Source (M1550b [H1980])
(5) art. + dénombré [1329]		
art.[déf.mas.] + multiplicateur	‹*[…] le centuple grain*›	(f. 43 vº [p. 46])
art.[ind.mas.] + cardinal	‹*un million*›	(f. 40 vº [p. 44])
art.[ind.fém.] + cardinal	‹*une vinteine*›	(f. 38 rº [p. 41])
art.[déf.mas.] + cardinal	‹*le çẹnt*›	(f. 38 rº [p. 41])
art.[déf.fém.] + cardinal	‹*la vinteyne*›	(f. 38 rº [p. 41])
art.[déf.mas.] + ordinal	‹*le mille et unième*›	(f. 42 rº [p. 45])
art.[déf.fém.] + ordinal	‹*la dizieme*›	(f. 46 rº [p. 48])
art.[déf.pl.] + ordinal	‹*les deux millions et unième*›	(f. 42 rº [p. 45])
art.[déf.mas.] + ordinal.interrogatif	‹*le qantiem' ẹte' vous ?*›	(f. 46 rº [p. 48])
art.[déf.fém.] + ordinal.interrogatif	‹*la qantieme ẹte' vous ẹntre lẹ' dames ?*›	(f. 46 rº [p. 48])
art.[déf.pl.] + ordinal.interrogatif	‹*lẹ' qantiemes ẹte' vous ẹn no' rancs ?*›	(f. 46 rº [p. 48])
# Un cas particulièrement intéressant		
art.[déf.mas.] + ordinal	‹*Aristote a été* ***le premier qui*** *a le mieux écrit en Philosophie*›[1330]	(f. 41 rº [p. 44] ; cit. [359])
(6) art. + pron.[poss.] [1331]		
art.[déf.mas.]	‹*tu estimes beaocoup ton çheval, aosi fẹs je* ***le mien***›	(f. 47 vº [p. 50] ; cit. [345])
art.[déf.fém.]	‹*prẹs la miene*›	(f. 59 vº [p. 62] ; cit. [344])
art.[déf.pl.]	‹*avẹq lẹs siens*›	(f. 60 vº [p. 63])
# À valeur adjectivale		
art.[déf.fém.] + pron.[poss.] + N	‹*la mien' amour*›	(f. 59 vº [p. 62] ; cit. [344])
	‹*a la miene volonté*›	(f. 71 rº [p. 74])
(7) art. à fonction COD ou attributive [1332]		
art.[déf.mas.]	‹*J'ey vu Piẹrre, ẹ* ***le*** *vẹrrez*›	(f. 20 vº [p. 22] ; cit. [346])
	‹*pour te* ***l'***ẹnvoyer›	(f. 56 v° [p. 59] ; cit. [217])
art.[déf.fém.]	‹*j'ẹyme Dieu de tout mon ceur, ayant ẹn luy seul toute ma confianç'ẹ n'ey ẹnvíe de* ***la*** *mẹttr' ẹn aotre qe luy*›	(f. 141 rº [p. 138])
art.[déf.pl.]	‹*Alexandre sẹt sẹs sẹt ars liberaos, tout einsi qe tu* ***lẹs*** *sẹs*›	(f. 4 vº [Av.-texte p. 4] ; cit. [56])
art.[déf.mas.] + pron.[poss.]	‹*je ferey mon devoẹr pẹndant qe tu feras le tien*›	(f. 131 vº [p. 127])
# Structure détachée, avec les adjectifs possessifs		
art.[déf.mas.] … pron.[poss.]	‹*je* ***le ferey votre***›	(f. 60 rº [p. 62])
art.[déf.mas.] … pron.[poss.]	‹*il'* ***le feront leur, votre***› *ou* ‹***notre***›.	(f. 60 rº [p. 62])
art.[déf.mas.] … pron.[poss.]	‹*j'ey dẹ' biens qe tu attẹns ẹtre tiens : aosi ne* ***lẹ'*** *garderey je pas longemẹnt* ***miens*** *:* ***lẹ'qẹls*** *toutefoẹs Piẹrr' espere* ***fẹre siens***›	(f. 59 vº [p. 62] ; cit. [249])

1329 Cf. « § 80. Adjectif numéral ».

1330 *le premier* ↔ *celui qui, le premier, ...* cf. « § 148. Approche (pro)nominale ⑦ : ‹le› support ↔ ‹çe(luy) qi ẹt›, l'article présupposé dans la résolution du SN »

1331 Cf. « § 144. Approche (pro)nominale ③ : article + pronom / adjectif possessif ».

1332 Cf. « § 145. Approche (pro)nominale ④ : article à fonction COD ou attributive ».

Formalisation	*Exemple*	Source (M1550b [H1980])
(8) Usages pronominaux, ou figés [1333]		
# Substitut des *autres personnes* → *autres*		
art.[déf.pl.]	‹*Pierre dizoęt, çe' męmes qe* ***lę' aotres*** *dizoęt›*	(f. 77 rº [p. 80])
art.[déf.pl.]	‹*fur leqel* ***lęs aotres*** *ont leur regart›*	(f. 103 rº [p. 100] ; cit. [383])
# *ce* vs *l'autre*		
art.[déf.mas.]	‹*qoę qe j'aye souffęrt beaocoup de travaos ęn* ***çe*** *monde, je ne dezespererey pas pourtant de mon repos ęn* ***l'aotre***›	(f. 72 vº [p. 75] ; cit. [354])
# *les uns* … et *les autres*		
art.[déf.pl.]	‹*j'ey vu un grant amas d'homes a la foęre : dę'qelz* ***lęs uns*** *açhettoęt ę* ***lęs aotres*** *vęndoęt›*	(f. 37 vº [p. 41] ; cit. [284])
art.[déf.pl.]	‹*d'homes ęn çe monde, dę'qels, ou ęntre lę'qels* ***les uns*** *sont sajes, męs* ***lę' [autres] folz*** *sont ęn plus gran' nombre›*	(f. 127 vº [p. 123] ; cit. [353])
# Expression figée		
art.[ind.mas.] + adj. + N … à valeur du quantificateur	‹*[…]* ***un*** *grant amas d'homes […]›*	(f. 72 vº [p. 75] ; cit. [286])
art.[ind.mas.] + adj. + adv. + N → à valeur du quantificateur	‹*je voudroę qe çeus qi se męlet d'ecrir' ęn Françoęs, portasset* ***un peu*** *plus de reverençe' ao commun uzaje de parler, ę a l'ecritture qi luy ęt convenable›*	(f. 143 rº [p. 140])
art.[déf.mas.] + adv.	‹***le trop*** *de biens le gáte›*	(f. 125 rº [p. 120] ; cit. [210])
(9) art. + N + adj.(V-ant/Vpp) [1334]		
art.[ind.mas.]	‹*un home dormant›*	(f. 103 rº [p. 100])
art.[ind.fém.]	‹*une fame dormant›*	(f. 103 rº [p. 100])
	‹*une fame dormante›*	(f. 103 rº [p. 100])
art.[ind.mas.]	‹*un hom' ęymé›*	(f. 67 rº [p. 70])
# Dont la complexité augmente		
*art.[ind.mas.] + N + Vpp"être"	‹**un home eté›*	(f. 109 vº [p. 106] ; cit. [263])
art.[déf.mas.] + N + Vant&Vant&Vant	‹*l'hom' ęymant, servant, ę suppliant Dieu de bon ceur, ne perira jamęs›*	(f. 142 rº [p. 139] ; cit. [357])
art.[ind.mas.] + N + Vpp + adv.	‹*un home battu tou' lęs jours›*	(f. 102 rº [p. 100] ; cit. [382])
art.[ind.mas.] + N + Vpp&adj.	‹*un home blessé ęt mal de soę›*	(f. 101 vº [p. 99] ; cf. cit. [381])
(10) art. + N + rel. [1335]		
art.[déf.mas.]+ N + rel.	‹*j'ey vu le livre dont vou' parlez›*	(f. 58 vº [p. 61])
art.[déf.fém.]+ N + rel.	‹*je prize bien la męzon qe vou' m'avez vęndu›*	(f. 58 rº [p. 60])
art.[déf.pl.]+ N + rel.	‹*j'eyme bien lę' remontranças qe vou' m'avez fęt›*	(f. 58 rº [p. 60])
# Deux cas plus complexes		
art.[déf.pl.] + N + rel. → avec l'anaphore du pron.[pers.]	‹*[… à]* ***l'****ecritture qi luy ęt convenable›*	(f. 143 rº [p. 140])
art.[déf.mas.] + N + rel. → superlatif	‹*leqel eſçe de tous* ***lę' philozophes, qe*** *vous estimez le plus ?›*	(f. 58 rº [p. 60])

1333 Cf. « § 147. Approche (pro)nominale ⑥ : article et nominalisation ».

1334 Cf. « § 148. Approche (pro)nominale ⑦ : ‹le› support ↔ ‹çe(luy) qi ęt›, l'article présupposé dans la résolution du SN ».

1335 Du point de vue classificatoire, le fragment comme ‹*un home q'on blęsse*› (M1550b, f. 101 vº [H1980, p. 99]) appartient à ce groupe. Or, du point de vue de la structure sous-jacente, il se lie plus intimement avec le groupe précédent (9) art. + N + adj.(V-ant/Vpp). cf. « § 149. Approche (pro)nominale ⑧ : article et relative restrictive ».

Formalisation	***Exemple***	**Source (M1550b [H1980])**
(11) art. + superlatif [1336]		
art.[déf.fém.] + adj. + N + rel. → superlatif	‹*ç'ęt bien la fame* ***la plus graçieuze qe*** *vous ayez jamęs vu*›	(f. 20 r° [p. 22] ; cit. [355])
	‹*a tout* ***le moins***›	(f. 131 r° [p. 126])
	‹*leqel efçe de tous lę' philozophes, qe vous estimez* ***le plus*** *?*›	(f. 58 r° [p. 60] ; cit. [361])
(12) Autres		
# Euphonie		
	‹*qe fęt l'on ?*›	(f. 56 r° [p. 58] ; cit. [216])

1336 L'interrogatif et la préposition relationnelle ‹de› permettent de codifier un paramétrage particulier de l'exigence identificatoire dans la langue française. Cf. « § 114. ‹de› préposition relationnelle, ou problème de l'accord en genre dans le superlatif et la multiplication ».

§ 141. Article et description définie

L'article sous la plume de Meigret laisse entendre l'article défini. Le grammairien a une conception bien précise de sa fonction pragma-sémantique. Comme les sémanticiens d'aujourd'hui, il explique la lecture générique et la lecture spécifique, à cette différence près qu'il les oppose de manière encore plus dualiste.

> [337] ❶Il faut aussi entendre que la locution sans **article** est plus <u>générale</u> que celle qui est par l'**article** : ❷à cette cause l'**article** exprès semble être **démonstratif** : parquoi, comme le nom soit général, le sens demeure aucunement suspendu : ❸de sorte que quand on dit ‹il ęt ęn prizon› ou ‹ęn cave›, nous comprenons qu'il est en quelque prison ou cave que ce soit. Mais si nous disons ‹il ęt ęn la cave›, cela nous semble vouloir **démontrer** et mettre en désir de savoir quelle prison ou cave. ❹Au demeurant, quand nous disons ‹il ęt ęn court›, nous entendons (ce dit-on) celle du Roi : là où si nous disons ‹ęn la court›, il s'entend de toutes autres cours en général. (M1550b, f. 123 vº-124 rº [H1980, p. 118-119])

❶ L'article ramène d'emblée la question de la généralité. Meigret l'a schématisé, en mettant en contre-point la présence ou l'absence de l'article, avec une plus ou moins grande généralité. Aujourd'hui, on dirait que l'article défini est susceptible de lectures générique ou spécifique en fonction du contexte d'énonciation. L'essentiel est que le grammairien au XVIe siècle a non seulement perçu cette différence, mais aussi cherché à en dégager un critère formel, sinon un trait environnemental (+ / - article).

❷ Bien avant Guillaume, Meigret tient l'article pour un actualisateur[1337], un démonstratif en ses termes. Le mécanisme de la description définie en est remarquablement présenté : l'article permet de sélectionner ou d'identifier un référent, en particulariser un nom — restreindre sa généralité — de façon à ce que la dénotation (le sens) n'est plus « suspendu ».

❸ La permutation de ‹il ęt ęn cave› vs ‹il ęt ęn la cave› est bien explicite. Dans la première tournure, la lecture est générique, « nous comprenons qu'il est en **quelque** prison ou cave **que ce soit** ». L'exigence identificatoire de la seconde tournure implique de demander *laquelle ?*, on désire « de savoir **quelle** prison ou cave »[1338].

❹ Application d'un cas ‹il ęt ęn court›. L'enjeu de répartition est le même : s'approprier le trait environnemental (+ / - article) pour différencier la généralité et la spécificité.

1337 Martinet 1979, p. 37, 50, 119, 197, *passim*, cf. *Figure 9*, p. 503.
1338 Cf. « § 150. Approche (pro)nominale ⑨ : ‹leqel› ↔ ‹le› + ‹qel›, exigence identificatoire ».

Nous venons de lire l'illustration de la théorie meigretiste de la description définie, avec des exemples concrets en aval. Nous verrons en amont, le rapport entre la spécificité d'un référent et l'apport de l'article à cet effet :

> [338] Et faut noter que ces articles ont quelquefois quelque **restriction** approchant d'un certain **individué** : comme ‹j'ey vu l'home qi a couru deus cęn' pas d'un' allenée› : ‹Pięrre m'a fęt un maovęs tour, vou' conoęssez l'home› : je ne dirai pas, ‹*vou' conoęssez home› : et toutefois je dirai bien, ‹vou' conoęssez home qi ęt riçhe de çęnt mil ecuz›. (M1550b, f. 20 rº [H1980, p. 22])

Nous avons décidé d'aborder ce passage plus théorique seulement maintenant. En effet, sans passer par les exemples couplés comme ‹il ęt ęn prizon› / ‹il ęt ęn la prizon›, ‹il ęt ęn cave› / ‹il ęt ęn la cave›, et ‹il ęt ęn court› / ‹il ęt ęn la court›, nous pouvons trouver curieuse la différence que provoque un SN avec ou sans article :

Ⓐ ‹Pięrre m'a fęt un maovęs tour, vou' conoęssez **l'**home›

Ⓑ ‹*vou' conoęssez home›

Ⓒ ‹vou' conoęssez home qi ęt riçhe de çęnt mil ecuz›

Pour le sentiment épilinguistique de nos contemporains, Ⓒ est bizarre. Cependant, cette phrase devient compréhensible, une fois qu'on a compris la conception théorique de Meigret. Cette conception consiste à utiliser le trait environnemental (+ / - article) pour différencier la généralité et la spécificité.

Nous en venons au cœur de la théorie meigretiste de la description définie. Apporter une restriction à l'interprétation d'un SN, et c'est le processus d'« individuer »[1339], en d'autres termes, de référer à un seul individu. C'est ce que les sémanticiens appellent une lecture spécifique, qui est une des visées typiques de la description définie. Donc, la proposition relative informative dans Ⓒ : ‹qi ęt riçhe de çęnt mil ecuz› a un pouvoir qui dépasse le critère formel d'avec ou sans article, parce que le particulier ou l'ensemble en question est *de toute façon* identifiable ou « individué ». Même si le SN ‹home› est dépourvu d'article, son interprétation ne risque de malentendu ou d'ambiguïté.

Concluons tout simplement que Meigret saisit fort bien la fonction pragma-sémantique de l'article, en sorte que sa théorie de la description définie est transparente pour nous.

1339 Au sens de *particulariser*, mais aussi de *trouver une entité seule et insécable*.

§ 142. ‹du› article partitif → ‹de ҫe›

L'article partitif ‹du› n'est séparé de la préposition contractée ‹du› qu'au fur et à mesure, sinon au cas par cas[1340]. Quand il est dégagé, Meigret propose de marquer sa fonction par son équivalence ‹de› + ‹ҫe›. Nous allons examiner deux passages qui en discutent.

Pour montrer la capacité des articles définis — à dénoter un référent spécifique, si ce n'est pas redondant —, Meigret commence par les partitifs ‹du› et ‹dęs›, mots amalgamés en soi. Cet état d'amalgame est profitable, dans la mesure où il permet au grammairien de signaler d'emblée le comportement pronominal des deux partitifs.

> [339] ❶Au regard de ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, ils sont plus véritablement prépositions qu'articles et ❷quelquefois ‹du› et ‹dęs› servent comme de **pronoms** : comme quand nous disons, ‹il y a **dęs** homes la dedans›, ce ‹dęs› sert autant que qui dirait ‹il y a **aocuns** homes›. ❸‹Du› aussi sert quelquefois pour **‹de› et ‹ҫe› démonstratif** : comme ‹je manje **du** moton qe nous avons tué› : c'est-à-dire ‹**de ҫe** mouton›. ❹Et quant à ‹de›, il se trouve souvent avant les articles ‹le› et ‹la› : et pour tant ce serait redoublement d'article : comme ‹de l'home›, ‹de la fame›. ❺Nous les laisserons donc pour cette heure jusqu'au traité des prépositions, vidant tant seulement ‹le›, ‹la›, qui sont les vrais articles. (M1550b, f. 19 vº [H1980, p. 21])

Le passage est intéressant à plus d'un titre. Du point de vue de l'objet linguistique, il consiste à démontrer le mode d'emploi de l'article partitif, d'abord de ‹dęs›, ensuite de ‹du›. Du point de vue métalinguistique, il fait passer subrepticement au moins deux intuitions épilinguistiques du grammairien que nous allons développer successivement.

Constatons d'abord deux substitutions qui glosent le mode d'emploi des deux articles partitifs[1341] :

> ‹il y a **dęs** homes la dedans› ↔ ‹il y a **aocuns** homes› (i.e. *quelques hommes*)
> ‹je manje **du** moton qe nous avons tué› → ‹[je manje] **de ҫe** mouton›

La première intuition épilinguistique qui pourrait passer à l'insu des lecteurs est le fait que les deux substitutions sont de différente nature. La première substitution démontre l'équivalence, dont la direction est bilatérale ; autrement dit, la réécriture de ‹dęs› par ‹aocuns› est réversible. La seconde substitution démontre à la limite une anaphore, parce que le SN ‹**de ҫe** mouton›

1340 Cf. « § 83. Préposition : analyse distributionnelle de ‹de›, ‹du›, ‹dęs› ».

1341 Avant nous, Chevalier (2006a [1968], p. 231) a pointé que le classement de ‹du› par Meigret paraît difficile et « parfois curieux », mais il suggère de laisser « son interprétation de *de* et *du* dont il fait à la fois des articles-prépositions et des pronoms substituables à *aucun* et *de ce*. » Pour nous, la réécriture ‹du› → ‹de ҫe› éclaire éclairer d'un jour nouveau la conception pragma-sémantique du grammairien.

est artificiel, qui est inusité voire insensé[1342]. Même si nous essayons de suivre le raisonnement sur ce SN artificiel, il faut admettre que le renversement est peu plausible : ‹[je manje] **de ҫe** mouton› ⇏ ‹je manje **du** moton qe nous avons tué›, parce que ce dernier énoncé est plus informatif ou plus précis que le premier, c'est-à-dire que deux expressions ne sont pas équivalentes.

La deuxième intuition épilinguistique cachée est que les deux substitutions n'illustrent pas vraiment le comportement pronominal de l'article partitif. Le mot ‹aocuns› est un pronom indéfini, mais ‹ҫe› n'est même pas un pronom.

Cependant, on peut comprendre l'idée essentielle : les articles partitifs, ‹dęs› ou ‹du›, impliquent un ensemble ou un particulier référés — identifiables dans une certaine mesure, ou susceptibles de précision. Le complément circonstanciel ‹[homes] la dedans› dans un cas et la proposition relative ‹[mouton] qe nous avons tué› dans l'autre cas concourent à restreindre la dénotation du SN.

Voyons l'autre endroit où Meigret parle de ‹de ҫe› :

> Il est vrai que quelquefois il [‹du›] gouverne les noms propres par cause discrétive et démonstrative : et lors il vaut autant que ‹**de ҫe**› : comme ‹je parle **du** Pięrre qe vou' conoęssez›. (M1550b, f. 120 rº-120 vº [H1980, p. 115] ; cf. cit. [302], p. 549)

La suite ‹de ҫe› dans ce passage est grammatical et intelligible, et sa substitution est valable en deux sens.

> ‹je parle **du** Pięrre qe vou' conoęssez› ↔ ‹je parle **de ҫe** Pięrre qe vou' conoęssez›

La direction de la substitution est bilatérale parce que la relative restrictive est suffisamment informative, et que deux expressions sont tout à fait équivalentes. Par conséquent, la structure de ‹de ҫe› peut servir d'anaphore ou simplement d'emphase.

Pour conclure provisoirement, le rapport ‹du› article partitif → ‹de ҫe› tel que Meigret en a discuté n'est pas si clair. Nous verrons au prochain « § 143. ‹dęs› article partitif → ‹de ҫęs› » que le concept de l'exigence identificatoire permettra de saisir la conception pragma-sémantique du grammairien.

1342 Dans la prochaine citation, ‹parle[r] **du** Pięrre› ↔ ‹parle[r] **de ҫe** Pięrre› ne poserait pas de problème.

§ 143. ‹dęs› article partitif → ‹de çęs›

Grâce à notre dépouillement des données, nous pouvons obtenir toutes les phrases illustratives qui inclurent précisément l'article partitif ‹dęs› art.[part.pl.] et non pas la préposition contractée prép. + art.[déf.pl.]. Les 13 phrases suivantes sont conformes à la structure art.[part.pl.] + N + rel. / comp. / adj..

> ‹il y a dęs homes la dedans› (M1550b, f. 19 vº [H1980, p. 21] ; cit. [339], p. 626)
>
> ‹je vous ęnvoye **dę' nouvęlles**, **lę'qęlles** vous aorez pour aggreables : ę lę'qęlles sont bones› (M1550b, f. 57 vº [H1980, p. 60])[1343]
>
> ‹*je vous ęnvoye dęs homes, pour y avizer› (M1550b, f. 58 vº [H1980, p. 61] ; cf. cit. [343], p. 629)
>
> ‹j'ey dę' biens qe tu attęns ętre tiens : aosi ne lę' garderey je pas longemęnt miens› (M1550b, f. 59 vº [H1980, p. 62])
>
> ‹je vous ey ęnvoyées dęs lętres› (M1550b, f. 68 rº [H1980, p. 71] ; cf. cit. [271], p. 452)
>
> ‹*j'ey manjé dę' troę' vyandes› (M1550b, f. 120 vº [H1980, p. 115] ; cf. cit. [340], p. 628)
>
> ‹[j'ey manjé] dę' troęs viandes qe tu as apporté› (M1550b, f. 120 vº [H1980, p. 115] ; cf. cit. [340], p. 628)
>
> ‹j'ey dęs homes a mon comandemęnt› (M1550b, f. 121 rº [H1980, p. 116] ; cf. cit. [341], p. 629)
>
> ‹*il ęt dęs homes ęn çe monde› (M1550b, f. 127 vº [H1980, p. 122] ; cf. cit. [342], p. 629)
>
> ‹il ęt dę' bętes saovajes› (M1550b, f. 127 vº [H1980, p. 122] ; cf. cit. [342], p. 629)

Ces données sont en soi heuristiques. En les comparant avec les données relatives à ‹lęs›, s'agissant d'art.[déf.mas.pl.] ou d'art.[déf.fém.pl.], nous découvrons que l'exigence identificatoire de l'article partitif ‹dęs› n'est pas moins grande que celle des articles définis ‹le›, ‹la›, ‹lęs›[1344].

La phrase déconseillée ‹*j'ey manjé dę' troę' vyandes› (cf. cit. [340], p. 628) nous permettra, avec le discours qui y est afférent, d'élucider la valeur spécifique de l'article partitif ‹dęs› :

> [340] Mais si nous y mettons ‹dęs› pour ‹de›, il signifie autant que ‹**de çęs**› : de sorte que si je dis ‹*j'ey manjé **dę' troę' vyandes**›, le sens demeurera imparfait si je ne déclare cette démonstration : comme ‹**dę' troęs viandes qe tu as apporté**›. (M1550b, f. 120 vº [H1980, p. 115])

La réécriture est la même : l'article partitif ‹dęs› équivaut à dire ‹de çęs›. À vrai dire, on a du mal à concevoir la substitution :

1343 C'est une illustration de ‹lę'qęlles›. Cette structure art.[part.pl.] + rel. démontre que l'article partitif ‹dęs› art.[part.pl.] est compatible avec la définitude que la relative introduit.

1344 Cf. « § 141. Article et description définie », où l'article qui indique la spécificité du SN s'oppose à l'article-zéro qui garde la généricité du SN (ex. ‹il ęt ęn prizon› / ‹il ęt ęn la prizon›).

‹j’ey manjé **dę’** troę’ vyandes›
↔ ? ‹j’ey manjé **de çęs** troę’ vyandes›

Le bon sens contenu est néanmoins claire : l’article partitif ‹dęs› nécessite une proposition relative, sans laquelle « le sens demeurera imparfait ».

À titre d’hypothèse, nous pensons que, par la structure ‹de çęs›, Meigret voudrait faire entendre une exigence identificatoire (qui est un besoin à remplir) et non pas une force déictique déjà incluse dans ‹dęs›. Si le démonstratif ‹çęs› était inclus dans ‹dęs›, il ne serait plus besoin d’une relative pour rendre la description *suffisamment* définie. Donc, ‹çęs› dans ‹de çęs› consiste à notifier la manque de précision, pour ainsi dire la *non-définitude* de ‹dęs›. En ce sens précis, le démonstratif ‹çęs› dans la substitution est d’un usage métalinguistique, qui permet de symboliser l’exigence identificatoire. La citation suivante éclaire d’un jour nouveau l’équivalence de ‹dęs› ↔ ‹de çęs› :

> [341] ‹Dęs›, aussi, outre ce qu’il signifie autant que ‹**de çęs**›, sert autant que ‹**aocuns**› : comme ‹**j’ey dęs homes a mon comandemęnt**› pour ‹j’ey aocuns› ou ‹qelqes›. (M1550b, f. 121 rº [H1980, p. 116])

Il s’ensuit ‹dęs› ↔ ‹aocuns› (i.e. *quelques*). Notre hypothèse est en moitié approuvée : le partitif ‹dęs› est aussi imprécis que le pronom indéfini. Pour l’autre moitié, il suffit d’inférer : l’« inclusion » de ‹çęs› dans ‹dęs› n’aboutit pas à la définitude, mais à la non-définitude. C’est pourquoi ‹dęs homes› réclame une précision, dont le complément ‹a mon comandemęnt› en est une possibilité. Cette précision ou détermination peut résulter non seulement d’une relative (introduite par un pronom relatif), mais aussi un complément (introduit par une préposition, comme dans ‹a mon comandemęnt›), ou un adjectif tout simplement :

> [342] Et quant à cette façon de parler ‹il y ęn a›, ‹il ęn ęt› : comme ‹il ęn ęt ęn çe monde, qi ne pęnset point a la bonté de Dieu›, nous l’usurpons assez pauvrement pour ‹***il ęt dęs homes ęn çe monde**› : et ainsi d’autres choses, selon que la suite du propos le requerra : comme ‹**il ęt dę’ bętes saovajes**›. (M1550b, f. 127 vº [H1980, p. 122])

Le SN ‹dę’ bętes **saovajes**› s’oppose au ‹*dęs homes›, en ceci qu’il est qualifié par une épithète. Sans quoi, la tournure serait « pauvre », ou « imparfaite » (reprenons le mot de [340]). L’autre exemple est ‹un çheval **malade**› qui s’oppose à ‹*dęs homes› :

> [343] ni ne réfère (comme je pense) jamais substance spécifique : de sorte que nous ne dirons pas ‹*je vous ęnvoye **dęs homes**, pour y avizer› : sinon que nous y

> ajoutions quelque action ou passion : comme ‹je vous ęnvoy' **un çheval malade**, pour y avizer›. (M1550b, f. 58 vº [H1980, p. 61])

La dernière citation est intéressante à plus d'un titre. Avant tout, elle incorpore le mot-clé « substance spécifique », dont l'idée coïncide avec deux notions contemporaines : le référent (individuel qu'on désigne ou identifie), et la lecture spécifique (lors de l'analyse). Ensuite, l'ajout de « quelque action ou passion » consiste à qualifier ou caractériser ; *grosso modo*, l'action correspond à une transformation de *ce qui + V*, et la passion à *ce qui est …*. Donc, ‹un çheval malade› est un cheval *qui est* malade, ou qui subit la maladie. Ce qui est certain, c'est qu'il y a une exigence déterminative ou identificatoire, pour laquelle on cherche à en savoir plus sur l'état du référent dénoté.

Au reste, nous pouvons faire un constat intéressant dans l'histoire de la linguistique et dans l'histoire de la langue. La catégorie de ce que nous appellerions l'*article indéfini au pluriel* (c'est-à-dire ‹dęs›) n'existe pas dans la tête du grammairien. L'item ‹dęs› est soit prép. + art.[déf.pl.], soit art.[part.pl.]. Et dans ce dernier cas précis, il implique d'être précisé ou actualisé par une restriction : art.[part.pl.] + N + rel. / comp. / adj.. À vrai dire, c'est un point de vue qui est en soi cohérent et tenable.

En conclusion, l'examen de l'article partitif ‹dęs› chez Meigret est systématique. À chaque fois qu'il paraît, le grammairien cherche à en dégager les modes d'emploi. Ce faisant, il a recours à l'analyse que les sémanticiens appelleraient pragma-sémantique, où la dimension déictique (démonstratif en termes de Meigret), l'exigence identificatoire, et la circonstance d'énonciation sont prises en compte.

§ 144. Approche (pro)nominale ③ : article + pronom / adjectif possessif

Comme nous pouvons le voir dans le groupe (6) art. + pron.[poss.] du « § 140. Table : différents SN composés des articles », cette combinaison sous la plume de Meigret connaît déjà deux emplois, pronominal d'une part :

> ‹tu estimes beaocoup ton çheval, aosi fęs je le mien› (M1550b, f. 47 vº [H1980, p. 50] ; cit. [345], p. 633)
>
> ‹pręs la miene› (M1550b, f. 59 vº [H1980, p. 62] ; cit. [344], p. 631)
>
> ‹avęq lęs siens› (M1550b, f. 60 vº [H1980, p. 63])

et adjectival, d'autre part :

> ‹la mien' amour› (M1550b, f. 59 vº [H1980, p. 62] ; cit. [344], p. 631)
>
> ‹a la miene volonté› (M1550b, f. 71 rº [H1980, p. 74])

La tâche du présent § consiste à découvrir comment le grammairien décrit ces deux emplois, dont les formes sont semblables l'une à l'autre[1345].

Le passage suivant renferme leur description, en convoquant 8 occ. d'*article(s)*, que nous avons soulignées en gras :

> [344] ❶Au regard de ‹mien›, ‹tien›, ‹ſien›, possessifs, ils ne sont guère sans les **articles** ‹le›, ‹la›, ‹lęs› au nominatif : ❷si ce n'est après le verbe substantif, ayant pour surposé le nom du possédé : comme ‹çe çheval ęt mien› : et en semblable après les relatifs ‹il›, ‹qi›, ‹leqel› : comme ‹il ęt mien›, ‹ç'ęt çeluy qi ęt tien›, ‹leqel ęt tien›. Les démonstratifs aussi (fors ‹çe›) avec le verbe substantif leur ôtent les **articles** : comme ‹çetuy-çy ęt tien, ę çetuy-la ſien› : ❸mais nous ne disons pas ‹*ç'ęt tien› pour ‹ç'ęt le tien›. ❹Finalement, toutes les fois que ces possessifs gouvernent les verbes, ils requièrent les **articles** : comme s'il est question de mon fils, je dirai ‹le mien dort›, ‹le tien somelłe›, ‹le ſien court›. ❺Mais quand ils sont gouvernés par les verbes actifs, si le substantif est exprimé par aucun des relatifs, ils n'auront point d'**articles** : comme ‹j'ey dę' biens qe tu attęns ętre tiens : aosi ne lę' garderey je pas longemęnt miens : lę'qęls toutefoęs Pięrr' espere fęre ſiens›. ❻Au demeurant, toutes les fois que nous leur ajoutons leur substantif, les **articles** y sont nécessaires : comme ‹le mien courrous›, ‹la mien' amour› : combien que c'est une manière de parler plus usitée en poésie qu'en prose : pour lesquels on a de coutume de s'aider de ‹mon›, ‹ton›, ‹ſon› qui ne sont jamais sans leur substantif. ❼Reste que ‹mien›,

1345 La numérotation « Approche (pro)nominale ③ » indique que le présent § vient conceptuellement après « § 151. Approche (pro)nominale ① : une esquisse » et « § 152. Approche (pro)nominale ② : ‹qi› et ‹qe› comme (pro)noms les plus généraux ». Or, une grande part des problèmes des articles tiennent à leurs comportements pronominaux, et ces problèmes s'inscrivent plus exactement dans le « Chapitre VI. Déterminant en émergence ». En effet, le « § 151. Approche (pro)nominale ① : une esquisse » sert d'introduction, mais elle n'implique pas qu'on doit la lire avant les autres applications de l'approche. Simplement, son antériorité rappelle une hiérarchie conceptuelle.

‹tien›, ‹ſien› masculins ne souffrent point d'**article** avec les prépositions ‹du› et ‹ao›, ‹dęs› et ‹aos› : au regard de ‹de› et ‹a› : ils ne les reçoivent point : nous disons ‹du mien›, ‹du tien›, ‹ao mien›, ‹ao' miens›, ‹dęs tiens› : et non pas ‹de mien›, ‹a mien›. ❽Quant au reste des prépositions qu'ils peuvent recevoir, ils désirent un entrejet des **articles** : comme ‹par›, ‹pour›, ‹ſur›, ‹outre le mien› et ‹lę' miens›. Et quant à leurs féminins, ils ne souffrent jamais préposition sans leur **article** : fors ‹dęs› et ‹aos› : comme ‹de›, ‹a›, ‹par›, ‹ſur›, ‹ſous›, ‹pręs la miene› ou ‹lę' mienes› : mais ‹dęs›, ‹aos› font ‹dę' mienes›, ‹ao' mienes›. ❾Or voilà quant aux pronoms possessifs, dénotant les seules personnes singulières et possédantes : car nous ne dirons pas plusieurs ensemble ‹*voęla mę' biens› : et ainsi des autres : la raison est d'autant qu'ils sont descendus de personnes singulières. (M1550b, f. 59 r°- 59 v° [H1980, p. 61-62])

Les points ❶❷❸❹❺ qui portent sur l'emploi pronominal sont traité plus haut[1346]. Pour en donner un résumé, la description localisatrice (à droite ou à gauche du verbe, substantif ou autre) est constamment sollicitée, afin de signaler qu'il s'agit de SN, gouverneur ou gouverné (et non pas d'un syntagme attributif).

Il va sans dire que l'importance de l'article dans les expressions du pronom possessif ou de l'adjectif possessif est cruciale. De manière générale, cette PdD est importante parce qu'elle permet de nominaliser, c'est-à-dire, de transformer un adjectif possessif en SN[1347].

❻ commence la description de l'emploi adjectif. La nécessité de l'article est à nouveau soulignée.

‹le mien courrous›, ‹la mien' amour› ↔ ‹mon [courrous]›, ‹mon [amour]›

La méthode d'équivalence que le grammairien a opérée est explicite en soi.

❼ explique la morphologie des formes composées que les possessifs connaissent ; en effet, cette morphologie est commune aux pronoms et adjectifs possessifs. Eu égard de la complexité des prépositions contractées. Meigret n'hésite pas de répéter l'interdiction, soit du « redoublement d'article »[1348], soit de l'article-zéro.

*‹du› / ‹ao› / ‹dęs› / ‹aos› + art. + ‹mien› / ‹tien› / ‹ſien›
*‹de› / ‹a› + ‹mien› / ‹tien› / ‹ſien›

Ainsi sont listés tous les cas de figure :

1346 Cf. cit. [249], p. 398, au « § 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative ». Après avoir pesé le pour et le contre, nous pensons utile de citer ce long passage, parce que cela permet au lecteur d'appréhender intégralement le raisonnement de Meigret.
1347 Nous y reviendrons au « § 147. Approche (pro)nominale ⑥ : article et nominalisation ».
1348 C'est le mot de Meigret (cf. cit. [339]).

‹du mien›, ‹du tien›, ‹ao mien›, ‹ao’ miens›, ‹dęs tiens›
Ou formalisons : ‹du› / ‹ao› / ‹dęs› / ‹aos› + ‹mien› / ‹tien› / ‹ſien› / ‹miens› / ‹mienes›, etc.

❽ explique, ensuite, la morphologie des formes simples. L’« entrejet des articles » est encore une description localisatrice innovante : l’endroit d’insertion est précisément à l’intervalle entre la préposition et le possessif. De manière générale, l’innovation terminologique de Meigret répond à ce souci de précision.

Au masculin, ‹par› / ‹pour› / ‹ſur› / ‹outre› + ‹le mien› / ‹lę’ miens›
Au féminin, ‹de› / ‹a› / ‹par› / ‹ſur› / ‹ſous› / ‹pręs› + ‹la miene› / ‹lę’ mienes›

❾ mentionne le problème de la personne dans les possessifs. L’énoncé ‹voęla mon bien› est plus de règle que ‹*voęla mę’ biens›. Pourquoi ? Parce que *je* est « descendu(s) de personne(s) singulière(s) » ? Meigret laisse entendre que le nombre grammatical du possédant conditionne celui du possédé. Or, son explication est moins claire ici. Nous verrons qu’il a proposé, 12 feuillets avant, une division limpide entre la personne du possédé et la personne du possédant.

Voic le passage qui éclaire la détermination de la personne dans les possessifs.

> [345] Surquoi il faut entendre que par ces possessifs deux personnes sont entendues : qui sont le **possédant** et le **possédé**. Et combien qu’aucuns requièrent le substantif possédé, le possédant y est toutefois toujours **démontré** : ni ne doit être exprimé : exemple quand tout y est surentendu : comme ‹tu estimes beaocoup ton çheval, aosi fęs je le mien› : là où ‹le mien› vaut autant que qui dirait ‹le çheval de moę› : et ‹ſien, le çheval de luy› (M1550b, f. 47 v°-48 r° [H1980, p. 50])

Meigret veille à la détermination des personnes : la personne de l’objet référé (possédé) d’une part, et la personne de l’agent gouverneur (possédant), d’autre part[1349]. À nouveau, il cherche un critère formel, en pointant la présence nécessaire (« toujours démontrée ») du possédant et l’absence contingente du possédé. Cela revient à dire la fonction pronominale du possessif :

‹[le] sien› ↔ ‹le çheval de luy›

Par rapport à la clarté de ce passage, l’opinion exprimée au [344]-❾, selon laquelle les pronoms possessifs dénotent « les seules personnes **singulières** et possédantes », semble due à une inattention. L’énoncé ‹*voęla mę’ biens›, qui est déconseillé alors, ne poserait aucun problème, quand les deux personnes du possédant et du possédé sont démêlées. En d’autre termes, ces deux personnes sont en principe susceptibles de toute personne grammaticale et

1349 Cf. « § 121. Un schéma historique de la « personne » en reconfiguration : détermination, démonstration, dénotation »

référentielle, sans qu'elles soient *a priori* contraintes de « dénoter les seules personnes singulières et possédantes ».

Nous conclurions que le grammairien a clairement présenté deux emplois, pronominal et adjectival, du possessif, et a minutieusement souligné que ces deux emplois nécessitent la présence de l'article.

§ 145. Approche (pro)nominale ④ : article à fonction COD ou attributive

Le groupe (7) art. à fonction COD ou attributive du « § 140. Table : différents SN composés des articles » montre le comportement pronominal typique de l'article, notamment dans deux structures, celle unitaire :

> ‹j'ęyme Dieu de tout mon ceur, ayant ęn luy seul toute ma confianç' ę n'ey ęnvíe de **la** męttr' ęn aotre qe luy› (M1550b, f. 141 rº [H1980, p. 138])
>
> ‹Alexandre sęt sęs sęt ars liberaos, tout einsi qe tu **lęs** sęs› (M1550b, f. 4 vº [H1980, Av.-texte p. 4] ; cit. [56], p. 114)
>
> ‹J'ey vu Pięrre, ę **le** vęrrez› (M1550b, f. 20 vº [H1980, p. 22] ; cit. [346], p. 635)
>
> ‹pour te **l'**ęnvoyer› (M1550b, f. 56 v° [H1980, p. 59] ; cit. [217])
>
> ‹je ferey mon devoęr pęndant qe tu feras **le tien**› (M1550b, f. 131 vº [H1980, p. 127])

Et celle assortie notamment avec les adjectifs possessifs :

> ‹je **le** ferey **votre**› (M1550b, f. 60 rº [H1980, p. 62])
>
> ‹il' **le** feront **leur**, **votre**› ou ‹**notre**›. (M1550b, f. 60 rº [H1980, p. 62])
>
> ‹j'ey dę' biens qe tu attęns ętre tiens : aosi ne **lę'** garderey je pas longemęnt **miens** : **lę'qęls** toutefoęs Pięrr' espere fęre **siens**› (M1550b, f. 59 vº [H1980, p. 62] ; cit. [249], p. 398)

La tâche du présent § consiste à découvrir comment le grammairien décrit la fonction COD de l'article qui, sémantiquement autonome (ex. ‹pour te **l'**ęnvoyer›), s'oppose à sa fonction de déterminant qui est un élément intra-SN (ex. ‹**l'**home›).

Faute d'une terminologie précise, la suite « ‹le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs » présentée comme telle devient un indicateur de la fonction COD des articles.

> [346] ‹**le**›, ‹**la**›, ‹**lęs**› aussi sont quelquefois **relatifs**, et lors ils sont pronoms et sans suite de noms ni pronoms. ‹J'ey vu Pięrre, ę **le** vęrrez›. (M1550b, f. 20 vº [H1980, p. 22])
>
> ‹**Le**›, ‹**la**›, ‹**les**›, **relatif** est de même nature que ‹me›, ‹te›, ‹ſe› (M1550b, f. 52 v° [H1980, p. 55] ; cit. [247], p. 396)
>
> ‹Içeluy› et ‹içęlle› sont de même signification que ‹il›, ‹luy› et ‹ęlle› : desquels toutefois le courtisan n'use pas communément : ce sont plutôt relatifs usurpés par les praticiens pour lesquels nous usons de ‹**le**›, ‹**la**›, ‹**lęs**› **relatifs** : là où ‹il› ou ‹luy› ou ‹ęlle› ne peuvent satisfaire : comme pour ‹j'ey açhepté un çheval, pour içeluy t'ęnvoyer›, nous dirons mieux ‹pour te **l'**ęnvoyer› : combien que ‹içeluy› et ‹içęlle› remplissent mieux un papier. (M1550b, f. 56 v° [H1980, p. 59] ; cit. [217], p. 354)

Les exemples sont tout à fait explicites : ‹[je] **le** vęrrez›, ‹pour te **l'**ęnvoyer›, ‹pręte **le** moę [, ton çheval]› (cf. cit. prochaine). Non seulement jouant le rôle de COD, ces relatifs fournissent aussi la fonction attributive, comme nous l'avons vu plus haut :

> Au demeurant **‹le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs** ne sont jamais **joints** [antéposés] à nom ni pronom, ni ne sont jamais **nominatifs** qu'avec le verbe substantif : comme ‹çęs homes sont bons, męs ils **lęs** sont de tant q'ils cręñet Dieu›. Au demeurant, ils ne sont jamais **gouvernés** par les prépositions ni **postposés** aux verbes qui les **gouvernent**, si ce n'est à l'impératif : comme ‹j'ey bezoin de ton çheval, pręte **le** moę› : ‹fę' **le**, di' **le**, ęyme **le**›. (M1550b, f. 56 v° [H1980, p. 59] ; cf. cit. [248], p. 397)

L'article a la capacité à substituer un syntagme attributif, ‹ils sont bons› ↔ ‹ils **lęs** sont›. Ce fait invite à réfléchir si « ‹le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs » couvrent la fonction COD et la fonction attributive. À vrai dire, même si les deux fonctions sont distinctes pour le sentiment épilinguistique de nos contemporains, leurs structures superficielles, dont on peut rendre approximativement compte par S + O[COD / attr.] + V, sont très similaires :

> ‹J'ey vu Pięrre, ę **le** vęrrez›
> ‹çęs homes sont bons, męs ils **lęs** sont […]›

Meigret n'a pas complément tort de les classer, dans un premier temps, sous la même catégorie : *relatif*. La question qui lui impose par la suite est de l'ordre formel : comment discerner s'il s'agit d'un article[1350] qui est antéposé au nom, ou d'un article « relatif » à fonction anaphorique ? Pour les distinguer, Meigret propose un critère dont la formulation peut sembler à la fois verbeuse et condensée : « Au demeurant **‹le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs** ne sont jamais **joints** [antéposés] à nom ni pronom, ni ne sont jamais **nominatifs** qu'avec le verbe substantif ». Il s'agit d'un trait environnemental, dont on a besoin pour distinguer trois modes d'emploi de l'article à caractère pronominal.

‹le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs + N / pron.
→ déterminant d'un SN
ex. ‹je ferey mon devoęr pęndant qe tu feras **le tien**›[1351]

*‹le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs + N / pron. ↔[1352] ‹le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs + V
→ anaphore pronominale
ex. ‹J'ey vu Pięrre, ę **le vęrrez**›, ‹pour te **l'ęnvoyer**›[1353]

1350 *Article* tout court sous la plme de Meigret, lequel nous appellerions *déterminant défini*.
1351 Cf. « § 144. Approche (pro)nominale ③ : article + pronom / adjectif possessif ».
1352 Lisons, *grosso modo*, « ce qui revient à dire ».
1353 L'impératif comme ‹pręte **le** moę [, ton çheval]› contrarie la règle générale proposée. Nous y reviendrons.

‹le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs + V[substantif]
→ anaphore attributive
ex. ‹çęs homes sont bons, męs ils **lęs sont** […]›

À titre d'illustration, nous réécririons en termes grammaticaux d'aujourd'hui ce trait environnemental : « […] ni ne sont jamais **attributifs** [au lieu de *nominatifs*] qu'avec le verbe substantif ». En fait, au XVIe siècle, le concept d'*attributif* peut seulement être exprimé par *nominatif*, qui englobe aussi ce qu'on appellerait l'adjectif[1354]. Avec notre réécriture, on gagne à voir que la différenciation catégorielle entre *relatif* et *nominatif* sous la plume de Meigret correspond quasiment à la distinction entre anaphore pronominale et anaphore attributive. Cela dit, la description du grammairien atteint *de facto* cette dernière distinction fonctionnelle.

La formulation condensée de Meigret consiste donc à expliquer simultanément deux traits environnementaux de l'article *relatif* (ou à fonction COD en nos termes).

(1) ‹le›, ‹la›, ‹lęs› antéposés ou non au **nom**. Ce critère sépare d'une part les articles en tant que déterminant de SN et, d'autre part, les articles à fonction anaphorique.

(2) ‹le›, ‹la›, ‹lęs› antéposés au **verbe** ou au **verbe substantif**. Ce critère sépare l'anaphore pronominale (ex. ‹pręte le moę [= ton çheval]›) et l'anaphore attributive (ex. ‹ils lęs sont [= bons]›).

Aussitôt qu'il a mis en place ces deux traits environnementaux, notre grammairien aborde l'expression impérative comme ‹pręte le moę [= ton çheval]›, qui semblent déroger à sa description localisatrice du relatif. Ce *le* est antéposé justement au prénom *moi*, et « postposé(s) aux verbes » — *prête*, en l'occurrence — « qui les gouvernent ». Il révèle lui-même cette exception, et la prend en compte. Le grammairien n'a oublié pas d'isoler ce cas, et d'en dégager les autres traits environnementaux[1355].

Récapitulons les trois procédés auxquels Meigret a recours. La caractérisation des traits environnementaux des articles (déterminant d'un SN, ou pronom COD), la précision de leurs dépendances différentes et l'approche pronominale peuvent paraître, à première vue, sinueuses, complexes et un peu inefficaces. Cependant, ils parviennent à démêler trois modes d'emploi de l'article, et surtout à mettre en route une méthodologie empirique dans la linguistique française. Leur véritable efficacité réside dans le fait que rien n'échappe, désormais et en principe, à l'appréhension du grammairien. Ce dernier dirait avec nous qu'en

1354 De manière générale, l'emploi du terme *attribut* s'installe après le Port Royal (1660), cf. N1374.

1355 Nous avons vu chez Meigret cet équilibre entre théorie et empirie, notamment quand il formule positivement l'indétermination de la diathèse (cf. cit. [266], p. 442), et qu'il propose une étiquette *passif indéterminé*, (p. 450).

linguistique, on doit faire confiance aux *méthodes* plutôt qu'aux jugements ponctuels. C'est un trait de la tendance technicisante de la linguistique française.

Son niveau discursif étant examiné, l'article à fonction COD a encore d'autres cas d'application. Nous en venons à sa structure assortie avec les adjectifs possessifs :

> [347] Or faut-il entendre que ces trois possessifs [= ‹mien›, ‹tien›, ‹ſien›] sont de commun genre : et que, quant aux articles, ils font de même que ‹mien›, ‹tien›, ‹ſien›, souffrant les prépositions en leur signification masculine et féminine, tout ainsi qu'eux : de sorte que nous disons ‹çe çheval ęt notre› : ‹ç'ęt le votre› : ‹je **le** ferey **votre**›, ‹ç'ęt le leur› : ‹il' sont leurs› pour ‹ils sont a eus› : ‹il' **le** feront **leur**, **votre**› ou ‹**notre**›. (M1550b, f. 60 rº [H1980, p. 62])

À nouveau, les exemples sont explicites. Ils sont tous au masculin, pour que le grammairien isole le facteur de genre et explique l'accord en personne du possédé et du possédant[1356]. Dans une certaine mesure, on peut penser que la personne du possessif est toujours la troisième, et qu'elle nécessite pour cette raison l'article à fonction COD[1357]. Les possessifs sont dits « de commun genre » parce qu'ils ont besoin de l'article pour manifester le genre et la personne de leur possédé. Quant au nombre, les possessifs sont eux-mêmes capables de l'exprimer (leur vs leurs).

En ce qui concerne la fonction attributive de ‹le›, ‹la›, ‹lęs›, nous voyons que son mode d'emploi s'étend. Elle n'est plus limitée au verbe *être*, mais aux autres verbes d'état comme *faire* dans ‹il' **le** feront **leur**, **votre**, ou **notre**›, et *garder* dans le passage suivant :

> ‹j'ey dę' biens qe tu attęns **ętre** tiens : aosi ne **lę'** garderey je pas longemęnt **miens** : **lę'qęls** toutefoęs Pięrr' espere fęre **siens**› (M1550b, f. 59 vº [H1980, p. 62] ; cit. [249], p. 398)

Autant d'exemples justifient le fait qu'à propos des articles anaphoriques, Meigret conçoit la fonction attributive en même temps que la fonction COD. Non seulement servant de déterminant, ces articles à caractère pronominal se différencient encore, entre eux, selon leurs fonctions COD ou attributive. Ces petits mots aux fonctions aussi variées attentent la qualité de syntacticien de notre grammairien.

1356 Cf. la « détermination de la personne dans les possessifs », p. 633.
1357 Cf. « *Tableau 13 : Pronoms personnels dans le livre III* », p. 352.

§ 146. Approche (pro)nominale ⑤ : ‹le› attributif (ou apport) ↔ ‹ce qe›

Après l'examen de la fonction attributive de l'article, à titre d'expérimentation nous nous proposons d'esquisser chez Meigret une certaine démarche transformationnelle : ‹le› anaphore attributive ↔ ‹ce qe›[1358]. Ce schéma éclaire une autre série de phénomènes, qui ont pour objectif d'illustrer la généralité sémantico-syntaxique du pronom relatif et interrogatif ‹qe› :

> à la vérité, ‹**qe**› ne reçoit point les prépositions ni articles ni substantif ni relatif : il n'est aussi jamais nominatif qu'avec le verbe substantif : comme ‹**je suys çe qe je suis**› (M1550b, f. 57 rº [H1980, p. 59] ; cf. cit. [367], p. 669)

La différence entre ‹qoę› et ‹qe› est subtile mais significative : à la différence de ‹qoę›, ‹qe› a ceci de particulier qu'étant postposé au verbe substantif, il peut devenir un « nominatif » ou, en nos termes, un syntagme attributif ou un groupe adjectival. Ainsi peut-on obtenir cette relation :

> ‹je suys çe qe je suis› ↔ sujet + être + adj. ↔ *je le suis*.

En effet, l'adjectif *tel(le)* et l'article anaphorique *le* incarnent, d'après les syntacticiens contemporains, le détecteur de la structure adjectivale[1359]. Ils peuvent révéler les structures sous-jacentes des tournures comme *tu es* ***en colère***, *je* ***le*** *s*uis *aussi* ; malgré son apparence comme un syntagme prépositionnel, c'est un adjectif. Une fois parvenu à cette évidence, on gagnera à réécrire la structure de l'anaphore attributive comme la suivante :

> tel(le) que ↔ (être +) ‹ce qe› ↔ ‹le› anaphore attributive
>
> ‹çęs homes sont **bons**, męs ils **lęs** sont de tant q'ils crębet Dieu› (cit. [248], p. 397)
> ↔ Ces hommes sont **bons, tels qu'ils sont**, tant qu'ils craignent Dieu.
> ↔ Ces hommes sont **ce qu'ils sont** tant qu'ils craignent Dieu.
> ↔ Ces hommes **les** sont tant qu'ils craignent Dieu.

1358 Ce que nous nous représentons par ‹le› ne dénote pas exclusivement l'article défini masculin au singulier. C'est un choix faute de mieux, car ce serait trop long, et moins explicite, de le symboliser par art.[déf.] à caractère d'anaphore attributive, art.[déf.] à caractère de support (cf. « § 148. Approche (pro)nominale ⑦ : ‹le› support ↔ ‹çe(luy) qi ęt›, l'article présupposé dans la résolution du SN »).

1359 Cf. Riegel 1997 dont le titre est explicite : « "Tel" adjectif. Grammaire d'une variable de caractérisation ». La manière dont l'approche pronominale dégage la structure valencielle d'une construction est « plus puissante que le procédé courant de substitution » (Van Den Eynde et Mertens 2003, p. 67), cf. « § 151. Approche (pro)nominale ① : une esquisse » et cit. [367], p. 669, où nous analyserons plus en détail la structure être + ‹çe› + ‹qe›.

‹je **le** ferey **votre**›. (cit. [347], p. 638)

↔ Je **le** ferai **tel qu'il sera en votre possession**.

(↔ Je **le** ferai **comme il sera en votre possession**.)

↔ Je **le** ferai **votre**.

Ces anaphores attributives sont remplaçables par *tel(le)* simplement parce qu'elles impliquent l'emploi d'un verbe d'état.

De manière générale, nous croyons que Meigret a réuni plusieurs éléments favorables à l'émergence du concept d'attribut[1360], par exemple, sa catégorisation de l'adjectif, sa conscience de la transportabilité de la « manière d'être »[1361], son maniement démonstratif de ‹qi› et ‹qe›[1362], et ses multiples études sur la GN[1363] et sur la détermination de la personne référentielle[1364]. Surtout, il est circonspect sur l'identification de la cible à laquelle un attribut s'attache, comme en témoigne le passage suivant :

> [348] mais si nous disons ‹l'home se fęt saje› : nous dénotons que l'homme donne ordre à être sage : et pour tant ‹ſaje› est l'**adjectif** de ‹**ſe**› : et non pas de l'homme. (M1550b, f. 69 rº [H1980, p. 71])

Si le grammairien optait pour la détermination interprétative de la personne, il n'y aurait aucun doute que ‹ſaje› qualifie le sujet ‹l'home›. Or il réfléchit par le biais formel. En tenant compte de la gouvernance / structure transitive du verbe *faire* (« donner ordre à »), il lie catégoriquement l'attribut ‹ſaje› au pronom réfléchi COD ‹ſe›.

Pour conclure, nous espérons avoir montré pourquoi il est raisonnable d'avoir en vue le schéma ‹le› anaphore attributive ↔ ‹çe qe›. Ce schéma permettra de faire écho à un autre schéma qui, en contrepartie, est effectivement proposé par Meigret : ‹le› support ↔ ‹çe(luy) qi›. Nous y reviendrons au « § 148. Approche (pro)nominale ⑦ : ‹le› support ↔ ‹çe(luy) qi ęt›, l'article présupposé dans la résolution du SN ».

1360 Notamment avant la *Grammaire générale et raisonnée* du Port Royal (1660), cf. N1374.

1361 La transportabilité de la « manière d'être », ou de l'attribut, est en effet démontrée au moyen de l'adjectif possessif : ‹j'ey dę' biens qe tu attęns ętre tiens : aosi ne **lę'** garderey je pas longemęnt **miens** : **lę'qęls** toutefoęs Pięrr' espere fęre **siens**› (cit. [249]).

1362 Voir notamment le rôle du pronom *qui* dans ‹je voę Pięrre **boęre** le vin› ↔ ‹je voę Pięrre **qi boęt** le vin› (cf. cit. [366], p. 668), et plus globalement « § 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative ».

1363 cf. la « Section xiv. Gouvernance nominale ».

1364 cf. le « Chapitre VI. Déterminant en émergence », de manière globale.

§ 147. Approche (pro)nominale ⑥ : article et nominalisation

Explication terminologique avant de commencer. Nous employons *nominalisation* au lieu de *substantivation*, car le premier terme est notionnellement plus précis et plus englobant que le dernier. Il suffit de rappeler un cas pour comprendre leur différence.

> ‹j'ey envoyé Pięrr' a Líon, je dy le Pięrre qe vous avez aotrefoęs vu a Paris› (M1550b, f.19 vº- 20 rº [H1980, p. 21] ; cf. cit. [303], p. 551)

Du point de vue de la grammaire traditionnelle, un nom propre comme ‹Pięrre› dénote l'existence d'un objet ou d'une personne, il est en soi un substantif. Or, peut-on dire que le + nom propre le substantive ? Difficile, car, pour être un substantif, il n'a pas besoin d'autre transformation : il l'a été dans sa nature. Alors, comment expliquer le processus, dans lequel il est précédé d'un article, et à l'issu duquel il devient un item susceptible d'une relative restrictive ? Nous désignons un tel processus par la nominalisation, dans le mesure elle s'avère capable de transformer un nom propre en un nom commun. Elle englobe également la substantivation d'un participe présent ou passé, comme dans ‹l'amant vęrt› ou ‹la dezolée› (cf. cit. [349], [349]), dans la mesure où celui-ci ne devient un nom commun qu'après l'antéposition de l'article.

Le présent § a pour objectif de montrer le mécanisme de nominalisation tel que Meigret le décrit, en examinant les discours afférents à la « nominalisation », puis quelques expressions composée de *les uns … les autres*[1365].

Nous avons relevé 5 occ. de *prendre nature de nom* ou *la vertu du nom*, concernant respectivement la nominalisation du participe et de l'infinitif :

> [349] Les participes aussi reçoivent bien les **articles** quand ils **prennent la vertu du nom** : comme ‹l'amant vęrt›, ‹la dezolée› : il est vrai qu'on peut aussi dire que le substantif y est surentendu. (M1550b, f. 20 vº [H1980, p. 22])
>
> [350] L'infinitif aussi, **prenant nature de nom**, reçoit l'**article** ‹le› : comme ‹le boęre›, ‹le manjer›. (M1550b, f. 20 vº [H1980, p. 22])
>
> [351] Finalement les participes, **prenant nature de nom**, reçoivent bien les **articles** et prépositions : comme ‹l'amant vęrt, de l'amant, le plęzant, du plęzant›. (M1550b, f. 103 vº [H1980, p. 101])

1365 Groupes (8) (9) et (10), p. 622, au « § 140. Table : différents SN composés des articles ».

> Les participes aussi **prennent** lors **nature de nom** (M1550b, f. 102 v° [H1980, p. 100] ; cf. cit. [273], p. 456)
>
> [352] En commençant donc à celles qui servent aux masculins, les **prépositions [contractées]** ‹du› et ‹ao› y servent toujours au singulier et à l'infinitif **prenant nature de nom** : comme ‹la forçe du çheval, ç'ęt ao saj' a bien conselłer, on le conoęt ao marçher›, pour ‹a la marçhe›. (M1550b, f. 119 vº [H1980, p. 114])

Ces passages justifient directement notre choix terminologique : la nominalisation engage nettement l'article, avec l'antéposition duquel un participe et un infinitif peut servir d'un SN.

Venons-en à quelques expressions composée de *les uns … les autres*[1366]. Certes, nous allons le voir, Meigret en dit seulement que ‹un[s]› peut vouloir dire ‹aocun› (i.e. *certain*). Toutefois, il nous semble très intéressant d'observer comment il les utilise dans ses écrits. Pourquoi ? Cette locution n'est possible que grâce à la nominalisation de l'article qui lui accorde un comportement pronominal certain. Surtout, l'unité lexicale *uns* tout court (sans être précédée de *les*) serait insensée.

On en repère l'usage tout à fait standard :

> ‹j'ey vu un grant amas d'homes a la foęre : dę'qelz **lęs uns** açhettoęt ę **lęs aotres** vęndoęt› (M1550b, f. 37 vº [H1980, p. 41] ; cf. cit. [284], p. 483)

Mais aussi l'usage plus elliptique, qui fait l'économie d'*autres* :

> [353] ‹d'homes ęn çe monde, dę'qels, ou ęntre lę'qels **les uns** sont sajes, męs **lę' [autres] folz** sont ęn plus gran' nombre› (M1550b, f. 127 vº [H1980, p. 123])

Ou encore l'usage formellement transgressif, qui joue sur la valeur sémantique d'opposition entre *ce* et *autre* :

> [354] ‹qoę qe j'aye soufferęt beaocoup de travaos ęn **çe** monde, je ne dezespererey pas pourtant de mon repos ęn **l'aotre**› (M1550b, f. 72 vº [H1980, p. 75])

Les articles ‹lęs›, ‹lę'› ou ‹l'› dans tous ces fragments pronominalisent ‹uns› et ‹aotre(s)›, en rendant ceux-ci capables de jouer les têtes des SN.

Même s'ils sont encore sporadiques, ces constats montrent qu'on a plus fréquemment recouru à la nominalisation de l'article qu'on en a l'impression. Cela vaut aussi pour Meigret, qui n'a pas pu formaliser toujours ces phénomènes, mais qui exploite visiblement cette nominalisation avec une grande aisance.

1366 Cf. Le groupe (8) Usages pronominaux, ou figés, p. 622.

§ 148. Approche (pro)nominale ⑦ : ‹le› support ↔ ‹ҫe(luy) qi ęt›, l'article présupposé dans la résolution du SN

Au « § 146. Approche (pro)nominale ⑤ : ‹le› attributif (ou apport) ↔ ‹ҫe qe› », nous avons proposée, à titre d'expérimentation, une certaine structure prédicative ou attributive :

‹le› anaphore attributive ↔ ‹ҫe qe›

Dans le présent §, nous allons voir quelques types de SN issus de l'opération transformationnelle que Meigret appelle *résolution* :

‹le› support ↔ ‹ҫe(luy) qi›

Nous empruntons à G. Guillaume la paire notionnelle *apport* / *support* pour contraster ces deux emplois pronominaux de l'article. D'après ce linguiste :

> […] dans le discours il est toujours parlé de quelque chose, qui est ce dont on parle, c'est-à-dire le **support** obligé, auquel l'**apport**, qui est ce qu'on en dira, aura son incidence (Guillaume 1982, p. 61)

Si le sens de *support* est proche de celui de *thème* (en opposition à *rhème*), son rôle est généralisé par la psychomécanique, pour généraliser à son tour le concept transitionnel de *personne*[1367]. En ce qui concerne notre étude historique, Meigret a spécifié un emploi de l'article qui mérite cette étiquette de support :

> [355] ❶Quelquefois aussi ‹le› et ‹la› sont mis avant les adjectifs : et lors ils valent autant que ‹dit› ou ‹qi ęt› ou ‹estimé› : comme ‹Philipe **le** bęl›, ‹Iáne **la** Rousse› […] car, quant aux communs, je crois qu'il ne s'en trouve guère ou plutôt point : parce que ce serait répétition d'articles. ❷De vrai, nous ne dirons pas ‹*l'home le courajeus› : si ce n'est avec le comparatif ‹plus› : comme ‹ҫ'ęt bien **la** fame la plus graҫieuze qe vous ayez jamęs vu› (M1550b, f. 20 rº [H1980, p. 22])

Le grammairien applique sa technique de résolution pour expliquer une collocation possible du nom propre et de l'article, dès l'introduction des articles dans le chapitre VII du livre I. Nous pouvons représenter ainsi les transformations engagées.

> Équivalence : ‹dit› *X* / *celui* ‹qi ęt› *X* / *celui* ‹qi ęt dit› *X* / *celui* ‹[qi ęt] estimé› *X* [1368]
> ex. ‹Philipe le bęl› ↔ (Le) Philippe qui est dit (ou estimé) bel.
> ex. ‹Iáne la Rousse› ↔ (La) Jeanne qui est dite (ou estimée) rousse.

1367 « […] ce que nous appelons d'un terme tout à fait général le **support**, c'est ce qu'en grammaire, sans s'en être rendu un compte suffisamment exact, on nomme la *personne* » (p. 54), cf. Douay et Roulland 1990.
1368 C'est nous qui ajoutons les mots en italique.

Il n'y a qu'un petit pas à franchir, pour voir l'activité algébrique s'impliquer dans l'article[1369].

Le ↔ Ce / Celui qui
ex. ***L'****assassin de Dupont est fou.* ↔ ***Celui qui*** *assassine Dupont est fou.*

Même si l'identité de *celui qui assassine* reste inconnue, on peut se dire toujours *l'assassin*, pour dénoter un X, ou une brande X. Le petit pas à franchir, entre la virtualité du dénommé et le concret du particulier déjà identifié, est quasiment nul ; nous y reviendrons.

Le point ❷ du passage précédent est tout aussi heuristique. Grâce à l'activité algébrique de ‹le› support, on peut étendre aisément un SN par la relative, et on gagne à voir le processus réversible dans lequel le prédicat (de cette relative) réduire au SN, et vice versa[1370].

> [356] Tellement que tout ainsi que nous disons ‹Pięrre frape Gilłaome›, nous dirons aussi ‹Pięrre frapant Gilłaome› : et en semblable ‹Pięrr' ęt ęymé de Ian›, ‹Pięrre ęymé de Ian›. Tout ainsi aussi que les adjectifs ne peuvent être mis seuls en clause, qu'ils n'aient leur substantif exprès ou surentendu, aussi ne peut le participe, demeurant en nature de participe : tellement que tout ainsi que nous ne pouvons dire ‹**le blanc court**› sans y surentendre quelque substantif, aussi ne pouvons-nous dire ‹**l'ęymé court**›. (M1550b, f. 67 vº- 68 rº [H1980, p. 70])

Tout cela s'appuie sur la capacité du verbe *être* à résoudre tout verbe[1371] et, par là, tout prédicat. Nous avons affaire à un processus à portée plus générale que — ou génétiquement plus antérieur à — la nominalisation du participe qu'on a examiné au « § 147. Approche (pro)nominale ⑥ : article et nominalisation ». Devant nous c'est la réductibilité symbolisée par ‹ce(luy) qi› + V ↔ ‹le› support + V-ant / Vpp[1372], dont deux exemples sont bien explicites :

‹frape› *frappe(r)* ⟶ ‹frapant› *frappant*
‹ęt ęymé› *être aimé* ⟶ ‹ęymé› *aimé*

Une opération intermédiaire est sous-entendue, si seulement on se rappelle le processus précédent dans lequel ‹le bęl› ↔ *celui qui dit (ou estimé) bel* :

‹frape› ⟶ ***qui*** *frappe* ⟶ ‹frapant›
‹ęt ęymé› ⟶ ***qui*** *est aimé* ⟶ ‹ęymé›

1369 L'exemple suivant est de Galmiche (1977, p. 33), cf. p. 521 au « § 122. Pragma-sémantique : déterminants à la lumière de la description définie » autour de l'énoncé *L'assassin de Dupont est fou*), et de l'« existence présupposée » par l'ajout de l'article (Kleiber 1983).

1370 Ou *résoudre par*, selon les termes de Meigret, cf. « § 162. Technique de résolution ».

1371 Lisons : « comme ‹je suys›, ‹tu ęs›, ‹il ęt›, et qu'il dénote plutôt la perfection des actions et passions : il est toutefois si nécessaire à toutes actions et passions que nous ne trouverons verbe qui ne se puisse résoudre par lui : parce que toute action ou passion requiert existence. » (cf. cit. [275], p. 461), et voir « § 162. Technique de résolution » de manière générale.

1372 Il va sans dire que ce schéma est autre que le schéma du passif, et qu'il est, d'après nous, plus élémentaire.

Conformément au statut pivotal que Meigret accorde au verbe substantif, on peut aussi se représenter à titre indicatif les équivalences phrastiques comme les suivantes :

‹Pięrre frape Gilłaome› ⟶ *Pierre **est ce(lui) qui** frappe Gillaume*
‹Pięrr’ ęt ęymé de Ian› ⟶ *Pierre **est ce(lui) qui** est aimé de Jean*

Le véritable objet du grammairien devient clair, c’est la structure de la proposition relative (notamment restrictive[1373]), dont une certaine nature adjectivale requiert un verbe substantif « exprès ou surentendu ». Si nous nous permettons de projeter un peu notre sentiment épilinguistique, il s’agit déjà de la structure prédicative[1374].

Nous revenons ainsi à l’équivalence transformationnelle ‹le› support ↔ ‹ce(luy) qi›. Les énoncés ‹le blanc court› et ‹l’ęymé court› ne seraient pas possibles sans laisser entendre « quelque substantif ». De fait, et au juste, ces deux SN composés de l’article défini doivent être expliqués par :

‹le blanc court› ⟶ *Celui qui / L’homme qui est blanc (là) court.*
‹l’ęymé court› ⟶ *Celui qui / L’homme qui est aimé (là) court.*

En ce qui concerne étroitement ‹le› support, les passages précédents (cit. [355], [356]) sont déjà suffisants pour faire valoir l’apport de Meigret à l’émergence de la structure prédicative. Nous pouvons pousser encore un peu plus loin notre étude. Grâce au dépouillement systématique des données[1375], nous pensons convenable d’élargir un peu le champ, en incluant certains articles indéfinis :

> [358] de sorte que nous disons bien ‹un home dormant› : ‹une fame dormant›, ‹une fame dormante› : vrai est que nous usons plus souvent du féminin en ‹te› es participes prenant nature de noms : comme ‹une fame plęzante›, ‹l’amante›. (M1550b, f. 103 rº [H1980, p. 100])[1376]

1373 Cf. « § 133. Pronom démonstratif simple, ou composé d’un adverbe déictique », où la définitude de *celui-ci* / *celui-là*. renforcée par l’adverbe déictique, est à l’encontre de la relative explicative.

1374 Qu’on associe notamment à Port-Royal. Ne citons que quelques-unes de nombreuses études à ce sujet. D’après Auroux (1993, p. 61), on utilise « la réduction des verbes transitifs à forme finie à une structure [être $_{tempsi}$ + participe présent] (théorie du verbe substantif), afin de ramener toute phrase à la structure prédicative [S_{ujet} est $P_{rédicat}$]. ». Selon Imbert (1992, p. 150), logicienne française et traductrice notamment de Frege, « si l’histoire de la logique a quelque contenu ce sera de comprendre la genèse de cette structure prédicative, sa banalisation grammaticale […] dont] les logiciens de Port-Royal ont exposé la première critique visant, dans leur principe, les catégories aristotéliciennes. »

1375 À savoir, 523 fragments porteurs des articles, cf. « § 140. Table : différents SN composés des articles ».

1376 Voir aussi l’autre exemple encore plus poussé :
> [357] [Exemple de la conjonction] entre participes : comme ‹l’hom’ ęymant, servant, ę suppliant Dieu de bon ceur, ne perira jamęs› (M1550b, f. 142 rº [H1980, p. 139]), cf. p. 622, au « § 140. Table : différents SN composés des articles ».

Avant tout, nous avons ici affaire, non pas à la nominalisation du participe, mais à la prédication de l'adjectif participial. Dans une certaine mesure, nous pouvons dire que la structure de *qui est* est si élémentaire et puissante qu'elle peut aussi rendre les SN composés de l'article indéfini.

Avant de conclure ce §, nous nous proposons d'examiner un énoncé de Meigret, qui permet de révéler son sentiment sur le rapport ‹le› support ↔ ‹ce(luy) qi›.

> [359] qu'il [= *premier*] est exclusif de suite, qui est nécessaire à un nombre ordinal : vu qu'ordre gît en plusieurs. Il est vrai que ce mot ‹premier› ne dénote pas toujours suite : comme quand nous disons ‹Aristote a été le premier qui a le mieux écrit en Philosophie›, je ne dénote pas qu'il en ait été d'autres subséquents (M1550b, f. 41 rº [H1980, p. 44])

La construction sous examen n'est pas seulement un superlatif, comme dans le cas de ‹le líon ęt la plus cruęlle dę' bętes›[1377]. La locution *le premier* est intéressant à plus d'un titre : son sens ordinal étant dérivé de celui numéral (*un*, *deux*, … etc.)[1378], il implique *un seul* (comparable avec *le dernier*) dans un ensemble (« ordre gît en plusieurs »)[1379], et il caractérise à plusieurs égards le comportement essentiel de l'article défini *le*. Parmi de multiples façons possibles, nous nous proposons cette transformation interprétative :

> être + *le premier qui* + V
> ↔ être + *celui qui, le premier,* + V
> ↔ être + *le premier homme qui* + V

Cela décèle un aspect encore plus fondamental de la relative. Deux items ‹le› support et ‹ce(luy) qi›, entre lesquels nous avons mis le signe ↔, relèvent d'une même généricité[1380] qui est susceptible de présupposition ou de caractérisation. C'est pour cette raison que Meigret assigne à l'article-zéro le sens de « n'importe lequel », et réserve à l'article défini la lecture spécifiante :

> ❸de sorte que quand on dit ‹il ęt ęn prizon› ou ‹ęn cave›, nous comprenons qu'il est en quelque prison ou cave que ce soit. Mais si nous disons ‹il ęt ęn la cave›, cela nous semble vouloir **démontrer** et mettre en désir de savoir quelle prison ou cave. (M1550b, f. 123 vº-124 rº [H1980, p. 118-119] ; cf. cit. [337]-❸, p. 624)

1377 À savoir art.[déf.] + plus / moins + adj. + de + SN, cf. cit. [283], p. 480.
1378 Ex : Aristote a été **celui** qui, le premier, a le mieux écrit en Philosophie
1379 Ex : Aristote a été le premier **de** / **parmi ceux** qui **ont** le mieux écrit en Philosophie ; Aristote a été **celui** qui, parmi les premiers, a le mieux écrit en Philosophie … etc.
1380 = Généralité caractéristique d'un genre (au sens biologique ou classificatoire du terme).

La généricité est le champ lexical par défaut d'un nom. Tant que sa dénotation reste indéfinie, il y a une exigence identificatoire à satisfaire. Là, ‹le› support et ‹ce(luy) qi› sont deux procédés qui permettent de répondre à la question *lequel(s) /laquelle(s) ?*[1381]. Prenons l'exemple que Meigret utilise :

> Qui est Aristote ? — Un philosophe. — Lequel ? — C'est celui qui, « le premier, a le mieux écrit en Philosophie »

Voilà (toujours) une relative restrictive qui met fin au mouvement de l'identification[1382]. Dans une certaine mesure, nous pouvons dire que l'article et l'interrogatif *lequel(s) /laquelle(s) ?* ont configuré la dialectique identificatoire propre à la langue française. Faut-il souligner que *le* s'inscrit ostensiblement dans *lequel(s) /laquelle(s)*[1383] ?

Pour conclure, le schéma ‹le› support ↔ ‹ce(luy) qi et› que Meigret a proposé lui-même éclaire à la fois le nouveau paramétrage du SN art. + N (+ rel.) et la structure prédicative. Grâce à une vue d'ensemble des phénomènes afférents à cette structure (« § 140. Table : différents SN composés des articles »), et surtout à certains énoncés heuristiques, nous sommes convaincus que cette substitution réversible connecte de manière générale les domaines de la composition lexicale et de la prédication verbale, et contribue à l'émergence de la structure prédicative.

1381 Cf. « § 150. Approche (pro)nominale ⑨ : ‹leqel› ↔ ‹le› + ‹qel›, exigence identificatoire ».

1382 Notons au passage que l'interaction dialogique fait partie intégrante de la pragma-sémantique, qui est le sujet de la « Section xvii. Pragma-sémantique : embrayage, dénotation, détermination ».

1383 C'est la remarque de Meigret : « Il faut entendre que nous nous aidons encore en notre langue de ce ‹qel› en interrogations avec l'article ‹le› » (cf. cit. [361], p. 649)

§ 149. Approche (pro)nominale ⑧ : article et relative restrictive

Les cas les plus difficiles à analyser étant examinés, ce § donne à voir simplement à quel point la description pragma-sémantique de Meigret sur les articles est dans une continuité avec la nôtre. Nous en venons au groupe (10) art. + N + rel. du « § 140. Table : différents SN composés des articles » (p. 622).

> ‹j'ey vu **le** livre dont vou' parlez› (M1550b, f. 58 vº [H1980, p. 61])
> ‹je prize bien **la** męzon qe vou' m'avez vęndu› (M1550b, f. 58 rº [H1980, p. 60])
> ‹j'eyme bien **lę'** remontrançes qe vou' m'avez fęt› (M1550b, f. 58 rº [H1980, p. 60])
>
> ‹[… à] **l'**ecritture qi luy ęt convenable› (M1550b, f. 143 rº [H1980, p. 140])
> ‹leqel eſçe de tous **lę'** philozophes, qe vous estimez le plus ?› (M1550b, f. 58 rº [H1980, p. 60])

Dans nombre des énoncés sous la plume de Meigret, la présence de l'article défini s'accompagne d'une relative restrictive. La maîtrise de la structure prédicative de la relative donne au grammairien une grande aisance, en sorte que celui-ci peut jouer sur de très longues phrases[1384] :

> ‹j'ey avizé ao' ręzons **dę'qęlles** vou' m'avez parlé, ę **ao'qęlles** il etoęt bezoin de repondre : je vou' ferey bięn tót ęntęndre mę' reponses, **ę'qęlles** vou' trouverez occazion, de vou' contęnter sur lę' doutes, pour **lę'qęlles** vou' m'avez ecrit› (M1550b, f. 57 vº [H1980, p. 60] ; cf. cit. [371], p. 686)

> [360] ‹Pięrre **qi** s'ęn va a Rome, ę **qe** tu conoęs, a ręncontré tęs sęrviteurs **qe** tu y avoęs ęnvoyé, **qi** s'ęn revenoęt a hate, affin de t'avertir de la maladíe de ton fils, ę **qe** tu y donasses ordre : ao regard de tęs affęres il' **y** avizeront› (M1550b, f. 49 rº [H1980, p. 51])

La première phrase se trouve vers la fin du traitement du *relatif* ‹qel›, tandis que la seconde illustre l'invariabilité des pronoms relatifs ‹qi› et ‹qe›[1385]. Ce que Chevalier (1967, p. 27) a dit sur l'apport du Port-Royal vaut pour les études pragma-sémantiques ou / et syntaxiques chez Meigret : grâce « au groupement prédicatif : Sujet / Prédicat », on gagne à « élargir par expansions et substitutions » le SN. C'est ce que ces longues phrases cherchent à montrer.

D'ailleurs, nous avons vu le maniement ludique du même type, qui est dans le domaine grammatologique : ‹Alexandre sęt sęs sęt ars liberaos, tout einsi qe tu lęs sęs› (cf. cit. [56], p. 114). L'augmentation délibérée de la complexité reflète la confiance du grammairien.

1384 Ces deux phrases contiennent respectivement 39 et 48 mots.
1385 Le chapitre V du livre III, « Du nombre des pronoms ».

§ 150. Approche (pro)nominale ⑨ : ‹leqel› ↔ ‹le› + ‹qel›, exigence identificatoire

Le concept de l'exigence identificatoire est fondamental dans toute la « Section xix. Il y a articles et articles »[1386]. Nous allons voir que Meigret en est conscient, surtout quand il explique la formation de ‹leqel› ↔ ‹le› + ‹qel›, le rôle spécifiant de l'article dans cet interrogatif contracté.

> [361] Il faut entendre que nous nous aidons encore en notre langue de ce **‹qel›** en interrogations **avec l'article ‹le›** : comme ‹leqel eſçe[1387] dęntre [d'entre] vous qi vięndra avęq moę [?]› : mais il est différent en cela de ‹qi›, interrogatif : d'autant que ‹qi› ne requiert point d'avantposé ou suite : là où ‹leqel› le requiert. Finalement ‹qi› interroge sur une généralité : et ‹leqel› sur une **particulière pluralité** ou bien **généralité déterminée** : comme quand nous disons ‹leqel eſçe de tous lę' philozophes, qe vous estimez le plus ?› ou ‹çeus-la ont tué çet home, leqel eſçe ?› mais si nous parlons sans détermination, nous dirons ‹qi a fęt çela ?› non pas ‹leqel›. (M1550b f. 58 r° [H1980, p. 60])

La notion de *particulière pluralité*, ou de *généralité déterminée*, qui semble paradoxale, consiste à dire la *généricité* d'un nom en termes de nos jours. Son champ référentiel est plus rétréci par rapport à ‹qi›, dont la généralité ne connaît aucune délimitation. Cela apporte une preuve qu'elle concerne l'existence définie[1388] d'un dénommé ou d'une espèce, à savoir la généricité du nom tel qu'il est dit, par exemple, dans un dictionnaire. Au reste, ‹leqel› implique évidemment la sélection d'un individu par rapport à la classe dans laquelle celui-ci appartient. C'est bien la fonction de l'article défini, qui répond au « désir de savoir **quelle** prison ou cave », et qui s'oppose à « quelque prison ou cave que ce soit »[1389].

1386 Pour récapituler, on l'a utilisé notamment aux « § 141. Article et description définie » et « § 143. ‹dęs› article partitif → ‹de çęs› ».

1387 La forme plus fréquemment utilisée est *ęſçe*, cf. p. 560, au « § 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs ».

1388 Notons que nous disons l'existence *définie* et non pas *dénotée* ; dans ce dernier cas, il s'agirait de d'identifier un référent dans une circonstance concrète.

1389 Lisons à nouveau : « de sorte que quand on dit ‹il ęt ęn prizon› ou ‹ęn cave›, nous comprenons qu'il est en **quelque prison ou cave que ce soit**. Mais si nous disons ‹il ęt ęn la cave›, cela nous semble vouloir démontrer et mettre en désir de savoir **quelle** prison ou cave. » (cf. cit. [337]-❸, p. 624)

Chapitre VII.
Technique de désambiguïsation

Section xx. Approches (pro)nominales, ou autres problèmes du pronom

§ 151. Approche (pro)nominale ① : une esquisse

Certaines structures syntaxiques subtiles peuvent être révélées plus aisément par l'approche pronominale, dont on doit la mise en œuvre notamment à Blanche-Benveniste et Van den Eynde[1390]. Prenons rapidement un exemple pédagogique. Comment détecter la nature grammaticale de la locution *(être) en colère* ? L'approche pronominale suggère de la pronominaliser : *tu es **en colère**, je **le** s*uis *aussi*. Une fois qu'on admet l'équivalence entre *(être) en colère* et *le*, on comprendra qu'il s'agit au fond d'une fonction (ou structure) adjectivale[1391].

Nous pensons que cette approche peut aiguiser nos connaissances non seulement sur les objets linguistiques (de première main[1392]), mais aussi sur nos observations des raisonnements méta-linguistiques ou des discours grammaticographiques. C'est-à-dire les analyses ou les descriptions qu'on a proposées dans l'histoire des sciences linguistiques à l'aide des pronoms ou des tests de pronominalisation[1393]. Nous nous proposons de dénommer cette *approche (pro)nominale*, dont l'entre-parenthèses laisse ouverte à l'interprétation alternative (pronominale **ou** nominale) ou conjonctive (pronominale **et** nominale), et qui permet d'englober notamment les deux cadres antiques représentatifs (Donat et Priscien) à ce sujet.

Pour esquisser notre approche (pro)nominale, nous abordons les points suivants :

Ⓐ L'approche pronominale telle qu'elle est conçue dans le dernier tiers du XXe siècle ;

Ⓑ Les raisonnements de Meigret que l'approche (pro)nominale permet d'éclairer ;

1390 Cf. Blanche-Benveniste 1975; Blanche-Benveniste *et al.* 1987; Blanche-Benveniste 1991; Van den Eynde et Mertens 2001; Van Den Eynde et Mertens 2003

1391 Quand les deux syntacticiens proposent l'approche, l'efficacité méthodologique en est un argument. Par exemple, *prendre la mouche*. Il serait vain de chercher partout un « nom » susceptible de remplacer *la mouche*, pour en révéler la structure sémantico-syntaxique ; il serait plus simple de déduire, de l'impossibilité de pronominalsier *la mouche* (**la prendre*), qu'il s'agit d'un tout figé.

1392 Blanche-Benveniste cofonde, avec José Deulofeu, Colette Jeanjean, Jean Stéfanini et André Valli (le Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe - GARS), la revue *Recherches sur le Français parlé* en 1974. Elle ne cesse pas de souligner « l'importance du "français parlé" pour la description du "français tout court" » (Blanche-Benveniste 1983), l'enrichissement mutuel entre « corpus de langue parlée et description grammaticale de la langue » (Blanche-Benveniste 2007). Voir aussi son ouvrage *Le français parlé: études grammaticales* (Blanche-Benveniste 1991).

1393 En quelque sorte, le pronom est en lui-même un instrument analytique de la linguistique. Ce point, s'il reste obscur, est ce sur quoi nous allons éclaircir dans le présent §.

Ⓒ Quelques repères de l'approche (pro)nominale dans l'Antiquité (Donat, Priscien) et à la Renaissance (Scaliger).

Ⓐ Approche pronominale
Ⓑ Meigret à la lumière de l'approche (pro)nominale
Ⓒ Approche (pro)nominale dans l'HTL
plan (p. 653)

Comment Blanche-Benveniste explique l'approche syntaxique dont le contour et l'objet sont difficilement définissable ? Dans une conférence dont le manuscrit nous est heureusement parvenu (Blanche-Benveniste 2013 [1976]), elle en avoue la difficulté. L'approche syntaxique s'enracine certes dans les pronoms « de la grammaire scolaire ainsi que certains éléments de statut comparable, d'habitude considérés comme des adverbes : "là, alors, où, quand, comment, combien, pourquoi …") » (Van Den Eynde et Mertens 2003, p. 66), mais c'est son utilité méthodologique ou métalinguistique qui intéresse les syntacticiens. Blanche-Benveniste propose de réfléchir comment les dictionnaires décrivent une construction comme la suivante :

qqc. *arrive* ↔ *Quelque chose arrive*

Pour la syntacticienne, « les dictionnaires utilisent des sortes de classifieurs, *quelqu'un*, *quelque chose*, *quelque part*, ce qui est pédagogiquement utile. **Mais** ces pronoms indéfinis en disent trop et pas assez. » (Blanche-Benveniste 2013 [1976], p. 122) Nous présentons d'abord l'idée directrice de l'approche pronominale, c'est-à-dire l'utilité métalinguistique des pronoms (avant « Mais »), et viendrons à la critique qu'elle fait des « pronoms indéfinis » énumérés (après « Mais »).

L'approche pronominale consiste à dégager une représentation syntaxique « d'économie descriptive et de [grande] généralisation » (Van Den Eynde et Mertens 2003, p. 65). En lisant *quelque chose arrive* dans l'entrée d'*arriver*, on connaît la possibilité d'y remplir diverses combinaisons lexicales d'un type certain, c'est-à-dire, une classe de mots qui partagent un ensemble de propriétés déterminées. Voilà l'activité algébrique et classificatoire du pronom en général. Plus précisément, le pronom révèle un lieu syntagmatique en fonction duquel on sélectionne les combinaisons lexicales éligibles. En tant que détecteur des fonctions syntaxiques, il permet ainsi d'explorer les propriétés des dépendants (sujet, objet, complément, etc.) d'une construction verbale. En l'occurrence, grâce à l'indication de *quelque chose*, nous savons qu'il s'agit d'une construction impersonnelle où il est impossible de mettre un être animé[1394] dans la position du sujet ; de fait, on dit *cela peut arriver à tout le monde*, ou *un malheur n'arrive jamais seul*. À cet égard, le pronom *quelque chose* convient,

1394 Souvent symbolisé par *quelqu'un* dans le dictionnaire.

dans la mesure où il exclut le trait sémantique d'*être animé*[1395]. Force est donc de constater que l'approche pronominale consiste à mettre en évidence les informations (*quelque chose* = 3ps + être inanimé) plus fines que les propriétés grammaticales (*il* = 3ps).

« Mais ces pronoms indéfinis en disent trop et pas assez. » La critique décèle l'amendement que la syntacticienne cherche pour la description métalinguistique assistée par les pronoms.

qqc. *arrive* →? *Quelque**s** chose**s** arrive**nt***, *Le**s** accident**s** arrive**nt***

La description *quelque chose arrive* peut suggérer d'interdire *quelque**s** chose**s** arrive**nt***, parce qu'il ne décrit pas plus précisément les propriétés des dépendants de cette construction verbale. À moins qu'on invente une nouvelle abréviation *qqc.(s)*. Cet exemple montre que l'approche pronominale cherche à détailler la description du schéma valenciel[1396], non seulement son noyau verbal, mais aussi chacune de ses « jonctions » valencielles — les dépendants comme sujet, objet, complément, etc. Cette approche propose en effet « une méthode de description syntaxique qui préconise l'étude systématique de la valence » (Van Den Eynde et Mertens 2003, p. 66), dont la systématicité implique d'en travailler tous les cas de figure. Pour reprendre l'exemple, la dimension « sémantique » de *quelque chose arrive* doit être prise en compte, parce qu'on a affaire à une construction (impersonnelle mais spéciale dans son genre[1397]), et non pas seulement à un verbe. Donc, l'approche pronominale est un type de grammaire valencielle, et elle a ceci de particulier qu'elle corrèle la reconnaissance de valence(s) et la réductibilité de la construction en pronom(s).

Il est peut-être utile de noter que l'approche pronominale entre en concurrence quelque part avec le générationalisme. Néanmoins, leurs attitudes vis-à-vis des « universaux », entre autres, sont différentes. La recherche des universaux par le générationalisme risque plus souvent d'imposer un ensemble des structures dans ses analyses de toutes les langues, notamment celles non anglo-saxonnes. Les partisans de l'approche pronominale visent, au contraire, un ensemble des schémas valenciels intrinsèquement disponibles dans une langue, car « les pronoms sont des éléments propres à la langue » :

1395 Pour comparer, nous pouvons penser à une autre description, ayant le même but de capturer la structure de construction impersonnelle : *3p + arriver*. Dans ce cas, le trait d'être animé serait inclus. À vrai dire, l'emploi impersonnel du verbe *arriver* est très difficile à décrire dans une brève entrée de dictionnaire. Il peut s'utiliser comme *Il neige*, mais il admet la substitution (*Ça arrive*, mais **Ça neige*). D'autre part, sa structure semble moins « intransitive », du fait qu'il peut recevoir un COD au pluriel (*Il est arrivé plusieurs accidents*). En somme, Blanche-Benveniste a seulement posé ce type question, sans pour autant la résoudre.

1396 Notons que les auteurs fondateurs de l'approche pronominale préfèrent dire *valen**t**ielle*. Cette dernière forme est une variante de *valen**c**iel* qui prime aujourd'hui.

1397 Cf. N1395.

> on exploite cette *proportionnalité*[1398] pour ramener le nombre énorme de combinaisons entre éléments lexicaux à un nombre limité de combinaisons entre pronoms. (cit., p. 66)

C'est pourquoi l'approche pronominale aboutit à des analyses plus fines : elle s'appuie sur les ressources endogènes de la langue sous examen, à savoir les pronoms (les) plus élémentaires et leur pronominalisation des schémas. Au reste, si par endroits l'approche pronominale peut ressembler aux tests de substitution, cela ne confirme que son ambition synthétique : elle cherche dès l'origine à réunir deux traditions linguistiques, « celle des grammairiens français formés à l'école comparatiste, comme A. Meillet, G. Guillaume, R.-L. Wagner » et « celle du structuralisme américain » (Blanche-Benveniste *et al.* 1987, Avant-propos).

La portée et la visée de l'approche pronominale n'ont pas de quoi s'étonner, surtout pour nous qui avons tracé le transfert des catégories casuelles en valences « tesnièriennes » chez Meigret[1399]. Au fond, tout tourne autour du concept de *personne*, qui est syntaxiquement derrière toute sorte d'actant ou valence (agent, patient, complément, instrument, etc.), et dont les formes de manifestation primordiales sont dites *pronom* (personnel, possessif, déterminant, démonstratif, interrogatif, etc.). La réduction d'une structure syntaxique par l'approche pronominale, c'est la pronominalisation des syntagmes[1400], c'est la réduction à l'état primitif ou simple du schéma verbal, c'est l'identification des actants en jeu. Tout cela ne prouve *a fortiori* que la compatibilité, sinon l'affinité, entre l'approche pronominale des problèmes syntaxiques et notre étude historique des discours métalinguistiques.

Quels raisonnements de Meigret l'approche (pro)nominale permet-elle d'éclairer ?

Ⓐ Approche pronominale
Ⓑ Meigret à la lumière de l'approche (pro)nominale
Ⓒ Approche (pro)nominale dans l'HTL
plan (p. 653)

Meigret laisse une recherche approfondie sur la particule ‹męme› et l'adverbe déictique ‹-çy› / ‹-la›, entre autres, en les appliquant fréquemment dans la circonscription de l'expansion du SN. La particule ‹męme› peut se trouver dans (presque) tous les types de « nom » — le nom propre, le pronom démonstratif, le déterminant démonstratif, le déterminant défini, le pronom personnel, le pronom possessif, le pronom relatif, et la préposition[1401]. La manière dont Meigret la classe parmi les pronoms et l'appelle *réitératif*[1402]

1398 Ou *extrapolabilité* de la construction pronominale en constructions concrètes et variées.

1399 « § 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative », « § 92. « », et plus globalement « Section xi. Catégories casuelles ». Il convient de rappeler que Guillaume théorise plus encore explicitement la personne comme *support*, cf. N1367.

1400 Cf. Riegel *et al.* 2004, p. 200-2, 223-4

1401 Cf. « § 136. Table : collocations de ‹męme› ».

1402 Cf. « § 137. Le réitératif ‹męme› et l'article qui se transfère … ».

constitue une approche pronominale en son temps, un peu comme Blanche-Benveniste et Van den Eynde le feront au XXe siècle. Quant aux adverbes déictiques ‹-çy› et ‹-la›, ils permettent au grammairien lyonnais de mettre en évidence l'expansion de la relative qu'un SN peut avoir, ou en d'autres termes, l'économie de la détermination / démonstration[1403]. De fait, ce sont des procédés révélateurs, qui appartiennent à la langue française, et que Meigret propose d'engager pour l'éclaircissement des discours métalinguistiques.

Au sujet de l'article défini, nous savons déjà que Meigret l'admet pour une PdD et reconnaît sa capacité à pronominaliser le syntagme attributif[1404].

> ‹çęs homes sont bons, męs il[s] lęs sont de tant q'ils crẹñet Dieu› (M1550b, f. 56 v° [H1980, p. 59] ; cf. cit. [248], p. 397)

Nous découvrons aussi qu'il décrit scrupuleusement l'emplacement de l'article autour de ‹męme› : ‹le męm' home, la męme fame› ou ‹l'home męme, la fame męme›[1405] ? Ou encore, comment choisir entre ‹le męme Pięrre› et ‹*le Pięrre męme›[1406] ? Ces discussions ne sont pas sans rappeler, ou mieux, présupposent l'espace déterminatif[1407]. Dans l'optique de l'approche (pro)nominale, nous voyons plus nettement que la préoccupation fondamentale de Meigret est celle du statut du SN : *nom appellatif* (commun) n'est pas une PdD, mais seulement une sous-classe de *nom*. La fissure entre classe et syntagme rend la catégorie de *nom* boiteuse — c'est le sens propre de l'intitulé de la précédente « Section xvi. Désintégration du « nom » ».

Qu'est-ce que l'équivalence syntaxique certaine entre ‹le› et ‹çe qe›[1408] peut-elle nous apprendre ? Nous croyons pouvoir y trouver le rapport entre le comportement pronominal de l'article, le déterminant démonstratif (en émergence) et le pronom relatif[1409]. En effet, ces trois particules entourent l'expansion du SN et réclament une analyse pointue sur le verbe *être* ou / et sur le prédicat. La question du SN lance effectivement un défi difficile, et ce défi amène Meigret à *une* syntaxe, moderne et adaptée au fonctionnement du français. C'est-à-dire une manière de description syntaxique *autre* que la *Syntaxis* (dans le domaine grec) ou la *Constructio* (latin)[1410].

1403 Cf. « § 133. Pronom démonstratif simple, ou composé d'un adverbe déictique » et « § 134. Pronom démonstratif composé, suivi ou non d'une relative ».

1404 Cf. « § 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative ».

1405 Cf. cit. [335], p. 606, au « § 145. Approche (pro)nominale ④ : article à fonction COD ou attributive ».

1406 Cf. « § 127. Nom propre : collocations (im)possibles avec l'article défini ».

1407 Cf. « Section xviii. Espace déterminatif : pronom démonstratif, adverbe déictique ou augmentatif, proposition relative ».

1408 Pensons à cet exemple : ‹je suys çe qe je suis› ↔ sujet + être + adj. ↔ je le suis, p. 639, au « § 145. Approche (pro)nominale ④ : article à fonction COD ou attributive ».

1409 Cf. « § 148. Approche (pro)nominale ⑦ : ‹le› support ↔ ‹çe(luy) qi ęt›, l'article présupposé dans la résolution du SN ».

1410 Cf. « § 93. Constructio ou Syntaxis manquante ? ».

Tout cela montre le bien-fondé d'une approche (pro)nominale dans l'histoire des sciences linguistiques. Les analyses des pronoms sont les parties nodales des analyses syntaxiques, ou tout au moins, en sont les lieux révélateurs. Leurs conceptions méritent une étude à part.

Enfin, la manière dont Meigret conçoit *qui* (en français) nous intéresse évidemment (« § 152. Approche (pro)nominale ② : ‹qi› et ‹qe› comme (pro)noms les plus généraux »), elle permet de situer l'approche (pro)nominale de Meigret par rapport à deux traditions à ce sujet. Nous en venons donc à notre dernier point dans le présent §, à savoir, quelques repères de l'approche (pro)nominale dans l'Antiquité (Donat, Priscien), et à la Renaissance (Scaliger).

Nous nous proposons de passer en revue quelques études ou articles qui jalonnent, nous semble-t-il, l'approche (pro)nominale dans l'Histoire des théories linguistique (HTL).

Ⓐ Approche pronominale
Ⓑ Meigret à la lumière de l'approche (pro)nominale
Ⓒ Approche (pro)nominale dans l'HTL
plan (p. 653)

Avant qu'on commence à institutionnaliser le champ de l'Histoire des théories / idées / sciences linguistiques, Stéfanini (1962) a démontré la fertilité de la problématique du « pronominal » dans le domaine français. Il s'agit certes de la voix pronominale, mais aussi, de manière plus générale, d'un groupe de phénomènes morphosyntaxiques inclassables que les grammairiens du passé sont obligés d'engager leurs connaissances sur le(s) pronom(s) dans les grandes largeurs. Dans la perspective de la grammaire latine étendue, comme Colombat (2003b, p. 4) l'a pointé, « les divergences [des approches sur les pronoms] existent dès le départ, dans la tradition latine, et l'application au français, avec les nouveaux problèmes qui surgissent, ne fait que les renforcer. ». Il convient de noter que Stéfanini et Blanche-Benveniste (avec José Deulofeu, Colette Jeanjean, et André Valli, qui forment le Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe - GARS) ont collaboré à la revue *Recherches sur le français parlé* depuis 1974[1411]. Ils aboutissent éventuellement à un ouvrage collectif et programmatique, *Pronom et syntaxe : l'approche pronominale et son application au français* (1987, avec Deulofeu et Van Den Eynde) ; Stéfanini en assume le quatrième chapitre « Le pronom dans l'histoire de la grammaire » (p. 205-248).

Avec son article « L'influence de Donat et de Priscien sur la description du pronom au XVIe siècle », Lagarde (1985) a, selon nous, ouvert le champ de l'approche (pro)nominale telle que nous le formulons. Ces deux grands artigraphes latins proposent deux configurations sur les

1411 Lors du décès de l'historien (1917-1985), cette revue a publié une longue transcription des « Entretiens avec Jean Stéfanini » (p. 15-60, par Véronique Xatard) à sa mémoire. Cf. N1392, p. 653.

pronoms, et notamment sur la classification de *qui* : c'est un pronom chez Donat, et un nom pour Priscien. D'où l'alternative qui se trouve dans l'intitulé de cette approche : pronominale ou / et nominale. Pour nous qui nous inspirons d'abord de la démarche analytique de Blanche-Benveniste et Van Den Eynde, ces deux catégories ne s'opposent que du point de vue de la classe des mots, ils ont, sous l'optique fonctionnelle et depuis toujours, un comportement similaire devant les autres PdD. Dans une certaine mesure, nous croyons que la pronominalisation des noms ou des pronoms[1412] se trouve forcément quelque part dans les raisonnements ou les descriptions sur les pronoms. Au reste, nous partageons les avis de Lagarde (1985, p. 263-275) et Colombat (2003c, p. 23) : on peut repérer l'influence de Priscien sur Meigret pour qui « *qui* est *représentant* d'un nom ou d'un pronom ». Non seulement parce que cet objet est décrit :

> ‹qi› est le plus général [… des autres pronoms relatifs] (M1550b, f. 56 v° [H1980, p. 59] ; cf. cit. [363], p. 664)

Mais aussi parce que le grammairien décrit un nouvel objet dans les mêmes termes :

> le pronom ‹męme›, réitératif de la même personne, soit nom ou pronom (M1550b, f. 60 v°-61 r° [H1980, p. 63] ; cf. cit. [331], p. 603)

Quant aux apports critiques et constructifs de l'approche (pro)nominale dans l'histoire des théories linguistiques, ils sont bien exposés par Colombat (2003), dans sa présentation du numéro 139 de la revue *Langue française*, « La grammatisation du français : *qui que quoi* vs *qui(s) quod* entre XVIe et XVIIIe siècles »[1413]. Dans le but de pousser ou / et tester les limites de la grammaire latine étendue, ce numéro choisit délibérément un sujet complexe, « les forme en *qu-* » :

> Il s'agit d'un sujet difficile (dans les deux langues [latin et français]), incontournable sur le plan pédagogique, et qui pose dans les deux langues de référence des problèmes à la fois analogues et décalés. (Colombat 2003b, p. 7)

Ce sujet suffisamment complexe permet d'étaler « des échanges riches sur le plan conceptuel et qui mette en jeu des théories linguistiques » (Ibid., p. 6), et d'examiner les confins ou les fissures du transfert latino-français de la technologie linguistique. Un tel horizon demeure le nôtre : les problèmes des pronoms sont parmi ceux les plus rebelles à la catégorisation et à la classification et, pour cette raison, leurs études sont loin d'être épuisées. L'approche

1412 Certains pronoms sont plus élémentaires les autres.

1413 Voir aussi son article dans ce numéro : « Le traitement de "qui", "qui(s)", "quod" dans la tradition grammaticale latine : quelques jalons pour l'étude du relatif, de Donat à Port-Royal »

(pro)nominale, qui est à la fois contemporaine et historicisée, peut contribuer à en balayer le champ, ou mieux, le champ des possibles.

Comme leur synopsis le montre, les problèmes autour de l'article chez Meigret peuvent en bonne partie être éclairés par son comportement pronominal. L'article, dont le statut de PdD n'est pas reconnu par la grammaire latine, connaît lui-même une utilité métalinguistique sous la lumière de l'approche (pro)nominale. De fait, Meigret le classe parmi les pronoms relatifs :

> ‹Le›, ‹la›, ‹les›, relatif est de même nature que ‹me›, ‹te›, ‹ſe› : comme ‹Piẹrre **s**'ẹn ẹt allé, je **le** ferey bien revenir› (M1550b, f. 52 v° [H1980, p. 55] ; cf. cit. [247], p. 396)

Et il sait l'exploiter, quand il pronominalise le syntagme attributif :

> ‹çẹs homes sont bons, mẹs il[s] lẹs sont de tant q'ils crẹñet Dieu› (M1550b, f. 56 v° [H1980, p. 59] ; cf. cit. [248], p. 397)[1414]

Nous avons tout au moins affaire à une conception étendue du *relatif* (*relatiuum* en latin) qui s'oppose à *démonstratif* (*demonstratiua*)[1415]. Cette conception doit bien son origine à la grammaire latine, mais elle doit tout aussi son berceau à ce nouvel objet qu'est l'article en langue française.

Nous en venons à la Renaissance, et à Scaliger en particulier. Voici son propre discours sur le pronom et sur le déterminant démonstratif, dont Stéfanini (1976) expose la traduction dans son article « Jules-César Scaliger et son *De causis linguae Latinae* », et que Blanche-Benveniste cite dans le premier chapitre de leur ouvrage collectif, *Pronom et syntaxe : l'approche pronominale et son application au français* (1987, p. 26) :

> « Loin d'être mis à la place du nom, le pronom, nous pourrions le concevoir, est antérieur au nom. Il existe des démonstratifs comme ***ceci*** qui signifiera un objet même pour qui en ignore le nom. Beaucoup de choses n'ont pas de nom : on les conçoit à l'aide d'un **pronom démonstratif**. Celui-ci n'est donc pas mis à la place d'un nom qui précisément n'existe pas encore. Il signifiera de la même "manière"

1414 Pour donner cette vue parallèle des deux passages cruciaux, nous nous permettons de citer une nouvelle fois ici cette citation [248].

1415 Selon Holtz (1981, p. 130), « chez [Donat] comme chez tous les grammairiens latins le terme *relatiua* s'oppose à *demonstratiua* et convient aussi bien à *is* qu'à *qui*. ». En ce qui concerne la Renaissance française, Colombat (2003b, p. 8) note un phénomène de chevauchement, ou signe de la transition que « dans deux endroits différents de la *Grammatica latino-gallica* de Sylvius (1531, p. 98 et 112 [éd. C Demaizière, 1998, p. 313 et 327]), [lat.] *qui*, *quae* [fr.] *qui* apparaissent à la fois comme *nomen indefinitum* et comme *pronomen*. ». Quant à Meigret, il travaille, lui aussi, dans ce cadre dualiste, cf. « § 120. Pronom relatif ou / et démonstratif ».

que des noms comme *être-chose*, comme une sorte de signe de valeur **générale** » (Scaliger 1540, 256a-256b [Stéfanini 1976])[1416]

La syntacticienne voit dans ce passage l'explication par excellence de son approche pronominale. Scaliger renverse l'antériorité du nom par rapport au pronom, antériorité à laquelle la plupart des grammaires obéissent dans leur plan de progression. S'il est vrai que, pour les usagers ordinaires du langage, les noms sont plus tangibles, les pronoms ont, pour les linguistes, une prééminence dans la mesure où ils « signifient »[1417] malgré l'ignorance des noms, et malgré leur inexistence. Le grand érudit dit certes seulement le pronom démonstratif, mais son discours vaut aussi dans le cas où on cherche, tout quotidiennement, un SN adéquat pour un verbe déjà conjugué. Par exemple, *va* sélectionne *Pierre* (un SN sujet à la 3ps), alors que *vont* sélectionne *Pierre et Jean* (un SN sujet à la 3pp) et non pas *Pierre et moi* (alors, un SN sujet à la 2pp). Au fond, le pronom est plus indicateur de la structure morphosyntaxique que ne l'est le nom. Nous pouvons comprendre leur rapport par une analogie théâtrale : le pronom est le personnage qui est défini par le scénario, et le nom (ou mot) l'acteur qui n'est qu'un choix momentané du metteur en scène. Le personnage et le scénario d'un énoncé sont ici le pronom et la structure syntaxique — profonde, si ce n'est pas redondant[1418].

Nous ne savons pas si Meigret a lu Scaliger, mais nous savons qu'il sera attentivement lu par Ramus (1560), qui supprimera avant Sanctius (1587) la catégorie du pronom[1419]. Comment comprendre leurs attitudes, soit très rénovatrices, soit tout destructives, face à cette catégorie ? Nous pensons que l'approche (pro)nominale permet d'abord de clarifier les problèmes des pronoms et des articles sous la main de Meigret, et puis peut-être de tenter plus tard une explication à ce sujet.

Finalement, il nous reste à expliquer quel rapport le cadre pragma-sémantique entretient avec l'*approche (pro)nominale*. Leur rapport est complémentaire. Afin de caractériser ce rapport, nous nous proposons un léger détour, passant par Saussure. D'après ce dernier, la linguistique est du point de vue objectal (types de signe) une branche de la sémiologie :

1416 Traduction un peu retouchée et éditée par Geneviève Clerico, Bernard Colombat, Pierre Lardet en 2019 : « En effet, loin qu'on puisse croire qu'il se mette pour un nom, entendons bien plutôt que le pronom est premier par rapport au nom et plus ancien que lui. Puisqu'en effet il existe des démonstratifs — ex. *hoc* (ceci) : il signifiera quelque chose même pour quelqu'un qui ignore le nom de la chose qui lui est montrée (256b) (bien des choses n'ont pas de nom : c'est au moyen d'un pronom démonstratif qu'on les entend) —, c'est donc qu'il ne se met pas pour un nom, nom qui en vérité n'existe pas encore, et qu'il signifiera sous le même mode que les noms *res*, *ens* (chose, être [litt. étant) de telle façon qu'il est une sorte de signe général.

1417 Meigret dirait plus rigoureusement « dénotent » à la place, cf. « § 126. Nom propre : disjonction de la signification et de la dénotation ».

1418 En termes étymologiques, *persona* désigne le masque de l'acteur.

1419 Comme l'a noté Colombat (2003c, p. 21), « Chez Ramus (1560) et Sanctius (1587), le problème ne se pose plus du fait de la suppression d'une catégorie spécifique pour le pronom réuni avec le nom. »

> La linguistique n'est qu'une **partie** de cette science [sémiologie] générale … (Saussure 1995 [1916], *CGL*, p. 33)

En même temps, la linguistique est du point de vue théorique, à cause de sa complexité, la plus caractéristique de la sémiologie :

> « On peut donc dire que les signes entièrement arbitraires réalisent mieux que les autres l'idéal du procédé sémiologique ; c'est pourquoi la langue, le plus complexe et le plus répandu des systèmes d'expression, est aussi le plus **caractéristique** de tous ; en ce sens la linguistique peut devenir le patron général de toute sémiologie, bien que la langue ne soit qu'un système particulier. » (p. 101)

Ce que le Maître genevois dit au niveau de la linguistique générale vaut pour (l'histoire de) la linguistique française dans laquelle nous inscrivons les approches (pro)nominales et les analyses pragma-sémantiques de Meigret.

Comme nous l'avons expliqué, l'approche (pro)nominale cherche à exploiter les pronoms et leurs structures valencielles au service de la mise en évidence des problèmes grammaticaux. Elle fournit donc une perspective plus générale dont le cadre pragma-sémantique n'est qu'une branche. De fait, les problèmes des articles ne sont qu'une partie de ceux des pronoms. Rappelons-nous qu'il y a aussi des phénomènes singuliers des pronoms (relatifs, interrogatifs, possessifs), des déterminants (démonstratifs, possessifs), des adverbes déictique ou augmentatif (comme particule, ou comme suffixe), et des articles (tantôt pronominaux tantôt déterminatifs) qui appartiennent localement à la langue française. Il faut en maîtriser les mécanismes, pour pourvoir exploiter ces ressources endogènes à utilité métalinguistique. C'est ce à quoi sert le cadre pragma-sémantique. Cette branche locale est, en ce sens précis, « la plus **caractéristique** », sinon le front de ligne, de l'approche (pro)nominale exercée dans le domaine français.

§ 152. Approche (pro)nominale ② : ‹qi› et ‹qe› comme (pro)noms les plus généraux

Nous allons aborder le caractère général de ‹qi› et ‹qe› en quatre points.

Ⓐ Les pronoms ‹qi› et ‹qe› sont dite les plus généraux, parce que leur formes sont invariables notamment devant « toutes personnes ». (cf. cit. [362])

Ⓑ Le pronom relatif ‹qi›, à cause de son statut de *proforme*, peut poser problème de l'accord en personne dans la structure N + V + N / pron. + ‹qi› + V, voire dans celle N_1 + V_1 + N_2 / pron.$_2$ + ‹qi› + V_2. (cf. cit. [363], [364], [365])

Ⓒ La conjonction de subordination ‹qe› permet la proposition complétive, que Meigret propose aussitôt de résoudre par l'article à fonction COD (ex. ‹je **le** voyoę boęre le vin› ↔ ‹[je voyoę] **q'**il buvoęt le vin›). C'est ce qu'on appellerait la substitution de la construction conjonctive (forme complète) à la construction infinitive (forme elliptique). (cf. cit. [366])

Ⓓ La valeur attributive ou adjectivale de la combinaison être + ‹cę› + ‹qe› est mise en évidence par le pronom relatif ‹qe› dit au « nominatif ». (cf. cit. [367])

En principe, les pronoms sont formellement variables en fonction de leur personne, genre, nombre et cas[1420], certains entre eux connaissent cependant la forme commune, c'est-à-dire, invariable.

Ⓐ Forme invariable
Ⓑ Accord en personne
Ⓒ Résolution des constr. conjonctive et infinitive
Ⓓ ‹qe› au « nominatif »

Sur ‹qi› et ‹qe› (p. 663)

> [362] Les autres [pronoms] sont communs à tous nombres comme ‹**fe**›, ‹**qi**›, ‹**qe**›, ‹**y**›, ce que vous pouvez voir en ce trait. ‹Pięrre **qi**$_1$ **s'**$_1$ęn va a Rome, ę **qe**$_1$ tu conoęs, a rencontré tęs serviteurs **qe**$_2$ tu **y**$_1$ avoęs ęnvoyé, **qi**$_2$ **s'**$_2$ęn revenoęt a hate, affin de t'avertir de la maladíe de ton fils, ę **qe**$_3$ tu **y**$_2$ donasses ordre : ao regard de tęs affęres il' **y**$_3$ avizeront›. (M1550b, f. 49 r° [H1980, p. 51])

Nous avons vu auparavant que ‹lequl› s'oppose à ‹qi› ; l'article antéposé à ‹leqel› marque le genre et le nombre, que ‹qi› ne peut pas manifester ou n'en a pas besoin[1421].

10 pronoms sont mis pour illustrer les pronoms dont la forme est toujours invariable.

s'$_1$ → ‹Pięrre› ; **s'**$_2$ → ‹tęs serviteurs›

1420 Ce sont les sujets, respectivement, des chapitres II, III, V et VI du livre III (consacré aux pronoms).

1421 Lisons : « Il faut entendre que nous nous aidons encore en notre langue de ce **‹qel›** en interrogations avec l'article **‹le›** : comme ‹**leqel** eſçe dęntre vous **qi** viędra avęq moę [?]› : mais il est différent en cela de ‹**qi**›, interrogatif : d'autant que ‹**qi**› ne requiert point d'avantposé ou suite : là où ‹**leqel**› le requiert. » (cf. cit. [361], p. 649)

qi$_1$ → ‹Pięrre› ; **qi**$_2$ → ‹tęs sęrviteurs›

qe$_1$ → ‹Pięrre› ; **qe**$_2$ → ‹tęs sęrviteurs› ; **qe**$_3$ → ‹ton fils›

y$_1$ → ‹Rome› ; **y**$_2$ → ‹Pięrre› ; **y**$_3$ → ‹tęs affęres›

Le pronom réfléchi, les pronoms relatifs, et le pronom COI de la 3p[1422] changent de *référence* en fonction de leurs antécédents les plus proches. La phrase illustrative est délibérément longue et complexe, elle semble montrer non seulement la malléabilité référentielle des pronoms, mais aussi l'abus possible qu'on pourrait faire du signifiant zéro en genre et nombre de ces pronoms.

Le relatif ‹qi› est le plus général des autres relatifs.

> [363] Nous avons encore d'autres relatifs desquels celui que nous appelons ‹**qi**› est le plus général : parce qu'il sert à tous genres, tous nombres et à toutes personnes : comme ‹je suis çeluy **qi** t'ey secouru, tu ęs çeluy **qi** m'as ęymé : nous somes du nombre de çeus **qi** vous ęymons› : ‹je suys çęlle **qi** vous ęyme›, etc. Au demeurant, il ne reçoit point d'articles ni relatif, ni interrogatif : souffrant les prépositions comme les démonstratifs, ni n'est jamais **gouverné** de verbe sans préposition : comme ‹a **qi**›, ‹de **qi**›, ‹pour **qi**›, ‹ſur›, ‹ęn **qi**›, etc., car nous usons de ‹qe› quand la préposition n'y est point requise : comme ‹voęla Ian qe vou' demandiez›. (M1550b, f. 56 v°-57 r° [H1980, p. 59])

Son genre et son nombre sont communs, sa figure toujours simple[1423], comme en témoigne ‹çeluy› / ‹çeus› / ‹çęlle› + ‹qi›. Au niveau de la personne, le pronom « dénote[ant] toujours quelque certaine personne » (H1980, p. 49 ; M1550b, f. 47 r°), dont la formulation ressemble, nous semble-t-il, à celle à propose du verbe *être* :

> Et combien que le verbe substantif ‹ętre› […] dénote[ant] seulement l'**existence** d'une chacune (i.e. *certaine*) chose qui est signifiée par le nom qui le gouverne [cette chose] : […] il est toutefois si nécessaire à toutes actions et passions que nous ne trouverons verbe qui ne se puisse **résoudre** par lui : parce que toute action ou passion requiert **existence** (M1550b, f. 61 v°-62 r° [H1980, p. 64] ; cf. cit. [275], p. 461)

En ce sens, le pronom « le plus général » ‹qi› sous-entend donc qu'on peut y — en ce pronom — réduire toutes les personnes. À cet égard, il incarne avec le verbe *être* la *position* qui reçoit

1422 Il est ici question de « y », mais la consigne de Meigret vaut tout de même pour l'autre pronom COI adverbial « en ».
1423 Cf. N1421.

essentiellement le prédicat, l'attribut ou la détermination[1424]. Nous pouvons les comparer à titre d'expérimentation :

> - *Qui* est aussi général qu'*être*, puisqu'il lui est toujours antéposé, explicitement (qui + être) ou implicitement (qui + V ↔ qui + être + V-ant) ; il représente, au sens fort, la personne profonde de *sujet* ou *agent*.
>
> - *Être* est aussi général que *qui*, dans la mesure où il est capable de « résoudre » tout verbe, en dénotant « une chacune chose » ; il est substantiel dans tout verbe, ou mieux, dans tout prédicat.

Le fonctionnement ou / et la notion extrêmement proches de *qui* et d'*être* nous permettent de réfléchir à la hauteur de l'histoire de la linguistique et de la langue. Une telle similitude conceptuelle et fonctionnelle est caractéristique de la langue française, et elle préfigure, voire prédétermine, certains chemins que prendront des analyses (morpho-)syntaxiques de cette langue. Du point de vue de l'approche pronominale, la valeur du verbe *être* est tellement générale parce que ce verbe copulatif incorpore implicitement en son sein la structure pronominale de *qui* — la plus générale, disons avec Meigret. En d'autres termes, c'est grâce à ‹qi› et à son explicitation de la structure pronominale la plus générale, qu'on gagne à analyser, en référence à cette généralité pronominale ou /et actancielle, le verbe substantif comme la *proforme*[1425] de tout prédicat (verbal, si ce n'est pas redondant). Ou en termes plus techniques, les pronoms relatifs *qui* et *que* sont un extracteur et focalisateur, comme l'a dit Riegel *et al.* (2004, p. 456) à propos des présentatifs : on peut « extraire le sujet » par *qui* et « les autres fonctions » par *que*, et se focaliser sur le syntagme isolé[1426].

Nous allons voir comment Meigret illustre la capacité de ‹qi› à résoudre des autres pronoms.

> Ⓐ Forme invariable
> Ⓑ Accord en personne
> Ⓒ Résolution des constr. conjonctive et infinitive
> Ⓓ ‹qe› au « nominatif »
>
> *Sur ‹qi› et ‹qe› (p. 663)*

> [364] Et comme la seule démonstration fût faite par ces premiers pronoms, qui sont ‹je›, ‹tu›, ‹çetuy çy› ou ‹çetui la› ou ‹luy›, il a été de besoin, pour éviter cette manière de répétition de noms, inventer des relatifs tant des noms que des pronoms mêmes : comme ‹**qi**›. Car autrement, en disant ‹tu ęs çeluy, **qi** me plęs›, il nous eût fallu dire ‹tu ęs çeluy, tu me plęs› : car ‹**qi**› est le relatif de ‹tu›. (M1550b, f. 47 r° [H1980, p. 49])

1424 Ce qu'on dit du verbe copulatif *être* vaut pour le pronom *qui*. Par exemple, ils sont « un élément purement relationnel et référentiellement vide » (Riegel *et al.* 2004, p. 236).

1425 Lisons une application simple du concept qu'on doit à Blanche-Benveniste (1995, p. 23, passim) : « l'attribut est réalisable par une **proforme** (*elle était jolie* / *elle l'était*) ». L'article d'ici permet de révéler la proforme adjectivale du prédicat.

1426 Ex. *C'est le donneur qui ouvre les enchères — C'est une conversation d'ennemis que nous avons là ?* (Giraudoux). »

La proforme ‹qi› est convoquée quand on a à comprendre les autres pronoms, en l'occurrence, un pronom personnel et un pronom démonstratif[1427]. À nouveau, c'est à sa structure pronominale la plus générale que Meigret pense, et qu'il sollicite pour l'éclaircissement de la substitution :

‹tu ęs çeluy, **tu** me plęs› → ‹tu ęs çeluy, **qi** me plęs›

Donc, ‹qi› est le pronom matrice des autres pronoms, dans la mesure où il « évite[r] cette manière de répétition [de noms …] tant des noms que des pronoms mêmes » comme *tu*.

Cependant, cette invariabilité formelle en personne peut poser des problèmes aux phrases complexes. Meigret en est conscient, et l'analyse longuement dans le passage suivant[1428].

> [365] ❶Il faut davantage entendre que si subséquemment il y survient un relatif qui gouverne quelque verbe, que le verbe subséquent devra être de même personne qu'est le nom ou pronom référé. ❷Parquoi cette locution est fausse en toutes sortes ‹*ç'ęt moę **qi** a fęt çela› : car ce ‹**qi**› réfère la première personne : parquoi il doit gouverner un verbe de même : ce que se fera si nous disons ‹je suys çeluy **qi** ey fęt çela›. ❸Et combien que ‹**qi**› réfère celui qui semble être tierce personne, la vérité toutefois est que ‹je› et ‹çeluy› ne sont qu'une même chose, tout ainsi que si je disais ‹je suys Louís› : ❹mais si la négation y entrevient, alors le relatif suivra la personne déniée : comme si je dis ‹je ne suys pas toę **qi** as fęt çela›, ‹je ne suys pas l'home **qi** a tué çet aotre›. ❺Et combien que la première personne puisse parler de soi en seconde et tierce personnes : comme si Pierre, en parlant de soi, disait ‹tu a' peu d'arjęnt Pięrre› : ‹Pięrr' a bien peu de finançes› : ❻et qu'aussi le fasse la seconde par la première : comme si un père, parlant en la présence de son fils, anhélant sa mort, disait en la personne de lui : ‹ne verrey jamęs delojer çete façon de vielłars, **qi** ne font qe reçhiñer a leurs ęnfans ?› ❼Combien encore que la seconde puisse parler en la tierce : comme si, en parlant à Jean, je disais ‹ſi Ian avoęt de l'arjęnt, il seroęt malęzé a tenir› (qui sont toutes figures de parler), vous ne trouverez pas toutefois que les pronoms n'aient les verbes convenants à leurs personnes. (M1550b, f. 76 r°-76 v° [H1980, p. 79])

❶ Dans la structure de la proposition relative : N / pron. + ‹qi› + V, la personne autour du pronom relatif — dans le N / pron. ou dans le V — doit être la même. C'est le postulat de ce long passage, mais aussi, de manière générale, la conception de Meigret sur la personne référentielle[1429].

1427 Sur les « premiers pronoms », cf. « § 128. Embrayage énonciatif des premiers pronoms : ‹je›, ‹tu›, ‹il› et ‹çe› », et en particulier cit. [306], p. 556.

1428 Un aperçu statistique au préalable est peut-être utile : il y a dans le passage suivant 7 occ. de ‹qi› (en gras), 8 de *personne* (soulignées), 3 de *référer* (doublement soulignées)

1429 Notons au passage que les deux premiers points ❶❷ contiennent 2 occ. en gouv-. À juste titre, l'intervention de l'analyse dépendancielle répond au besoin d'élucider le problème de l'accord en personne, autrement dit, la détermination de la personne référentielle ou / grammaticale, cf. « § 108. Verbe

❷ Le grammairien applique la structure de la relative dans un cadre phrastique : N + V + N / pron. + ‹qi› + V, en invitant à retenir d'abord l'anti-exemple qu'est la locution en tout cas fausse ‹*ç'ęt moę **qi** a fęt çela›. Cet agencement pédagogique manifeste d'emblée la technicité de la question, sur laquelle le test de la négation (point ❹) jettera une lumière.

❸ L'occasion de réexpliquer le principe d'identité en personne, ‹je suys Louís›, donne aussi à voir la éminence de la 1ps à laquelle la 3ps doit céder le pas[1430]. La conception de la personne référentielle est remarquablement illustrée par le simple SN qu'est « une même chose ». C'est le sens du concret de Meigret.

❹ Le test de la négation est un parmi d'autres que le grammairien pratique[1431]. La localisation intercalée de la négation étant minutieusement décrite (« si la négation y entrevient »), elle oblige d'identifier la personne ou la portée référentielle d'une relative. C'est en fonction de « la personne déniée » qu'on conjugue le verbe à l'intérieur de la relative. Les exemples sont explicites : ‹je ne suys pas **toę qi as** fęt çela›, ‹je ne suys pas **l'home qi a** tué çet aotre›. En effet, c'est un cas spécial par rapport à l'accord phrastique (cf. ❷) : N + V + N / pron. + ‹qi› + V, et qu'il convient de symboliser par $N_1 + V_1 + N_2$ / pron.$_2$ + ‹qi› + V_2. Voyons là la sensibilité fine à la référence d'un SN, la délimitation syntagmatique qui en bénéficie, et la mise en évidence par la négation. Notons au passage que dans les deux exemples, Meigret commence à diversifier les cas de différents personnes énonciatives : d'abord, entre 1ps et 2ps, ensuite, entre 1ps et 3ps.

Les trois derniers points consistent à examiner les cas litigieux, qui pourraient contrarier la règle générale. La conversion du discours directe en celui indirecte, ainsi que le changement des pronoms personnels sujets, sont si complexes que Meigret introduise quasiment un cadre d'analyse théâtral ou narratologique :

❺ Un dialogue que la 1ps s'adresse à la 2ps, ou un monologue que le narrateur omniscient (énonciateur déguisé en 3ps) rapporte :

> ‹tu a' peu d'arjęnt Pięrre›, ou ‹Pięrr' a bien peu de finançes›

❻ Encore un monologue, dont le narrateur est un père déplorant la mort de son fils, et dans lequel cette 1ps s'adresse à la 2p(s) qu'est un « démon » incarnant son fils perdu :

être en présence du démonstratif », « § 109. Présentatif, objet nouveau et propre en français ? », « § 135. Présentatif, son « désaccord » en personne ».

1430 Benveniste (1966 cit., p. 555) dirait que c'est parce que la 3p est une *non-personne*. Cette personne *vacante* laisse s'approprier les 1p et 2p.

1431 Comme ceux de la pluralisation, de la mise en passé composé, de l'inversion, etc., cf. p. 560, au « § 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs ».

‹ne verrey jamęs delojer çete façon de vielłars, qi ne **font** qe reçhiñer a leurs ęnfans ?›[1432]

❼ Un récit ou constat (sarcastique ?), dans lequel le narrateur décrit le caractère d'un Jean :

‹ſi Ian avoęt de l'arjęnt, il seroęt malęzé a tenir›.

À vrai dire, si Meigret cherche, d'un cas à l'autre, à augmenter la complexité du changement de personne, seul l'exemple de ❻ est linguistiquement intéressant et illustratif de la structure $N_1 + V_1 + N_2$ / pron.$_2$ + ‹qi› + V_2. Les ‹vielłars› représentent un ensemble dont le narrateur *je* (le père désolé) fait partie ; en changeant le point de vue d'un ego à celui d'un ensemble, puis d'un ensemble à celui du ciel / démon, le narrateur fait son deuil ou procède à son catharsis. Formellement, ce nom au pluriel réclame simplement le verbe à la 3pp, mais sémantiquement, la parole est toujours de *ce vieillard* que « je » suis.

À nouveau, force est constater l'exigence scientifique chez Meigret. Ce dernier n'hésite pas à se lancer dans une analyse discursive ou dialogique sur « les figures de parler », afin de vérifier la règle de l'accord en personne. Cette règle a été formulée de façon positive avec une méthode révélatrice : essayer le test de la négation, et voir à quel groupe ou syntagme nominal correspondre « la personne déniée ».

❹ Forme invariable
❺ Accord en personne
❻ Résolution des constr. conjonctive et infinitive
❼ ‹qe› au « nominatif »
Sur ‹qi› et ‹qe› (p. 663)

Venons au sujet de l'alternance entre construction conjonctive et construction infinitive.

> [366] Finalement, jamais nous n'exposons cet infinitif [infinitif passé, i.e. *participe passé*] que par temps prétérit : comme ‹j'ey ęymé Pięrre›, ‹Pięrre a eté ęymé de moę›, là où le présent [du prétérit, i.e. *passé composé*] se résout selon le temps de celui qui le gouverne : comme ‹je voę Pięrre boęre le vin› : s'exposera ‹je voę Pięrre **qi** boęt le vin› : et ‹je **l'**ey vu boęre le vin›, ‹je **l'**ey vu **qi** l'a bu le vin›, ‹je **le** voyoę boęre le vin›, ‹**q'**il buvoęt le vin›. (M1550b, f. 73 vº [H1980, p. 76])

La résolution d'ici doit être prise au sens large, elle ne concerne pas étroitement la transformation action / passion, mais plus généralement des tests d'équivalence[1433]. En effet, dans « le présent se résout selon le temps de celui qui le gouverne », *se résoudre* signifie

1432 = *Ne verrez[-vous] jamais déloger cette façon des vieillards, qui ne font que rechigner à leurs enfants ?*
1433 Cf. « § 162. Technique de résolution », et Chevalier (Chevalier, Fauconnier et Lacoste 1971; Chevalier 1999; Chevalier 2006b; Chevalier 2011), selon qui la méthode d'équivalence est fréquemment pratiquée au XVIe siècle.

« être déterminé (par) »[1434]. Dans le premier test d'équivalence ‹j'ey ęymé Pięrre› ↔ ‹Pięrre a eté ęymé de moę›, *exposer* dit simplement *résoudre*.

Les réécritures proposées exigent les connaissances, sur le pronom relatif ‹qi›, la conjonction de subordination ‹qe›, l'article à fonction COD et la capacité de celui-ci à substituer le sujet de la complétive, etc. dans les grandes largeurs :

‹je voę Pięrre **boęre** le vin› ↔ ‹je voę Pięrre **qi boęt** le vin›
- concordance du temps au présent

‹je **l'**ey vu boęre le vin› ↔ ‹je **l'**ey vu **qi** l'a bu le vin›[1435]
- concordance du temps au passé composé

‹je **le** voyoę boęre le vin› ↔ ‹[je voyoę] **q'**il buvoęt le vin›
- concordance du temps à l'imparfait

Qu'est-ce qu'on peut en déduire ? À vrai dire, le contexte du passage n'explicite pas particulièrement ces « mots-outils ». Ceux-ci sont des conditions nécessaires pour le dépouillement des équivalences proposées, ce que les symboles mathématiques sont fondamentaux pour l'opération des calculs. D'un autre côté, le sentiment épilinguistique de Meigret est peut-être trop proche du nôtre que nous saurions raisonner différemment ou améliorer sa démonstration ; sur la concordance de temps, ses arguments valent aussi aujourd'hui. Ce qu'on peut retenir avec sûreté est la grande aisance de Meigret sur les problèmes relatifs à la proposition subordonnée, aux pronoms à fonction COD ou attributive, à la technique de la pronominalisation. Ce fait en soi est globalement heuristique des recherches approfondies de la détermination / démonstration chez le grammairien[1436].

Enfin, venons à la valeur attributive ou adjectivale de la combinaisons être + ‹ce› + ‹qe›. Pour marquer cette valeur, Meigret propose considérer le pronom relatif ‹qe› comme étant au « nominatif ».

Ⓐ Forme invariable
Ⓑ Accord en personne
Ⓒ Résolution des constr. conjonctive et infinitive
Ⓓ ‹qe› au « nominatif »
Sur ‹qi› et ‹qe› (p. 663)

> [367] ‹Qoę› aussi est nom interrogatif : mais pour autant qu'il n'est jamais sans quelque préposition, nous le tenons pour adverbe interrogatif : comme ‹pourqoę›, ‹deqoę›, ‹ſur qoę› : combien que quelquefois il n'est

1434 Le contexte du passage porte sur le temps. Le temps d'un prétérit imparfait (*imparfait* en nos termes d'aujourd'hui), d'un second prétérit passé (*passé composé*), ou d'un prétérit plus-que-parfait (*plus-que-parfait*), dépend du verbe auxiliaire (avoir ou être).

1435 Sous forme modernisée, peut-être : *Je l'ai vu avoir bu le vin*.

1436 Cf. « § 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative », tout le « Chapitre VI. Déterminant en émergence », et la présente « Section xx. Approches (pro)nominales, ou autres problèmes du pronom ».

pas interrogatif : comme ‹il a de qoę› : ‹qoę fęzant il vivra›. Si toutefois nous voulons lui bailler un **nominatif**, nous dirons qu'il est le **génitif** de ‹qe›, nom substantif et souvent interrogatif : comme ‹q'ęte' vous ?› ‹q'avé' vous ?› car, à la vérité, ‹qe› ne reçoit point les prépositions ni articles ni substantif ni relatif : il n'est aussi jamais **nominatif** qu'avec le verbe substantif : comme ‹je suys ce qe je suis› : et au demeurant il est, comme ‹qi›, de tous genres, nombres et personnes : comme ‹tu ęs ce qe tu ęs›, ‹il ęt ce q'il ęt›, ‹nous somes ce qe nous somes›, ‹vous ętes ce qe vous ętes›. (M1550b, f. 57 r° [H1980, p. 59])

Deux pronoms ‹qoę› et ‹qe›, si leur valeur sémantique est la même, ont une différence subtile mais significative. La tentative de les comparer, quoique seulement à titre indicatif, avec le génitif ou le nominatif, reflète l'effort de décrire avec minutie leur assortiment de forme et leur mode d'emploi.

Le génitif ‹qoę› permet de s'adjoindre les prépositions, comme dans ‹pourqoę›, ‹deqoę›, ‹ſur qoę›, etc.

Le nominatif ‹qe› a ceci de particulier qu'étant postposé au verbe substantif, à savoir sous la GN, et plus précisément au sein de la combinaison être + ‹ce› + ‹qe›, il peut devenir un « nominatif », ou, en nos termes, un syntagme attributif ou un groupe adjectival. Ainsi peut-on obtenir cette relation :

‹je suys ce qe je suis› ↔ sujet + être + adj. ↔ *je le suis*.

En effet, l'adjectif *tel(le)* et l'article anaphorique *le* incarnent, d'après les syntacticiens contemporains, le détecteur de la structure adjectivale[1437]. Ils peuvent révéler les structures sous-jacentes des tournures comme *tu es **en colère***, *je **le** suis aussi* ; malgré son apparence comme un syntagme prépositionnel, c'est un adjectif. Sous cette lumière, et pour situer plus clairement le propos, nous nous proposons de schématiser ainsi deux types de prédicat : si *ce qui* constitue la proforme du prédicat verbal, *ce que* correspond au prédicat attributif (avec un verbe d'état)[1438]. D'une certaine manière, leur tension s'impose quand le grammairien met en parallèle deux locutions :

‹q'ęte' vous ?› ‹q'avé' vous ?›

1437 La manière dont l'approche pronominale dégage la structure valencielle d'une construction est « plus puissante que le procédé courant de substitution » (Van Den Eynde et Mertens 2003, p. 67), cf. « § 151. Approche (pro)nominale ① : une esquisse », et spécialement la relation tel(le) que ↔ (être +) ‹ce qe› ↔ ‹le› anaphore attributive, p. 639, au « § 146. Approche (pro)nominale ⑤ : ‹le› attributif (ou apport) ↔ ‹ce qe› ».

1438 Cf. « § 146. Approche (pro)nominale ⑤ : ‹le› attributif (ou apport) ↔ ‹ce qe› »

Dont les structures sont potentiellement différentes. Quand la seconde est uniquement réductible à :

Qu'est-ce que vous avez ? ou *Qu'avez-vous ?*

La première est ambigüe et peut laisser entendre deux réécritures possibles :

Qu'*est-ce* ***que*** *vous êtes (devenu) ?* ou *Qu'êtes-vous (devenu) ?*

Qui est-ce ***qui*** *vous êtes ?* ou *Qui êtes-vous ?*

Autrement dit, il peut y avoir des hésitations face aux expressions *ce que*, *qu'est-ce (qui / que)*, *qui est-ce (qui)*. Elle est compréhensible. Il importe de noter est que, malgré tout, la valeur attributive ou adjectivale de la combinaison être + ‹ɕe› + ‹qe› est élucidée. C'est ce à quoi Meigret voudrait aboutir quand il compare la relation de ‹qoę› et de ‹qe›, avec la relation du génitif et du nominatif.

Pour conclure, Meigret a mobilisé un nombre considérable des ressources métalinguistiques dans la description de ‹qi› et ‹qe›, en montrant sa sensibilité très fine en termes syntaxiques. Ces deux items, à cause de leur généralité supérieure, risquent de poser des problèmes de l'accord surtout en personne. La valeur attributive ou adjectivale de la combinaison être + ‹ɕe› + ‹qe› est aussi mise en évidence par l'étiquette du « nominatif ». On a observé aussi la grande aisance avec laquelle le grammairien résout les constructions conjonctives en celles infinitives (ex. ‹je **le** voyoę boęre le vin› ↔ ‹[je voyoę] **q'**il buvoęt le vin›).

§ 153. Trio vedette de pronom : ‹moę›, ‹toę› et ‹ſoę›

La présentation en série de ‹moę›, ‹toę› et ‹ſoę› est fréquente dans la *Grammaire*[1439]. Comprendre leur utilité aux niveaux linguistique et métalinguistique est important pour comprendre le dessein général de Meigret sur les pronoms. Disons que cette présentation ressemble à une définition par énumération, et que progressivement elle devient une manière économique pour dénoter toute la classe des pronoms personnels, quelles que soient leurs formes.

La vision de Meigret sur les pronoms à la 3p est flottante. Au « § 81. Pronom personnel, pronom possessif et déterminant possessif, avec leur morphologie », nous avons montré que Meigret propose une représentation excessivement réductionniste sur les pronoms qui appartiennent à cette personne, malgré le fait qu'il en traite de façon tout à fait complète. Nous proposons d'examiner cette attitude flottante à partir de la manière dont il convoque ces objets.

Meigret sait sans doute comment les Latins, à partir de multiples formes d'un mot, dégage le radical et la désinence. Prenons un exemple : *Tu, tui vel tis, tibi*, qui est extrait du *Dictionarium latinogallicum* (Estienne 1544, p. 696). Le segment invariable *t(u)* est le radical, et ce qui en restent sont les désinences qui indiquent les différentes fonctions. En français, peut-on isoler ainsi les radicaux, tout au moins les formes vedettes, des pronoms personnels ?

> Au demeurant ‹**moę**›, ‹**toę**›, ‹**ſoę**› servent, en notre langue, de cas génitif ou possessif, datif et ablatif : de génitif avec la préposition ‹**de**›, étant gouvernée par nom : comme ‹fęs çela pour amour **de moę**› : ‹je le ferey pour amour **de toę**› : ‹il ne fęt rien qe pour amour **de ſoę**›. Ils servent aussi d'acquisitif tout ainsi que tous noms, quand le verbe y est propre : comme ‹ç'ęt a toę›, ‹a **moę**›, ‹**a luy**›, ‹a nous›, ‹a vous› : quelquefois aussi de ce que les Latins appellent ablatif avec la préposition ‹de› : comme ‹il n'a cure **de toę**›, ‹il se depart **de toę**› : que nous pouvons aussi appeler cause matérielle : comme ‹il fęt **de toę** com' il veut, il se moqe **de toę**›. (M1550b, f. 51 v°-52 r° [H1980, p. 54] ; cf. cit. [250], p. 401)

Meigret commence par montrer l'utilité générale de ces formes « toniques » (‹ſoę› n'en est pas vraiment une, nous en convenons). Celles-ci s'enchâssent dans les expressions du génitif (ex. ‹amour de moę / toę / ſoę›), de l'ablatif (ex. ‹[… avoir] cure de toę›, ‹[… se moquer] de toę›[1440]), et du datif (ex. ‹ç 'ęt a toę›, ‹a moę›, ‹a luy›), sans que ces deux cas ne le faissent

1439 À part les citations [368], [369] et [370] qu'on étudiera dans ce §, nous avons traité plus haut les citations [214], [244], [250], [256], [259], [274], [247] qui incluent également le trio en question.

1440 Sur la fonction de l'ablatif, cf. « § 92. « Valences » abstraites des cas obliques ».

changer de forme. Du point de vue morphologique, une telle manière de « déclinaison » rappelle bien celle du nom propre : la forme du noyau nominal étant toujours invariable, il suffit de lui ajouter les prépositions *à* ou *de*[1441]. Considérer ‹moę›, ‹toę›, ‹ſoę› comme les radicaux des pronoms personnels n'est pas sans poser problème, mais leur isolement demeure visuellement convaincant[1442].

Un détail subtil mais significatif peut révéler comment notre grammairien gère les formes de pronoms personnels. La forme « tonique » ‹ſoę› et la forme COI ‹a luy› sont coprésentes dans la même discussion, mais la première fait place à la dernière dans la phrase illustrative : « comme ‹ç'ęt a toę›, ‹a moę›, ‹**a luy**›, ‹a nous›, ‹a vous› ». Notre hypothèse explicative est la suivante : ‹luy› est considéré comme une figure relevant de ‹ſoę›, et il est négligé, car subsumé sous l'envergure plus générale de celui-ci. À cet égard, Meigret établit non seulement les contrepoints entre ‹de moę› / ‹de toę› et ‹a moę› / ‹a toę› pour 1ps et 2ps, mais aussi celui entre ‹de ſoę› et ‹a luy› pour la 3ps. Le grammairien doit procéder à l'inventaire systématique des pronoms pour obtenir une telle aisance à manier les séries formelles dans la démonstration. À nouveau, on ne peut qu'admirer le solide travail des signifiants entrepris, lequel nous rappelle les structuralistes au XXe siècle[1443].

Tenir ‹moę›, ‹toę› et ‹ſoę› pour les formes vedettes de tous *cas* (des pronoms) est donc l'idée directrice de leur présentation en trio :

> [368] Finalement nous n'avons que ces trois-là qui aient quelque apparence de cas et déclinaison, dont ‹**moę**›, ‹**toę**›, ‹**ſoę**› peuvent servir de tous cas au moyen des prépositions : et outre ce, ‹moę›, ‹toę› sont nominatifs quelquefois : comme je le vous ai ja. Au regard de ‹**ſoę**›, il n'a point de nominatif : et pour tant il ne peut être surposé aux verbes. Il faut aussi entendre que ‹**je**›, ‹**tu**›, ‹**ſoę**› ne reçoivent point les articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs›. (M1550b, f. 52 v°-53 r° [H1980, p. 55])

À l'aide de la conjonction, les formes toniques peuvent servir de sujet, comme dans ‹toę, moę, ę eus le ferons› (cf. cit. [241], p. 388), mais pas ‹ſoę›. Étant toujours clair sur ce point, Meigret le rappelle.

1441 Sur la « déclinaison » du nom propre, cf. cit. [239] (p. 385). Quant à la gouvernance par les noms possesseurs dans un SP, cf. « § 115. ‹de› préposition possessive, ou cause possessive « de nom à nom » ».

1442 Meigret en est conscient, en disant que « combien que ‹ſoę› n'a point de *nominatif* » (cf. cit. [220], p. 358).

1443 Pour ne mentionner que deux noms, c'est l'approche distributionnaliste de Bloomfield, et la collecte la plus complète possible des formes expressives que Martinet appelle la deuxième articulation.

Pourquoi Meigret souligne-t-il spécialement que ‹je›, ‹tu› et ‹ſoę› [/ ‹çe› / ‹il› / ‹ęlle›][1444], sont incompatibles avec les articles ? Pour certains, cela ne faisait référence qu'à la formation du SN (nominatif) ; néanmoins, la présence de ‹ſoę›, qui n'est jamais un pronom sujet, gênerait cette lecture. Pour nous, il est un court-circuit inévitable causé par le formalisme de Meigret. Ce dernier a sans doute à l'esprit les pronoms possessifs, à la formation desquels il faut ajouter les articles, et dont la déclinaison est complète[1445] (y compris donc la fonction sujet) ; par conséquent, il lui incombe d'éviter la moindre confusion possible. En tant que trait environnemental, l'antéposition (ou pas) de l'article permet donc de distinguer la classe des pronoms personnels (sans l'article) et la classe des pronoms possessifs (avec l'article)[1446].

En ce qui concerne la gestion des formes des pronoms personnels, le dernier énoncé effectue un glissement notable. Le propos initial est bien ‹**moę**›, ‹**toę**› et ‹**ſoę**›, mais nous devons retenir que « ‹**je**›, ‹**tu**›, ‹**ſoę**› ne reçoivent point les articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs› ». Parler de l'une série revient à parler de l'autre ! Cela éclaire deux choses, qui concourent à démontrer d'une façon ou autre la quête d'une grammaire formelle chez Meigret.

En premier lieu, si les formes toniques en tant que vedette (‹moę›, ‹toę› et ‹ſoę›) sont bien trouvées par induction, c'est-à-dire à partir d'un recensement général de tous items relatifs aux pronoms personnels et déterminants possessifs, elles sont les « figures » correspondants aux — pour ne pas dire, dérivées des — pronoms personnels sujet (‹je›, ‹tu› et ‹ſoę› [/ ‹çe› / ‹il› / ‹ęlle›]) que Meigret appelle nominatif. La passerelle entre les deux séries n'est pas assurée automatiquement par une racine identique (ou identifiable). Elle est un bricolage manuel, une mise en contrepoint au cas par cas. Derrière une telle volonté de collecter tous les items et de les regrouper du point de vue fonctionnel (et non seulement notionnel[1447]), c'est le sens du concret et une méthodologie structuraliste avant la lettre.

1444 L'item ‹ſoę› d'ici implique la série ‹ſoę› / ‹çe› / ‹il› / ‹ęlle›, selon le contexte. En revanche, si l'on s'en tient seulement la forme ‹ſoę›, la présentation sérielle de ‹je›, ‹tu› et ‹ſoę› comme telle n'aurait pas de sens. Sur la situation de chevauchement des pronoms personnels à la troisième personne, cf. *Tableau 13 : Pronoms personnels dans le livre III* (p. 352) et *Tableau 14 : Pronoms ou déterminants possessifs dans le livre III* (p. 356).

1445 Voyons dans le *Tableau 14 : Pronoms ou déterminants possessifs dans le livre III* (p. 356), par exemple :
le mien — sujet (nominatif) ou COD (accusatif), cf. cit. [249] (p. 398).
(être) mien — attribut ou COD (vaguement accusatif, disons)
a mien / ao mien — COI (datif)
de mien / du mien — expression possessive (génitif)
outre le mien — complément circonstanciel (ablatif ?)

1446 Ce trait environnemental permet de décrire le comportement typique d'une classe de mot, mais aussi les comportements des unités à l'intérieur de la classe. Par exemple, dans la précédente N1445, pour l'usage attributif, *(être) mien* n'en a pas besoin ; pour les usages datif et génitif, l'article est facultatif dans *a mien / ao mien*, ou *de mien / du mien*. Cf. « § 156. Souffrir et recevoir : l'assortiment de forme qui gouverne ».

1447 Nous faisons allusion à Donat, chez qui la structure pyramidale (Donat [Holtz 2010, p. 49-50]) des livres et des chapitres correspondent au plan définitoire des classes et des sous-classes. Holtz le juge « rigide » et

En second lieu, on comprend mieux pourquoi le trio vedette de forme tonique n'est qu'un aide-mémoire proposé « faute de mieux », comme nous l'avons suggéré plus haut (p. 357). Si la forme tonique et la forme sujet de n'importe quel pronom personnel partageaient une même racine, et leurs figures déclinées étaient distinctes (sans chevauchement ni amalgame) et régulières — non comme ; illustrons par la forme sujet et sa forme COI, *je-me*, *il-lui*, *elle-lui*, *ils-leur*, etc., la tâche de Meigret serait aisée. En effet, si le formalisme de notre grammairien paraît excessif, c'est qu'il l'a vraiment cherché.

Comme nous l'avons vu dans le *Tableau 14 : Pronoms ou déterminants possessifs dans le livre III* (p. 356), la vision globale des pronoms possessifs et des déterminants possessifs, une fois établie, revient à orienter le choix de la forme vedette de la troisième personne : ‹ſe› / ‹ſoę›. L'argument mobilisé pour ce choix, c'est la recherche d'une gestion plus économique des formes. Dans la citation [250] (p. 672) on voit le deuxième argument pour son choix : ‹ſoę› est parmi les pronoms personnels à la troisième personne le plus représentatif, dans la mesure où son aptitude combinatoire est la plus comparable à celles des deux autres pronoms personnels, ‹moę› et ‹toę›. Au fond, c'est toujours la quête de la généralité, comme le démontra encore le passage suivant :

> [369] Il [le pronom] est, tout ainsi que des noms, trois genres de pronoms qui sont le masculin : comme ‹il›, ‹çelui› : le féminin comme ‹ęlle›, ‹çęlle› : le commun comme ‹**je**›, ‹**tu**›, ‹**ſoę**›, ‹**qi**›. (M1550b, f. 48 v° [H1980, p. 51])

Le chapitre III du livre III, « Des genres des pronoms », ne contient que cette phrase. C'est aussi la première présence du trio vedette dans le texte de Meigret. ‹Je›, ‹tu› et ‹qi› sont les formes invariables quel que soit le genre de leur personne référente, et il en va de même pour ‹ſoę›, en tant qu'un COI datif réciproque dans *elles se parlent à l'une et à l'autre*, ou simplement dans l'énoncé de portée indéfinie comme *chacun pour soi*, etc. ‹ſoę› paraît donc la forme neutre ou prototypique par rapport à *il / çelui* ou *elle / çęlle*. Sa neutralité et son invariabilité du point de vue morphologique renforcent ou endossent sa généralité au niveau syntaxique[1448].

Une fois qu'on considère le trio comme une forme de citation, la suite *me*, *te* et *se* dans le passage suivant devient compréhensible :

> [370] Au regard de ‹**me**›, ‹**te**›, ‹**ſe**›, ils ne reçoivent jamais préposition : et s[']ils sont toujours préposés aux verbes ou participes qui les gouvernent, servant d'accusatif :

plein d'« inconséquences ». Ce manuel systématique est rigidement structuré par les étiquettes notionnelles (dénombrement de PdD, calcul d'espèces, d'accidents, etc.).

1448 Cf. La haute applicabilité de ‹ſoę› dans tous les cas, que nous avons vu dans cit. [250], p. 401.

> lequel le plus souvent est en notre langue sans aucune préposition : même es [= en les] noms, et alors il est le vrai passif que les verbes actifs et transitifs gouvernent : comme ‹je frape Pięrre›, ‹tu combas Ian›, ‹tu bátis une męzon›. (M1550b, f. 52 r°-52 v° [H1980, p. 54])

Dans l'ensemble de la *Grammaire*, la suite *me*, *te* et *se* comme telle connaît littéralement 9 fois[1449], à tel point qu'elle devient un signalement métalinguistique.

À vrai dire, si Meigret a raison de marquer le trait environnemental zéro de *me*, *te* et *se* — « ils ne reçoivent jamais préposition » — dans n'importe quelle circonstance, il a tort de rapprocher les deux premières formes et la dernière. Le risque d'un tel rapprochement est que *me* et *te* sont à la fois les formes amalgamées, susceptibles des fonctions COD et COI. C'est le point faible du formalisme de Meigret, mais aussi, ce sera la difficulté pour les linguistes distributionnalistes au XXe siècle qui, pour éviter le mentalisme, travaillent en priorité sur les données brutes ou à la *surface* (en termes chomskyens). Du point de vue de l'histoire des théories linguistiques, cela nous permet de pointer avec justesse l'esprit profondément empirique de notre grammairien.

Le propos principal du passage est claire, il décrit la fonction COD ou patient — l'« accusatif », ou « le vrai passif », d'après Meigret — en termes syntaxiques, puis examine les pronoms susceptibles de cette fonction. Or, dans ce type d'énoncé, les formes éligibles sont *le*, *la* ou *les* plutôt que *se*. On peut tenter de compléter l'exemplification :

‹je frape Pięrre› ↔ *je le frappe.*

‹tu combas Ian› ↔ *tu le combats.*

‹tu bátis une męzon› ↔ *tu la bâtis.*

La démonstration complétée, il n'y a effectivement aucune place pour la forme ‹ſe›. Simplement, cette forme ‹ſe› représente virtuellement les figures de la troisième personne COD, *le*, *la* ou *les*, sans qu'elle ait besoin de s'engager elle-même, physiquement, dans la construction. Selon nous donc, il faut lire la suite ‹me›, ‹te› et ‹ſe›, non de manière littérale, mais comme une forme qui enblobe tous les *cas* des pronoms personnels.

L'approche formelle de Meigret que nous soulignons constamment n'est pas incompatible avec sa théorisation du fonctionnement du « relatif » :

1449 Cf. cit. [214], [244], [256], [259], [274], [247].

> ‹**Le**›, ‹**la**›, ‹**les**›, relatif est de même nature que ‹**me**›, ‹**te**›, ‹**ſe**› : comme ‹Piẹrre **s'**ẹn ẹt allé, je **le** ferey bien revenir› : ni ne reçoit aucune préposition non plus que ces autres : ils sont toutefois de tant avantagés sur eux qu'ils peuvent être joints comme nominatif au verbe substantif : comme ‹on estime toutes çhozes bones, qe l'usaje comun reçoẹt : ẹlles **lẹs** sont toutefoẹs, de tant q'ẹlles sont fondées ẹn bonne rẹzon›, là où ‹**lẹs**› est relatif de ‹bones›. (M1550b, f. 52 v° [H1980, p. 55] ; cf. cit. [247], p. 396)

Le propos principal de ce passage diffère visiblement de celui précédent (cit. [370]), et il serait absurde de penser que l'item ‹ſe› représente ici encore les figures de la troisième personne COD (*le*, *la* ou *les*).

Le « relatif » indique un comportement sémiotique précis de certains pronoms. Il s'agit d'un type particulier, c'est-à-dire le pronom personnel COD antéposé aux verbes ; par conséquent, les pronoms possessifs sont tous hors de considération ; les formes toniques *moi*, *toi*, *elle* ou *eux* n'ont aucune chance d'être dans cette position[1450], pas plus que les formes toniques avec « -même » comme *moi-même*, *toi-même*, *lui-même*, *elle-même*, *soi-même*, *nous-même*, *vous-même* et *eux-même*[1451]. La description de Meigret est extrêmement précise, en sorte qu'il n'y a que 4 objets concrets possibles : les pronoms COD *le*, *la*, *les*, et le pronom réfléchi *se*. Même s'il nous semble curieux d'inclure ce dernier item au rang des trois premiers, le raisonnement du grammairien est intelligible et aisément reconstructible :

> Piẹrre **s'**ẹn ẹt allé, je **le** ferey bien revenir

Meigret interprète l'item *s'* comme porteur de fonction COD : son propre corps, Pierre *le* déplace à une destination[1452]. Le renvoi de *se* et le renvoi de *le* réfèrent au même objet *Pierre*. À cela s'ajoute que ces deux items sont bien antéposés aux verbes. À ce titre, ils sont comparables.

Force est aussi d'observer que la suite *me*, *te* et *se* joue un rôle métalinguistique, qui permet à Meigret de décrire les *relatifs* ‹le›, ‹la› et ‹les› — à fonction COD. Ces trois pronoms personnels, ou plus précisément leurs personnes référées, peuvent vêtir les formes *le*, *la* ou *les* en fonction du contexte ; le genre indéfini des trois pronoms personnels laisse entièrement libre le choix de forme. Pour nous, il n'y a qu'une explication : c'est le trio vedette de

1450 Quant à *lui*, *nous* et *vous*, ils sont *a priori* écartés, car ils peuvent être soit COI, soit pronom réfléchi (*nou' **nou'** conſerverons*, cf. cit. [214]).

1451 Nous faisons abstraction de la forme *elles-mêmes*, parce qu'elle est absente dans la *Grammaire*, cf. Tableau 13 : Pronoms personnels dans le livre III (p. 352).

1452 Nous extrayons la phrase suivante de la citation [274] (p. 457) : « il semble que le français n'ait voulu exprimer par ces ‹me›, ‹te›, ‹ſe› avec la préposition ‹ẹn› postposée, tout ainsi que font les Latins en ‹tecum, mecum›, etc. : quasi comme s'il voulait dire ‹je voẹs ẹn moẹ›, c'est-à-dire "je suis la cause mouvante et mue pour aller à Rome" : voilà ce que j'en puis deviner. » (M1550b, f. 124 r°-124 v° [H1980, p. 119])

pronom, voire de tous les pronoms personnels. Sous cette optique, si la présence de *me* et celle de *te* paraissent inutiles, elles équivalent à dire « les pronoms à la première personne ou à la seconde personne ». Alignés à côté de *se*, ces deux items ont une utilité métalinguistique, c'est de notifier que *se* n'est pas la seule forme.

Section xxi. Indication localisatrice

§ 154. Procédés de la description localisatrice

Les 32 mots-clés[1453] nous permettent d'établir les procédés que Meigret a engagés dans ses descriptions localisatrices vis-à-vis des phénomènes, tout niveau confondu. Ils sont suivis de leur *nb* (leur nombre dans M1550b[H1980])[1454], puis illustrés par un exemple issu de nos citations. Le « § 155. Souci des traits environnementaux » expliquera une partie de ces exemples. Quelques verbes caractéristiques de la *Grammaire* seront étudiés au « § 156. Souffrir et recevoir : l'assortiment de forme qui gouverne » ; et l'opposition *apposé*, *avantposé*, *surposé*, *susposé* (sujet) vs *souposé*, *sousposé* (prédicat) au « § 157. Différencier spatialement sujet / gouvernant et patient / gouverné ».

mot	nb	exemple	cit	motif
adjoindre	4	« On l'**adjoint** bien aussi au verbe substantif en nominatif comme ‹ç'ęt luy›. » (M1550b, f. 55 v° [H1980, p. 58])		
adjoint	7	« ‹Çe› aussi, n'ayant point de nom pour **adjoint**, peut démontrer toutes choses présentes, absentes et futures par manière de collection »	[320]	
adjonction(s)	13	« ‹çete-çy›, ‹çete-la› : et sont tous démonstratifs purs, sans être relatifs : ni ne peuvent souffrir l'**adjonction** de quelque nom. »	[311]	adjonc.*
apposé(es)	2	« J'appelle le nom surposé ou **apposé**, celui qui gouverne le verbe »	[251]	apposé.*
après	20	« Parquoi, si le pronom de la première personne se rencontre **après** le verbe substantif, il faudra qu'il soit de même personne. »	[277]	après
avant	102	« Or ne sont pas ‹me›, ‹te›, ‹ſe› seuls **assis avant** le verbe »	[214]	avant.*
avantposé	2	« ils [les relatifs] requièrent un **avantposé** que les Latins appellent ‹antecedens› : comme ‹Dieu m'a promis q'il me saovera› »	[295]	avantpos.*

1453 Dont nous faisons les requêtes dans M1550b[H1980] (l'édition d'Hausmann) à l'aide du logiciel TXM. Dans la plupart des cas, il suffit de mettre le motif de cette manière : [word="adjoi.*"%cd] pour neutraliser les différences de diacritique ou de case, cf. « Langage de requêtes CQL (implémenté dans le logiciel TXM) ».

1454 Les chiffres d'*après*, *avant*, *dernier*, *entre*, etc. sont sans doute à prendre avec précaution, car ces mots ont aussi une connotation au niveau de *temps* ou de *relation*.

mot	nb	exemple	cit	motif
conjoindre	55	« lorsque le substantif sera **conjoint** à son adjectif, participe ou verbe commençant par voyelle, si elle n'est aspirée […] ‹une Haranjiere›, ‹un' Hotęsse› »	[231]	conjoi.*
dernier(s) / dernièr(es)	30	« l'apostrophe ou détour pourra quelquefois élever la **dernière** au subséquent vocable : comme ‹ç'ęt mon ám' ę mon espoęr›. »	[200]	dernier.*
entre	46	« l'‹i›, ſonne quelquefois en conſonante **entre** deux voyelles comme en ‹goiat›, ‹proiet›, ce que iames ne fait l'‹y›, grec. »	[190]	entre.*
entrejet	3	« Quant au reste des prépositions qu'ils peuvent recevoir, ils désirent un **entrejet** des articles : comme ‹par›, ‹pour›, ‹ſur›, ‹outre le mien› et ‹lę' miens›. »	[344]	
entrejeter	9	« Il faut aussi entendre que tous pronoms [i.e. pronom réitératif] qui peuvent se joindre ou requièrent être joints à leur nom, le peuvent **entrejeter** : comme ‹çe çheval męme›, ‹çet home méme›. »	[336]	
entresuivre	5	« Combien que je trouve bien étrange que deux articles s'**entresuivent** : car nous disons ‹par l'home›, ‹par la fame› »	[223]	
entrevenir	4	« mais si la négation y **entrevient**, alors le relatif suivra la personne déniée : comme si je dis ‹je ne suys pas toę qi as fęt çela›, ‹je ne suys pas l'home qi a tué çet aotre›. »	[365]	
final(es)	36	« Au regard du point de l'apostrophe ou détour qui dénote une voyelle ou consonante ou syllabe **finale** être consommée ou bien devoir être tue »	[201]	finale?s?
joindre	66	« Au demeurant, ils [‹çeçy› et ‹çela›] se **joignent** tout ainsi que ‹çe› à l'adjectif ‹tout› : comme ‹tout çeçy ęt bon›, ‹tout çela ęt maovęs›. »	[321]	joi.*
postposé(es)	5	« ils [les article à fonction COD] ne sont jamais gouvernés par les prépositions ni **postposés** aux verbes qui les gouvernent, si ce n'est à l'impératif »	[248]	postpos.*
premier(es)	238	« car aotre çhoze ſinifíe ‹vuyde› ę ‹vúe› etant le **premier** ‹v› prononçé ęn conſonante »	[139]	premiere?s?
précède(nt)	20	« mais si c'est un verbe aspiré, je n'ai point aperçu qu'il fasse jamais apostrophe en son précédent : comme ‹ęlle haissoęt›, ‹ęlle hęt›, ‹ęlle hęrra›, ‹la híe hiera› »	[232]	precede.*
précédent(es)	26	« ils [*il* et *elle*] ne font point d'apostrophe es verbes **précédents** par forme d'interrogatoire : comme ‹ęyme il ?› ‹ęyme ęlle ?› »	[234]	
préposer	5	« les Latins **préposent** communément le souposé au verbe, lui donnant ensuite le surposé : par ce moyen, le passif, qui par l'ordre de nature dût être le dernier en clause, est le premier en prolation »	[53]	préposé.*

mot	nb	exemple	cit	motif
préposé(es)	3	« Au regard de ‹me›, ‹te›, ‹ſe›, ils ne reçoivent jamais préposition : et si [ils] sont toujours **préposés aux** verbes ou participes qui les gouvernent, servant d'accusatif »	[244]	
recevoir	84	« Au regard du vocable ‹çęnt›, il est quelquefois substantif en son singulier auquel il peut recevoir ‹le› et ‹un› : de sorte que nous disons bien ‹un çęnt›, ‹le çęnt› »	[278]	recev.*|reç.*
souffrir	47	« tous noms, commençant par voyelle aspirée ou non aspirée, qui consomment l'‹e› de l'article ‹le›, ne **souffrent** jamais le gouvernement de ‹du› »	[207]	souff.*
souposé(s)	4	« J'appelle […] le sousposé ou **souposé** celui qui est gouverné »	[251]	soupos.*
sousposé	9	« les verbes actifs et passifs sont quelquefois sans **sousposé** : et lors leur action ou passion est indéterminée : comme ‹j'ęyme›, ‹tu ęymes›, ‹je suys ęymé›, ‹tu ęs ęymé›. »	[266]	souspos.*
subsécutif(s)	6	« ce pronom ‹męme› est toujours **subsécutif** à tous pronoms sans articles : comme ‹je-męme›, ‹moę-męme›, ‹toę-męme› […] »	[332]	subsécuti.*
subséquent(es)	30	« ou bien le verbe subséquent se peut résoudre à quelque gouvernement : comme ‹ao paravant qe tu vinsses, nou' etyons melancholiqes› : pour ‹ao paravant ta venúe›. »	[294]	subséque.*
subséquemment	18	« il forme un participe passif et **subséquemment** un verbe passif et parfait en toutes ses personnes : car nous disons ‹je suys ęndormy›, ‹tu ęs ęndormy›, ‹il ęt ęndormy›. »	[267]	
suite	26	« ‹çela› est démonstratif de choses éloignées : joint qu'il ne se rencontrera guère ayant le relatif ‹qe› en **suite**, quasi que cette particule-là ne le veuille souffrir. »	[322]	suite?
suivre	75	« Joint aussi que communément le participe **suit** son substantif s'il est exprimé : comme ‹j'ey męzon fętte› »	[271]	suiv.*
surposé(s)	31	« Ils [pronoms personnels toniques] servent aussi quelquefois de **surposés** es réponses des interrogations […] comme ‹qi a fęt çela ? moę› : ‹toę› : et non pas ‹moę l'ey fęt› »	[73]	surposé.*
susposés	2	« en la résolution ‹Dieu›, ‹monde› et ‹homes› qui sont les souposés en cette locution, seront **susposés** en l'active : comme ‹Dieu, le monde, ę lęs homes m'ęymet› »	[375]	susposé.*

§ 155. Souci des traits environnementaux

Dans quelle mesure peut-on utiliser, dans le but de reconstruire des descriptions ou indications localisatrices qui sont massives chez Meigret, le glossaire afférent au distributionnalisme ? Pour répondre à la question, il convient de distinguer deux niveaux, celui *de facto* et celui *de jure*. Nous nous proposons d'inventorier factuellement ces descriptions ou indications, en prenant connaissance de leur fréquence et, éventuellement, leurs intérêts métalinguistiques. Quant à la question de légitimité, nous y reviendrons dans le « § 159. Distributionnalisme ».

Au commencement est le besoin de mettre en place un vocabulaire neutre, qui couvre ces descriptions ou indications, mais qui n'est pas contraint ou renfermé par le structuralisme bloomfieldien. La terminologie de Martinet s'impose comme un point de départ possible, dans la mesure où ce linguiste connaît fort bien la plupart des écoles structuralistes, et qu'il les synthétise à sa façon et les adapte à la situation du français de 1945 à 1985[1455]. Concrètement, nous pensons à *trait*[1456], en considération de sa capacité à dériver encore *trait morphologique* et *trait environnemental* pour notre étude historique des théories linguistiques. Ceux-ci correspondent, respectivement, à ce que Chevalier (2006a [1968], p.175 -311), en décrivant les grammairiens de la seconde génération (de 1540 à 1570) en France, appelle *les critères formels de la place et des marques*[1457].

Plusieurs examens que nous avons menés précédemment ont relevé le souci que porte Meigret avec traits environnementaux. Ce souci semble s'enraciner, du moins au départ, dans la prosodie, où le calcul des syllabes à accentuer coïncide avec le besoin de segmentation morphonologique du grammairien ; au « § 76. ‹'› apostrophe à la finale : mutisme ou / et liaison » nous avons retracé comment ce signe se dégage de la prosodie pour servir dans l'écriture quotidienne du français. Ensuite, les problèmes d'amalgame des articles partitifs,

1455 Entre ces deux dates sont publiées respectivement *La prononciation du français contemporain* (1971 [1945]) et la *Syntaxe générale* (1985).

1456 On pourra faire, à partir de *trait*, une histoire de la ferveur analytique et de la recherche formelle dans les sciences du langage au XXe siècle. Le terme s'applique d'abord en phonologie, où l'on parle de *traits distincts* (percevables), *distinctifs* ou *pertinents* (*fonctionnels*). Il s'étend par la suite dans le domaine sémantique, où des traits sémantiques inhérents (*+ / - animé, + / -humain*, etc.) d'un SN peuvent influencer le choix du verbe ou de l'adjectif (cf. Riegel *et al.* 2004, p. 24). Enfin, parmi d'autres linguistes, E. Benveniste (1966, p. 130) l'introduit dans l'étude syntaxique, en disant que « la phrase est l'unité de discours. [… sur la base de quoi les propositions assertives, interrogatives, impératives, etc. sont] distinguées par des **traits** spécifiques de syntaxe et de grammaire ».

1457 Il lui fallait multiplier les expressions pour cette dichotomie : d'une part, le *critère de l'ordre*, la *distribution des contextes*, la *valeur morphologique de l'ordre*, la *valeur discriminante du contexte*, les *oppositions de contexte* et la *place*, etc. et, d'autre part, le *critère des marques*, l'*analyse des marques*, le *système des marques* (déclinaison), l'*identification des marques*, l'*organisation formelle et signalétique*, etc. Nous en discutons plus en détail au « § 159. Distributionnalisme ».

des articles *apostrophés*, des prépositions *articulées* (contractées) ont besoin d'être clarifiés ; le « § 78. Article : préposer, être absent, articulé ou apostrophé » et le « § 83. Préposition : analyse distributionnelle de ‹de›, ‹du›, ‹dęs› » montrent que le grammairien s'appuie constamment sur l'indication localisatrice.

Ses applications majeures dans les domaines phonologiques et morphologiques étant récapitulées, la description localistraice joue aussi un rôle dans les examens syntaxiques. Nous allons en mentionner quelques-uns.

Le trait environnemental « (être) assis avant » ou « préposé à » porte sur les pronoms personnels à fonction COD ou COI[1458] et sur le réitératif ‹męme›[1459].

Le trait environnemental « (être) postposé » s'applique à la position des pronoms personnels à fonction COD par rapport au verbe à l'impératif[1460], à la position de pronoms personnels à fonction sujet par rapport au verbe dans la phrase interrogative[1461], à ‹ęn› complément du verbe (*s'en aller*)[1462].

Au « § 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative »[1463] nous avons vu que la description localisatrice du possessif — à droite ou à gauche du verbe ordinaire, ou du verbe substantif — permet de signaler qu'il s'agit d'un gouverneur (position sujet), ou d'un gouverné (emploi pronominal).

Au « § 144. Approche (pro)nominale ❸ : article + pronom / adjectif possessif »[1464], l'« entrejet des articles » entre le pronom possessif et la préposition non contractée (ex. ‹par›,

---

1458 Lisons : « Or ne sont pas ‹me›, ‹te›, ‹ſe› seuls **assis avant** le verbe » (cf. cit. [214] (p. 353) ; « ‹me›, ‹te›, ‹ſe› […] sont toujours **préposés aux** verbes ou participes qui les gouvernent, servant d'accusatif » (cf. cit. [244], p. 391)

1459 Lisons : « il [= ‹męme›] se peut conjoindre aux noms propres, **assis avant**, avec les mêmes articles et prépositions : comme ‹le męme Pięrre›, ‹la męme Iane› » (cf. cit. [335], p. 606)

1460 Lisons : « ‹le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs […] ils ne sont jamais gouvernés par les prépositions ni **postposés** aux verbes qui les gouvernent » (cf. cit. [248], p. 397)

1461 Lisons : « ‹je›, ‹tu›, ‹il›, ‹çe› et tous autres qui peuvent être es [= en les] clauses interrogatives, sont toujours **postposés** aux verbes qu'ils gouvernent : comme ‹irey je la ?› ‹ira' tu ?› ‹ira il ?› ‹feron' nous çela ?› ‹feré' vous ?› ‹feront ils ?› » (cf. cit. [255], p. 425)

1462 Lisons : « ‹ęn› est aussi usurpée et **postposée** à ‹me›, ‹te›, ‹ſe›, ‹nous›, ‹vous› sans note de préposition ni d'adverbe relatif » (cf. cit. [274], p. 457)

1463 Lisons : « [l'adj. possessif doit être mis] **après** le verbe substantif, ayant pour **surposé** le nom du possédé : comme ‹çe çheval ęt mien› : et en semblable **après** les relatifs ‹il›, ‹qi›, ‹leqel› : comme ‹il ęt mien›, ‹ç'ęt çeluy qi ęt tien›, ‹leqel ęt tien›. […] Finalement, toutes les fois que ces possessifs **gouvernent** les verbes, ils requièrent les articles : comme s'il est question de mon fils, je dirai ‹le mien dort›, ‹le tien somelłe›, ‹le ſien court›. Mais quand ils sont **gouvernés** par les verbes actifs […] (cit. [249], p. 398)

1464 Lisons : « Quant au reste des prépositions qu'ils peuvent recevoir, ils désirent un **entrejet des articles** : comme ‹par›, ‹pour›, ‹ſur›, ‹outre le mien› et ‹lę' miens›. Et quant à leurs féminins, ils ne souffrent jamais préposition sans leur article : fors ‹dęs› et ‹aos› : comme ‹de›, ‹a›, ‹par›, ‹ſur›, ‹ſous›, ‹pręs la miene› ou ‹lę' mienes› : mais ‹dęs›, ‹aos› font ‹dę' mienes›, ‹ao' mienes›. » (cit. [344]-❽, p. 631)

‹pour›, ‹ſur›, ‹outre›, etc.) avertit que la formation de ce type de SP est différente de celle du type de SP contracté (ex. ‹ao’ mienes›). Dans ce cas, nous constatons aussi que l’innovation terminologique répond au souci de précision au niveau de la formation syntagmatique. En même temps, pour séparer les articles en tant que déterminant de SN, et les articles à fonction anaphorique, Meigret propose un trait environnemental : antéposition ou non de ‹le›, ‹la›, ‹lęs› au verbe[1465].

Au « § 145. Approche (pro)nominale ❹ : article à fonction COD ou attributive », le grammairien dégage un trait environnemental pour les articles à fonction COD : « ‹le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs ne sont jamais **joints** [antéposés] à nom ni pronom, ni ne sont jamais nominatifs qu’avec le verbe substantif » (cf. p. 636)

Au « § 152. Approche (pro)nominale ❷ : ‹qi› et ‹qe› comme (pro)noms les plus généraux », étant donné que le test de la négation permet d’identifier la personne / portée référentielle d’une relative, l’endroit dans lequel cette négation intervient est minutieusement décrite : « si la négation y **entrevient** […] »[1466].

Un tel survol ne reprend que les données que nous avons examinées, et c’est déjà beaucoup. Nous espèrons avoir montré que nous avons effectivement besoin du terme *trait environnemental* pour appréhender l’intérêt que Meigret porte à la description spatiale ou localisatrice des items étudiés.

1465 Lisons : « Au demeurant **‹le›, ‹la›, ‹lęs› relatifs** ne sont jamais **joints** [antéposés] à nom ni pronom, ni ne sont jamais **nominatifs** qu’avec le verbe substantif : comme ‹çęs homes sont bons, męs ils **lęs** sont de tant q’ils crẹñet Dieu›. (cf. cit. [248], p. 397)

1466 Lisons : « mais si la négation y **entrevient**, alors le relatif suivra la personne déniée : comme si je dis ‹je **ne** suys **pas** toę qi as fęt çela›, ‹je **ne** suys **pas** l’home qi a tué çet aotre›. » (cf. cit. [365]-❹, p. 666)

§ 156. Souffrir et recevoir : l'assortiment de forme qui gouverne

Deux mots-clés sous la plume de Meigret, *souffrir* et *recevoir*, apporteront une preuve convaincante sur un des termes du binôme fonctionnaliste : assortiment de forme[1467]. Le présent § consiste à découvrir deux connotations qu'ils ont quand ils côtoient avec la description de *gouvernance* :

(1) Un item X *souffre* ou *reçoit* un item Y équivaut à dire que X *est gouverné* par Y. Dans ce sens, exercer une gouvernance revient à prescrire un assortiment de forme.

(2) L'activité de *souffrir* ou *recevoir* consiste à vérifier la conformité d'une combinaison des constituants avec son schéma (valenciel, synthématique, ou pronominal). Quand X ne *souffre* (ou *reçoit*) pas Y, c'est que les deux items ne sont formellement pas assortis. En d'autres termes, leur combinaison ne satisfait pas à l'assortiment de forme attendu.

Le corpus de notre étude est composé de douze passages, que nous avons en bonne partie cités plus haut, et dans lesquels le motif de *souffrir* ou *recevoir* est en corrélation avec le motif de *gouverner*.

L'incompatibilité de *‹du› + ‹l'› + voyelle est relevée :

> Sur quoi aussi il faut entendre que tous noms, commençant par voyelle aspirée ou non aspirée, qui consomment l'‹e› de l'article ‹le›, ne **souffrent** jamais le **gouvernement** de ‹du› : de sorte que nous ne disons point ‹*du l'home›, ‹*du l'honeur› : car ‹le› n'est jamais **gouverné** par ‹du›. (M1550b, f. 120 r° [H1980, p. 115] ; cf. cit. [207]-❸, p. 342)

Sur la forme de l'article avec l'apostrophée ‹l'› (que Meigret appelle *article apostrophé*), nous voyons deux expressions dire à peu près la même chose. Cette forme « ne souffre jamais le gouvernement de ‹du› », et elle « n'est jamais gouvernée par ‹du› ». Pour information, le bon assortiment de forme à ce propos est sans doute ‹de› + ‹l'› + voyelle.

La différence de schéma entre, ‹je me suys ęymé› d'une part, et ‹je suys ęymé› + ‹de›, ‹du›, ‹par› ou ‹dęs› + agent[1468] d'autre part, est mise en évidence :

1467 Nous en avons proposé, au « § 98. Analyse synthématique », le formule assortiment de forme + mode d'emploi.

1468 C'est-à-dire le schéma du passif ‹ętre› + participe passif (+ ‹de›, ‹du›, ‹par› ou ‹dęs› + agent), si nous respectons les termes qu'emploie Meigret, cf. « § 99. Schématisme du passif, ou dépouillement synthématique du verbe « intransitif » ».

> Or est-il que ‹me›, ‹te›, ‹ſe› en ‹je me suys›, ‹tu t’ęs›, ‹il s’ęt›, et ‹nou’ nous›, ‹vou’ vous› et ‹ils se sont ęymé› ne sont point **gouvernés** par nulle des susdites prépositions, ni ne le peuvent être : comme qui n’en **souffrent** jamais, ni par conséquence d’aucuns verbes que des actifs par manière d’acquisition ou de passif : comme ‹je te done›, ‹je te frape› : au premier desquels ‹te› est acquisitif et au second accusatif ou passif. (M1550b, f. 65 r° [H1980, p. 68] ; cf. cit. [259], p. 428)

Les formes ‹me›, ‹te› et ‹ſe› sont amalgames, elles sont susceptibles de fonction COD comme dans ‹je te frape›, ou de fonction COI dans ‹je te done›, ou encore de pronom réfléchi dans ‹je me suys ęymé›. Quand elles sont dans la construction pronominale, elles ne « sont point gouvernés par nulle des susdites prépositions », ou « ne souffrent jamais » aucune de ces prépositions. À nouveau, *être gouverné* et *souffrir* sont deux expressions équivalentes. En fin de compte, le bon assortiment de forme est soit ‹je me suys ęymé›, soit ‹je suys ęymé› + ‹de›, ‹du›, ‹par› ou ‹dęs› + agent.

La différence sémantique entre être + nominatif et être + à + nominatif est soulevée :

> Il faut aussi entendre que le seul verbe substantif ‹ſuys›, ‹ęs›, ‹et› veut toujours un sousposé nominatif : comme ‹je suys Pięrre›, ‹tu ę’ Pięrre›, ‹il ęt Ian› : mais, quand il signifie “appartenir”, il ne le peut **souffrir** : et faut lors que le sousposé soit **gouverné** par quelque préposition : comme ‹je suys a vous› (M1550b, f. 49 v° [H1980, p. 52] ; cf. cit. [276], p. 464)

En effet, deux types de combinaison consistent à exprimer respectivement l’identité ou l’appartenance. L’expression de l’appartenance ne « peut pas souffrir » un sousposé nominatif tout court, de même, elle doit être « gouverné par quelque préposition » — cela dit, elle doit souffrir un sousposé nominatif. Force est donc de constater que Meigret utilise *souffrir* pour prescrire l’assortiment de forme.

Les formes simples de ‹de› et ‹a› n’exercent pas la gouvernance que les formes composées de ‹dę’qęlles› ou ‹ao’qęlles› peuvent exercer dans certains contextes :

> [371] Au reste, les prépositions ‹de› ni ‹a› n’y ont point de **gouvernement** : pour lesquels succèdent ‹dęs› et ‹aos› en bannissant l’article ‹lęs›, ce que de même fait ‹ęs›, combien que toutes les autres le **souffrent** : comme ‹j’ey avizé ao’ ręzons dę’qęlles vou’ m’avez parlé, ę ao’qęlles il etoęt bezoin de repondre : je vou’ ferey bięn tót ęntęndre mę’ reponses, ę’qęlles vou’ trouverez occazion, de vou’ contęnter sur lę’ doutes, pour lę’qęlles vou’ m’avez ecrit›. (M1550b, f. 57 v°-58 r° [H1980, p. 60])

La question relève *purement* de l'assortiment de forme, si nous osons l'expression. Dans la construction des propositions relatives, ces formes simples de ‹de› et ‹a› « n'ont point de gouvernement », et il faut chercher les autres formes « qui souffrent » la contraction.

L'incompatibilité de *‹du› + Np est démontrée :

> Au demeurant, ‹du› ne **gouverne** point les noms propres, ni aussi les appellatifs quand ils servent de nom propre, si ce ne sont ceux qui peuvent **souffrir** en leur nominatif l'article ‹le› : comme ‹Treport› : car nous disons bien ‹le Treport›, ‹du Treport›. (M1550b, f. 120 rº-120 vº [H1980, p. 115] ; cf. cit. [302], p. 549)

Avec l'équivalence entre *souffrir* et *être gouverné*, nous pouvons résumer aisément ainsi : le nom propre, qui ne souffre pas l'article, ne peut pas être gouverné par la préposition contractée ‹du›. Le SP ‹du Treport› est possible parce que le SN ‹le Treport› l'est. À nouveau, nous voyons que la gouvernance de ‹du› est exercée quand son assortiment de forme prescrit est respecté.

L'incompatibilité de *art. / prép.[contractée] + ‹ҫeluy› d'une part, et ‹ҫeluy› + *adv.[déictique] d'autre part, est notée :

> au reste, il [= ‹ҫeluy›] n'est point noté des articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs› ni **gouverné** de ces autres prépositions dont nous avons parlé : ni ne **souffre** aussi ‹ҫy› ni ‹la› : parce qu'ils sont adverbes locaux (M1550b, f. 55 r° [H1980, p. 57] ; cf. cit. [323]-❷❸, p. 585)

Un détail de ce passage apporte une preuve que *souffrir* ou *gouverner*, comme nous l'avons dit au début, relève de la validation d'un schéma. Le pronom démonstratif ‹ҫeluy› n'est jamais « noté des articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs› »[1469], c'est-à-dire, *mis avec* les articles, ou *joint aux* articles. Cela dit, l'objet de la gouvernance dans ce passage est la manière dont combine les mots.

La façon dont le pronom personnel sujet et un nom commun forment un SN ou un SP est différente, d'où *art. / prép.[contractées] + ‹ęlle› :

> [372] Au demeurant ‹il› et ‹luy› n'ont qu'un même féminin ‹ęlle› : qui ne **souffre** non plus qu'eux aucun article, faisant son pluriel comme les noms : et peut être **gouverné** par les prépositions [contractées] propres aux féminins. (M1550b, f. 56 r°56 v° [H1980, p. 59])

Le pronom personnel sujet ‹ęlle› n'a besoin ni d'article, ni de prépositions contractées « propres aux féminins ». La question relève, encore une fois, du schéma en référence duquel

1469 Nous lisons « noté **par** articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs› ».

les pronoms personnels composent leur syntagme, et qui est distinct du paramétrage standard de art. + N (+ rel.)[1470].

Venons-en à l'autre mot-clé, *recevoir*, et à sa corrélation avec la gouvernance.

L'incompatibilité de *prép. + ‹me›, ‹te›, ‹ſe› est précisée :

> Au regard de ‹me›, ‹te›, ‹ſe›, ils ne **reçoivent** jamais préposition : et s['ils] sont toujours préposés aux verbes ou participes qui les **gouvernent**, servant d'accusatif : lequel le plus souvent est en notre langue sans aucune préposition : même es [= en les] noms, et alors il est le vrai passif que les verbes actifs et transitifs **gouvernent** : comme ‹je frape Pięrre›, ‹tu combas Ian›, ‹tu bátis une męzon›. (M1550b, f. 52 r°-52 v° [H1980, p. 54] ; cit. [256], p. 426)

Les pronoms personnels à fonction COD (ou COI[1471]) ne « reçoivent jamais préposition ». « Les verbes actifs et transitifs gouvernent » un SN dit « passif » ou à l'accusatif, selon l'assortiment de forme que nous pouvons symbolisons par V + *prép. + COD. Ces pronoms ne sont pas gouvernés par la préposition dans la mesure où ils ne peuvent pas être *mis avec* celle-ci, ou *joint* à celle-ci[1472].

Quand le participe ne peut pas être résolu par le verbe *être*, son rôle est dit l'*infinitif passé*[1473] :

> Davantage, si cette façon de prétérit était formée par le participe, nous ne pourrions dire ‹j'ey dormy› : vu que ce ‹dormy› ne peut **recevoir** un substantif : car nous ne disons pas ‹*un home dormy›. Outre plus je voudrais bien qu'on me dise de qui est **gouverné** ‹lęttres›, quand nous disons par le participe ‹*je vous ey ęnvoyées dęs lęttres›. (M1550b, f. 68 r° [H1980, p. 71] ; cit. [271]-❶❷, p. 452)

Meigret pense que ni ‹*dęs lęttres ęnvoyées› ni ‹*un home dormy› ne sont concevables. De même que le SN ‹un home› ne doit pas être gouverné par ‹(ey) dormy›[1474], de même, le SN ‹dęs lęttres› ne l'est pas par ‹ey ęnvoyées›. De fait, l'*infinitif passé* et un nom qui s'accorde (en genre et nombre) avec lui ne sont pas formellement assortis.

La gouvernance dans la mise en discours s'étend au domaine de la composition du SN.

1470 Cf. « § 122. Pragma-sémantique : déterminants à la lumière de la description définie ».
1471 Les formes ‹me›, ‹te›, ‹ſe› sont des amalgames de ces deux fonctions.
1472 Cf. Notre commentaire sur *être* « noté des articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs› » dans la page précédente.
1473 La question n'est pas au niveau de V[intransitif] + *N. Meigret vise en effet à une solution plus générale suivant laquelle non seulement l'accord entre COD et V, mais aussi le choix d'auxiliaire (*être* ou *avoir*) dans la formation du prétérit seront tranchés, cf. « § 103. Infinitif passé (ou prétérit) / participe passif à caractère adjectival ».
1474 Qu'il suffit de déduire du fait que le verbe ‹ai dormy› « ne peut recevoir un substantif ».

> Au regard du vocable ‹çęnt›, il est quelquefois substantif en son singulier auquel il peut **recevoir** ‹le› et ‹un› : de sorte que nous disons bien ‹un çęnt›, ‹le çęnt› : et lors il **gouverne** la matière nombrée au nombre pluriel avec la préposition ‹de› (comme ‹un çęnt de pomes›) […] (M1550b, f. 38 r° [H1980, p. 41] ; cit. [278], p. 473)

Nous voyons que la gouvernance s'exerce en cascade : ‹çęnt› → ‹un çęnt› ou ‹le çęnt› → ‹un çęnt de (pomes)›. D'abord, le numéral ‹çęnt› réclame l'ajout de — « reçoit » — ‹un› ou ‹le› dans son contexte à droite. Ensuite, il reçoit la préposition ‹de› dans son contexte à gauche, quand « il **gouverne** la matière nombrée au nombre pluriel ». Une telle gouvernance exercée en chaîne démontre que nous avons toujours affaire à un assortiment de forme.

L'exercice de la gouvernance en cascade se voit encore plus clairement dans la composition du superlatif relatif art. (+ plus / moins) + adj. + ‹de› / ‹du› / ‹dęs› / ‹d'ęntre› :

> Or, faut-il entendre que nous avons deux manières de faire nos comparaisons : l'une par laquelle le comparatif **gouverne** son subséquent avec ‹de›, ‹du› ou ‹dęs› ou ‹d'ęntre›, et lors plus, **reçoit** les articles ‹le›, ‹la› (M1550b, f. 28 r° [H1980, p. 30] ; cit. [283]-❶, p. 480)

L'expression du comparatif implique un assortiment de forme dans lequel l'adjectif réclame dans son contexte à droite — contexte subséquent— l'accompagnement de « ‹de›, ‹du› ou ‹dęs› ou ‹d'ęntre› », et « reçoit les articles ‹le›, ‹la› » dans son contexte à droite. À nouveau, des mots, *gouverner* et *recevoir*, dans ce passage sont interchangeables.

Quand la forme simple du pronom relatif ‹qi› est mise en discours, elle est toujours simple :

> Au demeurant, il [= ‹qi›] ne **reçoit** point d'articles ni relatif, ni interrogatif : **souffrant** les prépositions comme les démonstratifs, ni n'est jamais **gouverné** de verbe sans préposition : comme ‹a qi›, ‹de qi›, ‹pour qi›, ‹ſur›, ‹ęn qi›, etc. (M1550b, f. 56 v°-57 r° [H1980, p. 59] ; cf. cit. [363], p. 664)

Ce passage unit d'ailleur les trois mots dont nous sommes en train d'examiner la corrélation. *Recevoir* (l'article, le pronom relatif ou interrogatif), *souffrir* (la préposition), *être gouverné* (par un « verbe sans préposition ») veulent dire simplement *être mis avec*, ou *être joint à*. Un tel assortiment de forme peut être formalisé par prép. + *art. / pron. / interrogatif + ‹qi›.

De façon irrégulière, le nom propre de lieu accepte parfois la préposition ‹ęn› pour former un SP, parfois non :

> [373] Quand donc ‹ęn› est locale, elle ne **gouverne** point les noms propres des villes, soit masculines ou féminines : car ‹a› y est plus usité, ou bien ‹dans› ou

> ‹dedans› : comme ‹il ęt allé a Rome› plutôt que ‹ęn Rome› : ‹il ęt a› ou ‹dedans Rome› plutôt que ‹ęn Rome› : mais si ce sont noms de provinces et contrées et mêmement de sexe féminin : comme ils sont presque tous, ‹ęn› y peut être **reçu** avec article ou sans article : tout ainsi que ‹dedans› : ce que ne pourrait faire la préposition ‹a› : car nous ne dirons pas ‹*je suys a çhampañe, Françe, Italíe› ou ‹Hespañe›, comme ‹ęn çhampañe, Françe, Italíe› ou ‹ęn Hespañe›. (M1550b, f. 123 r° [H1980, p. 118])

Précisément, le nom propre de villes préfère recevoir ‹a›, ‹dans› ou ‹dedans›, et pour cette raison, la préposition ‹ęn› « ne le gouverne » ; une exception étant néanmoins relevée, les « noms de provinces et contrées et mêmement de sexe féminin » réclament la préposition ‹ęn›. En revanche, le nom propre de pays préfère toujours recevoir la préposition ‹ęn› ; on dit « ‹ęn çhampañe, Françe, Italíe› ou ‹ęn Hespañe› ». Meigret suggère donc d'enregistrer les différents assortiments de forme en fonction du mot, plutôt qu'en fonction de la catégorie ; celle-ci n'explique visiblement pas les modes d'emploi aussi spécifiques de ‹ęn›, ‹a›, ‹dans› ou ‹dedans›.

Nous avons passé en revue douze passages dans lesquels le motif de *souffrir* ou *recevoir* contribue à mettre en évidence une des connotations de la *gouvernance*. Ces deux mots-clés jouent le rôle, en quelque sorte, de l'exécutif de la gouvernance, car ils consistent à vérifier si la mise en discours des constituants est conforme au bon assortiment de ces formes. De ce point de vue, si la *gouvernance* concerne souvent la structure syntaxique (ex. ‹je me suys ęymé› vs ‹je suys ęymé› + ‹de›, ‹du›, ‹par› ou ‹dęs› + agent) ou morphonologique (ex. *‹du› + ‹l'› + voyelle), mais relève parfois d'un sentiment sémantique de Meigret (ex. ‹çeluy› + *adv. [déictique]) ou d'un usage enregistré (ex. ‹ęn Françe› mais ‹*a Françe›). Cette hétérogénéité des phonèmes auxquels Meigret porte attention est un trait de ses études ou descriptions dépendancielles[1475]. Nous pensons qu'une telle visée générale et la linguistique de l'usage[1476] vont de paire : elles manifestent la vision holistique du grammairien. Et cette vision n'est pas sans rapport avec l'imagerie perspective, qui « entraîne le regard à parcourir toutes les surfaces du champ visuel »[1477].

Pour conclure, il convient de retenir, d'une part, l'équivalence entre *souffrir* / *recevoir* et *être gouverné* et, d'autre part, l'hétérogénéité des descriptions dépendancielles chez Meigret.

1475 Et c'est c'est la raison pour laquelle nous avons proposé des néologismes comme *assortiment de forme* au lieu de *convenance*, et *gouvernance* pour ne pas laisser croire qu'il s'agit (seulement) de *rection*, d'*accord*, ou de *valence*, cf. l'introduction au « § 95. Table : gouv- ».

1476 Cf. « § 23. Linguistique de l'usage ».

1477 Cf. p. 40, et nos études sur les thématiques de *portrait* et de *bâtiment* dans la « Section i. Artifice, portrait, bâtiment ».

§ 157. Différencier spatialement sujet / gouvernant et patient / gouverné

Ce § répond à la question de savoir pourquoi Meigret innove, voire multiplie les termes pour ce que nous appellerions *sujet* ou *prédicat*, comme :

Sujet : apposé, avantposé, surposé, susposé
Prédicat : souposé, sousposé

Concrètement, nous allons :

(1) voir quelques extraits qui nous permettent d'établir les deux séries.

(2) répondre à la question de savoir pourquoi Meigret cherche à innover, voire multiplier ces termes.

Le SN en position sujet, s'appelle le *surposé* ou *apposé* (respectivement, 31 occ., et 1 occ.)[1478], le *susposé* (2 occ.)[1479], l'*avantposé* (2 occ.)[1480], le *gouverneur* (2 occ.)[1481], le *nom gouvernant* (2 occ.)[1482]. Le SN en position COD, se dit *le sousposé ou souposé* (9, et 4 occ.)[1483], aussi bien le *nom gouverné* (1 occ.), le *vocable gouverné* (1 occ.)[1484], ou *le gouverné* tout court (2 occ.)[1485].

1478 Lisons : « J'appelle le nom **surposé** ou **apposé**, celui qui gouverne le verbe et le **sousposé** ou **souposé** celui qui est gouverné » (cf. cit. [251], p. 421)

1479 Nous étudierons prochainement le passage dans lequel s'inscrivent ces 2 occ. de *susposés*.

1480 Lisons : « Venons maintenant aux relatifs, lesquels, combien qu'ils soient aussi démonstratifs, sont en cela différents des vrais démonstratifs qu'ils requièrent un **avantposé** que les Latins appellent ‹antecedens› : comme ‹Dieu m'a promis q'il me saovera› : là où ‹il› est relatif et démonstratif de Dieu. » (cf. cit. [295], p. 507) ; « Il faut entendre que nous nous aidons encore en notre langue de ce ‹qel› en interrogations avec l'article ‹le› : comme ‹leqel eſçe dęntre [d'entre] vous qi viędra avęq moę [?]› : mais il est différent en cela de ‹qi›, interrogatif : d'autant que ‹qi› ne requiert point **d'avantposé** ou suite : là où ‹leqel› le requiert. » (cf. cit. [361], p. 649)

1481 Lisons :
[374] « Au demeurant, il faut entendre que tous verbes passifs ont pour leur surposé et **gouverneur** celui qui reçoit la passion : et si celui qui fait l'action est exprimé en la clause, il est **gouverné** par les prépositions ‹de›, ‹du›, ‹par› ou ‹dęs› : comme ‹je suys frappé de Piędrre› : là où ‹Piędrre› est l'agent et ‹je› le patient. » (M1550b, f. 63 rº [H1980, p. 65])

1482 Lisons : « Les participes aussi prennent lors nature de nom, qu'ils ne gouvernent point de la sorte que fait leur verbe : comme ‹la plęzante du Roę a fęt de grande' folíes ęn luy complęzant› : là où ‹plęzante› est **nom gouvernant** du Roi, par manière de possession, tout ainsi que peuvent faire tous noms, comme ‹l'epée du Roę›, ‹le fol du Roę›, qui appartiennent au Roi. (cf. cit. [273], p. 456)

1483 Cf. N1478

1484 Lisons : « Parquoi, quand le **vocable gouverné** se rencontre d'un autre genre que le comparé, l'article est de même genre que lui, à parler proprement et élégamment : tellement que nous dirons de meilleure grâce ‹le líon ęt la plus cruęlle dę' bętes› que ‹*le líon ęt le plus cruęl dę' bętes›. » (cf. cit. [283], p. 480)

1485 Lisons : « Le verbe en semblable fera apostrophe en ce qu'il gouvernera, aussi fera **le gouverné** en lui, s'il le précède : la préposition aussi fait de même : comme ‹je frap' Anthoęne› : ‹il m'ęyme› : ‹il don' a Piędrre, je vis d'amour› »(cf. cit. [232], p. 373) ; « Parquoi, comme le verbe substantif en sa propre signification (par laquelle il signifie subsistance) ne puisse être gouverné par démonstratif, que **le gouverné** ne soit la chose démontrée : comme ‹çetuy-çy ęt Piędrre› : il est donc force qu'il se range selon la personne du démonstratif ou du démontré. » (cf. cit. [277], p. 467)

Le passage le plus complet à ce sujet, le suivant, a été longuement commenté au début du « § 96. Gouvernance verbale phrastique, ou transitive », nous ne mettons en avant ici que l'aspect formaliste de Meigret.

> J'appelle le nom surposé ou apposé, celui qui gouverne le verbe et le sousposé ou souposé celui qui est gouverné : comme ‹Pięrr' eyme Laoręns›, là où ‹Pięrre› est le surposé et ‹Laoręns› le sousposé : ce que ne se doit pas entendre **selon l'ordre des paroles**, mais **selon le sens** : car celui qui gouverne est réputé es [en les] verbes actifs comme agent, et celui qui est gouverné comme patient : et au contraire es [en les] verbes passifs : car lors le surposé est le patient et le sousposé l'agent accompagné de ‹de›, ‹du› ou ‹par› ou ‹dęs› : comme ‹Pięrr' ęt battu de Ian› ou ‹par Ian› ou ‹par brigans› ou ‹dę' brigans›. (M1550b, f. 49 r°-49 v° [H1980, p. 52] ; cf. cit. [251], p. 421)

La dimension de « l'ordre des paroles » et celle du « sens » sont dissociées. À la lettre, on pourrait supposer que le grammairien penchait pour un sémantisme pour les problèmes d'analyses syntaxiques. Or, étant donné la masse d'efforts qu'il déploie pour une grammaire formelle, nous pensons que ces deux dimensions peuvent correspondre à ce que Tesnière appellerait respectivement l'*ordre linéaire* et l'*ordre structural*. D'après Mazziotta et Kahane (2015), c'est l'apport essentiel de ce syntacticien à la syntaxe contemporaine :

> L'*ordre structural*, l'ordre caché de l'organisation de ces dépendances, est différent de l'*ordre linéaire*, qui est quant à lui apparent. En posant de telles bases à la description, Tesnière apporte une contribution majeure à l'autonomisation du champ disciplinaire de la syntaxe.

De ce point de vue, quand Meigret privilégie le « sens » en dépit de « l'ordre des paroles », il semble vouloir dire qu'il y a un « ordre caché de l'organisation » des schémas ou des rapports dépendanciels. En d'autres termes, ce n'est pas un signe que la recherche d'une grammaire formelle est compromise. Au contraire, il faut continuer à disséquer les traits formels de la langue, pour éviter de se perdre dans l'*ordre linéaire*. C'est sous cet angle que nous pouvons comprendre l'explication qui, dans la seconde moitié de l'extrait, joue presque l'oxymore : « au contraire es [en les] verbes passifs : car lors le surposé est le patient et le sousposé l'agent accompagné de ‹de›, ‹du› ou ‹par› ou ‹dęs› ».

Les termes afférents à la structure sujet + prédicat chez Meigret étant présentés, il nous reste à comprendre pourquoi il les innove voire multiplie. Nous verrons deux passages.

Le premier passage, qui véhicule les deux dernières occ. de *résolution*, est choisi parce que sa formulation paraît particulièrement laconique.

> [375] Au surplus ‹de›, ‹du›, ‹dęs› sont (comme je vous ai dit) les vraies prépositions des **souposés** aux verbes passifs qui peuvent par résolution active être **susposés** du verbe actif : comme ‹je suys ęymé de Dieu, du monde, ę dęs homes›, parce qu'en la résolution ‹Dieu›, ‹monde› et ‹homes› qui sont les souposés en cette locution, seront **susposés** en l'active : comme ‹Dieu, le monde, ę lęs homes m'ęymet› : ce que de même aussi fait la préposition ‹par› : comme ‹je suys frapé par Pięrre› : elle n'est pas toutefois si naïve. (M1550b, f. 121 rº [H1980, p. 116])

Ce passage réunit trois opérations caractéristiques de Meigret : l'analyse distributionnelle de ‹de›, ‹du› et ‹dęs›, la description localisatrice (*souposé*, *susposé*) et, enfin, la technique de résolution. Elles s'enchaînent l'une avec l'autre. En ce qui concerne l'utilité de ces deux termes localisateurs, s'il convient de dire comme il est dit :

> ‹de›, ‹du›, ‹dęs› sont les vraies prépositions des **souposés** (i.e. ‹de Dieu, du monde, ę dęs homes›) aux verbes passifs qui peuvent par résolution active être **susposés** (i.e. ‹Dieu, le monde, ę lęs homes (m'ęymet)›) du verbe actif

c'est parce qu'il ne conviendrait pas de dire tautologiquement ainsi :

> ‹de›, ‹du›, ‹dęs› sont les vraies prépositions des **agents** aux verbes passifs qui peuvent par résolution active être **agents** du verbe actif

Les items localisés comme *apposé*, *avantposé*, *surposé*, *susposé* d'une part, et, *souposé*, *sousposé*, d'autre part, consistent donc à éviter ce type de tautologie. Venons-en à la question de savoir pourquoi une telle précision est requise. Parce que la technique de résolution est introduite. Et plus avant, parce que l'analyse distributionnelle de ‹de›, ‹du› et ‹dęs› nécessite qu'on dépouille ses traits environnementaux et ses structures dépendancielles ou synthématiques[1486].

Voyons un autre passage, qui se trouve 40 feuillets avant celui que nous venons de lire.

> D'autant que tous participes passifs gouvernent toujours avec les prépositions ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, ou ‹par›, j'entends le **sousposé** qui doit être le **surposé** du verbe actif : comme ‹je suys ęymé de Pięrre, du peuple, dęs çitoíens›, et ‹par lęs soudars› (combien que ‹par› n'est guère usité) lesquels nous résoudrons ainsi par l'actif : ‹Pięrre m'ęyme›, ‹le peuple m'ęyme›, ‹les çitoíens m'ęymet›, etc. (M1550b, f. 65 r° [H1980, p. 67] ; cf. cit. [269], p. 449)

À nouveau, s'il convient de dire comme il est dit :

> j'entends le **sousposé** qui doit être le **surposé** du verbe actif (cf. cit. [269], p. 449)

1486 Cf. N976, et plus globalement « § 98. Analyse synthématique ».

c'est qu'il ne conviendrait pas de dire ainsi :

> j'entends l'**agent** qui doit être l'**agent** du verbe actif

En effet, il ne reste pas beaucoup de ressources terminologiques disponibles[1487]. Meigret recourt aux indications localisatrices et les utilise à titre métalinguistique, afin d'éviter le terme l'*agent* ou le *patient*. Ces deux derniers termes ne sont pas suffisamment utiles. S'ils peuvent communiquer le contenu sémantique d'une construction donnée, ils n'apprennent pas la technique ou méthode avec laquelle on analyse l'expression *superficielle* ou *apparente* de cette construction.

Pour conclure, un certain distributionnalisme[1488] ou le souci des traits environnementaux dans la *Grammaire* n'est pas pour rien. Il répond toujours à un besoin de précision, qu'il faut en dépouiller l'économie. Cela dit, dans notre étude historique, il importe non seulement de connaître ces descriptions ou / et terminologies innovantes, mais aussi d'élucider la sensibilité avec laquelle Meigret a relevé les lieux d'ambiguïté, linguistique ou métalinguistique (terminologique).

1487 Un autre exemple de même ordre : la forme ‹te› en COD est appelée *passif* (cf. cit. [243], p. 391), cf. N979, 980.

1488 Voir notamment nombreux de constats faits par Chevalier (2006a [1968]) à ce sujet au « § 159. Distributionnalisme ».

§ 158. *Praepositio* : antéposition syntaxique ou / et préfixe morphologique

Au « § 118. Rayonnement sémantique de la « préposition » (préfixe lexical) », nous avons vu que la préposition sous la plume de Meigret a un champ sémantique large :

> Or est la nature de la **préposition** telle qu'elle ne peut être insérée en une clause sans être composée : comme ‹survenir› : ou qu'elle n'ait quelque gouvernement, autrement elle prend nature d'adverbe, comme ‹marçh' avant, plus outre›. (M1550b, f. 118 rº [H1980, p. 113] ; cf. cit. [292], p. 494)

Elle peut désigner le préfixe morphologique. Afin de comprendre cette acception, nous proposons de lire un passage de Priscien.

À propos de la construction prépositionnelle, Priscien traite des usages de la *praepositio* dans toutes les circonstances prédictibles, à savoir, en contiguïté avec le pronom, le nom, le verbe, l'adverbe, et le participe :

> ❶Aucune préposition ne peut s'associer en composition <u>à un pronom</u>. C'est donc uniquement en juxtaposition que la préposition est pré-posée à des pronoms à cas obliques — pratiquement tous les cas obliques en grec, seulement l'accusatif et l'ablatif en latin, comme *ad nos* [vers nous], *in nobis* [en nous]. ❷<u>Aux noms</u> en revanche, les prépositions s'ajoutent aussi bien en juxtaposition qu'en composition : en composition, cela se produit au nominatif — composition que conservent également les obliques, comme *indoctus / indocti / indocto / indoctum / indocte* [inculte, nomin. / gén. / dat. et abl. / acc. / voc.] ; en juxtaposition avec les deux cas obliques indiqués ci-dessus. ❸<u>Avec les verbes</u> en revanche et ❹<u>les adverbes</u>, les prépositions ne s'associent qu'en composition, mais ❺<u>avec les participes</u> aussi bien en composition, comme avec le verbe, qu'en juxtaposition, comme avec le nom : *perlegens* [lisant complètement] à partir de *perlego* [je lis complètement], *efficiens* [produisant] à partir de *efficio* [je produis], *ad legentem* et *a* legente [vers / de celui qui lit] comme *ad puerum* et *a puero* [vers / de l'enfant]. (Priscien 2010 [526/527], *livre XVII*, *Syntaxe*, p. 191 ; GL 3, 164.5-16 ; trad. Groupe Ars Grammatica)

La *praepositio* peut, en mode de composition, s'associer à un nom (❷), à un verbe (❸), à un adverbe (❹) et à un participe (❺).

Elle peut, en mode de juxtaposition (ou dans la linéarité), s'associer à un pronom (❶), à un nom (❷) et à un participe (❺).

Cela dit, la *praepositio* a ces propriétés ou contraintes combinatoires selon les termes linguistiques contemporains[1489]. Il s'agit des aptitudes qu'un constituant de la catégorie *praepositio* a à s'associer avec un constituant d'une autre catégorie.

Meigret procède selon une démarche similaire, quand il examine la préposition *en* dans le figement *s'en aller* :

> ❻‹ęn› est aussi usurpée et postposée à ‹me›, ‹te›, ‹ſe›, ‹nous›, ‹vous› sans note de préposition ni d'adverbe relatif, et ce, seulement avec les verbes de mouvement local, étant conjoints à leurs mêmes personnes seulement : de sorte que nous disons ‹je m'ęn voęs, reviens, retourne, tu t'ęn vas, il s'ęn va› […] ❼il semble que le français n'ait voulu exprimer par ces ‹me›, ‹te›, ‹ſe› avec la préposition ‹ęn› postposée, tout ainsi que font les Latins en ‹tecum, mecum›, etc. : quasi comme s'il voulait dire ‹je voęs ęn moę›, c'est-à-dire "je suis la cause mouvante et mue pour aller à Rome" : voilà ce que j'en puis deviner. (M1550b, f. 124 r°-124 v° [H1980, p. 119] ; cf. cit. [274], p. 457)

Sans entrer à nouveau dans le détail[1490], Meigret a visiblement examiné deux combinaisons :

❻ aller + *prép. / adv. + ‹me›, ‹te›, ‹ſe›, ‹nous›, ‹vous› + ‹ęn›

❼ ‹me›, ‹te›, ‹ſe›, ‹nous›, ‹vous› + ‹ęn›

En fin de compte, le lecteur réalisera que l'aptitude combinatoire de la préposition ‹ęn› reste incertaine, et que son emploi nécessite de nombreuses précautions ou restrictions. Ce passage n'est pas satisfaisant sur le plan pédagogique, mais il démontre l'esprit réflexif de Meigret. En effet, le grammairien réfléchit aussi en latin, en se référant aux tournures ‹tecum, mecum›. Nous pensons qu'il se rappelle naturellement l'étude de Priscien, dans laquelle sont soigneusement disséqués les modes de composition ou de juxtaposition d'un mot, en l'occurrence ‹ęn›. Cela dit, la minutie d'analyse morpho-syntaxique qu'on voit chez Meigret peut provenir, en partie au moins, de l'analyse de *praepositio* à la Priscian[1491].

Pour conclure, Meigret a sans doute l'accès à l'analyse de *praepositio* à la Priscian, qui examine toutes les propriétés combinatoires possibles d'un mot ou d'un préfixe. Cet héritage métalinguistique de la grammaire latine est moins un concept qu'une méthode d'investigation — celle visant à épuiser tous les cas de figure possibles.

1489 Martinet (1985, p. 14) les appelle la *compatibilité*, à savoir « la **possibilité de combiner** telle ou telle unité avec tel ou tel élément grammatical ». Riegel *et al.* (2004, p. 21) revient à au terme *distribution* au sens large, « c'est-à-dire leurs **propriétés combinatoires** en tant qu'éléments constitutifs des mots. ».

1490 Cf. « § 105. ‹ęn› complément du verbe », où le passage a été longuement analysé.

1491 Qu'un Martinet dirait monème au XXe siècle — d'après notre rapprochement au « § 118. Rayonnement sémantique de la « préposition » (préfixe lexical) ». Notons que nous cherchons seulement à mettre en évidence l'exigence analytique de Meigret, et sans prétendre qu'il anticipe la monématique.

Section xxii. Démarches métalinguistiques

§ 159. Distributionnalisme

Le savoir ou intuition épilinguistique d'un historien a sa propre historicité ; ses choix terminologiques en sont la preuve. Le présent § examine le glossaire autour de *distributionnalisme* ou de *distribution* tel qu'il est utilisé par J.-C. Chevalier, dans la mesure où ce glossaire est incontournable pour rendre compte des descriptions localisatrices de Meigret.

Dans l'histoire des idées linguistiques au XXe siècle, le distributionnalisme, attribué à Bloomfield et qualifié du structuralisme américain, constitue la ligne de front des recherches formalistes de la syntaxe. Dans cette optique, on considère « la syntaxe comme une combinatoire », ou comme « l'étude des combinaisons des unités signifiantes d'une langue » (Martinet 1985, p. 17-18). Son exigence descriptive extrême l'oppose au mentalisme, à la détermination interprétative, ou au « parallélisme logico-grammatical traditionnel » (Chevalier 2006a [1968], p. 246 ; Chevalier *et al.* 1991).

Nous trouvons souvent une exigence descriptive similaire chez Meigret, et en avons énuméré les cas représentatifs au « § 155. Souci des traits environnementaux ». Il reste au présent § d'expliciter pourquoi nous proposons le terme *trait environnemental.* Voici le plan :

Ⓐ Le « distributionnalisme » de Meigret, révélé dans l'*Histoire de la syntaxe* (Chevalier 2006a [1968], p.175 -311)

Ⓑ Précautions à prendre lors de l'utilisation du glossaire distributionnaliste

Ⓒ *Souci des traits environnementaux* : dissocier l'attitude et l'opération

Nous allons lire quelques extraits de l'*Histoire de la syntaxe* (Chevalier 2006a [1968], p. 175-311). D'abord, sur le rapprochement entre les grammairiens de la seconde génération (1540-1570) et les linguistes distributionnalistes du XXe siècle :

Ⓐ « Distributionnalisme » de Meigret
Ⓑ Précautions
Ⓒ Souci + traits environnementaux
Plan (p. 697)

> une langue nouvelle pousse à des analyses formelles. […] Au début, on est attiré à noter les **différences formelles**, à inventorier les **éléments démarcatifs**. L'appréhension d'une matière inconnue attire une analyse par **signes** et **marques**. Ce n'est pas un hasard — à côté d'autres raisons — si la méthode de Ramus rencontre celle des linguistes américains modernes : eux aussi ont dû

> affronter des idiomes inconnus qui se présentaient comme des continus [du leur] : le premier travail est un travail de **découpage** et d'**identification** ; la grammaire structurale fonctionnelle s'impose en de pareils cas. (p. 289)

Tout est expliqué. Nous pouvons résumer l'essentiel en deux points. Premièrement, du point de vue épistémologique, la rencontre d'une nouvelle langue conduit souvent aux études distributionnelles. Deuxièmement, même pour les Français natifs et grammairiens comme Meigret et Ramus, la langue française reste un terrain vierge de la linguistique.

Un autre endroit où l'historien explicite ce rapprochement est la note 19 (p. 256) : « Nous visons ici tout un mouvement de grammairiens français [… comparables aux] structuralistes américains de l'école de Bloomfield. »[1492]

Ce « recours aux critères formels de la place et des marques » (p. 302) étant tenu pour le fil conducteur, il permet à l'historien de repérer les opérations à ce titre[1493] dans deux traités grammaticaux parus en 1550.

D'abord Pillot :

> Pillot recourt à tous les procédés de la grammaire formelle et dégage nettement la **valeur morphologique de l'ordre** et la **valeur discriminante du contexte** qui lève les ambiguïtés (p. 226)

Ensuite, Meigret, dont la tendance formaliste est sans cesse soulignée :

> L'analyse de *le*, *la*, *les* selon la méthode formelle, qui tient compte des **distributions**, y poussera assez fortement : d'une part on range *le*, *la*, *les* suivis du nom et c'est la catégorie des articles et d'autre part *le*, *la*, *les* suivis du verbe et c'est la catégorie des pronoms. (p. 231)
>
> *Le*, *la*, *les* sont répartis dans deux catégories différentes selon la **nature du contexte** […] La grammaire formelle s'appuie sur les identités formelles et sur les **oppositions de contexte**. On verra de la même façon Meigret différencier pronoms, prépositions et adverbes (p. 232-233)
>
> Si l'on se fie à la méthode formelle, il faudrait donc partir de l'**opposition** [de contexte — nous complétons] ‹je voęs›, ‹je m'ęn voęs›, pour conclure qu'il faut isoler le groupe ‹m'en› ; conclusion qui, si déductive qu'elle semble, laisse pourtant

1492 Ou encore, sur Ramus en particulier (p. 295) : « L'exposé de 1562 est donc très intéressant parce qu'il est un essai d'analyse immanente de la langue française selon des critères purement formels. […] il] bute aux difficultés qui seront aussi celles des grammairiens formalistes du XXe siècle ; qu'on se réfère aux débats qui ont suivi la publication du célèbre article de Z. Harris "From Morpheme to Utterance" (1946) ! »

1493 Cf. N1457.

> Meigret bien pensif ; il lui reste alors à avouer qu'il s'y perd et que ce classement est tout provisoire : ‹voęla çe qe j'ęn puys diuiner›, écrit-il modestement. (p. 233[1494])
>
> Ainsi donc le souci de l'**ordre**, **plus formel** chez Meigret, plus logique chez Scaliger, conduit dans les deux cas à recourir à cette figure. Meigret écrit donc : "elles [ces tournures] suppléent le participe qui leur est requis : comme ‹né›, ‹fętte› : quasi voulant dire ‹je suys né ou natif de Líon› : ‹çet' imaj' ęt fętte de Pięrre›". (p. 245[1495])

Le « distributionnalisme » de Meigret n'est même pas besoin d'en être déduit, il saute aux yeux.

La question qu'on pourrait alors se poser est la suivante : si le distributionnalisme de Meigret est une chose acquise, pourquoi nous le cherchons à nouveau ?

La discussion suivante est moins une réponse qu'une esquive. Pour mener à bien notre étude des démarches métalinguistiques de Meigret (c'est le titre de la Section xxiii, où nous sommes), nous menons ici une réflexion à titre d'une *histoire de l'histoire des théories linguistiques*. De fait, plusieurs problèmes s'imposent.

Ⓐ « Distributionnalisme » de Meigret
Ⓑ Précautions
Ⓒ Souci + traits environnementaux
Plan (p. 697)

Le rapprochement entre les premières grammaires du français et les descriptions distributionnalistes des langues amérindiennes est-il une bonne pratique ? Nous ne parlons ni d'anachronisme, ni d'historiographie téléologique[1496]. Nous voudrions pointer le risque communicatif même de l'érudition déployée : l'exigence de la lecture. Peut-on attendre que le lecteur soit à la fois intéressé à une grammatisation en 1550, et familier de l'état de l'art en linguistique contemporaine ? À cela s'ajoute que la connaissance de cet état de l'art, celle d'une des écoles structuralistes, est daté des années 1960. Un demi-siècle passé, ces années deviennent, elles aussi, une page de l'histoire de la linguistique. Le lecteur devrait-il être à la fois un bon connaisseur des deux histoires, ou plus précisément, des deux matières aussi spécialisées ? (Le court-circuit ne ressemble-t-il pas à un serpent qui se mord la queue ?)

1494 Texte de Meigret concerné : cf. cit. [274], p. 457. Pour que le texte soit susceptible de requête textuelle, la graphie est rendue plus exacte qu'elle est saisie par Chevalier : "je m'en voes", "voela ce qe j'en puis diviner". Notons au passage que Meigret oppose en effet ‹je **me** voęs› et ‹je m'ęn voęs›, et non pas ‹je voęs› et ‹je m'ęn voęs› comme l'a présenté Chevalier. L'item isolé est donc ‹en›, et non pas ‹m'en›. Cela n'affecte toutefois en rien le bon sens du raisonnement reproduit ici.

1495 Texte de Meigret concerné : cf. cit. [276], p. 464. Texte saisi par Chevalier : "elles (ces tournures) suppliet le partiçipe qi leur et reqis : come né, fette : qazi voulant dire, je suys né, ou natif de Lyon : çet'image et fette de Pierre".

1496 L'historien a bien pris des précautions (p. 309) : « Mais il est alors un autre danger qui menace l'analyste et qui est de passer d'un dédain *a priori* à une admiration facile qui fixerait en Ramus l'image d'Épinal de l'ancêtre du structuralisme, de recréer d'après les cadres contemporains un Ramus dessinant les linéaments des méthodes modernes. »

La plume de l'historien, son aptitude à expliquer ou à démontrer une théorie du passé, n'est pas moins soumise à l'épreuve du temps. Elle reflète, à son tour, un *sentiment épilinguistique*, qui peut varier d'une époque à l'autre, tout comme le *sentiment de langue* évolue à travers les âges. Pour cette raison, quand nous évoquons dans notre dissertation le concept *épilinguistique*, le cadre *pragma-sémantique*, la *syntaxe dépendancielle*, l'*approche pronominale*, nous relisons directement Auroux, Culioli, E. Benveniste, Frege, Tesnière, Greimas, Blanche-Benveniste, etc. Nous veillons à vérifier nos sentiments épilinguistiques et à en rester le moins prisonniers possibles. Il convient de mentionner que pour Chevalier les contours ou les institutionnalisations des sciences du langage contemporaines sont évolutifs. D'où l'ouvrage d'un intérêt sociologique, auquel il collabore avec Pierre Encrevé : *Combats pour la linguistique, de Martinet à Kristeva : essai de dramaturgie épistémologique* (2006).

Ce n'est pas ici le lieu de répondre à autant de problématiques. Néanmoins, on est en mesure de dire que le distributionnalisme de Meigret n'est pas *toujours* une chose acquise. L'acquisition de cette connaissance est entre autres sous cette condition : qu'on sache maintenant encore en quoi consiste cette étiquette de *distributionnalisme*, et qu'on continue de le savoir … 50 ou 80 ans après.

Après tout, deux choses sont sûres.

(1) Pour éprouver et faire ressortir la perspicacité de Chevalier sur Meigret, un chercheur comme nous devrait disposer d'un minimum de connaissance sur la linguistique structurale. Parmi bien d'accès possibles, nous prenons des ouvrages de Martinet.

(2) Toute citation de ses études n'est pas transparente. Il faut en expliciter l'idée.

Une aporie, encore plus substantielle, tient à la perception d'un historien comme Chevalier, pour qui le distributionnalisme de Ramus paraît encore plus caractéristique ou illustratif que celui de Meigret[1497].

1497 Les développements sur le distributionnalisme de Ramus sont au moins trois fois plus nombreux ou amples. Nous citons quelque-uns qui l'affirment avec grand éclat. « La méthodologie de Ramus sera un aboutissement de l'**analyse des signifiants** utilisant rationnellement les **démarches structurales par commutations**, identifications des **marques**, etc. » (p. 176) ; « Ramus se trouve donc devant le difficile problème de vouloir fonder une syntaxe tout en poussant à la limite les **critères de la grammaire formelle** » (p. 257) ; « c'est une méthode formelle fondée sur les **marques** et centrée sur les relations engagées par *de*, *à*, *en*, *par*, etc. Ramus envisage successivement toutes les possibilités de **commutation aux diverses places** » (p. 304) ; « Il fallait souligner l'extrême difficulté de la tâche de Ramus qui réussit, malgré tous ces obstacles, à **fonder solidement les bases d'une grammaire formelle du français**. […] La grammaire de Ramus est certes une grammaire formelle, elle attache une importance considérable aux problèmes de **marques**, aux problèmes de **place** et donc de **contexte** et, par là, elle ébauche toutes sortes de méthodes aujourd'hui connues, qui vont de la substitution dans des **contextes** identiques à des identifications par transformations. » (p. 309) ; « Ramus, avons-nous dit, est le brillant **aboutissement de**

Ainsi en venons-nous à notre proposition terminologique, celle de dissocier l'opération et l'attitude : d'un côté, l'observation d'un tel ou tel trait environnemental et, de l'autre côté, l'importance métalinguistique qui y est accordée. Avec cette disjonction, on n'est plus contraint par l'économie d'étiquetage de *distributionnalisme*, dans laquelle on pourrait avoir l'impression que, dans une époque délimitée et par rapport à un Ramus, Meigret y soit moins prédisposé, ou en soit moins doué, ou encore, en soit moins représentatif.

Ⓐ « Distributionnalisme » de Meigret
Ⓑ Précautions
Ⓒ Souci + traits environnementaux
Plan (p. 697)

Nous avons dit que le *sentiment épilinguistique* d'un historien peut influer son historiographie. Un angle mort de Chevalier, ou celui que son *Histoire* peut laisser, est son opposition stéréotypée entre la morphologie et la syntaxe, ou entre le morphologisme[1498] et le distributionnalisme. Comme l'a dit Culioli à propos de l'épilinguistique des linguistes : « Oui, bien sûr. Nous sommes tous diachroniques ; nous représentons quelques centaines de milliers d'années. » (Culioli et Normand 2005, p. 111) Aucun point de vue n'est impartial. L'histoire de la linguistique fait bien partie des sciences humaines qui s'intéressent à la constitution ou sédimentation des cultures / historicités / subjectivités qui nous forment.

En ce qui nous concerne, cela empêche de percevoir la complexité du syntacticien Meigret, chez qui, outre la morphologie et la syntaxe, coexistent de manière mixte et remarquablement concordante une théorie générale de gouvernance (ou dépendance), une « sémantique structurale » de l'opposition actions / passion, l'incorporation des catégories casuelles, une analyse pragma-sémantique de la démonstration / détermination, le souci de l'indication localisatrice, la mise en place d'une méthodologie empirico-déductive, etc. Son « distributionnalisme » n'est pas très mis en avant, seulement parce qu'il n'est pas, semble-t-il, pur, propre, ou *simplement* caractéristique ; ce qui revient à dire la fermeture d'une économie d'étiquetage de *distributionnalisme*. Or, dans une certaine mesure, chez Meigret la conviction, selon laquelle les traits environnementaux permettent d'élucider les difficultés d'analyse, est très forte : elle l'amène à ouvrir, pour la grammatisation, un aussi vaste chantier — un lieu des travaux de construction ou de démolition — mais aussi une perspective

trente ans d'efforts pour constituer une grammaire française, un cas limite qui a poussé à bout, au contact du français, les principes de la **grammaire formelle**. Mais, ce faisant, il a ouvert des possibilités nouvelles. » (p. 310), « Ramus, c'est la **perfection d'une méthode**, c'est la netteté d'une démarche qui a **poussé avec rigueur les principes du formalisme** ; par là même, il en dénonce les faiblesses. » (p. 310), voir aussi N1492, 1496, et le premier des extraits de Chevalier que nous avons cité (p. 289) dans le présent « § 159. Distributionnalisme ».

1498 « La syntaxe est donc constamment menacée par le **morphologisme**, par les principes même de la grammaire formelle. Mais elle est menacée, de l'autre côté par une tradition qui la rattache à la rhétorique ; et l'identifie à un inventaire des figures » (p. 257)

architecturale extensible. Concrètement, l'ampleur du chantier permet d'*échelonner* ou de *moduler respectivement* les différentes élaborations descriptives et analytiques.

Nous avons mis entre guillemets le « distributionnalisme » de Meigret, parce que nous nous proposons de dire désormais plutôt le *souci des traits environnementaux*. En effet, l'analogie entre la pensée de Ramus et le distributionnalisme d'un Harris intéresse Chevalier (cf. N1492) parce que ceux-ci rencontrent un embarras commun :

> Ajoutons que cette méthode purement formelle est parfois très **déroutante**, Ramus ne retenant que le **contexte immédiat** : c'est ainsi qu'il oppose en suivi d'un nom pour fixer le lieu et *en* précédé d'un pronom [,] c'est-à-dire en postposition pour marquer aussi un mouvement local (p. 302)

> L'**achoppement** des grammaires formelles — et l'exemple de Ramus le montre bien —, ce sont les exceptions : le refus de ce qui est appelé le mentalisme conduit l'auteur à toutes sortes de **subterfuges**, faute de pouvoir analyser les types de relation établis. (p. 309)

En d'autres termes, *distributionnalisme* est plutôt un terme « péjoratif », quand il dénote un stade primitif de l'analyse de l'ordre des mots. C'est le *sentiment épilinguistique* propre à l'historien Chevalier. Ce dernier espère faire passer d'abord ce sentiment pour qu'on comprenne plus aisément la démarche de Ramus. Là, paradoxalement, le « distributionnalisme » de Meigret n'est pas aussi typique, justement parce qu'il est moins naïf.

Avant de terminer, l'occasion est propice pour constater l'évolution de l'enseignement grammatical entre Chevalier et nous. L'historien rédige son ouvrage monumental dans une époque où le paradigme métalinguistique change, et le « parallélisme logico-grammatical traditionnel » qu'il oppose à de nouvelles analyse syntaxiques se base encore largement sur un continuum latino-français des catégories. Aujourd'hui, même si un distributionnalisme pur est rarement défendu, il s'est implanté par défaut dans des manuels d'initiation linguistique ou de grammaire. Par exemple, la *Grammaire méthodique du français* (Riegel *et al.* 2004, p. 120) souligne que « plus généralement, la procédure distributionnelle consiste à déterminer la nature d'un terme par le type de fonction(s) qu'il est susceptible de remplir. »[1499]. Là, après avoir été amendé par des considérations fonctionnalistes, l'analyse distributionnelle se débarrasse de l'impression de naïveté qu'elle a laissée.

1499 Même si elle avertit d'abord qu'« en l'absence d'un modèle explicite de la structure hiérarchique de la phrase, la mise en évidence des critères distributionnels ne peut être que longue, laborieuse et aléatoire. Comment, en effet, identifier une catégorie grammaticale par son environnement si cet environnement doit lui-même être défini … par son environnement ? » (p. 119).

Pour conclure provisoirement, notre proposition terminologique permet donc d'échapper au paradoxe pointé, tout en approfondissant la perspicacité de Chevalier. Le *souci des traits environnementaux* est neutre. L'observation de ces traits peut conduire à une discussion rude ou inutilement compliquée, mais elle installe surtout la conception positiviste ou empiriste de la linguistique. Sur ce point, nous sommes toujours d'accord avec l'historien de la syntaxe. Seulement, une grande attention accordée à ces traits n'implique pas l'adhésion à une école ou doctrine dite distributionnaliste, encore moins une conséquence mauvaise que celle-ci peut conduire.

§ 160. Procédure empirico-déductive

Nous empruntons le terme *procédure empirico-déductive* à Martinet (1985, p. 20, 21, 246). D'après lui, certains linguistes contemporains se préoccupent du « caractère proprement scientifique à leur discipline », cherchent à faire rentrer de force dans leurs modèles hypothétiques, au prix de la tautologie non falsifiable[1500]. Cette procédure « combine donc, au départ, un empirisme, qui assure notre fidélité à l'objet » et une certaine conjecture ou modélisation, de laquelle on déduit « toutes les conséquences possibles ». En ce qui concerne notre étude sur la pensée de Meigret, nous voudrions mettre en évidence que Meigret s'appuient sur les intuitions — plutôt que les hypothèses — qui émanent de ses observations des usages, et qu'il développe déductivement ses idées plus ou moins conjecturales pour les confronter aux réalités linguistiques.

Voici notre plan en cinq points :

- Ⓐ Empirisme
- Ⓑ Le mot *expérience* explicitement mentionné comme critère de véracité
- Ⓒ Style auto-interrogatif
- Ⓓ Procédure empirico-déductive
- Ⓔ Ébauchement

Un aperçu quantitatif au préalable. Le mot *expérience* connaît 1 occ. dans M1542a (cit. [376]), 7 occ. dans M1548préf (cit. [377], [378]), et 8 occ. dans M1550b (cit. [52], [203]).

Ⓐ Empirisme
Ⓑ Critère de véracité
Ⓒ Auto-interrogatif
Ⓓ Procédure empirico-déductive
Ⓔ Ébauchement
plan (p. 704)

Dès la toute première phrase du *Traité de l'écriture*, Meigret explicite son adhésion à l'empirisme.

> [376] Si l'ordre, & la rayſon que nous tenõ en noz euures, eſt de tant digne de los, ou de blaſme, que l'**experiẽce** maiſtreſſe de toutes choſes le conferme, ou cõdamne, ie ne voy point de moiẽ ſuffiſant ny rayſonnable excuſe pour conſeruer la façon que nous auons d'eſcrire en la langue Françoiſe. (M1542a, f. A ii r° ; vue 11 sur Gallica)

L'expérience est la maîtrise, sinon la mesure, de toutes les connaissances. Meigret tend à généraliser la validité de son observation, en laissant entendre que tout le monde doit

1500 Par exemple, la structure de S+V est-elle universelle ? Face à un énoncé dans lequel l'un ou l'autre de ces constituants fait défaut, ces linguistes que Martinet critique diraient que le constituant manqué est *sous-entendu*. De fait, le recours à ce type d'argument empêche de creuser certaines structures (peut-être spéciales) des langues, et consiste à esquiver l'épreuve de l'empirie.

percevoir, comme lui, les défauts de l'écriture française. Cet empirisme se formule encore plus clairement en 1548.

> [377] Or com' il ſoęt manifęſte, qe la pęrfęcçiõ, ę epreuue de toutes doctrines ſoęt ęn l'**experiẽçe**, j'ey finablement prĩs la hardięſſe de męttre ęn auãt la trãſlaçíõ de çe petit "trętté de Luçian intitulé Le męnteur, ou l'incredule" (M1548préf, p. 3 ; vue 3 sur Gbooks)

L'expérience est chère, car c'est au travers d'elle que toutes les théories connaissent leurs accomplissement et validité. De plus, c'est à cause de sa conviction de l'empirisme que le grammairien met à l'essai sa graphie à l'occasion de l'impression de sa traduction du *Menteur*. L'expérience demeure le socle de la *Grammaire*.

> En poursuivant donc ce présent traité selon l'**expérience** que je puis avoir de l'usage de la parole et langage français, je commencerai aux premiers principes et éléments, qui sont les voix et leurs lettres comme commune matière de toutes langues, épluchant toutes celles dont nos syllabes et vocables sont formés : et finalement toutes les parties nécessaires à bâtir un langage entendible, avec les règles que j'ai pu extraire d'une commune **observance**, qui comme une loi les nous a tacitement ordonnées. (M1550b, f. 5 r° [H1980, Av.-texte p. 5] ; cf . cit. [48], p. 107)

Ce passage de 1550 apprend encore un élément, disons pragmatique, de l'empirisme de Meigret : l'expérience est une source des connaissances particulièrement importante parce qu'elle provient des acquis (potentiellement) communs aux hommes. C'est de cette manière qu'une loi « a tacitement ordonné » nos activités langagières. Nous pouvons donc dire que l'objet d'étude de Meigret est toujours les faits de langue qui sont obtenus par l'observation, et que cela tient à sa position épistémologique.

L'importance de l'empirisme chez Meigret étant explicitée, nous voyons un peu plus précisément comment l'*expérience* justifie son programme de recherches.

Ⓐ Empirisme
Ⓑ Critère de véracité
Ⓒ Auto-interrogatif
Ⓓ Procédure empirico-déductive
Ⓔ Ébauchement
plan (p. 704)

> [378] Męs à çelle fiŋ de fuir le traueil de çęte maniere de marq' ęŋ pluzieurs vocables, j'ęy auizé de doner qelqes regles ſeloŋ qe je les ęy peu decouurir par l'**experięnce** de la lange Françoęze (M1548préf, p. 16 ; vue 30 sur Gbooks)

L'expérience légitime le remplacement de ‹ai› par ‹ę› (ex. ‹mais› → ‹męs›) dans le domaine phonologique ou / et grammatologique[1501].

1501 Lisons aussi : « Il faut aussi entendre que ‹s› et ‹t› souffrent souvent l'apostrophe en notre langue avant les consonantes, et mêmement ‹s› es monosyllabes : comme ‹vou' vou' tuez› pour ‹vous vous tuez› […] comme l'**expérience** le montre et en semblable des polysyllabes : comme ‹lęssudittes ręzons› et ‹lęssuditte'

> Voilà donc les considérations que j'ai pu trouver des parties nécessaires au bâtiment de notre langage : lesquelles j'ai dressées suivant l'**expérience** que j'ai de notre langue et de son usage à l'imitation de l'ordre que tient Priscien en la latine. (M1550b, f. 144 r° [H1980, p. 141] ; cf . cit. [52], p. 108)

Dans le domaine syntaxique, l'expérience fournit aussi le socle au bâtiment de la *Grammaire*.

Ⓐ Empirisme
Ⓑ Critère de véracité
Ⓒ Auto-interrogatif
Ⓓ Procédure empirico-déductive
Ⓔ Ébauchement
plan (p. 704)

Tout cela revient au principe scientifique de Meigret, selon lequel il importe d'affronter les paradoxes possibles :

> [379] Et pour tant toute doctrine, soit fausse ou vraie, doit être combattue par contraire doctrine : car la conséquence n'est pas bonne, tout le monde ou la plus grande partie médit d'une doctrine que conséquemment elle soit fausse : ni que celui qui la tient, la doive laisser. (M1550b, f. 7 v°-8 r° [H1980, p. 8])

C'est le noyau intellectuel du style auto-interrogatif de Meigret, et l'origine de ses nombreux raisonnements par l'absurde qui peuvent paraître contradictoires ou sinueux pour certains lecteurs[1502]. Au fond, il s'agit de rigueur scientifique du grammairien.

La doctrine fait souvent référence aux autorités qui, gréco-latines, continuent leur influence, même en reconnaissent une plus grande à la Renaissance. Or, d'après Meigret, toute doctrine doit passer un examen, soit « par contraire doctrine », soit soumise à l'étude de praticabilité (« la conséquence en est bonne » ou ne l'est pas).

Ⓐ Empirisme
Ⓑ Critère de véracité
Ⓒ Auto-interrogatif
Ⓓ Procédure empirico-déductive
Ⓔ Ébauchement
plan (p. 704)

Dans la première étape, la procédure empirico-déductive part de la collecte des faits. Prenons trois exemples. Le premier exemple porte sur la présence ou absence de l'article dans le SP. Meigret aurait pu trancher et décider que ce syntagme est (toujours, ou doit être) composé de prép. + art. + N (ex. ‹ęn la męzon›, ‹ęn la prizon›, ‹ęn la cave›, ou ‹a / dedans la prizon›), mais il a tout de même présenté les usages sans article (ex. ‹il ęt ęn prizon, on le męn' ęn prizon›)[1503]. Le deuxième exemple relève du domaine phonologique ou / et

ręzons› : mais il faut toujours se ranger à la prononciation. (cf . cit. [203], p. 331)

1502 Nous ne prenons ici que deux exemples parmi bien d'autres. Pour montrer l'absurdité de l'énoncé ‹*j'ey ęymées lęs dames›, Meigret l'examine jusqu'à proposer de le réduire par « les dames aimées sont à moi » (cf. cit. [43], p. 101). Dans le but de renommer ‹c› ca latin, le grammairien avertit que si on nommait "‹c› sé", il aurait fallu prononcer ‹ca› *ſa, ‹co› *ſo, et ‹cu› *ſu. (cf. cit. [165]-❸, p. 305).

1503 Lisons : « Et combien que, comme les prépositions ‹a› et ‹dedans›, il puisse gouverner les féminins avec article : comme ‹ęn la męzon›, ‹ęn la prizon›, ‹ęn la cave›, tout ainsi que ‹a› et ‹dedans la prizon›, il peut aussi les gouverner sans article : comme ‹il ęt ęn prizon›, ‹on le męn' ęn prizon›. Sur quoi il ne faut pas oublier l'usage, d'autant que cette façon de parler sonnera bien en un bâtiment de langage et mal en l'autre.

grammatologique. Dans le but de décrire « l'abondanç ' ęn voęs de la lange Françoęze » (c'est le titre du livre I de la *Grammaire*), et afin de dépasser le nombre fixé de l'alphabet romain, notre grammairien propose de diversifier les caractères de la langue vulgaire ; on gagne donc à enregistrer les faits phonétiques ou unités phonématiques[1504]. Le troisième exemple concerne la construction passive. A-t-elle toujours besoin d'un SP, introduit par ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, ou ‹par› ? Eu égard à la construction pronominale passive, le grammairien propose le terme de passif indéterminé pour étiqueter le passif non agentif[1505].

Dans la seconde étape, la procédure empirico-déductive permet surtout de prendre en compte les faits de langue, et de déployer les conjectures, sinon les pistes d'analyse intuitives, pour développer les cas de figure dans lesquels ces faits de langue gagnent en clarté. Nous pouvons illustrer cette étape par trois exemples.

Premier exemple. « Au regard de ‹mien›, ‹tien›, ‹ſien›, possessifs, ils ne sont guère sans les articles ‹le›, ‹la›, ‹lęs› au nominatif »[1506]. Étant conscient que les possessifs peuvent remplir les fonctions (pro)nominale ou adjectivale, notre grammairien discute au cas par cas les différentes contextes dans lesquels les possessifs sont utilisés (avant ou après le verbe être, avec ou sans article). Cette conscience permet de « procéder désormais déductivement, c'est-à-dire d'envisager toutes les conséquences possibles » (Martinet 1985, p. 246) de la conjecture qu'il a posée au départ, et, en l'occurrence, de spécifier l'emploi adjectival d'être + possessif (sans l'article entre eux).

Deuxième exemple. Ayant le sentiment que les moyens déterminatifs partagent une économie qui contraint leur accumulation, Meigret juge que l'adverbe déictique dans ‹*çeluy-la […] qi› « est ajouté sans propos », en passant en revue toutes les possibilités combinatoires (avec ou sans adverbe déictique, avec ou sans relative)[1507] ; ce jugement n'est peut-être pas absolument vrai, mais il relève du bon sens.

Troisième exemple. La tournure ‹je m'ęn voęs› a poussé Meigret à mobiliser ses connaissances épilinguistiques francophone (comparaison avec ‹tu te vas pęrdre› → aller + se

(cf. cit. [44], p. 103). Cf. p. 121, où nous avons anticipé la collecte des faits en question.

1504 Nous avons dit que Meigret propose un enregistrement du système phonétique française « en temps réel » (p. 54), en évitant de prendre pour étalon les « puissances déduites des lettres romaines » (p. 85), cf. « § 45. Diversification sémiographique ».

1505 Cf. « § 102. Présence / absence de ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, ou ‹par› : passif agentif ou non agentif ».

1506 Cf. cit. [249], p. 398, au « § 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative » ; et cit. [344], p. 631, au « § 144. Approche (pro)nominale ③ : article + pronom / adjectif possessif ». C'est le même passage que nous avons expliqué dans deux cadres, l'un des catégories casuelles, et l'autre de l'approche (pro)nominale.

1507 Cf. cit. [323], p. 585, au « § 134. Pronom démonstratif composé, suivi ou non d'une relative ».

perdre) et latinophone (comparaison avec *mecum* = *me* + *cum* → pron.[pers.] + prép.)[1508]. En synthétisant ces deux tentatives d'analyse, le grammairien suggère, après bien des tâtonnements, qu'on peut réduire le figement en question à ‹je voęs ęn moę›.

Nous avons délibérément choisi ces trois exemples, dont la certitude méta- ou épi-linguistique est plus ou moins grande. Récapitulons-les brièvement. Dans le premier exemple, la combinaison de art. + possessif est de règle pour Meigret, elle vaut aussi pour nous dans la plupart des cas. Dans le deuxième exemple, l'économie des moyens déterminatifs relève du bon sens, mais la restriction particulière, ‹*çeluy-la […] qi›, ne semble pas toujours valide. Le troisième exemple donne à voir le processus au travers duquel Meigret épuise ses savoirs bilingues afin de poser un schéma explicatif du figement *s'en aller*. Dans ce dernier exemple en particulier, la nature conjecturale des schémas proposés s'avère particulièrement nette, et cela nous mène au sentiment de langue, ou à la dimension imaginaire des réflexions (méta- ou épi-) linguistiques.

Tout le monde a ses idées plus ou moins préétablies sur la langue, mais un linguiste vérifie les siennes dans une procédure empirico-déductive. Ce dernier dispose aussi, et tout légitimement, de ses conceptions, sentiments ou imaginations. C'est en passant par là qu'il développe ses idées, arrange les données linguistiques dans un ordre limpide, et en infère un ensemble de régularité ou de règles. Il n'appartient pas à l'historien, que nous sommes, de juger si ces idées relèvent d'un raisonnement plutôt métalinguistique, ou d'un sentiment plutôt épilinguistique. Nous nous intéressons simplement à savoir pourquoi et comment elles sont sollicitées, posées, et organisées. Le figement *s'en aller*, que Meigret a osé éclaircir, reste certes opaque, mais l'essentiel est qu'il tient à l'enregistrer et lui réserve une place dans son *bâtiment* de la langue[1509].

Enfin, la procédure empirico-déductive, du point de vue méthodologique, permet de tenir compte des sous-déterminations de la grammatisation. Dans tous les exemples qui viennent d'être examinés, nous voyons que Meigret présente non seulement les règles qu'il déduit précédemment, mais aussi les exceptions qui y échappent. Elle avertit que la *Grammaire* est imparfaite, mais perfectible.

1508 Cf. cit. [274], p. 457, au « § 105. ‹ęn› complément du verbe », et N1016.

1509 L'attitude de Martinet (1985, p. 39) sur le figement est similaire à celle de Meigret : « Le véritable comportement scientifique en la matière [linguistique] ne consiste pas à trancher arbitrairement, mais à enregistrer le caractère instable du figement en cours. ». Cf. la « visée holistique » de Meigret peut-être sous l'influence de l'imagerie perspective (p. 107), qui entraîne le regard à parcourir toutes les surfaces du champ visuel (p. 40).

Ainsi venons-en à l'estimation modeste que Meigret fait de son propre travail.

Ⓐ Empirisme
Ⓑ Critère de véracité
Ⓒ Auto-interrogatif
Ⓓ Procédure empirico-déductive
Ⓔ Ébauchement
plan (p. 704)

> Ne pensez pas toutefois que j'aie une estime si outrecuidée de la suffisance de mon entendement et de ma diligence que je ne tienne mon œuvre plutôt ébauchement qu'œuvre parfaite : combien que j'espère qu'elle ne sera pas trouvée si lourdement ébauchée qu'il ne soit bien aisé à tout autre, l'entreprenant par ci-après, lui donner à peu de travail entière polissure. (M1550b, f. 5 v° [H1980, p. 5] ; cf . cit. [61], p. 130)

Meigret veille à laisser un cadre de travail extensible — une méthodologie linguistique — à ce qui voudrait continuer son entreprise. Cela est significatif à plusieurs égards. En premier lieu, les descriptions de la langue sont une tâche qui est en principe sans fin, et leur chantier vient d'être ouvert. En second lieu, la science doit être cumulative. En troisième lieu, le grammairien fait confiance à l'intelligence collective, ce qui revient à dire son empirisme, combiné d'un positivisme humaniste : les expériences s'accumulent, les hommes trouveront, avec leur raison, tôt ou tard le bon cadre dans lequel les faits de langue gagnent en clarté.

Pour conclure, nous pouvons relever quelques conséquences qui en résultent du point de vue épistémologique. Elle doit être un élément important du processus qu'Auroux appelle l'endo-grammatisation ; si les structures de la langue française étaient intégralement et verticalement héritées de la grammaire latine, il suffit de parler d'une procédure purement déductive (application des règles générales aux cas particuliers)[1510]. De fait, la première moitié du terme, *empirico-*, exprime la source primordiale sur laquelle les hommes (de la Renaissance) s'appuient pour établir leurs rapports cognitifs avec le monde ; cette source devient le juge auquel sont soumises toutes les doctrines, quelle que soit l'ancienneté ou l'autorité[1511]. Plus précisément, Meigret sait s'abstenir d'étendre son sentiment épilinguistique latinophone, dans une époque où ses contemporains Dubois, Pillot, R. Estienne sont convaincus du continuum latino-français (p. 123). Cette abstention trouve sa manifestation la plus radicale, que nous appelons l'attitude phénoménologique, dans l'analyse distributionnelle de ‹de›, ‹du›, ‹dęs›[1512].

1510 Cf. p. 47, où nous avons rapproché l'endo-grammatisation et la procédure empirico-déductive, pour mettre en exergue la recherche de l'« ordre endogène » dans la langue chez Meigret

1511 Cf. cit. [379] (p. 706) au niveau conceptuel, et l'exemple concret qu'est, la fouille des ressources latines et françaises pour le figement *s'en aller*.

1512 Dont Meigret tient à garder la forme contextualisée (et non la forme vedette), cf. p. 363. Ce courant philosophique au XXe siècle (Husserl 1985 [1913], 1986 [1931]) s'intéresse à la façon dont les choses sont données au connaisseur dans l'expérience humaine la plus concrète. Un de ses procédés caractéristiques est l'épochè (*ἐποχή*), suspension du jugement, auquel nous faisons allusion avec le propos de l'*abstention*.

§ 161. Table : réso- ∪ expo-

Ces deux thèmes, *résoudre* (y compris *résolution*) et *exposer*, dénotent la même opération, que nous pouvons entendre normalement par *réduire* (*à*) et accidentellement par *déterminer* (*par* ; cf. cit. [366], p. 668). À l'aide des motifs [word="réso.*"%cd] et [word="expo.*"%cd], nous avons relevé 29 données.

19 sur 28 données sont citées, avec un taux de 67,86 %.

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
	réso-1º	l'unité : à laquelle finalement ils se	résolvent	. Or est le nombre singulier déterminé et	(f. 36 rº [p. 39])
[275]	réso-2º	nous ne trouverons verbe qui ne se puisse	résoudre	par lui : parce que toute action ou	(f. 62 rº [p. 64])
[265]	réso-3º	j'ęyme Pięrre› : que nous pouvons	résoudre	par le passif ‹Pięrr' ęt eymé de	(f. 63 rº [p. 66])
[380]	réso-4º	: et pour tant si nous les voulons	résoudre	par le verbe actif, nous prendrons un	(f. 64 rº [p. 67])
[380]	réso-5º	‹on› : de sorte que nous	résoudrons	‹le vin se boęt› par ‹	(f. 64 rº [p. 67])
[380]	réso-6º	yvroñes› : et lors se fait la	résolution	tout ainsi que des autres passifs : de	(f. 64 rº [p. 67])
[380]	réso-7º	des autres passifs : de sorte que nous	résoudrons	‹çe vin se boęt par lęs yvroñes	(f. 64 rº [p. 67])
[269]	réso-8º	› n'est guère usité) lesquels nous	résoudrons	ainsi par l'actif : ‹Pięrre m'	(f. 65 rº [p. 68])
	réso-9º	actif : et pour tant se peut -il	résoudre	par le participe passif, tout ainsi que	(f. 68 rº [p. 71])
	réso-10º	temps : de sorte que si nous voulons	résoudre	‹j'ey ęymé Pięrr' ę Iane›	(f. 68 vº [p. 71])
	réso-11º	ainsi que ‹j'ęyme Pięrre› se	résout	par ‹Pięrr' ęt ęymé de moę›	(f. 68 vº [p. 71])
[366]	réso-12º	moę›, là où le présent se	résout	selon le temps de celui qui le gouverne	(f. 73 vº [p. 76])
[381]	réso-13º	suys blessé›, il ne se pourra	résoudre	par l'actif présent ‹on me blęsse	(f. 101 vº [p. 99])
	réso-14º	: laquelle façon de parler ne se pourra	résoudre	par son actif : de sorte que (	(f. 101 vº [p. 99])
	réso-15º	sorte que (comme la raison de la	résolution	des passifs le requiert) il dise ‹	(f. 101 vº [p. 99])
	réso-16º	: de sorte qu'il la nous faudra	résoudre	par le prétérit de l'actif : comme	(f. 102 rº [p. 99])

citationº	thème-nº	contexte gauche	pivot	contexte droit	source (M1550b [H1980])
[382]	réso-17º	continuation : de sorte que nous les pouvons	résoudre	en leur actif présent : comme ‹un	(f. 102 rº [p. 100])
[382]	réso-18º	tou’ lęs jours battu›, nous les	résoudrons	par le présent indicatif ‹on me bat	(f. 102 rº [p. 100])
[294]	réso-19º	: ou bien le verbe subséquent se peut	résoudre	à quelque gouvernement : comme ‹ao paravant	(f. 119 rº [p. 114])
[375]	réso-20º	des souposés aux verbes passifs qui peuvent par	résolution	active être susposés du verbe actif : comme	(f. 121 rº [p. 116])
[375]	réso-21º	dęs homes›, parce qu’en la	résolution	‹Dieu›, ‹monde› et	(f. 121 rº [p. 116])
[366]	expo-1º	chose parfaite. Finalement, jamais nous n’	exposons	cet infinitif que par temps prétérit : comme	(f. 73 vº [p. 76])
[366]	expo-2º	voę Pięrre boęre le vin› : s’	exposera	‹je voę Pięrre qi boęt le vin	(f. 73 vº [p. 76])
	expo-3º	súe courant a Paris› : qui s’	expose	‹qant je cours a Paris› :	(f. 101 rº [p. 98])
[381]	expo-4º	ęt mal de soę› : nous n’	exposerons	pas ‹un home q’on blęsse›,	(f. 101 vº [p. 99])
	expo-5º	de mon pere›, nous ne l’	exposerons	pas ‹mon pere m’ęnjęndre› :	(f. 102 rº [p. 99])
	expo-6º	pas tousjours ęymé de Dieu› : nous	exposerons	‹l’hom’ ęymé du monde, qe	(f. 102 rº [p. 99])
	expo-7º	suys ęymé de Dieu›, nous l’	exposerons	‹Dieu m’ęyme›, parce que	(f. 102 rº [p. 99])

§ 162. Technique de résolution

L'usage le plus typique de la résolution consiste à éclairer la convertibilité synthématique de être + passif ↔ verbe actif[1513]. Cette technique, quand nous récapitulons ses objets connexes, a pour principalement trois objectifs :

Ⓐ Caractériser le statut primordial du verbe *être*

Ⓑ Révéler la voix de la construction pronominale passive, agentive ou non

Ⓒ Séparer le temps passé et la voix passive

Le point Ⓐ a été examiné plus haut[1514], il nous reste à élucider Ⓑ et Ⓒ.

La construction pronominale passive, dite décausative de nos jours, a besoin d'être expliquée.

> [380] Comme donc nous n'ayons point exprimé leurs agents, nous dirons donc que ce sont passifs indéterminés : et pour tant si nous les voulons **résoudre** par le verbe actif, nous prendrons un surposé indéterminé : comme ‹on› : de sorte que nous **résoudrons** ‹le vin se boęt› par ‹on boęt le vin› et ‹la męzon se fęt› par ‹on fęt la męzon› : et pour ‹le país se ruine›, ‹on ruine le país›. Or advient-il quelquefois que nous exprimons l'agent ou sousposé tout ainsi qu'es verbes passifs avec les prépositions ‹de› ou ‹par› : comme ‹çe vin se boęt par lęs yvroñes› : et lors se fait la **résolution** tout ainsi que des autres passifs : de sorte que nous **résoudrons** ‹çe vin se boęt par lęs yvroñes›, ‹lęs yvroñes boęvet çe vin› (M1550b, f. 64 rº- 64 vº [H1980, p. 67])

Ainsi sont examinées deux classes et leurs exemples :

Construction pronominale passive, non agentive, à valeur impersonnelle

‹le vin se boęt› ↔ ‹on boęt le vin›

‹la męzon se fęt› ↔ ‹on fęt la męzon›

‹le país se ruine› ↔ ‹on ruine le país›

Construction pronominale passive, agentive

‹çe vin se boęt par lęs yvroñes› ↔ ‹lęs yvroñes boęvet çe vin›

‹çe vin ęt avallé par lęs yvroñes› ↔ ‹lęs yvroñes avallet çe vin›

1513 Pour ne mentionner qu'une citation [375] (p. 693, au « § 157. Différencier spatialement sujet / gouvernant et patient / gouverné ») : ‹je suys ęymé de Dieu, du monde, ę dęs homes› ↔ ‹Dieu, le monde, ę lęs homes m'ęymet›.

1514 Cf. cit. [275], p. 461, au « § 106. Prééminence du verbe substantif : dénoter et résoudre ». Éventuellement, nous pouvons considérer, comme une expansion de la structure attributive du verbe *être*, le rôle du pronom *qui* dans ‹je voę Pięrre **boęre** le vin› ↔ ‹je voę Pięrre **qi boęt** le vin› (cf. cit. [366], p. 668).

La clarté des comparaisons vaut mille mots. Notons seulement que le signifiant zéro des « agents non exprimés » et la conséquence des « passifs indéterminés » résultent de la tenue du schéma du passif. Meigret pense que toute voix passive comporte la structure ‹ętre› + participe passif[1515].

Passons au point ❻ : Séparer le temps passé et la voix passive[1516]. C'est probablement l'apport le plus incontournable de la résolution dans l'histoire de la langue et de la linguistique françaises.

En principe, la technique de résolution est opérable dans deux sens : actif ↔ passif. Souvent, une « résolution active » (= résolution vers l'actif[1517]) consiste à convertir un synthème en une phrase. De manière générale, la problématique de la temporalité constitue le fil conducteur de toutes les citations suivantes[1518]. Elle consiste à démêler les trois concepts imbriqués : action, passion, perfection (effet, fin d'action). Notons aussi que cette imbrication augment l'ambiguïté d'une autre notion, celle de *signification*, qui peut dénoter *voix* (*diathèse*), ou *sens*, ou encore une confusion des deux.

> [381] Au regard du passif, il ne signifie non plus aucun temps que l'actif : excepté toutefois qu'il faut entendre que quand sa signification est telle qu'elle dénote perfection et fin d'action, alors il signifie l'effet et la passion présente de l'action passée : comme si je dis ‹un home blessé ęt mal de soę› : nous n'**exposerons** pas ‹un home q'on blęsse›, quoiqu'il soit conjoint à un verbe de temps présent : ni ne pourra cette manière de participe établir le présent de l'indicatif : tellement que combien que je dise ‹je suys blessé›, il ne se pourra **résoudre** par l'actif présent ‹on me blęsse› : d'autant qu'**étant l'action reçue, elle cesse** : mais en ce signifie-t-il temps présent : qu'il dénote la passion et l'effet présent. (M1550b, f. 101 rº-101 vº [H1980, p. 99])

Comment expliquer que le passif dénote, un peu paradoxalement, la « perfection et **fin** d'action » et la « passion **présente** de l'action passée » ? D'après nous, il s'agit au fond d'une glose du schéma du passif : ‹ętre› + participe passif. Ce verbe substantif incite Meigret à mettre en avant le caractère de ce qui *subsiste (encore)*, par rapport au caractère de ce qui *est passé*. D'où la *passion présente* : il convient de la comprendre comme une empreinte gravée par « l'action passée », et qui demeure toujours visible en ce moment. Cette représentation de la temporalité éphémère et actuelle sera illustrée par un exemple concret :

1515 Car, selon le schéma du passif, cf. « § 99. Schématisme du passif, ou dépouillement synthématique du verbe « intransitif » ».
1516 Cf. « § 103. Infinitif passé (ou prétérit) / participe passif à caractère adjectival ».
1517 Cf. N1513.
1518 Qui relèvent toutes du chapitre XXV « Des participes » du livre IV.

‹un home blessé ęt mal de soę›

⇾ ‹un home q’on blęsse› Indicatif présent

‹je suys blessé›

⇾ ‹on me blęsse› Indicatif présent

Pourquoi l’indicatif présent de la relative ne convient-il pas à la résolution du SN ‹un home blessé› ? Nous pensons que Meigret voudrait dire que ce ne soit pas *toujours* convenable, dans la mesure où le temps du participe est indéterminé[1519]. De ce point de vue, la formulation paradoxale de la « passion **présente** de l’action passée » consiste plutôt à neutraliser le marque du temps *passé* qu’on associait à tort au participe[1520]. L’autre phrase glose aussi ce paradoxe : « étant l’action reçue, elle cesse ».

Pour résumer provisoirement, la question est de savoir s’il y a une valeur temporelle dans le participe passif. Meigret pense qu’il n’y en a pas, en déléguant cette charge au verbe principal du prédicat.

Voyons une autre série des exemples.

> [382] Il est vrai que combien qu’aucuns verbes signifient effet et fin d’action, aucuns adverbes adjoints leur donnent toutefois continuation : de sorte que nous les pouvons **résoudre** en leur actif présent : comme ‹un home battu tou’ lęs jours› par ‹un home q’on bat› et non pas ‹q’on a battu›, si le verbe auquel il est conjoint ne le force à quelque autre temps : comme ‹un home battu tou’ lęs jours, a voulęntiers çhęrçhé vęnjançe› : car lors nous dirons ‹un home q’on a battu› aussi bien ‹q’on bat›. Mais si nous disons ‹je suys tou’ lęs jours battu›, nous les **résoudrons** par le présent indicatif ‹on me bat tou’ lęs jours›. (M1550b, f. 102 rº-102 vº [H1980, p. 99-100])

Le participe joue un indicateur tantôt du temps passé tantôt de la voix passive, ce qui veut dire aussi que ces deux valeurs ne sont jamais présentes en même temps. Afin de dissocier l’une de l’autre, Meigret introduit comme un révélateur l’adverbe de temps *tous les jours* :

‹un home battu tou’ lęs jours› (N +) participe passif (+ adv. de temps)

⟶ ‹un home q’on bat› Rel. en indicatif présent

⇾ un home ‹q’on a battu› Rel. en passé composé

1519 Un peu plus tard, nous verrons que Meigret est d’accord sur la résolution ‹un home battu tou’ lęs jours› par ‹un home q’on bat›. Cela dit, la résolution de ‹un home blessé› par ‹un home q’on blęsse›, qu’il juge impertinent, ne l’est pas toujours.

1520 Si Meigret aurait pu voir la terminologie d’aujourd’hui, il critiquerait, si nous le comprenons bien, l’appellation de *participe passé*.

Ainsi est mis en évidence le fait que la structure synthématique de (N +) participe passif ne comporte pas de valeur temporelle. Dans cette structure, ‹battu› est un participe passif et non pas un signe de la perfection verbale[1521]. Pour soutenir sa résolution active, le grammairien le retourne sous forme phrastique :

‹je suys tou’ lęs jours battu›
↳ (être +) participe passif (+ adv. de temps)
↔ *Je suis un homme* ‹tou’ lęs jours battu›
↳ être + N + adj.[adv. de temps + participe passif]
↔ *Je suis un homme* qu’‹on bat tou’ lęs jours›
↳ être + N + que + indicatif présent (+ adv. de temps)
↔ ‹on me bat tou’ lęs jours›
↳ indicatif présent (+ adv. de temps)

Peut-être très confiant de sa technique de résolution, il augmente encore la complexité, avec un cas ambigu :

‹un home battu tou’ lęs jours, a voulęntiers çhęrçhé vęnjançe›
soit ⟶ ‹un home q’on a battu›
soit ⟶ ‹q’on bat›

Une fois prouvé qu’elles sont indépendantes l’une de l’autre, la qualité de passif et la temporalité de passé peuvent se superposer. La temporalité du SN sujet est neutre, elle dépend du verbe principal qu’est la passé composé ‹a çhęrçhé (vęnjançe)›. Par conséquent, ‹un home battu tou’ lęs jours› d’ici est susceptible des temps passé ou présent. Rappelons-nous que le passé composé peut exprimer parfois un fait constant.

Au reste, voyons une interprétation synthématique qui peut paraître *problématique* pour nos contemporains.

> [383] Outre lesquelles façons de dire, nous avons encore d’autres manières de parler esquelles le participe passif sonne en actif : comme ‹l’home bien consideré, bien avizé› qui signifie autant que ‹l’home qi considere bien› ou ‹qi bien avize› : combien que véritablement ces participes-là ne le peuvent faire s’ils ont leur gouvernement : car si nous disons ‹**l’home bien consideré de tout le monde**› : ‹l’home bien avizé dęs aotres›, nous trouverons qu’ils reprennent leur signification passive : comme qui dirait ‹**l’home qe tout le monde considere**› : ou ‹ſur leqel lęs aotres ont leur regart›. (M1550b, f. 102 vº-103 rº [H1980, p. 100])

L’interprétation de Meigret diffère de la nôtre, mais cela reflète simplement son habitude d’analyser les phénomènes au cas par cas. Elle est au fond influencée par le schéma du

1521 Cf. « § 103. Infinitif passé (ou prétérit) / participe passif à caractère adjectival ».

passif : ‹ętre› + participe passif + ‹de›, ‹du›, ‹par› ou ‹dęs› + agent. Quand le SP manque, Meigret suggère que le participe a une voix indéterminée, ni active ni passive[1522]. C'est probablement pourquoi ses deux analyses sont diamétralement différentes :

‹l'home bien consideré, bien avizé› ? ↔ ‹l'home qi considere bien ou qi bien avize›

‹l'home bien consideré de tout le monde› ↔ ‹l'home qe tout le monde considere›[1523]

Dans tous les cas, la technique de résolution éclaire la structure synthématique de N + adj. ↔ N + rel..

1522 Cf. « § 99. Schématisme du passif, ou dépouillement synthématique du verbe « intransitif » ».

1523 Pour la clarté, mettons ici l'autre exemple : ‹l'home bien avizé dęs aotres› → [sémantiquement] un homme ‹fur leqel lęs aotres ont leur regart›.

Conclusions

Cadre extensible et travail vérifiable

Afin de discerner l'ampleur et la profondeur de la *Grammaire*, nous avons commenté à peu près 400 extraits qui en sont issus, et les avons organisé de manière que les autres chercheurs puissent se référer plus facilement aux examens afférents. Concrètement, deux procédés principaux sont proposés : la table d'occ., et le § en tant qu'unité de base. Celui qui s'intéresse à la thématique de *bâtiment*, par exemple, peut commencer par « § 15. Table : archi- ∪ bati- ∪ édif- ∪ perspect- », pour savoir la répartition de toutes les mots qui relèvent de ce champ lexical. En suite, il peut lire les §, qui sont tous thématisés, qui nous ont semblé pertinents pour déployer les idées contenues. Le nombre du §, qui est déterminé par induction, s'accroît en raison des données textuelles, permet de poursuivre aussi loin que possible le développement du thème tel que le grammairien l'a poussé. Son avantage réside dans le fait qu'il n'est pas prédéterminé par un cadre préétabli de manière verticale (i.e. chapitre → section → §) ; on risque moins de sous-déterminer l'utilité ou la signification d'un mot comme *bâtiment*.

Une telle structure ou / et gestion de connaissances est conforme au principe de la cumulation, comme Auroux, ses collègues et ses successeurs y veillent constamment. En principe, la table, qui apprend au lecteur la place importante du motif qu'est *bâtiment*, peut aussi susciter chez lui l'envie de la (re)travailler sous l'optique qui est la sienne. Simplement, une thèse qui renferme les études (fondées jusqu'à un certain point) ne doit pas clore la lecture des sources primaires[1524] ; au contraire, il vaut mieux qu'elle demeure un chantier, dans lequel on continue à raffiner les choses dites ou à rapporter de nouveaux points de vue.

Grandes lignes de la thèse

Ainsi, nous avons découvert l'influence probable de l'imagerie perspective sur le grammairien, sur son goût technologique, son entreprise holistique, son exigence analytique et son respect des usages (avec son inclination au réalisme). Grâce à ces qualités, sa *Grammaire* s'avère un bâtiment dans lequel tout se tient, et ses différents composants sont susceptibles de perfectionnements progressifs.

1524 Barthes 2000[1976], p. 38-40.

Nous avons neutralisé le lien du *sentiment épilinguistique* avec le statut de locuteur natif, en gagnant à apprécier les apports des regards éloignés dans de différents cadres de production grammaticographique[1525]. Ainsi, le point de vue d'un Anglais Palsgrave qui s'adresse au lectorat anglophone n'est pas moins remarquable que l'intuition latinophone d'un Français R. Estienne qui sent le continuum latino-français. Dans ce cadre s'éclaircit le effort d'un Français Meigret qui, traducteur latiniste qualifié et bon connaisseur de Priscien, parvient à démêler — et même à émanciper — sa constatation francophone du savoir latinophone. Capable de « se détacher de son modèle quand les faits de la langue qu'il décrit ne correspondent pas » (Colombat 2013, p. 762), il s'abstient de faire rentrer de force les faits de langue française[1526] dans le moule métalinguistique latin. Nous pensons que le mérite le plus incontournable de Meigret est d'avoir mis désormais l'épilinguistique francophone au centre de la linguistique française, d'où, aussi, l'importance primordiale qu'il accord aux usages.

Quel en est le secret ? D'après une explication que nous avons proposée, l'imagerie perspective, qui incarne symboliquement la conquête technologique et cognitive de la Renaissance, inspire notre grammairien. L'homme peut représenter ses expériences visuelles ou linguistiques et doit renouveler leurs champs scientifiques avec une plus grande exactitude.

À titre de grammairien-typographe, Meigret a probablement mis la main à la mise en page de ses ouvrages. Étant héritier de la doctrine antique de la correspondance phonie-graphie, et conscient de la force de la reproduction mécanique des textes, il se met à étudier et élaborer une réforme de l'écriture française dans les années 1530. Nous avons vu qu'il a mené patiemment plusieurs cycles de R&D de 1542 en 1551, pour ne parler que de textes qui nous sont parvenus. Sa pensée et se démarche témoignent d'un changement du paradigme grammatologique : le principe de la *voix scriptible* commence à laisser place à celui de l'*écriture phonographique*. Quelques notions fonctionnalistes, comme *superfluité*, *usurpation* et *naïveté* (de la prononciation), s'installent dans ce domaine. En particulier, celle de *diversification*, que Jaffré (2000) dirait *sémiographique*, légitime l'invention de nouveaux typèmes ou caractères, comme ‹ç›, ‹ę›, ‹ł› et ‹η̃›.

La notion de *typème* a rendu service à notre étude descriptive d'un alphabet historique. Au sens matériel des caractères d'imprimerie, elle permet de cataloguer les signes d'un alphabet *artificiel*, et leur évolution pendant la R&D en cours. Ainsi, nous pouvons dire que « le **typème** ‹η› dans M1548préf correspond au **typème** ‹n› en M1550b40p ». En effet, leur statut

1525 Nous remercions M. Gille Siouffi pour sa réponse encourageante : « c'est ce que je nomme *sentiment de la langue*. »

1526 Relisons : « l'expérience que j'ai [il a] de notre langue [française] et de son usage » (cf. cit. [52], p. 108).

de typème est validé indépendamment par la consistance de leur emploi dans leur texte imprimé, et il faut éviter de considérer l'un des eux comme variante de l'autre.

Venons en à la seconde partie.

> « Chapitre IV. Transfert latino-français »
> « Chapitre V. Dépendance syntaxique »
> « Chapitre VI. Déterminant en émergence »

Il convient de lire dans ces chapitres respectivement, la grammaire latine étendue, la « gouvernance » appliquée aux niveaux phrastique, syntagmatique ou synthématique, et enfin l'examen minutieux des *petits mots* (article, pronom démonstratif, pronom relatif, adverbe déictique, etc.).

Leurs grandes lignes étant tracées, nous pouvons donner deux exemples qui en montrent la solidarité. Le problème du présentatif touche en même temps à la gouvernance nominale (qui implique un verbe *être*) et au pronom démonstratif, c'est un problème dont le Chapitre V ne peut pas traiter en entier[1527]. L'autre exemple est que la description de l'article à fonction attributive — là, Meigret ne peut utiliser que l'étiquette de *nominatif* — demande aussi une étude plus ample sur les déterminants[1528]. Ces rapports d'implication deviennent clairs seulement après que nous avons démêlé plusieurs écheveaux, comme des écheveaux de soie, faisceau par faisceau, dans les raisonnements de Meigret.

Il convient d'expliquer, à titre préventif, nos nombreux rapprochements, entre Meigret et Tesnière d'une part, entre Meigret et Martinet d'autre part, ou encore entre Meigret et Frege. Ces rapprochements ne consistent pas à prouver que notre grammairien a anticipé la *syntaxe structurale* ou la linguistique fonctionnaliste. Simplement, pour parler de dépendance et de valence[1529], les *Éléments de syntaxe structurale* (Tesnière 1959) sont incontournables aux yeux de nos contemporains. De même, face à une description de la gouvernance (sémantique) que deux prépositions exercent sur la conjonction de subordination (qui en est composée)[1530], nous trouvons utile de situer la démarche de Meigret en référence à l'analyse monématique. En somme, ces ressources terminologiques contemporaines sont profitables, en permettant

1527 Cf. « § 108. Verbe être en présence du démonstratif » et « § 135. Présentatif, son « désaccord » en personne ».
1528 Cf. « § 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l'accusatif, vers la structure prédicative » et « § 146. Approche (pro)nominale ⑤ : ‹le› attributif (ou apport) ↔ ‹çe qe› ».
1529 Relisons en particulier ce discours qui « ils [les Français] leur [à des noms] ajoutent des prépositions, selon que la propriété du verbe qui les gouverne le requiert à cause de sa signification pour rendre le sens parfait. » (cf. cit. [253], p. 423)
1530 Cf. « § 118. Rayonnement sémantique de la « préposition » (préfixe lexical) ».

mettre en relief soit les subtilités soit les perspicacités qu'on découvre dans la *Grammaire*. Nous reviendrons prochainement sur ce point, quand nous parlerons de la fouille de données.

Enfin, le « Chapitre VII. Technique de désambiguïsation », quant à lui, permet de rassembler des éléments plus ou moins sporadiques, mais qui révèlent bien les conceptions métalinguistiques du grammairien. Nous y voyons surtout des innovations dans les procédés métalinguistiques comme des termes localisateurs et la technique de résolution.

Un rapprochement implicite entre Martinet, Meigret et Priscien

Avant de terminer, il n'est pas sans intérêt de dire un mot sur une des premières intuitions à l'origine de la thèse. M'étant initié aux sciences du langage par les ouvrages de Martinet, j'ai toujours eu l'impression que Meigret paraît un Martinet au XVIe siècle. De même que le linguiste contemporain a posé dans le domaine français le fondement, tant pour la phonologie (1945, 1956), que pour la syntaxe ou / et la linguistique générale (1960, 1985), de même, le grammairien a lancé, il y a quatre cent ans, la recherche d'une *commune écriture* (1542), puis l'établissement de la *Grammaire* (1550). L'anachronisme n'est pas si risqué, si seulement nous prenons conscience qu'une analyse aussi minutieuse que la monématique se voit déjà chez Priscien[1531], et que le fonctionnalisme aurait pu être tacite, pour ne pas dire un sens commun, à l'égard d'un humaniste[1532].

Leurs lectures ou absorptions des sources de pensée dans une (méta-)langue étrangère les font converger encore : Martinet lit et traduit les structuralistes pragois (Troubetzkoy, Jakobson), danois (Hjelmslev), et américains (Bloomfield, Harris), et Meigret lit attentivement ses contemporains (Tory, Dubois, Dolet, Drosay, *etc*) et traduit notamment Priscien. À ces deux auteurs, le contemporain et le renaissant, nous pouvons ajouter l'antique, Priscien : grand lecteur d'Apollonius Dyscole et bilingue latin-grec, il introduit notamment sa *Syntaxe* dans la métalangue latine, et compose l'*Ars*, grammaire latine, pour le lectorat hellénophone. Nous pouvons aller jusqu'à dire que leurs savoirs épilinguistiques issus du dehors — d'une autre

1531 Cf. « § 158. Praepositio : antéposition syntaxique ou / et préfixe morphologique », notamment N1491.

1532 Dans la grammatologie romaine, par exemple, relisons : « Vous voyez donqes come Qintilian veut […] le deuoęr de la lętttre ęt de rapporter la voęs, ę non pas d'étre **oęziue** ęn l'ecritture, ny **vfurpée** a aotre çhoze ſans l'exęrçiçe de ſa puiſſançe. » (cf. cit. [112], p. 228). Dans les études syntaxiques aussi, mentionnons ces quelques points : « L'infinitif aussi, **prenant nature** de nom, reçoit l'article ‹le› » (cit. [350], p. 641) ; « ‹le›, ‹la›, ‹les›, relatif est **de même nature** que ‹me›, ‹te›, ‹ſe› » (cit. [247], p. 396).

(méta-)langue[1533] — ont contribué à leur style auto-interrogatif (ou rigoureux), à leur goût de travail systématique, à leur angle de vue alternatif, et à leur tendance à innover.

Perspective du numérique dans l'HTL

Enfin, l'occasion est donnée de dire un mot général sur le numérique dans le domaine de l'HTL. Grâce à la liberté d'expérimentation que M. Colombat m'a accordée, et grâce à l'amitié de longue date qu'il entretient avec Mme Demonet[1534], j'ai pu tenter une *linguistique de corpus*[1535] dans ce domaine historique et épistémologique. Avec l'approche thématico-quantitative, nous pouvons mener une étude qui, axée sur les concepts-clés d'un Meigret (*portrait*, *bâtiment, gouvernement*, *détermination*, *démonstration*, *résolution*, etc.), s'appuie aussi solidement sur les textes de celui-ci. En effet, nous croyons qu'un chercheur en HTL peut avoir plus d'atouts à l'ère du numérique. La quantité de données textuelles, qui s'accroissent tous les jours et de plus en plus vite, demande une grande capacité à classer, gloser et étiqueter ces données avec rigueur et finesse. Concrètement, la fouille de données va toujours de pair avec la fouille de ressources (méta)linguistiques, qui tient évidemment à la connaissance la plus ample possible des patrimoines intellectuels du domaine[1536]. De fait, eu égard aux natures reproductible et configurable des fichiers numériques, la philologie progressive rappelle l'intérêt des balisages exploratoires en fonction des textes étudiés, et les rôles irremplaçables des chercheurs dans les fouilles de données.

1533 Respectivement, danoise, latine et grecque pour ces trois auteurs. Quant au « dehors », nous faisons allusion à l'article « La pensée du dehors » de Foucault (1966) , et au fameux « regard éloigné » de Lévi-Strauss (1988).

1534 De ma première rencontre avec la fondatrice des BVH, début décembre 2016, je retiens cette idée, sauf erreur de ma part : « si les chercheurs en lettres font chacun une partie de saisie (de ce qu'ils étudient), on aurait (un jour) les textes intégraux. » Bien sûr, il reste des problèmes en termes de génie logiciel : Comment (co)ordonner habilement les différents efforts sans imposer un processus standardisé *a priori* ? Comment abaisser le seuil pour les participants en permettant à chacun de prendre ce qu'il veut ? etc. Je crois qu'il convient de repartir du mode individuel de travail, de la méthodologie d'"Open Source", et de la gestion décentralisée de versions (mécanisme de Git), pour rendre perfectibles les textes saisis, cf. N1547.

1535 Nous faisons allusion notamment aux études de Christiane Marchello-Nizia dans le domaine de la diachronie. Notons qu'au début de sa carrière, elle s'intéressait aussi aux littératures grammaticographiques du passé : « Les exemples dans le discours grammatical » (Marchello-Nizia et Petiot, 1977).

1536 Une bonne classification ou une lecture justifiable des données demandent quelque part une vision claire sur le transfert ou l'amalgamation des concepts. Par exemple, le concept de *personne* est extrêmement protéiforme et polyvalent. Il faut être au courant de ses apports dans la détermination grammaticale (accord en personne), dans la construction verbale (transitive, intransitive, ou pronominale), dans la dénotation (référent, chez Frege ou Saussure), dans la redéfinition des catégories casuelles par les actants (Guillaume, Benveniste, Tesnière), dans l'énonciation (selon la pragmatique ou la narratologie), etc. pour pouvoir proposer de renfermer les discours de Meigret à ce sujet par la *personne grammaticale ou / et référentielle* (dont la formulation est délibérément malléable), cf. « § 121. Un schéma historique de la « personne » en reconfiguration : détermination, démonstration, dénotation ».

Annexes

Bibliographie

Outils de recherche

Basse de données, catalogue, moteurs de recherche

ATILF. « Frantext. » Consulté le 8 octobre 2018. URL : https://www.frantext.fr/.

« Bibliotheksverbund Bayern ». Consulté le 29 mars 2018. URL : https://opacplus.bib-bvb.de/TouchPoint_touchpoint/search.do;jsessionid=A7E9C38A8B1EE07E109B311C83C358A3?methodToCall=selectLanguage&Language=en.

BIS. « Bibliothèque Interuniversitaire de la Sorbonne. » Consulté le 2 novembre 2016. URL : http://www.bibliotheque.sorbonne.fr/biu/.

BnF. « BnF Catalogue général. » Consulté le 2 novembre 2016a. URL : http://catalogue.bnf.fr.

———. « Catalogue Collectif de France - CCFr. » Consulté le 31 décembre 2018b. URL : https://ccfr.bnf.fr.

———. « Gallica. » Consulté le 8 octobre 2018c. URL : https://gallica.bnf.fr/accueil/?mode=desktop.

BP16. « Bibliographie des éditions parisiennes du 16e siècle - BP16. » Consulté le 8 octobre 2018. URL : http://bp16.bnf.fr/.

BVH. « Les Bibliothèques Virtuelles Humanistes. » Consulté le 8 octobre 2018. URL : http://www.bvh.univ-tours.fr/.

CERL (= Consortium of European Research Libraries). « CERL Thesaurus. » Consulté le 29 mars 2018. URL : https://thesaurus.cerl.org/cgi-bin/search.pl.

CIUF - Commission “Bibliothèques” du Conseil Interuniversitaire de la Communauté française. 2009. « DONum - Dépôt d’Objets Numérisés ». URL : https://donum.uliege.be/.

CNAM. « Conservatoire Numérique des Arts et Métiers - CNAM. » Consulté le 8 octobre 2018. URL : http://cnum.cnam.fr/.

Colombat, Bernard. « CTLF - Textes (Corpus de textes linguistiques fondamentaux). » Consulté le 8 octobre 2018. URL : http://ctlf.ens-lyon.fr/t_form.asp.

CTLF. « Corpus de textes linguistiques fondamentaux - CTLF. » Consulté le 31 décembre 2018. URL : http://ctlf.ens-lyon.fr/.

e-rara.ch. « Portail pour les imprimés numérisés des bibliothèques suisses | e-rara. » Consulté le 31 décembre 2018. URL : https://www.e-rara.ch/.

Garnier. « Grand Corpus des grammaires et des remarques sur la langue française (XIVe-XVIIe s.). » *Classiques Garnier*. Consulté le 8 octobre 2018. URL : https://classiques-garnier.com/grand-corpus-des-grammaires-et-des-remarques-sur-la-langue-francaise-xive-xviie-s.html.

———. « Grand Corpus des grammaires et des remarques sur la langue française (XIVe-XVIIe s.). » *Classiques Garnier Numérique*. Consulté le 31 décembre 2018. URL : https://www.classiques-garnier.com/numerique-bases/grammaires.

———. « Livres et revues numériques. » Consulté le 31 décembre 2018. URL : https://classiques-garnier.com/livres-et-revues-numeriques.html.

———. « Livres et revues numériques. » *Classiques Garnier Numérique*. Consulté le 31 décembre 2018. URL : https://www.classiques-garnier.com/numerique-bases/garnier.

Gilmont, Jean-François et Bibliothèque de Genève. « GLN15-16. » Consulté le 8 octobre 2018. URL : http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/bge/gln/notice/simple.php.

Google. « Google Livres. » Consulté le 8 octobre 2018. https://books.google.fr/.

Gültlingen, Sybille von. 2015. *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au seizième siècle. Tome XIV*. Baden-Baden, Allemagne: s.n.

ICCU (= Istituto Centrale per il Catalogo Unico delle biblioteche italiane e per le informazioni bibliografiche). « Censimento nazionale delle edizioni italiane del XVI secolo - EDIT 16. » Consulté le 29 mars 2018. URL : http://edit16.iccu.sbn.it/web_iccu/ihome.htm.

INHA (= Institut National d'Histoire de l'Art). « Collections numérisées de la bibliothèque de l'INHA. » Consulté le 8 octobre 2018. URL : https://bibliotheque-numerique.inha.fr/.

Internet Archive. « Internet Archive: Digital Library of Free & Borrowable Books, Movies, Music & Wayback Machine. » Consulté le 26 novembre 2018. URL : https://archive.org/.

KVK. « KIT-Bibliothek | Karlsruher Virtueller Katalog KVK - English. » Consulté le 31 décembre 2018. URL : http://kvk.bibliothek.kit.edu/.

Lemerle, Frédérique et Yves Pauwels. « Architectura - Les livres d'Architecture. » Consulté le 10 octobre 2018. URL : http://architectura.cesr.univ-tours.fr/Traite/index.asp?param=.

Numelyo. « Numelyo - Bibliothèque numérique de Lyon. » Consulté le 15 octobre 2018. URL : http://numelyo.bm-lyon.fr/.

Persée. « Portail Persée. » Consulté le 1 janvier 2019. URL : https://www.persee.fr/.

Réro doc. « Bibliothèque numérique RERO DOC. » Consulté le 26 novembre 2018. URL : http://doc.rero.ch/?ln=fr.

Rn'Bi. « Bibliothèque municipale et patrimoniale Villon | Rouen.fr. » Consulté le 15 octobre 2018. URL : https://www.rouen.fr/adresse/bibliotheque-villon.

Tolosana. « Tolosana - La bibliothèque numérique patrimoniale des universités toulousaines. » Consulté le 15 octobre 2018. URL : http://tolosana.univ-toulouse.fr/fr.

WorldCat. « WorldCat.org. » Consulté le 8 octobre 2018. URL : http://www.worldcat.org/.

Dictionnaire, glossaire

ATILF. 2015. « Dictionnaire du Moyen Français - DMF 2015. » URL : http://www.atilf.fr/dmf/.

Bussmann, Hadumod, Gregory Trauth, Kerstin Kazzazi et Hadumod Bussmann. 1996. *Routledge Dictionary of Language and Linguistics*. London, New York: Routledge. URL : http://public.ebookcentral.proquest.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=256881.

Crystal, David et David Crystal. 2008. *A dictionary of linguistics and phonetics*, 6th ed. The language library. Malden, MA ; Oxford: Blackwell Pub.

Dubois, Jean, dir. 1994. *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*. Paris : Larousse.

Grevisse, Maurice et André Goosse. 2008. *Le bon usage: grammaire française ; Grevisse langue française*, 14. éd. Bruxelles: De Boeck-Duculot.

IRHT. 2011. « Codicologia - IRHT. » URL : http://codicologia.irht.cnrs.fr/indexc.

Larousse, Éditions. « Dictionnaire Français en ligne - Larousse. » Consulté le 8 octobre 2018. URL : https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais-monolingue.

Le Fur, Dominique, dir. 2006. *Dictionnaire des synonymes, nuances et contraires*, Nouvelle présentation. Les usuels. Paris : Le Robert.

———, dir. 2007. *Dictionnaire des combinaisons de mots : les synonymes en contexte*. Collection Les usuels. Paris : Le Robert.

Le Parisien. 2000. « Dictionnaires - définition, synonyme et encyclopédie. » 2016. URL : http://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/index.html.

« Linguee | Dictionnaire anglais-français (et autres langues). » s.d. *Linguee.fr*. Consulté le 8 octobre 2018. URL : https://www.linguee.fr.

Littré, Émille. « Dictionnaire Littré - Dictionnaire de la langue française. » Consulté le 31 décembre 2018. URL : https://www.littre.org/.

Marouzeau, Jules. 1951. *Lexique de la terminologie linguistique: français, allemand, anglais, italien*. Paris : P. Geuthner.

Matthews, P. H. 1997. *The concise Oxford dictionary of linguistics*. Oxford, New York : Oxford University Press.

Ministère de la Culture. « FranceTerme - Culture.fr. » Consulté le 8 octobre 2018. URL : http://www.culture.fr/franceterme.

Mounin, Georges, dir. 2004. *Dictionnaire de la linguistique*. Paris : Presses universitaires de France.

« Portaile lexical du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL). » s.d. Consulté le 8 octobre 2018. URL : http://www.cnrtl.fr/definition/.

Rey, Alain, dir. 2010. *Dictionnaire historique de la langue française*, Nouv. éd. augmentée. Paris : Le Robert.

Rey, Alain et Sophie Chantreau. 1988. *Dictionnaire des expressions et locutions*, Nouv. éd. rev. et augm. Les Usuels du Robert. Paris : Robert.

Robert, Paul, Josette Rey-Debove et Alain Rey, dir. 2004. *Le nouveau petit Robert: dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Nouv. éd. Paris : Dictionnaires Le Robert.

Vachek, Josef et Josef Dubský. 1960. *Dictionnaire de linguistique de l'école de Prague*. Utrecht, Pays-Bas, Belgique: s.n.

Vachek, Josef, Josef Dubský et Libuše Dušková. 2003. *Dictionary of the Prague School of Linguistics*. Studies in Functional and Structural Linguistics v. 50. Amsterdam ; Philadelphia: J. Benjamins.

« Wiktionnaire ». Consulté le 8 octobre 2018. URL : https://fr.wiktionary.org/wiki/Wiktionnaire:Page_d%E2%80%99accueil.

Encyclopédie, entités nommées

BNF. « Des fiches de référence sur les auteurs, les œuvres et les thèmes. (data.bnf.fr). » Consulté le 8 octobre 2018. URL : http://data.bnf.fr/fr/.

DHS. « Dictionnaire historique de la Suisse. » *HLS-DHS-DSS.CH*. Consulté le 8 octobre 2018. URL : http://www.hls-dhs-dss.ch/f/home.

Hachette. « Encyclopédie Hachette Multimédia. » Consulté le 8 octobre 2018a. URL : http://www.les-encyclopedies.com/hachette.html.

———. « Encyclopédie Hachette Multimédia sous Linux - LinuxFr.org. » Consulté le 8 octobre 2018b. URL : https://linuxfr.org/news/encyclop%C3%A9die-hachette-multim%C3%A9dia-sous-linux.

Historica Canada. « Encyclopédie Canadienne. » Consulté le 8 octobre 2018. URL : https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr.

Larousse. « Encyclopédie Larousse en ligne. » Consulté le 8 octobre 2018. URL : https://www.larousse.fr/encyclopedie.

OCLC. « VIAF (Virtual International Authority File). » Consulté le 29 mars 2018. URL : http://viaf.org/.

USTC. « Universal Short Title Catalogue. » *USTC*. Consulté le 29 mars 2018. URL : http://www.ustc.ac.uk/.

Wikipédia. 2018. « Wikipédia. » *Wikipedia, the free encyclopedia*. 10 août. URL : https://fr.wikipedia.org/.

Œuvres de Meigret

Dans le cas où nous pouvons consulter le document, nous transcrirons son titre tel qu'il est imprimé dans le titre de page, en respectant ses césures (symbolisées par //), son signe de conjonctions ‹&›, ses capitales et minuscules, ses lettres avec tilde ‹˜›, ses typème spéciaux ‹ç/ç› et ‹ę/ę›, etc. Dans les autres cas, nous nous appuyons sur l'information qui est la plus complète parmi celles fournies par les catalogues en ligne.

Pour la *Grammaire*, M1550b signale l'édition originelle, et H1980 [M1550b] l'édition modernisée par Hausmann et publiée en 1980 ; quand c'est utile, nous citons les deux éditions (M1550b, f. 142 v° [H1980, p. 139]). Les éditions M1548préf et M1550b40p, dont nous avons soigneusement corrigé la graphie, correspondent respectivement à la préface au *Menteur* (29 pages), et aux 40 premières pages de la *Grammaire* (avec l'erratum ; cf. § 26) ; elles constituent deux échantillons de la mise en place de l'orthotypographie meigretiste, et forment avec le *Traité de l'écriture* (M1542a) le corpus grammatologique de Meigret.

Tableau 20 : Œuvres de Meigret

Forme de citation *Titre abrégé*	Référence complète
Meigret [Philon] 1539 *Histoire du monde du Philon*	Meigret, Louis [Philon d'Alexandrie (= Philo Judaeus)]. 1539. *L'hyſtoire // DU MONDE CONTE- // nant choſes merueilleuſes : eſcripte pre- // mieremẽt en grec par Philon le Iuif, au- // theur treſnoble & ancien : Et en apres miſe en Latin par Monſieur // Bude, Dõt elle a eſte de- // puis faicte fran- // coyſe, par maiſtre Loys meigret.* Paris : Vivant Gaultherot, & Poncet Le Preux. http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb41882494d/ ; https://permalink.obvsg.at/AC10196593 ; http://data.onb.ac.at/rep/1003BD4C (consultable). Note : Il s'agit vraisemblablement du *De Opificio Mundi* du philosophe juif hellénisé, dont on a francisé le titre par « De la fabrication du monde », à savoir le volume 1 des *Œuvres de Philon d'Alexandrie* (Roger Arnaldez, Jean Pouilloux, Claude Montdésert, 1961).
Meigret [Pline] 1540 *Second livre de l'Histoire naturelle*	Meigret, Louis [Pline l'Ancien (= Gaius Plinius Secundus)]. 1540. *Le Second // LIVRE DE CAIVS PLI- // nius, le Second, ſur l'hiſtoire des // œuures de nature : traduit de // langue latine en fran- // coyſe, par Loys meigret.* Paris : Arnoul et Charles L'Angelier, Poncet Le Preux. http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb418829598 ; http://data.onb.ac.at/ABO/%2BZ18124180X (consultable).

Forme de citation *Titre abrégé*	Référence complète
Meigret [pseudo-Aristote] 1541 *Livre du monde*	Meigret, Louis [pseudo-Aristote]. 1541. *Le livre du monde faict par Aristote, et envoie a Alexandre le Grand: traduict en francoys, par Loys Meïgret. Nouvellement imprimé à Paris.* Paris : Jean André, Gilles Corrozet, & Denis Janot. http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb439832638.
M1542a *Traité de l'écriture*	Meigret, Louis. 1542a. *TRAITE TOV- // chant le commun vſa- // GE DE L'ESCRITVRE // FRANCOISE, FAICT PAR LOYS // Meigret Lyonnois, auquel eſt // debattu des faultes & abus en // la vraye & ancienne puiſ- // ſance des letres.* Paris : Denis Janot. http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb439839903 ; http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8624664b (pdf) ; https://ch-hsueh.github.io/typemes-Meigret/html/M1542a/M1542a_Hsueh2018_9.html (notre édition numérique)
Meigret [Polybe] 1542b *Cinq premiers livres des Histoires*	Meigret, Louis [Polybe (=Polúbios)]. 1542b. *LES CINQ PREMIERS // liures des hiſtoires eſcriptes // par Polybe Megalopoli- // tain traduitz en Frãcois // par Loys Maigret, Lyonnois.* Paris : Galliot Ier Du Pré, & Denis Janot. http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb43984022c ; https://books.google.fr/books?id=BPNCAAAAcAAJ (pdf).
Meigret [Columelle] 1542c *Tiers et quatrième livres de Columelle sur le labour*	Meigret, Louis [Columelle (= Lucius Junius Moderatus Columella)]. 1542c. *Le tiers & // quatrieſme liures de Lucius // Moderatus Columella, tou- // chant le labour. traduictz de langue latine en francoy- // ſe par Loys Meigret.* Paris : Denis Janot. http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb418827095 ; https://books.google.fr/books?id=WzGMHoIxf0wC (pdf).
Meigret [Pline] 1543 *Septième et huitième livres de l'Histoire naturelle*	Meigret, Louis [Pline l'Ancien (= Gaius Plinius Secundus)]. 1543. *Tranſlation // de langue Latine en Françoy- // ſe, des ſeptieſme, & huy- // tieſme liures de Caius // Plinius Secũdus, fai- // cte par Loys Mei- // gret, Lyonnois.* Paris : D. Janot. http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb439850051 ; https://books.google.fr/books?id=-zNXAAAAcAAJ (pdf).

Forme de citation *Titre abrégé*	Référence complète
Meigret [Isocrate] 1544 *Troisième oraison d'Isocrate*	Meigret, Louis [Isocrate (= Isokrátês)]. 1544. *La Troysiesme oraison d'Isocrates, faitte en la personne de Nicocles Roy de Chipre, touchant le devoir des subjectz a leur prince.* Paris : Chrétien Wechel. http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb43984933h ; https://copac.jisc.ac.uk/id/30094250?style=html.
Meigret 1545a *Traité de l'écriture (cf. M1542a)*	Meigret, Louis. 1545a. *Traité touchãt // LE COMMVN VSA- // GE DE L'ESCRITVRE // FRANCOISE, FAICT PAR // Loys Meigret, Lyonnois : auquel eſt // debattu des faultes, & abus en la // vraye, & ancienne puiſſance des // letres.* Paris : Jeanne de Marnef, veufe de Denis Janot. (1re éd 1542 chez Denis Janot à Paris) http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b86261610 (pdf). Cf. Meigret 1979 [1542a], où la collation par K. Cameron de l'éditions en 1542 et de l'édition en 1545 donne à voir que celles-ci ont peu de différence au niveau sémantique. Voir aussi le Chapitre III. Section i. de notre thèse, où est considérée l'intervention possible du libraire, J. de Marnef, sur le plan graphique.
Meigret [Polybe] 1545b *Deux restes livres des Histoires*	Meigret, Louis [Polybe (=Polúbios)]. 1545b. *Deux restes du sixiesme livre de Polybe, avecq' un extraict touchant l'assiete du Camp des Romains : qu'on peult conjecturer estre une mesme partie du sixiesme. Et oultre un traicté du seizeiesme …* Paris : Jean Longis, Jeanne de Marnef, veuve de Denis Janot, & Vincent Sertenas. http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb43985388c.
Meigret [Salluste, Cicéron, Porcius] 1547a *La conjuration de Catilina et la Guerre de Jugurtha*	Meigret, Louis [Salluste, Cicéron, Porcius]. 1547a. *L'HISTOIRE // DE C. CRISPE SALVSTE TOV- // chant la coniuration de L. Serge Catelin, auec // la premiere harangue de M. Tulle Ciceron // contre luy : enſemble la guerre Iugurthine, // & la harangue de Portius Latro contre // Catelin : traduittes de Latin en Fran- // çois, par Loys Meigret // Lyonnois.* Paris : Chrétien Wechel. http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb43986106w ; https://books.google.fr/books?id=FVtTAAAAcAAJ (pdf).

Forme de citation *Titre abrégé*	Référence complète
Meigret [Cicéron] 1547b *Traité des devoirs* (= *De officiis*)	Meigret, Louis [Cicéron]. 1547b. *LES TROYS // LIVRES DE M. TVLLE // Ciceron, touchant lęs deuoirs de bien // vivre, traduits ęn François, // par Loys Meigret // Lyonnois.* Paris : Chrétien Wechel. http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb43985888r ; http://www.bvh.univ-tours.fr/Consult/index.asp?numfiche=77 (pdf). Note : Traité des devoirs = *De officiis* qui comprend trois livres, respectivement sur l'honnête, sur l'utile, sur la confrontation de ces deux critères.
Meigret [Isocrate] 1547c *Troisième oraison d'Isocrate (cf. Meigret [Isocrate] 1544)*	Meigret, Louis [Isocrate (= Ἰσοκράτης / Isokrátês)]. 1547c. *La troisieme oraison d'Isocrates, Faite en la personne de Nicodes Roi de Chipre, touchant le deuoir des subietz à leur Prince. Traduite par Lays MEIGRET Lyonnois.* Paris : Chrétien Wechel. Cf. Cartier 1937, vol 1, part 2, p. 237, N°92 « pp. 69-117 [dans l'*Instituition du jeune prince* …] Cette partie se termine par la devise de Meigret : "A un seul Dieu honneur et gloire". Très jolie édition. — Elle a dû être faite sur celle de Paris, Wechel, 1544, qui est la première » (http://doc.rero.ch/record/11914?ln=fr)
M1548préf ; Meigret [Lucien] 1548[1537] préface au *Menteur* ; *Menteur*	Meigret, Louis [Lucien de Samosate (= Loukianòs ho Samosateús)]. 1548b. *Le męnteur, ou l'in- // CREDVLE DE LVCIAN, TRA- // duit de Gręc en Frãçoęs par Louís Meigręt Lio- // noęs, auęq vne ecritture q'adrant à la pro- // laçion Françoęze: ę lęs rę- // zons.* Paris : Chrétien Wechel. http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb43986417c ; https://books.google.fr/books?id=XsgYg2W4ZaEC (pdf) ; https://ch-hsueh.github.io/typemes-Meigret/html/M1548/M1548préf_Hsueh2018_1.html (notre édition numérique)
Meigret 1550a *Défenses contre Glaumalis*	Meigret, Louis. 1550a. *Defęnſes de Louís // MEIGRĘT TOVCHANT // ſon Orthographie Françoęze, contre lęs // çęnſures ę calõnies de Glaumalis // du Vezelet, ę de ſęs // adherans.* Paris : Chrétien Wechel.http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8610760h ; http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50783f ; http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50784s (pdf).

1537 Meigret [Lucien] 1548 et M1548préf constituent en effet deux ouvrages distincts. À vrai dire, nous ne citons jamias le premier, et sa forme de citation présentée ici est simplement utile pour montrer la cohérence de notre système abréviatif. Quant à l'abréviation M1548préf, elle fait partie du corpus grammaticographique de Meigret (cf. M1542a, M1550b), désigne l'édition numérique que nous avons proposée.

Forme de citation *Titre abrégé*	Référence complète
M1550b *Grammaire*	Meigret, Louis. 1550b. *Le trętté de la // GRAMMĘRE FRANÇOĘ- // ze, fęt par Louís Meigręt // Líonoęs.* Paris : Chrétien Wechel. http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8624665r (pdf) ; https://ch-hsueh.github.io/typemes-Meigret/html/M1550b/M1550b_Hsueh2018_11.html (notre édition numérique)
Meigret 1550c *Réponse à Peletier*	Meigret, Louis. 1550c. *La Reponse de Louís // MEIGRĘT À L'APO- // lojíe de Iáqes Pelletier.* Paris : Chrétien Wechel. http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8624658m (pdf).
Meigret 1551 *Réponse à Des Autels*	Meigret, Louis. 1551. *Reponſe de Louís // MEIGRęT A LA DEZES- // perée repliqe de Glaomalis de Ve- // zelet, tranſformé ęn Gyllao- // me dęs Aotels.* Paris : Chrétien Wechel. http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50784s (pdf).
Meigret [Pline] 1552a *Second livre de l'Histoire naturelle* *(cf. Meigret [Pline] 1540)*	Meigret, Louis [Pline l'Ancien (= Gaius Plinius Secundus)]. 1552a. *LE SECOND // LIVRE DE CAIUS // Plinius Secundus, ſur l'hiſtoire des // œuvres de nature, traduict de lan- // gue Latine en Françoiſe, par Loys // Meigret : & de rechef nouvellement par luy corrigé, tant de langage, que de ſens.* Paris : Chrétien Wechel. (1re éd en 1540, Paris : Arnoul et Charles L'Angelier, & Poncet Le Preux.) http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1186587 (pdf).
Meigret [Polybe] 1552b *Cinq premiers livres des Histoires* *(cf. Meigret [Polybe] 1542b)*	Meigret, Louis [Polybe (=Polúbios)]. 1552b. *Les Cinq premiers livres des Histoires de Polibe Mégalopolitain, avecq troys extraitz du VI, un du VII, un du VIII et un du XVIe, aultre foys traduitz et mis en lumière par Loys Maigret et depuis reveuz, corrigez et renduz plus entiers par luy sur l'exemplaire grec. Ensemble le dessain du camp des Romains, extrait de la description de Polibe* Paris : E. Groulleau. https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb31131877b.

Forme de citation *Titre abrégé*	Référence complète
Meigret 1554 *Discours sur la création du monde*	Meigret, Louis. 1554. *Discours de Louis Meigret touchant la creation du monde, et d'un seul createur, par raisons naturelles.* Paris : chez Andre Wechel. https://books.google.fr/books?id=UKdnmgEACAAJ (vide) Cf. Du Verdier 1585, p. 804 (https://books.google.fr/books?id=uHuQKYJMkyQC) ; Grudé (La Croix du Maine) 1873 [1584], tome 4, p. 608 (https://books.google.fr/books?id=MdHg7NTjKR8C) ; Niceron 1740, tome 41, p. 160 (https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=nyp.33433061844639;view=1up;seq=7)
Meigret [Valturin] 1555 *Douze livres sur la discipline militaire*	Meigret, Louis [Valturin Robert (=Valturio)]. 1555. *LES // DOVZE LIVRES // DE ROBERT VALTVRIN // touchant la difcipline Militaire // TRANSLATEZ DE LANGUE // LATINE EN FRANCOYSE // par Loys Meigret Lyonnois.* Paris : Charles Périer. http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k114686d (pdf) ; http://cnum.cnam.fr/CGI/redir.cgi?fQ7 (pdf).
Meigret [Salluste, Cicéron, Porcius] 1556a *La conjuration de Catilina et la guerre de Jugurtha (cf. Meigret [Salluste, Cicéron, Porcius] 1547a)*	Meigret, Louis [Salluste, Cicéron, Porcius]. 1556a. *C. Crispe Saluste de la coniuracion de L. Serge Catilin : Auec la premiere harengue de Marc Tulle Ciceron contre icelui : ensemble de la guerre Iugurthine, auec l'inuectiue de Porcius Latro ….* Lyon : Jean de Tournes. (Bib Mun de Lyon, Rés 808132 https://catalogue.bm-lyon.fr/ark:/75584/pf0001054079)
Meigret 1556b *Traité de l'écriture (cf. M1542a)*	Meigret, Louis. 1556b. *Traité touchant le commun usage de l'escriture française, fait par Loys Meigret, Lyonnois, auquel est debattu des faultes et abus en la vraye et ancienne puiſſance des lettres.* Lyon : Jean Saugrain Cf. Nodier & Paris 1834, N°5, p. 14 « Ce livre, qui n'est pas cité dans Brunet, ne se trouve pas non plus dans le catalogue La Vallière. Du Verdier donne le titre d'une édit. in-16, imprimée à Lyon par Jean Saugrain, 1556, mais il n'indique aucun auteur. » (https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9669781k/f144.image)

Forme de citation *Titre abrégé*	Référence complète
Meigret [Dürer] 1557 *Quatre livres sur la proportion humaine*	Meigret, Louis [Dürer, Albrecht]. 1557. *LES // QVATRE // LIVRES D'ALBERT DVRER, // Peinctre et Geometrien Tres // excellent, De la Proportion // des parties & pourtraicts // des corps humains. // TRADVICTES PAR LOYS MEIGRET // Lionnois, de langue Latine en Françoiſe.* Paris : Charles Périer. http://bibliotheque-numerique.inha.fr/idurl/1/7281 (pdf) ; https://books.google.fr/books?id=u0esCudQyLMC (pdf). Note : Hieronymus Andreae Formschneider à Nuremberg édite le texte original en allemand en 1525, et le tourné en latin en 1528 ; Chrétian Wechel à Paris publie cette édition latine en 1532, 1534, et 1535. Voir http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb418799483 http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb41880530z http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb418808523)
Meigret [Polybe] 1558 *Cinq premiers livres des Histoires* *(cf. Meigret [Polybe] 1542b)*	Meigret, Louis [Polybe (=Polúbios)]. 1558. *LES CINQ PREMIERS // LIVRES DES HISTOIRES DE // Polybe Megolopolitein, auec trois Parcelles du // VI, une du VII, une du VIII & une du XVI. Autre- // fois traduits & mis en lumiere par Louïs Maigret, // & derechef reuuz, corrigez, & renduz plus en- // tiers par lui ſur l'exemplaire Grec.* *Auſquels de nouveau ſont ajoutées les ſubſequen- // tes Parcelles des liures IX. X. XI. XII. XIII. XIIIII. XV. XVII. toutes traduites par lui ſur l'exemplaire Grec.* *Enſemble le deſſein du camp des Rommeins extrait de la deſcripcion de Polybe.* Paris : Jean de Tournes. https://books.google.fr/books?id=KxxolJI_C3gC (pdf).
Meigret [Dürer] 1613 [1557] *Quatre livres sur la proportion humaine* *(cf. Meigret [Dürer] 1557)*	Meigret, Louis [Dürer, Albrecht]. 1613. *LES // QVATRE // LIVRES D'ALBERT DVRER // Peinctre et geometrien excellent, // De la proportion des parties & // pourtraicts des corps // humains. // TRADVICTES PAR LOYS MEIGRET LION- // nois, de langue Latine en Françoiſe.* Arnhem, Pays-Bas : Iean Ieansz. https://books.google.fr/books?id=Mc7OBOphgNMC (pdf).

Forme de citation *Titre abrégé*	Référence complète
Meigret [Dürer] 1614 [1557] *Quatre livres sur la proportion humaine (cf. Meigret [Dürer] 1557)*	Meigret, Louis [Dürer, Albrecht]. 1614. *LES // QVATRE // LIVRES D'ALBERT DVRER // Peinctre et geometrien excellent, // De la proportion des parties & // pourtraicts des corps // humains. // TRADVICTES PAR LOYS MEIGRET LION- // nois, de langue Latine en Françoiſe.* Arnhem, Pays-Bas : Jean Jeansz. http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k312214v (pdf).
Meigret 1888 [1550b] *Grammaire (cf. M1550b)*	Meigret, Louis. 1888 [1550b]. *LE TRETTÉ DE LA GRAMMÉRE // FRANÇOEZE.* Réédité par Wendelin Foerster (nach der einzigen Pariser Ausgabe (1550) ; neu herausgegeben von Wendelin Foerster). Heilbronn : Gebr. Henninger. http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k507854 (pdf).
Meigret 1979 [1545a] *Traité de l'écriture (cf. M1542a)*	Meigret, Louis. 1979 [1545a]. *Traité touchant le commun usage de l'escriture françoise (1545).* Réimpression par Keith Cameron, selon l'édition en 1545 chez Denis Janot à Paris. Exeter : University of Exeter.
H1980 [M1550b] *Grammaire (cf. M1550b)*	Meigret, Louis. 1980 [1550b]. *Le traité de la Grammaire française (1550).* Orthographe modernisée par F. J. Hausmann. Tübingen, Allemagne : Narr. https://www.classiques-garnier.com/numerique-bases/grammaires (accès limité).

Œuvres numérisées de Meigret

Un dépôt des œuvres numérisés de Meigret était un rêve de tous ceux qui ont une tendresse particulière pour cet humaniste et linguiste[1538].

Afin de pouvoir citer et intégrer l'hyperlien — afin de faciliter l'envoi aux trois textes grammaticographiques de Meigret et leur consultation —, nous proposons une série des œuvres numérisées de Meigret : M1542a, M1548préf, et M1550b. En effet, il n'y a aucune édition du *Traité de l'écriture* en ligne. Si une édition de l'entière traduction du *Menteur* est rendue disponible par Olivier Bettens (Corpus phonétique du XVIe siècle, site Virga), sa graphie est harmonisée. Quant à la *Grammaire*, il y en a une édition établie par Arnaud Pelfrêne et Bernard Colombat (CTLF Textes), dont la saisie est diplomatique, mais elle ne permet pas de renvoyer à la page d'un passage cité. Pour donner un exemple, une fois cliqué, l'hyperlien que nous intégrons dans la séquence soulignée et colorée en bleu (Tory 1529, f. 14 v° consultable aux BVH) va ouvrir un onglet et montrer le passage cité comme l'a montré l'image suivante.

Figure 14 : Renvoi par l'hyperlien à une ligne spécifique aux BVH

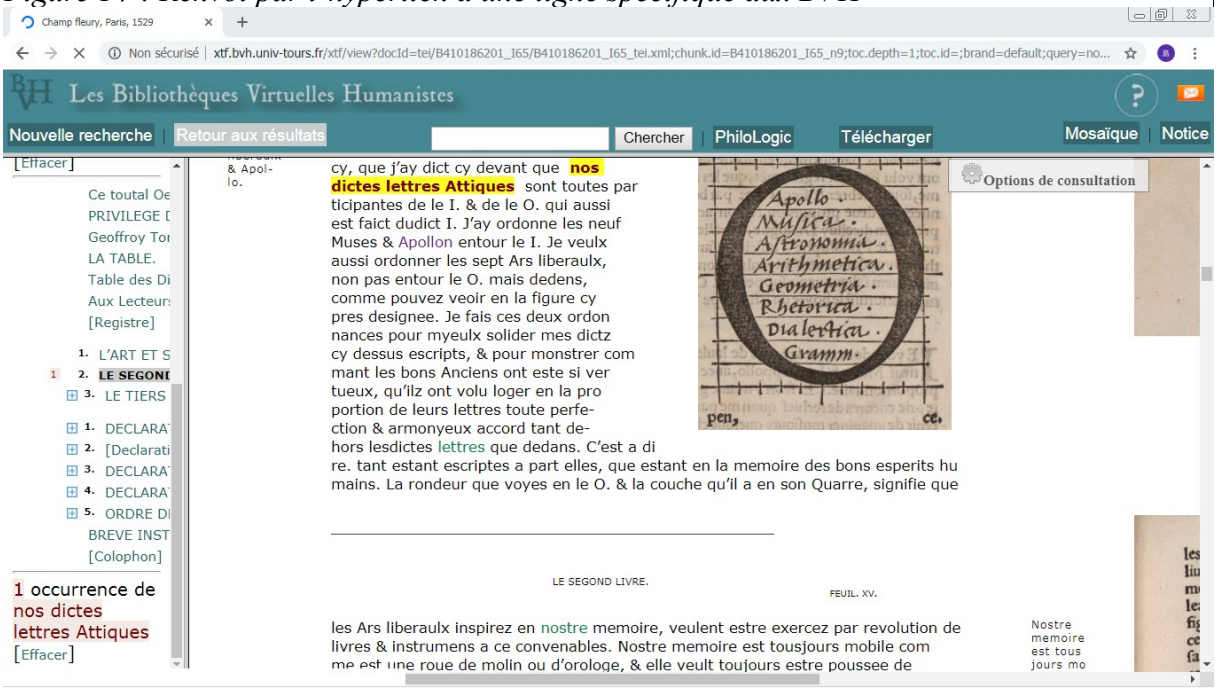

Cet envoi met à disposition l'édition qu'on a établie avec grands soins, et intègre cette facilité dans la dissertation que nous sommes en train de rédiger dans cette époque numérique. Un tel

1538 Je reprends cette expression d'Olivier Bettens qui l'a faite à l'issu du Colloque « Actualités de Louis Meigret, humaniste et linguiste » les 6, 7 avril 2018 à Nice. Il a contribué à la mise en ligne d'un corpus numérisé des œuvres de Meigret le plus complet jusqu'ici, sous contrat CC (*Creative Commons*) !

mécanisme est encore plus bénéfique pour celui qui écrit sur Meigret, parce que les graphies de ce dernier évoluent et que les éditeurs d'aujourd'hui les rendent chacun à sa façon[1539].

Nos éditions numériques de Meigret non seulement facilitent l'envoi de la citation, mais aussi démontrent une philologie progressive et un mode de R&D. D'abord, la numérotation de nos fichiers (html) est identique à celle des images (jpeg) de Gallica. Voyons ce que donnent les deux hyperliens suivants :

Figure 15 : Édition M1542a, texte et image en regard
https://ch-hsueh.github.io/typemes-Meigret/html/M1542a/M1542a_Hsueh2018_9.html

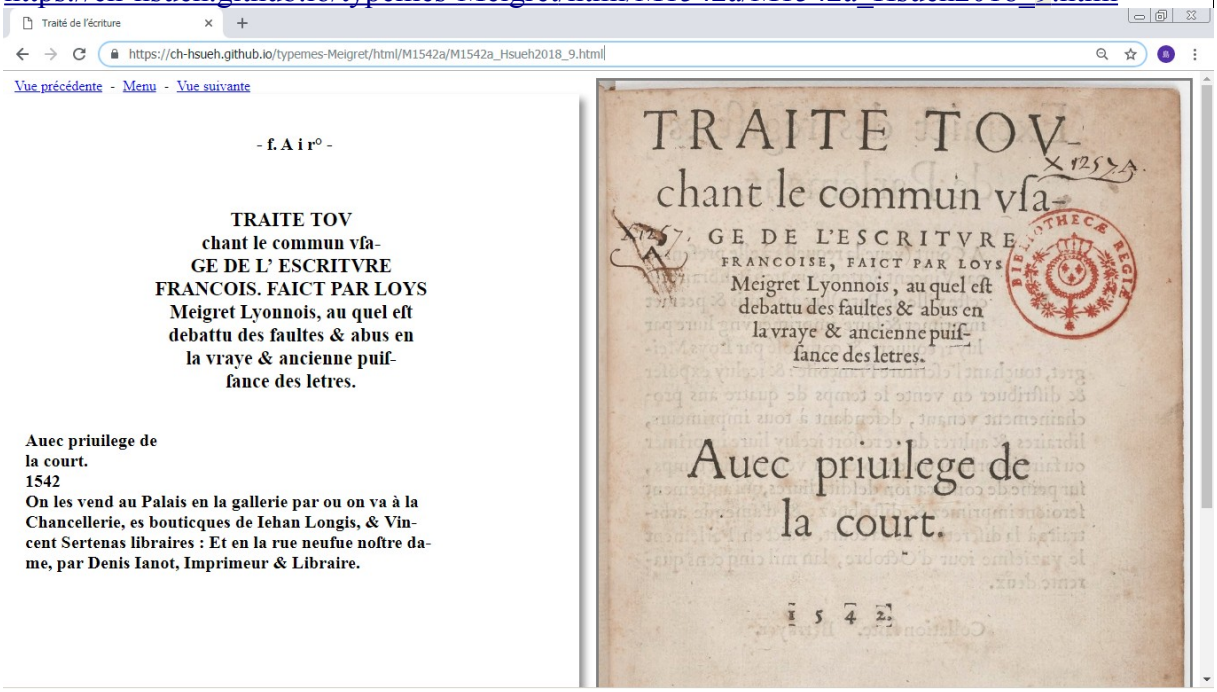

1539 Cf. « Liste des éditions numériques disponibles » (p. 740)

Figure 16 : Interface Gallica

https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8624664b/f9.item

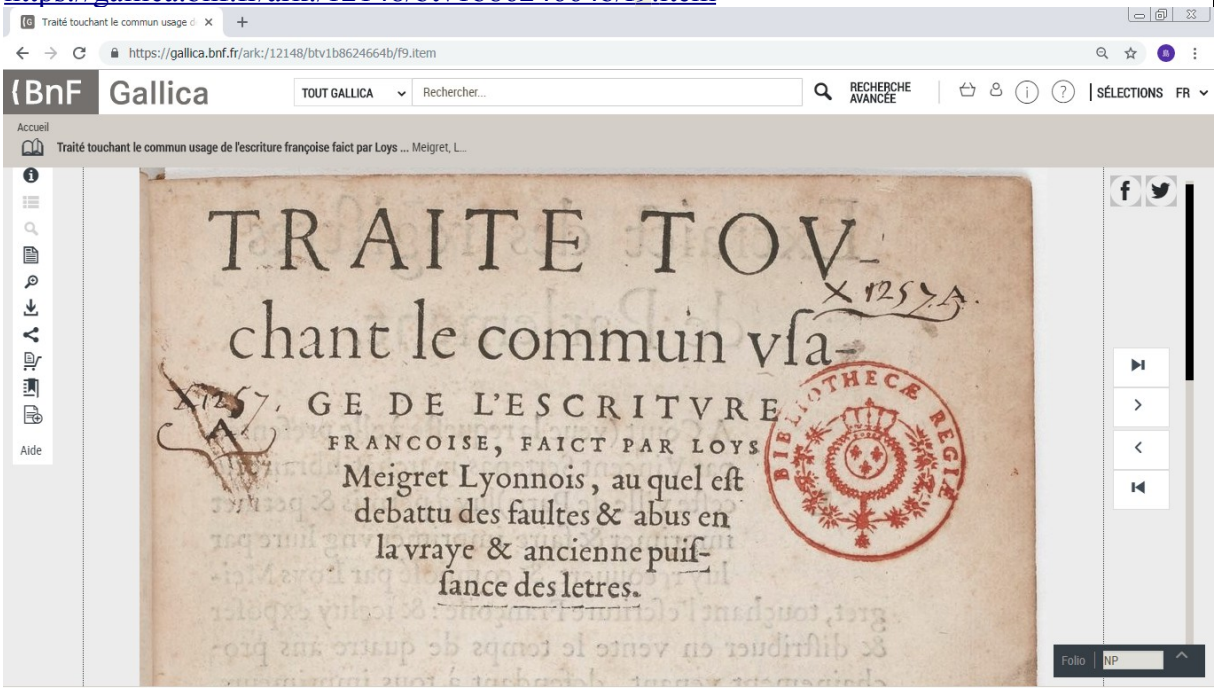

Ce rapport solidaire que la structuration de notre édition M1542a entretient strictement avec celle des images sur Gallica sont bénéfiques à plusieurs égards. Premièrement, une double assurance. Au cas où nos dépôts sur le serveur de GitHub dysfonctionnent, notre lecteur peut toujours consulter la même vue numérotée *9* sur Gallica, en transformant l'hyperlien que nous avons fourni dans la « Liste des éditions numériques disponibles » (p. 740). Deuxièmement, un éditeur-ingénieur qui numérise un texte disponible en Gallica n'a plus besoin de traiter les images correspondantes, et de les héberger. Troisièmement, il convient de nous appuyer sur la fiabilité des images telles qu'elles sont entièrement photographiées et intégralement mises en ligne — y compris la couverture et le dos du livre — par Gallica, Google Books, ou autre bibliothèque digitale. Cette fiabilité est très importante parce que la pagination ou le chiffre de foliotage d'un imprimé au XVIe siècle (dont nous nous occupons) est incomplet ou inexistant[1540] ; et quand il y a plusieurs éditions numériques d'un texte, et qu'elles sont

1540 Par exemple, un *Champ fleury* de Tory (1529) dans son édition originelle a plusieurs systèmes de pagination. L'édition BVH propose ainsi trois systèmes, à savoir celui originel en chiffre romain de « FEUIL. I. », celui en chiffre arabe de « [1v] », et celui du foliotage en lettre romaine + chiffre arabe « [A3] » (converti du chiffre romain « A.iii. »). Et un Deloignon cite en 2011 « fol. 1 r. » et en 2012 « fol. LXVII r° & v° ». Cela dit, tant qu'on ne profite pas de l'hyperlien, on a toujours de la peine à se repérer dans les différentes façons dont une édition originelle ou numérique est paginée ou foliotée, et dans les différentes façons dont un tel ou tel chercheur la cite. En effet, c'est une question qui concerne tous et toutes dans la communauté scientifique : il faut que l'éditeur-ingénieur considère la facilité de citation comme une exploitabilité cruciale de son projet numérique, et que le chercheur prenne l'habitude d'insérer l'hyperlien dans sa dissertation. Autrement, on passe à côté des avantages les plus élémentaires que la philologie numérique a apportés.

préparées au moyen des différentes technologies, l'accès au texte en question est parfois plus difficile[1541]. En effet, trop d'interventions, de retouches, de redécoupages, ou de réorganisations sur les images extraites perturbent l'entière perception de l'objet livre ; pour y remédier, on peut effectivement profiter de la compétence informatique et du service stable de Gallica. Quatrièmement, en référence à l'identité des images, on peut abaisser le seuil de la philologie numérique, et envisager une philologie progressive. Comme l'a montrée la capture d'image précédente, la mise en page dans notre édition M1542a n'est pas tout à fait similaire à celle vue dans l'édition originelle photographiée. Ce n'est pourtant pas grave. Du point de vue du génie informatique, c'est même plus sain si on s'interroge d'abord et constamment sur sa graphie voulue et contribue chacun à la numérisation textuelle ou à une version de celle-ci. Quant à la question de savoir comment rendre cumulatives les contributions, elle n'est pas insoluble[1542].

Bref, pour nous qui étudions Meigret en 2018, il serait dommage de ne pas pouvoir citer ses œuvres. Si — ou même si — notre numérisation textuelle reste imparfaite, elle a permis de localiser plus aisément l'endroit précis, et de renvoyer nos lecteurs à l'édition originelle.

Ayant explicité pourquoi et comment citer l'hyperlien, nous présentons une liste des éditions numériques disponibles, et comparons leurs propriétés de notre point de vue.

1541 Par exemple, l'édition de la *Grammaire* par Hausmann (1980) est paginée autrement que l'édition originelle.

1542 Nous avons tenté un dispositif « transTyp » ouvert à la perfectibilité continuelle et communautaire. Voir Manuel de transTyp_M1548.gdoc, M1548préf_Hsueh2018_transTyp.gsheet

Tableau 21 : Éditions numériques disponibles des œuvres de Meigret

Œuvres	Éditions numériques disponibles			Comparaison			
	Titre abrégé	Éditeur Année	Accès[1543]	Graphie	Facilité de citation (structuration éd.)	Exploitabilité	Annotation et perfectibilité
M1542a	Traité de l'écriture	Hsueh 2018	https://ch-hsueh.github.io/typemes-Meigret/html/M1542a/M1542a_Hsueh2018_9.html ⇵ https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8624664b/f9.item	Diplomatique	Autant d'hyperliens que les pages	Édition TXM téléchargeable ; Requête en graphie diplomatique avec la syntaxe CQL	Perfectibilité[1544]
M1548	Le Menteur	Bettens 2017	https://virga.org/phon16/index.php?item=3	Harmonisée	2 hyperliens (la préface et le Menteur)	Le « dictionnaire » permet d'interroger par le motif en français moderne	X
M1548	Préface au Menteur	Hsueh 2018	https://ch-hsueh.github.io/typemes-Meigret/html/M1548/M1548préf_Hsueh2018_1.html ⇵ https://books.google.fr/books?id=XsgYg2W4ZaEC&pg=PA1	Diplomatique	Autant d'hyperliens que les pages	Unicode des caractères utilisés ; Édition TXM téléchargeable ; Requêtes en langage CQL, avec les motifs en français moderne ou en graphie diplomatique	Infobulle[1545] ; Notes de pas de page[1546] ; Perfectibilité[1547]

1543 Dans la colonne « Accès » le symbole ⇵ qui exprime la correspondance de nos éditions M1542a, M1548préf et M1550b avec les ressources imagières de Gallica.

1544 La saisie est corrigée et le sera au fur et à mesure de nos citations du texte. À notre connaissance, ce texte ne connaît pas encore d'édition numérique accessible en ligne. En effet, nos trois éditions numériques (M1542a, M1548préf, M1550b40p / M1550b), malgré la mise en forme ultime qui leur est commune, ont débouché sur trois différentes situations de recherche-développement. Cette édition M1542a qui vient en dernier, montre le premier stade de la philologie progressive, et la méthode RD qu'on appelle *agile* en termes de génie logiciel. Nous nous permettons de signaler une question fondamentale de toutes les éditions numériques listées ici. Pour tous ceux qui songent à une bibliothèque numérique des œuvres de Meigret, la question est de savoir comment lire les différents fichiers des données existantes, et les restructurer de façon à ce que tout le monde, sans forcément connaître les langages de programmation, puisse y contribuer en tant que lecteur. C'est pourquoi nous mettons volontairement nos fichiers sur GitHub et suivons le principe d'Open Source : plus facilement ces fichiers sont consultés, exploités et réutilisés, plus probablement ils bénéficient des améliorations et bénéficient à la communauté.

1545 L'information affichable en surimpression lors que le pointeur du souris passe au-dessus d'une unité lexicale.

1546 Par exemple https://ch-hsueh.github.io/typemes-Meigret/html/M1548/M1548préf_Hsueh2018_24.html

1547 Nous remercions Oliviers Bettens de nous avoir donné accès à son fichier XML, ce qui bénéficie à notre élaboration de cette édition M1548préf. Sur le traitement différent entre son édition et la nôtre, voir M1548préf_Hsueh2018_transTyp.gsheet, et Manuel de transTyp_M1548.gdoc
Notre édition montre la possibilité d'afficher plusieurs graphies (au moyen de l'infobulle ; cf. N1545), et d'organiser une base de données où on peut continuer de perfectionner la saisie, ou de proposer une graphie (harmonisée comme celle de Bettens, ou diplomatique comme celle de Hsueh). La gestion des données en gsheet permet aux plusieurs contributeurs de collaborer en temps réel, et d'assurer l'identité de la dite base grâce au solide *"cloud computing"* de Google ; ensuite, il appartient à chacun de mettre en page une édition plus ou moins chargée d'information. Notre traitement s'apparente à la conception des BVH où une édition peut présenter jusqu'à 5 options de consultation (originale / régularisée,

Œuvres	Éditions numériques disponibles			Comparaison			
	Titre abrégé	Éditeur Année	Accès	Graphie	Facilité de citation (structuration éd.)	Exploitabilité	Annotation et perfectibilité
M1550a	Defenses Glaumalis	Bettens 2017	https://virga.org/phon16/index.php?item=77	Harmonisée	1 hyperlien	Le « dictionnaire » permet d'interroger par le motif en français moderne	X
M1550b	Grammaire	Colombat 2011	https://www.classiques-garnier.com/numerique-bases/grammaires	Modernisée (reprise de Hausmann 1980)	X (Accès limité ; Renvoi d'hyperlien impossible)	Voir son « Aide »	X
M1550b	Grammaire	Bettens 2017	https://virga.org/phon16/index.php?item=6	Harmonisée	60 Hyperliens en fonction des chapitres	Le « dictionnaire » permet d'interroger par le motif en français moderne	X
M1550b	Grammaire	Pelfrêne & Colombat 2017-2018	préface http://ctlf.ens-lyon.fr/t_voirtexte.asp?num=1365&fic=2205_fr_Meigret_T02&aut=Meigret, Luis&txt=1&hd=1 *Grammaire* http://ctlf.ens-lyon.fr/t_voirtexte.asp?num=1364&fic=2205_fr_Meigret_T01&aut=Meigret,%20Luis&txt=1&hd=1	Diplomatique[1548]	2 hyperliens (la préface et la *Grammaire*) ; Image affichable en nouvelle fenêtre	Requête avec la fonction « Recherche » du navigateur (dont la reconnaissance d'Unicode est limitée[1549])	X

corrigée / non corrigée, abrégée / désabrégée, addition, biffure), et avec la structuration de données de Bettens qui met dans une ligne (du tableur) la graphie d'alors (harmonisée) et le vocable correspondant en français contemporain ; si notre traitement ne débouche pas immédiatement sur une édition aussi chargée que celle XML-TEI-Epistemon, il permet d'étudier au préalable et de manière collaborative les graphies à saisir avant que celles-ci soient codées. En termes du génie logiciel, ce que nous proposons est une meilleure rétrocompatibilité (*"Backward compatibility"* en anglais), c'est-à-dire la possibilité de revenir à une version (graphie) antérieure ou autre, sans écraser ou éliminer celle-ci ; ce faisant, toutes les contributions méritent une place (une colonne), elles sont indifféremment conservées et peuvent profiter éventuellement à un calcul ou à l'entraînement d'une intelligence artificielle. (Pourquoi pas, une espèce de *"chatbot"* qui simule l'intelligence de Meigret, et qui sait écrire — générer une écriture — comme ce dernier le préfère précisément en 1548 ou en 1550 ?)

1548 Deux éditeurs ont adopté systématiquement ‹ç› avec la queue tournée à droite — au lieu de ‹ç› avec la queue tournée à gauche, dont la fréquence domine de loin dans la *Grammaire*. Par exemple, on y voit ‹**ç**etuy **ç**y› alors que c'est ‹**ç**etuy **ç**y› dans le texte originel, cf. N1242. Notons que quant à ‹ę› dans cette édition, il est correctement saisi comme dans ‹ęntre›. Ils sont probablement influencés par le feuillet 15 v° de M1550, dans lequel on trouve la *liste des voix / lettres* comme ‹ç› et ‹ę›. Néanmoins cette page est exceptionnellement imprimée en italique, tandis que la *Grammaire* est majoritairement imprimée en romain.

1549 Cf. N1551.

Œuvres	Éditions numériques disponibles			Comparaison			
	Titre abrégé	Éditeur Année	Accès	Graphie	Facilité de citation (structuration éd.)	Exploitabilité	Annotation et perfectibilité
M1550b	(Grammaire) M1550b40p	Hsueh 2017	https://ch-hsueh.github.io/typemes-Meigret/html/M1550b40p/M1550b40p_Hsueh2017_11.html ⇵ https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8624665r/f11.item	Diplomatique	Autant d'hyperliens que les pages ; Image en regard	Unicode des caractères utilisés ; Requête avec la syntaxe CQL, possible par les motifs en français moderne ou en graphie diplomatique	Perfectibilité[1550]
M1550b	Grammaire	Hsueh 2018	https://ch-hsueh.github.io/typemes-Meigret/html/M1550b/M1550b_CTLF2017_11.html ⇵ https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8624665r/f11.item	Diplomatique (reprise de Pelfrêne & Colombat 2017-2018)[1551]	Autant d'hyperliens que les pages ; Image en regard	Édition TXM téléchargeable ; Requête en graphie diplomatique avec la syntaxe CQL	Possible
M1550c	Reponse Pelletier	Bettens 2017	https://virga.org/phon16/index.php?item=80	Harmonisée	1 hyperlien ; Image affichable en nouvelle fenêtre	Le « dictionnaire » permet d'interroger par le motif en français moderne	X

1550 Cf. M1550b40p_Hsueh2018_transTyp.gsheet, et Aide à la consultation de M1550b40p.
Cette édition M1550b40p que nous avons établie en parallèle de celle de Pelfrêne & Colombat (2017-2018) est constamment corrigée, notamment à l'aide du logiciel TXM qui permet de vérifier les graphies par groupe et de visionner les statistiques relatives. Elle est donc encore plus *diplomatique*. Sa tâche principale et initiale est d'expérimenter un traitement plus convenable à la *texture* de la *Grammaire*, y compris la question de savoir comment proposer une graphie corrigée (en parallèle de la graphie diplomatique, ou encore de celle modernisée) conformément aux idées de Meigret ; ce dernier semble celui qui énonce, dans « Lę' plus notables correccíons » à la fin de la *Grammaire*, le mécontentement de l'inexactitude typographique mise en page ; l'étude de cette question précise a donné lieu à plusieurs dossiers où, à la lumière de la théorie contemporaine de la structure syllabique (cf. Scheer 2015), chaque typème (caractère) est examiné en cinq positions : initiale de mot, pré-consonantique, post-consonantique, intervocalique, finale de mot ; ce faisant, nous avons vérifié au moins quatre [E] fonctionnel, à savoir ‹ę›, ‹ę́›, ‹e› et ‹é›, et avons pu trouver l'origine de leur théorisation dans le *Traité de l'écriture* (1542) ; une petite partie de ces études a été exposée au Colloque « Actualités de Louis Meigret, linguiste et humaniste » et sera publiée sous le titre de « Cohérence de l'alphabet meigretiste ». Cette édition M1550b40p a pu aider Pelfrêne et Colombat à reconnaître, entre autres, les signes abréviatifs comme les suivants :
p̃ = p + ◌̃ (U+0303) ; il équivaut à ‹pre›, comme dans ‹p̃mieremęnt› (Préface, f. 4 v°), ‹p̃miere› (Erratum, 144 r°)
p̲ = ◌̲ (U+02F7) + p ; il équivaut à ‹pro›, comme dans ‹p̲nõçíaçíon› (Préface, f. 10 r°), ‹p̲çedée› (10 v°), ‹p̲pre› (15 r°)
p᪽ = p + ◌᪽ (U+0330) ; il équivaut à ‹per›, comme dans ‹ſupfluité› (f. 10 v°) ; ou à ‹par›, comme dans ‹ptíes› (19 r°), ‹p› (20 r°), ‹plu'pt› (Erratum, 144 r°)

1551 Notons que la césure du mot (« césurage », "hyphenation" en anglais, pour celui qui consulte les Recommandations TEI) de cette édition, dont le texte saisi est repris de Pelfrêne & Colombat 2017, est résolue, alors que nos autres éditions, M1542a, M1548préf et M1550b40p, respectent la césure telle qu'elle est dans l'édition originelle.

Œuvres	Éditions numériques disponibles			Comparaison			
	Titre abrégé	Éditeur Année	Accès	Graphie	Facilité de citation (structuration éd.)	Exploitabilité	Annotation et perfectibilité
M1551	Reponse Des Autels	Bettens 2017	https://virga.org/phon16/index.php?item=82	Harmonisée	5 hyperliens (par tranche de 20 pages) ; Image affichable en nouvelle fenêtre	Le « dictionnaire » permet d'interroger par le motif en français moderne	X
M1548 M1550a M1550b M1550c M1551	Hyperbase Meigret	Brunet 2018	http://hyperbase.unice.fr/hyperbase/controller/action/intro/read_base.php	Harmonisée (reprise de Bettens 2017)	X	Voir son site	X

Bibliographie primaire

Alberti, Leon Battista. 2004 [1485]. *L'art d'édifier*. Traduit par Pierre Caye et Françoise Choay. Paris : Seuil.

———. 2014 [1435]. *De la peinture = De pictura : (1435)*. Traduit par de Jean Louis Schefer, 1re éd en 1992. Paris : Macula.

Arnauld, Antoine, Claude Lancelot et Jean-Marc Mandosio. 2016 [1660]. *Grammaire générale et raisonnée*. Paris : Éditions Allia.

Barton, Johan. 2014 [le 1er quart du 15e s.]. *Donait françois*. Édité par Bernard Colombat. Paris : Classiques Garnier.

Bovelles, Charles de. 1972 [1533]. *Liber de differentia vulgarium linguarum et Gallici sermonis varietate = La différence des langues vulgaires et la variété de la langue française*. Traduit par Colette Demaizière. Amiens : Musée de Picardie.

Bullant, Jean. 1562. *Petit traicte de geometrie et d'horologiographie pratique*. Paris : G. Cavellat. URL : http://architectura.cesr.univ-tours.fr/Traite/Images/LES130aIndex.asp.

De l'Orme, Philibert. 1567. *Le premier tome de l'architecture*. Paris : Federic Morel. URL : http://architectura.cesr.univ-tours.fr/Traite/Images/Les1653Index.asp.

Dolet, Étienne. 1540. *La maniere de bien traduire d'une langue en aultre. D'advantage. De la punctuation de la langue françoyſe. Plus. Des accents d'ycelle.* Lyon : E. Dolet. URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k106073c.

Donat. 2010 [350]. *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical : étude sur l'Ars Donati et sa diffusion (IVe-IXe siècle) et édition critique*. Édité par Louis Holtz en 1981. Paris : CNRS Éd.

Drosay, Jean de. 2013 [1544]. *Eléments de la grammaire quadrilingue : 1544-1554*. Édité par Alberte Jacquetin-Gaudet. Paris : Classiques Garnier.

Du Bellay, Joachim. 1549. *La Deffence, et illustration de la langue francoyse. Par I.D.B.A*. Paris : Arnoul Langelier. URL : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1050733.

Dubois, Jacques. 1998 [1531]. *Introduction à la langue française suivie d'une grammaire (= In linguam Gallicam Isagωge, una cum eiusdem Grammatica Latino-gallica, ex Hebraeis, Graecis,& Latinis authoribus)*. Traduit par Colette Demaizière, 1re éd en 1531 chez R. Estienne à Paris. Paris : H. Champion.[1552]

Dürer, Albrecht. 1528. *Hierinn sind begriffen vier Bucher von menschlicher Proportion durch Albrechten Durer von Nurerberg [sic.] erfunden und beschuben zu nutz allen denen so zu diser kunst lieb tragen*. Nuremberg [Nürenburg] : Hieronymus Andreae Formschneider. URL : https://reader.digitale-sammlungen.de/en/fs1/object/display/bsb11059992_00005.html.

Érasme. à paraître [1528]. *Dialogue sur la bonne prononciation du latin et du grec (= De recta latini graecique sermonis pronuntiatione dialogus*). Traduit par Jacques Chomarat. (1er éd, Bâle : Johann Froben.)[1553]

Estienne, Henri. 1569. *Traicté de la conformité du langage françois avec le grec … duquel l'auteur est Henri Estienne*. Paris : J. Du Puis. URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b86246257.

Estienne, Robert. 1544. *Dictionarium latinogallicum. Thesauro nostro ita ex adverso respondens, ut extra pauca quaedam aut obsoleta, aut minus in usu necessaria vocabula et quas consulto praetermisimus authorum appellationes, in hoc eadem sint omnia, eodem ordine, sermone patrio explicata*. 1re éd en 1538. Paris : R. Estienne. URL : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5470871q.

1552 Nous l'évoquons par *In linguam gallicam isagoge*, cf. « § 77. Plan de progression comparé ».

1553 Nous en faisons l'abréviation *De recta pronuntiatione*. Cf. Érasme. 1547. *De recta latini graecique sermonis pronuntiatione Des. Erasmi Roterodami dialogus*. URL : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k52719t.

———. 1557. *Traicte de la grãmaire francoiſe*. Paris : L'Oliuier de Rob. Estienne. URL : http://dx.doi.org/10.3931/e-rara-6103.

Rambaud, Honorat. 1578. *La déclaration des abus que l'on commet en escrivant et le moyen de les éviter et représenter nayvement les paroles, ce que jamais homme n'a faict*. Lyon : J. de Tournes. URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8624642r.

Hornschuch (= Hieronymus). 1997. *Orthotypographia : instruction utile et nécessaire pour ceux qui vont corriger des livres imprimés & conseils à ceux qui vont les publier, 1608*. Traduit par Susan Baddeley. Paris : Edition des Cendres.

Joubert, Laurent, Christophe de Beauchatel et Hippocrate. 1579. *Traité du ris, suivi d'un Dialogue sur la cacographie française*. Paris : Nicolas Chesneau. URL : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k44729.

Lemaire de Belges, Jean. 1549 [1500]. *Les Illustrations de Gaule et singularitez de Troye, par maistre Jean Le Maire de Belges, avec la Couronne margaritique et plusieurs autres oeuvres de luy. [Les trois Contes intitulez de Cupido et d'Atropos, dont le premier fut inventé par Séraphin, poète italien, et traduit par Jean Le Maire, le second et tiers de l'invention de maistre Jean Le Maire. Le Traicté de la différence des schismes et des conciles de l'Église. Le traicté nommé la Légende des Vénitiens.] Le tout reveu et fidèlement restitué par maistre Antoine Du Moulin, ...* Lyon : Jean de Tournes. URL : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6222596g.

Marot, Clément. 1533. *L'adolescence clementine*. Édité par Geoffroy Tory et Pierre Roffet. Paris : Roffet & Tory. URL : http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb41880315h/.

Mathieu, Abel. 1559. *Devis de La Langue Francoyse, à Jehanne d'Albret, Royne de Navarre / ... Par Abel Matthieu Natif de Chartres*. Paris : Richard Breton. URL : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8624662h.

———. 1560. *Second devis, et principal propos de la langue francoyse. A la royne de Navarre, par Abel Matthieu, ...* Paris : Richard Breton. URL : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8624663x.

Palsgrave, John. 1852 [1530]. *L'éclaircissement de la langue française par Jean Palsgrave. Suivi de La grammaire de Giles Du Guez*. Édité par François Génin, 1re éd en 1530 chez Anno uerbi incarnati. Paris : Imprimerie nationale. URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k31528k.

———. 2003 [1530]. *L'éclaircissement de la langue française*. Édité par Susan Baddeley. Paris : H. Champion.

Peletier, Jacques. 1549. *L'aritmétique de Jacques Peletier du Mans : departie en quatre livres*. Poitiers(?) : Pelican(?). URL : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k45806.

———. 1550. *Dialogue de l'Ortografe e Prononciation Françoeſe, departi an deus livres par Iacques Pelletier du Mans*. Poitiers : J. et E. de Marnef. URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k508246.

———. 1555. *Dialogue de l'Ortografe e Prononciacion Françoeſe, departi an deus Livres, Par Iaques Peletier du Mans*. Lyon : Jan de Tournes. URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k79267d.

———. 2007. *Dialogue de l'Ortografe e Prononciacion Françoeſe, departi an deus Livres, Par Iaques Peletier du Mans*, 1re éd en 1550 chez J. et E. de Marnef à Poitiers; pdf MRC grâce aux BVH. Lyon : Jean de Tournes. URL : http://www.bvh.univ-tours.fr/Consult/consult.asp?numtable=B372612102_FB1209&numfiche=269&offset=8.

Pillot, Jean. 2003 [1561]. *Institution de la langue française = Gallicae linguae institutio (1561)*. Édité par Bernard Colombat, 1re éd en 1550, puis en 1561, toujours chez Étienne Groulleau à Paris. Paris : H. Champion.

Priscien (= Priscianus). 2010 [526-527]. *Grammaire. Livre XVII, Syntaxe. 1*. Traduit par le groupe Ars grammatica. Paris : J. Vrin.

———. 2013 [526-527]. *Grammaire. Livres XIV, XV, XVI, Les invariables : préposition, adverbe et interjection, conjonction*. Traduit par le groupe Ars grammatica. Paris : J. Vrin.

———. 2017 [526-527]. *Grammaire. Livre XVIII, Syntaxe 2*. Traduit par le groupe Ars grammatica. Paris : J. Vrin.

———. à paraître. *Grammaire. Livre XI, le participe*. Traduit par le groupe Ars grammatica, originel achevé entre 526-527. Paris : J. Vrin.

Rambaud, Honorat. 1578 [1567?[1554]]. *La déclaration des abus que l'on commet en escrivant et le moyen de les éviter et représenter nayvement les paroles, ce que jamais homme n'a faict*. Lyon : J. de Tournes. URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8624642r.

Ramus, Petrus. 1562. *Gramerę*. Paris : l'imprimęrię d'Andre Wechel. URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k4596b.

———. 1572. *Grammaire de P. de La Ramee, Lecteur du Roy en lVniversite de Paris, A La Royne, Mere dv Roy*. Paris : l'imprimerie d'André Wechel. URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k8707466m.

Saint-Denis (?), Jean. 1529. *Tres utile et compendieulx Traicte de l'art et science d'orthographie gallicane dedans lequel sont comprinses plusieurs choses necessaires, curieuses, nouvelles et dignes de scavoir non veues auparavant. Avec une petite introduction pour congnoistre a lire le chiffre*, en gothique bastarda ou dit Schwabacher. Paris : Jean Saint-Denis. URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b8624646d.

Scève, Maurice. 1549. *La magnificence de la superbe et triumphante entree de la noble et antique cité de Lyon faicte au treschrestien roy de France Henry deuxiesme de ce nom et à la royne Catherine son espouse le XXIII. de septembre M.D.XLVIII.* Lyon : Guillaume Rouille. URL : http://numelyo.bm-lyon.fr/f_view/BML:BML_00GOO0100137001100451645/IMG00000009.

Sánchez de las Brozas, Francisco et Geneviève Clerico. 1982. *Minerve, ou Les causes de la langue latine*. Lille : Presses universitaires de Lille.

Serlio, Sebastiano. 1545. *Il primo libro d'architettura ; Il secondo libro di perspettia (= Le premier livre d'architecture ; Le second livre de perspective)*. Paris : Jean Martin. URL : https://books.google.fr/books?id=O19OAQAAMAAJ.

Tory, Geoffroy. 1529. *Champ fleury*, Paris : Tory & Gourmont. Édition numérique BVH. URL : http://xtf.bvh.univ-tours.fr/xtf/view?docId=tei/B410186201_I65/B410186201_I65_tei.xml.

Tory(?), Geoffroy. 1927. *Briefve doctrine pour devement escripre selon la propriété du langaige françoys (1533)*. Éditée par Charles Beaulieux dans *Histoire de l'orthographe française*. Paris : H. Champion.

Vitruve. 1547. *Architecture ou Art de bien bastir, Mis de Latin en Françoys.* Traduit par Jean Martin. Paris : Jean Martin. URL : http://bp16.bnf.fr/ark:/12148/cb43986142r.

1554 D'après Citton et Wyss (1989, p. 32), l'ouvrage est « apparemment achevée dès 1567 ».

Bibliographie critique

André, Jacques et Rémi Jimenes. 2013. « Transcription et codage des imprimés de la Renaissance. Réflexions pour un inventaire des caractères anciens ». *Document numérique* Vol. 16, n° 3, p. 113-139.

Arrivé, Michel. 1969. « Les Éléments de syntaxe structurale, de L. Tesnière ». *Langue française* Vol. 1, n° 1, p. 36-40. DOI : https://doi.org/10.3406/lfr.1969.5395.

Auroux, Sylvain. 1979. « Catégories de métalangages ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 1, n° 1, p. 3-14. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1979.1027.

———. 1980. « L'histoire de la linguistique ». *Langue française* Vol. 48, n° 1, p. 7-15. DOI : https://doi.org/10.3406/lfr.1980.5068.

———. 1986. « Histoire des sciences et entropie des systèmes scientifiques. Les horizons de rétrospection ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 7, n° 1, p. 1-26. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1986.3346.

———, dir. 1992. *Histoire des idées linguistiques. Tome 2, Le développement de la grammaire occidentale*. Liège, Belgique : P. Mardaga.

———. 1993. *La logique des idées*. Montréal : Les Editions Fides.

———. 1994. *La révolution technologique de la grammatisation : introduction à l'histoire des sciences du langage*. Liège : Mardaga.

———. 1998. *La raison, le langage et les normes*. Paris : Presses universitaires de France.

———. 2006. « Les modes d'historicisation ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 28, n° 1, p. 105-116. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.2006.2869.

Auroux, Sylvain et Bernard Colombat. 1999. « L'horizon de rétrospection des grammairiens de l'Encyclopédie ». *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie* n° 27. DOI : https://doi.org/10.4000/rde.821. URL : http://journals.openedition.org/rde/821.

Auroux, Sylvain, Simone Delesalle et Jacques Julien. 1992. « Dossier 4. L'adjectif dans les grammaires générales et les grammaires françaises des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles (Textes choisis) ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 6, n° 1, p. 75-108. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1992.3377.

Auroux, Sylvain et Irène Rosier-Catach. 1987. « Les sources historiques de la conception des deux types de relatives ». *Langages* Vol. 22, n° 88, p. 9-29. DOI : https://doi.org/10.3406/lgge.1987.2063.

Baddeley, Susan. 1993. *L'orthographe française au temps de la Réforme*. Genève : Librairie Droz.

———. 1997. « L'orthographe de la première moitié du XVIe siècle : variation et changement ». *L'information grammaticale* Vol. 74, n° 1, p. 24-31. DOI : https://doi.org/10.3406/igram.1997.2916.

———. 1998. « Théorie et pratique de la segmentation graphique dans les textes français du premier tiers du XVIe siècle ». *Langue française* Vol. 119, n° 1, p. 52-68. DOI : https://doi.org/10.3406/lfr.1998.6259.

———. 1999. « L'orthographe française du XVIe siècle : Bibliographie raisonnée ». *Nouvelle Revue du XVIe Siècle* Vol. 17, n° 1, p. 161-176.

Baddeley, Susan et Anja Voeste, dir. 2012. *Orthographies in early modern Europe*. Berlin-Boston : De Gruyter Mouton.

Baddeley, Susan et Liselotte Biedermann-Pasques. 2003. « Histoire des systèmes graphiques du français (IXe-XVe siècle) : Des traditions graphiques aux innovations du vernaculaire ». *La linguistique* Vol. 39, n° 1, p. 3-34.

Baratin, Marc. 1989. *La Naissance de la syntaxe à Rome*. Paris : Éd. de Minuit.

Baratin, Marc, Colombat, Bernard & Holtz, Louis, dir. 2009. *Priscien : Transmission et Refondation de La Grammaire, de l'antiquité Aux Modernes*. Turnhout : Brepols Publishers. URL : http://www.brepolsonline.net/doi/book/10.1484/M.SA-EB.6.09070802050003050300070401.

Baratin, Marc et Françoise Desbordes. 1982. « Sémiologie et métalinguistique chez saint Augustin ». *Langages* Vol. 16, n° 65, p. 75-89. DOI : https://doi.org/10.3406/lgge.1982.1120.

Barthes, Roland. 2000 [1976]. « Pertinence de la lecture ». In : *Le bruissement de la langue*, p. 38-40. Paris : Seuil.

Benveniste, Émile. 1966. *Problèmes de linguistique générale. 1*. Paris : Gallimard.

Berlan, Françoise. 1992. « L'épithète entre rhétorique, logique et grammaire aux XVIIe et XVIIIe siècles ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 14, n° 1, p. 181-198. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1992.2347.

Bernard, Auguste. 1865. *Geofroy Tory, peintre et graveur, premier imprimeur royal, réformateur de l'orthographie et de la typographie sous François Ier*, 1re éd en 1857. Paris : Tross.

Berthon, Guillaume. à paraître [2011]. « La "Briefve doctrine" et les enjeux culturels de l'orthotypographie : Tory et les autres ». In : *Geoffroy Tory : arts du livre et création littéraire (1523-1533)*. Paris : s.n. URL : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01488658/document.

———. 2012. « Quelques nouveautés bibliographiques autour d'Étienne Dolet et Jean de Tournes : les "Psaumes" de Marot et le "Benefice de Jesuschrist" traduit par Claude Le Maistre (1544-1545) ». *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-)* Vol. 158, p. 671-684.

———. 2014. « Jean-Paul Pittion, Le Livre à la Renaissance. Introduction à la bibliographie historique et matérielle ». *Cahiers de recherches médiévales et humanistes. Journal of medieval and humanistic studies*. URL : http://journals.openedition.org/crm/13296.

Berthon, Guillaume et William Kemp. 2014. « Le renouveau de la typographie lyonnaise, romaine et italique, pendant les années 1540 ». *Gens du livre et gens de lettres à la Renaissance* Vol. 14, p. 341-355. DOI : https://doi.org/10.1484/M.ER-EB.4.00253.

Bescherelle. 2006. *La grammaire pour tous*. Bescherelle. Paris : Hatier.

Bescherelle (ainé), Louis Nicolas. 1875. *Dictionnaire national ou Dictionnaire universel de la langue française, Vol. 2*. Paris : Garnier.

Bescherelle, Louis-Nicolas et Henri Bescherelle. 1838. *Réfutation complète de la Grammaire de MM. Noël et Chapsal (Nouvelle édition… augmentée de l'examen critique de la Grammaire populaire de M. Ch. Martin et des ouvrages de M. Vannier)*. Paris : Bourgeois-Maze. URL : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63412765.

Biedermann-Pasques, Liselotte. 1975. « L'ancienne diphtongue oi. Son évolution phonique et graphique en français moderne ». *Romania* Vol. 96, n° 381, p. 67-82. DOI : https://doi.org/10.3406/roma.1975.2453.

———. 1991. « La controverse orthographique au 17e siècle ». *Mots* Vol. 28, n° 1, p. 19-34. DOI : https://doi.org/10.3406/mots.1991.2032.

———. 1995. « Approche d'une histoire du point d'exclamation ». *Faits de langues* Vol. 3, n° 6, p. 13-22. DOI : https://doi.org/10.3406/flang.1995.1001.

———. 1998. « Des segmentations particulières d'un incunable (1488) à l'écriture du français en unités lexicales et grammaticales ». *Langue française* Vol. 119, n° 1, p. 69-87. DOI : https://doi.org/10.3406/lfr.1998.6260.

Biletzki, Anat et Anat Matar. 2014. « Notice of "Ludwig Wittgenstein" ». In : *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*. Stanford University : Metaphysics Research Lab. URL : https://plato.stanford.edu/archives/spr2018/entries/wittgenstein/.

Blanche-Benveniste, Claire. 1975. « Recherches en vue d'une théorie de la grammaire française : essai d'application à la syntaxe des pronoms ». Paris : H. Champion.

———. 1977. « L'un chasse l'autre. Le domaine des auxiliaires ». *Recherches sur le Français parlé* n° 1, p. 100-148.

———. 1981. « La complémentation verbale : valence, rection et associés ». *Recherches sur le Français parlé* n° 3, p. 57-98.

———. 1983. « L'importance du "français parlé" pour la description du "français tout court" ». *Recherches sur le Français parlé* n° 5, p. 67-84.

———. 1986. « La notion de contexte dans l'analyse syntaxique des productions orales : exemples des verbes actifs et passifs ». *Recherches sur le Français parlé* n° 8, p. 39-58.

———. 1991. *Le français parlé : études grammaticales*, 1re éd en 1990. France : Ed. du CNRS.

———. 1995. « Le semblable et le dissemblable en syntaxe ». *Recherches sur le Français parlé* n° 13, p. 7-32.

———. 1997. « A propos de "Qu'est-ce que c'est" et "C'est quoi" ». *Recherches sur le Français parlé* n° 14, p. 127-146.

———. 2007. « Corpus de langue parlée et description grammaticale de la langue ». *Langage et societe* n° 121-122, n° 3, p. 129-141.

———. 2013. « L'hypothèse de l'approche pronominale (manuscrit d'une conférence à Louvain, 29 mars 1976) ». Édité par Marie-Noëlle Roubaud. *Tranel - Travaux neuchâtelois de linguistique* n° 58, p. 119-127.

Blanche-Benveniste, Claire et André Chervel. 1966. « Recherches sur le syntagme substantif ». *Cahiers de lexicologie* Vol. 9, n° 2, p. 5-39. DOI : https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-4262-9.p.0005.

Blanche-Benveniste, Claire, José Deulofeu, Jean Stéfanini et Karel Van Den Eynde. 1987. *Pronom et syntaxe : l'approche pronominale et son application au français*, 1re éd en 1984. Paris : SELAF.

Bloomfield, Leonard. 1939. « Menomini morphophonemics ». In : *Études phonologiques dédiées à la mémoire de M. le Prince N.S. Trubetzkoy*, p. 105-115. Pragu : Jednota Ceskych Matematiku a Fysiku.

Bois, Jean-Pierre. 2004. *L'Europe à l'époque moderne : origine, utopies et réalités de l'idée d'Europe : XVIe-XVIIIe siècle*. Paris : Colin.

Bourdieu, Pierre. 1997. « Le champ économique ». *Actes de la recherche en sciences sociales* Vol. 119, p. 48-66.

Bousquet, Robert E. 1981. « The sixteenth century quest for a reformed orthography : The alphabet of Honorat Rambaud ». *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* Vol. 43, n° 3, p. 545-566.

Brunot, Ferdinand. 1927. *Histoire de la langue française des origines à 1900. Tome II, Le seizième siècle (2e édition revue et corrigée)*. Paris : A. Colin. URL : http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k62479217.

Carlier, Anne. 2000. « Les articles "du" et "des" en synchronie et en diachronie : une analyse de leur résistance à l'interprétation générique ». *Revue Romane* Vol. 35, n° 2, p. 177-206. URL : https://tidsskrift.dk/revue_romane/article/view/30252.

Carlier, Anne. 2001. « La genèse de l'article "un" ». *Langue française* Vol. 130, n° 1, p. 65-88. DOI : https://doi.org/10.3406/lfr.2001.1027.

Catach, Nina. 1968. *L'orthographe française à l'époque de la Renaissance : Auteurs, imprimeurs, ateliers d'imprimerie*. Genève : Librairie Droz.

———. 1979. « Le graphème ». *Pratiques* Vol. 25, n° 1, p. 21-32. DOI : https://doi.org/10.3406/prati.1979.1122.

———. 1981. « Review of Traité touchant le commun usage de l'escriture francoise, faict par Loys Meigret, Lyonnois : auquel est debattu des faultes, et abus en la vraye, et ancienne puissance des lettres, 1545 ». *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* Vol. 43, n° 3, p. 648-651.

———. 1982. « Orthographe et conception de la langue en 1550 ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 4, n° 2, p. 79-91. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1982.1129.

———. 1988a. « L'écriture en tant que plurisystème, ou théorie de L prime ». In : *Pour une théorie de la langue écrite : actes de la Table Ronde internationale CNRS-HESO Paris, 23-24 octobre 1986*. Paris : Ed. du Centre national de la recherche scientifique.

———, dir. 1988b. *Pour une théorie de la langue écrite : actes de la Table Ronde internationale CNRS-HESO Paris, 23-24 octobre 1986*. Paris : Ed. du Centre national de la recherche scientifique.

———. 1991. « Mythes et réalités de l'orthographe ». *Mots* Vol. 28, n° 1, p. 6-18. DOI : https://doi.org/10.3406/mots.1991.2031.

———, dir. 1995. *Dictionnaire historique de l'orthographe française*. Trésors du français. Paris : Larousse.

Catach, Nina, Jeanne Golfand et Roger Denux. 1971. *Orthographe et lexicographie : Littré, Robert, Larousse*. Paris : Didier.

Catach, Nina et Renée Honvault. 2001. *Histoire de l'orthographe française*. Lexica 9. Paris : Champion.

Cazal, Yvonne et Gabriella Parussa. 2015. *Introduction à l'histoire de l'orthographe*. Paris : Armand Colin.

Chevalier, Jean-Claude. 1967. « La Grammaire générale de Port-Royal et la critique moderne ». *Langages* Vol. 2, n° 7, p. 16-33. DOI : https://doi.org/10.3406/lgge.1967.2880.

———. 1982. « Nature des pronoms et construction de la syntaxe. Note sur Scaliger et Ramus ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 4, n° 2, p. 55-61. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1982.1127.

———. 1997. « La synonymie dans les manuels pédagogiques du début de la Renaissance ». *Langages* Vol. 31, n° 128, p. 8-24. DOI : https://doi.org/10.3406/lgge.1997.2131.

———. 1999. « La notion d'auxiliaire verbal. Origine et développement ». *Langages* Vol. 33, n° 135, p. 22-32. DOI : https://doi.org/10.3406/lgge.1999.2200.

———. 2000. « 1. Que et quelles sont les grammaires scientifiques du français au XXe siècle ? ». *Modèles linguistiques* Vol. XXI-2, n° 42, p. 5-13. DOI : https://doi.org/10.4000/ml.1423.

———. 2006a [1968]. *Histoire de la syntaxe : naissance de la notion de complément dans la grammaire française, 1530-1750*, 1re éd en 1968. Paris : H. Champion.

———. 2006b. « Création d'inventaires lexicaux anglo-français. Un intermédiaire remarquable : John Palsgrave, L'éclaircissement de la langue française 1530 ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 28, n° 2, p. 19-26. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.2006.2879.

———. 2010. « Avant-propos. Jean-Claude Chevalier. Chroniques de linguistique dans La Quinzaine Littéraire (1975-2010) (Hors-série) ». *Modèles linguistiques* Vol. 3, n° 3, p. 11-12.

———. 2011. « L'analyse de la modalité dans les premières grammaires françaises du XVIe siècle ». *Modèles linguistiques* Vol. XXXII, n° 63, p. 9-17. DOI : https://doi.org/10.4000/ml.166.

Chevalier, Jean-Claude, René Amacker, J. Bourquin, Francis Corblin, J. Pinchon et Marc Wilmet. 1991. *La Grammaire française entre comparatisme et structuralisme : 1870-1960*. Édité par Hélène Huot et René Amacker. Linguistique. Paris : A. Colin.

Chevalier, Jean-Claude, Michel Arrivé, Claire Blanche-Benveniste et Jean Peytard. 2005 [1964]. *Grammaire du français contemporain*. Paris : Larousse.

Chevalier, Jean-Claude et Pierre Encrevé. 2006. *Combats pour la linguistique, de Martinet à Kristeva : essai de dramaturgie épistémologique*. Lyon : ENS Éd.

Chevalier, Jean-Claude, Tiên Fauconnier et Michèle Lacoste. 1971. « Note sur la notion de synonymie chez trois grammairiens des XVIIe et XVIIIe siècles ». *Langages* Vol. 6, n° 24, p. 40-47. DOI : https://doi.org/10.3406/lgge.1971.2605.

Chevalier, Jean-Claude et André Martinet. 2001. « Interviewer André Martinet ». *La Linguistique* Vol. 37, n° 1, p. 69-80.

Chevalier, Jean-Claude et Omar Mezzoug. 2010. « Comment je suis devenu linguiste. Entretien avec Jean-Claude Chevalier ». *Modèles linguistiques* Vol. 3, n° 3, p. 219-226. DOI : https://doi.org/10.4000/ml.457.

Choay, Françoise. 2000. « Le De re Ædificatoria comme métaphore du fondement ». In : *Leon Battista Alberti : actes du congrès international de Paris, Sorbonne, Institut de France, Institut culturel italien, Collège de France, 10-15 avril 1995. 2*, sous la dir. de Francesco Furlan, p. 851-861. Torino, France, Italie : Nino Aragno.

Chomsky, Noam. 1995 [1965]. *Aspects of the theory of syntax*, 19e retirage. Cambridge / Mass : MIT Press.

———. 2002 [1957]. *Syntactic structures*. Berlin, New York : Mouton de Gruyter.

Chomsky, Noam et Morris Halle. 1968. *The Sound Pattern of English*. New York : Harper & Row.

Cifarelli, Paola. 2013. « Le “Preambule du translateur” du Livre de la police humaine de Jehan Le Blond (1546). Jehan Le Blond défenseur de la langue française ». *Corpus Eve. Émergence du Vernaculaire en Europe*. DOI : https://doi.org/10.4000/eve.626. URL : http://journals.openedition.org.rproxy.sc.univ-paris-diderot.fr/eve/626.

Cifoletti, Giovanna. 1995. « La question de l’algèbre : Mathématiques et rhétorique des hommes de droit dans la France du XVIe siècle ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales* Vol. 50, n° 6, p. 1385-1416.

———. 2006. « From Valla to Viète : The Rhetorical Reform of Logic and Its Use in Early Modern Algebra ». *Early Science and Medicine* Vol. 11, n° 4, p. 390-423.

Clerico, Geneviève. 1986. « Ramisme et post-ramisme : la répartition des “arts” au XVIe siècle ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 8, n° 1, p. 53-70. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1986.1229.

———. 1993. « La terminologie phonétique en français. Ses origines au XVIe siècle ». In : *Études lexicales*, sous la dir. de Hiltraud Dupuy-Engelhardt, p. 46-69. Reims : Presses universitaires de Reims.

———. 1995a. *Analyses phoniques et prosodiques au XVIe siècle : origines et préhistoire d’une discipline*, sous la dir. de Jean-Claude. Saint-Denis : Université Paris 8.

———. 1995b. « Le nom des lettres. Les enjeux d’un débat au XVIe siècle ». In : *Ces mots qui sont nos mots : mélanges d’histoire de la langue française, de dialectologie et d’onomastique offerts au Professeur Jacques Chaurand*, sous la dir. de Michel Tamine, p. 55-70. Charleville-Mézières, France : Institut Charles - Bruneau.

———. 1999a. « “L’ignorance de cent mille millions d’hommes” et le moyen d’y remédier : Honorat Rambaud et l’alphabet (1578) ». *Nouvelle Revue du XVIe Siècle* Vol. 17, n° 1, p. 107-145.

———. 1999b. « Le français au XVIe siècle ». In : *Nouvelle histoire de la langue française*, sous la dir. de Jacques Chaurand, p. 147-224. Paris : Le Grand livre du mois.

Colombat, Bernard. 1981. « Préposition, cas et syntaxe latine dans l’Encyclopédie ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 3, n° 2, p. 3-20. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1981.1073.

———. 1986. « La problématique des figures de construction dans la syntaxe latine au XVIe siècle ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 7, n° 1, p. 45-91. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1986.3348.

———. 1994. « Remarques sur le développement de la notion de personne dans l’histoire de la linguistique ». *Faits de langues* Vol. 2, n° 3, p. 15-27. DOI : https://doi.org/10.3406/flang.1994.901.

———. 1995. « À propos de la “grammaire latine étendue”. Quelques remarques sur les contrecoups subis par le modèle latin lors de son adaptation au français. ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 11, n° 1, p. 7-11. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1995.3397.

———. 1998. « Le traitement syntaxique du cas dans les grammaires latines de la Renaissance et du XVIe siècle ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 20, n° 2, p. 19-34. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1998.2709.

———. 1999. *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l’Âge classique : théories et pédagogie*. Grenoble : Ellug / Université Stendhal.

———. 2003a. « Notice sur “Gallicae linguae *institutio*” de Jean Pillot (1561 [1550]) ». CTLF - Notices. URL : http://ctlf.ens-lyon.fr/n_fiche.asp?num=2206.

———. 2003b. « Français “qui” “que” “quoi” vs latin “qui(s)” “quod” : un exemple de la grammatisation du français. Présentation ». *Langue française* Vol. 139, n° 1, p. 3-9.

———. 2003c. « Le traitement de “qui”, “qui(s)”, “quod” dans la tradition grammaticale latine : quelques jalons pour l’étude du relatif, de Donat à Port-Royal ». *Langue française* Vol. 139, n° 1, p. 10-27.

———. 2003d. « La problématique de la “transitivité” dans la tradition grammaticale latine. Quelques Jalons de Priscien aux premiers humanistes ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 25, n° 1, p. 151-172. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.2003.2117.

———. 2006. « Les références aux anciens et aux modernes chez les grammairiens latins du XVIe siècle (Linacre, Scaliger, Ramus, Sanctius) ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 28, n° 1, p. 25-50. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.2006.2865.

———. 2010. « La construction, la manipulation de l'exemple et ses effets sur la description dans la tradition grammaticale latine ». *Langages* n° 166, p. 71-85.

———. 2013. « Meigret et Priscien ». In : *Polyphonia Romana. Hommages à Frédérique Biville*, sous la dir. de Alessandro Garcea, Marie-Karine Lhommé, et Daniel Vallat. Hildesheim, Allemagne : Olms.

———. 2017. « Faut-il réutiliser les concepts linguistiques du passé ? Un regard rétrospectif sur le prédicat ». *Pratiques. Linguistique, littérature, didactique* n° 175-176. DOI : https://doi.org/10.4000/pratiques.3791. URL : http://journals.openedition.org/pratiques/3791.

Colombat, Bernard, Irène Rosier-Catach, Marc Baratin et Jean Lallot. 1999. « Dictionnaire de la terminologie linguistique : concordantia, congruitas, consequentia, katallèlotès ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 21, n° 2, p. 149-156. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1999.2751.

Colombat, Bernard, Jean-Marie Fournier et Christian Puech. 2010. *Histoire des idées sur le langage et les langues*. Paris : Klincksieck.

Colombat, Bernard et Marie Savelli, dir. 2001. *Métalangage et terminologie linguistique : actes du colloque international de Grenoble, Université Stendhal-Grenoble III, 14-16 mai 1998*. 2 Vol. Leuven, Belgique, France, Etats-Unis d'Amérique : Peeters.

Colón, Andrés. 1983. *La syntaxe de Lo*uis *Meigret à travers « L'histoire de C. Crispe Saluste touchant la coniuration de L. Serge Catelin » (1547)*. Bern, Suisse : Peter Lang.

Cordereix, Pascal. 2001. « Ferdinand Brunot, le phonographe et les "patois" ». *Le Monde alpin et rhodanien. Revue régionale d'ethnologie* Vol. 29, n° 1, p. 39-54. DOI : https://doi.org/10.3406/mar.2001.1729.

———. 2014. « Ferdinand Brunot et les Archives de la parole : le phonographe, la mort, la mémoire ». *Revue de la BNF* n° 48, p. 5-11.

Culioli, Antoine. 1982. *Rôle des représentations métalinguistiques en syntaxe : communication présentée à la session plénière du XIIIe Congrès international des linguistes, Tokyo, 29 août-4 septembre 1982*. Paris : Université Paris 7.

———. 2000. *Pour une linguistique de l'énonciation. T. 1 : Opérations et représentations*, Éd. 2000. Collection L'homme dans la langue. Paris : Ophrys.

Culioli, Antoine, Jean-Pierre Desclès, Djamel Eddine Kouloughli et K. Kabore. 1981. *Systèmes de représentations linguistiques et métalinguistiques : les catégories grammaticales et le problème de la description de langues peu étudiées : rapport présenté à l'UNESCO*. Paris : Université de Paris 7, Laboratoire de linguistique formelle.

Culioli, Antoine et Frédéric Fau. 2002. *Variations sur la linguistique : entretiens avec Frédéric Fau*. Paris : Klincksieck.

Culioli, Antoine et Claudine Normand. 2005. *Onze rencontres sur le langage et les langues*. Gap : Ophrys.

Damisch, Hubert. 1972. *Théorie du nuage : pour une histoire de la peinture*. Paris : Éditions du Seuil.

———. 1993. *L'origine de la perspective*, Éd. revue et corr. Paris : Flammarion.

Desbordes, Françoise. 1990. *Idées romaines sur l'écriture*. Villeneuve-d'Ascq : Presses universitaires de Lille.

Deléani, Simone et Jean-Marie Vermander. 2005. *Initiation à la langue latine et à son système : manuel pour grands débutants*. Paris : Sedes.

Delesalle, Simone et Francine Mazière. 2003. « Meigret, la langue française et la tradition grammaticale ». In : *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, sous la dir. de Gérard Defaux, Bernard Colombat, et Jean Balsamo. Lyon : ENS.

Delisle, Jean, Hanna Lee-Jahnke, Monique Catherine Cormier, Jörn Albrecht, International Federation of Translators et Conférence internationale permanente d'instituts universitaires de traducteurs et interprètes, dir. 1999. *Terminologie de La Traduction = Translation Terminology = Terminologie Der Übersetzung*. Amsterdam : Benjamins.

Deloignon, Olivier. 2008. « Maistre Geofroy Tory de Bourges Libraire, autheur du *Champ fleury* premier traité de typographie … ». In : *La construction savante : les avatars de la littérature technique*, sous la

dir. de Jean-Philippe Garric, Valérie Nègre, Alice Thomine, Conservatoire national des arts et métiers (France), et Institut national d'histoire de l'art (France). Paris : Picard.

———. 2011. « Une variation autour de Vitruve. L'"esthétique architecturante" des milieux curiaux français sous François 1er ». *Cahiers des études anciennes* n° XLVIII, p. 283-302.

———. 2012. « "… de vous en faire a tous ung present …". Le *Champ fleury* comme reflet de l'imaginaire du don et du contre-don à l'aube de la Renaissance française ». *Le Verger* n° 2. URL : http://cornucopia16.com/wp-content/uploads/2014/07/Verger2_DELOIGNON.pdf.

Demonet, Marie-Luce. 1990. « L'architecture morale de Geoffroy Tory ». *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance* Vol. 31, n° 1, p. 17-33. DOI : https://doi.org/10.3406/rhren.1990.1740.

———. 1992a. *Les voix du signe. Nature et origine du langage à la Renaissance (1480-1580)*. Paris : H. Champion. URL : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01119717.

———. 1992b. « Le nom de Bacbuc ». *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance* Vol. 34, n° 1, p. 41-66. DOI : https://doi.org/10.3406/rhren.1992.1828.

———. 2002. *À plaisir. Sémiotique et scepticisme chez Montaigne*. Orléans, France : Paradigme.

———. 2011. « Geoffroy Tory, Jean Perréal et l'homme normé ». In: *Bourges à la renaissance, hommes de lettres, hommes de lois*, Édité par Stéphan Geonget, p. 99-135. 2. Paris: Klincksieck.

———. 2016. « Rhétorique de l'écrit imprimé à la Renaissance ». In : *Écriture(s) et représentations du langage et des langues*, sous la dir. de Christian Puech, Julie Lefebvre, Françoise Bottéro, Sergueï Tchougounnikov, et Pierre-Yves Testenoire, p. 146-161. Paris : SHESL. URL : http://htl.linguist.univ-paris-diderot.fr/hel/dossiers/numero9.

———. 2019. « Physionomie de la lettre dans le Champ fleury ». In : *Geoffroy Tory de Bourges, Humanisme et arts du livre à la Renaissance*, Édité par Rémi Jimenes et Colette Puynege-Batard. Bourges : Bibliothèque de Bourges.

Demonet, Marie-Luce et Alain Legros. 2015. « Essais 1588 et Exemplaire de Bordeaux | MONLOE : MONtaigne à L'Œuvre ». Tours : BVH. URL : https://montaigne.univ-tours.fr/essais-1588-exemplaire-bordeaux/#more-574.

Derrida, Jacques et Bernard Stiegler. 1996. *Echographies de la télévision : entretiens filmés*. Paris : Galilée / Institut national de l'autovisuel.

Doorly, Patrick. 2004. « Dürer's "Melencolia I" : Plato's Abandoned Search for the Beautiful ». *The Art Bulletin* Vol. 86, n° 2, p. 255-276. DOI : https://doi.org/10.2307/3177417.

Douay, Catherine et Daniel Roulland. 1990. *Vocabulaire technique de la psychomécanique du langage : les mots de Gustave Guillaume*. Rennes : Presses universitaires de Rennes 2.

Dubois, Jean et René Lagane. 2009. *Grammaire*. Paris : Larousse.

Érasme et Jacques Chomarat. 1996 [1991]. *Érasme : oeuvres choisies*. Paris : Librairie Générale Française.

Fillmore, Charles J. 1968. « The case for case ». In : *Universals in linguistic theory*, sous la dir. de Robert Thomas Harms et Emmon Werner Bach, p. 1-88. New York, Etats-Unis d'Amérique : University of Texas at Austin.

Flobert, Pierre. 1975. *Les verbes déponents latins : des origines à Charlemagne*. Paris : Société d'éd. les Belles lettres.

Fontaine, Marie-Madeleine. 2013. « Entre art et technique : les innovations "à la française" d'un fervent visiteur de l'Italie, Geoffroy Tory. À propos d'une exposition du Musée de la Renaissance d'Écouen ». *Bulletin Monumental* Vol. 171, n° 2, p. 141-147. DOI : https://doi.org/10.3406/bulmo.2013.9585.

Fotiadou, Georgia et Hélène Vassiliadou. 2011. « Interprétation(s) des verbes anticausatifs en grec et en français : liens entre fréquence et données empiriques ». *Travaux de linguistique* Vol. 62, n° 1, p. 99-127.

Foucault, Michel. 2005[1966]. *Les mots et les choses : une archéologie des sciences humaines*. Paris : Gallimard.

Foucault, Michel. 2001[1966]. « La pensée du dehors ». In : *Dits et écrits, 1954-1988. I, 1954-1975*, Édité par Daniel Defert et François Ewald. Paris : Gallimard.

Fournier, Jean-Marie. 1998a. « À propos des grammaires françaises des XVIIe et XVIIIe siècles : le traitement des exemples et des parties du discours ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 20, n° 2, p. 127-142. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1998.2719.

———. 1998b. « La constitution d'une langue de référence de l'enseignement de la grammaire. L'exemple de la nomenclature grammaticale de 1910 ». *Les Carnets du Cediscor. Publication du Centre de recherches sur la didacticité des discours ordinaires* n° 5, p. 39-48.

———. 2004. « Histoire d'une catégorie : le partitif dans les grammaires françaises (16ème-18ème siècle) ». In : *History of Linguistics in texts and concepts = Geschichte der Sprachwissenschaft in Texten und Konzepten*. Édité par Gerda Hassler et Gesina Volkmann, p. 119-130. Münster, Westf, Allemagne: Nodus.

———. 2007a. « Constitution des faits / validation des données dans les grammaires de la tradition française ». *Langages* n° 166, n° 2, p. 86-99.

———. 2007b. « La généralité dans les théories du son à l'âge classique ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 29, n° 1, p. 85-103. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.2007.2913.

———. 2014. « Un meta-terme dans le réseau terminologique de la complémentation : "déterminer" et ses dérivés aux XVIe et XVIIe siècles ». *Travaux de linguistique* n° 68, n° 1, p. 9-25.

———. à paraître [2016]. « Théories de l'article et évolution des usages (16e – 18e siècles) ». In : *colloque de la Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage (21-23 janvier 2016)*.

———. 2017. *Histoire des théories du temps dans les grammaires françaises*. Lyon : ENS Éditions. URL : http://books.openedition.org/enseditions/4724.

Fournier, Jean-Marie, Jean-Luc Chevillard, Bernard Colombat, Jean-Patrick Guillaume et Jean Lallot. 2007. « L'exemple dans quelques traditions grammaticales (formes, fonctionnement, types) ». *Langages* n° 166, n° 2, p. 5-31.

Fournier, Jean-Marie et Valérie Raby. 2009. « La sémantique du nom dans les grammaires françaises (XVIe-XVIIIe siècles) : échos des réflexions priscianiennes ». In : *Priscien: Transmission et Refondation de La Grammaire, de l'antiquité Aux Modernes*, Édité par Marc Baratin, Bernard Colombat, et Louis Holtz, p. 613-632. Turnhout : Brepols Publishers. URL : http://www.brepolsonline.net/doi/book/10.1484/M.SA-EB.6.090708020500030503000070401.

Fournier, Nathalie. 1998. *Grammaire du français classique*. Paris : Éd. Belin.

———. 2013. « Le traitement de la comparaison dans les grammaires du français des XVIe et XVIIe siècles ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 35, n° 2, p. 97-132.

Fournier, Nathalie et Didier Samain. à paraître. « Chapitre IV "L'article (arthron, articulus)" ». In : *Histoire des parties du discours*. Édité par Bernard Colombat et Lahaussois Aimée. Leuven : Peeters.

Frege, Gottlob. 1948 [1892]. « Sense and Reference ». *The Philosophical Review* Vol. 57, n° 3, p. 209. DOI : https://doi.org/10.2307/2181485.

Galmiche, Michel. 1977. « Quantificateurs, référence et théorie transformationnelle ». *Langages* Vol. 11, n° 48, p. 3-49. DOI : https://doi.org/10.3406/lgge.1977.1913.

———. 1979. « Quelques remarques sur l'exploitation linguistique de la notion de description définie ». *LINX* Vol. 1, n° 1, p. 1-78. DOI : https://doi.org/10.3406/linx.1979.925.

———. 1983a. « Les ambiguïtés référentielles ou les pièges de la référence ». *Langue française* Vol. 57, n° 1, p. 60-86. DOI : https://doi.org/10.3406/lfr.1983.5157.

———. 1983b. « L'utilisation des articles génériques comme mode de donation de la vérité ». *LINX* Vol. 9, n° 1, p. 29-87. DOI : https://doi.org/10.3406/linx.1983.981.

Genette, Gérard. 1979. *Introduction à l'architexte*. Paris : Seuil.

———. 1987. *Seuils*. Paris : Editions du Seuil.

———. 1994. *L'œuvre de l'art. 1, Immanence et transcendance*. Paris : Editions du Seuil.

Glatigny, Michel. 1982. « La notion de règle dans la “Grammaire” de Meigret ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 4, n° 2, p. 93-106. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1982.1130.

———. 1985. « L’exception dans le système morphologique de L. Meigret ». *Langue française* Vol. 66, n° 1, p. 9-19.

———. 1987. « À l’aube de la grammaire française : Sylvius et Meigret ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 9, n° 1, p. 135-155. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1987.2244.

———. 1997. « Remarques sur les variations des relatifs au XVIe siècle ». *L’information grammaticale* Vol. 74, n° 1, p. 47-51. DOI : https://doi.org/10.3406/igram.1997.2920.

Godin, André, Henri Weber, Claude Longeon et Claude Mont. 1982. « L’enfant bâtard et la langue du père ». *Réforme, Humanisme, Renaissance* Vol. 15, n° 2, p. 83-94. DOI : https://doi.org/10.3406/rhren.1982.1313.

Gossen, Charles-Théodore. 1968a. « Graphème et phonème : Le problème central de l’étude des langues écrites au Moyen Âge ». *RLiR* n° 32, p. 1-16.

———. 1968b. « L’interprétation des graphèmes et la phonétique historique de la langue française ». *TraLiLi* n° 6/i, p. 149-168.

Greimas, Algirdas Julien. 1969. *Sémantique structurale, recherche de méthode*. Paris : Larousse.

———. 1970. *Du sens : essais sémiotiques*. Paris : Ed. du Seuil.

———. 1983. *Du sens : essais sémiotiques. II*. Paris : Ed. du Seuil.

Greimas, Algirdas Julien et Joseph Courtés. 1979. *Sémiotique : dictionnaire raisonné de la théorie du langage*. Paris : Hachette.

Guillaume, Gustave. 1982. *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 3 1948-1949 série C Grammaire particulière du français et grammaire générale IV*. Édité par Roch Valin et Christel Veyrat, 2e édition augmentée d'un index analytique. Québec : Les Presses de l’Université Laval.

Guilleminot-Chretien, Genevieve. 2008. « La page de titre chez Chrétien et André Wechel ». In : *La page de titre à la Renaissance : treize études suivies de cinquante-quatre pages de titre commentées et d’un lexique des termes relatifs à la page de titre*, sous la dir. de Jean François Gilmont, Alexandre Vanautgaerden, Françoise Deraedt, et Musée de la Maison d’Érasme, p. 73-88. Turnhout, Belgium : [Bruxelles] : Brepols / Musée de la Maison d’Érasme.

Guillot, Céline. 2005. « Le rôle des démonstratifs dans la cohésion textuelle au XVe siècle. Éléments de grammaire textuelle ». *L’information grammaticale* Vol. 106, n° 1, p. 45-45. DOI : https://doi.org/10.3406/igram.2005.3774.

———. 2006. « Démonstratif et déixis discursive : analyse comparée d’un corpus écrit en français médiéval et d’un corpus oral de français contemporain ». *Langue française* Vol. 152, n° 4, p. 56-69. DOI : https://doi.org/10.3406/lfr.2006.6635.

———. 2010. « Les démonstratifs de l’ancien français : un système encore personnel ? ». In : *2ème Congrès Mondial de Linguistique Française*, p. 237-248. La Nouvelle-Orléans, Etats-Unis : EDP Sciences. DOI : https://doi.org/10.1051/cmlf/2010085. URL : http://www.linguistiquefrancaise.org/10.1051/cmlf/2010085.

———. 2012. « Le pronom démonstratif anaphorique “cil” de l’ancien français : continuité ou discontinuité topicale ? ». Édité par Camille Denizot et Emmanuel Dupraz. *Anaphore et anaphoriques : variété des langues, variété des emplois*, p. 97-115.

Guillot, Céline, Serge Heiden, Alexei Lavrentiev et Christiane Marchello-Nizia. 2008. « Constitution et exploitation des corpus d’ancien et de moyen français ». *Corpus* n° 7. URL : http://journals.openedition.org/corpus/1495.

Gunaratne, Shelton A. 2001. « Paper, Printing and the Printing Press : A Horizontally Integrative Macrohistory Analysis ». *International Communication Gazette* Vol. 63, n° 6, p. 459-479. DOI : https://doi.org/10.1177/0016549201063006001.

Hammarström, Göran. 1955. « Importance des enregistrements et de la transcription phonétique indirecte pour la dialectologie ». *Studia Neophilologica* Vol. 27, n° 1, p. 43.

———. 1959. « Graphème, son et phonème dans la description des vieux textes ». *Studia Neophilologica* Vol. 31, n° 1, p. 5-18. DOI : https://doi.org/10.1080/00393275908587180.

———. 1964. « Type et typème, graphe et graphème ». *Studia Neophilologica* Vol. 36, p. 332-340. DOI : https://doi.org/10.1080/00393276408587316.

Happ, Heinz. 1978. « Syntaxe latine et théorie de la valence : essai d'adaptation au latin des théories de Lucien Tesnière ». *Langages* Vol. 12, n° 50, p. 51-72. DOI : https://doi.org/10.3406/lgge.1978.1947.

Haudricourt, André-Georges, Alphonse Juilland et André Martinet. 1970. *Essai pour une histoire structurale du phonétisme français*, 1re éd en 1949. The Hague, Pays-Bas, France : De Gruyter Mouton.

Hausmann, Franz Josef. 1980. *Louis Meigret : humaniste et linguiste*. Tübingen, Allemagne : G. Narr.

Heidinger, Steffen. 2008. « French anticausatives : a diachronic perspective = L'anticausatif français en perspective diachronique ». Thèse de doctorat, Allemagne, France : Universität Stuttgart.

Henderson, Judith Rice. 2006. « Language, Race, and Church Reform : Erasmus' "*De recta pronuntiatione*" and "*Ciceronianus*" ». *Renaissance and Reformation / Renaissance et Réforme* Vol. 30, n° 2, p. 3-42.

Hjelmslev, Louis. 1971 [1943]. *Prolégomènes à une théorie du language (=Omkring Sprogteoriens Grundlæggels), suivi de : La structure foundamentale du language.* Traduit par Una Canger, Annick Weber, et Anne-Marie Léonard. Paris : Éd. de Minuit.

———. 1997 [1959]. *Essais linguistiques*. Paris : Ed. de Minuit.

———. 1997 [1973]. *Essais linguistiques. II*. Paris : Ed. de Minuit.

Holtz, Louis. 2010 [1981]. *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical : étude sur l'Ars Donati et sa diffusion (IVe-IXe siècle) et édition critique* ; année de composition vers 350. Paris : CNRS Éd.

Hsueh, Chia-Hung. sous presse. « Cohérence de l'alphabet meigretiste » ; à l'occasion du Colloque de « Actualités de Louis Meigret, humaniste et linguiste » tenu à Nice le 5, 6 avril 2018.

Husserl, Edmund. 1985 [1913]. *Idées diretrices pour une phénoménologie*. Traduit par Paul Ricœur. Paris: Gallimard.

Husserl, Edmund. 1986 [1931]. *Méditations cartésiennes: introduction à la phénoménologie*. Traduit par Gabrielle Peiffer et Emmanuel Lévinas. Paris: Librairie philosophique J. Vrin.

Hutchison, Jane Campbell. 2000. *Albrecht Dürer : a guide to research*. Artist resource manuals v. 3. New York : Garland.

Iacono, Giuseppe et Salvatore Ennio Furone. 1999. *Les marchands banquiers florentins et l'architecture à Lyon au XVIe siècle*. Paris : Publisud.

Imbert, Claude. 1992. *Phénoménologies et langues formulaires*. Paris : FeniXX.

Jaffré, Jean-Pierre. 2000. « Écritures et sémiographie ». *Linx. Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre* n° 43, p. 15-28. DOI : https://doi.org/10.4000/linx.1038.

Jaffré, Jean-Pierre et Renée Honvault. 1979. « Orthographe et idéographie ». *Pratiques* Vol. 25, n° 1, p. 100-110. DOI : https://doi.org/10.3406/prati.1979.1131.

Jaffré, Jean-Pierre et Jean-Christophe Pellat. 2008. « Sémiographie et orthographes : le cas du français ». In : *Nouvelles recherches en orthographe*, p. 9-30. Limoges : Lambert-Lucas. URL : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00286062.

Jauss, Hans Robert. 1978. *Pour une esthétique de la réception*. Traduit par Claude Maillard. Paris : Gallimard.

Joly, André. 1994. « Éléments pour une théorie générale de la personne ». *Faits de langues* Vol. 2, n° 3, p. 45-54. DOI : https://doi.org/10.3406/flang.1994.904.

Julien, Jacques. 1988. « La terminologie française des parties du discours et de leurs sous-classes au XVIe siècle ». *Langages* Vol. 23, n° 92, p. 65-78. DOI : https://doi.org/10.3406/lgge.1988.2000.

Kibbee, Douglas. 2003. « Louis Meigret lyonnais et les politiques de la langue française à la Renaissance ». In : *Lyon et l'illustration de la langue française à la Renaissance*, sous la dir. de Gérard Defaux et Bernard Colombat. Lyon : ENS.

Kleiber, Georges. 1981a. *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*. Metz, France : Université de Metz, Centre d'analyse syntaxique.

———. 1981b. « Relatives spécifiantes et relatives non spécifiantes ». *Le français moderne* Vol. 3, p. 216-233.

———. 1983. « Article défini, théorie de la localisation et présupposition existentielle ». *Langue française* Vol. 57, n° 1, p. 87-105. DOI : https://doi.org/10.3406/lfr.1983.5158.

———, dir. 1984. *Recherches en pragma-sémantique*. n° 10. Metz : Université de Metz, Centre d'analyse syntaxique.

———. 1993. « L'espace d'"ICI" : Sur la Pragma-sémantique des adverbes spatiaux. Le cas d'"Il fait chaud ici" ». *Cahiers de Linguistique Française* Vol. 14, n° Lexique et pragmatique Actes du Vème Colloque de pragmatique de Genève (1-3 avril 1993), p. 85-104.

———. 2011. « Sémantique et pragmatique du déterminant possessif ». *L'Information Grammaticale* Vol. 129, n° 1. URL : https://www.persee.fr/issue/igram_0222-9838_2011_num_129_1.

Klibansky, Raymond, Erwin Panofsky et Fritz Saxl. 1989. *Saturne et la mélancolie. Études historiques et philosophiques : nature, religion, médecine et art*. Traduit par Fabienne Durand-Bogaert. Paris : Gallimard.

Kuhn, Thomas et Avram Hayli. 1992 [1957]. *La Révolution copernicienne*. Paris : Librairie Générale Française.

Kuhn, Thomas. 1983 [1962]. *La Structure des révolutions scientifiques = The Structure of scientific revolutions*. Traduit par Laure Meyer. Paris : Flammarion.

Lagarde, Jean-Pierre. 1985. « L'influence de Donat et de Priscien sur la description du pronom au XVIe siècle ». Édité par Universite de Nancy II. *Verbum* n° spécial "De la plume d'oie à l'ordinateur, études de philologie et de linguistique offertes à Hélène Naïs", p. 263-275.

Lallot, Jean. 1985. « Denys le Thrace : Technē Grammatikē. Introduction, traduction, notes ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 6, n° 1, p. 1-104. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1985.3343.

———. 1988. « Origines et développement de la théorie des parties du discours en Grèce ». *Langages* Vol. 23, n° 92, p. 11-23. DOI : https://doi.org/10.3406/lgge.1988.1996.

———. 1995. « Qu'est-ce qu'un pronom ? La réponse du grammairien grec ». *Histoire de la linguistique (Mémoires de la Société de Linguistique de Paris* Vol. 3, p. 11-26.

———. 2003. « Notice sur "Perì Suntáxeōs" d'Apollonius Dyscole (1495 [2e. s]) ». CTLF - Notices. URL : http://ctlf.ens-lyon.fr/n_fiche.asp?num=1105.

Lallot, Jean et Frédéric Lambert. 1985. « Apollonius Dyscole : De la construction (Livre I) (Traduction) ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 6, n° 1, p. 105-114. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1985.3344.

LaPorte, Joseph. 2018. « Rigid Designators ». In : *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*, Édité par Edward N. Zalta, Spring 2018. Stanford University : Metaphysics Research Lab. URL : https://plato.stanford.edu/archives/spr2018/entries/rigid-designators/.

Leclercq, Odile. 2017. « La "bonne oreille" dans le Tretté de la grammere francoeze de Louis Meigret ». In : *Le jugement de l'oreille (XVIe-XVIIIe siècles)*, sous la dir. de Agnès Steuckardt et Mathilde Thorel, p. 65-80. Paris : Champion.

Lehmann, Christian. 2005. « Sur l'évolution du pronom possessif ». In : *Latin et langues romanes*, sous la dir. de Sándor Kiss, Luca Mondin, et Giampaolo Salvi, 37-46. Berlin, Boston : De Gruyter. DOI : https://doi.org/10.1515/9783110944532.37. URL : https://doi-org.janus.biu.sorbonne.fr/10.1515/9783110944532.37.

Lemerle, Frédérique. 2005. « Notice sur "Architecture, ou art de bien bastir …" de Vitruve (1547) ». Architectura - Les livres d'Architecture (Tours). URL : http://architectura.cesr.univ-tours.fr/Traite/Notice/ENSBA_LES1785.asp.

Lévi-Strauss, Claude. 2002 [1949]. *Les structures élémentaires de la parenté*. Berlin : Mouton de Gruyter.

———. 2010 [1958]. *Anthropologie structurale*. Paris : Pocket.

Lévi-Strauss, Claude et Didier Eribon. 2001. *De près et de loin : suivi de « Deux ans après. »* Paris : O. Jacob.

L'Equipe Aufeminin. 2017. « Adolescent difficile : que faire quand on n'y arrive plus ? ». *aufeminin*. 24 novembre. URL : https://www.aufeminin.com/ados/adolescent-difficile-solution-s2436425.html.

Makin, Gideon. 2000. *The metaphysicians of meaning : Russell and Frege on sense and denotation*. International library of philosophy. London ; New York : Routledge.

Marc, Crépon. 2008. « Déconstruction et traduction. Le passage à la philosophie ». In : *Derrida, la tradition de la philosophie : actes du colloque tenu à l'école normale supérieure de la rue d'Ulm les 20 et 21 octobre 2005*, sous la dir. de Jacques Derrida, M. Crépon, Frédéric Worms, et Alain Badiou. Paris : Galilée.

Martinet, André. 1945. *La prononciation du français contemporain: témoignages recueillis en 1941 dans un camp d'officiers prisonniers*. Paris : Librairie E. Droz.

———. 1955. Économie *des changements phonétiques : traité de phonologie diachronique*. Berne, Suisse : A. Francke.

———. 1956. *La description phonologique : avec application au parler franco-provençal d'Hauteville, Savoie*. Genève, Suisse, France : Droz.

———. 1957. « Arbitraire linguistique et double articulation ». *Cahiers Ferdinand de Saussure* n° 15, p. 105-116.

———. 1965. « De la morphonologie ». *La Linguistique* Vol. 1, n° 1, p. 15-30.

———. 1967. « Syntagme et synthème ». *La Linguistique* Vol. 3, n° 2, p. 1-14.

———. 1968. « Neutralisation et syncrétisme ». *La Linguistique* Vol. 4, n° 1, p. 1-20.

———. 1969a. « La réforme de l'orthographe française d'un point de vue fonctionnel ». In : *Le français sans fard*, p. 62-90. Paris : Presses universitaires de France.

———. 1969b. « Qu'est-ce que la morphologie ? ». *Cahiers Ferdinand de Saussure* n° 26, p. 85-90.

———. 1970. « De l'orthographe du français ». *La Linguistique* Vol. 6, n° 1, p. 153-158.

———. 1972. « Cas ou fonctions ? À propos de l'article "The Case for Case" de Charles J. Fillmore ». *La Linguistique* Vol. 8, n° 1, p. 5-24.

———. 1979. *Grammaire fonctionnelle du français*. Paris : CRÉDIF - Didier.

———. 1980. *Éléments de linguistique générale*, 1re éd en 1960. Paris : Armand Colin.

———. 1985a. *Syntaxe générale*. Paris : Armand Colin.

———. 1985b. « Thème, propos, agent et sujet ». *La Linguistique* Vol. 21, n° 1, p. 207-220.

Martinet, André et Jeanne Martinet. 1980. *Dictionnaire de l'orthographe alfonic*. Paris : SELAF.

———. 1983. *Vers l'écrit avec alfonic : écoles maternelles et cours préparatoire*. Paris : Classiques Hachette.

Marchello-Nizia, Christiane. 1996. « La place de l'attribut du sujet et son évolution aux XIIe et XIIIe siècles en français ». *Langue française* Vol. 111, n° 1, p. 97-108. DOI : https://doi.org/10.3406/lfr.1996.5353.

———. 1997. *La langue française aux XIVe et XVe siècles*. Paris : Ed. Nathan.

———. 1999. *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*. Gap, Paris : Ophrys.

———. 2006a. « Du subjectif au spatial : l'évolution des formes et du sens des démonstratifs en français ». *Langue française* Vol. 152, n° 4, p. 114-126. DOI : https://doi.org/10.3406/lfr.2006.6639.

———. 2006b. *Grammaticalisation et changement linguistique*. Bruxelles, Belgique : De Boeck.

Marchello-Nizia, Christiane et Geneviève Petiot. 1977. « Les exemples dans le discours grammatical ». *Langages* Vol. 11, n° 45, p. 84-111. DOI : https://doi.org/10.3406/lgge.1977.1939.

Marchello-Nizia, Christiane et Jacqueline Picoche. 1999. *Histoire de la langue française*, 1re éd en 1989. Paris, France : Nathan.

Mazziotta, Nicolas et Sylvain Kahane. à paraître [2015]. « L'émergence de la syntaxe structurale de Lucien Tesnière ». In : *Entre vie et théorie. La biographie des linguistes dans l'histoire des sciences du langage (du 3 décembre 2015 au 4 décembre 2015, Caen)*. URL : https://orbi.uliege.be/handle/2268/208132.

Meillet, Antoine. 1982 [1908]. *Linguistique historique et linguistique générale*, Réimpr. de l'éd. 1975. Genève : Slatkine.

Ménard, Philippe. 1994. *Syntaxe de l'ancien français*. Bordeaux : Éditions Bière.

Morin, Yves-Charles. 2000. « La prononciation et la prosodie du français du XVIe siècle selon le témoignage de Jean-Antoine de Baïf ». *Langue française* Vol. 126, n° 1, p. 9-28. DOI : https://doi.org/10.3406/lfr.2000.4672.

———. 2008. « Le Gaygnard (1609) : L'ancienne orthographe, la nouvelle pédagogie et la réforme orthographique ». In : *Orthographe française : Évolution et pratique*, sous la dir. de Alain Desrochers et France Martineau, p. 51-90. Ottawa : Éditions David.

———. 2012. « L'imaginaire norme de prononciation aux XVIe et XVIIe siècles ». In : *L'introuvable unité du français : contacts et variations linguistiques en Europe et en Amérique ; XIIe-XVIIIe siècle*, sous la dir. de France Martineau, Serge Lusignan, et Paul Cohen, p. 145-226. Quebec City : Presses de l'Univ. de Laval.

Nayrou, Félicie. 2006. « La transmission des interdits et son échec dans l'anomie de la déliaison sociale ». In : *Interdit et tabou*. Édité par Marie-Claire Durieux, Félicie Nayrou et Hélène Parat. 2006. Paris : Presses universitaires de France.

Pagani-Naudet, Cendrine. 2009. « Grammaire et prosodie dans la grammaire de Louis Meigret ». In : *Grammaire et prosodie. 2*, sous la dir. de Daniel Roulland. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

———. 2012. « Du Tretté au Traicté, Louis Meigret revu et corrigé par Robert Estienne ». Dossiers HEL n° 5 : La disciplinarisation des savoirs linguistiques. Histoire et épistémologie. URL : http://htl.linguist.univ-paris-diderot.fr/hel/dossiers/numero5/presentation_in_english.

———. 2013. « L'architecte, figure du grammairien ». *Le discours et la langue* Vol. 4, n° 2, p. 27-37.

———. 2014. « La langue des grammairiens est-elle exemplaire ? ». In : *L'histoire du français : état des lieux et perspectives*, sous la dir. de Wendy Ayres-Bennett, Thomas M. Rainsford, et Société internationale de diachronie du français, p. 187-198. Paris : Classiques Garnier.

———. 2017. « Ponctuer en 1550 : l'exemple de Louis Meigret ». *Linx*, p. 17-34. DOI : https://doi.org/10.4000/linx.1858.

Pellat, Jean-Christophe. 1988. « Indépendance ou interaction de l'écrit et de l'oral ? Recensement critique des définitions du "graphème" ». In : *Pour une théorie de la langue écrite*, sous la dir. de Nina Catach, p. 133-146. Paris : CNRS. URL : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00932313.

———. 1998. « Les mots graphiques dans des manuscrits et des imprimés du XVIIe siècle ». *Langue Française* n° 119, p. 88-104.

Pellat, Jean-Christophe et Nelly Andrieux-Reix. 2006. « Histoire d'É ou de la variation des usages graphiques à la différenciation réglée ». *Langue française* Vol. 151, n° 3, p. 7-24.

Pauwels, Yves. 1998. « Jean Goujon, de Sagredo à Serlio : la culture architecturale d'un "ymaginier architecteur" ». *Bulletin Monumental* Vol. 156, n° 2, p. 137-148. DOI : https://doi.org/10.3406/bulmo.1998.1755000.

———. 2010. « Notice sur "La magnificence de la superbe et triumphante entrée de la noble & antique cité de Lyon …" de Maurice Scève (1549) ». Architectura - Les livres d'Architecture (Tours). URL : http://architectura.cesr.univ-tours.fr/Traite/Notice/ENSBA_LES535.asp.

———. 2012a. « Notice sur "Regole generali di architetura, dit Quarto libro" de Sebastiano Serlio (1537) ». Architectura - Les livres d'Architecture (Tours). URL : http://architectura.cesr.univ-tours.fr/Traite/Notice/B272296201_A101.asp.

———. 2012b. « Notice sur “C’est l’ordre qui a été tenu à la nouvelle et joyeuse entrée, que … Henri deuxième … a faite … en sa bonne ville … de Paris …” de Jean Martin (1549) ». Architectura - Les livres d’Architecture (Tours). URL : http://architectura.cesr.univ-tours.fr/Traite/Notice/INHA-8R531b.asp.

———. 2013. « Notice sur “Il terzo libro” de Sebastiano Serlio (1540) ». Architectura - Les livres d’Architecture (Tours). URL : http://architectura.cesr.univ-tours.fr/Traite/Notice/Serlio1540.asp.

Poitou, Jacques. 2017. « Typologie des langues ». URL : http://j.poitou.free.fr/pro/html/gen/typologie.html.

Proshina, Maria. 2008. « La consistance matérielle de la langue de Rabelais et de Montaigne ». Thèse de doctorat, France : Université de Tours.

Puech, Christian. 2000. « 7. Saussure : réception et héritage. L’héritage linguistique saussurien : Paris contre Genève ». *Modèles linguistiques* Vol. XXI-1, n° 41, p. 79-93. DOI : https://doi.org/10.4000/ml.1446.

Raby, Valérie. 2002. « L’analyse de la phrase complexe dans la grammaire générale. Construction des catégories “proposition principale” et “proposition subordonnée” ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 24, n° 1, p. 93-105. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.2002.2852.

———. 2017a. « L’énoncé dans les traditions linguistiques : présentation ». *Langages* n° 205, p. 7-10. DOI : https://doi.org/10.3917/lang.205.0007.

———. 2017b. « Points de vue sur l’énoncé et typologies propositionnelles dans la grammaire générale française (XVIIe-XVIIIe siècles) ». *Langages* n° 205, p. 103-116. DOI : https://doi.org/10.3917/lang.205.0103.

Raby, Valérie, Jean-Luc Chevillard, Hugo David, Sarah de Vogüé, Jean-Patrick Guillaume, Bernard Colombat et Jean Lallot. 2017. « Repères pour l’approche de l’énoncé dans les traditions linguistiques ». *Langages* n° 205, p. 11-26. DOI : https://doi.org/10.3917/lang.205.0011.

Raby, Valérie, Jean-Luc Chevillard, Hugo David, Sarah de Vogüé, Jean-Patrick Guillaume et Jean Lallot. 2017. « Repères pour l’approche de l’énoncé dans les traditions linguistiques ». *Langages* n° 205, p. 11-26. DOI : https://doi.org/10.3917/lang.205.0011.

Recanati, François. 1983. « La sémantique des noms propres : remarques sur la notion de “désignateur rigide” ». *Langue française* Vol. 57, n° 1, p. 106-118. DOI : https://doi.org/10.3406/lfr.1983.5159.

———. 1996 [1979]. *La transparence et l’énonciation : pour introduire à la pragmatique*. Paris : Seuil.

Riegel, Martin. 1975. « Structures syntaxiques et sémantiques des noms collectifs humains : un essai de représentation applique a l’idiolecte de Montaigne écrivain ». Thèse de 3e cycle, France : Université de Strasbourg 2.

———. 1981. « Verbes essentiellement ou occasionnellement attributifs ». *L’information grammaticale* Vol. 10, n° 1, p. 23-27. DOI : https://doi.org/10.3406/igram.1981.2424.

———. 1982. « Les opérations linguistiques de base : la substitution ». *L’information grammaticale* Vol. 15, n° 1, p. 5-9. DOI : https://doi.org/10.3406/igram.1982.2331.

———. 1983b. « Les opérations linguistiques de base (suite) : le déplacement et la permutation ». *L’information grammaticale* Vol. 18, n° 1, p. 16-20. DOI : https://doi.org/10.3406/igram.1983.2293.

———. 1983a. « Les opérations linguistiques de base (suite) : L’effacement et l’addition ». *L’information grammaticale* Vol. 16, n° 1, p. 10-14. DOI : https://doi.org/10.3406/igram.1983.2317.

———. 1984b. « Pour une redéfinition linguistique des relations dites de “possession” et d’“appartenance” ». *L’information grammaticale* Vol. 23, n° 1, p. 3-7. DOI : https://doi.org/10.3406/igram.1984.2217.

———. 1984a. « Les opérations linguistiques de base (fin) : les opérations complexes ». *L’information grammaticale* Vol. 20, n° 1, p. 33-37. DOI : https://doi.org/10.3406/igram.1984.2272.

———. 1985. *L’adjectif attribut*. Paris : Presses universitaires de France.

———. 1987. « Définition directe et indirecte dans le langage ordinaire : les énoncés définitoires copulatifs ». *Langue française* Vol. 73, n° 1, p. 29-53. DOI : https://doi.org/10.3406/lfr.1987.6427.

———. 1993. « Grammaire et référence : à propos du statut sémantique de l'adjectif qualificatif ». *L'information grammaticale* Vol. 58, n° 1, p. 5-10. DOI : https://doi.org/10.3406/igram.1993.3148.

———. 1997. « "Tel" adjectif. Grammaire d'une variable de caractérisation ». *Langue française* Vol. 116, n° 1, p. 81-99. DOI : https://doi.org/10.3406/lfr.1997.6233.

———. 2000. « 4. Le syntagme nominal dans la grammaire française : Quelques aperçus ». *Modèles linguistiques* Vol. XXI-2, n° 42, p. 53-78. DOI : https://doi.org/10.4000/ml.1427.

Riegel, Martin, Jean-Christophe Pellat et René Rioul. 2004. *Grammaire méthodique du français*, 1re éd en 1994. Paris : Presses universitaires de France.

Riemer, Nick. 2017. « Prescription, Description and 'Artefactualism'in Renaissance Vernacular Grammar : The French Case ». *Histoire Epistémologie Langage* Vol. 39, n° 2, p. 131-151. DOI : https://doi.org/10.1051/hel/2017390207.

Roccasecca, Pietro. 2005. « Notice sur "Le premier livre d'architecture … Le second livre de perspective …" de Sebastiano Serlio (1545) ». Architectura - Les livres d'Architecture (Tours). URL : http://architectura.cesr.univ-tours.fr/Traite/Notice/ENSBA_LES1736.asp.

Roig, Audrey et Franck Neveu. 2019. « Appel à communication "L'héritage de Lucien Tesnière" ». Consulté le 11 janvier 2019. URL : https://carnetshtl.hypotheses.org/2814.

Rosier, Irène. 1994. « L'introduction des notions de sujet et prédicat dans la grammaire médiévale ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 10, n° 1, p. 81-119. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1994.3394.

———, dir. 2011. *Arts du langage et théologie aux confins des XIe-XIIe siècles : textes, maîtres, débats*. Turnhout, Belgium : Brepols.

Rosier, Irène et Alain de Libera. 1992. « Chapitre 2. La pensée linguistique médiévale ». In : *Histoire des idées linguistiques. Tome 2, Le développement de la grammaire occidentale*, Édité par Sylvain Auroux, p. 115-186. Liège, Belgique: P. Mardaga.

Rouilhan, Philippe de. 1984. « Sujet, prédicat, objet, concept chez Frege ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 6, n° 1, p. 91-99. DOI : https://doi.org/10.3406/hel.1984.1178.

Rousseau, André. 1990. « Quelques aspects de la philosophie du langage (Frege, Husserl, Wittgenstein) et leur incidence en linguistique ». *Germanica* n° 8, p. 203-241. DOI : https://doi.org/10.4000/germanica.2472.

Saussure, Ferdinand de, Charles Bally et Tullio De Mauro. 2005 [1916]. *Cours de linguistique générale*, 1re éd. critique en 1916. Paris : Payot.

Scheer, Tobias. 2011. *A Guide to Morphosyntax-Phonology Interface Theories : How Extra-Phonological Information Is Treated in Phonology since Trubetzkoy's Grenzsignale*. Berlin ; New York : De Gruyter Mouton.

———. 2015. *Précis de structure syllabique : accompagné d'un apparat critique*. Lyon : ENS Éditions.

Sébastianoff, François. 1991. « Graphèmes et phonogrammes ». *La Linguistique* Vol. 27, n° 1, p. 15-28.

———. 1995. « La double articulation graphique dans l'écriture du chinois ». *La Linguistique* Vol. 31, n° 2, p. 103-115.

———. 1999a. « Le syllabogramme dans l'écriture du chinois ». *La Linguistique* Vol. 35, n° 1, p. 51-63.

———. 1999b. « Une terminologie pour la manifestation graphique des monèmes ». *La linguistique* Vol. 42, n° 1, p. 37-52.

Shipman, George Raymond. 1953. « The vowel phonemes of Meigret ». A revision of the author's thesis, Yale University, Washington, D.C., Etats-Unis d'Amérique : Georgetown University Press. URL : https://repository.library.georgetown.edu/bitstream/handle/10822/555448/GURT_1953.pdf?sequence=1.

Siouffi, Gilles. 1998. « Une catégorie étrange de la grammaire française au XVIIe siècle : les "particules" ». *L'Information Grammaticale* Vol. 78, n° 1, p. 13-20. DOI : https://doi.org/10.3406/igram.1998.2854.

———. 2010. *Le génie de la langue française : études sur les structures imaginaires de la description linguistique à l'Âge classique*. Paris : Champion.

———. 2013. « Malherbe : entre sentiment de la langue, imaginaire linguistique et normativité ». *Dix-septième siècle* n° 260, p. 439-454. DOI : https://doi.org/10.3917/dss.133.0439.

———. 2014. « Sentiment de la langue et histoire de la langue. Quelques propositions ». In : *L'histoire du français : état des lieux et perspectives*, sous la dir. de Wendy Ayres-Bennett, Thomas M. Rainsford, et Société internationale de diachronie du français, p. 111-126. Paris : Classiques Garnier.

———. 2015. « Ménage : entre savoir philologique et imaginaire linguistique ». *Littératures classiques* n° 88, p. 135-149.

———. 2017. « Le jugement de l'oreille et la subjectivation du discours chez les remarqueurs ». In : *Le jugement de l'oreille (XVIe-XVIIIe siècles)*, sous la dir. de Agnès Steuckardt et Mathilde Thorel, p. 127-140. Paris : Honoré Champion éditeur.

Stalmaszczyk, Piotr, dir. 2014. *Philosophy of language and linguistics : the legacy of Frege, Russell, and Wittgenstein*. Berlin ; Boston : De Gruyter.

Stéfanini, Jean. 1962. *La voix pronominale en ancien et en moyen français*. Gap, France : Ed. Ophrys.

———. 1971. « A propos des verbes pronominaux ». *Langue française* Vol. 11, n° 1, p. 110-125. DOI : https://doi.org/10.3406/lfr.1971.5552.

———. 1976. « Jules-César Scaliger et Son De Causis Linguae Latinae ». In : *History of Linguistic Thought and Contemporary Linguistics*, sous la dir. de Herman Parret, p. 317-330. Berlin : de Gruyter.

Stéfanini, Jean et Jean-Claude Chevalier. 1992. *Linguistique et langue française*. Édité par Pascal Bonnefois. Paris : Éd. du Centre national de la recherche scientifique.

Swiggers, Pierre. 1979. « Note épistémologique sur le statut de l'historiographie de la linguistique ». *Histoire Épistémologie Langage* Vol. 1, n° 1, p. 61-63.

———. 1997. « Le Trettè de la grammere francoeze (1550) de Louis Meigret : la description et la terminologie du nom ». In : *Kunst und Kommunikation : Betrachtungen zum Medium Sprache in der Romania*, sous la dir. de Maria Gesina Lieber et Willi Hirdt, p. 311-325. Tübingen, Allemagne : Stauffenburg.

———. 2006. « Terminologie et terminographie linguistiques : problèmes de définition et de calibrage ». *Syntaxe et semantique* Vol. 7, n° 1, p. 13-28.

Swiggers, Pierre et Colette Demaizière, dir. 1989. *La langue française au XVIe siècle : usage, enseignement et approches descriptives*. Louvain : Leuven Univ. Press.

Swiggers, Pierre et Alfons Wouters. 2007. « Transferts, contacts, symbiose : l'élaboration de terminologie grammaticale en contact bi/plurilingue ». In : *Bilinguisme et terminologie grammaticale gréco-latine : actes du colloque international, Lyon, du 24 au 27 avril 2002*, sous la dir. de Louis Basset, Frédérique Biville, Bernard Colombat, Pierre Swiggers, et Alfons Wouters. Leuven : Peeters.

Szczeciniarz, Jean-Jacques. 1998. *Copernic et le mouvement de la terre*. Nouvelle bibliothèque scientifique. Paris : Flammarion.

TERMIUM Plus®. 2009a. « 6.9 Les crochets ». Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. URL : https://www.btb.termiumplus.gc.ca/redac-chap?lang=fra&lettr=chapsect6&info0=6.9.

———. 2009b. « 7.2.7 Omissions et ajouts dans les citations ». Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. URL : https://www.btb.termiumplus.gc.ca/redac-chap?lang=fra&lettr=chapsect7&info0=7.2.7.

Tesnière, Lucien. 1959. *Eléments de syntaxe structurale*. Édité par Jean Fourquet. Paris : librairie C. Klincksieck.

———. 2015. *Elements of Structural Syntax*. Traduit par Timothy John Osborne et Sylvain Kahane, sur la base de la 2nd éd en 1965 chez C. Klincksieck. Amsterdam ; Philadelphia : John Benjamins Publishing Company.

Textor, Markus. 2011. *Routledge philosophy guidebook to Frege on sense and reference*. London, New York : Routledge.

Thiel, Christian. 1968. *Sense and Reference in Frege's Logic*. Dordrecht : Springer Netherlands. URL : http://public.eblib.com/choice/publicfullrecord.aspx?p=3106887.

Thorel, Mathilde et William Kemp. 2008. « Édition et traduction à Paris et à Lyon 1500–1550 : la chose et le mot ». In : *Les Langues Imprimees (2008)*, p. 117-134. Genève : Librairie Droz.

Touratier, Christian, dir. 1994. *Syntaxe latine*. Leuven : Peeters.

Trudeau, Danielle. 1983. « L'ordonnance de Villers-cotterêts et la langue française : histoire ou interprétation ? ». *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance* Vol. 45, n° 3, p. 461-472.

———. 1992. *Les inventeurs du bon usage : 1529-1647*. Paris : les Éditions de Minuit.

———. 2008. « La mémoire de la langue. Apologie pour Henri Estienne ». *Tangence* n° 87, p. 11-30. DOI : https://doi.org/10.7202/029708ar.

Tournon, André. 2012. « Typographèmes. Il sera dit. ». *Cornucopia*. URL : http://cornucopia16.com/blog/2014/09/05/typographemes-il-sera-dit/.

Udomkesmalee, Natalie. 2018. « IPA historical charts ». UCLA. URL : https://linguistics.ucla.edu/people/keating/IPA/IPA_hist/IPA_hist_2018.html.

Van Den Eynde, K et H Hermans. 1988. *Une tentative de structuration phonologique au XVIe siècle : La Déclaration des abus d'Honorat Rambaud in Grammaire et histoire de la grammaire. Hommage à la mémoire de Jean Stefanini*. Aix-en-Provence : Université de Provence.

Van den Eynde, Karel et Piet Mertens. 2001. *La syntaxe du verbe, l'approche pronominale et le lexique de valence PROTON*.

Van Den Eynde, Karel et Piet Mertens. 2003. « La valence : l'approche pronominale et son application au lexique verbal ». *Journal of French Language Studies* Vol. 13, n° 1, p. 63-104. DOI : https://doi.org/10.1017/S0959269503001005.

Vanautgaerden, Alexandre. 2012. *Érasme typographe : humanisme et imprimerie au début du XVIe siècle*. Genève : Droz.

Vollmann, William T. 2007. *Décentrer la terre : Copernic et les révolutions des sphères célestes*. Traduit par Bernard Hœpffner et Catherine Goffaux. Auch, France : Tristram.

Weber, Max. 2003 [1917]. *Le savant et le politique : une nouvelle traduction.* Traduit par Catherine Colliot-Thélène. Paris : Éd. la Découverte / Poche.

Wittgenstein, Ludwig et Bertrand Russell. 2001 [1922]. *Tractatus logico-philosophicus*. Traduit par David Pears et Brian McGuinness. London : Kegan Paul. URL : http://people.umass.edu/klement/tlp/tlp.html#bodytext.

Zalta, Edward N. 2016. « Notice of "Gottlob Frege" ». In : *The Stanford Encyclopedia of Philosophy*. Stanford University : Metaphysics Research Lab. URL : https://plato.stanford.edu/archives/spr2018/entries/frege/.

Index

Index des tables d'occurrences

Au taux de 62,51 %, 522 sur 835 données thématico-quantitatives sont commentées.

§ 6. Table : artifice.....42
17+2 sur 22 données sont citées ou vérifiées = 86,36 %
Qui couvre et vérifie les données relatives à *artifice* et partiellement *art*.

§ 9. Table : ima- ∪ pourtr- ∪ qadr-.....59
20+18[1555] sur 39 données sont citées ou vérifiées = 97,44 %
Qui couvre et vérifie les données relatives à (1) *portrait*, *pourtraict*, *pourtrẹt*, etc. ; (2) *image*, *imaje*, *imaj'*, etc. ; (3) *cadrer*, *qadre*, *qadrant*, etc.

§ 15. Table : archi- ∪ bati- ∪ édif- ∪ perspect-.....86
26 sur 30 données sont citées = 86,67 %
Qui couvre et vérifie les données relatives à (1) *architecteur*, la seule occ. commencée par *arch-* ; (2) *batir*, *bâtir*, *batimẹnt*, etc. ; (3) *édifice* ; (4) la seule occ. *perspective*.

§ 37. Table : inv- ∪ nouv-.....208
18 sur 46 données sont citées = 39,13 %
Qui couvre et vérifie les données relatives à *ſupefluité* (sans ‹r›), *ſuperfluité*, *Superfluité*, *ſupẹrfluités* (avec ‹ẹ›), *ſupfl̃ue* (avec ‹p̃› avec tilde, pour signe abréviatif de *per*), etc.

§ 40. Table : superfl-.....216
11 sur 22 données sont citées = 50,00 %
Qui couvre et vérifie les données relatives à *ſupefluité* (sans ‹r›), *ſuperfluité*, *Superfluité*, *ſupẹrfluités* (avec ‹ẹ›), *ſupfl̃ue* (avec ‹p̃› avec tilde, pour signe abréviatif de *per*), etc.

§ 42. Table : usurp-.....225
15 sur 28 données sont citées = 55,57 %[1556]
Qui couvre et vérifie les données relatives à *uzurp'*, *vſurper*, *vzurpe*, *vzurpaçíoη*, etc.

§ 44. Table : diversif-.....231
27 sur 35 données sont citées = 77,14 %
Qui couvre et vérifie les données relatives à *ſupefluité* (sans ‹r›), *ſuperfluité*, *Superfluité*, *ſupẹrfluités* (avec ‹ẹ›), *ſupfl̃ue* (avec ‹p̃› avec tilde, pour signe abréviatif de *per*), etc.

§ 46. Table : naiv-.....238
6 sur 6 données sont citées = 100,00 %
Qui couvre et vérifie les données relatives à *nayue*, *nayf*, *nayuemẽt*, etc.

1555 Ces 18 occ. (*pourtr-12°~18°*, *qadr-3°*, *ima-1°~10°*) soit ne concernent pas l'examen thématique, soit ne répètent qu'une idée : « l'écriture doit être l'image de la prononciation ».

1556 La couverture effective de nos examens peut atteindre 55,67 %, cf. N542.

§ 50. Table : nomm-.....259
20 sur 21 données sont citées = 95,24 %
Qui couvre et vérifie les données relatives à *nayue*, *nayf*, *nayuemẽt*, etc.

§ 87. Table : cas.....377
47 sur 52 données sont citées = 90,38 %
Qui couvre et vérifie les données relatives à (1) *cas* ; (2) *nominatif*, *vocatif*, *accusatif*, *génitif*, *datif*, *ablatif*.

§ 95. Table : gouv-.....410
93+14 sur 117 données sont citées = 91,45 %
Qui couvre et vérifie les données relatives à *gouverné*, *gouvernant*, *gouverneur*, *gouvernement*, etc.[1557]

§ 113. Table : structures des prépositions ‹de›, ‹du›, ‹dęs›.....477
20 sur 30 données sont citées = 66,67 %
Qui classe les données de ‹de›, ‹du› et ‹dęs› selon 4 usages principaux : préposition locative, préposition relationnelle, préposition possessive, préposition agentive.

§ 123. Table : déterm-.....525
12 sur 39 données sont citées = 30,77 %
Qui couvre et vérifie les données relatives à *détermination*, *déterminer*, *indéterminé*, etc.

§ 124. Table : démon-.....529
65 (= 48+17) sur 74 (= 57+17)[1558] données sont citées = 86,76 % (ou 84,21 %)
Qui couvre et vérifie les données relatives à *démonstratif*(s), *démonstration*, *démontrer*, etc.

§ 125. Table : dénot-.....535
15 sur 53 données sont citées = 28,30 %
Qui couvre et vérifie les données relatives à *dénoter*.

§ 136. Table : collocations de ‹męme›.....600
69 données
69 occ. de même, relevées dans le corpus illustratif du livre III, concourent à l'émergence de l'*espace déterminatif*[1559], elles montrent l'aptitude combinatoire du terme devant le nom propre, le pronom démonstratif, le déterminant démonstratif, le déterminant défini, le pronom personnel, le pronom possessif, le pronom relatif, et la préposition.

1557 Nous avons également vérifier les présences de *nécessiter*, *requérir*, *souffrir*, etc. Nous les compléterons en fonction de l'analyse des données de cette table.

1558 17 occ. en *présent(es)* donnent à voir le rôle d'actualisateur de la *démonstration*.

1559 Disons schématiquement : ni pronominal, ni adjectival, ni adverbial, cf. « Section xviii. Espace déterminatif : pronom démonstratif, adverbe déictique ou augmentatif, proposition relative ».

§ 138. Table : artic- ∪ apostrophe-.....609
81 sur 121 données sont citées = 66,94 %
Qui couvre et vérifie les données relatives à (1) *article*, *articuler* ; (2) *apostrophe*, *apostropher*.

§ 139. Table : « sans article ».....616
10 sur 20 données sont citées = 50,00 %
Qui couvre et vérifie les données relatives à *sans les articles*, *sans son article*, *sans leur article*, etc.

§ 140. Table : différents SN composés des articles.....618
91 données
91 types représentatifs des SN composés des articles, que nous avons sélectionnés à partir des 523 fragments au long de la *Grammaire* en entier. Ils sont classés dans 12 groupes, et reflètent le traitement complet de Meigret à ce sujet.

§ 161. Table : réso- ∪ expo-.....710
19 sur 28 données sont citées = 67,86 %
Qui couvre et vérifie les données relatives à *résoudre*, *résolution*, et à son synonyme *exposer*.

Index des figures

Figure 1 : « visages en perspective » (Tory 1529, f. xxiv v° ; aux BVH).....74
Figure 2 : *liste des voix* dans M1548préf (p. 25-26).....252
Figure 3 : *liste des voix* dans M1550b (f. 15 v°).....252
Figure 4 : ‹ε› grec (M1542a, f. B ii v°).....268
Figure 5 : ‹k›, gamma, et “ch(i)” (M1550b40p, f. 12 r°).....302
Figure 6 : Problèmes de la mise en page au f. 15 v°, M1550b40p.....315
Figure 7 : Effacement de la barre verticale autour de ‹içeluy› et ‹içęlle› (cf. Tableau 13, p. 352).....354
Figure 8 : Paradigmes des pronoms personnels (M1550b, f. 53 r°-53 v°).....355
Figure 9 : « Pronoms » dans la Grammaire fonctionnelle du français (Martinet 1979, p. 39-83) 503
Figure 10 : « Les déterminant du nom et les pronoms » dans la Grammaire Larousse (Dubois et Lagane, 2009, p. 45-84).....504
Figure 11 : « Le groupe nominal » dans la Grammaire méthodique du français (Riegel *et al.* 2004, p. 147-214).....505
Figure 12 : ‹çęt› (M1550b, f. 54 rº [H1980, p. 56]).....564
Figure 13 : ‹çęt› vs ‹çet› (M1550b, f. 55 rº [H1980, p. 56]).....565
Figure 14 : Renvoi par l’hyperlien à une ligne spécifique aux BVH.....736
Figure 15 : Édition M1542a, texte et image en regard.....737
Figure 16 : Interface Gallica.....738

Index des tableaux

Tableau 1 : Répartition d'architecture, bâtiment, compas, mesure, portrait, règle, et quadrillage dans Tory 1529, M1542a, M1548préf, H1980 [M1550b].....67
Tableau 2 : Écart entre les alphabets déclaré et utilisé, cas de ‹á/à›.....187
Tableau 3 : Écart entre les alphabets déclaré et utilisé, cas de ‹ł› et ‹η̃›.....189
Tableau 4 : Comparaison des données des ‹-m-› / ‹-mm-› dans M1550b40p et H1980.....195
Tableau 5 : Comparaison des données des ‹-n-› / ‹-nn-› dans M1550b40p et H1980.....196
Tableau 6 : 26 occ. « insoumises » à la règle.....197
Tableau 7 : Comparaison de deux listes.....253
Tableau 8 : Répartition des queues tournées à droite ou à gauche dans 1548préf ou dans M1550b40p.....257
Tableau 9 : Nommages évolutifs des voix / lettres de 1547 en 1550.....265
Tableau 10 : Répartition des voyelles longues ‹é›, ‹ę́/ę́›, ‹í›, ‹ó›, et ‹ú› dans 1548préf ou M1550b40p.....277
Tableau 11 : Continuité de ‹ç› entre M1550b40p et l'écriture actuelle.....294
Tableau 12 : Comparaison des sous-catégories des adjectifs numéraux.....349
Tableau 13 : Pronoms personnels dans le livre III.....352
Tableau 14 : Pronoms ou déterminants possessifs dans le livre III.....356
Tableau 15 : Verbe transitif, passif ou « intransitif ».....441
Tableau 16 : Déterminants démonstratifs dans le livre III.....559
Tableau 17 : Pronoms démonstratifs dans le livre III.....560
Tableau 18 : Pronoms interrogatifs et relatifs dans le livre III.....579
Tableau 19 : Exemples et tests du présentatif dans le livre III.....594
Tableau 20 : Œuvres de Meigret.....728
Tableau 21 : Éditions numériques disponibles des œuvres de Meigret.....740

Index des notions

approche (pro)nominale
activité algébrique....484, 518, 522, 644, 654
approche pronominale....345, 396 sv, 637, 653 sv, 660 sv, 665, 700
comportement pronominal....395, 483 sv, 626 sv, 635, 642, 657, 660
nominalisable....347, 396, 496
nominalisation....396, 452, 495, 587, 641 sv, 644, 646, 653, 656, 659, 669
pronominalisation....396, 653, 656, 659, 669
description distributionnelle....
analyse distributionnelle....96, 362, 367, 427, 432, 457, 475, 477, 693, 702, 709
aptitude combinatoire....354, 358, 387, 407, 447, 491, 576, 675, 696
aptitudes combinatoires....339, 431, 460, 500, 603 sv
combinatoires....305, 339, 431, 433, 460, 500, 603 sv, 606, 696, 707
critère distributionnel....472
indication localisatrice....33 sv, 462, 683, 701
ordre des mots....21 sv, 28, 141, 407, 425, 544, 702
trait environnemental…347, 358, 362, 391 sv, 399, 430, 433, 456, 458, 462, 464, 576, 588, 616, 624 sv, 636 sv, 674, 676, 682 sv, 697, 701
traits environnementaux 339, 341, 343, 360, 397, 426, 439, 456, 460, 476, 637, 682, 693 sv, 697, 699, 701 sv
épilinguistique....
aptitude épilinguistique....41, 113 sv, 119 sv, 123, 126 sv, 133, 140, 142
conscience épilinguistique....104, 116, 144
l'épilinguistique....501
savoir épilinguistique....10, 114, 116 sv, 119, 123, 132, 141 sv
savoirs épilinguistiques....720
sentiment. 104, 116, 122 sv, 129, 136 sv, 140, 142 sv, 160 sv, 164, 181, 190, 307, 322, 338, 373 sv, 399, 438, 453, 458, 465, 473, 486, 488, 491, 507, 515, 581, 583, 585, 625, 636, 645 sv, 669, 690, 700 sv, 707 sv, 718, 762
sentiment épilinguistique…..104, 123, 160 sv, 307, 338, 399, 438, 473, 488, 507, 515, 585, 625, 636, 645, 669, 700 sv, 709, 718
sentiments épilinguistiques....458, 700
sous-détermination....142, 512, 548, 708
sous-déterminer....717
épistémologie....
épistémologie..3, 69, 74, 77, 80, 165, 169, 171, 175, 191, 287, 301, 327, 520, 754, 759, 777
épistémologique. 45, 59, 69, 80, 82, 114, 124, 134, 160 sv, 166 sv, 175, 279, 305, 310, 312, 318, 342, 347, 357, 366, 386, 394, 408, 426, 460, 484, 496, 499, 501, 542, 558, 698, 700, 705, 709, 721
fonction....
amalgamation....343, 470
amalgame....16, 22, 176, 342, 362, 374, 476, 478, 499, 626, 675, 682, 686
binôme fonctionnaliste....410, 437, 685
COD ou attributive....395, 621, 635, 638, 669
distinctif…30, 46, 99, 173, 182, 188 sv, 253, 255 sv, 263, 275, 285, 393, 446, 575, 581, 596
fonction attributive....396, 636, 638 sv, 719
fonction COD…353 sv, 358, 391 sv, 395 sv, 427, 452, 459, 561, 621, 635 sv, 663, 669, 676 sv, 680, 683 sv, 686, 688

fonction COI.....359, 387, 686
fonction sujet.....345, 357 sv, 387 sv, 462 sv, 467, 471, 561, 674, 683
fonctionnel....46, 83, 93, 97, 115, 125, 143, 160, 174, 182, 189 sv, 207, 224, 264, 281, 351, 358, 386, 389, 395, 397, 399 sv, 446, 464, 470, 473, 491, 503, 506, 516, 522, 525, 558, 566, 568, 573, 602, 606, 608, 637, 659, 665, 674, 698
fonctionnement…22, 114, 157, 160, 175, 191, 202, 206, 215, 230, 236, 240, 242, 286, 289, 293, 300, 307, 310, 321, 323, 392, 403, 422, 462, 501, 507, 541 sv, 545, 550, 563, 581, 657, 665, 676
mode d'emploi. 284, 369, 391 sv, 410, 424, 433 sv, 437, 451, 453, 460, 464, 470, 588, 626, 638, 670
polyvalence.....605
polyvalent.....180, 191, 501, 507, 608
rôle...23, 27, 47, 56, 65, 89, 93, 96, 103, 113, 120, 142 sv, 179 sv, 188, 191 sv, 194, 198 sv, 230, 287, 296, 306, 316, 322, 329, 338, 369, 390, 393, 396, 399, 422, 429, 439, 446, 456, 465, 475, 486, 494, 500 sv, 517 sv, 525, 529, 544, 549, 551, 576, 581, 583, 587, 592, 602, 605, 607, 609, 636, 643, 649, 677, 683, 688, 690, 721
signifiant zéro.....435, 442, 664, 713
syncrétique.....391, 439, 573 sv, 604
syncrétisme.....393, 395, 435, 448, 454, 556, 563, 573, 577
formalisme.....
assortiment de forme.....410, 433 sv, 437, 447, 460, 475, 489 sv, 670, 685 sv
formaliste.....24, 49, 357, 364, 438, 569, 692, 697 sv
grammaire formelle.....102, 105, 136, 142, 344, 357, 359, 364, 438, 450, 674, 692, 698
grammatisation.....
cadre de production.....118, 120, 123 sv, 126
endo-grammatisation.....113, 118, 120, 123, 125 sv, 241, 709
exo-grammatisation.....113, 116 sv
la grammatisation 3, 26, 35, 39, 47, 52, 111, 113 sv, 116, 124 sv, 132, 140, 175, 191 sv, 223, 230, 258, 373, 384, 388, 395, 599, 701, 708
langue de travail.....39, 117, 119 sv, 126, 131
langue du destinataire.....120
péri-grammatisation.....113
sous-détermination.....142, 512, 548, 708
histoire des sciences.....
histoire de la linguistique.….41, 58, 125, 157, 188, 331, 374, 459, 470, 472, 500, 506, 512, 553, 572, 630, 665, 699, 701
histoire de la syntaxe.....21 sv, 375, 401, 460
histoire des idées.....3, 39, 41, 57, 697
histoire des idées linguistiques.....3, 39, 57, 697
histoire des sciences.....28, 78, 80, 94, 101, 103, 117, 127, 174, 384, 653, 658
histoire des sciences du langage.....117
histoire des sciences linguistiques.....384, 653, 658
histoire des théories linguistiques.…3, 21, 33, 48, 51, 104, 115 sv, 123, 127, 134, 146, 165, 176, 181, 223, 371, 659, 676, 699
idéologie.....
doctrinaire.....121
doctrinal.....94, 121, 123, 131, 135
empirique.…24, 28, 41, 45, 48, 54, 57, 80, 83, 85, 95 sv, 100, 102, 107, 110, 114, 116, 123, 134, 242, 373, 384, 447, 558, 637, 676, 753
empirisme.....47, 96, 359, 447, 458, 704 sv, 709

empiriste.....142, 339, 546, 703
géocentrisme.....501
héliocentrisme.....501
latinisante.....118, 222, 242, 457
phonétisme.....756
structuralisme.....3, 40, 95, 453, 466, 656, 682, 697
structuraliste.....21, 23, 49, 79, 96, 120, 443, 447 sv, 488, 673 sv, 682, 698 sv, 720
métalinguistique.....
critère formel.....102, 383, 392, 441, 624 sv, 633
double articulation.....438, 576
métalangage.....33, 39 sv, 95, 111, 117, 125 sv, 128 sv, 131, 142, 263, 388, 747
métalangue.....39, 113, 117, 119, 126, 128 sv, 720
métalinguistique.…3, 9, 21, 23, 33 sv, 39, 49, 110, 115, 117, 127 sv, 132 sv, 141 sv, 158 sv, 169, 173, 175, 180, 257, 345, 352, 375, 381, 385 sv, 393, 401, 430, 437 sv, 440, 443, 463, 468, 477, 510, 515, 535, 546, 553, 562, 564, 566, 588, 590 sv, 593, 609, 626, 629, 654 sv, 660, 662, 671 sv, 676 sv, 682, 694, 696 sv, 699, 701 sv, 708, 718, 720
morphonologie.....330, 370, 373 sv
morphonologique.....322 sv, 339, 342, 372, 374, 566, 596, 682, 690
présentation sérielle.....363, 365, 392, 555
sémiographique.…..3, 71, 158, 188, 192, 208, 215, 231, 235, 237, 258, 269, 274, 280, 284, 291, 311, 566, 718
sémiotique25, 58, 73, 105, 175, 189, 222 sv, 258, 301, 463, 519, 535, 540, 542, 544 sv, 581 sv, 677
sentiment de langue.....700, 708
substitution. .200 sv, 227, 230, 245, 292 sv, 307, 345, 403, 447, 464, 535, 552, 608, 626 sv, 647 sv, 656, 663, 666
test…17, 65 sv, 70, 72, 78, 94, 114 sv, 130, 135, 142 sv, 154, 159, 161, 163 sv, 171 sv, 176, 189, 199, 201, 228, 238 sv, 241, 251, 263, 265, 292 sv, 305, 319, 322, 348, 360 sv, 397 sv, 403, 425, 442, 444, 447 sv, 455, 459, 464, 466, 470 sv, 509, 511, 535, 560, 576, 586, 593 sv, 597 sv, 653, 656, 659, 667 sv, 684
transformation27, 33, 329 sv, 372, 429, 436, 444 sv, 463, 465, 490, 630, 639, 641, 643, 645 sv, 668
travail de signifiants.....374
méthodologie.....
déductif.....458
déduction.....131, 396, 462
déductive.....3, 47, 54, 57, 85, 123, 135, 342, 364, 458, 460, 500, 547 sv, 698, 701, 704 sv
empirico-déductive.....3, 47, 54, 57, 85, 123, 342, 364, 460, 500, 547 sv, 701, 704 sv
inductif.....458
induction.....45, 134, 136, 674, 717
inductive.....135, 372
pragma-sémantique.....
allocutaire.....11, 398, 510, 550
auto-réflexivité.....603, 608
déictique 9, 15, 35, 139, 341, 469, 500, 513, 517, 556, 567 sv, 571, 577, 579 sv, 585 sv, 588 sv, 592, 607 sv, 629 sv, 656 sv, 662, 687, 690, 707, 719
dénotatif.....517, 545, 590
dénotative.....510 sv, 517, 550, 583

dénote…27, 49, 74, 92, 104, 108, 116, 134, 140, 154, 157, 164 sv, 173, 244, 256, 268, 282, 307, 329, 345, 372, 385 sv, 389 sv, 415, 422, 459, 461 sv, 465, 474, 481, 485, 496, 521, 525 sv, 535 sv, 542 sv, 566, 615, 626, 633 sv, 641, 644, 646, 664, 672, 680, 702, 710, 713
embrayage.9, 358, 469, 507, 509 sv, 512 sv, 516, 518, 525, 550, 552, 555 sv, 558, 581, 590 sv
énonciatif.....106, 507, 509, 512, 552, 555, 558
énonciation40, 48, 107, 116, 306, 358, 468, 510, 512 sv, 516, 518 sv, 541, 555 sv, 558, 581, 586, 590, 624, 630
exigence identificatoire.....484, 522, 583, 599, 624, 627 sv, 647, 649
interlocuteur.....26, 116, 552, 590
locuteur……26, 44, 46 sv, 49, 56, 103 sv, 110, 113, 116, 118, 123 sv, 128, 142, 145, 240 sv, 373, 520, 525, 549 sv, 552 sv, 581, 588, 590, 718
non-personne.....557 sv, 572
pragmatique.....24, 155, 468, 471, 512, 516, 518, 541, 549, 552, 555 sv, 586, 705, 757, 760
référentiel……35, 40, 64, 306, 345, 428, 464 sv, 467, 471, 510 sv, 513 sv, 519, 521 sv, 535, 556, 572, 593, 596, 599, 602 sv, 607, 634, 640, 649, 664, 666 sv, 684
structure.....
déterminative.....351, 400, 473, 517, 519, 522, 558, 583, 607 sv, 630
prédicative.....344, 383, 395 sv, 398, 400, 595, 643, 645, 647 sv
profonde…..21, 92, 97, 113 sv, 139, 176, 214, 231, 294, 427, 454, 466, 487, 549, 661, 665, 717
réductible.....80, 189, 203, 235, 343, 363, 429, 436, 452 sv, 455, 491, 607 sv, 671
sous-jacente.....49, 64, 123, 396, 428, 433, 513, 548 sv, 552, 639, 670
syllabique.....145, 153, 323, 328, 330, 343, 599
synthématique…432 sv, 442, 445 sv, 451 sv, 458 sv, 482, 490 sv, 685, 693, 712, 715 sv, 719
syntaxe dépendancielle.....
actanciel.....390, 402, 407, 421, 465 sv, 487, 665
avalent.....423
dépend. 3, 24, 27, 33 sv, 45 sv, 78, 83, 85, 92, 97, 106, 111, 116, 122, 127 sv, 130, 133, 142 sv, 174, 176, 179, 182, 187, 192, 238, 285, 301, 331, 338, 347, 353, 361, 366, 368 sv, 371, 375, 384, 389 sv, 392, 394, 401, 403, 410, 422 sv, 431, 452, 460, 481, 486 sv, 490 sv, 493, 499, 501 sv, 511, 514, 518, 527, 542, 564, 581, 587, 637, 654 sv, 690, 692 sv, 700 sv, 715, 719
monovalent.....423 sv, 428, 446
réclame…282, 360, 386, 401, 456, 465, 470, 492, 502, 549, 553, 616, 629, 657, 668, 689 sv
requiert..110, 129, 135 sv, 171, 259, 273, 327, 371, 392, 411, 423, 434, 440, 447, 451, 453, 455, 461, 463, 481, 526, 532 sv, 544, 557, 585, 587, 589 sv, 603, 613 sv, 645, 649, 664, 710
satellite.....369, 422, 429 sv, 501 sv, 518
schéma…27, 30, 33 sv, 48, 84, 100 sv, 121, 142, 155, 164 sv, 182, 227, 340, 351, 353, 357, 359 sv, 390, 395 sv, 402 sv, 407, 421, 429 sv, 434, 439 sv, 442 sv, 447 sv, 462 sv, 465 sv, 472, 487, 493, 510, 515, 525, 550 sv, 624, 639 sv, 647, 655 sv, 670, 685, 687, 692, 708, 713, 715
tesnièrien.....27, 375, 401 sv, 439, 568, 656
trivalent.....423, 459
valenciel.....360 sv, 402 sv, 421 sv, 425, 427 sv, 433, 456, 459 sv, 493, 655, 662, 685
traduction.....
langue de départ.....121, 124
traducteur.....25, 41, 51, 56, 62, 65 sv, 73, 89, 120 sv, 129, 201, 214, 250, 718
translateur.....124, 129

Index des noms

Sont pris en compte les auteurs qui appartiennent aux sources primaires (auteurs de la Renaissance, et linguistes du XXe siècle).

Alberti, Leon Battista.....57, 62, 73, 82, 84, 89 sv, 96
Barton, Johan.....337 sv, 347, 409
Bovelles, Charles de.....11, 47
Dolet, Étienne.....121, 124, 129, 144, 154, 158, 174, 191, 403, 567, 720
Donat.....131, 337, 409, 445, 500, 604, 653 sv, 658 sv, 674
Drosay, Jean de.....113, 122, 130, 139, 228, 720
Dubois, Jacques (Sylvius).....
24, 47, 75, 113, 118 sv, 122, 130 sv, 153, 158, 174, 185, 188, 191 sv, 228, 337 sv, 346, 348 sv, 409, 433, 499, 504, 567, 660, 709, 720
Dürer, Albrecht.....27, 41, 43, 51 sv, 59 sv, 62, 65 sv, 68, 70, 72, 78, 80, 90
Érasme.....27, 51, 54 sv, 129, 131, 133, 144 sv, 191, 198, 326
Frege.....10, 25, 345, 513, 519 sv, 540 sv, 645, 700, 719
Guillaume, Gustave.11, 75, 174, 390, 456, 473, 485, 512, 516, 518, 543, 551 sv, 624, 643, 656
Jean Martin.....62, 63 sv, 89, 90 sv, 91, 94, 124
Martinet, André.....45, 47 sv, 98 sv, 164, 168, 186, 224, 351, 382, 388, 421, 433 sv, 438, 442, 456, 462, 471, 475, 496, 501, 503, 576, 591, 596, 619, 624, 673, 682, 696 sv, 700, 704, 707 sv, 719 sv
Mathieu, Abel.....106, 127 sv, 140, 409
Meillet, Antoine.....40, 44, 107, 109, 656
Palsgrave, John 41, 113, 116, 118 sv, 126, 130, 337 sv, 350, 362, 384, 409, 433, 445, 457, 600, 718
Peletier, Jacques.....28, 39, 75, 140, 155, 168, 174, 242, 591
Pillot, Jean.....24, 75, 113, 116, 118, 121, 125 sv, 130, 337, 409, 500 sv, 698, 709
Port-Royal.....139, 466, 518, 618, 645, 648, 659
Priscien.....25 sv, 54 sv, 57, 78, 95, 98, 107 sv, 120, 124, 129, 131, 144, 161, 165, 170 sv, 175, 227, 241, 337 sv, 345, 361, 368 sv, 386, 421, 456, 499 sv, 604, 653 sv, 658 sv, 695 sv, 706, 718, 720
Quintilien.....26, 55, 144, 175, 227, 229, 241, 287 sv
Rambaud, Honorat.....178, 181, 185, 188, 191
Ramus.....21 sv, 24, 127 sv, 174, 181, 185, 188, 191, 275, 288, 311, 409, 567, 661, 697 sv
Robert Estienne.....75,118, 121 sv, 124 sv, 127, 228,409, 500, 709, 718
Saussure, Ferdinand de.....40, 44 sv, 79, 107 sv, 115, 135, 345, 535, 540 sv, 543, 661 sv
Serlio, Sebastiano.....62 sv, 68, 80, 89 sv, 124
Tesnière, Lucien369, 375, 390, 402 sv, 407, 421 sv, 429 sv, 436, 446, 465, 485 sv, 501 sv, 692, 700, 719
Tory, Geoffroy…12, 40, 47, 62 sv, 67 sv, 70, 74 sv, 79 sv, 89 sv, 92 sv, 96, 158, 174, 191, 223, 284, 291, 328, 720
Vitruve.....63 sv, 68, 82, 84, 89 sv, 94, 124

Table des matières

Sommaire....9
Conventions et symboles....10
Une note sur la philologie progressive....18

Introduction....21
§ 1. Un observatoire du changement de paradigme métalinguistique....21
§ 2. Définition de l'objet d'étude....26
§ 3. Approche thématico-quantitative....29
§ 4. Va-et-vient vérificatif entre schématisme thématique et intégralité textuelle....33

Chapitre I. Bâtiment....37
Section i. Artifice, portrait, bâtiment....39
§ 5. Une origine technicisante de la linguistique française....39
§ 6. Table : artifice....42
§ 7. Artifice : voix d'artifice, ou commun artifice phonétique....44
§ 8. Artifice : champ sémantique sous la plume de Meigret....51
§ 9. Table : ima- ∪ pourtr- ∪ qadr-....59
§ 10. Portrait : acception à l'époque....62
§ 11. Portrait : thèmes communs à Tory et à Meigret....67
§ 12. Portrait : emblème du réalisme....69
§ 13. Portrait : rhétorique de la laideur....72
§ 14. Portrait : épistémologie commune à l'imagerie perspective et à l'orthotypographie....77
§ 15. Table : archi- ∪ bati- ∪ édif- ∪ perspect-....86
§ 16. Bâtiment : acception à l'époque....89
§ 17. Bâtiment : critère appréciatif....95
§ 18. Bâtiment : description renforcée....100
§ 19. Bâtiment : image d'un tout....107
Section ii. Épilinguistique francophone....113
§ 20. Épilinguistique et endo-grammatisation....113
§ 21. Cadre de production grammaticographique....118
§ 22. Émancipation de « notre langue »....127
§ 23. Linguistique de l'usage....133
§ 24. Oreille....140

Première partie. Problème de lettres....149

Chapitre II. Une grammatologie à la Renaissance....151
Section iii. Quelques éléments d'une grammatologie renaissante....153
§ 25. Textes scripturaux ou / et grammatologiques....153
§ 26. Textures M1550b40p et M1548préf....157
§ 27. Litterae et leurs trois aspects....159
§ 28. Changement de paradigme grammatologique : voix scriptible vs écriture phonographique....167
§ 29. Héritage stoïcien de Priscien en Meigret : assembler / assemblement....170
§ 30. Son / forme / nom et leur dissociabilité chez Meigret....173
§ 31. Typème ① : pour une terminologie descriptive des alphabets historiques....178
Section iv. Meigret grammairien-typographe....185

§ 32. Typème ② : pour une méso-histoire de l'alphabet meigretiste....185
§ 33. Grammairien-typographe....191
§ 34. Mise en page parfaitement contrôlée de ‹-m-› / ‹-mm-› / ‹-n-› / ‹-nn-›....194
§ 35. Test de la convertibilité lexicale : cas d'‹ai› pris dans l'engrenage....199
§ 36. De la grammatologie à l'alphabet....205
§ 37. Table : inv- ∪ nouv-....208
§ 38. Conscience de la nouveauté....213
Section v. Idées grammatologiques de Meigret....215
§ 39. Remise en fonctionnement de l'écriture....215
§ 40. Table : superfl-....216
§ 41. Cause de la graphie abusive ① : superfluité....220
§ 42. Table : usurp-....225
§ 43. Cause de la graphie abusive ② : usurpation....227
§ 44. Table : diversif-....231
§ 45. Diversification sémiographique....235
§ 46. Table : naiv-....238
§ 47. Naïveté vs ancienneté....240

Chapitre III. Alphabet de Meigret....247
Section vi. Évolution de l'alphabet meigretiste....249
§ 48. Plusieurs cycles de R&D de 1542 à 1551....249
§ 49. Deux *listes des voix* en 1548 et en 1550....252
§ 50. Table : nomm-....259
§ 51. Stratégies de nommage....261
§ 52. Changements de nommage....265
Section vii. Voyelles....267
§ 53. Nommage zéro de ‹a› et ‹u›....267
§ 54. Quatre espèces de /E/ ?....268
§ 55. "‹o› ouuęrt" vs "‹ou› clós"....271
§ 56. ‹u› vocalique vs "‹u› conſonante"....273
§ 57. Voyęlles longes ‹á›, ‹ę́›, ‹é›, ‹í›, ‹ó› et ‹ú›....276
Section viii. Consonnes....279
§ 58. Mauvais nommages de *C* et *G*....279
§ 59. "‹c› ca latin" vs "‹c› ſé" : récupération de l'étiquette de provenance....284
§ 60. "‹k› ca gręc" : lettre inutile....286
§ 61. ‹q›, ou réduction de ‹qu›....290
§ 62. "‹ç› se ou es"....291
§ 63. "‹çh› çhe mol", ou dit es molle....295
§ 64. ‹ph›, ‹th› et ‹ch› : graphèmes peu utiles....297
§ 65. "‹ch› cha aſpiré"....300
§ 66. "‹ch› chi" ?....302
§ 67. "‹g› ga ou gamma" vs "‹j› jé"....305
§ 68. Nommage hésitant de ‹g› : ga, game ou gamma....308
§ 69. "‹j/i› je ou ji conſonante". Note sur l'inconsistance typographique de M1550b40p, f. 15 v°....311
§ 70. ‹c›, ‹çh›, ‹t›, ‹ſ›, ‹s›, ‹z› usurpateurs l'un de l'autre....316
§ 71. "‹x› ix" momentanément simplificateur, finalement infructueux....318
Section ix. Semi-consonnes, nasales, ‹h› et mutisme....321
§ 72. "‹y› gręc" : phonétiquement oiseux, morphologiquement profitable....321
§ 73. "‹ł› ęł molle"....324
§ 74. "‹ɳ̃› ęn molle"....326

§ 75. ‹h› absent et présent....327
§ 76. ‹’› apostrophe à la finale : mutisme ou / et liaison....328

Seconde partie. Études de syntaxe....333

Chapitre IV. Transfert latino-français....335
Section x. Parties du discours....337
§ 77. Plan de progression comparé....337
§ 78. Article : préposer, être absent, articulé ou apostrophé....339
§ 79. Nom....345
§ 80. Adjectif numéral....346
§ 81. Pronom personnel, pronom possessif et déterminant possessif, avec leur morphologie....351
§ 82. Verbe et participe....360
§ 83. Préposition : analyse distributionnelle de ‹de›, ‹du›, ‹dęs›....362
§ 84. Adverbe....368
§ 85. Notation et ponctuation : liaison autorisée, imposée ou interdite....370
Section xi. Catégories casuelles....375
§ 86. Incorporation des catégories casuelle dans l’analyse syntaxique....375
§ 87. Table : cas....377
§ 88. Renoncement aux « cas »....381
§ 89. Fusion du cas nominatif et de la classe nominale....385
§ 90. Accusatif et fonction COD....391
§ 91. Homogénéisation potentielle du nominatif et de l’accusatif, vers la structure prédicative....395
§ 92. « Valences » abstraites des cas obliques....401

Chapitre V. Dépendance syntaxique....405
Section xii. Syntaxe et gouvernance....407
§ 93. Constructio ou Syntaxis manquante ?....407
§ 94. Répartition de « gouvern* » dans les grammaires des XVe et XVIe siècle....409
§ 95. Table : gouv-....410
Section xiii. Gouvernance verbale....421
§ 96. Gouvernance verbale phrastique, ou transitive....421
§ 97. Verbe à valence....423
§ 98. Analyse synthématique....432
§ 99. Schématisme du passif, ou dépouillement synthématique du verbe « intransitif »....439
§ 100. ‹dormy›› / ‹ęndormy› : préfixe ‹ęn›, qui transforme le verbe en transitif....444
§ 101. ‹ętre› / ‹auoęr› : auxiliaire....447
§ 102. Présence / absence de ‹de›, ‹du›, ‹dęs›, ou ‹par› : passif agentif ou non agentif....449
§ 103. Infinitif passé (ou prétérit) / participe passif à caractère adjectival....451
§ 104. Participe nominalisé et gouvernance verbale....456
§ 105. ‹ęn› complément du verbe....457
Section xiv. Gouvernance nominale....461
§ 106. Prééminence du verbe substantif : dénoter et résoudre....461
§ 107. « Nominatif », ou mode d’emploi du verbe *être*....464
§ 108. Verbe être en présence du démonstratif....467
§ 109. Présentatif, objet nouveau et propre en français ?....470
§ 110. Déterminant quantitatif....473
§ 111. Rayonnement sémantique du radical lexical....474

§ 112. Assortiment de forme autour des articles....475
Section xv. Gouvernance prépositionnelle....477
§ 113. Table : structures des prépositions ‹de›, ‹du›, ‹dęs›....477
§ 114. ‹de› préposition relationnelle, ou problème de l'accord en genre dans le superlatif et la multiplication....480
§ 115. ‹de› préposition possessive, ou cause possessive « de nom à nom »....485
§ 116. ‹de› préposition agentive....489
§ 117. Périphériques du verbe....490
§ 118. Rayonnement sémantique de la « préposition » (préfixe lexical)....494

Chapitre VI. Déterminant en émergence....497
Section xvi. Désintégration du « nom »....499
§ 119. Livre III, et notre inventaire des pronoms ou / et déterminants....499
§ 120. Pronom relatif ou / et démonstratif....507
§ 121. Un schéma historique de la « personne » en reconfiguration : détermination, démonstration, dénotation....510
§ 122. Pragma-sémantique : déterminants à la lumière de la description définie....516
Section xvii. Pragma-sémantique : embrayage, dénotation, détermination....525
§ 123. Table : déterm-....525
§ 124. Table : démon-....529
§ 125. Table : dénot-....535
§ 126. Nom propre : disjonction de la signification et de la dénotation....540
§ 127. Nom propre : collocations (im)possibles avec l'article défini....546
§ 128. Embrayage énonciatif des premiers pronoms : ‹je›, ‹tu›, ‹il› et ‹çe›....555
§ 129. Morphologie des déterminants et pronoms démonstratifs....559
§ 130. Démonstratifs indéterminés de la 3p : ‹çe›, ‹çeluy› et ‹il›....571
§ 131. Déterminant démonstratif en chrysalide : ‹çe› syncrétique et défectif....573
Section xviii. Espace déterminatif : pronom démonstratif, adverbe déictique ou augmentatif, proposition relative....579
§ 132. Morphologie des pronoms interrogatifs et relatifs....579
§ 133. Pronom démonstratif simple, ou composé d'un adverbe déictique....580
§ 134. Pronom démonstratif composé, suivi ou non d'une relative....585
§ 135. Présentatif, son « désaccord » en personne....593
§ 136. Table : collocations de ‹męme›....600
§ 137. Le réitératif ‹męme› et l'article qui se transfère ….603
Section xix. Il y a articles et articles....609
§ 138. Table : artic- ∪ apostrophe-....609
§ 139. Table : « sans article »....616
§ 140. Table : différents SN composés des articles....618
§ 141. Article et description définie....624
§ 142. ‹du› article partitif → ‹de çe›....626
§ 143. ‹dęs› article partitif → ‹de çęs›....628
§ 144. Approche (pro)nominale ③ : article + pronom / adjectif possessif....631
§ 145. Approche (pro)nominale ④ : article à fonction COD ou attributive....635
§ 146. Approche (pro)nominale ⑤ : ‹le› attributif (ou apport) ↔ ‹çe qe›....639
§ 147. Approche (pro)nominale ⑥ : article et nominalisation....641
§ 148. Approche (pro)nominale ⑦ : ‹le› support ↔ ‹çe(luy) qi ęt›, l'article présupposé dans la résolution du SN....643
§ 149. Approche (pro)nominale ⑧ : article et relative restrictive....648
§ 150. Approche (pro)nominale ⑨ : ‹leqel› ↔ ‹le› + ‹qel›, exigence identificatoire…649

Chapitre VII. Technique de désambiguïsation....651
Section xx. Approches (pro)nominales, ou autres problèmes du pronom....653
§ 151. Approche (pro)nominale ① : une esquisse....653
§ 152. Approche (pro)nominale ② : ‹qi› et ‹qe› comme (pro)noms les plus généraux 663
§ 153. Trio vedette de pronom : ‹moę›, ‹toę› et ‹ʃoę›....672
Section xxi. Indication localisatrice....679
§ 154. Procédés de la description localisatrice....679
§ 155. Souci des traits environnementaux....682
§ 156. Souffrir et recevoir : l'assortiment de forme qui gouverne....685
§ 157. Différencier spatialement sujet / gouvernant et patient / gouverné....691
§ 158. Praepositio : antéposition syntaxique ou / et préfixe morphologique....695
Section xxii. Démarches métalinguistiques....697
§ 159. Distributionnalisme....697
§ 160. Procédure empirico-déductive....704
§ 161. Table : réso- ∪ expo-....710
§ 162. Technique de résolution....712

Conclusions....717

Annexes....723
Bibliographie....725
Outils de recherche....725
Œuvres de Meigret....728
Œuvres numérisées de Meigret....736
Bibliographie primaire....744
Bibliographie critique....747
Index....765
Index des tables d'occurrences....765
Index des figures....768
Index des tableaux....769
Index des notions....770
Index des noms....774